This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Revue des sociétés savantes des départments

France. Comité des travaux historiques et scientifiques, France. Ministère de l'instruction ...

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES.

Digitized by Google

L'administration de l'Instruction publique déclare qu'elle laisse à chaque auteur la responsabilité de ses doctrines et de ses assertions.

Digitized by Google

REVUE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES

DES DÉPARTEMENTS,

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES

DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, DES CULTES

ET DES BEAUX-ARTS.

SIXIÈME SÉRIE.

TOME I.

ANNÉE 1875. — 1er SEMESTRE.

PARIS,

IMPRIMERIE NATIONALE.

M DCCC LXXV.

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES

DES DÉPARTEMENTS,

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES

DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, DES CULTES

ET DES BEAUX-ARTS.

SIXIÈME SÉRIE.

TOME I.

JANVIER-FÉVRIER 1875.

ser 6
v 1-2
1875

PARIS.

IMPRIMERIE NATIONALE.

M DCCC LXXV.

Digitized by Google

SOMMAIRE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LA LIVRAISON DE JANVIER-FÉVRIER 1875.

ACTES OFFICIELS.

Arrêtés nommant des membres des sections d'histoire et d'archéologie du Comité, p. 1 à 4.

COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES.

SÉANCES.

Section d'histoire et de philologie. — Séances des 4 novembre et 7 décembre 1874, par M. Hippeau, secrétaire, p. 5 à 19.

Section d'archéologie. — Séances des 16 novembre et 14 décembre 1874, par M. Chabouillet, secrétaire, p. 20 à 35.

Rectification au numéro de janvier-février 1874, p. 35 et 36.

RAPPORTS SUR LES TRAVAUX DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

Section d'histoire et de philologie. — Rapport, par M. L. Bellaguet, sur le Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest, p. 37 à 43.

Rapport, par M. E.-J.-B. Rathery, sur la Revue africaine, journal des travaux de la Société historique algérienne, p. 43 à 46.

Rapport, par M. Ch. Marty-Laveaux, sur les travaux de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, p. 46 à 50.

Rapport, par M. Ch. Marty-Laveaux, sur les Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon, p. 50 à 54.

Rapport, par M. C. Jourdain, sur les Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais, p. 54 à 59.

Rapport, par M. C. Jourdain, sur les Mémoires de la Société d'émulation d'Abbeville, p. 59 à 62.

Section d'archéologie. — Rapport, par M. Alfred Darcel, sur les Mémoires de l'Académie des sciences, lettres et arts d'Arras, p. 63 à 67.

Rapport, par M. L. Clément de Ris, sur les Mémoires de la Société archéologique de Touraine, p. 67 à 69.

Rapport, par M. L. Douët d'Arq, sur les Mémoires et documents publiés par la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, p. 69 à 72.

Rapport, par M. F. de Guilhermy, sur le Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers, p. 72 à 74.

RAPPORTS SUR LES COMMUNICATIONS MANUSCRITES.

Section d'histoire et de philologie. — Rapport, par M. L. Delisle, sur une communication de M. Daufresne de La Chevalerie. P. 75.

Rapport, par M. Ch. Marty-Laveaux, sur trois documents communiqués par M. Matton, p. 76.

Texte de ces documents, p. 76 à 79.

Section d'archéologie. — Rapport, par M. A. de Montaiglon, sur des communications de M. Eugène Müntz, relatives à divers artistes français des XVIIe et XVIIIe siècles, p. 80 à 91.

Texte de ces communications, p. 91 à 94.

(Voir la suite à la page 3 de la couverture.)

Digitized by Google

REVUE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES.

JANVIER-FÉVRIER 1875.

DC1
R35
ser.6
v.1-2
★★

ACTES OFFICIELS.

Le Ministre de l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-Arts,

Vu l'arrêté du 21 février 1874[1];

Vu les propositions des sections d'archéologie et d'histoire du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes,

ARRÊTE :

Sont nommés membres titulaires du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes :

SECTION D'HISTOIRE.

MM. CHÉRUEL, recteur honoraire et ancien membre du Comité des travaux historiques.

PICOT, juge au tribunal de première instance.

TARDIF (Jules), sous-chef de section aux Archives nationales.

DE BOISLISLE, sous-chef de bureau au Ministère des finances.

GEFFROY, membre de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques), professeur à la Faculté des lettres de Paris.

Vicomte DE LUÇAY, ancien maître des requêtes au Conseil d'État.

[1] Cet arrêté a été publié dans la *Revue des Sociétés savantes*, 5e série, t. VII, p. 1.

M909417

Digitized by Google

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

MM. Leblant (Edmond), membre de l'Institut (Académie des inscription et belles-lettres).

Robert (Charles), membre libre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, intendant général inspecteur.

Fait à Paris, le 15 février 1875.

Signé A. DE CUMONT.

Le Ministre de l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-Arts,

Vu l'arrêté du 21 février 1874;

Considérant qu'il est indispensable de faire représenter dans le Comité des travaux historiques l'Assemblée nationale et les services publics avec lesquels le Comité est constamment en rapport,

Arrête :

Sont nommés membres titulaires du Comité :

SECTION D'HISTOIRE.

MM. Passy (Louis), député à l'Assemblée nationale.

Martial-Delpit, député à l'Assemblée nationale.

Maury (Alfred), membre de l'Institut, directeur général des Archives nationales.

De Mofras, sous-directeur au Ministère des Affaires étrangères.

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

MM. Vingtain, député à l'Assemblée nationale.

Bardoux, député à l'Assemblée nationale.

De Cardaillac, membre de l'Institut, directeur des bâtiments civils.

Digitized by Google

MM. Le marquis de Chennevières, directeur des Beaux-Arts.
Le colonel Leclerc, directeur du Musée d'artillerie.

Fait à Paris, le 15 février 1875.

Signé A. DE CUMONT.

Le Ministre de l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-Arts,

Vu l'arrêté du 21 février 1874;

Vu les propositions des sections d'histoire et d'archéologie du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes,

Arrête :

Sont nommés membres honoraires du Comité des travaux historiques :

MM. Mignet, membre de l'Institut, ancien membre du Comité.
Hauréau, membre de l'Institut, ancien membre du Comité.
Guessard, membre de l'Institut, ancien membre du Comité.
Francisque Michel, correspondant de l'Institut, ancien membre non résidant du Comité.
Ravenel, conservateur sous-directeur à la Bibliothèque nationale, ancien membre du Comité.
Valentin-Smith, conseiller honoraire à la Cour de Paris, ancien membre du Comité.

Fait à Paris, le 15 février 1875.

Signé A. DE CUMONT.

Le Ministre de l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-Arts,

Vu l'arrêté du 21 février 1874;

Considérant qu'il importe de faire représenter l'Assemblée natio-

Digitized by Google

nale au sein du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes,

ARRÊTE :

M. Antonin LEFÈVRE-PONTALIS, membre de l'Assemblée nationale, est nommé membre dudit Comité (section d'histoire).

Fait à Paris, le 24 mars 1875.

Signé H. WALLON.

Digitized by Google

COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES

ET DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

SÉANCE DU 4 NOVEMBRE 1874.

PRÉSIDENCE DE M. LE MINISTRE ET DE M. L. DELISLE,

MEMBRE DE L'INSTITUT.

M. le Président, en annonçant à la section la publication des *Rapports faits au Ministre de l'instruction publique sur la Collection des documents inédits de l'histoire de France et sur les actes du Comité des travaux historiques*, adresse à leur auteur, M. le baron de Watteville, chef de la division des sciences et lettres, des félicitations sur la manière dont il a groupé les documents dont il a fait usage. C'est, a-t-il dit, un travail très-bien fait, très-clair, qui sera utilement consulté par toutes les personnes qui s'intéressent aux travaux du Comité et ont besoin d'être tenues au courant des services qu'il a déjà rendus et qu'il doit rendre par la suite.

M. de Cumont, ministre de l'instruction publique, entre en ce moment et prend la présidence de la section.

Après avoir adressé ses remercîments à la section pour le zèle et le dévouement que ses membres apportent dans la mission dont ils sont chargés et dont le rapport de M. de Watteville contient un exposé si lucide et si instructif, M. le Ministre exprime le regret de ne trouver dans ce rapport qu'une faible mention des documents historiques relatifs à l'Anjou.

M. L. Delisle cite les nombreux travaux sur l'Anjou publiés en dehors de la Collection des documents inédits, et dit que le Comité sera

Digitized by Google

toujours disposé à accueillir toutes les propositions qui lui seraient faites de documents intéressant l'histoire de cette province.

M. le Ministre entretient ensuite la section de la première application qui doit bientôt être faite de l'arrêté de son prédécesseur appelant la section à donner son avis sur les questions relatives au recrutement du Comité. Il informe la section que son intention est d'appeler quatre députés à prendre part aux séances du Comité, afin de rendre ainsi hommage à l'Assemblée nationale. Ces quatre députés seraient nommés hors cadre, et cesseraient d'avoir le droit d'assister aux séances dans le cas où ils ne seraient pas réélus à l'Assemblée nationale.

Parmi les différents travaux entrepris par le Comité, il est question de ceux qui sont relatifs aux États généraux.

M. Levasseur rappelle à ce sujet qu'il y a quinze ou seize ans il avait été chargé par M. le Ministre de l'instruction publique de réunir les matériaux nécessaires pour la publication de documents relatifs aux États généraux, et principalement aux États généraux de 1614. Une partie de la somme qui lui fut allouée à cette occasion a été employée à payer la copie d'un certain nombre de pièces relatives aux États du XIVe et du XVIe siècle et des procès-verbaux et cahiers des États de 1614.

Les occupations de M. Levasseur ne lui permettraient pas aujourd'hui de donner suite à ce travail depuis si longtemps interrompu; mais les documents appartiennent au Ministère, et il serait fortement à désirer qu'ils fussent utilisés pour une publication dans la Collection des documents inédits.

M. Levasseur émet en même temps le vœu de voir publier les documents recueillis par M. Margry sur les premiers établissements français dans l'Amérique du Nord. Il regrette que l'éditeur n'ait pu encore déposer son manuscrit.

La section s'associe aux regrets exprimés par M. Levasseur, et renvoie provisoirement aux archives, en attendant qu'ils puissent être utilisés, les documents relatifs aux États généraux, dont il est regrettable que M. Levasseur ne puisse faire lui-même la publication.

M. G. Bertrand envoie de Saint-Pétersbourg les copies collationnées des six recueils ci-après :

1° Lettres des princes de Bourbon (32 lettres antérieures à la mort de Henri III);

Digitized by Google

2° Lettres du connétable Anne de Montmorency et de ses descendants directs (72 pièces);

3° Lettres du cardinal d'Armagnac, vice-légat à Avignon, adressées à Henri III, à Catherine de Médicis, à Villeroy (62 pièces);

4° Lettres de Henri d'Angoulême, grand prieur de France, à Catherine de Médicis et à Henri III (32 pièces);

5° Lettres de François d'Alençon, quatrième fils de Henri II (deux volumes contenant en tout 101 lettres de ce prince).

Tous ces volumes fourniront un contingent précieux au Recueil des lettres des rois et princes de France depuis le règne de Louis XI jusqu'au règne de Henri III, d'après les originaux de Saint-Pétersbourg, recueil dont le Comité a bien voulu approuver en principe la publication.

Tout en faisant ce collationnement, M. G. Bertrand a commencé et sensiblement avancé l'inventaire de la collection des autographes de Saint-Pétersbourg. Il ne désespère pas de mener l'entreprise à bonne fin d'ici au mois de janvier, bien que la collection ne comprenne guère moins de 8,000 documents intéressant l'histoire de France, etc.

Renvoi des six paquets de copies envoyés par M. G. Bertrand à la Commission désignée pour examiner ces communications.

M. Dusevel, membre non résidant, à Amiens, adresse la copie de l'acte mortuaire suivant, que M. le curé de Domart-sur-la-Luce (arrondissement de Montdidier) lui a fait lire sur les registres de cette commune :

« Le 30 juin 1785 est décédé, âgé de 32 ans, Son Altesse Sérénissime Mgr Eugène-Marie-Louis-Hilarion de Savoie, prince de Carignan, chevalier de l'ordre suprême de l'Annonciade, colonel propriétaire du régiment de Savoie-Carignan, au service de la France, seigneur des fiefs et terres de la vicomté de Domart-sur-la-Luce.

« Le lendemain, 1er juillet, son corps a été inhumé dans l'église paroissiale dudit Domart. »

La tombe de ce prince existe encore dans l'église; mais, pendant la Révolution, on a gratté les lettres de l'inscription qui ornait cette tombe.

Des remercîments seront adressés à l'auteur de cette communication.

Digitized by Google

M. le baron de Girardot, membre non résidant, à Nantes, fait hommage d'une brochure intitulée : *Catalogue de l'Œuvre du baron Henri de Triqueti, précédée d'une notice sur ce sculpteur;* extraite du tome XVI des *Mémoires de la Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans.*

Remercîments et dépôt à la bibliothèque du Comité.

M. Morand, membre non résidant, à Boulogne-sur-Mer, adresse copie d'un poëme en vers latins du IXe siècle, composé en l'honneur de saint Bertin, dans l'abbaye de ce nom. Le poëme est de 800 vers.

Remercîments et renvoi à la commission des *Mélanges.*

M. Octave Teissier, membre non résidant, à Toulon, transmet, au nom de son collaborateur M. Eyglier, la copie, accompagnée d'une courte notice, d'une généalogie des comtes de Provence, qui fut rédigée en 1503, sur la demande des conseils de Marseille, par le secrétaire archiviste de la Cour des comptes, en exécution d'une décision du président et des conseillers de cette cour. L'original de ce document est conservé dans les archives municipales de Marseille.

Renvoi à M. Meyer.

M. l'abbé André, correspondant à Vaucluse, adresse des notes sur l'instruction primaire dans une commune du département de Vaucluse, de 1556 à 1789.

Renvoi à M. Jourdain.

Le même correspondant fait hommage d'une étude sur les communes du département de Vaucluse, de 1556 à 1789.

Renvoi également à M. Jourdain.

M. le chanoine Barbier de Montault, correspondant à Poitiers, adresse copie d'un acte ecclésiastique de l'an 1319, fait par dom de Rosec, moine olivétain.

Renvoi à M. de Mas-Latrie.

M. Beauchet-Filleau, correspondant à Chef-Boutonne (Deux-Sèvres), adresse copie d'une lettre du roi de Navarre (Henri IV), adressée à M. de Lescours, et datée du 3 novembre 1576. L'original appartient à M. le docteur Sauzé, de la Motte-Saint-Héraye.

Renvoi à M. Guadet.

Digitized by Google

M. Ch. de Beaurepaire, correspondant à Rouen, adresse copie de quelques documents concernant les frères Anguier et la famille de Cavelier de la Salle.

Renvoi à M. Levasseur.

M. Chassaing, correspondant au Puy, adresse copie d'un rôle du Reinage de la confrérie de Saint-Jacques-des-Villageois de Vals, près le Puy, en l'année 1506 (document inédit).

Renvoi à M. Marty-Laveaux.

M. Duhamel, correspondant à Ajaccio, envoie quatorze pièces (1567-1585) concernant l'institution du syndicat en Corse et destinées à compléter une précédente communication sur le même sujet.

Le même correspondant adresse copie de trois pièces de 1750 et 1770, relatives à la reconnaissance de la noblesse corse par le Gouvernement français, lors de l'annexion de l'île à la France.

Une troisième communication de M. Duhamel a pour objet un décret des protecteurs de la banque de Saint-Georges, du 25 novembre 1539, pour la fondation de la ville de Porto-Vecchio.

Ces diverses communications sont renvoyées à l'examen de M. de Mas Latrie.

M. de Fleury, correspondant à Blois, adresse le *fac-simile* de la signature d'Ysabel de Bavière, apposée par cette princesse à des lettres par lesquelles elle remet aux religieux de l'abbaye de Vendôme, à titre de dépôt et garde, une somme de 3,000 francs (en écus d'or à la couronne de XVIII sous par pièce), stipulant qu'au cas où elle ne retirerait pas cette somme avant son décès, ladite somme serait affectée à la fondation d'une messe basse quotidienne et d'un anniversaire solennel.

La pièce communiquée par M. de Fleury sera déposée aux archives.

Le même M. de Fleury adresse des rectifications et additions au *Gallia christiana*, pour les abbayes de Gastines, Aiguevive et Fontaines-Blanches (Loir-et-Cher), se réservant, au cas où le Comité ne croirait pas devoir les insérer dans la *Revue des Sociétés savantes*, de les publier lui-même soit dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, soit dans le Bulletin de la *Société archéogique de Touraine*.

Renvoi à M. Anatole de Barthélemy.

Digitized by Google

M. A. de Lamothe, correspondant à Nimes, adresse copie d'une pièce tirée des archives municipales de cette ville, donnant le détail du droit de leyde (leude) (droit de bourreau) payé en 1730 à l'exécuteur des hautes œuvres.

Renvoi à M. Lascoux.

M. de Lamothe adresse encore une copie du tarif général dressé par les consuls de Nimes vers la fin du XIIIe siècle.

Renvoi à M. Jules Desnoyers.

M. G. Leroy, correspondant à Melun, adresse une note sur Denis de Chailly, chambellan du roi Charles VII, et la copie d'une ordonnance inédite concernant ce personnage, auquel le roi rend le droit de justice dans la ville et paroisse de Chailly-en-Brie, qui avait été retiré à un de ses prédécesseurs.

Renvoi à M. Boutaric.

M. G. Leroy fait en même temps hommage de ses *Recherches historiques sur le protestantisme dans le Melunais*, 1560-1789.

M. A. de Marsy fait hommage des publications suivantes dont il est l'auteur :

1° *Bibliographie compiégnoise.* (Extrait du *Bulletin de la Société historique de Compiègne.*)

2° *De l'ancienne décoration de la façade de l'hôtel de ville de Compiègne.* (Extrait de la *Revue de l'art chrétien.*)

3° *Études historiques sur l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem. — La commanderie de Saint-Mauvis au grand prieuré de France* (*diocèse d'Amiens*). (Extrait de *la Picardie.*)

4° *Les piliers symboliques de Forres et de Dunkeld* (*Écosse*). (D'après un mémoire de M. Jules Marion.)

M. Mossmann, archiviste de la ville de Colmar, adresse des transcriptions de documents relatifs à un fait peu connu, dit-il, peut-être même inédit, de l'histoire de Henri IV (Expédition du duc de Lorraine en Alsace contre des levées du roi Henri IV).

Renvoi à M. Rathery.

M. Nozot, correspondant à Sedan, adresse diverses ordonnances des princes de Sedan, en date des années 1573, 1574, 1615 et 1636.

Renvoi à M. Bellaguet.

Digitized by Google

M. Simonnet, correspondant à Dijon, fait hommage de deux brochures :

1° *Études sur l'ancien droit en Bourgogne, d'après les protocoles des notaires.* XIVe et XVe siècle. Paris, 1873. (Extrait de la *Revue historique du droit français et étranger.*)

2° Treize chartes inédites de Jean, sire de Joinville, publiées et annotées par le correspondant.

M. Soucaille, correspondant à Béziers, adresse la copie de lettres patentes du roi François Ier concernant les maladies des villes, et une ordonnance du roi pour les pauvres. 15 avril 1534. (*Archives municipales de Béziers.*)

Renvoi à M. Boutaric.

M. l'abbé Tisserand, correpondant à Nice, adresse les copies de divers documents, au nombre de huit, qu'il a extraits des archives d'Antibes. M. l'abbé Tisserand rappelle en même temps à M. le Ministre le *Dictionnaire topographique du département des Alpes-Maritimes*, dont M. A. de Barthélemy a bien voulu s'occuper. Ce travail, qu'il a présenté au nom de la Société des lettres des Alpes-Maritimes, lui a demandé de longues recherches, et il a dû le refaire jusqu'à trois fois.

Renvoi à M. Anatole de Barthélemy.

M. Tholin, correspondant à Agen, fait hommage d'un exemplaire d'un mémoire qu'il vient de publier et qui a pour titre : *Des tailles et des impositions au pays de l'Agenais durant le XVIe siècle jusqu'aux réformes de Sully.* (Extrait du recueil des travaux de la *Société des sciences et arts d'Agen.*)

Il est également fait hommage au Comité, par M. Émile Mabille, du *Cartulaire de Marmoutiers pour le Dunois*, publié par M. Émile Mabille sous les auspices de la Société dunoise. Châteaudun, 1874.

M. Castan, correspondant à Besançon : *Probabilités d'un voyage du roi saint Louis à Besançon, en 1259.* Lettre à M. Léopold Delisle, membre de l'Institut. Besançon, 1874.

Dépôt de tous les ouvrages offerts au Comité dans la bibliothèque du Comité, et remercîments à leurs auteurs.

M. le Président désigne, pour rendre compte de publications de

Digitized by Google

Sociétés savantes, MM. Bellaguet, Théry, A. de Barthélemy, de Rozière, Meyer, Michelant et Jourdain.

La mort de divers correspondants est annoncée par des membres du Comité :

Par M. L. Delisle, celle de M. Lefèvre, dit *Faber*, à Cambrai ;

Par M. A. de Barthélemy, celle de M. Devals, à Montauban ;

Par M. de la Villegille, celle de M. Léopold Charles, à la Ferté-Bernard.

Des rapports sont lus par :

M. Bellaguet, sur les *Bulletins de la Société des antiquaires de l'Ouest* [1] ;

M. Rathery, sur la *Revue africaine*, journal des travaux de la Société historique algérienne [2] ;

M. Marty-Laveaux, sur les *Mémoires de l'Académie de Dijon* [3], sur les publications de la *Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron* [4] ;

M. Jourdain, sur les *Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais* [5], sur les *Mémoires de la Société d'émulation d'Abbeville* [6].

Ces six rapports sont renvoyés à la commission de la *Revue*.

M. L. Delisle fait un rapport sur la communication faite par M. Daufresne de la Chevalerie, officier supérieur belge en retraite, d'un travail manuscrit intitulé : *Une page inédite de l'histoire de France relative à Bertrand du Guesclin*. Après avoir rendu justice aux sentiments élevés, généreux et sympathiques à la France, dont l'auteur de ce travail se montre animé, M. le rapporteur regrette de ne pouvoir proposer l'impression du mémoire que transcrit et commente M. Daufresne de la Chevalerie. Ce document a été analysé, en 1869, par M. le baron Kervyn de Lettenhove, dans ses notes sur la chro-

[1] Années 1868-1873.
[2] XIV, XV, XVI et XVII volumes, 1870-1873.
[3] Tomes XV et XVI, années 1868-1870.
[4] Tomes V à VIII. Mémoires, t. IX et X, 1859-1873.
[5] Tome XII.
[6] 1er vol. 1869-1872.

Digitized by Google

nique de Froissart (VIII, 456), et publié, en 1874, dans le recueil de pièces justificatives ajouté à la même chronique.

Avis de ces conclusions sera donné à M. Auguste Daufresne de *la Cheva*lerie et à M. le Ministre de la guerre.

Avant de lever la séance, M. L. Delisle fait hommage à la section d'une brochure dont il est l'auteur et qui a pour titre : *Origine des archives du ministère des affaires étrangères.* Documents publiés par M. L. Delisle, membre de l'Institut. Nogent-le-Rotrou, 1874, in-8°, 19 pages. (Extrait de la *Bibliothèque de l'École des chartes.*)

Remerciments et dépôt dans la bibliothèque du Comité.

C. Hippeau,

Secrétaire de la section d'histoire et de philologie.

SÉANCE DU 7 DÉCEMBRE 1874.

PRÉSIDENCE DE M. LÉOPOLD DELISLE,

MEMBRE DE L'INSTITUT.

M. Francisque Michel, membre non résidant, annonce qu'il a reçu de M. Wright la feuille 34 du texte du *Psalterium triplex*, envoyée par lui à l'imprimerie. L'examen de l'Introduction qui doit être placée en tête du volume et du glossaire qu'il doit contenir est renvoyé à une commission composée de MM. Léopold Delisle, P. Meyer et Marty-Laveaux.

M. Francis Molard, chargé d'une mission en Italie, envoie, pour être joint au rapport envoyé par lui, le 5 janvier 1874, sur des documents trouvés dans les archives de Pise, d'autres copies sur la publication desquelles M. de Mas-Latrie est prié par M. le président de faire connaître son opinion.

M. Mauriès, bibliothécaire de la ville de Brest, envoie trois volumes de documents inédits, relatifs à l'attaque et à la défense de Brest.

Digitized by Google

Quelques membres reconnaissent que ces documents intéressants faisaient partie de la collection Langeron, dont une partie a été acquise, il y a quelques années, par la Bibliothèque nationale.

M. Boutaric est chargé de les examiner.

M. le Président fait connaître à la section les propositions soumises par la commission nommée à cet effet à M. le Ministre, pour pourvoir aux vacances qui existent dans le sein de la section. Ces vacances sont au nombre de six, savoir : trois pour remplacer des membres qui ont demandé à passer dans la catégorie des membres honoraires; trois pour porter à trente le nombre des membres titulaires. En vertu de l'arrêté du 21 février 1874, qui prescrit d'indiquer trois noms pour chaque vacance, il y avait lieu de proposer dix-huit noms, ainsi que l'a fait la commission.

M. le Président ajoute que l'intention de M. le Ministre est de nommer membres du Comité, indépendamment de quatre membres de l'Assemblée nationale, le directeur des Archives nationales et un attaché au ministère des affaires étrangères.

La liste adoptée par la section, d'après les propositions qui lui sont faites par la commission, sera transmise à M. le Ministre avec l'addition de deux noms présentés par un des membres.

M. le Président procède ensuite à la nomination des membres qui seront chargés de rendre compte de publications de Sociétés savantes. Ce sont : MM. de Mas-Latrie, A. de Barthélemy, Théry, Michelant, Cocheris et Jourdain.

M. Cherbonneau, membre non résidant, à Alger, fait hommage d'une brochure intitulée *Divan de Ferazdak*, publié sur le manuscrit de Sainte-Sophie, avec une traduction française par E. Boucher. (Extrait du *Correspondant.*)

M. Aubertin, correspondant à Beaune, adresse copie de trois pièces provenant du bureau de l'enregistrement des actes judiciaires à Beaune.

Renvoi à M. Levasseur.

M. Barbier de Montault, correspondant à Poitiers, envoie un document qu'il est chargé de transmettre de la part du R. P. de

Digitized by Google

l'Écorchère, qui l'a trouvé dans les papiers de Raineville, dont il est héritier.

Ce parchemin, qui a la forme et le style des bulles papales, a été donné à Avignon, sous le pontificat d'Urbain VIII, le 12 mai 1644. Il concerne Pierre Serret, sous-diacre du diocèse d'Arles et chanoine de l'église paroissiale et collégiale de *N.-D. de Pomeriis oppidi Bellicadei*, qui est autorisé à recevoir *extra tempora*, et sans observer les interstices prescrits par le concile de Trente, le diaconat et la prêtrise, soit des mains de l'ordinaire, soit de tout autre évêque catholique.

L'indult est délivré au nom du cardinal Antoine Barberini. Le sceau est aux armes du même cardinal.

Cette circonstance détermine la section à faire le renvoi de ce document à M. le directeur des Archives nationales, pour être déposé au musée de sigillographie que possède cet établissement.

M. Henri Beaune, correspondant à Alger, envoie la transcription d'une lettre adressée à S. A. S. l'archiduc Albert d'Autriche, gouverneur des Pays-Bas, par Claude de Vergy, deuxième du nom, comte de Champlitte, etc., gouverneur du comté de Charolais pour le roi catholique.

Le correspondant ne signale au Comité cette lettre, datée de 1598, que dans le but de mettre au jour le passage relatif aux soupçons que, dès cette époque, Henri IV concevait sur la fidélité du duc de Biron.

Renvoi à M. Boutaric.

M. Couaraze de Laà, correspondant à Albi, transmet les copies de trois lettres du pape Clément V.

Renvoi à M. Boutaric.

M. l'abbé Ducis, correspondant à Annecy, envoie, suivant l'invitation qu'il en a reçue, copie des ordres militaires donnés en septembre 1793 par le général Santerre, à Cluses (Mont-Blanc). Le correspondant a acquis la certitude, depuis sa première communication, que ce général Santerre ne pouvait être celui qui fut envoyé en Vendée, car celui-ci, à l'époque où les lettres ont été écrites, était en marche vers Chollet.

M. Ducis n'a pu découvrir s'il existait un lien de parenté entre ces deux généraux Santerre.

Digitized by Google

M. Dupré, correspondant à Blois, envoie plusieurs pièces concernant la Ligue à Blois.

Ces documents, ainsi que ceux qu'envoie M. l'abbé Ducis, seront examinés par M. Lalanne.

M. Godard-Faultrier, correspondant à Angers, adresse copie d'un traité inédit intitulé : *Mémoire pour servir à l'histoire des évêques de Babylone, où l'on voit l'ancienneté et les prérogatives de leur siége*, composé par M. Gatien Galliczon, évêque d'Agatophe en 1709, coadjuteur de l'évêque de Babylone.

Renvoi à M. Jourdain.

M. Magen, correspondant à Agen, adresse une copie de la procédure criminelle commencée par les conseils d'Agen contre Guillaume le Tort, accusé d'assassinat.

Renvoi à M. de Rozière.

M. Magen annonce l'envoi prochain d'un formulaire complet d'actes de notaires au XIIIe siècle, d'après un registre de l'étude de R. Coc, notaire à Agen de 1282 à 1285. Ce manuscrit est en langue romane.

M. de Marsy, correspondant à Compiègne, adresse un inventaire de fragments du cartulaire de Saint-Corneille de Compiègne.

Renvoi à M. Jourdain.

M. Nozot, correspondant à Sedan, envoie copies de diverses ordonnances concernant la principauté de Sedan, de 1582 à 1650.

Renvoi à M. Bellaguet.

M. Célestin Port, correspondant à Angers, envoie les copies de deux lettres de Henri IV, qu'il vient de rencontrer dans un dossier non encore classé des archives de Maine-et-Loire.

Renvoi à M. Guadet.

M. Simonnet, correspondant à Dijon, adresse trois pièces du XVe siècle, extraites des archives de la Côte-d'Or, relatives à l'invention et à la translation des reliques de saint Gengoul.

Renvoi à M. Cocheris.

M. Charvet, archiviste de la Société des sciences et lettres d'Alais,

Digitized by Google

transmet copie d'une requête adressée par les habitants de Remoulins au comte Alphonse d'Ornano, plus tard maréchal de France sous Henri IV. Il accompagne ce document d'une notice extraite d'une monographie inédite de Remoulins.

Renvoi à M. Marty-Laveaux.

M. l'abbé Chevalier, président de la Société archéologique de Touraine, adresse les dernières publications de cette société, dont il signale l'importance.

Le même M. Chevalier fait hommage de l'*Inventaire analytique des archives municipales d'Amboise* (*1121-1789*), qu'il vient de publier, suivi de documents inédits relatifs à l'histoire de cette ville. Entre autres renseignements précieux, ce volume apporte un document sur l'origine et l'âge probable des deux premiers architectes de Chambord, Pierre Nepveu, dit *Trinqueau*, et Étienne Coqueau.

M. Glebocki sollicite la nomination d'une commission spéciale dans le but de prendre une première connaissance de ses travaux appartenant au domaine de l'histoire, de la géographie, de l'ethnographie, etc.

Cet ordre de communication ne pouvant être l'objet d'un examen de la part de la section, il est passé à l'ordre du jour.

M. René Kerviler, ingénieur des ponts et chaussées à Nantes, adresse, avec un exemplaire de ses dernières publications, la liste de ses divers travaux d'histoire et d'archéologie, et sollicite le titre de correspondant.

Renvoi à M. de la Villegille.

Les ouvrages dont M. de Kerviler fait hommage au Comité sont les suivants :

Note sur les monuments celtiques d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande, et sur les collections du British Museum.

Association bretonne. — Congrès de Quimper en septembre 1873. — Étude critique sur la géographie de la presqu'île Armoricaine au commencement et à la fin de l'occupation romaine, avec une carte des voies romaines au ve siècle.

La Bretagne à l'Académie française au XVIIe siècle.

Le chancelier Pierre Seguier, second protecteur de l'Académie fran-

Digitized by Google

çaise, études sur sa vie privée, politique et littéraire, et sur le groupe académique de ses familiers et commensaux.

M. Laurent, secrétaire de la Société d'archéologie de la Drôme, adresse le numéro 31 du Bulletin de cette société et un exemplaire du travail de M. le marquis de Pisançon ayant pour titre : *Étude sur l'allodialité dans la Drôme, de 1000 à 1400.*

M. Joseph Maréchal, instituteur à Broc (Maine-et-Loire), fait hommage d'une brochure qu'il vient de publier : *Recherches historiques et statistiques sur la commune du Broc.*

Renvoi à la commission des souscriptions.

M. Mireur, archiviste du Var, adresse copie, avec analyses, de textes relatifs aux États généraux de Provence tenus de 1371 à 1383.

Renvoi à M. Paul Meyer.

M. de Montholon transmet copie d'une lettre de Henri IV adressée au garde des sceaux Montholon, son ancêtre.

Renvoi à M. Guadet.

M. Moulenq, avocat à Valence-d'Agen, sollicite le titre de correspondant. Il offre, en même temps, d'envoyer au Comité une nouvelle copie des coutumes de la ville d'Auvillars, que M. Lagrèze-Fossat avait publiée d'après une copie fautive.

Cette offre est acceptée. La section invite M. Moulenq à lui adresser le manuscrit du *Dictionnaire topographique du département de Tarn-et-Garonne*, afin qu'elle puisse juger en connaissance de cause si, comme il le demande, ce dictionnaire peut être livré à l'impression.

M. de Saint-Genis, conservateur de l'enregistrement et des domaines à Châtellerault, adresse une note sur les *Menues pensées* de Bonnivard, le prisonnier du Chillon, qui existent inédites à l'état de notes marginales sur plusieurs volumes de la bibliothèque de Genève.

Renvoi à M. Lalanne.

Un mémoire du même M. de Saint-Genis sur la part que prit le

Digitized by Google

roi Louis XI au percement du tunnel du mont Viso (1475 à 1480) est renvoyé à l'examen de M. Desnoyers.

M. Ambroise Tardieu, membre de l'Académie de Clermont-Ferrand, donne l'indication d'un curieux manuscrit qui intéresse l'abbaye de Solignac (Haute-Vienne), manuscrit de l'année 1673, écrit par D. Laurent-Dumas, religieux de ce monastère.

M. Léopold Delisle se charge d'examiner cette communication.

M. Vaschalde, administrateur de l'établissement thermal de Vals (Ardèche), fait hommage de la brochure suivante (extraite de la *Revue de Marseille et de Provence*) : *Dictons et sobriquets populaires du Vivarais.*

Il est également fait hommage, par M. Deschamps de Pas, de l'*Éloge funèbre de M. Henri de Laplane.*

M. de Rozière fait hommage, au nom de M. François de Saint-Maur, président de chambre à la Cour d'appel de Pau, de trois brochures :

Roncevaux et la chanson de Roland, simple réponse à une question de géographie historique;

Épigraphie des Basses-Pyrénées;

Voies de la région du sud-ouest.

M. Boutaric dépose un document que M. Bruel l'a prié de présenter au Comité. C'est une copie du registre de Guillaume Trascal, archidiacre de Saint-Flour, renfermant un pouillé de l'archidiaconé de Saint-Flour, au diocèse de Clermont, XIVe siècle.

Renvoi à la commission des *Mélanges.*

Les différents ouvrages dont il a été fait hommage au Comité dans la séance seront déposés à la bibliothèque du Comité, et des remercîments adressés à leurs auteurs.

C. Hippeau,

Secrétaire de la section d'histoire et de philologie.

Digitized by Google

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

SÉANCE DU 16 NOVEMBRE 1874.

PRÉSIDENCE DE M. LÉON RENIER,

MEMBRE DE L'INSTITUT, VICE-PRÉSIDENT DE LA SECTION.

M. de la Villegille, secrétaire du Comité, fait savoir à la section que l'impression du *Répertoire de la Nièvre* se poursuit régulièrement, ainsi que celle du tome II du *Recueil des inscriptions de la France.*

M. le baron de Watteville, chef de la division des lettres et des sciences, exprime les regrets de M. le Ministre, qui, malgré tout le désir qu'il en avait, et qu'il avait fait connaître, ne peut cependant assister à la séance. En l'absence de M. le Ministre, M. de Watteville, en son nom, invite la section à lui adresser ses présentations aux places vacantes dans son sein. En même temps, M. de Watteville annonce que M. le Ministre, afin de rendre hommage à l'Assemblée nationale et la faire participer aux travaux du Comité, se propose d'y appeler quatre députés.

Il est entendu que ces membres *hors cadre*, ne devant leur place dans le Comité qu'à leur titre de députés, devraient la résigner s'ils venaient à cesser de faire partie de l'Assemblée nationale.

M. le Ministre demande aussi au Comité des *instructions* destinées à guider ses correspondants et à donner plus d'ensemble à leurs travaux.

M. Chabouillet est chargé de rédiger les instructions relatives à la numismatique; M. A. Bertrand, celles qui touchent aux antiquités de la Gaule aux époques préhistoriques et antérieures à la conquête romaine, et M. J. Quicherat, celles relatives à l'époque romaine.

En outre, la section nomme une commission chargée de dresser

Digitized by Google

une liste des autres instructions à rédiger. M. le Président désigne pour en faire partie MM. Lenoir, de Guilhermy, Darcel, de Montaiglon, Quicherat et Bertrand; selon la règle, les membres du bureau se joindront à cette commission.

M. le secrétaire de la Commission des monuments historiques adresse des remercîments à la section, qui lui a transmis une lettre de M. l'abbé Barbier de Montault ayant pour objet d'appeler l'attention de ladite commission sur des travaux de restauration qui s'exécutent en ce moment à l'église Saint-Jean de Chaumont (Haute-Marne). Ces travaux seraient faits avec si peu de précaution, qu'il y a lieu de craindre, selon M. B. de Montault, que les belles fresques du XVIe siècle, ainsi que les tapisseries du XVIIe, qui décorent cette église, ne subissent de fâcheuses détériorations. M. le préfet de la Haute-Marne sera prié par M. le Ministre de vouloir bien faire cesser cet état de choses.

La même commission, informée par une autre communication de la section d'archéologie d'un projet de restauration des portes de la façade occidentale de l'église Saint-Maclou à Rouen, proposé par M. Duthuit, qui se chargerait de toute la dépense, la remercie également de l'avoir mise en mesure de s'y opposer. En effet, la Commission des monuments historiques, partageant *a priori* le sentiment exprimé par la section d'archéologie sur le danger de cette restauration, si elle devait s'appliquer aux délicates sculptures attribuées à Jean Goujon, pense que, si un plus long usage de ces portes devait être préjudiciable à leur conservation, le seul parti à prendre serait de les remplacer et de les déposer dans un musée. Mais, renseignements pris, la Commission est d'avis qu'il n'y a pas lieu d'accepter l'offre généreuse de M. Duthuit, attendu que les portes sont en bon état de conservation. En conséquence, M. le Ministre a prescrit à M. le préfet de la Seine-Inférieure de s'opposer à toute restauration, en motivant son opposition sur ce principe, qu'en ce qui concerne des œuvres de maître une opération du genre de celle qu'on méditait doit être considérée comme dangereuse.

M. Darcel, qui arrive de Rouen, et qui vient d'examiner les portes de Saint-Maclou afin de rendre compte de leur état à la section, confirme en tous points les assertions de la lettre de M. le secrétaire de la Commission des monuments historiques.

Digitized by Google

M. Nivet, président de l'Académie de Clermont-Ferrand, adresse une reproduction galvanoplastique d'une plaque votive en bronze de 6 centimètres de largeur et de 9 centimètres de hauteur, trouvée à une assez grande profondeur dans les fouilles faites récemment au sommet du Puy-de-Dôme.

En même temps, la section a reçu de M. Mallay, secrétaire de la commission des fouilles du Puy-de-Dôme, des estampages de la même inscription, et fait connaître les résultats des fouilles entreprises en 1874, pour compléter celles de 1873. On a découvert la suite du grand escalier et de ses paliers, deux terrasses dallées, et même une des fenêtres de l'escalier intacte. On a trouvé aussi la porte d'une vaste pièce remplie de déblais et de débris sur une épaisseur de 5 mètres; un mur de 3m,15 d'épaisseur avec parement extérieur de grand appareil. Sur ces points, les fouilles ont fait rencontrer aussi des marbres précieux de grande dimension, ornés de moulures, des inscriptions, etc. etc.

Parmi ces inscriptions, la seule qui soit entière est celle de la plaque votive dont on vient de parler; en voici la teneur :

NVM.AVG
ET DEO MERCVRI[O]
DVMIATI
MATVTINIVS
VICTORINVS
D D.

« Il n'y a plus de doute, » s'écrie M. Mallay.

« C'est bien un temple dédié au Mercure du Puy-de-Dôme que nous fouillons, et cette découverte est d'un immense intérêt.

« Malheureusement, ajoute le zélé correspondant, nous sommes à bout de ressources; nous avons emprunté 1,500 francs, et, s'il ne nous arrive de prompts secours, l'hiver jettera la perturbation dans nos travaux. A 1,440 mètres d'altitude, les avaries seront nombreuses, et la plupart des déblais faits seront comblés à nouveau par les éboulements. »

M. Léon Renier ajoute à cette communication le résultat de ses informations personnelles.

Le vice-président de la section d'archéologie appelle l'attention du Ministre sur le grand intérêt que présentent ces fouilles. Les vestiges que l'on déblaye en ce moment sont ceux d'un monument

Digitized by Google

national de la plus haute importance. En attendant la note sur ce sujet que M. Léon Renier promet de remettre à la rédaction de la *Revue*, nous dirons avec M. Mallay et le savant académicien que ce monument est sans doute le temple de Mercure.

On sait, comme le rappelle M. Renier, que ce temple était, suivant Grégoire de Tours, *in civitate Arvernorum*, c'est-à-dire dans le pays des Arvernes, et non pas nécessairement à Clermont, comme on l'a dit souvent. On sait aussi par César que Mercure était particulièrement vénéré dans la Gaule, fait que confirment les nombreuses statuettes de ce dieu que l'on trouve dans notre pays.

En ce qui concerne l'inscription MERCVRIO DVMIATI, non-seulement elle ne permet guère de douter qu'il y avait sur le Puy-de-Dôme un temple de Mercure, mais elle nous révèle la forme ancienne du nom de la montagne. *Dumias* est régulièrement formé de *Dumium* (dont on a fait d'abord Duma), comme *Aquinas* d'*Aquinum*, etc. *Mercurius Dumias* est donc le Mercure de *Dumium*.

M. le baron de Guilhermy demande que l'on fasse surveiller et protéger les fouilles du Puy-de-Dôme; non-seulement les touristes enlèvent beaucoup d'objets, mais les propriétaires du pays pratiquent également des fouilles qui entravent celles de l'Académie de Clermont. On répond à M. de Guilhermy que M. le préfet du Puy-de-Dôme a promis de faire tout ce qui dépendra de lui pour la protection et la continuation des travaux.

M. A. Aubert, président de l'Académie de Mâcon, transmet une lettre de MM. Arcelin et l'abbé Ducrot relative à la station préhistorique du Grot-au-Charnier, à Solutré (Saône-et-Loire), où cette compagnie, d'accord avec ces messieurs, voudrait exécuter des fouilles avec une subvention de l'État.

M. de Quatrefages, de l'Institut, et M. Ch. Alexandre, membre de l'Assemblée nationale, recommandent cette opération, qui nécessiterait une somme de 5,000 francs.

M. Servaux fait de nouveau observer que le Ministère ne dispose pas d'un crédit spécial pour les fouilles, et que, chaque fois que des fonds ont été employés à cette destination, cela a toujours été au détriment d'autres services non moins importants.

M. de Watteville constate l'inconvénient grave signalé par M. Servaux, et émet l'avis que le Comité veuille bien prier le Ministre de

Digitized by Google

faire inscrire au budget du Ministère un crédit spécial qui permettrait de venir efficacement en aide aux fouilles jugées intéressantes pour les études historiques et archéologiques. Il y à tout lieu d'espérer que l'Assemblée nationale ne refuserait pas ce crédit. La section d'archéologie, à l'unanimité, s'associe au vœu formulé par M. de Watteville.

M. le président de la Société archéologique de Vervins, qui compte à peine quelques mois d'existence et a déjà entrepris des fouilles sur son territoire, désirerait que le Comité envoyât un de ses membres avec la mission de les diriger. Déjà on a découvert les ruines d'une *villa* et celles d'un *théâtre*, et par conséquent on sait que le *Verbinum* de l'itinéraire d'Antonin, ou le *Vironum* de la table de Peutinger, que l'on ne connaît que par ces mentions, avait une certaine importance. La pénurie signalée par M. Servaux ne permettant pas au Comité d'accueillir, comme elle le mériterait, la demande de la Société de Vervins, un membre propose que M. Cournault, dont la résidence n'est pas très-éloignée de cette ville, soit prié de s'y rendre. C'est un explorateur expérimenté, dont les avis seraient certainement très-utiles: reste à savoir s'il lui serait possible de se déplacer en ce moment.

On écrira en ce sens à M. Cournault.

M. l'abbé Cochet, membre non résidant, à Rouen, adresse une dissertation sur un sceau matrice du xve siècle découvert à Longueville.

Renvoi à M. Douët d'Arcq.

M. Deloye, correspondant à Avignon, adresse une notice sur deux cippes votifs du musée Calvet, à Avignon, dont il est le conservateur. M. Deloye a joint à cette notice des estampages des inscriptions gravées sur ces monuments. L'une est inédite; l'autre est imparfaitement connue. Toutes deux mentionnent des divinités topiques de la Gaule. M. L. Renier examinera cette communication.

M. Dusevel, membre non résidant, à Amiens, adresse des notes sur les résultats qu'ont produits les fouilles opérées à Amiens pour l'achèvement du nouveau palais de justice élevé sur l'emplacement de la porte, où, selon la tradition, saint Martin donna la moitié de son manteau à un pauvre. M. Lenoir est chargé de l'examen de cet envoi.

Digitized by Google

M. Oct. Teissier, membre non résidant, à Marseille, adresse l'estampage d'une inscription du XIIIe siècle qui existe dans l'ancien couvent de la Celle, près de Brignolles. Cette inscription a été déjà publiée par M. L. Rostan, d'après M. Raynouard[1]; mais la copie donnée par ces archéologues n'est pas absolument exacte. M. de Guilhermy examinera cette communication.

M. l'abbé Barbier de Montault, correspondant à Poitiers, adresse les empreintes de deux sceaux des XIVe et XVe siècles, qu'il suppose pouvoir compléter utilement la riche collection des Archives nationales et l'inventaire de M. Douët d'Arcq. C'est à ce savant que la section renvoie la communication.

Le même correspondant adresse un numéro du *Journal de Florence*, du 25 septembre 1874, dans lequel se trouve le compte rendu de la découverte faite à Rome d'un diptyque d'ivoire avec inscription. Ce document complète la notice de M. Westwood, que le correspondant a précédemment envoyée au Comité, et dont l'examen a été confié à M. Chabouillet. Cette nouvelle communication est renvoyée au même membre.

Le même M. Barbier de Montault croit qu'il serait utile de compléter les inscriptions mutilées, et que l'on donne telles dans le *Recueil des inscriptions de la France*. M. de Montault fait application de la méthode qu'il voudrait voir adopter à l'épitaphe de dom Jacques de Cheval, mort en 1648. M. Hippeau a donné cette épitaphe avec ses nombreuses lacunes, dans son livre sur l'*Abbaye de Saint-Étienne de Caen*, et cependant il serait facile d'en restituer quelques lignes, d'après le verset 21 du chapitre XIX du livre de Job. M. de Guilhermy examinera cette communication.

Une quatrième dépêche de M. l'abbé Barbier de Montault se compose d'empreintes de plusieurs petits sceaux du Mont-Olivet majeur, situé en Toscane, près de la petite ville d'Asciano, et résidence des religieux de l'ordre des Olivétains. Renvoi à M. Douët d'Arcq.

M. Bulliot, correspondant à Autun, adresse l'estampage d'une inscription romaine qu'il vient de relever à Grenoble, avec M. Chapuis, recteur de l'académie de cette ville, dans une grange où notre

[1] *Bulletin du Comité de la langue, de l'histoire et des arts de France*, t. Ier, p. 550.

Digitized by Google

zélé correspondant l'avait déjà signalée, il y a huit à dix ans. Cette inscription a été trouvée sur le mamelon de Barré, commune de Détrier, au confluent du Breda d'Allevard et du Bains qui descend de Saint-Hugon. Le couronnement d'un autre cippe, trouvé au même lieu, conserve des traces d'une autre inscription terminée par les mots : EX VOTO; cette circonstance fait penser que les ruines romaines du mamelon de Barré seraient celles d'un temple. Quant à l'inscription dont M. Bulliot envoie l'estampage, et à une autre du musée de Grenoble, on y lit les noms de plusieurs *Sollius*, dont deux ont le prénom de *Caius*. La répétition de ce prénom dans cette famille indiquerait-elle que ces *Sollius* de Grenoble seraient de la même famille que Sidoine Apollinaire, qui lui-même se nommait *Caius Sollius?* Cette communication est renvoyée à M. L. Renier.

Le même M. Bulliot adresse un rapport sur les fouilles du mont Beuvray. Ce nouveau rapport, qui traite des opérations des années 1872 et 1873, est renvoyé à M. J. Quicherat.

M. Castan, correspondant à Besançon, fait hommage d'une brochure intitulée *La Vierge des Carondelet*. Ce travail, qui a trait au Fra Bartolomeo de la cathédrale de Besançon, a été lu en 1874 à la Sorbonne; il en a été rendu compte dans la *Revue des Sociétés savantes*, numéro de mars-avril 1874.

M. le marquis de Castelnau d'Essenault, correspondant au château de Paillet (Gironde), adresse avec notice l'estampage d'une inscription en langue gasconne du XIVe siècle, existant à Bordeaux dans l'église Sainte-Eulalie. M. de Guilhermy rendra compte de cette communication.

M. Jules Chevrier, correspondant à Chalon-sur-Saône, adresse des dessins représentant, de grandeur naturelle, des mors de chevaux et des busandales modernes ou fers de bœufs. Renvoi à M. J. Quicherat.

M. l'abbé Corblet, correspondant à Versailles, adresse l'empreinte d'un sceau en bronze trouvé dans la cour du presbytère de Guillancourt, canton de Rosières (Somme). Renvoi à M. Douët d'Arcq.

M. l'abbé Corblet fait en même temps hommage du tome IV de l'*Hagiographie du diocèse d'Amiens*, Paris, 1874, in-8°, 710 pages.

Digitized by Google

M. Dupré, correspondant à Blois, adresse des notes sur quelques émailleurs de Blois au XVIIe siècle. M. de Montaiglon rendra compte de cette communication.

M. Féraud, interprète principal de l'armée d'Afrique, correspondant à Alger, fait savoir que les membres du conseil municipal de Bougie demandent la démolition d'une porte monumentale, la *Porte Sarrazine*, seul reste de l'ancienne capitale du royaume Berbère Hammadite, par la raison que cette porte gênerait le débarquement des marchandises. Cet avis sera transmis à la Commission des monuments historiques.

M. Féraud fait en même temps hommage d'une brochure intitulée: *Conférences sur les résultats obtenus jusqu'ici par les études épigraphiques algériennes, faites les 28 mars et 2 avril 1874, à la réunion des officiers d'Alger*, par M. Ch. Féraud, publication de la réunion des officiers d'Alger, Alger, in-8°, 58 pages.

M. Goze, correspondant à Amiens, adresse l'estampage d'une épitaphe que M. l'abbé Messio, curé doyen de Sains (Somme), a trouvée dans son église. M. de Guilhermy examinera cet envoi.

M. A. de Lamothe, archiviste du Gard, correspondant à Nimes. fait hommage d'une *Description de la cathédrale de Nimes par Fléchier*, publiée pour la première fois et annotée par ce zélé correspondant.

M. G. Leroy, correspondant à Melun, adresse une note sur le menhir de Diant, canton de Lorrer-le-Bocage, arrondissement de Fontainebleau. Suivant le correspondant, ce monolithe n'appartiendrait pas à l'époque druidique; ce serait une pierre commémorative érigée sur les bords de la rivière d'Orvanne par les soldats de Théodebert, roi d'Austrasie, et de Thierry, roi de Bourgogne, après leur victoire sur Clotaire II, roi de Neustrie, l'an 600 de J. C. M. A. Bertrand examinera cette communication.

M. le comte de Mellet, correspondant à Chaltrait (Marne), adresse un relevé d'inscriptions de cloches de l'église de Cézanne (Marne).

Le même correspondant appelle l'attention de la section sur la convenance qu'il y aurait, au point de vue historique et archéologique, de restaurer, dans plusieurs de leurs parties, les bâtiments de l'École de Saint-Cyr. Ces deux communications sont renvoyées à M. le baron de Guilhermy.

Digitized by Google

M. Mignard fait hommage de deux de ses publications : *Alise, Vercingétorix et César*, Dijon-Paris, 1874, in-8°; *Monographie de l'église de Saint-Vorles*, Dijon, 1874. Des remercîments seront adressés au savant correspondant.

M. Nozot, correspondant à Sedan, adresse diverses notices sur des communes du département des Ardennes : Villers-devant-Mouzon, Puilly, Saint-Loup-en-Champagne, Angecourt, Cernion, Ige. Renvoi à M. de Guilhermy.

M. Joseph Roger, conservateur du musée de Philippeville, correspondant, donne l'indication de nouvelles entrées de monuments dans ce musée, ainsi que les croquis de quatre pierres funéraires découvertes récemment dans cette ville, et les estampages de deux des inscriptions gravées sur ces pierres. Renvoi à M. L. Renier.

M. Tholin, correspondant à Agen, adresse un estampage d'une inscription romaine découverte à Sos (Lot-et-Garonne), dans le pavage d'une église romane. Renvoi à M. Renier.

Le même fait hommage de ses *Études sur l'architecture religieuse dans l'Agenais, du xᵉ au xviᵉ siècle, suivies d'une notice sur les sépultures du moyen âge*, Agen-Paris, 1874, in-8°, xvi et 364 pages, avec de nombreuses gravures. Des remercîments seront adressés à l'auteur de cet ouvrage, que connaissent déjà plusieurs membres du Comité, et dont ils s'accordent à faire ressortir l'importance.

M. Charvet, agent-voyer de l'arrondissement de Béziers, etc., adresse le deuxième bulletin publié par la Société de cette ville, et fait hommage d'un exemplaire de son mémoire intitulé : *Les voies romaines chez les Volkes Arécomiques*, Alais, 1874. Un extrait de ce travail a été lu à la Sorbonne en avril 1874.

M. Mowat, chef d'escadrons au 10ᵉ régiment d'artillerie, à Rennes, adresse les estampages de la collection complète des inscriptions romaines qui existent dans cette ville, ainsi que l'estampage d'une belle stèle égyptienne du musée archéologique de Rennes. Renvoi à M. L. Renier et au conservateur des antiquités égyptiennes au Louvre.

M. Pouy rectifie une erreur dans la copie, par lui adressée, d'un

Digitized by Google

vase à eau bénite de l'église du prieuré d'Airaines. On avait écrit *bénédictin* au lieu de *Benoist 1517*.

M. Ch. Roessler adresse un mémoire manuscrit sur les anciennes horloges et montres solaires, qui est renvoyé à M. Darcel.

M. Ambroise Tardieu, membre de l'Académie de Clermont-Ferrand, adresse un mémoire manuscrit sur la découverte d'un temple gigantesque élevé à Mercure sur le Puy-de-Dôme. Il s'agit des fouilles de l'Académie de Clermont, dont il a été question ci-dessus. Le mémoire de M. Tardieu est renvoyé à M. L. Renier.

M. le Président désigne MM. Marion, de la Villegille, L. Renier, Éd. de Barthélemy, pour rendre compte de publications de Sociétés savantes.

Un membre signale une erreur matérielle qui s'est glissée dans un rapport, inséré dans la *Revue des Sociétés savantes*, sur le *Bulletin de la Commission historique du département du Nord*, à propos d'un manuscrit dont a parlé M. de Coussemaker. On lira dans la *Revue des Sociétés savantes* une note rectificative à ce sujet [1].

M. de Montaiglon dépose la rédaction d'un rapport sur un envoi de M. Müntz, fait verbalement par lui dans la dernière séance (juillet 1874). Ce rapport est renvoyé à la commission de la *Revue*.

M. Darcel lit un rapport sur le tome V de la 2e série des *Mémoires de l'Académie d'Arras*.

M. le comte Clément de Ris lit un rapport sur les *Mémoires de la Société archéologique de Touraine*, t. XXIII, 2e fascicule.

Ces rapports sont renvoyés à la commission de rédaction de la *Revue des Sociétés savantes*.

CHABOUILLET,

Secrétaire de la section d'archéologie.

[1] Voyez plus loin, p. 35, à la suite du compte rendu de la séance du 14 décembre 1874.

Digitized by Google

SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 1874.

PRÉSIDENCE DE M. LÉON RENIER,

MEMBRE DE L'INSTITUT, VICE-PRÉSIDENT DE LA SECTION.

M. l'abbé Arbellot, correspondant à Rochechouart (Haute-Vienne) adresse une note sur un fragment de l'épitaphe d'un cardinal français, relevé par Montfaucon, à Rome, sur le pavé de Saint-Pierre-ès-Liens. Suivant le savant correspondant, ce cardinal serait Hélie Talleyrand de Périgord, fils d'Hélie Talleyrand, comte de Périgord et de Brunissende de Foix, mort en 1364.

Renvoi à M. le baron de Guilhermy.

M. l'abbé Barbier de Montault, correspondant à Poitiers, annonce qu'il a l'intention de publier prochainement la monographie du château de Bourbon-l'Archambaud (Allier), qui date des XIIIe et XIVe siècles. Il s'est associé pour ce travail avec M. Batissier, banquier à Bourbon, et doit à l'obligeance de celui-ci cinq photographies qui ne sont pas dans le commerce et qu'ils offrent ensemble à la section d'archéologie.

Des remercîments seront adressés à MM. Barbier de Montault et Batissier.

Le même correspondant fait hommage d'une brochure dont il est l'auteur, intitulée *Le costume et les insignes du Pape*. Amiens, 1874. (Extrait du *Dimanche*, semaine religieuse du diocèse d'Amiens.)

M. Cournault, correspondant à Malzeville, près Nancy, adresse le calque d'un fragment d'inscription romaine et les dessins d'une statuette en bronze et de divers vases qui lui paraissent d'origine africaine.

Renvoi à M. J. Quicherat.

M. Garnier, correspondant à Dijon, adresse copie de trois inventaires conservés aux archives de la Côte-d'Or : joyaux achetés par le duc de Bourgogne, Philippe le Hardi, à l'occasion du mariage de son deuxième fils; état des objets d'habillement et d'ameublement achetés à Paris pour les couches de la comtesse de Rethel; inventaire du trousseau de Marie de Bourgogne, qui fut comtesse de Clèves.

Ces importants documents sont renvoyés à M. de Montaiglon.

Digitized by Google

M. G. Leroy, correspondant à Melun, envoie une boîte contenant des fragments de crânes humains avec une notice.

Renvoi à M. A. Bertrand.

M. de l'Hotellerie, correspondant à Alexandrie (Égypte), annonce qu'il vient de découvrir un quinaire d'or inédit et probablement unique de Gordien d'Afrique père. M. Chabouillet, qui a déjà été informé de ce fait, déclare que notre correspondant a été induit en erreur et que cette pièce est fausse.

M. de Marsy, correspondant à Compiègne, adresse au Ministère un numéro du journal *le Progrès de l'Oise*, du 2 décembre 1874, en raison du compte rendu de la dernière séance de la Société historique de Compiègne (19-9, 1874).

M. Martin-Daussigny, correspondant à Lyon, en sa qualité de président de la Société de topographie historique de Lyon, adresse à deux exemplaires la 2e livraison, pl. VII à XII, du plan scénographique de cette ville au XVIe siècle, que cette compagnie publie d'après un exemplaire unique. M. de Montaiglon offre de faire un rapport sur tout ce qui a déjà été publié de ce beau travail.

Cette proposition est acceptée avec empressement par la section.

M. Deschamps de Pas, correspondant à Saint-Omer, a fait hommage de son *Essai sur l'histoire monétaire des comtes de Flandre de la maison d'Autriche, et classement de leurs monnaies*, 1482, 1556. Paris, 1874. (Extrait de la *Revue numismatique*, nouvelle série, t. XIV, 1869.)

M. de Saint-Genis, à Châtellerault, envoie le compte rendu de l'exposition rétrospective d'objets d'art qui a eu lieu à Châtellerault, du 5 septembre au 5 octobre 1874, ainsi que le catalogue de cette exposition.

Des remercîments seront adressés à M. de Saint-Genis.

M. Ambroise Tardieu, membre de l'Académie de Clermont-Ferrand, adresse une note sur la découverte de vestiges d'un temple antique et d'une statuette de Mercure faite récemment à l'est de cette ville, dans l'enclos du Bois-du-Cros.

Cette communication est renvoyée à M. L. Renier.

Digitized by Google

M. Valsschalde, à Vals, fait hommage de l'ouvrage dont le titre suit et dont il est l'auteur : *Recherches sur les pierres mystérieuses, talismaniques et merveilleuses du Vivarais et du Dauphiné.* Paris, 1874.

M. de la Villegille, secrétaire du Comité, annonce qu'il vient de se former à Périgueux (14 mars 1874) une nouvelle Société sous le titre de *Société historique et archéologique du Périgord*, qui publiera tous les deux mois, à partir de mai 1874, un Bulletin ne devant contenir que des documents inédits. Cette Société compte dès à présent 155 membres fondateurs.

M. le Président donne connaissance à la section de la liste des savants que la commission spéciale propose de présenter à M. le Ministre pour remplir les trois places vacantes dans la section d'archéologie.

Selon les termes de l'arrêté ministériel qui a réglé le mode de recrutement du Comité, cette liste comprend neuf personnes, soit trois pour chacune des vacances.

Le vote de la section aura lieu à la prochaine séance, et il est entendu, toujours en vertu de l'arrêté ministériel du 21 février 1874, que les membres restent libres de la modifier, et ne sont ni ne seront jamais liés par le choix de la commission[1].

M. le Président désigne, pour rendre compte de publications de Sociétés savantes, MM. L. Renier, Éd. de Barthélemy, P. Lacroix, F. de Guilhermy et J. Marion.

Un membre du Comité donne lecture d'une rectification qu'il s'était chargé de faire à un rapport sur un volume du Bulletin de la Commission historique du département du Nord, où il s'était glissé une erreur à propos des peintres Bellegambe[2].

M. Anatole de Montaiglon fait hommage à la section d'une épreuve tirée à l'encre d'une inscription relativement moderne et cependant fort curieuse, que l'on conserve au musée de Saumur. Cette inscription constate que le sieur Aubin Bonnemer, natif de Saumur, avait sauvé deux fois la vie à Mademoiselle de Montigny, fille d'un des officiers chargés de la garde de la Bastille, lors du

[1] Voir les arrêtés de nomination en tête du muméro de janvier-février 1875.

[2] Voir à la suite du présent compte rendu, p. 35.

Digitized by Google

siége de cette forteresse en 1789. Ce texte commence par ces mots : « La Commune de Paris à Aubin Bonnemer, pour avoir sauvé, etc. »

M. Darcel place sous les yeux de la section un fragment de diptyque attribué par notre collègue au VIe ou VIIe siècle, qui appartient à M. Mallet, d'Amiens, et dont on pourra voir prochainement une reproduction dans la *Gazette des Beaux-Arts*.

M. Darcel communique ensuite à la section une *pierre d'aigle* conservée de temps immémorial dans sa famille, et qui est un de ces talismans auxquels jadis on attribuait la propriété de faciliter les accouchements.

M. le baron de Guilhermy donne lecture d'un rapport sur la 1re livraison du tome VII du *Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers*.

M. Douët d'Arcq donne également lecture d'un rapport sur les *Mémoires et Documents* publiés par la Société Savoisienne, t. XIV, 1873.

Ces divers rapports sont renvoyés à la commission de la *Revue des Sociétés savantes*.

M. de Montaiglon donne lecture d'un rapport sur des notes adressées par M. Dupré sur des émailleurs du Blésois, et conclut à l'impression de ce travail dans la *Revue*.

Le même membre lit un second rapport sur des communications de MM. Dusevel, Pouy et l'abbé Corblet, relatives à un cercueil de plomb d'origine romaine trouvé à Amiens. M. de Montaiglon demande à la section l'autorisation de faire graver un dessin de ce monument, et propose le dépôt au musée de Saint-Germain du moulage en plâtre envoyé au Ministère.

M. J. Quicherat fait un rapport verbal sur la communication de M. le président de la Société archéologique de Vervins relative aux fouilles que cette Société fait exécuter et qui ont amené la découverte des ruines d'un théâtre romain.

Le rapporteur propose le renvoi à la Commission de la topographie des Gaules de la communication de la Société de Vervins.

M. J. Quicherat propose ensuite l'impression intégrale dans la *Revue* du rapport de M. Bulliot sur les fouilles du mont Beuvray

Digitized by Google

des années 1872 et 1873, et demande que ce rapport soit illustré par la reproduction du plan du temple antique et de la chapelle élevée sur son emplacement, dont ces fouilles ont procuré la découverte.

Le même membre donne lecture d'un rapport sur diverses communications manuscrites de M. Cournault, et demande que l'on joigne à son rapport un certain nombre de planches qui devront être exécutées d'après les dessins de M. Cournault, classés à cet effet par M. Quicherat. Enfin notre collègue demande que l'on reproduise pour la *Revue* une inscription du IVe ou du Ve siècle dont il doit la communication à M. l'abbé Baudry, et sur laquelle il promet une note explicative.

M. L. Renier propose verbalement l'impression dans la *Revue* d'une notice de M. Deloye sur deux inscriptions du musée Calvet d'Avignon, dont il a été question dans la précédente séance.

M. le vice-président lit ensuite une note sur un fragment d'inscription romaine dont la copie a été envoyée par M. Tholin. Cette inscription se lit dans l'église de Sos (Lot-et-Garonne), l'ancien oppidum des *Sotiates*.

M. Léon Renier annonce ensuite que M. Gomart, correspondant à Saint-Quentin, lui a communiqué l'inscription d'un monument élevé à la mémoire d'un magistrat des *Veromandui*, en lui promettant d'en adresser prochainement un estampage à la section.

M. Darcel lit un rapport sur une communication de M. Ch. Roessler ayant pour objet les horloges et montres solaires, et en particulier le cadran solaire de l'église de Rouelles, près le Havre.

Le rapporteur conclut pour le dépôt aux archives du mémoire de M. Roessler, attendu que ce savant l'a déjà publié. Il importe, dit en terminant le rapporteur, de rappeler aux correspondants du Ministère et aux membres des Sociétés savantes qu'ils ne doivent envoyer au Comité que des travaux inédits. La *Revue des Sociétés savantes* n'a pas été instituée pour réimprimer des mémoires déjà publiés dans les départements.

M. Chabouillet lit un rapport sur une communication de M. l'abbé Barbier de Montault relative à une conférence sur les diptyques consulaires faite à Oxford, en 1862, par M. le professeur Westwood. M. l'abbé B. de Montault ayant offert au Comité la rare brochure

Digitized by Google

contenant cette conférence, avec la faculté d'en disposer en faveur de la bibliothèque du Ministère ou de la Bibliothèque nationale, M. Chabouillet demande qu'elle soit attribuée de préférence à ce dernier établissement, et dans cet établissement à la bibliothèque spéciale du département des médailles et antiques, en raison de la belle collection de diptyques qui y est conservée.

Les conclusions des rapports de MM. de Montaiglon, Darcel, Quicherat, Renier et Chabouillet sont adoptées par la section.

M. Chabouillet dépose, sans rapport, un certain nombre de communications qui avaient été renvoyées à son examen, mais sur lesquelles il a jugé qu'il n'y avait rien d'intéressant à dire à la section.

Ces communications seront déposées aux archives.

CHABOUILLET,

Secrétaire de la section d'archéologie.

RECTIFICATION

AU NUMÉRO DE JANVIER-FÉVRIER 1874 (5e série, t. VII, p. 119).

JEAN BELLEGAMBE ET LE RETABLE D'ANCHIN.

Un membre fait remarquer que, dans le numéro de la *Revue des Sociétés savantes* de janvier-février 1874, page 119, il s'est glissé une erreur matérielle qu'il importe de rectifier. C'est dans l'analyse du mémoire de M. de Coussemaker, publié dans le tome XII de la Commission historique du Nord, et consacré à la description d'un manuscrit fait au XVIIe siècle pour le couvent des religieuses de Sainte-Catherine de Sienne, à Douai, qui est orné de miniatures achevées en 1639 par les peintres Vaast Bellegambe et son beau-frère Bon Lenglet. L'auteur du rapport a écrit : « Vaast Bellegambe, de vieille souche de peintres douaisiens, fut l'auteur du polyptyque si célèbre de l'abbaye d'Anchin, actuellement conservé dans l'église Notre-Dame de Douai, à laquelle il a été donné par M. le docteur

Digitized by Google

Escallier. » On sait, et l'auteur du rapport aussi bien que tous ceux qui se sont occupés de ce retable, que cette précieuse peinture est du commencement du XVIe siècle, et que son auteur, découvert par M. Wauters, est Jean Bellegambe, né à Douai, dans le XVe siècle, qui a travaillé depuis 1503 jusqu'en 1522 et peut-être jusqu'en 1533. On peut, d'ailleurs, voir, sur cet artiste et sur le retable d'Anchin, A. Wauters, *Jean Bellegambe de Douai, le peintre du tableau polyptyque d'Anchin*, Bruxelles, 1862; A. Preux, *Jean Bellegambe, de Douai, peintre du retable d'Anchin*, Douai, 1862, et, de M. Asselin et de l'abbé Dehaisnes, le fragment lu à la Sorbonne, en 1863, de leurs *Recherches sur l'art à Douai*, qui est consacré à la vie et à l'œuvre de Jean Bellegambe (*Mémoires lus à la Sorbonne*, archéologie, 1864, p. 247-64).

Digitized by Google

RAPPORTS

DES MEMBRES DU COMITÉ SUR LES TRAVAUX DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

Bulletin de la Société des antiquaires de l'ouest.

12e et 13e série. Années 1868-1873. 2 vol. in-8°.

Le recueil des *Bulletins* de la Société des antiquaires de l'Ouest, qui paraît par trimestre, est principalement destiné à la publication des comptes rendus des séances. Cependant chaque trimestre comprend, en outre, un ou plusieurs articles d'histoire ou d'archéologie. Bien que l'archéologie domine dans les deux volumes dont nous avons à nous occuper, on y trouve néanmoins quelques travaux qui se rattachent à l'histoire. Ces travaux se composent de documents et de notices. Parmi les documents, nous avons remarqué les suivants :

1° Une lettre de Henri III, datée de Chartres, le 19 mai 1588, et adressée à M. de la Hillière, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, gouverneur de Bayonne et du pays de Labourd. Cette lettre, qui est une circulaire envoyée en même temps aux autres villes ou provinces, contient un récit détaillé de la journée des Barricades. Elle a pour but de prémunir les populations contre les impressions fâcheuses que pourrait produire sur elles la rébellion de Paris, et d'inviter les gentilshommes du pays à s'opposer à toute tentative séditieuse et à défendre, au besoin, l'ordre et la cause du roi. Cette pièce a été communiquée à la Société des antiquaires par M. d'Hérisson de Polastron, un des descendants de la Hillière, qui possède dans sa collection plusieurs autres lettres inédites de Henri III.

2° Deux procès-verbaux d'huissiers en 1657 et 1672, empruntés par M. Rédet aux archives de la maison-Dieu de Montmorillon. Le

Digitized by Google

premier relate les violences exercées par Léon de Barbansois, écuyer, seigneur de Saint-Victor, sur la personne d'un huissier du Blanc, chargé de faire exécuter un arrêt rendu au profit des Augustins de Montmorillon. Le second rend compte, avec toutes ses particularités, d'un acte de rébellion contre un sergent royal de cette ville, qui, pour la quatrième fois, en vertu d'arrêts du Parlement de Paris, avait fait sommation à Pierre Vermand, écuyer, sieur du Rivault, et à sa femme, d'évacuer la seigneurie de Bagouërand, paroisse d'Adriers, appartenant à la maison-Dieu de Montmorillon, et d'en laisser prendre possession par Antoine Robin, nouveau fermier.

Les détails que l'on trouve dans ces deux documents fournissent de nouveaux exemples des difficultés, des résistances, des mauvais traitements de toute sorte que les agents de la force publique avaient à subir, à cette époque, dans l'exercice de leur ministère, de la part de ceux contre lesquels ils avaient à instrumenter. Les injures, les coups, les blessures, ne leur étaient pas épargnés. Le procès-verbal de 1672 témoigne d'une lutte acharnée entre les parties. On y voit figurer même des femmes, et celles-ci n'étaient ni les moins résolues ni les moins violentes. « La damoiselle du Rivault, y est-il dit, déclara qu'elle pourroict elle-mesme tirer un coup de pistollet dans la tête dudict frère Jacques aussi bien qu'aucun qui y peust venir, et qu'elle feroit autant de désordre que trois hommes, jurant souvant par sa foy et sa part de paradis qu'elle voulloit se couper la gorge avec ledict frère et qu'elle avoict préparé deux couteaux pour cet effet.... La servante de laditte damoiselle auroit prins et jetté un pot de terre audict religieux, dont elle l'auroict frappé à l'espaulle, et incontinant auroict pris aussy une trippe de fagot dont elle l'auroict frappé. »

3° Copies de plusieurs lettres, de 1585 à 1615, émanant de divers personnages, tirées des archives de la famille Goudon de Lalande de l'Héraudière, et portant, entre autres, les signatures de Henri de Bourbon, prince de Condé, de François de Bourbon et de Henri IV. Cette dernière lettre n'a pas été imprimée dans la collection publiée par le ministère; mais elle est sans importance : c'est une simple recommandation adressée de Tours, le 11 mai 1589, au capitaine Boisguérin, commandant à Loudun, pour l'inviter à laisser sortir de cette ville des effets appartenant au sieur de Beaulieu, secrétaire d'État. Il s'y trouve aussi une lettre, sans date, du chance-

Digitized by Google

lier d'Aguesseau à M. Goudon de l'Héraudière, prévôt provincial de Montmorillon : lettre très-courte, qui n'a d'autre objet que de féliciter M. de l'Héraudière de la manière dont il fait exécuter les arrêts de la justice.

Parmi les notices historiques ou biographiques insérées dans les deux volumes formant les 12e et 13e séries des *Bulletins* de la Société, nous trouvons :

1° Des *Notes sur le physicien naturaliste Réaumur et sur le médecin Helvétius*, par M. Duval, archiviste du département de la Creuse.

En ce qui concerne Réaumur, M. Duval nous fait connaître qu'un des registres des délibérations du corps de ville de Niort, de 1751 à 1755, mentionne deux fois l'illustre savant comme ayant été mêlé très-honorablement aux affaires de cette ville. Ce fut d'abord à l'occasion du premier projet de l'établissement d'une machine hydraulique pour la distribution des eaux de la fontaine du Vivier et des pompes et appareils en cas d'incendie. Réaumur fut consulté à ce sujet par le corps municipal, et c'est d'après ses indications que l'on choisit, pour la construction des pompes, un habile mécanicien de Rouen, nommé Nicolas Thillaye. En 1755, l'horloge du beffroi de l'hôtel de ville devant être renouvelée, la municipalité eut recours une seconde fois aux lumières de Réaumur, et c'est d'après ses plans et devis que l'horloge publique de la ville de Niort fut exécutée par les soins de Gallande, horloger du roi.

Jean-Claude-Adrien Helvétius, premier médecin de la reine, dont M. Duval nous entretient ici, était le père du philosophe de ce nom. Une épidémie désastreuse sévissant, en 1740, dans le Poitou et particulièrement dans la Gastine, l'intendant de la généralité de Poitiers, qui était alors M. Lenain, adressa à Helvétius deux rapports sur cette épidémie. La réponse d'Helvétius, que M. Duval a transcrite dans la collection léguée par M. de la Fontenelle à la bibliothèque de Niort, contient des renseignements intéressants, au point de vue de l'histoire de la médecine, sur la nature de la maladie et sur le traitement qui fut employé pour la combattre. Les praticiens de nos jours peuvent trouver dans ce document, émané d'une des premières autorités médicales du temps, de curieuses et utiles notions sur la manière de juger et d'opérer des praticiens du siècle dernier.

2° Une notice de M. Albert Albrier sur *le Poitevin Jean Véziat, chanoine d'Autun, puis ministre protestant.*

Digitized by Google

Jean Véziat était né en 1520 à Charroux, près de Civray, dans le Poitou. Ordonné prêtre, il était parti pour Autun et avait obtenu la cure de la paroisse de Saint-André, située dans un quartier très-populeux, où il acquit beaucoup d'influence, et où il commença à prêcher les doctrines nouvelles. Les chroniques du temps le représentent comme un orateur éloquent fait pour passionner la foule. Cité devant le chapitre pour ses prédications peu orthodoxes, il fut d'abord frappé de censure, puis, après de longs débats, exclu du chapitre en 1562, et peu de temps après il abjura et devint ministre protestant. La notice de M. Albrier est moins une biographie que le récit des luttes de Véziat avec le chapitre d'Autun, luttes dans lesquelles il déploya beaucoup de vigueur, d'énergie et de persévérance. M. Albrier a puisé la plupart des faits relatifs à Véziat dans l'*Histoire ecclésiastique des églises réformées au royaume de France*, de Théodore de Bèze, dans l'*Histoire de la réforme et de la ligue à Autun*, par Hippolyte Abord, et surtout dans les registres des actes capitulaires. Il n'a pu, malgré ses recherches, découvrir quelle fut la destinée de Véziat après son apostasie; il n'est plus fait aucune mention de lui, depuis cette époque, dans les annales de la Bourgogne.

3° *Notice biographique et bibliographique sur Jouyneau-Desloges, premier journaliste du Poitou*, par M. Alfred Richard, archiviste du département de la Vienne.

René-Alexis Jouyneau-Desloges, né le 24 septembre 1736, à la Chapelle-Saint-Laurent (Deux-Sèvres), fut successivement employé à la direction des domaines de la Rochelle, secrétaire des commandements du marquis de Narbonne-Pelet, lieutenant général des armées du roi en Aunis, Poitou et Saintonge, inspecteur de la librairie à Poitiers, chef de bureau à l'intendance du Poitou. Il conserva ce dernier emploi jusqu'à la Révolution, occupa, à cette époque, plusieurs fonctions municipales, fut ensuite nommé juge suppléant près le tribunal de la Vienne, et enfin administrateur de la ville de Poitiers, où il mourut le 30 septembre 1816. Mais ce n'est pas à la vie publique ou privée de Jouyneau-Desloges que M. A. Richard s'est principalement attaché. Ce qu'il a voulu surtout nous faire connaître, c'est sa vie littéraire, ses travaux et le caractère de son talent. La seule œuvre de longue haleine qu'il ait entreprise est le journal qu'il fonda au commencement de 1773, sous le titre d'*Affiches du Poitou*, et qu'il dirigea pendant neuf ans. Ce

Digitized by Google

journal, qui fut continué après Jouyneau-Desloges, après avoir changé plusieurs fois de propriétaire, de titre et de format, existe encore aujourd'hui sous le titre d'*Affiches, annonces et avis divers de Poitiers, journal de la Vienne, des Deux-Sèvres et de la Vendée, gazette des provinces de l'Ouest.* Il compte, par conséquent, un siècle d'existence. Les écrits de Jouyneau-Desloges, indépendamment de ce recueil, se composent de trois cent soixante-huit lettres ou articles traitant des sujets les plus variés, mais plus particulièrement de l'histoire, de la biographie, de l'économie agricole, et de quelques poésies. M. A. Richard a pris soin de relever tous les mémoires relatifs à la province du Poitou ou aux personnages qu'elle a produits, et d'en donner l'indication en les classant, suivant leur ordre de publication, dans les catégories suivantes : biographie, bibliographie, histoire de la province, villes, localités, *varia.* M. A. Richard a rendu service à l'histoire littéraire du Poitou, en rappelant les travaux d'un écrivain qui méritait de n'être pas tout à fait oublié, et en dressant un catalogue précis de ses nombreuses et très-diverses publications. Nous devons ajouter que c'est à l'obligeante communication de M. Garran de Balzan, possesseur d'une autobiographie et de plusieurs manuscrits de Jouyneau-Desloges, que M. A. Richard doit d'avoir pu rendre aussi complet que possible le résultat de ses intéressantes recherches.

4° *Note sur Guillaume Prévost, évêque de Poitiers* (1214-1224), par M. Louis de la Boutetière.

Dans cette note, qui renferme incidemment quelques renseignements biographiques sur Guillaume Prévost, M. de la Boutetière a eu principalement pour objet de rectifier et de fixer, à l'aide de plusieurs documents cités par lui, les dates de l'avénement à l'épiscopat et du décès de ce prélat, qui avaient embarrassé les auteurs du *Gallia christiana.*

5° *Notice sur Jehan du Cezier, écrivain moraliste du XVIIe siècle,* par M. A. Richard.

M. A. Richard nous apprend qu'il n'a pu se procurer sur Jehan du Cezier, dit l'*aîné*, d'autres notions biographiques certaines que celles qu'il fournit lui-même dans le cours de ses écrits. Pour le reste, il a été obligé de se borner à des conjectures plus ou moins fondées. Jehan du Cezier, selon lui, dut naître à Saint-Maixent. Ce qu'il y a de sûr, du moins, c'est qu'il fit ses études dans le collége de cette ville. Il appartenait à la religion réformée, et

Digitized by Google

commença à écrire dans un âge assez avancé. Ses ouvrages roulent sur la morale. On voit, d'après ses indications, que jusqu'en 1662 il en publia quatre. Mais M. Richard n'a pu en retrouver que deux, dont l'un parut en 1654, sous le titre de *Moyen de vivre bien heureux;* l'autre intitulé : *Le Philalèthe, ou l'ami de la vérité, qui met au jour le mensonge et autres vices. Ensemble les beaux éloges de la générosité*, publié en 1662. M. A. Richard, en analysant succinctement et en appréciant ces deux ouvrages, nous en a donné quelques extraits. Autant qu'on peut en juger par ces extraits, du Cezier, dont les écrits ne manquaient point parfois d'une certaine vigueur, ne se distinguait ni par le bon goût ni par l'élégance du style. En voici un échantillon : « Dieu, en créant le corps de l'homme, a mis le ventre, qui est la cuisine du corps humain, loin du cerveau, qui est le siége de la raison, de peur que l'étude et les saintes méditations ne soient interrompues par le bruit de la cuisine et par l'odeur des viandes. » M. Richard, du reste, ne s'est pas dissimulé le peu de mérite littéraire de cet auteur : « Nous n'avons pas eu la prétention, dit-il, en terminant son article, de révéler un génie ignoré. Nous avons seulement cherché à rappeler qu'un des nôtres a droit à une petite place parmi ces écrivains utiles qu'on désigne sous le nom de *moralistes.* »

Outre ces notices qui se rapportent à des biographies de personnages poitevins, nous en signalerons trois autres qui concernent quelques localités de cette province :

Les deux premières, de M. Barbier de Montault, sur la commune de Saint-Georges-lès-Baillargeaux et sur celle de Montamiser; la troisième, de M. Babinet, conseiller à la Cour de cassation, sur le château de Lusignan. La plupart des renseignements contenus dans cette dernière notice ont été empruntés aux éphémérides du diaire de Michel le Riche, avocat à Saint-Maixent, et à un ouvrage anonyme intitulé *Discours des choses les plus remarquables avenues par chacun jour durant le siége de Lusignan, en l'an 1574*, imprimé en 1575. M. Babinet a extrait de cet ouvrage quelques passages, dont un, entre autres, où l'auteur retrace la disette des habitants de Lusignan, présente des détails qui ne paraîtront pas invraisemblables aux Parisiens de 1870-1871 : « Les chats et rats estoient *venaison*, et la pâtisserie de chair de chevaux estoit pour *délices.* Ceux qui avoient des chevaux estoient en grand'peine de les pouvoir garder, et mesmement la nuit, et surtout quand ils estoient jeunes,

Digitized by Google

pour ce que la chair de ceux-là en estoit plus tendre. Or ceux qui en mangeoient ne trouvoient pas grande différence entre ceste chair à celle de bœuf. La nécessité obligeoit les soldats d'oster le pain d'entre les mains de ceux qui l'apportoient du four. Plusieurs maisons estoient percées de nuict pour avoir des vivres. »

L. Bellaguet,

Membre du Comité.

Revue africaine, journal des travaux de la Société historique algérienne.

19e, 20e, 21e et 22e année. Alger, 1870 à 1873, 4 vol. in-8°.

Nous sommes en retard avec la *Revue africaine*. Ce retard involontaire, dû à diverses causes, ne doit certes pas être attribué à un défaut d'intérêt pour ses utiles travaux et ses méritoires efforts. L'attention prêtée par notre Comité à ses publications est d'autant plus légitime que nous la voyons accueillie, de l'autre côté de la Méditerranée, avec une reconnaissance dont témoignent les mentions fréquentes, dans les recueils publiés en Algérie, de nos critiques, de nos éloges, et, mieux encore, la reproduction des moindres comptes rendus consacrés par nous à ces recueils.

Depuis le dernier de ces comptes rendus, la mort a fait des vides nombreux parmi les collaborateurs de la *Revue africaine*. Il faut citer en première ligne le regretté fondateur et président de la Société algérienne, Berbrugger; le commandant Dupotet, qui figurait également parmi ses premiers fondateurs; A.-C. Judas, Bresnier, Beaussier, Bugnot; d'autres, parmi lesquels il nous suffira de nommer le colonel Faidherbe, ont dû consacrer depuis à la défense de la mère patrie leur activité et leurs talents. Heureusement, des écrivains non moins méritants sont restés sur le terrain de leurs premiers travaux, et, joints à quelques nouveaux collaborateurs, ont pu remplir les vides que nous venons de constater.

Parmi les mémoires que renferme le premier des volumes dont nous avons entrepris de vous rendre compte, deux des plus importants se recommandent encore par la collaboration posthume de Berbrugger. Ce sont :

1° La *Topographie et Histoire générale d'Alger*, du chroniqueur

Digitized by Google

espagnol Haëdo, dont il avait entrepris la traduction, continuée après sa mort par le docteur Monnereau;

2° L'*Expédition et prise de Constantine*, d'après des documents laissés par MM. Berbrugger (alors secrétaire particulier du maréchal Clauzel), le général Mollières (capitaine de zouaves, officier d'ordonnance du maréchal), le colonel de La Tour du Pin (capitaine d'état-major, aide de camp du maréchal).

Le premier de ces ouvrages, devenu rare et difficile à lire dans l'original, était depuis longtemps signalé comme renfermant une description topographique fort exacte de l'ancien Alger, de curieux détails sur les mœurs de ses habitants et l'histoire des trente premiers pachas. La traduction qui le met à la portée de tous est un service signalé rendu aux études algériennes. Le second mémoire, en retraçant avec détail et autorité l'un des épisodes les plus émouvants de notre conquête, offre encore l'intérêt de rappeler une foule de noms promis à l'avenir et qui depuis sont devenus, à divers titres, célèbres et chers au pays. M. Watbled a eu le mérite de mettre en œuvre les précieux matériaux indiqués par nous et qu'il lui avait été donné de rassembler.

Nous ne mentionnerons ici que pour mémoire, malgré leur importance, les travaux que M. Devoulx a depuis rassemblés et tirés à part: *Les édifices religieux de l'ancien Alger*, et le curieux *Registre des prises maritimes*, véritable inventaire de la piraterie barbaresque. Signalons aussi un article de M. Cherbonneau *sur les écrivains de l'Algérie au moyen âge*, et les *Esquisses historiques* de MM. de Verneuil et Bugnot *sur la Mauritanie césarienne et la ville de Iol Cæsarea* (*Cherchel*).

Le volume de 1871, outre la suite de plusieurs travaux commencés dans le volume précédent, nous offre encore un travail important trouvé dans les papiers de Berbrugger : *La régence d'Alger sous le Consulat et l'Empire*. M. Devoulx, tout en continuant les mémoires importants dont nous avons parlé, a fourni à ce volume d'intéressantes variétés, telles que : *La première révolte des janissaires à Alger; Le capitaine Prépaud; M. J.-B. Germain, chancelier du consulat de France*. Enfin nous relevons en passant une note de l'érudit philologue Hase *sur l'établissement romain en Afrique*, dont la *Revue* a fait son profit, malgré sa date déjà ancienne, à raison des appréciations de l'auteur sur le problème de la colonisation algérienne, objet de tant de controverses.

Digitized by Google

Les années 1872 et 1873 ramènent notre attention sur de nouveaux travaux de MM. Devoulx et Féraud, souvent cités par nous avec éloge, et qui ont valu à leurs auteurs, soit le titre de correspondant, soit une récompense encore plus élevée. La simple énumération des nombreuses communications du premier, quoique se recommandant presque toutes par leur intérêt ou leur utilité, nous mènerait trop loin, même en laissant de côté des études épigraphiques qui échappent à notre compétence. M. Féraud, qui partage ses communications entre la *Revue africaine* et la *Société de la province de Constantine*, a donné ici, indépendamment d'une étude *sur les corporations de métiers*, dans cette dernière ville, *avant la conquête française*, et d'un autre article sur lequel nous allons revenir, des *Documents pour servir à l'histoire de Bone*, où il a heureusement confronté et mis en œuvre les publications officielles françaises et les versions indigènes.

Forcé de nous borner, nous ne faisons qu'indiquer ici les recherches de M. Élie de la Primaudaye *sur les villes maritimes du Maroc*, parce qu'elles ont été, croyons-nous, réunies dans une publication séparée. Il y aurait encore à signaler, parmi les articles d'une moindre étendue, bien des matériaux intéressants, soit pour l'histoire locale, soit par leurs rapports avec l'histoire générale de notre pays. Tels sont : un *Examen des causes de la croisade de saint Louis contre Tunis*, par M. Mercier; un *Aperçu*, par M. Watbled, *sur les premiers consulats français dans le Levant et dans les États barbaresques;* un article du même *sur l'expédition du duc de Beaufort contre Djidgeli*, épisode déjà traité par M. Féraud dans son *Histoire des villes de la province de Constantine*, et que nous avons eu occasion d'analyser dans la *Revue des Sociétés savantes*[1].

Un des derniers morceaux que nous rencontrons dans le volume de l'année 1873 est encore dû à l'infatigable M. Féraud. Il y raconte, d'après des documents indigènes, *la destruction des établissements français de la Calle, en 1827*. En retraçant cet épisode, qui fut l'un des préludes de nos hostilités contre le dey d'Alger, Hussein Pacha, M. Féraud trouve occasion de citer un document fort curieux. C'est, dit-il, une espèce de chant ou de noël que les gamins d'Alger s'en vont, lors de la fête anniversaire de la naissance de Mahomet, chanter en cadence et en chœur à la porte des maisons, pour re-

[1] 5e série, tome IV, p. 222.

Digitized by Google

cueillir quelques étrennes. Il n'hésite pas à faire remonter aux attaques dirigées, sous le règne de Louis XIV, de 1681 à 1687, par Duquesne, Tourville et d'Estrée, la date de ce chant populaire, dont la strophe relative aux Français forme le refrain.

En voici la traduction littérale, que M. Féraud a jointe au texte arabe :

Bombe, ô bombe, ma maison tu as effondré,
Le drapeau français au mât est arboré.

Ô maîtresse de la maison, un clou donne-moi,
Dieu t'accordera le paradis et un sachet de henné.
Tes enfants au paradis sont entrés,
Nous en sommes témoins.
Les juifs seront empalés
Et les chrétiens pendus au crochet.
Au temple divin, ô pèlerins,
Le prophète de Dieu avez-vous vu? —
Nous l'avons vu et considéré,
A la Mecque nous l'avons laissé
Faisant ses ablutions et priant
Et dans le livre de Dieu lisant.

Bombe, ô bombe, ma maison tu as effondré,
Le drapeau français au mât est arboré.

E.-J.-B. Rathery,
Membre du Comité.

Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron.

Procès-verbaux, t. V-VIII, du 7 juillet 1864 au 7 avril 1872. — *Biographies aveyronnaises*, t. Ier. — *Distribution des récompenses*. Séance du 23 février 1868. — *Mémoires*, t. IX et X, 1859-1873.

Laissant de côté les procès-verbaux, qui ne contiennent guère que de courts éloges des membres décédés, des comptes rendus sommaires des ouvrages offerts et quelques nouvelles archéologiques, je passe à l'examen d'un volume curieux formant le tome Ier des *Biographies aveyronnaises*, que la Société se propose de publier. Il comprend vingt-deux notices, qu'il est impossible d'analyser, ou même d'énumérer ici. Je m'arrêterai seulement quelques instants sur celle que M. B. Lunet a consacrée à l'abbé Raynal, afin de la rectifier ou de la compléter sur quelques points de détail.

Après avoir raconté que, pendant le séjour de Raynal à Spa, un

Digitized by Google

de ses jeunes admirateurs avait publié une épître intitulée *La Nymphe de Spa à l'abbé Raynal*, qui donna lieu à un mandement de l'évêque de Liége dirigé contre le poëte, et plus encore contre celui dont il avait fait l'éloge, le biographe ajoute : « Cette censure, sans à-propos, irrita Raynal, qui prit la défense de son admirateur dans une lettre qu'il lui adressa et dans laquelle il dépassa, plus qu'il n'avait jamais fait, les limites de la modération et du bon ton. »

Cette appréciation est juste, mais je crois qu'il serait légitime de ne pas imputer à Raynal cette lettre platement grossière. Quant à moi, je serais très-porté à la considérer comme émanant directement du rimeur très-inexpérimenté et très-violent qu'elle a pour but apparent de justifier.

La plaquette originale, assez rare, dans laquelle elle a paru pour la première fois, et qui n'est pas mentionnée dans la bibliographie des œuvres de l'abbé Raynal dressée par M. Lunet, est intitulée : *Lettre de M. l'abbé Rainal à l'auteur de la Nymphe de Spa*, précédée d'une lettre de la veuve Bourguignon, imprimeur de S. A. C. Mgr le prince-évêque de Liége, à M. G***, son confrère à ..... *A la Haye*, 1781, 27 pages in-12. Dans l'*Avertissement de l'éditeur* (p. 16), la pièce est presque ouvertement déclarée apocryphe : « Je dois, dit-il, à l'humanité outragée, aux lois violées, à l'autorité d'un prince vertueux, à laquelle on a ouvertement manqué de respect, la publication de la lettre que l'on m'a envoyée sous le nom de M. l'abbé Raynal; *qu'elle soit de lui ou non, elle m'a paru utile pour justifier entièrement M. B.* aux yeux des gens non prévenus. »

N'est-il pas presque évident que c'est M. B. lui-même qui parle ici dans la lettre qu'il attribue fort mollement à l'abbé Raynal?

De 1782 à 1787, M. Lunet se montre très-sobre de détails dans sa biographie de Raynal. Il est évident que les documents lui manquent pour cette époque, pendant laquelle l'abbé s'est senti très-vivement atteint dans sa santé. J'en trouve de nombreuses preuves dans une suite de lettres inédites adressées par lui à Jean-Charles Laveaux, mon aïeul maternel, lettres que j'ai en ma possession. J'en extrais les passages suivants :

« A Lausanne, le 26 septembre 1783.

« J'ai beaucoup d'attachement pour vous... ce sentiment m'a inspiré le désir de vous attirer à Lausanne où je me fixe. »

Digitized by Google

« A Lausanne, le 22 février 1784.

« Ma santé s'est fort dérangée depuis trois mois. De l'hyver je ne suis sorti, et je suis au lait pour toute nourriture... heureusement l'ennui ne m'a pas gagné, et je suis aussi heureux qu'un homme isolé peut l'être. »

« A Lausanne, le 27 avril 1784.

« Ma santé n'est pas bonne, je continue toujours à être au lait pour toute nourriture. Il y a apparence que de long temps je ne changerai de régime. »

« A Lausanne, le 22 juillet 1784.

« Ma santé a été déplorable tout l'hyver dernier, et n'est pas encore et ne sera jamais bonne. Je parts pour des bains chauds, et je me fixerai dans les provinces méridionales de la France. Tous les médecins s'accordent à dire qu'il me faut absolument un climat chaud. »

Je passerai rapidement sur le volume consacré à la distribution des récompenses faites en 1868. Je rappellerai seulement qu'il contient une *Étude biographique sur Mgr Frayssinous, évêque d'Hermopolis*, par M. L. Alazard; un mémoire intéressant sur *Le Consulat de Millau*, présenté par M. H. Affre sous la forme un peu trop romanesque d'une *Lettre d'un dominicain de Millau à un dominicain de Rodez;* enfin une courte notice de M. Victor Advielle sur *Les beaux-arts en Rouergue.*

Les deux volumes qui renferment les *Mémoires* de 1859-1873 sont principalement consacrés à l'archéologie. Ils renferment aussi un assez grand nombre de pièces de vers auxquelles nous ne nous arrêterons pas.

Le premier de ces volumes commence par un morceau d'histoire ecclésiastique de feu l'abbé Bousquet, intitulé *Anciennes abbayes de l'ordre de Cîteaux dans le Rouergue.* L'auteur passe tour à tour en revue Sainte-Marie de Silvanès, Notre-Dame de Beaulieu, Notre-Dame de Loc-Dieu et Notre-Dame de Bonneval. Quant à Bonnecombe, il l'a laissée de côté, malgré son importance, parce que M. H. de Barrau en avait déjà tracé l'histoire dans le tome II des *Mémoires de la Société.*

Dans le travail de M. l'abbé Bousquet se trouve le passage suivant,

Digitized by Google

qui a donné lieu à une assez longue controverse : « Adhémar III, évêque de Rodez, eut pour successeur un évêque qui n'a pas transmis son nom à la postérité. Il avait acheté ce siége, et il en vendit les bénéfices. Mais l'avarice n'était pas son seul vice; le libertinage dans lequel il vivait faisait gémir l'église de Rodez. Saint Bernard, en allant visiter les enfants de Beaulieu, reçut de nombreuses plaintes sur l'indigne conduite de l'évêque, et il fut prié de les transmettre au pape Eugène III, qui avait été son disciple. Dès lors, les maux de l'église de Rodez eurent un terme. Après trois ans d'épiscopat, l'évêque fut déposé. C'est ce que nous apprenons des lettres de saint Bernard, où il en parle avec des termes qui disent les scandales que ce prélat avait donnés à l'Église. »

Ces assertions ont été combattues par M. Guirondet dans un mémoire intitulé : *Si un évêque de Rodez a été déposé par le pape Eugène III ?*

L'auteur, se fondant sur le silence du *Gallia christiana* et du *Ruthena christiana* à ce sujet, et surtout sur l'absence de tout document d'archives relatif à cet indigne évêque, dont on ne peut même articuler le nom, conclut qu'il n'a jamais existé et que le passage des lettres de saint Bernard qui semble le concerner a été altéré et se rapporte à un autre diocèse.

Le même M. Guirondet a entrepris toute une série de travaux intéressants, mais trop courts et trop superficiels, sur les principaux corps politiques et administratifs de la province. Il passe successivement en revue les *États généraux du Rouergue*, l'*Assemblée provinciale de Haute-Guienne*, le *Régime municipal à Villefranche-de-Rouergue*. Il examine aussi l'origine et l'étendue du *commun de paix*, sorte de capitation établie sur les hommes et les animaux, qui, dans le Rouergue, était payée à la couronne outre les subsides ordinaires.

La *Conférence sur l'histoire de Rodez dans les temps anciens*, faite par M. Lunet, s'étend seulement jusqu'à l'invasion des Wisigoths, et porte, par conséquent, sur un grand nombre de faits fort sujets à contestation. M. Guirondet et M. l'abbé Guibal, n'admettant pas certaines opinions qui s'y trouvaient avancées, y ont répondu par deux mémoires intitulés, l'un *Uxellodunum*, l'autre *De l'existence de l'idole Ruth chez les anciens Ruthènes*, que nous mentionnerons sans entrer dans les interminables débats auxquels ils peuvent donner lieu.

Digitized by Google

M. Rouvelet, maire de Millau, a puisé dans les archives de l'hôtel de ville des statuts en langue vulgaire promulgués par les consuls en 1348, et quelques extraits historiques tirés du *Livre des comptes de B. Guisbern, consul boursier*, et relatifs à la domination anglaise dans le Rouergue.

Une Notice sur Luzençon, par M. A. du Bourg, est accompagnée de pièces justificatives curieuses sur l'histoire de ce château fort.

Le couteau de chasse de Mandrin, conservé au musée de Rodez, ne méritait peut-être pas le mémoire spécial que M. Victor Advielle a cru devoir lui consacrer.

Enfin *La première huître dans le Rouergue*, par M. H. de la Blanchère, est une notice qui constate à Mas-Marcou, dans une villa gallo-romaine, l'existence d'une sorte d'*aquarium* encore rempli de coquilles d'huîtres. Les divers témoignages réunis dans cette étude ne sont point dépourvus d'intérêt, mais la préoccupation qu'a eue l'auteur d'égayer son sujet et de le traiter avec une apparente légèreté nuit à ses recherches, sans procurer à son ouvrage le genre d'agrément qu'il a trop curieusement recherché.

Ch. Marty-Laveaux,

Membre du Comité.

Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon.

2e série, t. XV et XVI, années 1868-1870.

Le second de ces volumes, que nous allons examiner d'abord, à cause du sujet qui s'y trouve traité, se compose uniquement de *Notes et documents pour servir à l'histoire de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon*, suivis de la table méthodique des travaux renfermés dans les mémoires de cette académie de 1769 à 1869, par Ph. Milsand, bibliothécaire adjoint de la ville de Dijon.

L'introduction contient une histoire abrégée de l'Académie. Fondée par la libéralité d'Hector-Bernard Pouffier, doyen du parlement, elle obtint, au mois de juin 1740, les lettres patentes nécessaires à son établissement régulier. Ces lettres patentes sont suivies de statuts qui fixent la forme de l'Académie ainsi que l'objet de ses

Digitized by Google

conférences, limitées aux matières de physique, de morale et de médecine. L'ouverture se fit le 13 janvier 1741, dans l'hôtel du fondateur.

Le premier des prix proposés par l'Académie fut décerné en 1742, et depuis cette époque il y eut chaque année, alternativement, un prix de morale, de médecine ou de physique.

Ils n'eurent pas d'abord grand retentissement; mais tout le monde se rappelle ce passage des *Confessions* de Jean-Jacques Rousseau, où il nous raconte que pendant l'été de 1749, lisant le *Mercure* pour modérer son pas, en allant à pied de Paris à Vincennes, il tomba sur cette question proposée par l'Académie de Dijon pour le prix de l'année suivante : *Si le progrès des sciences et des arts a contribué à corrompre ou à épurer les mœurs.* Plein d'enthousiasme, il jeta à la hâte sur le papier les idées qui se présentaient à lui; Diderot l'exhorta à concourir. Ce moment décida de sa carrière, et, suivant son expression, à partir de là, il *fut perdu.* Il était, ce semble, du devoir de l'historien de l'Académie d'insister un peu sur ce fait. Il était indispensable aussi de rappeler que, lorsque l'*Origine de l'inégalité parmi les hommes* avait été proposée comme sujet de prix par la même académie en 1753, Rousseau avait présenté son travail au concours. «Frappé, dit-il, de cette grande question, je fus surpris que cette académie eût osé la proposer; mais, puisqu'enfin elle avait eu ce courage, je pouvais bien avoir celui de la traiter et je le fis.» Rousseau envoya son discours, mais n'obtint pas le prix, ainsi du reste qu'il l'avait prévu, «sachant bien que ce n'est pas pour des pièces de cette étoffe que sont fondés les prix des académies.»

Sauf ces lacunes assez graves, cette histoire est digne d'éloges. La réunion de la *Société physique et littéraire de Dijon*, présidée par de Brosses, à l'*Académie de Dijon*, les divers dons et fondations de prix qui accrurent ses ressources, sa suppression le 8 août 1793, sa reconstitution le 14 prairial an VI sous le titre de *Société libre des sciences, arts et agriculture de Dijon*, et ses travaux depuis cette époque, sont indiqués brièvement, mais d'une façon claire et intéressante. Quant à la partie bibliographique, elle a été traitée avec le plus grand soin et présentera aux travailleurs un secours fort utile.

L'autre volume dont nous avons à rendre compte contient une notice sur la *Construction du palais du parlement de Dijon*, par

Digitized by Google

M. Canat de Chizy. Les renseignements nouveaux qu'on y trouve sont tirés d'un registre appartenant à l'auteur et contenant des devis et comptes des travaux d'édification du palais du parlement sous François Ier. Le fait le plus considérable qui résulte de l'examen de ce compte, c'est que l'Audience, attribuée au règne de Henri II, était entièrement construite dès celui de François Ier.

Sous ce titre : *Les dernières années de Hugues Doneau*, M. Eyssel complète l'étude biographique dont nous avons parlé dans notre précédent compte rendu, en profitant largement d'un travail publié par M. de Stintzing, doyen de la faculté de droit de Erlangen, sur le séjour de Doneau à Altdorf.

Ces diverses études tiennent peu de place dans le volume que nous avons sous les yeux. Les 330 premières pages qui en forment la partie principale sont occupées par un *Vocabulaire raisonné et comparé du dialecte et du patois de la province de Bourgogne*, par M. Mignard.

Trois parties essentielles devraient former les préliminaires d'un *Vocabulaire de patois :*

1° Une détermination rigoureuse et détaillée des limites dans lesquelles le langage étudié se trouve renfermé;

2° Une liste des altérations de prononciation et des permutations de lettres qu'ont subies les mots français qui sont entrés dans le patois qu'on examine;

3° Une courte grammaire indiquant avec soin les formes propres aux pronoms et les conjugaisons des verbes.

Le livre de M. Mignard ne nous offre nulle part ces renseignements; il renferme, il est vrai, un article *pronoms* assez singulièrement placé au rang alphabétique de ce mot dans le vocabulaire même, au milieu des termes patois; mais il n'y a rien absolument sur le verbe, dont la connaissance approfondie n'est pas moins nécessaire que celle des pronoms.

L'introduction, qui n'a pas moins de 59 pages, est consacrée, ainsi que l'indique le sous-titre, aux *Inductions à tirer du vocabulaire;* de plus un appendice de 36 pages, en petit texte, contient des *Remarques sur les dialectes de la langue d'oil et sur leur parallélisme avec les patois;* mais, parmi ces richesses assez confusément ordonnées et quelque peu décevantes, on cherche vainement l'indispensable.

Si l'on aborde le *Vocabulaire* en lui-même, on a beaucoup de peine à déterminer d'après quel plan il a été rédigé. En effet, bien que l'auteur vante le langage adopté par La Monnoye dans ses *Noëls*,

Digitized by Google

il est fort loin d'admettre tous les mots que renferme le *Glossaire* qui les termine.

Je ne parle point, bien entendu, des expressions françaises qui n'ont qu'une simple terminaison bourguignonne, mais de celles qui présentent un caractère local des mieux accusés. Je citerai un exemple de ces omissions, que je n'irai pas chercher bien loin, et qui se présente à l'ouverture même du livre de La Monnoye. Dans les vers qui terminent l'*Evartisseman*, il parle de son «humeur *remargôtore*,» ce que le *Glossaire* explique par *enjouée*, en donnant, pour synonyme bourguignon à *remargôtore*, *émargotaule*. Hé bien, aucun de ces deux mots, assez difficiles et d'une physionomie très-particulière, n'a été recueilli dans le *Vocabulaire* dont nous nous occupons. Bien plus, il y a des termes que l'auteur nous signale lui-même et que cependant il n'admet pas dans son *Vocabulaire* : -Orgueil, dit-il dans une note de ses *Remarques* (page 306), se dit *bôbance* en bourguignon;» cependant *bôbance* ne figure pas à son rang alphabétique.

Si ce livre présente quelques lacunes, il renferme, d'un autre côté, un grand nombre d'étymologies qu'il eût été excellent de supprimer.

L'auteur n'hésite pas à dire que *calé* est un synonyme de *calot*, employé en Guyenne, et que ce dernier est *certainement* un emprunt fait au mot grec *καλός* de la colonie phocéenne de Marseille.

Gniôle, qui semble un mot du bas langage parisien, dont la prononciation seule est bourguignonne, est expliqué par M. Mignard par «niais, petit esprit,» et il le tire «du diminutif bas latin *geniolus*.»

Un rimeur du cru a fait en ces termes l'éloge de l'auteur des *Noëls* :

Lai Monnoy, ce rimou
Si esparluca, si famou.

Ce mot *esparluca* n'était pas difficile à expliquer. J'ouvre la seconde édition des *Recherches italiennes et françoises*, d'Antoine Oudin, publiée en 1643, et je trouve dans la partie italienne : «*Sperlucato*, mot de jargon, vn esperlucat,» et dans la partie française : «*Esperlucat*, allegro, piacevole.» Ce terme est ici marqué d'une étoile, qui, ainsi que l'indique Oudin, désigne les mots «antiques et hors d'usage.» Je trouve encore, dans un ballet dansé, en 1625, devant Louis XIII, «six esperlucatz» en compagnie d'un fantasque et de

Digitized by Google

« six embabouinez [1]. » *Esparluca* n'est donc évidemment que la forme bourguignonne d'un vieux mot français qui s'est conservé dans ce patois et dont l'origine est italienne. M. Mignard, qui ne comprend pas bien cette expression, la traduit à tout hasard par « expert dans un art, » puis, un peu trop préoccupé, en cette circonstance, de l'histoire de la ville qu'il habite, il ajoute cette note aggravante : « L'expert Lucas était à Dijon un homme fort habile, sans doute, puisque son nom servait ainsi à qualifier d'autres talents. » L'expert Lucas est bien près, on le voit, d'avoir son article dans quelque biographie dijonnaise, et il est temps d'arrêter cette erreur au passage, avant qu'elle n'en ait causé de plus considérables encore.

En somme, ces observations n'empêchent pas l'ouvrage de M. Mignard d'être un livre utile. Si nous les avons présentées avec une certaine insistance, c'est uniquement pour signaler une fois de plus les écueils qu'il faut éviter dans la rédaction de ces intéressants dictionnaires patois, qui peuvent devenir le principal titre de gloire de nos Sociétés savantes et le plus précieux monument de la linguistique française.

Ch. Marty-Laveaux,

Membre du Comité.

Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais.

Tome XII. Orléans, 1873, in-8°.

La première partie de ce volume est remplie par un mémoire de M. Loiseleur sur la doctrine secrète des Templiers. Ce mémoire, qui n'occupe pas moins de 226 pages, est divisé en quatre parties. Dans la première partie, divisée elle-même en trois chapitres, l'auteur résume les accusations élevées contre l'ordre du Temple, recherche si l'ordre du Temple a eu des statuts secrets, et donne une idée générale de sa doctrine. La seconde partie est consacrée à l'étude des sources de cette doctrine, que M. Loiseleur rapproche successivement de quelques-unes des hérésies qui ont agité la société chrétienne aux XIIe et XIIIe siècles, c'est-à-dire à l'époque même où la foi catholique jetait le plus d'éclat et semblait exercer un em-

[1] *Nouveau recueil des comptes de l'argenterie des rois de France*, par L. Douet d'Arcq. Paris, Renouard, 1874.

Digitized by Google

pire plus absolu sur les consciences. La troisième partie sert de complément à la seconde, en ce sens que l'auteur, poursuivant la recherche des sources de la doctrine des Templiers, examine ce qu'elle a pu emprunter à quelques doctrines orientales, comme celles que professaient les Ismaéliens et les sectes kourdes. Enfin, dans une quatrième partie, M. Loiseleur discute l'authenticité de certains monuments attribués aux Templiers, tels que les coffrets qui faisaient partie du cabinet de M. de Blacas. Le mémoire se termine par quelques notes et des pièces justificatives, entre lesquelles nous devons signaler le texte inédit jusqu'à ce jour de l'enquête ouverte à Florence sur l'ordre du Temple.

Voilà le plan général du travail de M. Loiseleur; en voici maintenant les conclusions.

Suivant lui, les Templiers ont eu des statuts secrets qui consacraient des pratiques absolument différentes de celles que les statuts publics autorisaient, et opposées de tout point au dogme catholique, à la discipline de l'Église et même aux bonnes mœurs.

Leur doctrine consistait à reconnaître deux principes, l'un, pur esprit, relégué dans les espaces célestes, étranger au mal aussi bien qu'au monde; l'autre, engagé dans la matière, cause immédiate de toutes les existences finies, source du mal comme du bien, ayant tout pouvoir sur l'homme et prenant plaisir à l'accabler sous le coup de l'infortune, comme à le combler de jouissances. Quant à Jésus-Christ, les Templiers, selon M. Loiseleur, avaient abjuré toute foi dans sa divinité; ils le regardaient comme un homme en chair et en os, ne valant pas mieux que les autres hommes et justement mis à mort, non pour leur salut, mais en expiation de ses propres péchés.

Leur morale était le digne corollaire de leur théologie : elle n'imposait pas, mais elle autorisait les plus hideux excès.

M. Loiseleur, comme on peut le voir, se range résolûment parmi les accusateurs et les adversaires de l'ordre du Temple.

A quelles sources les Templiers avaient-ils puisé leurs erreurs? Dans les innombrables hérésies qui circulaient alors soit en Occident, soit dans l'Empire grec, comme l'hérésie des Cathares et des Bogoarites, comme celle des Luciférien, ainsi nommés parce qu'ils adoraient le démon. Pour expliquer les égarements où se perdit l'ordre du Temple, il ne faut rien de plus que les criminelles folies qui autour d'eux pervertissaient un si grand nombre d'âmes dans

Digitized by Google

la chrétienté, et il n'est pas nécessaire de remonter jusqu'au gnosticisme, ni de faire intervenir l'influence des sectes qui déchiraient alors l'islamisme. En se plaçant à ce point de vue, M. Loiseleur conteste l'interprétation qui a été donnée par quelques écrivains des coffrets de la collection de M. le duc de Blacas, et, quant aux figures baphométiques, il les considère, non pas comme une image de Mahomet, mais comme une représentation du dieu inférieur, comme l'idole que les chevaliers de l'ordre du Temple adoraient.

Nous avons résumé, aussi rapidement qu'il nous était possible de le faire en quelques lignes, le jugement de M. Loiseleur sur les Templiers; on n'attend pas de nous que nous le discutions. La matière est trop épineuse, elle a donné lieu à des divergences d'opinions trop profondes, pour qu'on ait le droit de se prononcer sur ces questions difficiles, sans une étude approfondie, à laquelle nous n'avons pas le loisir de nous livrer. Ce que nous pouvons assurer avec une entière conviction, c'est que le mémoire de M. Loiseleur est le fruit de sérieuses recherches; que la lecture en est instructive et intéressante, et que l'auteur nous paraît mettre en pleine lumière l'existence de statuts secrets et d'une doctrine secrète dans l'ordre du Temple. Ses conclusions sur les origines de la doctrine nous paraissent plus contestables; mais qu'y a-t-il de plus obscur, de plus difficile à pénétrer, en règle générale, que les origines d'une doctrine? Quand bien même on ne partagerait pas sur tous les points l'avis de M. Loiseleur, les arguments qu'il allègue, les textes qu'il a recueillis, les rapprochements ingénieux qu'il a tentés, n'en mériteraient pas moins l'examen le plus attentif. Son mémoire peut être classé au nombre de ces travaux originaux qui introduisent des données nouvelles dans la discussion des problèmes historiques.

En continuant la lecture du XIIe volume de la Société archéologique de l'Orléanais, nous y avons trouvé cinq mémoires qui intéressent, à des degrés divers, l'histoire de l'ancienne université de cette ville, savoir :

La salle des thèses de l'Université d'Orléans, par M. Boucher de Molandon ;

Le châtelet d'Orléans au XVe siècle et la librairie de Charles d'Orléans en 1456, par M. L. Jarry;

La librairie de l'Université d'Orléans, par le même;

Examen interprétatif du testament du cardinal de Saluces, par M. J. Loiseleur ;

Digitized by Google

Observations sur l'examen interprétatif du testament du cardinal de Saluces, par M. Jarry.

Vers l'extrémité de la rue qui, de l'entrée méridionale de la cathédrale d'Orléans conduit à la préfecture du Loiret, s'élève un antique édifice, engagé dans sa longueur entre les habitations voisines, et donnant par ses deux extrémités, ornées de façades semblables, au couchant sur la rue de Pothier, au levant sur celle des Gobelets. Cet édifice, d'aspect simple et grave, c'est la *Salle des thèses de l'Université*. Deux actes, l'un du 5 février, l'autre du 20 février 1411, permettent de fixer avec exactitude, sinon la date de l'achèvement de la construction, du moins l'époque où elle fut commencée; ces actes nous font en effet connaître certaines acquisitions faites par l'Université d'Orléans *pour établir la librairie d'icelle*.

Cette *librairie* ne devait pas être seulement affectée au dépôt des manuscrits et des livres de l'Université, elle devait servir, en outre, et en fait elle a servi à ses réunions et à ses solennités. « Chaque fois qu'une chaire devenait vacante, dit M. de Molandon, c'était en la salle de la librairie, *in ædes bibliothecarias*, que le recteur, en ses proclamations latines, adressées aux principales universités de France, convoquait les candidats qui voudraient prendre part au concours; c'était là qu'au jour fixé il se tenait lui-même, assisté des docteurs régents, pour recevoir les contendants; là que se tiraient au sort, dans le chapeau du bedeau général, les sujets des actes probatoires; là qu'en présence des magistrats les titres des candidats étaient discutés à haute voix, et qu'après serment prêté sur le livre des Évangiles les juges du concours émettaient leur vote définitif. »

Il n'était sans doute pas sans intérêt de remonter à ces origines et de retracer l'histoire d'un édifice qui a joué un si grand rôle dans les annales de l'Université d'Orléans. C'est la tâche que M. Boucher de Molandon s'est donnée, et qu'il a remplie avec beaucoup d'érudition. Un des points que le docte écrivain s'attache à établir, c'est que l'Université peut revendiquer à bon droit l'honneur d'avoir elle-même fondé le monument qui devait, durant près de quatre siècles, abriter sa bibliothèque et ses solennités scolaires. Dans l'acte de vente du 5 février 1411, dit M. de Molandon, c'est « *à l'Estude et Université d'Orléans*, et à M. Jehan Thomas, procureur général d'icelles, acceptant et stipulant pour la dicte Université..... que Jehan Josselin vend une portion de son hostel, ouvrant sur la rue du Gobellet. » C'est l'Université qui s'oblige envers le vendeur

Digitized by Google

« à faire à ses coutz et despans ung mur en chaux et sable, lequel mur sera mitoyen. » Dans l'acte du 20 avril, c'est « à l'Estude et Université d'Orléans que Jehan de Bacons accorde et consent que, pour faire la librairie d'icelle Université..... en une place de maisons abattues, estant contre ses deux hostels, le mur de derrière desdites maisons soit abattu de par ladite Université..... » Il semble, d'après les textes qu'on vient de lire, que les maîtres de l'Université aient seuls contribué, à l'aide de leurs propres ressources, à l'érection de la salle des thèses; mais cette conclusion a soulevé dans le sein de la Société archéologique un débat qui n'est pas sans intérêt.

Un des membres de la Société, auteur d'un mémoire sur le châtelet d'Orléans au xve siècle et sur la bibliothèque de Charles d'Orléans en 1455, que nous devons nous borner à mentionner, M. Jarry, a pensé que, dans les années les plus calamiteuses du règne de Charles VI, une société de maîtres et étudiants aurait difficilement trouvé dans des revenus ordinaires les moyens d'acquérir des maisons, d'en abattre d'autres et d'élever à la place un édifice tel que la salle des thèses. M. Jarry avait eu la bonne fortune de retrouver le testament par lequel le cardinal Amédée de Saluces, mort le 28 juin 1419, rappelle qu'il avait ordonné autrefois qu'une librairie fût faite à Orléans, et qu'il y avait déjà envoyé plusieurs livres; puis, complétant ses anciennes libéralités, lègue à ladite librairie ses livres de droit canonique ou civil et autres ouvrages, renfermés dans deux caisses, et à l'Université une créance sur l'abbé de Saint-Benoît-sur-Loire, créance dont le montant devait être employé à l'acquisition de nouveaux livres. Le soupçon qui se présentait à l'esprit et qu'on pouvait, avec un peu de hardiesse, transformer en affirmation, c'est que le cardinal Amédée de Saluces était le véritable fondateur et de la salle des thèses et de la bibliothèque qu'elle devait contenir; que l'Université d'Orléans avait trouvé dans la munificence du généreux fondateur les moyens d'ériger l'une et d'organiser l'autre. Telle est la conclusion que M. Jarry a tirée du document qu'il avait découvert et mis le premier au jour.

M. Loiseleur a répondu à M. Jarry en s'efforçant d'établir que l'Université d'Orléans possédait une bibliothèque avant la donation du cardinal de Saluces; que cette donation, par le malheur des temps, était restée caduque, et que l'Université, abandonnée à elle-même, avait dû pourvoir avec ses ressources propres aux constructions et aux aménagements nouveaux qu'elle jugeait nécessaires.

Digitized by Google

M. Jarry a répliqué que les seuls livres que possédait anciennement l'Université d'Orléans, c'était le livre de ses statuts, quelques registres et le sixième livre des *Décrétales*, envoyé par le pape Boniface VIII à toutes les écoles de la chrétienté. Ainsi s'est engagée dans le sein de la Société archéologique de l'Orléanais une discussion à la fois érudite et courtoise, comme il est bon qu'il s'en élève quelquefois dans les compagnies savantes. Essayerons-nous de porter un jugement sur les assertions contraires qui se sont produites au cours du débat? Nous avouons notre incompétence et nos doutes; cependant, si nous étions obligés de nous prononcer, nous dirions : 1° que, l'Université d'Orléans paraissant seule dans les actes connus jusqu'à ce jour, qui sont relatifs à la construction de la salle des thèses, M. Boucher de Molandon et M. Loiseleur nous paraissent fondés à soutenir que l'Université seule a ordonné cette construction; 2° que néanmoins il est vraisemblable, comme le pense M. Jarry, qu'elle n'aurait pas suffi avec ses seules ressources à une aussi grande dépense, et qu'elle a trouvé dans le legs du cardinal de Saluces le moyen de la supporter en même temps qu'une invitation à l'entreprendre. Comment se fait-il qu'elle n'ait pas consacré par quelque mention le souvenir du bienfait et du bienfaiteur? C'est là ce que nous ne nous chargerons pas d'expliquer.

Nous ne voudrions pas prolonger cette analyse, déjà trop longue, du volume qui est sous nos yeux; qu'il nous soit du moins permis de signaler, en terminant, un récit très-dramatique du massacre de la Saint-Barthélemy dans la ville d'Orléans. Ce tableau, d'un intérêt lugubre, est dû à la plume exercée de M. Baguenault de Puchesse.

C. Jourdain,

Membre du Comité.

Mémoires de la Société d'émulation d'Abbeville.

3e série, tome Ier (1869 à 1873). Abbeville, 1873, 1 vol. in-8°.

Nous avons déjà entretenu, à deux reprises différentes, la section d'histoire et de philologie, du précieux travail de M. Prarond sur *la Ligue à Abbeville*. La dernière partie de cette savante étude a paru sur la fin de 1873, dans le Ier volume de la 3e série des Mémoires de la Société d'émulation d'Abbeville. Comme les parties précé-

Digitized by Google

dentes, elle a été composée d'après les documents les plus authentiques, et principalement d'après les procès-verbaux des séances dans lesquelles les officiers municipaux se réunissaient plus ou moins régulièrement, s'entretenaient des affaires de la ville, et échangeaient leurs lamentations mutuelles sur les malheurs du présent et sur les dangers de l'avenir.

Nous sommes arrivés à l'année 1592; Henri IV n'est pas encore entré dans Paris; mais l'heure de son triomphe est proche. Cependant, de jour en jour, la misère augmente dans les campagnes et dans les villes. Les habitants sont pressurés par les troupes de la Ligue autant que par celles du roi. L'échevinage cherche à lutter contre d'intolérables exactions; il décide «que l'on ne permettra pas les habitans du plat pays estre contraincts ou emprisonnés en la ville pour la taille ou la gabelle». Il veille, autant qu'il est en son pouvoir, «au repos du laboureur». En même temps, sur la demande de Mayenne, l'échevinage envoie aux États généraux, qui vont se réunir à Paris, un député, Jean Maupin, celui-là même qui quelques mois plus tard favorisera la soumission de la ville; il presse le siége de la ville de Saint-Valery, tombée au pouvoir des troupes royales; sans laisser les milices sortir de la ville, il consent à des avances, à des prêts et à des fournitures pour les armées qui passent. Il reste fidèle à la cause qu'il a embrassée, alors même que pour tous les hommes de sens cette cause est perdue.

Mais voilà Henri IV à Paris. Cette nouvelle donne à réfléchir aux habitants d'Abbeville, et ils se montrent moins disposés que ceux d'Amiens à continuer la lutte, et beaucoup plus portés à suivre l'exemple des Parisiens. Dès le 11 avril, le roi leur écrit; il leur annonce que Meaux, Orléans, Rouen, Bourges, Lyon, Verneuil, Troyes, Sens, Auxerre, ont, à l'instar de Paris, reconnu son autorité; il leur rappelle les bienfaits qu'ils ont reçus de son père, et qui les rattachent par des liens particuliers à la maison de Bourbon; il leur promet enfin d'oublier leur rébellion et de les accueillir avec une paternelle bienveillance et une «royale débonnaireté». Il n'était pas besoin d'intrigues ténébreuses, ni de promesses corruptrices, il suffisait de cette admirable lettre et de la force de la situation pour ramener tous les bons citoyens. Le 16 avril 1594, Abbeville faisait sa soumission au roi, par une délibération de ses échevins conçue dans les termes suivants :

«Il est décidé, d'après tous les avis recueillis, que attendant l'ab-

Digitized by Google

solution que Sa Sainteté envoira au roi, l'on depputera quatre ou six personnaiges nottables habitans de ladicte ville vers sadicte Majesté pour luy faire entendre que ce quy s'est passé en ceste dicte ville davant ces troubles n'a esté qu'à ce seul but de la conservation de nostre saincte religion catholicque, apostolicque et romaine, sans avoir apporté aultre desseing particulier, ny avoir eu intention de se despartir de l'obéissance et fidellité que nous debvons et avons tousjours porté à la couronne de France; et que nous le recognoissons pour nostre roy légitime et naturel, et luy offrons toutte la fidellité, service et obéissance que doibvent tous bons et loiaulx subjects à leur roy souverain; suppliant très humblement sadicte Majesté de nous recevoir et recongnoistre pour tels, nous octroier la conservation des priviléges tant antiens que nouveaux à nous conceddés deppuis ces troubles, et aultres amplement contenus par les mémoires qui seront dressés et baillés auxdicts depputés; et néantmoings supplier très humblement sadicte Majesté de trouver bon d'en différer le serment plus solempnel jusques à ce que l'absolution de nostre Sainct Père lui soit importée, pendant lequel temps nous promettons ne recongnoistre aultre, faire ny admettre chose quy soit préjudiciable à son service. »

En conséquence de cette délibération, des députés furent envoyés à Paris. M. Prarond a reproduit la requête qu'ils présentèrent à Henri IV, et les réponses que fit le roi sur chaque article. Comme le remarque le savant écrivain, en faisant acte de sujet avec toute l'humilité convenable en pareille occurrence, l'échevinage s'était ménagé pour lui-même, et avait ménagé pour la ville d'Abbeville, les conditions les plus favorables.

Après de si longues années de troubles, il tenait à calmer les haines, à concilier les intérêts, à rapprocher les esprits; œuvre laborieuse, la plus délicate que lèguent les guerres civiles à ceux qui ont l'honneur de les terminer. L'échevinage d'Abbeville accomplit cette tâche avec une louable prudence et plus de facilité qu'on ne pourrait le croire, d'après le témoignage de quelques historiens, comme d'Aubigné, qui attribuent aux jésuites et en général aux ordres religieux une résistance factieuse. « Nous n'avons trouvé dans nos registres, dit M. Prarond, aucune trace des discours attribués aux jésuites, ni même révélation de la présence d'aucun prédicateur de leur ordre en la ville. En somme, il n'y eut en aucun lieu trouble matériel, mais seulement quelques rumeurs effrayées,

Digitized by Google

des propos au coin du foyer, devant l'étal ou sous l'auvent de la boutique, mauvaise humeur ou mauvaise volonté dans les paroisses, et quelques paroles aigres ou irritées dans les chaires. »

Nous aurions encore à relever dans le travail de M. Prarond plus d'un fait important pour l'histoire générale, et non pas seulement pour l'histoire particulière d'Abbeville. Mais, en prolongeant ce compte rendu, nous excéderions les limites qui nous sont imposées. Les indications que nous venons de donner suffiront d'ailleurs pour montrer que la dernière partie de l'ouvrage de M. Prarond n'est pas inférieure aux deux premières, et que toutes trois réunies composent un tableau complet en son genre, que les futurs historiens de la Ligue consulteront avec beaucoup de fruit.

Nous ne voulons pas quitter le volume qui est sous nos yeux sans ajouter qu'il s'ouvre par une notice sur la Société d'émulation d'Abbeville, et par une table générale de ses travaux depuis sa fondation. Cette notice et la table qui l'accompagne sont dues à M. Delignières, l'un des membres de la Société. On y voit par quelles vicissitudes une société peut passer et au prix de quels efforts elle parvient à se relever. La Société d'émulation d'Abbeville a été fondée le 11 octobre 1797. La première série de ses travaux s'arrête en 1833 : elle comprend seulement quelques Bulletins dont la publication a été interrompue dès 1810, bien qu'il existe un rapport imprimé à la date de 1828. La seconde série se compose de 12 volumes, embrassant une période de trente-cinq ans, de 1833 à 1868. La troisième série est à son premier volume; c'est celui-là même dont nous venons de rendre compte. Nous émettrions volontiers le vœu que les Mémoires de la Société d'Abbeville parussent à des intervalles moins éloignés; mais ce vœu, la Société elle-même l'exprime. Ce qui empêche qu'il soit réalisé, c'est la modicité de ses ressources, que le Gouvernement lui-même n'a pas les moyens d'élever, par ses dons, au niveau des besoins.

C. Jourdain,

Membre du Comité.

Digitized by Google

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

Mémoires de l'Académie des sciences, lettres et arts d'Arras.

2e série, tome V.

L'archéologie nationale occupe peu de place dans le cinquième volume des mémoires de l'Académie d'Arras, et le peu qui s'en trouve est traité plutôt par rapport à l'histoire que par rapport aux monuments.

Tel est le mémoire de M. l'abbé Proyat sur *la Sainte manne.*

On sait, ou l'on ne sait pas, qu'en l'année 371, sous le règne de l'empereur Valentinien III et le pontificat du pape Damase, avant la conquête mérovingienne, le pays des Atrébates étant désolé par la sécheresse, une substance blanche et laineuse mêlée de pluie tomba du ciel et couvrit le sol, où elle maintint l'humidité qui ramena l'abondance.

Saint Jérôme et Paul Orose mentionnent le fait.

Quelques flocons de cette laine céleste furent conservés. Ils étaient, au XIIe siècle, dans un vase d'or enrichi de pierreries que le chapitre de la cathédrale, à qui appartenaient la relique et le reliquaire, exposait tous les ans, sur la place du Petit-Marché, de la veille de la Pentecôte au premier dimanche après l'Ascension, sous un édicule construit pour la circonstance. Cette exposition était faite *ad petendum elemosynas*, afin de restaurer et de rebâtir la cathédrale.

Cette relique de la Sainte manne produisait plus qu'une métairie, et c'est un peu trop comme étant une source de revenus que la considèrent les chroniqueurs artésiens. Telle est du moins l'impression que l'on éprouve à la lecture du mémoire de M. l'abbé Proyat. Du reste, si elle était profitable au chapitre de la cathédrale, elle était également profitable à la ville, à cause du grand concours de pèlerins qu'appelait l'exposition qui en était faite à la Pentecôte de chaque année. Une foire en était la conséquence, si bien qu'en 1285 une émotion populaire, motivée par certains droits indû-

Digitized by Google

ment exigés, suivant ceux qui avaient à les payer, causa la rupture de l'antique reliquaire.

Un autre fut construit. D'après la description plus poétique que précise qu'en donne le mémoire, combinée avec un procès-verbal trop sommaire dressé en 1792 par deux orfévres d'Arras, nous comprenons que cette châsse nouvelle avait la forme banale d'une caisse quadrangulaire, couverte par un toit avec une saillie au milieu de chacune de ses deux grandes faces. Elle était portée sur des pieds de bronze, mais elle était d'argent doré. Sur l'une des saillies latérales, l'Annonciation était figurée; le Christ portant la croix était sur l'autre. Les vierges sages garnissaient les parties en retraite, séparées chacune par une colonne. Un ange portant un encensoir se dressait sur chaque petit côté. Les saillies latérales et les extrémités se terminaient en pignons sans doute, et le toit, dont le faîte formait une croix, était décoré d'une figure sur chaque versant, et d'une croix ornée de pierres cabochons à l'intersection des deux faîtes. Le procès-verbal de 1792 parle de quatre lions servant de consoles, qui surmontent la châsse et que nous ne savons où placer.

La translation des reliques dans la châsse nouvelle se fit en grand appareil. La Sainte manne fut déposée sur un treillis d'argent, puis on y adjoignit un certain nombre de reliques provenant des vêtements de la Vierge et du Christ, reliques tout à fait convenables pour un peuple de tisserands comme était celui d'Arras.

Notons qu'on trouve à cette occasion dans l'ancienne châsse : *Litteram antiquam sigillo magno eburneo ac vetustissimo ipsius ecclesie sigillatam.*

Ce sceau d'ivoire est à noter. Il est difficile d'expliquer comment il était attaché à la pièce qui authentiquait les reliques, puisque ce n'était point une empreinte. Si c'était une matrice, on aurait là une preuve exacte de l'existence du sceau d'ivoire, dont plusieurs sont parvenus jusqu'à nous, bien que les sigillographes soient tentés d'en nier l'authenticité. Nous citerons celui du musée de Lyon et celui de la collection Basilewski.

La ville était jalouse des profits que le chapitre tirait de la possession de la Sainte manne, aussi elle la lui enleva en 1346. Mais la ville fut contrainte de la restituer après avoir fait amende honorable en payant 2,500 écus et en donnant une Notre-Dame d'argent du poids de 16 marcs. Aussi, en 1392 et 1393, le chapitre rebattit

Digitized by Google

monnaie au profit de la restauration de la cathédrale, en promenant processionnellement la Sainte manne dans le diocèse, si bien que le prieur et les religieux d'une abbaye, sur les terres de laquelle la châsse passait, trouvèrent profitable de s'en emparer ainsi que des aumônes déjà recueillies.

Indépendamment des expositions périodiques, la Sainte manne était promenée lors des épidémies et des sécheresses, ou à l'occasion des réjouissances publiques occasionnées par les proclamations de paix.

La Sainte manne fut trouvée intacte sur sa grille d'argent dans une reconnaissance qui en fut faite, en 1586, par le nonce du pape. Mais, lorsque la châsse fut brisée, en 1792, les personnes pieuses qui se partagèrent les reliques, afin de les conserver, ne semblent point l'avoir retrouvée. On suppose, ou bien qu'elle aura été détruite par l'humidité qui régnait dans la cathédrale, ou bien qu'elle aura été confondue avec l'ouate qui garnit d'ordinaire les reliques. En définitive, elle a disparu.

Tel est le résumé du mémoire de M. l'abbé Proyat, mémoire un peu diffus et quelque peu abondant en redites, et qui ressemble plus à une amplification religieuse qu'à une œuvre critique.

M. le chanoine Van Drival s'est occupé du *Tombeau de Josué et des couteaux de pierre* qui y ont été trouvés par M. l'abbé Richard. Il n'a pas de peine à établir que c'est à tort que l'on prétend établir des époques distinctes et rigoureusement définies sous le nom d'âge de pierre, d'âge de bronze, etc., puisqu'il est prouvé qu'en Danemark, au XIIe siècle, on fabriquait encore des haches de pierre. Mais nous ne pouvons admettre que l'on prétende exclure la géologie de l'archéologie et de la paléontologie humaine, ainsi que le veut M. l'abbé Moigno. Il serait trop commode d'éliminer *a priori* un élément d'information, parce qu'il peut contrarier certaines idées préconçues provenant des croyances religieuses. Avec ce système, on emprisonnerait encore Galilée et on le forcerait d'abjurer ses prétendues erreurs. La question des couteaux de silex du tombeau de Josué est peut-être autant du domaine de l'exégèse que de l'histoire. On sait, en effet, que la critique a bouleversé l'ordre de composition du récit biblique, rajeunissant certaines parties qui devaient être les plus anciennes, et vieillissant par contre certaines autres qui semblaient au contraire devoir être plus modernes.

Or quelle date assigner aux prescriptions auxquelles a obéi Josué

Digitized by Google

en opérant la circoncision au moyen de couteaux de silex sur les Juifs sortis d'Égypte, où ils n'avaient pu être soumis à cette pratique? Cette pratique même, parce qu'elle est religieuse, n'est-elle pas traditionnelle chez les Israélites, et n'est-elle point, même en admettant la chronologie orthodoxe des divers récits bibliques, une preuve de l'antiquité d'un usage qui remonterait au temps où l'on ne connaissait d'autres instruments que ceux de silex ?

Toubal-Cain avait pu enseigner depuis des siècles à ses fils la forge du cuivre et du fer, et Josué, plusieurs siècles après, faire circoncire les enfants d'Israël avec des couteaux de silex, sans que ces faits prouvassent que la circoncision n'avait pas été pratiquée de la même façon avant les inventeurs de la forge des métaux au VIIe siècle de l'ère juive.

En cherchant à expliquer l'énigme de la devise de Marguerite d'Autriche dans un mémoire intitulé *Encore une énigme historique*, M. le chanoine Van Drival reste encore dans le domaine des conjectures. Il s'agit de la Renaissance, il est vrai, un temps qui était parfois d'un esprit bizarre. La devise qui se trouve plusieurs fois répétée dans l'église Saint-Nicolas-de-Tolentin de Brou est celle-ci : « FORTUNE, INFORTUNE, FORT-UNE. » C'est un jeu de mots qui s'explique en faisant du mot *infortune* la première personne de l'indicatif d'un verbe « infortuner », et en donnant au mot *fort* son acception adverbiale. La vie de Marguerite d'Autriche, d'abord répudiée, puis deux fois veuve après avoir perdu quatre enfants, explique cette devise par trop alambiquée.

Nous ne nous arrêterons pas longtemps à un long mémoire de M. Paul Lecesne sur *Les armoiries dans les troupes romaines;* d'abord parce que notre archéologie nationale n'y a que faire, puis parce que ce travail appartient surtout à l'histoire. Il est fondé sur les codes Théodosien et Justinien et sur la *Notitia dignitatum utriusque imperii*, qui date d'Honorius, et dont il existe de nombreux manuscrits, remontant, pour plusieurs, jusqu'au VIIIe siècle.

Ceux qui ont fait leur étude des antiquités romaines nient de la façon la plus absolue que les Romains aient connu les armoiries. Les *signa* indiqués dans la *Notitia dignitatum* seraient uniquement, suivant eux, les marques distinctives des différentes légions, suppléant parfois les numéros d'ordre qui se répétaient. C'était aussi la marque distinctive de certains offices civils, marque qui était portée peut-être sur un cachet.

Digitized by Google

Rien dans les familles romaines ne ressemblait à la possession d'un signe extérieur et héréditaire, qui, mis sur les armes, par exemple, en pouvait faire reconnaître les membres. Il en était de même chez les Grecs, où l'on voit cependant des emblèmes sur les boucliers de certains guerriers représentés sur les vases.

Nous terminerons par la mention d'une notice de M. C. Legentil sur le peintre moderne Demory.

Demory (Louis-Théophile-Auguste), né à Arras le 1er germinal an x (22 mars 1802), fut d'abord élève de l'école communale de la ville, puis passa par l'atelier d'Hersent pour revenir dans sa ville natale. Il y fut professeur de dessin par état, restaurateur de tableaux par goût, peintre religieux par occasion et sur commande, paysagiste par délassement et quelque peu maître d'armes; fort honnête homme d'ailleurs, mais artiste médiocre au demeurant. Il mourut à Arras le 22 février 1871. Son historiographe ou son panégyriste, c'est tout un, admire ses copies de gravures au crayon et ses restaurations.

ALFRED DARCEL,

Membre du Comité.

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE TOURAINE.

Tome XXIII. 1er fascicule.

Bien que ce volume ne contienne rien qui ait précisément trait à l'archéologie, je ne crois cependant pas devoir passer sous silence les deux articles suivants.

Le premier, dont l'auteur est M. Boulay (de la Meurthe), décrit les divers monuments funéraires élevés à René Descartes, et nous fait assister aux longues pérégrinations auxquelles ont été soumis les restes mortels du philosophe tourangeau. A l'heure qu'il est, ces monuments sont au nombre de trois, savoir :

Dans l'église d'Adolf-Frederick, à Stockholm, celui sculpté par Sergell, en 1770, et décrit par M. de Chennevières (*Revue universelle des arts*, t. III, p. 97);

Au musée de Versailles (escalier du conservateur), le médaillon en terre cuite et l'épitaphe latine attribuée au père Lallement, chancelier de l'Université de Paris, qui figuraient, en 1669, dans l'église Sainte-Geneviève, « sur un des piliers de la nef, à droite en entrant

Digitized by Google

dans l'église[1]. » Ce médaillon et cette inscription sur une lame de marbre blanc furent transportés au musée des Petits-Augustins, en 1796, puis, en 1819, au Louvre, et ne vinrent à Versailles qu'en 1837[2].

Enfin, dans l'église Saint-Germain-des-Prés, son épitaphe et sa dépouille mortelle, qui y prirent place le 26 février 1819.

Le travail de M. Boulay (de la Meurthe) prouve que la mort ne donna pas à l'auteur du *Discours sur la méthode* le repos physique qu'il avait vainement cherché pendant sa vie. Il nous apprend, en outre, cette bizarre particularité que, si Descartes a trois tombeaux, il a deux crânes. Je n'invente rien.

Le 30 avril 1821, Georges Cuvier communiqua à l'Académie des sciences : 1° une lettre à lui adressée par l'illustre Berzelius; 2° un crâne humain. Dans sa lettre, Berzelius donnait les détails les plus circonstanciés qui permettaient de supposer que ce crâne était celui de Descartes, bien que le cadavre du philosophe en eût dans sa tombe un dont l'authenticité était douteuse. Il racontait de quelle façon il était venu entre ses mains, et terminait en priant son confrère d'en faire hommage à l'Académie des sciences. Les procès-verbaux de l'Académie relatent le fait.

Une discussion, abandonnée et reprise pendant plus d'une année, s'eleva sur l'authenticité de ce crâne. Les preuves pour ou contre furent fournies par MM. Delambre et d'Hauterive. Elles parurent si peu concluantes à la compagnie, qu'elle évita de formuler une opinion et se borna à adresser au Muséum d'histoire naturelle, où elle est demeurée, la tête envoyée par Berzelius.

L'Académie a agi sagement en ne se prononçant pas sur cette étrange et délicate question : je ne puis qu'imiter sa réserve.

Un second travail est consacré par M. l'abbé Chevalier et M. Quincarlet au *Couvent de Saint-François-de-Paule, au Plessis-lez-Tours.*

En 1489, six ans après la mort de son père, Charles VIII songea à donner à François de Paule et à ses religieux un local plus vaste

[1] Piganiol de la Force, *Description de Paris*, t. VI, p. 68.

[2] Outre ce médaillon et cette inscription, le monument primitif possédait une inscription en français rédigée par Gaspard de Fieubet. Cette seconde inscription ne fut sans doute pas transportée des Petits-Augustins au Louvre, car quelques fragments s'en trouvent encore dans les magasins de l'École des beaux-arts. Je dois communication de ce dernier renseignement à l'obligeance de mon savant collègue M. Lenoir.

Digitized by Google

que celui que leur avait affecté Louis XI dans la basse cour du Plessis. Il choisit pour ces nouveaux bâtiments *la bergerie du Plessis*, située sur les bords du Cher; les lettres patentes par lesquelles le roi se charge de tous les frais de construction sont datées du 24 avril 1489. Les constructions, rapidement poussées par René Cymier, maître maçon; Didier Vermeau, maître charpentier; Michel Theloppe, maître menuisier; Hilaire Bonhomme, dit *Tourne à gauche*, maître serrurier; Gilles Jourdain, maître vitrier, tous habitants de Tours, furent terminées en 1495, et se montèrent à 7,169 livres tournois, représentant de nos jours à peu près 80,000 francs. Elles comprenaient, outre l'église, la salle capitulaire, la sacristie et un oratoire particulier; quatorze chambres pour les religieux, le réfectoire, les cuisines, les celliers, et deux prisons pour les ermites coupables de quelque faute grave.

Il ne reste rien aujourd'hui de ce monastère. Les ravages exercés par les huguenots en 1562, les travaux exécutés après l'inondation de 1628, ceux de 1656, en avaient profondément modifié le plan primitif. Les démolitions de 1794 et de 1801 ont tout fait disparaître. Le travail de MM. Quincarlet et Chevalier devient donc pour la Touraine un document d'un incontestable intérêt. Il est seulement regrettable que les auteurs n'aient pas joint à leurs recherches quelques-uns des plans qu'ils citent et qui permettraient de préciser l'emplacement du couvent par rapport aux cultures actuelles.

L. Clément de Ris.

Membre du Comité.

Mémoires et documents publiés par la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie.

Tome XIV. Chambéry, 1873, in-8° de 384 pages, avec deux planches.

Cette Société, qui en est au moins à sa quatorzième année d'existence, puisque nous avons ici son tome XIV, se compose de vingt-huit membres honoraires et de soixante-six membres effectifs. La plupart sont Savoisiens; il s'en trouve cependant quelques-uns qui appartiennent à l'Italie, d'autres à la France. La Société a une devise, dont le corps est un râteau et l'âme les mots *sparsa colligit*. Comme

Digitized by Google

c'est la première fois que nous avons à en parler, le Comité nous permettra de lui mettre sous les yeux, en quelque sorte, une table des matières du contenu du volume.

Les 32 premières pages sont consacrées au compte rendu des travaux de la Société, lequel a une pagination à part. Nous y avons relevé ces deux petits faits archéologiques. Dans la séance du 8 janvier 1873, M. Laurent Rabut montre un ornement gaulois qui se portait sur la poitrine et dont la forme se rapproche de l'antique *bulla* des Romains. Dans celle du 19 décembre, M. Fivel entretient la Société de ses premières investigations à l'oppidum de Saint-Michel, à Curienne (département de la Savoie, arrondissement et canton de Chambéry). A la suite du bulletin viennent les mémoires. Le premier est intitulé : *Notes pour servir à l'histoire des compagnies de tir en Savoie*, éditées par MM. Auguste Dufour et François Rabut. On y voit cette sorte d'institution, moitié cynégitique, moitié militaire, fort encouragée par les ducs de Savoie.

A la page 101 se trouve un travail de M. Claudius Blanchard, avocat à Chambéry, intitulé : *Les juges seigneuriaux en Savoie au milieu du XVIIIe siècle.* Ce travail est terminé par un tableau de 296 seigneuries.

A la page 161 : *Lettres sur la sigillographie savoyarde*, par M. François Rabut, professeur d'histoire au Lycée de Dijon. C'est une suite, intitulée : *Deuxième lettre.* Elle est adressée à M. le docteur Argentier, médecin et archéologue à Aoste. Elle ne comprend que trois sceaux. Ce sont :

1° Le sceau de Simon, évêque d'Aoste, appendu à une charte du 16 juin 1282. Il est ogival, d'environ 50 millimètres en hauteur. L'évêque y est représenté debout, vu de face, mitré, crossé, bénissant, et accosté de deux étoiles. La légende, un peu entamée au commencement, est restituée ainsi par M. Rabut, *Sigillum Simonis, Dei gratia episcopi Auguste.*

2° Le sceau de la cour de justice du comte de Savoie, à Aoste, appendu à une charte de 1347. Il est rond, d'environ 39 millimètres de diamètre, et porte l'écu à la croix de Savoie, accompagné de deux épées nues la pointe en haut, le tout dans un encadrement gothique. La légende porte : *Sigillum curie domini comitis Sabaudie in valle Augusta.* M. Rabut lit, inutilement à ce que nous croyons, *in valle Augustana.* Une planche contient ces deux sceaux, qui sont dessinés par M. Rabut, et fort bien. Quant au troisième sceau,

Digitized by Google

c'est celui d'un Aimon du Bois, de l'an 1469, sur lequel il appelle l'attention en ces termes: «Je veux terminer cette lettre comme la précédente, en signalant aux amateurs de sphragistique des sceaux récemment édités, et surtout un sceau très-curieux, celui d'Aimon du Bois, que M. de Foras vient de publier dans son splendide et consciencieux *Armorial et nobiliaire de Savoie.*» (P. 106.)

Vient ensuite une pièce écrite en latin au XVIe siècle, par Philibert de Pingon, historiographe de la maison de Savoie. C'est une sorte de factum sur les droits de préséance de la maison royale de Savoie sur le grand-duc de Toscane, qui est publié par M. Charles Dufour, *æneorum tormentorum præfecti*, c'est-à-dire général d'artillerie à Turin.

On trouve ensuite la continuation d'un travail de longue haleine entrepris par MM. Auguste Dufour et François Rabut, présidents honoraires de la Société Savoisienne, travail qui a pour objet l'histoire des Savoyards des divers états. La partie qui se trouve dans le volume que nous annonçons traite de la biographie de tous les sculpteurs qui ont travaillé en Savoie ou pour la Savoie, depuis le XIIIe siècle jusqu'à nos jours. Ces intéressantes notes biographiques seront consultées avec fruit par les amateurs de l'histoire des arts. Les auteurs ont ajouté au mérite de leur publication en la terminant par deux tables, l'une des sculpteurs, l'autre des sculptures; toutes deux fort utiles, la dernière surtout. Dans un volume précédent, ils avaient inséré un travail semblable pour les peintres.

Le volume que nous examinons se termine par un long et important rapport de M. le docteur Jules Carrel sur trois explorations faites par lui, en compagnie de plusieurs membres de la Société, au mois de septembre 1873, dans une grotte à ossements, située vers le haut de la colline de Challes, près Chambéry. Le docteur y a recueilli en tout 662 os humains, se répartissant sur une dizaine de sujets. Pour arriver à déterminer à quelle race d'hommes ont pu appartenir ces ossements, il entre dans des descriptions et des discussions anatomiques très-détaillées et très-savantes, qu'il convient de suivre attentivement dans le rapport même, pour en apprécier la conclusion qui est celle-ci: Les hommes de la grotte de Challes vivaient à une époque peu distante du renne et dépendante encore de l'âge de la pierre éclatée. Il n'a pas trouvé de vestiges

Digitized by Google

d'anthropophagie. Une planche contenant seize ossements, avec une explication des figures, accompagne ce savant rapport.

En somme, le volume de la Société Savoisienne dont nous venons de parler, témoigne de travaux variés, consciencieux et assurément très-dignes d'intérêt.

L. Douët d'Arcq,

Membre du Comité.

Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers.

2e série, t. VII, première livraison, 1873.

Il n'est pas toujours facile de déterminer d'une manière bien précise la limite où s'arrête l'histoire et où commence l'archéologie. Ces deux sciences se doivent une fraternelle assistance; leur union fait leur force, et c'est là justement ce qui rend l'étude de l'une non noins nécessaire que celle de l'autre. Dans leurs mémoires d'histoire locale, qui sont les plus nombreux, les membres de la Société de Béziers mettent judicieusement à profit leurs connaissances archéologiques. Sans nous hasarder sur le terrain douteux que nous abandonnons volontiers à nos confrères de la section d'histoire, nous nous en tiendrons aux questions d'art et de monuments.

Le musée lapidaire, fondé par la Société dans le cloître de l'ancienne cathédrale, s'enrichit chaque année de quelques débris de l'antiquité ou du moyen âge, découverts soit dans la ville elle-même, soit dans les environs. En 1873, on y a recueilli des fragments d'architecture et de sculpture qui paraissent avoir fait partie d'un édifice considérable de la belle époque impériale. La fondation du musée assure à la fois la conservation de l'ancien cloître du chapitre diocésain et celle de monuments demeurés jusqu'alors sans asile.

Le cimetière du bourg de Puissalicon conserve un curieux exemple de tombeau érigé en plein air au XIIIe siècle. Celui-ci se compose d'une élégante arcade ogivale abritant une fosse maçonnée où reposait le défunt. Un cordon de quarte-feuilles et des moulures d'un profil vigoureux bordent les deux côtés de l'archivolte. Le monument est complétement isolé. Déjà rares à l'intérieur des églises, les tom-

Digitized by Google

beaux de ce genre le sont bien plus encore dans les cimetières, qui ont été presque tous supprimés ou déplacés [1].

La Société a décerné une médaille d'argent à M. le docteur Martin, en récompense de sa notice sur l'ancienne cathédrale d'Agde. L'église qui a fait l'objet de cet intéressant travail est à coup sûr un édifice remarquable; mais nous ne pouvons partager l'enthousiasme exagéré qui n'hésite pas à lui assigner une place parmi nos monuments de premier ordre. C'est une construction romane qui date du milieu du XIIe siècle; elle mesure 96 pieds de long sur 46 de large; elle appartient à la famille de ces églises fortifiées, nombreuses sur le littoral de la Méditerranée, où il était jadis nécessaire de se tenir en garde contre des incursions de toute nature. Masse rectangulaire, solidement appareillée, couronnée de machicoulis et de créneaux; tour en forme de donjon; tel est le type le plus ordinaire des monuments de cette catégorie. L'ancienne cathédrale d'Agde se distingue par une majestueuse gravité, par l'unité de l'ensemble, par la sobriété de l'ornementation. Quelques chapiteaux présentent de rares figures d'animaux, dont la présence ne comporte pas d'explication symbolique. Une large terrasse soigneusement dallée recouvre l'extrados des voûtes.

Un des prélats qui ont gouverné le petit diocèse d'Agde pendant le siècle dernier eut la fâcheuse idée de désorienter sa cathédrale, en transférant le maître-autel de l'orient à l'occident. Aujourd'hui, il ne serait pas moins déplorable de rétablir l'ordre primitif; car l'autel et son retable de marbre, les colonnes, les statues, les bas-reliefs, sont des œuvres dignes d'estime dont la suppression nous inspirerait de vifs regrets. Nous ne cesserons de protester contre la destruction systématique des splendides décorations dont les XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles ont doté les églises du moyen âge, sans se conformer toujours, il est vrai, au style général des monuments, mais du moins avec une incontestable magnificence.

Lorsque nous avons visité la cathédrale d'Agde, elle possédait

[1] Dans une note de la page 205, on cite, comme exemple de tombeau indépendant de toute autre construction, la chapelle funéraire d'Héloïse et d'Abélard, au cimetière du Père-Lachaise, à Paris. Ce monument n'est qu'un assemblage habile de fragments extraits pour la plupart de l'abbaye de Saint-Denis. Alexandre Lenoir le fit élever pour le jardin du musée des Petits-Augustins, d'où on le transféra plus tard à la place qu'il occupe aujourd'hui. C'est une œuvre toute moderne, composée de matériaux anciens, mais dont l'ensemble n'offre pas la moindre authenticité.

Digitized by Google

encore cinquante-quatre stalles de la fin du XVIe siècle, qu'on aurait dû respecter. Un curé a dépensé depuis une somme de quinze mille francs pour les remplacer par une boiserie vulgaire.

Une longue et intéressante inscription latine exalte, à juste titre, le courage et la fermeté de l'évêque Aimeric de Saint-Séverin, qui sauva la ville et l'église menacées par les huguenots, en 1567.

Nous avons vu encore dans son entier un beau cloître du XIIIe siècle, construit sur le côté méridional de la cathédrale; il a été récemment démoli par le propriétaire des anciens bâtiments du chapitre. On espère du moins pouvoir employer quelques débris de ce monument dans une nouvelle sacristie.

Une autre église d'Agde, dédiée à saint André, occupe l'emplacement de la basilique où se tinrent, en 506, les sessions d'un concile demeuré célèbre dans notre histoire. C'est un édifice renouvelé vers le XVIe siècle, dont la structure ne présente rien de bien caractéristique. On fait remonter au VIe siècle un vieux pilier engagé dans un mur, qu'on appelle en conséquence *le pilier du concile;* nous ne le croyons pas antérieur au moyen âge, autant qu'il est permis d'en juger d'après l'appareil.

La première livraison du tome VII se termine par une courte notice de M. Nouguier sur la petite église romane de Saint-Pierre-de-Rèdes. L'auteur incline à l'opinion de M. Henri Révoil, qui reporterait à l'époque carlovingienne toute une série d'églises de nos provinces méridionales, attribuées jusqu'à présent aux XIe ou XIIe siècles. Nous ne sommes pas encore convaincu au point d'abandonner l'ancienne classification. Il est possible, probable même, qu'on aura souvent conservé, comme à Saint-Pierre-de-Rèdes, des chapiteaux ou des sculptures d'une époque antérieure; mais l'ensemble de la construction ne nous en paraît pas moins postérieur à l'an 1000.

Quelques planches représentent la cathédrale d'Agde, l'église de Saint-Pierre, le tombeau de Puissalicon et plusieurs détails de la décoration de ces monuments.

F. DE GUILHERMY,

Membre du Comité.

Digitized by Google

RAPPORTS

DES MEMBRES DU COMITÉ SUR LES COMMUNICATIONS MANUSCRITES.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

Rapport de M. Delisle sur une communication de M. Daufresne de la Chevalerie.

M. le Ministre de la guerre a transmis à son collègue de l'instruction publique un travail manuscrit de M. Auguste Daufresne de la Chevalerie, officier supérieur belge en retraite, intitulé : *Une page inédite de l'histoire de France relative à Bertrand du Guesclin.* Ce travail a déjà passé sous les yeux d'un officier de l'état-major général, qui a été justement frappé des sentiments élevés, généreux et sympathiques à la France dont l'auteur est constamment animé. Ce n'est pas là le seul mérite du travail de M. Daufresne de la Chevalerie. On y trouve le texte d'un long mémoire, fort important pour l'histoire du connétable du Guesclin, dont l'original est aux archives de la ville de Bruges.

Je regrette de ne pouvoir pas vous proposer l'impression du mémoire qu'a transcrit et commenté M. Daufresne de la Chevalerie. Ce document, qui se recommande tout particulièrement à l'attention de nos historiens, a été analysé, en 1869, par M. le baron Kervyn de Lettenhove, dans ses *Notes sur la chronique de Froissart* (VIII, 456), et publié, en 1874, dans le recueil de pièces justificatives ajouté à la même chronique (XVIII, 511).

Léopold Delisle,

Membre du Comité.

Digitized by Google

Rapport sur deux VIDIMUS.

Communication de M. Matton, correspondant du Ministère à Laon.

M. Matton adresse au Comité deux *vidimus* de 1242 de chartes de 1238, et une pièce de 1262.

Ces pièces ont un certain intérêt pour l'étude de la langue vulgaire du Soissonnais, grâce au soin qu'a pris M. Matton de recueillir les variantes que présentent les *vidimus* et les pièces vidimées.

Je propose la publication de ces trois documents dans la *Revue des Sociétés savantes*.

Ch. Marty-Laveaux,

Membre du Comité.

Mai 1262.

A tous ciaus qui ces presentes lestres verront li officiaus de Soissons salut en notre Signour. Saichent tuit que pardevant nostre especial mandement pour ce establi en propre persone, Auchiers de Alemant Jorrin ses fius pour li et pour Amelot et Wederon filles dou devant dit Auchier suers de ce Jorrin ont vendu et ont reconneu eus avoir vendu au maistre et au freres de la maison de Saint-Ladre de Soissons une pièce de terre arable de Veissins ou la entour assise a Fluti[1] entre les terres de la dite maison, laquele li diz Auchiers et Marie Jadis femme diceli et mere des dis enfans avoient acquise a tenir a touzjours la dite terre des dis maistre et des frères et avoit par title dou dit vendaige pour le pris de xx livres de parisis v solz moins, dou quel pris le dit Auchiers et Jourrins ses fius liques prist en main et en garde de nostre autorité ses dites sereurs estans sous aage pour le dis marchie loiaument fait et reconnurent que grez avoit este faiz a eus des diz maistre et des freres plainement en monoie nombree, lequel vendaige damoiselle Hiete de Susi Thierris et Jehans si fil voudrent loerent et approuverent tant comme signor et justice de la dite terre et vestirent par maniere acoustumee les diz maistre et les freres de la dite terre en morte main a tenir tant comme il en appartenoit a cieus signors. Et promirent li dit Auchiers Jorrins ses fiuz, damoiselle Hiete et si fil par le foi de leur cors donnee, que il ne venront des ore en avant par aucune maniere par eus no par autrui en toute les diz loage et vendaige, ne ne molesteront ne feront estre moleste en aucune maniere de la dite terre les dis maistre, et les

[1] Fruty.

Digitized by Google

freres ainsois porteront leal garandise de cele terre au diz maistre et au freres encontre tous ceus qui en voudront apparoir a droit et a plait. En seur que tout li dit Auchiers et Jorrins seur la dite foi et meismesment la dite damoisele et si fil renoncierent a toutes exceptions et meesmesment li dit Auchiers et ses fiuz a lexception de monnoie ne mie numbree, et a celi exception par laquele en secourrt aus deteuz outre la moitiez dou droit pris. Et a toutes autres deffenses, lesqueles porroient prouffiter a eus ou a aucun deuz, et au diz maistre et aus freres nuire a empeeschier ou rapeler aucune chose des choses devant dites. En tesmoignage de laquele chose nous avons mis a ces presentes lestres le seel de la court de Soissons, et avons ferme et greable quelconques chose par devant nostre mandement et par devant li est faite es choses devant dites. Ce fu fait en lan de nostre Signor MCCLX et II ou mois de mai.

(Hôpital de Soissons, v° Nanteuil-la-Fosse.)

Pour copie conforme :

MATTON,

Correspondant.

Vidimus (1238-1242).

Jacobus, Dei gratia Suessionensis episcopus, universis presentes litteras inspecturis, salutem in Domino. Notum facimus universis quod nos anno Domini M° CC° XL° secundo, die veneris ante festum beate Luce, vidimus et inspeximus litteras sigillatas sigillo Gauteri decani de Chezi sub hac forma. Cum contentio esset inter hospitalariam Suessionensem, ex una parte, et dominum Guillermum de Panvent et coheredes suos, ex altera, super medietate piscationis des douvres que sunt inter Penvent et Pisseleu et super quibusdam gurgitibus quos dictus Guillermus fecerat in prejudicium et gravamen dicte hospitalarie, ut dicebat. Tandem de consilio bonorum virorum R. archidiaconi Suessionensis in Bria et magistri Haimardi canonici Suessionensis pro dicta hospitalaria et capitulo Suession. in dominum Injorranum de Villers militem et dominus Willermus de Panvent, dominus Droco de Busenci et dominus Johannes de Corbeton milites pro se et sociis in dominum Guillermum Haneton militem compromiserunt sub pena XL° lib. Quarum pars arbitrium non servans solvere teneretur parti arbitrium observanti. Et si contingeret quod dictus Guillermus Hanetons hanc compromissionem in se nollet suscipere dicti W. de Penvent, D. de Busenci et J. de Corbeton milites pro se et sociis suis Lambertum de tertia leuca arbitrium elegerunt, ita quod quiquid per legittimam inquisitionem dictorum trium arbitrorum vel duorum ex ipsis super dictis querelis contra omnia erramenta facta ab utraque parte fuerit judicatum dicte partes inviolabiliter tenebuntur observare sub pena supradicta. Et sciendum quod

Digitized by Google

dicti arbitri dictum suum tenentur pronunciare infra festum omnium sanctorum; plegii autem fuerunt de pena supradicta pro capitulo et hospitalaria Suess. R. de Veteribus Domibus decanus de Montefalcone, Vincentius Dessaices et Adam de Panvant presbiteri, et pro dicto Guillermo de Panvent, domino de Busenci et domino J. de Corbetun et sociis suis, dominus Hugo de Charli, dominus Adam Balociers de Crotier milites et Guillermus de Nemore. Item sciendum quod dicti arbitri non debent inquirere de gurgitibus domus de Pisseleu nec aliquid pronunciare super eisdem. Preterea sciendum quod, si utralibet pars arbitrum suum quem elegit ad dies statutos vel statuendos non haberet, pars illa alteri parti pro qualibet die defectus centum solid. fortis reddere teneretur, nisi arbiter absens legitimum impedimentum haberet. Actum anno Domini M° CC° tricesimo, VIII feria tertia post trinitatem, presentibus R. de Veteribus Domibus, W. decano de Montefalcone, V. Dessaices priore de Verdelon, A. de Panvent, A. de Catiaro, H. de Sablonieres, Th. de Bacevel fratre E. hospitalarie Suess. presbiteris, Radulpho de Charli can. Roset. et Roberto de Charli can. de Monte, domino Guidone de Nuliaco, domino de Thiegecort, domino Injorranno de Vilers, domino Willermo de Panvent, domino D. de Busenci, domino J. de Corbeton et domino Hugone de Charli militibus.

(Archives de l'Hôtel-Dieu de Soissons, 77 et cart. 190, charte 82.)

Pour copie conforme :

MATTON,

Correspondant.

Vidimus (1238-1242).

Jaques, par la grace de Dieu evesques de Soissons, a toz ceus qui ces lettres verront, salut en dernier Dieu. Nos fesons a savoir a toz que nos en lan de lincarnation nostre Seigneur MCC quarante deus, le venredi devant la feste sainte Luce, veismes et esgardames les letres Gautier doien de Monfaucon et Simon de Tiegecort [1] chevalier sans rasure et sans effaceure en tel forme. Je Gautiers doiens de Monfaucon et Simon de Tiegecort faisons savoir a toz cels [2] qui ces escrit verront que con descorde fust entre les seigneurs [3] de Panvant dune part et la maison [4] de Pisseleu qui muet de lostelerie saint Gervais dautre part dendroit [5] la moitie de la peescherie [6] des doures qui sont de la teneure saint Gervais et de sa justice. Ces deux parties en [7] firent mise cils [8] de la maison [9] de Pisseleu seur monseigneur [10] Anjorrant de Vilers chevalier cil [11] de Panvant seur mon seigneur Guil-

[1] Je messires Simons de Tiegicort. — [2] cels escriz. — [3] antre les seignors. — [4] meison. — [5] dandroit. — [6] peecherie. — [7] Cels does partieus an. — [8] cil. — [9] meison. — [10] sor monseignor. — [11] cel.

Digitized by Google

laume [12] Haneton chevalier et seur monseigneur [13] Simon de Tiegecort chevalier par desore [14] de la quel mise chascune [15] partie dona pleige de XL livres que cel qui arriere en iroit de ce que le troi diroient paieroit ces [16] XL livres a l'autre partie que le dit tendroit [17]. Lequel ont fete enqueste [18] diligaument et ont leur [19] enqueste [20] fete et leur dit [21] delivre par conseil de bone jant et an tel maniere que la maisons [22] de lostelerie ara son peescheor [23] a une nef a tot seufisant. A ce an [24] ces doures [25] tant comme le terreoirs de lostelerie [26] dure a quelconques [27] angiens il i voudront tendre ne peeschier [28] an tote leue et quil ne porront traire leurs [29] angiens se seur leur [30] teneur non et li seigneur [31] de Panvant pueent avoir un peescheor [32] a une nef a tot soufisant an [33] et a toz [34] angiens et quil ne puent [35] traire leur [36] angiens se sour leur [37] teneure non. Et des gors [38] que li seigneur [39] de Panvant iont il ne se muevent [40] ne il ne les pueent croistre et eslargir seur [41] la terre de lostelerie [42] saint Gervais ne il ne pueent fere plus de gore [43] an la teneure de lostelerie [44] saint Gervais. Et par ce dist meismes [45] le gort de Pisseleu demeurent [46] a la maison de Pisseleu an pis [47] sol et quite. Et por ce que messires Anjorrans [48] chevaliers et messires Guillaumes Hanetons chevaliers navoient nus [49] seiaus a lor requeste [50] por ce que ce fust ferme chose et estable. Je doiens de Montfaucon [51] et je Simons de Tiegecort chevaliers javois pendu nos [52] seians par tesmoignage [53] et a ce dit [54] randre furent messires Vincent [55] Deilleces messires Tiebaus de Bacevel [56] messires Guillaumes de Danmart [57] messires Miles le Gais messires Roberz de Beisiu chevalier Robert de Charli [58] et Thomas [59] de Panvant clerc et maint autre. Et ce fu fet [60] en lan de lincarnation nostre Seigneur [61] mil et II cens et XXXVIII ans [62] a Pisseleu le vendredi apres [63] lexaltation sainte crois [64].

(Archives de l'Hôtel-Dieu de Soissons, 77; cart. 190, charte 84.)

Pour copie conforme :

MATTON,

Correspondant.

[12] sor monseignor Guilliaume. — [13] et sor monseignor. — [14] Tiegecort par de sore. — [15] chacune. — [16] paairoit cels. — [17] dist tandroit. — [18] fette anquete. — [19] lor. — [20] anquete. — [21] lor dist. — [22] meisons. — [23] peecheor. — [24] sofisant haie an. — [25] cels dourel. — [26] come le territoirs de lotelerie. — [27] a quelsconques. — [28] peechier. — [29] lor. — [30] sor lor. — [31] seignor. — [32] peecheeor. — [33] tout sofisant haie. — [34] tous. — [35] pueent. — [36] lor. — [37] sor lor. — [38] del gorz. — [39] seignor. — [40] le muevent. — [41] croitre ne eslargir sor. — [42] lotelerie. — [43] gorz. — [44] lotelerie. — [45] meimes. — [46] demorent. — [47] peis. — [48] Anjorranz. — [49] nul. — [50] requete. — [51] Monfaucon. — [52] Tiegicort chevalieri avons pandu noz. — [53] teimoinaige. — [54] dist. — [55] Vincentz Deillescel. — [56] *Après Bacevel*, messires Adam de Panvant. — [57] Guillaume de Danmaart. — [58] Roberz de Charli. — [59] Tomas. — [60] fait. — [61] Seignor. — [62] anz. — [63] vandredi apreis. — [64] croiz.

Digitized by Google

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

Rapport de M. A. de Montaiglon sur des communications manuscrites de M. Eugène Muntz, relatives à divers artistes français des XVIIe et XVIIIe siècles.

Notre collègue M. Albert Dumont, sous-directeur de l'École d'Athènes et directeur de la succursale de Rome, nous a transmis en deux envois une suite nombreuse de pièces copiées par M. Eugène Muntz à Florence et à Rome.

Comme toutes ces pièces, qui se rapportent à des artistes, sont relativement modernes et sont recueillies par M. Muntz pour entrer plus tard dans un travail d'ensemble sur le séjour et les ouvrages de nos artistes français en Italie, elles sont encore à l'état trop fragmentaire et d'une date trop peu ancienne pour être complétement dans le sens des travaux du Comité; mais en même temps l'intérêt et la nouveauté d'un certain nombre méritent qu'on leur consacre une analyse assez précise pour en donner l'idée d'une façon à peu près complète.

M. Muntz avait mis d'un côté les lettres, de l'autre les documents. Je les ai classés à nouveau dans l'ordre des dates, de manière à pouvoir consacrer chronologiquement un paragraphe à chaque document particulier ou à chaque série de documents analogues.

I

Biographies d'artistes français par Nicolas Pio.

Parlons d'abord, à cause de sa qualité plus générale, des quelques biographies d'artistes français du XVIIe siècle qui se trouvent dans un manuscrit, italien et inédit, composé de biographies de peintres, de sculpteurs et d'architectes. C'est dans la bibliothèque Vaticane, fonds Capponi, n° 257, que M. Muntz a rencontré cet ouvrage, dû à un amateur romain, nommé Nicolas Pio.

Comme Baldinucci, il avait réuni une collection de dessins

Digitized by Google

d'artistes, surtout du XVIIe siècle. Il y avait ajouté les dessins de leurs portraits par eux-mêmes, toutes les fois qu'il l'avait pu, et des notices biographiques, dont la Vaticane conserve une copie, datée de 1724. M. Muntz n'avait à se préoccuper que des biographies d'artistes français, et ceux qui ont été en Italie sont naturellement les seuls qui y figurent.

M. Muntz a justement laissé de côté celles de Poussin, de Callot, de Le Brun et de Le Pautre, qui n'offrent rien de nouveau. Par contre, il y a compris un extrait de la biographie de Simon Vouet, relatif à ses travaux à Rome. Les six autres biographies sont transcrites entièrement.

Celle de Jacques Courtois, dit le Bourguignon, est curieuse par ce détail, connu d'ailleurs, qu'il entra dans l'ordre des Jésuites à la suite de la mort subite d'une belle Siennoise avec laquelle il vivait et qu'on l'accusait d'avoir empoisonnée par jalousie, et que les Jésuites, toujours habiles à se faire honneur des talents particuliers de leurs membres, le laissèrent continuer le genre où il excellait; ils lui firent même peindre des batailles dans leurs églises. Dans la biographie du frère cadet, Guillaume Courtois, on voit que, si son genre était aussi celui des batailles, il peignit en outre, à Rome, des sujets de sainteté, et cela plus souvent que son frère le Jésuite. L'extrait de la biographie de Dughet porte sur ses ouvrages dans les églises et les palais de Rome. La biographie de Jean-Baptiste Vanloo, fils de Louis Vanloo, est curieuse, parce qu'elle se rapporte à un homme alors non-seulement vivant, mais encore jeune, puisqu'il est né en 1686 et n'est mort qu'en 1745.

Mais les deux plus importantes biographies sont celle de La Fage et celle du sculpteur Pierre Legros, peu connu en France, parce que ses belles œuvres sont à Rome, mais que M. Muntz est à même d'étudier sur place et de nous faire bien connaître. Mariette (*Abecedario*, VI, 118-20) lui indiquera de se défier de Pascoli, qui a parlé de Legros assez inexactement dans ses *Vite de' pittori*. Sur Raimond La Fage, ce fougueux inventeur, ce méridional intempérant, ou plutôt ce bohême et ce «libertin» du dessin à la plume, qui a perdu et usé une verve d'improvisation, qui eût pu être plus féconde, à produire trop facilement d'immenses compositions toujours improvisées et par là même monotones, l'article de Pio, très-sérieux et très-amusant, a plus qu'aucun autre la valeur d'un témoignage direct et de première main. Malheureusement, si le texte même de

Digitized by Google

Pio n'était pas connu, on savait déjà ce qu'il disait, et M. de Chennevières, grâce à Mariette, n'a pas manqué d'en utiliser les informations dans ses «Peintres provinciaux».

En effet, la collection des dessins de Pio était passée en France, et c'était Crozat qui l'avait achetée comme tant d'autres : «De retour à Paris, il continua d'entretenir des correspondances en Italie, et il en fit venir, en différents temps, la collection du sieur Pio, de Rome, celle du sieur Lazari, de Venise, etc.[1]» Mariette y revient dans un autre endroit de ses notes du catalogue Crozat : «La plus grande partie de ses dessins des peintres et sculpteurs de l'École romaine a été rassemblée par un curieux de Rome, nommé Pio. Il avait entrepris de former un recueil des dessins de tous les maîtres dont il pourrait découvrir des ouvrages, et, dans cette vue, il fit travailler tous les artistes qui vivaient de son temps à Rome. L'on peut croire que l'émulation les excita à faire de leur mieux.» De plus, si Pio avait conservé par devers lui son travail biographique, il l'aurait certainement joint aux dessins vendus à Crozat, puisque Mariette dit dans une de ses notes[2] : «Le sieur Pio, dans ses *Vies de peintres* manuscrites, le fait naître en 1648..... Il ajoute que, etc.,» et enfin: «C'est ainsi qu'on parle de La Fage en Italie.» Mais, à côté de l'extrait de Mariette, le vrai texte italien n'en reste pas moins plus vivant et plus affirmatif, comme l'est toujours la source première.

II

Portrait d'Hyacinthe Rigaud fait pour le Grand-Duc de Florence.

La seconde partie de l'envoi de M. Muntz vient des Archives Médicéennes de Florence.

On connaît l'admirable réunion de portraits de peintres par eux-mêmes, qui forme une des parties les plus curieuses de la galerie des Offices. Les plus anciens n'ont pas été faits à cette intention, et ne s'y trouvent que par acquisition et réunion; mais, à partir du XVIIe siècle et jusqu'à nos jours, ils y viennent directement des artistes eux-mêmes, et chacun d'eux a tenu à ce que son œuvre fît bonne figure dans cette incomparable collection. Il en a été publié, au XVIIIe siècle, un grand recueil, et les notices imprimées

[1] Catalogue Crozat, 1741, p. IX; *Abecedario*, II, 47-8.
[2] *Abecedario*, III. 33-4.

Digitized by Google

ont souvent profité de celles envoyées, avec les portraits, par les artistes eux-mêmes.

Rigaud est dans ce cas, et M. Muntz a trouvé à Florence la notice que l'artiste avait envoyée en 1716. Il ne l'a pas copiée, parce que, se trouvant en double dans les manuscrits de notre École des Beaux-Arts, elle est imprimée depuis longtemps dans les *Mémoires inédits des Académiciens*, t. II, 1854, p. 114-22. Mais M. Muntz y joint cinq lettres bien précieuses : une lettre de remerciments de Rigaud au Grand-Duc, 29 avril 1706; la minute de la réponse du Grand-Duc, 1er octobre 1706 ; une lettre de Rigaud, du 29 décembre 1716; une seconde réponse du Grand-Duc, en date du 19 février, et une dernière lettre de Rigaud, du 27 juin de la même année. Cette dernière partie de la correspondance nous apprend deux faits inconnus. L'un est que Rigaud a fait deux portraits de lui-même; le premier, confié aux soins du cardinal Gualterio, avait péri en mer avec l'équipage de celui-ci dans la traversée, et il fallut le recommencer. L'autre fait est que le Grand-Duc avait envoyé à Rigaud par le marquis Corsini, son ambassadeur, deux groupes de bronze : un Apollon écorchant Marsyas et un Prométhée attaché sur le rocher par Mercure. « Cette faveur est si glorieuse, » répond l'artiste, « que j'ai fait graver sur les deux grouppes de bronze le nom de Vostre Altesse Royale, afin que ceux qui les posséderont après moy apprennent, par ces caractères imprimés dans l'airain, le don que j'ay eu l'honneur de recevoir d'un Prince si magnifique. » Pas plus que les petits groupes en bronze de Jean de Bologne, de Susini ou de notre Girardon, ceux-là ne doivent avoir été détruits; leur petitesse relative a dû les préserver du sort des grandes statues ; mais où sont-ils aujourd'hui? L'inscription, éclaircie par cette lettre de Rigaud, permettra à l'amateur qui a pu avoir l'occasion de les recueillir, de les reconnaître sans hésitation, et cet éclaircissement d'origine ne pourra qu'ajouter à leur intérêt.

III

Supplique de Marie Parrocel au Grand-Duc de Florence.

Pour venir des mêmes archives, la pièce suivante est toute différente.

C'est la supplique conjugale adressée au Grand-Duc, à la date du 20 mars 1712, par Marie Parrocel, parlant en son nom et celui de ses trois enfants, pour se plaindre de son mari Jacques

Digitized by Google

Parrocel, peintre. L'infidèle l'avait laissée à Avignon et vivait maritalement en Italie, à Livourne et à Florence, avec une coureuse, femme d'un fondeur lyonnais nommé Ferrand, et, dit la femme légitime, chassée de l'Opéra pour sa conduite. Elle ne dit pas ce qu'elle demande, probablement de lui renvoyer son mari pour lui arracher les yeux, car la vivacité de son éloquence ininterrompue manque de clarté dans la forme, et nous ne pouvons dire ce qu'il en est advenu, ni si ce n'était pas elle qui avait fait sauver le malheureux devant le déluge de ses reproches. Dans tous les cas, c'est presque une énigme de plus dans la biographie des Parrocel. M. Taillandier, dans les premières *Archives de l'Art français*, VI, 56-61, a prouvé que celui qu'on nommait à tort Étienne Parrocel était le même que Joseph-Ignace-François. Il n'y a pas pourtant à hésiter ici; Marie Parrocel appelle bien son mari *Jacques* et *peintre* en toutes lettres. C'est affaire à M. Étienne Parrocel, le Marseillais, qui a écrit sur les peintres de sa famille une monographie aussi peu méthodique et solennelle qu'elle est vive, amusante et bien informée, à nous renseigner sur les faits et gestes du volage époux de cette Ariane d'Avignon.

IV

Lettres de Louis Siriès le jeune.

On connaît le talent des Siriès, qui ont gravé en médailles et en pierres dures, du temps de Guay et de Pickler, et qui ont été les directeurs de la Manufacture des mosaïques de Florence. M. Muntz, qui se propose d'étudier en détail cette intéressante famille, originaire de Figeac, et l'on ne saurait trop l'y encourager, a détaché de ses notes deux lettres intimes, écrites en italien par Louis Siriès le jeune, et conservées, l'une dans les archives de la galerie des Offices, et la seconde dans celles de l'Académie des beaux-arts de Florence. La première, écrite de Bruxelles, le 31 décembre 1773, et adressée à Raimondo Cocchi, se rapporte à un voyage en Hollande et à Paris. Malgré quelques détails, bien connus d'ailleurs, sur les tableaux de la galerie d'Orléans, la lettre est plutôt politique et économique; il y est parlé de la forme des tuiles de couverture à recouvrements, de la cherté du pain, du luxe des gens de finance et de l'esprit public. Il sera plus utile de transcrire ici quelques lignes de la courte introduction de M. Muntz, qui éclaircissent la suite des membres de la famille :

Digitized by Google

«Louis Siriès a été nommé inspecteur de la fabrique royale de pierres dures de Florence le 19 avril 1749.

«Cosme Siriès, son fils, fut appelé à lui succéder par décret du 21 juin 1759; il resta en fonctions jusqu'en 1789.

«Louis Siriès le jeune, fils de Cosme, et trop souvent confondu avec son grand-père, est né à Florence le 28 juin 1743; il est mort le 15 octobre 1811, et avait été adjoint à son père par décret du 31 juillet 1787.

«Charles Siriès, fils du précédent, nommé directeur de la Fabrique de pierres dures par décret de l'empereur Napoléon.»

V

C'est dans les archives de la galerie des Offices que M. Muntz a copié des lettres de David (juillet 1780), de Wicar (16 mars et 19 juillet 1793), de Gros (juillet et avril 1793) et de Girodet (27 mars 1795). Comme elles ne sont relatives qu'à des demandes de permissions pour dessiner ou copier des morceaux de la galerie, il suffit ici d'en avoir indiqué les dates.

VI

Portrait de Mme Lebrun par elle-même.

Le petit dossier suivant, recueilli dans les archives de la galerie des Offices, nous ramène à la collection des portraits de peintres. Cette fois il s'agit de Mme Lebrun.

Deux lettres écrites de Rome les 26 et 30 août 1791, adressées au directeur de la galerie et au grand-duc Ferdinand III, qui ne régnait que depuis le 7 mai de la même année, sont relatives à l'envoi et au don de son portrait, dont la couleur gaie et la grâce féminine jettent une note jeune et claire au travers du sérieux de toutes ces figures d'hommes. Ces deux lettres sont suivies de la réponse aimable de Giuseppe Benvicenni, già Pelli, directeur de la galerie, et de son rapport sur le même portrait, dont les éloges ne sont pas plus justes, mais sont plus importants, parce que là ils ne doivent rien à la politesse d'une lettre de remercîments.

VII

Les lettres de remercîments de quelques artistes français, à propos de leur réception à l'Académie des beaux-arts de Florence,

Digitized by Google

viennent de ses archives particulières. Une seule, celle de Ménageot (23 octobre 1797), est inédite; les lettres de Guérin (18 novembre 1810), de Girodet (20 novembre 1810), de Gros (29 décembre 1810), de David (9 février 1811), de Gérard (28 février 1811), de Forbin et de Granet (5 mai 1812), sont indiquées par M. Muntz comme imprimées plutôt que publiées dans les *Notizie storiche intorno alla reale Academia delle arti del disegno in Firenze*, 1873, rapport administratif qui n'est pas dans le commerce. Ajoutons que la lettre de Ménageot, datée de Vicence, et celle de Gérard, sont toutes deux écrites en italien; mais l'italien de Ménageot ne vaut pas celui de Gérard, dont la mère était romaine.

VIII

Le peintre J.-B. Desmarais.

Deux pièces provenant de la même source se rapportent à un peintre français peu connu, nommé J.-B. Desmarais. Il était définitivement fixé à Florence, puisque, le 4 août 1803, il écrivait au *Signore Senatore degli Alessandri*, président de l'Académie des beaux-arts de Florence, pour lui demander d'y être nommé professeur *(maestro di pittura)*. Sa veuve, Orsola Norchi, demande, le 26 septembre 1815, un secours mensuel pour elle et pour son enfant, ce qui établit que son mari venait de mourir. Était-il parent du Parisien Frédéric Desmarais, prix de Rome en 1785, mort à Carrare en Toscane, en 1814, et dont le musée Fabre à Montpellier conserve quelques esquisses ?

IX

Lettres du peintre J.-X. Fabre.

Je viens de prononcer le nom du peintre Fabre. M. Muntz a trouvé deux lettres de lui dans les archives de la galerie des Offices. Par celle en italien du 12 avril 1824, il offre au Grand-Duc, avec un tableau de paysage de sa main, les portraits qu'il avait faits de la comtesse d'Albany et d'Alfieri. La seconde, qui est en français, à la date du 11 juillet 1829, est relative à l'envoi de la médaille frappée à l'occasion de l'inauguration du musée fondé par lui à Montpellier et qui continue de porter son nom.

Digitized by Google

X

Le peintre Abraham Constantin.

La pièce qui vient ensuite par ordre de date est une de ces autobiographies souvent jointes au don par un artiste de son portrait à un des grands-ducs pour continuer leur collection. Celle-ci, malheureusement trop courte, est datée de 1824; c'est celle d'Abraham Constantin, l'habile peintre en émail et en porcelaine. Il n'est pas complétement Français, puisqu'il est né, en 1785, à Genève, où il est mort après 1851; mais il a beaucoup travaillé en France, où il a été l'ami de Gérard, et où il a été même employé officiellement, puisqu'il a été attaché à la Manufacture de Sèvres. Personne n'a mieux fait que lui des copies réduites des chefs-d'œuvre des grands maîtres. Il avait dans ce genre une intelligence, une souplesse, une variété et une justesse de ton, d'effet et d'accent, qu'on ne saurait trop reconnaître. Je me rappelle en particulier avoir vu de lui une réduction peinte à l'huile des grandes Noces de Cana, de Véronèse; elle devait avoir entre trois à quatre pieds de large, et donnait l'aspect et le sentiment de l'original avec un esprit et une largeur bien difficiles à conserver dans des dimensions aussi différentes.

XI

Pour en finir avec les petites pièces, je n'ai plus à indiquer qu'une lettre toute moderne, adressée au directeur de la galerie des Offices par M. Ingres, le 21 janvier 1840, par laquelle il s'excuse de n'avoir pas encore le temps de travailler à son portrait. On sait qu'il fut fait depuis, et ce n'est pas le moins beau de cette série véritablement unique.

XII

Épitaphes d'artistes français enterrés à Rome.

Ce qui me reste à examiner est plus important, parce que c'est vraiment une suite, celle des épitaphes d'artistes français morts à Rome, enterrés la plupart à Saint-Louis des Français; les autres inscriptions viennent de San-Lorenzo-in-Lucina, de Saint-Claude des Bourguignons et de Santa-Maria-del-Popolo.

M. Muntz, qui en a écarté les épitaphes d'Érard et de Drouais, les a relevées pour la plus grande partie d'après les monuments, et quel-

Digitized by Google

ques autres d'après le beau livre que M. Forcella publie depuis 1869 : *Iscrizioni delle chiese e d'altri edifizii di Roma.* M. Muntz le cite comme il convient, et j'en rappelle le titre après lui, parce que plus d'un autre s'en est servi sans le dire, se donnant l'apparence d'une merveilleuse érudition due tout entière au travail d'autrui. En même temps, M. Muntz regrette de ne pas avoir pu consulter les *Archives de l'art français*, et je ne signalerais pas ce regret si ce recueil, par ses renseignements nombreux, notamment par ses listes des académiciens et des agréés, par celle de leurs morceaux de réception, par celle des grands prix depuis leur fondation, par les renseignements de toute nature qu'il a donnés de première main sur beaucoup d'artistes des XVIIe et XVIIIe siècles, n'était de nature à être presque indispensable à la bibliothèque de notre succursale de Rome. Dans le cas actuel, les *Archives* auraient permis à M. Muntz de ne relever et de n'envoyer que ce qui était nouveau. La note de M. de Soultrait d'abord et l'article plus important de M. de Chennevières (V, 31-8) l'auraient dispensé de la moitié de la peine. J'ai donc à faire deux parts dans son dossier. Je commencerai par l'indication des épitaphes déjà bien connues, avec les renvois aux pages des *Archives :*

Charles-François Poerson, mort en 1725 (V, 32-3);

Nicolas Vleughels, mort en 1737 (V, 31-2);

Gandar de la Verdine, peintre, mort en 1804 (V, 34);

Eugène Bourgeois, graveur, mort en 1818 (V, 33);

L'inscription commémorative mise en l'honneur de Poussin, en 1829, dont les *Archives* donnent toute l'histoire (I, 140-50);

Pierre Guérin, mort en 1833 (V, 35);

J.-B. Wicar, mort en 1834 (V, 36);

L'inscription commémorative en l'honneur de Claude Gelée (I, 13, et V, 36-8), posée en 1836;

Xavier Sigalon, mort en 1837 (V, 34);

Le paysagiste Nicolas-Didier Boguet, mort en 1839 (V, 33);

Titeux, architecte, mort en 1846 (V, 36);

Ambroise-René Mareschal, sculpteur, mort en 1847 (V, 34);

Louis Roguet, sculpteur, mort en 1850 (V, 35).

A ces inscriptions M. Muntz ajoute l'épitaphe latine du sculpteur franc-comtois Pierre-Étienne Monot, né à Orchamps (Jura) et mort à Rome en 1733; puis, avec des épitaphes d'élèves de l'École de Rome, celle du peintre Félix Boisselier, à Santa-Maria-del-Popolo (mort en 1811); celle, à Santa-Maria-sopra-Minerva, de l'architecte

Digitized by Google

avignonnais Pancrace-François-Hippolyte Bouin, mort à soixante-quatre ans, en 1861, et, à Saint-Louis des Français, les épitaphes postérieures au travail de M. de Chennevières, celles du sculpteur Bonnardel, mort en 1856, du sculpteur J.-B. Deschamps, mort à Naples en 1867, de l'architecte Arthur Dutert, mort en 1868.

J'ai laissé en dehors deux épitaphes plus importantes. L'une est celle de Claude Gellée; elle est déjà dans les *Archives* (V, 37-8). Celles-ci n'avaient fait, au reste, que l'emprunter à Baldinucci, qui l'avait imprimée presque sur le coup dès la fin du XVIIe siècle (éd. de 1767, XVII, p. 14); mais les copies de Forcella et de M. Muntz ont un intérêt, celui de constater les lacunes actuelles, résultant de l'usure de la pierre, lacunes qu'il serait à peu près impossible de combler aujourd'hui sans la transcription ancienne de Baldinucci. La seconde n'est pas aussi connue qu'elle mérite de l'être, malgré les livres de Forcella et de Magalotti. On connaît bien le nom d'Antonio Lanfreri, graveur et éditeur de gravures à Rome pendant la seconde moitié du XVIe siècle, et dont le nom se trouve sur autant d'estampes que celui de l'Espagnol Antonio Salamanca. L'épitaphe constate qu'il était Franc-Comtois, non pas de Salins, comme on l'a dit[1], mais d'Orgelet, — c'est un chef-lieu de canton de l'arrondissement de Lons-le-Saunier (Jura), — et qu'il est mort en 1577, le 13 avant les calendes d'août, c'est-à-dire le 20 juillet. L'épitaphe est commune à son arrière-petit-fils, Étienne Dughet, mort en 1583, comme à son neveu et successeur Claude Dughet, mort aux nones de décembre 1585, dont on connaît aussi sur des gravures la marque *Claudii Duchettii formis*. L'épitaphe est l'œuvre de Marguerite, veuve de Claude, grosse lors de la mort de son mari, et de Jacques Guérard, frère de Marguerite, tuteur, par le testament de Claude, de l'enfant encore à naître (*futuræ sobolis*); par là il n'y aurait pas eu besoin de la date de 1586 comme celle de l'érection de l'épitaphe, et même on peut être sûr qu'elle ne peut pas être postérieure au mois de septembre et qu'elle peut même lui être antérieure.

Toute cette épitaphe est des plus curieuses, d'autant qu'elle éclaircit la famille des Dughet. Poussin, comme on sait, a épousé Anna-Maria Dughet, sœur de Gaspard, qui fut peintre, et de

[1] Zani, *Encyclopedia;* Renouvier, *Maîtres Graveurs*, XVIe siècle, Montpellier, 1854, in-4°, p. 56-7.

Digitized by Google

Jean, qui fut graveur. Quoique leur père, Jacques Dughet, soit qualifié de Parisien, les Dughet de la famille de Laufreri et ceux du XVIIe siècle pourraient bien être de la même famille; si cela était vrai, cela établirait entre Lanfreri et le Poussin une parenté d'alliance qu'on ne connaissait pas encore.

Ajoutons un mot sur le nom de Lanfreri. On l'appelle indifféremment *Lanfreri* ou *Lafreri*, parce qu'il y a sur ses estampes *Lanfrerii* ou *Lafrerii formis*, avec ou sans le tilde d'abréviation, mais le nom italien, au lieu de rester un génitif latin, serait plus justement Lanfrerio. En même temps le nom italien et le nom latin lui-même ne sont que la traduction d'un nom français, puisque celui qui le portait était Bourguignon, et, croyons-nous, on n'a pas encore pensé à le dégager. Comme, de toute nécessité, il faut conserver tout le commencement du nom *Lanfr*, il ne reste plus à réduire que la finale *erius*. Ne serait-ce point Lanfrey, qu'on prononçait Lanfré, d'où facilement la forme latinisée Lanfrerius. Ce serait maintenant à M. Castan de retrouver la famille à Orgelet même ou au moins en Franche-Comté.

Aux épitaphes M. Muntz a joint des extraits inédits des registres mortuaires de Saint-Louis des Français relatifs à Poerson, à Vleughels, à Marie Petit, née à Paris, femme du sculpteur Pierre Legros, et à deux enfants de ces derniers.

L'envoi de M. Muntz est, comme vous le voyez, très-considérable, très-varié, très-intéressant; mais toutes ces pièces sont bien modernes pour être publiées dans la *Revue*, qui ne touche presque jamais au XIXe siècle et très-exceptionnellement au XVIIIe. Me conformant à ces habitudes, je ne vous en proposerai pas l'insertion dans la *Revue*; mais, au lieu de conclure à leur dépôt aux archives, permettez-moi de vous demander de les renvoyer à la Société de l'histoire de l'art français, en imposant à celle-ci l'obligation de les publier toutes, s'il se peut, dans son volume de 1874. Leur condition, ici trop moderne, n'a dans le recueil de cette Société aucun inconvénient, et elles rentrent à merveille dans la nature des pièces qu'elle publie habituellement.

Je vous demanderai cependant de ne pas tout lui donner et d'en distraire quelques-unes que je demanderai d'imprimer dans la *Revue* : d'abord l'importante épitaphe d'Antoine Lanfreri, pour en répandre la connaissance; celle aussi de Claude Gellée, pour la

Digitized by Google

constatation de ses lacunes actuelles, et, en dernier lieu, les extraits des registres mortuaires de Saint-Louis des Français, conservés à Santa-Maria-Maddalena, la paroisse dont Saint-Louis dépend à l'état de succursale.

Ces actes ne sont pourtant pas bien anciens, mais il y a en leur faveur une raison d'un autre genre. M. Muntz aurait voulu en donner davantage, mais il a dû s'arrêter devant la prétention, toute légale d'ailleurs, qu'on lui a signifiée à Rome, de ne pas lui laisser copier le texte même, à moins qu'il ne fût transcrit, comme à l'ordinaire, à l'état et au taux d'expédition valable en matière canonique et judiciaire. Autre chose est une pièce dont on a besoin de justifier d'une manière authentique, pour constater des droits à exercer, et autre chose les recherches de l'érudition. A Paris, si MM. Jal et Harduin eussent dû payer la taxe légale des transcriptions authentiques, ils n'eussent jamais pu faire leurs travaux, et nous n'aurions ni le *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire*, ni les deux recueils d'actes d'état civil d'artistes parisiens, publiés, d'après les notes de M. Harduin, par M. Herluison et par M. Piot. Il est donc désirable qu'une intervention officielle, celle de notre ambassadeur par exemple, lève cette difficulté, pour que M. Muntz puisse non-seulement rechercher les documents, mais faire lui-même les transcriptions, sans ajouter aux lenteurs et aux difficultés du dépouillement une dépense d'argent impossible quand il s'agit de travaux d'érudition.

C'est pour signaler ces entraves et appeler officiellement, au nom du Comité, l'intérêt de ceux qui peuvent obtenir sur ce point la seule solution convenable, c'est-à-dire la communication de ces anciens registres à l'état de documents historiques, que la publication de ces extraits mortuaires a droit de trouver place dans la *Revue des Sociétés savantes*.

ANATOLE DE MONTAIGLON,

Membre du Comité.

ÉPITAPHES D'ANTONIO LANFRERIO ET DE CLAUDE GELLÉE À SAINT-LOUIS DES FRANÇAIS.

ANTONIO LANFRERIO.

D O M
ANTONIO LANFR*ERI*O BURGUND*O*
ORGELETTO OPPIDO AGRI BISVNT*INI*

Digitized by Google

ORTO VIRO PIETATE IN DEVM INTEGRI*TATE*
ET FIDE ERGA HOMINES · INGENIO · *AC*
FORTVNIS ORNA*TO AD* IMITAN*DA*
ILLVSTRAND*A AC PROP*AGAND*A*
ANTIQVITATIS *RERVMQ' AL*IENA*R*VM · VR*BE*
ET ORBE INSIGNI*V MONV*MENTA N*ATO*
EADEMQ *TABVLIS AENEIS C*VDENDA
INCOMPA*RABILI EX HAC LVCE* SVBTRAC*TO*
ANNO · D · *MD*LXX*VII XIII* KAL · AVGVS

ET STEPHANO *DVCHETTO E*IVS PRONEPOTI
VITA FVNCTO
ANNO *MDL*XXXIII

ET CLAVDIO · *DVCHETTO* EIVSDEM
ANTONII NEPOTI *ARTE ET* VIRTVTE
PATRVI *AEMVLO ET AEQVALI EVASVRO*
MORTE IMMATVRA PRAEVENTO ·
ANNO MDL*XXXV* NONIS DECEMBRIS
MARGARITA · CLAVDII · DVCHETTI
CONIVX · PRÆGNANS RELICTA · ET
IACOBVS GVERARD MARGARITÆ
FRATRER (*sic*) · FVTVRÆ · SOBOLIS · TVTOR
EX TESTAMENTO · INSTITVTVS
MOESTISSIMI · NON · SINE · LACRYMIS
BENE MERENTIBVS · PP ·
ANNO SALVTIS · M · D · LXXXVI ·

(D'après Forcella, *Iscrizioni*, t. III, p. 26, n° 64, complété avec le texte de Magalotti. — Dalle funéraire, nef de droite, près de la porte de la sacristie.)

Claude Gellée.

D · O · M
[CL]AVDIO GELLET[1] LOTHARINGO
EX LOCO DE CHAMAGNE[2] ORTO
PICTORI EXIMIO
[QVI IP]SOS ORIENTIS ET OCCIDENTIS
[SOLIS RA]DIOS IN CAMPESTRIBVS

[1] Baldinucci : *Gellée.*

[2] Bald. : *Camagne.* — Chamagne est un petit village du diocèse de Toul, dans la Moselle, près de Charmes et de Mirecourt.

Digitized by Google

[MIRIFICE] PINGENDIS · EFFINXIT
[HIC IN VRBE VBI] ARTE[M] COLVIT
[SVMMAM LAVDEM] INTER · MAGNATES
CONSECVTVS · EST
[OBIIT IX KALEND ·] DECEMB · MDCLXXXII
[ÆTATIS SVÆ] AN · LXXXII

[IOAN · ET IOSEPHVS GELLEE]
[PATRVO CHARISSIMO MONVMENTVM HOC]
[SIBI POSTERISQVE SVIS] PONI CVRARV[NT]

(D'après Forcella, *Iscrizioni*, t. III, p. 48, n° 126. — Pavé de la nef de droite, à côté de la deuxième chapelle.)

Extraits des registres paroissiaux de Saint-Louis des Français.

Les registres paroissiaux de Saint-Louis des Français, aujourd'hui conservés à Santa-Maria-Maddalena, renferment une foule de documents concernant les artistes français du XVIIe et du XVIIIe siècle. Nous en avons commencé le dépouillement; malheureusement, il ne nous a été permis que de les consulter, non d'en prendre copie. Ce dernier travail ne peut être exécuté que par le curé même, moyennant l'acquittement d'un droit fort élevé.

En attendant que cette difficulté soit aplanie, nous avons dû nous contenter de prendre note de la date de quelques-uns des documents en question; comme on le verra, ils concernent des artistes d'un grand mérite, P. Le Gros, J.-F. de Troy et autres, et nous paraissent de nature à ajouter quelques éléments nouveaux à la connaissance de leur vie et à celle du sort de leur famille

Nous nous proposons d'entreprendre un travail analogue pour les registres des autres paroisses de Rome, ainsi que pour les actes notariés conservés au Capitole.

Eugène Muntz.

Parrœcia S. Mariæ Magdalenæ. CC. RR. ministrantium infirmis.

Fidem facio ego, infrascriptus Parochus, qualiter in libro quinto Defunctorum, *pag.* 117, *reperitur sequens particula, videlicet die* 16 *mensis Junii anni millesimi* septingentesimi quarti (1704), D. Maria, filia quondam Jacobi

Digitized by Google

Petit, Parisina, conjux D. Petri Le Gros, Parisini, ætatis suæ anno circiter 25, in communione Sanctæ Matris Ecclesiæ confessa, sacro viatico refecta ac olei sancti unctione roborata, animam Deo reddidit, cujus corpus in hac ecclesia sequenti die sepultum fuit in tumulo extante ante sacellum Nativitatis Dni nri Jesu Christi. *Datum Romæ ex Ædibus Parochialibus S. Mariæ Magdalenæ, die 5 mensis Maii, anno 1874. Parochus :* Ant. de Bennicelli.

Poerson (Charles-François), directeur de l'Académie de France à Rome.

Liber Defunctorum VI, 1722-1759 :
1725. Fol. 14. C.-F. Poerson.
1736. 10 septembre, fol. 64. Maria de Chaillou-Poerson, sa femme.

Nicolas Wleughels, directeur de l'Académie de France à Rome.

Liber Defunctorum VI, 1722-1759 :
1737. Fol. 72. N. Veugle.

Famille P. Le Gros.

Liber Defunctorum V, 1658-1721 :
1704. Fol. 116. Anno Dni 1704, die vero Jovis 3 Januarij, Claudius Jacobus, filius D. Petri Le Gros et D. Mariæ Petit, conjugum Parisinorum, paro° Sancta Catharina de Rota, infans octo dierum, animam Deo reddidit, cujus corpus in hac ecclesia sepultum fuit.
1710. Fol. 134. Anno Dni 1710, die vero 5 Novembris, Petrus Anthonius, filius D. Petri Legros et qdam Mariæ Petit, conjugum Parisinorum, ætatis suæ anno 8 et sex mensibus, confessus et olei sancti unctione roboratus, animam Deo reddidit, cujus corpus in hac ecclesia sepultum fuit.
1719. Fol. 161, 3 mai. P. Le Gros.

J.-F. de Troy, directeur de l'Académie de France à Rome.

Liber Defunctorum VI, 1722-1759 :
1741, fol. 83, 18 mars. Johannes Franciscus Maria, fils de J.-F. de Troy.
1741. 18 septembre, fol. 84. Maria-Francisca-Silvia, fille de J.-F. de Troy.
1742. 6 mars, fol. 86. Anna de Crouy-Deslandes, femme de J.-F. de Troy.
1742. 5 septembre, fol. 88. Maria-Joseph. de Troy, fils de J.-F. de Troy.

Digitized by Google

Notes de M. A. Dupré, correspondant, sur quelques émailleurs de Blois, sur le sculpteur blésois Gaspard Imbert et sur quelques ouvrages de sculpture conservés à Blois.

M. A. Dupré, bibliothécaire de la ville de Blois et correspondant du Ministère, lui a envoyé quelques notices sur des artistes blésois. Il y aurait plus à dire sur cette fine école d'émailleurs-orfévres du XVIIe siècle, auxquels M. Dupré joint avec raison l'Orléanais Morlière, et auxquels il faudrait réunir aussi Henry Toutin, de Châteaudun; ils sont dans le même sentiment de décoration, rehaussée de couleurs empruntées à l'histoire naturelle, surtout aux fleurs et aux feuilles, dont le réalisme élégant se mêle ou plutôt se substitue alors à l'ornementation en rinceaux et en arabesques à l'antique, qui caractérisaient le XVIe siècle à la suite des modèles de Ducerceau. M. Dupré a découvert l'acte de naissance, à Blois, en 1653, du fils de Petitot, qui s'appelait Jean comme son père; celui-ci était né à Genève, mais on voit par là qu'il est sorti comme artiste de l'école française des nouveaux émailleurs des bords de la Loire, ou tout au moins qu'il est venu s'y perfectionner. Le document est donc doublement curieux, et c'est à ce titre que je demanderai au Comité d'imprimer la note de M. Dupré.

Il n'y a pas lieu d'en faire autant pour les deux notes très-courtes sur les sculpteurs Martin Cloistre et Michel Monier, celui-ci fils et frère des peintres Jean Mosnier et Pierre Monier, dont la biographie figure dans le second volume des *Peintres Provinciaux*, de M. de Chennevières, et dont M. Dupré a parlé depuis dans un article sur les anciens peintres blésois publié par la *Gazette des Beaux-Arts* en 1868 (1re série, XXV, 267-73). Sur Martin Cloistre, — qui avait fait le tombeau du maréchal de Châtillon, père de l'amiral de Coligny, dans l'église de Châtillon-sur-Loire, et qui devait faire celui de Guillaume de Montmorency, père du connétable, dans l'église de Montmorency, près de Paris, — M. Dupré n'ajoute rien à ce qui se trouve dans le marché de ce dernier tombeau conclu avec Benoît Bonberault d'Orléans, que j'ai publié en 1850 dans la *Bibliothèque de l'École des chartes* (3e série, II, 264-278). Remarquons aussi que si, dans ce marché, Martin Cloistre est indiqué comme «demeurant à Blois,» il s'est produit depuis une pièce de laquelle

Digitized by Google

il résulte qu'il était de Grenoble. D'un autre côté, il n'y a rien non plus de nouveau sur Pierre Monier; c'est, d'ailleurs, un sculpteur très-secondaire, dont les ouvrages à Versailles sont bien connus par le livre de Piganiol et par la série très-courante et commune des sculptures du parc de Versailles gravées et publiées par Thomassin.

Gaspard Imbert, dont les sculptures, d'un assez bon effet décoratif, ornent encore le chœur de l'ancienne église des Jésuites construite vis-à-vis de la façade extérieure de l'aile du château de Blois, bâtie par François Ier, est moins connu, et la note de M. Dupré donne l'analyse d'un marché de 1660 pour le maître-autel de l'église de Bracieux, en Sologne. Je vous en proposerai également l'impression, comme d'une note sur des travaux de Germain Pilon pour le tombeau du Blésois Jean de Morvilliers, qui fut évêque d'Orléans et garde des sceaux, et d'une autre note sur deux bas-reliefs du sculpteur parisien Louis Lerambert, l'un des membres de cette nombreuse famille qui, de Henri IV à Louis XIV, était comme en possession héréditaire de remplir au Louvre la charge de «gardes des antiques du roi».

J'ai eu occasion de revoir cette année, dans le collatéral droit de l'église Saint-Solenne, maintenant Saint-Louis, à Blois, les deux bas-reliefs de Lerambert dont parle M. Dupré. Ils sont dans la huitième chapelle, à droite du chœur; mais il faut numéroter les chapelles en une seule série partant du pied de la nef, puisque l'église n'a pas de transept. Ces bas-reliefs sont à peu près carrés et entourés comme d'un cadre plat par une bordure de marbre noir uni.

Celui de gauche représente une femme assise et vêtue d'une longue robe à plis antiques; elle tient de la main droite une plume, et de la gauche une tablette sur laquelle elle va écrire et que soutient aussi de ses mains un petit Génie nu et debout à côté d'elle. Cette tablette devait porter une inscription, qui peut bien avoir été effacée, car la surface du marbre est là plus blanche que tout le reste du bas-relief. Sur un cartel de marbre blanc, qui coupe la bordure noire au milieu du bas, est écrit *MEMORIA*.

Dans celui de gauche, dont la bordure porte dans les mêmes conditions *MEDITATIO*, la figure qui en fait le sujet est également assise, mais sur un massif en forme de banc; sur ce siége est posé un vase surmonté d'un livre, sur le plat duquel porte son

Digitized by Google

bras gauche. Elle tient une tête de mort sur ses genoux. En bas la signature, sans capitale initiale :

lerambert.

F ANNO D. / 1660

Cette seconde figure est meilleure que la première, mais, en somme, cela est bien loin de la souplesse et de la grâce des Anguier. La main de la Mémoire est désagréablement maniérée, et le geste par lequel elle écarte sa tête en arrière est prétentieux et non justifié. Lerambert a certainement fait beaucoup mieux, mais il n'en était pas moins intéressant de signaler l'existence actuelle de ces deux œuvres, mentionnées d'ailleurs par son ancien biographe.

ANATOLE DE MONTAIGLON,

Membre du Comité.

NOTES SUR QUELQUES ÉMAILLEURS DE BLOIS AU XVIIe SIÈCLE.

L'historien Bernier nous a transmis les noms seulement de ces artistes, non pas oubliés, mais mal connus; il indique, entre autres, *Jacques Chartier* et *Robert Vauquer*[1]. André Félibien ajoute quelques détails à ce renseignement trop concis; nous empruntons volontiers le passage suivant à son livre sur les principes de l'architecture et de la sculpture (p. 308) :

«Christophe Morlière, natif d'Orléans, mais établi à Blois, s'appliqua particulièrement à peindre en émail sur des bagues et des boistes de montres; il se mit en grand crédit dans ce genre.»

En 1643, la ville de Blois offrit à madame la duchesse d'Orléans, deuxième femme de Gaston, «une montre à boiste d'or, émaillée à figures et personnages,» exécutée par Christophe Morlière. La section d'archéologie a bien voulu insérer dans la *Revue des Sociétés savantes*, année 1872, p. 456, l'extrait que je lui avais envoyé de la délibération municipale qui avait commandé à l'habile Orléanais ce fin travail d'horlogerie ornementée.

«Morlière (continue Félibien) eut pour disciple *Robert Vauquer*, de Blois, qui a surpassé tous les autres à bien dessiner et à donner

[1] *Histoire de Blois*, p. 73 et 74.

Digitized by Google

de belles couleurs, et qui mourut en 1670. Dans le même temps, *Pierre Chartier*, aussi de Blois, se mit à faire des fleurs, à quoi il réussit parfaitement. »

L'élève, devenu maître, a signé *Robertus Vauquerius Blesensis* un travail des plus délicats, aujourd'hui exposé dans le Cabinet des médailles de la bibliothèque du Vatican; c'est une suite de peintures en émail sur plaques de cuivre, représentant en miniature les scènes de la Passion, autour d'un lutrin triangulaire [1]. Comment cet objet d'art chrétien arriva-t-il à Rome? Nous l'ignorons.

Bernier a dit (p. 73), et nous devons l'en croire, que Vauquer surpassa de beaucoup son maître et que ses œuvres étaient *des miracles de l'art*.

Un autre graveur, du même nom et de la même famille, *Jean Vauquer*, également né à Blois, dans le XVIIe siècle, travailla d'après ses propres dessins ou d'après ceux de Jean-Baptiste Monnoyer, peintre de fleurs. Il a signé, de son nom ou de ses initiales, des bouquets gravés au burin; au milieu de ces bouquets, on voit des sujets tirés de la Bible et quelquefois de simples ronds [2].

Deux artistes, compatriotes et contemporains des précédents, *Isaac Gribelin* et *Tibergeau*, ne se distinguèrent pas moins. Le premier excellait dans le portrait au pastel, genre nouveau alors; l'abbé de Marolles le signale, à trois reprises différentes, dans le *Livre des peintres et graveurs* [3]. Le second pratiquait surtout la détrempe.

Enfin Blois peut revendiquer l'émailleur *Jean Petitot* le fils, moins connu que son père, mais cependant auteur de portraits en miniature fort estimés [4]. J'ai retrouvé son acte de naissance sur les registres des Protestants de cette ville, déposés au greffe du tribunal civil, et j'en donne ici le texte :

« Du dimanche 5 janvier 1653, Jean Petitot, fils de honorable homme Jehan Petitot, *marchand* [5], bourgeois de Paris, et de Margue-

[1] *Rome, impressions et souvenirs*, par Théodore Belamy, t. II, p. 195.

[2] François Brulliot, *Dictionnaire des monogrammes des peintres, graveurs, etc.*, t. I, p. 356, et t. II, p. 366.

[3] *Bibliothèque elzévirienne*, édit. de 1855, p. 32, 38 et 41; édit. de 1872, p. 23, 30, 33, 110 et 113. — Le même Gribelin a été mentionné par Félibien, *Entretien sur la vie des peintres*, t. II, p. 283.

[4] Voir un article de la *Gazette des Beaux-Arts*, de 1867 (p. 262), qui établit la distinction des deux Petitot et de leurs ouvrages similaires.

[5] En même temps qu'il était peintre habile, Jean Petitot, le père, faisait aussi le commerce des tableaux et des estampes, à Paris.

Digitized by Google

rite Cuper, ses père et mère, est né le deux du courant et a esté présenté au baptesme par noble homme Sulpice Cuper, conseiller du roy et contrôleur général des rentes en Guyenne, et damoiselle Marie Salat, femme de noble homme Jacques Bellay, conseiller et médecin du roy et de son Altesse Royale[1]; le sainct sacrement luy a esté administré par M. de La Font[2], à l'issue de la seconde action[3]. Signé : Cuper[4] et de La Font, pasteur.»

Gaspard Imbert, né à Blois, travailla dans les églises de cette ville et du voisinage. Une note, insérée au premier volume des tables des actes de baptêmes, mariages et sépultures de la paroisse Saint-Honoré, énonce qu'il avait sculpté à neuf le maître-autel de cette église, démolie depuis la Révolution. La même note lui attribue également les sculptures du chœur de la chapelle des Jésuites (devenue l'église paroissiale de Saint-Vincent-de-Paul); probablement, les deux groupes majestueux, érigés de chaque côté du même sanctuaire, sont de la même main; l'un d'eux porte la date de 1677, année où ce beau travail fut parachevé.

Un autre ouvrage de lui se trouve consigné et décrit dans une pièce inédite des archives de la préfecture de Loir-et-Cher[5], à savoir : le marché passé devant notaire, le 27 novembre 1660, entre les marguilliers et notables paroissiens de Bracieux, en Sologne, et «maistre Gaspard Imbert, sculpteur, demeurant à Blois, en la paroisse Saint-Martin,» pour la confection de l'autel et du contre-retable de leur église. L'extrait suivant de l'acte en question nous expliquera comment ces travaux étaient compris et payés, il y a deux siècles.

«L'autel sera faict de la meilleure et plus belle pierre de la perrière de *Lye*[6], de l'architecture qui sera érigée de l'ordre corinthien, et ce conformément au dessein et portraict faicts par le révérend

[1] Gaston d'Orléans, comte de Blois, frère de Louis XIII; ce prince était alors exilé à Blois.

[2] Ministre du temple calviniste de Blois.

[3] L'office de l'après-midi, lequel correspondait à nos vêpres.

[4] La famille Cuper exerçait, à Blois, l'horlogerie, depuis le règne de Louis XII, et jouissait d'une certaine réputation dans cet art, qu'elle a honorablement continué dans la même ville jusqu'à nos jours. — Marguerite Cuper avait épousé Jean Petitot, au mois de novembre 1651, dans le temple de Charenton, près Paris.

[5] Liasse de la paroisse de Bracieux, expédition sur parchemin.

[6] Auprès de Saint-Aignan-sur-Cher. La pierre de Lye est tendre et d'un beau grain.

Digitized by Google

père Chasseret, jésuite [1], et annexé à la minute des présentes, afin d'y avoir recours; en laquelle contre-table il sera posé quatre colonnes cannelées avec leurs chapiteaux, arquitaux, frises et corniches, enrichis de denticules et modillons, et à costé des dictes colonnes, au-dessus des portes du chœur, seront faictes et posées les figures de sainct Nicaise, evesque, et sainct Estienne, pape [2], lesquelles figures seront de hauteur conforme au dict dessein et d'une seule pièce.

« Le sieur Imbert sera tenu de rendre le tout faict et parfaict, soubs bonne visitation, dans la feste de Marie-Magdeleine prochaine [3], à peine de payer tous cousts, frais, despens, dommaiges et interests; le tout pour et moyennant le prix et somme de huict cens cinquante livres tournois. »

Les travaux ne furent terminés et reçus définitivement que le 21 janvier 1663. Le sieur Imbert eut à subir, pour ce retard, une réduction de prix, comme le porte expressément le procès-verbal de réception, transcrit à la suite du marché ci-dessus.

Du reste, le sculpteur suivit, de point en point, les instructions précises qui lui avaient été données; car son ouvrage existe encore dans l'église de Bracieux, et l'on peut se convaincre *de visu* de son exacte conformité au devis du père Chasseret.

Nous voyons, par les registres de baptêmes de l'église Saint-Martin de Blois, que Gaspard Imbert habitait, en effet, cette paroisse, comme il est dit dans l'acte notarié du 27 novembre 1660, et que sa femme Marie Putheaume lui donna plusieurs enfants, de 1660 à 1665; mais, ensuite, nous perdons la trace de son existence obscure. Le nom de cette famille blésoise est resté cependant à la partie du coteau des Groix la plus rapprochée de la ville et du faubourg du Foix.

Note sur quelques ouvrages de sculpture conservés à Blois.

Je signalerai d'abord deux figures de pleureuses qui ornaient le tombeau de M. Bergevin père, dans le *cimetière des Capucins*, abandonné depuis vingt années. Elles proviennent d'un monument érigé,

[1] Un des régents du collége de Blois, alors tenu par les Pères de la Compagnie de Jésus.

[2] Patrons de l'église de Bracieux.

[3] 22 juillet 1661.

Digitized by Google

dans l'ancienne église des Cordeliers (actuellement la prison), à la mémoire du garde des sceaux Jean de Morvilliers, évêque d'Orléans, né à Blois, et l'un de nos grands hommes.

Bernier parle de ce mausolée, qui, de son temps, existait intact[1]. Il était surmonté d'un buste en bronze de l'illustre défunt, modelé par Germain Pilon[2]. Notre historien n'attribue pas expressément au même maître les images dont il s'agit. Toutefois il est vraisemblable que celui qui avait sculpté le principal personnage aura également exercé son talent sur les accessoires. Ces deux statuettes paraissent, en effet, dignes de sa main habile; elles sont en marbre blanc et finement taillées; il y a de la distinction dans les traits du visage, de la souplesse dans les attitudes et dans les draperies. Chaque pleureuse tient un faisceau renversé, emblème des grandeurs abaissées par la mort. « Elles avaient bien le droit, ajoute M. de la Saussaye[3], de figurer au tombeau de M. Bergevin, qui les avait sauvées de la main des iconoclastes de 93. » Malheureusement, elles ont beaucoup souffert, depuis qu'elles se trouvent exposées aux intempéries. Le sanctuaire des Cordeliers les abritait mieux.

D'autres morceaux de sculpture funéraire, appartenant aux églises du vieux Blois, peuvent encore attirer nos regards. Ainsi, la cathédrale de Saint-Louis (l'ancienne église *Saint-Solenne*) nous montre deux bas-reliefs en marbre blanc, de grande dimension, entourés d'une bordure de marbre noir : l'une représente la Mémoire, figurée par une femme qui a devant elle un Génie tenant un livre ouvert, où elle grave ses souvenirs; l'autre personnage représente la Méditation, sous les traits austères d'une Madeleine assise. Ces beaux marbres, animés de la plus noble expression, revêtaient jadis le tombeau de Jean Courtin, président au bailliage présidial de Blois, mort en 1626 et inhumé dans une chapelle de l'église Saint-Solenne, sa paroisse[4]; ils portent la date de 1660, avec le nom de l'artiste *Lérambert*. Nous regrettons de les voir relégués au-dessus d'un confessional; on pourrait leur trouver une place plus apparente et plus convenable. D'Argenville (*Vies des sculp-*

[1] *Histoire de Blois*, p. 486.

[2] Ce buste remarquable a été transporté dans une des salles de l'évêché d'Orléans. Il y en a un moulage en plâtre au musée de cette ville.

[3] *Guide à Blois et aux environs*, 5e édition, p. 60.

[4] La famille Courtin formait, à Blois, deux branches : celle de *Nanteuil* et celle de *Clénor*; elle a disparu, de nos jours seulement.

Digitized by Google

teurs, t. II, p. 178) et Clarac (*Musée de sculpture*, t. I, p. 607) parlent avec estime de ces bas-reliefs et les attribuent aussi à Louis Lérambert. Ce sculpteur, né à Paris en 1607 ou 1608, avait travaillé à la décoration intérieure du Louvre, notamment au *Salon de la paix*, et laissa, en outre, des preuves de son talent dans plusieurs églises de Paris. Louis Lérambert était membre de l'Académie royale de peinture et de sculpture. Les Mémoires inédits des académiciens, publiés par MM. de Chennevières, Dussieux, Mantz, de Montaiglon et Soulié, renferment la notice de Guillet de Saint-Georges sur sa vie et ses principaux ouvrages, parmi lesquels figurent nos deux marbres, trop oubliés (t. II, p. 830 et suiv.).

Dans la chapelle des fonts baptismaux de l'église Saint-Solenne-Saint-Louis, on voit encore, plaqués au mur, deux autres marbres, de moindre relief, qui symbolisent la Mort et le Jugement; ceux-ci viennent de l'ancienne chapelle des Jésuites (aujourd'hui l'église Saint-Vincent-de-Paul); ils faisaient partie du monument que l'ex-roi de Pologne, Stanislas Leckzinski, alors retiré à Chambord, avait fait élever à sa mère, Anne Jablownoska, décédée en 1727 au château de Ménars, cette princesse ayant choisi sa sépulture dans un sanctuaire qu'elle affectionnait.

Dans la notice que j'ai publiée sur cette église en 1855, j'avais, à tort, attribué au chœur des pères Jésuites et au sculpteur blésois Gaspard Imbert les deux bas-reliefs de la Mémoire et de la Méditation. Je trouve aujourd'hui l'occasion de mieux établir leur provenance et de les restituer, en même temps, à leur véritable auteur.

A. Dupré,

Bibliothécaire de la ville de Blois.

Rapport sur un cercueil de plomb trouvé à Amiens.

M. Dusevel, M. Pouy et M. l'abbé Corblet ont tous les trois écrit à M. le Ministre de l'instruction publique sur la découverte d'un cercueil de plomb trouvé à Amiens et porté au musée de cette ville. Je résumerai leurs différents témoignages.

C'est le 6 janvier 1874 que, non loin d'une voie romaine et dans un terrain de la rue des Jacobins, voisin de la rue Saint-Dominique, où l'on doit construire la nouvelle banque, ce curieux cer-

Digitized by Google

cueil a été trouvé, à trois mètres de profondeur, dans un sol évidemment surélevé d'un mètre. Dans la terre environnante se sont rencontrés des débris de poterie, de tuiles, de verre et d'un enduit analogue à du stuc d'un rouge décoloré. Le cercueil, dans lequel M. le docteur Goze a constaté la présence des restes d'un squelette d'une femme âgée, est un carré long, sans amincissement à l'extrémité supérieure; les pieds, tournés vers l'ouest, accusaient l'orientation de l'est à l'ouest. La portion supérieure est la seule ornée; elle est encadrée d'un rang de perles, et, à l'intérieur de ce cadre, on trouve successivement, de la tête aux pieds, un griffon, deux bâtons de perles allongées, croisés en diagonale, un griffon, un bâton droit, aussi formé de perles allongées, un griffon, deux bâtons croisés, un autre bâton droit, un quatrième griffon, et enfin deux bâtons croisés. Les sautoirs ont, l'un $0^m,170$, l'autre $0^m,160$; les bâtons droits, $0^m,180$, et les griffons, $0^m,100$ de hauteur et $0^m,145$ de largeur.

Il a été émis, sur l'époque à laquelle il convient de rapporter ce monument, des opinions très-différentes et dont deux sont absolument inadmissibles. Le griffon n'a absolument rien d'héraldique, ce qui le mettrait, à tort, à une époque relativement moderne. Les bâtons posés diagonalement ne forment ni le X grec, initiale de *Xristos*, et ne forment pas même une croix; dans les représentations religieuses, il n'y a que la croix de Saint-André qui soit en sautoir, et on ne la trouve qu'assez tard et dans le plein moyen âge. Le croisement de deux lignes droites en diagonale est une

Digitized by Google

forme géométrique des plus simples, qui intervient naturellement dans toutes les ornementations et n'en caractérise aucune. En réalité, il n'y a dans les ornements moulés rien qui puisse permettre de leur attribuer une origine et une signification chrétiennes. Les griffons ailés et à quatre pattes sont, au contraire, d'un style tout à fait païen et antique. Le croquis intelligent de M. Pouy suffirait seul à juger de la qualité romaine de leur style; mais le moulage de la partie la mieux conservée, fait par les soins de M. Pouy, entrepreneur de travaux, et envoyé au Ministre, ne laisse aucun doute à cet égard; les bâtons en sautoir sont même de style dans ces sortes de monuments. C'est donc bien, comme l'ont pensé M. Pouy et M. l'abbé Corblet, un cercueil de l'époque romaine, du IVe au Ve siècle, et M. l'abbé Corblet en rapproche justement la décoration de celle des cercueils de plomb romain déjà trouvés dans l'Amiénois, au Blamont et à Saint-Acheul. On peut d'ailleurs voir sur ce point le travail spécial de l'abbé Cochet, qui réunit, en les classant, les découvertes de ce genre faites sur divers points, et détermine d'une façon positive les signes caractéristiques auxquels on reconnaît les différentes époques. Ce travail a été lu à la Sorbonne, dans la séance de la section d'archéologie du 2 avril 1869 (*Revue des Sociétés savantes*, 4e série, t. IX, p. 364-5), et a été publié depuis dans deux volumes de l'Académie de Rouen, de 1869 et de 1870.

Le cercueil qui a été trouvé à Amiens est assez ancien pour mériter que je demande à la section d'en faire graver en bois un dessin pour la *Revue;* quant au moulage en plâtre transmis au Ministre, il serait intéressant et utile d'en assurer la conservation en le transmettant au musée de Saint-Germain.

ANATOLE DE MONTAIGLON,

Membre du Comité.

RAPPORT SUR DIVERSES COMMUNICATIONS MANUSCRITES DE M. COURNAULT, CORRESPONDANT.

Ornements gaulois en or. — Épingles gauloises. — Le *Châté* de Boviolles. — Nouvelles découvertes d'antiquités à Naix. — Groupe du géant anguipède terrassé par un cavalier. — Découvertes à Grand et à Deneuvre. — Statue du tombeau de saint Élophe. — Masque de sainte Jeanne, fille de Louis XI.

J'éprouve toujours le même regret lorsque je rends compte des envois de M. Cournault : c'est que le Comité ne puisse pas mettre

Digitized by Google

sous les yeux des lecteurs de la *Revue* les dessins dont cet habile artiste, notre correspondant-modèle, accompagne ses communications. Ce sont presque toujours des dessins à l'aquarelle et de la grandeur des objets. Pour les publier, il ne faudrait rien moins que des planches exécutées en lithochromie dans le format d'atlas. C'est dire que nous sommes obligés de les tenir serrés dans nos archives, ou de n'en donner qu'un faible aperçu par quelques gravures réduites. Espérons qu'un jour viendra, par la suite des temps, où ils pourront être publiés dans leur dimension et avec tout l'éclat de leurs couleurs. L'ouvrage où ils seront réunis aura pour l'étude la valeur d'un musée.

En classant dans l'ordre chronologique les objets sur lesquels M. Cournault appelle l'attention du Comité, je trouve en premier lieu des ornements gaulois en or dont s'est enrichi depuis peu le musée de Colmar. Ils ont été fournis par un complément de fouille exécuté dans un tumulus de la forêt d'Ensisheim (Alsace) qu'avait déjà exploré feu M. de Ring. J'ai résumé, il y a déjà longtemps, les résultats de la campagne de M. de Ring dans la forêt d'Ensisheim, d'après le Bulletin de la Société pour la conservation des monuments de l'Alsace [1]. La moisson d'antiquités gauloises avait été si abondante, et l'explorateur avait une si grande habitude des fouilles, qu'on devait croire qu'il ne restait plus rien à trouver après lui. Mais voilà que l'administrateur actuel de la forêt s'avise de creuser le fond des tumulus retournés il y a quinze ans, et dans l'un se rencontre une poche creusée en terre qui contenait un diadème et un bracelet d'or, les deux pièces estimées, valeur métallique, à la somme de 1,700 francs. Avis aux fouilleurs de tumulus. Il y a de ces sépultures qui recèlent des objets enfouis dans le sol sur lequel elles ont été établies. Cela avait été déjà dit, mais jamais pareille découverte n'avait recommandé ces cachettes aux investigations des archéologues.

Le diadème consiste en une lame d'or « plus épaisse qu'une pièce de vingt francs, » dit M. Cournault. Il semble avoir été coulé dans sa forme circulaire, attendu qu'on n'aperçoit sur tout son pourtour aucune trace de soudure. Avant d'être enfoui, il a été déformé au moyen d'une pince dont la morsure est visible en plus de vingt endroits.

[1] *Revue des Sociétés savantes*, t. VII, 2e série, p. 275.

Digitized by Google

La largeur de la lame est de 4 centimètres. Dans le milieu court un ornement en relief, d'une finesse extrême. Il est composé comme il suit: 1° un rang de perles; 2° un listel; 3° un rang de feuilles semblables à celles du lotus; 4° un listel; 5° un rang de couples de perles encadrées d'un cartouche; 6° un listel; 7° un entrelacs produit par la course inverse de deux tigettes; 8° un listel; 9° en dernier lieu, un nouveau rang de perles précédé d'un bandeau lisse. Le tout est disposé parallèlement, de 2 centimètres.

M. Cournault a ajouté sur son dessin, comme terme de comparaison, une petite plaque d'or du musée de Berne, découverte aux environs de cette ville, et qui présente un ornement analogue, dans la composition duquel entre, de plus, une course de méandres. C'est l'occasion pour lui de faire ressortir la ressemblance de ces dessins avec ceux qui décorent un grand nombre de bijoux étrusques.

Le bracelet est d'un travail plus simple. C'est une verge d'or massif avec une ouverture. Le bout de l'une des branches est creux, et le creux traversé par une goupille. Cinq boutons, deux gros et trois petits, sont relevés sur la verge à l'endroit de l'ouverture.

L'empereur Guillaume a fait don au musée de Colmar de ces bijoux, qui revenaient au domaine de la couronne, d'après les lois allemandes.

Une seconde feuille de dessins de M. Cournault représente des objets en bronze du musée Lorrain, rapprochés de pièces analogues que notre correspondant a copiées au musée de Zurich. C'est un assortiment de grosses et massives épingles gauloises, dont les têtes ont jusqu'à 32 et 33 millimètres de diamètre. Les longueurs sont très-diverses. Telle n'a que 8 centimètres et telle autre près de 40. A ces objets s'ajoute un singulier anneau trouvé à Frouard (Meurthe-et-Moselle). Il a 95 millimètres de diamètre. Il est denté à l'extérieur et surmonté d'une courte queue qui se terminait par une belière. M. Cournault y voit une pendeloque provenant d'un harnais de cheval.

Il y a dans le département de la Meuse un village du nom de Boviolles, situé au pied d'une colline environnée d'immenses terrassements, qu'on appelle *Châté*. Les deux localités ont été décrites dans le *Dictionnaire archéologique de la Gaule*. Elles ont cela de commun qu'elles paraissent avoir été, l'une à l'époque celtique, l'autre à l'époque romaine, le centre d'une fabrication active de menus objets de bronze. On ne cesse de trouver sur Châté des rouelles gau-

Digitized by Google

loises, et à Boviolles des clous d'une forme singulière, dont j'ai entretenu le Comité au sujet d'une communication qui lui fut faite il y a dix ans [1]. A Châté, on récolte aussi en abondance des monnaies au nom de MATVGIINOS, qu'on appelle *macettes* dans le pays.

M. Cournault s'étant rendu l'année dernière à Boviolles, pour le compte de la Commission de la carte des Gaules, a exploré le plateau de Châté. Il a recueilli de la bouche des paysans que, à l'occasion de grandes guerres qui avaient eu ce lieu pour théâtre, des trésors y avaient été cachés, et qu'il y en avait en terre pour plusieurs millions. Il n'en a rapporté qu'une monnaie d'or gauloise d'un type connu, quelques bronzes à peu près frustes et plusieurs rouelles dont il nous envoie le dessin. Son voyage lui a servi d'ailleurs à relever une erreur du *Dictionnaire archéologique de la Gaule*. Les auteurs de ce recueil, trompés par une hypothèse qui n'a pas d'autre fondement que l'amour du clocher, ont admis que Châté était le *Castrum Nasium* mentionné par Frédégaire. Mais un castrum mérovingien était une ville entourée de murailles, et comme Naix, à 3 kilomètres de Boviolles, joint cette condition à la ressemblance du nom, on ne peut contester l'identité du Nasium de Frédégaire avec Naix.

M. Cournault n'a pas manqué de pousser son chemin jusqu'à Naix. Dans cette localité, il a visité les décombres d'une vaste salle mise à découvert par les travaux d'un embranchement d'un chemin de fer de l'Est sur Gondrecourt; il a mesuré des murs qui s'élevaient encore à la hauteur de $1^{m},60$ au-dessus du pavement et qui étaient couverts d'un enduit peint en rouge; il a vu des pierres de taille entassées en désordre, des tronçons de colonnes, des briques, des tuiles, des éclats de marbre; enfin il a appris que tous les objets de quelque valeur produits par les fouilles étaient allés dans la poche des ouvriers pour passer de là entre les mains des brocanteurs. Combien de fois le même fait ne s'est-il pas reproduit depuis le commencement de ces grands travaux qui ont retourné le sol de la France entière! Tant de trouvailles faites dans ces trente dernières années, qui auraient dû enrichir les musées, n'ont enrichi que les marchands et ont été à peu près en pure perte pour la science!

M. Cournault a rapporté de Naix, pour le Comité, le dessin de plusieurs bijoux de bronze de l'époque romaine. Il s'est appliqué à

[1] *Revue des Sociétés savantes*, t. I, 4e série, p. 187.

Digitized by Google

réunir les types différents de la fibule qui se compose d'une épingle fixée sur un anneau. C'est l'*afiche* du moyen âge, qui fut d'un usage

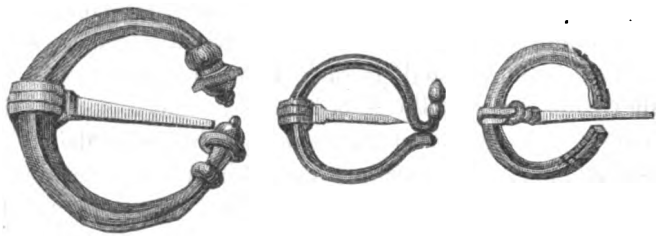

universel en France aux XIIIe et XIVe siècles. Sa place était sur la poitrine; elle s'est conservée jusqu'à nos jours dans les campagnes. C'est avec ce bijou que les paysans de la Bretagne et de l'Auvergne ferment encore leur chemise.

L'anneau de l'afiche moderne est fermé. Il était ouvert dans l'antiquité, et les deux bouts, à l'endroit de l'ouverture, étaient souvent décorés de petites pommettes.

Plusieurs boucles d'oreille, figurées sur la même feuille, présentent cela de remarquable qu'elles ont pour fermoir une cuvette profonde à plusieurs pans ou en forme d'olive, dans laquelle entrait l'autre bout de l'anneau.

Un groupe en pierre calcaire, retiré du lit de la Moselle à Portieux (Vosges), est entré au musée d'Épinal. Il représente un cavalier barbu dans le costume héroïque, cuirasse et chlamyde, qui fait passer son cheval sur le corps d'un monstre terrassé. Celui-ci a la tête et le torse d'un homme. Deux serpents lui tiennent lieu de jambes. La figure est celle d'un barbare hideux; la bouche ouverte laisse voir deux rangées de dents effroyables. M. Cournault nous a adressé un dessin de cette sculpture, qui est d'une assez bonne exécution dans certaines parties, et dans d'autres extrêmement défectueuse.

Le motif est connu. Il s'est rencontré déjà plusieurs fois dans la région nord-est de la Gaule. Épinal possédait déjà quelques morceaux d'un groupe semblable qui fut trouvé réduit en éclats dans les ruines de Grand. On en voit trois autres variétés au musée de Spire, deux à Metz. M. de Beaulieu a disserté sur ces groupes, et il y a vu la représentation d'un mythe emprunté à la religion des Germains. La lettre d'envoi qui accompagnait le dessin de M. Cournault nous a appris

Digitized by Google

que, dans une récente publication de M. Bretagne, membre de la Société Lorraine, les mêmes monuments sont considérés comme représentant la victoire d'Hercule sur les géants; mais notre corres-

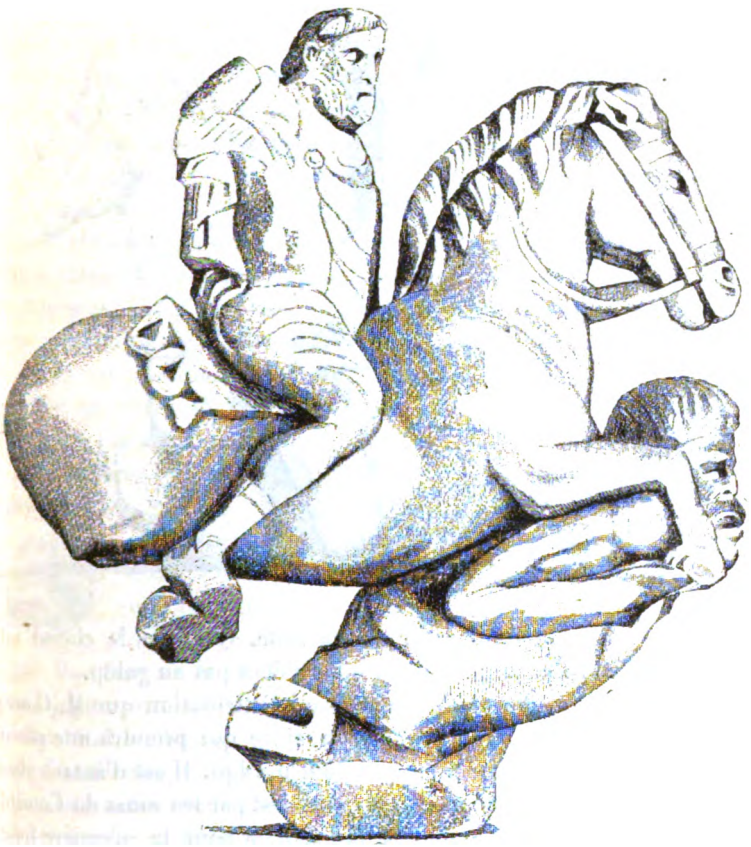

pondant fait remarquer avec raison qu'Hercule n'a jamais été figuré avec la cuirasse et la chlamyde. La question n'est donc point résolue. Tout ce qu'on peut dire, c'est que le personnage terrassé répond à la fiction des poëtes grecs et latins qui attribuaient aux géants des pieds en forme de serpents, *ὀφιόποδες*, *anguipedes*.

M. Cournault a joint au dessin du groupe d'Épinal celui d'une tatuette décapitée de cavalier que possède le musée Lorrain. Ces fragment, selon lui, serait à placer dans la même série archéolo-

Digitized by Google

gique; il aurait appartenu au groupe du héros ou du dieu terrassant un géant. Le rapprochement ne me paraît justifié ni par l'attitude du personnage, ni par son costume. Il est habillé en général ro-

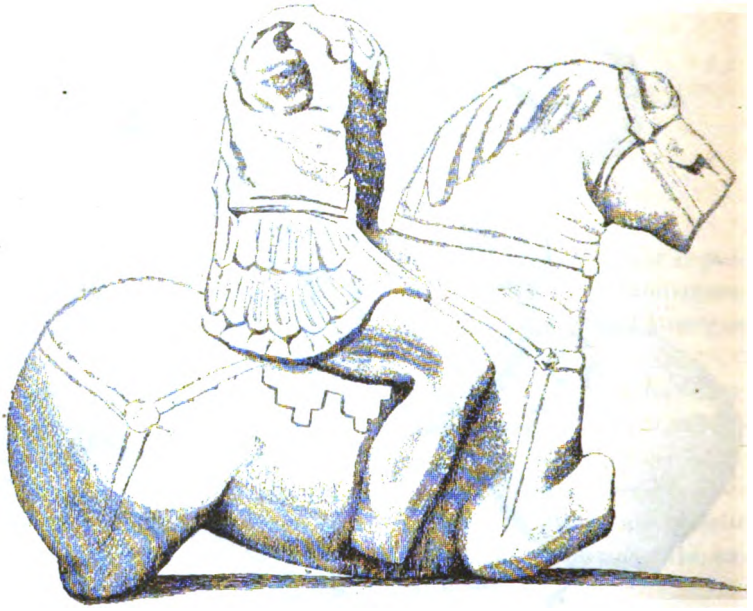

main et assis tranquillement sur sa selle. Quoique le cheval ait perdu ses jambes, on peut juger qu'il n'était pas au galop.

Mais, si le cavalier de Nancy résiste à l'attribution que M. Cournault lui a donnée, j'en connais un autre qui prendra une place incontestée parmi les monuments dont il s'agit. Il est d'autant plus à propos de citer ici cet analogue, que c'est par les soins du Comité des travaux historiques qu'il a été signalé pour la première fois. Que notre correspondant et les autres érudits qui voudront aborder le problème du géant terrassé recourent au deuxième volume de l'ancien *Bulletin*. Ils y trouveront, à la page 30, le texte d'une communication ayant pour objet un exemplaire du fameux groupe, exemplaire trouvé en 1849 près de Billom (Puy-de-Dôme). Une gravure dont l'article est accompagné montre le héros avec la chlamyde et la cuirasse ajustée sur le buste. La tête, mieux exécutée que celle des échantillons de la Gaule Belgique, ressemble beaucoup à celle que les sculpteurs de l'antiquité attribuaient à Jupiter. Le cheval

Digitized by Google

est harnaché à la gauloise; ses jambes sont cassées, ainsi que celles du cavalier et celles du personnage abattu; mais l'identité de celui-ci comme mouvement et comme type de figure avec le Titan des groupes congénères ne permet pas de douter que son corps n'ait été terminé aussi par des serpents.

Un autre trait de ressemblance qu'il n'est pas inutile de faire ressortir, c'est la dimension. Celle du groupe auvergnat est de 1m,60 en longueur; celle du groupe d'Épinal, de 1m,30, et aucun des autres ne dépasse la mesure d'une statuette.

Ainsi donc une divinité topique des régions vosgienne et rhénane a eu aussi son culte en Auvergne. La réciproque a eu lieu. Dans la Prusse rhénane, aux environs de Juliers, ont été découverts des autels votifs au Mercure arverne. Gruter avait déjà publié une de ces inscriptions. Il n'y en a pas moins de six dans le *Corpus inscriptionum rhenanarum* de M. Brambach.

Revenons maintenant aux communications de M. Cournault.

Dans un envoi qu'il nous a adressé après une excursion à Grand (Vosges), j'ai remarqué :

1° L'estampage du nom de potier EGENVS, empreint sur une amphore;

2° L'empreinte sur cire de deux pierres gravées dont l'une représente un berger caressant une chèvre, et l'autre deux génies qui élèvent chacun un rameau des deux côtés d'un trophée;

3° Une face de fibule d'une forme rare. Elle est carrée, découpée à jour et ornée à deux de ses bouts de triangles, à jour aussi et pommetés. Les pommettes, ainsi que le milieu de la face, sont décorées d'émail rouge. Le bijou est en bronze.

4° Une autre fibule arquée, à très-large pontet, dans le style des fibules que fournissent les tumulus de l'époque celtique avancée;

5° Deux lettres majuscules en bronze doré qui ont fait partie une inscription monumentale. Elles sont encore munies de leurs crampons. L'une est un I; l'autre, l'un des jambages d'un M ou d'un N.

Des fouilles récentes faites à Deneuvre, près de Baccarat, nous ont valu le dessin de deux autels romains, parfaitement conservés, mais malheureusement sans inscription, et celui de deux vases à couverte noire avec décoration de pampres et de fruits exécutée à la barbotine. Notre correspondant, d'après les observations qu'il a été

Digitized by Google

à même de faire dans ses voyages, conjecture que la fabrication de ce genre de poterie avait son siége à Cologne.

M. Cournault n'attache pas exclusivement son attention aux monuments de l'antiquité. Il emploie aussi bien son crayon à la reproduction des monuments du moyen âge, lorsqu'il s'en présente à lui qui en valent la peine. Nous lui devons le dessin d'une curieuse statue qu'il a rencontrée dans l'église du hameau de Saint-Élophe, contigu à l'antique Solimariaca, aujourd'hui Soulosse (Vosges).

C'est l'image du patron même de ce lieu. Elle surmonte un tombeau élevé, vers 1500, sur l'endroit de sa sépulture.

Les continuateurs des Bollandistes ont parlé de ce monument d'après une description que leur en avait faite, vers 1845, M. Digot, de Nancy[1]; mais, outre que ces renseignements sont très-peu précis quant à la date des choses, je ne sache pas que personne en ait encore tiré parti pour l'archéologie. M. Cournault sera donc le véritable révélateur d'une pièce aussi utile pour l'histoire des arts que pour celle de l'iconographie sacrée.

Saint Élophe est du nombre des martyrs qu'on représentait, au moyen âge, avec leur tête dans leurs mains, pour indiquer qu'ils étaient morts décapités. Il est ainsi figuré, dans l'attitude de gisant

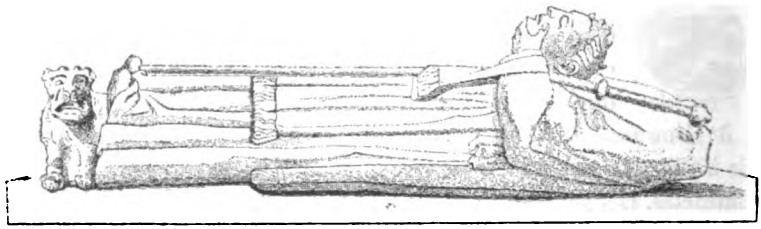

et revêtu du costume des diacres. Son bras gauche retient un bâton orné qui s'appuie sur sa poitrine. Un lion est à ses pieds. Dans la tête sont plantés cinq clous disposés d'avant en arrière. Cette tête est d'une belle expression, et la statue tout entière d'un travail remarquable.

Les clous n'ont pas attiré l'attention de notre correspondant, et je ne saurais dire ce qu'ils signifient, car ils n'ont pas leur explication dans la légende du saint; mais le bâton figure dans le récit de son martyre. Il est dit qu'ayant été décollé par l'ordre de l'empereur

[1] *Acta Sanctorum*, t. LV, p. 804.

Digitized by Google

Julien, il se leva néanmoins et se dirigea vers le lieu qu'il avait élu pour sa sépulture, ayant dans ses mains sa tête et un bâton, à l'aide duquel il fit jaillir, chemin faisant, la fontaine dite encore aujourd'hui de *Saint-Élophe*.

Dans le cimetière du hameau est conservé religieusement, sous un édicule qui a été construit à dessein, un bloc de calcaire d'une espèce étrangère à la contrée. Sur l'une des faces de ce bloc a été pratiquée de main d'homme une cavité en forme de cul de four. On désigne la pierre sous le nom de *chaise de Saint-Élophe*, et l'on raconte que cette cavité, qui est cependant taillée à vive arête, a été produite par le saint qui s'y reposa un instant, toujours dans le trajet du lieu de son supplice au cimetière. Il faut voir là un monument du paganisme dont saint Élophe aura changé la destination. Grâce à notre correspondant, nous en avons un lavis qui en donne l'idée la plus exacte.

Enfin M. Cournault nous signale l'existence dans l'église de Ligny-en-Barrois (Meuse) du masque, moulé sur nature et enluminé, de la bienheureuse Jeanne, fille de Louis XI, et première femme de Louis XII. Ce masque est renfermé dans une caisse de bois avec la coiffure et les habits d'une religieuse annonciade, profession qu'embrassa la princesse après qu'elle eut été répudiée par son mari. La provenance du moulage est expliquée par l'inscription que voici :

« Le véritable portrait de la bienheureuse Jeanne de France, fondatrice des religieuses annonciades, qui a été apliqué sur son visage après sa mort et aporté de Bourges en l'an 1554. »

Si je ne me trompe, le masque de Jeanne de France est depuis longtemps dans le commerce; je crois l'avoir vu à l'étalage des mouleurs de Paris.

J. Quicherat,

Membre du Comité.

Note sur une communication de M. l'abbé Baudry.

M. l'abbé Baudry, notre zélé correspondant du département de la Vendée, s'est détourné un moment de l'exploration des puits funéraires pour fouiller un champ dit des *Vieilles-Églises*, contigu au hameau de Pareds.

Pareds, qui n'est plus aujourd'hui qu'une dépendance de la com-

Digitized by Google

mune de la Jaudonnière (canton de Sainte-Hermine), fut jusqu'en 1790 le chef-lieu d'une circonscription ecclésiastique importante. Il donna son nom à un archiprêtré du diocèse de Poitiers, et plus tard de celui de Luçon. Ce nom était en latin *Alperium*.

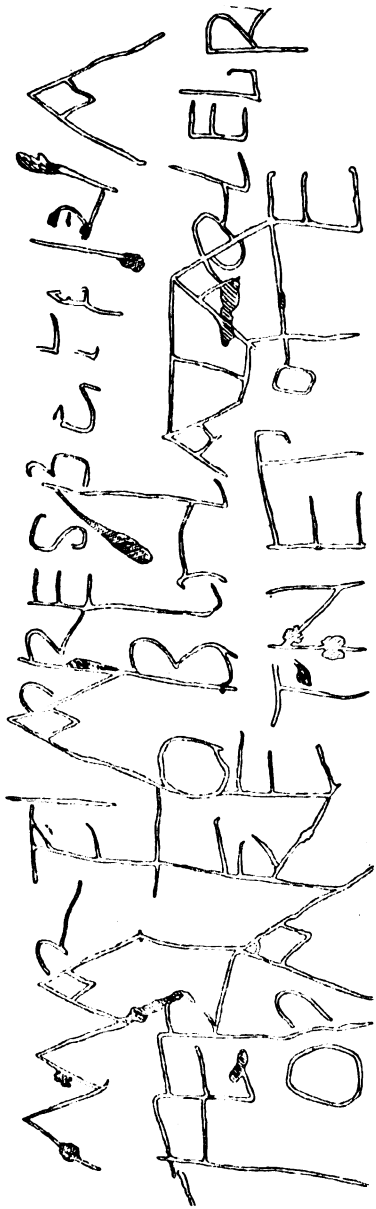

Le champ des Vieilles-Églises, aujourd'hui absolument nu, a dû être, ainsi que son non l'indique, l'emplacement d'un ou même de plusieurs édifices religieux. Les fouilles ont mis à découvert des pierres de taille, ainsi qu'un grand nombre de sarcophages qui prouvent qu'un cimetière avait été aussi établi là.

Les sarcophages ont fourni les objets qui forment l'accompagnement accoutumé des sépultures barbares, et de plus des deniers de Louis le Débonnaire.

Parmi les pierres, il y en a deux qui ont attiré particulièrement l'attention de M. l'abbé Baudry et qui la méritaient.

L'une est un autel gallo-romain mutilé, dont il reste deux faces grossièrement sculptées, qui représentent un Jupiter, et la divinité qui a pour attribut la corne d'abondance.

L'autre est un segment de colonne cannelée, la moitié d'un tambour scié en hauteur, qui porte une inscription gravée sur sa face verticale. Cette pièce a été envoyée à Paris et montrée dans une des séances de la Sorbonne, à la dernière réunion des Sociétés

Digitized by Google

savantes. Aucun des épigraphistes qui l'ont vue n'a pu en pénétrer le sens ni même en donner une lecture certaine.

Les caractères sont de cette capitale demi-cursive qui appartient en propre aux *graffiti*. Ils remontent à une époque éloignée : peut-être au IVe siècle; pour le moins au Ve. Comme le peu qu'il est possible de comprendre indique un monument chrétien, la pierre de Pareds acquiert par là un grand prix.

Le Comité ayant jugé utile de provoquer les recherches sur un texte qui est jusqu'à présent unique en son genre, nous en donnons le *fac-simile*, accompagné de la lecture qui se présente à première vue :

MARTIA PRESBVTERI A
FERIT OBBLATA OLEBRI
O PARET NEPOTE.

J. Quicherat,
Membre du Comité.

Inscription des Elusates.

Communication de M. Tholin, correspondant, à Agen.

M. Tholin nous a envoyé une copie et un estampage d'un fragment d'inscription en très-beaux caractères, qui se lit sur un bloc de marbre trouvé dans la démolition de l'église de *Sos* (Lot-et-Garonne), l'ancien oppidum des *Sotiates*. Ce bloc, qui faisait partie du pavage de l'église, est brisé à sa partie supérieure. Il a encore, dans son état actuel, 0m,96 de hauteur, 0m,76 de largeur et 0m,30 d'épaisseur.

L'inscription, dont les lettres indiquent la plus belle époque, le milieu du IIe siècle au plus tard, était encadrée d'une moulure, qui subsiste encore en bas et sur les côtés. Les deux dernières lignes sont complètes; de la précedente il ne reste que trois fragments de lettres, qui étaient certainement un C, un A et une M. Voici ce qui se lit très-distinctement sur l'estampage [1] :

C A M
ET ▾ AVG ▾ II VIR ▾
Q ▾ ORDO ▾ ELVSAT ▾

[1] En complétant, cela va sans dire, les fragments des trois lettres C, A, M. Les lettres DO du mot ORDO sont liées.

Digitized by Google

La première de ces trois lignes devait être ainsi conçue :

SAC ▾ AD ▾ ARAM ▾ ROM

et toutes les trois devaient se lire ainsi :

..... sacerdoti ad aram Romae et Augusti,
duumviro, quaestori, ordo Elusatum.

C'est-à-dire, « A *un tel*..., prêtre à l'autel de Rome et d'Auguste, « duumvir, questeur, l'ordre des décurions des Elusates. »

On voit que cette inscription, toute mutilée qu'elle est, ne manque pas d'une certaine importance, puisque c'est la première où se trouve mentionné un magistrat de la cité des *Elusates*, et un prêtre de cette même cité à l'autel de Rome et d'Auguste, élevé par les soixante cités des trois provinces de la Gaule au confluent du Rhône et de la Saône.

Léon Renier,
Membre du Comité.

Horloges et montres solaires.

Communication de M. Charles Roessler.

M. Charles Roessler, membre de la Commission d'antiquités de la Seine-Inférieure, adresse du Havre un mémoire accompagné d'un dessin sur une horloge solaire des commencements du XVIe siècle, qui est fixée sur le mur de l'église de Rouelles (Seine-Inférieure), et subsidiairement sur plusieurs autres horloges solaires, tant fixes que portatives.

Déjà le Comité a dû s'occuper d'une communication faite par M. Grasset sur un cadran solaire de plomb daté de 1514, que possède le musée de Varzy (Nièvre)[1]; mais celle de M. Charles Roessler est plus importante, en ce sens qu'elle concerne un monument d'une forme très-originale et qu'elle en cite un certain nombre d'autres en Angleterre et en Normandie.

Les cadrans solaires d'Angleterre dont le dessin est joint à la notice semblent être du XIIe siècle. On en cite même un qui serait du temps d'Édouard le Confesseur.

La France n'en possède peut-être point d'aussi anciens, mais il

[1] *Revue des Sociétés savantes*, 5e série, t. VI, p. 270.

Digitized by Google

y aurait à étudier celui que porte un ange sur le flanc méridional des cathédrales de Chartres et de Laon, si nos souvenirs sont exacts, pour reconnaître s'il n'est point une addition à une statue du XIIe au XIIIe siècle sur laquelle il aurait été appliqué.

L'horloge solaire de Rouelles a déjà été décrite dans le *Répertoire archéologique de la Seine-Inférieure* par M. l'abbé Cochet, qui en cite deux autres du même temps. Elle a été, de plus, figurée dans le *Bulletin de la Commission d'antiquités de la Seine-Inférieure*, t. II, p. 169, avec une courte note de M. Ch. Roessler.

Cette horloge solaire présente cela de remarquable qu'elle fait une saillie angulaire sur le mur où elle est encastrée. L'arête marque midi lorsque le soleil la frappe sans projeter d'ombre sur l'une ou l'autre face, tandis qu'un style de pierre réservé sur chacune d'elles marque d'un côté les heures du matin, de l'autre celles du soir, à partir de ce même midi.

Le mémoire envoyé au Comité, beaucoup plus étendu que la note précitée, étudie ensuite une petite horloge solaire portative conservée au musée du Havre et formée d'une boîte d'ivoire munie d'une boussole pour l'orientation; instrument que l'on rencontre assez fréquemment dans les cabinets d'amateurs.

Tandis que MM. Grasset et Ch. Roessler, en France, et M. H. Syer Cuming, en Angleterre, publient des renseignements sur les horloges solaires, un des correspondants de l'*Intermédiaire* y a recueilli depuis deux ans un grand nombre d'inscriptions philosophiques parmi celles qu'au XVIIe et au XVIIIe siècle on avait pris l'habitude d'y graver.

Le monument qui fait l'objet principal du mémoire de M. Ch. Roessler ayant été déjà publié par lui, nous ne croyons pas que ce mémoire doive trouver place dans la *Revue des Sociétés savantes*. Nous en proposerons donc le simple dépôt aux archives. Il serait peut-être utile, en faisant parvenir à l'auteur les remercîments du Comité, de lui faire connaître les motifs de ce dépôt. On ne saurait trop répéter à nos correspondants officiels et officieux que le Comité n'est point la succursale des Sociétés départementales dont ils font partie.

ALFRED DARCEL,

Membre du Comité.

Digitized by Google

Une conférence à Oxford sur les diptyques consulaires.

Communication de M. l'abbé Barbier de Montault, camérier de Sa Sainteté, correspondant du Ministère, à Poitiers.

Le 4 juin 1862, M. le professeur Westwood présentait à la Société d'architecture et d'histoire d'Oxford[1] une nombreuse collection d'empreintes d'ivoires antiques, et particulièrement de diptyques consulaires, recueillie par ses soins dans les divers musées publics ou privés de l'Europe, et faisait en même temps une conférence sur ces intéressants monuments. L'an dernier, dans un rapport sur une communication de M. l'abbé Arbellot relative au diptyque consulaire de Saint-Junien de Limoges, j'exprimais le regret de n'avoir pu consulter les Mémoires de la Société d'Oxford[2], où j'aurais voulu étudier la liste des diptyques consulaires dressée par le savant anglais, que je savais y avoir été publiée dans le compte rendu analytique de sa *lecture*. M. l'abbé Barbier de Montault, à qui M. Westwood avait donné jadis un exemplaire de ce compte rendu (extrait des Mémoires de la Société d'Oxford), m'ayant fait l'honneur de lire mon rapport, a eu la bonne pensée d'offrir au Comité cette rarissime brochure, en motivant ce don par une réflexion que je citerai textuellement : « Je sais trop le prix qu'on attache avec raison aux ouvrages spéciaux pour songer à garder davantage pour moi seul un opuscule que les archéologues consulteront avec profit, et auquel il sera plus facile de recourir à Paris que dans ma bibliothèque. Je suis donc heureux d'en faire hommage à la section d'archéologie du Comité, la laissant libre de le déposer à la bibliothèque établie au Ministère, ou d'en faire don de ma part à la Bibliothèque nationale[3]. »

Je crois répondre aux intentions de M. l'abbé de Montault en priant la section de choisir la Bibliothèque nationale de préférence à celle du Ministère, et je la prierai en conséquence de m'autoriser à donner l'opuscule en question, au nom de M. l'abbé de Montault, au département des médailles et antiques. Nulle part un travail sur les diptyques consulaires ne sera mieux placé que dans un établissement qui possède la plus nombreuse série de ces monuments que l'on connaisse.

[1] *Oxford architectural and historical Society.*

[2] *Revue des Sociétés savantes*, 5e série, t. VI, p. 286, note 4.

[3] Rapport manuscrit de M. l'abbé Barbier de Montault.

Digitized by Google

Je n'ai pas besoin d'ajouter que je demande qu'il soit écrit une lettre de remerciments et de félicitations à M. l'abbé Barbier de Montault, non pas tant en raison de la valeur de son présent, bien qu'elle soit grande, qu'en considération de la pensée libérale qui l'a déterminé à le faire.

Je n'abuserai pas de cette occasion pour analyser complétement la conférence du professeur Westwood; ce serait sortir de nos usages, mais, si la section le permet, je lui en donnerai rapidement une idée. C'est à bon droit que, au début de sa lettre au Ministre, M. l'abbé de Montault dit que cet opuscule pourrait faciliter à l'auteur du rapport sur le diptyque de Saint-Junien le complément possible dont il y est parlé[1].

En effet, quiconque s'occupera des diptyques consulaires consultera avec profit le travail de M. Westwood; mais, s'il faut dire toute ma pensée, on s'apercevra, en le lisant, que ce savant n'est suffisamment versé ni avec les règles de l'épigraphie, ni avec celles de l'organisation des magistratures de l'empire romain. J'ajouterai qu'il me paraît n'avoir pas, au degré nécessaire, la prudence et le sens de la critique des monuments, qualités sans lesquelles on se fourvoie souvent dans notre difficile métier. La curieuse et riche liste des diptyques consulaires que je regrettais de n'avoir pu consulter, et que je suis heureux d'avoir sous les yeux aujourd'hui, reproduit précisément les trois attributions douteuses que je combattais de mon mieux l'an dernier pour les avoir rencontrées dans la liste de M. Pulszky. Ainsi que le savant hongrois, M. Westwood accepte l'attribution invraisemblable d'un diptyque aux empereurs Philippe père et fils, consuls ensemble en 247 et 248; celle d'un autre diptyque au fils de Maxence, à Romulus, consul l'an 308; enfin il reconnaît un consul sur un diptyque qui, s'il est authentique, émane d'un vicaire de Rome, Rufius Probianus, à qui la légende donne la qualité de *vir clarissimus*, V. C., et non pas, comme il le croit, celle de *vir consularis*.

Ou je me trompe moi-même étrangement, ou ces attributions sont erronées, et l'on s'étonnera surtout que MM. Pulszky et Westwood n'aient pas songé que, même en supposant aux sigles V. C. le sens de *vir consularis*, le dernier de ces diptyques, c'est-à-dire celui sur lequel on les lit, ne pouvait pas émaner d'un consul en

[1] Voy. Rapport déjà cité, p. 293, § 11.

Digitized by Google

exercice, d'un consul ordinaire, les seuls qui eussent le droit de distribuer des diptyques d'ivoire. Malgré ces taches légères, l'opuscule donné par M. de Montault est aussi instructif que rare. On n'y trouverait que les deux planches qui l'illustrent, et qui reproduisent deux diptyques de Berlin, inédits au moment où le professeur fit sa conférence, et qui le sont peut-être encore aujourd'hui, que ce serait un livre précieux dans une bibliothèque archéologique.

Je viens de parler de deux diptyques; je n'ai pas été exact. Le savant anglais n'a fait graver qu'une seule feuille de chacun de ces ivoires. L'une de ces planches nous montre la seconde feuille du diptyque de *Rufius Probianus*, le prétendu consul, à qui cet ivoire ne donne que le titre de vicaire de Rome. Cette planche nous fait connaître une particularité omise dans la rapide mention qu'a faite de ce monument M. J. Labarte dans sa savante *Histoire des Arts industriels*, à laquelle je dois d'avoir connu l'existence de ce problématique monument[1]. Cette particularité, c'est qu'indépendamment des noms et qualités du personnage ainsi distribués sur les deux feuilles,

RVFIVS PROBIANVS· V. C.
VICARIVS VRBIS ROMAE.

on y retrouve son nom dans une acclamation sur un phylactère déroulé :

PROBIANE FLOREAS.

L'autre planche nous montre la première feuille du second des deux diptyques de Berlin en question. Celui-ci est conservé dans le *Kunst-Kammer* du musée royal. En 1862, M. Westwood le croyait inédit; il l'est peut-être encore aujourd'hui, du moins en partie, puisqu'il n'a fait graver qu'une seule de ses feuilles. En voici la description d'après le savant anglais : Sur chacune des feuilles de ce monument, au milieu de rinceaux, figure un médaillon rond sur lequel le consul est représenté de face, en buste, tenant le *sceptre* et la

[1] Voyez *Revue des Sociétés savantes*, loc. cit., p. 291. Le diptyque de Rufius Probianus a été mentionné, nous apprend M. Westwood, par d'anciens auteurs, Salig, *De veter. diptych.* p. 6 et 7; Schwarz, *De vetust. diptych.* p. 7 et 8. Avant d'arriver à la bibliothèque de Berlin, on conservait ce monument dans la *Paulinusch Bibliothek*, à Munster. Si je mentionne ces faits, c'est qu'ils peuvent servir à la discussion de l'authenticité de ce monument, que j'ai mise en doute l'an dernier et qui me paraît encore suspecte, mais que je ne nie pas formellement.

Digitized by Google

mappa. Au-dessous du *titulus* sur lequel sont gravés les noms et les titres du consul, paraissent trois médaillons de moindre dimension, sur lesquels sont sculptés les bustes de l'empereur et de l'impératrice avec celui de J.-C. au milieu. Dans la partie inférieure, on voit une scène fréquente sur les diptyques consulaires : deux jeunes esclaves remplissent de pièces de monnaie des *modii* destinés aux libéralités.

L'inscription est répétée sur les deux feuilles; mais elle est en deux lignes sur la première feuille, celle qui est gravée dans la brochure, et en une seule sur la seconde. Je la transcris d'après la planche, et je traduirai ensuite la réflexion qui la suit dans l'analyse de la conférence :

FL· MAR PETR THEODOR· VALENT.
RVST· RORAID· CERITI· IVST.

« Le *lectureur* a déclaré qu'il ne pouvait déterminer l'appropriation de ce diptyque, tout en ajoutant qu'il émanait peut-être du consul Théodorus, de l'an de J.-C. 305[1]. »

Je l'ai déjà dit dans mon précédent rapport[2], à propos du diptyque de Rufius Probianus, on ne peut disputer à fond de l'authenticité de monuments que l'on ne connaît pas en nature. De bonnes photographies pourraient parfois suppléer à l'original; mais, dans l'espèce, nous n'avons sous les yeux que des gravures de dimensions réduites et dépourvues de caractère[3]. Je garderai donc, à l'égard du diptyque de Théodore, la réserve que je me suis imposée au sujet de celui de Probianus, et je me contenterai de déclarer que je serais aussi embarrassé que paraît l'avoir été M. Westwood pour expliquer l'inscription qui y est gravée[4]. — Ce diptyque émane-t-il du consul Théodorus de l'an 305, comme incline à le croire M. Westwood, j'en doute; mais il ne sera sage de rechercher la date de ce monument qu'après avoir acquis la certitude de son authenticité, et, dans ce cas, celle de l'exactitude de la transcription

[1] Voyez p. 134.

[2] Rapport cité, p. 290.

[3] M. Westwood ne donne pas les dimensions des diptyques de la Bibliothèque royale et du Kunst-Kammer de Berlin. Ses planches sont seulement de 120 millimètres de hauteur sur 50 de largeur, et la dimension des diptyques est généralement de 30 centimètres. Le diptyque de Bourges, conservé à la Bibliothèque nationale, département des manuscrits, a 35 centimètres de hauteur.

[4] M. Westwood n'a pas proposé d'interprétation de cette inscription.

Digitized by Google

de ses légendes. Dans les Fastes consulaires de Borghesi (édition du vice-président de la section d'archéologie), le consul Théodorus, de l'an 305, n'a que deux noms, FL. THEODORVS; dans les vieux Fastes d'Almeloveen, il en a trois, *Fl. Manlius Theodorus*. Ce nom de Manlius devra-t-il être corrigé un jour par MARIVS ou quelque autre nom commençant par MAR, d'après le second nom de la légende du diptyque du Kunst-Kammer? Je l'ignore.

Indépendamment des observations que je viens de présenter, il y aurait peut-être à signaler quelques inadvertances dans le compte rendu de la conférence d'Oxford [1], mais je ne puis prolonger cet examen. Ce qui précède suffira, je l'espère, pour montrer que, si l'opuscule donné par M. l'abbé de Montault renferme d'utiles informations et témoigne d'un zèle très-vif pour la science et d'une grande connaissance des ivoires antiques chez le savant anglais son auteur, il faut néanmoins le consulter avec une certaine méfiance. N'est-ce pas toujours dans cet esprit qu'il faut aborder les travaux d'érudition?

CHABOUILLET,

Membre du Comité.

RAPPORT SUR UNE COMMUNICATION DE M. RAYMOND, RELATIVE AU CONTRAT D'APPRENTISSAGE D'UN JEUNE VIOLONISTE BÉARNAIS.

M. Paul Raymond, archiviste à Pau et correspondant du Ministère, adresse au Comité la copie du contrat d'apprentissage d'un jeune violoniste béarnais, contrat existant dans les archives des Basses-Pyrénées et daté de 1601.

Voici le sens de ce document, dont l'original est en béarnais:

Jean de Cau-Nègre, de Mages, demeurant à Sarran, maître violoniste, prend pour apprenti Jeannet de Florin, de Saucède, et promet de lui enseigner son art pendant deux ans. Si l'apprenti tombe malade, il devra à son maître deux jours pour un, et, si le maître lui fournit des médicaments et «autres potinges», il devra lui rembourser les frais, à la condition qu'on les lui réclamera après la première nuit. Moyennant ce, le frère de l'apprenti donnera 21 francs au maître violoniste, et celui-ci fournira à son «dis-

[1] Par exemple, j'y vois le diptyque de Saint-Junien nommé diptyque de Compiègne. C'est un *lapsus calami*, ou peut-être une fautive interprétation du nom latin de Saint-Junien, *Monasterium Comodolaciense*.

Digitized by Google

ciple une paire de souliers, quand ce sera nécessaire, et une paire de haut de chausses de drap. L'acte est passé devant le notaire de Lucq, à Saucède, en présence de deux jurats et d'un compatriote du maître violoniste, le 11 mars 1601.

Nous croyons qu'il serait utile de publier dans la *Revue des Sociétés savantes* ce document communiqué par M. Paul Raymond, en raison de l'intérêt particulier qu'il pourrait offrir pour l'histoire des ménétriers de France.

GUSTAVE BERTRAND,

Membre du Comité.

CONTRAT D'APPRENTISSAGE D'UN JEUNE VIOLONISTE BÉARNAIS.

Notum sit que Jean de Cau-Negre, deu locq de Mages, viollon, havitant a Sarran[1], que reconexs et confesse de prener a Joanet de Florini, de Saucede[2], per son disciple, et lo ensenhar de son offici de viollon per lo termy et espacy de dus antz, qui lodit Joanet seguiras demorera en compangnie deudit de Mayes en aprenen lodit mestier; pacte et accord enter partides que, si lo cas es que lodit Joanet tombasse malau et que lo dit de Mayes lo aye a seyournar a sous despens, lodit de Florin lo sera tengut lo servir per un jour dus, et si lo cas ere que lodit de Mayes aguousse a despende en medecine et autres potinges, lodit Jean de Florin sera tengut remborçar audit de Mayes aberti que ne sie pendent une noeyt et non autrement, et moyenant lodit aprendissatge, lodit Joan de Flory, fray deudit Joanet, lo a promes audit de Mayes pagar la somme de vint et ung francq, pagadours deu jour et datta de la present en un an onze francs, et los detz restans et fin de pague quand lodit Joanet aura finit losditz dus antz, et lodit de Mayes a promes balhar audit Joan de Florin un pareilh de sabatous quand lo sera besong et un pareilh de causes faultes de cordelhat pers. Toutes partides en promes laudar et ratificar tout so dessus, etc. A Saucede, lo onze de mars mil six cent un. Testimonis desso: Peiroton de La Casete et Joan de Larey, juratz, et Joan de Diusaide, filh de La Lane de Florance, habitant en la ville de Sarran.

Pour copie conforme :

PAUL RAYMOND,

Archiviste des Basses-Pyrénées.

[1] Sarrant, commune du canton de Mauvezin, arrondissement de Lectoure, département du Gers.

[2] Saucède, commune du canton d'Oloron-Sainte-Marie-Est, arrondissement d'Oloron, département des Basses-Pyrénées.

Digitized by Google

Trois marques de fabrique de verriers à l'époque de la domination romaine en Gaule.

Communication de M. Flouest, correspondant du Ministère, à Lyon.

L'État ayant fait don à la ville de Nimes de quelques-uns des tableaux composant les réserves du Louvre, M. le Maire a voulu leur ménager une place dans le musée déjà trop petit de la *Maison-Carrée*. Adoptant dans ce but un parti que je m'étais enhardi à lui proposer, il a ordonné que des armoires vitrées appliquées contre l'un de ses murs et remplies de menues antiquités seraient transportées dans la grande galerie de la bibliothèque publique. Ce transfert a eu d'heureux résultats. Non-seulement il a permis de disposer ces antiquités d'une façon plus avantageuse pour les visiteurs, mais il a, pour ainsi dire, fait découvrir une seconde fois nombre de vestiges précieux des époques gauloise et romaine. Ils se trouvaient enfouis sous un amas d'objets qui, leur ayant été superposés faute d'espace, les avaient, avec le temps, entièrement cachés.

L'étude détaillée des monuments archéologiques dont se compose la collection réorganisée de la ville de Nimes donnera certainement lieu à de curieuses remarques. Pour preuve, le Comité me permettra de lui signaler dès aujourd'hui trois marques de fabrique de verriers remontant à l'époque de la domination remaine en Gaule. Grâce à l'abondance des débris laissés sur notre sol par la céramique antique, longue est déjà la liste des estampilles appliquées par les potiers de terre sur les produits de leur industrie, aux premiers siècles de l'ère chrétienne. Il est loin d'en être de même pour les verriers, et, bien qu'il ne m'ait pas été possible d'acquérir à cet égard une certitude absolue, j'ai l'espoir que les cachets dont j'annexe à cette note un croquis, et dont j'envoie en même temps des moulages en plâtre, seront reconnus inédits et vraiment dignes d'intérêt.

Tous trois se rencontrent sous la base de fioles à parfums ou à libations funèbres, dont on sait la fréquence dans les sépultures par incinération de l'époque romaine. Celui qui, par son ordonnance, sa netteté et ses dimensions peu communes, attire tout d'abord l'attention (fig. 1), fournit son principal mérite à une fiole quadrangulaire de grande taille, munie à sa partie supérieure d'une anse massive à côtes, solidement soudée aux deux extrémités

Digitized by Google

d'un col arrondi, très-court et rapidement évasé. Au-dessus d'un éléphant, d'un modelé assez fin, passant à droite la tête tournée de trois quarts et la trompe à demi-relevée, se lit, en caractères grecs majuscules, dont le premier a été *renversé* par le graveur, le nom du fabricant Zêthos. Ce nom, qu'au premier abord j'avais cru peu usité dans l'ancienne Grèce, le *Thesaurus* d'Henri Estienne ne le mentionnant que d'après Suidas et d'après l'*Odyssée*, où il est attribué (VIII, 262) à un fils de Jupiter et d'Antiope, est cependant indiqué par l'*Anthologie* comme ayant été porté par un fils de Borée, par un médecin ami de Plotin, par un citoyen d'Amphipolis et par un messager nommé dans une lettre de Cicéron. On le rencontre aussi deux fois, sous les numéros 2078 et 6398, dans le *Corpus Inscriptionum Græcarum* de Boeckh.

Fig. 1.

Mais il n'y a pas que le nom de Zêthos qui mérite ici d'attirer l'attention; la figure d'éléphant qui lui est subordonnée est tout aussi digne de remarque. Elle constitue ce que nous appelons aujourd'hui *la marque de fabrique*, et peut-être le choix qui en a été fait procède-t-il d'une recherche analogue à celle qui a produit nos armoiries parlantes. Si, comme je le suppose, le nom de Zêthos tire son origine de l'idée exprimée par le verbe *zaô*, constituant ainsi une de ces appellations de bon augure si prisées des anciens, et correspond à peu près au *Vitalis* des Latins, il y a vraisemblablement un rapport emblématique entre lui et la représentation d'un animal réputé pour la durée et la puissance de sa vitalité.

D'un autre côté, une précieuse indication, que je dois à l'éminent secrétaire de la section d'archéologie du Comité des Sociétés savantes, porte à penser que la fiole caractérisée par cette marque de fabrique pourrait bien n'être arrivée en Gaule qu'après de longues pérégrinations. Il existe, en effet, au Cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale, un poids en plomb provenant d'Antioche et portant une image d'éléphant de même style que celle du musée de Nimes. Quelque actives et assidues qu'aient été jadis les relations de la Gaule méridionale avec les contrées où régnait l'influence grecque, je ne prétends pas affirmer *de plano* que notre fiole de verre est de fabrication asiatique, et qu'elle a eu,

Digitized by Google

malgré la longueur de la route, cette surprenante bonne fortune de parvenir sans encombre dans la colonie némausienne; mais elle n'en donne pas moins lieu à un rapprochement intéressant, et je ne puis trop remercier le savant distingué qui me l'a signalé.

La belle estampille, dont je viens de parler, se présente, comme la plupart de ses congénères, *en relief*, et révèle, par conséquent, l'emploi d'une matrice. Les deux autres, au contraire, ont été produites *en creux* dans la masse du verre encore incandescent. Elles accusent ainsi des moules à lettres et emblèmes *saillants*, et constituent, si je ne me trompe, de véritables raretés, méritant, à ce titre, d'être soigneusement relevées. Elles se montrent l'une et l'autre, comme la précédente, sous cette base plane, carrée ou discoïdale, qui caractérise un si grand nombre de ces petits *unguentaria*, à col effilé, dont la sentimentalité de quelques antiquaires avait jadis voulu faire des *lacrymatoires*.

L'une d'elles n'est malheureusement pas aussi nette qu'on la pourrait souhaiter. Elle est d'ailleurs incomplète; le verrier a mal dirigé le fer qu'il devait appliquer : une partie seulement a porté sur la pâte vitreuse; le surplus est probablement resté en dehors. On n'y distingue guère que trois lettres, suivies chacune d'un point triangulaire. Deux sont certainement des S; la troisième, qui occupe une situation intermédiaire, paraît être un D. Au delà et en continuation de la ligne circulaire, quelques dépressions, quelques traits incohérents, peuvent être des rudiments d'autres lettres.

Il serait, en l'état, plus que téméraire de songer à interpréter une inscription aussi confuse, mais il ne faut pas désespérer d'en tirer parti quelque jour. A la faveur de son empreinte centrale, de la *marque* proprement dite, cette estampille se fera toujours reconnaître, et la découverte d'un nouveau spécimen peut venir, d'un moment à l'autre, en permettre l'intégrale restitution. Cette marque est constituée par une sorte de silhouette humaine, à tête forte et saillante en avant, debout, allongeant le bras droit comme pour présenter quelque chose, maintenant près du corps le gauche qui soutient un attribut de forme oblongue. C'est sans doute la représentation de quelque divinité, patronne de la verrerie et de son directeur. Plus on l'examine, plus elle rappelle l'attitude si connue de ce dieu gaulois à la chevelure épaisse, assimilé par César à *Dis Pater*, qui tend un pot de la main droite, tandis que la gauche porte une massue, ou un marteau à long manche. Le petit personnage

Digitized by Google

qui caractérise cette estampille est heureusement aussi bien venu que le comportait le moule et fournit un excellent point de repère.

La troisième marque du musée de Nimes (fig. 2), sans être d'une perfection aussi irréprochable que la première, ne laisse pas que de donner assez vite un résultat satisfaisant à celui qui l'étudie. Elle a été recueillie en 1870, dans les déblais opérés sur la promenade du Cours-Neuf. On y voit les lettres A. F. inscrites au centre d'un cercle formé par cette inscription : A. V. M. CN. A. LVGV. Mon savant maître et ami, M. Germer-Durand, la lit ainsi : A(*rtemisii*) V(*alerii*) M(*anv*), CN(*evs*) A(*tevs*) LVGV(*dvni*), et, pour les deux lettres centrales, A(*tei*) F(*abrica*).

Fig. 2.

Cette lecture de l'un des épigraphistes les plus érudits de la France méridionale n'a point à redouter sérieusement la critique. Son auteur la justifie du reste par la saisissante analogie d'un rapprochement. Lors de l'Exposition universelle de 1867, M. Edw. Barry a envoyé de Toulouse à la collection de l'histoire du travail une estampille (n° 798) dont l'interprétation ne laisse pas de place au doute, et qui se présente de la façon suivante : ARTEMISI VAL(*erii*) M(*anv*), F(*abrica*) SIL(*vani*). Elle montre le même ouvrier potier, Artemisius Valerius, travaillant, avant d'entrer chez Cneus Ateus (ou après l'avoir quitté), pour la fabrique de Silvanus, dont certains produits sont venus enrichir les musées de Clermont-Ferrand, de Limoges, de Tours, de Rouen, etc. L'étroit rapport existant entre les deux estampilles, et, si je puis m'exprimer ainsi, le parallélisme de leurs éléments constitutifs, fournissent des arguments dont la réciprocité d'action est exclusive de l'erreur. Ces mots abrégés : CN(*evs*) A(*tevs*) LVGV(*dvni*), A(*tei*) F(*abrica*), sont le pendant de F(*abrica*) SIL(*vani*), avec un peu de redondance sans doute et l'indication supplémentaire d'un domicile; mais c'est précisément cette particularité qui donne un intérêt considérable à l'estampille nimoise. On apprend par elle que Cneus Ateus, si connu pour avoir signé un grand nombre de vases samiens,

Digitized by Google

soit seul, soit comme associé ou directeur des *figuli* Xanthus, Evhodus, Optatus et Mamertus, avait établi à Lyon le siége de son industrie, et il paraît démontré qu'il avait adjoint une verrerie (*vitrarium*) à sa fabrique de poteries (*figlina*). Des exploitations de cette nature pouvaient d'ailleurs être facilement réunies, et l'usine lyonnaise de Cneus Ateus était sans doute, pour le midi de la Gaule, ce que paraît avoir été pour la Gaule du nord, celle de Frontinus, d'où sortaient, en même temps que des vases samiens, ces barillets de verre si fréquemment employés en Normandie, comme urnes cinéraires, dans les sépultures de l'époque romaine.

Ces judicieuses conjectures, dont tout le mérite et l'honneur reviennent à M. Germer-Durand, ont un intérêt réel. Elles ajoutent quelques données à l'histoire industrielle de la Gaule, et justifient le sentiment d'où procède cette note. Il y a, je le répète, des découvertes à faire parmi les menues antiquités de la collection municipale de Nimes; les chercheurs en disponibilité la visiteront avec fruit.

E. Flouest,

Correspondant du Ministère.

Une marque probable de jaugeage de l'époque de la domination romaine en Gaule.

Communication de M. Flouest, correspondant du Ministère, à Lyon.

Il m'a été remis, en 1868, par l'instituteur communal de Nages (canton de Sommières, arrondissement de Nimes), un fragment de poterie antique auquel je n'avais pas d'abord attaché d'importance et qui me paraît aujourd'hui digne de quelque attention. Il provient d'un vase de l'époque romaine d'assez grandes dimensions, destiné à des usages vulgaires, et pour la confection duquel la question utilitaire a primé toute préoccupation d'art. Sa pâte jaune pâle lavé de rouge est très-épurée, homogène, habilement conduite au tour et bien cuite; elle me paraît dater du premier ou du second siècle de notre ère. Ce fragment a été recueilli à peu de distance (mais en dehors) du vieil oppidum gaulois d'Arandunum, établi sur l'étroit promontoire qui domine le village actuel et dans l'enceinte duquel on ne rencontre que des poteries de fabrication indigène archaïque ou d'importation grecque. C'est, en effet, dans la plaine

Digitized by Google

qui s'étend à la base de la montagne, et où se fonda, après l'entier établissement de la domination romaine, le *vicus des Arandunici*, devenu la commune de Nages [1], qu'il a été ramassé, au milieu de nombreux débris très-caractéristiques des temps auxquels je le rapporte. Les poteries rouges sigillées, qui tiennent de l'île de Samos le nom sous lequel elles sont le plus communément désignées, se font spécialement remarquer parmi ces débris.

Comme le montre le croquis ci-joint (fig. 1), ce tesson porte, sommairement tracé à la pointe, une lettre grecque, un *rho*, surmontée d'un trait horizontal et suivie d'un signe numéral ayant, dans le système romain, la valeur du chiffre 14. C'est vraisemblablement une marque de jaugeage se rapportant à une mesure de capacité dont le nom commençait par la lettre R, et dont l'emploi dans le pays avait probablement été mis en faveur par les colonies grecques des rives méditerranéennes. A la vérité, le trait tiré au-dessus du *rho* permettrait de le considérer comme un signe de numération au même titre que le groupe XIV dont il est suivi; mais, outre que sa valeur quantitative équivalant alors à 100 ou à 80, suivant qu'on le rapporterait au système grec ou au système romain, ne s'accorderait guère avec la force de résistance à attribuer à un vase dont la paroi n'a pas plus de six à huit millimètres d'épaisseur, on s'expliquerait mal que l'auteur du graffito, bornant sa préoccupation à l'expression d'un nombre, en eût emprunté le premier élément à l'alphabet grec et eût recouru, pour l'achever, à

Fig. 1.

[1] Un cippe funéraire recueilli entre Calvisson et le hameau de Sinsans, à environ 3 kilomètres à l'ouest et dans la plaine de Nages, porte l'inscription suivante : D(*IIS*) M(*ANIBVS*) T(*ITI*) IVL(*II*) AVITI VICINI ARANDVNICI POS(*VERVNT*). *Vicini* me paraît avoir été mis là pour *Vicani*. Ce cippe, à la sollicitation de M. Aurès et à la mienne, a été offert au musée de la maison Carrée. J'annexe à cette note des estampages de l'inscription qu'il présente.

Le village actuel de Nages se recommande à l'attention des archéologues par la vaste enceinte de son oppidum (voir *Mém. de l'Acad. du Gard*, année 1868-1869); par plusieurs stèles funéraires rencontrées en creusant les fondations des maisons et encastrées dans leurs murs; par de beaux restes d'un grand réservoir construit par les Romains pour la captation de la fontaine qui jaillit au pied de la montagne.

Digitized by Google

l'alphabet latin. C'est pour ce motif que, jusqu'à meilleur avis, je suis porté à voir dans ce *rho*, malgré sa barre, l'initiale du nom d'une mesure de capacité. J'ai inutilement cherché ce nom dans les lexiques (trop élémentaires peut-être) dont je dispose.

L'inefficacité de cette recherche, en me portant à croire que j'avais affaire à un vestige désormais sans portée de quelque idiome local d'un rayonnement très-circonscrit, m'avait fait perdre de vue cette poterie, lorsqu'une récente lecture l'a tout à coup rappelée à mon souvenir. En parcourant le curieux travail consacré par M. du Cleuziou à la description de la collection Charvet et à la poterie gauloise [1], j'ai rencontré le dessin d'une sorte d'olla oviforme découverte aux environs de Clermont-Ferrand, sur les flancs de laquelle a été tracée, en capitales romaines de la meilleure époque, la lettre R également surmontée d'un trait et suivie du chiffre VI (fig. 2). C'est évidemment un nouvel exemple du mode de jaugeage adopté par les habitants d'*Arandunum*, et, puisqu'il était également connu des Arvernes, ne convient-il pas de lui accorder quelque attention, en raison même de l'étendue du territoire où il paraît avoir été usité?

Enfin, et comme pour me forcer mieux à ne plus négliger mon tesson, il s'est trouvé, il y a quelques semaines, parmi les poteries du musée archéologique de Nimes en cours de réorganisation, un tout petit vase en terre rouge, à glaçure noire, de facture éminemment grecque, mais de provenance ignorée, quoique très-probablement locale, sous la base duquel on remarque un graffito composé d'un *rho* et d'un *alpha*, lequel est peut-être combiné avec un *lambda*. Ce petit vase, dont un croquis de grandeur d'exécution accompagne également cette note (fig. 3), appartient à une famille de poteries presque toujours représentée partout où l'époque gauloise proprement dite a laissé des traces appréciables dans nos contrées. Il se rattache donc par là au même ordre de faits que le fragment de Nages et l'olla de Clermont-Ferrand.

Doit-on considérer le graffito auquel il emprunte son principal intérêt comme l'indication d'une mesure de capacité? J'incline d'autant plus à le croire qu'il me semble fort difficile d'en trouver une autre explication.

Et tout d'abord, si limitée que l'on veuille supposer la mesure

[1] *De la poterie gauloise; étude sur la collection Charvet*, par Henri du Cleuziou. Paris, 1872.

Digitized by Google

de capacité applicable à cette cupule, il est bien impossible, cette fois, d'appliquer au *rho* sa valeur numérique, et de croire que cette mesure a pu être contenue *cent fois*, ou même seulement *quatre-vingts fois*, dans ce récipient en miniature! La plus infime des mesures grecques, le *μύστρον*, dépasserait encore notre centilitre de 0,077, et je ne sais pas d'argument plus propre à étayer l'hypothèse faisant de notre *rho* l'initiale d'un nom plutôt qu'un chiffre. D'un autre côté, l'*alpha* qui suit le *rho* est, dans le système grec, l'expression

Fig. 2.

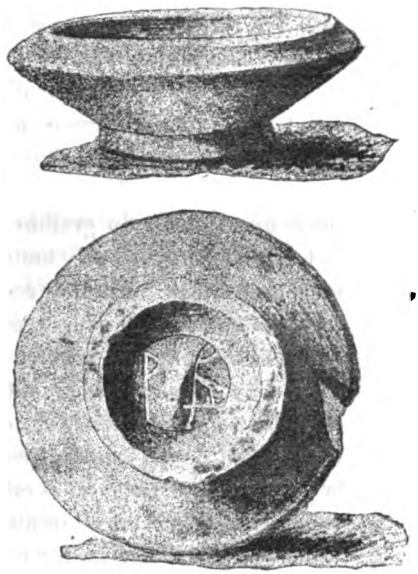

Fig. 3.

figurative de l'unité, le signe initial de toute numération écrite, et l'exiguïté de notre petit vase porte facilement à admettre qu'il ait contenu une fois seulement la mesure d'après laquelle il a été jaugé.

Il est vrai que l'*alpha* semble être combiné avec un *lambda* de manière à former un sigle, et qu'on peut hésiter, à ce point de vue, à lui attribuer une valeur purement numérale. Son montant de gauche se prolonge excessivement à sa partie supérieure, en se contournant en boucle, et l'ensemble figure assez bien un *lambda* minuscule de grande taille. Ne serait-ce point alors le signe de quelque désignation spéciale, ou une marque d'appropriation individuelle analogue à nos *chiffres* à initiales entrelacées? Sans doute, il n'y au-

Digitized by Google

rait rien d'absolument irrationnel dans cette interprétation; mais, si je ne m'abuse, elle serait fondée sur une apparence plutôt que sur une réalité. L'extension anormale donnée au montant de l'*A* provient vraisemblablement de ce que la main qui l'a buriné l'a commencé par la base en appuyant avec vigueur, et s'est ainsi trouvée entraînée, suivant une ligne courbe, dans son mouvement ascensionnel. C'est le résultat naturel de l'impulsion donnée à la main, dont les doigts se meuvent, pendant que le poignet, faisant office de pivot, reste fixé à la même place. Au surplus, si, en se maintenant dans l'hypothèse d'un signe numérique que justifient si bien les chiffres incontestables du vase de Nages et de celui de Clermont, on admettait la coexistence d'un *lambda* et d'un *alpha*, on se trouverait avoir à tenir compte, à l'occasion d'un vase de la capacité la plus faible, et à côté du signe représentatif de l'unité, de celui qui vaut *trente*. Cette seule considération ne démontre-t-elle pas par l'absurde que l'auteur du graffito n'a voulu tracer qu'un simple *alpha?*

Cette constatation est, toutefois, de peu de portée comparativement aux autres inconnues restant à dégager du problème posé par ces trois marques de jaugeage. Si le petit vase du musée de Nimes, dont la capacité, très-soigneusement vérifiée, s'est trouvée exactement de *trois centilitres*, a contenu *une fois* la mesure dont le nom commençait par la lettre R, comment croire que le vase de Clermont, haut de 29 centimètres, large de 11 centimètres, n'aura pu la contenir que *six* fois? Il est manifeste, au contraire, que sa capacité était trente ou quarante fois celle de la petite tasse nimoise. Comment alors faire cadrer entre elles des données si malaisément conciliables?

Faut-il voir, dans la barre horizontale qui surmonte l'R sur les deux récipients de grande taille, un signe augmentatif ayant, par exemple, le caractère de ces qualificatifs *déca* et *hecto*, dont nous faisons précéder, pour la détermination des quantités de quelque importance, le nom générique de toutes nos mesures?

Ou bien encore faut-il considérer ces vases comme destinés à la préparation de quelque mixture dans laquelle l'un des éléments constitutifs ne devait entrer que pour une part nettement définie, qu'on aurait soigneusement et spécialement notée pour prévenir toute chance d'erreur?

Le champ des conjectures est vaste. Je me garderai bien de m'y aventurer, sachant combien de déconvenues peuvent y rencontrer

Digitized by Google

ceux qui l'abordent sans pouvoir compter, pour s'y guider, sur le secours d'une véritable érudition. Je me borne à l'honneur de saisir de la question le Comité des Sociétés savantes, heureux si ma communication a la bonne fortune d'appeler son attention sur des faits de quelque intérêt.

E. Flouest,

Correspondant du Ministère.

Note relative à une inscription funéraire trouvée au Puy-de-Gaudy.

Communication de M. Thuot, professeur de philosophie au collége de Guéret.

Dans le courant du mois de septembre dernier, des militaires de la garnison de Guéret furent envoyés sur le Puy-de-Gaudy, à la demande de M. le Préfet, pour faire des fouilles dans le cimetière ancien attenant aux ruines de la chapelle. Plusieurs tombeaux avaient été découverts autrefois dans ce même lieu, ainsi que nous-même avons eu l'occasion de le dire. Dans cette circonstance, sept tombeaux nouveaux ont été mis à découvert dans la partie sud-est de l'enceinte. De ces sept tombeaux, aucun n'a semblé intact; quelques ossements et quelques débris de poteries gallo-romaines ou mérovingiennes représentent tout ce qu'a offert l'intérieur de ces sépultures.

Deux de ces tombeaux de granit, mieux exécutés et mieux conservés que les autres, ont été déposés au musée de Guéret. L'un est formé de deux pièces se joignant bout à bout; l'autre est creusé dans une seule pierre. Tous deux sont de même forme, ayant un angle droit à l'extrémité de l'épaule, un autre angle droit à la naissance du cou et un emplacement réservé pour la tête. Ces deux tombeaux n'ont donc rien qui les distingue dans leur forme de toutes les sépultures du même genre; aussi ont-ils été conservés surtout à cause des pierres qui les couvraient. De ces pierres, l'une porte une croix d'assez grande dimension et l'autre une inscription.

Cette double rencontre a d'autant plus éveillé l'attention que,

Digitized by Google

jusqu'à présent, les ruines du Puy-de-Gaudy n'avaient fourni qu'un seul mot, un nom propre, inscrit aussi sur une pierre tumulaire.

La pierre qui porte une croix est une dalle épaisse de 20 centimètres, longue de 1m,02 et large de 66 centimètres. La croix tracée sur la face de la dalle qui regardait le ciel est une croix grecque. A l'extrémité de chacun des croisillons est un prolongement consistant en deux lignes disposées en éventail. Cette croix est donc de l'espèce dite *pattée*.

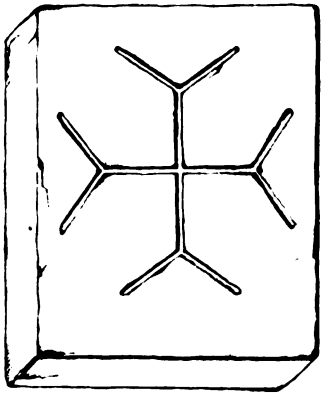

Quant à la pierre portant une inscription, pierre qui servait de couvercle, elle est entière, à la réserve des dégradations que l'humidité lui a fait subir. Deux arêtes parallèles divisent la surface en trois bandes, dans le sens de la longueur; c'est sur la bande du milieu, comprise entre les deux arêtes parallèles, que se trouve l'inscription. Chacune des trois bandes présente un plan particulier : le plan de la bande du milieu est horizontal, le plan des deux autres bandes est incliné, l'un vers la droite et l'autre vers la gauche, disposition qui donne au tout quelque chose de l'apparence d'un prisme. Nous avons fait de l'inscription un estampage, dont nous donnons ici une reproduction.

Cette inscription paraît devoir être lue ainsi : *Dodolenus filius patri posuit* [1], de sorte qu'elle représenterait un hommage rendu par un fils, du nom de Dodolenus, à la mémoire de son père.

THUOT,

Professeur de philosophie au collége de Guéret, membre de la Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse.

[1] A la suite de la lettre L de *filius* se rencontre un creux qui semblerait être le sommet d'un S dont le reste se trouverait effacé. Nous avons reproduit ce creux pour rester dans une fidélité absolue, mais nous croyons qu'il résulte simplement de la disparition de plusieurs parcelles de la pierre, très-dégradée par le temps sur toutes ses surfaces. Du reste la lettre S qui suivrait FIL ne donnerait qu'un abrégé moins incomplet de FILIVS; on écrivait de la même manière PFT pour *præfectus*, ou PF seulement.

Digitized by Google

NOTE SUR LA COMMUNICATION PRÉCÉDENTE.

La section d'archéologie, d'accord avec le rapporteur, estime que l'inscription découverte par M. Thuot appartient sans nul doute à l'époque mérovingienne. Le nom propre qui y figure, aussi bien que la forme des caractères, sont une double et suffisante preuve de cette attribution. M. Thuot a lu : *Dodolenus*. La première lettre est-elle bien un D? Pour ma part, j'inclinerais plutôt à y voir un B et à lire *Bodolenus* au lieu de *Dodolenus*.

JULES MARION,

Membre du Comité.

INVENTAIRE DES MEUBLES DU PRINCE DE CONDÉ, DRESSÉ EN 1588.

Communication de M. Édouard de Barthélemy.

Le 5 mars 1588, le prince de Condé mourut, et l'on sait l'accusation que cette fin presque subite fit rejaillir sur sa veuve [1]. Le roi de Navarre s'occupa très-vivement de cette triste affaire, et, le 30 mars, en arrivant à Saint-Jean-d'Angely, où résidait la princesse, il se décida à ordonner son arrestation, qui eut lieu peu de jours après. Il prescrivit aussi la confection immédiate de l'inventaire du mobilier laissé par son cousin. Il nomma donc un curateur de la succession par commission ainsi conçue :

«Henry, par la grâce de Dieu, roy de Navarre, premier prince du sang et premier pair de France, gouverneur, lieutenant général et admiral pour le roy en Guyenne, et protecteur des églises réformées de ce royaulme, au s^r de Saint-Mesme, gouverneur pour Sa Majesté en cette ville de Saint-Jehan-d'Angely, salut. — Comme il soit besoing nommer promptement quelque digne et fidelle personnage pour être curateur aux biens meubles délaissés par le déceds de feu notre très chair et bien aymé frère et cousin, Monsieur le Prince, affin qu'ils soient fidellement gardés et administrés, en attendant que par l'advis des plus proches parans il y ait esté autrement pourveu. A ceste cause, pour le louable tesmoignage qu'avez de long temps rendu à vostre affection au bien des affaires de nostre dict cousin et à son service, et en toutes les occasions qui

[1] Nous avons raconté l'histoire de la princesse de Condé en un volume in-18, publié en 1872, chez Didier, et nous espérons avoir démontré la fausseté de cette accusation.

Digitized by Google

s'en sont présentées, aussy pour l'espérance que continuerez cette mesme vollunté envers les siens, vous avons commis, ordonné et député, commettons, ordonnons et députons par ces présantes curateur provisionnel pour faire bon et légal inventaire de tous et chascun desdits meubles, de quelque nature qu'ils soient, par le seneschal de Saintonge et son lieutenant en cesté dicte ville de Saint-Jehan-d'Angely, assisté des s^rs d'Auzac, de Bretauvillé, de Saint-Germain, que nous avons aussy commis pour cest effect faire apprester lesdictz meubles par leurs avis et autres cognoissances qui pour ce appeler et les faire mettre et exposer en vante au plus offrant et dernier enchérisseur, les solempnités en tel cas requises observées, pour estre les deniers qui en proviendront mis ès mains de (un blanc), qui les employera au paiement des debtes plus pressées de feu nostre cousin, sellon les rolles qui en seroit par nous signées et expédiées. De ce faire vous donnons pouvoir. Mendons à tous qu'il appartiendra que à vous en ce faysant soit obéy. Donné à Saint-Jehan-d'Angely, le pénultième jour de mars 1588.

« HENRY. »

Et plus bas : (*Illisible.*)

L'inventaire fut commencé le jour même par René de Cumont, écuyer, seigneur de Fiefbrun, conseiller du roi et lieutenant particulier au siége royal de Saint-Jean-d'Angely, assisté de Christophe Barthomin, substitut du procureur du roi au même siége; de MM. de Saint-Mesme, de Saint-Germain, d'Ausac et de Bretauvillé. Ce document, rédigé sur papier, existe en original dans les riches archives de M. le duc de la Trémoille qui a bien voulu nous le communiquer, et il nous a paru intéressant à faire connaître. On y voit, en effet, le détail de l'intérieur d'un ménage princier au XVIe siècle, et le lecteur pourra y faire plus d'une remarque curieuse. A côté d'un nombre considérable de bijoux, d'une riche garde-robe, on sera frappé de la pauvreté du mobilier meublant; on s'expliquera notamment avec peine l'absence d'ustensiles dans la cuisine; il nous semble même qu'entre le jour du décès du prince et celui de la confection de l'inventaire la veuve a dû enlever la plupart des meubles, car autrement une pareille pauvreté paraîtrait inexplicable. On notera encore les détails relatifs aux emprunts sur dépôt de joyaux pour faire face aux dépenses les plus essen-

Digitized by Google

tielles, qui indiquent de singuliers aperçus sur les embarras pécuniaires d'un ménage cependant de si haut rang.

ÉDOUARD DE BARTHÉLEMY,

Membre du Comité.

Inventayres des meubles de defunct monseigneur le prince de Condé.

Du pénultième jour de mars 1588.

Et premièrement six mulletz garnis de leurs arnois, deux de poil gris, ung rouge, deulx (*sic*) noirs et ung de poil bay [1].

Du premier jour d'apvril.

Et premièrement ung cheval d'Espagne de poil bay, nommé Saint-Luc, garny de selle armée de velours orange, couverte de clinquant d'argent avec une ouce.

Plus ung aultre cheval d'Espagne bay oscur, nommé Dufau, avec sa selle de velours gris passemanté de passemens gris et frange.

Plus ung courtaud nommé Bellegarde, de poil bay, la lune au front et les deulx pieds de derriere blancs, ayant une selle de velours orange garny de passement de mesme coulleur.

Plus ung courcyer gris nommé Saint-Luc, ayant une selle darme de velours vert usée, garnye de passement d'argent.

Plus ung courtaud noir nommé Gernac, ayant une selle darme garnye de clinquant d'or et d'argent.

Plus ung courtaud gris nommé Saucille, garny d'une selle blanche appicqué.

Plus ung acquenée bay, garnye d'une selle de velours noir.

Plus ung petit bidet rouge, garny d'une chestive selle.

Et d'illec nous sommes transportés en l'escurye où sont les courtauds, et nous avons trouvé le s^r de la Mothe estant de présent en charge d'escurye. Et premièrement avons trouvé ung roussin bay avec la selle darme de marocquin.

Plus ung aultre roussin rouhan, ayant la selle de velours vert garnye de passement verts.

[1] Les mulets furent mis en vente : ils se nommaient Joyeuse, Judas, Ceuillière, Revoltas, l'Amoureuse, Gaillard; ils furent adjugés aux sieurs de Ponson, de Selicque et de Vendart, aux prix de 50, 76, 45, 75, 64 et 90 écus. Le même jour, 31 mars, Gilles Duboys, marchand pourvoyeur du feu prince, fit opposition à la délivrance de l'argent de cette vente en présentant une sentence lui assurant sur ce produit le payement de ce qui lui était dû.

Digitized by Google

Plus ung courtaud bay appellé Moullinfrou, avec sa selle de velours noir garny de passement noir.

Plus ung autre courtaud appellé le Grand Gibaut, aussy bay, avec sa selle de cuir.

Plus ung aultre courtaud appellé le Petit Gibaud, aussy bay, avec sa selle de cuir.

Plus ung aultre courtaud appellé Guillouville, avec sa selle telle qu'elle.

Plus ung aultre courtaud nommé Laveugle, avec sa selle.

Plus a declairé ledict s' de la Mothe qu'il c'est perdu en Gascogne ung courtaud gris, estand monté sur icelluy ung soldat des gardes de feu mondict seigneur, allant advertir le roy de Navarre de son deceds.

Plus a aussy declairé ledict s' de la Mothe que par le commandement du conseil estably en la presante ville soubz l'authorité de mondict seigneur a esté donné ung cheval nommé la Pye, pour faire le voyage de Poitiers pour recouvrir ung page nommé Bel Castel[1], laquelle Pye est demourée fourbeue audict lieu de Poitiers; or a promis ledict s' de la Sausaye icelle randre et represanter.

Et nous sommes transportés an l'escurye an laquelle sont les chevaux de Madame la princesse, où avons trouvé:

Quatre chevaux de coche avec leurs arnois, trois bay et l'aultre allezan.

Plus deulx acquenées, l'une grize et l'aultre lunette, garnyes de leurs selles et brides.

Plus une jument rouge, garnye de sa selle et bride.

Et d'icelle nous sommes transportés en la cuysine dudict feu deffunct où avons trouvé le s' de la Doussinière, maistre d'hostel, qui nous a représenté premièrement dix-huict pièces de vesselles marchées des armes dudict sieur de Joyeuse, une estant en gage chez La Mare, orfevre, pour la fasson d'une boite d'argent à mettre des poudres cordialles pour mondict feu seigneur, et la fasson de deulx cadenatz d'argent doré, et ung aultre plat faysant la vingtiesme qui a esté mis antre les mains d'ung nommé Tarare, escuier de cuysine de Madame, laquelle il a perdue, poisant les dix huict pieces XXVI marcs deulx onces; quatre grands plats marchés des armes de mondict feu seigneur, et deulx aultres estant an gage chez ung nommé Jehan Collier dict la Touche, pour du pain que ledict Collier a respondu pour la despense de la maison, poisant lesdicts quatre plats unze marcs deulx onces.

Plus trois platz de mesme marque et grandeur estant an gages entre les mains de Gilles Dubye, pourvoyeur pour la despense de quatre journées.

Item dix escuelles aussy d'argent marchées des armes de feu monseigneur, poisant dix neuf marcs. Plus deulx escuelles en gages entre les mains de

[1] C'est le page qui fut compromis dans l'accusation portée contre la princesse et qui s'enfuit immédiatement après la mort du prince.

Digitized by Google

Pierre Perrin, sommellier, pour du vin qu'il a fourny, et une aultre chez Mᵉ Simon Pintier, an gage de huict escus et demy.

Item douze pièces de vessellée marchées desdictes armes, desquelles y en a une rompue et pliée, poysant seze marcs.

Plus nous a esté représanté la vesselle d'argent servant la Paneterye.

Premièrement, une grande nef dorée dedans et dehors, avec son couvercle sizelé an bosse, poysant quatorze marcs une once, marchée des armes dudict seigneur.

Plus ung cadenat d'argent doré sizelé en bosse, avec une ceuillière et une fourchette dorée, poisant quatre marcs une onze et demye.

Plus quatorze pièces de vesselle marchées aux dictes armes, poisant dix huict marcs et demy.

Plus dix sept aultres pièces de veselle d'argent marchées aux dictes armes, poisant vingt quatre marcs demye once.

Plus trante une assiettes d'argent marchées auxdictes armes, poisant vingt six marcs et demye deulx onces.

Plus vingt deulx assiettes d'argent marchées aux armes de feu Monsieur de Joyeuse, poysant vingt deulx marcs trois onces.

Plus une sallière d'argent marchée des armes dudict feu seigneur, poisant ung marc moins six gros.

Il nous a esté représanté par Jehan du Casse, sommelier, des ustancilles qui s'ensuivent :

Premièrement une couppe d'argent doré avec son couvercle eu deulx *essec* (?) aussy doré, poysant trois marcs deulx onces six gros;

Plus cinq couppes d'argent plenierres marchées des armes dudict feu Monseigneur, poisant neuf marcs deulx onces.

Plus une feriere (?) avec sa hotte d'argent, poisant sept marcs moins une once, marchée auxdictes armes.

Plus ung flacon d'argent marché desdictes armes, poisant huict marcs;

Plus trois pottes d'argent marchés desdictes armes, l'ung desquels est couvert et qui servoit à la chambre de mondict feu seigneur, poisant neuf marcs et demy demye once.

Et avons ordonné que ceulx qui ont de la vesselle d'argent ou autre chose des meubles dudict feu seigneur viendront dans le jour d'huy, une heure après midy, pour le déclarer, à peine de perdre leur debte et randre les gages, et à ces fins le trompette de la presante ville fera la proclamation. Et sont venus au greffe de céans Simon Allenet, marchand bouchier de la presante ville, lequel a déclaré luy avoir esté donné en gage par Pierre de la Grange, argentier de feu mondict seigneur, quand il vivoit à ce présant, ung bassin d'argent, un viel cadenat et trois plats aussy d'argent, sur quoy luy est dheu xxvii pipes cinq boixeaulx deulx tiers de froment.

Jehenne Allenet, veufve de feu Pierre Boursoreille, laquelle a déclaré luy avoir esté donné en gage par ledict Pierre de la Grange deulx plats d'ar-

Digitized by Google

gent, sur lesquelz luy est dheu la somme de XL escus soleil restant de plus grande somme, comme appert par le certificat dudict la Grange.

Jacquette Duval, femme de Denis Coullon, a déclaré luy avoir esté donné en gage, par le s^r de la Doussinière, dix huict pièces de pierrye, tant diamans, rubis que aultres, sur quoy il luy est dheu la somme de cent dix escus, pour avoir fourny la maison à feu mondict seigneur de chair, bois et vin [1].

Et le second jour d'apvril nous sommes transportés au logis de mondict seigneur, en la salle basse dudict logis, où avons trouvé cinq pièces de tapisserye avec un poesle de velours vert et ung grand tapis de pied.

Et au mesme instant nous sommes transportés en la chambre haute, où réside ladicte dame princesse, où estant avons à icelle faict lever la main et faict faire sermant d'exiber et mettre an evidence tous et chascuns les meubles, or, argent, pierryes et autres choses dellaysées par le deceds et trespas dudict feu seigneur, ce que ladicte dame a promis faire, et premier que procedder à ladicte (*sic*) inventaire nous a requis de ne comprendre audict inventaire tous les meubles servant à l'usage de madicte dame la princesse, ensemble ceulx qu'elle a apportés lhors dudict mariage, et les bagues et joyaux, tant ceulx quy luy ont esté donnés et accordés en contractant icelluy par feu Monseigneur le prince, suivant ce qui est expressément dict et déclaré par ledict contrat de mariage, lequel pour cest effect a esté exibé, que ceulx qu'elle y a portés dès lhors et despuis. A quoi ledict curateur a dict que nonobstant ladicte remonstrance et opposition debvons procedder à la faction dudict inventaire d'autant qu'il n'oste point le droict des partyes; ce que pareillement a requis le substitut du procureur du roy, sur quoy nous avons déclaré que, sans préjudice de ladicte opposition, nous procedderons à la faction dudict inventaire, sous reserve par cy après des droitz de madicte dame, de quoy madicte dame a protesté d'appel; et sur ce qu'elle nous a aussy requis ladicte dame de lui déclarer en vertu de quoy nous voullions proccedder, et quelle nomination, et par qui nous avoit esté faicte d'ung curateur, ensemble des gentilshommes qui nous assistent, nous lui avons dict que par ordonnance et commandement du roy de Navarre et de Monseigneur le conte de Soixon a esté créé curateur Monsieur de Saint-Mesmes, gouverneur de la présante ville, par provision et pour la faction de l'inventaire seullement, ensemble Messieurs de Saint Germain, Bretauvillé et Dauzac, pour nous assister et y procedder plus

[1] Diverses pièces avaient été réclamées avant la confection de l'inventaire, savoir : par Pierre Dufour, secrétaire du prince, un poids de 22 marcs 4 onces 7 gros 2 deniers, représentant 135 écus 36 sols tournois; par François Rachelut, marchand audit lieu, 58 marcs 10 onces 7 gros 1 denier, représentant 353 écus 18 sols 8 deniers, pièces remises pour le prince à Jean Ancelin, sieur du Breuilland, suivant obligation du 3 décembre 1587, et non marquées aux armes du prince. Les pièces furent, nonobstant, inventoriées, mais en reconnaissant les droits des réclamants.

Digitized by Google

solemnellement. A quoy ladicte dame a dict que c'estoit luy faire tort, d'autant que par la coutume généralle de France elle est mère tutrice de ses enfans. Sur quoy avons sommé ladicte dame de presentement nous déclarer sy elle a agréable la nomination de la personne dudict curateur pour le respect de Mademoiselle de Bourbon, sa fille, ensemble pour le postume duquel elle est ansointe, ou autrement qu'elle aye a en nommer presentement ung autre suivant que le procureur du roy a requis. A quoy ladicte dame a faict pour responce que de droict elle est mère tutrice et administresse de ses enfans, et ce neantmoings qu'elle ne désire contrevenir aux volluntés du roy de Navarre en ce qu'il auroit faict nomination dudict de s' Saint-Mesme pour curateur à la confection de l'inventaire, pourveu que ce soit sans préjudice de ses droictz. Et avons alors proceddé audict inventaire en présence des susdictz, suivant le sermant presté par madicte dame, qui nous a représenté les meubles qui s'ensuivent, après avoir desceyllé les coffres appartenans aux damoiselles de Sefou et la Plaine, et avoir visité ce qui estoit dedans, qui estoit du linge et accoustrement à elles appartenant, de quoy nous leur avons faict dellivrance.

Et premièrement avons faict desceller une boiste fermant à clef, en laquelle avons trouvé les pierreryes qui s'ensuyvent :

Deux sallières garnyes d'agates et de rubis balais, de l'une desquelles y a une agathe ostée.

Item avons trouvé en une petite boiste de bois ung grand saphir de couleur d'orient hors-d'œuvre, taillé à table à huict pans et desoubz à degrés.

Item cinquante cinq bouthons d'or azurés à larmes et flames perceuz à joux.

Item seize bouthons noirs de sentences.

Item une bague où il y a ung grand rubis et deux diamens en grandeur, ou autrement une piece à chaton d'une grande table de rubis longuette garnyes de deux diamens en table et trois diamens taillé en facette à lauzaur.

Item une bague où il y a ung grand diament et quatre rubis à mettre au chapeau, autrement une grande table de diament garnye de quatre rubis en table en une pièce à chaton.

Item ung anneau où il y a ung grand diament esmaillé de noir, autrement dicte une grande table de diament en œuvre et ung anneau d'or esmaillé de noir.

Item une bague à pendre au col où il y a une grande esmeraude accoustrée de figures autour et d'autres bezongnes esmaillées, la dicte esmeraude taillée à facette.

Item ung couvercle de boiste d'argent doré.

Item cinq cens quarente trois perles enfillées en une corde, quatre vingtz autres et trente sept autres.

Digitized by Google

Item une grosse perle et quatorze petites où il y a de l'or.

Item deux pieces de carcans sans pierres, esmaillées de couleurs.

Item ung carcant de perles blanches et de jayot.

Item trois gros d'or ou environ en gerbes.

Item seize boutons de coural.

Item cinq bouthons (*sic*) de jaze de perles.

Item vingt sept grosses perles et neuf autres que ma dicte dame a dict avoir acheptées.

Item un poinsson d'or où il y a ung diament enchassé et dix rubis que ma dicte dame a dict luy appartenir.

Item une petite medalle d'argent doré et la bordure d'argent doré.

Item quatre unces de perles.

Item seize petis boutons garnis de perles que ma dicte dame a dict luy appartenir.

Item un mirouet garny d'or, où il y a quatre diamens, quatre rubis et trois esmeraudes avec une chesne d'or où il y a six diamens et dix rubis.

Item ung carcant où il y a vingt-trois pièces, sçavoir: six diamens et cinq rubis et douze pièces de perles, en chascune pièce deuz.

Item cinq onces et demye de perles de coural avec des gerbes d'or.

Item une boiste d'or où il y a le pourtraict de Madame la princesse.

Item une *enseigne* d'or où il y a ung pourtraict d'homme ayant une espée en une main et le monde en l'autre.

Item une enseigne d'or en laquelle il y a un pourtraict de femme.

Item un mirouer d'argent doré ayant le manche de cristal avec une *gisye* en bosse d'agathe enchassé en or.

Item une chesne garnye d'or noir et de litroppe, laquelle madicte dame a dicte luy avoir esté donnée par mon dict feu seigneur.

Il est une *cothouere* d'ollives et de perles d'agathe, laquelle ma dicte dame a déclaré luy appartenir pour estre de la maison de la Trémouille.

Plus une *cothouere* de perles et de *santhères* que ma dicte dame a déclaré luy appartenir, et laquelle Mme de la Trémouille a dict avoir doné en garde à Mlle de Sefons.

Item trente sept ollives de jaspe que la dicte dame a dict lui appartenir ainsi que les objets en suyvans :

Item vingt sept olives de litroppes.

Item quatre vingts grains de coral.

Item deuz grosses perles : l'une en poire, l'autre ronde, enchassées en or.

Item dix huict diamens et quarante huict perles.

Item un carquant (*sic*) de perles blanches.

Item six pièces d'or faiettes, poisant deutz onces et demye.

Item une chesne d'ollives.

Item douze pièces de lapis enchassées en or.

Digitized by Google

Et le 4e jour d'apvril, avons proceddé et continué à faire la dicte inventaire, estant en la salle haulte dudict logis et en présence des dicts sieurs comme il s'ensuict, de laquelle salle avons entré en le cabinet dudit défunct, après avoir faict lever le seau qu'avions faict mettre et apposer à la porte d'iceluy, estant en iceluy en présence de haulte et puissante dame Jehanne de Montmorency, dame de la Tremouille, avons inventoryé :

Premièrement, ung livre intitullé Histoire de France, couvert de parche blanche.

Plus quatre pieces de tapisseryes de velours vert avec des figures baptues de clinquant d'or, avec ung tappis sur la planche dudict cabinet.

Plus une écritoire dorée doublée de tafetas bleus.

Plus ung tappis de velours viollet.

Plus une boiste de bois couverte de cuir noir, dans laquelle avons trouvé une cordée de perles fines au nombre de trois cens vingt huict.

Item trois petis cachets d'or où il y a deux agathes et une turquaise.

Item ung bas de soye incarnadin à usage de femme.

Item ung mirouer couvert de velours vert.

Item deulx bonnetz de velours, l'ung de velours noir, et l'autre incarnadin.

Item trois sachetz de santheurs, ung incarnatz, l'autre blanc, et l'autre bleuf avec des passemens d'or et d'argent.

Item trois vases de verre esmaillé façon de Montpellier, pleins d'eau diverse de santheurs.

Item une autre petite boiste de verre pleine de pouldres de Chippre.

Item deulx autres petites boistes de verre aussy pleines de pouldres de Chippre.

Item quatre petis vases de verre, en trois desquels y a de la pouldre de Chippre et en l'autre rien, esmaillés.

Item une once de semences de perles.

Item deuz pelottes de velours, l'une viollet et l'autre incarnadin.

Item trois unces de soye de diverses coulleurs.

Item une once de de soye ou environ.

Item deuz paires de gans de roume et une paire de chevrotin.

Item deuz cachetz d'argent, l'ung grand, l'autre petit et une bague d'or.

Plus avons trouvé dans ung banc couvert de cuir six acquitz concernant la despense de la maison de mon dict seigneur.

Item douze tableaux, façon de Flandre, où il y a plusieurs illustres personnages et dames peints dans iceux.

Et advenant le 5e d'apvril, nous sommes transportés au logis où réside ma dicte dame la princese, où ont comparu le dict sieur Saint-Mesme, curateur, ensemble le dict substitut du procureur du roy, lesquels nous ont dict qu'il y avoit plusieurs mémoires et inscriptions concernans les affaires particullières de feu mon dict seigneur, de l'engagement de certaines pier-

Digitized by Google

reryes, requerant que ma dicte dame en ce presante aye à iceulz faire exiber pour les inventoryer, ce que la dicte dame a faict, et au mesme instant avoir faict iceulz transcrire comme s'ensuit :

Et premièrement, ung mémoire commençant : Une jacinthe enchassée en or poysant une once et demye moins deux deniers.

Quatre chatons de saphir taillés en tables à huict en tables, et ung en pointe et trois chatons de rubis, poysant deux onces et demye, ung gros et demy.

Ung lye-teste composé de dix chatons de perles, en chascung desquels il y en a deutz grosses en moyenne, quatre chatons de rubis en cabossons, quatre chatons de diamens en table, le tout esmaillé de bleuf, vert, rouge et viollet, et enfillet de soye orange et fil blanc, poysant quatre onces et demye moings demy gros.

Une rose de diamens et rubis autour de laquelle il y a douze diamens en table séparés quelque peu l'ung de l'autre, douze rubis joignant l'ung l'autre, une étoile de diamens au milieu, poysant le tout demye once demye gros, bon poiz; plus une fleur de lis composée de cinq gros diamens enchassés d'or, esmaillé de blanc et rouge, poysant un quart d'once, bon poiz; pans enchassés d'or, poysant une once et demye moings ung denier et demi.

Ung chaston de saphyr en cabosson carré, poysant huict deniers.

Ung boucquet d'or avec quatre diamens, quatre rubis et trois esmeraudes, avec un esparvyer au milieu esmaillé, les aysles de jaune, rouge et bleuf, poysant une once trois deniers.

Ung lye-teste composé de dix chatons de perles, esquels il y a quatre perles, fors en ung qu'il n'y en a que trois; siz chatons de diamens taillés en table, et deux chatons de rubis taillés en table, enfillés de soye incarnadine, le tout esmaillé de noir, blanc, bleuf, vert et rouge, poysant trois onces et demye et quatre deniers.

Plus ung autre lye-teste composé de huict chatons de perles, à chascun desquels il y en a quatre moyennes, deux chatons de diamens, les dicts joyaux confiés à J. Ancellin, le 16 mai 1587, par mon dict feu seigneur, pour lui procurer des deniers, et les engageant et vendant sous condition de rachapt.

Le 26e jour de juin 1587, a esté tiré de la boiste aux pierreries ung rubiz ballet, plus ung saphyr enchassé d'or esmaillé de rouge et de vert, plus une — — enchassée en or, baillée à Barguenon pour chercher à la Rochelle à faire un emprunt de trois mil escus.

Le 5e jour de décembre 1588, reçu par J. Dorin, au chasteau de Taillebourg, dudict feu seigneur, pour gage de l'emprunt d'une somme de mil escus :

Quatre chatons de rubis avecq quatre petis autour, esmaillés de plusieurs coulleurs;

Digitized by Google

Plus cinq chattons de diamens avec quatre petis rubis autour esmaillés de plusieurs coulleurs;

Plus diz chattons garnis chascung de quatre perles, et un petit rubis dessus esmaillé pareillement.

Le 5e jour de juin 1587, a esté remis à Robert dict la Fortune, pour gage d'ung emprunt de six cens écus soleil, ung lye-teste esmaillé de blanc et de bleuf et de vert, composé de diz chatons de diamens et treize chatons de grosses perles, plus ung autre lye-teste esmaillé de semblables esmail blanc, rouge, vert et bleuf, contenant huict chatons de diamens et neuf chatons de grosses perles, le tout poysant une livre deuz onces moings deux gros.

Le 11e jour d'aoust 1587, a esté remis à M. Dufour, sécrétaire de Monseigneur estant à la Rochelle, pour gage d'une somme de 450 escus que ledict Dufour a faict prester:

Premièrement, ung lye-teste composé de neuf chatons de diamens, siz desquels sont taillés en table, deuz en pointes et ung à facette, poysant quatre onces deuz gros moings douze grains;

Plus un autre lye-teste composé de treize chatons, sçavoir: de quatre chatons au millieu desquels a chascung y a une grosse perle plate et deux rubis à chasque costé; plus de quatre rozes de diamens et cinq rubis, dont il y en a ung au millieu, les dites quatre rozes faictes en auvalle de deux chatons de diamens taillés en table, à chascung desquels y a deux rubbis à coste, le tout en auvalle; plus trois chattons à deuz desquelz y a deux diamens à chascung bout, ung rubbis en cabosson au milieu, et l'autre auquel il y a quatre diamens taillés en table et ung rubiz en cabosson. Le dict lye-teste poysant quatre onces deux gros et demy.

Le 22e jour de juillet 1586, Madame estant à la Rochelle, a faict bailler, en gage de la somme de 500 escus à M. Oger prêtée pour trois mois au denyer diz, cent chatons d'or esmaillés où y avoit neuf vingt huict perles tant grosses que moyennes, sans comprendre celles qui sont à six des dictz cent chatons avec les petis rubbis. Plus a esté tiré de la garde-robe et mis en gage à la Rochelle, une robe de satin jaulne en broderye d'argent et une de toille d'or.

Et le 15e jour dudict mois d'apvril, nous sommes transportés en la halle de la presante ville, où nous avons trouvé une coulleuvryne de bapterye avec son esquipage de rouhe et ferrure.

Et le 18e jour dudict mois et an, nous ledict de Cumont assisté des dictz sieurs curateur et procureur du roy, sur ce qu'ils nous ont requis vouloir procedder à la veriffication de l'inventaire de pierreryes ci-dessus, nous sommes transportés en la chambre de Madame la princesse, où estant, nous a faict représenter la boiste où estoient les dictes pierreryes, laquelle ouverte avons trouvé que ce qu'avions cy devant inventorié ny estoit point, qui a esté occasion que nous sommes transportés au logis de

Digitized by Google

Mme de la Trémouille, sa mère, en la mayson qui appartient à Adam Leurant, marchand de la presante ville, où estant et requérant les dictz curateur et procureur du roy, avons sommé la dicte dame de déclarer ce qu'elle a prins en la dicte boiste pour servir à la dicte dame princesse de décharge, à quoy la dicte dame a dict avoir prins desdits joyaulz comme luy appartenant dix huict diamens et quarante huict perles, ung poisson d'or où il y a ung diament enchassé, et diz rubis autour, et treize cens vingt huict perles fines, poysant quatre onces deux gros, desquelles elle s'est chargée jusqu'à ce qu'elles soient recongneues luy appartenir, ce qu'elle a consenty en les remettant à titre de dépôt entre les mains dudict sieur curateur, sans autrement préjudicier à ses droictz.

La seconde partie de l'inventaire comprend celui du mobilier trouvé au château de Taillebourg, et dressé, le 8 avril 1588, par Jacques de Rabar, sieur de Mongre, avocat au parlement de Bordeaux, juge délégué par le roi de Navarre au gouvernement de Taillebourg et commissaire à ce spécialement délégué par M. de Fiefbrun, assisté de Louis Moreau, écuyer, sieur de la Lonzaye, chargé de la procuration de M. de Saint-Mesme pour cette opération.

Premièrement, en la chambre haulte du millieu, près celle de Mademoyselle, avons trouvé ung grand bahut appellé garde-robe, dans lequel s'est trouvé ung fonds et doussier de lict de vellours incarnadin à fond d'argent garny de clinquant d'or et d'argent de largeur d'ung doig, trois rideaulz de damas figuré incarnadin avecq pareil clinquant, quatre fourreaux, des guenouilles (?) du lict de mesme vellours que le fond et garniz de pareil clinquant, sept pointes de mesme vellours et garniture.

Item ung tappis de vellours incarnadin garny de bouttons et franges de fil d'argent et soye incarnadin.

Item ung carreau de vellours incarnadin garny de mesme clinquant que le susdict lict.

Item quatre tappis de vellours incarnadin de demy pied de large.

Item deux autres loppins de mesme vellours, l'ung d'une aulne et ung quart, et l'autre de trois quarts ou envyron de longueur.

Item quatre aulnes de damas cramoisy figuré.

Item deuz aulnes deuz tiers ou environ de damas incarnadin figuré.

Item un mantheau nuptial de Madame de vellours viollet faict à la realle, doublé d'hermine et de taffetas blanc, environné d'un linceul de lin.

Item une robbe de Madame de satin incarnadin découppé, bandé de clinquant d'or et d'argent large de deuz petis doigtz, doublé de toille d'argent et taffetas blanc où y a beaucoup de parremens enlevés qu'on nous a déclaré avoyr esté prises pour garnir le pavillon de feu Monseigneur, avec

Digitized by Google

quatre manches qui sont descouzues du corps, trois desquelles sont garnies de mesme clinquant, et l'autre n'en a pas.

Item une grande pièce de toille d'or noyre frizée d'argent et deuz mensches de mesme estoffe, contenant ladicte pièce une aulne peu pleine.

Item ung ciel de lit complect et une pièce de satin blanc et broderye de soye escrue de diverses coulleurs.

Plus des bandes de vellours noyr recouvert de perles et broderye, contenant XII aulnes ung peu plus.

Item deuz manchons de sattin incarnadin couvertz de quatre bandes de perles et broderye.

Item troys bandes de satin incarnadin couvertes de perles et broderye contenant IV aulnes ou envyron.

Item ung couvertoir qui fust employé pour le baptesme de Mademoyselle, de vellours viollet, bordé d'hermine et doublé de taffetas blanc de la longueur de cinq aulnes et ayant deuz largeurs de vellours.

Plus ung days de damas verd ayant des bandes de broderyes de soye faict à l'aiguille et garny de franges de soye verde.

Plus ung pavillon de toille d'Ollande en deuz pièces garny de grandes bandes de soye cramoysie à deuz endroictz.

Plus ung tappis de panne de soye cramoysie garny de fleurs et feuillaiges en fils d'or, d'argent et de soye, bande de satin blanc couvert de broderye de vellours verd et fil d'or.

Plus ung days de damas cramoisy avecques un passement d'or autour garny de franges de fil d'or et de soye cramoisye.

Plus ung fonds et quatre pentes de lict de soye jaulne fassonnés de soye blanche sans frange ne autre garnyture.

Plus une housse à usage de femme de drap d'or frizé et broderye.

Plus une autre housse de drap d'argent frizé et broderye figurée.

Plus une robbe de drap d'or figuré et soye cramoisye et argent à usage de femme.

Plus une autre robbe de drap d'or damassé de soye verde et d'argent à usage de femme.

Plus une robbe de satin orenge couverte de broderye d'argent baptu avec deuz manchons de mesme étoffe.

Plus ung devant de cotte de drap d'or couvert de broderye d'argent baptu.

Plus ung autre devant de cotte de drap d'argent couvert de broderye d'or baptu.

Plus les paremens d'ung mantheau de femme avec ses manches de vellours noyr, couvert de broderye d'or d'orphevrerie.

Plus une manche seulle de satin noyr couverte de broderye d'or à grandes bandes.

Plus ung corps de robbe de femme de satin grys, couvert de broderye d'or.

Digitized by Google

Plus ung autre corps de robbe de satin orenge découppé, couvert de quavetille d'argent.

Plus huict pièces d'ung list à l'imperialle de toille d'or a deuz endroictz frizé d'ung costé et en broderye d'argent sur satin cramoisy.

Plus huict bandes d'ung liet de satin verd en broderye et toille d'or et d'argent, dans les coings de chacune desquelles bandes sont pourtraictes les armes de Bourbon et autres.

Plus ung griffon de soye et de fil d'or sur toille.

Plus ung ours de soye sur toille.

Plus une bergerye de toille d'or et d'argent sur toille et bosse.

Plus ung commanssemant de tapisserye de satin de diverses coulleurs sur toille.

Plus une pièce de satin viollet couverte de fleurs de lis de fil d'or.

Plus ung autre ouvré de fil d'or et de soye sur toille.

Plus ung autre griffon de fil d'or et de soye de plusieurs coulleurs sur toille.

Plus ung bergier d'or, d'argent et soye sur toille.

Plus une autre effigie d'homme de fil d'or, d'argent et de soye sur toille.

Plus une autre figure d'ours semblable au premier.

Plus une figure de deuz bergiers avec des brebis et parc de toille d'or, d'argent et soye.

Plus deuz petites pièces de satin blanc couvertes de figures, de testes, bras et jambes.

Plus une autre figure où il y a deuz bergiers et brebis en parc de toille d'or, d'argent et soye de diverses coulleurs.

Plus ung escripteau en chappiteau de porte qui commanse ainsi : *qui non intrat*..., en fils d'or, argent et soye.

Plus la figure d'ung lyon de fil d'or et de soye.

Plus une figure d'homme sans teste, mains ni jambes, de fil d'or, argent et soye.

Plus une autre figure de griffon semblable au précédent.

Plus une banderolle auz armes de Bourbon.

Plus ung bergier sans face de fil d'or, argent et soye.

Plus ung escusson de satin viollet où sont les armes de Bourbon en fil d'or.

Plus la figure de troys croiz et ung haulboys de toille d'or sur toille.

Plus la figure d'une porte de toille d'or avec une serrure de toille d'argent.

Plus une autre figure de lyon semblable à la première.

Plus ung personnage sans face de toile d'or, argent et soye en plusieurs coulleurs sur toille.

Plus ung autre griffon pareil auz précédans.

Plus une autre banderolle pareille à la précédante.

Digitized by Google

Plus la figure du dessus d'ung pavillon semé de siz fleurs de lys de toille d'or.

Plus ung escusson semblable au préceddant.

Plus ung autre chappiteau en escripture de mesme estoffe qui se commance : *Mercouas.*

Plus ung autre escripteau en chapiteau qui se commance : *Ego cognosco*. de mesme estoffe que les préceddans.

Plus quatre autres escussons des armes de Bourbon de mesme estoffe que les préceddans.

Plus deuz petis escussons de satin viollet auz armes de Bourbon.

Plus troys banderolles auz armes de Bourbon semblables auz préceddantes.

Plus une autre figure de bergier sans teste de pareille estoffe que la préceddante.

Plus vingt brebis en drap d'argent frizé.

Plus une autre figure d'ours semblable auz préceddans.

Plus sept chappeauz de bergiers de fil d'or, de soye et satin.

Plus vingt et une fleurs de lis de fil d'or.

Plus plusieurs figures de testes, pieds et mains en pièces de toille de l'estoffe des susdites figures.

Plus deuz croiz de toille d'or et troys petis bonnetz de bergiers avec quelques fleurs, deuz houlettes de bergier de mesme estoffe.

Plus un soubassement de lict en satin cramoysi faict en broderye et une pièce de troys aulnes et demye de longueur.

Plus quatre pièces de rideaux de taffetas fort uzé de diverses coulleurs.

Plus huict aulnes et demye de grande frange de soye incarnadin.

Plus trente cinq aulnes et demye de petite frange de soye incarnadin.

Plus demye livre de clinquant d'or et argent et de franges d'argent.

Plus ung cordon de soye jaulne et viollet et cinq aulnes de longueur.

Plus ung tapis verd fort uzé et rompu.

Plus en la chambre de Mademoyselle avons trouvé cinq pièces de tapysserie fort uzées.

Plus ung lict avec deuz chaslictz, leurs couvertures et pavillons.

Plus ung potet d'argent.

Plus en la librayrie dudict chasteau avons trouvé ung vieil tapis de velours fort uzé.

Plus ung fonds de lict de velours cramoysy en broderye de velours noyr et de satin bleu avec des carrés de drap d'or frizé.

Plus troys pointes et le doussier du mesme lict et de mesme estoffe avec les deuz fourreauz et soubassemens de mesme estoffe.

Plus troys rideauz fort uzés de damas jaulne incarnadin et blanc, et ung d'iceulz est de taffetas jaulne et bleu.

Plus ung autre lict de drap d'argent frizé avec des bandes en broderye

Digitized by Google

de velours cramoisy et toille d'or entouré de la devise : *In nihilo omnia*, auquel lict y a sept pantes, deuz desquelles sont garnies de franges de soye cramoisye et fil d'or ; troys rideauz et une contemance de taffetas blanc garnis de franges de soye cramoisye et de fil d'or et argent.

Item ung mathelas avec son traversier et une catheloigne[1] rouge et une courtaipointe de toille d'Ollande faicte à fasson à deuz endroictz.

Plus une cuirasse dorée et relevée et bosse compleste.

Plus un petis escabeau qui se plye, de vellours cramoisy fort uzé.

Plus dans ledict chasteau, sur les murailles d'icelluy, deuz grandes coulleuvrynes.

Plus deuz autres coulleuvrynes moyennes.

Plus quatre autres coulleuvrynes bastardes.

Plus quatre pièces de fonte sur rouhe portant le callibre gros comme un œuf.

Plus deuz faulconneauz sur rouhe portant le callibre gros comme un estœuf.

Plus troys verteuilz de fonte de fer sur rouhes.

Plus sept arquebuz à croc de fonte, troys desquelles ont leurs serpentines.

En la cuissine dudict chasteau avons trouvé deuz grands routissouers, deuz landiers, une marmite, le tout de fer.

Plus ung petit buffet fermant à clef.

En la chambre basse de la grosse tour où se tient madame de la Personne avons trouvé deuz landiers avec des pommes de cuyvre.

En une des chambres du logis une payre de petis landiers.

Plus une palle de fer.

Plus en l'autre chambre y contiguë une autre payre de landiers.

Plus une vieille table de la longueur de huict pieds sur deuz tresteauz et ung petit banc.

En la grande salle, avons trouvé une payre de grandz landiers ayantz deuz pommes de cuyvre.

Plus ung grand chandellier de salle à quatre branches suspendu en ladicte salle, fasson de croustalle, faict au tour et figuré de plusieurs coulleurs.

Plus une grande table de sappin sur deuz tresteauz de douze pieds de long.

Plus un grand banc de xx pieds de long.

En la chambre au bout de ladicte salle avons trouvé une table de bois sur ung chassis.

Plus deuz grands landiers garnys de pommes de cuyvre.

En la garde-robe de ladite chambre une table sur deuz tresteauz de siz pieds de long.

[1] Couverture en laine de Catalogne.

Digitized by Google

Lesquelz meubles, ceuz de la chambre de Madamoiselle, ont été laissés à la garde et puissance de damoyselle Catherine le Maistre, dame de Lamadour, et les autres en la garde de maistre Arnaud de Cazemont. Quant aux robbes et autres meubles qui ont esté trouvés audict grand bahut ou garderobbes, ont esté dellivrés au s^r de la Longaye, procureur dudict s^r de Saint-Mesme. Outre lesquelz meubles y a deux mulletz de charge et quatre chevaulz servans au charriot que mondict seigneur avoit délayssé en ce lieu pour advancer les fortiffications, qui sont ordinairement employés à l'effect d'icelles. Et y avoit ancores deux autres chevaulz, l'ung desquelz par l'ordre de son Excellence a esté dellivré à M. Le Merle, qui ne l'a despuis rendu, et l'autre a esté submergé des eaulz près la porte Guyette l'ayant mené boyr.

Et advenant le 12 juin dudist moys et an, s'est présenté Loys Moreau, s^r de la Longaye, escuïer, qui nous a dict avoir par le commandemant du seigneur de Saint-Mesme dellivré auz s^rs de Bretaulvillé, de St Germain et des Roziers [1] les habillemens servant à la personne de feu mondict seigneur, et oultre ung lict de vellours cramoisy, dont nous avons donné acte de décharge. Lesquels habillemens enfermés en ung bahut fermé de clef en la chambre haulte près celle de Madamoyselle au chasteau de Taillebourg, sçavoir :

Premièrement, une cazaque de toille d'argent viollette couverte de clinquant, garnie de boutons d'argent et doublée de taffetas viollet, que le s^r de S. Germain a dict luy appartenir.

Plus une cappe noyre de cappat, que Mre Arnaul de Cazemont a dict appartenir à la Mothe, premier vallet de chambre de feu Monseigneur.

Plus une cappe de satin noyr doublée de toille d'argent incarnadin à fleurons d'or.

Plus une autre cappe de serge noyre doublée de vellours incarnadin.

Plus ung pourpoinct de satin noyr descouppé.

Plus ung pourpoinct de vellours noyr ray effilé.

Plus ung pourpoinct de toille d'Ollande decouppé.

Plus une payre de chausses de toille d'argent incarnat à fleurons d'or.

Plus ung pourpoinct de satin blanc découppé à bandes.

Plus ung manteau de vellours ray noyr doublé de taffetas noyr moucheté.

Plus une payre de chausses en satin incarnadin rayé d'or.

Plus une payre de chausses de drap d'argent frizé orange.

Plus une autre payre de chausses de satin blanc rayé.

Plus une autre payre de chausses et ung pourpoinct de crespe noyr doublé de taffetas viollet.

[1] Comme chambellans du prince, ils avaient droit à ces vêtements; le lit fut ajouté par ordre du roi de Navarre.

Digitized by Google

Plus ung pourpoinct de satin incarnadin rayé d'or.
Plus une robbe de nuict de vellours viollet à fond d'argent.
Plus des gregues de satin blanc fassonné.
Plus une cappe de vellours noyr doublée de satin noyr découppé.
Plus une payre de chausses de satin incarnadin rayé d'or.
Plus une autre payre de chausses de passemant de clinquant d'argent doublé de toille d'argent ans les bas desdites chausses de soye blanche à attacher.
Plus un cappot de satin noyr acoustré de passemant d'argent, doublé de toille d'argent noyre avec des fleurons d'or.
Plus ung autre cappot de vellours noyr et broderye d'argent sans callot.
Plus deuz pièces de toille d'argent frizée.
Plus ung livre intitulé le Téatre du monde à figures.
Plus ung autre livre de figures de plusieurs plantz de villes.

Le registre se termine par un article du 11 mai 1588 portant décharge sur M. de Saint-Mesme des bijoux et meubles portés à l'inventaire, après renouvellement opéré et présence de la princesse et des personnes qui avaient assisté à la confection de ce document.

Pour copie conforme :

ÉDOUARD DE BARTHÉLEMY,

Membre du Comité.

QUITTANCE DU PRIX D'ÉCUSSONS ET D'UNE BANNIÈRE AUX ARMES DE LA MAISON D'ORLÉANS-VALOIS (1398).

Communication de M. Dupré, bibliothécaire de la ville de Blois.

A touz ceulx qui voiront ces présentes lectres, le baillif de Blois, salut : Saichent tuit que, establi en droit pardevant nous, *Johan Bersejay*, painctre, demourant à Blois, cognut et confessa avoir eu et receu à foi de noble et puissant Prince Monsieur le Duc d'Orliens, conte de Vallois, de Beaumont et de Blois, par la main de Casin de Bondins, son receveur à Blois, la somme de seize livres tournois, qui deubz estoient au dit painctre, par l'ordonnance et taxacion de messieurs les commissaires envoyez en la dite conté de Blois de par le dit Monsieur le Duc, pour avoir painct vingt et deux escuçons aux armes du dit Monsieur sur bougran bloi [1], dont il y en a cinq de fin or et 17 d'or parti, et deux bannières dont il y en a une grant, paincte à huille, de fin azur, à grans fleurs de lis d'or, qui ont esté

[1] Bleu.

Digitized by Google

mis ès portes du chastel et de la ville de Blois et ès autres villes et chasteaux de la dite conté de Blois. De laquelle somme de seize livres tournois le dit painctre s'est tenu à bien contant et paié, et en a quicté et quicte le dit Monsieur, son dit receveur et touz autres à qui il appartient. En tesmoing de laquelle chose nous avons fait séeller ces présentes lectres du séel de la chastellenie de Blois, l'an de grace mil trois cens quatre vingts et dix sept, le sixiesme jour de janvier. *Chevallier*.

(N° 878 de la collection des *Archives Joursanvault*, à la bibliothèque de Blois; pièce originale sur parchemin; le sceau manque.)

La bannière de l'insigne église Saint-Martin de Tours fut le premier étendard militaire de la monarchie franque [1]. Elle était d'un *bleu uni*, couleur affectée alors, dans la liturgie catholique, aux saints qui appartenaient, comme saint Martin, à la classe des *confesseurs pontifes* [2]. Yvon, l'évêque de Chartres, explique ce symbolisme : « La tunique des pontifes, dit-il, est d'azur, pour montrer que leurs pensées et leurs désirs doivent tendre constamment au ciel et ne point s'attacher à la terre [3]. »

Les ancêtres des rois capétiens eurent, en outre, un motif particulier de prendre cette couleur épiscopale, puisqu'ils étaient abbés de Saint-Martin et, comme tels, très-dévots au patron vénéré de la Touraine, qui était aussi l'un des protecteurs les plus invoqués de la Gaule chrétienne.

Le premier de ces dignitaires ecclésiastiques qui ceignit la couronne (en 888) fut Eudes, fils de Robert le Fort. Du Tillet lui attribue l'adoption des emblèmes que ses successeurs gardèrent fidèlement; voici le passage curieux du greffier érudit [4] : « Je ne veux omettre icy à escrire qu'Odon apporta en France ceste noble bannière toute semée et peinturée de fleurs de lys, laquelle a duré jusques au temps de Charles sixiesme. »

Cet *Odon* ou *Eudes* fut comte de Tours et de Blois, avant d'être roi. Son frère Robert lui succéda bientôt dans ses dignités et dans

[1] *Des anciennes enseignes et étendards de France*, par Auguste Galland; dissertation reproduite dans la collection Leber, t. III, p. 194 et suiv. — Cf. l'ouvrage du même Leber sur le sacre de nos rois, p. 145.

[2] *Histoire ecclésiastique de la Cour de France*, par l'abbé Oroux, t. I, p. LII de l'introduction.

[3] « Cujus color cœli serenitatem imitatur, ut per hoc intelligatur quia pontifex plus debet de cœlestibus cogitare quam de terrenis. » (D. Ivonis *De rebus ecclesiasticis Sermones*, inter ejus opera, t. II, p. 266, col. 2, édition de 1647, in-f°.)

[4] *Abrégé historique des rois de France*, p. 50.

Digitized by Google

ses domaines, notamment dans la possession de l'abbaye de Saint-Martin et du comté de Blois. A son exemple, il usurpa aussi la couronne sur le faible Charles le Simple.

L'avénement de Hugues Capet, le petit-fils de ce Robert, confirma un usage préexistant, et le bleu-azur devint ou plutôt demeura la couleur nationale. Cette teinte céleste pouvait convenir également à la sainte Vierge, objet d'un culte de prédilection dans le royaume très-chrétien, qui lui était voué, suivant la parole célèbre du pape saint Grégoire le Grand : *Regnum Galliæ, regnum Mariæ.*

Sous le règne de Louis le Gros, l'oriflamme de Saint-Denis remplaça la bannière de Saint-Martin, comme enseigne de guerre; mais le fond d'azur, semé de fleurs de lis d'or, n'en resta pas moins le symbole traditionnel de la royauté et de la nation, qui se confondaient alors [1]. L'étendard de Saint-Denis était rouge pourpre, en mémoire du martyre de ce premier évêque de Paris et de ses dignes compagnons, protecteurs de l'abbaye érigée sur leur tombeau.

Les historiens contemporains de Philippe-Auguste distinguent parfaitement la bannière royale de l'oriflamme. Ces deux drapeaux figuraient à la bataille de Bouvines, dont ils partagèrent la gloire (1214). Le premier, au dire de Rigord, était semé de fleurs de lis : *Signum regale, vexillum scilicet floribus lilii distinctum* [2]. Un poëte chroniqueur, Guillaume Guiart, d'Orléans, nous le dépeint de même :

De fin azur luisant l'enseigne,
A fleurs de lys d'or aournée [3].

De son côté, Guillaume le Breton consacra les vers qui suivent à la description de l'oriflamme :

Vexillum simplex, cendalo simplice textum,
Splendoris rubei, lethania qualiter uti
Ecclesiana solet, certis ex more diebus, etc. [4].

Un des événements les plus extraordinaires de notre histoire, la

[1] Voir la dissertation précitée d'Auguste Galland, p. 231 et suiv.

[2] Du Chesne, *Script. Franc.* t. V, p. 61.

[3] *Branche aux royaux lignages*, édition Buchon, dans la collection des chroniques nationales, t. VII, p. 283.

[4] Du Chesne, *Script. Franc.* t. V, p. 228.

Digitized by Google

mission providentielle de Jeanne d'Arc, changea la couleur nationale au xve siècle.... De même que l'étendard bleu des Mérovingiens avait pris naissance, à Tours, dans la dévotion des peuples et des rois au tombeau de saint Martin, de même le drapeau blanc fut inauguré à Blois par l'inspiration de la vierge de Domrémy.... Au moment de marcher sur Orléans pour accomplir la délivrance de cette ville assiégée, l'héroïne se recueille et prélude à ses merveilleux exploits par des actes de piété publique. « Pendant son séjour à Blois, elle fit faire un estendart *blanc*, auquel elle fist pourtraire la représentation du sainct Saulveur et de deux anges, et le fist benistre en l'église Sainct Saulveur de Blois [1]. »

Nos rois adoptèrent volontiers un emblème qui leur avait porté bonheur. L'étendard sous lequel la France avait commencé à réparer ses désastres méritait bien cette préférence. Les fleurs de lis furent donc peintes sur la couleur virginale de Jeanne d'Arc. Toutefois la substitution du blanc à l'azur ne s'opéra pas instantanément. Charles VII n'avait pas encore abandonné l'ancienne couleur au moment de son entrée solennelle à Rouen, le 10 novembre 1449, après le départ subit des Anglais. Un de ses historiens décrit longuement le splendide cortége qui se déroula dans les rues de la cité Normande, en ce jour mémorable [2]; entre autres détails de la cérémonie, le chroniqueur signale l'exhibition remarquée « d'ung pennon de velours azuré, à quatre fleurs de lys d'or [3], de bordeure bordée de grosses perles. »

Malgré l'adoption du drapeau blanc par la monarchie et par la France, le bleu foncé uni resta toujours la couleur ordinaire du manteau royal; d'où est venu le nom de *bleu de roi*, donné à cette nuance distinguée.

Revenons au document spécial de nos *Archives Joursanvault;* la digression qui précède en facilitera peut-être l'intelligence.

[1] *Chronique de la Pucelle*, édition de M. Vallet de Viriville, p. 281. D'autres témoignages semblent établir que l'étendard fut brodé à Tours; mais la bénédiction, du moins, eut lieu à Blois, à la fin d'avril 1429; ce dernier point ne souffre aucune difficulté. (*Histoire du château de Blois*, par M. de la Saussaye, 6e édition, p. 98, en note. — Cf. Vallet de Viriville, *Histoire de Charles VII*, t. II, p. 65.)

[2] Œuvres d'Alain Chartier, édition d'André Du Chesne, 1617, in-4°, p. 189.

[3] Dans l'espèce, ce nombre *quatre* était une pure fantaisie et non une règle héraldique.

Digitized by Google

Louis d'Orléans, fils de Charles V, frère puîné de Charles VI et tige d'une branche cadette des Capétiens-Valois, avait acquis, en 1390, le comté de Blois avec toutes ses dépendances féodales; le vendeur, Guy II de Châtillon, s'en était réservé la jouissance viagère. Le noble acquéreur prit possession, aussitôt après la mort de ce comte, arrivée le 22 décembre 1397 [1]. La bannière et les écussons qu'il fit mettre à l'entrée du château de Blois et dans les principaux lieux de son nouveau domaine annonçaient aux peuples de ces contrées un double changement de seigneur et de dynastie.

La bannière était aux armes de France, brisées du *lambel à trois pendants*, qui distinguait les branches cadettes, et, en particulier, celle d'Orléans.

Charles V et Charles VI avaient déjà réduit à trois les fleurs de lis sans nombre de l'écusson royal [2]. Cependant la bannière dont il s'agit portait encore le semis ancien des armes de France. Probablement, la réduction ne s'effectua pas en même temps partout, et plusieurs princes du sang continuèrent de suivre sur ce point une tradition respectable.

Cette divergence héraldique entre les aînés et les cadets de la maison de France ne fut pas de longue durée; nous le voyons par quelques sceaux appendus à des actes émanés de Louis d'Orléans ou de son fils Charles, et conservés à la bibliothèque de Blois, dans notre précieux lot des *Archives Joursanvault*. Nous citerons d'abord une pièce du 28 février 1399, passée sous le scel de la châtellenie de Blois devant Jean Chevalier, *clerc tabellion, juré du scel aux contrats de la dite châtellenie* (n° 911 de la collection); cette empreinte ne porte que les trois fleurs de lis, surmontées du lambel. Il en est de même de deux autres pièces subséquentes, savoir : le n° 1044 (2 avril 1410) et le n° 1058 (28 septembre 1411). Toutefois les fleurs de lis *sans nombre* se retrouvent sur le scel de la prévôté d'Orléans, qui accompagne un acte du 7 octobre 1411. Ceci peut s'expliquer par les faits de l'histoire. A la différence du comté de Blois, l'Orléanais demeura uni à la couronne, depuis

[1] Bernier, *Histoire de Blois*, p. 323 et 324.

[2] *Science héroïque*, par Vulson de la Colombière, p. 235. — Du Tillet, *Recueil des rois de France*, 1re partie, p. 20. — *Collection de sceaux*, publiée par M. Douët d'Arcq, t. I, p. XLI de l'introduction. Le nombre trois fut (suivant les auteurs les plus accrédités en matière de blason) déterminé par une allusion à la sainte Trinité; cette pieuse idée s'accordait bien aussi avec le bleu-azur, couleur du ciel.

Digitized by Google

l'avénement de la troisième race; par conséquent, le sceau royal y fut seul employé pour les actes de l'autorité publique. Lorsque, ensuite, les fleurs de lis, dont l'écu de France était semé, furent réduites au nombre symbolique de trois, les administrations et les tribunaux de ce territoire durent nécessairement renouveler les matrices de leurs cachets, pour se conformer à l'exemple du souverain. La prévôté d'Orléans, juridiction inférieure, continua cependant d'appliquer l'ancien sceau, jusqu'en 1411 et peut-être plus tard : après tout, elle pouvait le conserver, sans anomalie, puisque l'empreinte était la même, sauf le nombre des fleurs de lis. A Blois, on se pressa davantage d'opérer la mutation; il fallait bien substituer les armes de la maison d'Orléans à celles des Châtillon, qui avaient cessé de régner sur notre pays.

J'ajouterai ici que la ville de Blois est redevable de son blason à une gracieuseté de Louis XII, petit-fils de Louis d'Orléans et fils de Charles. Elle a perdu le diplôme de cette concession héraldique; mois on le trouve clairement désigné sur un inventaire des titres de la commune, qui fut dressé en 1571 et qui existe aux archives municipales. A défaut de la pièce elle-même, nous copions cette mention authentique : «Lettres patentes de Loys, duc de Milan et de Valois, comte de Blois, du 28e septembre 1492, par lesquelles il donne et permet aux manans et habitans de Blois une fleur de lys d'or, pour estre mise ès armes de la dicte ville entre le loup et le porc-espic.»

Louis XII n'était que duc d'Orléans et comte de Blois à l'époque où il accordait à sa chère patrie cette distinction flatteuse. La fleur de lis du champ fut empruntée aux armes de France, tandis que les deux quadrupèdes étaient un emblème propre à la branche d'Orléans-Vallois [1].

La ville a fidèlement gardé les armes qu'elle obtint en 1492, et porte toujours : «d'or à un écusson d'azur chargé d'une fleur de lys d'or, le tout soutenu à sénestre d'un loup de sable, à dextre d'un porc-épic de même.» Les émaux de cet écu lui ont également fourni ses couleurs municipales; car, dans les fêtes publiques, elle arbore l'étendard mi-parti de bleu et de jaune. Ces nuances rappellent, d'ailleurs, la noble bannière des princes d'Orléans, inau-

[1] Voir le livre curieux de M. Champollion-Figeac sur Louis et Charles d'Orléans, aux pages indiquées à la table, aux mots *Loup* et *Porc-épic*.

Digitized by Google

gurée à Blois en 1398, et décrite, comme nous l'avons vu, dans une quittance fort instructive.

A. Dupré,

Bibliothécaire de la ville de Blois.

Inscription de sainte Casarie.

Communication de M. J.-H. Albanès, docteur en théologie.

Parmi les inscriptions antiques, il en est peu qui aient été reproduites aussi souvent que l'épitaphe de sainte Casarie, placée autrefois dans la chapelle où elle fut ensevelie, sur la montagne qui domine Villeneuve-lez-Avignon. Pour s'en convaincre, il n'y a qu'à jeter un coup d'œil sur la notice bibliographique dont M. Leblant l'a accompagnée, en l'éditant une fois de plus dans ses *Inscriptions chrétiennes de la Gaule, antérieures au VIIIe siècle*[1]. Trente-neuf ouvrages de trente-six auteurs différents sont indiqués comme l'ayant donnée avant lui; ce qui dépasse de beaucoup le nombre d'éditions que l'on a pu signaler pour les autres inscriptions, même les plus célèbres, au milieu desquelles elle a pris place. Encore faut-il remarquer que cette liste, déjà longue, pourrait être augmentée considérablement; et nous pouvons y ajouter dès aujourd'hui les mentions suivantes : Gonon, *Vitæ et sententiæ Patrum Occidentis*, Lugd. 1625, in-fol. p. 240. — Guesnay, *Annales Massilienses*, Lugd. 1659, in-fol. p. 207-208. — Granget, *Histoire du diocèse d'Avignon*, Avign. 1862, in-8°, t. I, p. 196, note. — Chantelou, *Histoire de l'abbaye de Saint-André*, Bibl. nat. Mss. lat. n° 13916, et bibl. d'Avignon. — Polycarpe de la Rivière, *Avenionensis ecclesiæ Annales*, t. I, p. 358; manuscrit 503 de la bibl. de Carpentras. — Fornéri, *Histoire du comté Venaissin*, t. II, p. 61; manuscrit 530 de la bibl. de Carpentras.

Depuis que les *Inscriptions chrétiennes de la Gaule* ont paru, l'épitaphe de sainte Casarie a été publiée de nouveau dans les *Mémoires de l'Académie du Gard*, pour l'année 1869-70, page 27, et aussi dans la *Revue des Sociétés savantes*, juillet 1870, page 55.

Il semble tout d'abord qu'un si grand nombre d'éditions rend désormais inutile toute nouvelle publication d'un texte si connu. Néanmoins, nous croyons qu'il serait bon de lui donner place en-

[1] Tome II, p. 417.

Digitized by Google

core une fois dans la *Revue*, pour la raison que le texte tant de fois édité n'est qu'une portion de l'inscription, qui n'a jamais eu que des éditions partielles. En effet, elle se compose de deux parties : l'une, comprenant les quatre vers de la fin, plus six lignes non rhythmées, est celle qui a été imprimée si souvent; l'autre, qui contient les dix vers du commencement, peut, au contraire, être regardée comme inédite, n'ayant vu le jour qu'une seule fois, et dans des circonstances qui l'ont fait passer comme inaperçue, au point de tromper même les plus habiles. Voici ce qui s'est passé.

Lorsque Denys de Sainte-Marthe publia, en 1715, le premier volume du *Gallia christiana*, il y fit figurer [1] ce que l'on connaissait alors de l'inscription de sainte Casarie, c'est-à-dire la partie finale seulement. Quand l'ouvrage eut paru, Jacques Boyer, moine de Saint-André, écrivit à l'auteur pour lui faire savoir que l'on conservait dans les manuscrits de son abbaye le texte complet de cet antique monument, dont le marbre, mutilé depuis longtemps, n'avait pu fournir à ses divers éditeurs que des fragments. Par suite de cette communication, et grâce à la copie qu'il envoya à son confrère, celui-ci put donner dans son second volume [2] le commencement de ce petit poëme, dont la fin se trouvait dans le premier. Mais ce fait a été si peu remarqué, que tous ceux qui, depuis lors, se sont occupés du même sujet, n'ont connu, comme auparavant, que les derniers vers, et ne se sont pas doutés que les autres, dont ils regrettaient la perte, se trouvaient dans un des suppléments du *Gallia christiana*.

En réalité, l'inscription dont il s'agit n'a été imprimée nulle part dans son entier, et l'on ne pourrait l'avoir complète qu'en employant deux volumes différents d'un grand ouvrage. Et même, dans ce cas, on ne l'aurait pas dans son intégrité; car, par un oubli inexplicable du transcripteur, ou de l'éditeur, ou de l'imprimeur, le dixième vers, *Lustris jam denis, etc.*, qui devait terminer la première partie et la relier à la seconde, a été omis des deux côtés, de manière à laisser encore l'inscription tronquée. Il y aura donc quelque intérêt à publier une bonne fois le texte entier de l'inscription de sainte Casarie; et il nous semble que sa place est naturellement dans la *Revue*, qui en a donné naguère la dernière édition partielle.

Nous reproduisons, dans cette édition, le texte de Polycarpe de

[1] Col. 799.

[2] *Gallia christ.* t. II. *Animadversiones in tom. I*, en tête du volume.

Digitized by Google

la Rivière, qui, le premier, a découvert et transcrit l'épitaphe telle qu'elle fut jadis, et l'a insérée, sans lacunes, dans son ouvrage manuscrit ci-dessus cité. C'est là, du reste, que nous l'avons rencontrée pour la première fois, bien avant de la voir dans Fornéri et dans le *Gallia christiana*, les seuls, à notre connaissance, qui l'aient donnée. Nous avons collationné avec soin ces deux derniers, et noté toutes les variantes qui s'y trouvent; quelques-unes sont importantes, et nous n'avons pas hésité à leur donner la préférence sur l'auteur que nous suivons pour le reste.

Nous aurions pu essayer de disposer les dix premiers vers comme les derniers, dont chacun occupait deux lignes sur la pierre, ainsi qu'on peut le constater sur les débris qui nous en restent. Mais nous aimons mieux laisser ce soin à un plus habile, en attendant que quelques nouveaux fragments du marbre disparu depuis des siècles viennent nous apprendre au juste comment on avait découpé les lignes.

CONDITA CASARIAE[1] SVNT HOC PIA MEMBRA SEPVLCHRO,
CVI PROBITAS, VIRTVS, FACIES, MENS, NOMEN, ORIGO,
CONNVBIVMQVE FVIT SIMILI SPLENDORE REFVLGENS,
ET DVLCIS PROLES, CVIVS[2] POST FATA SVPERSTES,
SE TOTAM VOVENS, CARO CVM CONIVGE, CHRISTO,
IEIVNANS, ORANS, MENDICIS LAVTA[3] MINISTRANS,
HAS SOLAS CENSEBAT OPES MERCEDIS OPIMAE
QVAS ILLIS SACRISQVE DABAT DE DIVITE CENSV
TEMPLIS · VNDE SATIS MERITIS FELICIBVS AVCTA,
LVSTRIS IAM DENIS ET QVATVOR INSVPER ANNIS[4],
[5] MENSI[BVS ET GEMINIS CONCLV]
DENS TEMP[ORA VITAE],
VIVIT IN [AETERNVM NVLLVM]
MORITV[RA PER AEVVM·]
ISTA VALENS [FIERI FLETV MANAN]
TE ROG[AVIT],
IVRA [SACERDOTII[6] SERVANS]
NOMENQVE IVGA[LIS].

[1] Polyc. et Forn. : *Cæsariæ*, mais le marbre, qui reproduit ce nom un peu plus bas, porte distinctement *Casariæ*.

[2] *Gallia christ : post cujus.*

[3] Forn. et le *Gallia : læta.*

[4] Ce vers manque dans Forneri et dans le *Gallia.*

[5] Partie de l'inscription antérieurement connue; ce qui est entre crochets n'existe plus.

[6] Forn. : *sacerdotis.*

Digitized by Google

✠ OBIIT BON M̄ CASARIA[1] ME
DIVM NOCT D̄ DN̄ICO INLVCISCENTE
VI ID̄ DECEMB̄ QVATRAGIES[2]
ET VI[3] P̄C̄ BASILI IVNIOR V·C·C·
ANN̄ XII REGN DOMINI CHELDE[4]
BERTI REGĪ INDICT QVINTA·

Il nous semble que la nouvelle partie de l'inscription porte avec elle toute les preuves désirables de son authenticité, dans son style, dans la coupe des vers, et surtout dans sa parfaite liaison avec la partie plus anciennement connue. Elle se relie à celle-ci d'une manière si naturelle, et en complète si bien le sens, qu'on n'a pas de peine à voir que l'on a sous les yeux deux fragments d'une même composition.

Dom Polycarpe nous apprend qu'il a tiré ces vers d'un vieux manuscrit de l'abbaye de Saint-André[5], où ils avaient dû être transcrits lorsque le marbre était encore entier. Il n'existe aucun motif de douter de son affirmation, qui est, du reste, confirmée par le témoignage de dom Jacques Boyer, comme le rapporte l'auteur du *Gallia christiana*[6]; mais il est actuellement impossible de la contrôler. Les manuscrits de l'abbaye de Saint-André et ses archives ont complétement disparu; et malgré toutes nos recherches, particulièrement à Avignon et à Nimes, nous n'avons pu en retrouver la moindre trace. Nous aurions été curieux de découvrir le nom de l'auteur de l'inscription tumulaire de sainte Casarie, dans le cas où le manuscrit l'aurait conservé, et en supposant que ce ne soit pas Valens lui-même, comme pourraient l'indiquer ces mots : *Ista Valens fieri fletu manante rogavit.*

Grâce à ces lignes, que nous remettons en lumière, nous connaissons désormais l'âge de sainte Casarie, qui mourut à cinquante-quatre ans et deux mois; et l'embarras de quelques auteurs qui, croyant l'inscription complète, ne savaient dire pourquoi on y mentionnait les mois sans indiquer les années, n'aura plus de raison

[1] Polyc. et le *Gallia christiana* : *Cæsaria.*

[2] Le *Gallia* : *quadragies.*

[3] Polyc. : *et VIII.*

[4] Le *Gallia* : *Childeberti.*

[5] «Nos vero minime mutilum et lacerum, sed plane sanum et sine vulnere integrum, velut illud nacti sumus vetustissimis membranis Sanctandreani cœnobii, exhibemus.» (*Avenion. Eccl. Annales*, t. I, p. 357.)

[6] *Animadversiones in tom. I.*

Digitized by Google

d'être. Mais ce n'est pas le seul renseignement intéressant dont nous soyons redevables à la partie négligée de notre épitaphe. Bien que sur tout le reste elle s'accorde avec ce que l'on savait déjà sur la noble origine de la sainte, sur ses richesses et ses vertus, il est un point très-considérable sur lequel elle corrige l'opinion vulgaire, et il faudra dorénavant en tenir compte.

On admettait jusqu'ici, d'après une tradition plus ou moins ancienne, que sainte Casarie avait vécu dans la continence avec son époux Valens, et qu'ils s'étaient séparés d'un commun accord pour qu'elle pût se retirer dans la grotte du mont Andaon et y vivre en solitaire. L'abbaye de Saint-André et d'autres églises célébraient sa fête comme d'une vierge. Nous savons maintenant que les deux époux eurent de leur mariage un enfant, dont la mort les plongea dans le deuil, et les porta à distribuer aux pauvres et aux églises une fortune qu'ils ne devaient plus transmettre à un héritier. Il semble même résulter de notre texte que cette vie de prière et de charité que sainte Casarie mena en commun avec son mari, *caro cum conjuge*, dura assez longtemps. On n'y trouve aucune allusion à une vie de solitude. Il est bien probable que la retraite de la sainte au delà du Rhône ne dut avoir lieu qu'au moment où le pieux Valens, jusqu'alors laïque, fut élevé au sacerdoce, parce que, dans ce cas, les lois de l'église imposaient aux hommes mariés la séparation d'avec leurs femmes.

Le mot *sacerdotii*, inscrit dans l'épitaphe, ne serait-il pas un indice de l'épiscopat de Valens, que l'église d'Avignon compte au nombre de ses évêques? Nous ne prétendons pas trancher ici la question; mais personne n'ignore que, dans les temps anciens, ce terme désignait les évêques aussi bien que les simples prêtres, et même plus souvent les premiers que les seconds.

Quant à la date de l'inscription, nous adoptons pleinement les conclusions de l'article publié dans la *Revue* en juillet 1870. Elle est de 587. Le règne de Childebert commença, selon Grégoire de Tours, en 575, le jour de Noel [1], et sa douzième année, mentionnée par notre monument, dura du 25 décembre 586 au 25 décembre 587. C'est donc le 8 décembre 587 que mourut sainte Casarie. En 586, date adoptée par plusieurs savants, on ne comptait encore, au 8 décembre, que la onzième année de Childebert;

[1] *Hist. Franc.* lib V, cap. 1.

Digitized by Google

ce qui est en désaccord avec l'inscription. Il faut donc s'en tenir à l'année suivante.

J.-H. Albanès.

Docteur en théologie.

Épitaphe de Françoise de Nargonne, duchesse d'Angoulême, veuve de Charles de Valois, fils légitimé de Charles IX; acte de décès de cette princesse, et lettres la concernant.

Communication de M. le comte de Mellet, correspondant du Ministère à Chaltrait (Marne).

En 1713, le château de Montmort (Marne) était possédé et habité par M. Pierre Rémond, marquis de Montmort, savant distingué, membre de l'Académie des sciences, mort à Paris le 7 octobre 1719. M. de Montmort avait épousé Mlle de Romicourt, petite nièce de Françoise de Nargonne, duchesse d'Angoulême, laquelle habitait le château de Montmort avec son neveu. On sait que le beau-père de cette princesse, le roi Charles IX, était mort cent quarante ans auparavant.

Je donne ici l'extrait de deux lettres publiées depuis longtemps, dans lesquelles le marquis de Montmort, écrivant à Jean Bernouilly, fait allusion à cette singulière particularité; mais je donne à la suite l'acte de décès de la duchesse d'Angoulême, relevé dans les registres de la paroisse de Montmort, et la copie de l'inscription funéraire placée dans l'église après la mort de cette princesse. Ces deux dernières pièces sont inédites, l'une d'elles, la seconde, ayant été adressée déjà par moi au Comité des travaux historiques pour faire partie du Recueil des inscriptions de la France, mais n'étant point sortie encore des cartons du Comité.

LETTRE.

L'espérance que vous me donnez, Monsieur, de me faire l'honneur de venir me voir me fait un plaisir infini. Je me flatte que vous ne vous ennuyerez pas. Vous y trouverez des personnes qui aiment beaucoup les gens d'esprit, et vous y honorent parfaitement. Vous y verrez aussi une des raretés de la France, une princesse, bru de Charles IX, mort il y a cent quarante ans.

LETTRE.

Mad. la Duchesse d'Angoulême, morte à Montmort, le 12 de ce mois .... Quoique cette princesse fût, comme vous savez, dans un âge extrêmement

Digitized by Google

avancé, elle a conservé sa raison pure et ferme jusqu'au dernier moment. Je ne doute point, Monsieur, que le ressouvenir des vertus de cette bonne princesse et de l'affection qu'elle vous portait, ne vous rende sa perte très-sensible. Sa mort, outre la douleur qu'elle m'a causée, me donne des soins et une peine infinies. Il me faut passer mon temps à solliciter les ministres. Quelle occupation pour un philosophe?

ACTE DE DÉCÈS.

Le 10 du mois d'août 1713 est décédée de ce monde, munie des sacrements, très-haute et très-puissante dame Françoise de Nargonne, veuve de Sérénissime prince..... de Valois, duc d'Angoulême. Le 12, son corps a été mis en dépôt en cette église et ses entrailles y ensevelies, et le 24 du dit mois le dit corps a été transporté à Sézanne et y enterré, selon la dernière volonté de la défunte.

Signé : Prieux, instituteur,
Macquillody, curé.

INSCRIPTION DU TOMBEAU.

ICY SONT RENFERMÉES LES ENTRAILLES DE TRÈS HAUTE ET TRÈS PUISSANTE PRINCESSE FRANÇOISE DE NARGONNE, DUCHESSE D'ANGOULEME, VEUVE DE TRÈS HAUT ET TRÈS PUISSANT PRINCE CHARLES DE VALOIS, FILS LÉGITIMÉ DE CHARLES IX, ROY DE FRANCE, MORTE EN CE LIEU LE 10e AOUST 1713, ÂGÉE DE 92 ANS, APRÈS AVOIR PASSÉ 68 ANS DE VIDUITÉ DANS LA RETRAITTE ET DANS LA PRATIQUE DE TOUTTES LES VERTUS CHRESTIENNES.

Priez Dieu pour le repos de son ame.

Pour copie conforme :

Comte DE MELLET,

Correspondant du Ministère.

EXAMEN COMPARÉ DE DEUX CIPPES VOTIFS DU MUSÉE CALVET, DÉDIÉS À DES DIVINITÉS TOPIQUES DES GAULES.

Communication de M. Deloye, correspondant du Ministère, à Avignon.

Le but de la présente étude est d'appeler l'attention du Comité sur deux inscriptions intéressantes au point de vue de la philologie

Digitized by Google

celtique et de l'histoire locale, dont l'une est probablement inédite, l'autre peu et mal connue.

Voici la première, avec la description du petit monument lapidaire qui la porte :

ALBIORICE
V·S·L·M·

Hauteur des lettres, 15 millimètres.

Lettres assez serrées, mais de bonne forme, sauf l'L dont la base est oblique (ʟ), comme dans l'écriture rustique.

Cippe en pierre calcaire, de dimensions excessivement exiguës. Il est décoré à la partie supérieure de plusieurs moulures et d'une corniche, au milieu de laquelle on remarque un creux arrondi présentant une saillie centrale et destiné à recevoir une très-petite patère. Une guirlande, formée de hachures qui s'entre-croisent, orne les deux faces latérales, tandis que la face antérieure offre deux espèces de rosaces relativement grandes et qui séparent les deux lignes de l'inscription. Le cippe est brisé à la partie inférieure, et la base manque entièrement, ainsi que le bas des sigles V·S·L·M·

Hauteur maxima du cippe, 185 millimètres; largeur maxima, 130 millimètres; largeur du dé ou champ de l'inscription, 110 millimètres; profondeur maxima, 100 millimètres; profondeur minima, 70 millimètres.

Ce cippe, acquis par le musée Calvet en 1869, faisait partie de la petite collection de M. Seigneurel, dont les antiquités avaient été recueillies à Saint-Saturnin d'Apt ou dans le voisinage.

Le nom ALBIORICE paraît être au datif, malgré l'E simple au lieu de l'Æ, particularité peu rare, dont les inscriptions mêmes du musée Calvet offrent plus d'un exemple. Il désigne donc la divinité plus ou moins locale à laquelle est dédié le cippe votif par une personne qui, en accomplissant son vœu, a voulu garder l'anonyme, ainsi qu'il arrivait souvent. Ce nom est tout à fait inconnu dans les mythologies grecque et romaine, aussi bien que dans les recueils épigraphiques. Mais les radicaux dont il se compose ont une valeur déterminée dans les dialectes de la langue celtique et signifient, l'un (*alb* ou *alp*) « sommet, col, passage, rocher, montagne; » l'autre (*rix* ou *ricus*) « roi, chef, fort, puissant [1] » : d'où l'on peut in-

[1] Roger de Belloguet, *Glossaire gaulois*, 2e édit. n°s 70 et 387.

Digitized by Google

duire qu'il se rapporte à une déesse exerçant son empire sur les lieux élevés, et par conséquent protectrice des tribus montagnardes.

Je suis porté à croire que le mot *Albiorica* est un surnom particulier donné par certaines populations gauloises à leur Minerve guerrière, de même qu'elles ont parfois surnommé leur dieu de la guerre *Albiorix;* témoin l'inscription suivante, gravée en capitales de forme rustique sur un cippe de très-grande dimension, pareillement conservé au musée Calvet :

MΛRTI
ALBIORIGI
SEXCORNELIVS
SΛCRΛTVS
V·S·L·M·

Hauteur des lettres de la première ligne, 70 millimètres; de la deuxième, 65 millimètres; des troisième, quatrième et cinquième, 55 millimètres. Capitales assez régulières, parmi lesquelles les M, les Λ et le G sont d'une forme particulière. Il n'y a d'autre conjonction de lettres que le T et l'V de SACRATVS, dont la lecture n'est pas douteuse.

Cippe en pierre calcaire, d'une belle conservation, avec une base et une corniche, qui offre par-dessus un grand creux circulaire, accosté de deux rouleaux.

Hauteur totale du cippe, 1^{m},81; hauteur de la base, 34 centimètres; hauteur du dé, 1^{m},25; largeur, 56 et 54 centimètres; profondeur, 37 et 39 centimètres; hauteur de la corniche, 22 centimètres.

Le simple rapprochement des deux cippes ci-dessus décrits suffit à éclairer et à compléter le sens de la première inscription. Il montre que les mots *Albiorice* et *Albiorigi*, tous deux au même cas oblique, sont deux variantes d'un seul et même surnom, ne différant entre elles que par la forme masculine de l'une et féminine de l'autre.

L'origine des deux monuments fournit un autre rapprochement qui vient à l'appui du premier. En effet, l'énorme cippe, sans ornement, de Mars *Albiorix* a été découvert à Sablet, village situé au pied d'un des contre-forts occidentaux du mont Ventoux, et le petit cippe élégant et orné, dédié à une Minerve présumée, dite *Albiorica*, ne peut avoir d'autre origine que les environs de Saint-Satur-

Digitized by Google

nin d'Apt, dans un rayon assez restreint, qui ne saurait dépasser le Ventoux, d'un côté, et, de l'autre, la chaîne du Léberon; c'est dire qu'ils proviennent tous deux de la partie montagneuse du département de Vaucluse, où les cîmes abondent. Pareille coïncidence n'est pas ici un effet du hasard; elle paraît de nature à justifier l'étymologie et la valeur des surnoms *Albiorix* et *Albiorica*, roi et reine des monts, donnés à Mars et probablement à Minerve, pour caractériser le rôle de ces deux divinités, en tant que protectrices des populations guerrières de ces contrées montueuses, et honorées par elles d'un culte particulier, complémentaire l'un de l'autre.

Ce ne serait, du reste, pas la première fois que Mars et Pallas auraient été associés par la conformité des noms et des attributions. La corrélation fort naturelle qui existait sous ce double rapport entre le dieu et la déesse a déjà été remarquée par divers auteurs, notamment par le savant celtiste Roget de Belloguet, qui s'exprime ainsi, à propos de la Minerve surnommée *Belisana* ou plutôt *Belisama* dans les inscriptions de Consérans, de Saint-Bertrand-de-Comminges et de Vaison [1] : « Cette divinité gauloise ne répondait point dans ce cas à la déesse de la Sagesse, mais à la Minerve guerrière, à Pallas; c'était la *Beineid* ou *Beneid* irlandaise, en rapport étroit de nom et d'union avec *Neid*, le Mars gaëlique [2]. »

Enfin il n'est pas inutile de remarquer ici qu'autour du mont Ventoux, qui offre la plus haute cime des montagnes intérieures de la France [3], il a dû exister un *pagus* gaulois du nom d'*Albion*, dont deux villages voisins, Saint-Christol-d'Albion [4] et le Revest-du-Bion, *Revestum Albionis* [5], gardent encore après tant de siècles le vivant souvenir, comme pour confirmer l'appellation ancienne des

[1] L'inscription gauloise, en caractères grecs, découverte à Vaison et qui est aujourd'hui conservée au musée Calvet.

[2] *Glossaire gaulois*, 2e édit. p. 375 et 376, où l'auteur renvoie à O'Reilly, d'après Cormac, et à Betham, *Etrur. celt.* t. II, p. 41.

[3] Le sommet du Ventoux, plus haut que le Puy-de-Dôme, a 1,912 mètres d'altitude et frappe d'autant plus les regards qu'il est presque isolé, à côté des plaines de la vallée du Rhône et non loin de la mer.

[4] Ce village, situé à une lieue et demie sud-est de Sault, faisait autrefois partie de la Provence; c'est aujourd'hui une commune du département de Vaucluse, de l'arrondissement de Carpentras et du canton de Sault. Le prieuré de Saint-Christol était une ancienne obédience de l'abbaye de Saint-André-de-Villeneuve-lès-Avignon.

[5] Le Revest-du-Bion, que le *Dictionnaire des Gaules*, d'Expilly, met dans le Dauphiné, appartient actuellement au département des Basses-Alpes, à l'arrondissement de Forcalquier et au canton de Banon.

Digitized by Google

dieux du pays, révélée par la découverte locale de nos deux monuments épigraphiques.

S'il est facile de justifier par les observations précédentes l'existence d'un *pagus Albionensis* appelé l'Albion, il n'est pas si aisé d'en fixer l'étendue. Cependant il est certain que le territoire de Saint-Christol-d'Albion, qui en a retenu le nom, en faisait partie; de plus, il est extrêmement probable qu'il en était de même de celui de Sablet, d'où l'on a exhumé le cippe d'*Albiorix*, et d'une partie au moins des environs de Saint-Saturnin, d'où provient celui d'*Albiorica;* car c'étaient là évidemment les divinités particulières de l'Albion[1]. Or, d'une part, ce *pagus* ne pouvait dépasser Sablet, au couchant duquel la nature du pays change d'aspect et offre de vastes plaines qui s'étendent jusqu'au Rhône; d'autre part, j'inclinerais à croire que le Revest-du-Bion, placé en dehors, en formait la limite orientale. En effet, ce dernier village était assis, comme son nom provençal[2] l'indique assez, au revers du Bion ou de l'Albion, c'est-à-dire sur le versant extérieur de la chaîne montagneuse qui pouvait servir de frontière naturelle au pays. Ainsi s'expliquerait pourquoi les deux villages de Saint-Christol-d'Albion et du Revest-du-Bion, bien que très-voisins, appartenaient pendant le moyen âge à des circonscriptions toutes différentes, l'un étant du Dauphiné, du district des baronies et du diocèse de Sisteron, l'autre de la Provence, de la viguerie et du diocèse d'Apt.

Cela posé, en jetant les yeux sur une carte locale et tirant une ligne de l'ouest à l'est, depuis Sablet jusqu'au Revest-du-Bion, on reconnaît que le Ventoux en occupe presque exactement le centre, et l'on est dès lors fondé à dire que l'Albion, borné au nord par les Voconces, à l'ouest par les Cavares, au midi par les Memini et les *Vulgientes*, comprenait les étroites vallées partant de ce point

[1] D'après ce qui m'a été rapporté, M. Chrestian, conservateur du musée de Sault, supposant que notre petit cippe proviendrait de cette ville, penserait qu'*Albiorica* en serait le nom ancien, sans doute le nom de sa déesse topique. Mais je crois plutôt que c'était, avec Mars *Albiorix*, une des divinités particulières de tout le *pagus* d'Albion; rien n'établit que Sault, *Saltus*, ait jamais porté un autre nom que celui qu'il a dans les plus anciennes chartes et qu'il tire des forêts qui l'entourent. Tout en contestant le sens trop restreint que M. Chrestian attribuerait au mot *Albiorica* de notre inscription, je dois ajouter que son opinion, bien que très-imparfaitement connue de moi, m'a pourtant suggéré l'idée première de ce petit travail.

[2] Revès, en italien *rovescio*, revers, partie opposée à l'endroit. (*Dict. provençal-français* d'Honnorat.)

Digitized by Google

culminant et central, avec les nombreuses montagnes groupées autour du mont géant dont la cime, presque toujours neigeuse, les domine d'une manière si remarquable [1].

Il resterait maintenant à rechercher si les habitants du *pagus* d'Albion étaient une des peuplades qui portaient le nom générique d'*Albici* [2] et avaient pour ville principale *Albece colonia Reiorum Apollinarium* [3], aujourd'hui Riez; ou bien s'ils en étaient distincts, étant peut-être séparés d'eux par le grand *pagus* de Sisteron, la *civitas Segesteriorum* de la Notice des provinces, ainsi que par la Durance [4]; enfin si, dans ce dernier cas, ils ne seraient point un des deux peuples, analogues par le nom, l'habitat et les mœurs, que Strabon distingue, en les nommant séparément Ἀλβιεῖς καὶ Ἀλβίοικοι [5], et que certains critiques, embarrassés par cette leçon, ont jugé à propos de confondre, en substituant la particule ἤ, *ou*, à la conjonction καὶ, *et*, qui se trouve dans le texte de cet ancien géographe [6]. Mais l'étude de ces diverses questions m'entraînerait trop loin, et j'ai voulu aujourd'hui me borner à tirer les conséquences

[1] On peut noter ici que le nom d'Albion, ordinairement traduit par les mots *île blanche*, quand il s'entend de l'Angleterre, signifie plutôt, d'après l'observation de Roget de Belloguet, *blancs rochers*, expressions qui, indépendamment de l'éclat de la neige, conviennent très-bien à la nature rocheuse du mont Ventoux et de son entourage.

[2] M. Henry, dans ses *Recherches sur les antiquités des Basses-Alpes*, p. 16, confondant ensemble les *Albiœci* ou *Albicœi* ou *Albici*, les considère comme un peuple *collectif*.

[3] C'est le nom que porte cette colonie romaine dans une des plus belles inscriptions du musée Calvet.

[4] M. Henri ne paraît pas admettre que les *Albici* aient occupé les deux rives de la Durance, puisqu'il avance que «l'arrondissement de Forcalquier formait une ou plusieurs peuplades particulières, dépendantes des Cavares, mais dont le nom spécial est inconnu.» (*Loc. cit.* p. 24.) Telle n'est pas l'opinion de M. J. Courtet, qui, dans son *Dictionnaire des communes de Vaucluse*, à l'article de *Saint-Christol-d'Albion*, s'exprime ainsi : «Le nom d'*Albion* vient des anciens *Albici*, dont le territoire s'étendait jusqu'aux montagnes de Sault, et dont le chef-lieu, selon Pline, était Riez, ou plutôt, selon M. Walckenaer, le village actuel d'Albiosc, qui conserve le nom de cette peuplade dans sa forme grecque. Strabon la nomme *Albioecoi*. Un village voisin, des Basses-Alpes, s'appelle également *Revestum Albionis*, dont on a fait Revest-du-Bion.»

[5] Μετὰ δὲ τοὺς Σάλυας Ἀλβιεῖς καὶ Ἀλβίοικοι καὶ Οὐοκόντιοι νέμονται τὰ προσάρκτια μέρη τῶν ὀρῶν. (Strab. lib. IV, cap. VI, 4, p. 169 de l'édition de Didot, publiée en 1853, par les soins de Müller et Dübner, in-8°.)

[6] Καὶ Ἀλβ. leg. fuerit ἢ Ἀλβ. (*Ibid.* dans l'*Index variæ lectionis*, p. 966.) C'était aussi l'opinion de Gosselin, rapportée et admise par le *Dictionnaire archéologique de la Gaule*, p. 30.

Digitized by Google

qui découlent directement de l'examen de nos deux cippes votifs, auxquels je me hâte de revenir pour terminer cette trop longue notice.

J'ai tout lieu de penser que l'inscription d'*Albiorica*, qui n'est que depuis cinq ans au musée Calvet, où son exiguïté a pu la dérober aux regards des visiteurs, est encore inédite. Il n'en est pas de même de celle de Mars *Albiorix*, dont le cippe de haute stature se dresse depuis longues années à droite de la porte d'entrée de la première galerie lapidaire; elle figure notamment dans le supplément au recueil épigraphique d'Orelli, sous le n° 5867, où M. Henzen l'a reproduite d'après le *Bulletin de l'Académie de Bruxelles*, de l'année 1841, d'une manière inexacte, ayant écrit SACRVM S·S·V·L·M, là où l'original porte fort lisiblement SACRATVS V·S·L·M. Il est vrai qu'il renvoie à Bursianus, qui aurait écrit moins fautivement SASCRATVS V·S·L·M. Mais Henzen a tort d'ajouter aussitôt qu'il existe encore des doutes au sujet de ce surnom[1]. Il n'y a pas de doute possible en présence de l'original, ni même devant l'estampage que je mets sous les yeux des membres du Comité.

Les circonstances de la découverte de ce curieux monument, consignées dans le Catalogue manuscrit du musée Calvet[2], méritent d'être rapportées. En 1834, un habitant de Sablet, commune du département de Vaucluse, voulant faire creuser un puits et en ayant marqué la place à l'ouvrier chargé du travail, celui-ci se mit à fouiller à l'endroit désigné, et fut fort surpris de rencontrer, à une certaine profondeur, des dalles sous lesquelles existait déjà un puits tout fait. En l'explorant, on y trouva, outre le cippe de Mars *Albiorix*, un cippe de dimensions beaucoup moindres, mais non moins intéressant, dédié aux Fées,

FATIS
CORNELI....IL

et orné des figures de ces mystérieuses divinités, en demi-relief et en pied, au nombre de trois; plus quatre autres petits cippes, malheureusement anépigraphes, que l'on peut présumer avoir été

[1] Henzen accompagne, en effet, la version de Bursianus de cette observation critique : « Rectius sane, quamquam de cognomine adhuc dubitare licet. »

[2] Catalogue formé des notes recueillies jour par jour par M. J. Binon, ancien concierge-gardien du musée.

Digitized by Google

dédiés aussi à des divinités d'une sorte de petit panthéon local. L'état de conservation de ces divers monuments votifs me fait supposer qu'ils auront été soustraits par quelque dévot qui les aura soigneusement cachés dans son puits, pour les soustraire aux profanations des premiers chrétiens.

L'ensemble de la trouvaille, vrai trésor gallo-romain, fut aussitôt acquis par l'administration du musée Calvet.

Avignon, 16 octobre 1874.

Aug. Deloye,

Conservateur de la bibliothèque et du musée Calvet, correspondant.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

PARTIE HISTORIQUE, ARCHÉOLOGIQUE ET LITTÉRAIRE.

Société littéraire, historique et archéologique du département de l'Ain. — *Revue*, 2e année (mars 1873-février 1874), in-8°.

Samuel Guichenon, sa vie, ses œuvres et sa correspondance inédite avec les savants de son temps (suite), par M. J. Baux. P. 1 à 7, 97 à 108, 129 à 140, 185 à 189, 193 à 199, 237 à 243, 322 à 333.

Une mission militaire en Turquie (1784-1788), par M. Adrien Arcelin. P. 8 à 25, 64.

Le soir, par M. Eugène Roulleaux. P. 32.

Excursion dans la philosophie moderne (suite) : le matérialisme, par M. P. Louvet. P. 34 à 38.

Lettre de M. A. de Mestral, sur la propagande protestante. P. 39 à 43.

Lettres inédites de M. Brillat-Savarin (1795-1796), par M. Dufay. P. 44 à 53.

Leçon d'histoire par un singe, par M. P. Louvet. P. 54 à 57.

Sainte Dympna, par M. Martin. P. 65 à 82, 109 à 118.

Le crabe et l'écrevisse, fable, par M. Cotty. P. 95.

Nécrologie. — M. l'abbé Dubois. P. 96.

La Marguerite, par M. G. Du Puy. P. 141 à 144.

Les héroïnes de Gœthe. Sonnets, par M. Philibert le Duc. P. 152 à 158.

Études sociales, par M. F. Chicot. P. 161 à 184, 257 à 278.

Le domestique libre-penseur, par M. P. Louvet. P. 200 à 203.

Notice sur le château de Richemont, par M. de Lateyssonnière. P. 204 à 207.

Quelques médailles romaines, par M. Ét. Milliet. P. 218 à 223.

La goutte d'eau, par M. Paul Viau. P. 224.

Extrait de l'histoire des sires de Bâgé. — Règne d'Ulric Ier. — Fondation du prieuré et de l'église de Saint-André, par M. J.-C. Martin. P. 225 à 236.

Un génie égaré, par M. Eugène Roulleaux. P. 244 à 249.

Duel judiciaire entre Otho de Grançon et Girard d'Estavayer, par M. Jules Baux. P. 279 à 297.

Digitized by Google

Souvenir de voyage. — Saint-Pierre-sur-Dive et son église de N.-D. de Lépinay, par M. Dufay. P. 298 à 303, 376 à 379.

Une foire à Bulle. P. 304 à 310.

Tablettes trouvées dans un wagon, par M. G. du Puy. P. 311 à 313.

Une découverte archéologique, par M. l'abbé Cochet. P. 314 et 315.

A Arsène Houssaye, poésie, par M. J. Perrot. P. 316 à 318.

Une promenade en mer au clair de lune, poésie, par M. Cotty. P. 319.

Réponse à un enfant qui m'avait montré des vers adressés à sa mère, à l'occasion de la veillée de Noël, poésie, par M. J. Perrot. P. 320.

Les vierges martyres. Sainte Eulalie, par M. Martin. P. 334 à 346.

Essai critique et descriptif sur les nouveaux vitraux de l'église Notre-Dame de Bourg, par M. Ch. Martin. P. 347 à 375.

Ode sur les coléoptères, par M. Ernest Cotty. P. 380 à 383.

Antiquités. P. 384.

Biographies, par M. Dufay :

De MM. Bouvéron (Claude), Bouvier des Éclar (Joseph), Brillat-Savarin (Frédéric), Brosse de la Barge (Louis-César), Brouillet (Philippe), Bruaud (Anne-Joseph). P. 26 à 31.

De MM. Buget (Claude-Joseph), Burdet (Alexis). P. 58 à 63.

De MM. Cabuchet (Charles-Eugène), Cancalon (Pierre-François-Célestin), Cardon (Joseph de), Carrelet (Henri), Carrier (général), Carrier (Louis), Carry (Jean). P. 83 à 94.

De MM. Cerisier (Jean-Baptiste), Chabannes (Jacques de), Chabert (Anthelme), Chabert (Jean-Baptiste), Chabert (Pierre-Frédéric), Chabot (Philippe de). P. 119 à 126.

De MM. Chaley (Joseph), Champolon (Charles-Étienne-Hyacinthe du Louvat de), Champolon (Gaspard-Adrien-Bonnet du Louvat de). P. 145 à 151.

De M. Champolon (Joseph-François-Victor du Louvat de). P. 190 et 191.

De M. Rostaing (Jean-Antoine, baron de). P. 208 à 217.

De MM. Durand (François-Marie) et Durand de Chiloup (Jean-Jacques). P. 250 à 256.

Bulletin bibliographique. P. 127 et 128, 159 et 160, 384.

Société littéraire, historique et archéologique du département de l'Ain. — Revue, 3e année (mars 1874-février 1875), in-8°.

Samuel Guichenon, sa vie, ses œuvres et sa correspondance inédite avec les savants de son temps (suite), par M. Jules Baux. P. 2 à 21.

Souvenir de voyage. — Saint-Pierre-sur-Dive et son église de Notre-Dame de Lépinay (suite et fin), par M. Dufay. P. 22 à 34.

Digitized by Google

Du protestantisme en Bresse, par M. J. Delaigue. P. 35 à 51, 94 à 106, 162 à 171, 237 à 259.

Étude philosophique. — Le Darwinisme, par M. l'abbé Louvet. P. 52 à 56, 88 à 93.

Sommaire des faits de guerre qui se sont passés sur le territoire de Trévoux, par M. Valentin-Smith. P. 58 à 61.

Les Dombes et la famille d'Orléans, par M. Valentin-Smith. P. 62 et 63.

Études sociales (suite). — Sectes communistes, par M. F. Chicot. P. 65 à 87, 129 à 144, 273 à 286, 300 à 311, 362 à 366.

Biographie de M. Girod (de l'Ain), par M. Dufay. P. 107 à 122.

Les fleurs, par M. G. Du Puy. P. 123 à 126.

Langage vulgaire usité en Bresse au milieu du XIIIe siècle. P, 127.

La fortune, poésie, par M. Philibert Le Duc. P. 128.

Du servage et des conditions sociales en France, par M. Dufay. P. 145 à 151.

Examen sommaire de la théorie du transformisme au point de vue physiologique, par M. Guillebeau. P. 152 à 161, 225 à 236, 312 à 328, 349 à 361.

Une société de bonnes lectures et de conférences agricoles dans un village de l'Ain, par M. D.-J. Girod. P. 172 à 182.

Mariage de spectable Me Anthoyne Faure, advocat consistorial au souverain Sénat de Savoye, pièce communiquée par M. E. Révérend du Mesnil. P. 183 à 185.

Variété (*Vie de l'abbé Gorini*, par M. l'abbé Martin), par M. Ét. Milliet. P. 186 à 188.

Le bon pasteur, poésie, par M. Édouard L'Hôte. P. 189.

Ligugé, poésie, par M. Ernest Cotty. P. 190 et 191.

Pétrarque et les fêtes du centenaire d'Avignon, par M. E. Roulleaux, P. 193 à 224, 329 à 335, 367 à 374.

La Révolution, le Paupérisme, les remèdes, par M. Louvet. P. 260 à 264.

La médaille de Lalande, par M. Philibert Le Duc. P. 265 à 272.

Mémoires historiques extraits des registres consulaires de la ville de Bourg, de 1460 à 1536 (nouvelle série), par M. Jules Baux. P. 289 à 299, 345 à 348.

Stella, par M. E. de Jacob de la Cottière. P. 336.

La Mer, par M. E. de Jacob de la Cottière. P. 382 et 383.

Bibliographie :

Galerie militaire de l'Ain, de M. Dufay, par M. A. Albrier. P. 375 à 378.

Haltes dans les bois, de M. Philibert Le Duc, par M. J.-M. Villefranche. P. 379 à 381.

Bulletin bibliographique. P. 64, 192, 287, 384.

Digitized by Google

Société historique algérienne. — Revue africaine, journal des travaux, 18e année, Alger, Constantine, Paris, 1874, in-8° avec planches.

Les Harar, seigneur des Hanencha. — Études historiques sur la province de Constantine, par M. Ch. Féraud. P. 11 à 32, 119 à 149, 191 à 236, 281 à 294, 321 à 396.

Découverte d'une inscription libyque aux Canaries, par M. le général Faidherbe. P. 33 à 37.

Résumé historique sur le soulèvement des Derkaoua de la province d'Oran, d'après la chronique d'El-Mosselem ben Mohammed, bach-deftar du bey Hassan, de 1800 à 1813 (Hég. 1215 à 1218), par M. Adrien Delpech. P. 38 à 58.

Note sur Yahia Agha, par M. N. Robin. P. 59 à 75, 89 à 118.

Inscriptions recueillies dans les environs de la Smala de Bou-Hadjar et dans les décombres de la caserne des Janissaires à Constantine, envoi de M. le Dr Reboud. P. 76 à 78.

Tombeaux signalés dans la plaine des Beni-Amar, à 5 kilomètres N. O. d'Aumale, envoi de M. Gustave Mercier. P. 78 à 80.

La Zaouïa de Sid Ali ben Moussa ou Ali Nfounas (de la vache), par M. A. Delpech. P. 81 à 88.

Fetena Meriem, par M. N. Robin. P. 161 à 170.

Lettres adressées par des marabouts arabes au pacha d'Alger, publiées par M. Albert Devoulx. P. 171 à 190, 262 à 280.

Inscription trouvée à El-Achour. P. 237 et 238.

Rectification du texte de l'inscription latine trouvée dans la démolition de la caserne des Janissaires à Constantine, par M. M. Moll. P. 239 et 240.

Voyage à l'amphithéâtre romain d'El-Djem en Tunisie (janvier 1830), par M. Alphonse Devoulx. P. 241 à 261.

Éphémérides d'un secrétaire officiel sous la domination turque, à Alger, de 1775 à 1805, par M. Ch. Féraud. P. 295 à 319.

Projet d'abattre la porte Sarrazine, dite de *la Marine*, à Bougie. P. 397.

Nécrologie : MM. Sudré et Guiauchain. P. 398 à 400.

Les Imessebelen, par M. N. Robin. P. 401 à 412.

Lettres autographes de Mohammed Manamanni, bey de Constantine, de 1824 à 1826, par M. Ch. Féraud. P. 413 à 417.

Un diplôme de Mok'eddem de la confrérie religieuse Rahmania, par M. Adrien Delpech. P. 418 à 429.

Notes sur Tebessa, par M. Ch. Féraud. P. 430 à 473.

Lettre du colonel Trumelet au sujet d'une pierre commémorative indiquant l'endroit où a été tué le bach-agha El-Mokrani. P. 474 à 478.

M. Watbled envoie des documents laissés par feu Berbrugger. P. 478.

Digitized by Google

Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron. — Procès-verbaux des séances, t. IX (du 1er juillet 1872 au 1er juillet 1874). Rodez, 1874, in-8°.

Communication de M. de Corteplane au sujet d'une exploration dans l'arrondissement de Saint-Affrique. P. 7 à 9.

Compte rendu, par M. le vicomte d'Armagnac, de la biographie de Mgr Delalle, par M. l'abbé Alazard. P. 10 à 12.

Quelques nouvelles variations de M. l'abbé Rouquette, par M. le Dr Viallet. P. 12 à 21.

Réponse de M. l'abbé Rouquette au rapport de M. Guirondet sur le livre *Le Rouergue sous les Anglais*. P. 21 à 46.

Mémoire de M. l'abbé Rouquette sur Pollier. P. 47 à 50.

Réponse de M. l'abbé Rouquette au rapport de M. Viallet, et réplique de ce dernier. P. 50 à 74.

Rapport de M. Remond sur le manuscrit de M. l'abbé Lafon : Origine de l'abbaye de Locdieu. P. 85 à 87.

Rapport de M. Remond sur la bague trouvée à Mas-Marcou. P. 87 et 88.

Rapport de M. Guirondet sur le *Vrai Maudit*, par Mme d'Aguilhon. P. 88 à 92.

Note de M. Advielle sur Hardouin de Péréfixe. P. 92 et 93.

Poésies de M. d'Armagnac. P. 109 et 110.

Rapport de M. E. de Barrau sur le *Cenacolo*. P. 111 et 112.

Poésies de M. E. de Barrau. P. 113 et 114.

Rapport de M. Guirondet sur les travaux de M. Advielle. P. 114 à 118.

Note de M. E. de Barrau sur des fouilles faites au monastère de Saint-Sernin, sous Rodez. P. 129.

Compte rendu des fouilles faites dans le canton de Rieupeyroux. P. 138 à 141.

Rapport de M. Valadier sur le Dictionnaire patois-français, rédigé par M. l'abbé Vayssier. P. 141 à 143.

Lettre de M. Advielle sur les manuscrits de Monteil en sa possession. P. 159 et 160.

Lettre de M. J. Durand, de Gros, au sujet du Dictionnaire patois. P. 160 et 161.

Rapport de M. le vicomte d'Armagnac sur les *Poésies catholiques*, par M. l'abbé Firminhac. P. 162.

Rapport de M. Maisonabe sur deux ouvrages de M. Loubers. P. 163 à 169.

Rapport de M. Remond sur l'origine légendaire et historique du monastère de Saint-Antonin et les bulles pontificales adressées à ce monastère. P. 170 à 176.

Digitized by Google

Rapport de M. Remond sur le livre de M. Guirondet intitulé *Ludovic*. P. 176 à 180.

Société historique, littéraire, artistique et scientifique du Cher (ancienne Commission historique). — *Mémoires*, 2e série, 2e vol. Bourges, Paris, 1874, in-8°.

Recherches sur divers règlements économiques du Bas-Empire, par M. Fernand Dumonteil. P. 1 à 36.

Testament de Colbert, par M. Alphonse Boulé. P. 37 à 48.

Invasion des Normands dans le Berry, par M. Cl. Clouet. P. 39 à 93.

La petite Vendée du Sancerrois, par M. Alphonse Boulé. P. 95 à 110.

Fondation de la ville d'Henrichemont, par M. H. Boyer. P. 111 à 166.

Note sur Allichamps, par M. Louis Rollet. P. 167 à 176.

Sceau de Mathias Corvin, roi de Hongrie, par M. P. Moreau. P. 365 à 367.

Note sur un mérel de la Sainte-Chapelle de Bourges, par M. D. Mater. P. 368 et 369.

Description d'un exemplaire des Heures de Bourges, de 1568, trouvé à Dun-le-Roi en 1868. P. 370 à 373.

Société des sciences historiques et naturelles de Semur (Côte-d'Or). — *Bulletin*, 10e année, 1873; Semur, 1874, in-8° avec planches.

La source de l'Armançon, par M. Armand Bruzard. P. 24 à 32.

Notes pour servir à l'étude de la haute antiquité en Bourgogne : le Tumulus de la Bosse du Meuley à Chambain (Côte-d'Or), par M. Flouest. P. 68 à 86.

Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme. — *Bulletin*, année 1874, t. VIII, Valence, 1874, in-8° avec planches.

Le Dauphiné en 1698 (fin), par M. Brun-Durand. P. 5 à 50.

Notes concernant l'église de Saint-Barnard à Romans (Drôme), par M. A. Nugues. P. 51 à 57.

Melchior Des Essarts, par M. A. Lacroix. P. 58 à 66.

La citadelle de Valence, par M. Dupré de Loire. P. 67 à 82.

Notice historique sur l'abbaye de Saint-Just de l'ordre de Cîteaux, par M. le Dr Ulysse Chevalier. P. 83 à 98, 129 à 161, 286 à 314.

Rapport sur les monuments historiques du département. P. 99 à 112.

Société académique et patriotique de Valence, par M. E. Arnaud. P. 113 et 114.

Valence et ses rues, par M. Dupré de Loire. P. 162 à 174.

Digitized by Google

Recherches sur les pierres mystérieuses talismaniques et merveilleuses du Dauphiné et du Vivarais, par M. Henry Vaschalde. P. 175 à 194, 315 à 339.

Inscriptions diverses, par M. Allmer. P. 195 à 208, 347 à 371.

Médailles dauphinoises, par M. Gustave Vallier. P. 209 à 231, 257 à 285.

Portrait du fils d'Humbert II, par M. Barrès. P. 340 à 342.

Passo tèm dei saisoun, par M. B. Chalvet. P. 333 à 346.

Le lac de Gournier, par M. A. Lacroix. P. 372 et 373.

Statistique des églises réformées et des pasteurs de la province de Dauphiné, par M. E. Arnaud. P. 285 à 409.

Barbier de Mercurol et Henry Magnard, par M. A. de Gallier. P. 410 à 427.

Dupré de Loire, père, poëte, par M. A. Lacroix. P. 428 à 439.

Prise de la Motte-Chalançon par les protestants, le 18 mai 1575, par M. de Coston. P. 440 à 453.

Notes pour l'histoire du diocèse de Die, par M. Brun-Durand. P. 454 à 468.

Épitaphe d'un Grolée, par M. l'abbé Fillet. P. 469 et 470.

Correspondance et chronique. P. 115 à 121.

Bibliographie de la Drôme (année 1873), P. 122 à 124.

Nécrologie. P. 232 et 233, 376 à 380.

Chronique. P. 126 à 128, 240 à 248, 381 à 384, 477 à 487.

Société scientifique et littéraire d'Alais. — *Bulletin*, année, 1873. Alais, 1873, in-8°.

Compte rendu des travaux de la Société pendant l'année 1872, par M. Victor Auphan. P. 19 à 29.

États généraux de 1789, par M. Duclaux-Monteil. P. 30 à 56.

Considérations générales sur la nation phénicienne, par M. L. Chamboredon. P. 57 à 80.

Les voies vicinales gallo-romaines chez les Volkes-Arécomiques (1re partie), par M. G. Charvet. P. 81 à 115, 158 à 248.

Hymne à la mort, imité de Lucrèce, par M. J. Lisbonne. P. 116 à 120.

Flour proumierenco, sonnet, par M. L. Rochetin. P. 121 et 122.

Recherches historiques sur l'ancien bourg de Saint-Firmin, par M. L. Rochetin. P. 249 à 275.

Le Léman et les Alpes, poésie, par M. F. Francezou. P. 276 et 277.

A M. J. Lisbonne, après la lecture de son Hymne à la mort, par M. A. Laurent (de l'Arbousset). P. 278.

Digitized by Google

Société archéologique du midi de la France. — Mémoires, t. X (5e et dernière livraison), Paris, Toulouse, 1874, in-4° avec planches.

Le fonds judiciaire des archives départementales de la Haute-Garonne, par M. Eugène Lapierre. P. 317 à 332.

Étude sur la ville et la commanderie de Fonsorbes, par M. Antoine du Bourg. P. 333 à 353.

Notice sur Six-Fours, en Provence, par M. le Dr Armieux. P. 354 à 390.

Société historique de Gascogne. — Revue de Gascogne, t. XIII, 1872. Auch, 1872, in-8° avec planches.

Le chœur d'Auch et les enseignements que ses boiseries reproduisent, par M. F. Canéto. P. 7 à 21, 78 à 89, 112 à 125, 153 à 173, 201 à 214, 309 à 325, 349 à 363.

Arnaud d'Ossat, par M. Philippe Tamizey de Larroque. P. 22 à 34.

En l'arrivée de Mgr Pierre-Henri Gérault de Langalerie, archevêque d'Auch. P. 35 à 43.

Essai historique sur l'abbaye de Gimont, par M. R. Dubord (suite). P. 49 à 67, 227 à 243.

Pierre Anselme, la famille Chabanon et la fondation d'un couvent à Cologne, par M. Éd. Desponts. P. 68 à 77.

La Mère-Sainte, par M. Henri Marquet. P. 101 à 111, 215 à 226, 326 à 334.

Lettres inédites du cardinal d'Ossat, publiées par M. Tamizey de Larroque. P. 126 à 137, 187 à 190, 280 à 290, 340 à 344.

Suite des restaurations exécutées dans l'église de Marciac, d'après un ancien projet du XIVe siècle, par M. F. Canéto. P. 138 à 143.

Une traduction béarnaise de l'Imitation de Jésus-Christ, par M. l'abbé P. Lamayzouette. Notice par M. Léonce Couture. P. 174 à 186.

Extraits et analyse d'un registre de l'hôtel de ville de Condom, par M. l'abbé Barrère. P. 244 à 246, 291 à 295, 373 à 379, 470 à 476.

Le journal de Henri de Laborde-Péboué de Doazit (1638-1670), par M. Léonce Couture. P. 253 à 269.

Porte des chevaliers de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, à Bordères, par M. l'abbé J. Dulac. P. 270 à 279, 415 à 429, 445 à 457, 510 à 520.

Poids monétiformes à légende romane des XIIIe, XIVe et XVe siècles, par M. L. Sorbets. P. 335 à 340.

Barthélemy Vignaulx et la famine de 1592-1593, par M. Éd. Desponts, P. 364 à 372.

Digitized by Google

Prieuré de Saint-Orens d'Auch, par M. F. Canéto. P. 397 à 414, 493 à 509, 547 à 554.

Les fondations de la paroisse de Sainte-Gemme, par M. l'abbé de Bénac. P. 458 à 464.

De la limite entre l'ancienne Aquitaine et les Bituriges Vivisques, par M. J.-F. Samazeuilh. P. 465 à 470.

Note sur frère Thomas Illyricus. P. 476.

Un sonnet et une préface de Bernard de Poey, par M. Ph. Tamizey de Larroque. P. 477 à 480.

L'écu des armes de Comminges, par M. F. Canéto. P. 481 à 483.

Lettres inédites de Roquelaure, publiées par M. Ph. Tamizey de Larroque. P. 521 à 527.

La nouvelle édition de l'histoire du Languedoc. — Notice par M. Magen. P. 541 à 546.

Du mariage de François Ier avec la sœur de Charles-Quint, par M. J.-F. Samazeuilh. P. 555 à 559.

Mariage de François Ier avec Éléonore d'Autriche, dans l'abbaye de Verrières, près de Mont-de-Marsan. Rectification par M. l'abbé Barrère. P. 560 à 565.

Bibliographie : P. 43 à 46, 92 à 99, 143 à 148, 190 à 193, 246 à 250, 296 à 302, 344 à 346, 379 à 389, 430 à 439, 483 à 488, 533 à 537.

Chronique. P. 90 et 91.

Notes, questions et réponses. P. 46 à 48, 99 et 100, 148 à 152, 194 à 200, 250 à 253, 303 à 308, 346 à 348, 389 à 396, 440 à 444, 488 à 492, 537 à 540, 576 à 580.

Société historique de Gascogne. — Revue de Gascogne, t. XIV, 1873. Auch, 1873, in-8°.

De la renaissance des lettres en Gascogne au XVIe siècle, par M. Léonce Couture. P. 5 à 16.

L'ancienne villa de Saint-Criq de Marsan. Recherches sur ses premiers habitants, par M. Jean Labat. P. 17 à 24, 63 à 68.

Essai historique sur l'abbaye de Gimont, par M. R. Dubord (suite). P. 25 à 38, 69 à 84, 448 à 456, 496 à 505.

Une monnaie de Cécile, comtesse de Rodez et d'Armagnac, par M. l'abbé Barrère. P. 39 et 40.

Trois poëtes Condomois du XVIe siècle, par M. Léonce Couture. P. 49 à 62, 124 à 136.

Lettres relatives à la ville et au château de Pau pendant le XVIIe siècle, par M. Ph. Tamizey de Larroque. P. 85 à 88.

Digitized by Google

Un dernier mot sur le lieu du mariage de François Ier, par M. J.-F. Samazeuilh. P. 88 et 89.

La Mère-Sainte, par M. Henri Marquet (suite). P. 97 à 111, 149 à 164.

La villa Bapteste, par M. Ph. Tamizey de Larroque. P. 137 à 140.

Encore le lieu du mariage de François Ier avec Éléonore d'Autriche, par M. l'abbé Barrère. P. 140 à 142.

Monnaies de saint Louis et de Philippe (le Hardi?), par M. Victor Barrère. P. 143 à 145.

Un plat de faïence avec armes peintes en camaïeu bleu, par M. Léon Sorbets. P. 165 à 168.

Analyse et extraits d'un registre de l'Hôtel de ville de Condom, par M. l'abbé Barrère (suite). P. 169 à 174.

Lettres inédites du cardinal Gabriel de Gramont, par M. Ph. Tamizey de Larroque. P. 175 à 180.

Le cartulaire de Sorde, publié par M. Paul Raymond. — Notice par M. Léonce Couture. P. 181 à 191.

De l'instruction primaire dans nos contrées, autrefois et aujourd'hui, par M. Paul Laplagne-Barris. P. 197 à 204.

Le chœur d'Auch et les enseignements que ses boiseries reproduisent (suite), par M. F. Canéto. P. 205 à 218, 564 à 568.

Édouard Lartet, notice par M. l'abbé D. Dupuy. Analyse par M. Léonce Couture. P. 219 à 230.

Lettres inédites de dom Jean Martianay, par M. Ph. Tamizey de Larroque. P. 231 à 237, 274 à 279, 421 à 425, 466 à 473, 527 à 529.

Prieuré de Saint-Orens d'Auch, étude historique et monumentale (suite), par M. F. Canéto. P. 245 à 258, 506 à 517.

Une branche du Pic de la Mirandole dans les Landes, par M. Félix Arnaudin. P. 259 à 267.

Monnaies féodales du petit trésor récemment découvert à Saint-Barthélemy, par M. l'abbé Barrère. P. 268 à 270.

Dumont, chirurgien juré d'Auch, par M. P. Lafforgue. P. 271 à 273.

La chanson de Girart de Roussillon, traduite pour la première fois d'après le manuscrit d'Oxford (suite), par M. Paul Meyer. P. 293 à 308.

Recherches sur l'enseignement primaire dans nos contrées avant 1789, par M. R. Dubord. P. 309 à 320.

L'abbé Sénac, par M. Léonce Couture. P. 321 à 337.

Notice historique sur le collége et le lycée d'Auch (1543-1873), par M. Hippolyte Masson. P. 341 à 353.

Note sur le poëme de Bernard du Pocy de Collegio Auscitano. P. 353.

Fronton épigraphique à Sarrouilles, par M. l'abbé J. Dulac. P. 354 à 364.

Note sur le dicton *peu et paix*. P. 364.

Digitized by Google

L'archiprêtré de Mauléon en Armagnac, de 1751 à 1757, par M. Jean Labat. P. 365 à 375.

Bossuet, évêque de Condom, par M. l'abbé Barrère. P. 376 à 379.

Deux lettres de Jean de Lartigue, par M. Ph. de Tamizey de Larroque. P. 380 à 382.

Restauration des vitraux de la cathédrale d'Auch. P. 382 à 384.

Souvenirs historiques relatifs au siége d'Auch, à ses prélats, à leur chapitre, à leurs sceaux, contre-sceaux et blasons, personnels ou domestiques, par M. F. Canéto. P. 389 à 399.

Sur l'origine des seigneurs de Termes d'Armagnac, par M. Paul Laplagne-Barris. P. 400 à 414.

Les Saint-Géry de Magnas dans l'Agenais et le Condomois, par M. l'abbé Barrère. P. 415 à 420, 442 à 447, 556 à 563.

De l'usage de l'artillerie en Gascogne au XIVe et au XVe siècle, par M. Paul Laplagne-Barris. P. 433 à 441.

La musique et le plain-chant dans l'église de Lombez au XVIIe siècle, par M. Léonce Couture. P. 457 à 465.

Les premières Feuillantines, par M. H. Marquet. P. 485 à 495, 533 à 555.

Les origines des langues romanes et M. A. Granier de Cassagnac, par M. Léonce Couture. P. 518 à 527.

Lettre de Catherine de Médicis relative à l'évêque de Comminges, Urbain de Saint-Gelais, publiée par M. Ph. Tamizey de Larroque. P. 569 et 570.

Lettre du baron de Poyanne à Henri III, publiée par M. Ph. Tamizey de Larroque. P. 571 et 572.

Bibliographie. P. 40 à 50, 191 à 193, 238 à 241, 279 à 287, 384 à à 386, 427 à 430, 474 à 479, 572 à 575.

Chronique. P. 290 à 292.

Nouvelles, questions et réponses. P. 42 à 48, 94 à 96, 147 et 148, 193 à 196, 241 à 244, 287 à 290, 338 à 340, 386 à 388, 431 et 432, 479 à 484, 530 à 532, 575 à 578.

Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine. — Bulletin et mémoires, t. IX. Rennes, 1875, in-8° avec planches.

Statistique historique et monumentale du canton de Guichen, par M. l'abbé Guillotin de Corson. P. 1 à 76.

Notice de quelques inscriptions grecques observées dans diverses collections, par M. Robert Mowat. P. 77 à 114.

Lettre à M. le commandant Mowat sur la stèle égyptienne du musée de Rennes, par M. G. Maspero. P. 115 à 125.

Digitized by Google

Cartulaire de l'abbaye de Saint-Georges de Rennes, par M. Paul de la Bigne Villeneuve. P. 129 à 311.

Vases trouvés dans des tombeaux près de Carhaix, par M. S. Ropartz. P. 313 et 314.

Anciennes peintures murales du Mont-Dol, par M. S. Ropartz. P. 315 à 318.

Académie delphinale. — Documents inédits relatifs au Dauphiné, 3 vol. contenant la topographie militaire de la frontière des Alpes, par M. de Montannel, édités par les soins de M. A. de Rochas d'Aiglun. Grenoble, 1875, in-8°, LII-575 pages.

Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen. — Recueil des travaux, 2e série, t. IV. Agen, 1875, in-8°.

La justice au XVIIe siècle, épisode de l'histoire de la ville d'Auvillars, par M. Fr. Moulenq. P. 1 à 90.

Des tailles et des impositions au pays d'Agenais durant le XVIe siècle jusqu'aux réformes de Sully, par M. Tholin. P. 91 à 135.

Le comté d'Agenais au Xe siècle. Gombaud et son épiscopat, par M. Am. Moullié. P. 136 à 170.

Documents inédits relatifs à l'histoire de l'Agenais (1254-1687), par M. Ph. Tamizey de Larroque. P. 171 à 465.

Souvenirs d'une course en Quercy. — Cambayrac. — Littérature populaire; les prières, un évangile apocryphe, etc., par M. Ad. Magen. P. 466 à 493.

Jeanne d'Arc. — Simple récit. — Le triomphe, par M. J.-B. Goux. P. 494 à 519.

Index des noms de personnes et de lieux contenus dans le texte et les notes des Documents Agenais, par M. Tamizey de Larroque. P. 521 à 535.

Société des sciences, lettres et arts de Pau. — Bulletins, 1873-1874. 2e série, t. III. Pau, gr. in-8°.

Un épisode de l'histoire du Béarn (1518), par M. Luchaire. P. 9 à 21.

Augier Gaillard et sa traduction de l'Apocalypse, par M. L. Soulice. P. 22 à 44.

Exploration d'un tumulus à Andrein, par M. P. Raymond. P. 45 et 46.

De l'enseignement agricole dans les écoles rurales, par M. Th. Soulice. P. 47 à 58.

Digitized by Google

Note sur le tremblement de terre du 26 novembre 1873, par M. A. Piche. P. 59 à 65.

Étymologie du nom d'Ossau, par M. Luchaire. P. 66 à 74.

Dictons du pays de Béarn, par M. Lespy. P. 75 à 95.

Monographie du pic du midi d'Ossau, par M. le comte Roger de Bouillé. P. 96 à 103.

Pratiques de sorcellerie et superstitions populaires du pays de Béarn, par M. Hilarion Barthety. P. 104 à 124.

Notes pour servir à l'histoire des artistes en Béarn, par M. Paul Raymond. P. 125 à 415.

Discours de M. le comte R. de Bouillé. P. 439 à 455.

De la conversation au moyen âge, par M. Yon. P. 456 à 481.

Société académique d'architecture de Lyon. — Annales, t. III, exercice 1871-1872. Lyon, 1873, gr. in-8° avec planches.

Compte rendu des travaux de la Société pendant l'exercice 1871-1872, par M. S.-M. Perrin. P. XI à XXI.

Notice sur René Dardel, par M. Léon Charvet. P. 1 à 115.

Éloge de Jean-Prosper Bissuel, par M. A. Savoye. P. 117 à 121.

Reconstruction du théâtre des Célestins, par M. A. Savoye. P. 123 à 133.

Réponses au questionnaire de la Sociéte centrale des architectes sur les coutumes relatives aux constructions, par M. C. Tisseur. P. 135 à 140.

Sur les monuments de l'époque anté-historique, par M. G. George. P. 141 à 175.

Étude critique sur les projets et dessins d'architecture envoyés à l'Exposition universelle de Lyon en 1872, par M. C. Jamot. P. 177 à 188.

Catalogue des dessins, estampes, lithographies et photographies conservés dans les archives de la Société. P. 189 à 202.

Société académique d'architecture de Lyon. — Annales, t. IV, exercice 1873-1874. Lyon, 1875, gr. in-8° avec planches.

Compte rendu des travaux de la Société pendant l'exercice 1873-1874. P. XXXIII à LI.

Jehan Perréal, par M. Léon Charvet. P. 1 à 233.

L'art des Étrusques et leur nationalité, par M. T. Desjardins. P. 235 à 288.

Digitized by Google

Société d'agriculture, sciences et arts du département de la Haute-Saône. — *Bulletin*, 3e série, n° 5[1]. Vesoul, 1874, in-8°.

Rapport au nom de la Commission chargée de la visite des exploitations de l'arrondissement de Gray, en 1873, par M. E. Tissier. P. 1 à 32.

Recherches sur les incursions des Anglais et des grandes compagnies dans le duché et le comté de Bourgogne à la fin du XIVe siècle, précédées de considérations sur l'origine des grandes compagnies, leurs diverses dénominations, leur influence politique et militaire, etc., par M. Jules Finot. P. 69 à 202.

Diplôme de Louis IV d'Outre-mer, roi de France, et d'Othon Ier, empereur d'Allemagne, fixant les limites du comté de Bourgogne au Xe siècle, par M. Jules Finot. P. 203 à 224.

Société éduenne. — *Mémoires*, nouvelle série, t. II. Autun, 1873, in-8°, avec planches.

Recherches historiques sur les médecins et la médecine à Autun, par M. le Dr Guyton (suite). P. 1 à 147.

Étude sur les monnaies antiques recueillies au mont Beuvray, de 1867 à 1872, par M. A. de Barthélemy. P. 149 à 174.

L'âge de bronze à Santenay (Côte-d'Or), par M. H. de Longuy. P. 175 à 180.

Histoire d'une image, ou note sur la condamnation et l'exécution de quatre protestants à Autun, en 1642, par M. Anatole de Charmasse. P. 181 à 191.

La vie de M. André Guijon, prestre, docteur en théologie, etc., par le P. Claude Perry, de la Compagnie de Jésus. P. 193 à 308.

Fouilles du mont Beuvray (1869), par M. J.-G. Bulliot. P. 309 à 385.

Note sur les monnaies antiques trouvées à Autun, dans la tranchée du chemin de fer, par M. C. Chappuis. P. 397 à 406.

Description de quelques bois gravés provenant des anciennes imprimeries d'Autun, par M. H. de Fontenay. P. 407 à 444.

Notice sur un manuscrit de la bibliothèque de la ville de Tournus, par M. Anatole de Charmasse. P. 445 à 457.

Société éduenne. — *Mémoires*, nouvelle série, t. III. Autun, 1874, in-8°, avec planches.

Recherches historiques sur les médecins et la médecine à Autun, par M. le Dr Guyton (fin). P. 1 à 137.

[1] Le n° 4 est entièrement consacré à des travaux scientifiques.

Digitized by Google

Le temple du mont de Sene à Santenay (Côte-d'Or), par M. J.-G. Bulliot. P. 139 à 161.

Le doctor Guyton, notice sur sa vie et ses écrits, par M. Roidot. P. 163 à 201.

Notice sur la céramique gauloise et sur sa provenance, par M. J. Rigollot. P. 203 à 218.

Cahiers des paroisses et communautés du bailliage d'Autun pour les États généraux de 1789 : paroisses d'Anost, Antully, Autun, Bornay, Brion, Broye, la Celle, la Chapelle-au-Mans, Collonge-la-Magdelaine, la Comelle-sous-Beuvray, Cordesse, Couches, Couhard, Curdin, Curgy, Cussy-en-Morvan, Dracy-Saint-Loup, Épinac, par M. Anatole de Charmasse. P. 219 à 297.

L'ex-voto de la Dea Bibracte, par M. J.-G. Bulliot. P. 299 à 329.

Inscriptions céramiques gallo-romaines découvertes à Autun, suivies des inscriptions sur verre, bronze, plomb et schiste de la même époque, trouvées au même lieu, par M. Harold de Fontenay. P. 331 à 449.

Notes sur les couleurs antiques trouvées à Autun et au mont Beuvray, par M. Henry de Fontenay. P. 451 à 478.

Académie de la Val d'Isère. — Recueil des mémoires et documents, 2e vol. Moutiers, 1868-1874, in-8°.

Souvenirs de 1793 et suivants, par M. le chevalier Despine. P. 25 à 57.

Note sur un demi-dolmen qui se trouve à Planvillard, près Moutiers, par M. l'abbé F. Million. P. 59 à 64.

Note sur les litres ou ceintures funèbres que l'on remarque en quelques-unes de nos églises, par M. l'abbé F. Million. P. 65 à 74.

Notice historique sur le prieuré de Bellentre, par M. l'abbé Savarin P. 91 à 198.

Notes sur les sépultures antiques découvertes en Tarentaise, par M. Borrel. P. 229 à 364.

Mémoire sur l'église de Notre-Dame de Celliers (Tarentaise), détruite par une avalanche, le 14 février 1793. — Quelques notes sur ce pays par M. l'abbé Vibert. P. 365 à 386.

Notes extraites des archives de Saint-Jean de Belleville, par M. Pont. P. 387 à 415.

Mémoire sur le missel manuscrit de Tarentaise, par M. Fleury. P. 417 à 436.

Calendrier et obituaire de Tarentaise, annoté par M. Million. P. 437 à 476.

Terres cuites romaines d'Aime, par M. Borrel. P. 485 à 492.

Digitized by Google

Rectification de quelques erreurs sur la Tarentaise, par M. Million. P. 493 à 545.

Lettre autographe du président Favre, communiquée par M. Million. P. 547 et 548.

Découverte de tombeaux romains à la Fortune et aux Chapelles, par M. Borrel. P. 549 à 565.

Observations sur l'histoire de Savoie de M. de Saint-Genis, par M. le chevalier Avet. P. 567 à 764.

Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise. — Mémoires, t. X. Versailles, 1874, in-8°.

Séance publique du 16 janvier 1874. P. 7 à 31.

Rapport sur les travaux de l'année académique 1872-1373, par M. Anquetil. P. 31 à 64.

Étude sur le caractère et les œuvres de Chamfort, par M. Rimbault. P. 65 à 94.

Étude sur la vie et les œuvres de Fontanes, par M. Rimbault. P. 95 à 156.

Notice historique sur la commune de Gadancourt, par M. Mercier. P. 157 à 162.

Mouvement de la pensée philosophique à Rome, depuis Cicéron jusqu'à Tacite, par M. Durand de Laur. P. 163 à 239.

Ducis en 1789, document extrait des manuscrits de la bibliothèque de Versailles, communiqué par M. Delerot. P. 240.

François Hotoman, la France-Gaule, fragment d'études sur le XVIe siècle, par M. Ed. Cougny. P. 241 à 322.

Jeanne d'Arc, épopée latine du XVIe siècle, par M. Éd. Cougny. P. 323 à 367.

Lettre autographe de Lafayette, communiquée par M. Delerot. P. 368.

Le théâtre des jeunes filles de la maison royale de Saint-Cyr au XVIIe siècle, par M. Achille Taphanel. P. 369 à 385.

Recherches géologiques et préhistoriques aux environs de Saint-Germain-en-Laye, par M. Paul Guégan de Lisle. P. 386 à 430.

Un projet de transformation pour la salle de l'Opéra, document communiqué par M. Delerot. P. 431 et 432.

Poésies de feu Montalant-Bougleux. P. 433 à 464.

Odes d'Horace, traduites par M. Anquetil. P. 465 à 468.

Le crucifix, par M. Éd. Courteville. P. 469.

Digitized by Google

Société d'émulation de la Vendée. — *Annuaire*, 21e année, 1874, 2e série, vol. IV. La Roche-sur-Yon, 1874, in-8°, avec planches.

Lettres de Marie de Valois, dame de Taillebourg, fille de Charles VII et d'Agnès Sorel (1458-1472). P. 3 à 40.

L'amirauté patrimoniale de Talmon, par M. Ch. Mourain de Sourdeval. P. 49 à 69.

Plaintes, doléances et remontrances des habitants de l'île de Bouin, dressées pour les États généraux de 1789, par M. E. Gallet. P. 77 à 93.

La déroute de M. de Soubise dans l'île de Riez, appréciée par sa sœur Anne de Rohan et par un paysan poitevin, par M. E. Louis. P. 94 à 105.

Recherches historiques sur le département de la Vendée, par M. Louis de la Boutetière. P. 106 à 145.

Notice sur une épingle romaine, par M. L. Ballereau. P. 146 à 148.

L'abbaye des Fontenelles (1re partie), par M. E. Le Grip. P. 149 à 168.

Recherches archéologiques à Pareds, par M. l'abbé F. Baudry. P. 169 à 188.

Société des antiquaires de l'Ouest. — *Mémoires*, t. XXXVII, ann. 1873. Poitiers, 1874, gr. in-8°, avec planches.

Séance publique du 10 janvier 1874.

Discours de M. de la Ménardière. P. 3 à 40.

Rapport sur les travaux de la Société pendant l'année 1873, par M. A. Ménard. P. 41 à 57.

Archéologie et Histoire.

Histoire ecclésiastique du Poitou, par dom Fr. Chamard. P. 59 à 492.

Étude sur des monnaies gauloises trouvées en Poitou et en Saintonge, par M. A. de Barthélemy. P. 493 à 532.

Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne. — *Bulletin*, année 1874, 28e vol. (8e de la 2e série, 2e semestre). Auxerre, Paris, 1875, in-8°.

Sciences historiques.

Les Sociétés savantes de l'Yonne, par M. A. Challe. P. 395 à 404.

Guerres de la Vendée (correspondance inédite d'un des lieutenants de Hoche), par M. Duchatellier. P. 405 à 500.

Un épisode de l'Auxerrois au xve siècle (1474-1477), par M. Max. Quantin. P. 501 à 522.

Digitized by Google

Les volontaires Auxerrois de 1792 aux armées de la République, par M. Demay. P. 523 à 587.

Essai archéologique sur la construction des tombeaux et sur la sépulture en général, par M. C. Hermelin. P. 588 à 609.

Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de la ville d'Auxerre, par M. Max. Quantin. P. 610 à 691.

Crypte ou chapelle souterraine à Saint-Florentin, par M. Salomon. P. 692 à 712.

Les ouvroirs campagnards, par M. J. B. Michou. P. 722 à 732.

Digitized by Google

CHRONIQUE.

Comité archéologique de Senlis (Oise). — Composition du bureau pour les années 1875, 1876 et 1877.

Présidents : MM. le comte de Longpérier, Grimoard.
Vice-présidents : MM. le docteur Alexis Moreau, Ernest Dupuis.
Secrétaires : MM. l'abbé L. Caudel, Jules Gérin.
Conservateur : M. le comte de Maricourt.
Sous-conservateur : M. Adolphe Vinet.
Trésorier : M. Eugène Vatin.

COMMISSION DES FONDS.

MM. Balézeaux, Brochon, V. Chartier et J. Puissant.

COMMISSION DU BULLETIN.

MM. J. Gérin, Caudel, Vattier, Boucher, Delaporte et Marsaux.

COMMISSION DES ARÈNES.

MM. Balézeaux, de Caix de Saint-Aymour, Caudel, Chartier, Drin, Dupuis, Gérin, Moinet, Puissant, Vatin et Vernois.

COMMISSION DES PIERRES TOMBALES ET DES LIEUX-DITS.

MM. de Caix de Saint Aymour, Fraser-Duff, Gérin, Margry et Vattier.

Société des sciences, belles-lettres et arts de Tarn-et-Garonne. — Programme du concours de 1876.

1er CONCOURS. — HISTOIRE ET SCIENCES.

Une médaille d'or de la valeur de 300 francs sera décernée à l'auteur de la meilleure *Étude sur le passé et l'avenir de l'une des grandes industries de Tarn-et-Garonne.*

Reproduction restrictive de la question sur la situation industrielle du département, ce programme, comme celui de 1874, resserrant le point de vue, invite les économistes à concentrer leur attention sur l'une des *grandes industries locales.* Les concurrents, s'éclairant de l'exemple des grands centres

Digitized by Google

manufacturiers, auront à rechercher les mésures et à indiquer les institutions qui pourraient profiter au progrès industriel du pays.

2e CONCOURS. — LITTÉRATURE ET POÉSIE.

La Société propose pour cette même année 1876 :

Une médaille d'or de la valeur de 200 francs à la meilleure œuvre de poésie lyrique (ode, poëme, stances, etc.);

Une médaille d'or de la valeur de 100 francs à la meilleure pièce de genre (conte, ballade, fable, etc.);

Une médaille d'argent de la valeur de 50 francs au meilleur groupe de trois sonnets.

Des médailles en bronze pourront être accordées aux poëtes qui auront obtenu des mentions très-honorables.

Les sujets de ces compositions sont laissés au choix des concurrents.

Conditions générales.

Les manuscrits devront être adressés, francs de port, au secrétaire général de la Société, à Montauban, avant le 1er février 1876, terme de rigueur. Chacun d'eux devra porter une épigraphe qui sera répétée sur l'enveloppe d'un billet cacheté, contenant le nom et l'adresse de l'auteur. Ce billet ne sera ouvert qu'après le jugement, et seulement pour les ouvrages admis à concourir.

Les prix seront décernés dans la séance publique qui suivra la remise des manuscrits.

Digitized by Google

Digitized by Google

Rapport, par M. A. de Montaiglon, sur des notes de M. A. Dupré sur quelques émailleurs de Blois, sur le sculpteur blésois Gaspard Imbert et sur quelques ouvrages de sculpture conservés à Blois, p. 95 à 97.
Texte de ces notes, p. 97 à 102.
Rapport, par M. A. de Montaiglon, sur un cercueil de plomb trouvé à Amiens, p. 102 à 104.
Rapport, par M. J. Quicherat, sur diverses communications de M. Cournault, p. 104 à 113.
Rapport, par M. Léon Renier, sur une communication de M. l'abbé Baudry, p. 113 à 116.
Rapport, par M. Alfred Darcel, sur une communication de M. Charles Roessler, relative aux horloges et montres solaires, p. 116 et 117.
Rapport, par M. Chabouillet, sur une communication de M. l'abbé Barbier de Montault relative à une conférence à Oxford touchant les diptyques consulaires, p. 118 à 122.
Rapport, par M. Gustave Bertrand, sur une communication de M. Paul Raymond, relative au contrat d'apprentissage d'un jeune violoniste béarnais, p. 122 et 123.
Texte de ce contrat, p. 123.
Trois marques de fabrique de verriers à l'époque de la domination romaine en Gaule. Communication de M. E. Flouest, p. 124 à 128.
Une marque probable de jaugeage de l'époque de la domination romaine en Gaule. Communication de M. E. Flouest, p. 128 à 133.
Note relative à une inscription tumulaire trouvée au Puy-de-Gaudy. Communication de M. Thuot, p. 133 à 135.
Inventaire des meubles du prince de Condé, dressé en 1588. Communication de M. Édouard de Barthélemy, p. 135 à 152.
Quittance du prix d'écussons et d'une bannière aux armes de la maison d'Orléans-Valois (1398). Communication de M. Dupré, p. 152 à 158.
Inscription de sainte Casarie. Communication de M. J.-H. Albanès, p. 158 à 163.
Épitaphe de Françoise de Nargonne, duchesse de d'Angoulême, veuve de Charles de Valois, fils légitimé de Charles IX; acte de décès de cette princesse et lettres la concernant. Communication de M. le comte de Mellet, p. 163 et 164.
Examen comparé de deux cippes votifs du musée Calvet, dédiés à des divinités topiques des Gaules. Communication de M. Deloye, p. 164 à 171.

BIBLIOGRAPHIE DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

Société littéraire, historique et archéologique du département de l'Ain, p. 172 à 174.
Société historique algérienne, p. 175.
Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, p. 176 et 177.
Société historique, artistique et scientifique du Cher, p. 177.
Société des sciences historiques et naturelles de Semur (Côte-d'Or), p. 177.
Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme, p. 177 et 178.
Société scientifique et littéraire d'Alais, p. 178.
Société archéologique du midi de la France, p. 179.
Société historique de Gascogne, p. 179 à 182.
Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine, p. 182 et 183.
Académie delphinale, p. 183.
Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen, p. 183.
Société des sciences, lettres et arts de Pau, p. 183 et 184.
Société académique d'architecture de Lyon, p. 184.
Société d'agriculture, sciences et arts du département de la Haute-Saône, p. 185.
Société éduenne, p. 185 et 186.
Académie de la Val d'Isère, p. 186 et 187.
Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise, p. 187.
Société d'émulation de la Vendée, p. 188.
Société des antiquaires de l'Ouest, p. 188 et 189.

CHRONIQUE DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

Comité archéologique de Senlis (Oise). Composition du bureau pour les années 1875, 1876 et 1877, p. 190.
Société des sciences, belles-lettres et arts de Tarn-et-Garonne. Programme du concours de 1876, p. 190 et 191.

Digitized by Google

LA REVUE DES SOCIÉTÉS SAVANTES DES DÉPARTEMENTS
se vend au prix de 9 francs le volume.

ON SOUSCRIT A PARIS,

CHEZ A. DURAND, LIBRAIRE,

9, RUE CUJAS,

Ancienne rue des Grès.

Digitized by Google

REVUE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES

DES DÉPARTEMENTS,

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES

DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, DES CULTES

ET DES BEAUX-ARTS.

SIXIÈME SÉRIE.

TOME I.

MARS-AVRIL 1875.

PARIS.

IMPRIMERIE NATIONALE.

M DCCC LXXV.

Digitized by Google

SOMMAIRE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LA LIVRAISON DE MARS-AVRIL 1875.

RÉUNION ANNUELLE DES SOCIÉTÉS SAVANTES À LA SORBONNE.

Séance du 31 mars 1875. — Arrêté fixant les jours de réunion des Sociétés savantes des départements, p. 193 et 194.

Arrêté établissant le chiffre des récompenses à accorder, p. 194.

Arrêté pour la composition des bureaux des trois sections du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes pendant ces réunions, p. 195 et 196.

Distribution des récompenses accordées aux Sociétés savantes.

Séance générale du 3 avril 1875, p. 197.

Discours de M. le Ministre, M. H. Wallon, p. 197 à 202.

Récompenses et distinctions, p. 202 à 205.

Rapports sur le concours des Sociétés savantes pour 1875.

Discours de M. Émile Blanchard, secrétaire de la section des sciences, p. 206 à 216.

Discours de M. Hippeau, secrétaire de la section d'histoire et de philologie, p. 217 à 234.

Discours de M. Chabouillet, secrétaire de la section d'archéologie, p. 235 à 256.

Comptes rendus des lectures ou communications.

Section des sciences, compte rendu par M. Blanchard, secrétaire, p. 257 à 298.

Section d'histoire et de philologie, compte rendu par M. Hippeau, secrétaire, p. 299 à 349.

Section d'archéologie, compte rendu par M. A. Chabouillet, secrétaire, p. 350 à 395.

Digitized by Google

REVUE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES.

MARS-AVRIL 1875.

RÉUNION ANNUELLE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES A LA SORBONNE.

SÉANCE DU 31 MARS 1875.

Le mercredi 31 mars, à midi, a eu lieu, dans la grande salle de la Sorbonne, la réunion des délégués des Sociétés savantes des départements. La séance était présidée par M. Le Verrier, membre de l'Institut, président de la section des sciences du Comité des travaux historiques. Il était assisté de MM. L. Delisle, président de la section d'histoire; Milne Edwards, Léon Renier, vice-présidents des sections des sciences et d'archéologie; Blanchard, Hippeau et Chabouillet, secrétaires.

M. Le Verrier a d'abord adressé quelques paroles aux délégués sur les travaux qui devaient avoir lieu à la Sorbonne et sur ceux qu'il promettait de diriger à l'Observatoire; puis il a donné lecture des arrêtés relatifs à la réunion des délégués, à la distribution des récompenses et à la composition des bureaux.

Voici le texte de ces actes officiels :

Le Ministre de l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-Arts,

Digitized by Google

Sur la proposition du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER.

La distribution des récompenses aux Sociétés savantes des départements aura lieu à la Sorbonne, le samedi 3 avril 1875, à midi précis.

ART. 2.

Les mercredi 31 mars, jeudi 1er et vendredi 2 avril, des lectures et des conférences publiques seront faites à la Sorbonne dans les trois sections du Comité par les membres des Sociétés savantes.

Fait à Paris, le 14 décembre 1874.

Signé A. DE CUMONT.

Le Ministre de l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-Arts,

Sur la proposition des sections du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes;

Vu l'arrêté du 25 décembre 1872,

ARRÊTE :

Une allocation de *trois mille francs* sera mise, en 1875, à la disposition de chacune des sections d'histoire, d'archéologie et des sciences du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes, pour être distribuée à titre d'encouragement, savoir :

1° Pour la section d'histoire et d'archéologie, aux *Sociétés savantes des départements* dont les travaux auront contribué le plus efficacement aux progrès de l'histoire et de l'archéologie;

2° Pour la section des sciences, *soit aux Sociétés, soit à des savants des départements*, dont les travaux auront contribué aux progrès des sciences.

Fait à Paris, le 17 décembre 1874.

Signé A. DE CUMONT.

Digitized by Google

Le Ministre de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts,

Arrête ainsi qu'il suit la composition des bureaux des trois sections du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes, pour les séances qu'il tiendra à la Sorbonne les 31 mars, 1er et 2 avril 1875.

1° SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

Président :

M. Léopold Delisle.

Vice-Président :

M. Lascoux.

Assesseurs :

MM. les Présidents de la Société des archives historiques de la Gironde, à Bordeaux;

De la Société des archives historiques du Poitou, à Poitiers;

De la Société archéologique de l'Orléanais, à Orléans.

Secrétaire :

M. Hippeau.

2° SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

Président :

M. le marquis de La Grange.

Vice-Président :

M. Léon Renier.

Assesseurs :

MM. les Présidents de la Société archéologique du département de Constantine;

De l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand;

De la Commission départementale des antiquités de la Côte-d'Or, à Dijon.

Digitized by Google

Secrétaire :

M. Chabouillet.

3° SECTION DES SCIENCES.

Président :

M. Le Verrier.

Vice-Président :

M. Milne Edwards.

Secrétaire :

M. Émile Blanchard.

MM. les assesseurs de la section des sciences seront désignés dans la réunion préparatoire de la section, qui aura lieu le mercredi 31 mars, à midi, à la Sorbonne.

Fait à Paris, le 27 mars 1875.

Signé H. WALLON.

Après cette lecture, les trois sections des sciences, d'histoire et d'archéolologie se sont rendues dans leurs salles respectives pour entendre les communications de Messieurs les délégués.

La section des sciences s'est divisée en trois commissions, et a tenu des séances pendant les journées du 31 mars et des 1er et 2 avril.

La section d'histoire et de philologie, présidée par M. Léopold Delisle, et la section d'archéologie, présidée par M. Léon Renier, ont également tenu, pendant ces trois jours, des séances de lecture dont le compte rendu détaillé est donné plus loin.

Digitized by Google

DISTRIBUTION

DES

RÉCOMPENSES ACCORDÉES AUX SOCIÉTÉS SAVANTES.

Le samedi 3 avril a eu lieu, à midi, à la Sorbonne, sous la présidence de M. Wallon, ministre de l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-Arts, la distribution des récompenses aux Sociétés savantes des départements.

Ont pris place autour du Ministre : MM. Jourdain, secrétaire général; Léopold Delisle, Milne Edwards, Blanchard, Hippeau, Léon Renier, Chabouillet, Ravaisson, de la Villegille, Eichoff, Servaux, Rathery, P. Lacroix, Daubrée, Patin, Levasseur, Deltour, inspecteur de l'Académie de Paris, chef du cabinet du Ministre.

Dans la réunion nombreuse qui occupait l'amphithéâtre, on remarquait MM. Mourier, vice-recteur, A. Bertrand, A. de Barthélemy, Marty-Laveaux, Boutaric, Clément de Ris, F. Wey, Faye, Chéruel, du Mesnil, Bellaguet, Théry, l'intendant général Charles Robert, le baron de Watteville, Chasles, Alfred Maury, Boutan, G. Bertrand, Desnoyers, le colonel Leclerc, Quet, Garsonnet, Vieille, Tardif, Cocheris, Gervais, Hébert, P. Meyer, L. de Mas-Latrie, Estienne, Seguin, Maggiolo, Chevreul, Cournault, Capmas, Boucher de Molandon, Lescœur, Duval-Jouve, Vendryes, de Backer, Ortolan, Caillemer, Worms, François Combes, de Boislisle, Guillaume Guizot, de Marsy, Tholin, Lory, H. Durand, Barbet.

Trois rapports ont été lus sur les travaux des Sociétés savantes et des savants qui ont obtenu des récompenses, par MM. Blanchard, pour la section des sciences; Hippeau, pour la section d'histoire et de philologie; Chabouillet, pour la section d'archéologie.

Ces rapports, plusieurs fois applaudis, ont été écoutés avec un vif intérêt. On les trouvera plus loin.

M. le Ministre s'est ensuite levé et a prononcé le discours suivant :

« Messieurs,

« L'idée de réunir dans la vieille Sorbonne les délégués des So-

Digitized by Google

ciétés savantes de toute la France est une idée heureuse et qui devait se justifier par le succès. Chacune de vos Sociétés a sa vie propre, son régime adapté à sa nature, son champ particulier d'exploration; mais il y a entre elles plus d'une chose commune : l'esprit qui les anime, le but élevé qu'elles poursuivent; il y a dans le travail auquel elles se livrent plus d'une chose à mettre en commun, soit pour comparer les résultats acquis, soit pour contrôler les méthodes, soit pour étendre le cercle des recherches et en accroître la puissance en les coordonnant.

« L'Institut ne reste pas indifférent à ce mouvement : les noms les plus honorés qu'il compte dans l'érudition et dans les sciences figurent en tête de vos sections. L'Université n'est pas non plus étrangère à vos travaux. Nos professeurs de faculté domiciliés parmi vous par la fixité de leur chaire tiennent à grand honneur d'être accueillis dans votre sein. Comme secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, comme professeur de faculté et comme ministre, je m'applaudis de cette association si utile aux uns et aux autres; car, si nos professeurs portent dans les Sociétés qui les reçoivent l'esprit critique, la méthode qu'ils tiennent de leur éducation, souvent avec ces mêmes qualités, qui ne sont pas le privilége de l'école, ils y trouvent une connaissance des choses et des intérêts de la province, qui, en circonscrivant le cercle de leur activité, leur permet de l'y exercer avec plus d'avantage.

« Je puis donc ne pas séparer les Facultés des Sociétés savantes en signalant les résultats de l'œuvre commune qu'elles poursuivent : travaux qui lentement, mais sûrement, préparent, par la restitution des histoires locales, les fondements solides d'une grande histoire du pays tout entier; interprétation des anciens monuments que des fouilles bien dirigées font découvrir ou que le hasard des travaux exécutés par l'État met au jour, comme il vient d'arriver à Bourbonne-les-Bains et au Puy-de-Dôme; conservation des monuments qui sont l'honneur de notre ancienne civilisation, et qu'en des temps peu éloignés de nous encore, lorsque vous n'existiez pas, on a fait plus d'une fois disparaître pour les usages les plus vulgaires (on vient de rendre à ces deux égards un hommage particulier au zèle de la Société archéologique de la province de Constantine et de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or); investigation des documents que les archives et les bibliothèques recèlent encore, autres trésors cachés : qui nous eût dit, si M. Cap-

Digitized by Google

mas ne nous l'eût révélé, qu'on y dût trouver des lettres inédites de Mme de Sévigné? Et, dans un autre ordre de recherches, étude complète du sol, du climat et des produits du sol : car vous ne cultivez pas seulement la science pour elle-même; toutes les questions d'où dépend la fortune de notre commerce et de notre industrie sont de votre ressort, qu'il s'agisse de guider les recherches dans l'exploration de ce terrain houiller qui recèle l'avenir de toute notre industrie, ou de combattre les maladies de la vigne ou des vers à soie. C'est avec votre concours que s'organisent les commissions départementales et les comités régionaux de météorologie, dont les travaux ont tant d'importance pour notre agriculture et notre marine. Ainsi, même au point de vue matériel, les plus grands intérêts publics sont dans vos mains.

«Les rapports qui viennent d'être lus ont constaté les excellents résultats de vos travaux.

«Je pourrais indiquer la part que l'État aurait à y revendiquer pour lui-même, en raison du concours qu'il vous prête. J'aime mieux signaler par un exemple comment vous lui rendez très-largement ce que vous en avez reçu. Lorsqu'un homme qui a illustré le ministère de l'instruction publique, M. Guizot, institua auprès de lui le Comité des travaux historiques, il se proposait d'arriver à donner au public des documents sans lesquels il est impossible d'asseoir solidement les bases de notre histoire.

«Ses intentions n'ont pas été mal secondées, puisque la collection qu'il a inaugurée compte déjà plus de deux cent cinquante volumes; mais plus on pénètre dans les secrets de l'histoire, plus on y veut entrer; en tous les lieux où il y a des archives, il y a des renseignements à prendre qui peuvent éclairer les points restés obscurs dans nos annales. Tel fait qui semble ne concerner qu'une ville, qu'un homme même, peut jeter une grande lumière sur l'histoire de notre administration. Or les ressources de l'État ne suffiraient pas à satisfaire la curiosité des érudits, si l'exemple de ces publications et le goût des recherches savantes qu'elles ont développé n'avaient poussé vos Sociétés à faire elles-mêmes des publications de la même sorte. Plusieurs de nos plus célèbres académies de province ont fait une place dans leurs recueils aux chartes et aux chroniques. Bien plus, à côté des anciennes compagnies, il s'est créé, surtout depuis une dizaine d'années, des associations qui, s'appliquant en général à elles-mêmes les statuts du Comité des travaux historiques

Digitized by Google

et de la Société de l'histoire de France, consacrent toutes leurs ressources à publier les documents les plus importants pour l'histoire d'une province ou d'une ville. L'activité de ces associations n'a fait que s'accroître par suite des désastres des dernières années. On a vu combien il était utile de conserver par l'impression des documents si exposés aux chances de destruction dans les archives même des villes les mieux défendues. On s'est donc mis à l'œuvre; et les Sociétés qui ont montré le plus d'ardeur pour cette sorte de travaux sont celles que vous venez de couronner : la Société historique et archéologique de l'Orléanais, la Société des archives historiques du Poitou, la Société des archives historiques de la Gironde.

« Ce n'est pas seulement par la publication des textes ou par des commissions instituées sur place, c'est aussi par des missions données au dehors que l'État aide à l'œuvre des Sociétés savantes, et ici encore le subside qu'il donne est peu de chose auprès des résultats qu'il en obtient.

« L'Assemblée nationale, malgré l'état de nos finances, a voté 300,000 francs pour que nos astronomes aillent dans les principales stations observer, concurremment avec les astronomes des autres pays, un phénomène qui n'arrive que deux fois par siècle : le passage de Vénus sur le disque du soleil. Leurs observations ont réussi, et le monde savant ne tardera pas à être informé des conséquences que le calcul en tire.

« Mais il y a eu des missions moins étendues et plus variées dont la science et l'érudition peuvent également faire leur profit. L'Assemblée nationale a exprimé le vœu qu'une commission fût établie pour les régler, et l'on pourra bientôt apprécier l'importance des résultats que cet argent bien placé a produits. Je me bornerai à signaler, pour l'histoire littéraire, les missions de MM. l'abbé Duchesne et Bayet au couvent du mont Athos, qui n'a pas encore livré tous ses secrets en fait de textes anciens; celle de M. Gustave Bertrand à la bibliothèque de Saint-Pétersbourg, si riche en documents français, et, sans aller si loin, la curieuse mission de MM. Bringuier et de Tourtoulon, afin de déterminer sur notre propre sol les limites de la langue d'oc et de la langue d'oil; pour l'archéologie, les missions de MM. Héron de Villefosse et de Sainte-Marie à Tunis, l'un envoyé par le Louvre, l'autre qui, se mettant avec un zèle extrême aux ordres de l'Académie des inscriptions, fait pour elle

Digitized by Google

une si riche moisson de textes destinés au recueil des inscriptions des langues sémitiques; les intéressantes découvertes des deux membres de l'École d'Athènes, M. Lebègue dans l'île de Delos, et M. Rayet dans l'ancienne Ionie; celles de M. Clermont-Ganneau en Palestine, de M. Bourgoin-Esclavy à Damas, mission précieuse pour l'histoire de l'architecture dans cette contrée; le voyage de M. Delaporte, lieutenant de vaisseau, au Tonkin, voyage entravé par la maladie, mais qui nous a valu des moulages de statues et de bas-reliefs d'Angkor; les recherches de zoologie et de botanique faites par M. Harmand dans l'Indo-Chine, et par M. l'abbé David dans le Thibet et dans la Chine; celles enfin de trois jeunes naturalistes, MM. Velain et de l'Isle, attachés à l'expédition envoyée dans l'île Saint-Paul, et M. Filhol, à la mission de l'île Campbell, pour l'observation du passage de Vénus. C'est plus que leur temps, leurs connaissances acquises et leur ardeur que nos missionnaires mettent au service de l'État, c'est leur vie même qu'ils y sacrifient : témoin M. Dourneaux-Dupéré, qui, chargé au mois de septembre 1873 d'un important voyage d'exploration de l'Algérie au Sénégal par Tombouctou, a péri assassiné par les guides en qui il s'était confié.

«Ainsi, Messieurs, rien n'a suspendu l'activité et le zèle de nos savants; et le concours de l'État ne leur a pas manqué au milieu même des temps les plus difficiles. Vous pouvez donc l'attendre avec plus de confiance dans la période plus calme où nous entrons.

«La République, que l'Assemblée a trouvée établie en fait, au milieu des désastres de l'invasion, sur les ruines de l'Empire, vient de recevoir, par le vote des lois constitutionnelles, un caractère plus défini. Sans fermer la porte aux réformes, aux transformations même de ce régime, selon que la volonté du pays régulièrement exprimée en disposera, l'Assemblée nationale a voulu qu'il eût en lui, par le jeu même des institutions, la puissance de durer : ne proscrivant que deux choses qui ont été le fléau de notre histoire contemporaine : les coups d'État et les révolutions.

«Les pouvoirs déjà conférés pour sept ans à M. le maréchal de Mac Mahon se trouvent, par le fait de ces lois, fortifiés dans leur exercice, étendus même dans leur durée possible. Sous son gouvernement loyal et ferme, la France peut donc avoir cette sécurité dont elle a besoin pour se relever par le travail. Vous êtes aussi des travailleurs, et, si l'agriculture, l'industrie et le commerce ont à

Digitized by Google

nous donner les moyens de supporter, sans faiblir, les lourdes charges qu'une guerre fatale a ajoutées à nos budgets, vous avez, vous, à soutenir une situation qui, grâce à Dieu, n'a jamais été ébranlée. La science et l'érudition française ont, en effet, des titres dont il nous est permis d'être fiers. Dans cette république des lettres dont tous les savants sont concitoyens, il y a pourtant, comme dans l'ancienne université, des nations; et la nation française, sans le céder à aucune autre pour l'originalité des aperçus, l'intelligence et la rigueur des recherches, se distingue toujours par la sûreté de la méthode et la clarté de l'exposition. Ce sont des qualités qu'on disputerait difficilement à son œuvre, car elles sont le propre de l'esprit français.

« Continuez, Messieurs, de les montrer dans l'application. Étendez le cercle de vos travaux. Répandez-en les notions dans le public par vos écrits et par votre enseignement, et, tout en servant les intérêts de la science, vous aurez bien mérité de votre pays. »

Après ce discours, vivement applaudi, les récompenses décernées ont été proclamées dans l'ordre suivant par MM. Blanchard, Hippeau et Chabouillet, secrétaires des sections du Comité.

SECTION DES SCIENCES.

Cinq médailles d'or sont accordées à :

MM. Bazin, ingénieur des ponts et chaussées, à Dijon. — Travaux d'hydraulique.

Baudelot, professeur à la Faculté des sciences de Nancy. — Travaux de zoologie.

Gosselet, professeur à la Faculté des sciences de Lille. — Travaux de géologie.

Marion, chargé de cours à la Faculté des sciences de Marseille. — Travaux de zoologie.

Stéphan, directeur de l'Observatoire, à Marseille. — Travaux d'astronomie.

Huit médailles d'argent sont accordées à :

MM. Barthélemy, professeur au lycée de Toulouse. — Travaux de physiologie végétale.

Digitized by Google

MM. Borius (A.), médecin de 1re classe de la marine. — Travaux sur la météorologie du Sénégal.

Cazalis de Fondouce, à Montpellier. — Travaux de géologie et de paléontologie.

Combescure, professeur de la Faculté des sciences de Montpellier. — Travaux de mathématiques.

Durrande, professeur à la Faculté des sciences de Rennes. — Travaux de mathématiques.

Lartet (Louis), professeur suppléant à la Faculté des sciences de Toulouse. — Travaux de géologie.

Terquem (Alfred), professeur à la Faculté des sciences de Lille. — Travaux de géologie.

Vézian, professeur à la Faculté des sciences de Besançon. — Travaux de géologie.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

L'allocation de *trois mille francs*, mise à la disposition de la section d'histoire, sera partagée ainsi qu'il suit entre les trois Sociétés savantes des départements ci-après désignées :

Bordeaux, *Société des archives historiques de la Gironde*...	1,000f
Poitiers, *Société des archives historiques du Poitou*.....	1,000
Orléans, *Société archéologique de l'Orléanais*.....	1,000

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

L'allocation de *trois mille francs*, mise à la disposition de la section d'archéologie, sera partagée ainsi qu'il suit entre les trois Sociétés savantes des départements ci-après désignées :

Constantine, *Société archéologique du département*.....	1,000f
Clermont, *Académie des sciences, belles-lettres et arts*.....	1,000
Dijon, *Commission départementale des antiquités de la Côte-d'Or*.....	1,000

M. Jourdain, secrétaire général du ministère de l'Instruction publique, a proclamé les noms des personnnes qui, en récompense de leurs travaux, ont obtenu les titres d'officiers de l'instruction publique et d'officiers d'académie.

Digitized by Google

Officiers de l'instruction publique.

MM. L'abbé Chevalier (Ulysse), correspondant à Romans (Drôme).
Baudot (Henri), correspondant à Dijon.
Beaune (Henri), procureur général à Alger, correspondant du Ministère.
Revon (Louis), correspondant du Ministère, conservateur du musée d'Annecy.
L'abbé Van Drival, correspondant à Arras.
Ortolan, mécanicien de la marine à Brest.

Officiers d'académie.

MM. L'abbé Auber, correspondant à Poitiers.
Beaurepaire (Charles-Robillard de), archiviste de la Seine-Inférieure, correspondant à Rouen.
Castan (Auguste), bibliothécaire à Besançon, correspondant.
L'abbé Chevalier, président de la Société archéologique d'Indre-et-Loire, à Tours.
Redet, correspondant du Ministère, à Poitiers.
Aymard, correspondant au Puy.
Mallay, correspondant à Clermont-Ferrand.
Ducat (Alfred), membre de la Société d'émulation du Doubs, à Besançon.
Bleicher, médecin-major, à Tlemcen.
Millière, naturaliste, à Cannes.
De Fromentel, docteur, à Gray (Haute-Saône).
Marchand, ancien pharmacien, à Fécamp.
Sabatier, chargé de cours à la Faculté des sciences de Montpellier.
Lantz, conservateur du musée, à l'île de la Réunion.
Petitot (le R. P.), missionnaire oblat de Marie.
Sirodot, doyen de la Faculté des sciences, à Rennes.
Garnier, inspecteur des forêts, à Valence (Drôme).

M. Wallon a ensuite lu les décrets par lesquels M. le Président de la République a nommé chevaliers de la Légion d'honneur :

MM. Allmer, correspondant du ministère de l'Instruction publique.
Le marquis de Coligny, correspondant de l'Académie des sciences.

Digitized by Google

M. Clermont-Ganneau, drogman de l'ambassade de France à Constantinople.

M. le Ministre a annoncé en même temps que le Gouvernement avait l'intention d'accorder la croix de chevalier de la Légion d'honneur à M. Moutié, président de la Société archéologique de Rambouillet.

Le soir a eu lieu, dans les salons du Ministère, une brillante réception, dans laquelle on remarquait un grand nombre de délégués des Sociétés savantes et de personnes de distinction.

Digitized by Google

Discours de M. Émile Blanchard, secrétaire de la section des sciences.

Messieurs,

Aujourd'hui, pour la dixième fois, au nom du Comité, je viens vous parler du mouvement scientifique de nos départements, vous entretenir des œuvres que nous avons particulièrement distinguées entre tous les travaux dont la publication est récente, vous dire nos espérances. Depuis longtemps déjà, dans l'accomplissement de cette tâche, la crainte de reproduire les mêmes pensées sans parvenir à en varier suffisamment l'expression m'inquiète, la diversité des sujets n'empêche point l'esprit de se laisser dominer par des vues générales qui ne changent guère. Malgré tout, l'accueil bienveillant que je ne cesse de recevoir de votre part me garantit contre la défaillance, et je ne songe plus au chagrin d'être monotone, lorsque je dois appeler l'attention sur de fortes études, sur d'importants résultats, sur des progrès manifestes; aux préoccupations pénibles succède alors une satisfaction. Avec moi, Messieurs, vous allez le reconnaître, en ce moment, on travaille beaucoup dans plusieurs de nos villes; l'intérêt qu'on porte à la recherche se propage; aussi je sens bien que vous voudrez me croire parfaitement heureux.

L'Observatoire de Marseille demeurait plongé dans la torpeur, une nouvelle organisation lui a donné la vie; un astronome d'un mérite éprouvé, M. Stéphan, dirige l'établissement avec un zèle et une intelligence qui sont fort appréciés. Il s'agissait de profiter des avantages que donne pour l'étude des astres le beau ciel de la Provence; le directeur de l'Observatoire de Paris n'hésita point à se dessaisir du magnifique instrument construit sous l'inspiration de Léon Foucault. A Marseille, en effet, le puissant télescope pouvait rendre un meilleur service qu'à Paris, dont l'atmosphère est trop souvent chargée de brume.

Bien pourvu sous le rapport du matériel, secondé par des coopérateurs instruits, M. Stéphan a répondu à toutes les espérances. Dans le dessein de compléter la liste des nébuleuses, il a entrepris l'exploration entière de la partie du ciel visible sous nos latitudes; les découvertes se sont multipliées; des centaines de nébuleuses qu'on n'avait point encore signalées ont été reconnues, et, comme

Digitized by Google

il convient, chacune d'elles a été comparée à une étoile voisine. Au sujet de ces corps célestes qui suggèrent des hypothèses plus ou moins hasardées, l'étude approfondie prépare sans doute pour l'avenir un résultat décisif. Depuis vingt à trente ans, les astronomes fouillent l'espace compris entre Jupiter et Mars; c'est le champ du ciel semé de petites planètes. A l'Observatoire de Marseille revient l'honneur de plus d'une découverte dans cette région.

Autrefois, l'apparition d'une comète répandait l'épouvante; aux yeux de la foule, c'était le présage de terribles malheurs. Avec une science naissante, pour des esprits forts s'appuyant de certaines raisons, un choc de l'astre errant pouvait réduire en poussière notre pauvre petite planète. Les temps ont bien changé : de nos jours, la visite d'une comète cause la satisfaction, presque la joie parmi les populations. Une comète qui sera visible pour tout le monde est-elle signalée, on en parle comme d'un heureux événement. Si l'annonce est due à l'un de nos observateurs, cela semble naturel; mais qu'elle vienne de l'étranger, il y a du dépit; les astronomes français se trouvent exposés à de durs reproches, la presse n'épargnera point le sarcasme.

Au premier abord, on s'étonne de l'intérêt si marqué que le public accorde aux comètes; tout s'explique lorsqu'on se reporte à d'anciens souvenirs. N'est-ce pas avec une sorte d'enthousiasme que nos pères ou nos aïeux parlent de l'année 1811? C'était l'année de la comète; l'année dont l'été ne cessa d'être superbe, dont l'automne demeura pareil à l'été; l'année où les récoltes furent magnifiques et le vin délicieux, où les enfants vinrent à merveille. Aussi, depuis lors, chez les bonnes gens, la visite d'une comète provoque l'espoir d'une infinité de bienfaits.

Le public doit être content de l'Observatoire de Marseille; c'est là qu'on a signalé le retour de plusieurs comètes périodiques, là qu'on vit une nouvelle comète en 1873, là encore qu'on observa, le 26 juillet 1874, la comète que tous nous avons contemplée durant les beaux soirs du mois d'août.

En mémoire des nébuleuses, des petites planètes et des comètes, une médaille d'or sera décernée à M. Stéphan.

Chaque année, Messieurs, nous vous parlons de quelques-uns de nos météorologistes des départements; pour une fois, il sera bien permis de les laisser à la besogne sans faire le moindre bruit. Des observations effectuées dans une des colonies françaises doivent

Digitized by Google

singulièrement éveiller l'intérêt. Dans un livre récemment publié, un médecin de la marine, le docteur Borius, apporte la lumière sur le climat du Sénégal. On a généralement de la température de notre colonie africaine l'idée la plus inexacte. Est-il question d'une chaleur excessive, vraiment insupportable? C'est, dit-on, la température du Sénégal. Sans penser à mal, c'est à une hauteur prodigieuse que l'opticien inscrit sur ses thermomètres : température du Sénégal. L'Européen qui s'embarque, soit pour Saint-Louis, soit pour Gorée, croit faire preuve de courage; il est convaincu qu'il va entrer dans la fournaise.

Avec le docteur Borius, muni des notes tenues depuis une vingtaine d'années par les médecins et les pharmaciens de la marine, riche de ses propres observations et de celles des frères de Ploërmel qui tiennent école à Saint-Louis, tombent les exagérations d'un autre âge, demeurées vivaces jusqu'à l'époque actuelle. Sur le littoral de notre colonie, les chaleurs dépassent rarement 25 à 28 degrés du thermomètre centigrade. Ce sont des températures que nous supportons et qui ne déplaisent pas à tout le monde; fort passagères en France, elles sont persistantes, il est vrai, à la côte occidentale d'Afrique. Néanmoins, à Gorée, dans l'espace de dix ans, le thermomètre n'est monté que rarement à 31 ou 32 degrés, un seul jour à 33; à Saint-Louis, on le voit s'élever un peu plus, mais d'une façon très-accidentelle. C'est seulement dans l'intérieur que la chaleur est vraiment accablante.

Aussi bien que de la température, M. Borius s'est occupé des vents, de la pression barométrique, de la répartition de la pluie. Après avoir envisagé les cas de maladie selon les saisons, il entend tirer de l'étude du climat des règles d'hygiène propres à garantir la santé des Européens dans la colonie. Au Sénégal, il y a deux saisons absolument tranchées par les phénomènes météorologiques. Du mois de décembre à la fin de mai, c'est la saison sèche et charmante; de juin à la fin de novembre, la saison malsaine, pluvieuse pendant quatre mois. Que le colon et le commerçant fuient en Europe de la fin de juin à la fin d'octobre, et du climat du Sénégal ils ne connaîtront que les agréments[1].

M. le docteur Borius, à Brest, a fait une œuvre utile; il recevra une de nos médailles.

[1] *Recherches sur le climat du Sénégal*, Paris, 1875.

Digitized by Google

Les mathématiciens travaillent de la manière la plus sérieuse; on le constate dans chacune de nos réunions. Tout à l'heure, Messieurs, vous entendrez proclamer les noms de M. Combescure[1], de Montpellier, et de M. Durrande, de Rennes[2].

Dans le domaine de la mécanique, c'est particulièrement l'hydraulique qui doit nous arrêter. Depuis une époque déjà lointaine, M. Anatole de Caligny a rendu son nom inséparable de divers engins qui ont l'eau pour moteur. Plusieurs questions ont été pour l'habile investigateur des sujets de constante préoccupation. Après les vues théoriques longuement méditées, des appareils ont été construits, le mode de fonction a dû être étudié, puis est venue l'idée des perfectionnements, et, à cet égard, l'auteur ne croira jamais sa tâche achevée.

Avec les écluses ordinaires établies sur les canaux, la dépense d'eau qu'entraîne la manœuvre est énorme; en un mot, c'est le gaspillage de la force motrice. M. de Caligny entend qu'on soit économe. Aux époques de sécheresse, l'eau manque; alors les bateaux se pressent sur le même point, forcés d'attendre pour le passage que le niveau s'élève. Les bateliers peuvent dormir le jour aussi bien que la nuit, c'est le temps perdu, et les gens d'affaires qui attendent avec impatience se dégoûtent des transports par les canaux. A de si graves inconvénients, M. de Caligny a voulu parer; il a réussi. Au moment du passage d'un bateau par le sas d'une écluse, au lieu de permettre à l'eau de s'écouler en aval, on la rejette, en grande partie, en amont. Dès l'instant qu'il s'agit de remplir le sas, on emprunte l'eau non plus seulement au bief d'amont, mais encore au bief d'aval. L'opération s'exécute au moyen d'un système de tuyaux d'une disposition vraiment ingénieuse. Ainsi, lorsque les eaux sont basses, les bateaux ne se trouvent plus condamnés à l'immobilité; et dans les temps ordinaires, grâce au judicieux emploi de la force motrice, ils passent avec une vitesse qu'on ne saurait obtenir dans les conditions habituelles. Sur le canal latéral à la

[1] Les derniers travaux de M. Combescure sont : *Aperçu élémentaire sur les formes algébriques; — Sur les déterminants fonctionnels et les coordonnées curvilignes; — Sur quelques questions qui dépendent des différences finies ou mêlées; — Annales de l'École normale.*

[2] Les derniers travaux de M. Durrande sont : *Essai sur le déplacement d'une figure de forme variable; — Étude de l'accélération dans le déplacement d'un système de forme variable; — Annales de l'École normale.*

Digitized by Google

Loire, où fonctionnent les appareils de M. de Caligny, chacun peut reconnaître l'importance du service rendu par l'habile hydraulicien. Bientôt, sans doute, le service sera plus complet, car aujourd'hui l'inventeur est à l'étude avec la volonté de parvenir à rendre les manœuvres absolument automatiques.

Ce n'est point à cette place que nous pourrions faire même la simple énumération de tous les travaux, de toutes les idées heureuses d'un savant d'une remarquable fécondité; mais comment ne pas se souvenir de certaines inventions qui ont été fort prisées de l'autre côté des Alpes? M. de Caligny a donné le moyen d'épuiser les marais du littoral en employant la force des vagues de la mer; en usant de cette force, M. l'ingénieur Moro a opéré dans les marais d'Ostie, et il se plaît à déclarer que le principe scientifique appartient à notre compatriote. M. de Caligny a imaginé de faire servir à la compression de l'air des colonnes liquides oscillantes; la justesse de ses vues a été démontrée par une application grandiose effectuée pour les travaux du mont Cenis.

M. de Caligny n'a fréquenté aucune école, il n'a eu aucun maître; il n'a été stimulé que par son goût pour la science. Indépendant comme un nomade au désert, c'est dans son village qu'il a médité sur de nouveaux principes d'hydraulique; personne ne doutera de la valeur de ses conceptions; dès 1839, il recevait le prix de mécanique de l'Académie des sciences, et, plus tard, c'est au grand avantage de vastes opérations qu'on empruntait ses idées. Le Comité ne pouvait l'oublier.

Certaines questions relatives à l'hydraulique ont été traitées avec un véritable succès par M. Bazin, ingénieur des ponts et chaussées, à Dijon. Des recherches sur l'écoulement des eaux courantes et sur la variation de la vitesse en profondeur depuis la surface jusqu'au fond, des expériences sur les ressauts et la propagation des ondes, ont été signalées comme des œuvres capitales par les juges les plus compétents. Une médaille d'or sera décernée à M. Bazin.

M. A. Terquem, professeur à la Faculté des sciences de Lille, s'adonne particulièrement à l'acoustique, une partie importante de la physique assez peu cultivée. On a remarqué une étude de ce savant sur les timbres des sons produits par des ébranlements discontinus. M. Terquem recevra une de nos médailles.

Plusieurs chimistes, surtout MM. Bunsen et Roscoë, se sont appliqués à la détermination de l'intensité des réactions chimiques

Digitized by Google

sous l'influence de la lumière aux diverses époques de l'année; M. Marchand, de la Société havraise, déjà cité dans nos rapports pour ses travaux de météorologie, a repris le sujet et l'a étudié avec un soin infini. Nous voulons, en ce moment, nous borner à cette simple mention.

Les recherches de nos géologues et de nos paléontologistes sont toujours fort actives; aussi bien des résultats mériteraient d'être notés. Il y a dix ans, les travaux de M. Gosselet furent à cette place même cités avec faveur. Dès cette époque, on se croyait en droit de beaucoup attendre du jeune géologue; on avait raison. Professeur à la Faculté des sciences de Lille, M. Gosselet a compris qu'il avait le devoir d'acquérir une connaissance très-parfaite de la géologie du nord de la France. En se consacrant à une œuvre d'un caractère tout scientifique, il s'est animé à la pensée de servir les intérêts du pays. Ferme dans son dessein, sans relâche, il a poursuivi l'étude des limites et des contours du riche bassin houiller qui règne sous une partie des départements du Nord et du Pas-de-Calais.

Ayant comparé la superposition des terrains, recueilli les fossiles de chaque couche, reconnu l'extrême ressemblance que présentent les terrains dévonien et carbonifère du Boulonnais avec ceux de la Belgique, il apporta les preuves que les couches houillères de Hardinghen, près de Marquise, sont le prolongement de celles de Liége, de Charleroi, de Mons, d'Anzin. La recherche des gisements de houille entreprise sans les données que fournit la science a causé bien des déceptions, accumulé bien des ruines; par ses études, par ses avertissements, par ses leçons, M. Gosselet a empêché des tentatives qui eussent été malheureuses. Sur un point (Bully-Grenay), des sondages sont pratiqués, on rencontre des schistes rouges et verts; aussitôt le professeur de Lille encourage la poursuite des travaux : Ces schistes, dit-il, appartiennent à la zone du grès rouge, qui doit reposer directement soit sur le terrain houiller, soit sur le calcaire carbonifère. Peu après, l'ingénieur chargé des opérations, M. Lisbet, annonçait qu'on avait atteint la houille à la profondeur de 308 mètres. En vérité, il faut le constater encore, le bien-être, la richesse, la grandeur d'un pays dépendent singulièrement de l'éta de la science. Ce ne serait pas assez d'avoir cité les principales études de M. Gosselet, il convient de rappeler que le professeur a le mérite d'avoir su inspirer le goût de la recherche parmi la jeunesse de Lille; ses élèves forment une petite légion, et plusieurs

Digitized by Google

d'entre eux commencent à se faire connaître d'une façon avantageuse. Une médaille d'or sera décernée à M. Gosselet.

Nous pourrions beaucoup nous étendre sur les investigations des géologues, mais le temps nous est compté. M. Alex. Vezian, professeur à la Faculté des sciences de Besançon, connu par de nombreux travaux, a fait de la partie nord-ouest du Jura une étude très-approfondie. On doit à M. Louis Lartet, depuis sa grande publication sur la Palestine, d'intéressantes recherches dans le midi de la France; à M. Rames, d'Aurillac, des observations sur les terrains du Cantal, sur les animaux et les végétaux fossiles propres à certaines couches. M. Cazalis de Fondouce, de l'Académie de Montpellier, s'est occupé avec succès des gisements de la période quaternaire ou préhistorique. Il a exploré la station de Durfort dans le département du Gard, d'une façon très-habile, et, prêtant son concours au Muséum d'histoire naturelle de Paris, il a pu enrichir cet établissement de précieux squelettes d'éléphants fossiles et d'autres espèces éteintes.

Le Comité juge très-dignes d'encouragement les recherches de physiologie végétale que poursuit M. A. Barthélemy, professeur au lycée de Toulouse : ce sont des études sur le rôle des stomates dans les fonctions des feuilles, des expériences sur l'exhalation aqueuse des végétaux dans l'air et dans l'acide carbonique, etc.

Quelques-unes de nos grandes villes donnent un exemple qui aura certainement des conséquences heureuses; l'intérêt pour la culture des sciences gagne les esprits les plus éclairés. Ici même, nous avons constaté les avantages récemment acquis à Toulouse; il faut saluer le mouvement qui, à Lyon, se prononce avec une certaine énergie. Les compagnies savantes qui maintes fois reçurent les éloges du Comité se montrent toujours actives, mais, ce qui est plus nouveau, des établissements scientifiques se montrent transformés.

Lyon possédait un musée d'histoire naturelle; naguère encore on ne voyait dans les salles que des amas confus; objets précieux ou vulgaires gisaient dans un égal abandon. Pendant ces dernières années, sous la direction de M. Lortet, les collections, prodigieusement accrues, ont été installées de la façon la plus séduisante et la plus favorable pour l'étude. Sous le titre d'*Archives du Muséum d'histoire naturelle de Lyon*, se poursuit, dans une forme superbe, une publication déjà riche de mémoires importants[1]. L'administration

[1] Ces mémoires sont dus à MM. Lortet, Chantre, Falsan, etc.

Digitized by Google

municipale de la seconde ville de France a procuré les moyens d'obtenir pareil luxe, qui, n'en doutons pas, sera profitable à la cité; au nom de la science, nous la remercions. Des hommes instruits, animés de l'amour des nobles études et pleins de patriotisme, ont formé une société qui se donne la mission d'enrichir le musée; nous les félicitons.

Les travaux de zoologie que nous avons à signaler sont remarquables à plus d'un titre.

M. Armand Sabatier, de l'Académie de Montpellier, a mis au jour une étude comparative du cœur et des parties centrales de l'appareil circulatoire chez les vertébrés, qui se distinguent par l'abondance des faits observés [1].

M. Marion est l'explorateur du golfe de Marseille; il a recueilli une foule d'espèces, et de nouveaux détails d'organisation ou de curieuses particularités de mœurs ont été l'objet de plusieurs écrits fort remarqués. Dernièrement, le jeune investigateur a présenté une étude sur les Annélides : un travail de haut intérêt par le nombre des sujets signalés pour la première fois et recommandables par l'exactitude des observations.

Les vers marins de la classe des Annélides peuvent aider singulièrement à la solution de grandes questions. Ces animaux ont des beautés étranges; nulle part ailleurs on ne voit des chevelures d'or comme celles des aphrodites, des panaches, merveille de fraîcheur et de délicatesse, comme celles des sabelles, des serpules, des térébelles. Les Annélides offrent d'admirables types d'organisation, des moyens de propagation variés, des phénomènes de développement vraiment remarquables. Ces êtres étant tout à fait sédentaires ou peu voyageurs, la présence d'individus de même espèce sur des côtes éloignées sera l'indice de courants, peut-être de changements survenus dans la configuration des terres, ou d'anciennes communications qui ont cessé d'exister.

Le sujet dont s'occupe M. Marion éveille un souvenir bon à garder; il rappelle que c'est en France qu'une partie importante de la zoologie a pris son caractère scientifique; c'est un domaine où Savigny, puis Audouin et Milne Edwards ont été les premiers maîtres. Au commencement du siècle, il n'existait sur les Annélides que des observations superficielles. Jeté sur les rivages de l'Égypte, Savigny

[1] *Études sur le cœur et la circulation centrale dans la série des Vertébrés*, Montpellier, 1873.

Digitized by Google

se mit à la recherche de ces animaux marins, et il en fit une étude d'une étonnante perfection. Toute œuvre de ce naturaliste est un modèle. Dans un temps où les investigateurs en général ne jugeaient pas utile de beaucoup approfondir, Savigny n'abandonnait aucun détail et ne se contentait que de la précision absolue. Que son exemple reste donc présent à l'esprit de tous les jeunes naturalistes. Après les recherches qui ont ouvert la voie, des savants étrangers ont produit sur les Annélides des travaux considérables; aussi est-ce une vraie satisfaction de voir reprendre parmi nous un sujet qui longtemps encore sera fécond.

Une médaille d'or est attribuée à M. Marion. C'est la juste récompense d'études estimables, un encouragement qui, n'en doutons pas, engage l'auteur pour l'avenir. M. Marion va profiter de cet intérêt qui commence à se manifester pour les sciences naturelles; grâce au concours de M. Talabot et de quelques autres personnes de Marseille, avant peu il disposera d'un bateau à vapeur, et nous devons espérer que les explorations seront fructueuses.

A diverses époques, on a beaucoup observé les écailles des poissons, soit pour en déterminer les traits caractéristiques, soit pour en reconnaître la structure, le mode de développement, les fonctions. A l'aide des particularités de ces petites pièces tégumentaires, comme l'a montré Agassiz, on parvient à saisir les rapports de l'espèce fossile dont on ne possède qu'une empreinte avec les espèces vivantes. M. Émile Baudelot, de la Faculté des sciences de Nancy, a repris le sujet tant de fois étudié avant lui et néanmoins neuf encore à cause de la difficulté de l'étude. Apportant dans la recherche des soins scrupuleux, une habileté d'observation peu ordinaire, une hauteur de vues qui ne se rencontre pas toujours chez les investigateurs adonnés à l'examen de minutieux détails, il a su, pour la première fois, au milieu d'une étonnante diversité, apercevoir le plan de structure commun aux écailles de tous les types du groupe des poissons osseux. M. Baudelot a fait un travail qui désormais sera le point de départ de toutes les études nouvelles sur le sujet[1].

Ce bel ouvrage a été jugé digne de la médaille d'or. Je ne puis ici, Messieurs, me défendre d'une bien douloureuse émotion. Au moment où le Comité constatait qu'une œuvre vraiment remar-

[1] *Recherches sur la structure et le développement des écailles des Poissons osseux : — Journal de zoologie expérimentale.*

Digitized by Google

quable avait été accomplie, nous pensions que l'auteur serait aujourd'hui parmi nous, pour recevoir sa récompense des mains de M. le Ministre, et de ses confrères les marques d'estime qui sont le plus noble prix du travail persévérant. L'absence est cruelle; le professeur de la Faculté des sciences de Nancy est mort en pleine jeunesse, il y a quelques semaines, le lendemain du jour où la section de zoologie et d'anatomie de l'Académie des sciences le présentait en première ligne pour une place de correspondant.

M. Baudelot a fait des recherches délicates sur l'organisation de divers animaux; en plus d'une circonstance, il a résolu la question obscure ou controversée. Dans ses écrits, il a montré les plus belles qualités de l'investigateur et la pénétration d'un esprit capable de s'élever à de grandes généralisations. Obsédé par les souffrances physiques, M. Baudelot a dû souvent interrompre le travail commencé; il est mort avant d'avoir mis au jour des études longtemps poursuivies, parce qu'il était de l'école de ceux dont la conscience n'est jamais satisfaite. Aux jours de nos désastres, cet homme fort par le cœur et par l'esprit, mais faible de corps, se souvenant qu'il était médecin, offrit ses services au chef de l'un de nos corps d'armée, et, pendant plusieurs mois, il a donné des soins aux blessés dans les ambulances de Haguenau. Nous avons perdu, Messieurs, un véritable savant.

Le Comité n'a jamais voulu laisser dans l'ombre les services rendus à la science par les explorateurs des pays lointains. Aussi n'a-t-il pas essayé de se défendre de l'intérêt qu'inspirent les études, les observations, les longues courses d'un missionnaire dans les régions arctiques de l'Amérique. Treize ans, le P. Petitot[1] a vécu ou chez les Esquimaux ou chez les Indiens des terres voisines de la mer Glaciale. Vingt fois il a parcouru la longue vallée du Mackensie, depuis le fort Good Hope jusqu'au grand lac des Esclaves; sept fois il a visité le grand lac des Ours et foulé les steppes d'alentour; il a fait à pied le long voyage du bas Mackensie au fort Simpson, dans les Montagnes-Rocheuses; il a remonté dans le nord de l'Alaska; il a été au lac des Esquimaux et aux rives de l'océan Arctique, en traversant des territoires jusqu'ici demeurés sans nom pour les géographes. Dans ces contrées, où pendant huit ou neuf mois de l'année règne un froid intense, dont la pensée seule donne

[1] De la congrégation des Oblats de Marie.

Digitized by Google

le frisson, le brave missionnaire a couché dans la plaine, ayant une peau pour abri. Il a séjourné dans les terriers des Esquimaux, au milieu d'une société pas du tout aimable, une société où l'on pille et où l'on tue très-volontiers l'étranger qui n'a pas su obtenir la protection d'un personnage influent.

Pendant cette existence passée en compagnie d'affreux sauvages, le P. Petitot s'est livré à d'immenses travaux. Il a tracé la carte des pays qu'il a parcourus, il a composé le dictionnaire de la langue des Esquimaux et celui de plusieurs peuplades indiennes. Je n'ai pas le droit, Messieurs, de vous entretenir de pareils sujets, mais le digne missionnaire m'appartient à d'autres titres. Nous lui devons des observations météorologiques, des remarques sur les caractères des habitants, un aperçu de la constitution géologique des contrées qui s'étendent du 54e degré de latitude à la mer Glaciale.

Le P. Petitot retourne aux régions arctiques; il sait à présent combien sont grands les services qu'il peut rendre aux sciences naturelles, et il nous permet de beaucoup espérer.

L'ardeur pour les conquêtes ds l'intelligence n'a pas cessé, Messieurs, d'être énergique dans notre pays. Certains esprits rêvent l'accomplissement d'œuvres grandioses. Nous pouvons demander à tous les pouvoirs publics, comme à toutes les personnes qui disposent de moyens d'action, la plus grande assistance possible, tant nous portons en nous la conviction qu'en servant le progrès scientifique on sert l'intérêt de la France.

Digitized by Google

Discours de M. Hippeau, secrétaire de la section d'histoire et de philologie.

Messieurs,

Les relations de plus en plus nombreuses que la section d'histoire et de philologie entretient avec les Sociétés savantes des départements lui font connaître et apprécier l'importance croissante de leurs travaux et l'utilité de leurs publications. Le choix n'a pas été plus facile à faire cette année que dans les années précédentes entre celles qui ont le droit de prétendre aux distinctions que le Ministre de l'instruction publique décerne dans les solennités semblables à celle qui nous réunit aujourd'hui. Aussi notre premier soin est-il de reconnaître que, si nous avons à signaler d'une manière particulière trois de ces sociétés, il en est d'autres qui, ayant des titres analogues à faire valoir, auront nécessairement leur tour. Les nouvelles publications qu'elles ajoutent à celles qui ont acquis à quelques-unes d'entre elles une notoriété déjà ancienne prouvent qu'elles n'ont nullement l'intention de se faire oublier. Témoins de leurs efforts et de la noble émulation dans le bien qui les anime, nous sommes heureux de leur rendre ici chaque année un public témoignage : bien persuadés d'ailleurs que, même en l'absence des encouragements que l'État s'est fait un devoir de leur donner, elles trouveront une satisfaction suffisante dans les pures jouissances que procure l'étude, et dans cette généreuse pensée que travailler à l'histoire de son pays ce n'est pas seulement faire acte de science, c'est encore, c'est surtout faire acte de patriotisme.

Les trois Sociétés dont je dois vous parler sont : 1° la *Société archéologique et historique de l'Orléanais;* 2° la *Société des archives historiques du Poitou;* 3° la *Société des archives historiques de la Gironde.*

Fondée le 28 février 1849, la première se consacre, d'après les termes de ses statuts, à l'ancienne province de l'Orléanais, à l'étude de son histoire, de ses antiquités et de ses monuments. Durant les vingt-six années de son existence, elle a publié douze volumes de Mémoires, auxquels s'ajouteront prochainement trois autres volumes en préparation, pour paraître dans le cours de cette année. Outre ces Mémoires, elle a mis au jour cinq volumes de Bulletins trimestriels, contenant une grande variété d'articles d'une moindre étendue, mais d'un grand intérêt. Enfin on lui doit encore six atlas de

Digitized by Google

plans topographiques, de dessins d'architecture, de sceaux, d'objets antiques, destinés à compléter les renseignements recueillis dans les Mémoires ou les Bulletins auxquels ils se rapportent. Je n'ai à mentionner ici que ceux de ses travaux qui sont du ressort de la section d'histoire et de philologie. Un grand nombre d'entre eux appartient à l'archéologie; ils ont été plus d'une fois, de la part de nos collègues, l'objet d'éloges mérités. On y a signalé plusieurs découvertes curieuses, entre autres celle de l'inscription célèbre sur laquelle le mot *Genabum* assigne définitivement à la ville d'Orléans une dénomination qui avait été revendiquée pour Gien. Ce monument épigraphique a été trouvé en 1846, dans les déblais du chemin de fer au faubourg Saint-Vincent, à un kilomètre d'Orléans. Il a été signalé en 1865 par M. le comte du Faur de Pibrac, membre de la Société archéologique. L'inscription, on ne l'a pas oublié, a donné lieu à un savant mémoire, lu par M. Léon Renier à l'Académie des inscriptions et belles-lettres [1].

Riche en monuments religieux, la province a donné lieu à des monographies spéciales, parmi lesquelles je citerai celles de Saint-Benoît-sur-Loire, de Saint-Lomer de Blois, de la chapelle Saint-Jacques et Notre-Dame-du-Chemin à Orléans. Plusieurs des châteaux historiques de l'Orléanais ont été l'objet d'études sérieuses, tels que le châtelet d'Orléans, l'ancien hôtel de ville, les châteaux de Vitry-aux-Loges, de Gien, de Lavardin, de Chaumont-sur-Loire.

Une des principales publications de la Société est un très-savant travail de M. Mantellier, comprenant trois volumes des Mémoires (tomes VII, VIII et X). C'est une *Histoire de la corporation des marchands fréquentant la rivière de Loire*, dont l'origine est très-ancienne et dont le siége était à Orléans. L'auteur a fait ressortir les nombreux services rendus par cette puissante corporation à la libre navigation de la Loire, et raconté les luttes qu'elle eut à soutenir contre les seigneurs et l'autorité royale elle-même.

Ce travail est un exemple de l'intérêt général que peut offrir l'étude consciencieuse d'une question particulière, grâce à la multitude des détails auxquels elle touche. L'histoire de la navigation de la Loire sous la domination romaine, sous le régime féodal et dans les temps modernes, offre une suite non interrompue d'opérations

[1] Voir, entre autres rapports de la section d'archéologie sur les Bulletins de cette Société, celui de M. Chabouillet (*Revue des Sociétés savantes*, 4e série, tome II, page 444).

Digitized by Google

commerciales dues aux efforts persévérants d'une corporation soumise à toutes les vicissitudes des événements politiques. La Loire eut, à ce point de vue, dans tous les temps, une grande importance. C'était une des routes les plus fréquentées, suivies par les trafiquants de Marseille pour se rendre dans le Nord et dans l'Ouest. La masse des denrées transportées par eau entretenait sur toutes les rivières de l'Empire romain une navigation active, et occupait un grand nombre de bateliers. M. Mantellier en fait connaître les dénominations diverses et les attributions. Les *Navicularii* formaient à Rome un corps puissant, un ordre, un collége considérable et privilégié. Nourrir la plèbe de Rome et des grandes villes était le premier des soins du gouvernement impérial et l'un de ses plus grands embarras. La chute de l'Empire romain modifia la situation des navigateurs de la Loire, rendue plus tard insupportable par suite de l'invasion des Normands. Après l'organisation du gouvernement féodal, les corporations marchandes, favorisées par la royauté, intéressée à se créer des points d'appui, se réorganisèrent, à partir du XIIe siècle, sur les bords de la Seine et de la Loire.

Un des chapitres les plus curieux de l'ouvrage est une énumération complète des droits de péage qui devaient être payés par les marchands de la Loire et des rivières affluentes, aux XIIIe et XIVe siècles. On n'en comptait pas moins de cinquante, et les marchands avaient en outre à supporter une foule de formalités assujettissantes. On peut se faire une idée du rôle que jouaient, au milieu de toutes ces mesures plus ou moins vexatoires, la cupidité et le caprice.

Ce n'est là qu'une faible partie de l'ouvrage de M. Mantellier, qui fait connaître aussi les contrats, les actes et les procès des marchands, les moyens employés pour l'entretien des voies navigables, les ressources, les revenus et les charges de la communauté. Tout le mouvement commercial de la Loire pendant plusieurs siècles s'y trouve exposé par l'auteur, qui a réuni avec une grande patience, dans de nombreux tableaux, les pièces les plus intéressantes à l'appui de son exposition. Deux volumes de documents complètent cette œuvre remarquable, dont l'étude pourrait donner lieu à un livre où les résultats de ces profondes recherches se condenseraient et formeraient un des ouvrages les plus intéressants et les plus instructifs. Le savant qui a su réunir des matériaux si précieux est appelé tout naturellement à une œuvre de vulgarisation, qui mettra à la portée de tous ses doctes recherches.

Digitized by Google

Ce n'est pas la première fois que cet ouvrage est mentionné dans cette enceinte. Il avait obtenu, en 1870, le prix de 1,000 francs, fondé par le décret du 30 mars 1869 pour être décerné au meilleur travail d'histoire publié dans la circonscription académique de Paris. Dans la même année, l'ouvrage de M. Mantellier, dont notre confrère, M. Jourdain, faisait ressortir les mérites, dans la séance publique de la Sorbonne, était cité fort honorablement parmi ceux qui pouvaient prétendre au prix de 3,000 francs décerné par M. le Ministre de l'instruction publique à celui des ouvrages déjà couronnés dans le concours des académies qui serait reconnu comme digne d'être placé au premier rang.

A la ville d'Orléans se rattache un des souvenirs les plus dramatiques et les plus touchants de notre histoire nationale : occupée par des soldats étrangers, maîtres d'une grande partie de la France, elle dut sa délivrance à l'intervention de cette jeune fille héroïque qui porte le nom à jamais glorieux, disons mieux, à jamais saint de Jeanne d'Arc! Il n'est pas étonnant qu'une société historique appartenant à l'Orléanais ait mis tous ses soins à recueillir ce qui peut jeter quelque jour sur les événements dont leur ville fut alors le théâtre.

« Le siége d'Orléans, en 1428, dit avec raison M. Boucher de Molandon, et ses émouvants épisodes, le formidable blocus entrepris et poursuivi par l'Angleterre pour réduire par la famine ce dernier boulevard de la nationalité française, l'indomptable résistance des assiégés, enfin la merveilleuse intervention de la vierge de Domremy; tous ces faits mémorables, dont quelques-uns sont sans exemple dans l'histoire, s'appuient sur un tel ensemble de témoignages, que l'authenticité n'en peut même être suspectée. On pourrait ajouter qu'après de nombreux ouvrages consacrés à ce grand événement et à l'héroïque jeune fille dont le nom y brille d'un éclat si extraordinaire, et principalement après ceux de MM. Jules Quicherat, Vallet de Viriville, Berriat-Saint-Prix, Mantellier, Desjardins et Wallon, il semblerait qu'il est bien difficile d'ajouter aux faits connus des particularités nouvelles. On se tromperait, car, si les lignes principales de ce siége mémorable sont parfaitement connues, il est encore plusieurs points sur lesquels règne plus d'une obscurité et d'une incertitude. Tel est le sujet traité par M. de Molandon avec toute l'autorité de l'érudit et tout le patriotisme du citoyen. Il s'agit de la première expédition de la Pucelle pour ravi-

Digitized by Google

tailler la cité, qu'elle avait, dit-elle, la mission toute spéciale d'affranchir. L'auteur s'est demandé d'abord si l'investissement d'Orléans était hermétiquement accompli ? N'était-il achevé qu'aux trois quarts encore, quand, le 27 avril, Jeanne d'Arc, avec un petit corps d'armée, partit de Blois pour secourir la ville? M. de Molandon a raison d'attacher quelque importance à cette question de ravitaillement d'Orléans, qui fut l'un des plus mémorables épisodes de sa mission libératrice et son premier pas dans la voie qu'elle devait si glorieusement parcourir. Il n'a rien négligé pour donner à sa thèse tous les caractères de la certitude. Quant à l'entrée de la jeune fille victorieuse dans la ville qu'elle venait de délivrer, M. de Molandon recueille, non sans émotion, l'expression naïve et touchante de l'admiration témoignée par les habitants de tout rang et de toute condition à la glorieuse Pucelle, qu'ils ne purent s'empêcher de bénir comme un instrument de la divine Providence.

Un souvenir des plus précieux du siége d'Orléans a été mis en lumière par le même M. Boucher de Molandon : c'est la découverte faite dans un bois de la commune de Fleury, près Orléans, d'une des bastilles anglaises du siége de 1428, avec sa double enceinte de fossés de 18 mètres de largeur et ses énormes chemins couverts de 1,400 mètres de longueur, offrant 34 mètres d'ouverture à la crête. Cette bastille, merveilleusement conservée, a été décrite avec tout le soin qu'elle méritait. La découverte a paru d'autant plus importante à M. de Molandon et à M. l'ingénieur Collin, auteur d'un rapport fait au nom d'une commission chargée de visiter les ouvrages signalés à Fleury, qu'elle permettait d'éclaircir la question de l'investissement total ou partiel de la ville d'Orléans. Contre l'opinion de quelques historiens du siége, prétendant que la ceinture de forteresses établie par les Anglais n'embrassait que les trois quarts du pourtour extérieur de la ville, l'auteur du mémoire établit que le blocus, inachevé en apparence, était réellement, perfidement peut-être, accompli par un ouvrage militaire jusqu'à présent inexploré, et qui n'était autre que celui qui a été découvert aux environs de Fleury et dont les vestiges étudiés avec soin peuvent faire apprécier la construction.

Un intérêt plus puissant encore s'attache à tout ce qui concerne celle qui eut le premier rôle dans ce grand événement. Des documents récemment publiés par la Société sur le séjour et la mort aux environs d'Orléans d'Isabelle Romée, mère de Jeanne d'Arc, et

Digitized by Google

de Pierre d'Arc, son frère, ont ajouté des traits essentiels aux questions relatives à la résidence, à la fortune et à la condition de la famille de la Pucelle.

C'est encore à cette époque mémorable que se rapporte un mémoire de M. Loiseleur sur le compte des dépenses faites par Charles VII pour secourir Orléans pendant le siége de 1428. Ce compte, rédigé par Raimond Raguier, trésorier des guerres du roi Charles VII, fait connaître les sommes dépensées par ce prince pour la solde des gens d'armes employés à la défense d'Orléans. Ces dépenses sont relativement considérables, ce qui a conduit naturellement l'auteur à se demander d'où provenaient de pareilles ressources, et comment le prince que l'on représente réduit à une si profonde détresse à l'époque où elles furent distribuées parvint à se les procurer. C'est quand son cordonnier, faute d'un payement immédiat, remportait les chaussures qu'il avait commencé à lui essayer; c'est quand (fait plus authentique et moins connu) le boucher de son hôtel refusait depuis longtemps déjà la viande qu'il devait fournir à sa table, que Charles VII répartissait à ses capitaines, soit comme payement de solde, soit même à titre de gratification, des sommes dont le total, apprécié comme il doit l'être d'après le pouvoir relatif de l'argent, arrive à un chiffre des plus respectables. Ces considérations ont conduit M. Loiseleur à étudier le mécanisme financier, le système administratif des domaines royaux et publics au commencement du xve siècle. Les calculs auxquels se livre l'auteur du mémoire prouvent que, quand même le revenu si amoindri du domaine, joint aux produits de l'altération des monnaies et au peu de ressources que donnaient les impôts restés debout, eût été bien administré, toutes les sommes recueillies n'eussent pu suffire aux dépenses de la maison royale, encore moins à l'entretien des gens de guerre. Dans cette détresse extrême du trésor, la seule, la suprême ressource qui restât au roi de France, ce fut l'appel au pays, le recours sur une grande échelle à la bourse des contribuables. Les secours qu'il demanda ne lui furent jamais refusés, et c'est un phénomène presque inexplicable qu'ils aient pu être levés sur des populations réduites au dernier degré d'épuisement par quatre-vingts ans de guerre.

On ne saurait trop admirer ce grand et noble pays de France! Dans tous les temps (nous en avons eu nous-mêmes récemment le consolant spectacle), il a pu tirer de son sol inépuisable et fécond,

Digitized by Google

de l'énergique patriotisme de ses habitants, des ressources inespérées, au moment même où on pouvait le croire frappé d'une ruine irréparable.

Le tome XII des Mémoires renferme une étude sur la doctrine secrète des Templiers, due à M. Jules Loiseleur. Les questions délicates que soulèvent l'histoire de la condamnation de l'ordre des Templiers et l'examen des doctrines qui leur ont été si souvent reprochées sont de celles dont le Comité de la langue, de l'histoire et de la littérature de la France s'est occupé avec une attention toute particulière. L'illustre Michelet (je ne veux pas laisser passer ce nom sans lui offrir un témoignage d'admiration et de respect) avait été chargé de réunir dans la Collection des documents inédits, sur ce procès célèbre, les pièces les plus importantes conservées dans les bibliothèques et les archives de la France et de l'étranger. M. Loiseleur s'est posé tout d'abord cette question : Les Templiers ont-ils professé une doctrine secrète en opposition avec celle de l'Église? Cette doctrine fut-elle générale dans l'Ordre? Quels furent ses dogmes, ses sources, ses relations avec les grandes hérésies du XIIIe siècle? Constituait-elle un danger social assez menaçant pour justifier les mesures par lesquelles l'Église et la royauté parvinrent à détruire l'ordre du Temple? Il s'agit, comme on le voit, d'un problème historique de la plus haute portée, et dont il est difficile aujourd'hui de trouver la solution, malgré le vaste ensemble de travaux et de documents qui ont été publiés dans ces derniers temps. Mettant à profit lui-même les publications nombreuses dont l'ordre du Temple a été l'objet, M. Loiseleur pense qu'un grand intérêt religieux et social a présidé à la suppression de la milice du Temple. Ce qui fait encore la difficulté aujourd'hui, ce n'est ni la régularité de la procédure, ni l'intégrité des commissaires pontificaux, ni même la culpabilité de la majorité des accusés; c'est la solidarité de l'Ordre entier dans les crimes imputés à un grand nombre de ses membres; c'est aussi et surtout la détermination exacte de la doctrine hérétique dont ces crimes paraissent avoir été la manifestation et la conséquence. Après avoir résumé les accusations élevées contre l'ordre du Temple, l'auteur expose ses doctrines secrètes, dont il recherche les diverses origines occidentales et orientales. Il donne quelques indications sur les monuments attribués à l'Ordre, les idoles des Templiers, les figures baphométiques et les controverses qu'elles ont soulevées. Enfin il croit pouvoir rattacher par un lien intime

Digitized by Google

de solidarité l'hérésie des Templiers à celles qui florissaient au XIIIe siècle, et il ne voit dans l'ensemble des doctrines qu'il a énumérées rien de vraiment original et de propre à l'ordre du Temple; il n'y trouve rien autre chose que la combinaison de quelques-uns des principes constitutifs des hérésies régnantes.

M. Loiseleur a raison de ne présenter quelques-uns des points traités dans sa thèse que sous toutes réserves : elle touche à des questions sur lesquelles la science n'a pas encore dit son dernier mot. Cette étude, du reste, lue devant l'Académie des belles-lettres dans les séances des 5, 12 et 26 novembre 1869, a donné lieu, de la part de quelques membres de la savante compagnie, à des observations que l'auteur n'a pu manquer de mettre à profit.

Pour ne rien omettre de ce qui mérite d'être signalé dans les Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais, je mentionnerai un travail sur la Salle des thèses de l'université d'Orléans. M. Boucher de Molandon a recueilli sur ce sujet tout ce qui peut jeter quelque lustre sur cette université d'Orléans qui s'acquit au moyen âge une haute renommée dans l'Europe lettrée. Cette Salle des thèses subsiste encore; mais ce qui est un objet légitime d'inquiétude pour les membres de la Société, conservateurs nés de tous les monuments ayant un caractère historique, elle est depuis quelques années menacée dans son existence. Je crois devoir rappeler à ce sujet que, dans une des réunions des délégués des Sociétés savantes à la Sorbonne, le 1er avril 1869, M. Boucher de Molandon avait donné lecture d'une notice sur cette Salle des thèses, dont il déplorait la destruction probable. Le Ministre de l'instruction publique, M. Duruy, était présent à cette lecture, et il exprima par de chaleureuses paroles la profonde sympathie qu'au double titre de Ministre et de chef de l'Université il éprouvait pour la conservation d'un monument si digne d'intérêt et de respect. Le lendemain, le bureau de la section d'archéologie remit au Ministre, avec un extrait du rapport, les plans dont il était accompagné; il y ajoutait les lignes suivantes :

« Autorisé par les bonnes paroles de Votre Excellence, le bureau de la section d'archéologie se fait auprès d'elle l'interprète des vœux unanimes et spontanés des membres des Sociétés savantes réunies à la Sorbonne, en priant avec instance M. le Ministre de prendre sous sa haute protection la conservation d'un monument si précieux au

Digitized by Google

double point de vue de l'art et des souvenirs historiques qui s'y rattachent. »

Le Président, marquis DE LA GRANGE; *le Vice-Président*, DE GUILHERMY; *le Secrétaire*, A. CHABOUILLET.

Je reproduis avec plaisir cette prière et ce vœu en présence d'un successeur de M. Duruy, de l'éminent auteur de l'Histoire de Jeanne d'Arc, déjà cher, à ce titre, à la ville d'Orléans.

Les membres de la Société historique et archéologique de l'Orléanais savent qu'indépendamment des mémoires où ils consignent des résultats de leurs savantes études ils ont à rendre des services d'un autre genre aux futurs historiens, en imprimant pour eux des documents inédits. Plusieurs publications de ce genre ont été exécutées malgré l'exiguïté des ressources dont la Société peut disposer (inconvénient qui lui est commun malheureusement avec un grand nombre de Sociétés départementales). Le zèle des savants n'a pas reculé devant les sacrifices qu'impose l'impression de ces documents historiques. C'est ainsi qu'une charte épiscopale du IXe siècle, signée de l'évêque d'Orléans Agius, magnifique monument paléographique restitué aux archives de la Société, a été publiée à ses frais en *fac-simile* dans le XIe volume de ses Mémoires. Je citerai, parmi les autres documents, la donation de l'Île-aux-Bœufs par Charles d'Orléans au frère de la Pucelle, en 1443; le testament du cardinal de Saluces en faveur de l'université d'Orléans (1449); le testament de l'évêque d'Orléans Raoul Grosparmi (1411); cent cinquante-quatre lettres de François Ier, Charles IX, Henri III, Catherine de Médicis, Louis XIII, Louis XIV, Gaston d'Orléans, Turenne et autres personnages illustres des mêmes époques. Le XIIIe volume, en ce moment sous presse, contiendra les lettres et instructions diplomatiques relatives à la révolution de Naples en 1647 et 1648. Ces documents ont été tirés, soit de la bibliothèque publique d'Orléans, soit des archives de la ville.

Je n'ai pu rendre compte ici de tous les travaux qui recommandent la Société archéologique et historique de l'Orléanais. Je ne dois pas néanmoins oublier ceux de ses membres qui, indépendamment des savants dont je viens de parler, lui ont donné le plus souvent leur concours : MM. de la Bozonnière, Gaston Vignet, M. l'abbé de Torquas, M. l'abbé Desnoyers, M. E. Bimbenet, auteur de douze excellents mémoires sur l'origine, les attributions

Digitized by Google

et le ressort des justices ecclésiastiques et temporelles qui se partageaient le territoire de la ville d'Orléans et de sa banlieue. Ces monuments ont mérité à l'auteur, plus d'une fois, les félicitations toutes spéciales de M. le Ministre de l'instruction publique.

Je parlais de l'insuffisance des ressources que possède la Société : on ne s'en apercevrait guère en songeant aux quinze volumes grand in-8° qu'elle a mis au jour, sans compter ses Bulletins et ses Atlas. Grâce au legs généreux que la Société doit à l'un de ses membres, M. Duleau, elle a, par suite d'une autorisation préfectorale en date du 24 août 1855, fondé un musée historique destiné à recevoir les nombreux vestiges antiques recueillis sur les divers points de sa circonscription. La Société a formé aussi une bibliothèque de plus de deux mille volumes, imprimés ou manuscrits.

En 1869, époque de la vingtième année de sa fondation, elle a ouvert un premier concours public, affecté aux travaux relatifs à l'histoire et aux antiquités de la province. Les résultats en ont été si satisfaisants, qu'elle en a institué un second dont les prix seront décernés en séance solennelle dans les premiers jours du mois de mai prochain.

Un même sentiment, et l'on peut dire une même nécessité, ont donné naissance aux deux Sociétés dont j'ai maintenant à vous entretenir, Messieurs; ce sont : la *Société des Archives historiques du Poitou*, et la *Société des Archives historiques de la Gironde*.

Des exemples trop fréquents ont prouvé que le zèle des administrations départementales ou municipales, qui ont créé presque partout des dépôts d'archives, et la surveillance intelligente des savants auxquels la garde en est confiée, ne suffisent pas toujours pour conserver intacts les documents précieux qui sont les véritables matériaux de l'histoire. De terribles incendies ont plus d'une fois causé de cruelles émotions aux hommes qui considèrent la destruction de ces monuments historiques comme une perte irréparable. Les incendies du musée Lorrain à Nancy, des archives de la préfecture de Bourges, de la bibliothèque de Saintes, de celle de l'hôtel de ville de Vienne, d'une partie des archives municipales de Bordeaux, ont dû nécessairement faire naître le désir d'employer le moyen le plus sûr de sauver les registres qui sont pour la science historique les sources les plus pures. De là l'idée de fonder des Sociétés uniquement consacrées à cette œuvre. Du reste, cette pensée serait venue naturellement à

Digitized by Google

l'esprit lors même que l'on n'eût pas songé à ces catastrophes, heureusement encore assez rares, qui, d'un seul coup, font disparaître une masse de trésors. On ne sait que trop que les dépôts les mieux gardés ont été quelquefois, par d'habiles soustractions, dépouillés à plusieurs reprises par des collectionneurs trop passionnés pour les manuscrits et pour les autographes.

Plusieurs membres de la Société des antiquaires de l'Ouest, réunis au mois de novembre 1871 chez le conservateur des archives de la Vienne, M. Richard, au nombre de sept, sont les fondateurs de la Société des archives historiques du Poitou. Une circulaire et un règlement envoyés par eux à des hommes connus par leur dévoûment à la science annoncèrent le but de la Société. Le choix de son président, M. Rédet, le prédécesseur de M. Richard aux archives de la Vienne, prouvait que l'œuvre projetée serait sérieuse et sérieusement conduite. Elle devait se renfermer exclusivement dans la circonscription qui comprend le Poitou et l'Aunis. On ne perdit pas un seul moment; les matériaux d'un premier volume furent bientôt réunis, et chaque année a vu paraître régulièrement le sien. La tâche entreprise par la Société des archives historiques exigeait deux conditions qu'elle s'est efforcée, dès son début, de remplir : premièrement, il s'agit d'abord de choisir, dans le nombre considérable des pièces que renferment les dépôts publics, relatives à l'histoire de la province, celles qui paraîtront les plus dignes d'être publiées; le second point est de fournir à la science des textes irréprochables, c'est-à-dire copiés exactement sur les pièces originales, vérifiés et collationnés avec le soin le plus scrupuleux, puis enfin imprimés avec les mêmes précautions, de sorte qu'avant d'être livrés au public ils ne puissent offrir que le minimum de ces fautes qui, malgré l'attention la plus minutieuse, échappent, comme le dit le poëte, à la faiblesse humaine, *quas humana parum cavet natura*. La science moderne, recherchant l'exactitude en toutes choses, considère avec raison l'*à-peu-près* comme un des plus dangereux ennemis de la vérité. Ces diverses conditions ont été remplies avec le plus grand succès par ceux des membres de la Société qui, jusqu'à présent, ont coopéré aux trois premiers volumes des Archives historiques qui ont paru, le quatrième étant sous presse. Avec MM. Rédet et Richard et leurs collaborateurs, MM. Bardonnet, Bonsergent, Ledain, de la Boutetière, on pouvait être sûr que la nouvelle Société prendrait immédiatement la place la plus honorable à côté de celles

Digitized by Google

qui se sont fondées pour atteindre le même but. La section d'histoire, qui, lors du concours de 1873, a témoigné l'intérêt qu'elle porte aux publications du même genre dues à la *Société de l'histoire de Normandie*, ne pouvait demeurer indifférente à la nouvelle tentative faite par les hommes dont elle avait pu déjà apprécier les titres à la confiance du monde savant. D'autres témoignages les avaient déjà encouragés dans leur œuvre. Dès le début, des érudits bien connus par des travaux relatifs à l'histoire du Poitou, MM. B. Fillon, Marchegay, Delayant, s'étaient empressés de leur envoyer d'intéressantes communications. Je n'ai pas besoin de citer ici les noms de ceux des membres de notre Comité dont l'érudition et la complaisance ne se trouvent jamais en défaut, lorsqu'il s'agit de coopérer personnellement à des entreprises scientifiques d'un si haut intérêt.

Les publications des Archives historiques du Poitou se rapportent à cinq classes que l'on peut réunir sous les dénominations suivantes : 1° recueil de chartes; 2° recueils de lettres; 3° mémoires divers; 4° épigraphie; 5° mélanges. Les publications les plus importantes appartiennent à la première classe.

Un de nos correspondants non résidants, dont les communications reçoivent toujours un accueil distingué de notre Comité, M. Marchegay, a recueilli dans les archives de Maine-et-Loire 96 chartes poitevines de l'abbaye de Saint-Florent, près Saumur, de 833 à 1160 environ. Trois autres cartulaires sont publiés dans les trois volumes dont se composent aujourd'hui les Archives historiques du Poitou; ce sont : le cartulaire de Saint-Nicolas de Poitiers, fondé en 1050 par Agnès de Bourgogne, comprenant 45 pièces de 1050 à 1107, édité par M. Rédet, tome I; le cartulaire de Coudrie, commanderie de l'ordre du Temple, comprenant 63 pièces de 1130 à 1254, édité par M. de la Boutetière : parmi les détails qu'on pourrait y signaler, on peut remarquer six noms de maîtres du Temple, dans la province d'Aquitaine; enfin le cartulaire de Libaud, édité par M. Marchegay, contenant 32 pièces de 1137 à 1260, tome I : le manuscrit a été copié en grande partie dans la riche collection de Sir Thomas Phillipp, à Middle-Hill, lieu cher à nos érudits français et bien connu de ceux qui ont pu apprécier l'importance des documents transportés de France dans la bibliothèque du célèbre baronnet anglais.

Le troisième volume contient un des cartulaires les plus précieux qui aient été publiés jusqu'à ce jour : c'est celui de l'abbaye de

Digitized by Google

Saint-Cyprien de Poitiers. Les pièces qui le composent, au nombre de 598, sont toutes du xe, du xie et du xiie siècle, à l'exception d'une seule qui appartient au ixe. La dernière est de 1155 environ. Cette publication a donné lieu à des remarques faites avec une grande sûreté d'érudition par son éditeur, M. Rédet. Les actes dont se compose le cartulaire consistent principalement en donations, et offrent toutes de l'intérêt en raison des personnes, des lieux ou des particularités qu'ils contiennent. Au point de vue de la géographie du Poitou, du xe au xiie siècle, le cartulaire de Saint-Cyprien est la source de renseignements la plus abondante et la plus précieuse que l'on connaisse. Il mentionne plus des deux tiers des vigueries qui nous sont connues, c'est-à-dire quarante sur cinquante-huit. Le Poitou, *pagus Pictavus*, avait alors la même étendue que le diocèse de Poitiers, excepté toutefois du côté du Berry sur lequel il anticipait. Le cartulaire mentionne les noms des petits *pagi* avec ceux des vigueries attribuées à chacun d'eux. M. Rédet a pu rétablir, à l'aide de cet important document, la série des abbés, depuis le premier qui soit connu, Frotfadus, en 904, jusqu'à Ménart II, en 1154. Un des résultats de l'étude de ces anciens cartulaires, c'est de fournir un grand nombre de mots tels que ceux qui ont été recueillis dans son glossaire par l'immortel Du Cange. M. Rédet en fait connaître plusieurs qui n'existent pas dans le glossaire ou qui sont susceptibles d'une interprétation différente de celle qui leur a été donnée. Enfin, quoique les noms des mesures agraires et les mesures pour les grains et les liquides aient été recueillis aussi par Du Cange, M. Rédet en a présenté un relevé qu'il a complété par quelques détails instructifs.

On ne s'étonnera pas de l'intérêt que la section d'histoire porte à la publication de ces cartulaires, qui fournissent aux études historiques et géographiques de si utiles éléments. Ce genre d'ouvrage est un des premiers qu'elle songea à faire figurer dans la Collection des documents inédits. Elle eut la bonne fortune de trouver dans M. Guérard, l'éditeur des Cartulaires des abbayes de Saint-Père de Chartres, de Saint-Bertin, de Saint-Victor de Marseille, un savant hors ligne qui sut montrer tout le parti que l'on pouvait tirer de ces sortes de recueils, dont le principal mérite est de constater les droits réciproques de la Société civile et de la Société ecclésiastique. Dans le remarquable rapport récemment adressé au Ministre de l'instruction publique sur la Collection des documents inédits, par

Digitized by Google

M. de Watteville, le président de notre section, M. Léopold Delisle, a résumé en quelques mots les renseignements que l'on peut tirer et que M. Guérard a tirés, d'une manière supérieure, de l'étude de ces cartulaires : «état des terres et des personnes; progrès ou décadence de l'agriculture, de l'industrie et du commerce; défrichement des forêts; fondation des villages; origines et variations des divisions topographiques; premières traces des idiomes vulgaires; jeu des institutions religieuses et féodales. C'est là aussi, et là seulement, qu'on trouve le moyen d'établir sur des bases solides la chronologie des familles souveraines et des grands dignitaires : travail indispensable pour mettre un peu d'ordre dans les récits trop souvent confus et incomplets des historiens contemporains.»

Le second genre de publication dû à la Société des archives de Poitou trouve des exemples non moins remarquables dans la Collection des documents inédits; ce sont ces recueils de lettres écrites par des personnages ayant occupé une place importante dans les événements de notre histoire. M. Ledain a extrait des archives de la ville de Poitiers 51 lettres (de Charles VII à Louis XII), M. Marchegay 65 lettres de Flandrine de Nassau, abbesse de Sainte-Croix de Poitiers, à Charlotte-Brabantine de Nassau, duchesse de la Trémoille, sa sœur, de 1598 à 1630. Ces lettres sont extraites des archives de M. le duc de la Trémoille, qui, avec une louable et courtoise bienveillance, ouvre aux érudits et aux chercheurs laborieux les trésors historiques qu'il conserve avec un soin religieux comme de précieux souvenirs de famille.

La troisième classe de documents publiés par la Société des archives du Poitou contient les articles suivants : dons d'hommes en bas Poitou, au XIIIe siècle, choix de 37 pièces fait par M. de la Boutetière; le procès des frères Plusquallec, seigneurs de Taillebourg, en 1442, édité par M. Delayant; un mémoire des habitants de Poitiers au roi Charles VII, pour le détourner d'établir la gabelle en Poitou et en Saintonge, extrait des archives de la ville, par M. Ledain; dix-sept documents des plus curieux, du Xe au XVIIe siècle, extraits par M. B. Fillon des archives historiques de Fontenay-le-Comte. Les monuments épigraphiques recueillis par la Société appartiennent aux études de la section d'archéologie. Quant aux *Miscellanées*, aux Mélanges, ils contiennent un certain nombre de pièces isolées, intéressantes, sans doute, mais qu'il est inutile d'énumérer ici. J'aime mieux signaler les qualités réelles qui distinguent une publication

Digitized by Google

faite selon les règles dont la critique historique ne pourra désormais s'affranchir. Tous les documents publiés sont précédés d'une courte introduction qui en expose la nature et l'objet, et accompagnés de tables chronologiques ou sommaires en français. A la fin de chaque volume est une table de tous les noms de personnes et de lieux que les éditeurs se sont, autant que possible, efforcés d'élucider. La Société des Archives du Poitou, dirigée par des mains habiles, fait augurer favorablement des travaux qu'elle prépare par ceux qu'elle a déjà mis au jour. C'est ainsi que l'on peut annoncer d'avance la publication dans le tome IV, mis sous presse, parmi des pièces d'une grande importance, les comptes d'Alphonse de Poitiers, de 1243 à 1248, d'après le manuscrit des Archives nationales. Déjà, grâce à M. Boutaric, l'administration du frère de saint Louis est aujourd'hui bien connue. Les documents publiés par la Société des archives du Poitou ne pourront qu'ajouter des éléments intéressants à l'ouvrage de notre savant confrère.

Le but que poursuit la Société dont je viens d'énumérer les travaux est le même que celui que s'est proposé la *Société des Archives historiques de la Gironde*. Fondée en 1859, elle a été instituée uniquement pour publier des documents inédits. Grâce à l'activité et au dévouement de ses membres, la Société a été, depuis quinze ans, abondamment pourvue de copies qui lui sont venues soit des dépôts particuliers de la localité, soit de ceux de Paris, d'Angleterre, d'Allemagne, de Suède et de Russie. Je crois devoir insister ici sur l'ardeur, éloignée de toute espèce de vue intéressée, dont nous trouvons sur tous les points de la France des exemples si remarquables. L'amour pur et désintéressé de la science domine chez les hommes distingués qui, dans nos départements, consacrent aux nobles travaux de l'esprit et aux utiles recherches de la science tout le temps qui n'est pas absorbé par les fonctions publiques qu'ils exercent ou les intérêts privés dont ils peuvent être chargés.

Les savants auxquels la Société des archives de la Gironde a fait appel lui ont fourni la matière de quinze volumes in-4°, dont chacun contient au moins deux cents documents. Leur réunion forme l'ensemble imposant de 3,000 actes, dont la conservation se trouve ainsi assurée; résultat d'autant plus heureux que déjà plusieurs des documents recueillis dans ces volumes ont péri, soit à Paris, soit à Bordeaux.

Digitized by Google

Il me suffira, pour faire apprécier la véritable importance de ces documents, dont plusieurs ont une étendue considérable, de citer les coutumes de la Réole, Marmande, Montségur, Fumel, Gontaud, Bazas; les registres des grands jours tenus à Bordeaux par les conseillers du parlement de Paris, en 1456 et 1459; les collections des archives municipales de plusieurs villes; les rôles de l'armée de Gaston Phébus, comte de Foix, en 1370; parmi les publications se rapportant à l'histoire générale, la correspondance du premier maréchal de Biron, rapportée de Saint-Pétersbourg; de nombreux documents sur la Fronde à Bordeaux et sur les familles de Montaigne, Montluc, Brantôme, Montesquieu, La Boétie. Enfin une foule d'actes relatifs aux diverses branches de l'administration anglaise en Guyenne ont été tirés soit de la collection de Bréquigny, soit des Rôles gascons de la Tour de Londres.

La section est d'autant plus disposée à encourager de pareils travaux, qu'elle-même se propose de faire entrer bientôt dans la Collection des documents inédits la publication complète de ces Rôles gascons. Je ferai remarquer aussi que les volumes publiés par la Société des archives historiques de la Gironde sont enrichis de plans, de vues, de portraits et de *fac-simile*. On y a joint des tables chronologiques des documents, ainsi que des tables alphabétiques des noms de lieux et de personnes. Pour faciliter les recherches des travailleurs, les membres de la Société ont terminé le onzième volume par deux précieux appendices, dont le premier est un glossaire de tous les mots des divers dialectes gascons employés dans les volumes précédents, et le second une table générale de tous les documents publiés précédemment.

Ceux des membres de la Société qui envoient aux Archives de la Gironde les communications les plus fréquentes sont MM. Jules Delpit, secrétaire général, Roborel de Climens, Gaullieur, archiviste de la ville, Léo Drouyn, de Caunnès-Duval, Dezeimeris, Henri Barkhausen, Émile Lalanne, et enfin M. Tamizey de Larroque, qui ne manque jamais d'accompagner de notes savantes, que lui fournit son inépuisable érudition, les textes qu'il édite.

Le nombre de ses collaborateurs lui assure une grande variété dans les documents qu'ils envoient et qu'ils tirent des collections publiques et privées sur lesquelles se portent leurs investigations. Ils puisent abondamment au Trésor des chartes, aux collections de Bréquigny, de Colbert, de Dupuy, et ils trouvent un bienveillant

Digitized by Google

accès auprès de celles qui appartiennent à MM. de Fontainieu, de Marcellus, Jules de Gères, Oscar de Savignac, Jules Delpit, etc. Cette variété dans les articles dont se composent les Archives de la Gironde offre un inconvénient que ne présentent pas les Archives du Poitou. Leurs auteurs s'attachent à grouper les documents qu'ils éditent, de manière à ce qu'ils présentent un ensemble et une suite, ce qui donne à leurs publications un caractère plus scientifique.

Les membres de la Société des archives de la Gironde n'ont pas eu seulement l'honneur de concevoir et d'exécuter l'œuvre à laquelle s'attachent si honorablement leurs noms; ils ont été appelés à en diriger une autre non moins grave et non moins importante. On sait par quel accident une partie des archives municipales de Bordeaux a péri, il y a quelques années. Ce désastre a naturellement inspiré aux défenseurs nés des intérêts de la commune le désir de publier tous les actes importants que l'incendie avait épargnés. La mairie de Bordeaux ne pouvait choisir pour cette publication des savants mieux préparés que ceux qui avaient attaché leurs noms aux Archives historiques de la Gironde. La commission chargée de publier les archives municipales, composée des membres les plus zélés de la Société, s'est bravement mise à l'œuvre, et, dirigée par eux, cette patriotique entreprise est une de celles qui font le plus d'honneur à l'érudition provinciale. Trois magnifiques volumes ont déjà paru, réunissant à la plus belle exécution typographique la correction la plus soignée, une savante disposition des matières et tous les accessoires qui en facilitent la lecture. Les soins tout particuliers donnés par la commission à la publication des archives municipales auront pour résultat nécessaire une amélioration dans la publication des Archives historiques elles-mêmes, dont les volumes suivants n'offriront plus quelques-unes des imperfections que l'on a pu signaler dans les premiers. L'exemple donné par la ville de Bordeaux est trop remarquable et mérite trop bien d'avoir des imitateurs pour que nous nous dispensions d'indiquer au moins les titres des trois volumes qui ont paru et qui vont être prochainement suivis de deux autres. Les deux premiers sont : 1° le *Livre des Bouillons*, publié en 1867, cartulaire municipal écrit au XIVe siècle; 2° les *Registres de la Jurade* (1873), le plus ancien document qui se soit conservé des délibérations de la municipalité, contenant les procès-verbaux des séances de 1406 à 1409 : c'est un tableau complet de la vie municipale d'une grande ville au moyen âge et des relations entretenues

Digitized by Google

par la ville avec les seigneurs et les princes de son voisinage. Le troisième ouvrage, publié en 1874, a pour titre : *Bordeaux vers 1450*. Les membres de la commission des archives municipales, comprenant l'utilité, pour la publication qui leur était confiée, d'un plan de la ville au moyen âge, avaient prié un de leurs collègues, artiste aussi habile que travailleur infatigable, de dresser pour eux un plan de la ville de Bordeaux à l'époque de la conquête de la Guyenne : M. Léo Drouyn s'est acquitté consciencieusement de la tâche qu'il avait acceptée. Les recherches auxquelles il s'est livré pour justifier les détails du plan qu'il dressait ont formé un très-gros volume. Les textes qui l'ont autorisé à tracer le parcours des différentes rues y sont classés alphabétiquement, en sorte que le plan explique les textes et que les textes constatent l'exactitude du plan. On ne saurait donner trop d'éloges à cette admirable publication.

Heureuses les Sociétés qui, comme celle des archives de la Gironde, trouvent pour leurs travaux de si puissants encouragements de la part des administrations municipales! Heureuses aussi les cités qui, comme celles d'Orléans, de Poitiers, de Bordeaux, possèdent des hommes de cœur, disposés à mettre, pour faire revivre leur glorieux passé, un savoir et un dévoûment à toute épreuve!

Digitized by Google

Discours de M. Chabouillet, secrétaire de la section d'archéologie.

Messieurs,

D'année en année, la section d'archéologie voit grandir les difficultés de sa délicate mission; loin de le regretter, elle s'en félicite. Rivalisant de zèle et redoublant d'ardeur, les Sociétés savantes des départements, qui depuis longtemps publient des travaux de jour en jour meilleurs, en augmentent incessamment le nombre, et, non contentes de cette large contribution à la science, entreprennent partout des fouilles, fondent, organisent ou enrichissent les musées locaux. Comment choisir entre tant de mérites? Il le faut cependant; mais c'est seulement après de laborieuses délibérations que l'on parvient à se déterminer.

Aujourd'hui, Messieurs, c'est à l'*Académie de Clermont-Ferrand*, à la *Société archéologique de la province de Constantine* et à la *Commission des antiquités de la Côte-d'Or* que la section décerne *ex æquo* les trois médailles d'or mises à sa disposition par le Ministre de l'instruction publique. Je vais m'efforcer de justifier ces choix; mais, auparavant, obéissant à un vœu exprimé par la section d'archéologie, je dois signaler cinq autres Sociétés comme particulièrement dignes de la haute protection du Gouvernement. Ce sont: la *Société florimontane*, à Annecy; la *Société archéologique et historique de l'Orléanais*; la *Société d'émulation des Côtes-du-Nord*, à Saint-Brieuc; l'*Académie du Gard*, à Nimes, et la *Société archéologique de Béziers*.

L'une des trois compagnies couronnées cette année, la Commission des antiquités de la Côte-d'Or, compte déjà plus de quarante années d'existence; mais l'ancienneté est le moindre de ses titres[1]. Ce qui a fait pencher la balance en sa faveur, c'est l'importance et la diversité des services qu'elle a rendus et rend tous les jours. A peine instituée, la Commission de la Côte-d'Or montrait ce que l'on devait attendre de la vigilance et des lumières de ses membres. En 1832, les monuments de la Chartreuse de Dijon, le portail de l'église de ce monastère et le puits de Moyse étaient menacés; la

[1] La Commission des antiquités de la Côte-d'Or a été instituée par arrêté préfectoral du 1er octobre 1831, approuvé par le Ministre de l'intérieur le 7 des mêmes mois et an.

Digitized by Google

Commission les sauva en les faisant acquérir par le conseil général. Depuis cette première victoire, elle n'a jamais cessé de couvrir de son efficace protection les monuments de la Côte-d'Or qui la méritaient, soit au point de vue historique, soit au point de vue de l'art. Les préserver de la ruine ou de la dispersion, ce n'était pas assez; elle voulut assurer la conservation de tous ceux qui étaient transportables. De cette pensée est né le musée archéologique, distinct de celui de la ville, qu'elle fonda à Dijon et auquel néanmoins la municipalité accorda libéralement trois salles du palais des États. Les statuts de la Commission l'obligeaient encore à faire connaître et à expliquer les monuments du département de la Côte-d'Or; elle ne faillit pas à ce devoir. Après quelques années de tâtonnements, en 1841, elle fit paraître le tome Ier de la collection de ses Mémoires en un magnifique volume in-quarto, avec de nombreuses planches. Dès lors, la Commission des antiquités de la Côte-d'Or avait conquis son rang parmi les premières Sociétés savantes de notre pays. Un succès aussi rapide n'a rien qui doive surprendre. On a toujours aimé les lettres et la science dans la patrie de Bossuet, dans cette ville de Dijon qui, comme l'a dit Voltaire, « a produit tant de gens de lettres, et où le mérite de l'esprit semble être un des caractères des citoyens[1]. » N'est-ce pas, en effet, à Dijon que naquirent ces deux aimables érudits, le président Bouhier et le président de Brosses, et tant d'autres personnages non moins célèbres?

On ne vous étonnera pas, Messieurs, en rappelant que le nom d'Alise revient fréquemment dans les Mémoires de la Commission; mais il est juste de constater que l'on n'avait pas attendu en Bourgogne les revendications de la Franche-Comté pour étudier le territoire de cette localité si intéressante pour les archéologues, y compris ceux qui n'y reconnaissent pas l'Alesia de César. Que l'on se rassure; je ne songe pas à traiter la question d'identification géographique qui fit tant de bruit, il y a vingt ans; je me contenterai de déclarer que les dissertations auxquelles elle a donné lieu font honneur à la Commission et au talent de polémiste-archéologue de M. Rossignol, leur auteur, à qui l'Académie des inscriptions et belles-lettres décernait, en 1857, une médaille d'or pour ses *Études sur une campagne de Jules César*[2].

[1] Discours de réception à l'Académie française.

[2] Voyez *Mém. de la Com. de la Côte-d'Or*, t. IV, p. 171 et suiv. — *Alise, études sur une campagne de Jules César.*

Digitized by Google

Environ vingt ans avant la guerre d'Alise et d'Alaise, en 1839, la Commission de la Côte-d'Or, alors présidée par M. Maillard de Chambure, avait fait sur le mont Auxois des fouilles qui resteront à jamais mémorables. Non-seulement on retrouva la configuration de l'oppidum antique, mais, à la fin de cette campagne, la terre livra à M. de Chambure, qui l'avait bien gagnée, la plus précieuse des récompenses, cette fameuse inscription, l'un des plus importants textes gaulois que l'on connaisse, sur laquelle on lit en beaux caractères romains ce nom ALISIIA[1]. Comme il convient à toute Société archéologique, la Commission est éclectique, et il n'est pas une branche de l'archéologie, pas une époque qui ait été négligée par ses membres et ne leur ait fourni le sujet de nombreux mémoires; aussi faut-il renoncer, je ne dirai pas à apprécier, mais à énumérer des travaux tous remarquables à divers titres. Je m'arrêterai seulement sur ceux dont les vétérans de la science diraient les titres avant moi.

Je citerai d'abord, parmi les plus anciens, le *Rapport sur les découvertes faites aux sources de la Seine*[2], puis le *Mémoire sur les sépultures des barbares de l'époque mérovingienne en Bourgogne*[3]. Ces mémoires, qui à eux seuls justifieraient la distinction accordée à la Commission de la Côte-d'Or, sont dus, vous le savez, Messieurs, à M. Henri Baudot, qu'elle plaçait à sa tête dès 1841, et qui la préside encore aujourd'hui avec un zèle qui ne s'est pas démenti pendant un demi-siècle. Il n'y a plus à louer ces travaux devenus classiques; tout le monde connaît les planches où M. Baudot a dessiné ces autels à la déesse Sequana, et ces *ex-voto*, témoignages grossiers, mais éloquents, de la dévotion des Gaulois au polythéisme naturaliste, et celles où la même main a retracé si fidèlement les armes et les ustensiles découverts dans les sépultures de Charnay, et dont plusieurs portent des signes non équivoques de christianisme.

Le mémoire sur les sépultures des barbares n'est pas tout à fait le commentaire de la *Germanie* de Tacite; mais, avec ses 29 planches,

[1] Voir dans le tome Ier publié en 1841 les rapports de M. de Chambure — Les deux II de la dernière syllabe du mot ALISIIA auraient-ils été transposés par une inadvertance du lapicide? N'aurait-il pas voulu écrire ALIISIA, équivalent d'ALESIA?

[2] Tome II publié en 1847, voir p. 95.

[3] Tome V, comprenant les années 1857, 1858, 1860. Le titre complet est : *Mémoire sur les sépultures de l'époque mérovingienne découvertes en Bourgogne et particulièrement à Charnay.*

Digitized by Google

c'est un bon traité des usages et de l'armement des peuplades venues dans la Gaule aux ve et vi^e siècles du fond de la Germanie et de la Gothie. M. Baudot ne s'est pas borné à fouiller les innombrables sépultures de Charnay; il a poursuivi les barbares dans toute la province, tant et si bien que son livre devrait être intitulé *la Bourgogne souterraine*. Ces œuvres magistrales sont loin de composer tout le bagage scientifique de M. Baudot. Il est peu de volumes dans la collection des mémoires de la Commission de la Côte-d'Or qui ne contiennent quelques pages dues à sa plume infatigable; je citerai son *Rapport sur la colonne de Cussy*[1], une *Histoire du château de Pagny*[2], une *Notice sur les vases antiques de verre représentant les jeux et les combats du cirque et de l'amphithéâtre*[3], etc.

En rendant au président de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or un hommage que nous aurions souhaité plus éclatant, nous n'oublions pas qu'il est secondé par des collègues qui, eux aussi, payent largement leur tribut à cette compagnie; mais je ne puis faire le dénombrement de ses membres, ni transcrire les tables de ses huit volumes. Cependant il est difficile de ne pas s'arrêter un instant sur le plateau trop longtemps nommé *Landunum*, où des fouilles, commencées dès l'année 1846 par M. Lucien Coutant[4], ont fait découvrir, en 1849, des thermes de la plus grande magnificence, et où, plus récemment, en 1863[5], l'heureux et patient investigateur a trouvé la curieuse inscription qui lui a révélé le véritable nom de cette localité, *Vertilium*, conservé dans celui du village de Vertaut[6]. Encore moins oubliera-t-on l'inscription gravée sur la colonne milliaire trouvée en 1866, par M. Jules d'Arbaumont, près de Dijon, et publiée par ce savant. On y lit le nom d'un empereur, *Caius Pius Esuvius Tetricus*, que les historiens romains désignent seu-

[1] Tome III, publié en 1859, voir p. 312.

[2] Tome Ier, publié en 1841, voir p. 305.

[3] Tome VII, publié en 1869, voir p. 205.

[4] *Fouilles de la colline de Vertaut. Rapport fait à la Commission des antiquités de la Côte-d'Or*, par MM. Mignard et Coutant. Tome IV, p. 1 et suiv.; voyez la note 1 de la page 2.

[5] Tome VI, p. 191, *Rapport à M. H. Baudot, président, etc.*, sur les dernières fouilles exécutées au plateau dit de Landunum, en 1863, pour le compte de la Commission, par M. Lucien Coutant. Voyez au commencement de ce travail.

[6] Un excellent *fac-simile* de cette inscription figure à la page 197 du rapport que l'on vient de citer. Les habitants du *vicus Vertilius* ou de *Vertilium* y sont nommés *Vikanis Vertiliensibus*. Ce titulus constate le don d'une *cella Vestibula*.

Digitized by Google

lement par le dernier de ces quatre noms, qui nous étaient déjà connus par les médailles et quelques inscriptions[1]. Le troisième, *Esuvius*, est évidemment un composé d'Esus? Ce surnom caractéristique avait-il été transmis à Tetricus par ses pères? L'avait-il assumé afin de se concilier l'affection des sectateurs de l'une des grandes divinités de la Gaule? L'avait-il reçu des Gaulois? Nous l'ignorons, mais il suffit que ce personnage ait porté ce nom éminemment gaulois pour que ce qui le concerne devienne intéressant à nos yeux. Comme Postume, comme Victorin, Tetricus fut l'un de ces prétendus tyrans qui durent la pourpre aux aspirations des Gaulois jaloux de reconstituer leur nationalité et de reconquérir l'indépendance. C'est ce que M. d'Arbaumont a fort bien expliqué et ce que l'on a compris à Dijon, où cette colonne, arrachée après 1,600 ans aux entrailles de la terre, n'est pas considérée seulement pour sa rareté[2], mais où elle est révérée comme un monument national.

Si j'avais le droit d'être équitable, je citerais encore d'autres travaux, ceux par exemple de MM. Peignot[3], Devoucoux[4], Monnard[5], Baudot

[1] Voir le tome VII, publié en 1869, p. 39. Voici le texte de cette inscription :

GAIO
ESVVIO
TETRICO PIO
FELICI INVICTO
AVG.P.M.TR.P.P.P.
ANDM
LXXV.

Il paraît ne rien manquer de ce qui fut gravé sur ce fragment de colonne; mais il faut noter que le lapicide a omis après GAIO d'écrire PIO. C'est le second des quatre noms de Tetricus, lequel ne doit pas être confondu avec le surnom banal PIVS que prirent les empereurs depuis Antonin et qui est ordinairement complété comme ici par FELIX.

[2] On sait combien sont rares les inscriptions des empereurs gaulois. Mon savant ami, M. le baron de Witte, qui a entrepris leur histoire, n'en connaît que vingt-quatre, dont dix de Postume, cinq de Victorin, six de Tetricus père, trois de Tetricus fils. Jusqu'à présent on n'en connaît ni de Lélien, ni de Marius. Sur l'inscription de Tetricus père trouvée à Dijon, il faut lire une note de M. de Witte dans la *Revue numismatique belge* (4e série, t. V, publié en 1867).

[3] Tome Ier, *Hist. de la fondation des hôpitaux du Saint-Esprit de Rome et de Dijon, etc.* par M. G. Peignot, p. 3.

[4] Tome Ier, *Observations archéologiques sur plusieurs bas-reliefs de l'église cathédrale d'Autun*, par M. A. Devoucoux, p. 137.

[5] Tome Ier, *Description de la pierre mouvante d'Echou*, par M. L. Monnard.

Digitized by Google

père[1], Garnier[2], de Saint-Mesmin[3], de Barthélemy[4], Mignard[5], Beaune[6], Amanton[7], etc.; mais il me reste à peine le temps de mentionner un livre important publié en 1872 par la Commission, indépendamment de ses Mémoires, le *Répertoire archéologique des arrondissements de Dijon et de Beaune*, travail consciencieux et instructif que l'on doit à M. Paul Foissèt; car il nous faut passer en Afrique, où nous attend une Société aussi méritante que celle dont j'aurais désiré pouvoir apprécier plus complétement les œuvres.

« C'est en grande partie au général Creuly que revient l'honneur d'avoir fondé la Société archéologique de Constantine. » Messieurs, si, au risque d'offenser la modestie de l'ancien directeur des fortifications de la province de Constantine, je cite textuellement cette phrase empruntée au récit d'une exploration de la région du Chettâba, par M. Cherbonneau[8], qui lui-même, avec M. Léon Renier, fut, en 1852, l'un des trois instigateurs de cette compagnie[9], ce n'est pas seulement pour payer au premier de ces trois archéologues le tribut d'éloges qu'il mérite à ce titre et à tant d'autres; je veux saluer dans la personne d'un de ses plus dignes représentants notre patriotique et savante armée, l'armée qui, après avoir arraché

[1] Tome Ier, *Recherches supplémentaires sur les pierres mouvantes*, par M. Baudot père, p. 175 à 181.

[2] Tome Ier, *Hist. du château et du village de Gilly-lès-Citeaux, etc.* par M. Joseph Garnier, p. 243.

[3] Tome II, *Rapport sur les restes des monuments de l'ancienne Chartreuse de Dijon*, par M. Fevret de Saint-Mesmin, p. 1.

[4] Tome II, *Recherches sur les monnaies fabriquées au moyen âge par les comtes et les évêques d'Auxerre*, par M. Anatole de Barthélemy. — Tome III, *Essai sur les monnaies des ducs de Bourgogne*, par le même, p. 1.

[5] Tome III, *Hist. d'un temple dédié à Apollon, près d'Essarois*, par M. Mignard, p. 111.

[6] Tome VIII, *Les dépouilles de Charles le Téméraire à Berne*, p. 271.

[7] Tome VII, *Précis hist. et chronolog. de l'établissement de la commune, etc., de Dijon*, avec nombreuses planches de jetons, par M. F. Amanton, p. 1.

[8] *Annuaire de la Société archéologique de Constantine*, 1855, t. II, *Exploration archéologique du Chettâba, près de la ville de Constantine*, par M. A. Cherbonneau; voir p. 55.

[9] On lit à la première page de l'introduction du tome II de l'*Annuaire de la Société archéologique de Constantine*, publié en 1855 : « L'impulsion donnée aux études archéologiques dans la province de Constantine est due tout entière à la Société fondée dans notre ville, vers la fin de l'année 1852, par MM. Creuly, Léon Renier et Cherbonneau. »

Digitized by Google

à la barbarie les trois belles provinces qui forment aujourd'hui l'Afrique française, a su y maintenir notre domination, et, dès les premiers jours, s'est si activement employée, de concert avec la population et les fonctionnaires civils, à rechercher, à conserver et à expliquer les nombreux monuments à l'aide desquels on écrira quelque jour son histoire.

En 1853, date de la première publication de la Société archéologique de Constantine, sur 32 membres, cette compagnie en comptait 16 appartenant à l'armée; et aujourd'hui, si, par une conséquence naturelle des progrès de la colonisation, l'élément civil y est en majorité, elle renferme encore beaucoup d'officiers dans son sein. D'ailleurs, dans cette compagnie, la toge et les armes n'ont rien à se céder, et la gratitude des amis de l'archéologie doit se partager entre tous ses membres. On peut citer sur la même ligne, dans l'armée, le commandant Foy, depuis colonel, le capitaine de Marcilly, le commandant Moll, le commandant Payen, le colonel Bonvalet, le médecin-major de 1re classe Leclerc, le commandant Dewulf, les généraux baron Boissonnet, de Neveu, Faidherbe, le capitaine Lac de Bosredon, le colonel Brunon, le lieutenant baron Aucapitaine, le capitaine Ragot, M. Feraud, interprète principal de l'armée; et, dans l'ordre civil, MM. Berbrugger, Cherbonneau, Battandier, Poulle, Vayssettes, Bache, Roger (de Philippeville), le grand rabbin Cahen, Mercier, Marchand, Tissot, Boissière, etc.

On aimerait aussi à évoquer le souvenir des précurseurs de la Société archéologique de Constantine, comme le général Carbuccia, le commandant de la Mare, le général Marmier et d'autres; mais nous ne faisons pas l'histoire de la conquête scientifique de l'Algérie, nous ne devons nous occuper que des travaux de la compagnie à laquelle la section d'archéologie décerne aujourd'hui une de ses médailles. Le sujet est tellement considérable, que je l'effleurerai à peine. Dans l'espace de trente-deux années, la Société archéologique de la province de Constantine a publié seize volumes, dans lesquels, indépendamment de nombreuses descriptions de monuments, illustrées par de bonnes reproductions, figure une armée de textes épigraphiques[1]. Rien n'est plus éloquent que les chiffres, dit-on. En

[1] Les six premiers volumes publiés par la Société archéologique de Constantine portent le titre d'*Annuaire*. A partir du VIIe, publié en 1863, la Société archéologique a adopté le titre de *Recueil de Notices et Mémoires*. Le dernier de la collection est le XVIe, qui porte la date de 1874.

Digitized by Google

parcourant ces seize volumes, j'y ai compté, le croira-t-on, plus de 2,500 inscriptions, c'est-à-dire un incomparable trésor historique.

Cependant qu'on me permette une observation. A ce trésor il manque une clef, qu'on lui donnera, il faut l'espérer. Ce serait une table des richesses éparpillées au gré du hasard des découvertes, dans laquelle seraient mentionnées les corrections reconnues nécessaires à tels mémoires publiés rapidement, parfois sans le secours de livres, au retour de pénibles expéditions. Il faudrait un volume pour citer, même sommairement, les principaux de ces titulus, précieuses pages d'histoire qui nous font assister au fonctionnement de l'administration romaine et aux diverses phases de la vie religieuse, civile et militaire des sujets de Rome, sous les empereurs, et aussi à l'époque antérieure, et non pas seulement en Afrique, mais dans le monde romain tout entier. J'aurai assez fait si je rappelle brièvement, sinon les plus importants des travaux de la Société de Constantine, du moins un petit nombre de ceux qui ont attiré mes regards dans le nouvel examen que je viens de faire de son recueil.

On y trouve gravés sur la pierre jusqu'à des faits divers. En 1868, M. Cherbonneau publiait une inscription de 81 lignes, découverte à Lambèse par M. Barnéond, qui donne les plus curieux détails sur la construction de l'aqueduc souterrain de Bougie, l'ancienne Saldæ, et nous apprend que les routes étaient peut-être moins sûres du temps des Romains que du nôtre. Le *librator* Nonius Batus, vétéran de la légion III, Augusta, y raconte naïvement comment, venant à Saldæ de Lambèse, attaqué par des brigands, il avait eu grand'peine à s'échapper de leurs mains, nu et couvert de blessures[1]. Ailleurs, je trouve deux inscriptions sur lesquelles le consulaire de la Numidie, P. Cejonius Decius Albinus, prend la qualification assez rare de *sexfascalis*, c'est-à-dire nous fait savoir qu'il jouissait du droit d'être précédé par six faisceaux[2]. Dans le même volume, le dixième, figurent deux inscriptions d'El-Kantara, rive droite du Rummel. Il ne serait

[1] Voyez tome XII, p. 479, et pl. V. Quelques années avant la découverte de cette curieuse inscription, M. Mélis, sous-lieutenant au 3e tirailleurs, avait donné une note sur les vestiges de cet aqueduc; voyez t. IX, p. 23, et pl. I et II.

[2] Voyez tome X, p. 39 et 167. Sur ce sujet, il faut lire une dissertation de M. Léon Renier dans laquelle le savant épigraphiste a commenté les mots *quinquefascalis*, gravés, mais longtemps méconnus sur le marbre de Thorigny (*Mém. de la Société des antiq. de France*, t. XXII, p. 53), et encore, du même, un rapport dans le *Bulletin du Comité, etc.* t. II, publié en 1856, page 291.

Digitized by Google

pas besoin d'être érudit pour comprendre l'intérêt qui s'attache à ces textes, exactement pareils, découverts à cent pas l'un de l'autre, gravés sur la surface polie d'un rocher. Ce sont deux des bornages d'une propriété privée; on n'y lit que trois mots : LIMIS FVNDI SALLVSTIANI. Décidément Salluste était connaisseur en jardins; le site de ceux qu'il possédait aux environs de Constantine était aussi bien choisi que ceux qu'il avait à Rome et dont on montre encore l'emplacement. M. J. Marchand fait un tableau des plus séduisants de ces jardins, où, au milieu de bosquets d'orangers, de grenadiers et de figuiers, l'on trouve de nombreux vestiges d'une magnifique villa[1].

En remontant au IXe volume, je remarquerai deux inscriptions qui offrent un très-grand intérêt depuis que leur teneur a été rectifiée et expliquée par M. Léon Renier[2]. L'une, découverte à Kherbet-Guidra par le commandant Payen, porte le nom des *paganicenses* (un mot nouveau) de Serteia, ville de la Mauritanie Sétifienne, dont le site était incertain. On saura désormais où la placer sur les cartes géographico-historiques de l'Afrique française. L'autre a été recueillie dans les montagnes de l'Aurès, à Zaouïa (Beni-Barbar), par le brigadier Sirot des spahis, par le capitaine Rose et le commandant Forgemol. Sur celle-ci, M. Léon Renier a reconnu le nom du municipe Badiæ, dont il faudra désormais placer le site au sud de l'Aurès, entre Biskra et la frontière de la régence de Tunis. Autre conquête pour la géographie historique : c'est encore dans le recueil de la Société de Constantine que fut publiée, en 1868, l'inscription sur laquelle on vit pour la première fois, gravé sur une pierre, le nom antique du Rummel. A la seconde ligne de cette inscription, sur laquelle on avait d'abord lu GENIO FLVMINIS CATVAMSAGAE, grâce à un estampage, M. L. Renier a lu GENIO FLVMINIS CAPVT AMSAGAE[3].

Je mentionnerai encore le tombeau de l'orfévre centenaire Præcilius. C'est un des plus remarquables monuments de l'Algérie; aussi la Société s'est-elle appliquée à en faire connaître l'ensemble et les détails. Dès la première année du recueil, en 1853, la longue inscription métrique, avec acrostiche, qui paraît avoir été composée par

[1] Tome X, p. 74.

[2] Tome IX, p. 65 et 158. Voyez dans les *Comptes rendus de l'Acad. des inscr. et belles-lettres*, année 1865, une communication de M. L. Rénier sur ces inscriptions.

[3] *Recueil de la Société de Constantine*, t. XII, p. 422. Voyez une observation sur ce titulus due à M. L. Renier, dans la *Revue des Sociétés savantes*, t. X de la 4e série, publié en 1869, p. 175.

Digitized by Google

Præcilius lui-même, avait été publiée par M. A. Cherbonneau; mais il faut chercher dans quatre autres volumes le plan et la vue du tombeau, les dessins des mosaïques de l'hypogée, etc. [1]

Les monuments des princes dont le nom est célèbre, mais dont on sait imparfaitement l'histoire, sont particulièrement intéressants. L'empereur Claude II est du nombre de ces princes; nous ne le connaissons que par Trebellius Pollio, quelques mots des abréviateurs et ce que l'on a pu glaner des médailles et de ses rares inscriptions. On ignore même s'il reçut de son vivant le surnom de Gothique, par lequel d'ordinaire nous le distinguons du premier Claude. Jusqu'à présent, on n'a lu ce surnom que sur celles de ses monnaies où il est divinisé, ainsi que sur une seule de ses inscriptions où il l'est également; encore ces monuments ne sont-ils pas acceptés comme authentiques par tout le monde [2]. Or voici que, dans le Recueil de la province de Constantine [3], M. Jules Marchand publie une inscription consacrée à Claude II par la *Respublica coloniæ Thubursicæ Numidarum*, qui donne à ce prince, non pas le surnom contesté de *Gothicus maximus*, mais celui fort inattendu de *Parthicus maximus*. Si l'on songe que, au moment où Claude II fut proclamé Auguste, il y avait environ cinquante ans que l'empire parthe avait fait place à l'empire perse, on s'étonne de lui voir donner ce surnom. Mais ceci demanderait une dissertation dont ce n'est pas ici le lieu, et d'ailleurs, avant tout, il faudrait être assuré de l'authenticité

[1] Voyez 1853, t. I, p. 110, et t. II, pl. VIII et IX. — T. III, p. 25, pl. I, II, III, IV. — T. V, pl. III, 2e série des pl. — T. VII, p. 261, pl. XIII à XVII.

[2] M. Wilmanns (*Exempla inscriptionum latinarum*, t. I, p. 331, n° 1038), parlant des monnaies à la légende DIVO CLAVDIO GOTHICO et de cette inscription, laisse voir ses doutes. En ce qui concerne les monnaies, il semble parler en son propre nom et dit qu'elles sont suspectes; en ce qui concerne l'inscription, il cite cette phrase de M. Mommsen : *Vide ne titulus fictus sit ab homine interamnate patriæ studiosiore quam veritatis*. Je ne juge pas l'inscription et me contente de rappeler que ni Orelli ni M. Henzen n'ont douté de son authenticité. (Voy. Orelli, 1025.) En ce qui touche les médailles, je dirai qu'un bon juge, Eckhel, les a décrites comme rares, mais sans laisser entrevoir l'ombre d'un doute sur leur authenticité. M. Cohen, qui, dans son livre sur les *Monnaies impériales romaines*, t. V, p. 88, n° 54, a décrit comme bon l'exemplaire du petit bronze à la légende DIVO CLAVDIO GOTHICO qui est conservé au cabinet de France, consulté à ce sujet, m'a déclaré qu'il ne voyait pas plus que moi-même sur quoi on pouvait se fonder pour douter de son authenticité. M. Wilmanns n'a peut-être vu que des exemplaires faux de cette monnaie, qui, étant rare, a fort bien pu être contrefaite.

[3] Tome X, p. 134.

Digitized by Google

du monument et de l'exactitude de sa lecture. M. Jules Marchand, qui a publié cette inscription, ne dit pas l'avoir copiée sur l'original; il ne parle même pas d'un estampage; on peut donc craindre qu'il n'ait été victime d'une supercherie, comme on en risque parfois, même en Afrique, ou bien encore que la leçon *Parthico maximo* soit le résultat d'une mauvaise lecture ou d'une restitution téméraire : il n'y a pas bien loin de *Gothico* à *Parthico*. Quoi qu'il en soit, si j'ai cru devoir mentionner ce texte, dont l'importance historique n'a pas à être démontrée, c'est pour prier la Société de Constantine de vouloir bien édifier les érudits sur l'état actuel du titulus original, et de faire connaître ce que l'on pense aujourd'hui de ce monument dans son sein.

Je m'oublie, et cependant combien d'excellents travaux et de curieux documents dont je n'ai pas prononcé le nom! Si pressé que je sois, je veux au moins signaler un savant examen des *Inscriptions de Constantine*, publié par M. le général Creuly dans le premier volume de la collection; le mémoire de M. Féraud, qui, avec un savant anglais, M. H. Christy, s'occupa le premier, je crois, en 1863, des *Monuments dits celtiques* de l'Afrique [1]. Ce travail, qui marqua, fut suivi d'autres bons écrits sur ce sujet intéressant par le même savant [2] et plusieurs de ses confrères, MM. le commandant Payen, Reboud, Oppetit et Neltnez [3]. Enfin, dans le dernier volume des Mémoires de la Société de Constantine (le XVIe), il faut encore signaler le compte rendu des fouilles exécutées au Madras'en, aux frais de cette compagnie, en 1873.

On avait déjà souvent fouillé ce mausolée, qui, avec le *Kebour-Roumia* (tombeau de la Chrétienne), dans la province d'Alger, et celui que l'on nomme *Djedar* (les Ruines), dans celle d'Oran, est l'un des trois plus célèbres monuments de l'Algérie. En 1850, le colonel Carbuccia y avait fait faire des fouilles, dont le compte rendu a été publié dans les Mémoires de l'Académie de Clermont-Ferrand [4]; plus tard, le commandant Foy l'explora lui-même et y constata l'existence de curieuses peintures [5]; il y eut encore d'autres tentatives, no-

[1] Tome VII, p. 214. Ce mémoire est intitulé : *Monuments dits celtiques dans la province de Constantine.*

[2] Tome VIII, p. 108.

[3] Tomes IX, 1865, p. 80; XIV, 1870, p. 309; XV, 1872, p. 410 et *passim.*

[4] Tome XXIII, publié en 1850. *Travail archéologique sur le Madras'en, dit tombeau de Syphax*, par le colonel Carbuccia, offert à l'Académie de Clermont par le général de division Marey-Monge; voy. p. 174 et suiv.

[5] *Annuaire, etc.* t. III, p. 1858. *Notice archéol. sur le Madras'en*, p. 58.

Digitized by Google

tamment par le garde du génie Bauchelet, en 1866[1]; mais jamais on n'avait réussi à pénétrer les mystères recélés, supposait-on, dans les profondeurs de ce monument. En 1873, la Société de Constantine y exécuta de nouvelles fouilles dont le compte rendu, par M. le colonel Brunon, est précédé, dans le tome XVIe du recueil, par un intéressant exposé des explorations antérieures, dû à M. le grand rabbin Cahen[2].

Ces fouilles, bien que savamment et intelligemment conduites, n'ont pas amené tous les résultats que l'on en espérait; toutefois on possède maintenant une excellente description du Madras'en, fort bien illustrée, qui fait le plus grand honneur à l'officier supérieur qui l'a rédigée, ainsi qu'à la Société archéologique. Dans cette campagne mémorable, la Société de Constantine a montré une fois de plus le dévoûment désintéressé dont elle a toujours fait preuve pour les progrès de la science.

Avant de quitter l'Aurès pour les cimes du Puy-de-Dôme, je dois encore rappeler que la Société de Constantine est loin de négliger les inscriptions écrites dans les langues libyque, berbère, phénicienne, arabe, etc. Plusieurs de ses membres, M. Judas, M. Cherbonneau, celui-là même à qui l'on doit des inscriptions latines par centaines, M. Féraud, M. Pont, M. Vayssettes, ont enrichi ce recueil de savants travaux sur l'archéologie et la philologie orientales; mais un rapport adressé, il y a quelques années, par M. Renan à la Société asiatique de Paris, me dispense d'allonger celui-ci. Dans ce travail, l'éminent écrivain a si excellemment apprécié les services rendus par la Société archéologique de Constantine dans cet ordre d'études, qu'il n'y a pas à y revenir[3].

Messieurs, l'Académie de Clermont-Ferrand, dont il me reste à vous entretenir, a longtemps montré un penchant plus vif pour les lettres, l'histoire et les sciences mathématiques et naturelles que pour l'archéologie. Cependant, en parcourant les 46 volumes dont se compose aujourd'hui la collection des Mémoires de cette compagnie, qui compte près de cinquante années d'existence[4], on rencontre d'esti-

[1] Voyez tome XVI, p. 7 et suiv.

[2] Voyez tome XVI, p. 1 à 18, l'exposé de M. le grand rabbin Cahen, et p. 303 à 350, le compte rendu de M. le colonel Brunon.

[3] Voyez *Journal asiatique*, 6e série, t. XX, p. 10, 42, 44, etc.

[4] L'Académie de Clermont a été fondée le 18 décembre 1824, et a été reconnue par ordonnance royale le 11 février 1829.

Digitized by Google

mables études sur les diverses époques de l'archéologie nationale, signées par des savants honorablement connus. J'y vois d'abord le nom de M. J.-B. Bouillet, l'infatigable antiquaire à qui échut, dit-on, la bonne fortune de posséder la première médaille sur laquelle on ait lu le nom de Vercingétorix. On le sait, M. Bouillet est l'auteur d'une multitude d'utiles travaux publiés soit dans les Mémoires de l'Académie de Clermont, soit ailleurs[1], et c'est à son zèle que l'on doit en grande partie le musée de cette ville, dont il est le conservateur depuis sa création[2]. On vient de voir que c'est dans les Mémoires de l'Académie de Clermont que fut publié le rapport du colonel Carbuccia sur des fouilles au Madras'en; on y trouvera encore : une bonne *Description de la cathédrale du Puy*, par M. Mallay[3]; des *Études sur les châteaux féodaux de l'Auvergne*[4] et un *Mémoire sur l'architecture en Auvergne*, par le même savant[5]; une dissertation numismatique par M. Mioche[6]; un *Mémoire sur les colonies romaines en Auvergne, etc.*[7], par M. Mathieu; un savant *Essai sur les monnaies des Arvernes*, par M. Peghoux[8]; diverses *Études sur Gergovia*, par le capitaine Vial[9] et MM. Olleris[10], Auclerc[11] et Mathieu[12]; enfin un travail de M. Cohendy sur la céramique en Auvergne[13].

On me reprochera de passer aussi rapidement sur des travaux

[1] On citera particulièrement la statistique monumentale du département du Puy-de-Dôme, dont la 2e édition porte la date de 1846, et la *Description archéologique des monuments celtiques, romains et du moyen âge du département du Puy-de-Dôme*, extrait du XLVIIe volume (sous presse) des *Mémoires de l'Académie de Clermont-Ferrand*. 1 vol. in-8°, 1874.

[2] Le musée de Clermont a été organisé par une commission instituée par arrêté préfectoral du 19 novembre 1839 *pour la recherche et la conservation des monuments historiques*, et dont M. Bouillet était le secrétaire. M. Bouillet a été nommé conservateur du musée de Clermont le 5 novembre 1842.

[3] Tome XVI, 1843.

[4] Tome XXVIII, 1855.

[5] Tome XL, 1867.

[6] Tome XXXI, 1858.

[7] Tome XXVIII, 1855.

[8] Tome XXX, 1857. Il faudrait encore citer du même auteur une *Note sur les colonnes itinéraires nouvellement découvertes sur la voie romaine de Clermont à Lyon par Vichy*, dans le tome XXVIII, 1855.

[9] Tome XXIV, 1851.

[10] Tome XXXIV, 1861.

[11] Tome XXXV, 1862.

[12] Tome XXXVII, 1864.

[13] Tome XLVII, 1872.

Digitized by Google

qui, je l'avoue, mériteraient plus d'attention; mais j'ai hâte d'arriver à l'œuvre qui a valu à l'Académie de Clermont-Ferrand la médaille qui va lui être décernée. Est-il besoin de le dire? ce sont les fouilles exécutées par son initiative et sous sa direction sur le sommet du Puy-de-Dôme, à 1,463 mètres d'altitude, qui ont fait classer cette compagnie parmi les Sociétés qui ont contribué le plus efficacement aux progrès de l'archéologie[1]. Depuis longtemps on savait qu'il existait des vestiges de constructions antiques au sommet du Puy-de-Dôme. Dulaure, qui était de la ville et de l'Académie de Clermont, les avait signalés dès l'année 1800[2], le premier à ce que l'on croit; mais c'est par suite des travaux de l'Observatoire du Puy-de-Dôme que l'Académie de Clermont songea à entreprendre des fouilles dans le voisinage immédiat de cet établissement.

Les savants promoteurs de l'Observatoire et qui en dirigent la construction, aujourd'hui fort avancée, avaient reconnu et fait connaître l'existence de vestiges antiques rencontrés par les ouvriers dès les premiers coups de pioche; d'autre part, on n'avait pas oublié dans le sein de l'Académie de Clermont les anciennes découvertes partielles faites à ce même endroit; on devait donc supposer que là se cachaient les constructions d'un grand et noble édifice. L'Académie ne pouvait hésiter; elle vota l'exécution de fouilles sur une grande échelle.

Commencées le 25 août 1873, aux frais de l'Académie de Clermont, dont les ressources s'augmentèrent bientôt des libéralités de l'État, du conseil général, de la ville de Clermont, d'un anonyme qui adressa 1,000 francs à la commission spéciale[3], et de plusieurs de ses membres, les fouilles du Puy-du-Dôme, dirigées avec la plus savante méthode, ont été couronnées par un éclatant succès.

On le sait maintenant, sur le vaste plateau du *culmen* du Puy-de-Dôme, où l'on a déjà découvert plus de 80 mètres de substructions, s'élevait, à l'époque romaine, un temple de proportions peu ordi-

[1] Nous citons les termes de l'arrêté ministériel du 25 décembre 1872, portant réglementation des réunions annuelles de la Sorbonne; voy. *Revue des Soc. sav.* 5e série, t. V, p. 189 et 190.

[2] Carnet manuscrit de Dulaure, à la bibliothèque de Clermont-Ferrand, cité par M. Ambroise Tardieu, membre de l'Académie de cette ville, dans un rapport manuscrit sur les fouilles du Puy-de-Dôme, adressé au Ministre de l'instruction publique au mois de septembre 1874.

[3] Cette commission se compose de MM. Rouffy, président; Mallay père, secrétaire; Bouillet, Pigeon, Cohendy, Vincent, Mathieu et Dourif.

Digitized by Google

naires. Les découvertes successives d'un immense escalier, de doubles murailles, de pierres taillées de 2 à 3 mètres de hauteur, d'un grand chapiteau d'ordre corinthien en marbre de Paros, de moulures en marbre et en bronze, de quantités énormes de fragments de revêtements en marbres précieux italiens, africains et même asiatiques de plus de cinquante espèces différentes, de débris d'ornements en ivoire et de statues de bronze, de plaques de plomb, ne pouvaient laisser de doutes à cet égard, tout en révélant que ce temple était aussi remarquable par la richesse de la décoration que par ses dimensions[1].

A quel dieu pouvait être consacré ce temple? Un passage célèbre de Pline nous apprend qu'un artiste nommé Zénodore consacra dix années de travail à sculpter *chez les Arvernes* une statue colossale de Mercure, qui lui fut payée quatre millions de sesterces, environ un million de notre monnaie[2].

Une telle statue suppose un temple magnifique et de grandes proportions; ne serait-ce pas celui-là même dont on retrouvait les substructions sur le sommet du Puy-de-Dôme? C'est l'idée qui devait venir à tout le monde, et que corroborèrent bientôt la découverte de deux inscriptions monumentales sur pierre, où paraissent, malgré de regrettables mutilations, les restes évidents de dédicaces à Mercure, et même à Mercure Arverne[3], puis, le 24 août 1874, celle

[1] Les délégués des Sociétés savantes ont pu voir de nombreux échantillons des découvertes du Puy-de-Dôme, à la séance de la section d'archéologie tenue à la Sorbonne le 31 mars 1875, où M. Vimont les avait fait disposer sur le bureau. On remplirait plusieurs charrettes des fragments de marbres précieux rétrouvés jusqu'à ce jour.

[2] Plin. *Hist. nat.* XXXIV, XVIII.

[3] Sur l'une de ces pierres on lit : VRIO (*Merc*VRIO ?). Sur l'autre :

NO
CIVES
TIATOR
D. D.

M. Mathieu, de l'Académie de Clermont, qui a communiqué ce second fragment d'inscription à M. Léon Renier, en restitue ainsi le texte :

Mercurio
*Arver*NO
CIVES
*Nego*TIATOR*es*
D. D.

M. Léon Renier complète cette restitution en supposant après CIVES un ethnique, soit *Biturigeſ*, *Vellavi*, *Lugdunenses*, *etc.*, et après *negotiatores* un qualificatif comme *frumentarii*, *vinarii*, ou tous autres.

Digitized by Google

d'une petite tablette de bronze sur laquelle on lisait aussi le nom de Mercure.

Cette troisième inscription, qui est complète, se compose seulement de dix mots répartis entre six lignes; mais il y a tant de choses dans ces dix mots, que je prends le parti de les citer :

NVM*inibvs* AVG*vstis*
ET DEO MERCVRI*o*
DVMIATI
MATVTINIVS
VICTORINVS
D*ono* D*edit.*

Je ne commenterai pas ce curieux texte; il suffit de noter un fait qu'il confirmerait, s'il en était besoin, et que ne laisseraient guère douteux les vestiges des inscriptions monumentales sur pierre, à savoir que l'on adorait Mercure au sommet du Puy-de-Dôme, puisque ce dieu, à qui l'on connaît tant de surnoms, et notamment le surnom d'*Arvernus*, portait aussi celui de *Dumias*.

La section d'archéologie, saisie promptement de rapports sur cette découverte[1], ne pouvait en méconnaître l'importance; elle recommanda vivement les fouilles de l'Académie de Clermont à la haute protection du Ministre de l'instruction publique, et, au mois de novembre 1874, son vice-président en faisait le sujet de la leçon de rentrée de son cours du Collége de France. Ainsi que les membres de l'Académie de Clermont, M. Léon Renier pense que *Dumiati* est un adjectif ethnique. Selon le savant académicien, *Dôme* est la traduction française de *Dumium*, vocable dont le sens nous est inconnu, et de *Dumium* s'est formé régulièrement *Dumias*, *de* ou *du Dôme*, comme Antias d'Antium, Sirmias de Sirmium, et cent autres adjectifs ethniques[2]. M. Léon Renier croit aussi, avec l'Académie

[1] La section a reçu notamment, par l'entremise de M. le président de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont, un rapport de M. Mallay, accompagné d'un plan et de photographies; voy. *Rev. des Soc. sav.* 6e série, t. Ier, p. 22.

[2] M. Robert Mowat, dans un intéressant travail intitulé *Note sur un groupe d'inscriptions relatives au culte de Mercure en Gaule*, publié dans le numéro de janvier 1875 de la *Revue archéologique*, ne reconnaît pas un adjectif ethnique dans le mot DVMIATI de l'inscription du bronze du Puy-de-Dôme, et ne le fait pas venir d'un nominatif *Dumias*, mais de *Dumiates*. Selon ce savant, « *Dumiates* serait de la même formation que *Teutates*, *Tioutates*, *Toutates*, qui n'ont rien de topologique. » Ce n'est pas ici le lieu de discuter cette question. M. Léon Renier la reprendra nécessairement dans le *Recueil des inscriptions de la Gaule*; mais, en attendant, je noterai

Digitized by Google

de Clermont, et je partage cette manière de voir, que les substructions du sommet du Puy-de-Dôme sont celles du temple de Mercure que suppose la statue de Zénodore; mais il ajoute que Pline, en nous laissant entendre que la statue fut terminée alors que Vibius Avitus[1] était gouverneur de l'Aquitaine, nous a donné approximativement la date de la construction de cet édifice, soit le milieu du premier siècle de notre ère. C'est par suite d'une mauvaise interprétation des termes de Pline, *facto in civitate Galliæ Arvernis*, que jadis on croyait que ce temple devait être à Clermont. Très-probablement Pline n'a pas voulu dire, dans la ville principale des Arvernes, mais dans la circonscription territorale des Arvernes.

Les sommes énormes que la construction de cet édifice dut absorber, si l'on en juge par le prix payé à Zénodore seulement pour la statue de Mercure, ainsi que par la magnificence du temple du Puy-de-Dôme attestée par la richesse des matériaux recueillis dans ses ruines, les inscriptions à Mercure et à Mercure Arverne que l'on a trouvées, les autres inscriptions à ce même *Mercure Arverne* que l'on

que nous connaissons déjà plusieurs surnoms de Mercure que l'on peut supposer *topiques*. Sans parler du surnom *Arvernus* dont M. Mowat donne lui-même plusieurs exemples, j'en citerai deux autres : *Mercurius Alaunius* et *Mercurius Kanetonnensis*. Le premier se rencontre sur une inscription trouvée, en 1844, à Mannheim, et rapportée par J. de Wal; voy. *Mythol. septent. monum. epigraph.* p. 214, n° CCXCI.

GENIO MERCVR
ALAVNI. IVL. AC.
NIVS. AVGVST. N.L.
EX. V. S. L. L. M.

Le second est gravé sur un des vases d'argent de la célèbre trouvaille faite au Villeret, près Berthouville, arrondissement de Bernay (Eure), en 1830; voyez *Catalogue général des camées, etc., du Cabinet des médailles*, par A. Chabouillet, p. 446, n° 2821. Voyez aussi le même mot abrégé sur un autre vase de la même trouvaille, *ibid.* p. 455, n° 2840, MERIO CANETO EPATICCVS O. S. O. Précisément, en Auvergne, on a trouvé le surnom topique *Viromanduus* donné à Mars sur une inscription publiée par P. Mérimée (*Notes d'un voyage en Auvergne*, p. 313) :

CAMVLO
VIROMANDVO.

Pourquoi Mercure n'aurait-il pas de même reçu le surnom de *Dumias?*

[1] Vibius Avitus, qui, suivant Tacite (*Ann.* XIII, LIV et LV), fut légat impérial dans la Germanie inférieure en l'an 59 de notre ère, dut être gouverneur de l'Aquitaine pendant les années 54, 55 et 56. Ce calcul est basé sur les règles de l'avancement des hauts fonctionnaires à l'époque impériale et sur une inscription commentée par M. Léon Renier, à la séance du 2 avril, à la Sorbonne.

Digitized by Google

y rencontre jusque sur les bords du Rhin, tout cela a suggéré à M. Léon Renier la pensée que l'Auvergne devait avoir été le centre du culte de Mercure, la principale divinité des Gaulois, au dire de César[1], et que, en conséquence, il y avait lieu de supposer que cet édifice n'avait pas été élevé par la seule cité des Arvernes, mais bien par la réunion des soixante cités de la Celtique.

Indépendamment d'autres faits matériels qui militent en faveur de cette hypothèse, mais que je ne puis citer ici[2], il est encore une considération que je crois devoir présenter. Le génie gaulois a toujours eu une certaine tendance vers l'unité politique et religieuse. En dépit de leur fractionnement en peuplades toujours rivales, souvent ennemies, il existe de frappants indices de cette tendance, par exemple, sans parler des chefs suprêmes qu'ils se donnèrent à diverses reprises, comme Ambigat et d'autres, le centre commun, situé chez les Carnutes, où les druides se rassemblaient annuellement, dans un lieu consacré[3], et, plus tard, le temple ou l'autel élevé à Lyon en l'honneur d'Auguste par tous les Gaulois[4]. N'est-il donc pas naturel de supposer que, au moment où se manifestait au sein du vieux polythéisme une évolution monothéiste, les Gaulois aient adopté un centre commun pour le culte de Mercure, le premier de leurs dieux, et que ce centre ait été choisi chez les Arvernes, grands sectateurs de ce dieu, peut-être en souvenir de

[1] «Deum maxime Mercurium colunt. Hujus sunt plurima simulacra.» (*De bello Gallico*, VI, XVII.) A ce témoignage de César, on peut ajouter celui de Minucius Félix; bien qu'il soit moins explicite que le conquérant de la Gaule, l'auteur de l'*Octavius* est bon à entendre sur ce sujet... «et Mercurio Gallos humanas vel inhumanas victimas cædere.» (*Octavius*, XXX.) On n'a pas à répéter, après tant d'autres, que les statues de Mercure abondent dans les collections publiques et privées de la France.

[2] Je ne citerai pas les faits nombreux qui prouvent que, si Mercure était le grand dieu des Gaulois à l'époque romaine, il était plus particulièrement révéré chez les Arvernes; mais en voici un que je ne puis omettre, parce qu'il est encore peu connu et parce qu'il coïncide avec les fouilles du Puy-de-Dôme. En septembre 1874, M. Ambroise Tardieu, de l'Académie de Clermont, adressait au Ministre de l'instruction publique une note sur la découverte, aux portes de Clermont, des ruines d'un temple au milieu desquelles on recueillit une statuette en bronze de Mercure d'excellent travail.

[3] Cæsar. *De bello Gallico*, VI, XIII. «Hi (druidæ), certo anni tempore, in finibus «Carnutum, quæ regio Galliæ media habetur, considunt in loco consecrato.»

[4] Strab. IV, III. «C'est là aussi qu'on voit ce temple ou cet édifice sacré, hommage collectif de tous les peuples de la Gaule, érigé en l'honneur de César Auguste.» (Trad. de M. Amédée Tardieu, t. I, p. 317.) Dans ce passage, trop connu pour qu'il soit besoin d'en donner le texte grec, il s'agit du célèbre *autel de Lyon*.

Digitized by Google

l'hégémonie de ce peuple au temps de Vercingétorix? S'il en fut ainsi, et tout porte à le croire, le lieu consacré par excellence à Mercure, le sanctuaire le plus révéré de cette divinité suprême et nationale, qui d'ailleurs, nous le savons, se plaisait sur les lieux élevés, c'était le sommet du Puy-de-Dôme.

N'a-t-on pas trouvé en 1866, précisément au pied de cette célèbre montagne, les ruines d'un temple qui devait être aussi consacré à Mercure, comme le supposa avec raison un membre de l'Académie de Clermont, M. Mathieu, puisque l'on y trouva deux inscriptions qui sont des *ex-voto* à Mercure[1]. Ce temple n'était-il pas une sorte d'annexe du grand qui s'élevait au sommet du Puy-de-Dôme? Indépendamment du passage de Pline sur la statue de Zénodore, il en existe un de Grégoire de Tours mentionnant un temple de Mercure chez les Arvernes, dont l'importance ne pouvait échapper à aucun des savants qui se sont occupés des questions soulevées par les découvertes de l'Académie de Clermont : c'est celui où l'historien des Francs, dépeignant la désolation de la Gaule par le roi des Alamanni, sous Valérien et Gallien, nous apprend que, venant chez les Arvernes, Chrocus brûla, détruisit et renversa ce temple que l'on nomme *Vasso Galatæ* dans la langue gauloise. « Ce temple, ajoute-t-il, était construit avec la plus grande solidité et fait d'un art merveilleux; la muraille était double et avait trente pieds d'épaisseur. Il était décoré de marbres et de mosaïques; même son pavé était de marbre, et son toit était protégé par du plomb[2]. »

Cette description concorde si étonnamment avec ce que nous savons de la solidité et de la richesse du temple du Puy-de-Dôme, dont les ruines montrent tout ce que vient d'énumérer Grégoire de Tours, marbres précieux, plaques de plomb, double muraille, etc., qu'il est permis de croire que le *delubrum* dont il raconte la destruction est celui-là même que l'Académie de Clermont nous rend en ce moment, et que ce *delubrum* était consacré à Mercure, bien que l'his-

[1] Voici le texte de la plus complète de ces deux inscriptions :

MERC. SACR
VINDON
SILVANVS

Voyez *Mém. de l'Acad. de Clermont-Ferrand*, t. XXXIX, p. 506. Le mémoire de M. Mathieu est intitulé : *Temple de Mercure découvert au pied du Puy-de-Dôme.*

[2] Gregor. Turon. *H. F.* I, xxx.

Digitized by Google

torien ne nous en ait pas dit le nom latin, mais seulement le nom gaulois, dans une phrase malheureusement altérée par une faute de copiste[1]. En effet, Grégoire de Tours n'a pas fait ce pléonasme impossible, *quod gallica lingua Vasso Galatæ vocant*, et il faut supposer dans son texte *Vasso Caleti*, mots gaulois encore inexpliqués, mais qui sont évidemment relatifs à Mercure, attendu que nous les lisons sur une inscription de Bittburg, après une dédicace DEO MERCVRIO[2].

[1] Dès le XVIIe siècle, on a pensé à rapprocher le passage de Grégoire de Tours de celui de Pline, et on avait supposé que le temple détruit par Chrocus devait avoir été consacré à Mercure. (Voyez dans les *Historiens de France* le *Grégoire de Tours* de dom Bouquet, t. II, p. 148, note.)

[2] Voici le texte de cette inscription, dont M. Léon Renier a parlé dans la leçon du Collége de France mentionnée plus haut :

N. H. D.
DEO MERCV
VASSO CALETI
MANDOLINIV
GRATVS. D.

M. Bekker, cité par M. L. Havet dans le dernier numéro de la *Revue archéologique* (mars 1875), paraît avoir proposé le premier de rapprocher le passage de Grégoire de Tours où se trouvent les mots *Vasso Galatæ* ou *Vasso Caleti* de cette inscription, qui a d'ailleurs été publiée plusieurs fois. *Baersch* et *Lersch* l'ont donnée dans le *Iahrb. des Vereins v. Alt. im Rh.* I, 44; ils y ont vu un personnage nommé *Vasso*, fils de *Caletus;* au contraire, Jean de Wal (*Mythologiæ septent. monum. epigraph. lat.* p. 198, n° CCLXXII, publié en 1847) se rapproche beaucoup de l'opinion de Bekker, de M. Léon Renier, de M. Mowat et de celui qui écrit cette note. J. de Wal pense qu'il ne serait pas *absurde* de reconnaître Vasso pour un nom *germanique* de Mercure. On ne peut traiter pareille question dans une note et incidemment, et d'ailleurs il faut avouer que, si M. le baron Roget de Belloguet a tenté d'expliquer les mots *Vasso Caleti*, nous en ignorons encore l'étymologie et le sens. (Cf. *Ethnogénie gauloise* (1re édit.), t. I, p. 134, n° 156.) Toutefois je dois ajouter que j'ai été frappé de la présence des deux syllabes *Vasso* dans un nom propre gaulois lu par M. Prosper Mérimée sur un petit autel consacré à Pluton, trouvé aux environs de Clermont vers 1834. J'emprunte ce texte à l'illustre écrivain :

DITI PA
TRI VA
SSO
RIX
MARTI.

(*Notes d'un voyage en Auvergne*, Paris, 1838, p. 315.)

Le rapprochement du nom propre Vassorix, rencontré en Auvergne, de l'inscription *Vasso Caleti* et du passage de Grégoire de Tours, n'indiquerait-il pas que *Vasso*

Digitized by Google

La conclusion de tout ceci, n'est-ce pas que très-probablement le temple détruit par les Alamanni et nommé *Vasso Caleti* par Grégoire de Tours était consacré à Mercure, que ce temple était celui pour lequel avait été sculptée une statue de ce dieu par Zénodore, et enfin qu'il s'élevait sur le sommet du Puy-de-Dôme, d'où il devait frapper les regards à une très-grande distance? Voilà, en effet, des déductions assez bien enchaînées; cependant, avant d'admettre cette conclusion comme décisive, il faut attendre un supplément d'instruction. L'Académie de Clermont nous le doit, elle nous le donnera. Nous apprenons que, cet été, cette compagnie va reprendre l'œuvre qu'elle a si vaillamment et si heureusement commencée. Qui sait? Elle est peut-être destinée à découvrir, non plus deux fragments d'inscriptions de pierre tellement mutilées qu'on n'y lit plus que des vestiges du nom de Mercure, non plus un *ex-voto*, comme celui de Matutinius Victorinus, mais une belle et grande inscription, qui, comme celle du fameux autel d'Auguste à Narbonne, ne nous laisserait ignorer aucune des circonstances de la dédicace du temple *Vasso Caleti*.

Je souhaite cette bonne fortune à l'Académie de Clermont, elle l'a bien méritée; si elle l'obtient, si ses efforts, si son zèle reçoivent cette digne récompense, nous lui devrons les titres d'un véritable monument national, qu'il faudra compter parmi les plus anciens et les plus intéressants que nous possédions.

Messieurs, si le rapporteur de la section d'archéologie n'est pas resté trop au-dessous de sa tâche, vous savez maintenant qu'il n'a rien exagéré lorsqu'il parlait de la ferveur croissante des Sociétés savantes. C'est là un excellent symptôme, comme il y en a beaucoup en ce moment. On travaille plus et mieux que jamais en France, et, ce qui n'est pas chose indifférente, l'Europe savante le voit et le proclame.

Le 8 février dernier, l'université de Leyden célébrait son troisième

équivalait à *Mercure*, sinon dans toute la Gaule, du moins chez les Arvernes? De même que les Grecs et les Romains, les Gaulois portaient parfois des noms composés ou dérivés de ceux de leurs divinités. Tetricus se nommait *Esuvius*; nous venons de le rappeler. On connaît le Gaulois *Camulogène*, dont le nom paraît renfermer un dérivé de celui de Mars chez les Gaulois, *Camulus*, comme celui de la Gauloise *Camulognata* qu'on lit sur l'un des vases d'argent de la trouvaille du Villeret citée plus haut. (Voyez *Catalogue général des camées et autres monuments, etc., du Cabinet des médailles*, par M. Chabouillet, n° 2816.)

Digitized by Google

centenaire; l'un des plus illustres hellénistes de l'Europe, M. Cobet, chargé de souhaiter la bienvenue de la Hollande à la députation française, déclarait, dans le meilleur français, que « le bon goût et le bon sens réunis étaient nos belles qualités nationales, et que nos érudits les possédaient au suprême degré[1]. » Je ne cite pas ces bonnes paroles pour obéir à un mouvement de cet amour-propre national dont on nous accuse parfois, c'est, au contraire, pour y ajouter un vœu que la cordiale courtoisie de M. Cobet ne lui aurait pas permis de formuler : c'est que, tout en conservant cette alliance du bon sens et du bon goût que le savant professeur de Leyden a bien voulu nous attribuer, nous nous efforcions d'augmenter encore chez nous la dose de l'érudition générale. En France, les maîtres sont et ont toujours été aussi érudits que partout ailleurs; mais le sommes-nous tous assez? Pour me servir des expressions de M. Cobet, parlant de l'érudition hollandaise, tâchons que notre érudition devienne de jour en jour *plus solide et plus massive*. Ne l'oublions pas, si l'on peut rendre de grands services à l'archéologie sans avoir passé par la discipline de fortes études classiques, le véritable archéologue doit être humaniste.

[1] Voyez *Journal des Débats* du 22 février 1875, article de M. Gaston Paris, intitulé : *Le jubilé de l'Université de Leyden*. Voyez aussi la *Revue des Deux-Mondes*, numéro du 1er mars 1875, article de M. George Perrot, membre de l'Institut, intitulé : *Le troisième centenaire de l'Université de Leyden*.

Digitized by Google

Compte rendu des communications faites à la section des sciences, par M. Blanchard, secrétaire de la section.

A midi, M. Leverrier, président de la section des sciences; M. Milne Edwards, vice-président; M. Émile Blanchard, secrétaire, prennent place au bureau.

M. le Président adresse une courte allocution à l'assemblée. Il rappelle que toutes les communications seront entendues dans les commissions qui vont se former; que celles qui seront spécialement désignées par les commissions seront exposées dans les séances générales.

La section des sciences s'étant partagée en trois commissions: sciences mathématiques, sciences physico-chimiques, sciences naturelles,

La première a nommé: président, M. Dieu, de l'Académie de Lyon; vice-président, M. Allegret, de l'Académie de Clermont-Ferrand; secrétaire, M. Saint-Loup, de l'Académie de Besançon;

La seconde a nommé: président, M. Isidore Pierre, de l'Académie de Caen; vice-président, M. Lissajous, de Chambéry; secrétaire, M. Francisque Michel;

La troisième a nommé: président, M. de Rouville, de l'Académie de Montpellier; vice-président, M. Raulin, de la Société linnéenne de Bordeaux; secrétaire, M. A. Barthélemy, professeur au lycée de Toulouse.

A deux heures, la section s'est réunie en assemblée générale, M. le Ministre de l'instruction publique a ouvert la séance et témoigné de tout l'intérêt qu'il porte aux études scientifiques.

Commission des sciences mathématiques.

M. l'ingénieur Vallat-Fleury expose les avantages d'un mode de traction au moyen de l'air atmosphérique.

Il s'agit d'un système atmosphérique applicable aux locomotives atmosphériques, ayant la marche en arrière aussi facile que celle en avant, pouvant fonctionner utilement sur tous les chemins de fer sans rien changer à leurs dispositions actuelles; applicable également aux machines fixes sur les bateaux à vapeur transatlantiques, dont il doublerait la vitesse et permettrait de remplacer les trois quarts

Digitized by Google

du chargement en houille par celui des marchandises, qui pourraient être transportées à des conditions de fret si minimes, qu'aucun armateur étranger ne pourrait soutenir la concurrence, et assurerait bientôt la prépondérance maritime et commerciale de notre nation.

La machine pneumatique, qui constitue la pièce principale dudit système, est la plus aisée à mouvoir, la plus active, la plus puissante et la plus économique que l'on puisse trouver. Elle a rapporté près d'un million de francs d'économie en combustible à la Compagnie du chemin de fer atmosphérique de Saint-Germain, qui l'a employée durant quinze ans, soit pour opérer le vide dans son long tube de propulsion, soit comme pompe à air et hydraulique élévatoire dans ses divers établissements. Elle a, durant vingt-sept ans, produit, comme pompe élévatoire mixte, une économie d'environ 450,000 fr. en combustible à l'Administration des eaux et égouts de Paris. Voici l'appréciation que M. F. Arago a formulée dans le second volume de son rapport imprimé, en parlant au nom de la commission du Gouvernement instituée jadis pour l'examen du système atmosphérique de Saint-Germain :

« Nous avons remarqué à Saint-Germain des modifications aussi heureuses que profondes, apportées récemment aux systèmes des machines aspirantes, que nous désirerions voir appliquer aux deux grandes pompes à double effet (système Papin) qui fonctionnent dans l'établissement des grandes machines. »

M. Vallat-Fleury fait observer encore que lesdites petites machines pneumatiques avaient été tronquées par le contrefacteur, comme elles l'ont été dans l'ancienne usine de la pompe à feu au Gros-Caillou, et dans l'usine de la pompe d'Austerlitz et ailleurs.

M. Delègue, professeur de philosophie à la Rochelle, expose, au point de vue de la *priorité*, quelques points de l'histoire des mathématiques : polysection des angles, etc., et revendique en faveur du marquis de l'Hospital le théorème dit *de Côtes*.

Cette communication donne lieu à une discussion intéressante entre l'orateur et M. Allégret.

M. Dieu, de l'Académie de Lyon, indique brièvement quelques modifications qu'il propose dans l'exposition des principes généraux du mouvement d'un système quelconque.

Digitized by Google

M. Trémaux, qui a déposé un opuscule intitulé *Principe universel du mouvement*, développe ses vues sur le sujet.

M. Saint-Loup présente une étude sur les courbes dérivées du cercle par un système articulé simple de six tiges, et indique celles que donne un système double, ainsi que quelques autres systèmes articulés; il en montre l'application à la résolution de l'équation du troisième degré et à la division d'un angle en parties égales.

M. Turquan expose ses recherches sur les équations aux dérivées partielles des ordres supérieurs, comprenant un nombre quelconque de variables indépendantes.

M. Nicolas, inspecteur d'académie, expose quelques propriétés des fonctions Besseliennes (première et deuxième espèce), dites aussi *fonctions cylindriques*, et fait connaître les développements de ces fonctions en séries ordonnées suivant les puissances croissantes et décroissantes de la variable.

M. Trémeau, de la Société philomathique de Verdun, expose ses idées sur la représentation géométrique des solutions imaginaires des équations; il en fait l'application à une démonstration des formules d'Euler et de la double périodicité dans les fonctions elliptiques.

M. Pousset, professeur au lycée de Poitiers, signale une application de la méthode des moindres carrés à la détermination des radiants dans les essaims d'étoiles filantes. La discussion de près de cinq cents observations l'a conduit à la détermination des coordonnées relatives à l'essaim du mois d'août 1874.

M. Marsham-Adams présente deux appareils de démonstration : l'un, *le mensurateur*, permet de construire des triangles et d'évaluer les parties inconnues, côtés ou angles, de résoudre deux équations du premier degré et une équation du deuxième degré; l'autre, *le cœlomètre*, a pour objet de faciliter l'exposition du système du monde, et de fournir la solution de quelques problèmes.

M. Durrande, de Rennes, présente quelques considérations sur l'application qu'il a faite des théories de la dynamique au mouvement d'un système susceptible de se déformer.

Digitized by Google

Commission des sciences physico-chimiques.

M. Ad. Watelet, de Soissons, traite de la théorie de la cristallisation. Après avoir fait l'historique de la marche de la science cristallographique et rendu hommage aux naturalistes français, fondateurs de la science des cristaux, il entre en matière. D'abord il établit quelques théorèmes de géométrie sur les centres de moyenne distance qu'il a publiés dans des recueils spéciaux. Il fait ensuite remarquer que, dans un tétraèdre quelconque, les centres de gravité des milieux des arêtes du tétraèdre sont les sommets d'un octaèdre, et que les centres de gravité des faces de l'octaèdre sont les sommets d'un hexaèdre, et enfin que les centres de gravité des faces du tétraèdre sont les sommets d'un tétraèdre semblable et inversement placé.

Il établit que le tétraèdre et les solides inscrits les uns dans les autres sont tous les trois du même système, et que les axes de ces trois corps coïncident dans leur direction. Il examine les conditions de la forme du tétraèdre pour que les solides inscrits appartiennent à un système déterminé.

La seule hypothèse dont il ait besoin pour obtenir toutes les modifications des centres est que *la cristallisation commence toujours par un tétraèdre*, qui est le plus simple des solides; l'auteur démontre ensuite que toutes les formes des cristaux résultent de l'action réciproque, plus ou moins prépondérante, des centres de gravité, soit des arêtes, soit des surfaces ou enfin du centre de gravité du tétraèdre. Il fait voir que tous ces points se combinent de façon à déterminer un plan qui passe ou par trois centres de gravité des arêtes (plan 3 mètres), ou par quatre centres de gravité des mêmes lignes (plan 4 mètres), ou par un des sommets et deux centres de gravité des arêtes (plan $2^m,50$), ou par deux sommets et un milieu d'arête (plan 25 mètres), ou enfin un plan déterminé dans sa direction par deux sommets et deux milieux des arêtes (plan $2^m,25$). Il fait ensuite mouvoir ces plans dans le tétraèdre, et il obtient toutes les modifications des trois solides tétraèdre, octaèdre et hexaèdre. Il démontre que tous les systèmes sont soumis aux mêmes lois, et que le système régulier peut, comme tous les autres, subir des modifications hémiédriques ou ne pas les subir, absolument comme les systèmes obliques.

Digitized by Google

Il démontre qu'un même plan produit souvent des modifications sur les sommets et en même temps sur les arêtes, et que ces sortes de modifications ont une même origine. L'auteur ne se préoccupe pas de la forme des molécules pour expliquer les hémiédries.

Cette théorie donne une explication simple de tous les phénomènes cristallographiques, et explique d'une manière satisfaisante les hémitropies. Enfin toutes les modifications considérées comme des déformations, des oblitérations, rentrent dans la règle générale et ne constituent aucun cas anormal.

M. Léon Vidal, délégué de la Société de statistique de Marseille, expose un nouveau procédé pour obtenir des images photographiques colorées.

L'art photographique actuel produit d'une façon merveilleuse des images à l'état monochrome.

Grâce aux découvertes les plus récentes, on arrive à imprimer des épreuves à l'aide de l'encre grasse, mécaniquement, d'une façon continue, et après une seule impression lumineuse.

L'auteur a pensé que, puisque l'on imprime des monochromes à l'encre grasse, rien ne s'opposait à ce que l'on fît de la sorte des polychromies.

Tout consistait à tirer du cliché, à l'aide de réserves déterminées, divers monochromes des couleurs voulues, à les combiner, à les terminer par une image totale donnant et le dessin et les ombres.

Ce problème, ainsi posé, a été résolu au delà de tous les souhaits : l'auteur a commencé, par un procédé très-rationnel, à ramener le cliché à la valeur relative de tous les tons, à l'amener à l'état qu'il devrait présenter s'il avait été obtenu d'une couleur grisaille. Cela fait, par le report de l'image totale imprimée à l'état monochrome, obtenu par une simple voie de suppression et sans le secours du dessin ni du pinceau, il a créé les planches afférentes à chaque couleur séparée.

Il a ensuite, *au charbon*, obtenu sur une glace polie une image totale de la couleur qui doit former le dessin et le modèle.

Par superposition de ce dessin final, on eût pu voir les teintes à identifier avec celles de l'original, non pas à l'état de teintes plates ou seulement modelées dans le ton, mais telles qu'elles doivent être modifiées par l'ombre.

C'est presque un moyen mécanique d'arriver à l'exactitude du

Digitized by Google

ton, et l'homme le moins expérimenté dans l'art de la peinture arrive ainsi à copier exactement un tableau.

L'impression, le repérage, la multiplication des images, ont lieu, dit l'auteur, par des procédés qui m'ont coûté de longues recherches, mais auxquels je suis arrivé à donner une perfection industrielle déjà bien grande.

La durée des images ainsi obtenues est aussi indélébile, sinon davantage, par suite d'un procédé d'emmagasinement des couleurs dans une sorte de vitrification de l'image.

En un mot, le procédé, si on le compare aux systèmes d'impressions lithochromiques, est à ces systèmes connus dans le même rapport que le sont aux images en noir obtenues par un crayon habile les images monochromes si belles que produit la photographie usuelle.

Les applications sont considérables, et l'auteur se réserve, en ce qui concerne l'histoire naturelle spécialement, de faire parvenir à M. Blanchard, dans quelques semaines, une fois rentré chez lui, une série de papillons ainsi reproduits. Il voudra bien apprécier l'œuvre.

M. L. Vidal a lieu d'espérer que, à l'aide des moyens puissants dont il va disposer, il sera bientôt possible de voir la photographie jouer, dans la production des images en couleurs, un rôle aussi universel que celui qu'elle joue dans la production des images à l'état monochrome.

Le Dr Monoyer, secrétaire général de la Société des sciences de Nancy, fait une première communication relative à une *nouvelle formule destinée à calculer le numéro ou la force réfringente des lunettes dans la presbytie*. Après avoir rappelé que tous les traités de physique donnent une formule qui n'a jamais reçu la sanction de l'usage, parce qu'elle fournit, en général, à moins de coïncidences fortuites, des valeurs numériques absolument inacceptables, l'orateur recherche les causes qui empêchent cette ancienne formule de conduire à des résultats propres à procurer la correction de la presbytie, et il montre que cela provient de l'oubli de données importantes.

En tenant compte de tous les éléments dont dépend le choix du numéro d'une lunette de presbyte, M. Monoyer a obtenu une nouvelle formule, parfaitement exacte, essentiellement rationnelle, applicable à tous les cas (presbytie simple ou compliquée d'amé-

Digitized by Google

tropie), et permettant ainsi de calculer avec la plus grande précision la force réfringente de la lentille correctrice la plus convenable.

Cette formule est la suivante :

$$\frac{1}{d} - \frac{1}{r} - k\frac{1}{a} = \frac{1}{f}$$

dans laquelle f désigne la longueur focale de la lentille, c'est-à-dire l'inconnue cherchée; r est la distance du *point le plus éloigné de la vision distincte*; $\frac{1}{a}$ représente le *pouvoir accommodatif* de l'œil considéré; enfin k est une fraction plus petite que l'unité, et indiquant la proportion de pouvoir accommodatif dont l'œil doit faire usage quand il se sert de la lentille de foyer f pour voir un objet situé à la distance d.

Les quantités d et k sont des constantes pour lesquelles l'auteur propose, à titre provisoire, les valeurs $d = 25$ centimètres, et $k = 1/2$, sauf à l'expérience ultérieure à montrer si ces valeurs sont bonnes ou s'il y a lieu de les remplacer par de meilleures.

Mais, en admettant que l'observation ultérieure prouve la nécessité de modifier les valeurs numériques de ces constantes, la formule n'en conserve pas moins toute sa valeur.

Le Dr Monoyer présente ensuite à l'assemblée une *échelle typographique décimale*, qu'il a composée pour mesurer l'acuité de la vue. Tandis que les échelles typographiques de Giraud-Teulon et de Snellen, les plus employées actuellement, sont construites conformément aux anciennes mesures en pieds, la nouvelle échelle du Dr Monoyer est établie sur les bases du système métrique; mais elle se distingue surtout des échelles en usage par un perfectionnement capital : elle comprend *dix* grandeurs différentes de caractères d'imprimerie, calculées de telle sorte que l'acuité visuelle correspondante varie d'un numéro à l'autre suivant une progression arithmétique dont la raison est 0,1 (un dixième d'unité). Au moyen de cette échelle, on exprime le degré de l'acuité visuelle en fractions décimales; l'intervalle d'un numéro au suivant est constant et égal à 1/10. Dans les échelles de Giraud-Teulon et de Snellen, il n'y a que sept numéros, et l'intervalle entre deux numéros consécutifs est variable (tantôt 1/10, tantôt 1/3, etc.).

M. le Dr Garrigou fait connaître les résultats d'une étude sur les causes d'usure et d'explosion des chaudières des machines à

Digitized by Google

vapeur. A la suite d'une série d'expériences faites dans son laboratoire et après avoir analysé les tôles de chaudières ayant éclaté par suite de leur usure, il a pu reconnaître qu'il s'établit une action électro-chimique entre les tubes chauffeurs (en cuivre) et les parois de la chaudière en fer, par suite de laquelle l'acide chlorhydrique provenant de la décomposition par la chaleur du chlorure de magnésium que toutes les eaux contiennent en plus ou moins grande abondance. Une action électro-chimique du même genre s'établit également à la surface des tôles des parois, tôles qui contiennent toujours du cuivre réduit provenant du minerai. Cette action locale est la plus dangereuse, car elle est la cause des explosions.

Le remède à opposer à ce mal consisterait à faire les chaudières en cuivre, dans les conditions de résistance voulue, et à mettre dans l'intérieur du fer, jouant un rôle passif, pour servir d'aliment à l'acide chlorhydrique.

M. Coquillion, de Rouen, développe la suite de ses recherches relatives à l'action du platine sur les hydrocarbures en présence de l'oxygène de l'air. Chacun des composés de la série benzénique (benzine, toluène, xylène et cumène) donne comme résultat de son oxydation de très-petites quantités d'hydrure de benzoïle et de l'acide benzoïque; l'action commence un peu au delà de 100 degrés. Ces recherches viennent confirmer les travaux de M. Berthelot sur cette série si intéressante, ainsi que la théorie de M. Kekulé.

Le palladium se comporte comme le platine; en outre il diminue rapidement de poids et devient friable et cassant.

L'auteur cite à l'appui de ces recherches les analyses et les pesées qui vérifient ses expériences.

M. Th. Trannin, de Lille, indique une méthode photométrique permettant de composer les sources lumineuses différemment colorées.

L'auteur utilise dans sa méthode les bandes cannelées des spectres d'interférence. Quand les lumières ont une intensité égale pour une radiation donnée, les bandes d'interférence disparaissent. Cette méthode, appliquée à l'étude de l'absorption, permet de mesurer quantitativement l'action des substances colorées sur les rayons lumineux.

M. Garrigou expose les nouveaux résultats de ses analyses d'eaux minérales sur des mètres cubes d'eau. Il énumère les diverses opé-

Digitized by Google

rations de l'analyse, et indique tout d'abord la recherche de la matière organique qu'il peut séparer en deux parties parfaitement distinctes, l'une qui traverse le dyaliseur, quand on traite dans cet appareil les dépôts de l'évaporation, l'autre qui ne traverse jamais le dyaliseur.

L'analyse chimique directe, les réactions, les flammes de Bunsen et le spectroscope ont montré, dans quinze nouvelles analyses faites sur une grande échelle, les métaux suivants, pour les Pyrénées : fer, manganèse, cobalt, cuivre, plomb, bismuth, antimoine, arsenic, tellure, alumine, chrome, strontiane, magnésie, chaux, lithine, cœsium, rubidium, potasse, soude, etc.

M. Eugène Marchand, de Fécamp, membre de la Société havraise d'études diverses, expose les résultats des recherches qu'il a entreprises pour arriver à la détermination de la force chimique contenue dans la lumière du soleil. Ses observations, qui ont été prolongées sans interruption pendant plus de quatre années, l'ont mis à même de découvrir la loi selon laquelle s'opère, sous l'influence des radiations actives, la réduction du chlorure de fer mis en contact avec l'acide oxalique. Il a reconnu que l'influence exercée s'accomplit selon une proportion bien nettement caractérisée, qui lui a permis de calculer la valeur du climat chimique de la ville qu'il habite et celle des climats chimiques des lieux compris entre l'équateur et le pôle.

Déjà MM. Bunsen et Roscöe s'étaient livrés à une étude semblable en opérant sur un mélange de chlore et d'hydrogène. La somme des effets produits sur les deux réactifs employés en Allemagne et à Fécamp s'accuse par des différences considérables dans la quantité de calorique mis en mouvement; mais, malgré cela, le développement du phénomène suit une marche parallèle dans les deux observations, et sert à mettre en évidence la grande habileté avec laquelle Bunsen a su vaincre les difficultés inhérentes à sa méthode d'observation.

M. Marchand a terminé en appelant l'attention sur les services que peut rendre l'emploi de la glycérine dans les opérations de la chimie pneumatique. Ce liquide, lorsqu'il est en consistance syrupeuse, oppose une résistance absolue à la dissolution de l'oxygène et de l'azote, et il ne dissout que des quantités insignifiantes d'acide carbonique.

Digitized by Google

Nous n'entrons pas dans des détails plus circonstanciés, l'ouvrage de M. Marchand devant être très-prochainement livré à la publicité. Cependant il est bon d'appeler l'attention sur ce fait, que M. Marchand a tenu encore à signaler : c'est que la courbe du développement de l'action chimique exercée sur la zone glaciale à l'époque du solstice conduit, d'une façon imprévue, à la justification de l'hypothèse, qui paraît s'imposer de plus en plus à l'esprit des savants, d'une mer libre au pôle.

M. Raoult, professeur à la Faculté des sciences de Grenoble, membre de la Société de statistique de l'Isère, dénonce la présence du phosphore dans l'air atmosphérique.

L'air aspiré par une trompe passe d'abord dans un tube plein de coton, où il se dépouille de toutes les matières solides qu'il tient en suspension ; il passe ensuite dans un tube de cuivre pur, rempli de tournure de cuivre pur, et chauffé par un bec de Bunsen.

Après huit jours, il a passé dans le tube environ 6 mètres cubes d'air. On met alors fin à l'expérience, et on dissout le tube de cuivre et son contenu dans l'acide azotique. Cette dissolution, traitée par le molybdate d'ammoniaque, donne un précipité indiquant la présence du phosphore.

Il y a donc du phosphore dans l'air.

Ces expériences ont été faites à la ville; il serait intéressant de savoir si l'air de la campagne fournirait les mêmes résultats; c'est une question dont l'auteur doit s'occuper.

M. A. Barthélemy, professeur au lycée de Toulouse, expose l'ensemble de ses recherches sur la respiration des plantes. Il distingue la dissociation de l'acide carbonique de la circulation d'air plus ou moins modifié, la première se jetant à travers la cuticule et l'autre dans un système particulier de canaux, au moins chez un certain nombre de plantes aquatiques.

M. Filhol, de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse, communique quelques faits nouveaux, tendant à prouver que le monosulfure de sodium peut exister et existe réellement dans les eaux sulfureuses thermales des Pyrénées. Aux arguments qu'il a fait valoir dans ses travaux antérieurs, le professeur de Toulouse ajoute le suivant :

Digitized by Google

Les eaux sulfureuses thermales sont toutes alcalines, et, si l'on mesure leur alcalinité au moyen d'une solution titrée d'acide sulfurique, on trouve qu'il faut employer, pour amener au rouge de la teinture de tournesol qu'on a mêlée à l'eau minérale, plus d'acide sulfurique qu'il n'en faudrait pour décomposer une quantité de monosulfure de sodium contenant la quantité de soufre dont l'analyse indique l'existence dans un poids déterminé de liquide. Or, quand on abandonne de l'eau minérale sulfureuse au contact de l'air jusqu'à ce qu'elle donne avec l'azotate d'argent un précipité blanc, c'est-à-dire jusqu'à ce que l'oxygène de l'air ait détruit le sulfure, on peut constater que l'eau minérale ne sature plus, à beaucoup près, autant d'acide sulfurique, et que l'abaissement du titre alcalimétrique correspond à la quantité de sulfate alcalin qui s'est produite par l'oxydation du sulfure.

Un litre d'eau de la source Bayen (Bagnères-de-Luchon) sature $0^{gr},098$ d'acide sulfurique réel. Le monosulfure contenu dans l'eau minérale n'en pourrait saturer que $0^{gr},072$. Il y a donc $0^{gr},026$ de carbonates ou silicates alcalins. Or un litre de cette eau minérale n'a plus saturé, après deux mois d'exposition à l'air dans une bouteille pleine et débouchée, que $0^{gr},030$. Ainsi, $\frac{68}{72}$ du monosulfure se sont transformés en sulfate, et $\frac{4}{72}$ en carbonate alcalin. On peut vérifier l'exactitude de ces résultats en dosant l'acide sulfurique contenu dans l'eau sulfureuse avant et après sa désulfuration. La quantité de sulfate qui a pris naissance correspond bien à l'abaissement du titre alcalimétrique.

M. Filhol expose ensuite les résultats de ses dernières recherches sur la chlorophylle. Le fait le plus saillant est la différence qui existe entre la chlorophylle extraite des plantes monocotylédonées et celle qu'on prépare avec des plantes dicotylédonées. La matière verte provenant des monocotylédonées donne, quand on traite sa solution alcoolique par quelques gouttes d'acide chlorhydrique, un précipité qui, vu au microscope, paraît constitué par de petites houppes formées d'aiguilles partant d'un centre commun. La chlorophylle des dicotylédonées donne un précipité qui n'a pas cette apparence et se présente sous forme de granulations très-fines. Les propriétés chimiques sont d'ailleurs les mêmes pour chacun de ces précipités. Ces deux matières se ressemblent, comme le font, par exemple, certaines espèces de glucoses qui diffèrent plus les unes des autres par leurs propriétés physiques que par leurs propriétés chimiques.

Digitized by Google

La matière qui constitue le précipité donne des solutions fluorescentes, et son examen au spectroscope permet de constater que c'est à elle que doivent être attribuées les principales bandes d'absorption que produisent les solutions de chlorophylle.

M. Filhol montre que les solutions de cette matière, brunes dans l'acide acétique cristallisable, se colorent en vert très-éclatant quand on y ajoute des traces de sels de zinc ou de sels de cuivre.

M. Favre, doyen de la Faculté des sciences de Marseille, présente le résumé de ses recherches faites en commun avec M. F. Roche sur l'*électrolyse des carbonates et des bicarbonates alcalins.*

M. le Dr Adrien Sicard, vice-président et délégué du Comité médical des Bouches-du-Rhône, résume ses études relatives à l'eau de la mer Méditerranée, conservée à domicile, sur les plantes qui peuvent vivre dans ce milieu et que l'on peut étudier chez soi.

Un appareil en verre, acclimaté à l'eau de mer, peut conserver pendant un temps illimité ce liquide, à la condition expresse de remplacer l'eau d'évaporation par de l'eau douce avant que le niveau ait baissé de 1 centimètre au maximum. Il faut, pour réussir, que ces appareils reçoivent le plus d'air, de soleil et de rayons lunaires qu'on en peut disposer. Les différences des températures de 10 degrés au-dessous de zéro et de 30 degrés au-dessus n'empêchent pas les plantes d'y vivre et de s'y développer; condition indispensable à la production des végétaux.

On peut, dans les conditions ci-dessus énoncées, voir naître et se reproduire toute sorte de familles de végétaux, et, si l'on a le soin de placer dans ces appareils des animaux en rapport avec la qualité des végétaux qui s'y développent, ils y vivent pendant longtemps; mais on n'a pas encore pu les faire reproduire.

L'auteur possède des éponges qui végètent depuis l'année 1870, s'énucléant au printemps et quelquefois en automne; un peu avant le moment où elles végètent à nouveau, elles poussent vers le pied, et, malgré la ténuité extrême des filaments, à peine perceptibles, en principe, à une forte loupe, ceux-ci désagrégent le rocher qui sert de support, en enlevant des morceaux de plus d'un centimètre.

On peut prendre à la mer et placer dans ces appareils des

Digitized by Google

poissons, coquillages, mollusques, qui y vivent et s'y développent, et l'on peut sans peine étudier leurs mœurs et leurs habitudes. Quant aux plantes, elles se reproduisent parfaitement pendant nombre d'années.

L'eau de mer subit des différences de salure très-appréciables au pèse-sel, et cela quelle que soit la température atmosphérique.

En un mot, il résulte de ces études que l'on peut avoir chez soi, sans peine, de l'eau de mer qui permet d'y placer des plantes et des animaux, quelle que soit la profondeur d'où ils viennent.

Le Dr Sicard présente des planches contenant des plantes marines; il possède plus de cinq mille plantes de ce genre, et depuis 1871, dans les températures, les salures et les concomitances des pressions atmosphériques de cinquante appareils d'eau de mer.

M. le Dr Frédet, de Clermont-Ferrand, traite, au point de vue thérapeutique, de la *lithine dans les eaux minérales de l'Auvergne.*

M. E. Gripon, professeur à la Faculté des sciences de Rennes, traite des *propriétés physiques des lames de collodion.*

Des lames de collodion de $0^{mm},01$, tendues sur un cadre, polarisent la lumière par réflexion et par transmission.

L'angle de polarisation voisin de celui du verre est 56° 25′; il donne pour indice de réfraction de la lame 1,5108.

Le diathermomètre des lames de collodion diminue avec la température de la source; elles laissent passer 0,91 de la chaleur d'une flamme, 0,70 de celle qu'émet un vase noirci plein d'eau bouillante, 0,50 de celle qui sort de ce vase si sa température ne dépasse pas 50 degrés.

On forme, en empilant plusieurs lames tendues, des piles polarisantes bien plus diathermanes que les piles de mica, et qui polarisent très-bien la chaleur transmise. Le faisceau qui sort d'une pile de neuf lames renferme 0,6 à 0,7 de chaleur polarisée.

M. Violle, professeur à la Faculté des sciences de Grenoble, traite de la température du soleil.

Les mesures de chaleur solaire peuvent se faire par deux méthodes : la *méthode dynamique*, ou méthode du pyrhéliomètre de Pouillet, et la *méthode statique*, ou méthode des actinomètres.

C'est cette deuxième méthode que l'auteur a principalement em-

Digitized by Google

ployée. Ses expériences se distinguent de celles de ses devanciers (Pouillet, le P. Secchi, Soret, de Genève) par les caractères suivants :

1° La boule du thermomètre recevant la radiation solaire était placée au centre d'une enceinte *sphérique* de dimensions suffisantes, et non plus dans une enceinte cylindrique de petites dimensions, dont l'emploi entraîne les perturbations graves signalées par MM. de la Provostaye et Desains.

2° On a fait varier les dimensions de l'ouverture d'admission par laquelle pénètrent les rayons solaires, ce qui permet d'éliminer l'action de la partie du ciel voisine du soleil et vue de la boule du thermomètre en même temps que le disque solaire.

3° On a de même fait varier les dimensions de la boule du thermomètre, et l'on a ainsi pu faire avec exactitude la correction du refroidissement.

4° On a fait varier la température de l'enceinte (de 0° à 150°), ce qui a permis de reconnaître que, contrairement à l'assertion de Waterston et du P. Secchi, l'excès de température indiqué par le thermomètre de l'actinomètre dépend de la température de l'enceinte.

Ces expériences, faites soit à Grenoble même, soit sur les sommets les plus élevés des Alpes du Dauphiné, ont conduit aux conclusions suivantes :

1° Si l'on considère d'abord la radiation solaire telle qu'elle nous parvient, affaiblie par son passage à travers notre atmosphère, cette radiation, un jour d'été, à midi, sous le parallèle 45°, équivaut à celle d'un corps de même diamètre apparent que le soleil, le pouvoir émissif égal à l'unité et maintenu à la température de 1,400 degrés.

2° En faisant varier la température de l'enceinte, on a reconnu que l'excès de température accusé par un thermomètre sous l'action des rayons du soleil dépend de la température t de l'enceinte; cet excès a pour expression

$$\theta - t = \frac{c}{\alpha t},$$

α étant la constante de Dulong.

3° L'action de l'atmosphère sur l'intensité de la radiation so-

Digitized by Google

laire, déduite de mesures faites *simultanément* à des altitudes différentes, peut se représenter par la formule

$$\alpha^z = \alpha^X \rho \frac{H + bf}{\cos z}.$$

α^X étant l'intensité de la radiation solaire entière et α^z l'intensité de la radiation modifiée, c — et b des constantes, H la pression atmosphérique et f la tension actuelle de la vapeur d'eau dans l'air, z est la hauteur zénithale du soleil au moment de l'expérience.

De cette formule et des observations rappelées plus haut on déduit, pour la *température effective* du soleil, c'est-à-dire pour la température du soleil supposé doué du pouvoir émissif maximum, déduction faite de l'influence de l'atmosphère :

$$X = 1550°.$$

4° En estimant le pouvoir émissif moyen de la surface du soleil égal à celui de l'acier en fusion à 1500° (ce qui ne peut être bien éloigné de la vérité), la température moyenne vraie de cette surface serait

$$T = 2000°.$$

M. Ortolan, mécanicien en chef de la marine, fait l'exposé de la question du rendement comparatif des moteurs à vapeur par la méthode thermodynamique proposée par M. l'ingénieur de la marine Risbec.

M. Truchet, de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermond-Ferrand, et directeur de la station agronomique du centre, traite de la désagrégation des roches d'Auvergne au point de vue de la formation de la terre arable. Il fait ressortir l'importance du rôle que joue l'acide phosphorique dans les sols.

M. Nodot, de Dijon, fait connaître un nouveau microscope polarisant, présentant des dispositions nouvelles et fort ingénieuses, et un appareil pour observer la double réfraction conique, dans laquelle l'arragonite est remplacée par un bichromate de potasse ou par un sucre.

M. Abria, doyen de la Faculté des sciences de Bordeaux, démontre la vérification de la loi de la double réflexion totale dans les cristaux uni-axes.

Digitized by Google

M. Baudrimont, professeur à la Faculté des sciences de Bordeaux, signale les résultats d'expériences et d'observations relatives à la fermentation visqueuse, et des *Observations sur l'état actuel de la fabrication des engrais.*

Commission des sciences naturelles.

Le bureau, en entrant en fonctions, remercie, par l'organe de M. le Président, l'assemblée de la faveur dont il est l'objet.

M. le Président donne lecture d'une lettre adressée par la *Société botanique* de France, qui invite les membres des Sociétés savantes, présents à Paris, à assister à la séance d'avril, qui a été avancée à cette occasion et fixée au vendredi 2 de ce mois.

M. Doumet-Adanson, de Cette, à la suite d'observations faites au cours de son exploration dans le sud de la Tunisie, croit que l'origine des chotts d'importance secondaire ne devrait pas être attribuée, comme on a voulu le faire, à une sorte d'emprisonnement des eaux de la mer dans des dépressions sans issue, lors d'un cataclysme qui aurait causé simultanément la formation de la Méditerranée occidentale et l'émersion du Sahara.

M. Doumet-Adanson ne repousse pas la possibilité et même admet la probabilité de cette grande perturbation, mais à une époque bien antérieure aux temps historiques ou préhistoriques. Seulement, par l'examen des terrains environnant les chotts ou sebk'ras, terrains entièrement dépourvus de débris de coquilles et d'animaux marins de l'époque quaternaire ou contemporains de la nôtre, il est amené à regarder ces petits lacs salés comme de formation bien postérieure et tout à fait étrangère à ce grand cataclysme.

D'après l'auteur, ces dépressions seraient dues à un affaissement du sol, par suite de la dissolution et de l'amoindrissement lent, mais continu, de grands amas de sel gemme placés au-dessous des couches puissantes de sulfate de chaux qui constituent les montagnes et collines environnantes, et le sel, constamment entraîné par les cours d'eau qui naissent à la base de ces couches de gypse et se déversent dans les petits chotts, expliquerait suffisamment la saturation des eaux de ces derniers.

Les observations de M. Doumet-Adanson ont été faites principalement sur les bords et aux alentours du chott ou sebk'ra Naïl, au sud des montagnes de Bou-Hedma (au pied desquelles il découvrit

Digitized by Google

la forêt de gommiers indigènes qui a fait l'objet d'une lecture à l'Institut) et du lac salé de Kerouan ou sebk'ra El-Hani, et la qualité fortement saumâtre des eaux des ruisseaux qui se déversent dans ces chotts vient confirmer l'hypothèse de la formation récente et même actuelle de ces nappes salées.

M. Delage, professeur au lycée de Rennes, étudie les terrains du département d'Ille-et-Vilaine.

L'étude des terrains dans le nord du département d'Ille-et-Vilaine a conduit l'auteur au résultat suivant :

TERRAIN SILURIEN.

Terrain silurien primordial..	les schistes de Rennes fossilifères. les schistes rouges de Pont-Réan. les grès à trilobites.
Terrain silurien inférieur...	les schistes ardoisiers avec grès intercalés, grès supérieurs aux schistes. les schistes noirs ampéliteux de Poligné, de la Menardais et de Princé.

Les quatre premières assises se voient nettement dans la coupe du chemin de fer de Rennes à Redon.

Les grès à trilobites forment les collines de Saint-Aubin-du-Cormier à Combourgtillé, de Châtillon, de la Malnoë, de Montautour à Princé. On retrouve ces grès jusqu'à Juvigné (Mayenne); on les voit aussi de Saint-Médard à Mézières. Ils forment encore la crête quartzeuse de la forêt de Haute-Sève.

Les schistes ardoisiers et les grès intercalés se trouvent entre Vitré, Balazé et Landavran; ils forment, pour ainsi dire, le lit de l'Islet et de la Veuvre.

TERRAIN DÉVONIEN.

Le terrain dévonien peut se poursuivre depuis Caulnes (Côtes-du-Nord) jusque dans la Mayenne, à travers le département d'Ille-et-Vilaine.

Il se compose ainsi :

Dévonien inférieur.	grès qui occupe le haut des collines. schistes et grauwackes à *Plemochityum problematicum.*
Dévonien moyen..	calcaire à calcéoles et à spirifères. grès et schistes supérieurs au calcaire.

Digitized by Google

Les grès forment la colline de Saint-Germain sur-Ille à Saint-Aubin-d'Aubigné et de Saint-Aubin-d'Aubigné à Gahard. On les retrouve à la lande de Baugé, à Izé, à la Bouexière et jusqu'aux portes de Vitré, et aussi près de Saint-Pierre-la-Cour.

Les schistes et les grauwackes se voient à mi-côte le long de la colline de Saint-Aubin à Gahard, au-dessous du calcaire. On les retrouve au nord du bassin d'Izé.

Le calcaire se trouve à mi-côte et dans les vallées, au Bois-Roux, à Gahard et à Izé.

Les schistes et grès supérieurs se voient dans le bassin d'Izé et à Bourgon, où ils supportent le calcaire carbonifère à *Amplexus*, calcaire considéré comme dévonien.

Le terrain carbonifère se compose de deux parties :

1° De calcaire et de schistes marins fossilifères à la base;

2° De poudingues, de schistes et de houilles en couches alternées, formant à Saint-Pierre-la-Cour deux petits bassins houillers séparés par le calcaire et les schistes marins.

Le terrain falunien se trouve par place le long du cours du Nuilon, de l'Islet et de l'Alleron. On en trouve encore au milieu du granite sur la route de Saint-Hilaire-des-Landes à Romagné. Je ne pense pas que ce dernier petit dépôt, qui est siliceux, soit connu.

COUPES FAITES.

1° De la Peignerie à Vitré;

2° Du Bas-Plessis à la Peignerie;

3° Passant par la Mare;

4° De la Haute-Fenuie à travers la rivière Peyrouse, en passant par la Gélinière;

5° De la Pelterie au Haut-Pont, en passant par Montreuil;

6° De Baillé vers le Bois-Velloux;

7° De Balazé au Taillis;

8° Du rocher Palet à la Coudrais et à la Ville-Benètre;

9° Du bois Cornillers à la Coudrais;

10° Coupe géologique suivant le profil en long du chemin de fer de Rennes à Redon (longueur, 20 lieues);

11° De Saint-Aubin-du-Cormier à la Bouexière;

12° De la Pouverie à la Boufeyère;

Digitized by Google

13° De Mézières à Gomé;

14° D'Ercé au bois de la Ferthais;

15° De Gahard à Liffré;

16° Coupe dirigée du nord au sud en passant par le Bois-Roux;

17° De Saint-Aubin-d'Aubigné à Chasné;

18° De Bourgon à la Clairie;

19° De la Croixille au château de la Gravelle.

M. Gosselet, professeur à la Faculté des sciences de Lille, s'occupe des calcaires devoniens supérieurs. L'auteur établit que le calcaire de Ferques correspond au calcaire à *Rhynchonella cuboides* des environs de Givet. La forme est différente; mais, quand on passe du sud au nord, on voit la forme se modifier. Aux environs de Maubeuge, elle est presque réduite au *Spirifer Verneuili;* mais elle redevient plus riche vers le nord. La spécialisation des faunes sur des rivages différents est intéressante à constater.

M. Dalmas, de la Société des sciences naturelles de l'Ardèche, expose que les cellules du végétal et de l'animal, à l'état de vie, présentent des phénomènes électriques et une constitution élémentaire analogues à ceux des couples d'une pile en quantité, où une molécule est toujours assimilée ou remétallisée en échange équivalent d'une autre molécule éliminée et démétallisée. La séve chez la plante et le sang de l'animal fournissent les molécules assimilées ou éliminées, tandis que les nerfs font l'office des fils conducteurs de l'électricité. La vie générale d'une plante ou d'un animal est la résultante de la vie individuelle de toutes leurs cellules, de la même manière que l'action générale d'une pile en quantité est la résultante de l'action particulière de tous les couples dont elle est composée.

M. le Dr Masse, agrégé de la Faculté de médecine de Montpellier, membre de la Société de médecine et de chirurgie de la même ville, traite de l'*influence de l'attitude des membres sur leurs articulations*. Les recherches expérimentales ont été faites au point de vue anatomico-physiologique, pathologique et thérapeutique. L'auteur a déterminé sur le cadavre les relations des variations d'angle des leviers osseux et les modifications correspondantes de capacité de la synoviale de tension ou de relâchement des parties molles péri-

Digitized by Google

articulaires. Il a déterminé les variations de capacité de la synoviale avec un manomètre gradué en centimètres cubes. Le résultat de ces recherches est la confirmation d'une loi déjà formulée par quelques physiologistes : le relâchement moyen de l'articulation correspond avec le milieu de l'excursion des leviers osseux.

Au point de vue pathologique, l'auteur fait remarquer qu'une même cause ne pouvait être invoquée pour expliquer les attitudes des membres aux différentes périodes des maladies articulaires. Le malade choisit d'abord volontairement la position qui le soulage; l'augmentation de la douleur détermine la contention spasmodique des muscles, et les attitudes primitives se modifient et s'exagèrent; enfin les désordres graves des articulations rendent l'influence de la pesanteur dominante pour porter les membres dans les attitudes vicieuses.

Le problème thérapeutique est variable suivant le but à atteindre. Si l'on veut relâcher les parties enflammées, si l'on peut espérer d'enrayer la maladie, c'est l'attitude moyenne qu'il faut donner au membre, c'est cette attitude qu'il faut conserver au malade, s'il l'a d'abord choisie. Plus tard, il faudra se préoccuper des conséquences des lésions articulaires, prévoir l'ankylose, si l'on est obligé de le subir. Il faudra conserver les fonctions les plus utiles, s'opposer le plus possible aux luxations et aux déplacements. Les positions qui seront utiles à une certaine période de la maladie devront être modifiées plus tard, les conditions pathologiques ayant changé, le but à atteindre n'étant plus le même.

M. le Dr Mayet, de Lyon, applique la *méthode statistique à l'étude de la pathogénie des maladies.*

S'arrêtant à l'examen des chiffres fournis par les hôpitaux de Lyon en 1872, il conclut :

Que le rôle de la chaleur dans la multiplication des fièvres typhoïdes, très-évident, ne s'est manifesté d'une façon notable qu'au mois de juillet et un certain temps après que la chaleur s'est produite;

Que le maximum des entrées ne s'est produit qu'alors que la température s'est déjà abaissée; qu'un retour de chaleur en octobre les a de nouveau multipliées en novembre; que la maladie a décru ensuite rapidement;

Que les fièvres paludéennes, habituellement d'autant plus fré-

Digitized by Google

quentes que la chaleur est plus intense, peuvent décroître en été par le seul fait d'une pluie intense qui élève le niveau des eaux et recouvre les matières organiques en putréfaction;

Que le rhumatisme articulaire aigu est toujours beaucoup plus fréquent après les élévations de température : ses moments de fréquence la plus grande pendant l'année étudiée ont été en avril, immédiatement après des augmentations notables de température, et en juillet, après une grande chaleur;

Qu'à partir de cette époque la décroissance est rapide jusqu'à la fin de l'année, pendant que la température décroît;

Que les maladies fluxionnaires des voies respiratoires sont beaucoup plus fréquentes par les abaissements de température, quand ceux-ci ont été précédés d'une oscillation ascendante, et ont leur minimum pendant les mois d'automne, alors que les abaissements thermiques ne sont pas précédés d'élévation momentanée;

Que les décès deviennent plus nombreux pour toutes les maladies pendant les abaissements barométriques;

Que, pendant l'année étudiée, leur minimum a été en novembre, époque qui suit les mois d'automne les plus favorables à la santé publique à Lyon pour l'année étudiée.

M. Simonin, professeur à la Faculté de médecine de Nancy, secrétaire perpétuel de l'Académie de Stanislas, présente un travail intitulé : *Des températures motivées, chez l'homme, par les diverses périodes de l'éthérisme produit par le chloroforme.* Après avoir indiqué le but de ses recherches et les conditions multiples dans lesquelles elles ont eu lieu, M. Simonin formule les principaux symptômes de la période d'excitation, de la période chirurgicale et de la période de collapsus déterminées par l'agent anesthésique; puis il indique les synchronismes qui existent entre ces périodes, les faits relatifs à la circulation et les très-nombreuses notations faites à l'aide du thermomètre sur la température de vingt-quatre sujets anesthésiés et opérés durant l'éthérisme. Les conclusions principales de ce travail sont les suivantes :

1° Pendant la période d'excitation, la température s'est élevée de 1 à 8 dixièmes de degré;

2° Durant la période chirurgicale, la température a présenté, le plus généralement, un recul qui a varié de 2 à 8 dixièmes de degré;

Digitized by Google

3° Pendant la période de collapsus, l'abaissement de température a été constaté de 9 dixièmes de degré au-dessous du *fastigium*.

Une autre conclusion de M. Simonin est que l'élévation de la température, dans la période d'excitation, ne paraît pas devoir être attribuée à une paralysie des nerfs vaso-moteurs.

M. E. Guinard, de Montpellier, expose les observations que lui ont fournies quelques formes anormales et tératologiques de Diatomacées recueillies aux environs de Montpellier. Parmi des individus offrant les formes décrites comme normales, il s'en présente qui diffèrent soit dans la forme générale, soit par les dispositions des stries, soit enfin et surtout par l'inégalité des valves, qui deviennent tout à fait asymétriques.

Le genre *Ardissonia* a montré des stries rayonnantes sur un point de la valve. Le genre *Synedra*, le plus riche en anomalies, a fourni des sujets raccourcis et renflés. Le *Nitzschia*, commun à Montpellier, en a donné avec renflements au centre de la valve et prolongements terminaux en forme de bec, arrondis, etc. Toutes ces anomalies étaient si nettes et si prononcées, que, si elles se transmettaient par hérédité, ou se montraient en grand nombre, on n'hésiterait pas à les proclamer comme espèces distinctes.

Des dessins sont présentés par l'auteur pour compléter sa communication.

M. Collot, de Montpellier, a exploré, dans le département de l'Hérault, l'infralias des environs de Saint-Chinian, au sud de la Montagne-Noire : il y a rencontré l'*Avicula contorta* à une dizaine de mètres au-dessus des marnes gris verdâtre du Keuper. Les grès arkoses sont très-peu développés. Dans les environs de Lodève, ces grès sont bien plus épais, et le système supérieur, composé principalement de calcaires siliceux blancs en bancs minces, y dépasse 200 mètres. L'ensemble de l'infralias dépasse 300 mètres.

Les fossiles des dernières couches rappellent plutôt les grès de Hettange, c'est-à-dire la fin de l'infralias, que le lias inférieur. La zone inférieure du lias moyen manque même autour de Lodève, et sur la surface devenue irrégulière, fortement corrodée et percée par les coquilles lithophages, des derniers bancs de l'infralias, repose un calcaire à encrines contenant les fossiles de la zone supérieure du lias moyen (zone à *Ammonites margaritatus* de M. Reynès,

Digitized by Google

à *Pecten æquivalvis* de M. Dumortier; ces deux fossiles s'y trouvent). Pendant que le sol de la région s'enfonçait de plus en plus, les marnes du lias supérieur avec un caractère encore littoral, les calcaires gris ou roses de l'oolithe inférieure, les 120 mètres de dolomies du Pas-de-l'Escalette, etc., par-dessus, les calcaires oxfordiens supérieurs du Larzac se sont formés.

M. Rey-Lescure, vice-président de la Société d'histoire naturelle de Toulouse, membre de la Société géologique de France, fait connaître des faits géologiques nouveaux au point de vue des conclusions pratiques à en irer, en ce qui concerne :

1° L'exploitation des phosphatières de Tarn-et-Garonne;

2° L'alimentation d'eau de la ville de Montauban.

Les phosphatières et crevasses du plateau jurassique de Caylus sont alignées tantôt N. E. — S. O., tantôt N. O. — S. E. Des filons croiseurs, presque toujours perpendiculaires à ces deux directions, prennent une extension plus ou moins grande et plus ou moins régulière.

Ces directions se rapprochent même beaucoup, dans certains cas, des fractures qui ont été signalées vers la fin de la période secondaire, et de l'éocène supérieur, suivant des alignements analogues à ceux de la Côte-d'Or, des Cévennes et des Pyrénées.

Sans vouloir ajouter actuellement, faute d'observations assez nombreuses et assez précises, une importance plus grande qu'il ne convient à des oscillations ou des déviations de la boussole qui n'étaient peut-être qu'accidentelles et dues à des influences thermo-électriques ou chimiques, M. Rey-Lescure les indique comme s'étant produites, sous ses yeux, en octobre dernier, auprès de la phosphatière de Malpérié. M. Morineau, ingénieur civil à Cahors, à qui il a communiqué ce fait, avait été frappé, paraît-il, de faits analogues. Cette circonstance, si elle était vérifiée, pourrait faire supposer la présence, à une profondeur plus ou moins grande, de fer magnétique, ou des actions diverses intéressantes à étudier au point de vue théorique et pratique du gisement et de la recherche des phosphorites et des autres matières filoniennes.

En outre,

1° Les fissures et crevasses orientées découvertes récemment au fond des phosphatières, qui ne sont jamais fermées absolument, quoi qu'on en ait dit ;

Digitized by Google

2° La richesse plus grande des phosphates zonaires appliqués contre les parois corrodées des calcaires jurassiques; la formation géodique de gros cristaux calcaires dans ces filons de phosphorite;

3° La teneur moindre des phosphates terreux intercalés entre les filons à la surface ou au milieu des grandes poches, paraissent devoir amener les conclusions suivantes:

Vers la fin de l'éocène supérieur, ou pendant les phénomènes sidérolithiques, il s'est produit un épanchement ou extravasement hydro-minéral d'eaux phosphatées ou contenant de l'acide phosphorique par les crevasses ouvertes; le dépôt chimique s'est effectué le long des parois des crevasses, et quelquefois à la surface des dépressions voisines.

Plus tard, la *réintroduction des débris des phosphates primitifs dans les crevasses*, et les remaniements successifs par les courants diluviens tertiaires, peut-être même quaternaires, ont amené l'introduction d'eaux, de boues, de débris de vertébrés, de cailloux quartzeux, qui ont comblé les vides entre les filons ou dans le milieu des poches non comblées et formées des brèches osseuses ou poudingiformes.

Ailleurs, les eaux tertiaires phosphatées et tranquilles ont attiré une population de mollusques et de vertébrés qui se trouvent à la surface, ou à une profondeur plus ou moins grande, mais n'ont pas d'importance comme exploitation de phosphates. Le délaissement des phosphatières de Lamandine et du lac d'Albrespy, à côté de Malpérié et de Mouillac, semble l'indiquer.

En ce qui concerne l'hydrologie des environs de Montauban, M. Rey-Lescure fait remarquer combien il a paru important au conseil municipal de Montauban, dont il fait partie, de voter une somme de 5,000 francs pour l'étude hydro-géologique et expérimentale des nappes aquifères et des cours d'eau, afin d'éviter le retour de mécomptes ruineux, et de procéder à l'examen approfondi du projet d'alimentation qu'il a soumis à son appréciation.

M. Delesse, auteur de la carte hydro-géologique de la Seine et de Seine-et-Marne, fait remarquer combien ces études pratiques sont utiles et désirables dans l'intérêt des populations, et combien l'on est exposé à des erreurs dans l'appréciation du rendement ou des qualités des eaux des nappes aquifères quand l'hydrotimétrie ne vient pas contrôler les indications.

Il pense que, vu son degré hydrotimétrique, l'eau de la Garonne

Digitized by Google

ou du canal filtrée serait préférable à l'eau infiltrable du Tarn, ou à celle de nappes aquifères dans lesquelles l'influence des carbonates de chaux, de magnésie et des matières introduites par infiltration engendre des éléments mauvais.

M. Fabre, délégué de la Société d'agriculture de la Lozère, présente une carte géologique du canton de Mende (Lozère), dressée à l'échelle de $\frac{1}{20000}$; une triple légende, *géologique*, *minéralogique* et *agronomique*, donne l'explication de vingt-cinq terrains différents, leurs qualités agricoles et les usages industriels des roches qu'ils renferment.

Les dépôts jurassiques, loin d'être bornés au golfe dont Mende est le centre, se retrouvent à des altitudes de 1,300 à 1,400 mètres, sur les montagnes de la Lozère et de la Margeride; on est donc amené à conclure que la mer a jadis recouvert ces hauts plateaux.

Toute la région est profondément accidentée par de nombreuses *failles*, qui peuvent se grouper en trois faisceaux, dirigés respectivement N. N. O., N. N. E. et E. O.; le premier a servi à des émissions considérables de *bauxite*, de *sables granitiques* et de *minerais de fer*.

M. Marion expose les résultats de ses recherches sur la structure anatomique du *Drepanophorus spectabilis*. Ce curieux némertien n'est encore que très-incomplétement connu, quoiqu'il ait été successivement observé par MM. de Quatrefages, Grube, Keferstein et Hubrecht. Son étude est d'autant plus importante qu'il constitue un type tout particulier parmi les *Enopla*. La trompe est armée d'une plaque recourbée, granuleuse et jaunâtre, représentant le manche du stylet. Cet organe est muni de deux faisceaux latéraux de fibres contractiles, indépendants des muscles du bulbe. De nombreuses petites pointes, identiques à celle du stylet des némertiens *enopla* ordinaires, sont enchâssées sur la carène de cette plaque. On trouve de seize à vingt vésicules styligènes disposées en deux groupes. La multiplicité de ces vésicules correspond certainement au grand nombre de petits dards de l'armature principale. L'appareil vasculaire offre une disposition assez remarquable. Il existe un vaisseau dorsal médian et deux vaisseaux latéraux situés à la face ventrale. Des anses transverses mettent en communication ces trois canaux longitudinaux, et rappellent les ramifications capillaires signalées

Digitized by Google

par M. le professeur Blanchard chez le *Cerebratulus liguricus*. Ces vaisseaux contiennent un liquide incolore au sein duquel flottent des globules elliptiques, légèrement aplatis, d'une belle couleur rouge, et dont le grand diamètre est égal à un centimètre.

Les ganglions nerveux sont disposés comme ceux des némertiens armés. Les troncs latéraux appartiennent à la région ventrale. On reconnaît sur une coupe transverse que l'hypoderme enveloppe une couche basilaire anhyste. Les fibres musculaires annulaires sont très-minces, et elles diffèrent totalement des faisceaux longitudinaux. Ceux-ci montrent cette apparence pennée, signalée dans la musculature des lombrics et de quelques annélides polychètes. Le *Drepanophorus spectabilis* habite les régions coralligènes profondes du golfe de Marseille. Son extension géographique semble du reste assez considérable. Son existence dans l'Océan est mise hors de doute par les figures de Keferstein.

M. le Dr Borin, de la Société des sciences médicales de Lyon, présente un mémoire sur une question importante dans le traitement de certaines affections des femmes.

Le Dr Borin remplace tous les pessaires par un petit instrument propre, simple, solide, commode, s'appliquant à l'extérieur et n'offensant nullement les points de contact.

Cet instrument constitue un vrai fermoir dont les parties prenantes s'appliquent à la base des grandes lèvres de la vulve, pour tenir fixées l'une contre l'autre ces lèvres, dont le bord libre, non comprimé, forme un bourrelet qui s'oppose au glissement en avant de la pince, dont, d'ailleurs, on gradue à volonté la pression au moyen d'une vis que la femme manœuvre facilement elle-même.

Une modification dans la partie prenante de ce petit appareil permet d'en faire un excellent fermoir de la mamelle chez les nourrices qui perdent leur lait trop abondamment, et cela en comprimant très-légèrement le mamelon.

M. Paul de Rouville, professeur à la Faculté des sciences de Montpellier, présente, en l'accompagnant de détails techniques, le tableau des formations géologiques de l'Hérault: ce tableau comprend quarante-trois groupes d'importance diverse, mais tous correspondant à des réalités lithologiques jouant un rôle appréciable dans la constitution de la surface du département.

Digitized by Google

Voici le tableau de M. de Rouville :

TEMPS GÉOLOGIQUES.			DÉPÔTS EFFECTUÉS DURANT LES TEMPS GÉOLOGIQUES SUR LA SURFACE DU DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT, ou équivalents inorganiques des temps géologiques dans l'Hérault.
ÈRES.	ÉPOQUES.	PÉRIODES.	
Aqueuse.	Actuelle.	.....	A Alluvions actuelles et Alluvions récentes (Terrasses). A¹ Dunes et appareil littoral. T Tuf ou Travertin.
	Quaternaire.	.....	B Tuffas, Scories et Laves basaltiques. D Dépôts caillouteux des plateaux. Mm (*partim*). — Dépôts détritiques et dépôts chimiques concrétionnés rougeâtres (Saint-Palais, Pinet, Mèze, Bouzigues, etc.). Fv Dépôts fluvio-volcaniques du Riége, près Pézenas, et de l'Estang, près Péret. Horizon de l'*Elephas meridionalis*.
	Tertiaire.	Pliocène..	P Poudingue supérieur. S¹ Formation lacustre à la partie supérieure des Sables marins. S Sables marins supérieurs de Montpellier. Horizon du *Mastodon brevirostris*.
		Miocène..	Mm (*partim*). — Dépôt fluvio-marin (molasse à dragées) (Saint-Siméon, Fontès, Aspiran, Roujan). M^{c1} Marnes jaunes (calcaire moellon) et Marnes bleues. Horizon de l'*Ostrea crassissima* et du *Carcharodon megalodon*. Lm Formation lacustre intercalée dans les couches précédentes. Horizon du *Dinotherium* de Montoulieu. L: L² Calcaires supérieurs aux Poudingues (Assas, Saint-Martin-de-Londres). L¹ Poudingues, Grès et Marnes. Horizon de l'*Anthracotherium* de Montoulieu. L Calcaires, Marnes et Grès. Horizons du *Palæotherium* de Saint-Gély et du *Lophiodon* de Cesseras.
		Éocène...	N Terrain nummulitique.
		Formation lacustre sous-nummulitique.	Ln Calcaire marneux. R Brèches et Marnes rouges, Calcaires lithographiques. = Garumnien (Leymerie). GR Grès de Saint-Chinian, paraissant se rattacher au Garumnien. R Calcaires inférieurs (calcaires à dentelles de Valmagne). = Calcaires de Rognac (Matheron). Gv Grès de Valmagne, Marnes et Calcaires intercalés de Villeveyrac.

Digitized by Google

TEMPS GÉOLOGIQUES.			DÉPÔTS EFFECTUÉS DURANT LES TEMPS GÉOLOGIQUES SUR LA SURFACE DU DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT, ou équivalents inorganiques des temps géologiques dans l'Hérault.	
ÈRES.	ÉPOQUES.	PÉRIODES.		
	Secondaire.	Crétacée.	Ne	Néocomien.
		Jurassique.	J^3	Horizon coralligène à *Terebratula moravica.*
			J^2	Oxfordien, Calcaires, Dolomies (la Vacquerie, Saint-Maurice), comprenant l'horizon de l'*Ammonites polyplocus.*
			J^1d	Calcaires avec encrines de la Bissonne, près Saint-Guilhem-le-Désert, et Dolomies.
				Grande oolite ?
			J^1	Calcaires avec nodules siliceux et Calcaires marneux à fucoïdes.
				Oolithe inférieure.
			J	Marnes supraliasiques.— Lias supérieur.
				Lias moyen (*partim*)
			J^1	Lias moyen (*partim*).
				Lias inférieur ?
				Infralias (*partim*).
		Triasique.		Infralias (*partim*).
			K	Keuper et Calcaires subordonnés (Muschelkalk ?).
			GB	Grès bigarré.
			r	Conglomérat siliceux rouge.
		Permienne.	Per^2	Marnes schisteuses rouges monochromes, appelées *Ruffes* dans le pays, et Poudingues subordonnés.
			Per^1	Schistes ardoisiers de Lodève et Conglomérat calcaire inférieur.
				Horizon des *Walchia Schlotheimi*, *Hypnoides* (Brongniart).
	Primaire.	Carbonifère.	H	Terrain houiller.
			Pr	Schistes et Calcaires à *Productus* (Calcaire carbonifère.)
		Dévonienne.	P	Schistes et Calcaires (bancs à goniatites, bancs à polypiers, quartz à encrines).
		Silurienne.	Sn	Schistes à *Cardiola interrupta.*
			M	Schistes et calcaires (Horizon de la Faune II, de Barrande).
Ignéo-aqueuse.	.....	.....	Sm	Micaschiste. Roches feldspathiques avec Quartz hyalin violet et Stéatite (Saint-Gervais). Pegmatite.
			Gn	Gneiss et Granite ordinaire.
Ignée...	.....	.....	Gr	Granite porphyroïde.
			ϖ	Porphyre (Porphyrite, G. Rose) (environs de Gabian et de Laurens).
				Porphyre quartzifère (environs de Graissessac, Ceilhes...).
			B	Basalte.

Digitized by Google

M. le Dr Donaud, de Bordeaux, cite des expériences sur l'inoculabilité de quelques lésions de la peau.

Conclusion. — L'herpès préputiel, l'herpès labial, ont pu être inoculés, ce qui est en opposition avec l'opinion générale admise.

L'eczéma, l'herpès zena, ne sont pas inoculables, non plus probablement que le pemphygus.

L'ecthyma est inoculable sur le porteur de cette lésion, mais n'est pas inoculable à l'homme sain.

L'impétigo est inoculable.

Enfin des inoculations successives d'herpès peuvent donner naissance à un herpès récidivant situé ailleurs que sur les organes génitaux.

M. Chanel, de Lyon, après avoir rappelé les dangers auxquels sont exposés les naturalistes qui font usage des substances vénéneuses jusqu'ici employées pour la conservation de leurs collections, présente à la réunion des spécimens d'appareils permettant d'arriver, d'une façon simple, efficace et sans danger, à la conservation des collections d'histoire naturelle. Ces appareils peuvent rendre d'importants services, non-seulement au point de vue scientifique, mais aussi dans un champ plus vaste, pour la conservation des matières organiques sèches en général.

M. Valéry-Mayet, de la Société d'histoire naturelle de l'Hérault, signale de nouvelles observations sur l'*hypermétamorphose*. Les insectes coléoptères, dit l'auteur, apparaissent d'ordinaire sous quatre états : l'œuf, la larve, la nymphe et l'insecte parfait. Les vésicants, famille dont la mouche à vesicatoires (*Lytta vesicatoria*) est le type, et qui sont parasites de plusieurs espèces d'abeilles, revêtent sept formes différentes : l'œuf, le triongulin ou première larve qui mange l'œuf de l'hyménoptère, la seconde larve qui dévore le miel, la pseudo-nymphe, la troisième larve, la nymphe, et enfin l'insecte parfait. Depuis longtemps on cherche à lever le voile qui recouvre ces transformations si étranges. Les premiers états de la cantharide ou mouche à vésicatoires, surtout, ont été l'objet de nombreuses recherches; mais jusqu'à présent on n'avait découvert que les métamorphoses de deux espèces : le *Meloë cicatricosus*, observé par l'Anglais Newport, et le *Sitaris humeralis*, par M. Fabre. Une troisième espèce, le *Sitaris colletis* (Mayet), a été découverte par l'auteur à Montpellier, au mois de septembre 1872; il en a donné la description dans

Digitized by Google

les *Annales de la Société entomologique de France*; ce Sitaris vit en parasite dans les cellules d'une abeille pionnière, le *Colletes succinctus*. Les œufs sont déposés par la mère dans le corridor que l'abeille creuse dans les talus des sablières. Au bout de quinze jours, les petites larves sont écloses et profitent des allées et venues des abeilles en train de construire leurs cellules pour se cramponner aux pattes de ces dernières et de là passer prestement sur leur dos. L'hyménoptère dépose son œuf contre les parois de la cellule et le colle par un bout à deux millimètres au-dessus du miel. A ce moment, la petite larve parasite, quittant la fourrure de l'insecte qui la porte, saute sur cet œuf et commence à le dévorer pendant que l'abeille confiante ferme sa cellule et va recommencer son travail. Parfois plusieurs triongulins envahissent l'œuf; alors il y a combat, dans lequel une seule de ces larves doit l'emporter, car l'œuf de l'hyménoptère est juste suffisant pour la nourriture d'un seul triongulin. Si, pendant la lutte de deux ou de quatre de ces larves, lutte qui parfois dure vingt-quatre heures malgré les mandibules aiguës dont les combattants sont armés; si, pendant la lutte, un triongulin a réussi à entamer la peau de l'œuf, le vainqueur n'est pas au bout de ses peines, il a encore à se débarrasser du concurrent qui a entamé l'œuf. Celui-ci ne se dérange jamais; mais, gonflé par les sucs nourrissant qu'il absorbe, son abdomen se distend, et bientôt il est blessé à mort. Cela fait, le vainqueur arrive à l'œuf pour lequel il a tant combattu; mais, le plus souvent, il meurt faute de nourriture suffisante pour atteindre sa seconde métamorphose. En général, les cellules où ont eu lieu ces combats ne renferment que des triongulins englués dans le miel, et les larves de Sitaris qui achèvent leurs métamorphoses sont celles qui ont été assez heureuses pour posséder pour elles seules l'œuf de l'abeille.

Au bout de huit jours, la dépouille de l'œuf de *Colletes* complétement vidée s'est affaissée le long des parois de la cellule. Le triongulin y est accroché la tête en bas, à l'état de véritable boudin. Il ne tarde pas à changer de peau; alors apparaît la larve mellivore qui se met à la nage sur le miel. Longue au début de 2 millimètres, elle atteint, au terme de sa croissance, c'est-à-dire en avril ou mai, une longueur de 7 à 9 millimètres. A ce moment, cette larve cesse de manger, et quinze jours après, à travers sa peau, devenue transparente, on aperçoit un nouvel état qui est la pseudonymphe. Cet état est, en réalité, une nouvelle forme de la larve; mais son immo-

Digitized by Google

bilité absolue, son apparence de chrysalide, lui ont valu, de la part de Newport, le nom de pseudonymphe. Cette quatrième forme dure deux mois et demi à peu près. Fin juillet ou au milieu d'août, on aperçoit à travers la peau de la pseudonymphe un cinquième état, qui est la troisième larve. Celle-ci ressemble fort à la seconde larve, ne mange rien et ne sort pas de l'enveloppe de la pseudonymphe. Au bout de huit jours apparaît la nymphe, qui reproduit, ébauchées, toutes les parties de l'insecte parfait. Cette forme ne dure guère que dix jours, au bout desquels, toujours à travers l'épiderme de la pseudonymphe, on aperçoit l'insecte parfait. Celui-ci ne tarde pas à percer son enveloppe, à refouler le sable au-dessous de lui et à gagner la lumière. Une fois sorti, il ne songe qu'à s'accoupler. Il ne prend aucune nourriture. L'accouplement dure de 15 à 20 minutes; une heure ou deux après la femelle pose ses œufs dans les galeries de l'abeille, comme je l'ai dit en commençant, et le cycle des métamorphoses recommence.

M. G. Dollfus présente un travail intitulé *Étude géologique sur les terrains crétacés et tertiaires du Cotentin*, fait en collaboration avec M. Vieillard, ingénieur des mines à Caen, et publié dans les Bulletins de la Société linnéenne de Normandie (1875).

M. Dollfus, parlant tant au nom de M. Vieillard qu'au sien propre, indique que; depuis 1825, aucun travail d'ensemble n'a été exécuté dans la Manche sur les lambeaux de terrains crétacés et tertiaires qu'on rencontre au sud de Carentan et au midi de Valognes, où ils forment le plateau d'Orglandes. MM. Vieillard et Dollfus ont dressé la carte géologique de la région à $\frac{1}{40.000}$, l'expliquant par une série de coupes. Deux assises crétacées ont été distinguées : 1° le *grès vert à Orbitolites*, qui est le prolongement du grès cénomanien du Maine; 2° le *calcaire à Baculites*, très-riche en fossiles et de l'horizon de Ciply en Belgique (craie blanche supérieure). Neuf grandes assises tertiaires sont décrites : 1° à la base, le *calcaire noduleux*, équivalent du calcaire grossier inférieur parisien ; 2° immédiatement au-dessus, le *calcaire à Orbitolites*, très-riche en bryozoaires et foraminifères de l'âge du calcaire grossier moyen ; et 3°, comme sommet de l'éocène moyen, le *calcaire à Keilioles*, formé de quatre zones distinctes dont les deux supérieures coïncident avec le calcaire grossier supérieur et les caillasses parisiennes.

Les auteurs ont distingué et bien étudié, pour la première fois,

Digitized by Google

l'ensemble des couches miocènes qui surmonte le calcaire grossier éocène de la Manche ; ce sont : 1° les *argiles à Corbules*, connues déjà à Rauville-la-Place, et dont la faune, presque toute nouvelle, participe autant des sables de Beauchamp que des sables de Fontainebleau ; 2° les *marnes à Bithinies*, connues seulement à Véhon, dans lesquelles la *Bithinia Duchasteli* indique le niveau du calcaire de Brie ; 3° le *calcaire à Potamides Lamarckii*, développé seulement à Gouberville et de l'âge du calcaire de Beauce ; les *faluns à Bryozoaires*, très-semblables à ceux de l'Ouest avec brachiopodes et échinides. Ces diverses formations étant localisées chacune et sans contact avec les gîtes voisins, et leur âge relatif ayant été indiqué seulement par la paléontologie, les auteurs se sont livrés à une enquête minutieuse de chaque faune.

Le travail de MM. Dollfus et Vieillard se termine par la série pliocène, dont deux horizons sont connus : 1° le *tuf à Terebratula grandis* des Bohons, de l'âge du *red-crag* d'Angleterre, et dont le niveau est pour la première fois signalé en France ; 2° les *marnes à Nassa prismatica* du Bosq-d'Aubigny, pliocène supérieur, qui ont déjà été étudiées par divers autres auteurs, et sont localisées à l'est de Périers et au sud de Carentan. Quelques mots sur le quaternaire, composé de *sables ferrugineux*, *diluvium*, *limon*, complètent l'étude de cette unité géographique (golfe du Cotentin), qui est une unité géologique, car le sous-sol général est le lias et le trias, et toutes les formations analogues sont dans un rayon très-éloigné.

M. Druïlhet-Lafargue, secrétaire général de la Société linnéenne de Bordeaux, lit, au nom de M. E. Delfortrie, président de cette association, un mémoire sur la découverte d'un squelette entier de *Rytiodus*. En 1861, à Saint-Morellon, canton de la Brède (Gironde), à 25 mètres d'un petit ruisseau et à $1^{m},50$ dans le falun, lors de l'exécution d'un nivellement, un squelette d'environ 4 mètres fut mis à découvert. Les ouvriers employés à ce travail, ignorant ce que cela pouvait être, dispersèrent les ossements et brisèrent la tête d'un coup de pioche : deux énormes incisives allèrent orner la cheminée de l'un d'eux.

Douze ans plus tard, ces dents furent offertes à M. Braqueye, habile sculpteur de Bordeaux, qui, ne sachant pas ce que c'était, les offrit à son tour à M. Delfortrie, qui vit immédiatement leur frappante analogie avec les dents du *Rytiodus* de Lartet.

Digitized by Google

Des fouilles furent faites, et, après plusieurs sondages infructueux, M. Delfortrie mit la main sur un *nid*, d'où il put retirer une vingtaine de morceaux; plus tard, deuxième et troisième fouilles et heureuse récolte! Il est placé sous les yeux des auditeurs trois grandes planches coloriées, représentant les principales pièces recueillies.

La faune conchyliologique consiste en espèces caractéristiques des faluns de Lariey et de Mérignac, qui sont eux-mêmes synchroniques du dépôt fluvio-marin de Bazas; d'où cette conclusion que notre *Rytiodus* appartient au miocène moyen, c'est-à-dire est placé au même niveau que celui d'où proviennent les incisives du *Rytiodus Capgrandi*.

Les différences notables qui existent entre les incisives du *Rytiodus Capgrandi* et celles de l'individu dont M. Delfortrie signale les restes autorisent à faire de celui-ci une espèce nouvelle, que l'auteur appelle *Rytiodus Larteti*.

M. le Dr Pouillet, de Lyon, fait une communication sur deux instruments d'*obstétrique :*

1° Un appareil de traction, prenant son point d'appui sur les deux ischions et permettant de faire l'accouchement difficile sans aucun aide. Cet appareil, au lieu d'exercer la traction dans une direction unique, comme tous ceux déjà proposés, réalise l'indication importante de suivre les diverses directions que la filière courbe du bassin impose à la sortie de la tête.

L'instrument, par sa construction, tire d'abord en arrière, et ensuite, à mesure que l'accouchement avance, la traction se fait dans une direction de plus en plus antérieure.

2° Le deuxième instrument est un appareil destiné à prendre la tête, non plus avec de l'acier, comme cela se pratique, mais avec de la soie sans aucune partie métallique.

Cet instrument, appelé *sériceps*, est constitué par une étoffe double tissée spécialement, sans couture, par un métier de l'invention de l'auteur.

On le place à l'aide de trois petites spatules d'acier glissant dans des gaînes spéciales ménagées dans l'épaisseur de la double étoffe. Ces spatules sont ensuite retirées avant d'exercer les tractions sur les rubans.

Cette manœuvre du placement, quoique plus difficile et plus longue que le placement du forceps, est à la portée des accou-

Digitized by Google

cheurs qui voudront bien s'y exercer. Cet instrument, complétement souple, a été appliqué par le Dr Pouillet dans huit accouchements. Un de ces cas a été relaté en détail par le Dr Reynaud, de Lyon, dans le journal *Lyon médical*, numéro du 28 mars 1875.

M. le Dr Roger, du Havre, présente un nouveau forceps à branches entre-croisées et à cuillers pivotantes.

Les modifications proposées sont au nombre de trois :

1° L'entre-croisement des branches pour la partie comprise entre le pivot et la base des cuillers.

Cette modification a pour but de faire disparaître les tiraillements vulvaires que produit le forceps ordinaire, et conséquemment les douleurs qui en résultent. Elle a pour conséquence de donner aux cuillers une forme plus ovoïde. Il en résulte que la tête est saisie, coiffée littéralement par les cuillers. Le périnée gardera ainsi (alors même que le forceps serait appliqué assez haut) sa forme anatomique. S'il y a dépression, elle se fera suivant une ligne droite.

2° La possibilité de faire pivoter les cuillers au-dessus de l'articulation, ce qui permet de rendre le forceps asymétrique.

On se sert de l'articulation à baïonnette et de la tige latérale qui rend fixe l'instrument. Trois trous sont creusés à la base de la tige de chaque cuiller, et permettent une rotation suffisante de dedans en dehors. Augmentée, cette rotation donnerait un écartement des cuillers qui ne permettrait plus de préhension.

3° Le jeu possible d'élévation ou d'abaissement des branches, dans l'étendue de 12 millimètres environ, par les trois trous de la branche à mortaise.

Cette modification est secondaire, elle est une ressource dans un cas donné et ne gêne pas le mécanisme ordinaire.

M. Chassagny, de la Société de médecine de Lyon, présente un instrument destiné à pratiquer une nouvelle méthode à laquelle il donne le nom de *cranio-tripsotomie*, c'est-à-dire réunion de l'écrasement des parties solides de la tête de l'enfant et des sections profondes pratiquées sur cet organe pour en diminuer le volume et en permettre l'extraction sans léser les organes maternels.

L'instrument se compose de deux branches, l'une intra l'autre extracrânienne.

La première, terminée à son extrémité par un pas de vis conique,

Digitized by Google

traverse le sommet, puis va s'implanter plus ou moins profondément dans la base du crâne. Une lame faisant une saillie à l'extrémité de cette première branche est poussée jusqu'à cette extrémité. Puis on introduit en dehors de la tête la seconde branche, qui pénètre comme une branche de forceps ou de céphalotribe; rapprochant alors les deux branches par une pression énergique exercée avec une vis de pression, on écrase la moitié de la tête comprise entre elles, et en même temps la lame envaginée dans la branche intérieure traverse tous les tissus jusqu'à ce qu'elle rencontre une fente pratiquée dans la branche extérieure; en tirant sur cette lame, on pratique sur les côtés de la tête une large boutonnière. Renouvelant alors l'opération sur le côté opposé, en avant, en arrière, on fait quatre ouvertures longitudinales, qui permettent à la voûte de s'affaisser, de passer la première sans difficulté, et d'entraîner à sa suite la base, qui a supporté un double, triple ou quadruple écrasement.

M. le Dr de Pietra-Santa, après avoir communiqué les résultats de l'enquête officielle entreprise par la Société de climatologie d'Alger sur la question de la *phthisie pulmonaire en Algérie*, expose les arguments qui lui paraissent favorables à l'affirmation de l'acclimatement de l'Européen.

M. de Pietra passe en revue trois ordres de preuves :

1° L'histoire (permanence des types blonds du Nord dans certaines tribus de la Kabylie);

2° La statistique (augmentation de l'immigration, plus grande natalité de l'élément européen, mortalité moindre);

3° Les résultats obtenus (Trappe de Staoueli, Bouffarick, Fondouck, Koléah, Marengo).

Après avoir démontré par des chiffres probants que la race autochthone est frappée d'une dégénérescence et d'une décrépitude physiques, il regarde comme une utopie l'assimilation du peuple arabe, c'est-à-dire la fusion de la race vaincue dans la race conquérante.

En 1863, en regard d'une plus-value, chez les Européens, des naissances sur les décès, de 2,743, il s'est produit, chez les Arabes du Tell, un excédant de décès sur les naissances de 2,386.

Conclusions :

1° L'acclimatement de l'Européen en Algérie est un fait réel, incontestable;

Digitized by Google

2° Cet acclimatement se fera dans des conditions d'autant plus favorables que l'immigré ou le colon voudra s'astreindre aux règles salutaires de l'hygiène (privée et publique);

3° L'intérêt bien entendu de la France consiste à implanter, au sud du bassin de la Méditerranée, un rameau de la race latine (Espagnols, Italiens, Maltais) dont elle sera le facteur principal.

M. le Dr Eustache, professeur agrégé à la Faculté de médecine de Montpellier, lit un mémoire intitulé *Contribution à l'étude et au traitement de la stérilité chez la femme.* L'auteur, après avoir établi qu'un grand nombre de cas de stérilité proviennent des déviations utérines, examine les divers moyens conseillés jusqu'ici pour y remédier. Après avoir condamné les essais de fécondation artificielle par le procédé américain, il pense que l'on peut en venir à bout par le simple toucher pratiqué au moment opportun et d'une façon particulière qu'il indique; il rapporte une observation très-intéressante, dans laquelle le succès ne s'est pas fait attendre.

M. Gachassin-Lafitte, de Bordeaux, développe une méthode de *rhizoplastie* pour combattre le *phylloxera.* Cette méthode consisterait à greffer des racines de cépages américains sur des plants de vignes françaises, et de faire pour les organes souterrains ce qui réussit pour les organes aériens.

M. Doumet demande des renseignements sur l'efficacité des racines américaines, et se demande si elles pourraient réellement détruire le redoutable parasite.

M. l'abbé Boulay, professeur à l'école Belsunce, à Marseille, présente un ouvrage intitulé *Flore cryptogamique de l'Est.*

SÉANCES GÉNÉRALES.

Le 31 mars, la séance est ouverte à deux heures.

MM. Le Verrier, président; Milne Edwards, vice-président; Émile Blanchard, secrétaire, ont pris place au bureau.

M. Duval-Jouve, membre de l'Académie des sciences et lettres de Montpellier, expose les résultats d'intéressantes études histolo-

Digitized by Google

giques sur la feuille des graminées; il montre à ce sujet de remarquables reproductions photographiques.

M. Léon Vidal, délégué de la Société de statistique de Marseille, expose un procédé au moyen duquel il reproduit mécaniquement, et sans l'emploi du pinceau, des photographies en couleurs, ayant le fini et le modelé des miniatures les plus soignées. L'inventeur fait circuler dans l'assemblée, et met sous les yeux de M. le Ministre présent à la séance, des spécimens dont le prix de revient ne dépasserait pas 3 centimes l'exemplaire.

M. le Dr Turrel, membre de la Société académique du Var, expose l'état actuel des jardins d'acclimatation du Var. A ce sujet, il cite un nouvel *Eucalyptus*, qui, outre ses effets fébrifuges bien connus, jouerait en quelque sorte le rôle de « repoussoir » du phylloxera. L'orateur fait remarquer que cet insecte n'est qu'un effet et non une cause de la maladie de la vigne, et que, du reste, pour le détruire, l'Académie conseille d'employer des matières fertilisantes conjointement avec un insecticide.

M. Doumet-Adanson, président de la Société d'histoire naturelle et d'horticulture de l'Hérault. — Observations sur la formation des lacs salés de la Tunisie. — Ces chotts secondaires seraient dus à la dissolution par les eaux et à l'accumulation dans ces bassins de sels provenant d'amas de sel gemme gisant sous les couches de sulfate de chaux et de calcaire qui forment les montagnes environnantes. Il rejette l'hypothèse d'un grand cataclysme qui aurait formé la Méditerranée, d'une part, et exhaussé le Sahara, de l'autre.

M. Garreau, membre de la Société des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille, parle de la rotation de l'oxygène et de l'acide carbonique chez les animaux et les plantes.

M. le Dr de Pietra-Santa fait connaître les résultats de l'enquête officielle entreprise par la Société de climatologie d'Alger sur la phthisie pulmonaire en Algérie. Le climat d'Alger est propice pour conjurer les prédispositions ou arrêter les progrès de la maladie dans sa première phase, mais ce climat est fatal dès que la désorganisation est arrivée. M. de Pietra-Santa trouve dans la même

Digitized by Google

enquête les preuves de l'acclimatement de l'Européen en Algérie. D'autre part, le croisement des Français avec la race arabe, qui dépérit dans une proportion effrayante, est désormais une utopie. C'est dans la fécondité merveilleuse et la résistance vivace des races latines du bassin de la Méditerranée (Italiens, Espagnols, Maltais), qu'il faut rechercher les croisements aptes à produire une race française acclimatée.

Le 1er avril, la séance s'ouvre à deux heures, sous la présidence de M. Le Verrier.

M. Tarrisson résume les observations météorologiques faites en 1874 au Pic-du-Midi de Bigorre.

Il indique les principaux résultats.

Les variations horaires du baromètre, comme celles d'une saison à l'autre, comparées à celles qui furent observées de 1841 à 1850 au grand Saint-Bernard, paraissent suivre la même loi.

La température baisse en moyenne de 1 degré quand on s'élève à 183 mètres dans les Pyrénées. On avait trouvé 185 mètres dans les Alpes.

La température moyenne est de 3 degrés plus élevée, à égalité d'altitude, dans les Pyrénées que dans les Alpes. Le niveau des neiges perpétuelles, étant de 2,700 mètres dans les Alpes, doit donc être reculé de 3,000 mètres dans les Pyrénées; et cette conclusion est conforme aux explorations faites dans la chaîne.

M. Tarrisson raconte la terrible descente du Pic effectuée le 14 décembre par le général de Nansouty. Ce dernier avait résolu de passer l'hiver à l'Observatoire, avec un observateur dévoué et un intrépide montagnard. Mais, dans la nuit du 11 décembre, la fenêtre de leur habitation fut brisée par un bloc de glace, détaché d'un pic voisin par le vent. La température de l'habitation descendit aussitôt à — 18°; la station n'était désormais plus habitable. Après avoir attendu trois jours encore, le général donna le signal du départ le 14, à huit heures du matin. Il n'arriva à Gripp avec ses deux compagnons qu'à minuit. Ils avaient donc mis seize heures pour faire un trajet qui dure trois heures en été. Deux fois pendant ce terrible voyage, ils avaient failli être engloutis par la neige, et ils ne durent leur salut qu'à leur parfaite connaissance des lieux et aux sûres indications du général, qui arrêta plusieurs fois la cara-

Digitized by Google

vane au moment où elle allait disparaître dans les précipices de Sencours et d'Arises.

A la demande de M. Le Verrier, M. le général de Nansouty, présent à la séance, complète ces détails.

M. Lissajous présente un relief d'une partie de la Savoie avoisinant le lac d'Annecy. Ce relief a été exécuté, à l'aide d'un procédé rapide et simplifié, par les maîtres adjoints et les élèves de l'école normale d'Albertville.

Le procédé employé consiste à tracer, au moyen d'un réseau quadrillé, la position exacte de tous les points de la carte d'état-major portant des cotes d'altitude. On enfonce à chacun de ces points une pointe que l'on coupe à une hauteur proportionnelle à la cote d'altitude.

On comble ensuite l'intervalle des pointes avec de la terre à modeler que l'on affleure au niveau des pointes.

On prend ensuite en plâtre la contre-empreinte de la terre glaise, et on peut en obtenir par moulage autant d'épreuves que l'on veut.

MM. Rey-Lescure, Mayet, de Lyon, Masse, de Montpellier, Adrien Sicard, de Marseille, Simonin, de Nancy, Gripon, de Rennes, reproduisent les communications qu'ils ont faites dans les commissions.

Le 2 avril, la séance s'est ouverte à deux heures, sous la présidence de M. Milne Edwards.

M. le Dr Garrigou expose les nouveaux résultats de ses analyses d'eaux minérales sur des mètres cubes d'eau. Il énumère les diverses opérations de l'analyse, et indique tout d'abord la recherche de la matière organique qu'il peut séparer en deux parties bien distinctes, l'une traversant, l'autre ne traversant pas le dialyseur.

M. Marchand, de Fécamp, expose les résultats des recherches qu'il a entreprises pour arriver à la détermination de la force chimique contenue dans la lumière du soleil.

M. de Rouville, de Montpellier, expose les quatre cartes géologiques des arrondissements de Saint-Pons, de Lodève, de Béziers

Digitized by Google

et de Montpellier (département de l'Hérault). Il fait ressortir en quelques mots la diversité des terrains qui constituent ce département.

M. de Rouville expose ensuite les essais de cartes communales qu'il a dressées, avec le concours libéral du conseil général de l'Hérault, pour l'enseignement de la géographie dans les communes et pour l'établissement d'une statistique départementale, incessamment tenue au courant des modifications nouvelles par MM. les instituteurs de l'Hérault.

Le professeur Jacquemin, de Nancy, donne communication d'un mémoire intitulé *De la nitro-benzine au point de vue analytique et toxicologique*. Après avoir rappelé l'essence employée par les fraudeurs soit pour falsifier l'essence d'amandes amères, soit pour préparer des liqueurs de faux kirsch, il expose les modifications pratiques qu'il emploie pour la constatation de ces tromperies, et ajoute deux nouveaux modes de transformation de la nitro-benzine en aniline à ceux que l'on connaissait déjà. Ces nouveaux modes de réduction paraissent à leur auteur susceptibles d'applications industrielles.

M. Sirodot présente une nombreuse série de molaires de mammouth représentant le système dentaire complet. Il insiste plus particulièrement sur les modifications d'épaisseur, du plissement des lamelles d'émail, qui constituent une transition entre le mammouth et l'*Élephas indicus*.

M. Sabatier, de la Faculté des sciences de Montpellier, communique ses recherches sur le corps désigné à tort sous le nom de *circonvolution de l'hippocampe* dans le cerveau des mammifères. Il considère ce corps comme un ganglion placé sur le trajet des conducteurs des impressions olfactives, et il explique par l'anatomie comparée et l'embryogénie le trajet très-complexe des bandelettes de la voûte à trois piliers.

M. Barthélemy expose l'ensemble de ses recherches sur la respiration des plantes.

M. Gosselet, de Lille, fait part de ses recherches sur le terrain dévonien supérieur.

Digitized by Google

M. Collot, de Montpellier, parle de la partie inférieure du terrain jurassique dans le département de l'Hérault.

Pendant la séance, M. le Président a donné lecture d'une lettre adressée par la Société de géographie, lettre engageant les délégués des Sociétés savantes à assister au congrès et à l'exposition des sciences géographiques qui s'ouvrira à Paris, le 15 juillet prochain.

M. Raulin fait une communication sur la répartition de la pluie à la surface de la chaîne des Alpes, établie sur deux cent trente séries d'observations. Le régime septentrional à pluies d'été de l'Allemagne septentrionale s'étend jusque sur les sommités de la chaîne; le régime à pluies d'automne occupe la pente méridionale; le régime à pluies de printemps et d'automne s'étend du pied de la chaîne jusqu'aux rives du Pô. C'est seulement à partir de celui-ci que s'établit dans la plaine lombardo-venète le régime méridional à sécheresse d'été qui occupe le reste de l'Italie.

M. Isidore Pierre présente le tableau graphique d'une série d'observations de gelées de printemps pour les mois d'avril et de mai, depuis 1790 jusqu'à 1854.

Entre autres résultats constatés par cette longue série d'observations, M. Pierre signale un maximum remarquable de fréquence de gelées du 18 au 23 avril, et divers maxima moins prononcés dans le cours de la première moitié de mai. Les 22, 23 et 24 mai, il n'a pas gelé une seule fois assez fort pendant cinquante-quatre années consécutives pour nuire aux récoltes d'une manière sensible.

M. R. Francisque Michel fait connaître et montre à l'assemblée divers thermomètres métalliques d'une construction nouvelle et d'une grande précision. Il décrit une application toute pratique qu'il en a faite dans le but de signaler aux navires qui traversent l'Atlantique la présence des *icebergs*, blocs de glace flottants descendant du pôle lors de la débâcle des glaces, et constituant ainsi un danger permanent pour les navires, la nuit et par les temps de brouillard. Ces blocs de glace ayant pour effet de faire baisser immédiatement la température de l'eau environnante dans un rayon considérable, le thermomètre forme un courant électrique qui met en branle une sonnerie placée à portée de l'officier de quart, et lui permet ainsi d'éviter un choc de ce redoutable visiteur.

Digitized by Google

Enfin M. Francis Rochard, de Nantes, expose la théorie de sa nouvelle méthode de musique alphabétique. La langue musicale de M. Rochard est à la musique ce que la nomenclature est à la chimie, et son écriture musicale en lettres est à cet art ce que les chiffres arabes sont au calcul. L'orateur montre comment son système supprime presque totalement les difficultés de la durée, facilite considérablement l'intonation, et permet de lire et d'écrire la musique aussi facilement et beaucoup plus vite qu'on n'écrit sa langue maternelle. Enfin le jeune professeur donne le compte rendu de ses expériences à l'Association polytechnique, où ses élèves ont résolu victorieusement toutes les difficultés proposées, et abordé des problèmes impossibles à résoudre par tout autre système que la musique alphabétique.

Digitized by Google

Compte rendu des lectures faites à la section d'histoire et de philologie, par M. Hippeau, secrétaire de la section.

Séance du 31 mars 1875.

M. Eugène de Beaurepaire, secrétaire de la Société des antiquaires de Normandie, lit un mémoire ayant pour titre *Les derniers jours du Puy des Palinods à Caen.*

M. de Beaurepaire avait entretenu, l'année dernière, la réunion de l'institution et des vicissitudes du Puy de Palinods fondé à Dieppe en l'honneur de la sainte Vierge. Il a donné aujourd'hui la continuation de son travail.

Le Puy de Palinods à Caen, fondé seulement en 1527, ne saurait lutter, ni pour l'ancienneté, ni pour l'importance, avec le Puy de Rouen, mais il présente une particularité qui mérite d'attirer l'attention. Tandis que tous les établissements de ce genre sombrent dès le début de la Révolution française, le Puy de Caen poursuit sa carrière jusqu'à la fin de 1794. Cette période, sur laquelle le savant abbé de La Rue, dans le mémoire qu'il nous a laissé, n'a consigné aucun détail, n'est certainement pas la plus brillante au point de vue littéraire; malgré son infériorité relative, elle n'est pas toutefois dépourvue d'un certain intérêt de curiosité.

Le Puy de Caen n'était pas une institution ayant sa vie propre et séparée : il se rattachait étroitement à l'Université, il en était une sorte d'annexe et de dépendance; il était donc naturel qu'il partageât son sort et qu'il ne disparût qu'avec les derniers débris de l'enseignement public.

L'examen des œuvres présentées aux concours du Palinod montre qu'elles se sont ressenties des impressions et souvent même des passions du moment. En 1791, le contingent poétique se composa de deux dizains, l'un sur le *retour du printemps*, l'autre sur *Judith*, qui fut couronné. « Ce sujet, dit l'auteur, pris dans un sens figuré, peut être appliqué aux circonstances antérieures où s'est trouvée la France vis-à-vis des puissances coalisées de l'Europe contre notre liberté : Béthulie est la France; Holopherne, le despote de Vienne ou de Berlin; Judith, nos braves et généreux soldats. »

M. de Beaurepaire fait connaître les résolutions prises l'année

Digitized by Google

suivante par l'Université pour mettre l'institution en harmonie avec l'esprit du temps. Les juges nommés pour décerner les couronnes en 1792 avaient proposé d'affranchir les poëtes des entraves de l'allusion, qui, dans les pièces présentées au concours, n'était jamais rigoureusement palinodique. Cette forme, d'ailleurs, disaient-ils, dont le catholicisme peut s'applaudir, mais dont le génie s'indigne, n'est propre qu'à retarder les élans de l'imagination. Le rapporteur demandait de plus que l'on rendît l'établissement du Palinod utile à la République française, en n'admettant au concours que des poésies propres à en propager l'esprit et analogues à la Révolution. Ces résolutions furent adoptées. Un arrêté du 9 frimaire an II remplaça les emblèmes empruntés à des sujets religieux par des emblèmes républicains.

Après quelques détails sur les divers concours ayant eu lieu depuis cette réforme, l'auteur du mémoire fait connaître quelques particularités fort piquantes sur le dernier qui ait eu lieu en 1794. Les honneurs de la séance furent pour l'idylle intitulée *Le Berceau républicain*, dont les juges firent le plus grand éloge. Ils y trouvèrent quelque chose de la simplicité de Théocrite, de la délicatesse de Virgile, de la finesse de Moschus, de la spiritualité de Bion. A côté de cette idylle, fut placée par les juges une épître familière sur les ridicules des suspects et des fédéralistes. Une ode sur l'immortalité de l'âme fut écartée, malgré ses mérites reconnus par les juges du concours. Le rapporteur en donnait pour raison que l'on y voyait des expressions annonçant que la Muse qui avait enfanté cette production avait été plutôt inspirée par le fanatisme que par le dieu de la poésie. « Les Français, ajoutait-il, reconnaissent un Être suprême et des sages qui jouissent dans son sein de la récompense due à la vertu; mais ils ne reconnaissent ni ces *enfers*, ni ces *tabernacles éternels*, ni ce *chœur sacré des anges*, êtres chimériques inventés par la superstition et accrédités par l'imposture. » Le concours du 13 messidor an II fut le dernier de ces concours palinodiques qui s'étaient succédé à Caen sans interruption pendant trois siècles.

M. Édouard Le Héricher, correspondant du Ministère, à Avranches : *La théorie de la lutte pour la vie appliquée à la philologie.*

A la suite des études historiques qui sont l'honneur de notre époque et qui ont surtout consisté à remonter aux documents contemporains, c'est-à-dire aux sources vraies et légitimes, il s'est

Digitized by Google

produit, par la force des choses, un genre de recherches qui est aussi un de nos titres de gloire. En étudiant les textes pour les faits, il a bien fallu en comprendre la langue : la philologie est donc née de l'histoire. Elle aussi a retrouvé les origines, celles des mots, et, en suivant pas à pas leurs transformations à travers le temps, elle a pu en renouer les deux extrémités souvent très-dissemblables. De fantaisiste et prime-sautière qu'elle était dans les siècles qui précèdent le nôtre, elle approche aujourd'hui de la science positive. Après avoir tenu compte uniquement d'une vague ressemblance de forme, elle remplit maintenant les trois conditions essentielles de l'étymologie : ressemblance de forme, analogie de sens et série des transformations en vertu des lois de la permutation des lettres.

L'auteur, après ce préambule, regrette que les questions relatives à la philologie se traitent trop rarement dans les réunions de la Sorbonne. Il rappelle qu'il est du petit nombre de ceux qui les ont abordées dans les sessions précédentes.

Aujourd'hui il se propose d'émettre quelques idées sur un sujet qui lui a paru offrir de l'intérêt. Il a pensé que l'on pouvait appliquer aux mots dont se composent les langues la théorie de Darwin sur les corps. « Le mot, dit-il, est un être vivant. Il a sa *naissance* dans le son imitatif ou l'onomatopée; sa *vie*, qui est sa lutte; sa *mort*, qui est le triomphe d'un autre terme ou la disparition de l'idée qu'il représentait. Pourquoi vit-il? Pourquoi meurt-il? Horace se tirait de l'embarras de la réponse avec sa grâce légère, *sic voluit usus*, comme si l'usage n'avait pas sa raison d'être. La raison d'être d'un mot, c'est son besoin, sa nécessité; sa raison de vivre, c'est de remplir des conditions de sonorité, de clarté, d'actualité enfin; sa raison de mourir, c'est de lutter inutilement contre un vocable doué d'une vie plus intense que lui-même. C'est que la lutte pour l'existence, *the struggle for life*, s'applique aussi bien aux mots qu'aux êtres animés. La loi des corps organisés, quant à leur durée, c'est que la chair se corrompt et disparaît plus vite que l'ossement; le squelette survit à la fibre. Or, si dans le mot la voyelle, comme le croit l'auteur, correspond à la chair, et si la consonne représente la charpente osseuse, c'est la voyelle qui est la plus périssable, et c'est la consonne qui survit. »

A l'appui de cette théorie, M. Le Héricher cite le mot grec ἐλεημοσύνη, la pitié. Après ses six syllabes, on le trouve en latin réduit à quatre, *Elemosyna*. Dans sa première forme française,

Digitized by Google

elemosyne, il en a trois; par une série de contractions, il arrive à deux : *almosne* et *aumône*. Son itinéraire dans le temps et l'espace n'est pas encore terminé; il se rencontre en anglais, où sa forme semble irréductible : c'est le monosyllabe *alm*. Ainsi le mot s'use par l'usage, comme la monnaie, par conséquent se réduit à un moindre volume, c'est-à-dire s'abrége. Une autre loi qui se dégage de l'exemple allégué, c'est celle du moindre effort, loi à laquelle obéit surtout celui qui fait les langues, c'est-à-dire le peuple.

On peut, dans l'histoire de notre langue depuis le IXe siècle jusqu'à nous, assister à la lutte des termes et au triomphe définitif de certains lutteurs. Pourquoi ont-ils vaincu? C'est évidemment parce qu'ils étaient les plus forts; or, être le plus fort, pour un mot, c'est l'emporter par un ensemble de qualités qui s'appellent sonorité, clarté, énergie, brièveté, pittoresque, musique, euphonie, etc. Il est aisé de voir pourquoi gauche a tué *sénestre;* brochet, *lus* (*lucius*); apôtre, *apostole;* fête, *feste;* renard, *vulpil;* robe, *gonne;* soir, *vesprée;* forêt, *selve*, *etc.* M. Le Héricher termine son mémoire en montrant les modifications successives subies par la langue française dans quatre monuments : celui du serment de 842, la cantilène de sainte Eulalie au Xe siècle, la vie de saint Léger et les quatre livres des Rois. Les langues sont donc, comme toutes les manifestations de l'esprit humain, dans un perpétuel *devenir;* le travail de décomposition et de recomposition ne s'arrête jamais. Le mouvement, dont la résultante s'appelle la vie, ne subit jamais d'interruption, et, en outre, il se développe régulièrement, sans secousse: *Natura non facit saltum*, dit Linné.

M. P. Meyer fait remarquer que l'application au développement des langues de la théorie de Darwin sur le combat pour l'existence n'est pas, à beaucoup près, aussi nouvelle que M. Le Héricher paraît le croire. Elle forme le fond d'une dissertation, à divers égards très-remarquable, d'Aug. Schleicher, l'un des plus grands philologues de ce siècle[1]. Toutefois il faut se garder de pousser trop loin l'assimilation entre les phénomènes de la vie des êtres et ceux de la marche du langage, sous peine de prendre des métaphores pour des faits. Et si on a pu reprocher à Schleicher d'avoir exagéré l'application de la théorie de Darwin à la science des lan-

[1] Cet opuscule a été traduit en français (1867) et fait partie du deuxième fascicule de le *Collection philologique* publiée par la librairie Franck.

Digitized by Google

gues[1], le même reproche peut s'adresser, à bien plus forte raison, au travail de M. Le Héricher, qui applique les vues de Darwin aux modifications phoniques des mots. Ces modifications sont simplement le résultat de la dégradation insensible que subissent les sons par l'effet du jeu de nos organes: ils constituent ce que Max Müller appelle le *phonetic decay*, et n'ont rien de commun avec le *struggle for life*, «le combat pour l'existence,» de Darwin. Le combat pour l'existence, qu'il vaudrait mieux appeler d'un nom plus simple, avec Max Müller, l'élimination naturelle[2], se manifeste seulement entre des mots synonymes, ou dont la nuance précise s'est obscurcie. Dans ce cas, ou bien l'un des deux mots disparaîtra (et c'est ainsi, par exemple, que *renard* a remplacé l'ancien *gorpil*), ou bien chacun de ces deux mots recevra une acception différente (ainsi *cupa* et *cuppa*, variétés du même mot, se sont conservés sous les formes *cuve* [*cupa*] et *coupe* [*cuppa*]; ainsi, plus récemment, *plier* et *ployer* ont été affectés à des emplois distincts, ce qui a permis à ces deux formes d'un même mot de subsister côte à côte). C'est à cet ordre de faits, et nullement à l'altération des sons, que peut s'appliquer, dans une certaine mesure, la théorie de Darwin.

M. Adolphe de Dion, secrétaire de la Société archéologique de Rambouillet: *Le Cartulaire de Robert Mignon.*

Au commencement du XIVe siècle, la famille parlementaire des Mignon forma au Tremblay, près de Montfort-l'Amaury, un domaine considérable, qui subsiste encore avec une consistance assez rapprochée de celle qu'il avait alors[3]. Un de ses membres, Robert Mignon, eut l'heureuse idée de réunir dans un registre tous les actes relatifs à cette propriété : achats, baux, aveux reçus ou rendus, reliefs payés, etc. C'est un vrai cartulaire de près de deux cents feuillets, qui tire son principal intérêt de cette accumulation de renseignements contemporains sur un territoire très-restreint. Ces renseignements ont permis à l'auteur de faire connaître, à l'aide des détails nombreux et précis qu'ils contiennent, comment se formait une grande propriété à cette époque.

[1] Voyez l'article de M. G. Paris, *Revue critique*, 17 oct. 1868.

[2] Voyez sur ce fait *Revue des Sociétés savantes*, 4e série, IX, 401.

[3] Cette terre passa par héritage à la famille Le Clerc du Tremblay, qui lui doit son surnom. Le fameux père Joseph l'abandonna à son frère pour se faire capucin. Elle appartient aujourd'hui au comte Achille de Rougé.

Digitized by Google

En 1343, lorsque le second des Robert Mignon eut joint à son patrimoine l'héritage de son frère Jean, le domaine du Tremblay comprenait vingt fiefs avec autant d'arrière-fiefs. A cette énumération, on est tenté de se le représenter comme un baron couvert de fer, suivi de nombreux vassaux à cheval et la lance au poing. On est un peu étonné de ne rencontrer qu'un simple bourgeois, ne portant pas l'épée, fier sans doute de son titre de clerc de roi, c'est-à-dire de conseiller au parlement, mais ne se qualifiant dans les actes que d'*honorable homme et discret maître.* Il habitait une maison de campagne, et non un château fort, et tout son arsenal consistait dans l'arbalète avec laquelle il tuait des lapins dans son parc, la chasse à courre lui étant interdite. C'était, à quelques détails près, ce que l'on nomme aujourd'hui un gros propriétaire.

Autour de lui, des propriétaires moins riches habitaient des manoirs ruraux, et l'on ne distingue parmi eux ceux qui jouissaient de la noblesse que par la qualification de chevalier ou d'écuyer mise à la suite de leur nom. Les uns étaient ses vassaux pour quelque partie de leur domaine. Il était vassal des autres pour l'un ou l'autre de ses fiefs; quelquefois aussi, il était vassal pour une pièce de terre, et seigneur du même individu pour la pièce voisine.

Au-dessous d'eux, nous voyons une foule de cultivateurs plus ou moins riches, qui se partagent le reste des terres, arpent par arpent, et quartier par quartier.

La propriété paraît avoir été dès lors tout aussi morcelée qu'elle l'est aujourd'hui, et le nombre des propriétaires tout aussi considérable.

On touchait à la fin de la longue paix intérieure inaugurée par le glorieux règne de saint Louis, et pendant laquelle l'agriculture, le commerce et l'industrie avaient pris un essor considérable. Partout, mais surtout aux environs de Paris, les châteaux forts avaient été abandonnés ou démantelés, et les baillis royaux veillaient avec un soin jaloux à ce qu'aucun d'eux ne fût réparé sans une permission spéciale, rarement accordée. Le château de Maurepas, bâti au XIe siècle, chef-lieu d'une châtellenie située entre celles de Chevreuse, de Neauffle et de Montfort, et dont la haute tour ruinée domine encore la contrée, ne faisait pas exception et avait perdu toute importance militaire. La Hunière, autre château du XIe siècle, vassal de celui de Maurepas, dont les ruines se cachent dans un bois qui touche au village du Tremblay, n'était plus qu'une

Digitized by Google

masure inhabitée. Au Tremblay même, une famille connue dès le commencement du XIIe siècle avait construit un château moins important, quoique muni de murs et de fossés. Mais cette famille avait disparu, et ses héritiers, les seigneurs de Choisel, de Châteron, de Marc et de Petitmont, ayant d'autres demeures ailleurs, laissaient tomber en ruines les constructions qu'ils s'étaient partagées en même temps que les autres. Dans le reste de la châtellenie, il n'y avait que des manoirs ruraux ou de simples habitations de campagne.

Cependant une des habitations formées par le partage du château, appelée, à cause de sa position, le Manoir-d'en-haut, avait été achetée à la famille de Petitmont par un bourgeois de Paris, Robert Mignon, père du rédacteur de notre cartulaire. Nous n'avons trouvé jusqu'à ce jour aucun renseignement certain sur sa famille, sur ses biens à Paris, ni sur les emplois qu'il pouvait avoir remplis. Nous n'avons de détails que sur les propriétés qu'il avait au Tremblay, et qui se composaient, sauf quelques terres tenues en censive et quelques quartiers de vigne, de cinq fiefs.

M. de Dion, après ce préambule, suit ces divers fiefs dans leurs morcellements successifs, dont le cartulaire de Robert Mignon offre plusieurs exemples. Ils indiquent que l'on n'était plus à l'époque de la vraie féodalité et qu'il n'en restait que l'ombre. Une étude attentive de ce même cartulaire a permis à l'auteur de faire l'histoire des membres de la famille Mignon en ce qui concerne la possession et les partages dont le domaine du Tremblay a été l'objet. Il donne surtout des détails intéressants sur le collége qui a porté le nom de Robert Mignon, son fondateur[1].

M. Léopold Delisle, président de la section, prenant la parole, dit que les détails recueillis par M. de Dion sur les propriétés de Robert Mignon, et qui sont tout à fait nouveaux, sont d'autant plus importants que le personnage auquel ils se rapportent tient une place très-considérable dans l'administration du royaume au XIVe siècle. On lui doit un registre des plus curieux, qui donne le résumé de tous les comptes royaux du XIIIe siècle et du commencement du XIVe. L'intérêt de ce registre a déjà été entrevu, grâce à la table que M. de Wailly en a publiée dans le tome XXI du *Recueil des Historiens*, et qui donne le plan et les divisions de la compila-

[1] Ce collége occupait l'hôtel Mignon, dans la rue de ce nom, près de la rue Hautefeuille et de la rue Serpente.

Digitized by Google

tion. Le texte même du registre de Robert Mignon a depuis été retrouvé à la Bibliothèque nationale dans une copie faite par le surintendant Fouquet. Il devra être textuellement publié. Aucun autre document ne fait connaître d'une façon aussi complète l'organisation administrative de la France du XIIIe et du XIVe siècle, les fonctionnaires qui ont été employés par les rois sur les différents points du royaume, les missions ordinaires ou extraordinaires données soit dans les bailliages et les sénéchaussées, soit dans les pays étrangers.

M. E. Caillemer, professeur à la Faculté de droit de Grenoble, de l'Académie delphinale: *Godomar, dernier roi des Burgondes* (524-532).

La mort tragique de Sigismond, précipité dans un puits sur l'ordre de Chlodomer, permit au fils puîné de Gundobald de monter sur le trône. Godomar, qui depuis un an déjà gouvernait pour le compte de son frère, prit, en 524, le titre de roi des Burgondes, au moment même où Chlodomer se préparait à marcher de nouveau contre ce peuple. Le fils de Chlodovech, bien qu'il n'eût devant lui que des adversaires qu'il avait déjà écrasés l'année précédente, ne se fia pas à ses seules forces. Il appela à son aide son frère Théodérich, le gendre même du malheureux prince qu'il venait de faire périr si cruellement, et Théodérich, au lieu de songer à punir le meurtre de son beau-père, promit de marcher d'accord avec le meurtrier. Les deux frères, partis, l'un d'Orléans, l'autre de l'Auvergne, durent se rejoindre aux environs de Lyon. Comme Godomar s'était retiré à l'est de cette ville, ils traversèrent le Rhône et atteignirent leur ennemi dans une terre faisant partie de la cité de Vienne. Il est assez difficile de dire quel fut le vainqueur, le témoignage des historiens étant sur ce sujet contradictoire. M. Caillemer adopte l'opinion d'Agathias, qui se prononce en faveur des Burgondes, le roi des Francs étant tombé mort sur le champ de bataille. Après avoir soutenu une lutte glorieuse contre ses glorieux ennemis, Godomar soutint pendant huit années le royaume des Burgondes, qu'il ne put néanmoins sauver entièrement. Le premier royaume des Burgondes devait en effet s'écrouler bientôt, mais tomber honorablement.

L'administration de Godomar, sur laquelle les documents sont assez rares, est, de la part de l'auteur du mémoire, l'objet de l'é-

Digitized by Google

tude la plus intéressante. Les mesures adoptées par ce prince au lendemain de grandes catastrophes sont empreintes d'une rare sagesse, et prouvent que Godomar, s'il fût monté sur le trône dans des conditions moins mauvaises, aurait pu, comme son père, Gundebald, laisser dans l'histoire du droit des traces de son passage.

Dans la dernière partie du mémoire, M. Caillemer appelle l'attention sur une stèle funéraire trouvée, en 1855, sur les bords du lac de Genève. C'est une épitaphe dans laquelle est mentionné le nom d'un peuple racheté par Godomar. Ce peuple est désigné sous le nom de *Brandobrici*. Quel était ce petit peuple? Quelle partie du territoire occupait-il? Cette question donne lieu à un examen sérieux. Quant au fait lui-même, il prouve que Godomar ne se borna pas à gouverner sagement les débris du royaume des Burgondes, mais qu'il s'efforça de recouvrer ce qu'il avait perdu.

Une dernière lutte mit aux prises les Francs et les Burgondes, et amena la chute de Godomar. La bataille eut lieu probablement en 532. Godomar disparut du champ de bataille. Peut-être, malgré l'infortune de ses armes, conserva-t-il encore l'espoir de restaurer une seconde fois son royaume, et se réserva-t-il pour des jours meilleurs. Mais on perd alors sa trace. Périt-il en fuyant? Se découragea-t-il et alla-t-il fixer ses jours dans une retraite obscure? Ces questions ne seront probablement jamais résolues. C'en était fait du royaume burgonde, que les vainqueurs ne tardèrent pas à diviser.

Ainsi, le royaume des Visigoths avait succombé sous les coups de Chlodovech, et maintenant le royaume burgonde tombait frappé par les enfants de ce prince. La Gaule entière, ou presque tout entière, se trouvait au pouvoir des Francs.

Ceux-ci ne furent pas seuls à se réjouir de leurs victoires. Les évêques catholiques des diocèses du Midi se consolèrent rapidement de la chute de leurs rois, Burgondes ou Visigoths, presque tous favorables à l'Arianisme. Les Francs étaient orthodoxes, et l'épiscopat usa volontiers de son influence pour faire accepter la conquête. N'était-ce pas l'un des chefs les plus vénérés du clergé burgonde, Avitus, évêque de Vienne, qui, dès la fin du ve siècle, écrivait à Chlodovech : « Chaque combat que vous livrez est pour nous un triomphe? » (*Quotiescumque pugnatis, vincimus.*)

M. le Ministre de l'instruction publique est venu, pendant la lecture de M. Dion, prendre place au bureau, et il l'a écoutée avec

Digitized by Google

intérêt, ainsi que celle de M. Caillemer, auquel il a adressé de vives félicitations. Les lectures faites chaque année par le savant professeur de droit à la Faculté de Grenoble sont, du reste, toujours accueillies avec le même intérêt par les auditeurs de la section.

M. Pingaud, de la Société d'émulation du Doubs : *Béatrix de Cusance, princesse de Cantecroix.*

A peu près inconnue aujourd'hui, Béatrix de Cusance, princesse de Cantecroix, fut jadis célèbre en Franche-Comté, en Lorraine et aux Pays-Bas, par sa beauté, son esprit, par le long empire qu'elle exerça sur le cœur du léger et inconstant Charles IV, duc de Lorraine. Sa liaison avec Charles IV remonte à l'année 1634. En ce temps, le duc de Lorraine, chassé de ses États par l'invasion française, se réfugia, suivi de quelques gentilshommes, dans la cité impériale de Besançon. Ce singulier personnage, qui, durant cinquante-quatre ans de règne, mena le plus souvent la vie d'un aventurier inconstant en politique comme en amour, à la fois Henri IV et Don-Quichotte, était alors dans l'éclat et la force de la jeunesse. Beau, fier comme un dieu Mars, sous ses longues tresses blondes, séduisant par son esprit, ses récents malheurs achevaient son auréole. A l'instigation d'un gentilhomme de sa suite, qui lui avait parlé avec enthousiasme de Mademoiselle de Cusance, il se fit présenter à elle et à sa mère, Mme de Berghes. La curiosité se changea vite en intérêt, et ce qui dans Charles pouvait n'être qu'un caprice, destiné à distraire son oisiveté, devint une passion sincère et bien partagée.

En 1635, Béatrix devint la femme d'un haut et puissant personnage en Allemagne et en Franche-Comté, Léopold d'Oiseley, prince de Cantecroix. Ce mariage ne put rompre la liaison formée entre cette dame et le duc de Lorraine. Mais, le prince de Cantecroix étant mort de la peste en 1637, un mariage secret unit huit jours après cette princesse avec Charles IV. La politique et la religion traversèrent cette singulière union, qui, après bien des vicissitudes, finit par être consacrée.

Nous ne suivrons pas dans tous ses détails cette histoire romanesque, qui se termine par un mariage officiel conclu *in extremis.* Béatrix mourut en effet quelques jours après ce mariage, contente, dit un historien lorrain, de mourir en emportant dans la tombe des remords de moins et des titres de plus.

Digitized by Google

M. Maggiolo, de l'Académie de Stanislas : *L'Instruction publique dans le district de Lunéville, de 1790 à 1802.*

Pour justifier les conclusions sévères de son mémoire de 1874 sur l'instruction publique en Lorraine, M. Maggiolo étudie, dans un cercle plus restreint et mieux défini, les transformations successives, la décadence, la ruine des institutions secondaires et primaires dans le district de Lunéville.

Dans cette étude rétrospective d'un passé trop peu connu, M. Maggiolo n'invente rien, il ne fait pas de théories, dit-il; ce ne sont pas des paroles, ce sont des faits, *res non verba.* Il cite et il analyse les délibérations qu'il a lues sur les registres des communes; il indique et il résume les circulaires, les statistiques, les documents inédits qu'il a retrouvés et classés dans les archives du département. Ce travail, fruit de longues et patientes recherches, démontre avec évidence, dans la pensée de l'auteur, que les sages et patriotiques populations lorraines subirent à regret la pression révolutionnaire de 1793, et qu'elles accueillirent avec faveur le rétablissement de la religion et de l'Université.

M. de Berluc-Pérussis, délégué de la Société littéraire d'Apt : *Les œuvres relatives à Pétrarque, à l'occasion de sa fête séculaire.*

L'auteur, rappelant un souvenir douloureux, déplore la perte de la précieuse collection de livres relatifs à Pétrarque formée au début de ce siècle par l'abbé Marsaud. Elle se trouvait dans cette magnifique bibliothèque du Louvre dévorée en mai 1871 par les torches incendiaires des pétroleurs.

La fête séculaire, célébrée en Provence trois ans plus tard en l'honneur du poëte, a été comme une réparation d'honneur à sa mémoire outragée. La France, l'Italie, l'Espagne, toute la grande famille latine, se sont donné rendez-vous à Vaucluse. Quarante académies ont été présentes à cette fête de l'esprit, et à leur tête figurait le Ministre actuel de l'instruction publique.

Mais ce n'est pas seulement par une manifestation passagère que le génie de l'idéal a été fêté. De nombreuses publications lui ont été consacrées. Plusieurs resteront comme de vrais monuments commémoratifs de cette date séculaire. Chaque ville d'Italie a voulu payer son tribut au poëte. M. Berluc-Pérussis énumère ces diverses publications, dont il fait ressortir le mérite et l'importance. En déroulant la liste des livres que l'on a vu éclore le 18 juillet, l'auteur du mé-

Digitized by Google

moire conclut de ces éclatants hommages rendus à la mémoire d'un poëte depuis cinq cents ans dans la tombe, que, si la vénération universelle lui fait une si lumineuse auréole, c'est que son nom symbolise quelque chose de grand et qui brave les siècles.

Ce quelque chose, c'est cet idéal des purs sonnets, dont le *Canzoniere* est l'impérissable modèle; c'est aussi cette grandeur civique qui fit de Pétrarque un patriote dans le sens vrai et chrétien du mot. Et lorsque ces hautes idées, lorsque le génie en qui elles s'incarnent demeurent l'objet de tels hommages, on ne saurait désespérer des nations qui conservent ce noble culte.

Il est un autre résultat qui s'est dégagé de tant de publications : c'est un retour de la critique et de l'histoire à la vraie physionomie littéraire et morale de Pétrarque, et l'abandon de la légende menteuse qui défigurait à plaisir son noble caractère. Les recherches faites en France et en Italie en cette occurrence ont permis, enfin, de rejeter bien loin, une fois pour toutes, la version de l'abbé de Sade, qui prêtait aux deux amoureux de Vaucluse une tendresse coupable. Non, ce n'est point à la femme de Hugues de Sade, c'est à sa sœur, ce n'est point à l'épouse, c'est à la jeune fille, que le jeune Toscan adresse ses vers brûlants et mélodieux. Et si ce légendaire amour fut malheureux, il fut du moins légitime.

C'est là ce que tous les historiens antérieurs à l'abbé de Sade nous avaient appris avec une concordance unanime. Mû par une mesquine vanité, l'abbé de Sade substitua sa légende à celle des siècles, son conte à l'histoire : il ne lui suffisait pas d'être l'arrière-neveu de la belle charmeresse d'Avignon, il voulut être son descendant direct, et ne craignit pas, dans ce but vraiment honteux, d'inventer un amour adultère qui n'exista jamais.

Déjà l'histoire des langues romanes de Bruce Whyte avait préparé ce retour à la vérité historique. Et, s'il m'était permis de citer mes propres et bien humbles recherches, je signalerais dans le fonds d'Hozier, à la Bibliothèque de la rue de Richelieu, un livre manuscrit trop peu connu, de l'abbé R. de Brianson, auteur de l'*État de la Provence*, où l'on trouve, on ne peut plus explicite, la condamnation de la théorie éhontée de l'abbé de Sade. Ce livre contient un curieux ensemble de documents généalogiques sur les familles de Provence; l'abbé Robert l'avait dressé sur les papiers domestiques qui lui avaient été confiés par les intéressés eux-mêmes pour la rédaction de son nobiliaire. Or cet ouvrage renferme divers extraits d'un

Digitized by Google

manuscrit latin relatifs à la maison de Sade, et nous y voyons répéter à plusieurs reprises que Laure était fille de Paul de Sade. Ainsi, les archives des de Sade, ouvertes en 1692 à l'abbé Robert, donnaient d'avance le plus entier démenti à la version que, cinquante ans plus tard, l'héritier de ce vieux nom eut l'audace d'inventer et de faire accepter à l'opinion.

Le centenaire de Pétrarque n'eût-il servi qu'à l'éclaircissement de cette question, que déjà cela nous suffirait; c'est peu, j'en conviens, au point de vue littéraire, mais c'est beaucoup au point de vue moral, que d'avoir acquis la preuve, désormais incontestée, que le poëte de l'amour fut aussi l'homme du devoir.

A propos d'une observation faite par un des membres de la réunion au sujet de quelques lettres de Pétrarque dans lesquelles le poëte fait l'éloge de Paris, M. Prost, membre de la Société des antiquaires de France, fait observer que l'authenticité de ces lettres est contestée. Celle dans laquelle il fait l'éloge de Paris s'expliquerait, s'il en était véritablement l'auteur, par ce fait, que Pétrarque, en faisant connaître qu'il préférait, pour recevoir la couronne poétique qui lui était décernée, Rome à Paris, aurait cru devoir, tout en motivant son choix, rendre hommage à la capitale de la France.

M. Constans, de la Société historique de Compiègne: *Identité de Marie de France et de Marie de Compiègne prouvée par l'Évangile aux femmes.*

La question du lieu de naissance de Marie de France a été bien souvent discutée au XIXe siècle, et, depuis la publication du fabliau *l'Évangile aux femmes* [1], on a émis plusieurs fois l'opinion que Marie de Compiègne doit être confondue avec l'auteur des *Lais* et de l'*Ysopet*, et par conséquent que Marie était née à Compiègne. Mais cette opinion ressemblait un peu à une hypothèse, faute de preuves irréfragables : c'est ce qui a permis à la plupart des critiques de conserver des doutes sur la question.

Une étude attentive des manuscrits qui contiennent le texte de *l'Évangile aux femmes* (nos 1553, 837, 1593 f. p. B. N. et 298 de la bibliothèque de Dijon) jette quelque jour sur la question, si elle ne la résout pas complétement. Le manuscrit 1553, qui est

(1) M. Jubinal, dans son recueil intitulé *Jongleurs et Trouvères*, en a publié la plus grande partie, entre autres les deux strophes qui font mention de Marie de Compiègne.

Digitized by Google

incontestablement du XIIIe siècle, et qui renferme une rédaction assez développée du fabliau en question, empêche d'en attribuer la rédaction originale à Jehan Durpain, comme on l'avait fait jusqu'ici, en s'appuyant sur la strophe portant sa signature, que renferment les manuscrits 837 et 1593 de la Bibliothèque nationale, manuscrits appartenant, le premier au XIVe siècle, le deuxième au XVe. D'autre part, ces vers du manuscrit 1593, B. N. :

Marie de Compiègne le conquist oultre mer
Et que fait le renart qui happe la geline,
Si com le raconte Marie de Compiegne.
(St. I.)

nous indiquent le véritable auteur du fabliau, ou du moins l'auteur de l'idée qui consiste à faire l'éloge de la femme dans les premiers vers de la strophe et à détruire cet éloge par l'impossibilité exprimée dans le dernier ou les deux derniers vers. Jehan Durpain a peut-être ajouté quelques strophes à la rédaction primitive, et c'est ce qui explique la signature que porte la strophe connue des manuscrits 1593 et 837.

Marie de France est l'auteur incontesté des fables connues sous le nom du *Livre d'Ysopet*. Une d'elles, *Du coc et don Werpil*, mentionne la ruse d'un renard qui happe un coq en lui persuadant de chanter les yeux fermés, pour chanter plus clairement. On voit que l'allusion contenue dans les vers cités plus haut se rapporte bien à Marie de France, qui doit dès lors être confondue avec Marie de Compiègne.

M. Louis Audiat, président de la Société des archives historiques de Saintonge et d'Aunis, à Saintes : *Un neveu de Michel Montaigne, Raymond de Montaigne, président à Saintes, puis évêque de Bayonne.*

L'auteur des *Essais*, parlant de sa famille, a semblé dire qu'il n'y a de Montaigne que ceux de Bordeaux et du Périgord; M. Audiat se propose d'établir que ceux de la Saintonge étaient réellement de sa lignée, malgré quelques assertions contraires. De cette branche saintongeaise des Montaigne quelques-uns sont sortis, dont le nom, sans avoir l'éclat de celui de l'auteur des *Essais*, a eu cependant une certaine notoriété. L'un d'eux est Raymond de Montaigne, conseiller du roi au parlement de Bordeaux, puis lieutenant général civil et criminel au présidial de Saintes, abbé de Sablonceaux et

Digitized by Google

évêque de Bayonne : c'est celui à qui M. Audiat a consacré la présente notice.

Député du tiers de Saintonge aux États généraux de 1614, il fut chargé par ses collègues de présenter au roi une requête portant «qu'il étoit nécessaire de poursuivre sans intromession le rabais des tailles». Il fit un grand discours, et en beaux termes, dit Forimond Rapine dans sa relation des États généraux, pour faire adopter par la Compagnie trois propositions tendant à la diminution des impôts. «Nos provinces, dit-il dans un des passages cités par M. Audiat, nous ont député vers Sa Majesté pour représenter les misères qui les font gémir et ployer sous le faix insupportable de la taille, qui est venue à un tel excez que tous les sujets du roy en sont démesurément opprimez.» M. Georges Picot a raconté, dans le troisième volume de son Histoire des États généraux, l'entrevue qui eut lieu entre le roi, la reine mère et la députation saintongeaise. Le résultat ne fut guère satisfaisant. Le roi engagea les députés à travailler promptement à leurs cahiers, au lieu de présenter leurs demandes les unes après les autres, et leur dit qu'il leur ferait plus tard sa réponse.

Raymond de Montaigne s'était marié, et il avait eu plusieurs enfants : ayant eu le malheur de perdre sa femme, il entra dans les ordres, et Gabriel Martel, dernier abbé régulier de Sablonceaux près de Saintes, résigna, par acte du 17 juin 1624, son abbaye en sa faveur. Ce nouvel abbé n'abusa pas de son titre de commendataire pour négliger son abbaye, comme le firent à cette époque tant d'autres prélats. Son premier soin fut de réparer le monastère brûlé en 1568 par les calvinistes. Les dommages avaient été évalués à plus de cent mille livres. Il n'eut pas le temps d'achever l'œuvre qu'il avait commencée, et il en laissa le soin à son successeur Henri d'Escoubleau de Sourdis, depuis archevêque de Bordeaux. Ce fut l'occasion de démêlés assez longs et assez vifs entre eux, dont l'écho parvint jusqu'à l'assemblée générale du clergé de France en 1635. Il fut, en 1629, cinq ans après sa nomination à Sablonceaux, nommé évêque de Bayonne, province d'Auch. Reçu avec la plus grande faveur, il se trouva, un mois seulement après son arrivée, en grands dissentiments avec l'échevinage. M. Audiat raconte les diverses scènes qui eurent lieu et les alternatives de brouilleries et de raccommodements qui signalèrent les premières années de l'épiscopat de Raymond de Montaigne.

Digitized by Google

Député en 1635 à l'assemblée générale du clergé, il prit une part importante aux délibérations de cette assemblée. De retour dans son diocèse, il eut encore plus d'un conflit avec l'autorité civile, et il prit le parti de demander au duc d'Épernon, alors gouverneur de Guyenne, d'agréer sa retraite. Il écrivit à ce sujet au duc une lettre datée du 18 novembre 1636, découverte à la Bibliothèque nationale par M. Tamizey de Larroque. Il mourut quelque temps après, en mars 1637, sans être retourné dans sa ville épiscopale. Tout en rendant justice aux qualités solides de l'homme dont il s'est fait le biographe, M. Audiat ne peut s'empêcher de reconnaître en lui une susceptibilité et une roideur de caractère qui lui causèrent plus d'un ennui. J'aurais voulu, dit M. Audiat, que Raymond de Montaigne, avant ses démêlés avec le corps de ville, eût relu ces passages des *Essais* de son oncle: «On peult et trop aymer la vertu et se porter excessivement en action juste. Ne soyez pas plus sage qu'il ne fault, mais soyez sobrement sages... J'ayme des natures tempérées et moyennes. L'immodération vers le bien mesme, si elle ne m'offense, elle m'estonne et me met en peine de la baptiser... L'archer qui oultrepasse le blanc fault comme celuy qui n'y arrive pas.»

M. Ém. Bouchet, de l'Académie de Sainte-Croix d'Orléans : *La personnalité d'Homère.*

L'auteur de ce mémoire s'est proposé d'examiner les hypothèses de Grote sur l'*Iliade* et l'*Odyssée*, et de chercher à appuyer les appréciations de ce savant sur de nouvelles preuves tirées de la comparaison des anciennes chansons de gestes françaises avec les poëmes homériques. Le temps n'est plus, dit-il, où le divin Homère apparaissait plein de gloire et de majesté, au milieu de l'auréole dont l'avait entouré l'admiration des âges. Des critiques peu respectueux sont venus nier jusqu'à son existence et poser une main hardie sur l'*Iliade* et sur l'*Odyssée*. Quoique l'esprit se refuse à ne voir dans les deux poëmes que de simples compilateurs, les travaux des Wolff, des Vico et de leurs disciples ont trop d'importance pour qu'il soit permis de ne pas les prendre en sérieuse considération. Néanmoins, tout en tenant compte de leurs études, peut-être est-il possible de nous rendre un Homère toujours digne de notre admiration. C'est ce qu'a voulu faire M. Ém. Bouchet.

En dépit de toutes les opinions qui font d'Homère un compilateur,

Digitized by Google

sa gloire reste encore si éclatante, qu'elle l'a en quelque sorte divinisé, et qu'elle éclipse celle de tous les poëtes qui l'ont suivi dans la succession des âges. M. Bouchet termine son mémoire en assurant qu'il est toujours permis de dire avec Joseph Chénier :

Trois mille ans ont passé sur la cendre d'Homère,
Et, depuis trois mille ans, Homère respecté
Est jeune encore de gloire et d'immortalité.

SÉANCE DU 1er AVRIL 1875.

M. de Saint-Genis, de la Société des antiquaires de l'Ouest : *La ville de Châtellerault en 1739, d'après les papiers inédits d'un magistrat contemporain.*

En 1737, M. Le Nain, intendant du Poitou, reprenant la pensée de Louis XIV en 1698, avait invité les érudits et les administrateurs des principales villes de la province à rédiger des mémoires sur l'état ancien et l'état présent du pays.

La lettre qu'il écrivit, le 4 novembre 1737, à M. Roffay des Pallus, alors receveur des tailles et plus tard (en 1765) maire de Châtellerault, contient un canevas, comme on disait alors, sorte de questionnaire résumant les principales divisions du travail d'ensemble qu'il méditait. Ce questionnaire se divisait en quatre principaux chapitres :

1° Historique de la ville, biographie de ses hommes illustres;

2° Statistique administrative, financière, commerciale et agricole en 1736, en la comparant, dans tous ses détails, à celle de 1684 (avant la révocation de l'édit de Nantes) et à celle de 1700 à 1710;

3° Statistique détaillée des corps et métiers, des voies de communication, *surtout par eau*, des produits du pays, des marchandises en transit, etc.;

4° Statistique de l'impôt.

Le mémoire de M. Roffay répond amplement à ces questions. Des mémoires analogues furent rédigés dans plusieurs villes; il serait à souhaiter qu'on les retrouvât tous. On a utilisé celui que l'avocat Drouyneau de Brie écrivit sur la ville de Thouars. On vient de retrouver celui qui est relatif à la ville de Saint-Maixent. Rien de plus curieux et de plus instructif que ces appréciations des contemporains sur leur propre temps.

Les réflexions de M. Roffay sur la valeur de certaines sources

Digitized by Google

historiques nous éclaireraient, s'il en était besoin, sur la manière dont, au lendemain de la publication de l'*Ancien gouvernement de la France*, par le comte de Boulainvilliers (1737), et de l'*Histoire littéraire de la France*, par les Bénédictins de Saint-Maur (1733), on entendait en province la façon d'écrire l'histoire.

« J'ai été puissamment aidé, écrit M. Roffay, par les mémoires que les RR. PP. Minimes ont eu la bonté de me communiquer. Il n'en est pas ainsi d'autres compilations qu'on m'a remises sous le nom de journaux, dont le titre me promettait un secours considérable, mais qui n'ont pas répondu à mes espérances. Je n'y ai trouvé que des bagatelles. Telles sont des histoires de petites familles bourgeoises, qui n'intéressent personne. »

Le dédain avec lequel M. Roffay parle de ces *manuscrits, journaux ou livres de raison contenant les histoires de quelques familles bourgeoises, qui n'intéressent personne*, est caractéristique.

Que de faits restés inconnus, que de touchants détails de mœurs on retrouve dans ces modestes journaux, et combien ces naïves monographies sont instructives pour qui sait les lire!

Dans la partie statistique et contemporaine de son mémoire, M. Roffay est plus net, plus précis que dans ses dissertations historiques. On entre avec lui de plein pied dans le Châtellerault de 1739; il semble qu'on accompagne un de ces voyageurs curieux et perspicaces que l'inimitable Alexis Monteil a si merveilleusement mis en scène dans son *Histoire des Français des divers états*.

M. de Saint-Genis emprunte au mémoire de M. Roffay d'intéressants détails sur la topographie de la ville et de ses environs, les voies de communication, les ponts, les promenades publiques, les églises, etc.

Quant à la ville de Châtellerault, elle doit son origine à sa rivière et sa prospérité à son rôle de place forte; fermant ce *grand chemin qui monte*, elle a toujours conservé un caractère d'utilité pratique. C'était la vieille commune par excellence, la ville bourgeoise, peu riche, jalouse de ses droits et toujours prête à les défendre.

M. de Saint-Genis fait remarquer à ce sujet que le nombre des communes proprement dites était fort restreint en Poitou. On en compte cinq : Poitiers, dont la charte date de 1199; Niort, de 1204; Saint-Maixent, de 1440; Fontenay, de 1471; et enfin Châtellerault.

Digitized by Google

la plus ancienne peut-être, mais dont jusqu'à présent on ne fait remonter l'origine légale qu'aux lettres patentes de 1561.

Toutes les branches de l'administration dont il est question dans le mémoire de M. Roffay sont étudiées par M. de Saint-Genis avec un soin tout particulier, et l'on ne peut lire qu'avec un grand intérêt les détails qu'il mentionne. Un des chapitres les plus curieux est celui des impôts. M. Roffay termine son mémoire par le refrain éternel des documents officiels de l'ancien régime : « La commune est pauvre; les habitants n'ont que le pain quotidien; ils ont besoin d'un ménagement infini et d'une prompte diminution des tailles. »

En 1875, la ville de Châtellerault compte 16,000 habitants, paye à l'État un million d'impôts, possède un revenu de 400,000 francs *et ne se plaint plus.*

M. Worms, professeur à l'École de droit de Rennes, soulève et reprend une controverse qui divise les économistes; il s'agit de savoir si les produits dits *matériels* doivent faire seuls l'objet de la science économique, ou s'il n'y faut pas joindre, comme autres éléments de la richesse, les qualités personnelles inhérentes à l'homme, ainsi que le travail des arts à l'aide duquel ces qualités surgissent. M. Worms se prononce résolument contre l'extension du champ économique aux produits immatériels. Après avoir fait l'historique de la question et montré le désaccord qui règne parmi ses contradicteurs, il se livre à une analyse minutieuse et neuve sur beaucoup de points, qui lui fournit les arguments intrinsèques sur lesquels il étaye sa doctrine.

M. Capmas, professeur à la Faculté de droit de Dijon, de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon : *Lettres et fragments inédits de Mme de Sévigné.*

M. Monmerqué, en 1818-1819, avait publié en dix volumes in-8° une savante édition des lettres de Mme de Sévigné. Mais cette publication, qui avait exigé de longues années de préparation et d'études, était à peine terminée, que M. Monmerqué, plus difficile que le public, qui avait fait le meilleur accueil à l'édition qui venait de paraître, songeait déjà à rassembler les éléments d'une édition nouvelle, qui devait, dans sa pensée, laisser bien loin derrière elle les éditions antérieures, y compris celle due à ses soins. Une découverte toute récente l'avait vivement encouragé dans ce noble

Digitized by Google

dessein : c'est celle d'un manuscrit du commencement du XVIIIe siècle, faisant partie de l'ancienne et riche bibliothèque du château de Gros-Bois, en Bourgogne, manuscrit resté jusqu'alors inexploré, et mis, avec une noble et intelligente générosité, à sa disposition par le propriétaire de cette bibliothèque, M. le marquis de Gros-Bois, ancien premier président du parlement de Besançon. Il reconnut immédiatement et apprécia comme elle le méritait la valeur du nouveau document confié à ses soins. Mais ce manuscrit ne contient qu'une partie assez restreinte de la correspondance de Mme de Sévigné. Les deux cent soixante lettres dont il se compose ne sont pas entières. Le plus grand nombre n'y figure que par des extraits, par des fragments plus ou moins étendus, et sont d'ailleurs transcrits pêle-mêle, sans aucun ordre, et le plus souvent sans aucune indication de date. Quoi qu'il en soit, M. Monmerqué avait déjà tiré un bon parti de ce manuscrit pour sa nouvelle édition, lorsqu'il fut arrêté par la mort; mais il avait pu confier à M. Adolphe Regnier, son confrère de l'Institut, le soin de poursuivre son œuvre, et certes il ne pouvait remettre cette tâche en des mains plus loyales, plus capables et plus dévouées. M. Regnier et les collaborateurs qu'il s'est adjoints ont fait tout ce qui était en leur pouvoir pour donner une édition digne de celui qui en avait, avec tant d'amour et de persévérance, rassemblé les éléments, digne de Mme de Sévigné, qui méritait bien tous ces soins, digne enfin du savant académicien, dont le public reconnaissant ne sépare plus le nom de celui de son illustre confrère, et c'est par la correspondance de Mme de Sévigné que la maison Hachette ouvrit la belle collection des grands écrivains de la France.

M. Capmas a eu la fortune singulière et inespérée de trouver un manuscrit qui, bien mieux que celui du château de Gros-Bois, offre les éléments d'une édition vraiment complète et définitive peut-être. Ce manuscrit appartenait depuis de longues années à une famille noble, d'origine italienne, paraît-il, établie en Bourgogne depuis le XVIe siècle. Un membre de cette famille, qui devait vivre au commencement du XVIIIe siècle, avait réuni une nombreuse bibliothèque, dont les derniers débris furent mis en vente en 1872. Le manuscrit dont M. Capmas est devenu l'heureux possesseur en 1873 avait été vendu alors avec les livres et les meubles. Il se compose de six volumes in-4°, de 420 à 430 pages environ chacun. Ils renferment trois cent vingt pièces principales, ce qui est presque en

Digitized by Google

nombre la moitié des lettres de la célèbre correspondance de la mère avec la fille parvenues jusqu'à nous. En comparant ce manuscrit avec celui du château de Gros-Bois, M. Capmas a reconnu que celui-ci n'était qu'une copie incomplète et incorrecte du premier, et il en a exposé des preuves incontestables. Ils paraissent l'un et l'autre, à l'auteur du mémoire, antérieurs à l'année 1714.

Les manuscrits dont nous venons de faire l'histoire et d'étudier les rapports, dit M. Capmas en finissant, ne renferment pas toute la correspondance de Mme de Sévigné avec sa fille, mais une partie très-notable de cette correspondance, et, par ce qui précède, on peut se former aisément une idée générale des services qu'il est appelé à rendre. Ces services se résument dans trois mots : compléments, rectifications, éclaircissements. Cette ancienne copie sera, en effet, utile à ces trois points de vue : elle fournira des compléments inédits; elle donnera le moyen de rétablir dans leur premier état un nombre considérable de lettres, près de la moitié de celles qui ont été publiées, dont le texte, presque toujours tronqué, a été en outre diversement et arbitrairement corrompu, souvent de la manière la plus fâcheuse et la plus inintelligente; elle servira enfin, pour les lettres mêmes qu'elle ne contient pas, à éclaircir un grand nombre de passages qui ne sont devenus obscurs, douteux ou même tout à fait inintelligibles, que par la suppression ou l'altération de passages d'autres lettres que cette copie renferme et dont elle donne la reproduction fidèle.

M. Thézard, professeur à la Faculté de droit de Poitiers : *Observations sur les droits à attribuer au conjoint survivant.*

Les législations qui forment les antécédents de notre droit actuel n'ont point rangé l'époux survivant au nombre des héritiers. Elles l'ont seulement appelé à recueillir les biens du prédécédé à défaut d'héritiers, c'est-à-dire de parents au degré successible.

Mais, dans notre ancien droit, deux institutions principales tempéraient cette exclusion du conjoint survivant : 1° le *douaire*, établi par les coutumes et qui conservait à la femme survivante la jouissance d'une partie des biens du mari, ordinairement la moitié; 2° la *quarte* du conjoint pauvre, qui, dans les provinces du Midi (pays de droit écrit), était destinée à pourvoir à la subsistance de l'époux survivant par un prélèvement sur la succession de l'autre.

Ces institutions s'effacèrent du nouveau régime successoral établi

Digitized by Google

par les lois de la Révolution. Les rédacteurs du Code civil ne les reproduisirent pas, et l'article 769 appela seulement le conjoint survivant comme successeur irrégulier, à défaut de parents au degré successible (c'est-à-dire au douzième degré); ni le *douaire* ni la *quarte* de conjoint pauvre ne furent rétablis, et, sur l'observation faite par un des rédacteurs du Code qu'il y avait lieu de créer un droit analogue au *douaire*, pour ne pas laisser le conjoint survivant sans ressource, il fut répondu qu'il y était pourvu par une autre disposition (art. 754 du Code civil). C'était une erreur matérielle; mais on passa outre et rien ne fut fait.

Cette question, objet depuis cette époque d'un grand nombre de publications, a été ramenée devant le pouvoir législatif par un projet de loi dû à M. Delsol. M. Ernoul, garde des sceaux, revenant à une tradition trop longtemps oubliée, a provoqué sur ce projet les observations des Cours d'appel et des Facultés de droit.

M. Delsol a proposé la création d'un droit de succession au profit de l'époux survivant.

M. Thézard conteste l'utilité de la réforme et en montre les inconvénients. Considérant la situation actuelle faite au conjoint survivant par les lois qui règlent son état, par les conventions matrimoniales, par la possibilité des dispositions testamentaires, il la regarde comme suffisamment assurée; les inconvénients qui ont été signalés reposent presque toujours sur des suppositions presque imaginaires, et ne résistent point à une exacte analyse des faits les plus ordinaires.

L'auteur du mémoire place l'époux survivant en présence de la famille, et recherche successivement ce qui doit se produire selon l'ordre des parents qui se trouveraient en concours avec lui. Il termine par l'examen des divergences presque insolubles que doivent faire naître quelques questions particulières une fois le principe joint; il fait ressortir les inconvénients que pourrait produire ce principe dans certains cas, au point de vue de la moralité, de la dignité et du désintéressement de l'union conjugale.

M. Lesergeant de Monnecove, de la Société des antiquaires de la Morinie, lit pour M. Lauwereins de Rooesendaele, professeur d'histoire au lycée de Saint-Omer, un mémoire intitulé : *Idées, Mœurs et Institutions à Saint-Omer au xve siècle, étudiées dans une sédition bourgeoise en 1467.*

Digitized by Google

Il y avait deux mois que la ville de Saint-Omer obéissait au duc Charles, qui venait de former une seconde ligue du bien public contre Louis XI, après s'être assuré l'alliance de son beau-père, Édouard IV d'Angleterre. Depuis vingt ans, le grand bailli et gouverneur pour monseigneur le duc de Bourgogne était messire Allard de Rabodingue, dont le père avait exercé le même office pendant plus longtemps encore. Les gouverneurs des villes d'Artois commençaient ainsi la féodalité des offices qui devait bientôt remplacer, dans tout le royaume de France, la féodalité des apanages, comme celle-ci s'était lentement substituée à la féodalité des comtes. Le mayeur était messire Jehan de Dieppe. Depuis le 5 janvier 1667, à la date où commence ce récit, des mécontentements, provoqués tant par le gouvernement dur et hautain du nouveau duc que par l'administration abusive des échevins, irritaient la ville et communauté de Saint-Omer, partagée alors, comme aujourd'hui, en deux populations fort différentes, l'une wallonne et marchande, sur la rive gauche de l'Aa, l'autre suburbaine, sur la rive droite, parlant la langue flamande et vivant du produit des cultures maraîchères.

Par deçà le haut pont, qui faisait la séparation, on en voulait à la fois et au duc et aux échevins : au duc, parce qu'il avait frappé d'une maille ou obole chaque lot de cervoise pour couvrir les frais d'un beau port qu'il eût voulu posséder sur la mer du Nord, à côté de celui de Calais cédé à ses alliés; aux échevins, parce qu'ils n'avaient rien fait pour conjurer ou faire cesser cette taxe extraordinaire, perçue avec une rigueur excessive, et parce qu'ils refusaient de modifier, malgré une défectuosité devenue intolérable, les statuts des trois métiers (tissage, foulonnage et tondage) de la draperie audomaroise.

Par delà, il existait d'autres griefs. Tout ce mécontentement avait pour cause générale l'autorité arbitraire de l'échevinage, véritable dictature communale. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il n'avait pas pris les mesures nécessaires pour prévenir les désordres qui ne pouvaient manquer d'éclater.

Les séditieux, au nombre de près de six mille, s'emparèrent de l'hôtel de ville, et l'échevinage fut obligé de capituler avec la révolte et de signer l'engagement d'obtenir du duc de Bourgogne le redressement de tous les griefs des habitants. Cinq mois s'écoulent et le commissaire du duc, messire Philippe de Crevecœur, escorté du grand bailli et d'un nouveau mayeur, arrive sur la place du grand marché de Saint-Omer, et, à un signal donné, trois hauts habitants de la ville

Digitized by Google

sont amenés en leur présence. L'expiation commence, et justice est faite des émeutiers les plus compromis. Le grand conseil de Malines déclara que les priviléges, usages et bonnes coutumes de la ville étaient confisqués, et qu'à l'avenir elle n'en jouirait plus qu'autant qu'il plairait à Sa Hautesse d'adoucir la rigueur de la sentence. Plus tard, l'archiduc Philippe le Beau, sous prétexte de rendre aux bourgeois de Saint-Omer les franchises et les priviléges dont l'autorité despotique de leurs échevins les avait dépouillés, diminua les priviléges du magistrat et garda pour lui l'autorité souveraine. On voit, en résumé, par cet exposé, l'autorité municipale, débordée par les griefs des habitants, céder à la sédition, puis énergiquement soutenue par le souverain. Des réclamations, justes peut-être, mais appuyée par l'émeute, aboutissent à une expiation qui ressemble à une vengeance plutôt qu'à un châtiment. A ces luttes, le souverain seul gagne; les habitants ne sont que plus pressurés, et l'autorité des ducs de Bourgogne pèse plus lourdement sur les villes du nord de la France.

M. Fierville, censeur des études au lycée du Havre : *Étienne de Rouen, moine du Bec au XIIe siècle.*

En essayant de faire revivre une figure oubliée du XIIe siècle, l'auteur du mémoire ne se dissimule pas que le moine du Bec, Étienne de Rouen, est un bien mince personnage, si on le compare à Lanfranc, à saint Anselme, à Robert de Thorigny et même à Guillaume de Conches. Il mérite cependant d'être cité au nombre de ceux qui, au XIe et au XIIe siècle, firent honneur à la grande et célèbre école du Bec, d'où sortirent alors tant d'hommes distingués dans les sciences divines et dans les sciences humaines. L'objet de ce travail est un coup d'œil sur sa vie et sur ses œuvres poétiques. La manière dont le moine du Bec a cru devoir abréger l'œuvre de Quintilien sera le sujet d'une autre étude. Étienne de Rouen a laissé un petit volume manuscrit écrit par lui-même, composé de deux cent trois feuillets en parchemin, qui a fait longtemps partie de la bibliothèque de Saint-Germain-des-Prés, et qui, après l'incendie de Saint-Germain en 1794, passa à la Bibliothèque nationale, où il est conservé sous le n° 14146, fonds latin. C'est dans ce volume que M. Fierville a puisé les renseignements qui lui ont servi à faire la biographie de l'auteur. Il les a rassemblés et coordonnés avec beaucoup de patience, et il les a complétés par plusieurs traits empruntés à la correspondance d'Étienne de Rouen.

Digitized by Google

Tout en racontant les événements de sa vie, l'auteur du mémoire apprécie son caractère et la nature de son talent. Il fait connaître un de ses traités ayant pour titre l'*Art d'étudier*, ouvrage qui a une certaine importance, parce qu'il donne une idée des systèmes pédagogiques en usage dans les grandes écoles monacales du XIIe siècle, et spécialement à l'abbaye du Bec. A côté des conseils de l'ordre le plus élevé, se trouvent des détails vraiment puérils, qui n'en peignent que mieux les habitudes du temps. Les mêmes qualités et les mêmes défauts se trouvent dans un autre traité, sur l'*Art de parler*, qui fait suite au premier. L'abrégé de l'*Institution oratoire* de Quintilien, qui mérite une étude spéciale, est le premier objet de ce genre et le seul qui soit encore resté inédit.

M. Léopold Delisle indique à l'auteur la publication du *Draco Normannicus*, poëme attribué à Étienne de Rouen. Le manuscrit de cet ouvrage, dont certaines parties sont si importantes pour l'histoire de la Normandie, retrouvé depuis longtemps par Angelo Maï, n'a été publié qu'en 1871, à Rome, dans un *Appendix* à la *Nova Collectio etc.* du célèbre cardinal. Le président de la section recommande à l'auteur de ne pas oublier de parler du *Draco Normannicus* dans la deuxième partie de son travail.

M. Taphanel, de la Société des sciences morales et des arts de Seine-et-Oise, à Versailles, lit un mémoire fort intéressant sur le *Théâtre de la maison royale de Saint-Cyr*, d'après des documents inédits tirés des archives de la préfecture de Seine-et-Oise. Ce travail, plein de détails curieux et réunis avec soin, ne pourrait que perdre à une analyse sommaire. Il doit d'ailleurs être l'objet d'une publication spéciale.

M. Combes, de la Faculté des lettres de Bordeaux, a lu un mémoire du plus grand intérêt sur deux lettres inédites en français de la reine Élisabeth d'Angleterre, trouvées par lui, dans sa mission en Suisse, aux archives de Genève. Ce sont les dernières instances des protestants pour éviter la conversion de Henri IV, instances exprimées par la bouche la plus auguste et qui avait le plus d'autorité. Impossible d'écrire d'une manière plus nette, plus précise, plus énergique : « Vous vous appuyez, il est vrai, dit-elle à Henri IV, plus sur mes forces que sur mes discours, sur les bras de mes sujets que sur la tête de leur souverain. » Elle le menace de l'abandonner, elle invoque sa dignité et son honneur... Mais rien ne put em-

Digitized by Google

pêcher l'acte important de Henri IV, qui voulait, coûte que coûte, pacifier la France et régner.

La communication d'un document qui témoigne déjà, au XVIe siècle, de la presque universalité de notre langue chez les nations civilisées, a été accueillie avec le plus grand plaisir par l'auditoire.

M. Bagnenault de Puchesse, secrétaire de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, docteur ès lettres, donne communication d'une partie de l'introduction d'un ouvrage dont il prépare la publication de concert avec son collègue M. J. Loiseleur. C'est un recueil de documents inédits relatifs à l'expédition du duc de Guise à Naples en 1647 et 1648. On connaît les émouvantes péripéties de ce singulier épisode, mais il était difficile jusqu'ici de pénétrer le rôle exact de la politique française dans cette affaire. Une récente découverte en fournit l'heureuse occasion. La bibliothèque d'Orléans possède le recueil des dépêches originales adressées par le comte de Brienne, secrétaire d'État aux affaires étrangères sous le ministère du cardinal Mazarin, au marquis de Fontenay, ambassadeur de France à Rome au moment de la révolution de Naples. On y peut voir à chaque instant les hésitations, les scrupules, les défiances du cabinet français, qui ne se décida à intervenir sérieusement que lorsque les Espagnols étaient redevenus les maîtres de la situation. Ce sont ces curieuses dépêches que se proposent de publier les éditeurs, sous le double patronage du Ministère de l'instruction publique et de la Société archéologique de l'Orléanais; ils les accompagneront de nombreux commentaires, en ayant soin de les compléter par d'autres documents également inédits, recueillis parmi les manuscrits de la Bibliothèque nationale et aux archives du Ministère des affaires étrangères [1].

M. Damien, professeur de littérature ancienne à la Faculté des lettres de Clermont-Ferrand, lit une notice sur un *traité* manuscrit *de phylosophie* portant la date de 1680 et le nom de *Benoît Maugue*, docteur-médecin de la Faculté de Montpellier. Ce manuscrit est une rédaction des conférences philosophiques que le célèbre cartésien Pierre-Sylvain Régis fit à Montpellier de 1671 à 1680, avec un

[1] Ce recueil, publié aujourd'hui, avec le millésime de 1875, remplit entièrement le treizième volume des *Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais*. (Note de la Commission de rédaction.)

Digitized by Google

succès pareil à celui des cours qu'il avait faits à Toulouse pendant six années, et qu'il continua en 1680 à Paris jusqu'au moment où François de Harlay, archevêque de Paris, en ordonna la suspension. Il précède de dix ans au moins la publication du cours entier de philosophie de Régis donné par lui à Paris en 1690, et réimprimé l'année suivante à Amsterdam. Ce n'est le plus souvent, il est vrai, que la reproduction plus ou moins complète des idées de Régis, écrite en un français plus vieux que celui de l'époque, et avec une orthographe qui rappelle parfois celle des premières éditions des *Essais* de Montaigne. Mais, quoiqu'il n'y faille voir que le cahier d'un écolier plein d'un juvénile enthousiasme pour les doctrines de la philosophie nouvelle, qu'il salue, dès la première ligne du manuscrit, du nom de *belle phylosophie*, la date qu'il porte, certains passages qui s'y trouvent et qui manquent dans le traité imprimé de Régis, enfin le nom de celui qui l'a rédigé, méritent d'attirer un moment l'attention. Cette date rappelle en effet le temps où le cartésianisme, accueilli avec une faveur extraordinaire à Paris et dans les provinces, y était devenu l'objet d'attaques et de poursuites dont on peut lire les curieux détails dans les Fragments philosophiques de M. Cousin, dans les ouvrages de M. Bouillier et de M. Jourdain relatifs à l'histoire de la philosophie cartésienne et à celle de l'Université de Paris au XVIIe et au XVIIIe siècle. Quant aux passages du manuscrit qu'on chercherait en vain dans l'imprimé de Régis, ils présentent quelques différences qu'il n'est pas sans intérêt de remarquer entre les leçons orales et les ouvrages d'un maître, entre certaines témérités de l'improvisation, sans doute exagérées par l'ardeur militante d'un de ses disciples, et la gravité non moins réservée que prudente d'un enseignement confié à l'impression. Dans quelques-uns de ces passages, Aristote est en butte à des attaques dont les excès touchent au burlesque. La logique, qui occupe une certaine étendue dans le cours imprimé de Régis, contient ici à peine deux pages, qui ne sont que la reproduction des quatre préceptes de la deuxième partie du discours de la Méthode de Descartes, pour arriver à la connaissance de la vérité, avec quelques remarques sur les causes de l'erreur. La partie du manuscrit qui concerne la terre et son mouvement autour du soleil offre un passage qui n'est dépourvu ni de hardiesse ni de verve sur les droits de la raison dans l'étude des sciences, mais que Régis, qui ne publia son livre qu'après beaucoup de difficultés, n'aurait pas pu faire imprimer sous cette forme.

Digitized by Google

Enfin la personne même de celui qui a rédigé ce manuscrit a paru digne d'être un moment étudiée.

Le nom de Benoît Maugue rappelle celui d'un savant distingué de l'Auvergne. Né aux environs de Clermont-Ferrand en 1657, et mort dans la même ville en 1749, Maugue passa à Strasbourg plus de quarante années de sa longue carrière en qualité d'inspecteur général des hôpitaux d'Alsace. Louis XIV l'honora de son estime et le nomma chevalier de l'ordre de Saint-Michel.

Il a laissé sur l'Alsace un long manuscrit qui est déposé à la Bibliothèque nationale, et dont le titre, rapporté en partie par Éloy dans son *Dictionnaire historique de la médecine ancienne et moderne*, annonce un esprit philosophique et patiemment investigateur. On n'a imprimé de lui que quatre lettres qu'il écrivit en 1721 au sujet de la peste de Marseille. On y remarque, à côté des qualités d'un observateur pénétrant, judicieux et réservé dans la recherche des causes du fléau dont il parle, un tour d'esprit finement enjoué, qui sait railler avec un goût discret les excès d'imagination auxquels se livraient certains de ses confrères. Partout on y reconnaît le cartésien éclairé, qui évite de donner dans le pyrrhonisme, « odieux, comme il le dit, parce qu'il rend l'esprit indocile et peu propre à la société, » aussi bien que de se laisser aller à une crédulité « dangereuse par le nombre des faits incertains et le plus souvent faux qu'elle met dans le commerce des hommes. » Sa bibliothèque, qui a été malheureusement dispersée, renfermait un assez grand nombre d'écrits philosophiques et propres à montrer combien il était jaloux de se tenir au courant de la science. Parmi ces livres figurait un recueil d'exercices académiques publié par Jean Christophe Sturm à Altorf, en 1686. C'est une suite de thèses sur divers sujets de philosophie et de physique, dont l'une, intitulée *De cartesianis et cartesianismo* et soutenue en 1677, paraît susceptible de fournir quelques pages utiles à l'histoire de l'influence de la philosophie cartésienne en Allemagne à la fin du XVIIe siècle. On y voit dès les premières lignes de quelle réprobation cette doctrine était alors l'objet chez nos voisins d'Outre-Rhin.

M. L. Duhamel, correspondant du Ministère à Ajaccio : *Essais de colonisation française en Corse avant 1789*.

Le traité du 15 mai 1768 entre la France et la République de Gênes, en plaçant la Corse sous la prépondérance française, avait

Digitized by Google

donné une nouvelle province au royaume. La résistance des insulaires contre un gouvernement étranger ne cesse pourtant pas complétement, mais la lutte était devenue inégale. Les Corses ne pouvaient se mesurer sérieusement avec les troupes françaises. Dès 1769 nous fûmes donc absolument maîtres de l'île; les efforts de notre politique étaient de ce côté couronnés de succès. Depuis plus d'un demi-siècle, en effet, nous n'étions intervenus en Corse que pour soustraire ce pays au joug génois, pour nous concilier autant que possible l'esprit des habitants et pour y faire prévaloir notre influence. Mais ce n'était pas là toute l'œuvre à accomplir. Si la possession de la Corse assurait notre prépondérance maritime dans le bassin occidental de la Méditerranée, elle pouvait encore nous consoler dans certains cas de nos colonies perdues.

Son sol fertile, son climat merveilleux, étaient propres à toutes les productions des zones tempérées; il ne fallait que de la volonté et de l'énergie pour en tirer tout le parti possible. Parmi les moyens employés pour accroître la prospérité de l'île, on doit considérer comme le plus efficace l'établissement de colonies étrangères sur ses divers points. La première tentative de colonisation fut faite par l'intendant Chardon, qui introduisit dans la Corse une colonie d'Acadiens. C'est l'histoire des diverses colonies venues de l'étranger que M. Duhamel a retracée dans son mémoire.

Une des plus intéressantes et celle sur laquelle l'auteur s'étend avec le plus de détails est la colonie grecque de Paomia, établie sur la côte occidentale de l'île, au fond du golfe de Sagone, dans la juridiction de Vico. Arrivée en 1676 à Paomia, après des aventures et des voyages qui rappellent ceux d'Ulysse, elle s'était promptement acclimatée et était parvenue à un degré de prospérité remarquable. Mais ces malheureux descendants des Spartiates, venus des montagnes du Taygète pour enseigner l'agriculture aux Corses, éprouvèrent de grands désastres à l'époque de la révolte contre Gênes et de la dictature de Paoli. Rien n'est plus intéressant que l'histoire des vicissitudes subies jusqu'à ce jour par cette colonie grecque, dont les descendants existent encore et composent une des meilleures parties de la population de la Corse.

M. Duhamel déplore la mauvaise administration qui a pesé pendant le XVIIIe siècle sur la Corse. Il recommande à l'administration contemporaine une île qui, sous un bon gouvernement, deviendrait extrêmement florissante. Son territoire pourrait nourrir 500,000 ha-

Digitized by Google

bitants, et pourtant sa population n'est que de 258,000 âmes. Ses plaines orientales pourraient devenir le grenier d'abondance de la France méridionale et de la Toscane; c'est à peine si elle produit assez pour sa consommation. Ses vastes forêts seraient assez riches pour approvisionner les flottes de l'Europe, et l'Italie seule achète ses bois de construction. Ses marbres, ses granits et ses porphyres égalent les plus beaux de l'Europe, et ses mines sont inexplorées. Nous possédons la Corse depuis plus d'un siècle, et nous en savons autant sur la plupart de ses richesses que les insulaires de certains cantons en savent sur nos institutions et sur notre langue. Le voyageur français qui débarque sur le rivage corse n'aurait pas la douleur de constater ces tristes vérités, si ceux qui ont tour à tour gouverné ce pays s'étaient inspirés de cette pensée de Marbœuf : « La Corse est un pays dont le fonds est très-bon, et qu'il s'agit d'arracher à un état dû à des guerres intestines séculaires. »

SÉANCE DU 2 AVRIL 1875.

M. Beuloew, doyen de la Faculté des lettres de Dijon : *Javan*, *Ioavanas* et *Ioniens*. L'auteur a essayé de démontrer que la coïncidence des noms des Ioniens, des Ioavanas et du Javan de la Bible n'est nullement fortuite; que la tradition de la Genèse, notamment, accuse une haute antiquité, puisque Dodone, dont elle fait mention, est le plus ancien centre de la civilisation grecque, et que d'ailleurs, la fondation des colonies grecques de la Cilicie et de l'île de Chypre (Tarsos, Mopsuestia, Mallos, Salamine) paraît être à peu près contemporaine des temps troyens. Les habitants de ces colonies étaient jadis désignés par le nom, très-ancien assurément, d'Achéens. D'un autre côté, le nom des Ioniens, nom appellatif, désignait la jeunesse valide, destinée, lorsque la population d'une contrée devient trop dense, à chercher au loin une patrie plus hospitalière. Ils formaient un constraste saisissant avec la population de l'Épire, restée immobile, tandis que les jeunes, au contraire, se dirigeaient un peu au hasard, tantôt à l'Ouest, tantôt à l'Est, et ce furent ces derniers qui, au dire d'Hérodote, se rapprochèrent les premiers des Phéniciens venus avec Cadmus. Au contact de ces Orientaux, les Ioniens apprirent les arts, les métiers et surtout l'usage des lettres. Il n'est pas difficile de démontrer que l'ancienne amphictyonie de Calaurie était formée surtout de villes ioniennes, qu'elle avait des relations avec bon nombre de villes maritimes du Péloponèse, et

Digitized by Google

qu'à une époque immémoriale les habitants de ces villes étaient Ioniens. Il n'en est pas moins vrai que les Ioniens n'ont jeté un vif éclat que lorsqu'ils se furent fixés dans l'Asie Mineure. C'est à cette époque que ce nom, honorable déjà, devint un des noms les plus illustres de l'antiquité.

M. Dussouy lit pour M. Magen, de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen, son travail sur *Une révolution démocratique à Agen aux XVe et XVIe siècles.*

Peu de villes, vers la fin du moyen âge, ont eu une existence agitée comme la ville d'Agen et ont compté plus de partis hostiles, de brigues et de factions. «Les Agenais, écrit au XVIe siècle un conseiller au parlement de Bordeaux, sont coutumiers en fait de sédition.» Il est vrai que leur capitale fut particulièrement exploitée et foulée. L'Anglais, qui resta longtemps son maître, le mercenaire, qu'il vînt d'Allemagne, de Suisse ou d'Italie, qu'il s'appelât reître ou routier, s'y succédèrent sans interruption, volant, pillant, blasphémant Dieu ou le roi, violant la loi, la faisant à leur guise. Ajoutez à cela les profondes divisions ou plutôt les haines qui naquirent des dissentiments religieux, et l'on comprendra quelle paix pouvait régner dans cette Salente du pays de Gascogne. Il y avait une autre cause, cause toujours agissante de trouble et de désordre, nous voulons parler de l'impôt et de la manière dont on l'asseyait. La taille ou quête municipale n'était à aucun degré périodique et régulière; elle se levait dans les cas, d'ailleurs très-fréquents, où l'on avait des besoins à remplir, et en proportion des dépenses à solder. Rien ne prêtait mieux à l'arbitraire et, il faut bien le reconnaître, aux soupçons des contribuables, que ce mode simple et primitif d'arrêter la quotité de l'impôt. Les consuls le comprirent bien, car on les voit aux premiers temps associer à leur responsabilité un certain nombre d'habitants réunis en assemblée populaire. Mais en cela, comme en tant d'autres choses, on se relâcha, et cette formalité peu gênante, qui constituait après tout une soupape de sûreté et un frein salutaire, tomba en pleine désuétude. On en vint au point que le trésorier de la commune put, sans blâme de ses mandants, imposer des quartiers en son propre et privé nom. Des conflits plus ou moins graves sortirent à de certains intervalles de ces éléments de désordre, isolés ou combinés.

L'un de ces conflits offre ceci de remarquable qu'il procède du souffle libre et hardi dont s'inspireront bientôt, dans leurs œuvres

Digitized by Google

d'ailleurs si diverses, le Hollandais Hottmann et notre La Boëtie. La compagnie de M. de Comminges, composée d'hommes d'armes et d'archers, tenait garnison dans cette ville; elle dévastait prés et jardins et se livrait à toutes sortes d'excès. Les bourgeois, las de souffrir, se plaignirent aux consuls, qui en référèrent au comte. Celui-ci répondit par un ordre d'avoir à payer les vivres consommés par ses gens d'armes. Les diverses corporations se soulevèrent; elles trouvaient la taxe trop lourde et ne voulurent payer que le tiers.

Le récit des désordres qui signalèrent cette émeute est l'objet principal du travail de M. Magen. Il nous fait assister aux diverses scènes qui se produisirent, et qui ressemblent d'ailleurs à toutes les émeutes populaires.

M. A. de Barthélemy lit pour M. Beauchet-Filleau, de la Société de statistique des Deux-Sèvres, le mémoire suivant : *Recherches sur l'étendue des forêts formant les marches communes entre les Santons et les Pictons avant la conquête romaine.*

L'auteur rappelle d'abord que M. A. Maury, dans son ouvrage intitulé *Les forêts de la Gaule et de l'ancienne France*, n'a parlé qu'en passant de celle qui était placée sur les confins des Pictons et des Santons, et en acceptant les noms modernes de forêts de Benon, de Chizé, d'Aulnay, de Tusson, sous lesquels elles sont aujourd'hui connues. M. Maury a fait autant de parties distinctes de ce que M. Beauchet-Filleau pense n'avoir été qu'une seule et même tenue, espèce de terrain neutre, immense océan d'arbres et de verdure, que, d'un commun accord, les deux peuplades, selon l'usage des Celtes et des Germains, avaient laissé croître pour servir de marches et de limites à leurs territoires.

Afin de justifier son opinion, l'auteur a relevé dans les chartes qu'il a pu consulter les différentes désignations sous lesquelles l'existence de certaines parties de cette forêt a été révélée, et il cherche à démontrer que ces noms on tentre eux un tel air de famille qu'ils ne peuvent réellement désigner que les diverses parties d'un tout.

Après avoir, à l'aide des textes qu'il a recueillis et qui ont donné lieu à des comparaisons et des rapprochements nombreux, énuméré les diverses parties et délimité les contours de la vaste forêt que les Santons et les Pictons avaient laissée croître sur leurs frontières, M. Beauchet-Filleau étudie ce territoire dans les diverses transformations que le temps lui a fait subir; après la conquête

Digitized by Google

romaine, les limites des cités furent tracées d'une manière plus rigoureuse, et à cette époque probablement le territoire des Pictons vit agrandir ses frontières.

M. Beauchet-Filleau, pour compléter son travail, recherche quelles étaient les essences de bois qui peuplaient la forêt dont il a décrit la vaste étendue, et à quelles causes peuvent être attribués les défrichements qui la morcelèrent. Les noms des diverses localités lui permettent de supposer qu'ils leur ont été donnés à cause des espèces d'arbres qui s'y trouvaient en plus grand nombre. C'est ainsi que le chêne a dû être en abondance dans les lieux qui portent les noms de *Chagnée*, *Chagnasse*, *Chagnolet;* le hêtre, à la *Faye*, la *Foye*, la *Feolle*, la *Fayolle*, *etc.*

Quant aux causes de défrichement, on peut les attribuer : 1° aux travaux de l'agriculture et surtout à la culture de la vigne; 2° à l'établissement des Romains et à l'ouverture de leurs voies de communication; 3° au grand nombre d'établissements existant à l'intérieur ou sur les lisières de la forêt.

La vigne fut cultivée de bonne heure dans la partie de la Gaule habitée par les Santons, et cette culture devint promptement leur principale occupation. Les Gaulois aimaient avec passion les boissons fortes et enivrantes, et la vigne, importée par les Marseillais, dut se répandre surtout parmi un peuple dont le sol était admirablement préparé pour son acclimatation et sa culture. Pline, il est vrai, en relatant les vins que l'on récoltait dans le Midi de la Gaule, chez les Bituriges et les Arvernes, ne parle point de ceux de la Santonie ; mais M. Beauchet-Filleau ne pense pas que l'on doive en conclure que la vigne n'y était pas alors cultivée, et il cite des chartes des xe, xiie et xiiie siècle, y constatant l'existence de vignobles nombreux et étendus.

Les voies romaines de cette partie de la Gaule citées par l'auteur du mémoire sont celles : 1° de Saintes à Nantes; 2° de Saintes à Poitiers; 3° d'Aunai à Limoges.

Le mémoire est terminé par l'énumération des établissements monastiques répandus sur tous les points de cette contrée.

M. Tholin, de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen : *Aperçus généraux sur le régime municipal dans la ville d'Agen au xvie siècle.*

C'est encore de la ville d'Agen qu'il s'agit dans ce mémoire. L'auteur ne pourrait résumer, dit-il, dans une simple notice, l'histoire

Digitized by Google

des institutions de la commune d'Agen; il se contentera, en esquissant la constitution de la commune d'Agen au XVIe siècle, de citer les faits les plus importants qui se sont produits avant ou après cette époque.

Le corps de ville était composé des consuls et des jurats, dont le nombre a beaucoup varié. Au milieu du XIVe siècle, il y avait douze consuls et vingt-quatre jurats, élus les uns et les autres immédiatement après les fêtes de Pâques. Dans la première moitié du XVIe siècle, on ne comptait plus que huit consuls. Ces magistrats désignaient tous les ans, au dimanche de la Passion, leurs successeurs. En 1555, leur nombre est réduit de moitié, mais la durée de leurs fonctions est doublée. Quatre consuls élus pour deux ans administrent la ville; des élections partielles ont lieu chaque année. D'après leur règlement de 1576, on ne pouvait nommer ni des protestants, ni deux ennemis irréconciliables, ni des parents ou alliés au troisième degré, ni une personne qui fût en procès avec la commune. L'office de jurat, électif dans le principe, était rempli, au XVIe siècle, par les anciens consuls. Les consuls assistés des jurats constituaient ce qu'on appelait la *jurade* : le nom et l'institution se sont perpétués jusqu'en 1789.

Il résulte de cette étude sur les attributions des consuls et des jurats que les dispositions des édits de Crémieu et Moulins ne furent pas toutes également appliquées. Durant la seconde moitié du XVIe siècle, les consuls jouissaient encore de leurs anciens priviléges; ils exerçaient en partie la justice civile et la justice criminelle. Le sénéchal n'intervenait ni dans les élections consulaires, ni dans la reddition des comptes. M. Tholin termine par quelques mots sur les conseils de guerre qui étaient nommés dans les circonstances les plus difficiles; sur les assemblées des trois ordres, devenues plus fréquentes sous le règne de Henri IV; enfin sur les réunions des États du pays. Lorsque la politique de Sully eut substitué dans l'Agenais le régime de l'Élection à celui des États, les assemblées des députés de tout le pays ne furent point pour cela absolument supprimées. Les consuls d'Agen se faisaient autoriser à tenir les États quand il s'agissait d'affaires intéressant toutes les communes de l'Agenais. Henri IV se montra très-opposé à ces convocations, qui étaient, disait-il, « de très-mauvaise conséquence. » En effet, grâce à l'autorité que leur donnèrent ces assemblées, les consuls d'Agen purent soulever une opposition formidable contre certaines réformes

Digitized by Google

entreprises par Sully et sous Louis XIII, pendant le règne duquel l'Élection d'Agen fut supprimée, puis rétablie; il y eut encore quelques assemblées du pays, mais elles ne pouvaient avoir lieu sans l'autorisation des gouverneurs ou des intendants, et les représentants des communes de l'Agenais ne devaient discuter que certaines questions déterminées à l'avance.

M. Tivier, de la Société d'émulation du Doubs : *Notice sur Jean-Baptiste Boisot, abbé de Saint-Vincent de Besançon, fondateur de la bibliothèque de cette ville.*

Dans la salle de lecture de la bibliothèque publique de Besançon, on voit un buste d'assez grande dimension. La tête, intelligente et noble, rappelle les plus beaux types sacerdotaux du XVIIe siècle; le calme, la réflexion, la bonté en forment l'expression dominante. Ce buste est celui de l'abbé Boisot, né en 1638, à Besançon, d'une famille ancienne, dont trois branches distinctes s'étaient établies en Hollande, aux Pays-Bas et dans la Franche-Comté. Homme du monde et ministre de l'église, religieux et séculier à la fois, l'abbé Boisot sut concilier tous les devoirs et satisfaire à toutes les bienséances de sa double situation. Son enfance le montra doué des qualités qui devaient honorer sa vie : une raison saine, l'amour des sciences, un cœur généreux, des manières engageantes, des goûts élevés, un détachement absolu des plaisirs qui abaissent. A Dôle, il fréquenta l'école de droit; à Paris, il devint l'ami de Pellisson et le fut jusqu'à sa mort; il parcourut ensuite l'Italie et séjourna quelque temps à Rome, où il déclina la faveur d'un cardinal et celle de Christine de Suède. Il visita enfin l'Espagne, où il put se convaincre que la bibliothèque du cardinal Granvelle, qu'il devait plus tard acheter à son compatriote le comte de Saint-Amour, n'avait rien à envier à celle de l'Escurial. Enfin la paix de Nimègue vint le délier de ses engagements envers l'Espagne et le faire entrer dans la famille française. Parmi les personnages du temps, en bien petit nombre, avec lesquels se lia intimement l'abbé Boisot, M. Tivier cite Pellisson, Madeleine de Scudéry, l'abbé Nicaise, Spon, le P. André; c'est par l'intervention de Pellisson qu'il obtint l'abbaye de Saint-Vincent, le troisième bénéfice de la province, qui occupait l'emplacement de l'église Notre-Dame et de l'Académie actuelle.

Ce que l'auteur de cette intéressante notice a voulu surtout mettre en lumière, c'est la gloire qui revient à l'abbé Boisot d'avoir été le

Digitized by Google

fondateur de la belle bibliothèque de la ville de Besançon. Les premiers éléments et la partie la plus remarquable furent les papiers du cardinal de Granvelle. L'abbé de Saint-Vincent a raconté, dans une lettre à Pellisson, l'heureux hasard qui le mit en possession de ces papiers. Portés dans un galetas, abandonnés à la pluie et aux souris, ils étaient exposés aux dernières indignités, lorsque deux hommes éclairés, le comte de Saint-Amour et le conseiller Chifflet, en recueillirent un certain nombre. En faisant appel à leur générosité et en poussant plus loin leurs explorations, Boisot put ramasser, dit-il, « tous les débris de ce grand naufrage. » « Que de riches épaves il en recueillit! dit M. Tivier : lettres de Charles-Quint, de Philippe II, d'Éléonore de France, de Marie Stuart, des deux Marguerite d'Autriche; lettres plus curieuses de leurs ministres et de leurs secrétaires d'État; lettres des courtisans, où perce, avec le murmure de l'ambition, celui de l'opinion publique; lettres du cardinal à son parent et ami Bellefontaine, où le grand politique se peint lui-même et se montre à nu [1]. »

Beaucoup de ces pièces étaient en chiffres; une ligne mal effacée suffit à l'abbé Boisot pour en trouver la clef. Alors commença le travail de classement, qui distribua cet amas énorme de documents en 80 volumes in-folio. A cette magnifique collection il ajoute un grand nombre de tableaux et d'objets d'art, et une bibliothèque considérable. Il mettait obligeamment à la disposition des savants ses précieux manuscrits et ses livres; mais il songea à donner une destination utile aux collections qu'il avait formées au prix de tant de labeurs. Il l'avait d'abord destinée à l'université que les Bisontins attendaient depuis longtemps sur la foi des engagements pris tour à tour par les gouvernements d'Espagne et de France; plusieurs considérations l'engagèrent à en transporter le legs à sa ville natale. Son testament, rédigé le 27 novembre 1694, et qui précéda sa mort de quelques jours, ordonne que sa bibliothèque, ornée de tous les tableaux et objets d'art qu'il avait rassemblés, s'ouvrira deux fois la semaine, par les soins des religieux de Saint-Benoît, « à tous ceux qui voudront y entrer, et qui pourront y lire et étudier autant de temps qu'ils le voudront. »

[1] Les papiers du cardinal de Granvelle ont été publiés dans la Collection des documents inédits, où ils forment six volumes. Le Gouvernement belge réunit en ce moment d'autres pièces relatives à ce même cardinal pour en former une collection supplémentaire.

Digitized by Google

Telle fut l'origine et le fonds principal de la bibliothèque publique de Besançon. Tel fut, jusqu'à la fin, ajoute en terminant M. Tivier, l'esprit de patriotisme éclairé dont s'inspira l'abbé Boisot, et qui forme, avec une bonté active, une libéralité sans réserve, les traits saillants de son caractère; on serait tenté de lui appliquer ce que disait Tacite de son beau-père : *Bonum virum facile crederes, magnum libenter.*

M. Gabriel Marc, de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand : *Étude sur la poésie provinciale.*

Cette étude a pour objet les auteurs de poëmes inspirés par l'histoire ou les traditions locales, ou les poëtes qui ont chanté leur pays natal. Quel poëte n'a pas senti battre son cœur au souvenir des lieux qui l'ont vu naître? Le clocher, le village, le vallon fleuri, les premières courses à travers bois, les premiers cris d'admiration devant le ciel au soleil couchant : toutes ces choses restent gravées dans la mémoire.

Lamartine, par exemple, n'a pas oublié Milly, sa mère et ses sœurs, et le jardin qui vit éclore les premières Méditations. La Voulzée et les environs de Provins ont fourni le sujet d'une élégie charmante à Hégésippe Moreau.

L'auteur se demande à quelle source les poëtes provinciaux peuvent puiser leurs inspirations, et il cite comme les plus importantes l'histoire de leur pays, les traditions, les légendes anciennes et même les mœurs modernes. Ils ont aussi à reproduire les aspects variés de nos campagnes. Comme exemple de ce que font ou pourraient faire les poëtes s'attachant aux sujets fournis par les lieux qu'ils habitent, M. Gabriel Marc applique sa théorie à l'Auvergne, qui tient une place importante dans notre histoire nationale, à la patrie de l'Hôpital, de Pascal, de Massillon, et dont les troubadours ont lutté non sans succès avec ceux de Provence et ont mérité d'être cités par Pétrarque dans le *Trionfo d' amore.* Parmi les écrivains qui ont chanté leur pays natal, l'auteur cite Mistral et les célèbres Provençaux Jasmin, Jules Canange, Autran, Jean Aicard, et enfin Auguste Brizeux, en qui il trouve la personnification la plus complète du poëte provincial. « J'ai voulu, dit en terminant M. G. Marc, indiquer du doigt aux jeunes poëtes les sources inépuisables de la poésie provinciale. J'ai voulu aussi appeler l'attention des *Sociétés savantes*, qui fondent des concours poétiques et qui décernent

Digitized by Google

des prix aux plus méritants, sur les richesses qui les entourent, en leur suggérant humblement les raisons qui peuvent les déterminer à demander leurs sujets à l'histoire et aux traditions de leur province. Elles rendent ainsi de nouveaux services à la cause de l'art, et elles n'auront pas semé dans un sol aride si, grâce à leur initiative et à leurs encouragements, elles font naître de nouveaux Brizeux.»

M. Guillouard, professeur à la Faculté de droit de Caen : *Étude sur la condition des lépreux au moyen âge, notamment d'après la coutume de Normandie.*

La condition des lépreux au moyen âge chez les peuples de l'Occident présente un triste spectacle. Le *meseau* (*meseau*, *mesel*, *mesiax*, *mesellus*, *leprosus*, *lazarus*) est mis au banc de la Société, éloigné du monde, brusquement séparé des siens et relégué dans une maladrerie ou dans une maison isolée, dont nul n'osera approcher; trop heureux s'il n'est pas atteint dans sa personnalité civile et réputé «mort quant au siècle,» suivant les expressions de Philippe de Beaumanoir.

Il faut lire dans nos anciens chroniqueurs les descriptions qu'ils font de la lèpre et de ses effets. Elle s'était répandue d'une manière effrayante. Au temps de Mathieu Paris, dans la première moitié du XIIIe siècle, il y avait 19,000 léproseries dans l'Europe et l'Asie Mineure. En Normandie seulement il y en avait 218.

La loi avait cependant pris des précautions rigoureuses pour séquestrer le lépreux et, suivant l'expression du rituel de Bayeux, «obvier à l'infection que sa conversation pourrait apporter parmi le peuple».

C'est l'église qui, après la visite du médecin déclarant que la personne soupçonnée était réellement atteinte de la lèpre, devait procéder à la séparation du lépreux. La cérémonie se faisait avec une grande solennité, pour qu'il pût mieux respecter la défense qui allait lui être faite de «communiquer avec les gens sains». Tous les anciens rituels donnent l'*office de la séparation des lépreux*, qui devait élever entre le lépreux et ses concitoyens une barrière défendue à la fois par la loi religieuse et la loi civile. Parmi ces rituels, M. Guillouard analyse ceux de Nicolas de Thou, évêque de Chartres, de monseigneur d'Angennes, évêque de Bayeux, et de Réginald, archevêque de Reims.

Objet d'horreur pour les autres hommes, le lépreux n'avait que

Digitized by Google

des moyens d'existence bien précaires. S'il était pauvre, il lui était permis d'aller demander l'aumône, mais avec bien des restrictions plus ou moins sévères, selon les coutumes particulières de chaque paroisse. Il y avait dans quelques abbayes des asiles pour les lépreux; mais ils devinrent de bonne heure insuffisants, et il arriva heureusement pour eux de la Palestine un ordre religieux, sous l'impulsion duquel s'élevèrent des léproseries ou maladreries dans les paroisses les plus importantes. Cet ordre fut celui des chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem et du Mont-Carmel. Les léproseries, enrichies de dons considérables, purent recevoir les lépreux pauvres et les dispenser d'avoir recours, pour vivre, aux ressources trop incertaines de l'aumône.

Après avoir établi quelle était au point de vue administratif, comme on le dirait aujourd'hui, la condition du lépreux au moyen âge, M. Guillouard l'examine au point de vue de sa capacité civile. D'après le droit commun des coutumes, le lépreux pouvait se marier, tester, disposer de son patrimoine, recueillir des successions; en un mot, agir comme aurait pu le faire une personne saine de corps et d'esprit.

M. Guillouard cite sur ce point la coutume de Hainaut et la *Somme rurale* de Bouteillier. Mais la coutume de Normandie, faisant exception, enlevait au lépreux la plus grande partie de ses droits civils. L'ancien coutumier en vers porte ce qui suit :

Meseaux ne se peuvent estendre
A succession d'aultre prendre,
Se notoire est leur maladie.
Mez leurs fieux tiendront-ils leur vie,
Que nulz ne leur en fera tort
Jusques à ce qu'ils soient morts.

Ce qui est confirmé par le texte du coutumier réformé de 1583. Les commentateurs de la coutume de Normandie ont trouvé avec raison cette sévérité outrée et inhumaine, et l'auteur ne connaît dans notre ancien droit qu'un seul texte qui se rapproche de cette rigueur : c'est la coutume de Clermont, rédigée sans doute sous l'influence de celle de Normandie.

Ces dispositions rigoureuses ont, selon M. Guillouard, une origine scandinave, aussi bien que le droit d'aînesse. On les retrouve dans le code des Lombards; ce qui s'explique aussi par la communauté d'origine des deux peuples.

Digitized by Google

M. Deseille, secrétaire de la Société académique de Boulogne-sur-mer : *Les communes du Nord lors du désastre d'Azincourt. Étude sur les bonnes villes de la région en 1415 et 1416.*

M. Deseille a donné pour base à cette étude un document conservé aux Archives nationales (section d'histoire, série des comptes KK 280) : c'est le compte des recettes et dépenses de la ville de Boulogne pour 1415, 1416. Après avoir raconté le désastre d'Azincourt, l'auteur fait connaître la fréquence d'envois de messages d'une ville à l'autre pour porter des nouvelles sur les événements. Il trouve ainsi qu'il y avait autrefois des relations très-suivies et très-utiles entre les diverses communes du Nord. Il les montre se secourant mutuellement : d'Asnières, de Montreuil, de Saint-Riquier, arrivent successivement de nombreux arbalétriers, venant s'enfermer dans la ville menacée d'un siége par les Anglais vainqueurs. Dans la prévision de ce siége, les Boulonnais avaient préparé tout ce qui pouvait assurer la résistance la plus efficace. On apprend avec intérêt qu'à cette époque les remparts de Boulogne étaient gardés par seize ou dix-huit canons, bombardes et autres engins foudroyants, d'un emploi alors nouveau dans la défense des villes.

Des relations établies entre les villes voisines, des secours réciproques qu'elles se prêtaient, de cette union, enfin, qui a pour but de résister aux ennemis du royaume, l'auteur prend texte pour y voir le germe du patriotisme. C'est du fond même de l'abîme où notre pays était tombé, sous le poids de l'invasion la plus humiliante, que jaillit, avec la vigueur surhumaine d'un sentiment sacré, l'idée de Patrie, le dévouement au sol natal incarné dans Jeanne d'Arc, le bon génie de la France malheureuse. En 1415, il germait déjà, ce sentiment qui devint plus tard le patriotisme; quand viendra Jeanne, la bonne Lorraine, pour diriger la résistance, l'envahisseur sera repoussé et chassé du royaume.

M. Buchère, membre de l'Académie de Rouen : *Étude sur quelques points de la législation criminelle anglo-normande, et de son influence sur certaines institutions de l'Angleterre.*

Si l'étude de l'histoire des peuples offre toujours d'utiles et sérieux enseignements, malgré la diversité des mœurs et des usages dont il faut tenir compte dans la juste appréciation des faits, celle de l'ancienne législation ne présente pas un moindre intérêt. La

Digitized by Google

plupart des institutions des peuples modernes ont une ancienne origine; elles ont été modifiées en raison des changements survenus dans les mœurs et dans les coutumes, mais elles conservent souvent un cachet original qui dénote les caractères des nations pour lesquelles elles ont été établies.

A ce point de vue, la législation anglo-normande présente un double intérêt. D'une part, elle se rattache au droit ancien de notre province de Normandie, dont les principes ont profondément modifié sur certains points les coutumes anglo-saxonnes; de l'autre, elle nous révèle l'origine de quelques-unes des institutions qui régissent encore un grand peuple voisin, dont elles attestent le respect proverbial pour les usages des anciens temps.

Au XIe siècle, lors de la conquête normande, l'Angleterre, successivement soumise aux invasions des Saxons et des Danois, n'avait conservé aucun vestige de l'administration romaine; mais la féodalité ne s'y était pas encore développée. Le pays se trouvait sous l'entière domination du clergé, dont l'influence apparaît dans les lois d'Alfred le Grand et d'Édouard le Confesseur. Cette prédominance ecclésiastique fut combattue par Guillaume le Conquérant, et remplacée par la puissance féodale. Les anciennes coutumes furent recueillies, mais leur esprit primitif fut altéré de manière à faciliter le développement des principes de la féodalité qu'il apportait de Normandie.

L'étude des lois anglo-normandes exigerait de longs développements, et l'auteur du mémoire a dû restreindre son travail à l'examen de la législation criminelle. Il a exposé comment l'ensemble des lois anglo-saxonnes se modifia sous l'influence des Normands, en conservant une partie de leur aspect original. Après cet examen de la législation anglo-normande, M. Buchère s'est attaché à y retrouver l'origine de quelques institutions qui régissent l'Angleterre; il a appuyé les deux points successivement traités par lui sur des textes importants recueillis avec une grande sûreté d'érudition; il a mis en évidence les faits qui ont exercé sur les institutions judiciaires de l'Angleterre une influence sérieuse. Les rapprochements indiqués entre les lois anglo-normandes fournissent une nouvelle preuve du respect qui existe dans ce pays pour les anciennes traditions, respect qui a pu contribuer, dans une large mesure, au maintien de ses libertés et au développement de ses richesses et de sa puissance.

Digitized by Google

M. Vaïsse, de la Société des belles-lettres, sciences et arts de l'Aveyron, à Rhodez : *Un document retrouvé et quelques faits relatés concernant l'histoire de l'éducation des sourds-muets en France.*

L'auteur, dans un mémoire dont nous ne pouvons offrir ici qu'un court résumé, a cherché à préciser la date des premiers travaux de l'abbé de l'Épée. Il a pu seulement découvrir aux Archives nationales la date du 19 septembre 1759 comme étant celle de la mort du P. Vanise, religieux doctrinaire qui avait essayé l'éducation de deux sœurs sourdes-muettes, et qui était décédé depuis un temps «assez long», dit l'abbé de l'Épée, quand celui-ci commença son œuvre.

M. Vaïsse termine sa communication en émettant le vœu que le service public de l'éducation des sourds-muets passe du ministère de l'intérieur, où les institutions nationales qui en dépendent toujours ne sont considérées que comme établissements de bienfaisance, à celui de l'instruction publique, qui lui semble pouvoir seul assurer à cette œuvre pédagogique les perfectionnements qu'elle doit recevoir oncore.

M. Valat, président de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux : *De la nécessité de fonder l'enseignement des sourds-muets sur une base rationnelle et scientifique.*

L'auteur complète d'abord par quelques faits nouveaux l'exposé historique de M. Vaïsse. Il donne ensuite des détails sur l'*articulation artificielle*, qui présente de grandes difficultés pour les maîtres et pour les élèves. Le sourd-muet est condamné, en effet, à une pénible observation, pour imiter non-seulement les mouvements des lèvres de son instituteur, mais encore pour essayer de prononcer des mots. Cette méthode est employée avec avantage en France et en Allemagne, mais c'est en Suisse qu'elle est appliquée avec le plus de succès. La France a 53 établissements de sourds-muets, dont 4 seulement appartiennent à l'État. Celui de Bordeaux est un des plus florissants. Il compte aujourd'hui au moins 80 élèves qui parlent. M. Valat se plaint de ce que le plus souvent les instituteurs n'emploient qu'une méthode empirique. Il voudrait y voir substituer une vraie méthode rationnelle et logique, et il indique les moyens de la découvrir. La divergence des procédés admis dans les écoles de France et des pays étrangers ne permet pas de douter de l'importance qu'il y aurait à étudier sur les lieux, c'est-à-dire dans

Digitized by Google

les principales institutions de l'Europe, les méthodes diverses, et à en contrôler d'une manière impartiale les résultats. Deux ou trois personnes compétentes, c'est-à-dire instruites à la fois dans la théorie comme dans la pratique de l'art, mais, autant que possible, étrangères à la profession, par conséquent exemptes de tout préjugé, seraient chargées d'une mission qui nous paraît d'une importance capitale et ne présente pas autant de difficultés qu'on pourrait le croire. Elle exigerait également peu de temps et peu de dépense, si l'on réduit considérablement le nombre des écoles à visiter : 4 en France, 2 en Allemagne, 1 en Suisse, 1 en Belgique et 1 en Italie; total 9.

Voici, selon M. Valat, le programme succinct des questions à résoudre : 1° Quel peut être le domaine du langage mimique, quand il est admis, et, dans ce cas, quelles limites convient-il de lui donner et quelle place doit-il occuper? 2° Les procédés connus pour la prononciation artificielle sont divers; quels sont les meilleurs et par quels moyens peut-on les améliorer? A quel âge convient-il de les introduire? Doit-on les prescrire comme l'unique base de l'enseignement, ou bien emploiera-t-on d'abord le langage mimique, et dans quelle mesure? 3° Est-il permis de réduire et de simplifier l'enseignement de manière à rendre l'éducation générale et possible dans les écoles publiques ordinaires? 4° Serait-il convenable d'exiger de nos instituteurs l'étude de l'enseignement spécial des sourds-muets, pour qu'ils fussent en état d'élever les sourds-muets qui se trouveraient dans la commune à laquelle ils sont attachés ou dans les communes voisines? 5° Que penser d'une proposition qui tendrait à supprimer les écoles nationales de Paris et de Bordeaux, pour laisser à l'enseignement toute liberté? 6° Enfin n'y aurait-il pas une grande importance à créer une école normale d'instituteurs, ou bien à favoriser une vocation aussi utile par des traitements plus élevés, car ils sont actuellement insuffisants?

M. Mayeux, de la Société archéologique et historique de Château-Thierry : *Essai de glossaire local, ou recueil de mots patois et de locutions en usage dans l'arrondissement de Château-Thierry.*

L'auteur fait d'abord remarquer que cet arrondissement se compose d'un grand nombre d'éléments, et qu'il n'a pas, à proprement parler, de patois spécial. Il a pu néanmoins y recueillir quatre cents mots sur lesquels il se propose d'appeler l'attention des savants. Il

Digitized by Google

est d'autant plus nécessaire de conserver ces précieux vestiges du langage de nos pères, qu'ils tendent de plus en plus à disparaître. Le jeune homme, qui avait commencé par parler le langage de son village, l'a entièrement oublié, quand, après avoir fait son tour de France, il rapporte de Paris un parlé *plus fin*, comme disent les gens de la campagne. M. Mayeux cite quelques-uns des mots et des expressions en usage dans l'arrondissement de Château-Thierry. Il en a recueilli plusieurs dont on retrouve la trace dans les fables de La Fontaine.

M. Léon Maitre, de la Société académique de Nantes : *Notice sur la population de divers quartiers de l'hôpital général du Sanitat de Nantes.*

L'hôpital général était anciennement tout à la fois un dépôt de mendicité, un asile d'enfants trouvés, un refuge pour les femmes de mauvaise vie, une maison de retraite pour les vieillards de tous rangs, un asile d'aliénés, une maison de force, de détention et de correction, un atelier de manufacture et une maison de commerce. M. Maitre, dans un mémoire qui ne comporte pas une analyse succincte, tant les détails sont nombreux, trace le tableau des scènes singulières dont cet établissement fut le théâtre, et il indique les réformes successives qu'il a subies au XVIIe et au XVIIIe siècle.

La dernière lecture qui ait été faite dans cette séance avait pour titre : *Souvenir du pays de sainte Thérèse.* M. l'abbé Plasse, de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand, a extrait de l'ouvrage qu'il se propose de publier sur ce sujet intéressant plusieurs passages dans lesquels il a fait connaître quelques-unes des impressions de voyage qu'il a rapportées de ses visites aux divers lieux qui ont conservé le souvenir de cette illustre sainte. L'auteur a visité successivement Avila, le monastère des Carmes, berceau de son enfance; celui de l'Incarnation, berceau de sa vie religieuse; celui de Saint Joseph, berceau de la réforme Thérésienne. Il fait connaître ses diverses fondations, à Séville, à Tolède, à Burgos, à Salamanque, et enfin Albe, tombeau de la sainte.

Bossuet et Leibnitz, dit M. l'abbé Plasse, ont écrit des choses admirables sur cette grande Espagnole, et beaucoup d'autres auteurs ont traité le même sujet avec plus ou moins de talent; mais on a presque toujours considéré cette sainte uniquement comme la personnification du mysticisme chrétien, et il en est résulté que l'on

Digitized by Google

croit trop facilement aujourd'hui qu'elle était toujours en extase, toujours dans des régions célestes, inaccessibles au commun des hommes. L'auteur a voulu prouver que cette grande sainte a bien vécu sur la terre. Il a visité plusieurs fois et décrit les lieux divers qu'elle a habités, et, comme ces lieux si chers lui rappelaient souvent des faits non-seulement de sa vie divine, mais encore de sa vie humaine, il en a profité pour faire ressortir dans ses récits ses belles qualités naturelles, l'élévation de son esprit, la force de sa volonté, et son intrépide courage jusqu'à l'âge le plus avancé.

«On dit quelquefois de nos jours, dit M. l'abbé Plasse en terminant, que les esprits s'enfoncent de plus en plus dans la matière, que les volontés s'affaiblissent, que les caractères s'abaissent, et l'on demande d'élever le niveau moral. J'ai voulu contribuer, dans la mesure de mes forces, à élever ce niveau, en mettant en relief, à ma manière, une des plus grandes figures de l'Église catholique.»

APPENDICE.

Sur soixante et un mémoires qui avaient été annoncés comme devant être lus dans les trois séances de la Sorbonne, quarante seulement ont été envoyés au Ministère. Trente-six ont pu être lus. Le temps a manqué pour que l'on pût entendre la lecture des quatre autres, dont nous offrons ici une analyse sommaire :

M. Finot (Jules), archiviste de la Haute-Saône, de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône : *Un précis de géographie commerciale de l'empire romain au IVe siècle. Le géographe Junior et sa description de la terre.*

Le cardinal Angelo Maï a publié, dans le tome III de sa collection, un manuscrit latin renfermant une description de la terre. Ce savant a attribué ce traité de géographie à un philosophe qu'il a appelé Junior, qui doit avoir vécu sous le règne de Constant. On peut assigner à son ouvrage la date de 350 ou 351. Au premier aspect, le latin de Junior paraît si lourd, si barbare, il y a une si grande abondance de répétitions dans le récit, il y a une si grande négligence de la forme littéraire, qu'on serait presque tenté de se croire en présence, non d'un texte original écrit primitivement en latin, mais plutôt d'un traité rédigé en grec et qui n'aurait été traduit que bien postérieurement en latin. Ce traité avait pour but de donner à un public peu instruit des notions précises sur les divers pays du

Digitized by Google

monde connus des anciens, avec l'indication de la population des diverses provinces, de leurs productions agricoles, de leur commerce, de leur industrie, des villes remarquables, des monuments qu'elles renferment et des plaisirs qu'elles peuvent offrir. Il ne peut pas être comparé, au point de vue de la science géographique, aux ouvrages de l'antiquité grecque et latine, aux écrits de Ptolémée, de Strabon, de Pline l'ancien, de Pomponius Mela ou de Solin. Il n'en présente pas moins un intérêt secondaire, en ce qu'il montre quelles étaient, au IVe siècle, les idées généralement reçues, les idées courantes, si nous pouvons nous servir de cette expression, en fait de géographie. Ce traité peut donc être mis sur le même rang que l'Itinéraire d'Antonin et la Table de Peutinger, les Notices de l'Empire, les cosmographies d'Ethicus Hister et de l'anonyme de Ravenne. Comme ces ouvrages, il fait voir que la décadence générale s'était étendue à la géographie aussi bien qu'aux autres branches de la littérature et des sciences. M. Jules Finot passe en revue, en discutant les opinions de Junior, les différents lieux de la terre qu'il a décrits, et par cette analyse justifie son opinion sur l'intérêt que présente le traité sur lequel il appelle l'attention du Comité. Ce traité est sans doute bien incomplet et bien défectueux; il faut se rappeler que ce ne sont que des notes à l'usage de marchands et de voyageurs, ne donnant que des connaissances en quelque sorte élémentaires. En comparant cet ouvrage à ceux de ses prédécesseurs, on peut constater l'importance que prirent certaines villes, Damas, Smyrne et Palerme, entre autres, par le développement de leur commerce et de leur industrie, villes que les écrivains antérieurs avaient à peine mentionnées comme des cités de troisième et même de quatrième ordre, et qui, au IVe siècle, figurent au contraire au premier rang. Il permet de constater aussi que des villes qui, trois ou quatre siècles auparavant avaient joui d'une grande splendeur, ne méritaient plus alors d'être citées.

M. Challe, membre de la Société des sciences historiques de l'Yonne : *Le servage et les affranchissements dans le comté de Tonnerre.*

Les habitants de Tonnerre, dit M. Challe, étaient de deux catégories distinctes : les hommes libres et les serfs de corps. Les hommes libres, c'est-à-dire, selon les termes de la coutume de Bourgogne, les serfs de simple mainmorte, se trouvèrent complétement affranchis par la suppression de la mainmorte et de la taille arbitraire. Seulement

Digitized by Google

ils devaient au comte la dîme de toutes leurs récoltes, un droit de cinq sols par faîtage, et certaines taxes et coutumes que les chartes mentionnent sans les définir, mais parmi lesquelles d'autres documents permettent de citer: la dîme du croît du bétail, appelée la petite dîme; un droit de faîtage, impôt foncier sur les maisons; un droit de fenêtrage, analogue à l'impôt actuel des portes et fenêtres; un autre sur les industries, assimilable à notre taxe des patentes; puis le tonlieu ou droit sur les marchandises exposées en vente, qui, dans notre régime, se trouve remplacé par les droits de douane et ceux d'octroi; le service militaire ou chevauchée, toutes les fois qu'il plaisait au seigneur de le requérir, qui était d'obligation absolue pour tous les âges et toutes les conditions sans exemption aucune, à moins d'infirmités et, dans ce cas, à la condition de fournir un remplaçant; et enfin les corvées, qui ne s'appliquaient pas seulement, comme nos prestations, à la construction et à la réparation des chemins, qui même ne s'y employaient guère (car la voirie était plus que négligée, elle était oubliée), mais qui s'appliquaient à la culture et à la récolte des biens du seigneur et à tous ses autres besoins.

Les serfs de corps supportaient les mêmes charges, et probablement elles les frappaient avec moins de ménagement, surtout pour les corvées. Il est pourtant à remarquer que les amendes pour infractions et délits sont moins fortes sur eux que sur les hommes libres; mais il leur manquait ce bien suprême qui allégeait les maux de l'autre classe d'habitants, la liberté. Enchaînés au sol qu'ils cultivaient, ils ne pouvaient, sous aucun prétexte, le quitter, sous peine d'être poursuivis, ramenés et frappés de peines arbitraires. Cette servitude de corps était alors en pleine vigueur; elle avait un nom spécial dans le Tonnerrois, on l'appelait le chevage ou chuage, et ceux qui y étaient assujettis étaient nommés *chuagdes*. Ce n'est que vers la fin du XIIIe siècle, et peut-être même plus tard, que la pratique de son application commença à se relâcher, mais sans disparaître entièrement. C'est seulement la coutume de Tonnerre, rédigée en 1496, qui la supprima. Le dernier document écrit où on la voit maintenue est une transaction de 1457, entre l'abbaye de Molerie et les habitants de Saint-Martin.

Le sort de la population rurale était encore plus rigoureux; il était cependant adouci par une coutume bienfaisante signalée par M. Challe, et que l'on appelait la coutume du gîte de Cruzy. Selon

Digitized by Google

cette coutume, le garçon et la fille serfs, à quelque seigneurie du comté qu'ils appartinssent, qui, le jour de leur mariage, venaient à Cruzy et y passaient la nuit, étaient affranchis; ils devenaient bourgeois du comté et n'étaient soumis à aucune autre juridiction que celle des prévôts, qui faisaient respecter leur liberté, si elle était inquiétée de quelque manière que ce fût par leur ancien seigneur ou par son juge. Pendant tout le moyen âge et même longtemps après, cette coutume a été vénérée comme très-généreuse dans son principe et très-salutaire dans les procédés de son application. Elle a produit des affranchissements par milliers, et elle a été un frein efficace pour contenir les excès des gentilshommes des villages, qui ne pouvaient plus espérer le maintien de leur pouvoir seigneurial que par de bons traitements envers leurs vassaux qu'ils voulaient conserver en servage. M. Challe suit à travers les siècles la pratique de cette coutume, en faisant connaître les oppositions violentes ou subtiles, directes ou détournées, qui neutralisèrent ou retardèrent en beaucoup de lieux les salutaires effets de cette coutume. Du reste, des documents authentiques prouvent qu'il existait encore des serfs dans le Tonnerrois au milieu du XVIe siècle.

M. Tailliar, de Douai : *La Gaule sous les derniers empereurs, au triple point de vue militaire, municipal et financier.*

Auteur de plusieurs publications sur l'histoire des institutions des Gaules et de la France, M. Tailliar s'est occupé, en dernier lieu, de l'administration romaine dans les Gaules, depuis l'avénement d'Honorius, en 395, jusqu'à la chute de l'empire d'Occident, en 476. C'est le résumé de ces travaux qu'il a présenté dans ce mémoire. Il s'est occupé d'abord des cités qui, après la conquête romaine, occupaient déjà dans les Gaules une place considérable. Sous le gouvernement des empereurs, les institutions municipales leur donnèrent plus d'extension, de force et de grandeur. L'auteur a signalé leur répartition dans les dix-sept provinces et marqué le rang qu'elles y occupaient. Il a examiné ensuite les autorités diverses qui les ont régies. Il divise les cités en trois classes : les unes ont des magistratures municipales au grand complet avec des attributions partagées entre des duumvirs, des édiles, des curateurs, etc.; d'autres ne possèdent que quelques-unes de ces magistratures; d'autres enfin n'ont à leur tête qu'un magistrat unique, désigné sous le nom de *principalis curiæ* ou de *quinquennalis*. L'avénement du

Digitized by Google

christianisme amena dans les institutions municipales une transformation remarquable : l'évêque remplaça le défenseur de la cité; aux curiales furent substitués les prêtres, qui se groupèrent autour du prélat; la curie fut présidée par un ecclésiastique qui porta le nom d'*abbas*. Pour veiller à la défense de la cité et diriger les moyens de résistance, il fallait un chef de guerre qui sût commander et combattre : à côté de la puissance sacerdotale de l'évêque s'éleva et grandit le pouvoir d'un commandant militaire.

Après avoir fait connaître les développements de la cité et les événements qui affaiblirent de plus en plus le pouvoir de ces deux chefs, M. Tailliar analyse avec le même soin tout ce qui a rapport à la formation et à l'entretien de l'armée, puis enfin au système financier.

M. l'abbé J.-A. Denis, bibliothécaire-archiviste de la Société d'agriculture, sciences et arts de Meaux : *Jeanne d'Arc à Lagny-sur-Marne.*

L'auteur de ce mémoire a consulté, pour sa rédaction, le procès de la condamnation de Jeanne d'Arc, les chroniques du temps et l'histoire locale.

La première fois que Jeanne d'Arc vint à Lagny, ce fut à la suite de Charles VII, en septembre 1429. L'armée royale venait de se rendre maîtresse de la ville de Saint-Denis; déjà le siége de Paris avait été entrepris. Aussitôt que ces nouvelles parvinrent aux habitants de Lagny, ils s'empressèrent de secouer le joug des ennemis de la France. Cette résolution était due aux prieurs de l'abbaye de Saint-Pierre en cette ville, et à un chevalier nommé Arthur de Saint-Merry. Le 12 septembre, Charles VII arrive à Lagny; il y passa une nuit seulement. On remarquait dans le cortége royal la Pucelle d'Orléans, souffrant encore de la blessure qu'elle avait reçue sous les murs de Paris. Une flèche, ou plutôt un coup d'arbalète, lui avait percé la cuisse. Jeanne d'Arc reçut naturellement des habitants de Lagny l'accueil qu'elle méritait.

Le second voyage fait à Lagny par la Pucelle eut lieu dans les premiers jours du printemps de l'année 1430; la ville était alors menacée par les Anglais. Elle se distingua par son intrépidité ordinaire. Partie de Lagny au commencement du mois de mai, elle se dirigea vers Compiègne, en passant à Crépy-en-Valois; elle y entrait le 22 ou le 23 du même mois; on sait que ses voix (sainte Cathe-

Digitized by Google

rine et sainte Marguerite) lui avaient annoncé, en passant à Melun, que sa mission allait finir et que l'heure de ses tribulations arriverait avant la fête de saint Jean-Baptiste.

Les mémoires dont on avait annoncé l'envoi, mais qui ne sont pas parvenus au Ministère, sont les suivants :

La charité à Nimes, par M. l'abbé Azaïs, membre de l'Académie du Gard.

Du régime municipal chez les Romains, par M. Belot, professeur à la Faculté des lettres de Lyon.

Une société de libres penseurs au XIIIe siècle, par M. Blancard, président de la Société de statistique de Marseille.

Notice sur Palamède Tronc de Codolet, poëte satirique du XVIIe siècle, par M. Bonafous, doyen de la Faculté des lettres d'Aix.

Mémoire sur les Augures, par M. Bouché-Leclercq, professeur à la Faculté des lettres de Montpellier.

Mémoire sur les philosophes stoïciens de la Grèce, par M. Boutroux, professeur à la Faculté des lettres de Montpellier.

Étude sur l'histoire des États-Unis au XVIIIe siècle, par M. Chon, membre de la Société des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille.

Un premier essai de gouvernement constitutionnel en France au XIVe siècle, par M. Chotard, doyen de la Faculté des lettres de Clermont-Ferrand.

Cartulaire de Saint-Guilhem-le-Désert, par M. Cons, professeur au lycée de Montpellier.

Des prédécesseurs de Tibulle et de Properce, par M. Croiset, professeur au lycée de Montpellier.

Mémoire sur les chartes communales de la France, par M. Duval, membre de la Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse, à Guéret.

De la Fronde en Provence (*La journée de Saint-Sébastien*), par M. Gaffarel, professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Dijon.

Étude sur l'ancienne métropole de Cambrai, par M. Houdoy, membre de la Société des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille.

Des secours publics et statistique du paupérisme à Lille, par M. Houzé de l'Aulnoit, membre de la Société des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille.

Un épisode des troubles de Bretagne avant 1789. Notice sur François

Digitized by Google

Le Douaren, jurisconsulte du XVIe siècle, par M. Prosper Huguet, vice-président de la Société archéologique et historique des Côtes-du-Nord.

De l'Amphitryon de Molière, comparé à celui de Plaute, par M. Jeannel, professeur à la Faculté des lettres de Montpellier.

Idées philosophiques de Pascal, par M. Joly, professeur de philosophie à la Faculté des lettres de Dijon.

Le rôle politique du poëte Walther von der Vogelweide, par M. Lange, membre de la Société philomathique de Bordeaux.

Mémoire sur le rôle du Psautier pendant le moyen âge et ses divers usages, par M. Francisque Michel, membre honoraire du Comité.

Mémoire sur le Beau à travers les âges, par M. Nadeau, professeur au lycée de Bordeaux.

Étude sur les principes du rhythme poétique français, par M. l'abbé Nicole, membre de la Société académique de Cherbourg.

Politique extérieure de Pierre le Grand, par M. Ouvré, professeur d'histoire à la Faculté des lettres d'Aix.

Du gouvernement représentatif sous Louis XIV, par M. Reynald, professeur de littérature française à la Faculté des lettres d'Aix.

Observations nouvelles sur l'hypothèque judiciaire, par M. de Vareilles-Sommière, agrégé à la Faculté de droit de Poitiers.

Digitized by Google

Compte rendu des lectures faites à la section d'archéologie, par M. A. Chabouillet, secrétaire de la section.

Séance du 31 mars 1875 [1].

M. A. Castan, secrétaire de la Société d'émulation du Doubs, a envoyé à la Sorbonne un travail intitulé : *Un portrait inédit de l'antiquaire Jean-Jacques Boissard, avec une notice biographique*, dont M. J. Quicherat a bien voulu donner lecture.

L'entrée dans la bibliothèque de Besançon d'une planche gravée en 1598, représentant Jean-Jacques Boissard à l'âge de 71 ans, a été, pour M. Castan, l'occasion d'esquisser la biographie de l'antiquaire bisontin. Boissard a certainement droit à une place d'honneur parmi ces hommes courageux et zélés qui, à la fin du xve siècle et pendant le xvie, aidés et protégés par des princes et des seigneurs dignes de leur rang, ont défriché les champs alors épineux de l'antiquité, et au prix de laborieux efforts ont vaillamment préparé les voies à l'érudition moderne. La relation de ses aventureux voyages en Italie et en Grèce, le tableau de ses relations avec les grands de son temps, le récit de la manière dont il fit la connaissance du cardinal Rodolphe Pio de Carpi, de l'incendie, en 1587, de ses collections de livres, de dessins, de médailles, perte irréparable qu'il supporta avec un stoïcisme héroïque; tout cela a été présenté de la manière la plus agréable par M. Castan, et a été écouté favorablement; mais presque tout cela était connu.

En écrivant cette biographie, le savant successeur de J.-J. Weiss a cédé à la tentation séduisante de parler à son aise d'un compatriote; je ne lui en ferai pas un crime, cependant la moindre dissertation sur un sujet véritablement archéologique aurait bien

[1] Ce compte rendu n'aura pas de préface. On n'y pourrait que répéter ce qui a été déjà dit maintes fois sur le succès des réunions annuelles de la Sorbonne et sur l'affluence toujours croissante des délégués des Sociétés savantes à ces assises de la science. (Voyez plus loin, p. 392, la note 1, au commencement du paragraphe consacré aux mémoires qui n'ont pas été lus.) Je prierai seulement ceux qui voudront bien lire ces lignes de tenir compte des observations présentées, en 1873 et en 1874, sur les inconvénients des lectures par procureur, et sur la nécessité d'apporter de substantiels résumés et non de longs mémoires. (*Rev. des Soc. sav.* 5e série, t. V, p. 309, et même série, t. VII, p. 305.)

Digitized by Google

mieux fait notre affaire. Une autre fois, M. Castan nous apportera quelque travail digne d'être placé à côté de ses *Études sur l'antique Vesontio.*

La planche en question a été donnée à la bibliothèque de Besançon par un graveur messin, M. Dembourg. L'antiquaire bisontin y est représenté la tête nue, de face, dans un médaillon ovale; ce cuivre n'est pas signé, mais M. Castan l'attribue, non sans vraisemblance, à un graveur, jeune alors, cousin de J.-J. Boissard, nommé Robert Boissard[1]. La légende est ainsi conçue : IOANv IACOBVS BOISSARDVS VESVNTINVS ANNO AETATIS LXXI-1598. Quatre ans plus tard, Jean-Jacques Boissard, né à Besançon en 1528, mourait à Metz le 30 octobre 1602, dans sa soixante-quinzième année. Je crois savoir que M. Castan doit publier cette notice avec des développements que ne comportait pas un travail destiné à être lu à la Sorbonne; je l'attends avec impatience, certain que je suis d'y trouver des informations encore plus précises sur la vie de J.-J. Boissard et une appréciation définitive de ses œuvres. Par exemple, M. Castan aura peut-être retrouvé le petit traité composé par Boissard à Rome, « au moyen duquel chacun pourrait apprendre la manière de chercher et de trouver sans peine ce qu'une si grande ville renferme, tant dans ses édifices qu'au dehors, de choses dignes d'être remarquées. » « A ma grande joie, » ajoutait Boissard, « ce livret plut, fut applaudi et consulté avec fruit. »

Qu'est-ce que ce livret? Ce n'est pas le grand ouvrage sur les antiquités de Rome, en six parties et en trois tomes in-folio, qui, malgré ses imperfections, fera vivre à jamais le nom de Boissard, puisque c'est dans l'épître dédicatoire latine de la 1re partie qu'on lit les lignes que je viens d'emprunter à la traduction de M. Castan. Ce livret, ancêtre de nos Guides du voyageur, a certainement précédé les trois tomes in-folio[2] et en fut peut-être l'embryon. Serait-ce cet ouvrage de Boissard spécialement consacré aux statues de Rome, d'après son titre[3], ouvrage que l'on n'a jamais possédé à la Bibliothèque nationale, mais qui y est mentionné dans les anciens catalogues manuscrits et formait un volume in-folio oblong?

[1] Plusieurs planches de Robert Boissard sont indiquées dans le *Manuel de l'amateur d'estampes*, de feu Charles Leblanc, mais non pas le portrait de J.-J. Boissard. Ch. Leblanc paraît n'avoir rien su de la vie de Robert Boissard.

[2] *Romanæ urbis topographiæ et antiquitatum*, etc. 1597, 1598, 1600, 1602.

[3] *Statuæ antiquæ urbis Romæ æri incisæ.*

Digitized by Google

Je me permets de signaler à M. Castan ces *desiderata* de bibliographie archéologique, qui ne me paraissent pas sans intérêt. L'érudit bibliothécaire de la ville de Besançon ne dédaignera certainement pas d'en prendre note, et il y a lieu d'espérer que sa sagace curiosité nous en rendra bon compte.

M. Th. Ducrocq, professeur de droit administratif à la Faculté de droit de Poitiers, membre de la Société des antiquaires de l'Ouest, a donné lecture d'une dissertation intitulée *Le sesterce du Trésor de Vernon*. On a trouvé en 1874, à Vernon, près de Poitiers, un trésor de monnaies d'argent gauloises et romaines. Cette découverte a fait assez de bruit parmi les numismatistes, surtout en raison de la rencontre de quelques pièces gauloises, soit tout à fait nouvelles, soit apportant à des types connus d'importantes variantes qui modifièrent les idées reçues sur certains points[1].

L'an dernier, M. Ducrocq avait publié sur cette découverte un travail intitulé : *Mémoire sur le Trésor de Vernon, monnaies romaines consulaires et monnaies gauloises.* A la page 6 de ce travail, dans une note[2], M. Ducrocq expose que, dans un des lots du trésor de Vernon, il se trouva un sesterce « qui doit être unique dans ce trésor, » et dont il s'est rendu acquéreur.

Ce sesterce, disait M. Ducrocq, est au type primitif; sa fabrication doit être placée entre les années 485 et 527 de Rome; il est contemporain du premier denier de son catalogue de la trouvaille de Vernon, qui y est également unique. Cette date d'une antiquité aussi haute explique à la fois, ajoute M. Ducrocq, que ce sesterce soit seul dans le trésor de Vernon, enfoui, selon ses calculs, vers 710 de Rome, et que ce sesterce soit extrêmement usé, puisqu'il circulait depuis plus de deux siècles dans le monde romain avant d'avoir été enfoui dans le sol poitevin. C'est cette note que M. Ducrocq a développée dans la dissertation lue par lui à la Sorbonne,

[1] Il nous sera permis de noter ici que le Cabinet des médailles a pu acquérir les types du trésor de Vernon qui manquaient à sa collection de monnaies gauloises, devenue si considérable depuis que la libéralité de l'Assemblée nationale y a fait entrer celle qu'avait formée M. de Saulcy avec tant de dépenses et de savante activité.

[2] Je cite d'après un tirage à part. Le mémoire a été publié dans le 3e trimestre de 1874 du *Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest*. La même Société a publié, dans le XXXVIIe volume de ses Mémoires, une *Étude sur des monnaies gauloises trouvées en Poitou et en Saintonge*, par M. Anatole de Barthélemy; dans cette étude, mon savant collègue a parlé naturellement des monnaies gauloises du trésor de Vernon.

Digitized by Google

avec ce sous-titre : *Une page de l'histoire de la monnaie romaine.* C'est, en effet, une page de l'histoire de la monnaie romaine, et même une page très-bien écrite; mais, comme on la retrouverait en grande partie dans le livre de M. Th. Mommsen qui porte ce titre, et dont nous possédons la traduction par feu le duc de Blacas et M. le baron de Witte, il n'est pas nécessaire de s'y arrêter longuement. Nous nous permettrons seulement de présenter une observation à l'auteur.

L'occasion de ce travail, c'est la présence de ce sesterce unique au milieu de monnaies romaines de date beaucoup plus moderne, Mais est-il démontré que le sesterce de M. Ducrocq ait réellement fait partie du trésor de Vernon? Ce n'est pas au moment même de la découverte et de première main que M. Ducrocq a acquis cette monnaie. N'est-il donc pas possible que le tiers vendeur ait été trompé ou mal informé? Il n'y a pas ici qu'une question de fait, qui, après tout, dans l'espèce, n'est pas de grande importance; il y en a une de principe, et c'est pourquoi je la soulève.

Les découvertes de trésors comptent, surtout depuis Cavedoni et Borghesi, parmi les principaux éléments de la critique chronologique en fait de monnaies, et avec toute raison; mais c'est à la condition que la provenance de chacune des pièces trouvées soit bien et dûment constatée, et qu'il n'y ait pas de motifs de croire que, soit par cupidité, soit par inattention, telles pièces soient données arbitrairement comme ayant été trouvées avec telles autres. Or, si le sesterce acquis par M. Ducrocq détonne, en effet, par son ancienneté relative au milieu des pièces gauloises ou romaines du trésor de Vernon, ce fait, serait-il constaté, n'en serait pas moins un accident sans grande portée, dont il n'y avait peut-être pas lieu de s'occuper. Nous aurions préféré que M. Ducrocq réservât à la réunion de la Sorbonne le mémoire publié par le *Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest.* L'assemblée, du reste, n'aurait sans doute pas été de notre avis, car on a écouté M. Ducrocq avec l'attention la plus soutenue, et on a applaudi unanimement sa dissertation.

M. de Roucy, président du tribunal civil de Compiègne, membre de la Société historique de cette ville, a donné lecture d'une *Notice sur une statue trouvée en 1871 dans la forêt de Compiègne.* M. de Roucy, qui s'est fait connaître par ses persévérantes et fructueuses explorations archéologiques, surtout dans la forêt de Compiègne, y a découvert, en 1871, dans le canton de la Garenne-du-Roi, et

Digitized by Google

non loin des ruines d'un établissement thermal romain, une statue de pierre calcaire de 70 centimètres de hauteur, revêtue d'un enduit qui a conservé des traces de coloration.

Cette statue représente un personnage vêtu d'une tunique droite; il tient d'une main une sorte de serpe et de l'autre une bourse.

M. de Roucy pense que cette statue représente Mercure, le dieu principal des Gaulois, celui que l'on retrouve partout en Gaule, et nous sommes tout à fait de son avis. Bien entendu, il ne s'agit pas ici du Mercure gréco-romain à la légère chlamyde, au pétase ailé, armé de son caducée et tenant la bourse, dont on a découvert tant de spécimens dans notre pays; c'est une des mille formes du Mercure gaulois, de ce Mercure que nos pères adoraient particulièrement et qui paraît avoir eu son temple principal sur le sommet du Puy-de-Dôme[1]. M. de Roucy croit pouvoir attribuer cette statue au IIIe siècle de notre ère et son enfouissement au IVe siècle, époque à laquelle remonte la destruction encore apparente de tous les établissements antiques de la forêt de Compiègne.

MM. Quicherat et Bulliot signalent l'existence de statues analogues en diverses régions de la Gaule et s'accordent à y reconnaître Mercure[2].

M. Delfortrie, secrétaire général de la Société archéologique de Bordeaux, a envoyé un travail intitulé *Notice sur quatre hippo-sandales de l'époque gallo-romaine*, qui, en son absence, a été lu par un de ses confrères. Nous disions à l'instant qu'il faudrait que les circonstances des découvertes archéologiques fussent constatées presque par justice pour qu'on en pût tirer de sérieuses conséquences; la curieuse notice de M. Delfortrie vient apporter un argument de plus en faveur de cette proposition. M. le secrétaire général de la Société archéologique de Bordeaux est en désaccord avec MM. Delacroix et Quicherat sur une certaine espèce de *soleæ ferreæ*[3]. Ces derniers y voient des chaussures pour les bœufs, que les archéologues nomment *busandales;* M. Delfortrie y reconnaît des

[1] Voir plus haut, dans le discours de M. Chabouillet, le passage relatif à la découverte d'un temple de Mercure sur le sommet du Puy-de-Dôme. Voir aussi plus loin quelques mots sur la communication de M. Vimont sur le même sujet (1re lecture de la 2e séance).

[2] La notice de M. de Roucy vient d'être publiée, avec une bonne figure, dans le *Bulletin de la Société histor. de Compiègne*, t. II, 2e fascic. p. 398 et suiv. 1875.

[3] Voyez *Revue des Soc. sav.* 5e série, t. VI, p. 250 et suiv. Rapport de M. Quicherat avec figures.

Digitized by Google

chaussures pour les chevaux, ou, toujours suivant la terminologie reçue, des *hipposandales*.

Les quatre *soleæ ferreæ*, dont deux en nature ont été mises sous les yeux de Messieurs les déléguées des Sociétés savantes, ont été trouvées en 1857, à trois mètres de profondeur, en creusant une citerne dans la commune de Marsanne, arrondissement de Montélimart (Drôme); or, sans entrer dans la discussion, ce qui nous mènerait trop loin et ne serait intelligible qu'avec des figures, il faudrait convenir que ces *soleæ ferreæ* sont des hipposandales et non des busandales, si les circonstances de la découverte étaient constatées juridiquement. En effet, l'*inventeur* de ces quatre *soleæ*, un paysan chargé de faire à cheval le service des dépêches, les aurait apportées en les donnant pour des *fers à cheval* comme on n'en avait jamais vus. — « Comment, lui demanda-t-on, savez-vous que ces ferrailles étaient des fers à cheval? — Comment? c'est bien simple, j'ai trouvé la carcasse d'un cheval tout entier, ses quatre sabots étaient encore dans les fers quand je les ai retirés de la terre, je les ai enlevés moi-même. » — Il n'y aurait qu'à s'incliner devant l'évidence; mais ce fait remonte à près de vingt ans! L'homme qui l'a rapporté était-il digne de créance? ne peut-il avoir fait une plaisanterie? Ce qui est certain, c'est que M. Quicherat, qui assistait à la lecture de la notice de M. Delfortrie, a déclaré, avec sa bonne foi habituelle que, si le fait était authentique, il n'y aurait qu'à se rendre. Quoi qu'il en soit, la notice de M. Delfortrie est un document intéressant à ajouter à ceux que l'on possède déjà sur la question du ferrage des chevaux et des bêtes de somme dans l'antiquité, et il est à souhaiter qu'elle soit imprimée et illustrée. On a écouté avec plaisir et attention la notice de M. Delfortrie.

M. Ragon, professeur de droit romain à la Faculté de Poitiers, membre de la Société des antiquaires de l'Ouest, et de celle des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, a lu une dissertation intitulée : *Lecture nouvelle d'un passage difficile de la carte de Peutinger, qui assigne une position imprévue à la station* AD FINES *portée sur ce document à la suite de* NASIVM (*Naix sur l'Ornain*), *et qui restitue la voie entière de Reims aux bains d'Indesina.*

Au moment où M. Ragon prend la parole, M. le Ministre de l'instruction publique entre dans la salle et prend place au fauteuil de la présidence.

On n'analyse pas une discussion de géographie historique; c'est

Digitized by Google

même seulement grâce à la vive clarté que M. Ragon a su répandre sur son sujet, que, malgré l'absence de cartes, chacun a pu en suivre et en comprendre l'habile exposition. D'Anville a identifié la station AD FINES, qui, sur la table de Peutinger, est placée dans le voisinage de *Nasic*[1], avec un village situé à trois lieues de Bar-le-Duc, sur la rive gauche de l'Ornain. Ce village, *Fains* ou *Feins*, représente en effet, comme l'indique son nom, une localité située à la frontière des Leukes. Mais M. Ragon n'accepte pas l'identification de d'Anville, non plus que d'autres identifications données par Walckenaer, MM. Digot et d'Ukert; suivant le savant prefesseur, l'AD FINES en question serait le bourg de *Grand*, qui, lui aussi, représente une station frontière de ces mêmes Leukes. Comment AD FINES, qui a donné en français *Fins*, *Feins*, *Fains*, *Fimes*, est-il devenu *Grand?* C'est là le côté piquant de la dissertation de M. Ragon, et c'est la partie que l'on peut porter à la connaissance des lecteurs, qui en apprécieront l'importance sans être obligés de se livrer à des calculs avec lesquels tout le monde n'est pas familier, et qui d'ailleurs ne sont possibles qu'avec de bonnes cartes. A force de voir par toute la France le nom d'*Ingrande* faire concurrence au nom de *Feins* dans la représentation des *Ad Fines* des anciens itinéraires, M. Ragon s'est convaincu que le terme franco-gaulois d'Ingrande, ou tout autre approchant, comme Ingrame, Ygrande, Eygurande, valait les noms franco-latins de Fins, Feins et Fismes, pour traduire *Ad Fines*.

Suivant M. Ragon, ces diverses formes viendraient toutes d'un mot gaulois, *Uggade*, qui aurait en français la signification de frontière (comme il l'a expliqué dans un précédent travail[2]) et en latin celle de *Fines*. Igoville, toujours selon M. Ragon, viendrait aussi d'Uggade, et enfin *Grand*, quoique raccourci par aphérèse, serait la même chose qu'Ingrande, c'est-à-dire désignerait un ancien *Ad Fines*. Je n'ai pas besoin de dire qu'à ces considérations philologiques M. Ragon a joint des calculs de distances et des remarques sur les anciens itinéraires; je n'ai pas non plus besoin d'ajouter que je ne donne pas les propositions de M. Ragon comme incontestables; je connais trop le danger et la perfidie des mirages du celticisme, et

[1] *Nasic* pour *Nasium*, aujourd'hui Naix. Voyez le premier segment de la table de Peutinger, *C, I*, de l'édition de M. E. Desjardins, qui, p. 20, col. 3, s'est contenté de citer les opinions diverses de d'Anville, d'Ukert et de Lapie.

[2] Note sur l'emplacement d'Uggade, dans les *Bulletins de la Société des antiquaires de l'Ouest*, 2e trimestre, 1874.

Digitized by Google

d'ailleurs, je ne l'oublie pas, on pourrait trouver une autre étymologie que celle de M. Ragon à l'une des formes du mot Ingrande, par exemple à *Eygurande*, où d'autres savants ont reconnu la présence d'un vocable analogue à l'*aqua* des Latins, s'il n'en est pas dérivé directement[1]; mais ce que j'affirme, c'est que l'auditoire a paru disposé à prendre en sérieuse considération le système de M. Ragon. Je dois ajouter que M. le Ministre de l'instruction publique a félicité le lecteur, qu'il avait écouté avec les marques de l'intérêt le plus vif et le plus soutenu.

M. Cournault, membre de la Société archéologique lorraine, n'avait apporté à la Sorbonne que des dessins; mais ces dessins, exécutés pendant une excursion en Suisse, où il a visité les musées publics et les collections privées, formaient un contingent dont l'importance n'a échappé à personne. M. le Ministre ne s'est retiré qu'après les avoir examinés attentivement. On sait avec quel talent M. Cournault reproduit les antiquités; on sait aussi comment il choisit; cette fois, il a fait une de ses plus riches moissons. L'assemblée a témoigné unanimement de sa satisfaction à la vue de ces portefeuilles où se pressaient, méthodiquement classées, des centaines de spécimens de vases, de bijoux, d'ustensiles de diverses époques. Avant de nous quitter pour se rendre à la section d'histoire, M. Wallon a félicité le savant archéologue qui « possède le rare privilége de mettre au service de ses études un talent d'artiste aussi remarquable. »

M. Léon de Vesly, membre de la Société libre d'émulation du commerce et de l'industrie de la Seine-Inférieure à Rouen, architecte, professeur à l'École supérieure des sciences et des lettres de Rouen, a donné lecture d'un mémoire intitulé : *Le Symbolisme dans l'ornementation égypto-asiatique*. Aujourd'hui que les questions qui touchent à l'art industriel sont en faveur, à juste titre, on ne pouvait pas mal accueillir un mémoire comme celui de M. de Vesly. En effet, en établissant que l'ornementation n'est réellement belle que lorsqu'elle obéit à des lois dont le principe est dans l'étude de la nature et des figures primordiales, le *trigone*, le *carré*, le *cercle*, en admettant que

[1] Voyez, entre autres, l'*Étude sur la signification des noms de lieux en France*, publiée en 1864 par M. Houzé, p. 83. Voyez aussi *De la formation française des noms de lieu*, par M. J. Quicherat, 1867, p. 24; et enfin H. Cocheris, *Origine et formation des noms de lieu*, Paris, sans date. A la page 22, M. Cocheris cite — parmi les dérivés d'*aqua* par ague, egua, eigue et aigue. — Yquerande, Ygrande, Eygurande, Aigurande et Eyguières.

Digitized by Google

c'est parce que les peuples de l'Égypte et de l'Orient, en général, ont connu ces lois et les ont appliquées, qu'ils sont restés si longtemps maîtres en tout ce qui touche à la décoration, le savant professeur de Rouen a coopéré au progrès des industries de cette riche cité. Peut-être M. de Vesly s'est-il un peu trop arrêté au symbolisme proprement dit, peut-être a-t-il un peu trop poétisé son sujet; mais qui voudrait le lui reprocher, après avoir parcouru les belles planches où, sortant de la théorie, le professeur aborde franchement la pratique? Ces planches, où sont passés en revue les principes de la décoration chez les Orientaux, n'ont pas été moins bien reçues par l'assemblée que celles de M. Cournault[1].

M. Isidore Hedde, membre de la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon, a donné lecture d'une notice intitulée : *Monument funéraire édilicien.* Il ne s'agit pas d'une nouveauté. Déjà, en 1870, ainsi que M. Hedde le déclare loyalement à la première page de sa notice, M. Allmer a donné de cet important monument une savante description, qui n'occupe pas moins de quatre articles du journal *Le Salut public de Lyon*[2], et M. Hedde lui-même a donné deux articles sur ce sujet dans la *Revue du Lyonnais* en 1874[3]. Cependant nous ne protesterons pas trop vivement contre cette infraction aux usages des Réunions de la Sorbonne, parce que tout n'a pas encore été dit sur ce sujet, et surtout parce que M. Hedde l'a rajeuni en plaçant sur le bureau des planches explicatives encore inédites, je crois, et enfin parce que cette nouvelle édition de travaux déjà publiés a eu la bonne fortune d'être écoutée avec intérêt. Évidemment, la plupart des auditeurs n'avaient pas encore eu connaissance de la découverte de ce monument et des travaux auxquels elle a donné lieu, bien qu'elle soit déjà ancienne. C'est, en effet, en 1870, peu de temps avant les événements qui remplirent les derniers mois de cette année à jamais néfaste, qu'en creusant les fondations de la cheminée d'une usine, on trouva à Lyon, rue de Marseille, à 200 mètres du Rhône, entre les ponts de la Guillotière et de Perrache, à 5 mètres de profondeur, de nombreux et remarquables débris d'un édicule que trois inscriptions funéraires montrèrent avoir été un tombeau. M. Allmer se rendit sur les lieux

[1] Ce mémoire vient d'être imprimé dans le *Recueil de la Société libre d'émulation, etc., de la Seine-Inférieure*, 1875.

[2] Numéros des 7 et 19 juin, 7 et 8 juillet 1870.

[3] Juin et juillet 1874.

Digitized by Google

aussitôt qu'il eut connaissance de cette découverte, qu'il ne nous laissa pas ignorer[1] et dont il suivit les phases avec un intérêt que tout le monde ne partagea pas comme lui. A la vérité, les événements étaient alors de telle nature qu'il était difficile de prêter une oreille attentive aux réclamations du zélé antiquaire, qui aurait voulu conserver la totalité de ces débris[2]. Nous pensons que l'on nous saura gré de reproduire ici la principale de ces trois inscriptions encore peu connues, bien que M. Allmer l'ait publiée, ainsi que les deux autres. Cette inscription, gravée sur quatre pierres carrées de $1^m,50$ de haut, larges en tout de $3^m,70$, est doublement intéressante, d'abord en raison de l'extrême jeunessse de Q. Acceptius Venustus, décurion de la colonie de Lyon, qui y est mentionné, puis aussi à cause de la manière touchante dont sont exprimés les regrets de Quintus Acceptius Firminus et de Satria Venusta, père et mère de cet aimable enfant de onze ans et six mois, «qui leur avait été montré, non donné, qui dans sa courte carrière avait fait concevoir de si glorieuses expérances, et laissait aux siens une longue douleur.»

D. ET MEMORIAE AETERNAE M
Q. ACCEPTI VENVSTI DEC CCC AVG LVG PVERI DVLCISSIMI QVEM
OSTENSVM NON DATVM INIQVITAS FATI PRAEMATVRA MORTE PARENTIB
RAPVIT VIXIT ANNIS XI MENSIB VI DIEB XXVI QVO TEMPORE FLORVIT AT STV
DIVM LIBERALIVM LITTERARVM ET BLANDA PVERILI ADFECTIO INGENIO
CVM PIETATE CONTENDIT PROPTER QVAE OMNIBVS KARVS SPEM DE SE
FRVCTVS GLORIOSI BREVI CVRSV AETATIS OSTENDIT LONGI TEMPORIS
DOLOREM PARENTIBVS RELIQVIT ET Q. ACCEPTI FIRMINI (Q.) VI VIXIT
ANNVM MEN E III D III ET ATRIAE FIRMINAE QVAE VIXIT ANNVM M II D XVI
AD SOLACIVM PRAECEDENTIS ORBITATIS NVTRITI GRAVI SVORVM DOLORE DEFVNCTI
Q. ACCEPTIVS FIRMINVS DEC CCC AVG LVG II VIR ET SATRIA VENVSTA PAREN
TES INFELICISSIMI FACIENDVM CVRAVER ET SIBI VIVI SVB ASC DEDICAVERVNT

[1] *Revue des Sociétés savantes*, 5e série, t. II, p. 148. Compte rendu de la séance d'archéologie du 1er août 1870.

[2] Les propriétaires de ces débris, MM. Cambon frères, offraient de les céder

Digitized by Google

Les dessins dont on vient de parler, et qui sont dus à MM. Auguste Reynaud et Georges Comberousse, ont permis à l'auditoire d'apprécier l'importance du monument des *Acceptius*. Dans le nombre figure une restitution du tombeau, exécutée sur place par M. Paul Fière, de Voiron, à l'aide des débris et « sur les données de M. Allmer. »

Ce monument, tout en pierre de Choin, affectait la forme d'un temple, probablement tétrastyle. Dans l'intérieur, au milieu, était un cippe anépigraphe; là aussi étaient les trois inscriptions. Dans l'hypogée, indépendamment de plusieurs petits sarcophages de marbre blanc sans sculptures, on en a trouvé un fort grand, également en marbre blanc, orné de bas reliefs dont les sujets sont empruntés au mythe de Bacchus que l'on rencontre si souvent sur les monuments funéraires.

Le tombeau des *Acceptius* offre une grande analogie avec le *Tombeau des deux amants*, que l'on voyait jadis à Lyon, ainsi qu'avec plusieurs autres vus par M. Léon Renier à Lambesse, à Hedra, l'ancienne Ammedera, à Faïd-el-Lapa, près de Tébessa, l'ancienne Théveste[1].

Après la lecture de cette notice, M. L. Renier, prenant la parole, a fait observer qu'il proposerait d'en modifier le titre. Ce monument, essentiellement privé, ne saurait être nommé *édilicien*, alors même que les personnes par ou pour qui il fut élevé auraient droit au titre d'*édiles;* mais il n'en est pas ainsi. Lorsque l'on traite des choses romaines, il ne faut jamais oublier que le génie romain est exact, précis et même formaliste. De ce que les *décurions* et les *duumvirs* des colonies romaines n'étaient pas étrangers à ce que nous nommons aujourd'hui l'*édilité*, il ne s'ensuit pas qu'il soit loisible de confondre des magistrats municipaux de province avec les édiles de Rome.

En ce qui concerne l'extrême jeunesse du décurion, mort à onze ans, elle s'explique par l'histoire même des institutions des colonies ou des municipes.

C'était une charge onéreuse que d'être décurion, on le sait par des inscriptions qui mentionnent fréquemment les libéralités de ces

gratuitement. Nous sommes heureux de signaler cette patriotique libéralité, dont les circonstances ne permirent malheureusement pas de profiter complétement.

[1] *Recherches des antiquités et curiosités de la ville de Lyon*, par Jacob Spon. Édit. procurée en 1857 par M. Montfalcon. Voyez p. 135. (Note de M. L. Renier.)

Digitized by Google

magistrats envers les villes qui les avaient élus; les riches habitants pouvaient donc seuls les demander, soit pour eux-mêmes, soit pour leurs enfants; mais les décurions *de minorité* assistaient aux délibérations, sans prendre part aux votes.

En terminant cette rapide analyse, je ne dois pas négliger de faire savoir que l'inscription citée plus haut est, dès à présent, dans le musée de Lyon, où M. Hedde, qui, en la compagnie de M. Allmer, a surveillé de très-près cette découverte, nous fait espérer que l'on transportera bientôt tout ce qui n'a pas été perdu des débris de ce précieux monument.

SÉANCE DU 1er AVRIL 1875.

M. Vimont, membre de l'Académie de Clermont-Ferrand, a lu une *Notice sur les fouilles archéologiques du Puy-de-Dôme*, exécutées sous le patronage de cette compagnie. Le secrétaire de la section d'archéologie, s'étant étendu sur ces fouilles dans le rapport qu'il a eu l'honneur de lire à la Sorbonne le samedi 3 avril 1875, n'y reviendra pas ici. D'ailleurs, M. Vimont n'a pas laissé son manuscrit; je ne saurais donc parler de sa Notice que de mémoire ou sur des notes prises au vol. Je ne puis cependant me dispenser de dire qu'on a écouté M. Vimont avec la plus sympathique attention, et qu'on lui a su un gré infini d'avoir pris la peine d'apporter et de placer sur le bureau de nombreux échantillons des marbres précieux qui décoraient le temple de Mercure dont l'Académie de Clermont a retrouvé les substructions sur le sommet du Puy-de-Dôme.

La lecture de M. Vimont a fourni à M. L. Renier l'occasion de donner de nouveaux éclaircissements sur les questions soulevées par la découverte du temple de Mercure, et en même temps d'exposer le sens de l'épithète AVG qui, sur les inscriptions romaines, suit si souvent le mot NVM. Selon M. Renier, NVM AVG doit être complété par NVMINIBVS AVGVSTIS ou NVMINI AVGVSTO, mais non par NVMINI AVGVSTI [1].

Je ne dois pas oublier de rappeler qu'à l'occasion de ces inscriptions à Mercure, l'un des assistants, M. Palustre, a entretenu l'assemblée d'une inscription dédiée à cette divinité, qui aurait été publiée inexactement par quelques auteurs, et dont il a écrit au

[1] Voyez encore plus loin, p. 382.

Digitized by Google

tableau le texte copié par lui récemment sur le monument original, chez M. Guillon, à Ruremonde.

On lit sur cette inscription :

MERCVRIO
D. IRMIDIVS
AR. P. LV.

M. L. Renier a remercié M. Palustre de cette communication au nom de l'assemblée.

M. Godard-Faultrier, de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers, officier de l'instruction publique, correspondant du Ministère, a donné lecture d'un *Mémoire sur les Châtelliers de Frémur* (commune de Sainte-Gemme-sur-Loire). C'est la troisième fois que M. Godard-Faultrier entretient les archéologues réunis à la Sorbonne des fouilles exécutées aux Châtelliers de Frémur, en grande partie aux frais de la Société d'Angers. Comme les autres années, les descriptions et les commentaires de M. Godard-Faultrier sont illustrés par des dessins, exécutés avec autant de conscience que de talent par son fils, M. le docteur Hippolyte Godard.

M. Godard-Faultrier, après avoir rapidement décrit divers objets recueillis dans les fouilles, a consacré plusieurs pages à une très-exacte description des *Doubles bains* reconnus dans les fouilles de 1874. S'appuyant sur les écrits de Vitruve et des médecins de l'antiquité, ainsi que sur l'observation des substructions, M. Godard-Faultrier a fait un très-intéressant exposé de l'organisation des bains des Châtelliers. Les amis de l'archéologie n'ont pas appris sans en témoigner leur satisfaction que tout ce que l'on a trouvé de transportable dans ces fouilles est maintenant déposé dans la vénérable salle Saint-Jean de l'ancien hôpital d'Angers, transformée en musée.

M. Morel, membre de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Marne, a donné lecture d'un travail intitulé : *Découverte d'une sépulture de l'âge de bronze dans le département de l'Aube, à Courtavant.* C'est une description fort exacte de la sépulture d'un jeune guerrier gaulois enterré, selon l'usage, avec ses armes, son anneau et quelques vases. Sans préciser la date de l'inhumation de ce personnage, le style et la beauté de l'épée de bronze trouvée entre ses jambes, ont permis à M. Morel d'établir qu'il a dû vivre à l'époque qui précéda l'emploi des armes de fer. M. Morel avait apporté cette

Digitized by Google

épée en nature à la Sorbonne, et les archéologues présents à cette séance ont examiné avec intérêt ce spécimen, l'un des mieux conservés et des plus remarquables que l'on ait trouvés en France. Le corps du guerrier de Courtavant n'était pas dans un sarcophage, mais dans une fosse, au milieu d'une sorte de ceinture de pierres. L'un des assistants, M. Voulot, fait savoir à l'assemblée qu'assez récemment on a trouvé en Alsace, dans un grossier sarcophage, une épée au moins aussi belle que celle de Courtavant.

M. l'abbé Desnoyers, vicaire général d'Orléans, membre de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, retenu loin de Paris par des devoirs impérieux, avait prié le président de cette compagnie, M. Boucher de Molandon, correspondant du Ministère de l'instruction publique, de lire en son nom une *Notice sur les objets trouvés dans la Loire pendant les années 1872, 1873 et partie de 1874.*

Cette notice, qui fait suite à celle que le savant ecclésiastique publiait dernièrement sur le même sujet en ce qui concerne l'année 1870[1], a été imprimée depuis la séance de la Sorbonne, et chacun pourra la lire dans l'un des prochains volumes des Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais; il suffira donc de dire ici que ce travail est digne du premier, qui a été si bien accueilli par les amis des antiquités nationales. Les comptes rendus de fouilles et de découvertes seront toujours tenus, avec grande raison, comme des sources précieuses d'information; lorsqu'ils sont faits par des savants consciencieux et érudits comme M. l'abbé Desnoyers, ce sont des livres.

Je me permettrai cependant de présenter une observation. Dès son premier travail, M. l'abbé Desnoyers affirmait qu'Orléans était l'antique *Genabum*, en raison du nombre des monnaies celtiques trouvées par les fouilleurs de la Loire et surtout de la proportion de monnaies carnutes, 40 sur 51. Aujourd'hui il ajoute que ce premier nombre s'est quintuplé et dans la même proportion; on a trouvé 293 monnaies celtiques dans le voisinage de l'ancien pont, dont 237 au type carnute. Comment ces trouvailles prouvent-elles qu'Orléans est Genabum? Je l'avoue, je ne le vois pas très-bien; ce n'est pas que je conteste le moins du monde l'identification acceptée généralement aujourd'hui et qui a été démontrée, on peut le dire,

[1] Voyez t. XII des *Mém. de la Soc. arch. et hist. de l'Orléanais.*

Digitized by Google

par M. Léon Renier[1], grâce à la célèbre inscription trouvée à Orléans par M. le comte de Pibrac, sur laquelle on lit le nom de Genabum[2], et aussi par celle de Mesve, qui a fourni à M. Boucher de Molandon le sujet d'une savante lecture à la Sorbonne en 1867[3]. Au contraire, je suis persuadé qu'Orléans est Genabum, et cela par beaucoup de raisons dont plusieurs se retrouvent dans les deux mémoires de M. l'abbé Desnoyers; mais je ne crois pas que le plus ou moins d'abondance de monnaies carnutes découvertes dans le lit de la Loire, en vue d'Orléans, doive être pris en aussi grande considération que le suppose le savant ecclésiastique. Sous cette réserve, je recommande la lecture du mémoire de M. l'abbé Desnoyers, qui est rempli de faits curieux et d'observations judicieuses.

M. L. Quénault, vice-président de la Société académique du Cotentin, à Coutances, a lu un *Mémoire sur l'aqueduc et la cathédrale de Coutances.*

Ces deux morceaux font partie d'un travail déjà imprimé intitulé : *Nouvelles Études archéologiques sur l'arrondissement de Coutances.* Je n'ai donc pas à analyser ce travail, qui n'a pas été destiné à la Sorbonne, et qui a peut-être bien été publié avant la réunion de 1875[4]; il suffira de constater que l'on a écouté avec un intérêt particulier les remarques de M. Quénault sur l'aqueduc de Coutances, lesquelles jadis, sous une première forme, obtinrent une mention honorable de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Cependant, qu'il me soit permis, en passant, d'émettre un doute sur l'authenticité d'un monument épigraphique cité par M. Quénault dans la brochure dont je viens de donner le titre. A la page 2, l'auteur mentionne la découverte, en 1793, de vases de « poterie vernissée rouge et noire, et blanche, parmi lesquels il s'en trouvait un dont est en possession M. Dolley. » Ce vase contenait plusieurs

[1] *Sur une inscription récemment découverte à Orléans.* Voy. *Revue arch.* nouvelle série, t. XI, 1865, p. 408 et suiv. Mémoire de M. Léon Renier.

[2] *Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais*, 1er trimestre, 1865, p. 234 et suiv.

[3] *Mémoires lus à la Sorbonne en 1867.* Volume publié en 1868. Ce travail est intitulé : *Nouvelles études sur l'inscripiton romaine récemment trouvée à Mesve; conséquences de cette découverte pour la détermination géographique de Genabum.* Voyez p. 37 et suiv.

[4] S'il en était ainsi, ce mémoire n'aurait pas dû être apporté à la Sorbonne, où l'on ne doit présenter que des travaux inédits.

Digitized by Google

centaines de monnaies du Haut-Empire et portait l'inscription suivante :

AVG · TIB
CLAVDIVS
CAS · GERMANIC ·
PONT · MAX · TIB ·
POTSE · V · IMP · XI ·
P · P · CON · IIII ·
SVRINA ·

M. Quénault complète ainsi les abréviations de cette inscription, mal figurées par son imprimeur[1] : « Augustus Tiberius Claudius Cæsar Germanicus, pontifex maximus, tribunitiæ potestatis quintum, imperator undecimum, pater patriæ, consul quartum. Surina. » Il ajoute : « Surina est évidemment le nom du potier. »

De quel empereur s'agit-il ici? M. Quénault ne le dit pas; c'est de Claude sans doute, car on sait que ce prince fut plus de XI fois *imperator;* mais ni sur les monnaies, ni sur les marbres, Claude n'est nommé *Augustus Tiberius Claudius.* Sur ses monnaies on lit: TI · CLAVD · CAES · AVG, etc., ce qui est fort différent. Indépendamment de cette faute contre le protocole, qui autorise à suspecter l'authenticité de cette inscription, il y a une autre raison pour la rejeter; a-t-on jamais lu une inscription analogue sur un vase de terre? Je ne le crois pas. Si je me permets de soumettre ces doutes à M. Quénault, c'est qu'il importe de ne pas laisser encombrer l'archéologie de monuments faux, et qu'une fois averti ce savant pourra facilement contrôler notre observation en examinant attentivement le vase de M. Dolley.

M. G. George, de la Société littéraire et archéologique de Lyon, a lu un travail intitulé : *Mémoire sur un passage obscur de Vitruve. Explication des* SCAMILLI IMPARES. A la réunion des Sociétés savantes de 1873, séance du 16 avril, M. George lisait un mémoire intitulé : *Recherches archéologiques sur quelques passages obscurs de Vitruve.* En terminant le compte rendu de ce travail, le secrétaire de la section d'archéologie exprimait l'espoir qu'un jour les études de M. George aboutiraient à une édition critique de Vitruve[2]. Il y a tout lieu de

[1] Ligne 3, au lieu de CAS, il faudrait CÆS.
Ligne 4, au lieu de TIB, c'est TRIB ou TR qu'il faudrait.
Ligne 5, POTSE, c'est POT sans doute qu'on a voulu écrire.

[2] *Rev. des Soc. sav.* 5e série, t. V, p. 316.

Digitized by Google

croire, en effet, que tel est le but poursuivi patiemment par le savant architecte lyonnais. Vitruve est toujours l'objet des préoccupations de M. George, qui aujourd'hui s'est attaqué à la question de savoir ce que l'architecte romain entend par les *scamilli impares*, dont il parle en deux endroits de son livre, et notamment dans un passage sur les stylobates, que sa brièveté nous permet de reproduire: «Stylobatam ita oportet exæquari, uti habeat per medium «adjectionem per scamillos impares. Si enim ad libellam dirigetur, «alveolatus oculo videbitur. Hoc autem uti scamilli ad id conve-«nientes fiant, item in extremo libro forma et demonstratio erit des-«cripta[1].» Je ne me risquerai pas à donner ici ma traduction de ce passage; je me contenterai de faire observer qu'évidemment, comme l'a très-bien dit M. George, Vitruve y explique l'un de ces procédés que l'antiquité employait pour redresser un effet d'optique. Sur ce point, je le crois, tout le monde est d'accord; mais comment les *scamilli* remplissaient-ils la fonction voulue, et, enfin, qu'étaient-ce que ces *scamilli impares?* Ici, les opinions divergent tant et si bien, qu'il est permis de croire que la question restera à jamais pendante. On entreverra avec plus ou moins de vraisemblance l'intention de Vitruve, mais on ne démontrera sans doute jamais ce qu'il a voulu dire de façon à satisfaire complétement les esprits critiques, et cela n'est pas surprenant, puisque nous ne possédons pas les figures jugées nécessaires par l'architecte romain, pour ses contemporains eux-mêmes, à l'intelligence de ses préceptes en général et à celle de ce passage en particulier. Indépendamment de l'obscurité de la phrase dans son ensemble, il s'y trouve deux pierres d'achoppement, les mots *scamilli impares* et *alveolatus*. Il semble qu'il n'y ait pas moyen de traduire les deux premiers autrement que par *degrés* ou *gradins inégaux*, et le dernier par *cannelé*[2]; mais cela n'explique

[1] Vitruv. *De architectura libri decem*. Voy. III, 4, p. 76 de l'édition critique de MM. V. Rose et H. Müller-Strübing. Un vol. in-8°, Leipsig, 1867.

[2] Selon le dictionnaire de Forcellini (éd. de Leipsig, 1839), *scamillus* est un diminutif de *scamnus*, et ceci ne peut faire doute. Les auteurs de cet excellent livre, qui n'ont vu les termes *scamilli impares* que dans Vitruve, disent qu'il semble que les *scamilli* devaient être quelque chose comme de petits gradins dans les stylobates des colonnes : «videntur esse quidam veluti parvi gradus in stylobatis columnarum, qui veluti parvam scalam, unus post alium decrescendo, efficiunt.» Puis ils renvoient au commentaire consacré à cette question par Bernardino Baldi, et terminent par cet aveu modeste : «Adhuc sub judice lis est.» Le dictionnaire de Freund, édit. de 1834-1840, traduit *scamilli impares* par un à peu près, *élévations*

Digitized by Google

rien; car ce qu'il s'agit de comprendre, c'est comment un stylobate pourrait paraître *cannelé* s'il n'avait pas vers le milieu, *in medium*, un renflement (*adjectionem*) *produit* PAR *les scamillos impares*, ou, comme on a parfois traduit les mots *per scamillos impares*, *que l'on obtient* DANS *les scamillos impares*.

M. George n'a pas reculé devant ces difficultés; s'écartant des explications de ses devanciers, «qui tous se sont trompés,» il déclare avoir résolu la question. Selon l'architecte lyonnais, il ne faut pas, comme on l'a fait, chercher les *scamilli impares* dans les colonnes antiques subsistantes; on ne les y trouverait pas, attendu que Vitruve a entendu par ces termes, non pas une ou des parties de la colonne, mais des instruments au moyen desquels on modifiait la colonne et on arrivait à l'effet voulu. En un mot, selon M. George, les *scamilli* étaient de petits escabeaux «servant en quelque sorte de mires, de hauteurs inégales, dont la base reposait sur une ligne d'opération parfaitement horizontale, et dont les sommets servaient à indiquer et à préciser le tracé d'une courbe que l'on voulait établir pour ces stylobates et les entablements.» En conséquence, les *scamilli*, qui n'étaient «que des outils servant à diriger les ouvriers dans l'établissement de ces lignes, disparaissaient tout naturellement après l'exécution.» Enfin M. Georgé entend ainsi le passage controversé : «Il faut établir le stylobate de façon qu'il ait au milieu une surélévation lui donnant une courbure qui sera obtenue au moyen de *scamilli impares*, petits escabeaux de hauteurs inégales, servant à tracer cette courbure, car, si le stylobate était absolument de niveau, il paraîtrait à plat [1].»

En déclarant que tous les commentateurs de ce passage de Vitruve s'étaient trompés, M. George croyait n'en avoir omis aucun; mais, par un singulier hasard, un travail spécial sur les *scamilli impares*, publié en 1864 par un homme du métier, avait échappé aux re-

inégales, *ungleiche Erhohungen*. Le lexique de Quicherat et Daveluy ne cite, comme Forcellini, que Vitruve pour les mots *scamilli impares;* les savants auteurs traduisent ces mots, comme Freund, par un à peu près, *socle de colonne;* mais, peu satisfaits de cette traduction, ils ont eu soin de placer un point de doute après le mot *socle*.

Quant à *alveolatus*, Forcellini, qui ne l'a également rencontré que chez Vitruve, lui donne le sens de *cannelé*. «In modum alveoti cavatus.» Freund aussi : «Alveolatus, wie eine kleine Mulde vertieft;» Theil, son traducteur dit nettement *cannelé*. Quicherat et Daveluy disent de même.

[1] Manuscrit de M. George.

Digitized by Google

cherches du savant lyonnais, et, par un second hasard, l'auteur de ce travail, M. Aurès, ancien ingénieur en chef du Gard, assistait à l'intéressante lecture qui nous occupe[1]. Or M. Aurès, ne partageant pas l'opinion de M. George sur le point capital de la question, a rappelé son mémoire de 1864 et a présenté diverses objections au travail dont il venait d'entendre la lecture.

Ainsi que M. George, M. Aurès a étudié les précédents de la question, mais, s'il apporte une manière nouvelle de la comprendre, il est d'accord avec ses devanciers sur le point capital; comme tout le monde, il pense que les *scamilli impares* étaient des parties intégrantes de la colonne, et, ce qui est très-important, il les reconnaît dans les colonnes de la Maison-Carrée à Nimes, du temple de la Fortune virile à Rome, du temple de Neptune à Pæstum et du Parthénon[2]. Quant à l'opinion de M. George, qui suppose que les *scamilli impares* n'étaient que des instruments de précision, pour ainsi dire, destinés à disparaître dans l'exécution, M. Aurès, qui n'avait même pas songé à cette interprétation, n'a pas hésité à déclarer qu'il ne l'acceptait pas, après en avoir entendu l'exposé. M. George a répondu à M. Aurès, et, après avoir exprimé ses regrets de n'avoir pas connu le mémoire de son éminent contradicteur, a déclaré à son tour qu'il persistait dans sa manière de voir. Toutefois, reconnaissant que l'énigme dont il croyait posséder le mot n'était pas résolue définitivement, puisqu'il rencontrait un adversaire aussi compétent que M. Aurès, M. George, avec l'ardeur consciencieuse qui le distingue, s'est rendu à Nimes tout exprès pour conférer avec l'ancien ingénieur en chef du Gard, et examiner de nouveau les stylobates des colonnes de la Maison-Carrée. Cette conférence et ce nouvel examen n'ont pas modifié les idées de M. George; il m'a fait l'honneur de m'écrire à ce sujet, et m'a ré-

[1] Le travail de M. Aurès a paru d'abord, en 1864, dans la *Gazette des architectes*, sous ce titre : *A propos des scamilli impares de Vitruve*. On le trouvera aux pages 172 à 176, 186 à 187, 198 à 200. En 1865, ce travail a paru à part chez Morel, libraire à Paris, sous ce titre : *Encore un mémoire à propos des scamilli impares de Vitruve*, 20 pages in-8° avec une planche.

[2] Au risque de me faire rappeler le mot d'Apelles, je dois dire que, si j'ai bien compris M. Aurès, il me semble reconnaître aussi les *scamilli impares* à la base des colonnes du temple d'Apollon à Didymes, et même dans celles du temple de Minerve à Assise, antiques et nobles édifices dont les belles restitutions, dues l'une à M. Thomas, l'autre à M. Berger, figurent en ce moment (juin 1875) à l'exposition des envois des élèves de l'Académie de France à Rome, à l'École des beaux-arts, à Paris.

Digitized by Google

pété que, selon lui, les *scamilli impares* n'existent ni à Nîmes ni ailleurs; en un mot, il persiste à les considérer comme des instruments de travail. On le pense bien, le secrétaire de la section d'archéologie n'a pas la prétention de juger une question aussi spéciale; cependant il doit confesser qu'il penche, on a déjà pu le deviner, pour les conclusions du savant ingénieur du Gard. Il me semble, en effet, difficile d'admettre que les *gradins* ou *degrés inégaux* signalés par M. Aurès à la base des colonnes de la Maison-Carrée, et que l'on croit voir si clairement sur les figures qui accompagnent son mémoire, ne soient pas ces *scamilli impares* que l'architecte romain a nommés non-seulement au chapitre IV de son IIIe livre, mais encore au chapitre IX de son livre V, dans un passage dont le savant ingénieur a tiré parti.

Je ne puis résister au désir de donner encore ce passage; peut-être portera-t-il le lecteur à envisager la question comme M. Aurès. Vitruve traite des théâtres; arrivé aux colonnes de ces édifices, il en indique les proportions, reparle des stylobates et s'exprime ainsi : « Stylobatisque adjectio, quæ fit per scamillos impares, ex descrip- « tione, quæ supra scripta est in libro tertio, sumatur. » Je le repète, je ne prétends pas être compétent en telles matières, mais il me semble impossible de voir ici des instruments de travail destinés à disparaître, et je crois qu'il faut traduire : « Quant à l'*adjectio* aux stylobates, qui se fait au moyen de degrés ou de gradins inégaux, qu'on l'exécute d'après la description de notre livre III. »

Quoi qu'il en soit de ma manière de voir, je le repète, la lecture de M. George est une de celles qui ont le plus vivement intéressé l'assemblée, et c'est pour cela que je m'y suis arrêté aussi longtemps. J'ajoute que l'archéologie ne peut que gagner à des débats courtois comme ceux dont nous venons de rendre compte. Qu'il nous soit permis, en finissant, de faire remarquer encore une fois combien sont utiles ces assises annuelles de la science. Voici un archéologue qui étudie une question souvent traitée avant lui. Il n'ignore aucun des auteurs qui, depuis le XVIe siècle jusqu'en 1847, l'ont précédé dans cette étude; il arrive à la Sorbonne, lit son travail, et là seulement il apprend que quelques années auparavant, en 1864, un savant, dont la réputation n'est plus à faire, a écrit un mémoire *ex professo* sur cette même question. C'est qu'en effet aujourd'hui on publie tant qu'il est impossible de se tenir au courant de tout, et qu'un centre comme les réunions de la Sorbonne est devenu une nécessité,

Digitized by Google

comme les expositions universelles. Pour conclure, je dirai qu'il faut se féliciter de voir le texte de Vitruve soumis à des études aussi approfondies, surtout si, comme il y a lieu de l'espérer, il doit en résulter des éditions critiques du traité de l'architecture.

M. le comte A. de Beaulaincourt, membre de la Société des antiquaires de la Morinie, lit une *Note sur quelques découvertes faites à Vaudricourt, près Béthune.* Il s'agit de la découverte dans un même lieu de vestiges superposés de trois civilisations séparées par bien des siècles, selon l'auteur. On a trouvé à Vaudricourt, sur un plateau dit *Les Montagnes*, des haches de pierre de l'âge dit préhistorique, puis des haches celtiques, enfin des carreaux de terre cuite, des tuiles à rebord, des briques, une amphore, des urnes remplies de cendres, en un mot la preuve de l'existence d'un établissement datant de l'occupation romaine. L'exposé de cette découverte est aussi bref que précis, et fait honneur au tact archéologique de M. de Beaulaincourt.

M. Joseph de Baye, membre de l'Académie de Reims, lit une dissertation intitulée : *L'art étrusque en Champagne et son influence sur l'industrie gauloise.* Depuis quelques années, les savants qui se consacrent à l'étude des antiquités gauloises ne se bornent pas à décrire les monuments que l'on trouve en France; ils ont agrandi leur horizon, et, se préoccupant des découvertes qui se font hors de nos frontières, ils comparent les objets trouvés dans les pays où la présence des Gaulois nous est attestée par l'histoire avec ceux que l'on rencontre chez nous; en un mot, on s'est posé des questions dont la solution fort difficile ne peut être atteinte qu'au prix de longues et sérieuses recherches.

Dans un mémoire publié, en 1873, par M. Alexandre Bertrand, à propos de la découverte de certains objets de bronze dans l'un des tumulus de Magny-Lambert, et notamment d'une ciste ou seau de bronze et d'une coupe du même métal, mon savant collègue, parlant de l'analogie de ces objets avec les résultats des découvertes faites en diverses autres régions, et notamment dans la haute Italie, faisait observer que la Gaule, à l'époque où ces tumulus furent élevés, « était donc en relation avec des contrées très-diverses, et particulièrement avec le monde grec et étrusque, c'est-à-dire avec une civilisation qui n'est pas enveloppée, comme celle de la Gaule, d'un voile obscur, mais qui, au contraire, est de bonne heure, et plus de cinq cents ans avant notre pays, en pleine lumière. » M. A. Bertrand

Digitized by Google

ajoutait : « Je n'ai pas besoin d'insister sur l'importance de ce fait; il parle assez haut de lui-même; laissons donc ces considérations générales, qui peuvent paraître prématurées, et abordons directement l'étude du mobilier funéraire des fouilles de Magny-Lambert[1]... »

Ces considérations générales, prématurées aux yeux de M. Bertrand, paraissent cependant tenter l'esprit investigateur de M. Joseph de Baye; mais, bien qu'avec l'ardeur de la jeunesse cet archéologue soit disposé à s'aventurer plus loin que notre collègue dans le champ des hypothèses, il ne dédaigne pas ses sages conseils, car il a pris pour épigraphe une phrase qui se trouve précisément dans le mémoire que nous venons de citer. Nous ne reprocherons pas d'ailleurs à M. de Baye l'audace avec laquelle il se lance dans la carrière périlleuse de l'archéologie conjecturale; les éclaireurs sont aussi nécessaires dans les combats pacifiques de la science qu'à la guerre. En ce qui concerne nos études, que de fois ils ont ouvert des voies nouvelles et fécondes! Si, au contraire, ils ont fait fausse route, ils en sont quittes pour revenir sur leurs pas; mais, chemin faisant, souvent il leur est arrivé d'enrichir le domaine archéologique de faits et d'observations utiles. On en trouvera beaucoup dans le travail de M. de Baye, qui présente une rapide énumération des découvertes faites en Champagne, découvertes en raison desquelles le jeune savant croit pouvoir déclarer que l'art étrusque est sérieusement représenté dans le pays champenois. « Se résume-t-il à une simple pénétration matérielle, ou bien a-t-il exercé une influence morale artistique sur l'industrie gauloise? » Telle est une des questions que voudrait résoudre M. de Baye; il en est une autre qu'il s'est également posée.

« Des preuves de l'imitation de l'art étrusque se retrouvent dans l'industrie gauloise, déclare M. de Baye avec l'accent de la conviction, mais, ajoute-il, cette dernière a-t-elle déteint sur l'industrie étrusque? » *Les faits manquent pour le prouver*, c'est lui-même qui s'exprime ainsi, mais il ajoute : « La civilisation, la puissance expansive des Gaulois, leurs relations commerciales, sont les seuls motifs qui autorisent présentement à le supposer. »

Ici, je rappellerai à M. de Baye les sages maximes de M. A. Bertrand, et en même temps, puisqu'il admet qu'il faut d'abord observer

[1] *Mémoire de la Société des antiquaires de France*, 1873, t. XXXIV, p. 303. *Les tumulus gaulois de la commune de Magny-Lambert.*

Digitized by Google

les faits avant de conclure, je lui rappellerai qu'encore est-il nécessaire que ces faits soient très-exactement observés et que les constations soient irréprochables. Par exemple, M. de Baye parle d'une coupe de bronze, d'origine certainement étrusque, comme ayant été trouvée à Somme-Bionne par M. Morel de Châlons. Certes, M. Morel est un observateur éclairé et consciencieux, que connaissent et qu'apprécient les habitués de la Sorbonne; mais les souvenirs de M. de Baye sont-ils exacts? Est-ce bien M. Morel qui a fait cette découverte? Cette coupe ne peut-elle avoir été glissée dans les fouilles par quelqu'une de ces supercheries comme le Comité a eu récemment occasion d'en signaler en Bretagne[1]? Je n'insiste pas; mais, avec M. A. Bertrand je le répéterai, ne nous hâtons pas trop. Poursuivons nos recherches, amassons des matériaux choisis et d'origine démontrée rigoureusement; c'est par là qu'il faut commencer l'étude qui fascine en ce moment beaucoup d'imaginations. Cette étude n'en est encore qu'à ses débuts; on peut espérer qu'elle arrivera un jour à des conclusions décisives, mais ces temps sont encore loin de nous.

M. Lebrun-Dalbanne, président de la Société académique d'agriculture, sciences et arts de l'Aube, à Troyes, a donné lecture d'un travail intitulé : *Le portrait de Catherine du Chemin, femme de François Girardon, au musée de Troyes.* Nous voici loin des âges reculés vers lesquels M. de Baye vient de nous entraîner; mais, si nous sommes redescendus jusqu'à l'époque de Louis XIV, nous ne quittons ni la province objet des explorations du jeune archéologue, ni l'histoire de l'art. Le musée de Troyes vient de s'enrichir d'une intéressante miniature représentant Catherine du Chemin, peintre de fleurs, qui, la première de son sexe, eut l'honneur d'être élue membre de l'Académie de peinture et de sculpture, et fut la femme de François Girardon, le célèbre sculpteur. Ce portrait, qui appartint longtemps à M. Philippe Lenoir, n'ayant pas été compris dans l'importante partie de ses collections léguée récemment au Louvre par la veuve de cet amateur, mais bien dans celle attribuée aux hospices par cette libérale et charitable personne, a été vendu à Paris aux enchères, et acquis pour le compte du musée de Troyes, à la diligence de M. Lebrun-Dalbanne, en 1874. Quoique Catherine

[1] *Revue des Sociétés savantes*, séances des 9, 31 mars, et du 11 mai 1874. 5e série, t. VIII, p. 18, 26 et 33, à propos de vases grecs trouvés, disait-on, à Quimper.

Digitized by Google

du Chemin soit née à Paris, la place du portrait de la femme du grand sculpteur troyen était marquée au musée de Troyes, et l'on ne saurait trop louer M. Lebrun-Dalbanne de l'avoir procuré à sa patrie. C'est un nouveau service qu'il lui a rendu après maints autres.

Le portrait de Catherine du Chemin est peint sur peau de vélin. Sur le fond, en haut, on lit en lettres d'or : *Mademoiselle du Chemin.* Malgré cette désignation, M. Lebrun-Dalbanne croit que ce portrait fut peint peu après le mariage de la jeune artiste avec Girardon; n'est-il pas probable que ce fut, au contraire, avant cet événement? Autrement, il semble qu'on y lirait soit MADEMOISELLE *Girardon*, suivant l'usage d'alors, qui ne donnait le titre de MADAME qu'aux personnes d'un certain rang, soit *Catherine du Chemin*, mais non pas *Mademoiselle du Chemin.* Peu importe du reste, puisque très-certainement, de toutes façons, la miniature date des environs de l'année 1657, date du mariage de Girardon, qui eut lieu le 23 octobre 1657, ainsi que l'a établi Jal, qui en a cité l'acte d'après les registres de l'église Saint-Eustache [1]. A ce propos, qu'il me soit permis de faire observer que M. Lebrun-Dalbanne, trop préoccupé de la forme littéraire, a quelque peu sacrifié les droits de l'érudition, si impérieux en Sorbonne, en négligeant souvent d'indiquer ses sources [2]. J'ajouterai que cette préoccupation l'a rendu involontairement injuste envers l'infatigable chercheur que je viens de nommer et qu'il a omis de citer, bien qu'il lui ait fait de nombreux emprunts. En effet, M. Lebrun-Dalbanne ne s'est pas borné à décrire et à commenter le portrait de Catherine du Chemin; après s'être risqué jusqu'à retracer d'imagination un tableau poétique des amours de ces deux artistes, il a cru devoir énumérer leurs dix enfants, mais sans dire où il a trouvé les actes auxquels on devait d'être avant lui aussi bien informé à ce sujet. Or, si je ne m'abuse, c'est à l'auteur du *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire* que l'on doit de con-

[1] Voyez *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire*, au mot *Girardon*, p. 642, col. 1.

[2] M. Lebrun-Dalbanne cite, d'après un manuscrit de l'Académie des beaux-arts, une lettre de Grosley sur Girardon et un mémoire du même sur la vie et les ouvrages du grand sculpteur, sans avertir que ces documents sont imprimés, depuis plus de vingt années, dans les curieux volumes publiés par MM. Dussieux, Soulié, Ph. de Chennevières, Mautz et A. de Montaiglon, sous le titre de *Mémoires inédits sur la vie et les ouvrages des membres de l'Académie royale de peinture et de sculpture, etc.* Paris, 1854, 2 vol. in-8°. Voy. t. I, p. 291 et suiv.

Digitized by Google

naître ces actes, qui ont péri en 1871[1], et c'est probablement dans ce riche répertoire que M. Lebrun-Dalbanne les a pris, puisqu'il a reproduit une inexactitude échappée à ce bon Jal, dont la mémoire commençait à manquer de précision lorsqu'il publia le résultat des recherches de plus de trente années[2]. Ainsi, Jal (article *Girardon*, p. 641, col. 2) fait Catherine du Chemin fille de Jacques du Chemin et de Marie Hubault, ce qui ne l'empêche pas d'écrire, p. 642, col. 1 : «F. Girardon, sculpteur, fils de feu Nicolas Girardon et d'Anne Saingevin, de la paroisse de Saint-Roch, fiança à Saint-Eustache, le 22 octobre 1657, Catherine du Chemin, fille de Jacques du Chemin et d'Élisabeth Hubault.» Or M. Lebrun-Dalbanne, qui, page 3 de son travail manuscrit, nomme, comme Jal, la mère de Catherine du Chemin Marie Hubault, plus loin page 4, cette fois, je le crois, plus exactement, mais évidemment toujours d'après Jal, écrit Élisabeth Hubault.

Sous la réserve de ces observations, imposées par la justice et par l'intérêt des lecteurs, il ne me reste qu'à louer le travail de M. Lebrun-Dalbanne. Je dois encore constater que l'assemblée, sans se demander si c'était de l'archéologie ou de la littérature, l'a écouté avec beaucoup d'intérêt, et n'a pas paru partager les scrupules exprimés aujourd'hui par le rapporteur. En terminant, je dois rappeler que M. Lebrun-Dalbanne a donné de curieuses informa-

[1] Les actes cités par Jal n'avaient évidemment été vus que par lui, car M. Herluison, qui a publié en 1873 tous ceux concernant les artistes recueillis par M. Harduin aux archives de l'hôtel de ville de Paris, à peu près en même temps que Jal, avait fait une moisson moins riche que ce dernier. En effet, loin d'avoir connu les dix enfants de Girardon, M. Herluison ne parle que d'un seul, une fille nommée *Françoise*, morte en 1670, prise aux galeries du Louvre le 7 mars, laquelle, entre parenthèses, pourrait bien ne faire qu'un avec le *François*, né le 8 août 1661, de Jal. L'autre acte, chez M. Herluison, n'est autre que celui du convoi de F. Girardon le sculpteur, qui mourut, comme on le sait, le même jour que Louis XIV, et fut inhumé à Saint-Landry, le lendemain de sa mort, le 2 septembre 1715. J'ajouterai que, si M. Harduin n'a pas connu tous les actes vus par Jal, on en trouve chez lui qui ne sont pas chez celui-ci. Les deux ouvrages sont donc également utiles à consulter.

[2] Personne plus que moi ne rend justice à la patience et à la probité scientifique de Jal; je sais tout ce que son livre renferme de renseignements curieux et utiles; mais je l'ai trop pratiqué pour ne pas devoir avertir ceux qui le consultent qu'il faut contrôler ses assertions toutes les fois que la chose est possible, et les examiner avec critique lorsque les documents cités n'existent plus; en effet, il lui est souvent arrivé d'écrire un chiffre ou un nom pour un autre, par pure inadvertance. Pourquoi les archives de la ville, où il a tant puisé, ont-elles été détruites?

Digitized by Google

tions sur les destinées du tombeau érigé à Catherine du Chemin et à lui-même par le sculpteur son époux, à qui l'on doit celui de Richelieu, que l'on admire à quelques pas de la salle de nos séances, dans l'église bâtie par Lemercier aux frais du grand cardinal. Exécuté par Robert le Lorrain et René Nourisson, sur des modèles de leur maître, qu'ils avaient secondé pour le tombeau du cardinal, le monument de Catherine du Chemin et de Girardon, que l'on voyait jadis dans l'église, aujourd'hui détruite, de Saint-Landry, a été renversé en 1792, malgré les actives réclamations du fondateur du musée des Petits-Augustins, à qui l'on permit cependant de recueillir les débris de ce tombeau, c'est-à-dire une *Pietà* qui le dominait. Cette *Pietà* fut d'abord placée au musée des Petits-Augustins par Alexandre Lenoir, à qui l'on ne saura jamais assez de gré de son zèle et des services qu'il a rendus à l'art et à l'histoire[1]. Plus tard, sous la restauration, la *Pietà* du tombeau de Girardon et de Catherine du Chemin fut transportée à l'église Sainte-Marguerite du faubourg Saint-Antoine, où on la voit encore. Une inscription rapportée par M. Lebrun-Dalbanne constate que cette translation eut lieu en 1818. Ces informations sont-elles inédites? Je l'ignore, en tout cas elles sont peu connues; car cette *Pietà*, ou cette *Descente de croix* si l'on veut, est mentionnée dans la description de l'église Sainte-Marguerite du *Paris illustré* de M. Ad. Joanne (voir édition de 1863, page 377) et dans d'autres ouvrages sur Paris aussi justement estimés, sans qu'il soit dit que ce remarquable morceau de sculpture ait fait partie du tombeau de Girardon et de sa femme. Il faut donc remercier M. Lebrun-Dalbanne d'avoir tiré de l'oubli des faits aussi intéressants pour l'histoire de l'art français.

Séance du 2 avril 1875.

M. Brun, membre de la Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes, a envoyé un mémoire intitulé *Nice et Cimiez*, qui a été lu, en son absence, par son confrère M. Rivière. C'est une esquisse intéressante de l'histoire de deux villes voisines, auxquelles la fortune réservait des destinées fort différentes. En effet, la première, celle qui paraît avoir été la moins importante des deux dans l'antiquité, est florissante aujourd'hui, tandis que la seconde, à qui

[1] Voyez *Descript. hist. et chronolog. des monum. de sculpture réunis au musée des Monum. français*, par Alexandre Lenoir, etc. 6e édit. publiée l'an x de la République, p. 299, n° 321.

Digitized by Google

l'on croit pouvoir attribuer des monnaies à légendes grecques[1], renversée par les Lombards, ne s'est jamais relevée, et que son site n'est plus guère visité que par les antiquaires qui y recherchent les vestiges de son antique splendeur.

Il y a bien des réserves à faire sur le travail de M. Brun, qui a parfois laissé la bride sur le col à son imagination, et M. Léon Renier n'a pas manqué de protester contre la forme trop absolue avec laquelle certaines thèses y sont présentées. Le savant académicien, qui présidait cette année les réunions de la section d'archéologie, a notamment déclaré qu'il y avait de sérieuses raisons de croire que Nice n'était pas une colonie directement grecque, mais que, colonie de Marseille, elle était restée sous la dépendance de cette ville; malheureusement, en l'absence de M. Brun, les graves questions historiques soulevées par son travail n'ont pu être traitées à fond, et il en est d'autres qui n'ont pas même été effleurées. Par exemple, jusqu'à ce jour, on a toujours pensé que Nice, colonie des Grecs de Marseille, qui se nommait en grec Νίκαια, d'où les Romains ont fait *Nicæa*, nous autres *Nice* et les Italiens *Nizza*, tirait son nom de bon augure de celui de la Victoire, Νίκη, ainsi que Nicée de Bithynie et d'autres. Selon M. Henri Mathieu, suivi par M. Brun, il vaudrait mieux faire dériver le nom de Nice de «deux mots *keltiques*, *Nis* près, contre, et *sa* ou *ssa*, hauteur, montée.» Je n'ai pas entre les mains le mémoire dans lequel M. Mathieu a consigné cette étymologie, mémoire dont M. Brun n'indique pas le titre, je ne discuterai donc pas cette opinion, qui d'ailleurs est du ressort de la section d'histoire et de philologie, mais je me crois en conscience obligé d'en signaler la témérité.

M. Brun a fait usage des inscriptions trouvées dans le territoire de Nice et de Cimiez, et il les a parfois heureusement rapprochées des textes; cependant il y aurait encore sur ce chapitre quelques réserves à faire. M. Brun, comme plusieurs autres archéologues, nos zélés collaborateurs des départements, cède à une tendance contre laquelle il importe de réagir; il considère comme certains des faits basés sur de simples conjectures. Si vraisemblables que

[1] La collection de médailles gauloises de M. F. de Saulcy, aujourd'hui propriété de la Bibliothèque nationale, en vertu de la libéralité de l'Assemblée nationale, contient une monnaie sur laquelle on lit distinctement KIMENOYAO. M. de Saulcy, suivi par la plupart des numismatistes, y reconnaît Cimiez, qui paraît sous la forme Κεμενέλεον dans Ptolémée (III, XLIII).

Digitized by Google

soient des conjectures, il ne faut jamais les donner que comme telles. Par exemple, après avoir dit : « Si Antibes avait pris le commerce, Cimiez attirait toute la vie, » M. Brun ajoute : « C'était le chef-lieu d'une province romaine, la résidence d'un préfet; elle avait une nombreuse garnison. » Chacune de ces trois assertions, dont la première seule est peut-être véritable, ne pourrait être acceptée qu'à l'aide de textes ou d'inscriptions explicites. Or tel n'est point le cas. Ainsi, M. Brun renvoie à Tacite pour prouver que *Cemenelium* était le chef-lieu de la province où s'élevait cette ville, et était la résidence du *præfectus;* mais, à l'endroit indiqué, l'historien ne parle pas de *Cemenelium*, dont le nom ne se trouve nulle part chez lui, et il serait impossible d'induire de ses paroles qu'au temps de la guerre entre Othon et Vitellius la province des Alpes-Maritimes ait été gouvernée par un *præfectus*. Tacite dit : « Les Alpes-Maritimes étaient alors sous la puissance du procurateur Marius Maturus[1]. » Le dirai-je encore? Il importe d'indiquer l'endroit où se trouvent les inscriptions rapportées, lorsqu'elles subsistent, et, s'il n'est pas nécessaire de rappeler tous ses devanciers, du moins faut-il citer, et avec la précision voulue, les plus recommandables et les plus récents, surtout s'ils déclarent avoir vu les monuments en nature. Il ne faut pas oublier non plus qu'une scrupuleuse exactitude est obligatoire en pareille matière. Une lettre de plus ou de moins peut changer considérablement le sens d'un texte. Parmi les inscriptions rapportées par M. Brun, il en est une qui offre un exemple frappant de la vérité de cette observation; ce texte a été publié plusieurs fois avec des variantes, et précisément, selon qu'on y lit une ou deux fois l'initiale du mot *quæstor*, on peut y voir la confirmation ou la négation de l'opinion préconisée par M. Brun au sujet de la condition de Nice par rapport à Marseille.

Voici le texte comme je le trouve p. 6 du manuscrit de M. Brun :

C.MEMMIO MACRINO Q.II V MASSIL Q.Q.
ITEM PRAEFECTO PR II VIRO Q.Q.
AGONOTHETAE
EPISCOPO NICAENSIVM

Cette inscription, qui nous montre les titres insolites d'*agonotheta*

[1] Tacite, *Hist.* II, XII : « Maritimas tum Alpes tenebat procurator Marius Maturus. » Plus loin, III, XLII, c'est encore en lui donnant le titre de *procurator* que Tacite parle de Marius Maturus : « Haud procul inde agebat Marius Maturus, Alpium maritimarum procurator, fidus Vitellio, etc. »

Digitized by Google

et d'*episcopus*, se trouve, indépendamment d'anciennes publications, dans le recueil d'Orelli[1], et dans un mémoire publié, en 1850, par F. Bourquelot[2]. Si M. Brun avait consulté ces ouvrages, d'abord il n'aurait pas omis le mot AMICI, qui forme la dernière ligne de cette inscription (malheureusement, il s'en est tenu à l'une des deux leçons d'un ancien auteur, Gioffredo[3]); ensuite M. Brun aurait traduit plus fidèlement les titres de Memmius Macrinus. Voici ce texte important d'après la leçon d'Orelli, qui, jusqu'à présent, paraît la plus exacte[4]. Notons d'abord qu'Orelli a changé le pronom Caius en Quintus, d'après une copie d'Hagenbuch, en cela d'accord avec Bourquelot, qui nous apprend que Memmius Macrinus est aussi nommé Quintus dans le manuscrit du comte de Pierrelas[5].

Q.MEMMIO MACRINO
Q.II VIR.MASSIL.Q.Q.ITEM
PRAEFECTO PRO II VIRO.Q.Q.
AGONOTHEATE
EPISCOPO NICAEENSIVM
AMICI.

Je crois que l'on peut entendre ce texte ainsi : « A Quintus Memmius Macrinus, questeur, duumvir de Marseille quinquennal, agonothète, episcopus de ceux de Nice, ses amis. »

Voici d'un autre côté l'interprétation de M. Brun : « Caius Memmius Macrinus, après avoir été à Marseille questeur, duumvir quin-

[1] Orell. *Inscriptionum latinar. select. ampliss. collectio*, t. II, n° 4024.

[2] *Inscriptions antiques de Nice, de Cimiez et de quelques lieux environnants*, recueillies et annotées par M. F. Bourquelot, membre résidant. Voyez *Mém. de la Soc. nat. des antiq. de France*, nouvelle série, t. XX, n° 20, p. 80 et 82.

[3] Gioffredo a publié deux fois cette inscription, mais non sans variantes. Ainsi, dans son livre intitulé *Nicæa civitas sacris monumentis illustrata*, 1658, gr. in-4°, p. 5, le texte a neuf lignes, dont la dernière contient le mot AMICI; dans sa *Storia delle Alpe Maritime*, publiée seulement de nos jours, en 1839, elle n'a que sept lignes, et le mot AMICI est omis; ceci soit dit sans noter d'autres variantes non moins importantes; sur la plus longue de ses transcriptions on lit deux fois l'initiale du mot *quæstor*, tandis que sur l'autre on ne la voit qu'une seule fois.

[4] On possédera prochainement l'opinion des maîtres de la science épigraphique sur ce monument, dont le texte paraîtra presque simultanément dans les premiers fascicules du *Recueil des inscriptions latines de la Gaule*, de M. Léon Renier, et dans le *Corpus inscr. lat.* de l'Académie de Berlin.

[5] Il s'agit d'un manuscrit conservé à Nice chez M. le comte de Pierrelas, au moment où Bourquelot parcourait le comté de Nice pour y recueillir les matériaux du curieux mémoire dont nous avons donné plus haut le titre. Bourquelot cite plusieurs fois le manuscrit Pierrelas.

Digitized by Google

quennal, préfet, produumvir quinquennal, fut nommé à Nice agonothète et épiscope, c'est-à-dire juge arbitre et surveillant des mœurs. »

Il y a là une confusion entre le titre de *præfectus* pris absolument et celui qu'il faut voir ici, *præfectus produumviro*, qui pourrait être rendu par *préposé pour remplir les fonctions de duumvir*. Quant aux dénominations grecques d'*agonothète* et d'*episcopus*, il n'est pas probable qu'elles soient exactement représentées par les titres de *juge arbitre* et de *surveillant des mœurs*. L'*agonothète*, s'il était juge, était juge des jeux; c'était quelque chose comme le *munerarius*. Quant à l'*episcopus*, le dictionnaire classique de Quicherat et Daveluy aurait suffi à renseigner M. Brun; c'est bien un surveillant, un inspecteur, mais on désignait par ce titre soit un préposé à la garde ou à la surveillance des ports, soit un surveillant des marchés; on peut choisir entre ces deux fonctions; à Nice, je pencherais du côté de la première.

On vient de dire qu'une seule lettre pouvait modifier singulièrement le sens d'une inscription; il ne sera pas besoin de longues explications pour montrer qu'en ce qui concerne l'inscription de Q. Memmius Macrinus, selon qu'on adoptera l'une ou l'autre des versions de Gioffredo, c'est-à-dire si après *item* on suppose une seconde fois l'initiale de Quæstor, comme dans la première de ces versions, on sera fondé à admettre que ce personnage, après avoir été questeur et duumvir à Marseille, aurait eu les mêmes fonctions à Nice. Au contraire, si, suivant la seconde version de Gioffredo, on supprime la répétition de l'initiale de Quæstor, il semblera plus naturel qu'à Nice l'ancien magistrat marseillais ait été seulement *agonotheta* et *episcopus*. Or ceci n'est pas indifférent; car, ainsi que nous le disions plus haut, contrairement à l'avis de M. Brun, les critiques modernes croient que Nice, demeurée subordonnée à Marseille dont elle était une colonie, n'eut ni questeurs ni duumvirs. Du reste, je dois rappeler que M. Brun n'a pas répété cette lettre initiale, et que ce n'est pas là ce qui l'a décidé à séparer le mot *præfecto* des sigles PR.II VIRO. En terminant cette analyse, je ne puis me dispenser de recommander à M. Brun, qui, espérons-le, publiera son étude sur Nice et Cimiez, de consulter les auteurs qui ont récemment fait connaître les textes curieux qu'il cite, ainsi que bien d'autres qu'il a sans doute négligés à dessein pour ne pas trop allonger sa lecture; il serait prudent aussi de recourir aux *titulus* originaux toutes les fois qu'ils seront à sa portée. Cette précaution n'est jamais inutile. Ainsi, M. Brun, transcrivant (p. 12 et 13 de son ms.) une

Digitized by Google

inscription trouvée à Nice, paraît ignorer l'endroit où elle se trouve, ou du moins ne l'indique pas; or cette inscription, rapportée jadis par Muratori[1], Millin[2] et Orelli[3], doit avoir été respectée par le temps, car Bourquelot en parlait en ces termes en 1850 : « Cette inscription est gravée sur un autel très-bien conservé, qui se trouve au bord du chemin du Roy, près le couvent de Saint-Barthélemy[4]. » Or M. Brun y a lu *caeteris* au lieu de *ceteris*, ce qui certes n'est pas grave, mais il a écrit *epicepseos* au lieu de *episcepseos*, ce qui l'est davantage. Quant à cette correction, elle est certaine, non pas seulement parce qu'elle présente ce mot exactement écrit, mais parce qu'elle se rencontre chez tous les auteurs, et notamment chez Millin et Bourquelot, qui déclarent avoir vu le marbre. Malgré ces observations, et en dépit des hardiesses de l'auteur, l'esquisse historique de M. Brun est intéressante, comme on le disait au début de cette analyse, et, en répétant cet éloge, je ne suis que l'écho de l'assemblée, qui a vivement applaudi le savant membre de la Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes.

M. E.-L. Borrel, membre de l'Académie de la Val-d'Isère, à Moutiers (Savoie), architecte de l'arrondissement et de la ville de Moutiers, ainsi que de la Commission des monuments historiques, a donné lecture d'une *Étude sur les monuments de l'antiquité dans la Tarantaise*, ou plutôt, comme il l'a dit lui-même, d'un *Résumé* de cette étude. La Tarantaise, cette contrée des Alpes qu'habitèrent les *Ceutrones*, ce peuple auquel M. L. Renier restituait, il y a quelques années, son véritable nom défiguré en celui de *Centrones*[5], possède des monuments qui peuvent servir de jalons à l'histoire de l'humanité depuis les temps les plus reculés jusqu'à ceux qui virent l'établissement du christianisme. M. Borrel a présenté un tableau fidèle de ces monuments, en commençant par ceux de l'âge de la pierre brute pour s'arrêter à parler avec plus de complaisance d'un édifice élevé sur les ruines d'une basilique romaine.

Les vaillants explorateurs qui, depuis quelques années, s'efforcent d'arracher leur secret aux époques sur lesquelles l'histoire est

[1] *Novus Thes. inscript.* n° MLXIV.

[2] *Voyage dans les départements du midi de la France*, t. II, p. 540.

[3] Ouvrage déjà cité, n° 3342.

[4] Mémoire déjà cité dans *Antiquaires de France*, t. XX, p. 49, n° 1.

[5] Voyez *Revue archéologique*, dans le dernier volume de la 1re série, publié en 1859, p. 358.

Digitized by Google

muette, liront avec intérêt les descriptions exactes, dans leur savante brièveté, des importants monuments primitifs de la Tarantaise, que l'on doit à M. Borrel.

Le *cromlech* du Petit-Saint-Bernard, situé au point culminant du col, à 2,186 mètres d'altitude et à 143 de la colonne Iou, en allant du côté de l'Italie, n'a pas moins de 73 mètres de diamètre, et se compose de soixante-trois pierres brutes, d'une longueur variant de 1 mètre à 1^{m},20 et d'une largeur de 30 à 50 centimètres. Les fouilles pratiquées sur ce point n'ont pas révélé l'existence de sépultures ni le moindre vestige d'autel. Viennent ensuite la *Pierre-levée* de Saint-Martin de Belleville, ou *Pierra Chevetta*, «Pierre de la Chouette,» la *Pierre-tournante* de Belleutre, le *Demi-dolmen-autel* de Moutiers, des galgals, etc.

En ce qui concerne l'époque dite *de la pierre polie*, la Tarantaise est pauvre; on y a cependant trouvé une hache en serpentine dans le voisinage d'un tumulus situé à Villette, que M. Borrel compte fouiller quelque jour; enfin on a trouvé, à Belle-Combe, des tombeaux de forme cubique, dans lesquels les morts ont été inhumés dans la position repliée de l'enfant sous le sein de la mère. La forme cubique des tombes et l'attitude repliée des corps sont d'ailleurs des traits caractéristiques des plus anciennes sépultures.

L'époque dite *du bronze* a laissé plus de traces; on y a fouillé le tumulus des Allues, les tombeaux de Champagny, de Pralognan et de Saint-Martin de Belleville, les sépultures de Saint-Jean de Belleville. Quant à l'occupation romaine, elle se révèle par des tours encore debout, des ruines d'édifices, des colonnes, des tombeaux, des inscriptions, des médailles, et les tronçons d'une voie qui traverse tout le pays. Selon M. Borrel, on connaît déjà dix-sept inscriptions de la Tarantaise, et lui-même en a découvert récemment deux, qu'il a sans doute reproduites et commentées dans l'*Étude* complète dont nous n'avons entendu que le résumé[1].

Nous arrivons au monument dont la description, illustrée par des dessins de grande dimension admirablement exécutés, a particulièrement intéressé l'assemblée, qui, non contente des pages

[1] En attendant la publication de M. Borrel, on trouvera celle des inscriptions de la Tarantaise déjà connues en 1868 dans le bel ouvrage de M. L. Revon intitulé : *Inscriptions antiques de la Haute-Savoie. Annecy, 1870*, in-4°. Voyez aussi, *Revue des Sociétés savantes*, t. IX de la 4e série, p. 289, dans le rapport sur les lectures de la Sorbonne en 1868, une appréciation du travail, alors manuscrit, de M. Revon.

Digitized by Google

discrètes lues par M. Borrel, a curieusement interrogé le savant membre de l'Académie de la Val-d'Isère. Avec une parfaite complaisance et une compétence à laquelle nous sommes heureux de rendre hommage, M. Borrel s'est empressé de commenter verbalement le magnifique atlas placé sur le bureau de la section. Ce monument, c'est l'église Saint-Martin à Aime, *Axima*, la capitale des Ceutrons, le *Forum Claudii* des Romains.

Peut-être unique en France, dit M. Borrel, cette église, qui passe pour avoir été consacrée, vers 427, par saint Jacques l'Assyrien, l'apôtre des Ceutrons ou de la Tarantaise, remonte au IXe ou au Xe siècle; elle a été construite dans le type exact des basiliques latines. En y opérant des fouilles, grâce aux allocations du Ministre de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts, M. Borrel a trouvé les fondations de deux anciens édifices inscrits dans la nef centrale, dont l'un serait purement romain, tandis que l'autre serait du style latin des Ve et VIe siècles. L'église d'Aime possède encore des peintures à fresque du XIIe siècle, exécutées d'après les préceptes de l'école byzantine. Le peintre, qui n'a tenu aucun compte de l'horizon du lieu, de l'effet perspectif ni d'une lumière unique, a employé le procédé décrit par le moine Théophile.

Cette lecture et son commentaire verbal, dont nous ne pouvons prolonger l'analyse, ont vivement intéressé l'auditoire, qui a témoigné de l'impatience avec laquelle on attendra la publication de ce bel ouvrage, dont M. Borrel a bien voulu nous donner un avant-goût. La jeune Société de la Val-d'Isère ne pouvait mieux débuter aux réunions de la Sorbonne.

Après cette intéressante lecture, M. L. Renier a pris la parole pour compléter les observations qu'il avait faites la veille sur les fouilles du Puy-de-Dôme, à la suite de la communication de M. Vimont[1].

Le vice-président de la section fait connaître, en l'expliquant et en le restituant, un fragment d'inscription relatif à Vibius Avitus, qui était gouverneur de la province alors que Zénodore travaillait à sa statue colossale de Mercure, destinée, selon toute probabilité, au temple du Puy-de-Dôme. L'inscription commentée par M. Renier a été retrouvée dans le Comtat-Venaissin.

M. Godard-Faultrier, le même dont on vient de parler en rendant compte de la deuxième séance, a lu une notice sur les *Vestiges d'un*

[1] Voyez plus haut, p. 361.

Digitized by Google

édicule hexagonal trouvé le 12 mars 1874 à Angers. Cette notice, due à la collaboration de M. Godard-Faultrier et de M. Demoget, son confrère à la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers, a été illustrée par ce dernier de deux beaux dessins qui ont été mis sous les yeux des délégués des Sociétés savantes. Au cours des travaux d'appropriation de l'antique salle Saint-Jean, à Angers, devenue le nouveau musée de cette ville, on a découvert des portes d'aération à plein cintre, des canaux souterrains pour l'écoulement des immondices, une longue suite de tuyaux de plomb destinés à la distribution des eaux provenant d'une fontaine dite aujourd'hui *de Saint-Laurent*, enfin la base de l'édicule hexagone dont on vient de parler, et que MM. Demoget et Godard-Faultrier croient avoir été l'abri d'un bassin-fontaine remontant à la fin du XIIe siècle ou peut-être au commencement du XIIIe. Ce monument sera conservé dans le nouveau musée d'Angers.

M. Darcel appuie les conclusions de MM. Demoget et Godard-Faultrier. Notre collègue a vu en Allemagne et à Montréal, en Sicile, des édicules analogues.

M. H. Boyer, vice-président de la Société historique du Cher, à Bourges, lit une *Notice sur les divinités bituriges Mars Cososus et Solimara.* Deux inscriptions trouvées au XVIIe siècle dans le Berry, publiées depuis longtemps, mais perdues aujourd'hui, ont fourni le sujet du travail considérable de M. Boyer. Voici le texte de la première de ces inscriptions, qui, trouvée sur le territoire de Maubranches, a été publiée pour la première fois par Étienne Clavier, en 1607, dans son commentaire de Perse, puis par Catherinot et La Thaumassière, les vieux historiens du Berry[1], plus récemment par Orelli[2], et enfin, il y a deux ans, par M. Buhot de Kersers[3] :

FLAVIA CVBA
FIRMANI·F
COSOSO·DEO·MARTI SVO
HOC·SIGNVM
DICAVIT AVGVSTO

[1] Si l'on en croit La Thaumassière, on aurait retrouvé, vers 1620, au Vieux-Levroux, en Berry, une répétition de ce texte gravée sur une lame de cuivre, mais avec deux variantes, COLOSSO au lieu de COSOSO, et FIRMIANI au lieu de FIRMANI. (La Thaumassière, *Hist. du Berry*, VII, 41.)

[2] *Inscript. lat. select. ampl. collect.* Zurich, 1828. Voy. n° 1984.

[3] *Épigraphie romaine dans le département du Cher*, dans l'année 1873 des *Mémoires de la Société des antiquaires du Centre*, p. 110, n° 2.

Digitized by Google

En donnant ce texte d'après M. Boyer, je ne puis négliger d'avertir que le célèbre continuateur et réviseur d'Orelli, M. Henzen, n'a pas caché que cette leçon ne lui plaisait qu'à demi[1]. C'est ce texte, *vix bene descriptus*, qui a servi de base aux spéculations philologiques et archéologiques de M. Boyer. Suivant ce savant, «le surnom de Cososus servait à localiser le culte du dieu Mars, dont il devait constituer la dénomination topique.» M. Boyer n'est, du reste, pas éloigné de retrouver le souvenir de ce nom antique dans celui du domaine de *Chou*, situé dans le voisinage de Maubranches. A l'appui de cette hypothèse, M. Boyer nous apprend que *Chou* est écrit *Chos* dans des titres du XIIIe siècle. Une aussi lointaine ressemblance paraîtra-t-elle suffisante pour expliquer le qualificatif COSOSVS? Je ne le rechercherai pas, pour arriver plus vite à la seconde des inscriptions commentées par M. Boyer, qui me paraît plus importante que la première, et dont le texte semble avoir été plus exactement copié, bien qu'il y ait encore quelque incertitude sur sa teneur.

Je transcris, d'après M. Boyer, le texte déjà souvent publié[2] de cette inscription, qui a été trouvée, en 1687, dans les fondations de l'enceinte romaine de Bourges.

SOLIMARAE
SACRVM
AEDEM CVM SVIS
ORNAMENTIS
FIRMANA C·OBRICI·E
MATER
D·S·D·

Avec la plupart de ses devanciers, M. Boyer, qui accepte la correction de l'E de la cinquième ligne en F pour *Filia*, ne paraît pas disposé à supposer *Sacrorum*, complément omis ou disparu du mot *mater* proposé par Hagenbuch, suivi par Orelli, lesquels voient ici la mention d'un édifice élevé en l'honneur d'une déesse *Solimara* par Firmana, et cependant, comme ces savants, il pense qu'il s'agit ici, non pas de la fille de Firmana, mais d'une déesse Solimara. Je ne puis suivre M. Boyer dans toutes les ingénieuses suppositions auxquelles il se livre, et qu'ont fait naître dans son esprit ces deux textes, et notamment la parenté qu'il reconnaît entre

[1] Voyez p. 168 du Supplément à Orelli.

[2] Voyez Muratori, I, CXIV, 1; Orelli, n° 2050; Buhot de Kersers, dans le travail cité, p. 118, n° 9.

Digitized by Google

la FLAVIA CVBA, fille du FIRMANVS du premier, et la FIRMANA du second; mais je ne puis me dispenser de déclarer que je ne reconnais pas une déesse dans l'inscription de l'enceinte romaine de Bourges. J'y vois l'épitaphe d'une mortelle nommée Solimara, à laquelle Firmana, sa mère, a élevé un tombeau *cum suis ornamentis*. Cette opinion, qui fut aussi jadis celle de Muratori, paraît être également aujourd'hui celle de M. de Longpérier, cité d'ailleurs par M. Boyer lui-même. « Si Solimara est une divinité, dit M. de Longpérier[1], comment expliquer ce titre MATER que prend FIRMANA? » Quant à celui qui écrit ces lignes, il repousse nettement la restitution de *sacrorum*, qui ne plaît même pas à M. Boyer, bien qu'elle soit favorable à son système; mais, s'il prend ce parti, ce n'est pas seulement parce qu'elle nécessite une addition arbitraire à ce titulus, c'est surtout parce qu'il croit qu'il exista une déesse gauloise nommée *Solima* et non *Solimara*. Avant de donner les motifs sur lesquels je me fonde, je ferai préalablement observer que le mot AEDES n'indique pas nécessairement un édifice élevé en l'honneur d'une divinité, et que sur les marbres ce mot signifie souvent tombeau. Si, sur une inscription rapportée par M. Boyer (p. 15 de son manuscrit), la formule *ædem cum suis ornamentis* désigne un temple ou un sacellum[2], on voit cette même formule avec le sens incontestable de tombeau sur un autel trouvé à Augsbourg[3].

Au nombre des monuments attribués à la déesse Solimara par M. Boyer, figurent des monnaies gauloises sur lesquelles j'ai d'autres idées que ce savant. Contrairement à l'opinion émise par de savants numismatistes sur l'autorité desquels il s'appuie, je n'attribue pas les médailles à la légende SOLIMA à la station *Solimariaca* que l'*Itinéraire d'Antonin* place chez les Leukes, et dont les babitants sont nommés *vicani Solimariacenses* sur une inscription trouvée dans la localité qui représente cette station, c'est-à-dire à Soulosse, dans le département des Vosges[4].

[1] *Revue archéologique*, 1873, t. XXVI, p. 260, dans un article intitulé : *Stèle antique trouvée dans le jardin de l'abbaye de Port-Royal-en-Ville, à Paris.*

[2] Cette inscription porte le n° 2015 dans Orelli. Nous en reparlerons.

[3] *Corpus inscript. latin.* de l'Académie de Berlin, t. III, n° 5800, et Wilmanns, *Exempla inscript. latin.* II, n° 2467. Voyez encore dans le dernier de ces ouvrages le n° 293, et aussi dans Orelli le n° 132.

[4] Cette inscription, qui a été trouvée à Soulosse, en 1694, et qu'on y voit encore encastrée dans le parapet du pont, a été vue vers 1834 par M. de la Doucette, qui en a donné le texte dans les *Mém. de la Société royale des antiq. de France*, t. X,

Digitized by Google

D'abord, suivant moi, la légende SOLIMA, qui, sur un certain nombre de ces monnaies, paraît d'un côté en latin, et de l'autre en grec, COAIMA, loin d'être l'abrégé de l'ethnique SOLIMARIACENSES, me paraît être complète, et désigne soit un chef, soit plutôt la divinité dont elle accompagne l'effigie. C'est ainsi que, sur d'autres monnaies gauloises[1], la légende abrégée ou complète BELINOC et ses variantes désigne le dieu Belenus, l'Apollon gaulois, que nous connaissons mieux que la déesse Solima, car Ausone en a parlé deux fois[2], et il est mentionné avec l'épithète de Dieu, ou précédé du mot *Apolloni*, sur de nombreuses inscriptions trouvées dans les Gaules Transalpine et Cisalpine[3].

C'est du reste par une inadvertance très-naturelle que jadis, au début des études sur la numismatique de la Gaule, « alors que tout semblait facile, » comme le disait récemment un numismatiste que je viens de citer[4], on a attribué des monnaies aux habitants de l'humble *vicus* qui est aujourd'hui un village où l'on ne compte pas deux cents habitants[5]. Dans les Gaules, les grandes villes, les capitales, les peuples, frappaient seuls des monnaies; aussi, à moins que des découvertes ultérieures explicites ne viennent me démontrer mon erreur, je me refuse à voir le commencement d'un ethnique sur les pièces à la légende SOLIMA. Ce n'est pas que je les retire

p. 76. On en verra une version quelque peu différente dans la *Revue numismatique*, où M. de la Saussaye l'a donnée en 1838, d'après une copie à lui envoyée de Soulosse par Jollois, l'ingénieur archéologue. (Voir p. 406.)

[1] Ce n'est pas ici le lieu de disserter sur les médailles à la légende BILINOC, BELINOC, etc. Il suffira de dire que je pense surtout aux monnaies dont on peut voir la figure grandie dans l'*Art gaulois* de M. Hucher, pl. XXVIII, t. I, et dont M. A. de Barthélemy a parlé dans son *Étude sur les monnaies gauloises trouvées en Poitou, etc.* publiée en 1874 dans les *Mém. de la Société des antiq. de l'Ouest*, XXXVIIIe volume. (Voy. n° 51). Sur ces pièces, copiées des deniers de la famille Calpurnia (Cohen, pl. IX, n° 21), on voit d'un côté BILINOC, avec la tête d'Apollon, et au revers un cheval au repos dans un temple distyle. Je crois reconnaître aussi, sinon l'effigie, du moins le nom d'Apollon Belenus, sur d'autres pièces également copiées de deniers romains, où paraissent d'un côté la tête de Rome casquée, et au revers un cheval au galop à gauche et une corne d'abondance. (A. de Barthélemy, *Étude, etc.* n° 50.) Ces pièces figurent dans la *Description des monnaies gauloises de la Bibl. royale* de Duchalais, sous les n°s 7 et 8, p. 5.

[2] Ausone, *Commemoratio professor. burdigal.* IV et X.

[3] Orelli, n°s 821 et 1967-8; Wilmanns, n°s 74 et 2136, et surtout J. de Wal, *Mythol. sept. monum. epigraphica*, n° 36 à 50.

[4] M. A. de Barthélemy; voy. p. 4 du tirage à part de l'ouvrage cité, note 1.

[5] Soulosse, Vosges, à 6 kilomètres de Neufchâteau. (Girault de Saint-Fargeau.)

Digitized by Google

toutes à la région de l'Est; au contraire, il en est que l'on pourrait lui donner avec quasi-certitude; seulement, il me semble qu'il y a lieu de partager ces médailles entre deux régions, non pas seulement en raison des provenances, mais aussi parce qu'il est impossible de ne pas y reconnaître deux groupes qui diffèrent essentiellement l'un de l'autre par le style et la fabrique.

A la région de l'Est, aux Leukes ou aux Lingons, je donnerais ces médailles d'argent[1] qu'on trouve surtout, m'assure-t-on, dans les Vosges et dans la Haute-Marne[2]; à la région du Centre, où habitaient les Bituriges Cubi, ces statères d'or dont on connaît trois types caractéristiques, et que l'on n'a encore rencontrés que dans des localités du Centre ou de l'Ouest, à Soings dans la Sologne blésoise, au camp d'Amboise et à Bonneuil[3]. A ce partage, à la vérité, il y a des difficultés; je ne ferai que les indiquer, car je ne voudrais pas m'attarder sur la question numismatique à peine touchée par M. Boyer; cependant il me faut en dire un mot, qui ne m'écartera pas du sujet traité particulièrement par le vice-président de la Société historique du Cher.

Si tant est que la légende SOLIMA nous donne le nom entier d'une divinité gauloise, comme je suis disposé à l'admettre, s'agit-il d'une grande déesse commune à toute la Celtique, ou n'est-ce qu'une divinité inférieure, locale? Dans l'une ou l'autre hypothèse, on est en droit de trouver singulier que son nom ne se rencontre que sur les monnaies de deux régions éloignées l'une de l'autre. J'en conviens, mais, outre que le propre des choses gauloises est de nous obliger à confesser notre ignorance à chaque pas, je répondrai que les Gaulois, en cela imitant les Grecs, écrivirent rarement le nom de leurs dieux sur leurs monnaies. J'ajouterai

[1] Au moment où j'écris, on me montre un spécimen de cette série monétaire qui est en or. Ce spécimen est à si bas titre qu'on le prendrait pour du cuivre.

[2] Il faut user de la plus grande réserve en ce qui concerne les attributions faites, surtout sur la provenance; ainsi, M. de Barthélemy, *Étude* déjà citée, p. 27, n° 59, nous apprend que 67 exemplaires de ces monnaies, que l'on trouve d'ordinaire chez les Leukes et les Lingons, ont été rencontrés dans l'enfouissement de Vernon en Poitou.

[3] Voyez la description et la figure de deux spécimens des monnaies qui peuvent être données aux *Leukes* ou aux *Lingons*, en un mot à l'Est, dans la *Revue numismatique*, année 1836, pl. III, n°s 12 et 13. Quant aux statères qui paraissent devoir être attribués au Centre, et par conséquent, très-probablement, aux *Bituriges Cubi*, voyez dans le même recueil, année 1836, pl. II, n° 12, et année 1838, pl. XVI, 1 et 2.

Digitized by Google

qu'un peuple puissant comme les Bituriges, qui possédèrent l'hégémonie de la Celtique, ne fût-ce qu'au temps de leur roi Ambigatus[1], pourraient bien avoir porté le culte de Solima dans l'Est par une migration analogue à celle dont parle Strabon[2]. Il y aurait peut-être encore d'autres explications à proposer de cette singularité, mais je ne veux pas me laisser entraîner à des témérités aussi grandes que celles signalées par moi-même chez M. Boyer. D'ailleurs, je dois m'arrêter, car j'ai dépassé les bornes habituelles de nos analyses, et cependant je n'ai encore rien dit de l'interprétation proposée par M. Boyer du mot *Solimara*, qui, suivant ce savant, serait le nom d'une déesse et d'une grande déesse. Je le déclare; c'est à dessein que je m'en suis abstenu; j'ai une grande appréhension de tout ce qui touche aux étymologies celtiques. «Dans ce genre de recherches, on doit user de beaucoup de prudence et même de défiance, afin de n'admettre que ce qui porte le caractère irrécusable de la vérité.» Il y a déjà plusieurs années que le secrétaire de la section d'archéologie citait ce conseil donné par Grivaud de la Vincelle aux celtistes de son temps[3]; pas plus aujourd'hui qu'alors, je ne saurais mieux dire; aussi, n'ayant ni l'espace ni la suffisance pour discuter avec M. Boyer ces difficiles questions, je garderai un silence prudent. Il n'en est pas moins de mon devoir, et c'est celui dont je m'acquitte toujours avec le plus de plaisir, de constater que le travail de M. Boyer est remarquable par les recherches et mérite l'attention des archéologues. M. Boyer y a fait preuve de beaucoup d'érudition; d'ailleurs, comme ce savant ne paraît pas avoir la prétention d'imposer, comme définitifs, les résultats de ses excursions dans le domaine des hypothèses étymologiques et mythologiques, il serait injuste de l'accuser de témérité. Cette réserve a

[1] Tite-Live, V, XXXIV.

[2] Strab. IV, II; voyez p. 157, édit. Didot. Je cite le passage entier : «C'est entre les Bituriges Vibisques et les Santons, deux peuples de race gauloise, que le Garonnas, grossi des eaux de trois affluents, débouche dans l'Océan. Les Bituriges Vibisques sont les seuls étrangers dont les possessions se trouvent enclavées parmi celles des Aquitains; mais ils ne font pas partie pour cela de leur confédération.» (Traduct. de M. Amédée Tardieu, t. I, p. 313.)

[3] Voyez, dans le *Bulletin de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1867, p. 114 et suiv., *Observations sur un passage du Nouvel essai sur les inscriptions gauloises*, publié la même année par M. Pictet, dans le t. XV de la *Rev. arch.* Ces observations ont été reproduites dans ce dernier recueil, 1868, t. XVII, p. 242 et suiv., avec additions, p. 320. Il s'agissait de l'interprétation du mot *canecosedlon* de la célèbre inscription d'Autun.

Digitized by Google

certainement contribué à lui valoir les applaudissements que ne lui a pas refusés l'assemblée.

M. de Laugardière, conseiller à la cour d'appel de Bourges, membre de la *Société des antiquaires du Centre*, a donné lecture d'un mémoire intitulé : *Sépulture gallo-romaine de Fontillet, commune du Berry-Bouy, Cher*. Je commence par protester contre l'expression *gallo-romaine* par laquelle on persiste à désigner les monuments trouvés dans la Gaule que l'on suppose remonter à l'époque de la domination romaine. Je crains que les efforts du Comité et particulièrement les avis répétés à ce sujet de M. L. Renier, vice-président de la section d'archéologie, ne soient pas couronnés de succès; cependant, pour interrompre la prescription, je rappellerai qu'on ne parle pas en Angleterre ou en Espagne de monuments britanno-romains ou hispano-romains, et que les antiquaires s'entendent cependant très-bien lorsqu'ils décrivent les monuments des diverses phases qu'a traversées la civilisation dans ces régions. Cette réserve faite, je n'ai que des éloges à donner au travail de M. de Laugardière. Le savant magistrat, arrivé trop tard sur le lieu de la découverte faite à Fontillet pour en décrire *de visu* les circonstances, mais assez tôt pour que les souvenirs des inventeurs fussent encore précis et concordants, a procédé à une enquête quasi-judiciaire, menée avec tant de précautions et de bonheur, qu'il est arrivé à pouvoir affirmer que la sépulture trouvée à Fontillet, en décembre 1874, était celle d'un « riche gaulois, nouvellement et incomplétement romanisé », et qu'elle remonte aux premiers temps de l'occupation romaine.

M. de Laugardière a exactement décrit tout ce qu'on a retrouvé à Fontillet : amphores de forme allongée, contenant des cendres mélangées de charbon, vases divers, vestiges de la lance et de l'épée, ossements du guerrier brûlés, mais incomplétement, monnaie gauloise et monnaie du temps d'Auguste, ossements du cheval du guerrier, rien ne manque à la démonstration. Je ferai aussi observer avec plaisir que M. de Laugardière, qui est au courant de tout ce qui a paru dans ces derniers temps, et paraît familier avec les auteurs de l'antiquité, cite toujours avec une précision que plusieurs de nos collaborateurs des départements dédaignent souvent. Ce mémoire qui, comme je le disais dans le compte rendu sommaire et hâtif publié dans le *Journal officiel* le 3 avril 1875, témoigne du respect des vrais principes en matière archéologique, a été écouté avec grand intérêt et fait honneur à son auteur.

Digitized by Google

M. Barry, membre de l'Académie des sciences, belles-lettres, etc., de Toulouse, a expliqué et commenté une inscription dont il a donné au tableau la figure exacte. Cette inscription, gravée sur marbre de Saint-Béat, est encore inédite, bien qu'elle se voie depuis trois siècles encastrée dans le montant de la porte d'une maison du xve ou du xvie siècle dans la ville basse de Saint-Bertrand-de-Comminges. Malheureusement, le texte n'est pas complet; il manque des lettres à la fin des neuf lignes dont elle se compose. En voici la transcription prise sur le tableau à la séance :

CANPA
H·IVL NOV
SLVANVS·A
NIBVS H I
R·FICTI·V
IVN·IMP
SEV·COS I
SILVANVS
MART

M. Barry a fort ingénieusement restitué les abréviations et les fins de ligne de ce curieux monument, et l'a savamment commenté. Tel est l'avis du vice-président de la section d'archéologie, qui a déclaré que M. Barry avait été très-heureux dans la plupart de ses conjectures; toutefois M. Renier a proposé quelques doutes de détail au savant professeur. Ainsi, selon M. Barry, *Campanus*, espagnol de nation, natif de Carthagène, aurait fait partie d'un corps nommé *Tirones hispanici*, et aurait fait un vœu pour la santé de Caracalla, désigné sur ce titulus par les abréviations des sixième et septième lignes IVN·IMP : SEV, interprétées IVN*ioris* IMP*eratoris* SEV*eri*. Ces deux hypothèses ne paraissent pas suffisamment démontrées. Premièrement, M. Léon Renier ne croit pas qu'il soit question ici des *Tirones hispanici*, mais bien d'une sorte de gardes-côtes dont il est parlé dans les Tables de bronze d'Ossuna. Secondement, M. Renier ne croit pas que le fils aîné de Septime Sévère, dont les noms sur les marbres et les monnaies sont *Marcus Aurelius Antoninus*, ait pu être désigné par la formule *le jeune empereur Sévère*. Là où M. Barry lit cette appellation insolite, M. Renier voit une date, *le cinquième jour des calendes de juin, l'empereur Septime Sévère étant consul.*

Quoi qu'il en soit, M. Barry a rendu un nouveau service à l'épigraphie en faisant connaître ce monument, et, nous n'en doutons pas, prochainement cet érudit en donnera la restitution et le

Digitized by Google

commentaire définitifs. Les travaux précédents de M. Barry nous garantissent qu'il saura terminer l'étude dont on vient d'essayer de rendre compte. Le savant professeur n'est-il pas l'auteur d'excellentes dissertations, parmi lesquelles je rappellerai celles qu'il a faites à la Sorbonne en 1865[1] et en 1867[2]?

M. Voulon, membre de la Société d'émulation de Montbéliard, a fait une communication verbale *Sur certaines enceintes préhistoriques des Vosges et du Jura, et en particulier sur celles du mont Vaudois.* N'ayant pas sous les yeux le texte de l'étude de M. Voulon, je ne puis en faire l'analyse; mais mes notes et mes souvenirs m'autorisent à déclarer que le savant explorateur a su se faire écouter en retraçant la description de ces enceintes qui remontent aux époques les plus reculées et ont laissé tant et de si curieux débris. M. Voulon nous a appris aussi que, dans les régions alpestres qu'il a parcourues, le génie militaire s'associe intelligemment et avec zèle aux études archéologiques, et met tout en œuvre pour conserver autant que possible ce qui mérite l'attention des savants.

M. P. Carbonnier, membre de la Société académique de Brest, avait apporté à l'assemblée une notice intitulée : *Découverte d'une station préhistorique dans le département de la Seine;* mais l'heure avancée n'a pas permis d'en entendre la lecture. M. Carbonnier a seulement pu indiquer rapidement les richesses archéologiques des âges préhistoriques trouvées par lui à Champigny; mais, comme à son manuscrit étaient jointes des épreuves imprimées de son travail, chacun pourra prochainement faire son profit des observations de ce zélé explorateur.

Notes sur les travaux qui n'ont pas été lus, mais qui sont restés entre les mains des membres du Bureau.

Le troisième compte rendu des séances de la Sorbonne, imprimé à l'*Officiel* le 3 avril, c'est-à-dire le lendemain de la dernière

[1] Voyez *Mémoires lus à la Sorbonne*, volume publié en 1866, p. 123, *Inscriptions inédites des Pyrénées*, par M. E. Barry, professeur à la Faculté des lettres de Toulouse, et dans la *Revue des Soc. sav.* le compte rendu de cette lecture, 4e série, t. I, p. 370.

[2] Voyez *Mémoires lus à la Sorbonne*, volume publié en 1868, p. 143, *Notes pour servir à l'histoire de la stathmétique en France aux époques barbare et féodale*, par M. E. Barry, et le compte rendu dans le tome VI de la 4e série de la *Revue des Soc. sav.* p. 99.

Digitized by Google

séance de la session de 1875, se termine ainsi : « L'affluence des délégués a été tellement considérable cette année, qu'il a été impossible d'entendre toutes les lectures annoncées, au grand regret du bureau et des membres de la section d'archéologie. » Pour remédier autant que possible à cet inconvénient de nos richesses et du succès croissant des réunions de la Sorbonne, nous allons donner rapidement une idée des mémoires qui n'ont pas été lus, mais dont les manuscrits ont été laissés entre nos mains[1].

Ces mémoires ne seront pas analysés avec autant de développements que les autres. Il leur manque la sanction de la controverse. Le public, par son approbation ou sa froideur, est, pour le rapporteur, un guide qui ne le trompe jamais et qu'il est heureux de suivre. Ce secours, si nécessaire lorsqu'il s'agit de parler de matières variées, lui fait défaut en ce qui concerne les travaux qui n'ont pas été lus en public. Il est du reste des mémoires que leur nature excluait forcément de nos séances, ce que leurs auteurs semblent avoir compris d'ailleurs, car, s'ils sont venus à la Sorbonne, la plupart n'ont même pas demandé à être entendus. Je rangerai dans la catégorie des mémoires qui ne pouvaient être lus, et qu'il aurait fallu réserver pour l'impression, un recueil manuscrit intitulé : *État alphabétique, par communes, des découvertes de monuments des époques préhistoriques faites dans le département de l'Yonne*, par M. Philippe Salmon, 1875. Ce catalogue raisonné sera très-utile à consulter, surtout si l'auteur le complète par des tables méthodiques et alphabétiques des matières; mais on n'aurait pu le lire dans une assemblée. Il n'en faut pas moins remercier M. Salmon du zèle qu'il a déployé en écrivant cet important répertoire de l'archéologie des temps primitifs dans l'Yonne.

Au contraire, M. l'abbé Carlet a envoyé un travail que l'on aurait pu lire utilement et qui aurait sans doute soulevé une vive discussion; il est intitulé : *Augustomagus et Litanobriga. Examen de l'opinion de Walckenaër sur la position de ces deux stations.*

[1] Sur la liste imprimée des lectures distribuée aux assistants, on lit les noms de trente-quatre délégués, avec les titres des lectures qu'ils se proposaient de faire; vingt-quatre seulement ont lu. Des dix délégués qui n'ont pas lu leurs travaux, cinq seulement les ont déposés sur le bureau, et plusieurs d'entre eux paraissent n'avoir pas paru aux séances. Enfin deux savants ont fait des communications verbales, ce sont MM. Barry et Cournault. Quant au nombre des cartes de circulation sur les chemins de fer distribuées à prix réduit, il atteint six cent cinquante-deux.

Digitized by Google

La question de Litanobriga n'est pas nouvelle à la Sorbonne; on l'y a déjà traitée en 1867 [1]; mais, comme la plupart des questions d'identification de ce genre, elle reste ouverte. Avec Walckenaër, M. Carlet conteste à Senlis le droit de représenter Augustomagus, et le transfère à Verberie. Quant à Litanobriga, que Walckenaër place à Pont-Saint-Maxence, surtout en raison du sens de *pont* souvent attribué au mot *briga*, M. l'abbé Carlet, qui est de ceux qui tiennent pour cette étymologie fort contestable [2], place cette station à Saint-Martin-Longneau, se fondant surtout sur le sens de *pont de bateaux* qu'il attribue à Litanobriga, et la nécessité d'un pont de cette espèce pour la traversée des marais de cette localité. Je n'ai pas besoin de dire que je me garde bien de prendre parti; mais je ne puis pas omettre de noter que M. E. Desjardins, dans la nouvelle édition de la Table de Peutinger, n'hésite pas à reconnaître Senlis dans l'*Aug. magus* du 1er segment, BC · IX · (voy. p. 21, col. 3). Quant à Litanobriga, dont le savant académicien ne parle qu'incidemment, il ne prend pas parti, et se contente de noter que c'est Chantilly, d'après la carte de la Commission des Gaules, Creil, selon d'Anville, le Lytz ou Lys, sur l'Oise, entre Royaumont, Boran et Bruyères, selon MM. Ch. Dufour et J. Garnier, dans l'introduction à l'Histoire générale de la province de Picardie, de D. Grenier, ch. 224.

M. Pierre Bénard, membre de la Société académique de Saint-Quentin, maître des ouvrages de la collégiale de cette ville, avait envoyé un travail intitulé : *Collégiale de Saint-Quentin. Discussion sur la nature et sur les causes de l'inclinaison des piliers du chœur et des transepts*. En 1861, c'est-à-dire à la première des réunions de la Sorbonne, M. Pierre Bénard lisait un travail sur les *Anciennes peintures de l'église collégiale de Saint-Quentin*, que l'on trouvera dans le premier volume des Mémoires lus à la Sorbonne [3], et dont il a été rendu compte dans la *Revue des Sociétés savantes* [4]; en 1865, poursuivant ses études sur cet édifice auquel il a voué un véritable

[1] Voyez *Mémoires lus à la Sorbonne*, dans le volume publié en 1868. Mémoire de M. l'abbé Caudel, *Études sur les voies rom. du pays des Silvanectes*, p. 85 et surtout p. 89 et 91. Voy. *Revue des Soc. sav.* 4e série, t. VI, p. 103.

[2] Ce serait *briva* et non *briga*, qui signifierait *pont*, suivant d'autres celtistes, notamment Zeuss, l'auteur de la *Grammatica celtica*, et M. de Belloguet; voyez l'*Éthnogénie gauloise* de ce dernier, p. 217 de la 1re partie, 1re édit.

[3] Ce volume n'a été publié qu'en 1863; voy. p. 183.

[4] Voyez année 1861, 2e série, t. 6, p. 430.

Digitized by Google

culte, le même savant lisait, à la quatrième de nos réunions, ses *Recherches sur la patrie et les travaux de Villard d'Honnecourt*, le célèbre architecte vermandois[1], à qui il attribue le chœur de la collégiale, et qu'il reconnaît, par conséquent, comme l'un de ses prédécesseurs. On voit que M. Bénard se préoccupait toujours de cette église, puisqu'il reparaît à la Sorbonne avec un travail où il étudie la question de savoir s'il est vrai, comme on le croit généralement, que l'inclinaison des piliers du chœur et des transepts ait été voulue, et «que les architectes du XIIIe siècle aient élevé ces piliers et cette voûte avec une apparence menaçante d'instabilité, pour montrer, par un tour de force aussi extraordinaire, leur suprême habileté dans l'art de bâtir.» C'est de cette opinion, «séduisante pour l'imagination,» que M. Bénard a entrepris de montrer la fausseté. Selon lui, l'inclinaison dont il s'agit est un «accident postérieur à la construction, imprévu des maîtres de l'œuvre, dû à l'excès de la poussée des voûtes sur la résistance des arcs-boutants, et conjuré à mesure qu'il fit naître des craintes sérieuses.»

Je n'ai pas besoin de dire que je ne puis juger une appréciation de ce genre; cependant je suis très-disposé à la croire véritable, d'autant plus que c'est ainsi qu'aujourd'hui l'on explique généralement les inclinaisons de certaines tours de l'Italie, comme le Campanile de Pise, ou la Tour penchée, les tours Garisenda et des Asinelli à Bologne, et d'autres encore, qui jadis passaient aussi pour avoir été élevées irrégulièrement à dessein. J'ajouterai que l'on verrait avec étonnement que M. Bénard, se renfermant étroitement dans sa chère collégiale, n'ait pas parlé de ces singuliers monuments dont son travail rappellera le souvenir à tous ses lecteurs, si l'on ne devinait pas que cette omission n'a d'autres motifs que le désir louable d'être bref et d'aller droit à son but. En effet, le mémoire de M. Bénard a le triple mérite d'être concis, concluant et élégamment écrit. C'est un de ceux qui auraient eu le plus de succès à la Sorbonne; il est regrettable qu'il n'ait pas pu en donner lecture. Je ne crois pas du reste que M. Bénard ait paru

[1] Selon les expressions de M. Bénard dans le travail dont je rends compte, l'architecte picard du XIIIe siècle nous a été «révélé il y a quelques années par MM. Lassus et Darcel,» et par M. J. Quicherat, aurait-il dû ajouter, puisque c'est à ce dernier que revient l'honneur d'avoir le premier fait connaître l'*Album* de Villard de Honnecourt, dont on doit la publication à MM. Lassus et Darcel. (Voy. Lance, *Dictionnaire des Architectes*, au mot Vilard ou Villard de Honnecourt.)

Digitized by Google

cette année à la réunion. J'allais oublier de dire qu'un plan général de la collégiale de Saint-Quentin accompagnait le travail du savant architecte.

M. le vicomte de Saint-Rémy, membre de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, avait apporté à la Sorbonne un travail intitulé : *Recherches sur la numismatique de la région; détails sur la numismatique gauloise, sur le mode de fabrication et sur les lieux où se trouvaient les ateliers monétaires.* Je ne crois pas devoir examiner ce travail, qui n'était pas neuf, comme doivent l'être tous ceux que l'on apporte à la Sorbonne, puisque, dès les premières lignes, l'auteur nous apprend qu'il a été lu au congrès scientifique tenu à Rodez en septembre 1874.

M. P. Levot, président de la Société académique de Brest, correspondant du Ministère, avait envoyé un travail intitulé *Daoulas et son abbaye.* En quelques pages, M. Levot a esquissé à grands traits l'histoire de Daoulas, ville autrefois florissante et qui aujourd'hui n'est plus guère qu'une solitude. C'est l'union de l'antique abbaye au séminaire des Jésuites de Brest, en 1672, qui commença la décadence de Daoulas. L'église de l'abbaye a perdu son chœur et ses cloches, mais elle mérite encore l'attention des archéologues et la visite des touristes, et on aurait certainement entendu la lecture de M. Levot avec plaisir.

M. l'abbé J.-Baptiste Boudrot, membre de la Société d'histoire, d'archéologie et de littérature de Beaune, aumônier de l'Hôtel-Dieu de cette ville, avait apporté un livre imprimé à nos séances. Ce livre est intitulé : *Chef-d'œuvre de la peinture flamande au XVe siècle. Monographie. Le jugement dernier. Retable de l'Hôtel-Dieu de Beaune.* C'est un beau volume in-4° avec planches, imprimé à Beaune en 1875; mais je dois le rappeler à M. l'abbé Boudrot, on méconnaît le but que l'on a voulu atteindre par l'établissement de nos réunions annuelles, en y apportant des œuvres déjà publiées.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

LA REVUE DES SOCIÉTÉS SAVANTES DES DÉPARTEMENTS
se vend au prix de 9 francs le volume.

ON SOUSCRIT A PARIS,

CHEZ A. DURAND, LIBRAIRE,

9, RUE CUJAS,

Ancienne rue des Grès.

Digitized by Google

REVUE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES

DES DÉPARTEMENTS,

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES

DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, DES CULTES

ET DES BEAUX-ARTS.

SIXIÈME SÉRIE.

TOME I.

MAI-JUIN 1875.

PARIS.

IMPRIMERIE NATIONALE.

M DCCC LXXV.

Digitized by Google

SOMMAIRE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LA LIVRAISON DE MAI-JUIN 1875.

Liste des membres titulaires, honoraires et non résidants du Comité, des correspondants et des correspondants honoraires du Ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques, p. 397 à 418.

Instructions aux correspondants pour les travaux historiques et archéologiques, p. 419 à 426.

Procédé de moulage de Lottin de Laval, p. 427 à 430.

COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES.

SÉANCES.

Section d'histoire et de philologie. — Séances des 11 janvier et 1er février 1875, par M. Hippeau, secrétaire, p. 431 à 436.

Section d'archéologie. — Séances des 8 janvier et 6 février 1875, par M. Chabouillet, secrétaire, p. 437 à 445.

RAPPORTS SUR LES TRAVAUX DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

Section d'histoire et de philologie. — Rapport, par M. L. Bellaguet, sur le Bulletin de la Société archéologique de Vervins (Aisne), p. 446 à 451.

Rapport, par M. Théry, sur le Bulletin de la Société d'études scientifiques et archéologique de Draguignan, p. 451 à 453.

Rapport, par M. Théry, sur les Mémoires de la Société académique de l'Aube, p. 453 et 454.

Rapport, par M. Théry, sur le Bulletin de l'Académie dephinale, p. 454 à 456.

Rapport, par M. Théry, sur le Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny (Jura), p. 456 et 457.

Rapport, par M. Théry, sur les Mémoires de l'Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres de Caen, p. 457 à 460.

Rapport, par M. Théry, sur les Mémoires de l'Académie du Gard, p. 460 et 461.

Rapport, par M. Théry, sur les Mémoires de la Société des antiquaires de la Morinie, p. 461 à 462.

Rapport, par M. Théry, sur les Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon, p. 462 et 463.

Rapport, par M. E.-J.-B. Rathery, sur le Bulletin de la Société historique et archéologique du Limousin, p. 464 à 469.

Section d'archéologie. — Rapport, par M. Alexandre Bertrand, sur le Bulletin de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, p. 470 à 475.

Rapport, par M. Jules Marion, sur les Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand, p. 475 et 476.

Rapport, par M. Jules Marion, sur le Bulletin de la Société des sciences, lettres et arts de Pau, p. 476 à 478.

Rapport, par M. Douët d'Arcq, sur les Mémoires de la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon, p. 478 à 481.

Rapport, par M. Douët d'Arcq, sur les Bulletins et Mémoires de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine, p. 481 à 484.

Rapport, par M. Édouard de Barthélemy, sur le Comité archéologique de Senlis, p. 484 à 489.

Rapport, par M. Édouard de Barthélemy, sur les Mémoires de la Société académique de Saint-Quentin, p. 489 et 490.

(Voir la suite aux pages 3 et 4 de la couverture.)

Digitized by Google

REVUE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES.

MAI-JUIN 1875.

LISTE

DES MEMBRES TITULAIRES, HONORAIRES ET NON RÉSIDANTS DU COMITÉ, DES CORRESPONDANTS ET DES CORRESPONDANTS HONORAIRES DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE POUR LES TRAVAUX HISTORIQUES.

1° MEMBRES TITULAIRES DU COMITÉ.

M. le Ministre de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts.

M. le Secrétaire général du ministère.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

Président :

M. Delisle (Léopold), membre de l'Institut, administrateur général directeur de la Bibliothèque nationale, 8, rue Neuve-des-Petits-Champs.

Vice-Président :

M. Lascoux, conseiller à la Cour de cassation, 88, rue de l'Université.

Secrétaire :

M. Hippeau, professeur de Faculté honoraire, 97, rue des Sablons (Passy-Paris).

Membres titulaires :

MM.

Barthélemy (Anatole de), secrétaire de la Commission de la topographie des Gaules, 9, rue d'Anjou-Saint-Honoré.

Digitized by Google

Bellaguet, chef de division honoraire au ministère, 68, rue Bonaparte.

Boislisle (A. de), sous-chef du Bureau des archives au ministère des finances, 18, rue de l'Université.

Boutaric (Edgard), professeur à l'École des chartes, chef de section aux Archives nationales, 161, rue Saint-Jacques.

Chéruel, recteur honoraire, 9, rue de Condé.

Cocheris, conservateur adjoint à la bibliothèque Mazarine, au palais de l'Institut.

Courson (Aurélien de), conservateur sous-directeur adjoint au département des imprimés de la Bibliothèque nationale, 1, rue de Babylone.

Dauban, conservateur sous-directeur adjoint au département des estampes de la Bibliothèque nationale, 33, avenue d'Eylau (Passy-Paris).

Delpit (Martial), député à l'Assemblée nationale, 74, rue du Faubourg-Saint-Honoré.

Desnoyers (Jules), membre de l'Institut, bibliothécaire du Muséum d'histoire naturelle, 36, rue Geoffroy-Saint-Hilaire.

Geffroy, membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres de Paris, 32, rue du Bac.

Jourdain, membre de l'Institut, inspecteur général de l'enseignement supérieur, 21, rue de Luxembourg.

Lalanne (Ludovic), membre du Conseil de la Société de l'histoire de France, 11, rue de Sèvres.

Lefèvre-Pontalis (Antonin), député à l'Assemblée nationale, 37, rue Neuve-des-Mathurins.

Levasseur, membre de l'Institut, professeur au Collége de France, 26, rue Monsieur-le-Prince.

Luçay (Le vicomte H. de), ancien maître des requêtes au Conseil d'État, 90, rue de Varennes.

Marty-Laveaux, ancien secrétaire de l'École des chartes, 2, carrefour de la Croix-Rouge.

Mas Latrie (De), professeur à l'École des chartes, chef de section aux Archives nationales, 229, boulevard Saint-Germain.

Maury (Alfred), membre de l'Institut, directeur général des Archives nationales, 20, rue de Paradis-du-Temple.

Meyer (Paul), secrétaire de l'École des chartes, 99, rue de la Tour (Passy-Paris).

Digitized by Google

Michelant, conservateur sous-directeur au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, 11, avenue Trudaine.

Mofras (De), sous-directeur au ministère des affaires étrangères, 95 *bis*, rue de l'Université.

Passy (Louis), député à l'Assemblée nationale, 45, rue de Clichy.

Patin, membre de l'Institut, doyen de la Faculté des lettres, au palais de l'Institut.

Picot (Georges), juge au tribunal de première instance de la Seine, 54, rue Pigalle.

Rathery, conservateur sous-directeur adjoint au département des imprimés de la Bibliothèque nationale, 12, rue des Saints-Pères.

Rendu (Eugène), inspecteur général de l'enseignement primaire, 51, rue de Clichy.

Rozière (Eugène de), membre de l'Institut, inspecteur général des archives départementales, 48, rue des Saints-Pères.

Servois, préfet de l'Aube, à Troyes, et à Paris, 24, rue de Marignan.

Tardif (Jules), sous-chef de section aux Archives nationales, 28, rue du Cherche-Midi.

Théry, inspecteur général honoraire de l'enseignement secondaire, 20, rue des Grands-Augustins.

Wey (Francis), inspecteur général des archives départementales, 57, rue de Mareil, à Saint-Germain-en-Laye.

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

Président :

M. le marquis de la Grange, membre de l'Institut, 29, rue Barbet-de-Jouy.

Vice-Président :

M. Renier (Léon), membre de l'Institut, professeur au Collége de France, conservateur administrateur de la Bibliothèque de l'Université, à la Sorbonne.

Secrétaire :

M. Chabouillet, conservateur sous-directeur au département des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale, 58, rue de La Bruyère.

Digitized by Google

Membres titulaires :

MM.

Bardoux, député à l'Assemblée nationale, 21, boulevard de la Reine, à Versailles.

Barthélemy (Édouard de), ancien auditeur au Conseil d'État, 80, rue de l'Université.

Bertrand (Alexandre), conservateur du musée de Saint-Germain-en-Laye, au château de Saint-Germain.

Bertrand (Gustave), archiviste-paléographe, 30, rue Taitbout.

Boeswillwald, inspecteur général des monuments historiques, 19, rue Hautefeuille.

Cardaillac (Le comte Jacques-Étienne de), membre de l'Institut, directeur des bâtiments civils, 40, rue de Bourgogne.

Chennevières (Le marquis de), directeur des Beaux-Arts, 64, boulevard Saint-Michel.

Clément de Ris (Le comte), conservateur adjoint au musée du Louvre, 101, rue Saint-Dominique-Saint-Germain.

Darcel (Alfred), administrateur de la manufacture des Gobelins, aux Gobelins.

Douët d'Arcq, chef de section aux Archives nationales, 32, quai de Béthune.

Dumont (Albert), directeur de l'École d'Athènes, à Athènes, et à Paris, 35 *bis*, rue de Fleurus.

Guilhermy (Le baron F. de), conseiller référendaire à la Cour des comptes, 6, rue d'Alger.

Hamille (Victor), député à l'Assemblée nationale, directeur honoraire de l'administration des cultes, 3, boulevard du Roi, à Versailles.

Hersart de la Villemarqué (Le vicomte), membre de l'Institut, 99, rue Neuve-des-Petits-Champs.

Lacroix (Paul), conservateur à la Bibliothèque de l'Arsenal, 1, rue Sully.

Le Blant (Edmond), membre de l'Institut, 3, rue Leroux.

Le Clerc (Le lieutenant-colonel), directeur du musée d'artillerie, 18, rue Las Cases.

Lenoir (Albert), membre de l'Institut, secrétaire de l'École des beaux-arts, 14, rue Bonaparte.

Longpérier (De), membre de l'Institut, 50, rue de Londres.

Digitized by Google

Marion (Jules), membre de la Commission des archives près du ministère de l'intérieur, 17, place de la Madeleine.

Montaiglon (Anatole de), professeur à l'École des chartes, 9, place Royale.

Quicherat (Jules), directeur de l'École des chartes, 16, rue de Tournon.

Robert (Charles), membre de l'Institut, intendant général inspecteur, 9, rue des Saints-Pères.

Sommerard (Du), directeur du musée des Thermes et de l'hôtel de Cluny.

Vingtain, député à l'Assemblée nationale, 4, rue de la Paroisse, à Versailles.

SECTION DES SCIENCES.

Président :

M. Le Verrier, membre de l'Institut, directeur de l'Observatoire de Paris.

Vice-Président :

M. Milne Edwards, membre de l'Institut, doyen de la Faculté des sciences, 57, rue Cuvier.

Secrétaire :

M. Blanchard (Émile), membre de l'Institut, professeur au Muséum d'histoire naturelle, 34, rue de l'Université.

Membres titulaires :

MM.

Bayle, professeur à l'École des mines, 63, boulevard Saint-Michel.

Bertrand (Joseph), membre de l'Institut, professeur au Collége de France, 9, rue des Saints-Pères.

Cahours, membre de l'Institut, 11, quai Conti.

Chatin, membre de l'Institut, directeur de l'École de pharmacie, 129, rue de Rennes.

Chevreul, membre de l'Institut, directeur du Muséum d'histoire naturelle, 57, rue Cuvier.

Clément (Jules), ingénieur, 54, rue Saint-Lazare.

Crosse, directeur du *Journal de conchyliologie*, 25, rue Tronchet.

Daubrée, membre de l'Institut, directeur de l'École des mines, professeur au Muséum d'histoire naturelle.

Digitized by Google

Decaisne, membre de l'Institut, professeur au Muséum d'histoire naturelle, 27, rue Cuvier.

Dechambre, docteur en médecine, 91, rue de Lille.

Delafosse, membre de l'Institut, professeur au Muséum d'histoire naturelle, 36, rue Geoffroy-Saint-Hilaire.

Delesse, ingénieur des mines, 37, rue Madame.

Desains, membre de l'Institut, professeur à la Faculté des sciences, 78, rue d'Assas.

Duchartre, membre de l'Institut, professeur à la Faculté des sciences, 84, rue de Grenelle-Saint-Germain.

Faye, membre de l'Institut, inspecteur général de l'enseignement secondaire, 61 *bis*, rue de la Tour (Passy-Paris).

Figuier, agrégé de l'École supérieure de pharmacie, 7, rue Newton.

Haton, ingénieur en chef des mines, 8, rue Garancière.

Hébert, professeur à la Faculté des sciences de Paris, 40, rue Gay-Lussac.

Hervé-Mangon, membre de l'Institut, ingénieur en chef des ponts et chaussées, 69, rue Saint-Dominique-Saint-Germain.

Jamin, membre de l'Institut, professeur de la Faculté des sciences de Paris, 24, rue Soufflot.

Jurien de la Gravière (Le vice-amiral), membre de l'Institut, 55, rue Bellechasse.

Lissajous, recteur de l'Académie de Chambéry.

Pasteur, membre de l'Institut, professeur à la Faculté des sciences, 45, rue d'Ulm.

Petit, chef de division honoraire au ministère, 16, rue de Condé.

Puiseux, membre de l'Institut, professeur à la Faculté des sciences, 81, boulevard Saint-Michel.

Renou, membre de la Société météorologique de France, avenue de la Tourelle et des Sapins au parc Saint-Maur (Seine).

Robin (Charles), membre de l'Institut, professeur à la Faculté de médecine, 19, rue Hautefeuille.

Sainte-Claire Deville (Charles), membre de l'Institut, professeur au Collége de France, 8, rue du Vieux-Colombier.

Serret, membre de l'Institut, professeur au Collége de France, 46, rue Saint-André-des-Arts.

Turgan, ancien directeur du *Moniteur*, 7, boulevard d'Auteuil (Parc des Princes).

Digitized by Google

Ville (Georges), professeur au Muséum d'histoire naturelle, 43 *bis*, rue de Buffon.

Wurtz, membre de l'Institut, doyen de la Faculté de médecine, 27, rue Saint-Guillaume.

Watteville (Baron O. de), chef de la division des sciences et lettres, 63, boulevard Malesherbes.

Servaux (E.), chef de division adjoint, chargé du bureau des travaux historiques et des Sociétés savantes, 1, boulevard de Courcelles.

La Villegille (De), membre honoraire de la Société des antiquaires de France, secrétaire du Comité des travaux historiques, à Dangi, par Reuilly (Indre), et à Paris, 7, rue de Beaune.

Hugot (Eugène), secrétaire adjoint du Comité, 17 *bis*, rue Houdon.

2° MEMBRES HONORAIRES DU COMITÉ.

MM.

Bastard (Le comte Auguste de), 95, rue Saint-Dominique-Saint-Germain.

Dumas (Jean-Baptiste), membre de l'Institut, 69, rue Saint-Dominique-Saint-Germain.

Du Mesnil, directeur de l'enseignement supérieur, 28, rue Saint-Georges.

Guéronnière (Le vicomte de la), 21, rue Joubert.

Guessard, membre de l'Institut, au Mesnil-Durand, par Livarot (Calvados).

Guigniaut, membre de l'Institut, au Palais de l'Institut.

Hauréau, membre de l'Institut, directeur de l'Imprimerie nationale, 8, rue du Buis (Auteuil-Paris).

La Tour Dumoulin, ancien député.

Michel (Francisque), correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), 13, rue de l'Ancienne-Comédie.

Mignet, membre de l'Institut, 14, rue d'Aumale.

Naudet, membre de l'Institut, 60, rue de la Victoire.

Nieuwerkerke (Le comte de), membre de l'Institut.

Nisard (Désiré), membre de l'Institut, 2, rue Casimir-Delavigne.

Paris (Paulin), membre de l'Institut, 82, rue de l'Université.

Digitized by Google

Ravaisson-Mollien (Félix), membre de l'Institut, conservateur des antiques au musée du Louvre, 9, quai Voltaire.

Ravenel, conservateur sous-directeur au département des imprimés de la Bibliothèque nationale, 5, rue de Crussol.

Rouland (Gustave), trésorier-payeur général, à Évreux (Eure).

Saulcy (De), membre de l'Institut, 1, rue de la Baume.

Saussaye (De la), membre de l'Institut, à Troussay, par Cour-Cheverny (Loir-et-Cher), et à Paris, 29, rue Saint-Guillaume.

Struve, directeur de l'Observatoire de Pulkowa (Russie).

Tardif (Adolphe), professeur à l'École des chartes, chef de division à l'administration des cultes, 28, rue du Cherche-Midi.

Valentin-Smith, conseiller honoraire à la cour d'appel de Paris, à Trévoux (Ain).

Viollet-le-Duc, 68, rue Condorcet.

Wailly (Natalis de), membre de l'Institut, 30, rue Raynouard (Passy-Paris).

3° MEMBRES NON RÉSIDANTS DU COMITÉ.

Mgr le cardinal Donnet, archevêque de Bordeaux.

MM.

Arbois de Jubainville (H. d'), correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), archiviste du département de l'Aube, à Troyes.

Baudot (Henri), président de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or, à Dijon.

Beaurepaire (Charles de Robillard de), correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), archiviste du département de la Seine-Inférieure, à Rouen.

Bulliot, président de la Société éduenne à Autun (Saône-et-Loire).

Castan (Auguste), bibliothécaire de la ville, à Besançon.

Cherbonneau, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), ancien directeur du collége arabe-français, à Alger.

Cournault (Charles), conservateur du Musée lorrain, à Malzéville, près Nancy.

Coussemaker (E. de), correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), à Lille.

Desjardins (Abel), doyen de la Faculté des lettres, à Douai (Nord).

Dumoutet (Jules), architecte, à Bourges.

Dusevel, inspecteur des monuments historiques du département de la Somme, à Amiens.

Germain, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), doyen de la Faculté des lettres, à Montpellier.

Germer-Durand, bibliothécaire de la ville de Nîmes.

Digitized by Google

Girardot (Le baron de), ancien secrétaire général de la préfecture de la Loire-Inférieure, à Nantes.

Hucher (E.), au Mans.

La Borderie (Arthur Le Moyne de), député à l'Assemblée nationale, archiviste-paléographe, à Vitré (Ille-et-Vilaine).

La Ferrière-Percy (Le comte de), à Ronfeugerai, par Athis (Orne).

Linas (De), membre de l'Académie nationale d'Arras.

Mantellier, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), président de chambre à la Cour d'appel d'Orléans.

Marchegay (Paul), ancien archiviste de Maine-et-Loire, aux Roches-Baritaud (Vendée).

Morand (François), juge au tribunal civil, à Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais).

Révoil (Henri), architecte diocésain, à Nimes.

Soultrait (Le comte Georges de), membre du Conseil général du département de la Nièvre, à Lyon.

Tailliar, président honoraire de la Cour d'appel de Douai (Nord).

Teissier (Octave), archiviste de la ville, à Marseille.

4° CORRESPONDANTS DU MINISTÈRE.

MM.

Albanès, docteur en théologie, à Marseille.

Alart (Julien-Bernard), archiviste du département des Pyrénées-Orientales, à Perpignan.

Allmer (Auguste), associé correspondant de la Société des antiquaires de France, à Lyon.

Amé (Émile), architecte, à Clermont-Ferrand.

André (L'abbé), à Vaucluse (Vaucluse).

Arbaumont (Jules d'), membre de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or, à Dijon.

Asselin, ancien maire, à Douai (Nord).

Auber (L'abbé), chanoine à Poitiers.

Aubertin, ancien conservateur du musée, à Beaune (Côte-d'Or).

Aurès, ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Nimes.

Auvergne (L'abbé), chanoine, secrétaire de l'évêché de Grenoble.

Aymard (Auguste), archiviste du département de la Haute-Loire, au Puy.

Backer (De), à Noordpeene, près Cassel (Nord).

Ballereau (Léon), architecte, à Luçon (Vendée).

Barbey, membre de la Société historique et archéologique de Château-Thierry (Aisne).

Barrier de Montault (Xavier), chanoine d'Anagni, à Poitiers.

Barry, professeur d'histoire à la Faculté des lettres, à Toulouse.

Baudry (L'abbé), curé du Bernard (Vendée).

Digitized by Google

Baye (Joseph de), à Baye (Marne).

Beauchet-Filleau, juge de paix, à Chef-Boutonne (Deux-Sèvres).

Beaune (Henri), procureur général, à Alger.

Berthomieu (Léonce), secrétaire de la Commission archéologique de Narbonne.

Blancard, archiviste du département des Bouches-du-Rhône, à Marseille.

Boissière (Gustave), inspecteur d'académie, à Alger.

Boucher de Molandon, président de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, à Orléans.

Bourbon, archiviste du département de Tarn-et-Garonne, à Montauban.

Brun-Durand, à Crest (Drôme).

Buhot de Kersers, à Bourges.

Caillemer (E.), professeur à la Faculté de droit, à Grenoble.

Canat (Marcel), membre de la Société d'histoire et d'archéologie, à Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire).

Canéto (L'abbé), vicaire général du diocèse, à Auch.

Carro, bibliothécaire de la ville, à Meaux (Seine-et-Marne).

Castelnau d'Essenault (De), avocat, au château de Paillet, par Langoiran (Gironde).

Cérès (L'abbé), conservateur du musée archéologique de Rodez.

Cerf (L'abbé), vicaire de la cathédrale de Reims (Marne).

Cessac (P. de), président de la Société des sciences naturelles, à Guéret.

Charvet, membre de la Société littéraire et scientifique, à Alais (Gard).

Chassaing (Augustin), juge au tribunal de première instance, au Puy.

Chatel, archiviste du département du Calvados, à Caen.

Chaverondier, archiviste du département de la Loire, à Saint-Étienne.

Chevalier (L'abbé Casimir), président de la Société archéologique de Touraine, à Tours.

Chevalier (L'abbé Ulysse), membre de la Société d'archéologie de la Drôme, à Romans.

Chevrier (Jules), membre de la Société d'histoire et d'archéologie, à Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire).

Clerc (Édouard), président de chambre honoraire à la Cour d'appel, à Besançon.

Combes (Anacharsis), membre de la Société littéraire et scientifique de Castres (Tarn).

Combes (François), professeur d'histoire à la Faculté des lettres, à Bordeaux.

Combet, avocat à Uzerche (Corrèze).

Corblet (L'abbé), directeur de la *Revue de l'Art chrétien*, à Versailles, 13, rue Saint-Louis.

Couaraze de Laà, professeur de philosophie au lycée, à Albi.

Crozes (Hippolyte), ancien maire, à Albi.

Dehaisnes (L'abbé), archiviste du département du Nord, à Lille.

Deladreue (L'abbé), curé de Saint-Paul (Oise).

Deloye, conservateur du musée Calvet, à Avignon.

Digitized by Google

Deschamps de Pas, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), ingénieur des ponts et chaussées, à Saint-Omer (Pas-de-Calais).

Desjardins (T.), architecte, à Lyon.

Devoulx (Albert), conservateur des archives arabes des Domaines, à Alger.

Drouin (Léo), membre de l'Académie des sciences et belles-lettres, à Bordeaux.

Ducis (L'abbé), archiviste du département de la Haute-Savoie, à Annecy.

Duhamel, archiviste du département de la Corse, à Ajaccio.

Dupré, bibliothécaire de la ville, à Blois.

Durand (Hippolyte), architecte, à Tarbes.

Durand (Paul), architecte, à Chartres.

Féraud, interprète principal de l'armée d'Afrique, à Alger.

Fierville (Charles), membre de la Société des antiquaires de Normandie, censeur des études du lycée du Havre.

Fihot (Jules), archiviste du département de la Haute-Saône, à Vesoul.

Fleury (Paul de), archiviste du département de Loir-et-Cher, à Blois.

Flouest (Édouard), avocat général, à Lyon.

Foisset (Paul), membre de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or, à Dijon.

Galles (René), sous-intendant militaire, à Nantes.

Garnier, archiviste du département de la Côte-d'Or, à Dijon.

Gaultier du Mottay, membre du Conseil général des Côtes-du-Nord, à Plérin, près Saint-Brieuc.

Gauthier (Jules), archiviste du département du Doubs, à Besançon.

Geslin de Bourgogne, président de la Société archéologique des Côtes-du-Nord, à Saint-Brieuc.

Giraud (L'abbé Magloire), curé de Saint-Cyr (Var).

Godard-Faultrier, avocat, à Angers.

Gomart (Charles), à Saint-Quentin (Aisne).

Gourgues (Le vicomte Alexis de), membre du Conseil général de la Dordogne, au château de Lanquais, par Lalinde.

Grandmaison (Ch. Loyseau), archiviste du département d'Indre-et-Loire, à Tours.

Grasset aîné, conservateur de la bibliothèque et du musée de la ville de Varzy (Nièvre).

Grimot (L'abbé), curé de l'Isle-Adam (Seine-et-Oise).

Guigue, archiviste de la ville, à Lyon.

Hardy (Michel), bibliothécaire archiviste, à Dieppe (Seine-Inférieure).

Houdoy (Jules), à Lille.

Imbert, vice-président de la Société de statistique, à Niort.

Joly, doyen de la Faculté des lettres, à Caen.

Jussieu (De), archiviste du département de la Savoie, à Chambéry.

Kerviler (René), ingénieur ordinaire à Saint-Nazaire (Loire-Inférieure).

Lacroix (Th.), pharmacien, à Mâcon.

Lagrèze (Bascle de), conseiller à la Cour d'appel de Pau.

Lamothe (A. Bessot de), archiviste du département du Gard, à Nîmes.

Digitized by Google

Launay, professeur de dessin au lycée, à Vendôme (Loir-et-Cher).
Laurent (Paul), professeur de dessin de la ville, à Soissons (Aisne).
Lebeurier (L'abbé), archiviste du département de l'Eure, à Évreux.
Le Brun-Dalbanne, conservateur du Musée, à Troyes.
Leclercq de la Prairie, membre de la Société archéologique, à Soissons (Aisne).
Ledain (Bélisaire), membre de la Société des antiquaires de l'Ouest, à Poitiers.
Le Héricher (Édouard), secrétaire honoraire de la Société d'archéologie, à Avranches (Manche).
Le Men, archiviste du département du Finistère, à Quimper.
Lepage (Henri), archiviste du département de Meurthe-et-Moselle, à Nancy.
Le Roy (Gabriel), archiviste de la ville, à Melun.
Levot, conservateur de la bibliothèque de la marine, à Brest (Finistère).
Lhuillier, chef de bureau à la préfecture, à Melun.
Liénard, membre de la Société philomathique, à Verdun (Meuse).
Loiseleur, bibliothécaire de la ville, à Orléans.
Longuemar (Le Touzé de), membre de la Société des antiquaires de l'Ouest, à Poitiers.
Luzel, à Plouaret (Côtes-du-Nord).
Macé, doyen de la Faculté des lettres, à Grenoble.
Magen (Adolphe), membre de la Société d'agriculture, sciences et arts, à Agen.
Mallay, architecte, à Clermont-Ferrand.
Marsy (Arthur de), conservateur du musée Vivenel, à Compiègne (Oise).
Martin-Daussigny, directeur des musées, à Lyon.
Mathon, pharmacien, à Beauvais.
Matton, archiviste du département de l'Aisne, à Laon.
Mellet (Le comte de), à Chaltrait, par Montmort (Marne).
Merlet (Lucien), archiviste du département d'Eure-et-Loir, à Chartres.
Mignard, membre de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres, à Dijon.
Mireur, archiviste du département du Var, à Draguignan.
Molard (Francis), archiviste-paléographe, au château de la Croix, près Chambéry.
Morel, percepteur, à Châlons-sur-Marne.
Morlet (Le colonel de), à Nancy.
Mossmann, à Belfort, chez M. Dietrich.
Moutié (Auguste), à Rambouillet (Seine-et-Oise).
Mowat (Robert), chef d'escadrons au 10e régiment d'artillerie, à Rennes.
Nozot, ancien inspecteur de l'enseignement primaire, à Sedan (Ardennes).
Orieux, membre de la Société académique, à Nantes.
Parrot (Armand), à Angers.
Payen, chef de bataillon en retraite, à Sétif (Algérie).
Pigeon (L'abbé), aumônier au lycée, à Coutances (Manche).
Poquet (L'abbé), curé de Berry-au-Bac (Aisne).
Port (Célestin), archiviste du département de Maine-et-Loire, à Angers.
Poulle (Alexandre), inspecteur des domaines à Constantine (Algérie).

Digitized by Google

Pouy (Ferdinand), membre de la Société des antiquaires de Picardie, à Amiens.

Prarond, président de la Société d'émulation d'Abbeville (Somme).

Prost (Bernard), archiviste du département du Jura, à Lons-le-Saunier.

Quantin, archiviste du département de l'Yonne, à Auxerre.

Quesnet (Édouard), archiviste du département d'Ille-et-Vilaine, à Rennes.

Rabut (Laurent), professeur de dessin au lycée, à Chambéry.

Ramé (Alfred), avocat à Rennes.

Raymond (Paul), archiviste du département des Basses-Pyrénées, à Pau.

Redet, ancien archiviste du département de la Vienne, à Poitiers.

Rencogne (Gustave de), archiviste du département de la Charente, à Angoulême.

Revel du Perron (De), préfet de la Haute-Loire, au Puy.

Révillout, professeur à la Faculté des lettres, à Montpellier.

Revon (Louis), conservateur du Musée, à Annecy.

Richard (L'abbé), à Dambelin (Doubs).

Richard (Alfred), archiviste du département de la Vienne, à Poitiers.

Richard (Jules), archiviste du département du Pas-de-Calais, à Arras.

Richemond (Meschinet de), archiviste du département de la Charente-Inférieure, à la Rochelle.

Robin (L'abbé), à Digna, près Saint-Amour (Jura).

Rochambeau (De), membre de la Société archéologique du Vendômois, à Thoré, près Vendôme (Loir-et-Cher).

Roger (Joseph), conservateur du musée archéologique de Philippeville (Algérie).

Roschach, archiviste de la ville, à Toulouse.

Rosenzweig, archiviste du département du Morbihan, à Vannes.

Rostan (Louis), avocat, à Saint-Maximin (Var).

Roussel (Le docteur Théophile), député à l'Assemblée nationale, à Mende.

Saint-Genis (De), conservateur des hypothèques, à Châtellerault (Vienne).

Samazeuilh, avocat, à Nérac (Lot-et-Garonne).

Sauvage (L'abbé), à Dieppe (Seine-Inférieure).

Soucaille, professeur de seconde au collége de Béziers (Hérault).

Stoffel, ancien membre de la Société industrielle de Mulhouse, à Belfort, chez M. Dietrich.

Tamizey de Larroque (Philippe), à Gontaud (Lot-et-Garonne).

Tartière, archiviste du département des Landes, à Mont-de-Marsan.

Tholin, archiviste du département de Lot-et-Garonne, à Agen.

Tisserand (L'abbé), aumônier du lycée, à Nice.

Vallentin, juge d'instruction, à Montélimar (Drôme).

Van Drival (L'abbé), chanoine honoraire, inspecteur des édifices religieux, à Arras.

Vayssière, archiviste du département de l'Ain, à Bourg.

Verneilh (Le baron Jules de), à Nontron (Dordogne).

Digitized by Google

5° CORRESPONDANTS HONORAIRES DU MINISTÈRE.

MM.

Arbaud (Damase), docteur en médecine, à Manosque (Basses-Alpes).

Arbellot (L'abbé), chanoine honoraire, à Rochechouart (Haute-Vienne).

Baux (Jules), ancien archiviste du département de l'Ain, à Bourg.

Bouillet, conservateur du Musée, à Clermont-Ferrand.

Broc de Seganges (L. du), conservateur du musée, à Nevers.

Buzonnière (Léon de), membre de la Société archéologique de l'Orléanais, à Orléans.

Dareste, correspondant de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques), recteur de l'Académie de Lyon.

Dubosc, archiviste du département de la Manche, à Saint-Lô.

Dussieux, professeur honoraire de l'École militaire de Saint-Cyr, à Versailles.

Fouque (Victor), à Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire).

Garnier, bibliothécaire de la ville, à Amiens.

Guerrier de Dumast (Baron), correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), à Nancy.

Guignard, bibliothécaire de la ville, à Dijon.

Hubert, à Charleville (Ardennes).

Joly-Leterme, architecte, à Saumur (Maine-et-Loire).

Kuhnholtz-Lordat, bibliothécaire de la Faculté de médecine, à Montpellier.

Laurent, directeur du musée départemental des Vosges, à Épinal.

Lecointre-Dupont (G.), membre de la Société des antiquaires de l'Ouest, à Poitiers.

Lhotellerie (De), ancien conservateur du musée de Cherchell, à Alexandrie (Égypte).

Lottin de Laval, aux Trois-Vals, près Bernay (Eure).

Marchand, ingénieur, à Ouzouer-sur-Trézée (Loiret).

Morin, professeur à la Faculté des lettres, à Rennes.

Mortreuil, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), juge de paix, à Marseille.

Parseval de Grandmaison (De), membre de la Société d'agriculture, à Mâcon.

Rouchier (L'abbé), chanoine de la cathédrale de Viviers (Ardèche).

Sourdeval (Mourain de), membre de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Indre-et-Loire, à Fontordine-Saint-Gervais (Vendée).

Tissot, correspondant de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques), doyen honoraire de la Faculté des lettres, à Dijon.

Cette liste des correspondants du Ministère a été arrêtée le 21 mai 1875.

Digitized by Google

Liste des membres non résidants du Comité et des correspondants du Ministère pour les travaux historiques et archéologiques, classés par départements [1].

MM.

Ain. . . . . *Baux (Jules), ancien archiviste du département, à Bourg.
Vayssière, archiviste du département, à Bourg.

Aisne. . . . . Barbey, membre de la Société historique et archéologique, à Château-Thierry.
Gomart (Charles), à Saint-Quentin.
Laurent (Paul), professeur de dessin de la ville, à Soissons.
Leclercq de la Prairie, membre de la Société archéologique, à Soissons.
Matton, archiviste du département, à Laon.
Poquet (L'abbé), chanoine honoraire, curé de Berry-au-Bac.

Algérie. . . . . Beaune (Henri), procureur général, à Alger.
Boissière, inspecteur d'Académie, à Alger.
Cherbonneau, correspondant de l'Institut, ancien directeur du collége arabe-français, à Alger; *membre non résidant.*
Devoulx (Albert), conservateur des archives arabes des domaines, à Alger.
Féraud, interprète principal de l'armée d'Afrique, à Alger.
*Lhotellerie (De), ancien conservateur du musée de Cherchell, à Alexandrie (Égypte).
Payen, chef de bataillon en retraite, à Sétif.
Poulle (Alexandre), inspecteur des domaines, à Constantine.
Roger (Joseph), conservateur du musée archéologique de Philippeville.

Alpes (Basses-). . . . . *Arbaud (Damase), docteur en médecine, à Manosque.

Alpes-Maritimes. . . . . Tisserand (L'abbé), aumônier du lycée, à Nice.

Ardèche. . . . . *Rouchier (L'abbé), chanoine de la cathédrale de Viviers.

Ardennes. . . . . *Hubert, à Charleville.
Nozot, ancien inspecteur de l'enseignement primaire, à Sedan.

Aube. . . . . Arbois de Jubainville (H. d'), correspondant de l'Institut, archiviste du département, à Troyes; *membre non résidant.*
Le Brun-Dalbanne, conservateur du musée, à Troyes.

[1] L'astérisque placé devant les noms indique les correspondants honoraires.

Digitized by Google

Aude..... Berthomieu, secrétaire de la Commission archéologique, à Narbonne.

Aveyron..... Cérès (L'abbé), conservateur du musée archéologique de Rodez.

Bouches-du-Rhône... Albanès, docteur en théologie, à Marseille.
Blancard, archiviste du département, à Marseille.
*Mortreuil, correspondant de l'Institut, juge de paix, à Marseille.
Teissier (Octave), archiviste de la ville, à Marseille; *membre non résidant.*

Calvados..... Chatel, archiviste du département, à Caen.
Joly, doyen de la Faculté des lettres de Caen..

Charente..... Rencogne (De), archiviste du département, à Angoulême.

Charente-Inférieure.. Richemond (De), archiviste du département, à la Rochelle.

Cher..... Buhot de Kersers, à Bourges.
Dumoutet (Jules), architecte, à Bourges; *membre non résidant.*

Corrèze..... Combet, avocat, à Uzerche.

Corse..... Duhamel, archiviste du département, à Ajaccio.

Côte-d'Or..... Arbaumont (Jules d'), membre de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or, à Dijon.
Aubertin, ancien conservateur du musée, à Beaune.
Baudot (Henri), membre de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or, à Dijon; *membre non résidant.*
Foisset, membre de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or, à Dijon.
Garnier, archiviste du département, à Dijon.
*Guignard, bibliothécaire de la ville, à Dijon.
Mignard, membre de l'Académie de Dijon.
*Tissot, correspondant de l'Institut, doyen honoraire de la Faculté des lettres de Dijon.

Côtes-du-Nord..... Gaultier du Mottay, membre du Conseil général du département, à Plérin, près Saint-Brieuc.
Geslin de Bourgogne, membre de la Société archéologique du département, à Saint-Brieuc.
Luzel, à Plouaret.

Creuse..... Cessac (P. de), président de la Société des sciences naturelles et historiques, à Guéret.

Dordogne..... Gourgues (Le vicomte Alexis de), membre du Conseil général du département, au château de Lanquais, par Lalinde.
Verneilh (Le baron Jules de), à Nontron.

Digitized by Google

Doubs..... CASTAN (Auguste), bibliothécaire de la ville, à Besançon; *membre non résidant.*
CLERC (Édouard), président de chambre honoraire à la Cour d'appel de Besançon.
GAUTHIER, archiviste du département, à Besançon.
RICHARD (L'abbé), à Dambelin.

Drôme..... BRUN-DURAND, à Crest.
CHEVALIER (L'abbé Ulysse), membre de la Société archéologique du département, à Romans.
VALLENTIN, juge d'instruction, à Montélimar.

Eure..... LEBEURIER (L'abbé), archiviste du département, à Évreux.
*LOTTIN DE LAVAL, aux Trois-Vals, près Bernay.

Eure-et-Loir..... DURAND (Paul), architecte, à Chartres.
MERLET (Lucien), archiviste du département, à Chartres.

Finistère..... LE MEN, archiviste du département, à Quimper.
LEVOT, conservateur de la bibliothèque de la marine, à Brest.

Gard..... AURÈS, ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Nimes.
CHARVET, membre de la Société littéraire et scientifique, à Alais.
GERMER-DURAND, bibliothécaire de la ville de Nimes; *membre non résidant.*
LAMOTHE (A. BESSOT DE), archiviste du département, à Nimes.
RÉVOIL (Henri), architecte diocésain, à Nimes; *membre non résidant.*

Garonne (Haute-).... BARRY, professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Toulouse.
ROSCHACH, archiviste de la ville, à Toulouse.

Gers..... CANÉTO (L'abbé), vicaire général du diocèse, à Auch.

Gironde..... CASTELNAU D'ESSENAULT (DE), avocat, au château de Paillet, par Langoiran.
COMBES (François), professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Bordeaux.
DROUYN (Léo), membre de l'Académie des sciences et belles-lettres, à Bordeaux.

Hérault..... GERMAIN, correspondant de l'Institut, doyen de la Faculté des lettres de Montpellier; *membre non résidant.*
*KUHNHOLTZ-LORDAT, bibliothécaire de la Faculté de médecine de Montpellier.
RÉVILLOUT, professeur à la Faculté des lettres de Montpellier.
SOUCAILLE, professeur de seconde au collége de Béziers.

Digitized by Google

Ille-et-Vilaine..... La Borderie (Arthur Le Moyne de), député à l'Assemblée nationale, archiviste paléographe, à Vitré; *membre non résidant.*

*Morin, professeur à la Faculté des lettres de Rennes.

Mowat (Robert), chef d'escadrons au 10e régiment d'artillerie, à Rennes.

Quesnet (Édouard), archiviste du département, à Rennes.

Ramé (Alfred), avocat, à Rennes.

Indre-et-Loire..... Chevalier (L'abbé Casimir), président de la Société archéologique de Touraine, à Tours.

Grandmaison (Ch. Loyseau), archiviste du département, à Tours.

Isère..... Auvergne (L'abbé), chanoine, secrétaire de l'évêché de Grenoble.

Caillemer (E.), professeur à la Faculté de droit de Grenoble.

Macé, doyen de la Faculté des lettres de Grenoble.

Jura..... Robin (L'abbé), à Digna, près Saint-Amour.

Prost (Bernard), archiviste du département, à Lons-le-Saunier.

Landes..... Tartière, archiviste du département, à Mont-de-Marsan.

Loir-et-Cher..... Dupré, bibliothécaire de la ville, à Blois.

Fleury (Paul de), archiviste du département, à Blois.

Launay, professeur de dessin au lycée de Vendôme.

Rochambeau (De), membre de la Société archéologique du Vendômois, à Thoré, près Vendôme.

Loire..... Chaverondier, archiviste du département, à Saint-Étienne.

Loire (Haute-)..... Aymard (Auguste), archiviste du département, au Puy.

Chassaing (Augustin), juge au tribunal de première instance, au Puy.

Revel du Perron (De), préfet de la Haute-Loire, au Puy.

Loire-Inférieure..... Galles (René), sous-intendant militaire, à Nantes.

Girardot (Le baron de), ancien secrétaire général de la préfecture, à Nantes; *membre non résidant.*

Kerviler (René), ingénieur ordinaire, à Saint-Nazaire.

Orieux, membre de la Société académique, à Nantes.

Loiret..... Boucher de Molandon, président de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, à Orléans.

*Buzonnière (Léon de), membre de la Société archéologique de l'Orléanais, à Orléans.

Loiseleur, bibliothécaire de la ville, à Orléans.

Mantellier, correspondant de l'Institut, président de chambre à la Cour d'appel d'Orléans; *membre non résidant.*

*Marchand, ingénieur, à Ouzouer-sur-Trézée.

Digitized by Google

Lot-et-Garonne..... MAGEN (Adolphe), membre de la Société d'agriculture, sciences et arts, à Agen.
SAMAZEUILH, avocat, à Nérac.
TAMIZEY DE LARROQUE (Philippe), à Gontaud.
THOLIN, archiviste du département, à Agen.

Lozère..... ROUSSEL (Dr Th.), député à l'Assemblée nationale, à Mende.

Maine-et-Loire..... GODARD-FAULTRIER, avocat, à Angers.
*JOLY-LETERME, architecte, à Saumur.
PARROT (Armand), à Angers.
PORT (Célestin), archiviste du département, à Angers.

Manche..... *DUBOSC, archiviste du département, à Saint-Lô.
LE HÉRICHER (Édouard), secrétaire honoraire de la Société d'archéologie, à Avranches.
PIGEON (L'abbé), aumônier du lycée, à Coutances.

Marne..... BAYE (Joseph DE), à Baye, près Montmort.
CERF (L'abbé), vicaire de la cathédrale de Reims.
MELLET (Le comte DE), à Chaltrait, près Montmort.
MOREL, percepteur, à Châlons-sur-Marne.

Meurthe-et-Moselle... COURNAULT (Charles), conservateur du Musée lorrain, à Malzéville, près Nancy; *membre non résidant.*
*GUERRIER DE DUMAST (Le baron), correspondant de l'Institut, à Nancy.
LEPAGE (Henri), archiviste du département, à Nancy.
MORLET (Le colonel DE), à Nancy.

Meuse..... LIÉNARD, membre de la Société philomathique, à Verdun.

Morbihan..... ROSENZWEIG, archiviste du département, à Vannes.

Nièvre..... *BROC DE SEGANGES (L. DU), conservateur du musée de Nevers.
GRASSET, conservateur de la bibliothèque et du musée de Varzy.

Nord..... ASSELIN, ancien maire, à Douai.
BACKER (DE), à Noordpeene, près Cassel.
COUSSEMAKER (E. DE), correspondant de l'Institut, à Lille; *membre non résidant.*
DEHAISNES (L'abbé), archiviste du département, à Lille.
DESJARDINS (Abel), doyen de la Faculté des lettres de Douai; *membre non résidant.*
HOUDOY (Jules), à Lille.
TAILLIAR, président honoraire de la Cour d'appel de Douai; *membre non résidant.*

Digitized by Google

Oise. . . . . DELADREUE (L'abbé), curé de Saint-Paul.
MARSY (Arthur DE), conservateur du musée Vivenel, à Compiègne.
MATHON, pharmacien, à Beauvais.

Orne. . . . . LA FERRIÈRE-PERCY (Le comte DE), à Ronfeugerai, par Athis; *membre non résidant.*

Pas-de-Calais. . . . . DESCHAMPS DE PAS, correspondant de l'Institut, ingénieur des ponts et chaussées, à Saint-Omer.
LINAS (DE), membre de l'Académie d'Arras; *membre non résidant.*
MORAND (François), juge au tribunal civil, à Boulogne-sur-Mer; *membre non résidant.*
RICHARD (Jules), archiviste du département, à Arras.
VAN-DRIVAL (L'abbé), chanoine honoraire, inspecteur des édifices religieux du diocèse, à Arras.

Puy-de-Dôme. . . . . AMÉ (Émile), architecte, à Clermont-Ferrand.
*BOUILLET, conservateur du musée, à Clermont-Ferrand.
MALLAY, architecte, à Clermont-Ferrand.

Pyrénées (Basses-). . . . LAGRÈZE (BASCLE DE), conseiller à la Cour d'appel de Pau.
RAYMOND, archiviste du département, à Pau.

Pyrénées (Hautes-). . . DURAND (Hippolyte), architecte, à Tarbes.

Pyrénées-Orientales. . ALART, archiviste du département, à Perpignan.

Rhin (Haut-) [partie française]. . . . . MOSSMANN, à Belfort, chez M. Diétrich.
STOFFEL, ancien membre de la Société industrielle de Mulhouse, à Belfort, chez M. Diétrich.

Rhône. . . . . ALLMER (Auguste), associé correspondant de la Société des antiquaires de France, à Lyon.
*DARESTE, correspondant de l'Institut, recteur de l'Académie, à Lyon.
DESJARDINS (T.), architecte, à Lyon.
FLOUEST (Édouard), avocat général, à Lyon.
GUIGUE, archiviste de la ville, à Lyon.
MARTIN-DAUSSIGNY, directeur des musées, à Lyon.
SOULTRAIT (Le comte Georges DE), membre du Conseil général du département de la Nièvre, à Lyon; *membre non résidant.*

Saône (Haute-). . . . . FINOT (Jules), archiviste du département, à Vesoul.

Digitized by Google

Saône-et-Loire . . . . . Bulliot, président de la Société éduenne, à Autun ; *membre non résidant.*
Canat (Marcel), membre de la Société d'histoire et d'archéologie, à Chalon-sur-Saône.
Chevrier (Jules), membre de la Société d'histoire et d'archéologie, à Chalon-sur-Saône.
*Fouque (Victor), à Chalon-sur-Saône.
Lacroix (Th.), pharmacien, à Mâcon.
*Parseval de Grandmaison (De), membre de la Société d'agriculture, à Mâcon.

Sarthe . . . . . Hucher (E.), au Mans ; *membre non résidant.*

Savoie . . . . . Jussieu (De), archiviste du département, à Chambéry.
Molard (Francis), archiviste-paléographe, au château de la Croix, près Chambéry.
Rabut (Laurent), professeur de dessin au lycée de Chambéry.

Savoie (Haute-) . . . . . Ducis (L'abbé), archiviste du département, à Annecy.
Revon (Louis), conservateur du musée, à Annecy.

Seine-Inférieure . . . . . Beaurepaire (Charles Robillard de), correspondant de l'Institut, archiviste du département, à Rouen ; *membre non résidant.*
Fierville, membre de la Société des antiquaires de Normandie, censeur des études au lycée du Havre.
Hardy (Michel), bibliothécaire-archiviste, à Dieppe.
Sauvage (L'abbé), à Dieppe.

Seine-et-Marne . . . . . Carro, bibliothécaire de la ville, à Meaux.
Le Roy (Gabriel), archiviste de la ville, à Melun.
Lhuillier, chef de bureau à la préfecture, à Melun.

Seine-et-Oise . . . . . Corblet (L'abbé), directeur de la *Revue de l'Art chrétien*, à Versailles.
*Dussieux, professeur honoraire de l'École militaire de Saint-Cyr, à Versailles.
Grimot (L'abbé), curé de l'Isle-Adam.
Moutié (Auguste), à Rambouillet.

Sèvres (Deux-) . . . . . Beauchet-Filleau, juge de paix, à Chef-Boutonne.
Imbert, vice-président de la Société de statistique, à Niort.

Somme . . . . . Dusevel, inspecteur des monuments historiques du département, à Amiens ; *membre non résidant.*
*Garnier, bibliothécaire de la ville, à Amiens.
Pouy (Ferdinand), membre de la Société des antiquaires de Picardie, à Amiens.
Prarond, président de la Société d'émulation d'Abbeville.

Digitized by Google

Tarn..... Combes (Anacharsis), membre de la Société littéraire et scientifique, à Castres.
Couaraze de Laà, professeur de philosophie au lycée d'Albi.
Crozes (Hippolyte), ancien maire d'Albi.

Tarn-et-Garonne..... Bourbon, archiviste du département, à Montauban.

Var..... Giraud (L'abbé Magloire), curé à Saint-Cyr.
Rostan (Louis), avocat, à Saint-Maximin.
Mireur, archiviste du département, à Draguignan.

Vaucluse..... André (L'abbé), à Vaucluse.
Delote, conservateur du musée Calvet, à Avignon.

Vendée..... Ballereau (Léon), architecte, à Luçon.
Baudry (L'abbé), curé du Bernard.
Marchegay (Paul), ancien archiviste de Maine-et-Loire, aux Roches-Baritaud (Vendée); *membre non résidant.*
*Sourdeval (Mourain de), membre de la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres d'Indre-et-Loire, à Fontordine-Saint-Gervais (Vendée).

Vienne..... Auber (L'abbé), à Poitiers.
Barbier de Montault (L'abbé Xavier), chanoine d'Anagni, à Poitiers.
*Lecointre-Dupont (G.), membre de la Société des antiquaires de l'Ouest, à Poitiers.
Ledain (Bélisaire), membre de la Société des antiquaires de l'Ouest, à Poitiers.
Longuemar (Le Touzé de), membre de la Société des antiquaires de l'Ouest, à Poitiers.
Redet, ancien archiviste du département, à Poitiers.
Richard (Alfred), archiviste du département, à Poitiers.
Saint-Genis (De), conservateur des hypothèques, à Châtellerault.

Vienne (Haute-)..... *Arbellot (L'abbé), chanoine honoraire, à Rochechouart.

Vosges..... *Laurent, directeur du musée départemental, à Épinal.

Yonne..... Quantin, archiviste du département, à Auxerre.

Digitized by Google

Instructions aux correspondants pour les travaux historiques et archéologiques.

Paris, le 6 janvier 1869.

Monsieur,

La liste des correspondants du Ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques a été récemment revisée et complétée. Je crois le moment opportun pour vous adresser quelques instructions précises, que je recommande à toute votre attention.

Créé en 1834, réorganisé en 1852, puis en 1858, le Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes vient de parcourir une période de dix années, qui n'a pas été sans profit pour l'étude de l'histoire et des antiquités de notre pays. C'est au savoir et au zèle de ses correspondants que sont dus, pour une notable part, les résultats obtenus. Il importe que cette utile coopération ne se ralentisse pas, et que, toujours aussi active, éclairée d'ailleurs par l'expérience du passé, elle continue à produire tous les fruits qu'on doit en attendre.

Le titre de correspondant qui vous a été conféré vous impose des obligations que j'hésiterais à vous rappeler, si je ne les regardais comme très-sérieuses. La première, la plus essentielle, c'est d'entretenir des rapports avec le Comité. Ceux qui, dans l'espace de deux ans, n'auraient adressé aucune communication, auraient rompu eux-mêmes le lien par lequel mon administration avait espéré se les attacher d'une manière durable. Dès l'année 1841, le Comité exprimait l'avis qu'ils devaient être considérés comme démissionnaires. Quelque rigoureuse que cette règle puisse paraître, je suis dans l'intention de ne pas m'en écarter à l'avenir.

Mais les envois que le Comité réclame de ses collaborateurs sont des envois faits avec discernement, qui profitent aux études historiques et archéologiques par l'indication de quelque fait ou de quelque document nouveau. Il faut savoir choisir parmi les matériaux que le hasard ou des recherches suivies avec patience ont permis de rassembler. Tous n'offrent pas le même intérêt, et la plupart ne sauraient faire l'objet d'une communication vraiment instructive. Des envois qui se réfèrent exclusivement à des points déjà connus sont, pour celui qui les adresse, comme pour les membres

Digitized by Google

du Comité qui les examinent, l'occasion d'un travail aussi fastidieux qu'inutile.

Afin de vous faciliter le concours que j'attends de vous et de le rendre en même temps plus fructueux, je résumerai en peu de mots les points sur lesquels vos études me paraîtraient pouvoir se porter le plus utilement.

Je distinguerai les études de philologie et d'histoire, et les études d'archéologie.

Aux correspondants de la section de philologie et d'histoire j'adresse les recommandations suivantes :

Collaborer aux publications dirigées par le Comité, soit en envoyant les pièces qui sont de nature à entrer dans les ouvrages confiés à différents éditeurs (comme les documents sur les États généraux du règne de Philippe le Bel[1], la correspondance de Catherine de Médicis, celle de Henri IV, celle de Mazarin, etc.), soit en s'associant plus ou moins directement à des travaux qui, pour être convenablement exécutés, demandent le concours des hommes zélés et instruits de chaque département, comme les dictionnaires topographiques, dont huit volumes[2] ont déjà vu le jour, ou bien encore les recherches sur les anciens patois, les dictons et les traditions locales, dont le Comité devra bientôt s'occuper d'une manière toute spéciale.

Indiquer les manuscrits relatifs à l'histoire et à la littérature de la France qui n'auraient pas encore été signalés, ou dont il n'y aurait que des notices insuffisantes dans les catalogues, les inventaires ou les rapports précédemment publiés.

Accorder une attention toute particulière aux chroniques, aux vies de saints, aux cartulaires, aux obituaires, aux pouillés et aux recueils de correspondances.

Signaler, au fur et à mesure qu'elles ont lieu, les acquisitions de manuscrits et de documents divers, faites pour les bibliothèques et les dépôts d'archives.

[1] Le Comité n'a pas abandonné le projet de publier une collection des actes des États généraux, du XIVe au XVIIe siècle. Il est donc utile de signaler toutes les pièces qui peuvent rentrer dans cette collection, telles que procès-verbaux d'élection, cahiers de doléances, procès-verbaux des délibérations, etc.

[2] Depuis 1869, six nouveaux dictionnaires ont été publiés. Un autre est sous presse. La collection des Répertoires archéologiques se compose aujourd'hui de sept volumes. (Juin 1875.)

Digitized by Google

Explorer les collections particulières, dont le contenu est moins bien connu que celui des collections publiques.

Recueillir les pièces qui peuvent le plus servir au progrès des études historiques et philologiques. Tels sont : les textes à l'aide desquels on peut compléter ou rectifier les listes et séries contenues dans le *Gallia christiana*, l'*Art de vérifier les dates*, l'*Histoire généalogique de la maison de France et des grands officiers de la couronne;* — les textes d'après lesquels peut être déterminé le commencement de l'année au moyen âge dans chacune de nos anciennes provinces; — les actes relatifs au servage, aux affranchissements et en général à la condition des personnes; — les actes qui se rapportent à l'origine ou aux modifications des institutions ecclésiastiques, administratives et judiciaires, à l'état de l'agriculture, de l'industrie et du commerce; — les actes émanés des rois, surtout pour les temps antérieurs à l'époque où s'ouvre la série régulière des registres du Trésor des chartes, c'est-à-dire au règne de Philippe le Bel; — les actes émanés des papes depuis les temps les plus anciens jusqu'au XIVe siècle inclusivement; — les documents relatifs à la tenue des États généraux : procès-verbaux d'élections, cahiers de bailliages, doléances particulières, etc.; — les textes qui peuvent éclaircir la chronologie, encore si confuse, de la guerre de Cent ans; — les documents relatifs soit à la fondation des écoles, à la formation et à la dispersion des anciennes bibliothèques, à l'introduction de l'imprimerie dans chaque province, soit au prix des marchandises et au taux des salaires, avec l'indication des sources et, autant qu'il sera possible, avec la comparaison des prix anciens et des prix actuels; — les textes dans lesquels se rencontrent des mots qui manquent à la dernière édition du Glossaire de Du Cange ou qui n'y sont pas bien expliqués; — les plus anciennes chartes françaises de chaque région; — enfin les pièces dans lesquelles figurent nos grands écrivains du XVIe et du XVIIe siècle. On sait combien sont rares les données positives sur la vie de la plupart d'entre eux : il reste encore beaucoup de découvertes à faire à ce sujet, en comparant les minutes des notaires et les anciens registres de l'état civil déposés dans les mairies ou aux greffes des tribunaux.

Examiner soigneusement les gardes des manuscrits et les feuillets d'anciens manuscrits qui ont été souvent employés pour servir de couvertures à des registres modernes.

Apporter la plus scrupuleuse exactitude dans les transcriptions.

Digitized by Google

Souvent le Comité a regretté de ne pouvoir utiliser des communications importantes faites par des correspondants dont les copies paraissaient faites avec négligence. Pour prévenir cet inconvénient, il suffira le plus souvent, quand un passage présentera une difficulté, de figurer les mots tels qu'ils sont dans le texte original, sans essayer de remplir les abréviations. Cette précaution est surtout nécessaire pour les anciens textes en langue vulgaire. Il serait même à désirer que les correspondants qui enverront des chartes françaises du XIIIe siècle, copiées d'après les originaux, s'astreignissent à transcrire ces pièces lettre pour lettre, sans compléter les mots abrégés.

Il serait bon de joindre aux pièces communiquées de courtes notes pour indiquer exactement le nom actuel et la situation des lieux mentionnés dans les textes anciens.

Avant de copier une pièce, il faut s'assurer, autant que possible, si elle n'a pas été déjà imprimée. Cette vérification doit surtout porter sur les publications locales et récentes dont l'usage est familier aux correspondants de chaque province. Il importe de rappeler que l'indication des actes antérieurs à l'année 1302, qui ont été imprimés dans différents ouvrages du XVIe, du XVIIe et du XVIIIe siècle, se trouve dans la Table chronologique de Bréquigny, dont les sept premiers volumes sont publiés. Il existe, en outre, des tables spéciales pour les actes émanés de certains dignitaires ou relatifs à certains pays. La plus importante est intitulée : *Regesta pontificum Romanorum*. L'auteur, M. Philippe Jaffé, y a réuni et classé chronologiquement toutes les bulles et lettres des papes antérieures à l'année 1198[1]. Pour les chroniques, on trouvera des renseignements analogues dans la *Bibliothèque historique* du P. Lelong, et dans le récent ouvrage publié par M. Potthast sous le titre de *Bibliotheca medii ævi*.

Quand on n'aura pas le moyen de vérifier si une pièce est vraiment inédite, et que cette pièce aura une certaine étendue, on pourra d'abord se borner à en envoyer une analyse avec la copie textuelle de la date. Le Comité, d'après cette indication, décidera s'il y a lieu d'en demander une transcription complète.

Le Comité a parfois regretté l'habitude où sont quelques corres-

[1] Une continuation des Tables de Jaffé, pour la période comprise entre les années 1198 et 1304, a été entreprise par Potthast et est en cours de publication. Les livraisons parues atteignent l'année 1291.

Digitized by Google

pondants de transmettre successivement différentes pièces relatives à un même sujet. L'intérêt de ces pièces est bien mieux saisi quand elles sont groupées les unes à côté des autres. Un texte insignifiant par lui-même prend souvent une grande valeur quand il est rapproché d'un second texte qui vient l'éclaircir et le compléter. Les correspondants doivent donc réunir en un seul envoi tous les documents qu'ils ont découverts sur une question déterminée et qu'ils se proposent d'adresser au Comité.

Parmi les recommandations qui précèdent, plusieurs intéressent également la section de philologie et d'histoire et la section d'archéologie; mais aux correspondants de cette dernière section en particulier je dois donner quelques instructions spéciales.

Je leur signalerai, en premier lieu, trois ouvrages qui sont en cours de publication, et pour lesquels leur coopération peut être d'une grande utilité : ce sont les *Inscriptions romaines de l'Algérie* et les *Inscriptions romaines de la Gaule*, par M. Léon Renier; le *Recueil des inscriptions de la France du ve au XVIIIe siècle*, par M. de Guilhermy.

En ce qui touche, en général, les travaux d'épigraphie, je ne puis que me référer aux recommandations données par un de mes prédécesseurs : Recueillir toutes les inscriptions qui pourront être découvertes; adresser, toutes les fois qu'il sera possible, un estampage ou une épreuve photographique de l'inscription; y joindre une transcription, pour qu'on y puisse recourir au besoin. Dans le cas où les moyens qui viennent d'être indiqués comme les meilleurs ne pourraient pas être employés, faire un *fac-simile* de l'inscription, en reproduisant la forme des lettres et tous les traits de l'original [1]. A défaut d'estampage ou de dessin, transcrire le texte ligne par ligne, distinguer les majuscules, figurer les abréviations sans compléter les mots ni les syllabes, figurer les sigles et les monogrammes, ainsi que les signes de ponctuation ou d'accentuation; ne rien omettre, ne rien suppléer. Employer pour les transcriptions autant de feuilles distinctes qu'il y aura de monuments, afin que le classement et le numérotage puissent s'effectuer immédiatement. Indiquer soigneusement la matière sur laquelle l'inscription est tracée, les dimensions en mètres et subdivisions, la grandeur relative des

[1] Nous donnons plus loin, pages 427 et suivantes, les procédés de moulage de M. Lottin de Laval.

Digitized by Google

lettres, et tous les autres détails qui peuvent offrir quelque intérêt archéologique. Transmettre les indications les plus circonstanciées sur le lieu où se trouve l'inscription, sur la province et le diocèse dans lesquels ce lieu était autrefois compris, sur le département et le diocèse dont il fait aujourd'hui partie; rechercher si l'inscription a été publiée ou relevée antérieurement.

A l'égard des monuments, quel que soit leur âge, vous avez, selon les circonstances, une tâche aussi variée que délicate. Il vous appartient de rechercher et de faire connaître au Comité les pierres, roches et souterrains consacrés par les superstitions populaires ou par de vieilles traditions; les anciennes sépultures, les chaussées auxquelles se rattachent des noms historiques, comme ceux de César et de Brunehaut; les monuments religieux, églises, chapelles, oratoires; tous les objets qui peuvent nous éclairer sur la marche des arts et de la civilisation, monnaies, poids et médailles, poteries, coins ou hachettes en pierre ou en métal, armes de guerre, vêtements sacerdotaux, crosses, calices, ostensoirs, châsses, meubles, peintures et vitraux, etc. Dans les catalogues des monnaies romaines découvertes accidentellement ou à la suite de fouilles, il sera inutile de décrire chacune des pièces trouvées, à moins qu'elles ne soient inédites. On pourrait indiquer les pièces connues par une simple référence aux deux grands ouvrages de M. H. Cohen, intitulés, l'un : *Description générale des monnaies de la république romaine, communément appelées médailles consulaires;* l'autre : *Description historique des monnaies frappées sous l'empire romain, communément appelées médailles impériales.*

Chaque nature d'objet exigerait des développements dans lesquels je n'ai pas l'intention d'entrer, et que votre expérience personnelle ainsi que les instructions de mes prédécesseurs peuvent suppléer. Je me bornerai à vous dire que, malgré l'importance que peuvent offrir les fouilles entreprises journellement sur différents points du territoire, les débris du passé qu'elles mettent en lumière ne sont pas les seuls objets dignes de votre attention. Le sol de la France est couvert de monuments que, par l'habitude de les voir, on néglige quelquefois d'étudier, mais qui fourniraient la matière des travaux les plus utiles et les plus curieux. Il reste à écrire pour chaque province une histoire de l'architecture locale, dont il appartient aux correspondants du ministère de recueillir les éléments. Vous connaissez toute l'importance qui s'attache aux comptes de dépenses,

Digitized by Google

marchés, devis, etc., soit parce qu'ils indiquent le prix des matériaux et de la main-d'œuvre aux diverses époques, soit parce qu'ils nous initient aux procédés jadis employés dans l'art de bâtir, soit enfin parce qu'ils révèlent les noms des ouvriers qui ont concouru à l'érection des édifices, depuis l'architecte qui en a conçu la première idée jusqu'au simple tailleur de pierre qui a dégrossi le bloc informe. Vous rechercherez soigneusement dans les archives locales et dans les bibliothèques les documents de ce genre. La communication en sera toujours accueillie avec intérêt par la section d'archéologie. Je vous recommande aussi de recueillir tout ce qui est relatif aux anciens artistes, tout ce qui peut servir soit à reconstituer leur biographie, en général peu connue, soit à bien apprécier leur méthode.

En ce qui concerne la musique, on rencontre dans les bibliothèques des manuscrits qui renferment des traités plus ou moins complets ou de simples fragments de musique en ancienne notation. Les manuscrits doivent être signalés, et, pour en faire apprécier la valeur, la description qui en sera donnée devra être accompagnée d'extraits. Quant aux fragments, il sera indispensable d'adresser des *fac-simile*, soit que la notation se montre sous la forme de *neumes*, comme cela a lieu du VIIe au Xe siècle, soit qu'elle présente des notes carrées ou en losanges, placées sur des lignes de nombre variable. La plus rigoureuse exactitude est recommandée dans les copies. En effet, l'absence d'un *point*, la position mal observée de la *queue* d'une note, suffisent pour rendre impossible la traduction de tout un morceau. J'appelle aussi votre attention sur les airs des anciens chants populaires de la France.

Je compléterai ces instructions relatives aux objets de vos études et à la nature des communications que le Comité attend de vous, par quelques avis sur la forme même de ces communications.

Les travaux historiques et archéologiques du Comité étant répartis entre deux sections, il est préférable que chaque envoi fait au Comité ne comprenne que des matières s'adressant à une même section.

Les communications touchant à des matières différentes entraînent souvent de la confusion, des erreurs, et pour le moins des retards fâcheux. Ces inconvénients seront facilement évités par la mesure d'ordre que je vous recommande.

Il importe aussi d'indiquer la provenance de tous les documents,

Digitized by Google

de les dater et de les signer, principalement les dessins, les copies d'inscription et les estampages [1].

Quant aux ouvrages dont il est fait hommage au Ministère, il ne sera accusé réception que de ceux qui seront accompagnés d'une lettre d'envoi.

Telles sont, Monsieur, les instructions que je confie à votre zèle et à votre expérience. J'ai l'espoir qu'elles contribueront à la bonne direction des études d'histoire et d'archéologie, ces nobles et intéressantes études, auxquelles vous avez jusqu'ici consacré utilement vos loisirs, et dont le progrès ne m'est pas moins cher qu'à vous-même.

Agréez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Ministre de l'Instruction publique,

V. DURUY.

[1] Tout envoi doit être adressé directement au Ministre.

N. B. — Le Comité prépare de nouvelles instructions pour les recherches historiques et archéologiques, qui seront ultérieurement adressées aux correspondants du Ministère.

Digitized by Google

Procédé de moulage de Lottin de Laval.

PREMIÈRE OPÉRATION.

Moulage d'un bas-relief en marbre, pierre, bois, plâtre ou albâtre.

Si l'objet à mouler se trouve exposé à l'air ou au soleil, avant de procéder à l'opération, il faut le mouiller à grande eau, puis on prend du papier connu dans le commerce sous le nom de *gris bulle, couronne bulle* ou *carré bulle,* que l'on macule fortement (chose très-essentielle). On en superpose huit ou dix feuilles dans une large terrine ou un plat de fer-blanc (vase indispensable à tout voyageur); après trente secondes, on retire la feuille de dessous pour l'appliquer sur le bas-relief à la partie la plus saillante; on l'étend dans toute sa longueur, avec le moins de plis possible, et l'on tamponne légèrement avec un gros pinceau de badigeonneur. Cette opération doit être continuée sur toute la surface du bas-relief, en ayant soin de superposer les feuilles l'une sur l'autre, de façon que la feuille dernière ne couvre que les deux tiers de la première. Lorsque le bas-relief se trouve recouvert de deux feuilles de papier bulle sur toute sa surface, on tamponne de nouveau avec le gros pinceau ou une brosse molle; des déchirures ont lieu, particulièrement si ce sont de grandes figures ou des objets d'un haut relief, mais ce n'est d'aucune importance; on doit alors couvrir chaque déchirure avec du même papier collé, plié en double ou en triple, puis on prend de la pâte de papier (celle qu'on vend dans tous les bazars d'Afrique ou d'Asie est excellente) que l'on déchire par carrés de 20 centimètres (6 à 8 pouces); on la plonge en double dans la terrine. Cette pâte absorbe beaucoup d'eau, et on l'applique rapidement sur toute la superficie du bas-relief, puis avec une large brosse de sanglier on frappe vigoureusement. Cette pâte de papier devient alors liquide et visqueuse comme une terre à potier. Si la brosse découvre les parties les plus saillantes du bas-relief, il faut les recouvrir de papier collé, de pâte, et tamponner avec précaution; s'il se trouve des *creux* ou des *dessous* dans le bas-relief, appliquez-y hardiment de la pâte, et, avec des ébauchoirs à modeler, poussez-la dans tous les creux, puis, avec les doigts, pétrissez fortement vos contours. Quand ce travail préparatoire est fini, faites sur toute la surface de votre bas-relief un vigoureuse aspersion d'eau, évitant toutefois d'en introduire par le haut entre le marbre et la pâte, ce qui la ferait se détacher, puis prenez de la colle de farine très-cuite délayée avec de l'eau saturée d'alun, mêlez-y un peu de blanc d'Espagne, et, avec une large queue de morue, enduisez tout votre bas-relief de ce mastic; appliquez ensuite par-dessus une couche générale d'une feuille de papier bulle, et avec la brosse dure tamponnez fortement le bas-relief.

Digitized by Google

Cette opération terminée, couvrez votre bas-relief d'un enduit de gélatine de pieds de mouton, de gazelle, de chevreau ou de colle de Givet commune très-chaude. Cette gélatine est facile à faire, même dans les déserts, puisque ces animaux sont la seule nourriture des voyageurs. Puis vous appliquez une nouvelle couche de papier bulle, vous tamponnez en ayant bien soin de ne laisser aucune partie du bas-relief à nu, vous collez ensuite les bords de votre enduit sur la pierre ou le marbre avec de la colle de pâte, afin que, si une partie séchait avant l'autre, le vent ne détachât pas le bon creux, et l'opération sera terminée.

DEUXIÈME OPÉRATION.

Travail pour mettre les creux à l'abri de l'humidité.

Lorsque les moules sont *bien secs*, on les détache avec précaution; s'il y a encore de l'humidité dans les épaisseurs, on les met sécher à l'ombre, puis on fait fondre du suif de mouton ou de chameau, ou, à défaut, on prend de l'huile de sésame (kongit, rââu kongit, iack, iack-kongit, zeitoun-kongit), que j'ai trouvée dans toute la Perse, la Russie asiatique, les Indes, l'Arabie, la Turquie et l'Égypte; on enduit légèrement les moules avec ces matières, et on les expose ensuite à un soleil ardent, qui fait pénétrer les corps gras dans les bons creux et les met ensuite à l'abri de la pluie, de la neige et de l'humidité.

TROISIÈME OPÉRATION.

Pour rendre les plus grands bas-reliefs transportables.

Il est bon de n'avoir en voyage que des caisses qui n'excèdent pas 5 pieds de longueur sur une largeur de 60 à 66 centimètres, et une épaisseur de 60. L'unique caisse qui m'a servi à transporter tant de bas-reliefs du fond de l'Asie n'avait pas même cette dimension.

Pour les grandes inscriptions de Persépolis, je les scindai par bandes de la largeur de ma caisse, ayant soin de couper avec de forts ciseaux dans une des raies interlinéaires, toutefois après les avoir numérotées et mis des points de repère. Quand on veut couler en plâtre, on les rapproche, et cela forme une couture à peine sensible, qu'il est très-aisé de faire disparaître en passant le doigt dessus après le moulage.

Pour les grands bas-reliefs ou les figures colossales, on procède de même, en agissant avec intelligence; il est toujours facile ou de placer la couture dans les plis ou sur le fond, les parties diverses du bon creux se rapprochant au moulage avec la plus grande facilité.

Digitized by Google

QUATRIÈME OPÉRATION.

Cuisson du bon creux.

Une opération de la plus haute importance est celle de la cuisson du moule, en ce qu'elle peut entraîner la perte de bons creux fort précieux. Les voyageurs n'auront pas besoin de l'essayer en route, puisque c'est seulement à Paris qu'on devra couler en plâtre. Quoi qu'il en soit, voici la description de l'opération qui donne aux bons creux si légers une grande force, et qui m'a permis de tirer de nombreuses épreuves dans mes moules, ce qui semblait inexplicable même aux plus habiles praticiens.

Je place mes bons creux en face d'une cheminée dans laquelle brûle un feu très-vif; puis, quand le moule est brûlant, je l'enduis à l'intérieur d'une mixtion composée d'huile de lin cuite avec de la litharge, de la cire jaune et de l'essence de térébenthine, après quoi je place les creux dans un four chauffé à 80 ou 100 degrés, où ils restent une demi-heure; après cette opération, quand on veut mouler, on n'a plus qu'à les enduire légèrement d'huile de lin et à jeter son plâtre dedans.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES.

Pour la colle de pâte :

Par litre de farine, alun de roche, demi-hectogramme;

Pour l'huile composée, destinée à préparer la cuisson des moules et leur imperméabilité :

Par kilogramme, huile grasse de bonne qualité,

3 onces cire jaune,

2 onces essence de térébenthine.

Faire fondre la cire jaune dans une petite quantité d'huile grasse et y ajouter l'essence de térébenthine pour clarifier le liniment, puis verser dessus le reste du kilogramme d'huile grasse, qu'on emploiera de préférence à chaud.

Moulage d'une inscription de 1/4 de centimètre à 1 centimètre 1/4 de creux.

Procédés perfectionnés.

Etendez sur la surface de la pierre du papier mouillé, collé légèrement, connu sous le nom de *carré bulle, couronne bulle* ou *gris bulle.* Frappez fortement avec une brosse de sanglier les trois premières couches, puis étendez de la colle de farine, recouvrez le tout d'une nouvelle couche de papier, et laissez sécher.

Digitized by Google

Moulage des figures d'un relief de 1 centimètre à 10 centimètres.

Pour la cuisson et l'imperméabilité, voir la description du procédé.

Étendez sur le bas-relief du papier mouillé, comme pour les inscriptions, quatre couches successives, puis étendez une couche de colle de farine, que vous recouvrirez de pâte de papier; tamponnez fortement de la pâte de papier dans le creux, et n'épargnez pas les couches de papier sur les parties les plus saillantes. Quand vous aurez frappé vigoureusement avec la brosse et pétri les contours avec les doigts et les ébauchoirs, étendez une couche de colle forte (4 onces par 1/2 pinte d'eau), employez-la bouillante, afin qu'elle pénètre votre pâte, puis recouvrez cette gélatine d'une couche de papier bulle.

Note additionnelle.

Quand il ne s'agira que d'un relief de 1 à 3 centimètres, soit pour des inscriptions, soit pour des sculptures, on peut supprimer le blanc de Bougival et le four pour la cuisson des moules; le feu d'une grande cheminée suffira. Pour les sculptures d'un haut relief, se reporter au *Manuel complet de lottinoplastie* (Paris, 1857, 1 vol. in-18).

On connaît enfin l'origine du meilleur papier à mouler, qui a une grande importance. Le *kiaat frangui* des Turks, le *waraq-fransiz* des Arabes, que l'on trouve parfois dans l'Asie Mineure, l'Asie moyenne, et abondamment au bazar des parfums du Caire; ce papier grossier vient d'Espagne, probablement de Valence, car les Valenciens en emploient de grandes quantités pour emballer leurs oranges.

Digitized by Google

COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES

ET DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

SÉANCE DU 11 JANVIER 1875.

PRÉSIDENCE DE M. L. DELISLE,

MEMBRE DE L'INSTITUT, PRÉSIDENT DE LA SECTION.

M. P. Meyer donne lecture de son rapport sur le *Psautier de Cambridge*, dont M. Francisque Michel a envoyé la préface et le glossaire. Les observations auxquelles donnent lieu ces deux documents seront communiquées à l'éditeur.

M. L. Delisle appelle l'attention de la section sur la publication des *Rôles gascons*. Il désirerait que l'on publiât dès à présent le texte complet de ces rôles se rapportant au règne de Henri III, sauf à s'occuper ultérieurement de la publication des autres rôles. M. Boutaric, l'un des commissaires chargés de la surveillance de la publication, se range à cette opinion, et la section décide que la partie des rôles gascons qui se rapporte au règne de Henri III sera d'abord livrée à l'impression.

L'ordre du jour appelle l'élection des candidats pour les six places vacantes dans la section (trois candidats pour chacune).

Sur la proposition de M. Delisle, on procède d'abord à l'élection des candidats qui seront présentés en première ligne, puis successivement à celle des candidats présentés en seconde, et enfin en troisième.

La section s'occupe ensuite de la nomination de la commission chargée de désigner les Sociétés auxquelles des récompenses seront décernées dans le concours de 1875.

Digitized by Google

Une autre commission est nommée pour procéder à la révision de la liste des correspondants, et faire des propositions pour le remplacement des correspondants décédés.

M. Boutaric fait connaître le résultat de l'examen des papiers de M. Langeron : le Comité, ne pouvant se charger de les publier, décide qu'ils seront renvoyés à la famille avec des remercîments. Ils seront d'abord communiqués, à titre de renseignements, à M. Desnoyers, qui possède de nombreux documents sur la famille Langeron.

M. Théry offre au Comité, au nom de M. Taiée, de Laon, deux brochures formant la première et la deuxième partie d'une *Histoire de l'abbaye de Prémontré*. Remercîments à l'auteur, que M. Théry propose pour le titre de correspondant.

C. Hippeau,

Secrétaire de la section d'histoire et de philologie.

SÉANCE DU 1er FÉVRIER 1875.

PRÉSIDENCE DE M. L. DELISLE,

MEMBRE DE L'INSTITUT, PRÉSIDENT DE LA SECTION.

M. A. de Barthélemy donne lecture d'une lettre dans laquelle M. Bruel demande l'autorisation de publier deux planches de chartes en *fac-simile* dans le premier volume du *Cartulaire de Cluny*. La section renvoie cette demande à l'examen de M. de Barthélemy, qui devra s'occuper aussi de la question des tables.

M. Octave Teissier, membre non résidant, à Toulon, adresse deux documents découverts par lui dans les archives municipales de Marseille. Ils sont renvoyés à l'examen de M. de Mas-Latrie.

M. le chanoine Barbier de Montault, correspondant à Poitiers,

Digitized by Google

adresse une communication relative à la colonisation grecque en Corse. M. de Mas-Latrie est chargé d'examiner ce document.

M. Devoulx, correspondant à Alger, informe le Comité que la commission de surveillance de la bibliothèque d'Alger n'a pas autorisé l'envoi de l'original du *Traité de commerce conclu en 1694, entre Pierre Hély et les autorités algériennes, au sujet de l'exploitation des concessions d'Afrique.*

La section décide, sur la proposition de M. de Mas-Latrie, qu'il sera écrit à M. Devoulx pour lui demander une copie du texte turc de ce traité de commerce.

M. Duhamel, corespondant à Ajaccio, adresse deux documents relatifs à l'*Université de Corse établie à Corte* (les 20 mai 1765 et 25 août 1766).

Renvoi à M. de Mas-Latrie.

M. Charles Gomart, correspondant à Saint-Quentin, envoie la copie de *deux testaments du XIIIe siècle*, dont les originaux se trouvent aux archives de Saint-Quentin.

Renvoi à M. P. Meyer.

M. Grandmaison, correspondant à Tours, adresse copie d'une pièce tirée des archives d'Indre-et-Loire : *Accord entre le collége de Marmoutiers et le collége du Plessis à Paris.*

Renvoi à M. Jourdain.

M. de Marsy, correspondant à Compiègne, adresse la copie d'une note sur des manuscrits conservés, il y a deux siècles, à la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Corneille, et considérés alors comme provenant des libéralités de Charles le Chauve.

Renvoi à M. L. Delisle.

M. Quesnet, correspondant à Rennes : *Extrait des registres de la maison commune de Rennes*, concernant l'entrée de Henri IV dans cette ville (1598); ce document mentionne les couleurs du roi à cette époque.

Renvoi à M. Bellaguet.

M. Soucaille, correspondant à Béziers : copie d'une *bulle du pape*

Digitized by Google

Innocent X, accordant à l'abbé de Saint-Aphrodise le droit de porter les ornements pontificaux, privilége qui lui était contesté par l'évêque de Béziers.

Remercîment et dépôt aux archives.

M. l'abbé André, correspondant à Vaucluse : note sur le sens du mot *festigaige*, dont il a été question dans la *Revue des Sociétés savantes* (2e série, t. V, p. 25).

M. Blancard, correspondant à Marseille : 1° privilége de Frédéric II, du 8 janvier 1215, concédant à Guillaume de Baux les royaumes de Vienne et d'Arles; 2° charte du 23 août 1257, par laquelle Raymond de Baux, fils de Guillaume, se désiste en faveur de Charles Ier, comte de Provence, de tous ses droits sur le royaume d'Arles.

Renvoi à M. Boutaric.

M. Brun-Durand, à Crest (Drôme) : note sur deux chartes de la fin du IXe siècle, concernant le *pagus Lugdunensis* et Tournon (Isère).

Renvoi à M. A. de Barthélemy.

Le même M. Brun-Durand : deux lettres de Henri III et une de Catherine de Médicis, copiées par lui dans les archives de Romans.

Renvoi à M. de la Ferrière.

M. Brun-Durand fait en même temps hommage d'une *Notice historique sur le monastère de Saint-Médard.*

M. Charvet, à Alais (Gard) : copie d'un bref d'Innocent VI, accordant indulgence plénière aux habitants pendant la peste, s'ils confessent leurs péchés à l'article de la mort.

Renvoi à M. Jourdain.

M. René Kerviller, directeur des ponts et chaussées à Nantes : copie du testament du second duc Pierre de Coislin, arrière-petit-fils de Séguier.

M. Marty-Lavaux est prié d'examiner ce document.

M. Mauriès, bibliothécaire de la ville de Brest : *Documents inédits du XVIIe siècle.*

Renvoyés à M. A. de Barthélemy.

Digitized by Google

M. Paul Riant, membre de la Société des antiquaires de France : copie des œuvres d'un chroniqueur de la fin du XIIe siècle, Guy de Bazoches, chantre de la cathédrale de Châlons-sur-Marne.

Renvoi à une commission composée de MM. A. de Barthélemy, Boutaric et de Mas-Latrie.

M. Levot, correspondant à Brest : hommage d'une brochure intitulée : *Participation du 2e arrondissement maritime à la guerre de 1870-1871.*

M. A. de Barthélemy appelle l'attention de la section sur le *Cartulaire de Landevenec*, qui se trouve à la bibliothèque de Quimper, et dont M. Lemen, archiviste du département du Finistère, propose la publication. M. de Barthélemy pense que ce cartulaire pourrait être inséré dans le deuxième volume des *Mélanges historiques.*

Renvoi à la commission des *Mélanges.*

M. Boutaric propose aussi la publication, dans le volume des *Mélanges*, d'un document communiqué par M. de Lasteyrie : *Œuvres inédites d'Aymon de Chabannais.*

Renvoi à la même commission.

M. Léopold Delisle fait connaître les noms des Sociétés savantes proposées par la commission des récompenses pour les prix de 1875. Il expose les titres de chacune d'elles et fait ressortir l'importance de leurs travaux.

La section adopte à l'unanimité les propositions de la commission en faveur des Sociétés dont les noms suivent :

Bordeaux, *Commission des archives de la Gironde;*

Poitiers, *Société des archives du Poitou;*

Orléans, *Société archéologique de l'Orléanais.*

M. Hippeau, secrétaire de la section désigné pour faire le rapport sur ces récompenses, devra, sur la proposition de M. le Président, en donner lecture à la section, pour être approuvé par elle avant la séance publique de la Sorbonne.

M. le Président donne ensuite lecture de la liste des candidats proposés par la commission pour le titre de *membres non résidants du Comité* et de *correspondants du Ministère.*

Digitized by Google

M. L. Delisle fait aussi connaître les propositions faites par la commission pour les titres d'*officiers de l'instruction publique*, d'*officiers d'académie* et pour la *croix de la Légion d'honneur*.

M. Roulin, ancien officier, fait hommage d'un volume publié par le cercle des officiers et intitulé : *La guerre dans l'Ouest*.

Les divers ouvrages dont il est fait hommage seront déposés dans la bibliothèque du Comité, et des remercîments seront adressés à leurs auteurs.

Des rapports sont lus par :

M. Bellaguet, sur les Mémoires de la *Société archéologique de Vervins*.

M. Théry, sur ceux des Sociétés suivantes :

Société des études scientifiques et archéologiques de Draguignon[1];
Société académique de Troyes[2];
Académie Delphinale de Grenoble[3];
Société d'agriculture, sciences et arts de Volegny[4];
Académie du Gard à Nimes[5];
Académie des sciences, arts et belles-lettres de Caen[6];
Société des antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer[7].

Ces divers rapports sont renvoyés à la commission de la *Revue*.

C. Hippeau,

Secrétaire de la section d'histoire et de philologie.

[1] T. IX, 1872-1873.
[2] T. IX, 1872-1873.
[3] 1868, 1869, 1870, 1871, 1872.
[4] 1872.
[5] 1872.
[6] 1874.
[7] T. XIII, 1864-1869.

Digitized by Google

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

SÉANCE DU 18 JANVIER 1875.

PRÉSIDENCE DE M. LÉON RENIER,

MEMBRE DE L'INSTITUT, VICE-PRÉSIDENT DE LA SECTION.

M. le Président annonce à la section la perte qu'elle vient de faire en la personne de M. Adolphe Lance, architecte diocésain, membre du Comité des Travaux historiques et des Sociétés savantes depuis le 17 mai 1865. La section s'associe unanimement aux regrets dont M. Léon Renier se fait l'interprète, et prie M. Darcel de vouloir bien rédiger une notice nécrologique sur M. Lance. Cette notice sera insérée dans la *Revue des Sociétés savantes*.

M. Servaux, chef de division adjoint, annonce que la Société archéologique de Vervins insiste pour qu'un membre du Comité veuille bien visiter les fouilles qui ont amené la découverte d'un théâtre romain dans les environs de cette ville. M. Boeswillwald offre de se charger d'aller faire l'exploration dont il s'agit; cette proposition est accueillie avec gratitude par la section.

En vertu de l'arrêté du 21 février 1874[1], les trois sections du Comité des Travaux historiques et des Sociétés savantes sont désormais investies du droit de présenter, pour chacune des vacances qui se produiront chez elles, trois candidats parmi lesquels le Ministre, qui antérieurement nommait directement les membres du Comité, s'est réservé la faculté de choisir. L'ordre du jour appelant cette élection pour trois places, il est procédé au scrutin. On commence par nommer les trois candidats que la section croit devoir proposer en première ligne pour chacune des trois places vacantes, puis ceux qu'elle propose en deuxième et enfin ceux qu'elle pro-

[1] Voyez *Revue des Sociétés savantes*, 5e série, t. VII, p. 1.

Digitized by Google

pose en troisième ligne. La liste résultant de ces divers scrutins sera présentée à M. le Ministre.

M. le Président désigne ensuite, avec l'assentiment de la section, les membres de la commission chargée de choisir parmi les Sociétés savantes des départements, en exécution du décret du 21 décembre 1872 et de l'arrêté du 25 des mêmes mois et an[1], celles dont « les travaux auront contribué le plus efficacement aux progrès de l'archéologie, » et auxquelles, en conséquence devront être décernées à la Sorbonne, en 1875, les médailles dont dispose la section d'archéologie. Cette commission se composera de MM. Éd. de Barthélemy, Gustave Bertrand, Douët d'Arcq, Darcel, de Guilhermy, J. Marion, A. de Montaiglon et Jules Quicherat, et des membres du bureau de la section.

M. le Président désigne ensuite les membres de la commission qui devra faire la liste de candidats à des places de correspondants du Ministère de l'instruction publique à soumettre à M. le Ministre. Cette commission se composera de MM. G. Bertrand, Darcel, de Guilhermy, Lenoir, Marion, de Montaiglon, et des membres du bureau de la section.

M. de Rochambeau, correspondant du Ministère, président de la Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois, écrit pour donner avis d'une découverte qu'il a faite l'été dernier de fresques des XIe et XIIe siècles dans l'église du prieuré de Courtozé, commune d'Azé, arrondissement de Vendôme. Cette communication est renvoyée à M. le comte Clément de Ris.

M. Paul Durand, correspondant à Chartres, adresse une portion de son travail sur la cathédrale de Chartres. Cet envoi sera examiné par M. le baron de Guilhermy.

M. l'abbé Giraud, correspondant à Saint-Cyr (Var), fait hommage au Comité d'une brochure dont il est l'auteur : « Description des monnaies et médailles trouvées à Saint-Cyr et aux environs. » Des remercîments seront adressés à M. l'abbé Giraud.

M. Dupré, correspondant à Blois, adresse un travail intitulé :

[1] Voyez *Revue des Sociétés savantes*, 5e série, t. V, p. 190.

Digitized by Google

Retrait d'un bijou donné en gage, 1588. Cette communication est renvoyée à M. Darcel.

M. T. Desjardins, correspondant du Ministère à Lyon, adresse au Comité le manuscrit d'un travail sur les monuments de Ravenne. Cette communication sera examinée par M. Lenoir.

M. Berthomieu, secrétaire de la Commission archéologique de Narbonne, adresse, au nom de cette commission, les dernières inscriptions inédites provenant de la démolition des remparts de Narbonne.

Ces inscriptions, « reproduites au moyen d'estampages ou de simples *fac-simile*, selon leur importance, étaient noyées dans l'intérieur des murailles et encroûtées d'un mortier très-tenace. C'est ce qui explique la difficulté qu'a eue la Commission pour obtenir des estampages à peine satisfaisants. » La lettre de M. Berthomieu donne d'intéressants détails sur les remparts de Narbonne, et exprime la gratitude de la Commission archéologique « envers le Comité, dont la bienveillante intervention lui a valu la continuation du bail de l'église de Lamourguier. »

Cette communication importante de M. Berthomieu est renvoyée à M. Léon Renier.

M. Alfred Ramé, correspondant à Rennes, adresse à la section des estampages de six inscriptions chrétiennes des IVe, Ve, VIe et VIIe siècles existant à Toulouse, et qui, dit-il, ne figurent pas dans le recueil de M. Edmond Leblant. L'envoi de M. Ramé comprend encore la copie d'une inscription de l'église de Valcabière, de l'an 347, qui, toujours suivant le correspondant, avait été considérée comme perdue par M. Leblant, et qui n'aurait pas été exactement reproduite dans le livre du savant académicien. Cette communication est renvoyée à l'examen de M. de Guilhermy.

M. l'abbé Lalore, professeur de théologie au grand séminaire de Troyes, fait hommage au Comité de son ouvrage intitulé : *Le trésor de Clairvaux.*

M. Darcel examinera ce travail.

M. le Dr Nivet, président de l'Académie de Clermont-Ferrand,

Digitized by Google

appelle l'attention du Comité sur les travaux qui restent à exécuter sur le sommet du Puy-de-Dôme pour compléter la mise au jour des substructions d'un grand temple de l'époque romaine qui y ont été récemment découvertes. L'Académie de Clermont-Ferrand a déjà obtenu des subventions du conseil général du département, ainsi que du conseil municipal de la ville, mais l'appui du Ministre de l'instruction publique est encore nécessaire à l'achèvement de l'œuvre entreprise si vaillamment. Cette demande sera soumise à M. le Ministre, avec l'avis favorable de la section, qui n'ignore pas l'importance des substructions découvertes sur le Puy-de-Dôme.

M. Edmond Blanc, à Vence (Alpes-Maritimes), informe le Comité de la découverte, qu'il vient de faire dans les environs de cette ville, de treize inscriptions romaines, et donne des détails sur ces monuments épigraphiques. Cette communication est renvoyée à M. Léon Renier.

M. Pradier, attaché à la direction des beaux-arts, adresse la reproduction à l'aquarelle d'une porte qu'il croit très-ancienne, et qui sert actuellement d'entrée au bureau des comptables de la marine à Alger.

Des remercîments et des félicitations sur l'excellente exécution de ce dessin seront adressés à M. Pradier.

MM. de Bonnefont et de Vivès adressent des plans autographiés du tumulus de Baudement, qu'ils croient devoir ajouter au mémoire précédent envoyé par eux.

M. le Président désigne, pour rendre compte de publications des Sociétés savantes, MM. Albert Lenoir, J. Quicherat, Éd. de Barthélemy et comte Clément de Ris.

M. A. Bertrand lit un rapport sur le tome II (1872) du *Bulletin archéologique de Montauban;*

M. J. Marion, sur les tomes XIV et XV, années 1872, 1873, 1874, des *Mémoires de l'Académie de Clermont-Ferrand*, et sur le *Bulletin de la Société des sciences, lettres et arts de Pau*, 2e série, tome II, 1872-1873;

Digitized by Google

M. Douët-d'Arcq, sur les *Mémoires de la Société littéraire de Lyon* (1872, 1873, 1874), et sur les *Bulletins et Mémoires de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine* (t. VIII, 1873);

M. Paul Lacroix, sur le *Répertoire de la Société de statistique de Marseille* (t. XXXIII, troisième de la 7e série, 1872, et t. XXXIV et XXXV);

M. Éd. de Barthélemy, sur les *Comptes rendus et Mémoires du Comité archéologique de Senlis* (années 1869, 1873, trois vol.), sur les *Mémoires de la Société académique de Saint-Quentin* (t. XLIX, 1874), sur les *Mémoires de la Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers* (t. XVI, 1873).

Le même membre dépose sur le bureau les *Mémoires de l'Académie de Metz* pour 1871 et 1872, en déclarant que ce volume ne contient rien du ressort de la section d'archéologie.

Ces divers rapports sont renvoyés à la commission de la *Revue*.

M. Chabouillet donne lecture de trois rapports:

1° Sur une communication de M. l'abbé Barbier de Montault, relative à des *pugillares* du XIIIe siècle de notre ère, découverts à Rome sur l'Esquilin;

2° Sur deux autres communications du même correspondant, relatives à une monnaie d'or du pape Clément VI, frappée à Avignon, et à un fer à relieur du XVIe siècle;

3° Sur un *fac-simile* envoyé par M. Kuhnoltz-Lordat, correspondant honoraire à Montpellier, d'une planche faisant partie d'un exemplaire de l'ouvrage intitulé : *Figures des monnoyes de France par Haultin*.

Ces rapports sont renvoyés à la commission de la *Revue*.

M. le baron de Watteville, chef de la division des lettres, etc., communique à la section une lettre de M. le Ministre des travaux publics en réponse à une lettre du Ministre de l'instruction publique, en date du 9 de ce mois, au sujet des découvertes d'antiquités, médailles, inscriptions, etc., faites à Bourbonne-les-Bains, par suite de travaux exécutés dans cet établissement thermal. Conformément au désir exprimé par M. le Ministre de l'instruction publique, M. le Ministre des travaux publics a invité MM. les ingé-

Digitized by Google

nieurs à prendre les mesures nécessaires pour que ces antiquités soient conservées soigneusement, et qu'il n'en soit disposé qu'en vertu de décisions spéciales de l'autorité supérieure.

M. Léon Renier annonce qu'on vient de faire de nouvelles et d'importantes découvertes à Rome, précisément sur le mont Esquilin, dont il vient d'être parlé dans un des rapports lus par M. Chabouillet. Il s'agit cette fois de statues, et notamment d'une admirable statue de Vénus, qui sera bientôt célèbre sous le nom de Vénus de l'Esquilin, et qu'on dit comparable à celle du Capitole.

M. Darcel appelle l'attention de la section sur des procédés de gravure employés à la *Gazette des Beaux-Arts*, et dont l'emploi procurerait une économie importante dans les frais des planches qui accompagnent souvent les numéros de la *Revue des Sociétés savantes*. M. Darcel demande qu'on fasse l'essai de ces procédés.

La section accueille très-favorablement la proposition de M. Darcel.

CHABOUILLET,

Secrétaire de la section d'archéologie.

SEANCE DU 6 FÉVRIER 1875.

PRÉSIDENCE DE M. LÉON RENIER,

MEMBRE DE L'INSTITUT, VICE-PRÉSIDENT DE LA SECTION.

M. Léon Renier remet sur le tapis les questions soulevées par les découvertes de Bourbonne-les-Bains, dont il a été parlé dans la précédente séance par M. le baron de Watteville. Le vice-président de la section réclame des estampages des inscriptions que l'on vient de trouver. La section s'associe à la pensée de M. Léon Renier; cette réclamation ne peut d'ailleurs qu'être bien accueillie par l'administration supérieure, qui a déjà donné des instructions éminemment conservatrices aux ingénieurs chargés des travaux de Bourbonne-les-Bains.

Digitized by Google

M. Darcel, chargé par la section de rédiger une notice nécrologique sur M. Adolphe Lance, annonce qu'ayant déjà publié un article sur notre regretté collègue dans la *Revue d'architecture*, il ne pourrait que le reproduire dans la *Revue des Sociétés savantes*. En conséquence, il demande que la notice en question soit confiée à un autre membre du Comité; mais la section décide qu'on reproduira ce travail dans la *Revue des Sociétés savantes*.

M. Dumont, directeur de l'École d'archéologie à Rome et notre collègue, adresse à la section un recueil de documents relatifs aux artistes français en Italie, dû à M. Eugène Müntz, membre de ladite école, et surtout de lettres inédites des XVIIe et XVIIIe siècles. En même temps M. Dumont consulte la section sur l'opportunité d'un travail entrepris par M. Müntz.

Il s'agit de la copie d'une soixantaine de lettres adressées à Bottari, le célèbre préfet de la Vaticane. Ces lettres ont été publiées dans la *Raccolta*, *etc.*; mais le texte imprimé présente d'importantes lacunes, et il semble qu'il y aurait quelque intérêt à posséder une copie exacte des manuscrits.

Cette communication est renvoyée à M. de Montaiglon.

M. Macé, correspondant à Die (Drôme), adresse au Comité les copies de quatre inscriptions :

1° L'inscription de la sépulture de Sextus Vervinus Lepidus, dont l'emplacement avait 60 pieds de long et 60 pieds de large;

2° L'inscription d'un tableau votif de l'église de la Sone, près Saint-Marcellin (Isère);

3° Une inscription de l'église de Chirens (Isère);

4° Celle de la façade du lycée de Tournon.

Cette communication sera partagée entre MM. Léon Renier et F. de Guilhermy.

M. l'abbé Barbier de Montault, correspondant, adresse au Comité deux poids en cuivre qu'il a rapportés de Rome. Cette communication est renvoyée à M. Chabouillet.

Le même correspondant adresse deux notes archéologiques sur deux communes du Périgord. L'une de ces notes est accompagnée de l'empreinte d'un fer à hosties du XIIIe siècle. M. Darcel examinera cette communication.

Digitized by Google

M. l'abbé Baudry, correspondant au Bernard (Vendée), adresse au Comité le compte rendu de ses recherches archéologiques dans ce département en 1874. Cette communication sera examinée par M. J. Quicherat.

M. Dupré, correspondant à Blois, adresse au Comité des documents sur le château de Blois (1411), le château de Chambord (1412), le château des Montils (Loir-et-Cher); puis des copies d'une inscription de l'église de Châteauvieux et des légendes de trois sceaux des archives de Joursanvault. Cette communication est renvoyée à M. de Montaiglon.

M. Edmond Blanc, à Vence (Alpes-Maritimes), adresse au Comité la copie d'une inscription de 1547, recueillie à Saint-Paul de Vence, et qui lui paraît fort intéressante. M. de Guilhermy examinera cette communication.

M. Boucher de Molandon, président de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, fait hommage au Comité d'un travail dont il est l'auteur : *Note sur un gros tournois de Saint-Louis trouvé à Reuilly (Loiret)*. Des remercîments seront adressés à M. de Molandon.

M. de Rochambeau fait hommage au Comité de sa brochure intitulée : *Prieuré de Courtozé et ses peintures murales du XIIe siècle*. Cette communication, que faisait prévoir une lettre de M. de Rochambeau mentionnée dans le compte rendu de la dernière séance, est renvoyée à M. le comte Clément de Ris.

M. le Président fait connaître à la section les choix de la commission des récompenses honorifiques qui seront données dans la séance solennelle de la Sorbonne du 3 avril 1875 aux Sociétés savantes et aux correspondants du Ministère.

La section adopte à l'unanimité les choix de la commission.

M. le Président désigne, pour rendre compte de publications des Sociétés savantes, MM. de Guilhermy, Lenoir et Lacroix.

M. Douët d'Arcq lit un rapport sur les *Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Mâcon*, t. X et XI, 1872-1873.

Digitized by Google

M. le baron de Guilhermy lit un rapport sur une communication de M. l'abbé Arbellot, relative au tombeau du cardinal de Talleyrand-Périgord, et un autre sur une communication de M. le comte de Mellet, relative à une restauration projetée de Saint-Cyr et au tombeau de Mme de Maintenon.

A cette occasion, M. de Guilhermy appelle l'attention de la section sur une statue de la Vierge par Germain Pilon, qui se trouvait autrefois à la Sainte-Chapelle de Paris, et qui est maintenant reléguée et comme perdue derrière l'autel de la chapelle de Saint-Cyr. La section décide qu'il sera adressé une note au Ministre de l'instruction publique pour l'informer de ce fait fâcheux, et le prier de prescrire les mesures nécessaires pour faire placer dans un musée ou dans un édifice accessible cette œuvre d'un de nos plus célèbres sculpteurs.

M. de Guilhermy lit encore un rapport sur les *Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France*, t. X, 4e liv.

M. de Montaiglon lit un rapport sur trois communications de M. Garnier, archiviste de la Côte-d'Or, relatives à des lettres et comptes de joyaux du duc de Bourgogne.

Ces divers rapports sont renvoyés à la commission de rédaction de la *Revue des Sociétés savantes*.

CHABOUILLET,

Secrétaire de la section d'archéologie.

Digitized by Google

RAPPORTS

DES MEMBRES DU COMITÉ SUR LES TRAVAUX DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

La Thiérache. — Bulletin de la Société archéologique de Vervins (Aisne). T. Ier, 1873.

(Séance du 1er février 1875.)

La Thiérache, ancienne subdivision de la Picardie, forme aujourd'hui le nord du département de l'Aisne. De là le nom que la Société archéologique de Vervins a donné au recueil de ses publications. Déjà, en 1849, avait paru sous ce titre une collection de documents exclusivement relatifs à cette partie de la France. Publiée à de longs intervalles, par fragments, en 1851, 1856 et 1865, elle fut reprise en 1872 par un Comité, qui, afin d'en assurer la continuation, se transforma en une Société dont l'existence et les statuts furent approuvés par un arrêté préfectoral du 17 janvier 1873. Le but principal de cette Société est de recueillir et de publier tout ce qui peut intéresser la Thiérache, aux points de vue historique, archéologique et scientifique. Les matières contenues dans le premier volume de son Bulletin répondent à ce triple objet. Nous ne nous occuperons que de celles qui se rapportent à l'histoire.

Nous y trouvons d'abord une relation inédite, extraite, par M. Édouard Piette, d'un manuscrit anonyme du siècle dernier, d'une course que fit à Vervins, en 1712, le comte de Growesteins, partisan hollandais, l'un des lieutenants du prince Eugène de Savoie pendant la guerre de la succession d'Espagne. C'était quelques semaines avant la victoire remportée à Denain par le maréchal de Villars. La ville de Vervins eut beaucoup à souffrir de cette expédition. Ce qui prête quelque intérêt à cette relation, c'est qu'elle a été

Digitized by Google

écrite par un témoin oculaire, et qu'elle renferme des détails précis sur la situation matérielle et morale de Vervins au moment de cette surprise, sur sa milice bourgeoise et sur la faiblesse de ses moyens de défense.

Nous trouvons plus loin trois chartes du XIIIe siècle et des lettres de rémission du XVIIIe.

Les deux premières chartes, communiquées par M. Papillon, ont été découvertes sur un parchemin servant de couverture à un vieil in-folio. L'une, de 1214, a pour objet la concession faite par le chanoine Ebalus, d'Origny, à sa nièce Aélide, de cent soldées de terre à prendre sur deux vignes situées au territoire de *Vallis mera*, Vauxmeron, commune aujourd'hui détruite, dont M. Matton, dans son *Dictionnaire topographique du département de l'Aisne*, ne fait remonter l'origine qu'à 1389. L'autre, datée de 1219, et signée par l'évêque Anselme, qui occupa le siége de Laon de 1216 à 1238, contient la confirmation, par Guillaume de Crécy, de la concession faite par sa mère Mathilde à l'abbaye de Prémontré du droit de passage en franchise, avec voitures, sur la chaussée de Crécy, qui lui appartenait pour moitié.

La troisième charte, extraite par M. Édouard Piette de la collection de dom Grenier, est une convention conclue, en 1233, entre Robert, abbé de Saint-Jean de Laon, et Thomas, seigneur de Vervins et avoué de Fontaines, au sujet de plusieurs questions de propriété et d'impôt.

Les lettres de rémission que nous avons mentionnées ont été délivrées par Louis XIV, en 1714, à un habitant d'Hirson, pour un meurtre involontaire. M. Mennesson, qui a donné lecture de ces lettres à la Société de Vervins, dit bien qu'elles lui ont été communiquées par M. Losset, membre correspondant de cette Société; mais il n'en indique pas la source. Quoi qu'il en soit, on n'y trouve aucune particularité nouvelle digne d'être signalée. On y voit, comme dans nombre d'autres de cette nature, la souveraineté royale, non pas seulement usant du droit de grâce, mais substituant sa puissance au pouvoir judiciaire et dessaisissant la justice de toute action.

Viennent ensuite deux mémoires d'une certaine étendue : *Les hôpitaux de la Thiérache*, par M. le Dr Penaut, et l'*Introduction du christianisme dans la Thiérache*, par M. Mennesson.

Les trois hôpitaux dont M. le Dr Penaut nous a exposé l'histoire

Digitized by Google

sont ceux de Vervins, de Guise et d'Hirson. Les origines de ceux des deux premières villes remontent au XIVe et même au XIIIe siècle. Le premier hôpital fondé à Vervins, vers 1311, n'eut qu'une courte durée. Rebâti et construit à neuf par les libéralités de Jacques II, seigneur de Vervins, en 1573, il eut longtemps bien peu d'importance, car, ainsi que le constate un état, dressé en 1766, des biens dont il jouissait alors, il n'avait que 127 livres de revenu. Aujourd'hui, grâce aux diverses donations de nombreux bienfaiteurs, ses revenus peuvent être évalués à près de 30,000 francs.

Ce que nous avons trouvé de plus notable dans l'histoire de l'hôpital de Guise, qui, créé en 1291, fut, après avoir disparu en 1311, définitivement rétabli en 1680 par Marie de Lorraine, duchesse de Guise, c'est un document daté du 27 septembre de la même année et conservé dans les archives de l'hôpital, qui, non-seulement établit les titres de propriété du nouvel établissement, mais contient un règlement en soixante-sept articles, dans lequel sont indiquées toutes les dispositions pour la distribution des bâtiments et pour l'organisation du service.

Quant à l'hôpital d'Hirson, il est de création toute moderne. Fondé au moyen d'un legs de 400,000 francs, dû à la munificence de M. le Dr Brisset, originaire d'Hirson, ancien chirurgien-major sous le premier empire, mort en 1856, dont M. Penaut a retracé sommairement la vie et les travaux, il a été inauguré en 1864 et a rendu de grands services, pendant les désastres de 1870 et 1871, à nos soldats blessés de Sedan et de la Lorraine.

M. Mennesson, en rédigeant son mémoire sur l'*Introduction du christianisme dans la Thiérache*, a été obligé, par la nature même de son sujet, de sortir des étroites limites dans lesquelles la Société de Vervins circonscrit ses recherches, et de faire quelques excursions dans le Laonnois, le Vermandois et l'Amiénois. C'est, selon lui, dans la seconde moitié du IIIe siècle qu'il faut placer la première apparition du christianisme en Picardie. Il réfute, par des raisons fort plausibles, l'opinion de l'abbé Corblet et d'autres hagiographes qui la font remonter jusqu'au Ier siècle, et démontre, à l'aide de textes judicieusement interprétés, que l'apostolat de saint Firmin, premier évêque d'Amiens, eut lieu à cette époque. Ce ne fut que plus tard, vers la fin du Ve siècle, au moment de la création de l'évêché de Laon, qui fut formé du Laonnois et de la Thiérache, que le christianisme pénétra dans cette dernière province. Nous ne

Digitized by Google

suivrons pas M. Mennesson dans le récit des difficultés, des persécutions, des incidents, des vicissitudes et des progrès qui signalèrent l'établissement de la foi dans ce pays. Nous ferons seulement remarquer que la Thiérache, qui fut une des dernières provinces gauloises conquises au christianisme, vit s'élever onze abbayes du IXe au XIIe siècle[1].

Nous avons à citer, outre ces travaux, trois notices biographiques, savoir :

Jean-Charles de Bonnevie, seigneur de Vervins (1734-1739), par M. E. Pichon;

Vie et œuvres de Marc Lescarbot, par M. Noël;

La Dragonne, ou le chevalier Baltazar, de Guise, par M. Mennesson.

Les renseignements fournis par M. Pichon sur Jean-Charles de Bonnevie sont très-restreints et sans intérêt. Son nom, en effet, n'a pas laissé beaucoup de traces dans l'histoire locale. Il mourut à l'âge de vingt-neuf ans; son père avait été fermier général. Les documents manuscrits cités par M. Pichon nous le représentent sous un jour peu favorable. « A force de souplesse, y est-il dit, il étoit parvenu à s'approprier une succession qui ne luy appartenoit point, au moyen de la facilité que l'on avoit eue de lui en remettre les titres avec confiance... C'étoit un grand travailleur, mais brutal, bourru, extrêmement dur, le regard farouche, la vue très-basse, particulier dans ses manières et sans la moindre politesse, ne fréquentant même que peu ses confrères. »

Marc Lescarbot, né à Vervins vers la fin du XVIe siècle, fut à la fois un peu jurisconsulte et poëte, brave marin et historien. Son principal ouvrage est une histoire de la Nouvelle-France depuis sa découverte, en 1524, par le Florentin Jean Verazzani, sous François Ier, jusqu'en 1611. On en connaît trois éditions, dont une a été réimprimée par le libraire Tross à Paris, en 1866. Il existe plusieurs biographies de Marc Lescarbot; la plus récente et la plus détaillée est celle qui a été publiée à Compiègne, en 1865, par M. Arthur Demarsy. C'est dans cette biographie que M. Noël a puisé la plupart des renseignements qu'il donne sur la carrière et les œuvres de ce personnage. Le reste de sa notice se compose de

[1] Origny-Sainte-Benoîte, Saint-Michel, Bucilly, Fesmy, Saint-Nicolas-des-Prés sous Ribemont, Foigny, Clairfontaine, Thenailles, Montreuil, Val-Saint-Pierre, Bohéries.

Digitized by Google

l'analyse et des traits choisis et intéressants de l'*Histoire de la Nouvelle-France.*

Le chevalier Baltazar, officier de cavalerie et de dragons dans les armées du roi Louis XIV, n'était autre que Mlle Geneviève Prémoy, née à Guise le 15 mars 1660, qui, animée dès ses premières années des dispositions les plus belliqueuses, s'engagea comme volontaire, à l'âge de seize ans, dans un régiment de cavalerie du prince de Condé, prit part, pendant vingt-cinq ans, à un grand nombre d'expéditions militaires, se signala constamment par sa bravoure et reçut plusieurs blessures, une, entre autres, en pleine poitrine, dans les environs de Liége, qui fit reconnaître son sexe et lui valut l'honneur d'être présentée à Louis XIV, confirmée dans son grade, dotée d'importantes gratifications et décorée de l'ordre de Saint-Louis. Sa carrière fut d'ailleurs très-accidentée et émaillée de toutes sortes d'aventures, qui tiennent plus du roman que de l'histoire. Sa biographie a été publiée de son vivant même, en 1703, par un anonyme, sous ce titre : *Histoire de la Dragone, contenant les actions militaires et les aventures de Geneviève Prémoy, sous le nom du chevalier Baltazar*, dédiée au roi. C'est là que M. Mennesson a puisé tous les détails qu'il nous a présentés sur cette étrange héroïne.

La partie historique du premier volume du Bulletin de la Société archéologique de Vervins se termine par un travail de M. Édouard Piette intitulé : *Les minutes historiques d'un notaire de Vervins.* M. É. Piette doit à un heureux hasard la découverte de ces minutes, qui gisaient depuis longtemps dans un grenier, entassées pêle-mêle et déjà entamées par les rats et par la moisissure. Le Comité a eu plus d'une fois l'occasion d'apprécier l'utilité des documents de ce genre, dans lesquels on trouve des notions précieuses sur les habitudes sociales et la vie privée, sur les rapports des habitants entre eux ou avec leur seigneur, sur les ressources des populations, sur le mouvement industriel et commercial, sur la biographie et la généalogie des familles, et sur beaucoup d'autres questions d'intérêt local. Les pièces découvertes par M. É. Piette appartiennent aux XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles. On y trouve de curieuses révélations sur les hommes et les choses du Vervinois. M. É. Piette a entrepris d'en faire connaître le contenu en suivant l'ordre chronologique et en relevant ce qui, dans chacune d'elles, lui paraît avoir le plus d'importance. C'est ce qu'il a déjà fait pour trois actes de l'année 1573. Nous es-

Digitized by Google

pérons que les prochains volumes contiendront la suite de cet intéressant travail.

L. Bellaguet,

Membre du Comité.

Bulletin de la Société d'études scientifiques et archéologiques de la ville de Draguignan,

t. IX, 1872-1873.

(Séance du 1er février 1875.)

Trois morceaux d'inégale importance, mais étudiés avec un soin égal, remplissent ce volume de plus de 500 pages.

Le premier, qui en occupe 50, est une étude sur le bas Danube et les Principautés danubiennes.

Le second, qui va de la page 67 à la page 195, et qui est signé du nom de M. Mireur, est un travail surtout archéologique sur l'hôtel de Raimondis-Canaux à Draguignan. Il renferme cependant quelques détails intéressants sur les dissensions qui agitèrent cette ville depuis la Fronde jusqu'à la Terreur.

Le troisième enfin, auquel sont consacrées plus de 300 pages, comprend une monographie du couvent des Dominicains de Saint-Maximin.

M. Félix Martin, qui nous conduit dans les Principautés danubiennes, y a fait un assez long séjour, il y a quelques années. Il en parle comme un témoin éclairé et impartial, avec l'intérêt qu'inspire naturellement l'étude directe d'un pays et d'une civilisation, mais sans en exagérer les avantages ni les vices.

Après avoir expliqué, dans une savante excursion géographique, l'importance de cette grande voie navigable qui unit l'Occident à l'Orient, les difficultés presque insurmontables qui s'opposent à l'établissement d'une navigation continue entre le haut et le bas Danube, les travaux considérables exécutés aux embouchures du fleuve, après la guerre de Crimée, par les soins d'une commission européenne, M. Martin nous introduit dans les deux Principautés, la Moldavie et la Valachie, réunies aujourd'hui sous le nom de Roumanie, et reconnaissant le sultan pour suzerain.

Il s'étonne que, dans ce pays ravagé tant de fois et toujours exposé à la convoitise de ses voisins, on puisse trouver une race qui

Digitized by Google

a conservé son caractère et son originalité propres, et pour le langage et pour les mœurs. On reconnaît en eux, dit-il, les descendants d'une colonie romaine.

Sympathiques à la France, ils ont, au contraire, pour la race allemande une aversion instinctive.

Quelques détails intéressants sur les principales villes du bas Danube, et principalement sur Bucharest, sur les chemins de fer roumains, sur les monastères grecs qui ont été longtemps une des institutions les plus importantes du pays, terminent le tableau.

La monographie du couvent des Dominicains de Saint-Maximin est due à la plume de M. Louis Rostan. Elle a obtenu la médaille d'or au concours archéologique de la ville de Toulon; mais l'histoire y occupe une assez large place pour que nous soyons autorisé à nous en occuper.

L'origine et le développement du couvent, fondé à la fin du XIIIe siècle sur les ruines d'une abbaye modeste qui remontait au Ve, et qui avait eu pour fondateurs des disciples de Cassien; l'histoire intérieure et l'organisation propre de cette maison religieuse, qui a produit pendant cinq siècles des hommes remarquables par la science et par la piété; telle est la part spéciale de l'histoire dans cette très-sérieuse étude. La troisième partie, tout archéologique, contient la description des édifices monastiques qui composent le couvent des Dominicains de Saint-Maximin. Les pièces inédites, en grand nombre, sont rejetées à la fin et témoignent de la conscience qui a présidé à ce travail.

La cause déterminante de la fondation, dit M. Rostan, fut la découverte faite en ce lieu même, dans l'année 1279, du tombeau de sainte Madeleine, et c'est pour honorer magnifiquement ses reliques que les comtes de Provence firent des dépenses considérables. Les papes accordèrent au couvent de nombreux priviléges; le roi René, au XVe siècle, le combla de bienfaits; enfin, lorsque la Provence eut été réunie à la monarchie française, les rois de France, de Louis XI à Louis XV inclusivement, s'en montrèrent les protecteurs déclarés.

Par un privilége spécial, répété et confirmé plusieurs fois, les papes avaient exempté le prieur du couvent de la juridiction de l'ordinaire, et lui avaient conféré certaines prérogatives épiscopales. Les évêques luttèrent à plusieurs reprises pour reconquérir cette juridiction, et le conflit prit, au XVe siècle, un caractère sérieux. La

Digitized by Google

querelle s'envenima encore au XVIIe siècle. Le cardinal de Grimaldi, en 1655, exigea impérieusement la soumission des religieux, et le parlement de Paris, écartant au nom des libertés gallicanes les bulles du souverain pontife, supprima en 1667 l'exemption de la juridiction diocésaine.

Cette partie du récit n'est pas dépourvue d'intérêt dramatique et représente assez vivement l'esprit du temps.

Au siècle suivant, ces luttes domestiques, ces questions de priviléges n'étaient plus de saison. Le décret de l'Assemblée constituante du 13 février 1790 renversa l'édifice monastique, et, au mois de mars 1791, les Dominicains rentrèrent dans la vie privée.

Le couvent de Saint-Maximin devint alors successivement une prison, un club, un magasin de vivres, un théâtre; puis, par un de ces retours dont les choses humaines offrent tant d'exemples, il redevint une maison d'étude et de prière.

« Le 9 novembre 1858, dit M. Rostan, une blanche robe de dominicain paraît tout à coup au milieu du cloître. Un religieux à l'œil ardent contemple avec un vif intérêt ces murs nobles et sévères; ses pas se portent du cloître au réfectoire, du réfectoire à la bibliothèque, de la bibliothèque à la salle capitulaire. C'était le père Lacordaire qui parcourait cet ancien couvent de son ordre, et, en un quart d'heure, tout était arrêté dans son esprit pour une restauration prochaine. »

« Le couvent de Saint-Maximin, ajoute l'auteur en terminant, est maintenant relevé de ses ruines. »

THÉRY,

Membre du Comité.

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE L'AUBE,

1837.

(Séance du 1er février 1875.)

Si nous mettons de côté plusieurs communications scientifiques ou archéologiques, et quelques rapports sur lesquels un rapport nouveau ne serait pas possible, nous ne trouverons à signaler dans ce volume qu'un intéressant travail de M. Albert Babeau, intitulé : *L'assemblée d'élection de Bar-sur-Aube.*

M. Babeau a voulu nous faire assister à la transition du régime ancien au régime nouveau inauguré par la Révolution. C'est une

Digitized by Google

étude des travaux d'une des assemblées administratives établies en France à la suite de l'assemblée des notables en 1787.

On ne lit pas sans une curiosité quelquefois douloureuse les détails de ces délibérations, inspirées d'abord par un sentiment vrai des abus à réformer et par un amour sincère de l'humanité souffrante, puis devenant peu à peu moins administratives que politiques, à mesure que se dessinaient davantage les exigences de l'opinion.

La marche des idées, à Bar-sur-Aube comme partout ailleurs, réglée d'abord par un grand esprit de modération, se précipite, quand elle est poussée par le vent de la Révolution. Les vœux émis se transforment en réclamations plus ou moins impérieuses, et déjà, en 1789, un procureur-syndic de l'élection de Bar-sur-Aube déclare que «la nation refuseroit alors avec dédain ce qu'en 1787 elle accueilloit avec transport».

La vie et le mouvement des assemblées provinciales de cette époque sont peints avec fidélité et avec intérêt dans la savante étude de M. Babeau; c'est un chapitre d'histoire particulière dont l'histoire générale peut profiter.

THÉRY,

Membre du Comité.

BULLETIN DE L'ACADÉMIE DELPHINALE.

Années 1868, 1869, 1870, 1871 et 1872.

(Séance du 1er février 1875.)

Nous sommes bien en arrière avec l'Académie delphinale. Cinq volumes de son Bulletin attendent un compte rendu qui devait être présenté par un de nos regrettés collègues, M. Valentin-Smith. Cette tâche m'est dévolue, et je vais essayer de la remplir avec la sobriété de détails dont le nombre des volumes et l'ancienneté de plusieurs me font une loi.

Le Bulletin de l'année 1868 contient une notice biographique sur un poëte grenoblois du XVIIe siècle, Jean Millet, peu remarquable, il faut le dire, par ses qualités poétiques, mais curieux à étudier comme un reflet exact des mœurs du temps. M. Vallier, l'auteur de la notice, fait bon marché des vers de Millet; mais il cite une pièce inédite qui a son petit intérêt historique et local : les statuts d'une

Digitized by Google

joyeuse société dont le poëte était secrétaire, la vénérable abbaye de *Bongouvert*, qui paraît avoir eu des analogies avec celle des *Enfants-sans-souci*, célébrée, quelques années auparavant, par le premier de nos poëtes du XVIe siècle, Clément Marot.

Deux études, dans le Bulletin de 1869, méritent de fixer l'attention : l'une, de M. Macé, sur la question controversée des poésies de Clotilde de Surville; l'autre, sur la condition des femmes dans l'antiquité et dans les temps modernes.

Le travail de M. Macé occupe près de 200 pages dans ce volume. C'est un résumé historique très-lucide des opinions émises pour et contre l'authenticité de ces poésies, avec addition d'un grand nombre de documents inédits. Cependant le consciencieux écrivain n'a pu arriver à une solution absolue. Sa conclusion est celle de Vanderbourg; il la formule en ces termes : «Le recueil des poésies de Clotilde est un excellent tableau original retouché par des mains habiles.» M. Macé prétend donc rendre à Clotilde de Surville son rang parmi les poëtes français, et il affirme qu'un correcteur habile aura donné à ses œuvres comme une façon nouvelle. C'est là une solution prudente, mais une hypothèse difficile à soutenir aujourd'hui.

M. Burdet, dans son étude sur la condition des femmes, n'a pas prétendu faire une œuvre originale. Il suit pas à pas un mémoire de M. Gide, couronné en 1866 par l'Académie des sciences morales et politiques. Il adopte à peu près toutes ses idées sur la position des femmes dans les anciennes civilisations. Dans le volume de 1870, il continue son travail et conteste à M. Gide ses vues sur l'extension possible des droits civils et politiques des femmes. Ce travail grave et lumineux est digne du savant doyen honoraire de la Faculté de droit de Grenoble.

Je dois signaler, dans ce même volume de 1870, 1° une étude de M. le président Gautier sur la prérogative de commandement dans la province, attribuée à la présidence du parlement de Grenoble, en l'absence du gouverneur et du lieutenant général au gouvernement de Dauphiné; solide travail historique d'un intérêt tout local; 2° une dissertation économique sur la théorie de la rente, écrite d'un style ferme par M. Boistel, agrégé près la Faculté de droit de Grenoble; 3° une esquisse littéraire sur Lamartine, par M. Monavon, où il établit que l'auteur des Méditations et des Harmonies peut être étudié déjà comme un ancien.

Digitized by Google

Le Bulletin de l'année 1871 contient un résumé de l'histoire du Dauphiné sous les Dauphins, par un ancien avocat, M. Crozet; les événements du VIIe et du VIIIe siècle relatifs à l'histoire dauphinoise, par M. Chérias; enfin une histoire de l'Académie protestante de Die en Dauphiné au XVIIe siècle, par un pasteur, M. Arnaud.

On voit quelle place tiennent les souvenirs du pays dans les travaux de l'Académie delphinale.

Nous remarquons, dans le Bulletin de l'année 1872, une notice historique sur les fortifications de Grenoble, par M. de Rochas-Aiglon; une étude sur l'École d'Athènes au IVe siècle, et une autre étude sur François de Maucroix, par M. Fialon; un travail sérieux de M. Petit, président à la cour d'appel de Grenoble, sur le séjour de Pie VI à Valence, où l'on reconnaît l'excellent esprit d'un magistrat qui se garantit de toute exagération dans ses jugements, et qui condamne toute infraction aux lois de l'ordre, sans méconnaître les bienfaits de la liberté.

THÉRY,

Membre du Comité.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS DE POLIGNY (Jura).

(Séance du 1er février 1875.)

Les Bulletins de l'année 1872 de la Société académique de Poligny contiennent le complément du travail relatif aux Chevaliers du noble jeu de l'Arquebuse, analysé dans un précédent rapport. Ce complément est le texte même des statuts, communiqué par M. Proust, archiviste du Jura.

Des lectures et des comptes rendus scientifiques remplissent la plus grande partie de ces bulletins. Nous y rencontrons cependant deux études historiques qui méritent une mention spéciale.

La première a occupé trois conférences de M. Baille. Elle a pour titre : *La guerre de Trente ans à Poligny.*

La seconde, œuvre de M. Vayssière, élève de l'École des chartes, est consacrée à Renaut de Louens, poëte franc-comtois du XIVe siècle, traducteur de la Consolation philosophique de Boèce.

La guerre de Trente ans à Poligny est le récit des événements qui se sont passés de 1595 à 1674, c'est-à-dire de l'invasion du

Digitized by Google

comté de Bourgogne par Henri IV à l'annexion définitive de la Franche-Comté à la France.

Le sujet était délicat à traiter devant une Société française. A l'époque des faits racontés par M. Baille, les Polinois étaient sujets de l'Espagne; leurs ennemis étaient les Français. Les noms de Henri IV, de Richelieu, ne pouvaient être cités par l'écrivain sans un sentiment de souffrance patriotique, puisque leurs attaques et leurs victoires avaient détruit l'autonomie de la province et l'indépendance de la cité. M. Baille a tourné habilement cet écueil. Il a proclamé bien haut l'attachement voué à la France par les Francs-Comtois après la conquête, et c'est aux cruelles nécessités de la guerre qu'il a imputé les excès du temps. On ne peut refuser à son récit une chaleur communicative et un intérêt dramatique.

L'étude de M. Vayssière est aussi à la louange de la Franche-Comté. Il essaye de lui restituer l'honneur d'avoir produit, au XIVe siècle, un poëte digne de mémoire.

Ce poëte, Renaut de Louens, dominicain du couvent de Poligny, a traduit en vers de huit syllabes la célèbre Consolation de Boèce. Cette traduction paraît avoir eu de la réputation au moyen âge. Le prologue qui la précède et quelques fragments d'un autre poëme attribué à Renaut peuvent nous aider à comprendre plusieurs détails de l'histoire du comté de Bourgogne.

Quant au mérite littéraire de la traduction, c'est par des citations que M. Vayssière cherche à en donner une idée. En tenant compte de la différence des langages du XIVe siècle et du nôtre, nous reconnaîtrons, dans les vers du poëte polinois, sinon de hautes qualités poétiques, du moins de l'énergie et un vif sentiment des plus nobles instincts de l'humanité.

THÉRY,

Membre du Comité.

MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE NATIONALE DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DE CAEN,

1874.

(Séance du 1er février 1875.)

L'Académie de Caen a publié, l'année dernière, le très-intéressant *Journal d'un Ministre*, œuvre posthume du comte de Guernon-Ran-

Digitized by Google

ville, qui a pris rang tout d'abord parmi les mémoires sur l'histoire du XIXe siècle les plus dignes d'une sérieuse attention.

On a été frappé de la candeur, de la bonne foi, de la noblesse de vues qui caractérisent ces notes prises au jour le jour et rédigées sans prévision de la publicité, par un homme d'honneur placé dans une situation bien difficile, entre son dévouement sincère à une dynastie et ses répugnances consciencieuses pour un coup d'État. Quelle que soit l'opinion de celui qui lira ces pages émues, il y reconnaîtra l'œuvre d'un cœur ferme et d'un esprit pénétrant.

Cette importante publication n'a pas épuisé le zèle de cette laborieuse compagnie et de son actif secrétaire, M. Travers. Elle nous offre, dans son volume de mémoires de 1874, des sujets d'études intéressants et variés.

Mettons à part trois mémoires purement scientifiques de MM. Dumoncel, Neyreneuf et Girault. Mentionnons un essai philologique de M. de Charencey sur un texte en langue maya, dont l'étude réclame une érudition spéciale.

M. Jules Cauvet, professeur à l'École de droit de Caen, a interrogé avec soin les annales de l'ancienne Université, qui, durant plus de trois siècles, a siégé dans la capitale de la basse Normandie. Il nous la montre fondée sous la domination anglaise, confirmée, organisée par Charles VII, après l'expulsion des étrangers. Il analyse ses statuts, restés inédits, et retrace les phases diverses par lesquelles a passé cette vénérable institution, ses alternatives de prospérité et de décadence, selon les oscillations de la politique générale, jusqu'en 1791, où sonna l'heure de sa dissolution.

Une lettre pastorale de M. de Nesmond, évêque de Bayeux à la fin du XVIIe siècle, suggère à M. Travers quelques observations utiles et pratiques sur l'instruction primaire avant 1789.

M. Jules David, dans un extrait d'une histoire inédite de la poésie sémitique, fait le procès aux critiques qui déprécient cette poésie, et fait ressortir les inspirations variées, grandioses de la muse orientale. Il se plaît surtout à faire valoir les qualités de la langue arabe, qui est, disent les Arabes eux-mêmes, fluide comme l'eau, prismatique comme le mirage, lumineuse comme le soleil, abondante comme la mer.

Dans un travail d'une érudition plus sévère, M. Caillemer étudie la question toute positive du transport des flottes à travers les isthmes dans les temps anciens. Il prouve, par des citations nombreuses.

Digitized by Google

que ce transport avait lieu sur des chariots à quatre roues, glissant dans des rainures. Il ne désespère pas de voir des flotilles traverser l'isthme de Panama, et en appelle au témoignage des hommes pratiques, dont nous ne pouvons qu'attendre le jugement.

M. Rambaud, professeur d'histoire à la Faculté des lettres, fait succéder à ces études un peu arides un épisode dramatique des discordes religieuses de la Russie au XVIIe siècle. Ce fut une époque de persécution qui rappelle à certains égards l'histoire des religieux de Port-Royal, mais avec un triste accompagnement de tortures et de supplices, comme il devait arriver dans un pays encore barbare.

Six notices, qui rappellent et caractérisent des illustrations locales, ferment cet intéressant volume.

La première, due à la plume élégante de M. Morière, nous fait connaître un botaniste distingué, Sébastien-René Lenormand, qui a légué généreusement à la ville de Caen un riche herbier, œuvre de toute sa vie.

La seconde est consacrée à la mémoire d'Antoine Charma par M. Denis, son collègue à la Faculté des lettres. Il n'y a certes rien de banal dans les éloges que M. Denis accorde; il y joint de sincères et judicieuses critiques, et, en somme, la figure qu'il retrace est plus vraie, sans être moins sympathique, que s'il prodiguait les fleurs d'une rhétorique complaisante.

L'infatigable M. Cauvet esquisse le caractère d'Alfred Trolley, qui a été son collègue à la Faculté de droit. Il nous le montre rompu à la pratique, d'une extrême facilité de conception et de parole qui lui assurait un des premiers rangs au barreau, auteur estimé d'un traité, en cinq volumes, de la hiérarchie et de la compétence administratives, causeur brillant, littérateur quelque peu partial en faveur de l'école romantique.

M. Travers a écrit, de son style vif et hardi, une intéressante notice sur Tardieu (de Saint-Germain), l'auteur de la charmante légende d'*Une épingle* et de plusieurs autres opuscules devenus justement populaires.

M. de Caumont a trouvé un biographe exact et bien informé dans M. de Robillard de Beaurepaire, qui n'a rien négligé de ce qui peut faire apprécier cet esprit vraiment organisateur.

Enfin un magistrat, qui, placé à la tête du parquet de la cour de Caen, conserve et cultive avec succès le goût des lettres, M. Boivin-Champeaux, dessine à grands traits la figure du président Thibau-

Digitized by Google

deau, qui, «dans des fortunes diverses, au milieu des orages politiques les plus violents, a constamment ennobli sa carrière par le travail, l'intégrité et l'amour de son pays.»

Par une exception naturelle aux habitudes des Sociétés littéraires, qui ne se jugent pas les unes les autres, M. Joly, doyen de la Faculté des lettres, a consacré quelques pages énergiques et nobles au dernier volume des Mémoires de l'Académie de Metz, envoi fraternel, plein de douloureux souvenirs, et auquel l'Académie de Caen répond par un témoignage sympathique.

«Travaillez sans relâche, dit éloquemment M. Joly aux membres de cette Société restée française par l'âme et par le génie. Il n'est pas une des lignes que vous écrirez que chacun de nous ne lise avec une pieuse attention. Parlez-nous surtout, parlez à vos concitoyens des choses messines; parler du passé de Metz, c'est parler de la France.»

MM. Travers, Blier, Collas et plusieurs correspondants de l'Académie ont fourni à ce volume des vers nobles ou gracieux, complément naturel des travaux d'une compagnie qui ne néglige aucune des applications de l'intelligence.

THÉRY,

Membre du Comité.

MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE DU GARD,

1872.

(Séance du 1er février 1875.)

La partie littéraire du dernier volume de l'Académie du Gard, non moins intéressant que ceux des précédentes années, nous présente plusieurs études ingénieuses dignes d'être signalées à l'attention.

La première a pour titre : *Une cause célèbre au XVIIe siècle.* L'auteur de ce travail, M. Pelou, a voulu, dit-il, retracer les péripéties d'un procès qui lui a paru renfermer, dans un cadre romanesque, divers renseignements utiles sur la justice française au XVIIe siècle.

Ce récit a pour objet les aventures dramatiques d'une jeune fille du Midi, Mlle de Calvière, en butte, dès son plus bas âge, à des persécutions de famille, et qui donnèrent lieu à des arrêts nombreux et contradictoires du Parlement, du Conseil privé, à des ordres directs et méconnus de Louis XIV. Au bout de huit ans, une

Digitized by Google

décision formelle et définitive du roi rendit à une famille troublée par la violence et la ruse un repos chèrement acheté.

Le juge du point d'honneur à Nimes, par M. Blanchard, nous fait parcourir les phases diverses de la législation relative au duel.

Devenus fréquents, du XIVe au XVe siècle, les duels furent réprimés sévèrement par l'église et la royauté. L'opinion résistait cependant. Sous Henri IV, fut institué le *tribunal du point d'honneur*, composé du connétable et des maréchaux de France. L'action de ce tribunal, affaiblie sous Louis XIII, malgré l'impitoyable sévérité de Richelieu, reprit toute sa force sous l'autorité absolue de Louis XIV. L'institution fut étendue à la province. M. Blanchard nous en montre l'application à Nimes, et les exemples qu'il cite, rapprochés des exemples plus connus que signale l'histoire, peuvent servir à compléter les notions que nous possédons sur un point assez obscur.

M. l'abbé Azaïs a entrepris d'ajouter un nouveau relief à l'aimable réputation de Fléchier, évêque de Nimes. Il a rendu compte d'un livre intéressant qui, présenté comme thèse, a valu à M. l'abbé Fabre le titre de docteur, et dans lequel il fait connaître la correspondance de Fléchier avec Mme Deshoulières et sa fille. Rien n'est plus gracieux que ces épanchements familiers du saint évêque, ce sentiment tout littéraire qu'il concilie aisément avec l'inspiration religieuse, cette conversation enjouée qui ne coûte jamais rien à la dignité. On quitte cette lecture avec de nouvelles impressions de sympathie et de respect pour un des hommes qui ont le plus honoré l'église et la littérature nationale.

Je me bornerai à quelques mots sur les *Jeux floraux en 1872*, par M. Gaidan. C'est moins une étude sur cette institution célèbre qu'un panégyrique de Lamartine, à l'occasion de l'éloge de ce grand poëte mis au concours par l'Académie des Jeux floraux. Le jugement porté par M. Gaidan sur l'auteur des *Méditations* est bien senti et rendu avec bonheur.

THÉRY,

Membre du Comité.

MÉMOIRE DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE LA MORINIE.

Tome XIII, 1864-1869.

(Séance du 1er février 1875.)

Le XIIIe volume des Mémoires des antiquaires de la Morinie est

Digitized by Google

rempli tout entier par les souvenirs de la vie et des ouvrages d'un de ses membres, M. Courtois, avocat, secrétaire-archiviste de la Société.

Ce savant, honoré d'une médaille d'or, en 1863, dans la séance solennelle du 11 avril, pour son Dictionnaire topographique de l'arrondissement de Saint-Omer, mourut en 1864, avant d'avoir terminé la révision de cet ouvrage. La Société a voulu remplir un pieux devoir en faisant imprimer à ses frais l'œuvre d'un de ses membres les plus regrettés.

Une intéressante notice biographique de M. Delmotte, avocat, membre titulaire de la Société, fait apprécier, dans M. Courtois, l'homme de bien, le travailleur dévoué et modeste. Le dictionnaire occupe plus de 300 pages du volume, qui se termine par une étude philologique où M. Courtois s'est efforcé de prouver que la langue théotiste belge, perpétuée dans le flamand, a régné très-longtemps dans la Morinie, et que l'adoption tardive de notre idiome national moderne n'a pas empêché que le vieux dialecte audemarois ne se conservât, même aujourd'hui, jusque dans les faubourgs de Saint-Omer.

THÉRY,

Membre du Comité.

MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE LYON.

Classe des lettres, tome XV.

(Séance du 22 mars 1875.)

Le XVe volume des Mémoires de l'Académie de Lyon, séparé du précédent par un intervalle de cinq années, comprend des études très-diverses, de 1870 à 1874 inclusivement.

Trois communications de M. le Dr Pétrequin se distinguent par l'étendue et par l'intérêt.

La première, qui occupe le quart du volume, est consacrée à une question médico-littéraire, celle du mode de transport des blessés chez les anciens, d'après les poëtes grecs et latins. Dans ce travail, tout technique en apparence, l'auteur appelle en témoignage Homère, Hésiode, Virgile, Valerius Flaccus, Silius Italicus, Stace, Lucain, tous les poëtes enfin qui ont eu l'occasion de décrire un champ de bataille et les blessures des guerriers. Ces hommes d'imagination, ces peintres aux couleurs vives et fidèles, lui ap-

Digitized by Google

prennent les moyens que fournissait la science de leur temps pour venir en aide aux blessés. Il constate qu'on les transportait sur leurs armes offensives, sur leur bouclier, sur les épaules ou les bras entrelacés de leurs compagnons d'armes, quelquefois à cheval, sur une litière ou sur un char.

Cette étude de chirurgie militaire poétisée est faite avec beaucoup d'entrain. L'érudition y abonde, y déborde quelquefois. On sent, et M. le Dr Pétrequin l'avoue, qu'il a recherché surtout et ressenti vivement le plaisir de renouer connaissance, dans l'intérêt de sa thèse, avec l'énergique et gracieuse poésie des deux antiquités.

Je passerai plus rapidement sur la seconde communication du même auteur, quoique je sois loin d'en nier l'intérêt. C'est une dette d'amitié payée au souvenir d'un poëte, né en 1803 dans l'Isère, mais qui avait passé sa vie à Lyon, Eugène Faure, auteur des *Songes d'une nuit d'hiver*. Des citations multipliées prouvent que ce poëte, de l'école de Lamartine, se distinguait par la noblesse des idées et l'éclat des images, et que, s'il n'a pas échappé à la monotonie, il a rencontré plus d'une fois l'inspiration. Enfin M. Pétrequin, qui a le goût des analyses, consacre une quarantaine de pages à l'étude raisonnée du savant dictionnaire de M. Littré.

M. Hignard, professeur à la Faculté des lettres de Lyon, plaide vivement en faveur de la langue grecque, qui doit rester, dit-il, une partie nécessaire de nos études. En même temps il refute avec courtoisie le paradoxe de M. Beulé, proposant de faire du grec le fond de notre éducation nationale et de lui sacrifier le latin.

M. Yéméniz, Grec d'origine, professeur comme M. Hignard à la Faculté des lettres de Lyon, nous intéresse par de bonnes et chaudes études sur l'épisode célèbre de la ruine de Parga, les poésies populaires de la Grèce et de la vallée de Lacédémone. On voit qu'il parle de ce qu'il connaît, de ce qu'il aime, mais que son patriotisme n'altère en rien l'indépendance de son jugement.

Quelques autres communications, plus archéologiques qu'historique, doivent rester en dehors de cette analyse.

Les travaux de l'Académie de Lyon se caractérisent par le sérieux des études. Il leur manque peut-être un intérêt d'ensemble qu'une publication plus régulière de ses Mémoires pourrait lui donner.

THÉRY,

Membre du Comité.

Digitized by Google

Bulletin de la Société historique et archéologique du Limousin.
Tome XXI. Limoges, 1873, in-8°.

(Séance du 22 mars 1875.)

Il y a longtemps que je n'ai eu occasion de vous entretenir des publications de cette Société. Le dernier volume qui m'a été renvoyé se distingue moins par l'étendue ou la variété des matières que par la qualité des travaux qu'il renferme, et surtout de deux d'entre eux, sur lesquels nous allons revenir. Parmi ceux d'une moindre importance, nous indiquerons, outre les procès-verbaux des séances de la Société, la *Monographie des cantons de Chateauponsac et de Bessines*, l'*Armorial des évêques de Limoges et de Tulle*, par M. A. Lecler, curé de Saint-Symphorien; un article nécrologique sur M. Émile Ruben, mort le 18 décembre 1871, bibliothécaire de la ville de Limoges, auteur du catalogue en trois volumes in-8° de cet établissement organisé par ses soins, et dont le nom a trouvé place dans nos précédentes analyses, à propos d'estimables travaux historiques et littéraires; enfin une *Notice sur M. Tissier-Lachassagne*, président, pendant vingt-sept ans, de la cour d'appel de Limoges, où il a laissé les plus honorables souvenirs, rappelés d'une manière intéressante par l'auteur de l'article, M. Léonce de Fontaine de Resbecq.

Deux autres notices, dues à la plume élégante de M. Dubédat, conseiller à la cour de Limoges et premier président de la Société du Limousin, sont d'excellents morceaux de biographie, et mériteraient l'une et l'autre une analyse détaillée. Malheureusement la première, consacrée à un contemporain, avocat très-distingué, né à Limoges, mais que le barreau de Paris, dont il a été bâtonnier, a depuis longtemps enlevé à sa ville natale, touche de trop près aux choses et aux personnes du jour, pour qu'il nous soit permis d'insister sur cette étude, malgré l'intérêt que l'auteur a su y répandre. Contentons-nous d'en signaler l'importance au point de vue de l'histoire du barreau contemporain, en rappelant que le nom de Me Allou s'est trouvé mêlé plus ou moins directement aux affaires suivantes : les frères Michel, Auguste Comte, mariage du roi Jérôme avec Élisabeth Paterson, Mirès, défense de Greco dans le complot d'assassinat où Mazzini était impliqué, testament du commandeur Machado, succession Gramont-Caderousse, séparation de corps entre

Digitized by Google

le prince et la princesse de Bauffremont, défense du général Trochu contre les outrages d'un journal, telles sont les causes principales où Me Allou put faire admirer la solidité et la flexibilité de son talent, et dont son biographe a tracé l'analyse avec une rare habileté d'exposition.

La *Notice sur François Alluaud* nous arrêtera davantage, bien que celui qui en est l'objet soit mort à une époque assez rapprochée de nous; mais, dans sa longue carrière, il a touché à des temps que nous devons considérer comme entrés dans le domaine de l'histoire, et a laissé sur ses premières années des souvenirs personnels dont M. Dubedat a tiré le plus heureux parti, rappelant à ce sujet ce passage de Montluc : « Plût à Dieu que nous prissions cette coutume d'écrire ce que nous voyons et ce que nous faisons ! Il me semble que cela serait mieux accommodé de notre main que par des gens de lettres, car ils déguisent trop les choses, et cela sent son clerc. »

Les souvenirs qui se rattachent tout d'abord au nom d'Alluaud sont ceux du savant minéralogiste, émule et ami de Brongniart, en qui se personnifia pendant cinquante ans la belle industrie dont Limoges, à la fin du siècle dernier, devint définitivement le centre en France. Mais ce qui nous a frappé surtout dans l'homme dont M. Dubédat nous a retracé la vie, c'est le témoin naïf et vrai de la fin du XVIIIe siècle et de certains événements de la Révolution.

François Alluaud naquit à Limoges, le 22 septembre 1778, dans une maison de la rue du Clocher, où déjà Vergniaud était né, Vergniaud dont il était neveu, dont son père fut le correspondant, dont il se fit lui-même le biographe[1], et dont la grande figure, à peine entrevue, tint une grande place dans la mémoire et dans le cœur du jeune homme. Le latin, qu'il apprit du curé de la Brégère, servit du moins à lui fournir un objet de comparaison avec ce pédagogue dur et partial, dans le fameux *Orbilius* d'Horace, dont il rappelle à ce propos le souvenir classique. Mais bientôt les grands événements de 1789 viennent éclater au beau milieu de ses études. Il a décrit avec une vivacité toute pittoresque l'épisode des *Brigands*, qui eut son contre-coup à Limoges comme dans toute la France.

« A l'heure de midi, un jour de juillet, des cris terribles, *Les*

[1] La Notice de François Alluaud sur son oncle, le fameux Girondin, se trouve en tête du curieux ouvrage de M. Vatel, *Vergniaud, manuscrits, lettres et papiers*, auquel nous emprunterons quelques faits échappés à M. Dubédat.

Digitized by Google

voilà! les voilà! Aux armes, aux armes! retentirent à la fois dans toutes les rues. Chacun s'arma de tous les moyens de défense dont il pouvait disposer. Les femmes cachent l'argent et les bijoux, quelques-unes font bouillir de l'eau dans de grands chaudrons pour la jeter sur ces invisibles ennemis. Les hommes courent aux casernes, enfoncent les portes de l'arsenal, s'emparent des armes et des canons, qu'ils braquent à l'entrée des faubourgs. Qui pourrait dire toutes les scènes sérieuses, grandioses ou burlesques de cette journée? Midi venait de sonner : la famille était à dîner. Aux cris d'alarme, chacun se lève : mon oncle le prieur, vieux soldat de Fontenoy, s'arme d'une épée et court sur la place publique, où il essaye vainement de mettre de l'ordre dans les rangs. Ma mère enfouit l'argenterie dans la pâte à porcelaine des magasins. Mon père, qui était allé visiter ses carrières de Marcognac, rentra en ville au milieu de l'émotion générale, et, en sa qualité d'ancien ingénieur, prit la direction de quelques pièces d'artillerie en fonte, qui furent chargées à mitraille. Tous les habitants s'étaient armés et gardaient les issues de la ville, le fusil sur l'épaule. Et maintenant veut-on savoir celui de la famille qui conserva le plus de sang-froid? Ce fut mon frère Joseph, âgé de quatre ans, qui resta seul à table, mangea tout ce qu'on avait laissé, et ne sortit qu'après avoir tout fini. »

Mis au collége, le jeune Alluaud obtint les prix de version, de travail et d'excellence, et chaque mois il rapportait des *satisfecit* conçus dans un style républicain dont voici des échantillons : « Je suis content du citoyen François. — Je certifie que François s'est soumis aux lois de la société. — Je crois que le citoyen François est doué des qualités requises dans un bon législateur. » Le citoyen François avait alors quatorze ans.

Mais bientôt l'orage révolutionnaire vint souffler sur les écoliers et sur les maîtres. Les prêtres et les nobles quittaient la France où allait régner la Terreur; le collége de Limoges fut supprimé, et, par suite d'une nouvelle phase de l'éducation accidentée qui était celle des hommes de cette génération, nous retrouvons le jeune Alluaud à Paris, où le premier objet qui l'avait frappé était l'inscription suivante, qu'on lisait sur la façade du palais des Tuileries, encore trouée par les boulets : « Le dix août 1792, la royauté a été abolie en France : elle ne se relèvera jamais! » Je ne sais quelle impression elle fit alors sur le jeune homme de quinze ans; mais plus tard le vieillard, retrouvant ce souvenir parmi ceux de ses

Digitized by Google

premières années, ne put retenir cette exclamation : « O vanité humaine! Depuis lors elle est tombée et s'est relevée bien des fois, pour bien des dynasties différentes. »

Le père d'Alluaud, qui était loin cependant d'être un terroriste, avait cru devoir placer son fils chez l'instituteur Léonard Bourdon, qui allait devenir conventionnel, régicide, président de la Société des Jacobins. Sa pension, installée dans l'ancienne abbaye de Saint-Martin-des-Champs, sous le nom de *Société des Jeunes Français*, fut choisie pour recueillir « les orphelins de la patrie, » et pour appliquer les théories d'éducation conçues par l'auteur d'*Émile* et par Le Pelletier de Saint-Fargeau. Conformément à la règle qui remplaçait les noms des saints par des noms de plantes, François s'appela *Cerfeuil* et son frère *Sureau*. Le français et les langues vivantes se substituaient au grec et au latin, et l'étude des droits de l'homme aux Commandements de Dieu et au Catéchisme.

« A cette époque, dit M. Dubédat, où courait partout un souffle de révolte et d'anarchie, les écoliers auraient manqué à ce mouvement qui emportait la nation, s'ils n'avaient tenté une réforme dans leur régime. La pension de Léonard Bourdon discuta une constitution intérieure, un code de délits et de peines, et la formation d'un tribunal et d'une cour. Une sorte de pouvoir exécutif devait veiller à l'observation des jugements et des arrêts. Quelques députés assistaient à ces singulières séances et retenaient à peine leurs éclats de rire. Chaque jour amenait une refonte dans la constitution de l'époque, qui épuisa, dans quelques mois, toutes les formes du gouvernement républicain. »

Cependant la Révolution, qui avait fait monter Louis XVI sur l'échafaud, allait y envoyer les Girondins. Un jour, le jeune Alluaud reçut un billet de Vergniaud qui le priait de le faire passer à son frère. Il annonçait qu'il était détenu à la Force avec ses amis et coreligionnaires politiques, et montrait qu'il ne s'abusait guère sur le sort qui l'attendait.

« Quelques jours après, dit Alluaud dans la Notice que nous avons indiquée, et où il parle de lui-même à la troisième personne, son neveu parvint jusqu'à lui sous le nom d'un parent de l'infirmier de la prison. Peindre les impressions qui lui sont restées de cette triste et dernière entrevue, de son passage sous le guichet de la Force dont l'entrée était gardée par une foule d'employés à figures sinistres et couverts de bonnets rouge, du logement étroit où sept ou

Digitized by Google

huit Girondins étaient entassés, de leur courageuse résignation dans l'attente du sort auquel ils savaient bien qu'ils n'échapperaient pas, serait impossible. Ce souvenir est resté dans sa mémoire comme un douloureux cauchemar, sur lequel il ne peut reporter ses pensées sans que son âme en soit encore oppressée. »

François Alluaud retourna à Limoges auprès de sa mère désolée, de son père inquiété pour cause de fédéralisme. Il eut le courage de paraître à la Société populaire et d'essayer une justification de Vergniaud, en proposant de donner lecture de sa correspondance. Hélas! au moment où il tentait un suprême effort pour sauver son oncle, la tête de l'éloquent Girondin était tombée depuis deux jours [1]!

La famille le pleura en silence; mais, ce qui est un signe des temps, le père, afin, dit son biographe, de *donner des gages à la Terreur*, le père envoya de nouveau François et son frère à la *Société des Jeunes Français* de Léonard Bourdon, et voilà encore nos jeunes gens prenant part à tous les exercices plus ou moins littéraires où il plaisait au maître de faire figurer ses élèves. Les enfants étaient, comme on sait, les acteurs obligés de toutes les fêtes républicaines imaginées par David et Chénier. Le jour où la Convention célébra la fête de l'Être Suprême, les écoliers de Léonard Bourdon, couronnés de violettes et de myrtes, se mêlèrent aux théories de cette fête, qui croyait, dit M. Dubédat, relier le ciel à la terre. « Nous portions, raconte François, un immense cordon tricolore avec lequel nous entourâmes les conventionnels. Il me souvient de l'instant où Robespierre, poudré à blanc et tenant un énorme bouquet à la main, parut aux Tuileries, sur le perron du pavillon de l'Horloge, annonçant à la France qu'elle reconnaissait l'Être Suprême et l'immortalité de l'âme. Des Tuileries nous allâmes au Champ de Mars entendre les hymnes de Méhul et les discours prononcés sur la Montagne, à la place de l'ancien autel de la Patrie. »

Mais bientôt, par suite d'un revirement dans les idées politiques de leur maître, les élèves de Léonard Bourdon furent appelés à figurer dans une scène bien différente. Celui-ci, brouillé avec Robespierre, avait associé sa fortune à celle de Tallien, de Barras et de Fouché. Le 9 thermidor, il conduisit ses élèves à l'Hôtel de

[1] M. Vatel a retrouvé dans les registres de la Société populaire de Limoges les procès-verbaux des séances des troisième et douzième jours du deuxième mois de l'an II, où ces faits sont consignés dans le style de l'époque.

Digitized by Google

ville, comme il les avait menés à la fête de l'Être Suprême; et pendant que ce belliqueux instituteur procédait à l'arrestation de Robespierre, le jeune François voyait s'ouvrir une des fenêtres de l'Hôtel de ville, et Robespierre le jeune tomber sur les épaules du maître de musique de sa pension. Léonard Bourdon ramena ses élèves rue Saint-Martin. François fut fêté à sa pension : on venait voir le neveu de Vergniaud; les Parisiens n'avaient plus peur de la mort en s'approchant des familles des victimes.

Là s'arrêtent les notes du vieillard qui voulait écrire sa vie, et, comme le dit M. Dubédat, « nous ne savons plus rien de cette forte et rude éducation des choses pour cet enfant qui assistait à ce terrible cours d'histoire et de philosophie. »

Hâtons-nous d'ajouter qu'en prenant la parole à son tour, le biographe de François Alluaud sait remplacer l'intérêt qui s'attache toujours à des souvenirs personnels, par un exposé, tracé avec talent et souvent avec éloquence, de cette longue et honorable carrière, et il est difficile de n'être pas ému lorsqu'il nous montre le vieil écolier de Léonard Bourdon, celui qui avait embrassé Vergniaud aux prisons de la Force et au milieu des Girondins prêts à monter sur l'échafaud, l'ancien soldat de l'armée du Danube, le maire de Limoges en 1830, terminant par une fin chrétienne, le 18 février 1866, cette carrière de quatre-vingt-huit ans si activement et si honorablement remplie.

Il ne nous reste qu'à rappeler une publication parallèle au *Bulletin de la Société du Limousin*, celle du *Nobiliaire de la généralité de Limoges*, dont les feuilles 1 à 13 du tome III accompagnent le volume XXI, dont nous venons de rendre compte, et renferment une série de noms s'étendant de Labadie à Limoges.

E.-J.-B. Rathery,

Membre du Comité.

Digitized by Google

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

Bulletin de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne.

(Séance du 18 janvier 1875.)

Vous avez renvoyé à mon examen le tome II (1872) du Bulletin archéologique publié sous la direction de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne. Quoique je ne sois pas le rapporteur ordinaire de cette Société, vous avez pensé que les nombreux articles que renferme ce volume, touchant *les époques dites préhistoriques*, justifiaient cette exception.

Je suis heureux de constater que la Société archéologique de Tarn-et-Garonne continue à mériter les éloges qui lui ont été donnés précédemment. Les travaux qu'elle vient de publier témoignent par leur variété que l'activité dont cette Société a fait preuve tout d'abord ne se ralentit pas. Ils sont tous à divers égards instructifs et dignes d'encouragement.

Le volume débute par une *Notice sur trois haches de l'âge du bronze*, due à la plume exercée de notre correspondant M. Ad. Magen. Ces haches ont chacune leur intérêt, et M. Magen a eu raison de les signaler à l'attention de ses collègues. Il est à regretter seulement qu'il ait cru devoir donner ces haches comme étant de *l'âge du bronze*. On a beaucoup abusé dans ces derniers temps de cette classification absolue des antiquités en antiquités de *l'âge de la pierre*, de *l'âge du bronze* et de *l'âge du fer*. Cette classification, qui convient parfaitement aux antiquités du Nord, aux *antiquités scandinaves*, où elles correspond à des périodes réellement distinctes, ne trouve chez nous qu'une application très-discutable. Nous n'avons point, en Gaule, comme nous l'avons déjà dit à plusieurs reprises, de *monuments de l'âge du bronze*. Nos dolmens et allées couvertes, bien que recouvrant quelquefois des objets en métal, bronze et or, particulièrement, appartiennent à *l'âge de la pierre*. Nos tumulus sont déjà de *l'âge du fer*. Il n'existe point chez nous, comme en Danemark, de monuments intermédiaires où le bronze domine à l'exclusion du fer. Sur quoi donc peut-on se fonder pour déclarer qu'un objet isolé

Digitized by Google

trouvé en Gaule est de *l'âge du bronze?* On raisonne par analogie. Mais l'analogie en cet ordre de faits est une méthode trompeuse. On sait très-bien aujourd'hui, en effet, que, tandis que les armes de bronze n'ont cessé, en Scandinavie, d'être en usage que vers le commencement de notre ère, ces armes avaient été en Gaule, en Italie et dans la vallée du haut Danube, remplacées par les armes en *fer* sept ou huit siècles au moins avant J.-C. La première civilisation étrusque appartient déjà à *l'âge du fer*. Les armes de bronze n'avaient point été, pour cela, complétement abandonnées dans les contrées méridionales. Elles s'y rencontrent, de temps en temps, associées, dans les mêmes tombeaux, à des armes de fer. Que signifie dans ce cas la qualification, qui leur est donnée par certains archéologues, d'*armes de l'âge du bronze?* N'y a-t-il pas là lieu à malentendu?

Ces réflexions me sont suggérées surtout par la première hache publiée par M. Magen, qui est «une hachette en jade d'un vert bleuâtre et de joli travail, presque un bijou.» Mais ce qui frappe et charme surtout dans cet outil, ajoute M. Magen, «c'est moins encore l'outil lui-même que la monture qui le sertit,» monture en bronze indiquant que la hache était destinée à être suspendue en guise d'amulette. Les haches en pierre polie ou *pierres de tonnerre* ont conservé jusqu'à nos jours, aux yeux des paysans de beaucoup de contrées, une vertu efficace contre les maladies des bestiaux. On en trouve encore attachées au cou des moutons dans les Cévennes et dans les Alpines. Quel rapport cet amulette en pierre, quoique entouré d'un fil de laiton, quelque élégant que soit ce montage, peut-il avoir avec l'âge du bronze? Je crois qu'il est du devoir du Comité de mettre ses correspondants en garde contre ces classifications arbitraires et dangereuses pour la science. Cette hache, fort curieuse d'ailleurs, a été trouvée aux environs de Tonneins (Lot-et-Garonne). Elle mériterait, comme le suggère M. Magen, de figurer au musée de Saint-Germain. Malheusement le prix demandé par le propriétaire est trop élevé pour qu'il ait été possible de rien conclure avec lui. Nous nous en consolerons en pensant que cette hache n'est, après tout, qu'un objet de curiosité.

Les deux autres haches sont des haches en bronze dont nous n'avons à faire mention, ici, que pour mémoire. La première a été trouvée à *Francescas* (Lot-et-Garonne). C'est une hache de forme ordinaire, à anneaux latéraux. L'autre, recueillie à *Écornebeuf* (Dor-

Digitized by Google

dogue), est d'une forme plus rare. Elle est à double tranchant et à douille, presque une hache d'amazone. Il est impossible de dire à quelle époque elle appartient. Elle pourrait être étrusque. La hache à anneaux est certainement de l'époque *celtique*.

Vient ensuite un mémoire de M. l'abbé Pouech, intitulé : *Groupe de dolmens et demi-dolmens des environs de Mas-d'Azil* (Ariége).

Les monuments décrits sont au nombre de *sept*, répartis sur une lieue carrée environ. « Ces dolmens et demi-dolmens, dit M. l'abbé Pouech, sont tous établis sur la double chaîne de hautes collines calcaires qui, du sud-est au nord-ouest, traverse la contrée. Ils sont construits en gros quartiers de roche absolument bruts et pris sur les lieux mêmes. Ils sont invariablement tournés au levant. » Cette dernière observation est intéressante. Tous les dolmens, en Gaule, sont loin d'être orientés de la même manière.

Des explorations de M. l'abbé Pouech est résultée pour lui la conviction : 1° que ces monuments étaient des tombeaux; 2° qu'ils ont commencé à être en usage à l'époque de la pierre polie, mais ont servi encore de sépultures à des époques plus rapprochées de nous. M. l'abbé Pouech a rencontré sous un de ces monuments, *le dolmen du cap del Pouech* (commune de Mas-d'Azil), et à une certaine profondeur, non-seulement des lames de silex, mais deux petits fragments de lames de *bronze* et un débris de lame de *fer*. Ces tombeaux étaient tous *à inhumation*. Il y a là une heureuse confirmation des faits observés dans les autres contrées de la Gaule où existent des dolmens. La présence de morceaux de *bronze* et même de *fer* sous ces monuments est à noter. Nous félicitons M. l'abbé Pouech de n'avoir point négligé ces informes restes d'objets presque totalement détruits : ils ont leur importance. On a peut-être trop légèrement adopté l'idée que l'on ne rencontre presque jamais de métaux et jamais de *fer* sous les dolmens. Nous avons été nous-même, autrefois, trop affirmatif à cet égard. Il y a là une question au moins discutable. En 1866, M. l'abbé Cerès signalait la présence de perles ou pendeloques en *bronze* et en *fer* sous un dolmen de l'Aveyron fouillé de ses propres mains. En 1867, M. de Cartailhac constatait un fait analogue dans la Corrèze, et faisait part de ce fait au Congrès de Norwich, en 1868. « Je ne doute pas, écrivait-il au secrétaire du Congrès, que les *pendeloques en fer* aient été associées aux autres annelets en bronze et en pierre dans la même parure. » Un dolmen de l'Ardèche, le dolmen de *Berrias*, contenait également du fer, au rapport de celui

Digitized by Google

qui l'a fouillé. Les dolmens où se sont rencontrés des objets en bronze sont déjà assez nombreux. Citons, outre celui de Berrias, ceux de Boury (Oise), de Buseins (Aveyron), de Cabrerets (Lot), de Cazals (Tarn-et-Garonne), de Cosqueville (Manche), de Cultures (Lozère), de Flamanville (Manche), de Fontaines (Vendée), de Fontvielle (Bouches-du-Rhône), de Générargues (Gard), de Plou-fragan (Côtes-du-Nord), de Quimperlé (Finistère). Faut-il croire qu'il y ait eu dans tous ces monuments superposition de sépultures ou mélange d'objets d'époques différentes, par suite de la violation des tombeaux à une époque ancienne? C'est une thèse qui peut se soutenir; mais l'on peut aussi soutenir la thèse contraire, et croire que l'usage des *dolmens* s'est prolongé beaucoup plus tard qu'on ne le pense généralement. On ne peut donc trop engager les explorateurs à ne rien omettre de ce qui peut, dans leurs fouilles, jeter quelque lumière sur cette difficile question. En tout cas, les affirmations de MM. l'abbé Cerès, de Cartailhac et l'abbé Pouech doivent être prises en grande considération. Il n'en résulte pas que la civilisation des dolmens doive être enlevée à la période qui a précédé l'introduction des métaux en Gaule; mais il en résulte qu'il est permis de supposer que les populations de la pierre polie ont conservé leurs coutumes funéraires assez longtemps après les premiers rapports de l'Occident avec l'Orient civilisé, qui lui a apporté la connaissance des métaux.

A l'étude des monuments mégalithiques de Mas-d'Azil succèdent les *Recherches* de M. Cénac-Moncaut *sur les camps gaulois et les camps romains du Béarn* (suite et fin)[1].

Les divers camps qu'examine M. Cénac-Moncaut sont décrits avec soin. Mais sa distinction en *camps gaulois* et *camps romains* est-elle bien fondée? A part les *castra stativa* qui sont devenus des villes, comme *Augusta prætoria* (Aoste) ou *Aduatuca* (Tongres), nous ne connaissons point de *camps de César* qui aient laissé au-dessus de terre des reliefs reconnaissables. Les camps portant ce nom sont tous des *oppida* ou lieux de *refuge* des populations gauloises, réoccupés plus tard momentanément à l'époque romaine; mais aucun ne paraît avoir été élevé par les légions du conquérant des Gaules.

[1] Ce travail a été lu à la Sorbonne en 1869. Voy. *Rev. des Soc. sav.* 4e série, t. IX, p. 365. (Note de la Commission de rédaction.)

Digitized by Google

M. Cénac-Moncaut croit pouvoir refaire, à l'aide de ces *castéra*, comme on dit dans le pays, l'histoire de la campagne de *Crassus* en Aquitaine. Je crains bien que ces soi-disant vestiges du passage des légions romaines au sud de la Garonne ne l'aient plutôt égaré que guidé. La croyance à l'existence de camps de César est encore très-générale. Notre regretté et actif correspondant, M. Devals, enlevé récemment à la science, est tombé dans la même erreur. C'est, du reste, la seule critique que je puisse adresser à sa *Notice sur les camps gaulois et romains des cantons de Lavet et de Saint-Nicolas*. M. Philippe Lalande me paraît avoir mieux compris la question dans son étude des *Enceintes antiques du département de la Corrèze*. Il constate très-bien, après Mérimée, du reste, qui en avait dit quelques mots dans son *Voyage en Auvergne*, que ces levées de terre établies sur les hauteurs ne doivent point être considérées comme de véritables camps, encore moins comme des camps romains. Ce sont des lieux de réunions, quelquefois politiques, d'autres fois religieuses, ayant également servi au besoin de points de défense, mais remontant aux temps les plus reculés de notre histoire et répondant à un état social très-peu civilisé. Les haches en *pierre polie*, que l'on rencontre souvent dans ces enceintes, en sont un témoignage.

Je ne saurais, au contraire, donner trop d'éloges au *Répertoire archéologique* du département de Tarn-et-Garonne, dressé par M. Devals aîné, et faisant partie de ce même deuxième volume.

M. Devals a pu constater dans le département : 5 stations ou cavernes de l'âge du renne, 160 habitations troglodytiques, 14 *oppida* primitifs, 60 dolmens, 5 pierres à légendes dites *Piada de Roland*, 1 atelier de fabrication d'armes en pierre, 14 fontaines sacrées, 6 cimetières gaulois, 21 tumuli et 119 voies gauloises ou romaines, sans parler des monuments romains ou mérovingiens. Ce sont là des travaux modestes, mais des plus profitables à la science, et auxquels nous devons nos meilleures paroles quand ils sont faits avec le soin scrupuleux et le degré d'exactitude qu'y apportait M. Devals.

A ces notices ou mémoires, qui font déjà de ce volume un recueil précieux, il faut encore ajouter les notes suivantes : *Une croix du XIIIe siècle*, par M. Élie Rossignol; *Un chapitre de l'histoire de l'imprimerie à Montauban*, par M. Forestié; *le Banquet annuel des consuls de Montauban*, par M. Devals aîné; *l'Église de Notre-Dame-du-Camp de Pamiers*, par M. Conget; *Vicomté et vicomtes de Saint-Antonin*, par

Digitized by Google

M. Guiroudet; *la Fable du loup écolier*, par M. Barbier de Montault; *Sarcophage de Massanès*, par M. Lagrèze-Fossat.

En résumé, tout est à lire dans ce volume; il est à désirer que les suivants lui ressemblent.

ALEXANDRE BERTRAND,

Membre du Comité.

MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE CLERMONT-FERRAND.

Tomes XIV et XV, années 1872 et 1873.

Rapports adressés à MM. les membres de la Société du musée de Riom, par M. le conseiller Mandet, président de la Société.

(Séance du 18 janvier 1875.)

L'Académie de Clermont paraît décidée à se renfermer plus sévèrement que jamais dans le cercle des études que comporte son titre, entendu dans le sens le plus strict, et à se permettre de moins en moins les excursions à l'extérieur, même dans le plus proche voisinage. Les sciences proprement dites et la littérature, — littérature historique et littérature de fantaisie, — remplissent presque exclusivement ses volumes, où l'archéologie obtient à grand'peine, et de bien loin en bien loin, quelques brèves notices qui y apparaissent à l'état de hors-d'œuvre. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner si, dans les deux derniers volumes publiés par elle (1872 et 1873), le rapporteur de la section d'archéologie ne trouve à relever pour son domaine qu'une Note de trois pages de M. Bouillet, directeur du musée, sur la découverte de nombreux objets gaulois et romains, récemment faite dans les environs de Clermont[1].

Les objets dont il s'agit ont été trouvés sur le territoire de la commune de Saint-Genès-Champanelle, au hameau de Manson (*Mansio*), et M. Bouillet a eu l'heureuse pensée d'en faire l'acquisition pour son musée, où ils figurent aujourd'hui. Parmi ces objets,

[1] Depuis que ce qui précède a été écrit, l'Académie de Clermont a donné des gages sérieux de son zèle pour l'archéologie. Cette compagnie a entrepris les mémorables fouilles du Puy-de-Dôme, qui lui ont valu en 1875 l'une des trois médailles d'or accordées par le Ministre de l'instruction publique aux Sociétés qui «ont contribué le plus efficacement aux progrès de l'archéologie». (Note du secrétaire de la section d'archéologie.)

Digitized by Google

qui ne peuvent pour la plupart donner lieu à aucune difficulté d'attributions, — armes de toute sorte en silex ou en bronze, plaques de ceinture, mors de chevaux, bracelets, colliers, ustensiles de toilette, etc., — j'en remarque un d'espèce plus rare et d'un usage plus difficile à déterminer. Il consiste en un grand disque de métal, très-aplati, orné sur ses deux faces de trois cercles concentriques et garni au centre de la face extérieure d'un bouton auquel correspond, sur la face intérieure, un anneau. Dans ce disque, qui représente très-exactement un couvercle de chaudière [1], M. Bouillet n'hésite pas à voir une plaque ou plastron destiné à protéger le poitrail des chevaux gaulois, à l'encolure desquels il était suspendu par une courroie passant dans l'anneau que l'on remarque au centre de la face intérieure du disque. Les Gaulois ont-ils jamais songé à protéger leurs chevaux de guerre par des boucliers de cette forme et de cette dimension? Je ne le crois pas, et je ne connais aucun exemple qui autorise à le supposer.

Au dernier envoi de l'Académie des sciences et belles-lettres de Clermont étaient joints deux rapports adressés, en 1868 et en 1871, aux membres de la Société du musée de Riom, par leur président, M. le conseiller Mandet, sur l'état actuel du nouveau musée confié à leur garde. Dans ces deux rapports, très-bien faits d'ailleurs et pleins d'intérêt pour les habitants de Riom amateurs des beaux-arts, je ne trouve rien qui doive être particulièrement signalé à l'attention de la section d'archéologie.

JULES MARION,

Membre du Comité.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES, LETTRES ET ARTS DE PAU.

2e série, tome II, 1872-1873.

(Séance du 18 janvier 1875.)

Sous le titre de *Notes sur des constructions féodales du canton de Garlin*, M. Barthety nous donne quelques renseignements très-succincts, mais non dépourvus d'intérêt, sur des restes d'ouvrages défensifs, appartenant soit à l'antiquité, soit au moyen âge, dont il a reconnu des traces dans trois communes de son voisinage : Carrère, Balirac et Roquefort-de-Tursan. A Carrère et à Roquefort-de-

[1] Voyez la première des six planches jointes à la Note, t. XV, p. 46.

Digitized by Google

Tursan, il s'agit simplement de mottes féodales, couronnées de pans de murailles ruinées et ne présentant d'ailleurs aucune particularité digne d'être signalée. A Balirac, l'ouvrage défensif signalé est une vaste enceinte en terre, de forme régulière, dont l'origine est difficile à déterminer d'une manière précise. « La forme du castéra est ovale, dit M. Barthety, mais une petite partie a disparu au nord-est pour faire place à quelques constructions élevées au-dessous. Il mesure à la surface 126 mètres de longueur, du nord au sud, sur 50 mètres de largeur. Il a, à partir du chemin de ronde qui l'entoure, une hauteur moyenne de 4 mètres, sauf au sud, point qui était le plus accessible, à cause du prolongement du coteau vers ce côté, et où la hauteur atteint près de 7 mètres. Sur ce même point se dresse un énorme bourrelet, tandis que les autres côtés n'ont plus aucun reste de talus. Ce castéra domine toute la plaine du Leez au nord et à l'est, et permet d'étendre la vue sur tous les coteaux environnants. » A quels peuples convient-il d'attribuer cet important travail? M. Barthety incline à penser « qu'il peut être l'œuvre des Romains, comme son nom (*castéra*, *castra*) tend à l'indiquer. » Pour ma part, ce n'est pas du côté des Romains que je pencherais, et j'avoue que j'aurais plus de goût à me rallier, pour cette fois, à l'opinion populaire dans le pays, laquelle attribue à l'enceinte du castéra la même origine qu'à d'autres camps retranchés qui subsistent encore, et qu'on appelle *Turons deus Mourous*.

Dans une deuxième note, M. Barthety rend compte de la fouille, opérée par ses soins, d'un tumulus situé sur le territoire de la commune de Garlin. Du milieu des terres et des cendres amoncelées les ouvriers ont extrait des débris de poteries, une belle urne en terre, fermée par un couvercle à anses et renfermant des cendres et des ossements, quelques fers de flèches très-oxydés et entièrement déformés, enfin deux bagues en or, en forme de spirales, et d'un dessin très-élégant.

Un deuxième tumulus a été fouillé à Pontacq; mais il n'a rien livré d'intéressant aux explorateurs.

Le morceau d'archéologie le plus important du volume, la pièce de résistance, si je puis me servir de ce terme familier, est la *Description des sceaux conservés aux archives départementales des Basses-Pyrénées*, par M. Paul Raymond, archiviste du département. Ce mémoire, ou plutôt ce long catalogue, par ses dimensions non moins que par la façon vraiment magistrale dont le sujet est traité, a pres-

Digitized by Google

que l'importance d'un livre : il est tel qu'on devait l'attendre du savoir et de l'intelligence de son auteur, aussi bon archéologue qu'habile paléographe. Les monuments décrits s'élèvent au nombre considérable de 1,077 : ils sont classés en deux grandes catégories, — sceaux laïques, sceaux ecclésiastiques, — puis subdivisés suivant l'ordre hiérarchique des personnages auxquels ils appartiennent, depuis les rois de Navarre jusqu'aux simples bourgeois, depuis les cardinaux et les archevêques jusqu'aux plus humbles clercs et aux moines. Les notices descriptives sont succinctes, mais complètes, disant tout ce qu'il faut dire et rien que ce qu'il faut dire : ni trop, ni trop peu. On comprend que l'analyse détaillée d'un semblable travail est chose impossible ici. Je me bornerai donc à en recommander l'étude aux curieux de la paléographie, et à relever en terminant ce loyal aveu de l'auteur, qu'il s'est surtout inspiré, pour la rédaction de son catalogue, des excellents travaux sigillographiques de notre cher collègue, M. Douët d'Arcq, et de MM. Demay et Blancard. Je crois pouvoir ajouter, sans flatterie, qu'il était impossible d'avoir la main plus heureuse dans le choix de ses modèles.

JULES MARION,

Membre du Comité.

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE, HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DE LYON.

Années 1872, 1873. Lyon, 1874.

(Séance du 18 janvier 1875.)

Ce volume se compose de deux parties à pagination distincte. L'une renferme le compte rendu des séances, et l'autre les mémoires. Dans le compte rendu des séances, nous avons remarqué le passage suivant, qui nous a paru digne d'être reproduit. C'est à la page XLIX. « M. Hedde donne lecture d'une note fort intéressante relative à la récente et curieuse découverte d'un récit chaldéen du déluge. Il existe au musée britannique une singulière bibliothèque de manuscrits, fondée par le roi Assourbanipal pour son gigantesque palais de Ninive. C'est une suite uniforme de tablettes plates et carrées en terre cuite avec caractères cunéiformes. Or, parmi ces textes, la patiente érudition des savants a découvert la confirmation de certains récits bibliques, tels que la tour de Babel, le déluge

Digitized by Google

universel, et ces récits remonteraient au moins au XVIIe siècle avant notre ère. »

La partie des mémoires s'ouvre par un travail qui a été trouvé dans les papiers de M. d'Aigueperse, et qui avait été écrit, en 1858, pour la Commission de la topographie des Gaules. Il est intitulé : *Recherches sur les quatre grandes voies romaines de Lugdunum par M. A. d'Aigueperse, annotées par M. Vachez.* De ces quatre grandes voies romaines, qui sont dues à Agrippa, la première se dirigeait vers la Saintonge et l'Aquitaine, la deuxième vers les bords du Rhin, la troisième vers l'Océan et les pays de Beauvais et d'Amiens, et la quatrième vers le territoire de Narbonne et le rivage de Marseille. Dans une description de Lyon qui a paru en 1761, on lit : « Agrippa, gendre d'Auguste, entreprenant l'ouvrage immense des quatre grands chemins qui partageaient les Gaules, en plaça le centre à Lyon, et l'on en voit encore des restes considérables aux environs de cette ville[1]. » A la page 232 du même ouvrage, on lit encore : « Au-dessus de la porte de la ville à qui le voisinage de l'église Saint-Georges a donné le nom, on aperçoit sur le penchant de la montagne, dans un endroit fort escarpé, des débris d'ouvrages romains; les antiquaires croient que ce sont les restes de la voie Narbonnaise, l'un des quatre grands chemins qu'Agrippa fit construire. » Ce travail de M. d'Aigueperse n'est guère susceptible d'une analyse détaillée; nous nous contenterons de le signaler au lecteur. Seulement nous devons observer que, outre ces quatre grandes voies romaines, M. d'Aigueperse en a signalé, en 1844, une cinquième, dont aucun auteur n'a parlé, et qui ne se trouve ni dans la carte de Peutinger ni dans l'itinéraire d'Antonin. « C'était, dit-il, une de ces routes secondaires que les Romains nommaient *compendia*, parce qu'elles abrégeaient les distances. Elle partait et part encore de l'intérieur de Belleville pour se rendre à Autun par Cluny, et, par conséquent, suivait une route beaucoup plus directe en traversant les montagnes du Beaujolais et du Mâconnais. » (Page 16.)

Les fouilles du tumulus de Machezal (*Loire*). C'est en 1863 que M. Vachez signalait à l'attention des archéologues l'existence d'un tumulus celtique au sommet de la montagne de Tarare, à 11 kilomètres de cette ville et sur le territoire de la commune de Machezal. Mais ce n'est qu'en 1872 qu'il fut fouillé. On y trouva quelques

[1] *Histoire et description de la ville de Lyon et de ses antiquités, etc.* Lyon, 1761, in-12, p. XI (par Paul Rivière de Brinais).

Digitized by Google

morceaux de gros ossements calcinés, les débris d'un vase grossier en terre non vernissée, un fer de lance fort oxydé, un fer à cheval et une pointe de fer barbelée, mais rien en silex. M. Vachez, qui regarde ce tumulus comme celtique, conclut de cette découverte d'un fer de cheval que les Celtes ont connu l'usage du ferrement des chevaux à une époque reculée, et même avant les Grecs et les Romains.

Voici la description de la chambre sépulcrale trouvée dans le tumulus : « Jusque-là, pourtant, les objets trouvés dans le tumulus de Machezal n'offrent rien qui les distingue de ceux qui ont été retrouvés dans des monuments de même nature. Mais il en est autrement de la disposition du tombeau lui-même. Ce tombeau consistait, en effet, dans une enceinte rectangulaire, formée de quatre murs en pierres sèches et présentant une surface de 8 à 9 mètres carrés. Cette dimension peu ordinaire de la chambre sépulcrale permet de croire qu'elle a servi à l'inhumation de plusieurs guerriers morts, sans aucun doute, sur le même champ de bataille, car tout démontre que l'inhumation a dû être faite en une seule fois; et en voici la raison : ce tombeau en pierres sèches, d'un faible volume, n'offrait qu'une solidité insuffisante; aussi l'avait-on enveloppé d'un autre mur de 50 millimètres d'épaisseur, bâti en pierres granitiques de petit appareil, mais entièrement vitrifié à l'extérieur. » (Page 63.) M. Vachez cite, à cette occasion, plusieurs monuments vitrifiés, entre autres l'ancien fort vitrifié de Châtelux, situé à quelques centaines de mètres seulement de Saint-Alban-les-Eaux, en Forez. Il reconnaît aussi que les découvertes les plus nombreuses de murs vitrifiés ont été faites en Écosse. Cependant il n'a pas connu le beau travail de notre confrère, M. Marion, sur ce point capital du sujet.

Étienne Martellange, architecte lyonnais. — Le volume est terminé par un travail de longue haleine (221 pages), dû à M. Louis Charvet, sur Étienne Martellange, architecte, né à Lyon en 1569, et mort en 1641. Cet architecte lyonnais semble avoir eu la spécialité de la construction de colléges. En effet, M. Charvet cite et décrit, comme étant successivement sortis de sa main, les colléges du Puy, de Vienne, de Moulins, de Carpentras, de Vesoul, de Dijon, le fameux collége de la Flèche, le Noviciat des jésuites à Paris, le collége de Roanne, l'église Saint-Maclou à Orléans, et le collége de la Trinité à Lyon. Dix planches sur bois, dont une donnant une vue générale du collége de la Flèche, accompagnent ce mémoire.

Digitized by Google

Attendu que la partie biographique y domine, nous en laisserons l'appréciation à nos collègues du Comité d'histoire.

L. Douët d'Arcq,
Membre du Comité.

Bulletin et mémoires de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine.

Tome VIII. Rennes, 1873, in-8° de 547 pages.

(Séance du 18 janvier 1875.)

Ce volume s'ouvre par un travail de M. le Dr Aussant, intitulé : *Fabrique de poteries artistiques à Fontenay, près de Rennes, au XVIe et au XVIIe siècle*, et finit par une notice biographique de M. André sur l'auteur, que la Société a perdu depuis. C'est donc, en quelque sorte, le testament littéraire du Dr Aussant. Son étude sur les poteries de Fontenay commence par un rapide et intéressant exposé des procédés et de l'histoire de la céramique. En parlant des deux célèbres ateliers de céramique qui s'établirent en France dans la première moitié du XVIe siècle, à Oiron et à Saintes, il rappelle que c'est à M. Benjamin Fillon que l'on doit l'attribution du premier, dont les produits étaient auparavant connus seulement sous le nom de poteries de Henri II.

« Vers 1525, dit-il, une femme distinguée, savante dans les arts du dessin, Hélène de Hangest, veuve d'Arthur Gouffier, ancien gouverneur de François Ier et grand maître de France, commença à faire fabriquer, dans les dépendances de son château d'Oiron, près de Thouars, en Poitou, des ouvrages de terre qu'elle destinait à son usage personnel ou à être envoyés en cadeaux. François Charpentier, son secrétaire en même temps que gardien de sa bibliothèque, et un potier nommé Jehan Bernart, les exécutèrent sous l'inspiration de la châtelaine et probablement d'après ses dessins. » (Page 7.)

Après des détails intéressants sur les poteries de Bernard Palissy, le Dr Aussant arrive à l'atelier qu'il a découvert à Fontenay, près Rennes. Il cite d'abord une pièce ayant fait partie de l'exposition céramique de Rennes, en 1864 : c'est une sorte de corbeille à deux anses destinée à présenter le pain bénit aux fidèles, et qui porte, avec la date de 1593, les initiales H. G.; puis un plat de grande dimension, car il a 50 centimètres de diamètre, trouvé,

Digitized by Google

comme la corbeille au pain bénit, auprès de Rennes. Il ajoute : « Une nouvelle découverte de pièces céramiques n'a pas tardé à donner la notion du lieu où ont dû être fabriquées les deux pièces déjà mentionnées. En démolissant, à Saint-Laurent, dans la banlieue de Rennes, une ancienne maison, on descendit de la toiture des épis de terre sigillée, composés de deux pièces assemblées par emboîtement, d'une hauteur totale de 72 centimètres et couverts d'un vernis au plomb, jaune-vert pour l'ensemble, et d'un bleu très-intense pour quelques ornements. Ces ornements, obtenus par moulage et pastillage, sont assez variés. Pour chacun des deux épis, on remarque sur la base quatre têtes de lion en haut relief et quatre mascarons; sur la pièce supérieure, deux médaillons de 10 centimètres de diamètre, et, au-dessus, quatre autres petits médaillons portant en relief, entre un contour rayonné et un emblème intérieur formé de quatre cœurs se réunissant par la pointe, une inscription en caractères romains, plus deux hermines. Des deux grands médaillons, l'un présente le portrait en buste de Marie de Médicis avec l'inscription : MARIE DE MEDICIS, REINE DE FRANCE ET DE NAVARE, et l'autre les armes de France et de Navarre, absolument comme au fond du grand plat, et — chose bien à noter — obtenus avec le même poinçon. Les quatre pièces décrites sortent donc, évidemment, de la même fabrique. L'inscription des petits médaillons est celle-ci : DE FONTENAY. (Page 18.)

M. le Dr Aussant démontre qu'il ne peut s'agir ici de Fontenay-le-Comte, en Poitou, où fut établie, en 1558, une fabrique de poterie, dont Bernard Palissy avait donné l'idée dans un de ses voyages, en 1555, mais bien d'une localité dont il donne la situation en ces termes : « Si l'on suit la route de Rennes à Nantes, et qu'après avoir parcouru deux lieues environ sur cette route on détourne à gauche, on rencontre, à 1 kilomètre dans cette nouvelle direction, la ferme de Fontenay, et quelques restes de l'ancien château de la puissante famille bretonne de ce nom. » (Page 19.) C'est là le lieu de fabrication des poteries décrites dans le travail du Dr Aussant.

Nous avons remarqué, dans cette étude très-intéressante, la mention de carreaux de faïence ayant servi à des tombes. Voici ce qu'en dit l'auteur : « Il existait à trois lieues N. O. de Rennes, à Saint-Sulpice-des-Bois, dans une forêt qui portait jadis le nom de forêt du Nid-de-Merle, et qui est dite aujourd'hui forêt de Rennes, une

Digitized by Google

ancienne abbaye de Bénédictines fondée en 1106, et dont Marie, fille d'Étienne, roi d'Angleterre, fut la première abbesse. On y voit encore des restes importants d'anciennes constructions, et on a rencontré dans un cimetière intérieur beaucoup de fragments de plaques tombales en faïence.» (Page 26.) L'un de ces fragments était celui de la pierre tombale de Jeanne Le Bouteiller, dame Dupleix-Coïalu, décédée le 29 janvier 1653. Il faisait partie de l'exposition de Rennes de 1864.

Voici, avec ses réserves, la conclusion du Dr Aussant : «Il est donc probable que les premières faïences de nos pays ont été fabriquées à Fontenay; mais, ici, nous ne pouvons rien établir d'une manière certaine; on nous permettra d'être plus affirmatif pour les poteries.» (Page 28.)

Le second travail que nous avons à signaler dans ce volume est celui de M. de Matty de Latour, ancien ingénieur en chef, à Rennes. Il a pour titre : *Voie romaine de Juliomagus* (Empiré, près d'Angers) *à Condate* (Rennes), *ses stations Combarestum et Sipia.* Il est divisé en cinq chapitres et accompagné d'une carte. Il nous serait difficile, surtout à nous qui ne sommes pas du pays, de donner ici une analyse suffisamment claire et satisfaisante de ce travail, qui nous a paru d'ailleurs très-étudié et bien fait. Ces sortes de travaux, pour pouvoir les suivre dans leurs minutieux détails, exigent avant tout une connaissance spéciale de la topographie des lieux; et leur analyse, pour être bien comprise, ne saurait se passer de l'inspection d'une carte. Nous renverrons donc le lecteur à celui-ci, nous contentant d'en donner la conclusion générale. «La véritable grande voie de Juliomagus à Condate, dit M. de Matty de Latour, est fournie par la rencontre des deux voies de Juliomagus à Vorganium (Carhaix) et de Condivicum (Nantes) à Condate, dont l'existence et l'importance sont bien constatées; et quand même une grande voie directe serait retrouvée, quand même la voie indirecte par Châtelais, Étrelles et Venèfles, serait réelle au lieu de n'être que conjecturale, la voie en question n'en resterait pas moins celle de la table Théodosienne.» (Page 153.)

Nous avons dit que le volume se terminait par une notice biographique sur le Dr Aussant. Comme M. Aussant a été longtemps directeur du musée de Rennes, et qu'il a beaucoup contribué pour sa part à l'enrichir, on trouvera dans cette notice bien des détails archéologiques qui seront lus avec d'autant plus de plaisir qu'elle

Digitized by Google

est due, comme nous l'avons dit en commençant, à M. André, dont on connaît l'excellent et savant catalogue du musée de Rennes.

L. Douët d'Arcq,
Membre du Comité.

Comité archéologique de Senlis.

Année 1869. Trois volumes in-8° avec planches.

(Séance du 18 janvier 1875.)

Le Comité archéologique de Senlis est certainement une des Sociétés savantes de France qui justifie le mieux son titre, et qui par ses efforts mérite les plus sincères félicitations. Les volumes sont exclusivement remplis d'études locales sur les sujets les plus variés. Chacun comprend deux parties : l'une consacrée aux procès-verbaux des séances où l'on trouve une foule de renseignements intéressants; l'autre composée de mémoires. Nous ne nous occuperons que de ceux-ci, car ils nous procureront un assez long sujet d'examen.

Nous parlerons d'abord du travail de M. le Dr Bourgeois, dans lequel les monuments de la ville de Crépy-en-Valois sont décrits avec une soigneuse érudition. Crépy est singulièrement riche encore. L'un des plus importants de ses monuments est le couvent de Saint-Arnoul, dont l'église, commencée par Gautier II, comte de Crépy, au xie siècle, fut terminée par son fils Raoul III. Cet édifice fut détruit à la suite du siége de la ville par les Anglais au xve siècle; mais il paraît que la reconstruction, entreprise immédiatement, fut faite sur le même dessin et dans les mêmes proportions (72 mètres sur 17m,50). Le cloître, rebâti à la fin du xiiie siècle, n'avait pas été détruit par l'incendie, non plus que les salles voûtées en ogives qui y sont attenantes et sont dignes de la plus grande attention. Nous mentionnerons ensuite la chapelle Saint-Aubin, ancienne chapelle du château royal, donnée en 1625 par Louis XIII aux Ursulines de Crépy, monument mesurant 17 mètres sur 6 et datant de la moitié du xiie siècle : à la chapelle tient un édifice cédé en même temps par le roi aux religieuses, bâtiment à deux étages avec fenêtres, petites et espacées, dont plusieurs sont à ogives géminées et trilobées. La chapelle, dite Commanderie du Temple, est extrêmement mutilée; mais ses débris sont encore intéressants : les deux étages de la façade présentent chacun trois arcades, dont les supérieures, surmontées dans le pignon d'un trèfle en œil-de-bœuf, sont indépen-

Digitized by Google

dantes et composées de colonnettes uniques avec chapiteaux à crochets; cette reconstruction paraît à M. Bourgeois du commencement du XIIIe siècle.

Le prieuré de Saint-Michel fut d'abord une léproserie instituée très-anciennement par les seigneurs de Crépy dans leur fief des Bordes : il y ajouta un peu plus tard une chapelle dédiée à saint Michel ; en 1281, le prieuré fut transféré en ville et disparut avant le milieu du XIVe siècle. Il n'en subsiste actuellement qu'un vaste bâtiment de 40 mètres de longueur, dont une partie seulement date du XIVe siècle. Il porte le nom d'église Saint-Michel; il a été affecté au culte à la suite de l'écroulement des voûtes de Saint-Thomas et servit d'église paroissiale jusqu'à 1803 : au dessous règne une belle cave voûtée en ogive surbaissée soutenue par trois piliers ronds à chapiteaux simples.

Nous nommerons encore la chapelle Saint-Lazare ou de Sainte-Madeleine, convertie en grange, mesurant 17 mètres sur 8 mètres; avec chœur polygonal et trois travées pour la nef; voûtes en ogives retombant sur des colonnes simples engagées dans les murs; fenêtres ogivales en lancettes, tréflées; au flanc nord, une petite porte en anse de panier; au flanc sud, une autre porte conduit à l'escalier pratiqué dans une tourelle à toit conique. Elle date du XVIe siècle.

L'église Saint-Martin-de-Bucillant, dont le mur mesurait 1 mètre d'épaisseur, et qui avait primitivement 18 mètres sur 15 mètres, ne présente plus qu'une nef à quatre travées, de 5 mètres de hauteur, sans voûte, flanquée de deux basses nefs, de 7 mètres seulement; le surplus de ce monument a été détruit lors de la Révolution. Le portail est assez beau, avec neuf fenêtres ogivales de grandeurs diverses, sur la même ligne. Près de là est la chapelle Saint-Germain, succursale de la précédente église; elle n'a qu'une nef : l'abside est carrée, avec trois fenêtres accolées en plein cintre, sans ornementation; deux fenêtres du XVe siècle, avec meneaux prismatiques, éclairent le chœur; un collatéral, aujourd'hui détruit complétement, était accolé au côté nord.

L'étude des anciennes voies de communication préoccupe avec raison les membres du Comité de Senlis. Nous trouvons, dans les trois volumes que nous avons en ce moment sous les yeux, des travaux très-soigneusement faits par M. l'abbé Caudel : sur le chemin de Senlis à Beauvais, par Creil, dit chemin d'Aumont, et qui est une voie romaine communément mentionnée dans de nombreux

Digitized by Google

titres depuis 1236; sur la voie de Senlis à Meaux, dont cet auteur reconstitue très-sûrement le tracé; sur les voies gallo-romaines de Saint-Nicolas-d'Acy, de Saint-Leu et des Anglais. La première allait, de Senlis, rejoindre près de Courteuil le chemin de Saint-Leu, qui partait également de la même ville, rejoignait la voie de Chantilly près de Saint-Firmin; la troisième allait, de Senlis, dans la direction de Nanteuil-le-Haudouin, mais ses traces se perdent près du prieuré de Fourcheret. Elle doit évidemment son nom, relativement moderne, aux passages des soldats du duc de Bedford. M. Caudel relève encore le tracé du chemin gaulois de Senlis à Angicourt, où l'on a récemment reconnu la fondation d'une villa de nos rois mérovingiens, de Clovis même, dit-on. Il aborde ensuite une question toute nouvelle et bonne à signaler, car il demande à ce sujet les avis et les lumières des savants. M. l'abbé Caudel a observé que partout en France, principalement aux abords des anciennes cités gallo-romaines et des grandes forêts, on retrouve des chemins dits *des Poissonniers*, dont l'interprétation n'a jamais été donnée d'un façon satisfaisante. Or l'auteur remarque qu'on retrouve à chaque pas, dans les cartes du moyen âge, l'expression : chemin de Paisson, partie de forêt réservée à la Paisson. De Poissonniers à Paissonniers, la différence existe à peine, et le sens serait dès lors très-compréhensible, en expliquant que ces chemins servaient aux bestiaux allant paître, allant à la paisson. M. Caudel relève le tracé d'un de ces chemins, parfaitement conservé, se détachant de la route de Compiègne à Senlis, à 600 mètres de Chamant, et aboutissant près de Creil, en côtoyant ou traversant la forêt. Il en indique plusieurs autres dans les environs de Senlis, moins importants. Ces chemins sont généralement herbeux et légèrement empierrés. Nous enregistrons l'interprétation proposée par M. Caudel sans la discuter, et en faisant seulement nos réserves, ne trouvant pas suffisamment concluant son système en présence de ce fait positif, que les chemins des Poissonniers indiquaient ceux que suivaient, au moyen âge, les marchands de marée.

M. de Caix de Saint-Aymour envoie une longue monographie accompagnée de cartes très-remarquables, relative à la grande voie romaine de Senlis à Beauvais, et à la situation de *Latinobriga* ou *Litanobriga*, l'une des stations, comme on sait, de l'itinéraire d'Antonin, qu'il propose de placer au passage de l'Oise, en face de Morancy, au lieu de Chantilly, point accepté par la Commission de

Digitized by Google

la topographie des Gaules. Nous indiquons seulement ce travail, sans croire devoir entrer dans la discussion de cette question.

Nous avons encore à mentionner : la note de M. Gérin sur un très-curieux tombeau gallo-romain trouvé à Montépilloy, dont d'excellentes planches reproduisent les détails; des travaux sur les études préhistoriques avec de très-nombreuses planches, par MM. de Maricourt et Vattier; des notices de MM. Vattier et Corblet sur les reliques de saint Vigor, que l'abbaye de Saint-Riquier et l'église Saint-Frambourg de Senlis se disputaient; de M. Thomas, sur la *villa d'Auræ*, au territoire de Saint-Vast-lès-Mello; de M. Louchez, sur la station préhistorique de Canneville; de M. Duthoir, sur la collégiale de Montataire; de M. Gérin, sur le triptyque de Chauny, monument très-intéressant du commencement du XVIIe siècle; de MM. Puissant et Gérin, sur l'ossuaire de la Charité de Senlis, vaste souterrain récemment reconnu et qui nous paraît assez curieux pour lui consacrer quelques lignes.

Des travaux exécutés à la Charité pour convertir l'église en salle d'asile ont amené la mise au jour d'une crypte qui était demeurée close depuis plus de quarante ans ; on y pénètre par un escalier à pente douce vers le milieu de l'église, et le souterrain forme trois nefs d'une hauteur actuelle de $2^{m},20$, mais évidemment beaucoup plus élevée autrefois ; la profondeur de la couche funèbre varie : elle est tantôt de quatre, tantôt de cinq épaisseurs, dont la dernière seule paraît avoir échappé aux *écumeurs de la mort de 93*, pour employer la juste et énergique expression de MM. Puissant et Gérin. L'extrémité d'une de ces galeries se termine par deux arcs engagés dans la voûte ogivale, coupés en deux par un mur de séparation avec la cave des religieuses où se voient les deux autres arceaux ; c'est dans cet enfoncement que sont entassés plusieurs centaines de squelettes. Une inscription constate, vers la partie placée sous le chœur, que là gisent les religieux inhumés dans l'ancien cimetière de l'hôpital et transférés dans la nouvelle église au mois de janvier 1707; les souterrains avaient été terminés l'année précédente.

Enfin nous terminerons en signalant la note concernant Senlis et ses environs à l'époque de Charles VI, par M. de Marsy, tirée principalement des comptes de l'hôtel de ce prince. Charles VI vint plusieurs fois à Senlis, de 1380 à 1422, et il y assista à un tournoi au mois de mai 1391 ; en 1422, il y passa tout l'été. Chaque fois il faisait d'abondantes largesses : il donnait aux dames de Saint-Rémy

Digitized by Google

la dîme du pain et du vin consommés dans sa maison; il donnait aussi aux enfants de chœur, et les comptes consultés par M. de Marsy constatent que souvent le roi n'avait pas d'argent sur lui et qu'il puisait dans la bourse de ses gentilshommes, qui allaient ensuite se faire rembourser par le trésorier : c'est ainsi qu'il emprunte 18 sols, en 1350, pour les enfants de chœur de Luzarches; 8 sols, le 5 novembre 1380, pour payer, à Baudreville où il avait dîné, des ménétriers qui venaient jouer devant lui «de bassins et d'un ours». Il payait largement ceux qui lui amenaient des présents de la part de princes ou de grands seigneurs : 8 livres au moine Jean, qui lui apporta, en 1380, vingt-quatre chapons lombars, au nom du comte de Flandre; 12 francs pour une haquenée envoyée par le duc de Bourgogne et amenée par un palefrenier; 108 sols à Thomas Mancel, apportant, en 1422, deux lévriers et une trompe de la part de la reine d'Angleterre. Une dépense considérable était motivée par le service des chevaucheurs : chacun recevait 16 sols par jour et 20 sols par nuit; les messagers à pied reçevaient 12 sols, et il fallait trois jours pour aller et revenir de Senlis à Paris. Le roi vivait très-simplement à Senlis : il n'avait que quelques gendarmes pour sa garde. Les dépenses de l'entretien du mobilier étaient également très-modestes : une fois on achète «un collier neuf et une paire de fourreaux pour le charriot de la garde-robbe et des nappes du roy;» une autre fois ce sont deux aunes de toile pour faire des sacs pour le sel de sa table, à 3 sols l'aune, plus 1 sol deniers pour leur façon «et celle de deux fleurs de lys faictes en iceluy». On relève la mention d'un horloger qui devait avoir une certaine réputation, Robert d'Origny, qualifié «fèvre, demourant à Senlis,» appelé «pour appareiller l'orloge du roy qui estoit dépécée;» il reçut 16 sols pour son travail; mais nous connaissons d'autre part un acte, mentionné dans le catalogue Joursanvault, qui alloue, au nom du duc d'Orléans, 50 écus d'or au même Robert pour l'horloge qu'il avait placée dans son hôtel d'Asnières-sur-Oise.

Les recherches de M. de Marsy constatent un fait qui a échappé à l'auteur de l'intéressante histoire du château de Creil, c'est que Charles VI en enleva la capitainerie au comte de Clermont et la donna, le 14 avril 1410, au Dauphin, «pour y prendre ses esbats.» La garenne de Creil était exceptionnellement giboyeuse, et elle fournissait du gibier à sa table dans toutes ses résidences; ce gibier était estimé et compté dans la dépense de l'hôtel. Ainsi, en 1380,

Digitized by Google

on paye de la sorte 12 livres pour 156 «connins de la garenne de Crael», et ces mentions se renouvellent fréquemment; le prix monte ensuite, car au lieu de 20 deniers, Isabeau de Bavière paya en 1401, pour 82 lapins, 164 sols. Creil fournissait également des champignons et des truffes pour la cuisine royale. L'étang voisin de Gouvieux approvisionnait la cour de poisson; en six mois, le roi y prit ce qui suit :

17 carreaux à 24 sols la pièce.
77 brochets à 8 sols la pièce.
83 brèmes à 12 sols la pièce.
8 carpes à 12 sols la pièce.
13 tanches à 3 sols la pièce.
133 rosses à 18 deniers la pièce.

Sans compter une fourniture estimée en bloc pour la même période 394 livres 8 sols 2 deniers pour le service de l'hôtel.

ÉDOUARD DE BARTHÉLEMY,

Membre du Comité.

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DES SCIENCES, ARTS, BELLES LETTRES, AGRICULTURE ET INDUSTRIE DE SAINT-QUENTIN.

Tome XLIX. Saint-Quentin, 1874, gr. in-8° de 522 pages.

(Séance du 18 janvier 1875.)

Nous n'avons qu'un mémoire à mentionner dans ce volume, celui de M. Charles Desmaze, sur l'abbaye de Saint-Quentin-en-l'Isle de Saint-Quentin. Ce monastère remonte à la plus haute antiquité : son origine se rattache, suivant son historien, à la sépulture du corps de saint Quentin, supplicié sous le règne de Dioclétien et inhumé par sainte Eusébie près de la ville qui porte ce nom, non loin du pont de la Somme, où elle éleva une chapelle. Après les invasions des barbares et le baptême de Clovis, cette petite église fut reconstruite, et au concile de Compiègne, en 678, nous trouvons la mention de *Stupilio, abbas monasterii Sancti Quintini.* Charlemagne acheva de donner un grand développement à cette maison. L'église définitive ne fut commencée cependant qu'en 950, et sa consécration fut retardée jusqu'en 1146 : elle contenait onze autels. Une autre chapelle, dédiée à saint Quentin et à saint Marc, était près du chapitre; une autre au-dessus de la porte du monastère; une dernière aussi près

Digitized by Google

du puits situé dans le transept de l'église, adossé au troisième pilier, et où avait été trouvé le chef du saint. L'abbaye possédait de très-nombreuses reliques conservées dans la croix que l'abbé Hugues avait, en 1220, fait construire pour cette pieuse destination. Il y en avait d'autres dans plusieurs des autels.

Le siége de 1557 amena la ruine de l'abbaye et le pillage de son trésor et de sa bibliothèque. Après ce malheur, le prieur Raoul Leblond parvint à retrouver deux objets d'une haute valeur : une croix abbatiale, en renfermant une plus petite en argent, ornée de filets d'or et de pierreries, contenant un morceau de la vraie croix recouvert d'un cristal de roche; et les cartulaires. Cet heureux recouvrement fut opéré à Bruxelles, à prix d'argent, le 22 août 1557; une note le constate : « Le présent cartulaire a été rachepté par moi dom Raoul Lesblond, prieur et prévôt de l'abbaye de Saint-Quentin en l'Isle, de la prinse de Saint-Quentin, le 22 août 1557, à Bruxelles. » La première charte date du mois de novembre 1089 : le dernier titre est du 24 avril 1589.

La Révolution a fait complétement disparaître l'abbaye : il ne reste aujourd'hui aucun vestige des bâtiments situés au bord de la Somme, et du monastère de la ville il ne subsiste que le nom et l'emplacement. En 1800, on y installa la sous-préfecture, et actuellement elle est remplacée par la vaste filature de MM. Joly de Bammeville, qui est dénommée l'abbaye d'Isle.

Édouard de Barthélemy,

Membre du Comité.

Mémoires de l'Académie de Metz.

Tome LIII, années 1871, 1872, gr. in-8° de 456 pages avec 2 planches.

(Séance du 18 janvier 1875.)

Ce volume renferme un excellent travail de M. Charles Abel, intitulé *La bulle d'or à Metz :* c'est une très-remarquable étude sur le droit public d'Allemagne au moyen âge, mais elle relève de nos collègues de la section d'histoire. M. Bouchotte s'est livré à des recherches sur l'âge de la terre, et conclut à ce que notre planète a déjà vécu 292 milliards de siècles, rien de plus, rien de moins : nous enregistrons ce chiffre sans commentaires. M. de Bouteiller raconte sommairement les détails de la réinstallation du musée messin, réinstallation obtenue grâce à une infatigable persévérance. A cette

Digitized by Google

occasion, M. de Bouteiller a reconnu qu'un certain tableau représentant *Élie et les prêtres de Baal*, qui gisait replié en trois morceaux dans l'église Saint-Martin, a été peint par Claude Charles, peintre lorrain justement estimé.

ÉDOUARD DE BARTHÉLEMY,
Membre du Comité.

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ NATIONALE D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS D'ANGERS (ANCIENNE ACADÉMIE D'ANJOU).

Nouvelle période, tome XVI, année 1873, in-8° avec un atlas.

(Séance du 18 janvier 1875.)

La Société d'Angers contient un travail important, mais nous le mentionnerons seulement pour mémoire, c'est la relation des fouilles des Châtelliers de Frémur, commune de Saint-Gemme-sur-Loire, lue au concours de la Sorbonne, en 1873, par son auteur, M. Godard-Faultrier. Le même archéologue a résumé les richesses monumentales du département sous la forme d'un rapport au préfet : il propose d'ajouter neuf monuments à l'ancienne liste : le peulvan de Nidevelle, haut de 6^{m},33 (commune de Saint-Georges-de-Thoureil); le dolmen de la Bajoulière, couvert d'une pierre de 7^{m},40 carrés (commune de Saint-Remy-la-Varenne); le mur à petit appareil imbriqué près la porte Toussaint d'Angers, comme type des premiers remparts de cette ville; les fouilles des Châteliers, comprenant murs d'enceinte romains, canaux, piliers d'aqueduc, fourneaux, hypocauste, salle polylobée, bassins, sur un terrain d'environ un hectare; les fouilles de Gennes, comprenant un ancien théâtre avec gradins, avec des restes d'une salle de balnéum; l'ancienne église Toussaint d'Angers, actuellement annexe du musée des antiquités, dont le classement est d'autant plus à désirer que la municipalité a déjà pensé à faire passer une rue sur son emplacement; la chapelle de Lesvière, également à Angers, dont les voûtes portent des écussons aux armes de la seconde maison d'Anjou-Sicile; le logis Barrault, approprié au musée général d'Angers; l'église abbatiale d'Asnière, sur la commune de Cizay, dont on ne saurait trop signaler l'élégance du chœur, de l'abside carrée et du transept; M. Godart insiste sur le mouvement des voûtes, — une grande surhaussée au centre de quatre plus petites et de deux en trompe, — qui s'opère en prenant son point de départ sur les murs de l'enceinte pour venir se reposer dans l'espace sur deux colonnes monolithes. L'auteur

Digitized by Google

signale encore certains monuments dont il ne croit pas devoir proposer le classement officiel, mais qu'il recommande cependant avec raison : la crypte de Ronceray, retrouvée en 1857 et réparée en 1861; les peintures murales de l'église des Ponts-de-Cé, débadigeonnée depuis 1850; les églises du Vieil-Baugé, de Jarzé, de Saint-Florent-le-Vieil, de Dénezé; la chapelle du cimetière de Saint-Florent-le-Vieil, celle du Marillais, celle du château de la Bourgonnière, remarquable spécimen de l'art de la Renaissance, dû à Jean de Lespine, Angevin, élève de Philibert Delorme; le logis des pénitentes à Angers; les murs du XIe-XIIe siècle de l'ancien castrum de Saumur. En insistant sur l'importance véritablement hors ligne de l'église abbatiale de Fontevrault, M. Godart-Faultrier fait remarquer que sa nef, voûtée en coupoles sur pendentifs distincts, sur plan carré, lui paraît bien, comme à M. de Verneilh, inspirée par le type de Saint-Pierre de Périgueux, enfanté lui-même par l'art byzantin qui a élevé Saint-Marc à Venise : Fontevrault serait la dernière limite de cette architecture vers le nord-ouest. Ce monument lui paraît en outre le type de l'architecture qu'il dénomme *style Plantagenet*, et dont le point de départ sera l'Anjou au XIIe siècle. Ce nom lui vient naturellement de ce que son développement s'est effectué sous le règne des illustres princes de la maison de Plantagenet qui ont régné à la fois en Angleterre et en Anjou. C'est une architecture mixte et de transition, où l'on voit le plein-cintre aux fenêtres, l'ogive aux formerets et arcs-doubleaux avec des voûtes en dôme : dans ce style, le chœur des églises est carré, avec accompagnement aux angles de petites voûtes en encorbellement ornées de nervures cylindriques. Appartiennent à cette catégorie l'église Saint-Pierre de Saumur, la tour Saint-Aubin, la cathédrale Saint-Maurice, le chœur de Saint-Serge, l'Hôtel-Dieu d'Angers, dont la ressemblance est évidente avec les Hôtels-Dieu de Caen et du Mans : tous trois ont été bâtis sous Henri II, roi d'Angleterre.

ÉDOUARD DE BARTHÉLEMY,

Membre du Comité.

ANNALES DE L'ACADÉMIE DE MÂCON.

Tomes X et XI, années 1872 et 1873.

(Séance du 6 février 1875.)

Le premier de ces deux volumes ne contient rien qui ait trait à

Digitized by Google

l'archéologie. Mais on y trouve les hommages rendus par l'Académie de Mâcon à la mémoire de son illustre confrère, l'auteur des *Méditations* et de *Jocelin;* hommages discrets et qui se gardent de toucher à la vie publique du grand poëte.

Dans le tome de 1873, on trouve d'abord un mémoire de M. Monnier, sous le titre de *Notes pour servir à l'histoire du département de Saône-et-Loire par ses monuments.* L'auteur n'y traite que des monuments de l'époque celtique, tels que dolmens et cromlechs, pierres croulantes, pierres qui virent, menhirs, pierres limitantes. Il donne en appendice une liste alphabétique des communes du département, contenant la description des monuments celtiques qui s'y trouvent ou qui y ont existé. C'est un travail de nature à entrer dans cette vaste collection des Répertoires archéologiques de la France, publiée sous les auspices du Ministre de l'instruction publique et qui marche d'un pas sûr, bien qu'un peu lent. Vient ensuite une lettre de M. Arcelin à M. l'abbé Ducrost. C'est une polémique engagée entre ces deux écrivains au sujet de cette fameuse station préhistorique de Solutré, dont il a été parlé dans la *Revue.*

L'âge de pierre et la classification préhistorique d'après les sources égyptiennes, par M. Adrien Arcelin. C'est ici encore une polémique soutenue par M. Arcelin contre deux savants égyptologues, MM. Lepsius, de Berlin, et Chabas, de Chalon-sur-Saône. Citons d'abord le début de ce savant mémoire : « Les études préhistoriques ont donné lieu à beaucoup d'abus et d'exagérations. Les hommes à systèmes s'en sont emparés pour s'efforcer d'en tirer des preuves en faveur de leurs théories, et nous avons vu éclore les chronologies les plus fantastiques et les classifications les plus arbitraires qui se puissent imaginer. Il en est résulté, comme cela arrive toujours en pareil cas, une réaction en sens inverse et non moins exagérée. Au nom de l'histoire et de l'antiquité classique, on a repoussé, par des négations absolues, les résultats des recherches préhistoriques. L'Égypte, en particulier, a fourni des arguments considérables aux adversaires de cette classification. Quelques savants ont cru trouver dans leurs travaux égyptologiques la condamnation irrévocable des idées nouvelles. Nous allons examiner ce qu'il peut y avoir de fondé dans ces objections. » (P. 201.)

M. Arcelin a exploré la vallée du Nil pendant l'hiver de 1868-69. « Pensant, dit-il, qu'on pouvait appliquer avec fruit à l'Égypte la méthode géologique et archéologique qui avait fourni d'intéressants

Digitized by Google

résultats en Europe, et qui est le principe des investigations préhistoriques, je consacrai, avec le concours d'un de mes amis, M. le vicomte de Murard, l'hiver de 1868-69 à l'exploration de la vallée du Nil. Je partais avec l'espoir (quoiqu'on m'en ait fait un reproche tendant à infirmer le résultat de notre exploration) de retrouver des documents analogues à ceux qu'on exhumait des gisements préhistoriques d'Europe. Il me semblait qu'en Égypte, plus qu'ailleurs, sous les puissantes assises de cinquante ou soixante siècles de civilisation pharaonique, l'existence bien constatée d'un âge de pierre aurait une importance ethnographique capitale.» (Page 204.) Tous les silex que M. Arcelin a rapportés d'Égypte présentent avec ceux des temps préhistoriques européens l'analogie la plus parfaite.

M. Chabas, qui trouve en Égypte, dès les temps les plus reculés, l'emploi simultané de la pierre, du bronze et du fer, en conclut que l'on devrait rejeter les dénominations d'âge de pierre, âge du bronze et âge du fer, et il incline, avec M. Lepsius, à faire rentrer dans le cadre des temps historiques tous les silex taillés recueillis dans la vallée du Nil. Mais, dit M. Arcelin, «je ferai remarquer en passant que nier de parti pris la possibilité d'un *âge de pierre* me semble difficile en présence de faits contemporains que tout le monde a pu vérifier, puisqu'on a vu de nos jours des populations en plein âge de pierre.

«Quant à cette expression : temps préhistoriques, qu'on fasse donc cesser une fois pour toutes le malentendu sur lequel se plaisent à jouer quelques auteurs. Je l'ai écrit souvent et je le répète : elle n'a qu'un sens relatif. Qu'il n'y ait pas de temps préhistoriques pour l'humanité en général, puisque la Bible fait le dénombrement des générations humaines depuis la création du premier homme, soit! Mais pour chaque peuple, sans en excepter les Égyptiens, il y a un terme fatal où, les lumières de leur histoire particulière venant à manquer, commencent les ténèbres préhistoriques. Suivant les peuples, ce terme recule ou se rapproche; ce qui est préhistorique pour les uns correspond au plus complet développement de la civilisation pour les autres. Ces réserves faites, je ne vois pas ce que la critique la plus sévère pourrait trouver à reprendre à cette locution.» (P. 226.) Plus loin, il dit encore : «Le peu que nous savons de nos ancêtres Gaulois ou des Germains ne nous vient-il pas de la Grèce ou de Rome? C'est-à-dire que l'histoire classique a projeté ses lumières au milieu des ténèbres préhistoriques de la Gaule et de

Digitized by Google

la Germanie. » (P. 227.) Il nous faudrait trop citer pour donner une idée de l'importance de ce mémoire. Nous nous contenterons d'en recommander très-fort la lecture à ceux qui se préoccupent de cette étude, difficile et toute moderne, des temps préhistoriques.

Nous trouvons avec plaisir, dans ce volume, que l'Académie de Mâcon fonde un musée, auquel M. Arcelin a donné généreusement sa collection archéologique. On peut donc lui appliquer le mot : bien faire et bien dire[1].

L. Douët Darcq,

Membre du Comité.

Mémoires de la Société archéologique du midi de la France.

Tome X, 4e livraison.

(Séance du 6 février 1875.)

Les mémoires réunis dans la quatrième livraison sont au nombre de cinq. Il y en a trois qui appartiennent au domaine de l'histoire, *Robert le Fort, sa famille, son origine.* — *Notice sur le lieu de Galan.* — *Petites villes fortifiées du moyen âge dans le pays de Toulouse.* Les deux autres reviennent de droit à la section d'archéologie; ils traitent d'une table d'autel de la basilique de Saint-Saturnin, et du célèbre château d'Oiron, en Poitou.

M. Caussé s'est attaché à décrire l'ancienne table de marbre blanc qui surmontait autrefois l'autel consacré à saint Saturnin. Ce monument précieux, très-peu connu et depuis longtemps abandonné, consiste en une dalle épaisse qui n'a pas moins de $2^{m},27$ de long, sur une largeur de $1^{m},14$. La sculpture porte bien le caractère des premières années du XIIe siècle et celui de l'école toulousaine, déjà florissante à cette époque. Les quatre côtés de la table, taillés en biseau, présentent des imbrications, des rinceaux entremêlés d'oiseaux fantastiques, des médaillons contenant les figures en buste du Christ, de la Vierge, de saint Pierre et de plusieurs autres saints personnages. La table est légèrement excavée, comme on le remarque dans quelques autels du même temps qui se sont conservés

[1] En 1873, M. Arcelin avait lu à la Sorbonne, séance du 18 avril, une *Note sur les instruments de pierre en Égypte*, qui est l'embryon du travail que l'on vient d'analyser; voy. *Rev. des Soc. sav.* 5e série, t. V. (Note de la Commission de rédaction.)

Digitized by Google

en Languedoc et en Provence. Cette disposition avait pour objet d'éviter les accidents qu'aurait pu causer l'ancien usage de ranger sur les autels les hosties destinées à être consacrées pour la communion des fidèles. Une inscription, moitié en prose, moitié en vers, gravée sur la bordure, nous apprend en ces termes que l'autel toulousain avait été construit par les soins de la confrérie autrefois célèbre de Saint-Saturnin :

in nomine domini nostri iesv christi
hoc altare fecervnt constitvi confratres beati satvrnini
in qvo divinvm celebretvr officivm ad salvtem animarvm svarum
et omnivm fidelivm amen
satvrnine dei confessor et inclite martir
nomine pro christi qvi tavro tractus obisti
vrbe tolosana dvm corripis acta profana
vota tve plebis fer ad avres omnipotentis
vt... gratvs qvod in hac ara celebratvr[1]

Trois vers sur cinq sont léonins. Le second fait allusion au genre de mort de saint Saturnin, qui fut lié à un taureau furieux. Une fracture a fait disparaître un mot du dernier vers; mais le sens ne laisse aucun doute. Nous voudrions pouvoir annoncer au Comité que cet intéressant autel sera remis en honneur dans l'église; mais nous craignons bien que cette réintégration ne se fasse encore attendre. Le sculpteur a signé son œuvre : *Bernardvs Geldvinvs me fecit.* Il était à peu près contemporain de l'artiste qui inscrivait ainsi son nom sur des figures que le musée de Toulouse a recueillies : *Vir non incertvs me celavit Gilabertvs.* Les signatures d'artistes se rencontrent moins rarement dans les monuments du midi de la France que dans ceux du nord.

Le château d'Oiron se trouve en possession d'une suffisante notoriété; une description nouvelle eût été superflue. Aussi M. l'abbé Carrière s'est-il borné, avec le concours de notre correspondant, M. le chanoine Barbier de Montault, à faire ressortir quelques détails qui avaient échappé à l'attention de la plupart des visiteurs. Il s'est surtout occupé des curieuses peintures que Claude Gouffier, seigneur d'Oiron, grand écuyer de France, fit exécuter dans une galerie de son château pour transmettre à la postérité *les figures retraictes au naturel des plus renommés chevaux du roi Henri deuxième du nom qui étaient en son écurie à son avénement à la couronne.* Les chevaux

[1] Nous n'avons pu maintenir ici les abréviations du texte original.

Digitized by Google

des écuries de François Ier y tiennent aussi leur place. La peinture a beaucoup souffert des injures du temps; elle n'a cependant pas complétement disparu. De courtes inscriptions indiquent le nom et la race de chaque cheval; les marques des haras d'où ils provenaient sont aussi reproduites à côté des figures. Le mémoire de M. l'abbé Carrière présente tout ce qui subsiste encore de cette singulière épigraphie, et vient compléter les descriptions antérieures de la splendide demeure des Gouffier.

F. de Guilhermy,

Membre du Comité.

Mémoires de la Société d'émulation du Doubs,

4e série, tomes V, VI et VII, 1869, 1870 et 1871-1872.

(Séance du 8 mars 1875.)

Plusieurs des mémoires importants contenus dans les trois derniers volumes de la Société d'émulation du Doubs sont de date ancienne et déjà connus de certains membres du Comité, ayant été lus à la Sorbonne. Aussi nous les analyserons rapidement.

Tel est (t. V) celui sur *le Champ de Mars de Vesontio*, par M. Auguste Castan, qui a déjà essayé une restitution du Capitole de l'antique cité des Séquanes, et que nous retrouverons plus tard occupé à en restituer le théâtre.

M. Aug. Castan prétend assimiler le Champ de Mars de la métropole à celui de la modeste cité gauloise, et commence par indiquer le rôle que jouait le Champ de Mars dans la société romaine, ou plutôt le rôle que la société romaine jouait dans le Champ de Mars.

C'était un lieu consacré au culte du dieu, aux exercices des troupes et aux comices populaires. Comme il était placé en dehors de l'enceinte de la ville, il servait occasionnellement à la crémation et à la sépulture des personnages considérables.

A côté de l'autel de Mars, on y avait bâti l'*Ovile* ou *Septa*, où le peuple s'assemblait dans ses comices. Les annexes de ce lieu étaient le *Diribitorium*, où se faisait le recensement des votes, et la *Villa publica*, où le peuple était purifié par une aspersion d'eau lustrale. D'où la nécessité d'avoir des eaux.

M. Aug. Castan trouve toutes ces conditions remplies par les substructions découvertes de 1840 à 1847, lors de la construction de

Digitized by Google

l'arsenal d'artillerie de Besançon sur le *Chamars*, dont le nom n'est qu'une altération de ce que les chartes appelaient le *Campus Martis*.

Les fouilles faites pour asseoir les fondations de l'arsenal avaient mis à découvert, sous le sol moderne, une couche de débris antiques, puis, au milieu d'un remblai uniforme, des constructions qui étaient fondées dans un sol ancien rempli d'ossements et de débris de vases.

Cette couche inférieure avait servi de cimetière, tant à l'époque gauloise que sous les Romains, jusqu'au temps de Néron. On n'y rencontre point, en effet, de médailles d'époque postérieure à cet empereur.

On y retrouve la pierre de l'*Ustrinum*, tout le mobilier ordinaire des inhumations provenant d'incinérations, et même, dans des caisses de bois, les ossements des animaux qui avaient été brûlés avec les Gaulois. Galba ayant accordé à Vesontio les libertés municipales, il fallut construire les édifices nécessaires à l'exercice de ces libertés.

Un aqueduc fut construit à travers le cimetière; sur son extrados, et faisant corps avec lui, s'élevèrent les deux murs d'un édifice circulaire dont le sol, provenant de remblais, recouvrit l'ancien cimetière. M. A. Castan estime que ces constructions datent du temps de Septime Sévère, parce qu'une médaille de cet empereur fut découverte noyée dans le mortier de l'aqueduc. Elles ne lui sont point, en tout cas, antérieures, et des colonnes de style toscan très-abâtardi, que l'on trouve en grand nombre, montrent que l'édifice fut construit à une époque de décadence. Ces colonnes, élevées sur le mur circulaire intérieur, devaient former un portique, dont le mur circulaire extérieur, concentrique au premier et bâti en moellons, formait l'enceinte. Un toit devait le recouvrir, s'appuyant d'un côté au mur d'enceinte, de l'autre aux architraves de pierre ou de bois qui joignaient les chapiteaux de la colonnade. La place circonscrite par cette construction avait 40 mètres de rayon.

Le portique était divisé en sept compartiments de forme irrégulière par des murs obliques, que M. A. Castan prétend expliquer par l'usage auquel il suppose qu'était consacrée cette enceinte. Si cet édifice était l'*Ovile* du municipe de Vesontio, divisé en sept tribus comme la ville de Besançon était divisée en sept bannières avant la Révolution, il fallait pouvoir surveiller les opérations du vote que chaque tribu émettait dans chacun des secteurs qui lui était dévolu.

Digitized by Google

De là cette forme oblique des murs, qui permettait de pénétrer dans chaque compartiment aux regards des magistrats, placés d'un côté dans une logette ménagée dans le portique même, entre les deux entrées de l'édifice, de l'autre sur une estrade dressée en avant des colonnes, à l'extrémité d'un rayon faisant presque angle droit avec celui qui passe par l'axe de la logette, estrade du haut de laquelle on pouvait, en outre, passer les revues.

La majeure partie de ces divisions secondaires est bien irrégulière et d'un tracé bien bizarre pour avoir été le résultat d'un plan préconçu, et nous voudrions, pour être assuré du bien fondé des déductions qu'en tire M. A. Castan, qu'il eût vu lui-même les substructions dont il ne parle que d'après autrui. Il peut y avoir eu des différences de matériaux et d'appareil indiquant des édifices d'époques diverses dont il n'a pas été tenu compte, qui ne lui eussent point échappé et qui eussent pu détruire les suppositions très-ingénieuses que nous venons d'indiquer.

Adossées à l'enceinte sont des substructions d'un édifice que l'on suppose avoir été le *Diribitorium*, pour le recensement des votes, édifice qui se soude bien mal, d'ailleurs, avec le portique. D'un autre côté, à quelque distance, on a exhumé un autre édifice : le sol de l'une des pièces, terminée par une abside, était recouvert d'une mosaïque. M. A. Castan suppose, afin d'assimiler le Champ de Mars romain avec ce qu'il croit avoir été le Champ de Mars bisontin, que c'était la demeure des prêtres de Mars et la basilique du dieu lui-même.

Dans les ruines qui recouvraient ce qu'il restait de ces constructions, on n'a point trouvé de médailles postérieures à l'empereur Maxence, mort en 353. Ces ruines seraient le résultat de l'invasion de la Gaule par les Germains et de la destruction de Vesontio, qui en fut une des conséquences.

Bien qu'il ne nous semble pas permis d'être aussi affirmatif que l'est M. A. Castan dans son examen des vestiges de l'édifice circulaire du Besançon romain et dans les déductions qu'il en tire, nous devons reconnaître que le faisceau des renseignements et des probabilités est fort bien groupé, et qu'il témoigne d'un grand esprit critique servi par un esprit fort souple.

Disons en terminant que M. A. Castan ne répugne pas à l'idée que l'édifice circulaire qu'il étudie aura pu servir de marché en temps ordinaire.

Digitized by Google

Afin d'en finir avec les ruines romaines de Besançon, nous passons immédiatement au septième volume, qui renferme un important travail du même M. A. Castan sur *Le Théâtre de Vesontio et le square archéologique de Besançon.* Mais le Comité, ayant été tenu au courant des découvertes dont il s'agit, nous serons bref.

L'importance imméritée que l'on avait attribuée à un passage de la légende de saint Maximin, prétendu évêque de Besançon, tandis qu'il fut évêque de Trèves, légende insérée au XVIIe siècle seulement dans le bréviaire du diocèse, avait fait placer à une certaine distance en avant de la porte Noire l'ancien forum. Une construction circulaire en moellons, revêtue de dalles latéralement et en dessus, et qui avait jadis porté une colonnade, ayant été découverte dans les substructions des bâtiments adjacents à la place que l'on avait cru être le forum, sembla donner une apparence de certitude à cette supposition.

M. A. Castan, qui, ainsi que nous l'avons vu plus haut, regarde toujours à Rome pour savoir ce qui s'est fait à Vesontio, trouvant un forum quadrangulaire dans la capitale, ne put adopter l'idée d'un forum circulaire dans la colonie.

Il avait à choisir entre cinq sortes de monuments : un temple, une naumachie, un cirque, un amphithéâtre et un théâtre. Le rayon de la courbe suivant laquelle était plantée l'enceinte dont on avait reconnu les vestiges était trop grand pour qu'on pût supposer qu'une simple ville provinciale eût pu édifier un monument religieux plus grand que le Panthéon de Rome. L'emplacement de l'enceinte sur le flanc d'une montagne excluait l'idée d'une naumachie, quand la rivière était là pour cet office.

Pour songer à un cirque, il aurait fallu lui donner un espace que ne pouvaient lui laisser les maisons bâties dans une cité trop étroite, limitée qu'elle était par une boucle de la rivière, qui l'entourait de trois côtés.

Quant à un amphithéâtre, il existait de l'autre côté de la rivière.

Restait le théâtre. L'emplacement en pente ne répugnait point à cette hypothèse, car on sait que les Grecs, et après eux les Romains, afin d'épargner la dépense, en creusaient les gradins dans la déclivité d'une colline et en édifiaient la scène sur une partie plane.

Afin de justifier ses suppositions, M. A. Castan obtint de la Société d'émulation du Doubs une première somme de 100 francs, et de la ville l'autorisation d'opérer un sondage.

Digitized by Google

La chance, ou plutôt l'heureux choix de la place choisie, voulut que l'on tombât sur le revêtement, sur l'estrade qu'il supporte et sur des débris de colonnes.

L'archéologie eut la rare bonne fortune d'exciter l'enthousiasme des Bisontins, et M. A. Castan, secondé par M. A. Ducat, architecte, put dépenser la somme de 34,815 fr. 50 cent., recueillis un peu partout, pour déblayer autant que possible la place Saint-Jean, qui recouvrait les vestiges de l'ancien théâtre de Vesontio, et pour créer un square archéologique dont l'enceinte est décorée par les anciennes colonnes reposant sur leurs bases et portant l'antique architrave sur leurs chapiteaux [1].

Une vue d'ensemble de la colonnade, avec la porte Noire en perspective dans le fond, laisserait croire que l'on a sous les yeux quelque coin du forum romain, aux environs de l'arc de Titus.

Ni les gradins en avant de l'enceinte, ni le sol de l'orchestre, ni la scène n'ont été retrouvés. M. A. Castan suppose que le théâtre n'a jamais été achevé, et que, ayant été commencé par l'enceinte extérieure, jamais les gradins n'ont été construits en avant et en dessous. Quelques chapiteaux simplement épannelés le lui font supposer. Probablement ces gradins étaient provisoires et de bois.

Nous négligeons les questions accessoires que traite M. A. Castan à propos du théâtre et d'un bassin antique de distribution d'eaux qui en est voisin. Il pense que ce bassin fut transformé en baptistère lors de l'établissement du christianisme à Vesontio, et il le prouve même par certains passages de la légende de saint Prothade. Le baptistère était naturellement placé sous le vocable de saint Jean-Baptiste, ainsi que l'église voisine, qui est aujourd'hui détruite, mais qui a transmis son nom à la place où existe aujourd'hui le square archéologique de Besançon.

Nous terminerons l'examen des travaux personnels de M. A. Castan par celui du mémoire intitulé : *Les sceaux de la commune, l'Hôtel de Ville et le Palais de Justice de Besançon.* Lorsque les habitants de Besançon s'organisèrent en commune, du XIIe au XIIIe siècle, après avoir longtemps lutté contre leurs évêques, ils mirent sur leur sceau la représentation de deux des principaux reliquaires de l'une de leurs églises cathédrales, car ils en possédaient deux : l'une dans la

[1] Les fouilles ont valu à la Société d'émulation du Doubs, qui en eut l'initiative, une des trois médailles d'or décernées en 1873 à la Sorbonne; voy. *Revue des Soc. sav.* 5e série, t. V, p. 326 et p. 309 et suiv. (Note de la Commission de rédaction.)

Digitized by Google

ville, et qui existe encore sous le vocable de saint Jean l'Évangéliste; l'autre sur le plateau où la citadelle est assise aujourd'hui, sous le vocable de saint Étienne.

Comme cette dernière était en rapports moins immédiats avec les habitants, et leur était, par conséquent, à ce que suppose M. A. Castan, moins hostile, ceux-ci choisirent, pour mettre sur leur sceau, des symboles rappelant celle-là, de préférence à ceux qu'ils eussent pu trouver dans l'église Saint-Jean. Une croix processionnelle, appelée *Crux preciosa*, et un bras-reliquaire de saint Étienne, assez mal ajustés d'ailleurs, marquent le grand sceau de la commune, tandis que le contre-sceau porte quatre colonnes dominées par un fronton accosté de trois croix, pour rappeler les restes du portique d'un temple romain qui subsistaient sur le rocher qui domine Besançon.

Lorsqu'en 1290 l'empereur Rodolphe de Habsbourg eut réussi à établir sa domination sur la ville, tout en respectant les franchises de ses habitants, ceux-ci ajoutèrent l'aigle impériale sur leur sceau, comme le faisaient les villes libres. Le contre-sceau porta toujours les quatre colonnes, mais couronnées par trois frontons de style gothique.

Dans un autre contre-sceau du XIVe siècle, l'aigle fut substituée aux colonnes, mais deux d'entre elles reparurent sur un sceau de 1434, combinées avec l'aigle éployée au-dessus du rocher qui les portait. Deux étaient tombées.

L'ajustement de ces deux colonnes avec l'aigle occupa le goût des artistes chargés de graver le sceau communal du XVe au XVIe siècle, et même jusqu'au XIXe siècle, car l'aigle éployée, portant une colonne en pal dans chacune de ses serres, figure sur le sceau de la mairie actuelle avec la devise VTINAM, que l'on a substituée, par un amour bizarre du latin, au PLEVT A DIEV qui se trouvait sur les anciennes monnaies municipales.

Ce ne fut qu'en 1381 que la commune de Besançon put tenir, dans une maison lui appartenant, ses assemblées, qui, depuis l'année 1290, pour le moins, se réunissaient dans des logis tenus à loyer. Quelque temps après, elle rebâtit de fond en comble la maison commune, qui fut construite à la Renaissance, à partir de l'année 1520.

En arrière de cet édifice, on commença en 1581 un bâtiment destiné à la tenue du conseil et des audiences de justice. Mais aux

Digitized by Google

fondations de cette simple bâtisse on substitua, l'année suivante, celles d'une construction monumentale, qui existe encore aujourd'hui et qui est affectée au service du Palais de Justice. Cet édifice eut pour *architecteur* un homme habile venu de Dijon, Hugues Sambin, l'auteur de la façade de l'église Saint-Michel de Dijon, et plus universellement connu par son livre intitulé *Œuvres de la diversité des termes dont on use en architecture*, où le bizarre fait tort à l'abondance ainsi qu'au grandiose des inventions.

Ces travaux du célèbre architecte dijonnais, ici mentionnés pour la première fois, n'étaient point connus de notre regretté collègue Ad. Lance, qui n'a pu les mentionner dans son *Dictionnaire des architectes français*.

Pour «avoir faict ung modelle, ensemble des portraict, plan et néorité du baptiment neuf de l'hotel consistorial», il toucha :

Pendant l'exercice 1580-1581....	15 écus d'or.
Pendant l'exercice 1582-1583....	45 francs en 15 escus pistolets.
Pendant l'exercice 1585-1586....	36 francs.
En tout.....	126 francs.

Il fut défrayé de ses dépenses de séjour la première fois qu'il vint à Besançon, en 1580, où il logea chez maître Pierre Chenevyère, qui est traité de «menusier» et qui exécuta pour 36 francs «les armoiries de la cyté et ceulx de la Majesty imperial en pierres eslevées».

Quant aux statues de *la Force* et de *la Justice* qui décorent les deux niches du pavillon central, elles furent exécutées par Gédéon Coillot, traité tantôt d'*architecteur*, tantôt de *menusier*.

Ce mémoire, composé avec beaucoup de méthode et cette connaissance des faits et des documents qui caractérise tous les travaux de M. A. Castan, est illustré de nombreuses gravures, la plupart dessinées par lui, qui en sont un complément naturel.

Une note assez étendue de M. A. Castan sur les *Monnaies gauloises des Séquanes*, également accompagnée de gravures, termine le septième volume.

Cette note a pour objet de combattre une erreur de lecture de quelques numismatistes, qui avait pour conséquence assez singulière de faire trouver les monnaies d'une peuplade de la Gaule presque partout, excepté dans sa contrée d'origine. M. de Saint-Ferjeux avait, le premier, relevé cette singularité à propos des mon-

Digitized by Google

naies des Séquanes, et s'était attaché, par suite, à rechercher non pas tant si une médaille avait été découverte dans une certaine région, que le nombre de médailles semblables qu'on y avait trouvées.

Il avait pensé, avec raison, ce semble, « que, si dans vingt, trente, quarante découvertes de médailles gauloises faites dans une même localité ou dans une même province, on trouve presque toujours les mêmes médailles, et ces médailles en bien plus grand nombre que les autres, les découvertes toujours renouvelées de ces médailles ne peuvent être expliquées qu'en admettant qu'elles appartiennent à la province dans laquelle elles ont été trouvées. » M. A. Castan mit ce précepte en pratique lorsqu'il eut à classer le médailler de la bibliothèque de Besançon, qui contient 390 monnaies gauloises, trouvées pour la plupart sur le territoire de Vesontio. La monnaie de potin à la légende TOG lui fournit 73 exemplaires; celle qui a pour revers un cheval cornu lui en donna 55; celle au revers d'un sanglier sur un couronnement d'étendard, 31, etc. La collection ne possède, par contre, qu'une seule pièce d'argent à la légende SEQVANOIOTVOS, qui appartient incontestablement au pays. Quant aux autres monnaies qu'on est dans l'habitude d'attribuer aux Séquanes, le médailler de Besançon n'en possède point. M. A. Castan donne pour conclusion à sa note qu'il n'en propose point, mais qu'il pose seulement un problème dont des recherches ultérieures pourront donner la solution. Si jusqu'ici nous n'avons analysé que des travaux de M. A. Castan, c'est que ces travaux tiennent une grande place dans les Mémoires de la Société d'émulation du Doubs. Il nous reste maintenant à signaler ceux de plusieurs de ses collègues.

M. Quiquerez a publié dans le tome V une étude assez importante sur *l'Église et le Monastère de Moutier-Grandval.* Mais, quelle qu'ait été l'importance historique de cette célèbre abbaye, comme son territoire appartient à la Suisse, nous ne croyons pas qu'il nous appartienne de nous en occuper ici. Qu'il nous suffise de dire que M. Quiquerez s'est fondé sur le plan, bien connu aujourd'hui, de l'abbaye de Saint-Gall pour restituer celui de l'abbaye contemporaine de Grandval, et qu'il semble résulter de la description de l'église abbatiale encore debout que son plan et certaines de ses parties peuvent remonter à l'époque carolingienne.

L'étude de M. Jules Gaultier, archiviste du département du Doubs, sur *les Gorrevod et leur sépulture dans l'église de Marnay,* récemment

Digitized by Google

restaurée par les soins de M. le duc Roger de Bauffremont, représentant actuel de la maison de Gorrevod, ne renferme que cette phrase sur le tombeau :

« Une charmante statue de Vierge en albâtre florentin, supportée par une élégante pyramide à quatre étages d'architecture italienne, une inscription sur marbre blanc nommant les trois personnes qui reposent encore dans le caveau seigneurial, c'est là tout le monument. »

C'est peu pour justifier la seconde partie du titre de recherches qui sont, avant tout, historiques.

M. J. Gaultier s'est montré plus archéologue dans sa *Note sur le cimetière burgonde de Cussey-sur-l'Ognon.*

Ce cimetière, découvert par hasard, comme toujours, a été exploré méthodiquement, mais en partie seulement, grâce au mauvais vouloir du propriétaire du terrain qui abondait le plus en sépultures. Celles-ci étaient de trois sortes, et formées soit de sarcophages de pierre avec couvercle en toit, soit de pierres plates posées de champ et ajustées avec soin de façon à constituer un sarcophage, soit de pierres empruntées à des édifices romains, posées à plat et destinées à recevoir les morts. Les premières avaient été violées; les secondes ont donné quelques-uns des objets que l'on rencontre d'ordinaire, soit dans les sépultures burgondes du Sud-Est, soit dans les sépultures franques du Nord-Ouest; les troisièmes ne renferment que peu d'objets métalliques, mais quelques fragments de vases en terre cuite, avec des débris d'ossements d'animaux. L'objet le plus singulier trouvé dans ce cimetière, et en même temps le plus énigmatique, est une tige de bronze longue de 6 centimètres, terminée à l'une de ses extrémités par un disque creux et à fond plat, gravé d'une croix à son revers, et à l'autre par un tranchet en croissant, également gravé d'une croix. Une chaînette d'acier est fixée au milieu de la tige. Une gravure qui doit être très-exacte accompagne la description de ce bronze.

Une note de M. Ch. Thuriet sur *le Menhir de Norvaux et le muraillement de la Chatelle* (Ve volume) n'est que la description de roches qui nous semblent avoir été déposées par la nature plutôt que par la main des hommes dans un vallon voisin d'Alaise, auquel se rattachent des souvenirs druidiques.

Le sixième volume est remarquable par un important mémoire, accompagné de figures, de M. de Rochas d'Aiglun, sur la *Poliorcétique des Grecs.* Phylon de Byzance, Æneas, l'Anonyme de Byzance,

Digitized by Google

Héron de Constantinople et le Compilateur anonyme y sont traduits et commentés. Mais nous sommes forcé de nous souvenir ici de ce qu'Henriette répond à Vadius :

Excusez-moi, Monsieur, je n'entends pas le grec.

Ces matières, bien que fort intéressantes, ne sont point de la compétence du Comité [1].

Il nous faut en dire autant à propos du discours de M. Lebrun-Dalbanne : *De l'intérêt des pierres gravées pour l'étude de l'antiquité* (VIIe volume). Bien que le latin y domine, ce latin ne nous regarde pas plus que le grec des stratégistes.

Il nous reste à mentionner la *Notice sur le sculpteur Monnot*, par feu Lancrenon, l'auteur du *Fleuve Alphée*, jadis au musée du Luxembourg, aujourd'hui à celui de Besançon, où il avait suivi son auteur, devenu conservateur du musée et directeur de l'école de dessin de la ville. Cette biographie rectifie les dates de naissance et de mort du sculpteur franc-comtois, telles que les donne la *Biographie générale*.

Monnot (Pierre-Étienne), né à Orchamps-Vennes en 1658, fit ses premières études à Dijon, dans l'atelier du sculpteur Jean Dubois, puis alla à Rome, où l'Académie de France venait d'être fondée. Il travailla au groupe que P. Le Gros exécuta pour les Jésuites et qui représente *saint Ignace enlevé par les anges*, puis aux autres travaux dont le même statuaire fut chargé par le même ordre. Les Renommées du tombeau de Grégoire XV seraient de lui : « Ces Renommées remplirent convenablement leur office envers le sculpteur à qui elles doivent naissance, » ainsi que le dit M. Lancrenon, car les Odescalchi le chargèrent de l'exécution du tombeau d'Innocent XI, dans une des chapelles de l'église Saint-Pierre. Clément XI lui confia l'exécution des deux statues de saint Pierre et de saint Paul pour l'église Saint-Jean-de-Latran. En 1715, il quitta Rome pour suivre le landgrave Charles à Cassel, où il resta treize ans occupé à la construction et à la décoration de bains, où il n'entre pas moins de douze statues et de huit bas-reliefs. Après la mort du prince de Hesse-Cassel, en 1730, Monnot retourna à Rome, où il ouvrit un atelier.

[1] Ce travail a été lu à la Sorbonne, séance du 2 avril 1869; voyez *Revue des Soc. sav.* 4e série, t. IX, p. 366.

Digitized by Google

On ne connaît de lui, pour cette époque, que deux bas-reliefs qui accostent une statue de saint Joseph, dans l'église Sainte-Marie de la Victoire.

Il mourut le 4 août 1733, et fut inhumé dans l'église de l'hospice de Saint-Claude, fondé par les Francs-Comtois réfugiés à Rome. Il laissa deux fils.

La Société d'émulation de Besançon est, comme on le voit, dans sa période d'activité. Elle a déjà fait beaucoup. Espérons qu'il lui reste encore beaucoup à faire, afin qu'elle ne s'endorme point dans le repos où nous voyons plongées beaucoup trop de Sociétés, qui, jadis actives, se reposent aujourd'hui et méritent rarement qu'on s'occupe d'elles.

ALFRED DARCEL,

Membre du Comité.

ANNALES DE LA SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS DES ALPES-MARITIMES.

Tome II, 1873.

(Séance du 8 mars 1875.)

L'archéologie n'a pas autre chose à revendiquer dans ce volume que deux brèves notices épigraphiques de MM. Sardou et Brun, nous donnant le texte d'une demi-douzaine d'inscriptions romaines, recueillies sur le territoire du bourg de Mougins, entre Cannes et Grasse, à Nice et dans les environs. Ces inscriptions, qui appartiennent aux temps du Bas-Empire (l'une d'elles est une inscription chrétienne de la fin du ve siècle), ne sont pas toutes inédites, et MM. Sardou et Brun, en les publiant de nouveau, ont eu pour unique objet de les restituer et de corriger les fautes de lecture qui ont échappé aux premiers éditeurs. Ont-ils réussi, et l'interprétation qu'ils donnent des sigles douteux (par exemple, à propos des lettres finales V C S S de l'inscription chrétienne de Cimiez) vaut-elle mieux que celle qu'avaient hasardée leurs prédécesseurs? Je n'oserais pas l'affirmer.

JULES MARION,

Membre du Comité.

Digitized by Google

Bulletin de l'Académie delphinale.

3e série, t. IV à VIII, 1868-1872.

(Séance du 8 mars 1875.)

L'Académie delphinale ne comptait dans son sein qu'un archéologue, M. Ferdinand de Saint-Andéol. Elle eut le malheur de le perdre en 1870, et ne lui avait pas encore donné de successeur lorsque parut le dernier volume de la série que nous annonçons; aussi l'étude des monuments fait-elle presque complétement défaut dans cette série. Nous n'avons à signaler qu'une note succincte de M. Vallier sur deux tiers de sol inédits au nom de *Gratianopolis*, et une notice historique de M. de Rochas d'Aiglun, qui accompagne un plan figuratif des diverses enceintes fortifiées de Grenoble.

La numismatique du Graisivaudan n'est pas riche pour l'époque mérovingienne. On ne connaissait encore que quatre triens de cette époque; les deux nouveaux que signale M. Vallier sont l'un et l'autre marqués au nom du monétaire Flavinus. Les types diffèrent. L'un est d'un dessin assez correct, l'autre d'une barbarie extrême : ce qui prouve une fois de plus que le style ne peut pas servir de base à une classification chronologique des espèces mérovingiennes.

Voici la description des pièces produites par M. Vallier :

1° Buste à droite, avec la légende GRACIA-NOPOLE ∽, et au revers une croix pattée dans un grènetis qu'entoure la légende FLAVINV∽ MNT, poids 1gr 29c.

2° Buste diadémé à droite, avec la légende GRAC-INOPL. Au revers, la même croix que dans l'exemplaire précédent, mais chargée dans ses cantons inférieurs d'un G en forme d's et d'un R. En légende FLAVINVS MONITA. Poids 1gr 10c.

La carte dressée et expliquée par M. de Rochas d'Aiglun montre les enceintes successives de Grenoble à l'époque romaine, au moyen âge, au XVIIe siècle, et enfin l'enveloppe des fortifications actuelles. La partie la plus neuve du commentaire concerne les travaux exécutés depuis 1590. Les premiers furent ordonnés et conduits par Lesdiguières. L'enceinte était achevée en 1620, mais elle ne satisfaisait pas complétement son auteur, et celui-ci avait commencé à la remanier lorsqu'il mourut. Il y eut sous Louis XIV des projets proposés qui ne changèrent pas l'état ancien. M. de Rochas démontre que Vauban, qui passe pour avoir fortifié Gronoble, ne fit

Digitized by Google

pas autre chose que dresser des plans qui ont été exécutés seulement en 1732.

J. Quicherat,

Membre du Comité.

Annales de la Société historique et archéologique de Château-Thierry, 1872.

(Séance du 8 mars 1875.)

Les travaux de la Société historique et archéologique de Château-Thierry avaient, trop naturellement, subi un temps d'arrêt durant les néfastes années de 1870 et de 1871. Les comptes rendus et les mémoires qui en résultent ont pu tenir dans un petit volume de 170 pages, mais ce petit livre se recommande encore par la qualité autant que par la variété des publications.

L'archéologie peut y réclamer au moins trois chapitres.

M. Barbey poursuit sa consciencieuse étude des *Croix d'églises et de cimetières et calvaires de l'arrondissement de Château-Thierry*. Il nous donne une notice intéressante sur la croix de l'église de Crouttes, qui, soumise en 1851 à la Commission des monuments religieux alors établie au ministère des cultes, fut généralement attribuée à un artiste du XIIe siècle, et que MM. Viollet-le-Duc et Ruprich Robert ont préféré dater du XIIIe. C'est une croix-reliquaire, à double traverse, comme les croix vulgairement dénommées croix de Lorraine; elle se termine aux six extrémités par des fleurons. Le corps est en bois de chêne, recouvert par derrière d'une plaque de cuivre doré, par devant et sur les côtés d'une plaque d'argent doré. Cette croix mesure à la hampe 33 centimètres 7 millimètres; la première traverse du haut a 15 centimètres, l'épaisseur est de 12 millimètres. La face est ornée d'un *opus persicum* en filigranes d'argent doré, formé de rinceaux finissant en têtes d'épingle et en fleurons, du milieu desquels s'échappent des tortillons semblables aux vrilles de la vigne. Au milieu de ces filigranes sont enchâssées soixante-six pierres taillées (dix manquent), maintenues par un sertissage en argent doré : ce sont des cabochons, des opales blanches et des opales vertes, des rubis, des améthistes, des saphirs et des cornalines. « Trois de ces dernières sont gravées; l'une représente le poisson symbolique; une autre, un vase orné de deux anses carrées, et la troisième un ange qui pourrait aussi bien avoir été un Cupidon. »

Digitized by Google

Ces gravures sont d'un travail assez barbare. Au point de vue archéologique, le reliquaire est déparé par la petite vitrine qui protége la relique et par le cadre, tous deux modernes et de mauvais goût, sans nulle harmonie avec le style de la croix.

M. Barbey trouve de si grandes analogies entre le travail de cette croix de Crouttes et celui d'une croix de cette époque conservée au Musée du Louvre, qu'il s'aventurerait à les attribuer au même artiste. Non content de cette hypothèse, il rêve que la croix de Crouttes pourrait être un cadeau de saint Louis, sur le seul fait des ressemblances qu'il lui découvre avec la croix-reliquaire en vermeil de l'église d'Orval (département du Cher), qui fut donnée au seigneur d'Orval par le saint roi. Cette supposition n'est-elle pas aussi hasardée en son genre que la légende populaire du chien enragé qui avait tiré cette croix d'une fontaine pour l'apporter à l'église, légende dont M. Barbey est le premier à sourire en la racontant?

La croix de l'église d'Étampes, qu'il décrit aussi, appartient ou plutôt appartenait aussi à la famille des croix à reliques; elle n'est plus qu'à l'état de débris; on y remarque quatre petits appendices mis deux à deux au bas de chacun des bras, percés tous quatre d'un petit trou, et destinés à soutenir soit un ornement d'orfévrerie en pendeloque, soit plutôt des cordons dont les bouts inférieurs devaient être tenus en mains dans les processions par des personnes pieuses ou des officiers de l'église. Malgré l'état de dégradation des quatre extrémités fleuronnées de la croix, on ne peut méconnaître que les figures à mi-corps burinées dans les quatre fleurons ne soient celles des quatre évangélistes. Sur le revers, correspondent les quatre animaux symboliques; sur le revers aussi, au centre de la croix, dans un cercle qui en réunit les bras, est représenté, toujours au burin, Dieu le Père, portant le globe en la main gauche et bénissant de la droite. Ces dessins et la forme des lettres J H S donnent à supposer que la croix d'Étampes serait du XIVe siècle.

Dans le petit mémoire intitulé *Une visite à Brécy*, nous trouvons, outre les descriptions de trois monnaies romaines du IIIe siècle, celle aussi d'un bénitier assez étrange qui provient de la chapelle Saint-Nicolas à la Mortfosse, détruite au XVe siècle.

Ce bénitier, entièrement coulé en bronze, affecte la forme d'un mortier qui aurait été tranché un peu au delà du centre; il a 8 centimètres et demi de hauteur, et mesure sur la tranche une largeur

Digitized by Google

de 7 centimètres en haut et de 5 et demi en bas. On nous en donne la figure lithographiée (p. 40). Ce qui est à étudier, c'est l'anse, reliée au bas du bénitier par deux têtes de lion : aplatie au milieu, elle représente d'un côté un personnage monté sur un éléphant et s'abritant sous un parasol conique, de l'autre côté un personnage monté sur un dromadaire et coiffé d'un turban orné d'une aigrette; au-dessous de ce dernier on voit une tête grimaçante. De part et d'autre, l'anse se termine en queue de serpent pour aller se rattacher derrière aux deux têtes de lion. M. Barbey suppose que ce petit meuble, en raison de ces motifs d'ornementation, pourrait avoir été rapporté de Constantinople ou d'Asie Mineure au temps des croisades. Nous croyons que c'est tout simplement un produit de l'art flamand du XVIe siècle.

Une belle planche gravée nous offre deux boucles de ceinturon mérovingiennes, d'une remarquable composition, que M. le marquis de Puységur a trouvées dans les environs de son château de Busancy, et que M. Hachette a été chargé de décrire. La première, de forme arrondie, ornée de trois têtes grossièrement gravées, est d'un travail moins fini et probablement plus ancien que l'autre, dont la forme est allongée. Elle est la plus originale, mais d'un type très-connu déjà dans les collections mérovingiennes. Une lithographie placée en tête du volume représente le village de Gandelu au XVIIIe siècle, avec son château de style Louis XIII et sa très-modeste église gothique.

Ne quittons pas la Société archéologique et historique de Château-Thierry sans la féliciter de la pieuse acquisition qu'elle a faite de la maison natale de Jean de La Fontaine, de l'excellente idée qu'elle a eue de s'y transférer elle-même avec son musée et sa bibliothèque, et de la généreuse ambition qu'elle a de rendre à cette maison la physionomie antique qu'elle a perdue, aux larges croisées leurs meneaux en pierre et leurs vitres à plomb, aux bâtiments de service leurs tourelles à toits aigus, à l'intérieur ses vieilles tapisseries, ses meubles anciens, et tout ce qu'on a retrouvé déjà ou qu'on pourra retrouver des objets qui appartinrent au grand et bon La Fontaine.

GUSTAVE BERTRAND,

Membre du Comité.

Digitized by Google

Mémoires de la Société académique d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Aube.

Tome XXXVII, 1 vol. gr. in-8° avec planches, année 1873.

(Séance du 8 mars 1875.)

M. l'abbé Lalore, qui poursuit la publication des cartulaires des abbayes du diocèse de Troyes, donne dans ce volume les chartes de l'abbaye de Mores, fondée par saint Bernard dans la vallée de l'Ource. Il ne reste plus que des ruines insignifiantes des bâtiments : une route passe sur l'emplacement de l'église ; cependant l'ancien cellier subsiste, ainsi qu'une belle construction du XVIIIe siècle avec perron et balcon, fragment du bâtiment central. On voit encore huit travées du cloître avec ogives, voûtes et culs-de-lampe.

M. l'abbé Lalore publie un état des constructions au XVIe siècle et une relation d'une visite faite à l'abbaye en 1744 par le visiteur général de l'ordre; elle avait dû être rebâtie pour la plus grande partie à cette époque. L'auteur emprunte également à ce même document le catalogue de la bibliothèque qui comptait aussi trente-deux manuscrits soigneusement décrits.

M. Jules Gréau a rédigé un intéressant rapport sur les fouilles faites récemment à la Tombelle d'Aulnay, située sur le plateau de Langres, non loin du village de Jasseines. C'était une éminence inculte, entourée de quelques broussailles, et sur le flanc de laquelle végétait un orme adopté pour signal sur la carte de notre état-major. De nombreux terriers étaient pratiqués dans cette éminence, et un jour, en furetant, un berger ramassa dans l'un de ces trous un objet en bronze, acquis par M. le comte des Réaulx et donné par lui au musée de la Société de l'Aube.

Cet objet, qu'on a pu voir à l'Exposition de 1867, est une tête de bœuf mesurant 9 centimètres du front au bout des naseaux et 5 centimètres à la partie frontale la plus développée. Les yeux sont ouverts, le globe de l'œil est en argent, et deux pierres figurent les prunelles. Frappée de cette importante découverte, la Société de l'Aube décida que la Tombelle serait fouillée par les soins d'une commission présidée par M. Gayot, président de la compagnie.

La Tombelle est située à 171 mètres au-dessus du niveau de la mer; elle avait la forme d'un cône tronqué dont la base était très-

Digitized by Google

large par rapport à la hauteur; mais primitivement le cône devait être beaucoup plus complet, comme le prouve un fort bourrelet de terre qui forme actuellement la circonférence de la partie supérieure de l'élévation, tandis que la partie centrale du sommet forme la cuvette. Un vieillard confirma par ses souvenirs cette appréciation, en déclarant que son père avait assisté à une fouille de la partie haute, laquelle n'avait amené aucun résultat.

L'examen de la terre composant la Tombelle démontra qu'elle était incontestablement factice, car ce n'est qu'à plus d'un kilomètre qu'on retrouva de la terre semblable. On attaqua la Tombelle par quatre tranchées en croix : les premiers coups de pioche amenèrent quelques débris de poteries et des os d'animaux en trop mauvais état pour être reconnus. On arriva, au bout de plusieurs jours, à un tertre en craie soigneusement disposé, formé de morceaux de craie dure, taillés évidemment par la main de l'homme. On le déblaya et on arriva sans aucune découverte au sol primitif.

Les travaux continuèrent cependant et on reconnut avec la sonde l'existence d'un vide sous ce terrain : on parvint promptement à une excavation distinctement pratiquée avec des instrumens de fer dans la craie. Cette excavation avait la forme d'un parallélogramme étroit, mais complétement vide ; elle avait la forme d'une fosse en forme de siége dont voici les mesures exactes :

		Mètre.
Longueur...	en haut	1,30
	au fond	1,01
Largeur....	en haut	0,72
	au fond	0,70
Hauteur du dossier		0,79
Épaisseur du siége		0,97
Longueur du siége		0,59
Profondeur totale		1,10

Les membres de la commission firent continuer les tranchées vers l'extérieur et dans chaque direction. A quelques mètres du massif de la Tombelle, on rencontra un fossé large et profond, de dimensions toujours égales. Les fragments de poterie furent recueillis soigneusement et furent reconnus composant 4 ou 5 vases d'assez grande dimension.

Digitized by Google

Sur l'un de ces morceaux on lit en lettres capitales le mot IONI ou INOI. On n'a reconnu aucune trace de combustion et pas le moindre atome de métal. En terminant son rapport, M. Gréau demeure très-sobre de considération, en se contentant de constater que l'origine de la Tombelle lui paraît plus mystérieuse que jamais.

Il énumère ensuite quelques découvertes récemment faites dans le département : bracelets de bronze trouvés sur deux squelettes placés dans une même fosse à Yèvres; un buste trouvé en labourant à Lesmont : c'est un buste de femme en terre blanche, analogue aux statuettes trouvées en assez grand nombre à Toulon dans l'Allier; un moule en terre cuite de la Vénus marine, avec le nom du potier *Priscus*, trouvé dans les terrains creusés pour les travaux du chemin de fer de Troyes à Bar-sur-Aube; ce nom figure sur plusieurs pièces exhumées à Toulon. Non loin de la Tombelle d'Aulnay, on a, en diverses fois, mis au jour des fragments de poterie grossière, à Lassicourt, à Chassericourt, renfermant des os calcinés, à Balignicourt. M. Gréau constate dans le même département l'existence de deux Tombelles dans la forêt de Lentilles et près de Chassericourt. Enfin, dans un post-scriptum, le zélé rapporteur mentionne la découverte, non loin de la Tombelle d'Aulnay, d'une tombe en pierre, mesurant 1^{m},85 de longueur, bombée au-dessus, taillée, mais sans ornement. Elle renfermait un squelette, orienté, avec un seul petit vase en terre noirâtre. Il termine en émettant le vœu, auquel vous vous associerez certainement, que la Société, loin de se décourager, poursuive des fouilles sur tous les points qui pourraient lui être utilement signalés.

ÉDOUARD DE BARTHÉLEMY,

Membre du Comité.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES HISTORIQUES ET NATURELLES DE L'YONNE.

Tome XXVII, année 1873, 2 vol. in-8°.

(Séance du 8 mars 1875.)

Nous parlerons d'abord du mémoire de M. Hermelin sur une église souterraine existant dans la ville de Saint-Florentin, qui n'avait pas été encore étudiée. C'est une vaste crypte située en face de l'église paroissiale, servant actuellement de cave. Elle forme une

Digitized by Google

salle à peu près carrée de $8^{m},80$ sur $8^{m},55$, divisée en trois nefs parallèles et à peu près égales : les voûtes sont ogivales, et leurs nervures retombent au milieu de la salle sur deux piliers, et au pourtour sous dix corbeaux incrustés dans les gros murs; la hauteur de ces nefs sous leurs clefs est de $4^{m},30$; deux escaliers semblables à ceux des clochers d'église desservent cette crypte, donnant, l'un dans la maison, l'autre dans la grande rue, par vingt-trois et quinze marches.

Près de ce second escalier, dont la première partie est vraiment belle et seule ancienne, se trouve un enfoncement de la même largeur qu'une des nefs, mais dont le sol est plus haut d'un mètre, avec voûte et plein-cintre. Au devant est encore une excavation, au fond de laquelle on descend par six marches, et qui sert d'entrée à plusieurs galeries souterraines allant dans toutes les directions, et ayant permis autrefois de communiquer avec toutes les maisons de la ville; ces galeries ont $2^{m},10$ de hauteur et $1^{m},25$ de largeur.

La crypte est pourvue, comme nous l'avons dit, de voûtes; elles sont en pierres de petit appareil. Les chapiteaux des piliers et les corbeaux ne portent que des moulures simples. M. Hermelin constate la parfaite similitude du style de ce monument avec les voûtes et les piliers du cellier et du grenier de l'abbaye de Pontigny, qu'on sait remonter à l'an 1114.

En se résumant, l'auteur propose de conclure que ce monument date du commencement du XIIe siècle et formait une église secrète, à laquelle, par les galeries souterraines, les fidèles pouvaient se rendre sans danger, au milieu des troubles et des malheurs du temps. Il explique la construction de ce monument, qu'il démontre établi sur l'emplacement de la chapelle de l'ancien château, par le désir des habitants de mettre à l'abri du pillage les précieuses reliques de leur saint patron, lorsque, dans le second tiers du XIIe siècle, la guerre déclarée par Thibaut de Champagne à Raoul de Vermandois vint répandre la terreur dans ces contrées. On sait que saint Bernard visita cette crypte en 1147, et une tradition constante affirme que, pendant quelque temps, Thomas Becket s'y tint caché. Le château et la chapelle haute furent détruits par les habitants eux-mêmes en 1357, lors de la guerre des Anglais, après avoir reconnu l'impossibilité de les défendre.

M. Poncelet a communiqué à la Société un objet curieux trouvé dans le faubourg Saint-Martin d'Auxerre; c'est une boule en terre

Digitized by Google

cuite noire, percée d'un trou de la grosseur d'une moyenne perle et portant cette inscription sur deux lignes :

A TAVI·MPIN
M·POTAVS...

Le même membre décrit les objets gallo-romains trouvés par lui dans le cimetière de Vincelles ; les principaux sont : une très-belle urne en terre noire haute de $0^m,13$; deux coupes en terre rouge avec des noms de potier, que M. Poncelet aurait dû reproduire ; un vase de même couleur, de jolie forme, de $0^m,15$, avec filets et six dépressions sur la panse ; un *torques* avec ornements à jour ; un bracelet semblable ; des bracelets de femme ; des fibules ; deux monnaies d'Auguste et de Néron. Nous regrettons que M. Poncelet n'ait pas donné de descriptions plus détaillées, mais nous le félicitons d'avoir offert ces objets au musée de la ville.

M. Cotteau rend compte d'une trouvaille de silex taillés recueillis au-dessus des sablières de Saint-Amatre, avec des débris de poterie cuite grossièrement.

Signalons encore un petit monument découvert à Sens par M. Poncelet : c'est un cachet d'empirique, long, étroit, à six faces. On y lit le nom du médecin *Paternianus*, son adresse *S.* indiquant vraisemblablement Sens ; puis les mots *col* pour *collutio ; liri* pour *lirinum* (huile de lin) ; *diamisoida*, nom de la potion inventée par lui ; les faces 2, 3, 4 portent également les noms de plusieurs drogues, et la dernière se termine par le nom *Severianus*. Sur le plat, des deux côtés du cachet, on voit deux individus, des malades sans doute, ayant les bras, les jambes, la tête entourés de bandelettes avec une inscription au trait : sur l'une, NVSIIVIIRIA ; sur l'autre, AFNIA DIAMISO.

M. l'abbé Barranger a tenté une fois de plus d'interpréter la formule *sub ascia dedicare* qui se lit sur un grand nombre de monuments funéraires de l'époque romaine, principalement dans les Gaules. Cette formule constitue un problème dont la solution n'est pas encore trouvée. M. Barranger considère les haches en pierre, si fréquentes à l'époque celtique, comme de véritables petites *ascia* ; leur présence dans des sépultures lui fait conclure que c'étaient des objets religieux, des symboles de la divinité, consacrant les lieux où les corps avaient été ensevelis. Il rapproche la hache de pierre

Digitized by Google

celtique, signe de consécration, de la formule romaine : *per Jovem Lapidem jurare.*

La forme de l'*ascia* est bien connue aujourd'hui, depuis que l'on en a trouvé des exemplaires en fer, semblables aux représentations gravées sur les monuments; à la rigueur, une hache en pierre pourrait être emmanchée de manière à rappeler la forme de l'*ascia* romaine; mais je ne crois pas que nous ayons un texte, ni même une donnée qui nous permette encore de déterminer exactement le sens que les anciens attribuaient à cette formule et à ce symbole. Il semble cependant que, pour le moment, les archéologues de France et d'Allemagne s'accordent à y voir un témoignage de l'importance attachée par les anciens à placer un monument neuf sur la dépouille du défunt. Dans cette hypothèse, la formule en question serait plus commune en Gaule qu'au delà des Alpes, parce qu'elle aurait été plus utile dans un pays étranger de mœurs et de croyances à l'Italie, que dans la région même où cette coutume était obligatoire et connue de tous.

Édouard de Barthélemy,

Membre du Comité.

Digitized by Google

RAPPORTS

DES MEMBRES DU COMITÉ SUR LES COMMUNICATIONS MANUSCRITES.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

1. *Pèlerinage de Saint-Jacques de Compostelle.*
2. *Croisade contre les Albigeois.*

Communications de M. Desjardins, précédemment archiviste de la préfecture de Seine-et-Oise, actuellement chef du bureau des archives départementales au ministère de l'intérieur.

(Séance du 1er mars 1875.)

Ces deux documents originaux sont conservés dans les archives du département de l'Oise, où ils ont été copiés par M. Desjardins, lorsqu'il en était conservateur.

1° Le premier, daté du 9 septembre 1182, émane de l'un des évêques de Beauvais les plus célèbres, de Philippe de Dreux, fils de Robert de France, comte de Dreux, et neveu du roi Louis le Jeune. Cet évêque, élu en 1175, en conserva longtemps le titre et les fonctions, de 1177 à 1217, selon le *Gallia christiana*.

Presque tous les historiens ses contemporains en ont parlé. Guillaume de Tyr, Guillaume de Neubrige, Guillaume le Breton, Mathieu Paris, Thomas de Walsinghâm, Roger de Howeden et d'autres chroniqueurs du XIIe et du XIIIe siècle ont raconté longuement sa vie agitée et aventureuse, plus guerrière qu'épiscopale : *tam bellator quam clericus*, selon Guillaume le Breton; *bellicosus magis pontifex quam religiosus*, selon Guillaume de Neubrige. On le voit, dans ces récits souvent dramatiques, participant à deux croisades en Terre-Sainte, celles de 1178 et de 1188, et prisonnier dans l'une d'elles;

Digitized by Google

combattant dans son diocèse contre les Anglais qui l'avaient envahi et le dévastaient; fait alors prisonnier et emmené à Londres, où il fut retenu pendant plusieurs années, et racheté au prix d'une forte rançon.

En 1210, il participe à la croisade contre les Albigeois. Pierre de Vaux-Cernay le nomme au nombre des évêques et des comtes français qui avaient répondu à l'appel de Simon de Montfort. Mais cet historien raconte aussi que Philippe de Dreux assista fort peu de temps à cette fatale guerre d'extermination, malgré les instances et les prières de la comtesse de Montfort, qui le suppliait à genoux de ne point abandonner la croisade [1]. Nous verrons, dans le second document communiqué par M. Desjardins, que d'autres guerriers, évêques, clercs et comtes de l'Ile-de-France et des provinces voisines leur succédèrent deux ans plus tard.

Peu d'années après, en 1214, l'évêque Philippe de Dreux prenait très-activement part à la bataille de Bouvines, où il combattait auprès de Philippe-Auguste, son parent, ayant soin, suivant le témoignage de plusieurs chroniqueurs, de ne point user de l'épée, mais armé d'une massue d'orme, qui lui permettait d'assommer les ennemis sans violer la défense ecclésiastique imposée aux membres du clergé de verser le sang [2].

Le petit événement auquel fait allusion la première charte communiquée par M. Desjardins, c'est-à-dire le pèlerinage à Saint-Jacques de Compostelle, en 1182, avait déjà été mentionné brièvement dans le *Gallia christiana* (t. IX, col. 732) :

... *Anno 1182, ad S. Jacobœum in Gallæcia profecturus, accessit*

[1] *Petri Vallium Sarnaii monachi Hist. Albigensium*, c. XLI, in *Rer. Gall. scriptores*, t. XIX, p. 35 : « Cum aliis sacram militiam professus. » — *Id.* p. 37. « Dum autem de compositione hujusmodi (castri Termarum) tractaretur, Carnotensis et Belvacensis episcopi, comes etiam Robertus et comes Pontivi recedere ab exercitu proponebant, supplicavit comes, rogaverunt universi, ut adhuc in obsidione illa per tempus aliquantulum remanerent; sed cum illi nullo modo flecti potuissent, nobilis comitissa Montisfortis eorum pedibus se provolvit, affectuose supplicans ne, in tantæ necessitatis articulo, negotio Domini exhiberent humerum recedentem... Episcopus autem Belvacensis et comes Robertus et comes Pontivi, deprecati, comitissæ noluerunt acquiescere, sed dixerunt quod in crastino recederent, nec ullo modo expectarent, etiam una die... » On voit dans le chapitre suivant qu'en effet l'évêque de Beauvais et plusieurs de ses compagnons abandonnèrent l'armée des Croisés.

[2] *Willelmus Britt. Philipp.* l. X.

Digitized by Google

(Philippus) *in Capitolium Bellovacense, ac priusquam itineri se committeret, anniversarium suum fundavit.*

M. Desjardins ne fait pas mention de cette concordance, non plus que d'aucun autre des événements de la vie de ce prélat guerrier que je viens de rappeler brièvement; mais du texte dont il adresse la copie et qui paraît bien être celui auquel les auteurs du *Gallia christiana* ont fait allusion sans le citer, puisqu'on y lit cette phrase : *pro anniversario habendo*, il tire cette conséquence qu'au moment d'entreprendre des pèlerinages on cherchait à mettre sa conscience en repos et à réparer des injustices précédemment commises. Telle aurait été la situation de Philippe de Dreux à l'égard du chapitre de sa cathédrale, et la concession qu'il lui fait de la moitié du revenu des moulins à foulon de Beauvais paraîtrait être la réparation d'une injustice ou d'un passe-droit commis par l'évêque, à l'époque de son avénement au siége de ce diocèse.

Sans chercher à contrôler le plus ou moins de probabilité de cette interprétation, et tout en remarquant que Philippe de Dreux devait avoir bien d'autres cas de conscience à purger, je proposerais de publier dans la *Revue* la charte en question et la courte notice qui l'accompagne, eu égard surtout à la célébrité de l'évêque Philippe de Dreux, dont tous les historiens du diocèse de Beauvais et du Beauvoisis, P. Louvet, A. Loisel, Simon, et le plus récent, l'abbé Delettre, ont longuement parlé, et duquel cependant on ne voit pas une seule charte dans les preuves du *Gallia christiana*, dont les auteurs ont cependant consacré une longue notice à Philippe de Dreux (t. IX, col. 732).

Le document dont il s'agit offre cet autre genre d'intérêt, de constater l'existence, dès le XIIe siècle, à Beauvais, de la fabrique de draps qui y fut pendant longtemps florissante.

2° L'autre document communiqué par M. Desjardins est daté de l'année 1212, et fait indirectement allusion à la croisade contre les hérétiques albigeois. Un chanoine de Beauvais, Guillaume, surnommé *Turkus*, à la veille de partir, *Albesium peregre proximo profecturus*, fonde une chapellenie à l'autel du Saint-Sépulcre, dans cette église, et lui assure des revenus, avec le consentement de ses trois frères, tous trois chevaliers, pour le salut de son âme et de celle de ses prédécesseurs.

Nous venons de voir, d'après le témoignage de Pierre de Vaux-

Digitized by Google

Cernay, que, dès l'année 1210, le célèbre évêque de Beauvais, Philippe de Dreux, s'était engagé pour la croisade contre les Albigeois avec d'autres habitants de son diocèse. Deux ans plus tard, d'autres Croisés du même diocèse et de provinces voisines allèrent rejoindre l'armée française qui, depuis deux ans, combattait en Languedoc. C'est de cette seconde expédition que faisait partie le chanoine de Beauvais dont il s'agit.

Quoique ce document, fort court, n'ait pas d'autre importance historique que de rappeler la fatale guerre albigeoise du XIIIe siècle et d'indiquer une fois de plus les origines diverses des recrues que Simon de Montfort rassemblait de toutes parts, je proposerai aussi de la publier, avec la notice que M. Desjardins y a jointe.

J. Desnoyers,

Membre du Comité.

1° Pèlerinage à Saint-Jacques de Compostelle.

(9 septembre 1182.)

Acte par lequel Philippe de Dreux, évêque de Beauvais, prêt à partir en pèlerinage à Saint-Jacques de Compostelle, restitue au chapitre la moitié de la dîme sur les moulins à foulon situés dans les eaux de Beauvais et de la banlieue, qu'il s'était fait céder par le chapitre.

In nomine sancte et individue Trinitatis, amen. Ego Philippus, Dei gratia Belvacensis ecclesie humilis minister, universis fidelibus in perpetuum. Ad noticiam tam futurorum quam presentium volumus pervenire, quod cum iter ad Sanctum Jacobum arripere vellemus, peregre profecturi, venimus in capitulum Belvacense, et inter cetera de quibus sermonem habuimus ibidem beati Petri et capitulo, intuitu pietatis, pro salute anime nostre et anniversario nostro habendo post decessum nostrum, legatum nostrum fecimus hoc modo : medietatem fructuum omnium que nos contingebat de molendinis fullonum ecclesie et capitulo in presentiarum remisimus, quam videlicet medietatem tempore electionis nostre ab ipso capitulo habueramus, compositione quadam habita inter nos et ipsum; siquidem, pro certo cognoscentes predecessorem nostrum sane memorie Bartholomeum episcopum molendina illa ecclesie et capitulo legasse, insuper omnes excommunicasse qui legatum immutarent vel in irritum revocarent, postulata a capitulo de transactis venia, totum in continenti sicut prescriptum est remisimus, totum-

Digitized by Google

que ecclesie et capitulo, sive a peregrinatione rediremus sive non, quiete de cetero possidendum legavimus. Collegimus etiam idem capitulum ad medietatem omnium molendinorum fullonum que amodo fient in omnibus aquis nostris apud Belvacum et infra banleucam. Hec igitur legata nostra tenore quo prescriptum est; ut firmiora permaneant, ea presenti scripto et sigilli nostri impressione munivimus. Actum Belvaci in crastino nativitatis beate Marie, anno incarnati Verbi millesimo centesimo octogesimo secundo.

9 septembre 1182.

Arch. du département de l'Oise. — Chap. de Beauvais. G. 819.

Pour copie conforme :

G. Desjardins,

Ancien archiviste de l'Oise.

Celui qui partait en pèlerinage pour obtenir une faveur du ciel ou expier ses péchés savait qu'il était exposé à succomber dans une route longue, pleine de fatigues et de dangers. Il faisait son testament, réparait le mal qu'il avait commis et inscrivait quelque fondation pieuse à son avoir éternel. Un pèlerinage était dans la vie comme, chez les Juifs, le jubilé, qui remettait toutes choses dans l'ordre.

Il faut croire que, au moment de son élection à l'évêché de Beauvais, Philippe de Dreux avait passé avec les chanoines qui lui donnaient leurs suffrages un marché contraire au droit. Dans un intérêt qui n'est pas indiqué, ceux-ci avaient cédé au nouvel élu la moitié du revenu des moulins à foulon de Beauvais. Un mot que nous soulignerons tout à l'heure laisse à penser qu'ils avaient eu peut-être la main forcée. Or ils tenaient cette moitié de revenu de la libéralité de Barthélemy, évêque de 1162 à 1175, qui avait menacé d'excommunication quiconque révoquerait la donation faite par lui. Philippe de Dreux était donc sous le coup de l'anathème porté par son précédesseur depuis son avénement à l'épiscopat.

Désireux d'aller en pèlerinage à Saint-Jacques de Compostelle, l'évêque prévaricateur veut, avant de partir, mettre sa conscience en repos. Il demande d'abord *pardon*[2] au chapitre, et ceci prouve que le chapitre ne s'était pas de son plein gré exposé à l'excommunication; on demande pardon à une victime, mais non à un com-

[1] « Compositione quadam habita inter nos tempore electionis nostre. »

[2] « Postulata a capitulo de transactis venia. »

Digitized by Google

plice. Ensuite il lui rend ce dont il s'était emparé. Il appelle cette restitution un legs[1], comme s'il faisait son testament. Comme il paraît laisser entre les mains du chapitre la compensation qu'il lui avait sans doute offerte[2] en retour de l'abandon du revenu des moulins, c'est une véritable donation qu'il lui fait en partant.

2e Croisade contre les Albigeois (1212).

Fondation d'une chapellenie à l'autel du Saint-Sépulcre dans la cathédrale de Beauvais, par Guillaume, dit le Turc, chanoine, partant pour la croisade contre les Albigeois.

Johannes, Dei permissione decanus, et capitulum Belvacensis ecclesie, universis presentis pagine noticiam habituris salutem in Domino. Noverit universitas vestra quod Guillelmus, cognominatus *Turkus*, concanonicus noster, *Albesium* peregre proximo profecturus, ob remedium anime sue et predecessorum suorum, capellaniam quandam instituit ad altare Sepuchri ecclesie nostre. Ad sustentationem vero capellani qui in eadem capellania Deo serviet, in perpetuam elemosinam dedit et concessit terciam partem totius decime de Liencort tam majoris quam minoris omnium rerum, preterquam de decima vini, et quadraginta solidos de censu ex redditu quem annuatim habebat in octo ostisiis in atrio ecclesie de Liencort sitis, et omne dominium earumdem, justiciam et venditiones, ecclesie nostre dedit in perpetuum et concessit, sicut eas in ostisiis supradictis percipere antea consuevit. Nos vero capellanum in dicta capellania ministrantem sicut unum ex clericis nostris manutenebimus in jure suo. Quia igitur redditus supradicti ad eumdem Guillelmum concanonicum nostrum jure spectabant hereditario, fratres ejusdem Guillelmi, Odo, Radulphus et Theodoricus, milites, elemosine sic facte in capitulo nostro assensum suum benigne prestiterunt, et eosdem redditus super altare nostrum in perpetuum abjuraverunt, dantes insuper fidem corporaliter de non reclamando in perpetuum, et de legitima garancia pro posse suo ferenda tanquam heredes et cum predicto Guillelmo fratre suo ipsius elemosine largitores. Quod ut ratum et inviolabile perseveret in posterum, presentem paginam sigilli nostri patrocinio fecimus roborari. Actum anno gracie m° cc° duodecimo. — (Le sceau manque.)

Arch. départ. de l'Oise. Chap. de Beauvais. — G. 751.

Pour copie conforme :

G. Desjardins,

Ancien archiviste de l'Oise.

[1] «Legatum nostrum fecimus hoc modo.»

[2] «Compositione facta inter nos.» — «De *transactis* venia.»

Digitized by Google

Les monuments qui rappellent la croisade contre les Albigeois sont rares; jusqu'à ce jour, je n'ai encore trouvé aux archives de l'Oise que cette charte, émanée du doyen du chapitre de Beauvais. Elle constate que Guillaume, chanoine, autorisé par ses trois frères, Eudes, Raoul et Thierry, chevaliers, *au moment de partir pour le pays des Albigeois*, fonda une chapellenie à l'autel du Saint-Sépulcre dans la cathédrale, et la dota du tiers de la grosse et menue dîme de Liancourt (à l'exception de la dîme du vin), et d'un cens annuel de 40 sous à percevoir en huit hostises situées dans le parvis de l'église, ainsi que du droit de propriété et de justice sur ces hostises. Cette dévotion au Saint-Sépulcre et le surnom de *Turc* qui lui est donné dans la pièce font penser qu'auparavant il avait déjà pris part à la croisade en Terre-Sainte.

C. Desjardins.

Documents relatifs à Charles des Astars et à Gabriel de Bernes.

1° *Lettres patentes par lesquelles le roi Louis XI fait donation à Charles des Astars, connétable de Bordeaux et bailli de Vivarais, en récompense de ses services, du château et seigneurie de Pierrelatte, en Valentinois, confisqués sur Gabriel de Bernes, ancien conseiller et maître d'hôtel du roi.* (Amboise, 21 juin 1462.)

2° *Enregistrement desdites lettres de don à la chambre des comptes de Dauphiné.* (Grenoble, 30 avril 1464.)

3° *Foi et hommage prêtés par Charles des Astars, seigneur de Pierrelatte, à raison de ladite seigneurie, au comte de Comminges, gouverneur du Dauphiné.* (Grenoble, 26 juin 1471.)

Communication de M. Aug. Chassaing, juge au Puy, correspondant du Ministère.

(Séance du 1er mars 1875.)

Les originaux en parchemin de ces trois pièces, dont M. Chassaing a adressé la copie sans aucun commentaire, sont en sa possession. Ils proviennent des archives de la maison d'Agrain des Ubares[1]. La première, la plus importante, est intéressante à plusieurs point de vue.

Sa date (21 juin 1462) la fait remonter à la seconde année du règne de Louis XI, alors qu'après les agitations, les intrigues, les

[1] Ce nom est ainsi écrit par M. Chassaing; a-t-il été exactement lu?

Digitized by Google

efforts de réformes politiques, l'exil, les conspirations contre son père Charles VII, qui avaient rempli la première moitié de sa vie comme dauphin, il commençait à pourvoir aux nouveaux intérêts de sa royauté.

C'est au Dauphiné, où il avait passé presque tout le temps de son exil, en grande partie volontaire, et où il exerçait une sorte de souveraineté indépendante, et à la Guyenne, où il venait de créer un parlement nouveau, démembré de celui de Toulouse, et où il confiait d'importantes fonctions administratives à d'anciens serviteurs, à d'anciens confidents de la vie agitée de son exil, que se rapportent les documents dont il s'agit. C'est pendant cette première période de sa nouvelle carrière que Louis XI prodiguait des faveurs et des largesses, dont il ne tarda pas être plus économe, et qu'il aimait à se venger des torts et des injures, plus ou moins réels, dont il croyait avoir souffert comme dauphin.

Les deux personnages dont il est fait mention dans ces pièces, Gabriel de Bernes et Charles Astars ou des Astars, ont joué tous deux un rôle assez remarquable dans la vie du dauphin. Le premier, d'après les termes mêmes du document de 1462, avait été conseiller et maître d'hôtel du prince, pendant son exil. Il était depuis longtemps attaché à sa personne, puisque dès l'année 1440, alors que le jeune prince était à peine âgé de dix-huit ans, celui-ci le choisit pour présenter au conseil delphinal les lettres que Charles VII venait de lui octroyer de la cession du Dauphiné en apanage[1].

Quatre ans plus tard, en 1444, ce fut encore Gabriel de Bernes que le dauphin chargea de le représenter pour traiter avec les Suisses[2].

Enfin il avait été chargé plusieurs fois (particulièrement en 1452 et en 1456), par ce prince, des missions les plus délicates auprès de son père. Plusieurs historiens du xve siècle, et particulièrement Mathieu d'Escouchy[3] et Georges Chastellain[4], dans de nombreux passages de leurs chroniques, font mention de Gabriel

[1] Duclos, *Histoire de Louis XI*, éd. de 1750, t. I, p. 23.

[2] Duclos, *Histoire de Louis XI*, éd. de 1750, t. I, p. 41.

[3] *Chronique de Mathieu d'Escouchy*, éd. publiée par M. de Beaucourt pour la Société de l'histoire de France, années 1452 et 1456, t. I, p. 424 et suiv., chap. LXXV à LXXIX, et t. II, p. 338, chap. CXLII.

[4] *Œuvres de G. Chastellain*, publiées par M. le baron Kervyn de Lettenhove, en 8 vol. in-8°. Bruxelles, 1863-1868, t. III, *Chronique*, p. 161, 162, 165, 168, 169, 177, 181, 200, 201, 205, 217, 218, 222, 223.

Digitized by Google

de Bernes avec les détails les plus précis. Le chapitre LXXV de la Chronique de d'Escouchy est intitulé : «Comment le daulphin de France envoya Gabriel de Bernes devers le roy Charles, son père, en ambassade, et de ce qu'il y fit.»

Une première mission de Guillaume de Courcillon, fauconnier du jeune prince, avait été sans résultat. Le but principal de cette nouvelle mission, dont Gabriel de Bernes fut chargé par le dauphin, seul d'abord, puis avec un autre envoyé, puis avec deux autres personnages plus importants en apparence, le prieur des Célestins d'Avignon et l'archevêque d'Embrun, confidents et amis du prince, était surtout de répondre aux reproches incessants que le roi adressait à son fils sur sa conduite en politique, dans les affaires ecclésiastiques et même sur sa vie privée. Elle avait aussi pour objet de résister aux injonctions réitérées que le roi adressait à son fils rebelle de retourner auprès de lui. Elle tendait enfin à prévenir la réalisation de menaces d'invasion d'une armée royale dans le Dauphiné [1]. Les missions, plusieurs fois renouvelées depuis 1452, de Gabriel de Bernes et d'autres envoyés du dauphin, furent mal accueillies par le roi, et n'atteignirent que très-incomplétement le but que le prince se proposait. Ce fut alors que celui-ci se réfugia à la cour du duc de Bourgogne. Peut-être cet insuccès fut-il, en partie, cause de l'inimitié et de la vengeance du dauphin contre son ancien confident, qu'il accuse, dans le document dont il s'agit, de «l'avoir abandonné à son grant besoing, de l'avoir délaissé de tout son service, et d'avoir commis à l'encontre de lui plusieurs grans faultes, crimes de lèze-majesté et autres deliz.» C'est pourquoi le prince confisque les grands biens territoriaux, châtel, terre, seigneurie, dont il lui avait fait don, au temps de sa faveur. Les soupçons de trahison et d'ingratitude, dont le dauphin accusait Gabriel de Bernes, n'étaient peut-être pas sans fondement apparent, et l'un des historiens de Louis XI, Duclos [2], rapporte que, cette même année (1456),

[1] Les instructions données par le dauphin à ses envoyés auprès de Charles VII, en 1452 et en 1456, ont été plusieurs fois rapportées par les chroniqueurs contemporains, surtout par Mathieu d'Escouchy (*Chronique*, t. I, p. 484) et par G. Chastellain (édition citée ci-dessus, t. III, p. 161). Duclos les a aussi publiées, ainsi que les réponses du roi (*Histoire de Louis XI*, t. III). Celles de 1452 ont été aussi reproduites dans la Collection des documents inédits (*Mélanges historiques*, publiés par M. Champollion, t. II, p. 189).

[2] *Histoire de Louis XI*, éd. de 1750, t. I, p. 90. — Ces détails ne se trouvent pas dans la plus récente *Histoire de Louis XI* par M. Legeay, 1874, 2 vol. in-8°.

Digitized by Google

époque de la dernière mission sans succès des envoyés du dauphin auprès de Charles VII, quand il se fut retiré auprès du duc de Bourgogne, Bernes et plusieurs autres des partisans du prince prêtèrent serment au roi. Ce ne fut qu'après la mort de son ancien maître d'hôtel et conseiller, que les biens dont celui-ci avait joui furent enlevés à ses héritiers par le dauphin Louis, devenu roi (1462).

Le second personnage dont il est fait mention dans les pièces communiquées par M. Chassaing, en ces termes : « Nostre amé et féal conseillier, maistre Charles des Astars, nostre connestable de Bourdeaulx et bailly de Vivaroys, » est plus connu par d'autres membres de sa famille, en Dauphiné, et dans l'histoire locale de l'administration bordelaise que dans l'histoire générale du xve siècle. Mais le premier des documents dont il s'agit signale, en termes dignes d'attention, « les grans, notables et agréables services rendus par longtemps, est-il dit, tant à l'entour de nous que autrement en plusieurs et diverses manieres, » et que le dauphin devenu roi récompensait.

Le premier de ces services est ainsi constaté : « En faisant et accomplissant le traictié de mariage fait et celebré par nostre ordonnance et commandement entre nostre dit conseillier, d'une part, et nostre bien amée Ysabeau Gassies, damoyselle, fille à Bertran Gassies, escuier de nostre dicte ville de Bourdeaulx, d'autre part; et en faveur, contemplation et accroissement dudit mariage..... »

N'est-il pas vraisemblable, d'après les propres termes du document, que cette bien amée Ysabeau aurait été une des favorites du dauphin auxquelles plusieurs chroniqueurs du xve siècle, en particulier G. Chastellain [1], ont fait allusion, lorsque celui-ci dit que ce prince aimait par amour [2].

Les autres services rendus par Charles des Astars au dauphin et récompensés par Louis devenu roi sont ainsi exposés :

« ... Pour aucunement le recompenser de plusieurs grans mises et despenses qu'il lui a convenu faire en plusieurs voyages et ambaxades qu'il a eues de nous, pour aler tant ès parties de Romme,

[1] Tome IV, p. 11.

[2] Ce fut cette même année que (suivant la *Chronique bourdeloise*, année 1462) « le roy estant à Bourdeaux donna Magdelène, sa sœur, en mariage à Gaston de Foix, auquel lieu la solennité de nopces est accomplie. » Cette même année, Louis XI institua à Bordeaux la confrérie de Montuzet en l'honneur de la Vierge Marie, « estant porté par l'institution qu'aucun de la dite ville ne pourra faire estat de la navigation, qu'il ne soit enrollé en la dite confrérie. »

Digitized by Google

Vtallie, que ailleurs, nous estans oudit païs du Daulphiné, et aussi ès pays de Flandres et de Brabant, où il nous a toujours servy et continuelement demouré avec nous pendant le temps que y avons esté; pour lesquels voyages et ambaxades, et aussi pour deux coursiers cecilians que autrefoiz avons eus de luy, l'un de poil bay et l'aultre grison, et argent qu'il nous a réallement presté à nostre besoing oudit païs de Flandres, luy estions et sommes tenuz en grans sommes de deniers montans la somme de quatre mil escuz et plus....»

Tous ces services ne méritaient-ils pas bien le don que le roi Louis faisait à l'ancien favori du dauphin des chasteau, ville et seigneurie de Pierrelapte, au comté de Valentinois?

Il est bien expliqué d'ailleurs que ces domaines, droits et appartenances, lorsqu'ils furent accordés une première fois à l'autre favori, Gabriel de Bernes, étaient indépendants du grand domaine delphinal, qu'ils avaient été achetés des propres deniers du prince, et pouvaient à ce titre recevoir une destination analogue résultant des droits du domaine privé.

Ce document me semble fournir à la vie de Louis XI, avant qu'il fût roi, et sur les premiers temps de son règne, des détails de vie privée assez intéressants pour qu'il mérite d'être intégralement publié dans la *Revue*. Les deux autres pièces, datées de 1464 et de 1471, dont la copie a été adressée par M. Chassaing, ne faisant que confirmer, par l'enregistrement officiel à la chambre des comptes de Grenoble, la donation dont il s'agit, et constatant l'acte de foi et hommage rendu par Charles des Astars, à raison de ladite seigneurie, au comte de Comminges, gouverneur du Dauphiné, n'offrent pas le même intérêt; mais, à raison de leur faible étendue, on peut aussi les publier, et remercier M. Chassaing de cette intéressante communication.

J. Desnoyers.

Membre du Comité.

Lettres patentes de Louis XI.

Note communiquée par M. de Boislille.

L'acte communiqué se trouve dans le registre du Trésor des chartes JJ 198, n° 428. (Amboise, 21 juin 1462.)

La famille dite *des Astars* était originaire de Villeneuve-de-Berg,

Digitized by Google

et un office de notaire royal avait été successivement occupé, dans cet important siége de judicature, par Jean Astarcii, Antoine Astarcii (1415) et Charles Astarcii, qui est qualifié notaire et secrétaire du roi en 1451.

C'est probablement le même Charles que Louis XI éleva si haut et combla de tant de bienfaits. Charles VII avait également pris plusieurs conseillers dans les jurispérits de Villeneuve.

Parmi les ambassadeurs envoyés à Venise en 1478 (*Négoc. diplom. avec la Toscane*, t. Ier, p. 174), je vois figurer un Jean *de Arcanis* (?), chambellan, que je crois être un *de Astarciis*, et un maître de Serres, qui appartenait très-probablement à une autre famille de Villeneuve, fort illustrée plus tard.

Philippe des Astars, conseiller du roi Louis XII au grand conseil, dans la liste du 3 août 1498, obtint, en 1505, la permission de faire construire contre son logis de Villeneuve deux petites tours pour la décoration et fortification dudit lieu.

Sur Pierrelate, il faudrait voir les *Lettres sur Pierrelate*, petit opuscule de l'archiviste départemental, M. Lacroix, entre les mains duquel j'ai vu, en 1860, les archives communales de cette petite ville.

Les Astars se firent construire dans le lieu de leur origine plusieurs hôtels superbes, dont il reste encore des vestiges, témoignant d'un luxe fort opulent.

Au XVIe siècle, Christophe des Astars, que je crois petit-fils de Charles, se qualifiait baron de Loudun au diocèse d'Uzès et de Mirabel en Vivarais.

La maison tomba alors en quenouille.

I

Lettres patentes par lesquelles le roi Louis XI fait donation à Charles des Astars, connétable de Bordeaux et bailli de Vivarais, en récompense de ses services, du château et seigneurie de Pierrelatte, confisqués sur Gabriel de Bernes, ancien conseiller et maître d'hôtel du roi.

(Amboise, 21 juin 1462.)

Loys, par la grace de Dieu, roy de France, daulphin de Viennoys, conte de Valentinoys et de Dioys. Savoir faisons à tous presens et à venir que, comme puis aucun temps en ça nous eussions acquis et achaté de

Digitized by Google

plusieurs personnes, et à diverses foiz, les chastel, ville, seigneurie, mandement et appartenances de Pierrelapte, assis et situé en nostre dit conté de Valentinoys et limites de nostre païs dudit Daulphiné, et lesdictes choses tenues par aucun peu de temps particulierement en nostre main, sans les avoir joints ne uniz à nostre demaine de nos diz Daulphiné et contez; et après ladicte acquisicion ainsi faicte, eussions lesdictes choses par nous acquises, cedées, transportées et delaissées à feu Gabriel de Bernes, lors nostre conseillier et maistre d'ostel, esperans qu'il nous serviroit loyaument et continuelement, pour les tenir et posséder perpetuelement comme chose nouvellement acquise et non appliquée à nostre demaine; au moien duquel don, eust ledit Gabriel joy paisiblement desdictes choses par aucun temps, et en prins les fruiz et revenues; et pour ce que ledit Gabriel, ce néantmoins, en soy monstrant et declairant ingrat dudit don et benefice par nous à lui fait, et de plusieurs autres grans bien qu'il avoit eu de nous, tant en grans sommes de deniers qu'il a prins sur l'assignation à nous faicte pour et à cause de nostre mariage sur la gabelle de Nice et ailleurs, comme autrement en maintes manieres, et nous ait habandonné à nostre grant besoing et delaissé du tout nostre service, et commis et perpetré à l'encontre de nous plusieurs grans faultes, crimes de leze-majesté et autres deliz; pour raison desquelz il ait esté par nous trouvé avoir fortfait, et confisqué envers nous tous ses biens, et à ceste cause nous soient de rechief venuz et escheuz lesdiz chastel, terre, ville, seigneurie, mandement et appartenances de Pierrelapte; par quoy nous loise d'iceulx, ensemble de tous les autres biens dudit Gabriel estans en nosdiz royaume, Daulphiné, pays et conté dessus diz, ordonner et disposer à nostre plaisir et voulenté. Pour ce est-il que nous, deuement et à plain informez desdictes faultes et crimes par ledit Gabriel, ainsi commis envers nous, ayans regard et consideracion à plusieurs, grans, notables et agréables services que nostre amé et féal conseillier maistre Charles des Astars, nostre connestable de Bourdeaulx et bailly de Vivaroys, nous a faiz par long temps, tant à l'entour de nous que autrement en plusieurs et diverses manieres, à iceluy, en faisant et accomplissant le traictié de mariage fait et celebré par nostre ordonnance et commandement entre nostre dit conseillier, d'une part, et nostre bien amée Ysabeau Gassies, damoyselle, fille à Bertran Gassies, escuier de nostre dicte ville de Bourdeaulx, d'autre part; et en faveur, contemplation et accroissement dudit mariage, et aussi pour aucunement le recompenser de plusieurs grans mises et despenses qu'il lui a convenu faire en plusieurs voyages et ambaxades qu'il a eues de nous, pour aler tant ès parties de Romme, Ytallie, que ailleurs, nous estans oudit païs du Daulphiné, et aussi ès pays de Flandres et de Brabant, où il nous a tousjours servy et continuelement demouré avec nous pendant le temps que y avons esté; pour lesquelz voyages et ambaxades, et aussi pour deux coursiers cecilians que autrefoiz avons eus de luy, l'un de poil bay et l'aultre grison, et argent

Digitized by Google

qu'il nous a réallement presté à nostre besoing oudit païs de Flandres, luy estions et sommes tenuz en grans sommes de deniers montans la somme de quatre mil escuz et plus; avons, en remuneracion des choses dessus dictes et contemplacion dudit mariage, comme dit est, de nostre certaine science, plaine puissance et auctorité royal et dalphinal, donné, octroyé, cedé, transporté et delaissé, et, par ces presentes, donnons, octroyons, cedons, transportons et delaissons pour nous, nos hoirs, successeurs et ayans cause, par forme et maniere de pure, parfaicte et absolue donacion irrevocable, faicte entre vifz, lesdiz chastel, ville, terre, seigneurie, mandement et appartenances de Pierrelapte, avec ses appartenances, deppendences et appendences quelzconques, ensemble les hommes, hommage, seigneurie et tout droit de justice, et autres droiz et appartenances quelzconques à nous competens et appartenans ès choses dessus dictes, et aussi tout ce que ledit feu Gabriel de Bernes tenoit et possedoit et lui competoit et appartenoit en ladicte seigneurie de Pierrelapte, et ès limites, pertinences et adjacences d'icelle, tant par le moien dudit don par nous à luy fait que autrement, en quelque valeur, quantité ou estimacion qu'ilz soient ou pourroient estre, soyent maisons, granges, prez, boys, garennes, labourages, et autres biens et heritages quelzconques, quelque part qu'ilz soient assiz, et tout tel autre droit et action que nous y avons et pourrons avoir, sans aucune chose en reserver ne retenir à nous, fors seulement les foy et hommage et serment de fidelité que nostre dit conseillier et sesdiz hoirs, successeurs et ayans cause, en seront tenuz faire à nous et à nosdiz successeurs, quant le cas y escherra, avec le ressort; pour lesdites choses et chacune d'icelles avoir, tenir, possider et exploicter perpetuellement à heritage par icellui nostre conseillier, sesdiz hoirs, successeurs et ayans cause, et en faire disposer et ordonner comme de leur propre chose et heritage, sans ce que par nous et nosdiz successeurs luy puisse estre mis ou donné, ores ne pour le temps à venir, aucun destourbier ou empeschement au contraire. Si donnons en mandement, par ces dictes presentes, à noz amez et féaulx les gouverneur ou son lieutenant, gens de nostre parlement et de noz comptes dudit païs du Daulphiné, au seneschal de Valentinoys ou à son lieutenant, à nostre bailly de Saint-Pol, et à tous noz autres justiciers et officiers ou à leurs lieuxtenans, presens et à venir, et à chacun d'eulx, si comme à lui appartiendra, que de noz presens don, cession et transport facent, seuffrent et laissent ledit maistre Charles Astars et sesdiz hoirs, successeurs et ayans cause, joïr et user plainement et paisiblement, et desdictes choses lui baillent et delivrent ou facent bailler et delivrer la possession et joissance réelle, corporelle et actuelle, sans en ce lui faire mectre ou donner ne souffrir estre fait, mis ou donné aucun destourbier ou empeschement au contraire; en payant toutes voyes par icellui maistre Charles les autres charges et devoirs, s'aucuns estoient deuz d'ancienneté, pour et à raison desdictes choses. Et afin que ce soit chose ferme et estable à tousjours mais, avons faict mectre nostre

Digitized by Google

seel delphinal à ces dictes presentes, sauf en autres choses nostre droit et l'autruy en toutes. Donné à Amboise, le xxie jour de juing, l'an de grace mil cccc soixante deux, et de nostre regne le premier.

Sur le repli : Par le Roy daulphin, les sires du Lau et de Beauvoir, Guilaume de Varye et autres presens.

Signé : De la Loëre.

(Original en parchemin; le sceau manque.)

II

Entérinement et enregistrement desdites lettres de don à la chambre des comptes de Dauphiné.

(Grenoble, 30 avril 1464.)

Johannes, Convenarum comes, marescallus Francie, gubernator Dalphinatus. Notum harum serie facimus universis licteras patentes domini nostri Regis Dalphini, ejus sigillo cera viridi cum cordono ciriceo impendenti sigillatas, quibus presentes sunt alligate, reverenter recepisse, ex parte nobilis egregiique magistri Karoli des Astars, consilliarii regii baillivique Vivariensis, in eisdem nominati, exhibitas, ad effectus ipsarum interinacionis; et earum tenore considerato, licteras ipsas, in presencia procuratoris generalis Dalphinatus, nichil rationabile opponentis, duximus interinandas, interinavimusque et interinamus per presentes, juxta ipsarum mentem et tenorem. Quocirca, dilectis nostris primo ex officiariis delphinalibus ac senescallo Valentinensi et Dyensi, aut ejus locumtenenti super hoc requirendo, harum serie precipimus, commictimus et mandamus, quathinus licteras ipsas et omnia in eisdem contenta exequtioni debite deducant et demandent, observentque et observari faciant, juxta ipsarum seriem, mentem et tenorem, nichil de contingentibus in eisdem obmictendo. Datum Gratianopoli, die ultima mensis aprili, anno Domini millesimo quatercentesimo quarto.

Sur le repli : Per dominum gubernatorem, ad relacionem curie qua erant domini Ro. Guilloti, Gau. de Ecclesia, I. de Ventes, P. Audiberti, auditores compotorum, et G. Laterii, judex major appellationum.

Signé : Pradelli.

En marge : Registrata in camera compotorum Dalphinatus.
Gratis.

(Orig. en parchemin; le sceau en cire rouge, placé sur le nœud de l'attache, a été enlevé.)

Digitized by Google

III

Foi et hommage prêtés par Charles des Astars, seigneur de Pierrelatte, à raison de ladite seigneurie, au comte de Comminges, gouverneur du Dauphiné.

(Grenoble, 26 juin 1471.)

Jehan, conte de Comenge, conseiller et premier chambellam du Roy nostre sire, mareschal de France, lieutenant general et gouverneur de par luy en son pays de Daulphiné et contez de Valentinoys et de Dyoiz; à tous ceulx qui ces présentes lettres verront, salut. Sçavoir faisons que noble, puissant et nostre bien amé messire Charles des Astars, chevalier, seigneur de Pierrelapte et de Mirandol, conseiller et chambellam du Roy Daulphin nostre dit sieur, nous a aujourd'uy fait en sa personne les foy et hommaige lige que tenu estoit de faire audit seigneur, pour raison et à cause des ville, chastel, juridicion, ressort, appendences, dependences, services, rentes, hommes, hommaiges, prez, vignes, terres, boys, mandement, territoire et autres biens et appartenances quelxconques dudit lieu de Pierrelapte, qu'il tient dudit sieur en son dit pays, èsdiz contez de Valentinoys et de Dyoiz, à declarer et speciffier plus à plain, quant mestier sera; auxquieulx foy et hommaige, en usant du pouvoir à nous sur ce donné par ledit sieur, nous l'avons receu et recevons par ces presentes, sauf le droit dudit sieur et l'autry. Si donnons en mandement à noz chers et bien amez les gens des comptes et tresorier dudit Daulphiné, au seneschal desdiz contez de Valentinoys et de Dyoiz ou à son lieutenant, et à tous autres justiciers, officiers et subjectz dalphinaulx et desdiz contez et à chacun d'eulx, si comme à eulx appartiendra, que pour cause desdiz foy et hommaige non faiz, ne facent, mettent ou donnent, ne souffrent estre fait, mis ou donné audit sieur de Pierrelapte, aucung arrest, ennuy, destourbier ou empeschement; ainçoys, si sesdictes ville, chasteau, juridicion, rentes ou autres biens quelzconques dessusdiz estoyent pour ce prins, saisiz, arrestez ou aucunement empeschez, ilz les mectent ou facent mectre tantost et sans dilay à plaine delivrance et ou premier estat et deu; pourveu que ledit sieur de Pierrelapte baillera par escript son denombrement et adveu de tout ce qu'il tient dudit sieur, dedans temps deu et acoustumé, et fera et payera les autres droiz, s'aucuns en sont pour ce deuz et faiz, et payez ne les a. Donné à Grenoble, le vingt sixiesme du moys de juing, l'an mil quatre cens soixante et unze.

Par monsieur le conte, lieutenant general et gouverneur, presens messire Jehan de Ventes, docteur en chacun droit, Jehan Phelippe, president, et Pierre Odobert, auditeur des comptes.

J. de Mollens.

(Original en parchemin.)

Digitized by Google

Tarif de la fin du XIIIe ou du commencement du XIVe siècle.

Communication de M. de Lamothe, archiviste du département du Gard, correspondant du Ministère.

(Séance du 1er mars 1875.)

Tarif général dressé en langue vulgaire, vers la fin du XIIIe siècle, ou au commencement du XIVe, par ordre de la cour royale et du viguier de Nimes, pour le bien et utilité de ladite ville, en comprenant, outre le prix de denrées, celui des marchandises diverses, du salaire des ouvriers, de la main-d'œuvre, etc. (Copie extraite des archives municipales de Nimes.)

En adressant la copie de ce document original au Comité, M. de Lamothe en a signalé l'intérêt sous divers points de vue. C'est, en effet, un véritable et très-utile élément de la statistique agricole, industrielle et commerciale d'une portion déterminée de la France à une époque à peu près fixe du moyen âge.

Ces sortes de documents sont fort nombreux dans les archives centrales, départementales et communales. Mais il n'en a encore été signalé et surtout publié qu'un petit nombre se rapportant à différentes provinces, plus généralement du nord que du midi de la France. Plusieurs fois l'attention du Comité a été appelée par des communications de ses correspondants sur cette source d'enseignements très-instructifs quoique très-arides, et il en a été donné des extraits et des analyses dans de précédents volumes du Bulletin et de la Revue. En attendant qu'on puisse former un recueil général et méthodique de l'ensemble de ces documents classés par époques, par provinces et par grandes spécialités, projet qui a été plusieurs fois très-sommairement indiqué au Comité, il est utile d'appeler de temps en temps l'attention des correspondants et surtout des archivistes sur l'utilité de cette sorte de communication, quelque sèche qu'elle puisse paraître.

Le tarif dont M. de Lamothe a envoyé une copie partielle n'est pas borné à l'indication du prix des grains et comestibles, pain, viandes, volailles, et à la valeur vénale des produits fabriqués dans les industries les plus vulgaires : outils, chaussures, vêtements; il fait aussi connaître le prix du louage des ouvriers des différents corps d'états, aux différentes époques de l'année. Plus sont communs les objets signalés, plus les indications sont utiles, puisqu'elles constatent

Digitized by Google

les intérêts et les éléments de la vie ordinaire; et, comme toutes ces indications sont données dans la langue vulgaire usitée au XIIIe et au XIVe siècle en Provence, le document offre cette autre sorte d'intérêt de permettre la comparaison entre les dénominations de la langue méridionale à cette époque et celles des patois encore usités dans ces provinces.

Le document est partagé en quarante-cinq articles, dont vingt-trois ont été adressés par M. de Lamothe, en attendant qu'il sache si le Comité en accepte la publication intégrale. Chacun de ces articles contient un nombre plus ou moins considérable de mentions d'objets distincts estimés, chacun, à sa valeur vénale, ou au taux des salaires fixés, selon les saisons, par la viguerie de Nimes.

Ces articles sont les suivants :

1° Grains, distingués en treize espèces ou variétés;

2° Bestiaux vivants (bœufs, vaches, moutons, chèvres, agneaux, etc.);

3° Boucherie (marcelliers);

4° Suif;

5° Fromages et chandelles;

6° Huile;

7° Panneterie de diverses sortes;

8° Loyers de chevaux;

9° Salaires des laboureurs et des terrassiers;

10° Voitures et charrettes, avec leur attelage;

11°, 12° et 13° Charrues de labour (arayres); salaires des laboureurs et des autres ouvriers de la moisson, et divers objets employés dans les travaux agricoles;

14° et 15° Les ouvriers de la laine;

16° Les maréchaux;

17°, 18° et 19° Les ouvriers en travaux de charronage;

20° Les pierriers (maçons);

21° Les épiciers (espicyjaires);

22° Les curotiers ou fabricants de cuir;

23° Les sabotiers.

A ces vingt-trois chapitres doivent s'en ajouter vingt-deux autres concernant autant de métiers différents, et dont la copie sera envoyée par M. de Lamothe, si le Comité adopte l'impression intégrale du document. C'est ce que je proposerais, partageant entièrement l'avis de notre zélé correspondant, par les motifs que j'ai précédemment

Digitized by Google

indiqués. Il me semblerait, toutefois, utile que M. de Lamothe fixât avec plus de certitude, s'il est possible, la date du document et donnât une traduction plus complète, en langue actuelle, de quelques-uns des objets indiqués en langue vulgaire du midi, et des mesures employées.

J. Desnoyers,

Membre du Comité.

Tarif général dressé en langue vulgaire, vers la fin du XIIIe siècle, par ordre de la Cour royale et du Viguier de Nimes, pour les bien et utilité de ladite ville, et comprenant, outre le prix des denrées, celui des marchandises diverses, du salaire des ouvriers, de la main-d'œuvre, etc.

I. Grains.

Premieyrament.

Saumada de Tozella[1] a la mesura de Nemze, que son VI sestiers es taxat lo sestier à XX gros, monta per saumada.. VII^ff.

Saumada de Froment a la dicha mesura de Neñ, a al pres per sestier de XXII 1/2, monta per saumada..... VI^ff XV s.

Saumada de Mescla[2] a la dicha mesura de Nemze, a XIV gros per sestier, monta la saumada..... V^ff 5 s.

Saumada d'Ordi a la dicha mesura de Neñ, a pres per sestier de X gros, monta la saumada..... III^ff XV s.

Saumada de Sivada a la dicha mesura de Nemzè, a pres per sestier X gros, monta..... III^ff II s. VI d.

Saumada de Polmola[3] a la dicha mesura de Nemze, et al pres per sestier de XVI gros, monta per saumada..... IV^ff II s. VI d.

Saumada de Seguil a la dicha mesura de Nemze, et al pres per sestier de XII gros, monta..... IV^ff 1/2.

Saumada de Espeulta[4] a la lo dicha mesura de Neñ, et al pres per sestier de IX gros, monta per saumada..... III^ff VII s. VI d.

Saumada de Mil et a la dicha mesura de Nemze, et al pres per sestier XII gros, monta per saumada..... IV^ff 1/2.

Saumada de Vessas a la dicha mesura de Neñ, et al pres per sestier de VI gros, monta per saumada..... XI^ff V s.

Lo sestier del Bren[5]..... VI s. VIII d.

[1] *Tozella*, vulgairement *Touzello*, touselle, froment de première qualité.

[2] *Mascla*, mélange de froment et de seigle (en provençal *mesclo*).

[3] *Polmola*, en provençal *pamoulo*, paumelle, espèce d'orge.

[4] *Espeulta*, *Espécouto*, épeautre.

[5] *Bren*, son.

Digitized by Google

La saumada de las Favas, que son VII sestiers a la mesura de Neñ et al pres per sestier de XV s., monta per saumada. . . . . IIII# 1/2.
Item la libra de las Favas yssuchas[1] . . . . . II d.
Item per la livra de las Favas remolhadas[2] . . . . . II d.
Item Cezes[3] bruns, Pezes blancs et bruns, Lentilhas et autres semblables legumes sont taxat à la razon de las Favas davant dichas per sestier XV[s], monta per saumada IV# 1/2
Per libra yssucha . . . . . IV d.
Per libra remolhada . . . . . II d.
Item Cezes blans sont taxat al pres per sestier de la dicha mesura de Nemze . . . . . XXII s. 1/2.
Per libra yssucha . . . . . VI d.
Per libra remolhada . . . . . III d.
Item lo quintal del[4] Fauvffrach . . . . . XXX s.
Item la libra . . . . . VI d.

II. Dels Buoux y autras Bestias vivas.

Buou de la gran forma et d'aulta grayssa non sia vendut oltra . . . . . XVI#.
Bouou de mejana forma . . . . . XII#.
Buou de la mendre o bassa forma . . . . . VIII#.
La meillor Vaqua de haulta et excellente grayssa . . . . . X#.
La mejansieyra . . . . . VIII#.
La plus petita . . . . . VI#.
Vedel d'un an e bon et competent . . . . . V#.
Vedel lachent[5] bon et competent . . . . . III#.
Le meillor Moton . . . . . XXX s.
Le Moton mejan . . . . . XXV s.
Le Moton plus sotil . . . . . XX s.
La meillora Feda . . . . . XX s.
La mejana . . . . . XV s.
La plus sotil . . . . . XII s. VI d.
La Cabra bona et d'aulta grayssa . . . . . XX s.
La mejansieyra[6] . . . . . XV s.
La plus sotil . . . . . XII s.

[1] *Yssuchas*, sèches.
[2] *Remolhadas*, trempées.
[3] *Cezes*, pois chiches.
[4] *Fauffrachs*, pois concassés (pour faire des purées).
[5] *Lachent*, veau de lait.
[6] *Mejansieyra*, moyenne.

Digitized by Google

Boc si estat lo melllor	xxx s.
Lo mejan	xxv s.
Lo plus sotil	xx s.
Aignel et Cabric los meillors	xii s. vi d.
Los mejans	x s.
Los plus sotyls	vii s. vi d.
Por quintalenc [1]	v#.

III. Marcilliers [2].

Lo cartier del Buou meillor et sobeyran	iii# 1/2.
Lo cartier del Buou mejan	ii# xvs.
Lo cartier del Buou del plus sotil	ii#.
Lo cartier del Vedel de i an o de ii ans	xxv s.
Lo cartier del Vedel de lach	xv s.
Lo carton de Moton lo meillor	xx s.
Lo carton del Moton mejan	xv d.
Lo carton de la Feda meillor	xv d.
Lo carton de la Feda cominau	xii d.
Lo cartier del Porc fresc	xxv s.
Lo cartier de l'Agniel et del Cabrit dels meillors	ii gr.
Lo cartier de l'Aignel et del Cabrit mejan	ii gr. 1/2.
Item delz plus sotil	i gr.
Lo quintal de la Carsalada [3]	v#.
Item la libra de la Carsalada	xv d.
Lo quintal del Sayn [4] del Porc	v#.
La libra	xv d.
Ventre de Moton cru	viii d.
Ventre de Moton cuech	xii d.
La levada [5] del Moton garnida	i gr.
La trippa del Moton o del Cabrit	vi d.
La levada o meschina [6] deldit Aignel o Cabrit	x d.
Le cap del Cabrit o de l'Aigniel am los pezes	x d.
Lo pe del Buou cuech	v d.
Las doas aureilhas saladas del Porc	v d.
Los dos pez del Porc	v d.

[1] *Quintalenc*, d'un quintal.
[2] *Marcilliers*, bouchers, *macelarii*.
[3] Viande salée.
[4] *Sayn*, graisse, *sagina*.
[5] *Levada*, vulgairement *levadon*, le mou.
[6] *Meschina*, synonyme de *levada*, est encore employé dans la langue provençale.

Digitized by Google

La felge del Porc am lo leu[1] ..... II gr.
La lengua del Porc ..... X d.
Lo ventrelh del Porc ..... V d.
La palm[2] de las Saucissas ..... VI d.
Los astes del Porc ..... XX d.
1 Porcel de lach bon et gros ..... VIII bl.
1 Porcel de lach cominal ..... II gr.
1 Porcel dels plus sotilz de lach ..... IV bl.

IV. De Seu.

Lo quintal de Seu en rama ..... V# 1/2
Lo quintal de la Grayssa dels pasticiers ..... II# 1/2

V. De Fromage et Candelas de Seu.

Lo quintal dels Fromages vieilhs et madurs ..... V#
La libra d'aquelz ..... XV d.
Lo quintal dels Fromages novels ..... IIII#
Las libra d'aquelz ..... XII d.
La libra de las candelas de seu ..... XX d.

VI. D'Oly.

Lo cestier de l'Oly de l'oliva ..... IV#
Lo carteiron de l'Oly ai menut ..... VII d.

VII. De Banastons et Sarrias.

La XII^a de Banastons[3] ..... XX s.
Per Banaston a menut ..... XX d.
La XII^a dels Terrassiers[4] ..... XII s.
Lo Terrassier a menut ..... XII d.
Per 1as Sarrias[5] ..... XII s. VI d.

VIII. Per los loguiers delz Rossins a cavalcar

Per lo loguier[6] de 1 Rossin a cavalcar per jour ..... [7]

[1] *Leu*, autre synonyme de *levadon*.
[2] *La palm*, aujourd'hui *le pan* en provençal.
[3] *Banastons*, en provençal *banastaes*, corbeilles d'osier.
[4] *Terrassier*, en provençal *tirasso*, sorte de traîneau à fumier, ou corbeilles grossières.
[5] *Sarrias*, pannetière, en provençal *sarau*.
[6] *Loguier*, louage.
[7] Le chiffre manque.

Digitized by Google

IX. Per lo salari dels Laboradors et Affanadors [1].

Premieyrament, de St-Miqueu entro calendas [2], per lo solari de 1 Homme per jour, sans vianda [3] ..... x bl.
Item am vianda ..... II gr.
Item de la festa de calendas entro la fin de May, sans vianda ..... IIII gr.
Item am vianda ..... VIII bl.
Item de la fin de May entro la festa de Saint-Gili [4], sans vianda ..... XVI bl.
Item am vianda ..... IIII gr.
Item Femmas, de Saint-Miguel [5] entro la fin d'Abril, sans vianda ..... V bl.
Item de la fin d'Abril entro la festa de Saint-Gili, sans vianda ..... II gr. X d.
Item am vianda ..... V bl.
Item Home a tailhar razins en vindimias o a laborar am los despens ..... VIII bl.
Item Feminas a tailhar razins am los despens ..... V bl.
Item a portar banastons o a cuilhar am los despens ..... IIII gr.

X. Bestias et Carretas.

1^a^ Carreta am coble [6], de l'intrada de May entro la Saint-Miqueu, per jour ..... VVIIII gr.
Item sens coble, per jour ..... XIV gr.
1^a^ Bestia am sairras de IIII banastons, per jour ..... VI gr.
1^a^ Carreta am coble, de Saint-Miqueu entro la fin d'Abril, per jour ..... XII gr.
Item sens coble ..... X gr.
1^a^ Bestia de dos banastons, per jour ..... V gr.
Item 1 tombarel, de St-Miqueu entro la fin d'Abril ..... VIII gr.
Item de la fin d'Abril entro la St-Miqueu ..... X gr.

XI. Arayres.

Arayre doblis [7] garnit, de St-Miqueu entro Nadal, per jour. IX gr.

[1] *Afanador*, travailleurs de terre; substantif du verbe *afanar*, se fatiguer.
[2] *Calendas*, aujourd'hui *calendos*, noël.
[3] *Vianda*, dans le sens de nourriture.
[4] *Saint-Gili*, saint Gilles, 1er 7bre, fête célébrée en Provence.
[5] *San Miguel* ou *san Miqueu*, saint Michel, 29 7bre, terme ordinaire des loyers.
[6] *Coble*, couple, deux bêtes.
[7] *Arayre doblis*, araire à deux bêtes.

Digitized by Google

Arayre farcot[1] . . . . . VII gr.
Arayre doblis garnit, de Nadal entro la St-Miqueu, per jour. VII gr.
Arayre forcat . . . . . V gr.
Item per I Homme avec II bestias a calcal[2], per jour. . . . . IX gr.
Item a I Homme avec I^a^ bestia . . . . . VI gr.

XII. Palhayres.

Palhayres[3] sens vianda, per jour. . . . . VI gr.
Item am los despens. . . . . IV gr.

XIII. Los Cuers pelozes.

La pel del moton de feda de la fin de May entro St-Miqueu. IIII bl.
Item de la fin de May entre la St-Miqueu, que non sie tonduda . . . . . X gr.
Item la pel del cordoan peloza de mazel. . . . . IV gr.
Item la pel de cordoan de morier[4] cominau. . . . . III gr.
Item la pel de moton de feda de morier. . . . . IV bl.
Item las aigninhas[5] de mazel, lo cent. . . . . VIII^tt^
Item los haigninhas dels pastres, la pessa. . . . . II bl.
Item dels aortons[6]. . . . . I bl.
Item la pel d'un vedel lachenc. . . . . VI gr.
Item lo cuers pelos del plus sobeyran buou. . . . . III^tt^
Item lo cuer d'un buou mejan. . . . . II^tt^
Item lo cuer d'un buou sotil. . . . . XX gr.

XIV. Lo Fenc.

Lo quintal del fenc a en gros comprat en la luoga[7] foras de la villa de Nemze[8]. . . . . IIII gr.
Item lo quintal portat a Nemze. . . . . V gr.
Item lo quintal que se vendra a Nemze a menut[9]. . . . . VI gr.

[1] *Forcat*, araire à brancard appelé à en provençal *fourcas* et ne nécessitant qu'une bête.
[2] *Calcal*, fouler, dépiquer.
[3] *Palhayres* ou *paillaires*, moissonneurs, hommes qui dressent les gerbiers.
[4] *Moriers*, bêtes mortes par accident.
[5] *Aigninhas*, du latin *agninas*, peaux d'agneau.
[6] *Aortons*, agneaux mort-nés.
[7] *Luoga*, lieu, foin acheté sur place.
[8] *Nemze*, contraction de *Nemausus*, Nimes.
[9] *A menut*, au détail.

Digitized by Google

XV. Dels Obriers de la lana.

Obriers per escarrassar[1], penchinar et recolar, per pessa de drap buzel[2]..... IIII
Item per pessa de buzel que non sie recollat..... IIII
Item per pessa de blanquet[3] escarrassar et pinchinar.... XXX s.
Item per emborrar et apprimar[4] la libra de las tramas buselas..... XX d.
Item per la libra del blanquet cardar..... X d.
Item per battre, escarrassar et cardar lana grossa, per peza. IV bl.

XVI. Parayres.

Item per I drap mostat blanc o neyre peladoux[5]..... XII gr.
Item per I piquet comant..... XVIII gr.
Item per cana de rassier..... I gr.
Item per carga de borra..... VII gr.

XVII. Maneschaulx.

Per ferrar pe de bestia grant de ferre nou..... II gr.
Per ferrar bestia mejansieyra..... IIII bl.
Per ferrar aze..... I gr.
Per refferrar las grans bestias..... II bl.
Per refferrar las mejansieyras..... 1/2 gr.
Per refferrar azes..... V d.

XVIII. Rodiers.

Per I yssieu pauzat..... VIII bl.
Per gentas[6] a remendar[7]..... III gr.
Per rayses a remendar..... IV bl.
Per retendre et gojonhar[8]..... II bl.
Per I coyssin..... VIII bl.

[1] *Escarrassar*, de l'italien *scardassare*, carder.
[2] *Buzel*, pour *burrel*, bure, étoffe grossière faite de laine de brebis noire et sans autre teinture.
[3] *Blanquet*, étoffe fabriquée avec de la laine blanche.
[4] *Apprimar*, amincir (?).
[5] *Peladoux*, velu.
[6] *Gentas*, jantes.
[7] *Remendar*, raccommoder, de *curendare*.
[8] *Gojonhar*, boulonner.

Digitized by Google

Per 1ᵉ esparra[1] . . . . . I gr.
Per enrudelar[2] . . . . . II gr.
Item rodas novas de grossa caretta . . . . . IIIᵗᵗ
Item rodas simplas . . . . . IIᵗᵗ 1/2
Item scalas longieyras[3] . . . . . IIᵗᵗ V d.
Item la fusta d'un arayre forcat garnit de estena[4] et de dental[5] . . . . . X gr.
Item I arayre per se non garnit . . . . . VIII gr.
Item arayre doblis . . . . . VI gr.
Item per 1ᵉ cambeta remendar . . . . . IIII gr.
Item per 1ᵉ estena d'arayre . . . . . IV bl.
Item I dental obrat et traucat . . . . . II bl.
Item I jo[6] per arayre doblis et garnit de colarinas et de rejon . . . . . IV gr.

XIX. Fabres.

Per placas de yssieu pauzadas novas . . . . . II gr.
Item per refferrar I yssieu . . . . . II bl.
Item per ferrar 1ᵒˢ rodas novas de ferre nou am la clavaion[7]. XX s.
Item per far la ferramenta pastadissa . . . . . XXV s.
Item de relha[8] nova obrada per libra . . . . . IIII bl.
Item per poncha de relha et que cel que la fara en aia lo ferre . . . . . IIII bl.
Item per agusar et rebatre[9] . . . . . V d.
Item per ayssadas[10] larguas novas . . . . . XII gr.
Item las bastardas[11] . . . . . X gr.
Item las estrechas . . . . . IX gr.
Item per caussar 1ᵉ ayssada largua . . . . . IIII gr.
Item per caussar 1ᵉ estrecha . . . . . III gr.
Item per caussar 1ᵉ ayssada bastarda . . . . . III gr. 1/2

[1] *Espara*, madrier formant à deux le plancher d'un chariot, en provençal *los esparos*.
[2] *Enrudelar*, mettre une roue.
[3] *Longieyras*, légère.
[4] *Estena*, manche de la charrue.
[5] *Dental*, aujourd'hui *dentaou*, sep d'un araire.
[6] *Jo*, joug.
[7] *Clavaion*, chevillage.
[8] *Relha*, soc de charrue.
[9] *Rebatre*, redresser au marteau.
[10] *Ayssadas*, marres ou issades, instruments en fer remplaçant la bêche pour les cultures.
[11] *Bastardas*, issades de moyennes dimensions.

Digitized by Google

Item per rebattre ir ayssada..... II bl.
Item per clavels de carreta passans..... III d.
Item per los autres clavels..... II d.

XX. Fustiers.

De l'intrar d'Aoust entro St-Miquel, per jour..... XVI bl.
Item de St-Miquel entro a Pasques..... VIII bl.
Item de Pasques entro l'intran d'aoust..... X bl.

XXI. Peyriers.

De St-Miqueu entro la fin d'Abril, per jour..... VIII bl.
Item de l'intrada de May entro St-Miquel..... IIII gr.

XXII. Especiayres.

Lo quintal de cera non obrada nova..... L^tt^
La libra de las candelas menudas de cera..... X gr.
La libra de las torchas et de tot otre obrage en que aya estopas..... IX gr.
Item de totas autras causas que vendran exceptat totas droguas auran de guazahn [1] per libra..... II s.
Item per la main de papier bon..... IIII s.
Item lo frel [2] a menut..... II d.

XXIII. Curatiers.

ir bona esquina [3] vermeilla de las plus fors..... III^tt^
ir esquina vermeilla cominau..... L s.
ir esquina vermeilla de las plus sotilz..... II^tt^
ir fayssa [4] vermeilla de cinq parels..... XX s.
ir fayssa vermeilla de IIII parels tota entieyra que sie bona. XX s.
Item la rauda [5] de la dicha fayssa..... V s.
Item sobresolas [6] de fayssa coridas [7]..... IV gr. 1/2
Item fayssa de tres parels tota entieyra..... XI s. IV d.
ir pessa de pessam (?) bona..... VI s. V d.

[1] *Guazahn*, gain.
[2] *Lo frel*, le papier de peu de consistance vendu à la feuille.
[3] *Esquina*, cuir taillé sur le dos de la bête.
[4] *Fayssa*, bandes de cuir dans lesquelles on peut tailler cinq, quatre ou trois paires de chaussures.
[5] *Rauda*, bordure, lisière.
[6] *Sobresolas*, empeignes.
[7] *Coridas*, *courezodos*, *coruz*, cousues.

Digitized by Google

Item la plus sotil . . . . . IV s.
1ª esquina blanca ben bona . . . . . XLV s.
Item las mejanas esquinas bonas blancas . . . . . XL s.
Item las plus sotilz . . . . . XXXII s.
Item las fayssas de las bonas esquinas totas blancas . . . . . XXXVIII s.
Item las fayssas de las mejanas blancas . . . . . XXXII s. VI d.
Item las fayssas plus sotilz blancas . . . . . XXVII s. VI d.
Item fayssas courezadas, l'una portant l'autra . . . . . XLV s.
Item doblencs[1] et doblencas de I an adobatz en blanc . . . . XLV s.
Item vedels petitz et grans . . . . . XV s.
Item pelz de cordoan bonas couzeradas et adobadas, lo cartier . . . . . IIII V s.
Item lo cartier de las pelz de cordoan cominaulx . . . . . XXXVI s.
Item I cartier de rollada couzerada . . . . . XX s.
Item lo cartier del moton coruz . . . . . XXV s.
La saumada de la ruscla[2] vermeilla . . . . . XXV s.
La saumada de la ruscla blanca . . . . . XX s.
Lo banaston de cendres de forn[3] . . . . . I gr.
Lo banaston de cendres de villa . . . . . 1/2 gr.

XXIV. Sabbatiers.

Estivaulx[4] de vaqua bons et fors IIII
Sabatas[5] d'ome de bras, de bona vaqua, et bonas et suffiçiens soladas de bon dos de ruscla . . . . . X gr.
Sabatas de cordela d'ome de bon moton . . . . . V gr. I bl.
Sabatas d'ome de cordoan o de vaqua am cordela . . . . . VI gr. 2 bl.
Sabatas de dona de moton escotados . . . . . X bl.
Sabatas de dona de cordoan o de vaqua prima escotados[6] soladas de breguadis[7] . . . . . IIII gr.
Sabbatas de dona de vaqua o de cordoan fendudas soladas de ruscla . . . . . VI gr.
Sobresolas de breguadis per hoñe . . . . . III gr.
Sobresolas de ruscla per hoñe . . . . . VI gr.
Sabatas de vaqua per enfant de VIII à XIV ans . . . . . IV gr.
Sabatas de moton d'enfant . . . . . VIII bl.
Sabatas per enfant de IIII entro VIII ans . . . . . II gr.

[1] *Doblencs*, agneaux de un à deux ans.
[2] *Ruscla*, écorce d'arbre.
[3] *Forn*, four.
[4] *Estivaulx*, chaussure toute en cuir.
[5] *Sabatas*, souliers ayant souvent des semelles de bois ou de corde.
[6] *Escotados* (?)
[7] *Breguadis*, brides, tresses de cuir ou d'osier (?).

Digitized by Google

XXV. Bayssaires.

Per bayssar la cana[1] d'un drap de Fransa fin et del plus grand pres exceptat escarlata . . . . . iiii bl.
Per la cana de drap de Fransa comunal . . . . . i gr.
Per la cana del plus fin drap de la terra[2] . . . . . ii bl.
Per la cana del drap gros de la terra . . . . . 1/2 gr.

XXVI. Auberguiers.

Per la dinade d'un homme . . . . . iiii bl.
Per la soppada . . . . . iiii bl.
Per la dinada d'un rossin . . . . . viii bl.
Per la soppada . . . . . iv gr.
Per la meja soppada . . . . . viii. bl.

XXVII. Sartres.

Per garniment d'oppellanda d'oma dobla à iiii cartiers . . . xx s.
Las simplas . . . . . xii s. vi d.
Per oppellanda de drap d'esta terra d'omme de labor . . . . vi gr.
Per oppellands de senhors honorables doblas . . . . . xxxii s.
Cappayron d'ome doble . . . . . iiii gr.
Cappayron simple d'ome . . . . . viii bl.
Coches . . . . . viii gr.
Per la faysson del gippon . . . . . xx s.
Per linta . . . . . viii gr.
Per mantel d'ome simple . . . . . xii gr.
Gonella d'omme . . . . . v gr.
Per mantel de dona . . . . . xii gr.
Opellanda simpla de dona . . . . . x gr.
Per cota de dona . . . . . xx s.
Gonela de dona . . . . . xii gr.
Cappayron de dona . . . . . iii gr.
Margas de dona[3] . . . . . iii gr.
Ponhet d'omme . . . . . ii gr.
Per oppellanda d'enfant de x entro xii ans . . . . . v gr.
La gonella . . . . . iiii gr.
Per oppellanda d'enfant de v entro x ans . . . . . iiii gr.
La gonella . . . . . iiii gr.

[1] Mesure valant à Nimes 1m,976 et à Alais 1m,989.
[2] *Terra*, du pays.
[3] *Margas*, manche; *corps de margas*, en provençal : corsage sans manches.

Digitized by Google

Per cota de dona de trabal[1] . . . . . viii gr.
La gonella . . . . . viii gr.
Per la faysson d'un fustain[2] de dona . . . . . i franc.

XXVIII. Pergaminiers.

Per pel de moton rasa d'una part . . . . . viii bl.
Per pel de cabrit rasa d'una part . . . . . iiii bl.
Per pel d'aignel rasa d'una part . . . . . iiii bl.
Per pel granda de moton rasa de duas pars . . . . . iii gr.
Per pel de cabrit o d'aigniel rasa de duas pars . . . . . v bl.
Per la xii^a de la flor de las haludas[3] blancas . . . . . ii^tt iii s.
Per lo quintal de la borra . . . . . xx gr.

XXIX. Teyssiers.

Per pessa de drap entieyra en termes . . . . . i franc.
Per pessa de buffier au vinten entieyra . . . . . xxiv gr.
Per pessa de buffier en xvi, en xvii et xviii . . . . . xx gr.
Per auna de escapolon[4] de rassaire . . . . . .
Per auna de tela de iiii palms[5] de large a far lansols[6] . . . xiiii patas.
Per cana de tela per tualhas[7] d'obra de Fransa . . . . . viii bl.
Per cana de tela de tualhas daquesta terra[8] . . . . . v bl.
Per cana de longieyras messors d'obra de Fransa . . . . . iiii bl.
Item d'obra d'esta terra . . . . . x patas.
Per flassadas[9] de x palms de large et de xii o de tretge de long . . . . . xii gr.
Per la pessa de cordat[10] . . . . . xii gr.
Per la cana de sac de borras . . . . . iiii bl.
Per lo palm de los mendres flassados . . . . . i gr.
Per drap gros de Uzès . . . . . xviii gr.
Per drap piquet . . . . . xxiv gr.

[1] *Dona de trabal*, ouvrière.
[2] *Fustain*, corsage de fustaine.
[3] *Haludas*, pour *veludas*, par aspiration.
[4] *Escapolon*, coupon.
[5] Palme ou pan à la mesure de Nimes égale 0^m,247.
[6] Draps de lit.
[7] *Tualha*, nappe, en italien *tavoglia*, en espagnol *toala*.
[8] Il y avait à Nîmes de nombreux métiers à tisser.
[9] *Flassada*, couverture.
[10] *Cordat*, étoffe grossière dont s'habillaient les paysans.

Digitized by Google

XXX. Bastiers.

Per bast nou de mule ou de mul	xxiv gr.
Per bast d'aze nou	xiv gr.
Per rebatre bast de mule o de mul	ii gr.
Per rebattre bast diaze	iiii bl.
Per # de borra à emborrar	vi patas.

XXXI. Broquiers.

Per celha[1] nova d'amasina[2]	viii bl.
Per cercle nou de ceilha	i gr.
Per ceilha de sap nova	ii gr.
Per girlon[3] d'amasina nou	ii gr.
Per girlon de sap nou	iiii bl.
Per ferrat de mélèze	iiii gr.
Per ferrat d'amasina	iii gr.
Per cercle de barrau[4] de sepmana	i gr.
Per cercle de barrau sestayral	v bl.
Per cercle de barrau de ii o de iii cartons	1/2 gr.
Per cercle de barrau de i carton o de miech	iii pittas.

XXXII. Pasticiers.

Per coyre i carton de moton	i d.
Per coyre i[a] pessa de buou valent i carton de moton	i d.
Per pastis de ii poletz o pigons o d'autra carn et que los pasticiers ayon la farina	ii bl.

XXXIII. Pollashie, Cassa et Volatilha.

Per una perdris	viii bl.
Per una rascla[5]	ii gr.
Per perdugal	iiii bl.
Per i conil avec la pel	viii bl.
Per la carn d'un conil	vii bl.
Per una grossa lebre	iv gr.
Per i[a] lebrata	vi bl.

[1] *Celha* ou *ceilha*, aujourd'hui *selio*, seau, du latin *situla*.

[2] *Amasina*, saule des montagnes, pour *amarina*.

[3] *Girlon*, aujourd'hui *jerlo*, baquet à oreilles, urne.

[4] *Barau* ou *baral*, mesure de capacités diverses : le baral ordinaire de Nimes égalait 54l,6, celui d'Alais 51l,42.

[5] *Rascla*, râle d'eau.

Digitized by Google

Per cascuna de las autras mendres..... IIII bl.
Per una galina de dos ou tres ans..... XVI bl.
Per 1ª galina de un an..... IIII gr.
Per 1ª pola prenhs[1]..... VIII bl.
Per polas gros..... II gr.
Per pol cominau..... XX d.
Per pigon..... I gr.
Per XIIª de tors[2]..... II s.
Per colomb roquier[3]..... X d.
Todon gros..... XX d.
IIII huoux[4]..... I bl.
I bon capon..... VIII gr.
I capon mejan..... VI gr.

XXXIV. Ortolans.

E que non dejon far manada[5] de porrada se non de I d. bona et sufficient et que dejon far onstra de totas las autras ortalicias ce non on leur mettra taxadors à leurs despens.

XXXV. Feminas a servir jazens[6].

Que non dejan prendre ou guasanhar de Sᵗ-Miqueu entro l'entrada de May à servir jazens dels grosses hostaulx fors que..... I f. 1/2
Item, per lodit temps, dels autres hostals de bassa man fors que..... I f.
Item de l'intrar de May entre Sᵗ-Miqueu en los grans hostalz..... IIᵗᵗ
Item en los hostals de bassan man..... XXII s.

XXXVI. Celliers.

Cella nova, sens cordura, de mouton, bassa, garnida d'estrevieyras..... IIIᵗᵗ
Cella en cordura, de moton, enerviada dessot et dessus, bona et sufficient, garnida d'estrevieyras..... IIIIᵗᵗ
Cella nova de mula de moton, sens cordura garnida d'estrevieyras..... IIIIᵗᵗ

[1] *Prenhs*, menue.
[2] *Tors*, tourdes ou grives.
[3] *Colomb roquier*, pigeon de roches.
[4] *Huoux*, œufs.
[5] *Manadas de porada*, poignées de poireaux.
[6] *Jazens*, femmes en couches.

Digitized by Google

Cella de mula nova en cordura de moton garnida d'estrevieyras et enerviada dessot et dessus. . . . . IIII#

Item dels autres arneys, cropieyras, peytraulx, tescieyras, morsses, estrieux, et totas autras causas tocans audict meslier dejan donar per II s. de guazanh[1] per # et sur aysso prendran sagrament en las mans dels depputatz per los senhors.

Item per emborrar una cella. . . . . IIII bl.

XXXVII. Esperonniers.

Esperons noux, grans de la faysson que corre[2]. . . . . XII gr.
Esperons petitz. . . . . VIII gr.
Morsses noux en castanha et redons o en double mors. . . XVIII gr.
Mors en charnieyra ou en tenailla. . . . . XX gr.

XXXVIII. Borreillers.

Cella nova de carreta. . . . . I franc.
Collar de vaqua de la maior forma. . . . . II florins.
Collar de vaqua, nou, de la comuna forma. . . . . I franc.
Suffra[3] de carreta bona et sufficient. . . . . XII gr.
Suffra d'arayre. . . . . V gr.
Tirans de colar. . . . . V gr.
Cabestre[4] am cadena. . . . . V gr.
Bridel. . . . . VI gr.
Coyssinadura de colar. . . . . VIII gr.
Mieja coyssinadura. . . . . IIII gr.
1ª barda[5] nova. . . . . V gr.
Item de emborrar 1ª cella. . . . . I gr.
Fourelz de vaqua. . . . . X gr.
Cropieyra de vaqua. . . . . X gr.

XXXIX. Monniers.

Que non dejan prendre fors que la moltura.

XL. Sarraillers.

Seran taxats a l'ordenancer d'aquelz que saan sur aysso depputatz per los senhors.

[1] *Guahzans*, bénéfice.
[2] A la mode.
[3] *Suffra*, dossière d'un harnais de charrette.
[4] *Cabestre*, licou.
[5] *Barda*, bât.

Digitized by Google

XLI. Pelliciers.

Pellissa de moton per dona	ii^{tt}
Pellissa d'aiguinhas per dona	iii^{tt}
Pellisson d'enfant entro x ans	vi gr.
Pellisson d'ome grand	i^{tt}
Pellisson d'ome comun	xii gr.
Mantel de cambas blancas de xxx palms de roda	iiii^{tt}
Mantel de cambas neyras de xxx palms de roda	ix francs.
Folradura [1] d'aortons [2] blancs platz	iiii^{tt}
Folradura d'aortons negres platz	vi^{tt}
Folradura d'aortons blancs rebols [3]	x^{tt}
Folradura d'aignelz nerres grosses	iiii^{tt}
Folradura d'aignelz blans grosses	iii^{tt}
Item per reffourar raubas per villa	vi gr.

XLII. Lenha [4] et Carbon.

Lo quintal del carbon de la peyra	vi gr.
La saumada del carbon de la fusta	xi gr.
La saumada de lenha de mul o de mula que peze iii quintaulx o mays	iii gr.
La saumada de la lenha d'aze que peze ii quintaulx o mays	ii gr.

XLIII. Forniers, Ramilhiers et Boscardiers.

Per coyre i sestier de pan	1/2 gr.
La saumada de la ramilha	viii bl.
La xiie dels raysses	iiii bl.
La pessa dels yssieux desd. boscardiers	i gr.

XLIV. Loguadiers de tinas buguadieyras [5].

Per tina buguadieyra de grant meyson [6]	ii bl.
De la mejana meyson	viii d.
De la petita meyson	iiii d.

[1] *Folradura*, fourrure.
[2] *Aortons*, agneaux mort-nés.
[3] *Rebols*, crépue.
[4] *Lenhas*, bois à brûler.
[5] *Tinas buguadieyras*, cuviers à lessive.
[6] *Meyson*, capacité.

Digitized by Google

XLV. Drappiers.

Drappiers, canabassiers, merciers, candiers, revendedors et totz autres a II s. per # de guasanh à leur sagramen loqual faran en las mans delz depputatz.

Cebas[1] las plus grossas, lo forg	
De las mejanas	II bl.
De las plus sotilz	VI pittas.
Lo rest[2] dels grosses aillys	IIII bl.
De los mejans	I gr.
De los plus sotilz	II bl.
Lo cestier de las castanhas	X gr.
Lo boyssel	II bl.
Lo cent de las peras d'angoyssa	VI gr.
Lo cens de las pomas girensolas	IIII gr.
Lo boyssel de las notz	I gr.

(Archives municipales de Nimes, série FF, registre 31, fol. 72.)

A. de Lamothe,

Correspondant à Nimes.

Lettre de Bossuet à Mme d'Arbeu (5 novembre 1694).

Copie communiquée par M. Beaune, correspondant à Alger; document conservé dans les archives du château de Gros-Bois-en-Montagne (Côte-d'Or).

(Séance du 1er mars 1875.)

Ainsi que le présumait M. Beaune, cette lettre ne se trouve dans aucune des éditions les plus récentes de la correspondance de Bossuet. Il doit y en avoir beaucoup d'autres inédites dans les collections particulières d'amateurs d'autographes et même dans les dépôts publics. Mais, en attendant un supplément aux écrits du célèbre évêque de Meaux, on peut utilement donner de la publicité au petit nombre de celles que le hasard fait rencontrer. Celle-ci est une des lettres ascétiques écrites dans le but de tranquilliser plus complétement la conscience troublée d'une pénitente que certaines tendresses agi-

[1] *Cebas*, oignons; ils se vendent tressés les uns aux autres par paquets que l'on nomme encore aujourd'hui *four de cébes*.

[2] *Rest* ou *res*, se dit de l'ail vendu en tresse comme les oignons.

Digitized by Google

taient. Comme elle ne fait allusion à aucun fait historique ou biographique contemporain, elle peut se passer de tout commentaire En la publiant, on appellera l'attention des correspondants sur les documents se rattachant aux écrits des grands écrivains du XVIIe siècle.

J. Desnoyers,

Membre du Comité.

Meaux, 5 novembre 1694.

Je me disposois à vous écrire quand j'ay receu vostre lettre. Ce que je voulois vous dire, c'est que vous ne devez point estre troublée sur vostre confession. Quoique je n'eusse pas leu vostre billet, j'en avois le fond dans l'esprit. On ne me dit point qu'il eust rapport à vostre confession, et, en effet, il n'y estoit point nécessaire. Je vous ai dit sur ces tendresses tout ce qui estoit nécessaire. On ne doit point exciter ce que ces tendresses ont de sensible : on peut exciter ce qui est du fond de la charité, qui a sa tendresse dont saint Paul estoit tout rempli. Voilà ce que je voulois vous écrire. Après avoir leu vostre lettre, j'adjouste, ma fille, à la première demande, que je vous ai réitéré l'absolution ; à la seconde, que je l'ai appliquée à tout ce qui regarde les causes et les effets de cette tendresse. 3° Cette absolution estoit une suite de la confession qui venoit de précéder et qui subsistoit morale. 4° Il suffit, pour en profiter, que vous fussiez dans le dessein de faire ce que je vous avois prescrit et ce que j'aurois à vous prescrire. L'extrait que vous m'envoyez est d'une bonne doctrine, et je m'y tiens, en adjoustant ce que je viens de vous dire, qui n'est qu'une plus ample explication. Je vous répète que la charité, qui est l'amour mesme, a sa tendresse, à laquelle il est permis de s'exciter comme à la charité mesme. Profitez bien de l'endroit que vous me répétez sur le calme qu'on cherche à force de se tourmenter. C'est qu'on ne sçauroit assez vous le répéter, ni, vous, vous le mettre dans le cœur. Je salue Mme de L... Je suis si éloigné de craindre l'illusion pour vous, que je ne vous blasme que de la trop craindre.

N'attendez jamais rien de moy sur ces rapports à mes dispositions. Je vous laisse à Dieu sur cela et à toutes les innocentes tromperies qu'il vous peut faire à cet égard ; mais je ne puis y entrer : je ne dis pas : je ne le veux pas, mais je ne le puis. Vous raisonnez trop sur les causes pourquoi cet ..... se fait et se deffait. Le Verbe va et vient : son esprit souffle où il veut ; il faut estre souple sous main, sans raisonner sur ses conduites. Je vous bénis en N. S. pour dissiper vos peines sur vostre confession.

J.-B. E. de Meaux.

Je n'ay rien à dire à Mme Renart. Si elle est encore à Paris, elle me con-

Digitized by Google

sultera. Sinon, dites-luy qu'elle me trouvera toujours père, et c'est tout dire pour elle.

Mme D'ARBEU.

DÉTAIL DU DROIT DE LEYDE
(DROIT DU BOURREAU PAYÉ EN 1730 À L'EXÉCUTEUR DES HAUTES-ŒUVRES).

Communication de M. de Lamothe, correspondant à Nimes.

(Séance du 1er mars 1875.)

En 1856, M. Désiré Monnier, correspondant à Lons-le-Saunier, communiqua au Ministère de l'instruction publique le *Tarif servant de règlement pour les droits à payer à l'exécuteur de la haute justice dans le ressort du parlement de Franche-Comté, arrêté par le contrôleur général des finances, le 10 novembre 1732.*

Ce tarif indiquait les diverses sommes d'argent que rapportait à l'exécuteur chacune de ses hautes-œuvres. On lui payait, pour pendre, 30 livres; pour rompre, 50 livres, etc.

Ce document parut assez curieux à la section d'histoire pour être publié *in extenso*, et on le trouve en effet dans le quatrième volume du *Bulletin du Comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France*, pages 304 et suivantes.

Aujourd'hui, l'un de nos correspondants, M. de Lamothe, transmet la copie d'une pièce tirée des archives municipales de Nimes, énumérant les droits que percevait, en 1730, l'exécuteur de la haute justice de cette ville.

Ici ce fonctionnaire n'est plus, comme en Franche-Comté, payé à la tâche; mais on lui alloue *a priori*, et d'une manière générale, un droit déterminé, soit en nature, soit en argent, sur certaines denrées portées au marché public : ainsi on l'autorise à prélever un fromage sur chaque charge de fromages frais; quatre œufs sur chaque charge d'œufs; trois deniers par chaque charge d'oranges ou de citrons, etc.

M. de Lamothe ajoute que l'exécuteur recevait en outre, de la ville, une petite somme d'argent, et qu'il était logé dans une des arcades des arènes, transformée pour lui en maison d'habitation.

Il nous semble que le document transmis par notre correspondant n'est pas dénué d'intérêt, et nous proposons de le publier dans la *Revue*, pour être mis en regard de celui communiqué, il y a dix-huit ans, par M. Monnier, et pour montrer comment, à des époques con-

Digitized by Google

temporaines, on rémunérait différemment les fonctions de bourreau dans deux des provinces de la France.

LASCOUX,

Membre du Comité.

LE DROIT DU BOURREAU.

A Nimes, comme dans beaucoup d'autres villes, l'exécuteur des hautes-œuvres jouissait d'un droit appelé *havage* ou *avage* dans le Nord, *leyde* ou *leude* dans le Midi, sorte de droit d'octroi qui consistait à prélever une certaine quantité des grains ou des fruits exposés en vente sur le marché.

A Paris, c'était une poignée de grains qu'il prenait dans chaque sac; à Nimes, nous ne voyons pas que ce droit s'étendît sur les grains; mais une pièce curieuse conservée aux archives municipales de la ville nous fait connaître les denrées sur lesquelles il avait droit de prélèvement.

Ajoutons, en outre, que la communauté lui avait assigné pour logement une des arcades des Arènes, transformée en maison, et lui payait, en outre, une petite somme pour ses appointements ou gages.

Tous ces avantages réunis devaient lui donner une aisance relative, et nous allons voir que le droit de leude, tel qu'il le pratiquait encore en 1730, époque à laquelle remonte la pièce que nous citons, était pour lui une source abondante de bénéfices.

Enregistrement des droits que l'exécuteur de la haute justice de la ville de Nismes a accoustumé de prendre pour son droit de l'aide (sic) *et pareil appartenant à l'Hospital dudit Nismes.* (Juillet 1730.)

Premièrement, ledit exécuteur prend sur chaque charretée d'oignons portée en cette ville et vendue au marché public, et autre jour que ce soit, sans aucune réserve, deux rez[1] desdits oignons, en ayant vingt-quatre à chacun, et l'Hôpital en prend autant.

Pour chaque charge d'oignons, on prend un rez d'oignons, dont il a la moitié et l'Hôpital l'autre moitié.

Pour chaque charge de fruits portés au marché de ladite ville, quel jour que ce soit, sans exception d'aucune, comme cerises, poires, prunes et autres, l'exécuteur prend trois deniers pour chacune, et l'Hôpital autant.

[1] On appelle *rez* ou *four*, dans le Midi, un chapelet d'oignons dont les queues sont tressées entre elles.

Digitized by Google

Pour chaque charge de raisins, prend trois deniers, et pour la passe[1] seiche, il ne prend aussi que trois deniers par charge.

Pour chaque charge de châtaignes tant fraîches que seiches, et aussi pour les noix fraîches et seiches, en prend trois deniers, et autant pour l'Hôpital.

Pour chaque charge d'œufs, prend quatre œufs; d'un panier jusqu'à une douzaine en prend un, et dudit nombre jusqu'à quatre douzaines n'en prend pas davantage, mais iceluy passé en prend deux et non davantage, quand il y en auroit dix douzaines audit panier.

Pour chaque charge de fromages frais en prend un.

Plus ledit exécuteur prendra de toutes les charges de poissons quy se vendra en détail, en la place publique ou autrement, trois carterons, et l'Hôpital autant.

Pour chaque charge de fouques[2] quy se vendra en détail, en place publique ou autrement, ledit exécuteur en prendra six deniers, et l'Hôpital autant.

Pour chaque charge d'orange ou citron vendu à la place publique ou ailleurs, prend trois deniers.

Pour chaque balle de quincaille[3] de bois vendue en public, trois deniers.

Pour chaque charge de terre de Venize, prend six deniers.

Pour chaque panier de fruict, quy soit porté au bras ou sur la tête; par les paysans, pour les vendre en ville, luy est permis de prendre deux deniers pour chaque personne, ou du fruict à luy *baillé* par le paysan *sans qu'il y touche*[4], jusqu'à la valeur desdits deux deniers, lequel droit peut exiger dans la ville ou à la porte de la ville et entrée des fauxbourgs, comme bon luy semblera.

Pour chaque charge de vaiselle de terre de Saint-Quentin[5], vendue en détail par les propriétaires, aux places publiques, quel jour que ce soit, prend trois deniers.

Pour chaque charge de verre vendu en détail par les marchands estrangers, aux places publiques, quel jour que ce soit, prend trois deniers.

[1] *Passe*, c'est-à-dire raisins secs, comme en espagnol *passa*.

[2] *Fouques*, macreuses dont chaque année il est fait un grand massacre dans les chasses organisées sur les étangs de Saint-Gilles et de la Camargue.

[3] *Quinquailles*, cuillers et écuelles de bois vendues par les colporteurs.

[4] *Sans qu'il y touche*. A cause de l'infamie de sa profession, le bourreau était tenu, à Paris, de ne prendre les grains dans les sacs qu'avec une cuiller de fer blanc; on remarquera qu'à Nimes il ne pouvait toucher que les denrées revêtues d'une écorce ou pelure, comme les oignons et les œufs, mais sans poser la main sur les raisins, les oranges et autres fruits qui se peuvent porter à la bouche; pour ces derniers, on le payait en argent ou bien on les lui mettait dans la main.

[5] *Saint-Quentin*, commune de l'arrondissement d'Uzès encore très-renommée aujourd'hui pour la bonne qualité de sa poterie qui supporte admirablement le feu sans se rompre.

Digitized by Google

Pour chaque balle de *brus*[1] vendue en ladite ville, en prend trois deniers.

Pour chaque pourceau allant par la ville, de quy que ce soit, luy est permis de lui couper[2] et prendre la teste.

(Copié dans le registre FF 23 des archives de la ville de Nîmes.)

A. DE LAMOTHE.

Rôle du Reinage de la confrérie de Saint-Jacques des villageois de Vals près le Puy en l'année 1506.

Communication de M. Chassaing, correspondant au Puy.

(Séance du 1er mars 1875.)

On voit dans cette pièce les habitants d'un petit village du Velay se récréer par la mise en scène des personnages de la cour de France, dont ils s'adjugent entre eux les rôles. On payait sept livres de cire pour remplir le rôle du roi, deux livres et demie pour celui de la reine, deux pour celui du dauphin, et ainsi de suite, le tout dans l'intérêt de l'entretien du service religieux de la confrérie. Je propose l'insertion de cette communication dans la *Revue des Sociétés savantes.*

CH. MARTY-LAVEAUX,

Membre du Comité.

Rôle du Reinage de la confrérie de Saint-Jacques des villageois de Vals près le Puy-en-Velay.

(25 juin 1506.)

Reynagium Beati Jacobi fieri solitum annis singulis in platea de Valle[3], prope locum de Valle et conventum dominarum monialium, deliberatum die XXVte jullii, anno Domini millesimo quingentesimo sexto, subtus ulmum, hora vesperarum, per dominos bajulos confratrie dicti Beati Jacobi et socios de Valle, videlicet : Johannem Chauchati, filium Petri, et Guillelmum Bernardi, filium Johannis, sibi associatis pluribus sociis et hominibus ipsius loci de Valle, ut sequitur :

[1] *Brus* ou bruyère, mais plutôt genêt avec lequel on fait de petits balais pour les fourneaux ou potagers.

[2] Il était défendu de laisser vaguer les pourceaux dans les rues, et la ville, qui payait un porcher pour les garder au dehors, n'était pas fâchée que la crainte de la décapitation de leurs animaux obligeât les propriétaires à observer les règlements.

[3] Vals, chef-lieu de commune, canton sud-est et arrondissement du Puy; il y avait dans cette localité un couvent de religieuses Augustines.

Digitized by Google

Primo, officium sive personagium Regis fuit deliberatum et traditum, pro anno veniente exercendum, tanquam plus et ultimo offerenti, videlicet: Anthonio Clerget, servitori domini Troyacensis episcopi[1], pro septem libris cere, quas promissit solvere eisdem bajulis seu sociis pro faciendo thedam juxta morem solitum, et se habilhare modo et forma consuetis, ac termino consueto, cum expensis, etc. Et cavit per Glaudium Benedicti, Anicii, mercerium, in forma debita; qui quidem Benedicti promissit pro eodem solvere in forma debita, et dictus Clerget promissit ipsum Benedicti servare indempnem cum expensis, etc. Et ita promissit et juravit actendere, curiis domini officialis Anicii et de Valle se et bona sua obligando, ypothecando et submictendo, etc.; renuncians, etc.; de quibus, etc. Actum ubi supra, testibus Matheo et Anthonio Boerii de Valle, fratribus, Anthonio Raymundi, filio Johannis Vallis, Petro Chauchati de Graveriis, Johanne Chauchaterra, filio Jacobi, Jacobo Cortial Vallis, et pluribus aliis, et me notario regio subsignato, et sic. . . . . VII lb. cere.

Item, officium sive personagium Regine fuit deliberatum dicto Glaudio Benedicti, Anicii, pro sua filia Margarita Benedicta, pro duabus libris cum dimidia cere, quas idem Glaudius pater promissit solvere et ipsam abilhare, anno veniente, termino ac modo et forma consuetis et supradictis cum expensis, etc., et alias ut supra. Actum ubi supra, testibus quibus supra, et me dicto notario, et sic. . . . . II lb. ζ[2] cere.

Item, officium sive personatgium Dalphini pro anno veniente fuit deliberatum Hugony Chaminada, servitori ipsius Glaudii Benedicti, pro duabus libris cere, quas promissit solvere et se abilhare modo et forma ac termino consuetis et supradictis. Et cavit pro ipso idem Glaudius Benedicti in forma debita cum expensis, etc.; et ita, etc., ut supra. Actum ubi supra, textibus quibus supra, et me dicto notario, et sic ibi. . . . . II lb. cere.

Item, officium sive personagium Dalphine fuit deliberatum Anthonie del Mas pro una lb. cere, quam promisit idem Glaudius Benedicti solvere, et ipsam habilhari facere, termino ac modo et forma consuetis. Testibus quibus supra, et me dicto notario, et sic ibi. . . . . I lb. cere.

Item, officium *de l'Estandart*[3] fuit deliberatum Anthonio Bertrand de Taulhaco pro duabus libris cere cus carta, quas promisit solvere et se habiliare termino ac modo et forma predictis. Cavit pro ipso Petrus Chauchati de Graveriis in forma debita. Actum ubi supra, testibus quibus supra, et me notario infrascripto, et sic ibi . . . . . II lb. I car. cere.

Item, officium sive personagium *de l'Homme d'armes prumiers*[4] fuit de-

[1] Jean de Pressuris, *alias* de Berlenco, chanoine du Puy, évêque *in partibus* de Troie *la Grande*, vicaire général et suffragant de Geoffroy de Pompadour, évêque du Puy. (*Gallia christ.* t. II. Eccl. Aniciens. col. 735.)

[2] Le mot *dimidia* est figuré par ce signe ζ.

[3] C'était le rôle de grand écuyer de France.

[4] Premier.

Digitized by Google

liberatum Georgio Martini Vallis pro una media libra cere, quam promisit solvere, et se habilhare, ut supra. Testibus quibus supra et me dicto notario..... ζ lb. cere.

Item, officium *de l'autre Homme d'armes* fuit deliberatum Jacobo Cortial pro 1 carta cere, ut supra solvenda, termino ac modo et forma predictis. Testibus quibus supra..... 1 car. cere.

Item, officium *de l'Espée*[1] fuit deliberatum Johanni Chaucheti, filio Petri, pro una libra cum dimidia cere, ut supra solvenda, et alias modo et forma predictis. Testibus quibus supra..... 1 lb. ζ cere.

Item, officium *de la Tassa du Roy*[2] fuit deliberatum Johanni Cortilis, filio quondam Mathei, pro una libra cere, ut supra exsolvenda, modo et forma debitis et consuetis. Testibus quibus supra..... 1 lb. cere.

Item, officium *de la Massa du Roy*[3] fuit deliberatum Stephano Barreti, filio Petri, pro quo promisit Guillelmus Barreti unam libram cere solvendam ut supra, termino ac modo et forma predictis. Testibus quibus supra..... 1 lb. cere.

Item, Andreas Chauchati *pour Lieutenant de Roy* ζ lb. cere, quam promisit solvere et se habilhare termino ac modo et forma predictis. Testibus quibus supra, et me dicto notario..... ζ lb. cere.

Item, Ludovicus Eyraud *pour Fourrier du roy* 1 car. cere, ut supra solvenda. Testibus quibus supra..... 1 car. cere.

Item, Petrus Solier, *Page d'homme d'armes*, 1 car. cere, ubi supra, modo et forma predictis solvende. Testibus quibus supra. Matheus Eyraudi dedit thede..... 1 car. cere.

ζ lb. cere, ut supra solvende. Testibus quibus supra..... ζ lb. cere.

Guillelmus Barret, pro duabus *Domeysellas*, promisit dare et exsolvere thede dicti reynagii, termino ac modo et forma consuetis. Testibus quibus supra..... ζ lb. cere.

Item, Johannes Chauchaterra, *pour Cappitaigny des alacays*[4], promisit dare et solvere ut supra. Testibus quibus supra..... ζ lb. cere.

Item, Jacobus Solier, *pour ung Alacays*, promisit dare et solvere ut supra..... ζ lb. cere.

Item, Guillelmus Solier, *pour Alacays*, promisit dare et solvere ut supra..... ζ lb. cere.

Item, Jacobus Raymond, filius Michaelis; promisit dare et solvere, prout supra, ejus mater..... 1 car. cere.

Item, Anthonius Boerii de Valle, pro personagio *del Rey Moro*, promisit dare et solvere ut supra..... 1 car. cere.

[1] Ou de connétable.

[2] Grand échanson. Un reinage de la confrérie des Couteliers du Puy du même temps appelle ce personnage «l'éprouveur des potaiges du roy».

[3] Chancelier de France.

[4] Laquais.

Digitized by Google

Item, Jacobus del Pont, *pour Alacays*, promisit dare et solvere ut supra..... 1 car. cere.

Item, Bartholomeus Raymondi, pro *Conseiller du Roy Moro*, promisit dare et solvere ut supra..... 1 car. cere.

Item, Jacobus Garnier, *pour Alacays*, promisit dare et solvere ut supra..... 1 car. cere.

Item, Jacobus Chauchaterra, *pour Alacays*..... 1 car. cere.

Item, Jacobus Eyraudi, *pour le Salvage*, promisit superius nominatis dare et solvere ut supra..... 1 car. cere.

Item, Anthonius Girard, *per lo Folh*, promisit dare et solvere ut supra..... 1 car. cere.

Item, Johannes Girard, filius Anthonii, *pour Alacays*, promisit dare et solvere ejus pater ut supra..... 1 car. cere.

Item, Vitalis Gandy, *pour Alacays*, 1 car. cere; cavit Jacobus Cortilis, promisit solvere ut supra. Testibus quibus supra..... 1 car. cere.

Item, Stephanus Chauchaterra, filius Mathei, *pour Alacays*. 1 car. cere.

Item, Michael Fornier, *pour Alacays*, promisit pro se et alio proxime dicto ut supra..... 1 car. cere.

Item, Jacobus Cholvet, famulus Glaudii Chambonis de Valle, *pour Aveneur*[1], promisit dare et solvere ut supra, et cavit Johannes Chauchaterra ut supra..... 1c ar. cere.

Item, Durandus del Pont, filius Raymondi, *pour Homme d'armes*, promisit dare et solvere ut supra..... 1 car. cere.

Item, Anthonius Fornerii de Valle, *pour Homme d'armes*, promisit ut supra..... 1 car. cere.

Item, Petrus Delolme, filius Mathei, *pour Mynhon du Roy*, promisit ejus avya..... 1 car. cere.

Item, Johannes Munjot, filius Petri, *pour Mynyon de la Royna*, promisit ut supra..... 1 car. cere.

Item, Petrus Alleyrac, filius Thamey, promisit ut supra.. 1 car. cere.

Item, Petrus Bertrand, *pour Lacays du Roy Moro*, promisit dare et solvere ut supra..... 1 car. cere.

Actum ubi supra. Testibus quibus supra, et me dicto notario,

J. Boerii.

(Arch. dép. de la Haute-Loire, notes de Jacques Boyer, notaire du Puy, f° 101, reg. en papier.)

Certifié conforme :

Augustin Chassaing,

Correspondant au Puy.

[1] Grand veneur.

Digitized by Google

Ouverture d'un cercle de précieux en 1655.

Communication de M. Ch. de Beaurepaire.

(Séance du 1er mars 1875.)

M. Charles de Beaurepaire a envoyé au Comité le prospectus du «Palais Précieux», c'est-à-dire d'une espèce de cercle de précieux et de précieuses annoncé comme devant s'ouvrir à l'hôtel d'Anjou, rue Béthizy, à partir du premier jour de l'année 1655.

Entrant d'avance dans le sentiment d'Armande, lorsqu'elle rédige son projet d'Académie :

Nul n'aura de l'esprit, hors nous et nos amis[1],

l'auteur du prospectus que nous avons sous les yeux ne veut pas rendre publique la société qu'il annonce, et tient à ce qu'elle soit composée de «ce qu'il y a de plus beau, de plus fin et de plus spirituel à Paris.»

Bon nombre des divertissements annoncés étaient de nature à charmer les précieuses : le bal, la comédie, les lectures, les conférences, les concerts de voix et d'instruments, et surtout les leçons de morale, «en termes fort à la mode,» du sieur de Lesclache, que, quelques années plus tard, en 1671, Somaize a désigné sous le nom de Lisippe dans son *Grand dictionnaire.*

Mais là n'était pas le but réel de cette tentative; il paraît consister surtout dans la création d'un nouveau bureau d'adresses, analogue à celui que Renaudot avait joint à sa *Gazette* et à ses consultations médicales. Les renseignements sur les meilleurs marchands, sur les bonnes faiseuses, auraient été fort appréciés; quant à la promesse suivante, elle avait, il faut en convenir, quelque chose d'assez choquant : «L'on trouvera... dans d'autres tableaux les noms, biens et qualitez, parentez et alliances de tous ceux et celles qui sont à marier.»

Quel effet une telle annonce dut-elle produire à celles qui trouvaient qu'il ne fallait pas «débuter d'abord par le mariage[2]», et qui se plaignaient de ce que,

... dès qu'on l'entend,
Un tel mot à l'esprit offre de dégoûtant[3]?

[1] Molière, *les Femmes savantes*, acte III, scène II.
[2] Molière, *les Précieuses ridicules*, scène V.
[3] Molière, *les Femmes savantes*, acte I, scène I.

Digitized by Google

Peut-être est-ce là ce qui compromit le succès de l'entreprise; peut-être aussi ce projet de société n'est-il qu'un pur badinage.

Certains passages du prospectus, et surtout un prétendu traité avec les filous de Paris, qui «promettent de bons passe-ports», sembleraient bien l'indiquer; mais il est possible qu'il ne faille voir là, comme il arrive souvent dans les écrits de cette coterie, que de simples agréments et des façons galantes de dire les choses.

Quoi qu'il en soit, ce prospectus est curieux; il soulève quelques petites questions intéressantes, et, à la date qu'il porte, les documents relatifs aux précieuses sont encore très-peu abondants; je crois donc devoir proposer au Comité de voter des remercîments à M. de Beaurepaire et d'insérer sa communication dans la *Revue*.

CH. MARTY-LAVEAUX,

Membre du Comité.

PROSPECTUS POUR L'OUVERTURE DU PALAIS PRÉCIEUX, RUE DE BÉTHISY, À L'HÔTEL D'ANJOU À PARIS, 1655.

Aux beaux Espritz du siecle.

Dedié à monsieur le viconte de Ga.....

Messieurs et dames qui estes de la qualité [requise] pour estre enrollez dans la plus belle et auguste assemblée qui se soit jamais faite à Paris, vous estes advertiz que l'on prépare pour cest hiver, dans cette ville, un divertissement dont personne ne s'est encor advisé dans les siècles passés, et que l'on peut dire le plus utile, le plus honneste et agréable qui ait jamais esté proposé. Nous ne prétendons pas en faire part à tout le monde et le rendre publique; ce n'est que pour la fleur des honnestes gens que nous travaillons, et nous en donnons dès à présent l'exclusion à tous ceux que nous ne jugeons pas mériter cet honneur. Nous nous mettons fort peu en peine de les avoir à dos, car n'ayant aucun dessein de leur plaire, nous leur disons desjà par advance, et leur en donnons déclaration par escript, qu'il nous est advantageux d'estre mal avec eux, que le plus grand malheur qu'il nous puisse arriver, c'est d'avoir leur estime et leur approbation, de les cognoistre et d'en estre cognus, que nous faisons vœu de les oublier pour jamais ou de ne nous en ressouvenir que pour les avoir à mespris, comme, au contraire, nous faisons profession particulière d'honorer d'un profond respect tous ceux et celles qui seront jugiez dignes d'estre admis dans la présente société, que nous voulons estre composée de ce qu'il y a de plus beau, de plus fin et de plus spirituel à Paris, à qui nous ferons

Digitized by Google

aisément advouer que nous avons treuvé le plus beau secret du monde, puisque nous avons treuvé celuy de ne se jamais ennuyer et le moyen de se divertir, à peu de frais, dans les occupations et exercices de corps et d'esprit les plus nobles et les plus imposantes qui se puissent rencontrer dans la vie.

Nous prétendons, moyennant trois pistolles seulement, fournir durant près de trois mois, à commencer du premier jour de janvier jusqu'à la micaresme, tous les divertissements que l'esprit raisonnable se peut imaginer. Il ne faut point perdre de temps à se faire enroller. Car nous sommes résolus, passé un certain temps et un certain nombre de gens, qui sera bientost remply, de ne plus recevoir personne dans cette belle société. Nous envoyrons dans vos logis des billetz imprimés qui vous seront portés par nos secrétaires à qui vous donnerez, s'il vous plaît, les trois pistoles, au moyen de quoy vous serez aussitost enroollez parmy les précieux et précieuses du siècle, ou vous prendrez la peine de les envoyer à la rue Betizi, à l'hostel d'Anjou, logis de Messieurs.....
..... Il n'y aura qu'à demander M. *l'Incognito,* qui se treuvera tousjours à poinct nommé pour recevoir vostre argent et pour vous enroller. C'est là où se tiendra le Bureau. Nous sommes bien aises de faire voir à tout le monde l'ordre que nous tiendrons pour l'exécution de ce grand dessein et les divertissements à peu près qui se treuveront, chaque jour de la sepmaine, dans le lieu destiné pour l'assemblée que vous treuverez sans doute encore plus grande que nous ne vous promettons et que vous ne pouvez vous imaginer.

Pour le dimanche.

Pour rendre premièrement à Dieu l'honneur et la gloire qui luy est deu et qui doit estre la fin première et dernière de toutes nos actions, nous ferons célébrer, dans la grande esglise du grand couvent des Augustins du Pont-Neuf, une messe en musique en faux bourdon, qui commencera à onze heures précises à l'intention de l'heureux succès de cette société et de tous ceux et celles qui auront l'honneur d'y estre enroollez; et en cas que dans l'an quelqu'un ou quelqu'une vînt à mourir, nous promettons faire dire un service solennel dans la mesme église pour le repos de son âme, et nous les exhortons, en cas qu'ils viennent à faire cette sottise, de faire quelques aumosnes, legs pieux, et de ne pas oublier les directeurs de la présente société, qui ne pourront estre changez de leurs vivans et s'obligeront d'avoir tousjours leur mémoire en grand honneur et vénération et de leur faire de belles épitaphes.

Se tiendra, soubz le bon plaisir du Roy, tous les q[uinze jours] l'assemblée au logis où demeure presentement Mr le ....., que nous avons loué pour cet effect, qui sera nommé le [*Palais*] *Précieux,* où se tiendra tous les jours table ouverte.....

Digitized by Google

..... couverts, qui sera la meilleure et la plus délicate de Paris. Il n'y aura que ceux qui auront payé les trois pistolles qui auront le droit d'y venir, et que nous supplions très humblement d'en user très discrettement.

Le lundy, se donnera le bal et commédie dans ledit palais, qui se commencera à trois heures de relevée pour finir à six heures le soir; quoyque ce soit de jour, il ne laissera pas d'estre aux flambeaux avec distribution de quantité de citrons doux, oranges de Portugales et limonades. Nous prendrons cette heure pour la commodité des dames qui font difficulté de sortir le soir et de quelques maris qui sont bien aises que leurs fames rentrent de bonne heure.

Le mardy, il y aura toutes sortes de concerts de lutz, de voix et autres instruments, où le sieur Lambert et la damoiselle Hilaire feront l'ouverture à deux heures précises jusqu'à quatre, et le reste de l'après-disnée se passera en autres concerts.

Le mercredy, se fera leçon de philosophie par le sieur de l'Esclache, qui traitera particulièrement de la morale en termes fort à la mode, où les fames aussi bien que les hommes auront grande satisfaction, et sera depuis deux heures jusqu'à quatre; et de quatre jusqu'à cinq, sera traité, par le sieur Sanson, de la géographie et de l'histoire.

Le jeudy, il y aura concerts de vingt-quatre depuis deux heures jusqu'à cinq, et depuis cinq jusqu'à six se liront les gazettes, tant ordinaires que burlesques, et autres pieces nouvelles qui seront soumises au jugement des doctes.

Le vendredy se passera en belles conférances et propositions curieuses qu'un chacun pourra faire, qui seront décidées [par l'avis] des plus beaux esprits de ce temps qui ont esté choisis à cet effect.

Le samedy, l'on réiterera les mesmes divertissemens de lundi, sçavoir le bal et la commédie, qui commenceront à neuf heures du soir précises avec mesme régal. L'on donnera bonne escorte aux personnes qui en auront besoin pour la seureté de leur argent, leurs bijoux et points de Gennes. Peut-estre n'en aurons nous que faire, estant sur le point de traiter avec les filoux de Paris, qui nous promettent bons passeports, moiennant quoi on pourra aller et venir en toute seureté, ces Messieurs ayant fait voir depuis quelque temps qu'ils sont assez religieux à tenir leur parolle quand ils l'ont une fois donnée.

Les portes du *Palais Précieux* seront ouvertes dez une heure après midy, et l'on treuvera à s'y occuper dans les galleries et salles, en attendant l'assemblée. L'on y verra de tous cotez des tableaux d'adresses et les noms des plus excellents hommes et femmes qui excellent dans toutes sortes de mestier et profession, et des valets à point nommé pour les aller quérir.

L'on treuvera pareillement dans d'autres tableaux les noms, biens et qualitez, parentez et alliances de tous ceuz et celles qui sont à marier.

Ne sera permis dans ladite assemblée de jurer le saint nom de Dieu et

Digitized by Google

de commettre aucun blasphème, à peine d'estre exclud de la présente société et d'en estre déclaré indigne. Ne sera non plus permis de jouer à aucune sorte de jeu que ce soit.

Ladite assemblée n'estant instituée que pour exciter et entretenir toutes sortes de personnes dans l'honneur et dans la vertu, et pour les détourner du vice, des débauches et méchantes habitudes qui ne sont que trop fréquentes à Paris, Dieu veuil bénir cette sainte entreprise, et luy donner la fin que les directeurs de la présente societé se sont proposez pour sa plus grande gloire!

A commencer le premier jour de l'année 1655.

Pour copie conforme :

CHARLES DE BEAUREPAIRE,

Correspondant du Ministère, archiviste du département de la Seine-Inférieure.

Digitized by Google

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

Pugillar ou tablettes d'ivoire du IIIe siècle.

Communication de M. l'abbé Barbier de Montault, correspondant à Poitiers.

(Séance du 18 janvier 1875.)

M. l'abbé Barbier de Montault a adressé au Comité le numéro du 25 septembre 1874 du *Journal de Florence*[1]. Ce qui a porté le zélé correspondant à nous faire cette communication, c'est « le désir de compléter la notice de M. Westwood sur les diptyques, dont il a fait récemment don au Comité, ainsi que le rapport de M. Chabouillet sur une communication de M. l'abbé Arbellot insérée dans la *Revue des Société savantes* en 1873. » Ce numéro du *Journal de Florence* contient, en effet, l'analyse d'un mémoire de M. le baron Pietro Ercole Visconti sur un monument qui se rattache étroitement au sujet traité par le savant anglais et par moi-même[2], et c'est ce qui m'a valu l'honneur d'être chargé par la section de lui rendre compte du nouvel envoi de M. de Montault; mais, bien que l'analyse publiée par le *Journal de Florence* soit fort bien faite, j'ai pensé que je m'acquitterais mieux du devoir qui m'a été imposé en recourant au mémoire de M. Visconti.

A prendre ce soin, indépendamment du plaisir de lire l'instructif travail du célèbre archéologue romain, j'ai gagné l'avantage de connaître une figure du monument lui-même, qui n'est rien moins qu'un *pugillar* en ivoire, remontant, selon toute apparence, au IIIe siècle de notre ère.

Le recueil dans lequel se trouve le mémoire de M. le baron Visconti est le *Bulletin de la Commission archéologique de Rome*, à laquelle on doit la nouvelle impulsion donnée aux fouilles dans la Ville éternelle. Dotée d'une subvention annuelle de 50,000 lire, cette Commission fait paraître depuis plus de deux ans ce recueil, qui

[1] Cette feuille, qui paraît depuis quatre ans, est rédigée en français.

[2] Voyez *Rev. des Soc. sav.* 5e série, t. VI, p. 172 et suiv.

Digitized by Google

porte sur la première page les glorieuses sigles S.P.Q.R. et rend compte des découvertes qui se succèdent à Rome[1]. C'est dans le second numéro de l'année 1874 (Aprile-Giugno) que M. le baron Visconti a publié le mémoire dont je transcris le titre : *Illustrazione d' un antico pugillare in avorio stato in uso a Gallieno Concesso, senatore romano.* Deux planches (VII et VIII), fort bien exécutées, représentent aux deux tiers de sa grandeur[2] cet ivoire, qui a été trouvé sur l'Esquilin. C'est là aussi, on le sait, que ces jours-ci on vient de faire de si importantes découvertes, et que l'on a trouvé notamment une statue de Vénus en marbre de Paros, destinée, dit-on, à prendre rang à côté des plus célèbres représentations de cette divinité, sous le nom de *Vénus de l'Esquilin*[3].

Notre *pugillar* a été découvert le 9 juin 1874, près de l'église Saint-Antoine, dans un canal de travertin, destiné à l'écoulement des eaux, faisant partie des ruines d'un édifice antique reconnu pour un *macellum.*

Avant de faire connaître l'inscription qu'on lit sur ce monument et qui en fait le principal mérite, il importe de s'expliquer sur l'usage des *pugillares*, et en même temps sur l'authenticité du monument que vient de publier M. le baron Visconti. Je l'avouerai, au premier abord, j'avais conçu quelques soupçons sur l'authenticité de cet ivoire, tout au moins sur celle de l'inscription qui y est gravée. On a tant fabriqué de faux ivoires, qu'il est permis d'examiner avec soin ceux qui se présentent sans ces vieux certificats d'origine qui ne manquent guère aux diptyques conservés, pour la plupart, depuis des siècles, dans les trésors des églises ou des monastères; toutefois, dans la circonstance présente, et bien que je n'aie pas vu en nature le *pugillar* de l'Esquilin, réflexions faites, je crois que le doute n'est guère admissible à son sujet. Un monument trouvé dans des fouilles qui ont déjà procuré tant de trésors, qui sont exécutées par l'ordre et sous la surveillance du municipe de Rome, un monument publié dans un recueil officiel, par un savant aussi expérimenté que M. le baron Visconti, doit *a priori* être considéré comme authentique.

Le *pugillar* ou les *pugillares* faisaient dans la Rome antique l'office

[1] Ce recueil, encore peu répandu parmi nous, mérite l'attention des archéologues; il est enrichi de bonnes figures, de plans, etc. Son premier numéro porte la date de novembre 1872. Son titre est : *Bulletino della Commissione archeologica municipale.*

[2] Hauteur 19 centimètres. Largeur pour chacune des feuilles, 6 centimètres.

[3] Voyez *Journal officiel*, numéros du 18 et du 25 janvier 1875.

Digitized by Google

de nos *agenda;* il y en avait en diverses matières; les *pugillares* diffèrent des diptyques surtout en ce qu'ils ne sont pas décorés de bas-reliefs; on en laissait les feuilles lisses, afin de les enduire de la couche de cire sur laquelle on écrivait. On en faisait des cadeaux dans des circonstances analogues à celles où les consuls offraient des diptyques aux sénateurs. M. le baron Visconti a parfaitement exposé l'érudition de ce sujet, et je renvoie le lecteur à son excellent travail; je noterai cependant que le savant romain a cité un fait curieux qu'il s'étonne de n'avoir vu chez aucun des archéologues ses prédécesseurs, et qu'il emprunte au *Scholiaste* de Juvénal. Il s'agit des *pugillares* d'un esclave germain nommé Licinius, qui, affranchi par César, éleva plus tard dans les Gaules une basilique en l'honneur de son bienfaiteur.

Le *pugillar* de l'Esquilin se compose de deux feuilles d'ivoire semblables, réunies par de petits anneaux d'argent faisant office de charnières. On ne peut rien de plus simple que l'ornementation de ce petit meuble; elle se compose uniquement d'une sorte de double accolade découpée qui termine les feuilles à la partie supérieure. C'est là, à l'endroit où sur les diptyques nous lisons d'ordinaire les noms des consuls, que figure, gravée en creux, l'inscription suivante partagée entre les deux feuilles [1] :

GALLIENI CONCESSI V.C.

Quel est ce *Gallienus Concessus*, *clarissime*, c'est-à-dire sénateur, dont le premier nom a été porté par un empereur, mais dont le second ne paraît pas avoir été prononcé par les textes arrivés jusqu'à nous? Suivant M. Visconti, ce serait le beau-père de l'empereur Valérien Ier, l'aïeul maternel de l'empereur Gallien. Eckhel, l'illustre auteur du *Doctrina numorum veterum*, cité par M. Visconti, a démontré, il y a déjà longtemps, qu'il est très-probable que la première femme de l'empereur *Publius Licinius Valerianus* se nommait *Galliena*, et que c'était d'elle que l'empereur *Gallienus*, son fils, avait reçu son nom, comme *Domitianus* de *Domitia* et *Herennius Etruscus* d'*Herennia Etruscilla* [2]. L'hypothèse d'Eckhel s'appuie surtout sur un passage de Trebellius Pollio, qui, ne sachant trop quel nom donner au fils de *Gallienus* dont il a écrit la vie sous la rubrique *Saloninus Gallienus*, s'exprime

[1] Sur l'une des feuilles, on lit : GALLIENI; sur l'autre, on lit : CONCESSI V. C.

[2] Eckhel, *Doctrina numorum veterum*, p. 379 du tome VII, publié en 1796

Digitized by Google

ainsi : « Il y a une grande perplexité sur le nom qu'on doit lui donner; parmi les historiens, les uns le nomment *Gallienus*, les autres *Saloninus;* et ceux qui le nomment Salonin disent que ce nom lui fut donné parce qu'il était né à Salone, tandis que les autres, ceux qui le nomment Gallienus, prétendent que c'est en raison de son père et d'un aïeul *Gallienus* qui jadis fut un personnage considérable dans l'État [1]. » A la vérité, Trebellius Pollio a négligé d'ajouter le mot *materni* après *avi;* mais faut-il demander tant d'exactitude à un écrivain de l'Histoire Auguste? Il y a donc lieu de croire avec Eckhel que le beau-père de l'empereur Valérien se nommait effectivement Gallienus, probablement même *Egnatius Gallienus*, comme on peut l'inférer des médailles grecques, qui, en ajoutant le premier de ces deux noms à ceux de l'empereur Gallien, nous permettent de supposer que les aïeux de sa mère devaient remonter à la famille de *C. Egnatius*, triumvir monétaire de la fin de la République. Il y a également des raisons de croire. avec M. le baron Visconti, que le possesseur des *pugillares* de l'Esquilin n'est autre que le beau-père de Valérien, mais sur ce point il ne faudrait pas être trop affirmatif.

Il est encore un détail du travail de M. le baron Visconti sur lequel je ferai quelques réserves. Poussant à outrance le zèle de la restitution conjecturale, le savant archéologue romain s'est décidé à supposer un prénom à Gallienus Concessus, qu'il propose de nommer *Cneus Egnatius Gallienus Concessus*. Le motif de ce choix, c'est que des deux prénoms *Caius* et *Cnæus*, que nous lisons sur les deniers du triumvir dont on vient de parler, le second y paraît deux fois et le premier seulement une fois [2].

La vérité, c'est que nous ne savons pas et que nous ne saurons peut-être jamais si le beau-père de Valérien, nommé seulement *Gallienus* par Trebellius Pollio, porta réellement le surnom de *Concessus*. Tout ce que l'on peut dire à ce sujet, c'est que, selon

[1] *Saloninus Gallienus*..... De ejus nomine magna est ambiguitas. Nam multi eum Gallienum, multi Saloninum historiæ prodiderunt, et qui Saloninum, idcirco quod apud Salonas natus esset cognominatum ferunt, qui autem Gallienum, patris nomine cognominatum et avi Gallieni summi quondam in re publica viri. (*Scriptores Historiæ Augustæ. Trebellius Pollio. Saloninus Gallienus I.* (Voyez t. II, p. 87, édit. Jordan et Eyssenhardt.)

[2] On lit en effet, au revers de deux des deniers de *Caius Egnatius*, C. EGNATIVS CN.F.CN.N. (Voyez Cohen, *Description générale des monnaies de la république romaine*, p. 129, n°s 2 et 3.)

Digitized by Google

toute probabilité, le *pugillar* de l'Esquilin appartint à l'un des parents maternels de l'empereur Gallien. Le style des caractères de l'inscription concorde en effet fort bien avec le IIe siècle de notre ère, ainsi que l'a remarqué le baron Visconti; par conséquent, en nous maintenant dans les limites que je propose pour l'attribution de ce précieux monument, nous sommes à peu près certain de ne pas errer.

CHABOUILLET,

Membre du Comité.

UNE MONNAIE D'OR DU PAPE CLÉMENT VI, FRAPPÉE À AVIGNON.
UN ANCIEN FER À RELIEUR.

Communications de M. l'abbé Barbier de Montault, correspondant à Poitiers.

(Séance du 18 janvier 1875.)

M. l'abbé Barbier de Montault a adressé au Comité l'empreinte d'une monnaie du pape Clément VI, du cabinet de M. le conseiller Bardy, en la qualifiant de *pièce d'or*. Si cette monnaie est véritablement d'or, M. Bardy possède une grande rareté, probablement même une pièce unique, mais il doit y avoir ici un *lapsus calami*. N'a-t-on pas écrit *or* voulant écrire *argent*. Si l'on a voulu écrire *or*, il est à craindre qu'il s'agisse d'une pièce fausse, ou plus simplement d'une monnaie d'argent, dorée jadis par suite de quelque caprice d'amateur.

En effet, cette pièce est au type du *grosso* d'argent de Clément VI ou du *Giulio*, comme dit Cinagli, le dernier historien des monnaies des papes[1], et, comme Clément VI n'a pas frappé d'or, que l'on sache, comme avant lui on ne connaît dans la suite papale de monnaies d'or que sous Jean XXII, qui imita le florin de Florence (1316-1334)[2], et dont la monnaie d'or est désignée sous le nom de

[1] *Le Monete dei Papi descritte in tavole sinottiche, opera del dottore Angelo Cinagli.* Fermo, 1848. Un vol. in-folio. (Voir p. 30. Clemente VI, nos 1 et 2.)

Je ne sais d'où vient le nom de *Giulio* donné par Cinagli à cette monnaie de Clément VI. Le pape Jules Ier (saint Jules) vivait au VIe siècle; il est donc hors de cause; Jules II, qui frappa les monnaies dites *Giulio*, vécut longtemps après Clément VI. Cinagli a-t-il voulu désigner une monnaie d'argent à peu près semblable à celle qu'on devait plus tard nommer *Giulio*, sans se soucier de commettre une sorte d'anachronisme?

[2] Voyez Cinagli, p. 31. Innocente VI, n° 1.

Digitized by Google

Zecchino par Cinagli, comme pour rencontrer une monnaie d'or il faut, toujours d'après Cinagli, traverser les pontificats de Benoît XII (1334-1342)[1], de Clément VI (1342-1352), et arriver au successeur de ce dernier, Innocent VI (1352-1362), il est vraisemblable que nous sommes en présence d'une variété nouvelle du gros d'argent de Clément VI, et non pas d'une monnaie d'or inédite.

Je donnerai néanmoins la description de cette monnaie, parce qu'après tout je puis me tromper, et qu'il n'est pas absolument impossible qu'il ait existé une monnaie d'or au type de l'argent, dans la série de ce pape. On sait que sous les empereurs romains les types de l'or ont souvent servi pour l'argent. Le cas peut à la rigueur s'être présenté sous Clément VI. Voici la description de cette pièce, qui diffère par de légères variantes des exemplaires du *Grosso* ou *Giulio* de Clément VI, décrits jadis[2], et qu'elle est de moindre module que le *grosso* figuré dans les *Études numismatiques* de M. Benjamin Fillon, dont on connaît la scrupuleuse exactitude[3] :

CLEMES P. P. SEXT. A la fin de la légende deux clefs en sautoir. Le pape, de face, vu à mi-corps, bénissant et tenant une croix; le tout dans une bordure de croisettes inscrites chacune dans un cercle.

Revers : COMES. VENESI. A la fin de la légende, deux clefs en sautoir. Dans le champ, une croix. En bordure cette autre légende : + AGIMVS · TIBI · GRAS · OMNIPOTENS · DEVS.

Entre les mots *clemes* et *p. p.* du droit, et entre les mots *comes* et *venesi* du revers, une petite rose servant de point.

M. l'abbé de Montault ne décrit pas notre monnaie tout à fait comme moi. Dans la bordure du droit, au lieu de *croisettes* il voit des roses, et suppose que ces fleurs paraissent ici parce qu'il y en avait dans le blason de la famille à laquelle appartenait le Limousin *Pierre Roger*, autrement dit *Clément VI*. Je ne partage pas cette opinion, et je préfère celle de Cinagli et de M. Fillon[4], qui reconnaissent des croisettes sur notre monnaie.

L'hypothèse de M. de Montault, qui aurait pu être fortifiée dans

[1] Je ne parle pas de l'anti-pape Nicolas V, qui usurpa la tiare en 1328; on ne croit pas qu'il ait battu monnaie.

[2] Duby, *Traité des monnaies des barons, etc.* t. II, p. 112 et pl. C ou 8e des monnaies de Provence. — Cartier. *Revue numismatique*, 1839, p. 261, etc.

[3] B. Fillon, *Études numismatiques*, Paris, un vol. in-8°, 1856, p. 83, pl. IV, n° 6.

[4] Cinagli s'exprime ainsi : *nel primo giro crocetta in tanti ovati.* Voyez p. 30, Clémente VI, n° 1. (Voir B. Fillon, *loc. cit.*)

Digitized by Google

l'esprit de ce savant par les petites roses ou rosaces que je viens de signaler dans la légende du revers et qu'il ne mentionne pas, a conduit le zélé correspondant à donner quelques détails sur les armoiries de la famille Roger.

L'authenticité ou l'ancienneté des monuments sur lesquels s'est fondé M. de Montault ne me paraissant pas suffisamment établie, je ne le suivrai pas dans cette excursion sur le domaine de l'art héraldique[1]. M. de Montault donne le nom de *ferula* à l'objet que tient le pape de la main gauche; je ne crains d'errer en y reconnaissant la croix, non-seulement avec M. Fillon, mais avec un savant docteur italien, Angelo Cinagli, qui devait se connaître en telles matières.

J'arrive à la seconde des communications de M. de Montault : c'est l'empreinte d'un fer à relieur qu'il croit dater du XVIe siècle ou du commencement du XVIIe. Je n'ai rien à ajouter à ce que nous dit le correspondant sur cet objet. Il y a lu cette devise : + *sapiens · se · quærit · in · astris*, et nous apprend que ce fer a dû servir à la reliure des livres d'un personnage dont les armes étaient de ..... au chevron de ....., accompagné de 3 étoiles, dont il n'a pas retrouvé le nom.

CHABOUILLET,

Membre du Comité.

FAC SIMILE D'UNE PLANCHE RELIÉE AVEC UN EXEMPLAIRE DE L'OUVRAGE DE J.-B. HAULTIN, INTITULÉ : FIGURES DES MONNAIES DE FRANCE.

Communication de M. Kuhnoltz-Lordat, correspondant du Ministère, à Montpellier.

(Séance du 18 janvier 1875.)

Cette planche, qui contient des caractères ayant la prétention d'être des chiffres de numération, paraît être l'œuvre d'un amateur fantaisiste. Ces chiffres n'appartiennent à aucun système de numé-

[1] M. l'abbé de Montault, après avoir dit que les armoiries de Clément VI se blasonnent d'or à la bande d'azur, accompagnée en orle de six roses de gueules, cite un ancien portrait et un missel de la bibliothèque de Clermont-Ferrand, où les armes de la famille Roger seraient blasonnées avec quelques différences dans les émaux ou couleurs. Mais de quel temps est ce portrait? Quant au missel, M. de Montault déclare lui-même qu'il est probablement du XVe siècle. Et a-t-il véritablement appartenu à un membre de la famille Roger?

Digitized by Google

ration connu; c'est du moins l'avis de M. Hermann Zotenberg, du département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, que j'ai consulté à ce sujet parce qu'on aurait pu y voir des chiffres de quelque système asiatique. J'ajouterai que l'exemplaire complet de l'ouvrage de Haultin du département des imprimés, numéroté de III à CCLI, ne contient pas la planche adressée par M. Kuhnoltz-Lordat, et qu'il est très-probable qu'elle a été jointe par suite d'un caprice d'amateur à celui de notre correspondant.

CHABOUILLET,

Membre du Comité.

NOTICE SUR UN FRAGMENT D'ÉPITAPHE ATTRIBUÉE AU CARDINAL DE TALLEYRAND-PÉRIGORD (XIVe SIÈCLE).

Communication de M. l'abbé Arbellot, correspondant à Rochechouart (Haute-Vienne).

(Séance du 6 février 1875.)

La Notice de M. l'abbé Arbellot sur un fragment d'épitaphe signalé par Montfaucon dans l'église de San-Pietro-in-Vincoli, à Rome, mais depuis longtemps disparu, était destinée par l'auteur à la section d'histoire. Elle tient, en effet, plutôt à l'histoire qu'à l'archéologie. Le fragment a fait partie de l'épitaphe d'un cardinal français du XIVe siècle. J'ai lu attentivement la Notice; elle m'a paru intéressante, et je pense qu'on pourrait la publier.

F. DE GUILHERMY,

Membre du Comité.

ÉPITAPHE D'UN CARDINAL FRANÇAIS À ROME.

I.

En lisant le *Diarium Italicum* de Montfaucon, nous avons remarqué le passage suivant, relatif à une inscription mutilée que le savant bénédictin lut sur le pavé de la basilique de Saint-Pierre-ès-Liens, à Rome :

Ibidem templum visitur S. Petri ad Vincula, catenis maxime S. Petri, sepulcro Julii II, aliisque bene multis, sed usu vulgari tritis, famosum. Pavimentum frustis inscriptionum hinc et inde conspersum; unam, quæ mutila est,

Digitized by Google

erui. Estque cardinalis cujusdam Galli, titulo S. Petri ad Vincula, ab sæculis aliquot defuncti.

Francia me docuit, tellus Aquitana creavit,
Roma Catenarum præposuit titulo.
Relligione fui tenuis terrena sequendo[1].

«On voit en ce même lieu l'église de Saint-Pierre-ès-Liens, célèbre surtout par les chaînes de saint Pierre, par le tombeau de Jules II, etc... Le pavé est semé çà et là de fragments d'inscriptions : j'en ai relevé une qui est mutilée. C'est l'épitaphe d'un certain cardinal français, du titre de Saint-Pierre-ès-Liens, mort il y a quelques siècles : .

«La France m'a instruit; l'Aquitaine m'a donné le jour; Rome m'a con-«féré le titre de Saint-Pierre-ès-Liens. J'ai été léger de religion en suivant «les choses terrestres.....»

Voilà certes une épitaphe qui n'a pas été composée par les parents ou les amis du défunt, et dont l'auteur semble s'être inspiré de la maxime célèbre : «On ne doit aux morts que la vérité.»

Quel est donc ce cardinal français, né en Aquitaine, ayant le titre cardinalice de Saint-Pierre-ès-Liens, dont l'épitaphe ne fait guère l'éloge, puisqu'elle dit «qu'il fut léger de religion en suivant les choses terrestres»?

Bernard de Montfaucon a négligé d'étudier cette question historique, qui se posait naturellement devant lui, et personne jusqu'ici, que nous sachions, n'a tenté de résoudre ce problème.

Or la question nous a paru curieuse et digne d'être éclaircie; et les difficultés qui l'environnent lui donnent, ce semble, un intérêt de plus.

A première vue, nous avons jugé que ce cardinal français devait avoir vécu au XIVe siècle : c'est ce qu'indique le style de l'épitaphe, et c'est d'ailleurs à cette époque que la France a fourni le plus grand nombre de cardinaux.

Un détail précieux que renferme cette inscription, et qui peut servir très-avantageusement à la solution du problème, c'est que ce cardinal avait le titre de Saint-Pierre-ès-Liens.

En parcourant la liste des prélats français promus à la pourpre romaine au XIVe siècle, nous n'en trouvons que trois qui aient eu ce titre cardinalice.

1° Le plus récent des trois est Pierre Giraud, né en Forez, nommé évêque du Puy en 1384, qui fut fait cardinal-prêtre du titre de Saint-Pierre-ès-Liens par Clément VII (Robert de Genève), le 17 octobre 1390[2].

Ce n'est pas de lui, évidemment, qu'il est question dans cette épitaphe.

[1] *Diarium Italicum*, 1702, p. 131.

[2] Baluze, *Vitæ papar. Avenion.* t. I, col. 1386-1388. Voir encore *ibid.* col. 563, 565, 570.

Digitized by Google

puisque Pierre Giraud était né en Forez, non en Aquitaine, puisque d'ailleurs, créé cardinal par Robert de Genève, il n'a pu être inhumé à Rome, où l'on repoussait Clément VII comme antipape. Et en effet, mort à Avignon en 1415, il fut, selon ses dernières volontés, inhumé dans le lieu de sa naissance, à Saint-Symphorien-le-Château[1].

2° Le second cardinal qui ait possédé ce titre est Anglic Grimoard, frère du pape Urbain V, créé cardinal-prêtre du titre de Saint-Pierre-ès-Liens le 18 septembre 1366, et mort le 16 avril 1388[2].

Or ce n'est pas à ce cardinal que se rapporte l'épitaphe précédente, parce que Anglic Grimoard a été inhumé à Montpellier, dans le collége des chanoines réguliers de Saint-Ruf, dont il était le fondateur[3].

Ce qui démontre d'ailleurs que l'épitaphe précédente n'est pas celle du cardinal Anglic Grimoard, c'est que des écrivains contemporains disent de lui qu'il fut l'ornement de son ordre par sa probité, son honnêteté, sa régularité religieuse[4], et que sa vie toute sainte fut illustrée par le don des miracles[5], tandis que le cardinal français, inhumé à Saint-Pierre-ès-Liens, fut, d'après le texte même de l'épitaphe, «léger de religion en suivant les choses terrestres».

3° Enfin nous trouvons au XIVe siècle un autre cardinal français du titre de Saint-Pierre-ès-Liens : c'est Élie Talleyrand de Périgord, fils d'Hélie Talleyrand, comte de Périgord, et de Brunissende de Foix.

Nommé évêque de Limoges, le 10 octobre 1324, par le pape Jean XXII, quoiqu'il n'eût alors qu'environ vingt-quatre ans, il fut transféré, en 1328, au siége d'Auxerre, et, en 1331, il fut fait cardinal-prêtre du titre de Saint-Pierre-ès-Liens[6].

Or où se trouve la sépulture du cardinal Talleyrand-Périgord?

En parcourant l'article qui le concerne dans l'*Histoire des évêques d'Auxerre*, nous lisons ces paroles : *Obiit cardinalis anno millesimo trecentesimo sexagesimo quarto : sepultus Avenioni, et demum translatum dicitur corpus ad partes suas*[7].

«Il mourut l'an 1364; il fut inhumé à Avignon, et enfin son corps fut, dit-on, transporté dans son pays.»

Où se trouve donc le tombeau du cardinal Talleyrand? Est-ce à Périgueux, sa patrie?

Nous consultons le *Tableau des évêques de Limoges*, par l'abbé Nadaud, tableau que nous avons fait réimprimer, et où l'on voit, dans une colonne

[1] Baluze, *Vitæ papar. Avenion.* t. I, col. 1386-1389.
[2] Baluze, *ibid.* col. 993-995.
[3] Longueval, *Histoire de l'Église gallicane*, an 1366. — Baluze, t. I, col. 366.
[4] *Prima vita Urbani V*, ap. Baluze, *Vitæ papar. Avenion.* t. I, col. 366.
[5] Longueval, *Hist. de l'Église gallic.* an 1366.
[6] Baluze, *Vitæ papar. Avenion.* t. I, col. 773.
[7] *Patrolog.* t. CXXXVIII, col. 369.

Digitized by Google

spéciale, le lieu de sépulture de chaque évêque; nous cherchons où est le tombeau du cardinal de Périgord, qui fut d'abord évêque de Limoges; l'abbé Nadaud a laissé en blanc le lieu de sa sépulture : il ignorait donc où était inhumé le cardinal.

Enfin nous étudions la longue biographie que Baluze a donnée du cardinal Talleyrand, dans ses notes aux *Vies des papes d'Avignon*, et nous y lisons ce qui suit :

« Il (le cardinal) avait ordonné dans son testament que, s'il venait à décéder dans la cité d'Avignon, ou près de cette ville, ses obsèques eussent lieu dans le couvent des Frères Mineurs d'Avignon, et qu'ensuite son corps fût transporté, après neuf jours, dans l'église de Saint-Front de Périgueux, et y fût enseveli. Cependant ni les habitants de Périgueux ni les Franciscains d'Avignon ne savent où Talleyrand a été inhumé. Ayant écrit à ce sujet à mes amis qui habitent dans ces contrées, ils ont consulté à mon intention les personnes qui pourraient avoir quelque connaissance de ce fait, et ils m'ont répondu qu'on était dans une profonde ignorance du lieu où repose le corps du cardinal. Si l'on peut hasarder une conjecture, il est probable que ce corps, d'abord porté à l'église des Franciscains pour être transporté ensuite à Périgueux, a été laissé par négligence dans cette église, et qu'enfin il a été inhumé chez les Franciscains, sans aucune inscription, sans aucune distinction [1]. »

L'inscription mutilée qu'a publiée Montfaucon prouve que la conjecture de Baluze était inexacte, et que le corps d'Hélie Talleyrand a été inhumé à Rome, dans son église de Saint-Pierre-ès-Liens. En effet tout, dans cette épitaphe, convient à Talleyrand-Périgord. « Né en Aquitaine, instruit en France, cardinal *du titre des chaînes* », inhumé dans son église cardinalice, où la main peu bienveillante d'un étranger écrit « qu'il fut léger de religion en suivant les choses terrestres », tout cela lui convient, et ne convient qu'à lui. Donc son corps, d'abord inhumé à Avignon, au lieu d'être transporté à Saint-Front de Périgueux, comme il était ordonné dans son testament de l'an 1360, fut sans doute, par suite d'une volonté subséquente, transporté à Rome, dans l'église dont il était titulaire, et voilà pourquoi Baluze et l'abbé Nadaud ont ignoré le lieu de sa sépulture.

Le petit neveu du cardinal, le prince de Talleyrand-Périgord, ci-devant évêque d'Autun, aurait pu, s'il l'avait connu, s'approprier ce vers de l'épitaphe de son arrière grand oncle :

Relligione fui tenuis terrena sequendo.

II.

Ajoutons à cet article quelques notes biographiques sur le cardinal de Périgord.

[1] Baluze, *Vitæ papar. Avenion.* t. I, p. 779, 780.

Digitized by Google

Hélie Talleyrand, fils d'Hélie Talleyrand, comte de Périgord, et de la célèbre Brunissende de Foix, naquit vers l'an 1301[1].

Il fut nommé à l'évêché de Limoges par le pape Jean XXII le 10 octobre 1324. Il avait alors environ vingt-quatre ans[2].

Il n'était pas encore sacré, et il se nommait simplement «évêque élu de Limoges», lorsque le pape, en 1328, le transféra au siége d'Auxerre[3].

Il fut créé cardinal par le pape Jean XXII, le vendredi dans l'octave de la Pentecôte, le 9 des calendes de juin (24 mai) de l'an 1331, avec le titre de Saint-Pierre-ès-Liens[4].

En 1348, il fut nommé évêque d'Albano[5].

Le pape Clément VI étant mort à la fin de l'année 1352, le cardinal de Périgord empêcha, par l'influence dont il jouissait dans le sacré Collége, l'élection au souverain pontificat de Jean Birel ou Bireau, général des Chartreux, et contribua dans la même mesure à l'élection d'Innocent VI. Plus tard il eut la plus grande part à l'élection d'Urbain V. Aussi Pétrarque, faisant l'éloge du cardinal Talleyrand, disait de lui qu'il lui semblait plus beau de donner le souverain pontificat que de l'obtenir : *Altius videtur papas facere quam papam esse*[6].

En 1356, la guerre s'étant rallumée entre la France et l'Angleterre, le pape Innocent VI envoya le cardinal Talleyrand comme son légat en France pour rétablir la paix entre le roi Jean et le prince de Galles[7]. Froissart raconte longuement toutes les démarches malheureusement infructueuses que fit le cardinal de Périgord auprès du roi de France et du prince Noir pour mettre l'accord entre eux. Il alla plusieurs fois de l'un à l'autre; il obtint une trêve d'un jour : mais ses efforts pour amener la paix et empêcher la bataille n'aboutirent pas[8]. Si le roi Jean eût suivi les conseils du cardinal, notre histoire n'aurait pas à enregistrer la funeste journée de Poitiers (19 septembre 1356).

L'année suivante, le pape Innocent VI, pensant encore à rétablir la paix entre les deux royaumes et à délivrer le roi Jean de sa captivité, envoya le

[1] Baluze, *Vitæ papar. Avenion.* t. I, col. 771.

[2] Baluze, *ibid.* — Nadaud, *Pouillé* imprimé, p. 15.

[3] Nadaud, *ibid.* p. 15. — Devoyon, *Évêques de Limoges.* — Baluze, t. I, p. 773.

[4] Baluze, *Vitæ papar. Avenion.* t. I, col. 169, 773.

[5] Baluze, *ibid.* col. 776.

[6] Voici le passage en entier : «Magnanimum illum virum plane nosti, supra quem præter unum Romanum pontificem nihil videt status Ecclesiæ militantis, immo, nisi illi invidiam, mihi adulatoris infamiam quæsisse verear, ne hunc quidem. Aliquanto enim altius videtur papas facere quam papam esse. Tacet ille, fama loquitur; negat ipse, sed affirmant omnes, duos ex ordine Romanos creasse pontifices; quos si quis tanti beneficii memores gratosque jactaverit, tota neget Ecclesia.» (Ap. Baluze, *Vitæ papar. Avenion.* t. I, col. 772.)

[7] *Prima vita Innocentii VI*, ap. Baluze, *Vitæ pap. Avenion.* t. I, col. 329.

[8] Froissart, livre I, part. II, chap. XXXII, XXXIV, édit. Buchon, t. I, p. 342-345.

Digitized by Google

cardinal Talleyrand en Angleterre. Reçu à Londres avec de grands honneurs (juillet 1357), le légat du pape parvint à établir une trêve qui fut mal gardée par le roi Édouard III.

En 1362, après la mort d'Innocent VI, les cardinaux se réunirent en conclave pour lui donner un successeur. Froissart cite parmi ceux qui aspiraient au souverain pontificat les cardinaux Talleyrand de Périgord et Guy de Bologne, qui étaient les plus importants du sacré Collége[1]. Au témoignage de Pétrarque, cité plus haut, le cardinal de Périgord contribua beaucoup à l'élection de Guillaume Grimoard, qui prit le nom d'Urbain V. Un biographe de ce pontife raconte qu'après son élection un des familiers du cardinal de Périgord lui demandait ce qu'il pensait du nouvel élu: «Maintenant, lui répondit le cardinal, nous avons un pape» (*Modo habemus papam*[2]).

La même année 1362, les rois de France et de Chypre étant venus trouver le pape à Avignon, on décréta une nouvelle croisade contre les Turcs; et le cardinal Talleyrand-Périgord fut nommé légat du pape pour cette croisade[3]: mais, avant que tout fût prêt pour cette expédition, le cardinal mourut à Avignon, le 17 janvier 1364[4].

En 1347, il avait fondé, près de Saint-Front-de-Périgueux, une chapelle, avec des revenus pour douze chapelains[5].

Peu de temps avant sa mort, il fonda également à Toulouse le collége de Périgueux[6]: comme cette fondation n'est pas mentionnée dans le testament que le cardinal avait fait en 1360, et comme il est certain, d'autre part, que cette fondation a été faite en exécution des dernières volontés du cardinal, Baluze en a conclu que Talleyrand-Périgord avait dû faire un autre testament que nous n'avons plus[7]: c'est probablement d'après une clause de ce dernier testament que le corps du cardinal, au lieu d'être transporté à Périgueux, aura été transféré à Rome, dans son église cardinalice de Saint-Pierre-ès-Liens.

L'abbé Abbellot,

Curé-archiprêtre de Rochechouart.

[1] «Si furent les cardinaux en grand discord de faire un pape, car chacun le vouloit être, et par espécial le cardinal de Boulogne et le cardinal de Pierregord, qui étoient les plus grands de tout le collége.» (Froissart, livre I, part. II, ch. CLI, édit. Buchon, t. I, p. 461.)

[2] *Quarta vita Urbani V*, ap. Baluze, t. I, col. 424.

[3] *Prima vita Urbani V*, ap. Baluze, t. I, col. 367. — Froissart, édit. Buchon, t. I, p. 464.

[4] *Secunda vita Urbani V*, ap. Baluze, t. I, col. 402; *ibid.* col. 779.

[5] Baluze, t. I, col. 780; t. II, col. 725-734.

[6] Baluze, t. I, col. 780.

[7] *Itaque oportet eum aliud condidisse testamentum.* (*Ibid.* col. 781.)

Digitized by Google

Sceaux du moyen âge.

Communications de MM. les abbés Cochet, Corblet et Barbier de Montault.

(Séance du 8 mars 1875.)

Nous avons à rendre compte au Comité de trois communications d'empreintes de sceaux. La première est de notre savant collègue, M. l'abbé Cochet; la deuxième, de M. l'abbé Corblet, correspondant à Versailles, et la troisième, de M. Barbier de Montault.

L'envoi de M. l'abbé Cochet consiste en une empreinte en cire à cacheter d'un sceau ogival de 58 millimètres en hauteur. On y voit, dans une niche gothique, saint Laurent debout, nimbé, vu de face, tenant son gril à la main droite et un livre à la gauche. Sous ses pieds un écu, chargé d'une coupe sénestrée d'un chêne. La légende, qui est en gothique, porte : *S. D. Roberti Couppequesne, vicarii de Longuavilla.* D'après la notice historique qui accompagne cet envoi, on voit que cette empreinte a été prise sur une matrice en cuivre trouvée, en 1871, dans une vieille muraille du jardin de la maison de Longueville appartenant à M. Fenestre, propriétaire à Rouen. Ce sceau ne présente aucune difficulté d'explication, sauf à la légende le mot *vicarii;* car, si Longueville était, comme l'affirme M. l'abbé Cochet, un prieuré, comment s'expliquer que le prieur pût avoir un vicaire. La chose est tout à fait insolite. Cependant M. l'abbé Cochet a trouvé mentionné, en 1627, un Guillaume Élie, qualifié de grand vicaire du prieuré de Longueville, et Du Cange, au mot *vicarius*, parle d'un grand vicaire de l'abbé de Mont-Cassin. Quant à l'écu, placé sous les pieds de saint Laurent, et qui porte une coupe et un chêne, on a là non-seulement des armes parlantes, cas très-fréquent dans les sceaux, mais un véritable rébus : *coupe-chêne*, autrement *couppequesne*. « Nous connaissons, dit M. l'abbé Cochet dans sa notice, un Nicolas Coupequaine, qui habitait la vallée de la Scie, et qui, vers 1420, fut présenté par Henri V (roi d'Angleterre) à la cure d'Yvetot. Le même ecclésiastique devint chanoine de Rouen et l'un des juges de Jeanne d'Arc. »

Le sceau dont M. l'abbé Corblet a envoyé une empreinte est en forme d'écu. Il a 28 millimètres en hauteur. On y voit trois fers de cheval, posés 2 et 1, et en abîme une tête de face accostée de deux clous. La légende porte : + S. EGIDII LI FERONS CAN. (*Sigillum Egidii li Ferons, canonici.*) Cette empreinte a été prise

Digitized by Google

sur une matrice de sceau en bronze, qui a été trouvée, en juillet 1874, dans le jardin de l'abbé Vatinelle, administrateur de la cure de Guillancourt (canton de Rozières). On voit qu'on a encore affaire ici à des armes parlantes. Quant à la face, M. l'abbé Corblet penche à y voir la portraiture du possesseur, ce qui est très-probable. Cependant, si l'on veut voir dans le petit trait qui est sous la tête, au lieu d'un collet d'habit, un plat, on aura le chef de saint Jean-Baptiste, lequel était conservé dans la cathédrale d'Amiens. Dans cette hypothèse, ce Gilles le Féron aurait été un chanoine d'Amiens. Le sceau est du XIVe siècle.

M. Barbier de Montault a fait deux communications successives d'empreintes de sceaux. La première comprend trois sceaux :

1° Le sceau de P. Silvain, chanoine de Saint-Pierre-le-Puellier de Poitiers. Il est ogival, de 40 millimètres en hauteur. On y voit la Vierge avec l'Enfant Jésus debout, vue à mi-corps. Au-dessus, dans une niche, un personnage de profil, à genoux et les mains jointes. Ce personnage se reproduit très-fréquemment dans les sceaux ecclésiastiques; pour abréger, nous l'avons appelé *un priant*, dans l'inventaire des sceaux publiés par la direction des Archives nationales. La légende porte : **S·P·SILVANI CAN·B' P·PVELLIS PIT·** (*Sigillum P. Silvani, canonici Beati Petri Puellis Pictavensis*). Ce sceau peut appartenir à la fin du XIIIe siècle ou au commencement du XIVe. L'empreinte est prise sur une matrice appartenant au musée de Poitiers.

2° Le sceau de G. de Montjean, prieur de Frontenay. Il est ogival, de 40 millimètres de hauteur. Il représente, dans une niche gothique à double arcature, saint Pierre et saint Paul debout, vus à mi-jambes. Au-dessous, un priant, entre deux écussons au rais d'escarboucle; celui de dextre, brisé d'un lambel; celui de sénestre, sur un semé de croisettes. Légende : **S·B·DE MONTE IOHIS·PORIS·DE FRONTENAYO** (*Sigillum G. de Monte Johannis, prioris de Frontenayo*). « Montjean est une commune du département de Maine-et-Loire, canton de Saint-Florent-le-Vieil. Frontenay est un chef-lieu de canton du département des Deux-Sèvres. » Cette empreinte, comme la précédente, est prise sur une matrice du musée de Poitiers, qui nous paraît être de la seconde moitié du XIVe siècle.

3° Le sceau du couvent de Notre-Dame-de-la-Garde, ogival allongé de 55 millimètres en hauteur, à représentation légendaire, d'une

Digitized by Google

gravure barbare. Au haut, Dieu le Père, assis sur un trône, coiffé de la tiare et nimbé. A ses côtés, Jésus-Christ et la Vierge. Dans le bas, un personnage nimbé, debout et bénissant deux groupes de personnages agenouillés de chaque côté. Légende en gothique : *Sigillum conventus Nostre Domine de Gardia.* M. Barbier de Montault donne l'explication de la représentation du sceau par la citation suivante : « *Les nouvelles fleurs de la vie des saints* (Lyon, 1720, t. II, p. 71) racontent ainsi le trait historique figuré sur ce sceau : Étant un soir en oraison dans l'église Saint-Pierre (à Rome), devant le très-saint sacrement, ravi en esprit, il (saint Dominique) vit Nostre Seigneur Jésus-Christ en l'air, assis sur un trône royal, tenant trois flèches en sa main pour les décocher sur les hommes, et, comme personne ne peut résister à la justice, il vit que la Reine des anges, Notre-Dame, se jeta à ses pieds, lui demandant miséricorde pour ceux qu'il avoit rachetés de son précieux sang, et lui présenta deux hommes, saint Dominique et saint François, que le Saint-Esprit en même temps avoit conduits à Rome pour fonder leurs ordres, lui disant que par la prédication de ces saints le monde se réformeroit et que les pécheurs feroient pénitence. Notre-Seigneur s'appaisa par les offres et les prières de sa très-pieuse mère, et accepta ces deux grands patriarches qu'elle lui présenta. » M. Barbier de Montault signale un couvent de Notre-Dame-de-la-Garde comme se trouvant dans le diocèse de Chartres. Nous l'y avons vainement cherché. A la vérité, on trouve dans l'ouvrage intitulé : *La clef du grand pouillé de France*, de l'avocat Doujat, p. 304, un couvent de Notre-Dame-de-la-Garde; mais il était du diocèse de Beauvais, et non de celui de Chartres. De plus, c'étaient des Cordeliers et non des Dominicains. En sorte que l'explication donnée ne peut s'appliquer au cas dont il est question. On lit dans le *Dictionnaire universel de la France*, qui a paru en 1726, à l'article de *Marseille*, les mots suivants : « Près le fort de Notre-Dame-de-la-Garde est la chapelle qui lui a donné son nom, et pour laquelle les gens du pays ont une très-grande dévotion. » Nous avons peine à croire qu'une simple chapelle pût avoir un sceau de l'importance de celui-ci. Cependant, d'un autre côté, le fait légendaire qu'il représente justifierait bien cette affluence du peuple, dont il est question, à la chapelle de Notre-Dame-de-la-Garde de Marseille. Nous soumettons ce doute à l'auteur de la communication. Ce sceau est de la fin du xve siècle. C'est une matrice du musée de Poitiers.

Digitized by Google

4° Trois cachets de l'ordre des Olivétains en Toscane, trouvés au prieuré de Mont-Olivet, au diocèse d'Auch. Ce sont : le sceau de l'abbé général du Mont-Olivet, près d'Asciano, en Toscane; le sceau du vicaire général de cette abbaye; enfin le sceau de la restauration de l'ordre sous Pie VII.

5° Deux empreintes en cire à cacheter; la première, d'un chevalier nommé Jean Veracoli. C'est un sceau rond de 20 millimètres. On y voit une fleur de lys et au dessous un verrat + S • IOꞮANGS VGRACVLI MIꞮ • (*Sigillum Johannes Veraculi militis*). L'apparition d'un nom propre au nominatif dans une légende est rare, mais n'est pas sans exemple. La matrice de ce sceau appartient à M. Bovet, archiviste de l'ambassade de France à Rome. Il peut être de la seconde moitié du XIVe siècle. Le second sceau est également rond, mais de 25 millimètres de diamètre. C'est un écu écartelé : au 1 et 4, d'un lion; au 2 et 3, de trois fasces à un chef chargé de trois fleurs de lys. Légende : + SCL • D • L • D • VARROSSA (*Scel de la court de Varossa*). M. Barbier de Montault attribue avec raison ce sceau au XVIe siècle. Il croit que Varossa est un nom de lieu des Pyrénées. La matrice de ce sceau appartient au R. P. de Maguelonne, moine olivétain du monastère de Saint-Bertrand-de-Comminges (Haute-Garonne).

Tous ces envois sont accompagnés de notes explicatives.

DOUËT D'ARCQ,

Membre du Comité.

COMMUNICATIONS DE MONUMENTS ÉPIGRAPHIQUES PAR DES CORRESPONDANTS DU MINISTÈRE ET DIVERS ARCHÉOLOGUES

(Séance du 8 mars 1875.)

M. Goze, correspondant, à Amiens.

On a retrouvé récemment dans l'église de Sains, près d'Amiens, une épitaphe ainsi conçue :

ansebertvs
hic reqviscit in
pace vixsit an
nvs xxx defvn
tvs est.....

Cette inscription barbare ne contient ni ligatures, ni enclaves. Tout fautif qu'il soit, le style en est calqué sur celui des inscrip-

Digitized by Google

tions chrétiennes des premiers temps. Les caractères sont grossièrement gravés; mais ils appartiennent encore à l'alphabet romain. On pourrait classer pour le moins au VIIe siècle l'épitaphe d'Ansbert. Les derniers mots qui manquent aujourd'hui indiquaient le jour du décès, suivant l'ancienne coutume, mais non l'année.

Sains était une station importante de la voie romaine d'Amiens à Paris. Ce lieu est célèbre aussi dans l'histoire ecclésiastique de la Picardie. Nous y avons fait un pèlerinage archéologique en l'honneur du tombeau des trois martyrs, Fuscien, Victoric et Gentien. Cette énorme dalle, surmontée des figures en relief des trois personnages, est, à coup sûr, un des plus curieux monuments que nous ait légués le XIIIe siècle.

Une note explicative et une empreinte de l'épitaphe d'Ansbert complètent l'envoi de M. Goze.

M. Teissier, membre non résidant du Comité, à Marseille.

Estampage d'une inscription du XIIIe siècle qui s'est conservée dans le cloître de l'ancien couvent de la Celle, près de Brignoles, département du Var :

hic est humata regina namque beata :
que mundum spreverat ut in eternum quiescat :

Les règles de la quantité ne sont ici nullement observées; nous n'en sommes pas moins persuadé qu'on a voulu mettre cette épitaphe en deux vers léonins. M. Teissier ne joint à son envoi aucune explication. Le tome Ier du *Bulletin du Comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France*, pages 537 à 554, contient une notice très-détaillée de M. Rostan sur le monastère de la Celle. Notre inscription y est rapportée (p. 550); l'estampage de M. Teissier permet d'en donner une reproduction d'une exactitude plus rigoureuse. On croit que cette pierre était placée au-dessus de la sépulture de Garsinde de Sabran, qui prit le voile à la Celle en 1225, après la mort de son mari Alphonse II, comte de Provence et roi d'Aragon.

M. de Castelnau d'Essenault, correspondant, au château de Paillet (Gironde).

Une notice, que nous croyons utile de publier dans la *Revue*, sur une inscription intéressante du XIVe siècle, placée dans l'église Sainte-Eulalie, à Bordeaux. Un estampage y est annexé.

Digitized by Google

M. Quantin, archiviste du département de l'Yonne, continue à enrichir nos collections de monuments épigraphiques de l'ancienne province de Bourgogne (XIIe siècle).

Sous le porche de l'église de Pontaubert (arrondissement d'Avallon), il existe un tombeau de pierre à couronnement triangulaire, mesurant 1^m,60 de long sur 45 centimètres de hauteur. Une simple croix y est sculptée. Un des grands côtés présente cette inscription en lettres, les unes romaines, les autres onciales, avec enclaves et ligatures :

gavfridi genitor gvido iacet hic tvmvlatvs
tam genitor qvam genitvs genitore beatvs

Il manque un pied au second vers. Quels étaient ce Guy et ce Geoffroi aussi heureux l'un que l'autre des liens qui les unissaient? M. Quantin nous l'aurait certainement dit, s'il était parvenu à le découvrir (XIVe siècle.).

Étienne de Bonneval, chanoine d'Auxerre, mort en 1301, avait fondé dans la cathédrale une chapelle, dite du Pénitencier, qui se trouve la première du bas-côté méridional du chœur. Il y fut inhumé; on y voit encore sa dalle funéraire aujourd'hui relevée contre un mur. Un dais à trois lobes, élevé sur des pilastres et terminé par un fleuron, abrite l'effigie, vêtue du costume sacerdotal et tenant de la main gauche un calice qu'elle bénit de la droite. Les pieds reposent sur deux chiens. Deux anges encensent le défunt. L'épitaphe latine gravée sur la bordure rappelle la fondation et la construction de ladite chapelle.

XVIIIe siècle. Église d'Appoigny.

Inscription latine placée en 1750, par Charles de Thubières de Caylus, évêque d'Auxerre, sur la sépulture du cœur de son neveu, le marquis de Caylus, chef d'escadre, gouverneur de la Martinique, mort en cette colonie et inhumé dans l'église de Saint-Pierre.

Autre inscription, en français, consacrée par les habitants à la mémoire d'Edme Cosmy, bienfaiteur de l'église et des pauvres, mort en 1746.

M. Georges Lecocq, secrétaire général de la Société académique de Saint-Quentin.

Des fouilles opérées sur l'emplacement de l'ancien couvent des Jacobins de la ville de Saint-Quentin ont amené récemment la dé-

Digitized by Google

couverte de carreaux émaillés, de fragments de sculptures, de débris de vitraux et de deux inscriptions, dont M. Lecocq nous adresse les dessins, fort habilement exécutés à la plume. La plus ancienne des deux inscriptions servait d'épitaphe à une femme morte en 1597, appartenant à une famille de Saint-Quentin, dont le nom a été illustré par le savant bénédictin dom Luc Dachery. L'autre énumère des fondations faites en 1650 par un bourgeois juré de la ville.

M. Edmond Blanc, à Vence (Alpes-Maritimes).

Inscription latine gravée sur une pierre encastrée à six mètres de hauteur dans les remparts de Saint-Paul de Vence, à côté de la porte du Nord. N'ayant pu parvenir à s'en procurer un estampage satisfaisant, M. Blanc nous en adresse une copie; il déclare qu'il l'a faite aussi exacte que possible, mais qu'il ne saurait cependant s'expliquer le sens complet du texte. Nous qui ne connaissons pas le monument et qui n'avons pas eu le loisir de l'étudier sur place, comment obtiendrions-nous un meilleur résultat? Nous voyons seulement qu'on vante l'importance des remparts, qu'on rappelle le souvenir de François Ier et de la victoire de Cérisolles. La reconstruction totale ou partielle des remparts, exécutée en 1547, eut sans doute pour objet la défense de cette partie des frontières du royaume contre les chances d'une invasion étrangère.

M. Macé, doyen de la Faculté des lettres à Grenoble, correspondant.

Dans l'église romane de Chirens (Isère), une inscription constate un droit de patronage pour la présentation d'un chapelain et la fondation, en 1483, d'une messe perpétuelle à célébrer tous les lundis en l'honneur de la Vierge, aussitôt après une autre messe fondée pour les trépassés. L'expression *diebus lune* ne peut avoir d'autre sens que celui de *lundi*, et ne s'applique nullement, comme on l'a pensé, aux phases de la lune.

A la façade du lycée de Tournon, la date de fondation par le cardinal de Tournon, en 1548, et celle de la confirmation, en 1767, par le prince Charles de Rohan-Soubise, comte de Tournon, sont indiquées sur une plaque de marbre noir accompagnée d'armoiries.

L'église de la Sône (Isère), romane comme celle de Chirens, possède un curieux tableau peint sur bois, qui fut offert, en 1594,

Digitized by Google

à titre d'*ex-voto*, par messire Guillaume, seigneur de la Sône et autres lieux, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, en mémoire de sa délivrance miraculeuse de la prison d'État où il se trouvait renfermé à Turin. Il profita, pour en sortir, du sommeil de ses gardes, à l'exemple de saint Pierre, dont la délivrance est représentée dans un des compartiments du tableau. Guillaume était fils de l'historien dauphinois Aymar du Rivail, dont le traité *De Allobrogibus libri novem* a été publié en 1844 par les soins de feu M. de Terrebasse.

M. le comte de Mellet, correspondant à Chaltrait (Marne).

Copies des inscriptions de l'église de Sézanne, autrefois du diocèse de Troyes, maintenant de celui de Châlons-sur-Marne. La grosse cloche porte la date de 1539, la petite celle de 1755; un des timbres de l'horloge a été fondu par P. Brocard en 1585, et l'autre en 1659. Ces inscriptions seront réunies à celles de la même église que le Comité a déjà classées dans ses archives.

M. le chanoine Barbier de Montault, correspondant à Poitiers.

Dans son livre sur l'abbaye de Saint-Étienne de Caen, M. Hippeau a publié l'épitaphe latine incomplète de dom Jacques le Cheval, décédé en 1648. M. Barbier de Montault donne des indications, qui nous semblent parfaitement acceptables, pour remplir les vides du texte mutilé.

F. DE GUILHERMY,
Membre du Comité.

SUR D'ANCIENS MORS DE CHEVAUX ET SUR UNE BORNE MILLIAIRE ET AUTRES ANTIQUITÉS.

Communications de MM. Chevrier et Cournault.

(Séance du 8 mars 1875.)

M. Chevrier, correspondant à Chalon-sur-Saône, continue ses recherches sur le harnachement des chevaux dans l'antiquité. Il nous a envoyé le dessin de trois mors, dont un seul se place parmi les objets connus. C'est un bridon à embouchure brisée, composé par conséquent de deux canons aboutés l'un dans l'autre. Les deux pièces se terminent extérieurement par deux grands anneaux qui ont servi à l'attache des rênes.

Digitized by Google

Ce mors a été trouvé avec d'autres objets de fer, « incontestablement mérovingiens, » dit M. Chevrier. Il ressemble, en effet, aux mors qu'ont fournis les sépultures barbares de toutes les régions de la Gaule.

Le second mors, qui est de fer ainsi que le précédent, présente une construction tout à fait savante. L'embouchure n'est pas brisée; elle consiste en deux canons parallèles, tous les deux à roulette. Au canon supérieur se rattache une bride, de fer aussi, qui devait remplir l'office de gourmette. Les branches sont articulées et disposées pour l'attache de doubles rênes.

Cette pièce a été trouvée à Étrigny (Saône-et-Loire) sous la fondation d'une tour dont la construction remonte au XVIe siècle. De ce qu'elle est conçue dans un système approchant de celui des mors africains, M. Chevrier est tenté d'y voir la dépouille du cheval d'un Sarrasin du VIIIe siècle, ou tout au moins d'un chevalier ayant fait le voyage d'outre-mer. Je doute fort qu'un appareil d'une telle complication remonte si haut. S'il est bien prouvé qu'il s'est rencontré sous la fondation de la tour, le plus qu'on puisse faire est de lui attribuer la même antiquité qu'au monument lui-même. Autrement son origine se rapporterait très-bien à l'une de ces fantaisies auxquelles donna cours l'établissement des académies ou manéges. Les mors *à la turque* sont connus en France depuis le commencement du XVIIe siècle.

Le troisième mors est en bronze. L'embouchure manque. Il ne reste que les branches, qui sont deux fois coudées et se rejoignent de manière à former une *sous-barbe*. Les extrémités supérieures sont également réunies par une bride en bronze, comme le reste, qui passait sur le chanfrein, à la façon d'une muserolle.

Dans la pensée de M. Chevrier, ce mors, qui a été retiré de la Saône, serait gaulois.

Je n'ai jamais rien vu de semblable parmi les produits certains de l'antiquité celtique. Les mors que nous avons des Gaulois sont presque tous de simples bridons avec canons tordus en spirale. Lorsqu'ils ont des branches, celles-ci n'offrent pas d'articulations, ni de sous-barbe, ni de muserolle. Elles se développent en demi-lune au-dessus et au-dessous de l'embouchure, et ont leurs extrémités terminées par des boutons garnis d'œillets par haut et par bas; elles servaient à l'attache de doubles rênes.

Quant aux mors des chevaux gallo-romains, tous ceux que je me

Digitized by Google

rappelle avoir vus figurés sur les monuments n'ont pas d'autre appendice extérieur que des branches tombantes et quelquefois une gourmette. Ainsi sont harnachés les chevaux de Castor et de Pollux sur les bas-reliefs provenant de Notre-Dame de Paris, qui sont exposés, aujourd'hui, dans la salle des Thermes, au musée de Cluny. Cette conformation est celle qu'on trouve invariablement représentée sur les monuments du moyen âge.

Pour ces motifs, je regarde comme une pièce du XVIe ou du XVIIe siècle le mors de bronze (ou de cuivre jaune) trouvé dans la Saône.

M. Chevrier a ajouté à sa communication de mors quelques observations que lui a suggérées mon rapport sur le ferrage des chevaux publié dans la *Revue des Sociétés savantes* (t. VI de la cinquième série, p. 250 et suiv.).

Le bas-relief du bouvier gallo-romain de Nancy, dont j'ai donné la gravure, n'a pas porté la conviction dans l'esprit de notre correspondant au sujet de l'emploi qu'auraient eu les sabots que j'ai proposé d'appeler *busandales*. Il persiste à penser que ces objets ont servi d'étriers. Il y a, ce me semble, pour M. Chevrier et pour tous ceux qui sont du même avis que lui, un moyen bien simple de reconnaître s'ils ont tort ou raison. C'est de mettre des courroies aux ferrailles dont il s'agit et de les essayer comme étriers sur le premier cheval venu.

La contradiction en matière scientifique est le stimulant le plus efficace de l'observation. Amené à réfléchir sur le ferrage des bœufs, M. Chevrier s'est enquis des procédés actuellement usités pour cette opération. Il a constaté que, dans les montagnes de la Bourgogne et du Jura, les bœufs sont ferrés d'après une méthode qui n'est pas celle des contrées environnantes. Elle consiste à appliquer sous chacun des onglons du pied une semelle qui se fixe par six clous, et de plus par une pince allongée que l'on rabat sur la corne. Un dessin de cet objet accompagne celui des mors dont j'ai parlé tout à l'heure.

C'est là un genre de communication auquel nous ne saurions trop encourager nos correspondants. Bien des choses conservent encore aujourd'hui, dans les campagnes, la forme qu'elles avaient il y a plusieurs siècles. Elles sont des documents d'archéologie, et des documents qui ne tarderont pas à disparaître devant le progrès chaque jour croissant de la circulation. Il importe de les consigner

Digitized by Google

avant que l'uniformité des usages, qui résultera de l'établissement des chemins de fer, se soit étendue partout.

M. Chevrier exprime aussi des doutes sur l'absence de clous à certains fers de chevaux que j'ai signalés. Il croit qu'en y regardant de plus près on eût reconnu que la rouille avait obstrué les étampures pratiquées autrefois sur ces fers.

A cela je réponds que le fer de Troussepoil, qui est encore entre mes mains, a été brossé par moi; que j'ai recommencé plusieurs fois cette opération après avoir imprégné d'huile la superficie de la pièce, et que je puis garantir qu'elle n'a jamais eu d'étampures.

Nous avons reçu de M. Cournault :

1° Le calque d'une inscription gravée sur un fragment de borne milliaire, qui fut trouvée, en 1874, à Mumpf, sur la voie romaine d'*Augusta Rauracorum* (Augst) à *Vindonissa* (Windisch).

Les caractères sont magnifiques. Ils ont 7 centimètres de haut. Voici ce qu'on lit :

IMI
TAEI
NOA
PP
AR

Imp[eratori] *T. Ael*[io Antoni]*no A*[ugusto], *patri patriæ*, *Ar*[meniaco].....

2° Le dessin de deux grands vases en terre cuite, forme d'amphores, récemment découverts à Avranches. Ils étaient remplis l'un d'olives, l'autre de dattes ayant conservé parfaitement leur forme.

L'amphore aux olives est remarquable par son étroitesse et l'absence de panse. Elle ressemble à un long cornet. L'amphore aux dattes est, au contraire, très-large de panse. Si elle n'avait pas un col étroit muni de deux oreilles, le nom d'urne lui conviendrait.

3° Trois dessins d'une statuette en bronze du musée de Genève, trouvée à Viége dans le Valais. Elle a de hauteur 29 centimètres, un pied romain.

C'est la figure bien connue du Jupiter-Pluton ou du *Dis pater* des Gaulois de l'époque romaine. Le personnage tient dans sa main droite un petit vase à large ouverture; son bras droit est levé. Il devait s'appuyer sur un sceptre ou sur un maillet à long manche. Le costume

Digitized by Google

se compose d'une blouse étroite à manches ajustées, de braies et de souliers découverts. Le visage est barbu, la chevelure épaisse, séparée en deux sur le front, et surmontée d'un petit modius.

La blouse est décorée, autour de l'encolure, d'une bordure festonnée à laquelle se rattachent par des tigettes quatre feuilles cordiformes. Ces ornements, ainsi que les yeux de la statuette, sont plaqués d'argent. La ceinture offre cela de singulier qu'elle se présente comme un carcan épais sur le devant duquel aurait été fixé tout droit un clou colossal, qui projette au milieu de sa lame deux antennes semblables aux mordants d'une ancre. La tête du clou atteint presque les clavicules, et il descend jusqu'au bas de la blouse. C'est là une transformation certainement intentionnelle du nœud de ceinture que l'on voit d'ordinaire aux figurines de cette famille, nœud qui produit trois boucles et un pendant.

M. Cournault s'abstient de tout commentaire sur cette bizarrerie, et je ne puis qu'imiter sa réserve.

J. Quicherat,

Membre du Comité.

Retrait d'un bijou donné en gage.

Communication de M. A. Dupré, correspondant du Ministère, bibliothécaire de la ville de Blois.

(Séance du 8 mars 1875.)

La *Revue des Sociétés savantes* a publié (quatrième série, t. IV, p. 407) un document adressé par M. P. Marchegay sur la *constitution d'une rente foncière pour prix de deux diamants, avec faculté de rachat.* Ce document date du xve siècle.

Aujourd'hui, M. A. Dupré nous adresse un document de 1588 presque analogue, puisqu'il se rapporte à la mise en gage d'un diamant monté en bague.

Nous proposons la publication de ce document, d'ailleurs fort court, ainsi que des observations dont M. A. Dupré l'a fait suivre.

Il fait remarquer le passage où il est dit que le diamant dont il s'agit est «mis en œuvre à la façon portugaise».

Nous ne savons si celui qui dégage le bijou, l'ayant rapporté fort probablement de Portugal où il était allé en mission, en 1580, indique par ces paroles une méthode particulière dans l'art de monter les diamants. Mais nous devons rappeler que l'Exposition

Digitized by Google

universelle de 1867 nous montrait, dans la section portugaise de l'histoire du travail, des pièces d'orfévrerie et de bijouterie portugaises du XVIe siècle, qui étaient d'une exécution très-remarquable et d'un goût un peu particulier. De plus, la fabrication des bijoux de filigrane est nationale aujourd'hui en Portugal, et doit avoir une origine traditionnelle, comme en Orient. Or « un drageoir d'argent à la façon de Portugal » était cité par le comte de Laborde dans son *Glossaire* pour l'année 1467; il est permis de supposer que le filigrane pouvait entrer dans la décoration de ce vase comme dans la monture de la bague en question.

ALFRED DARCEL,

Membre du Comité.

RETRAIT D'UN BIJOU DONNÉ EN GAGE (1588).

Les minutes d'un notaire de Blois (étude actuelle de Me Pilon) contiennent l'acte suivant :

Pardevant Me Guillomet, notaire à Bloys, fut présent en sa personne messire Urbain de Sainct Gellays, evesque de Comminges, conseiller du Roy en ses conseils privé et d'estat, estant de présent en la ville de Bloys, lequel a dict et déclaré avoir cy-devant faict et constitué son procureur général et espécial Pierre Mirebeau, auquel il donne procuration et puissance de retirer d'entre les mains du sieur de Nodot ou autres qu'il appartiendra une bague d'or, garnie d'un diamant faict en forme de losange, taillé en face et mis en œuvre à la façon portugaise, lequel diamant le dict sieur auroit cy-devant laissé et gaigé au dict Nodot pour la somme de mil escus sol, et ce faisant et retirant la dicte bague, paier et satisfaire le dict Nodot tant de la dicte somme de mil escus que interests d'icelle, jusques au parfaict paiement, et, en cas de reffus par le dict Nodot, ou autres qui pourroient avoir la dicte bague, d'icelle rendre et restituer, les y contraindre par toutes voyes de justice deues et raisonnables, etc. ..... Faict et passé à Bloys, au logis du dict sieur evesque de Comminges, en la maison de la dame[1] ..... ès présences de Guillaume Vassart et Charles Bardillier, clercs du dict notaire, le 22e jour de décembre, l'an 1588, après midy. Signé à la minute : *de Sainct Gellays, evêque de Comminges*, du notaire et des témoins.

OBSERVATIONS.

L'évêque de Comminges, qui donna cette procuration, était Ur-

[1] Nom illisible.

Digitized by Google

bain de Saint-Gelais, sieur de Lansac, chevalier d'honneur de Catherine de Médicis, ambassadeur à Rome, etc. Il se trouvait à Blois, en 1588, comme l'un des députés du clergé aux seconds États généraux tenus dans cette ville sous le règne de Henri III[1]. Précédemment (en 1580), la reine mère l'avait envoyé en Portugal pour y soutenir son droit, ou plutôt ses prétentions, au trône de Portugal, vacant par la mort du cardinal Henri[2]. Ce fut probablement à l'occasion de ce voyage diplomatique qu'il acheta ou reçut en cadeau un diamant *mis en œuvre à la façon portugaise*.

Le Portugal était jadis renommé pour ses mines de pierres précieuses. D'ailleurs il en tirait considérablement de ses vastes possessions de l'Inde, et ses joailliers avaient aussi une grande réputation d'habileté[3].

Au XVIe siècle, il n'était pas rare de voir les rois, les princes et les personnages marquants tirer parti de leurs gemmes et joyaux; ainsi, en 1589, don Antoine, prétendant malheureux à la couronne de Portugal, avait engagé au sieur *de Sancy*, trésorier du roi de France, le fameux diamant qui a gardé le nom de ce détenteur. Le même financier le vendit ensuite à Henri III, et ce monarque le plaça dans le trésor de la Couronne, où il est demeuré depuis[4].

Mgr de Saint-Gelais, dans un moment de pénurie, eut recours, comme tant d'autres, à un expédient fort usité à cette époque. Il était, sans doute, plus *en fonds*, lorsqu'il passa la procuration ci-dessus, pour recouvrer, s'il était possible, un gage précieux dont lui-même ignorait les transmissions successives.

A. Dupré,

Bibliothécaire de la ville de Blois.

Inscriptions chrétiennes du IVe au VIIe siècle.

Communication de M. A. Ramé, correspondant du Ministère à Rennes.

Les inscriptions chrétiennes qui font l'objet des notes suivantes

[1] *Gallia christiana*, t. I, col. 1108.

[2] De Thou, *Histoire universelle du XVIe siècle*, liv. LXIX, t. VIII, p. 199 de la traduction française.

[3] Voir le *Dictionnaire géographique* de Bruzen de la Martinière.

[4] *Diamants et pierres précieuses*, par Louis Dieulafait, dans la *Bibliothèque des merveilles*, p. 94.

Digitized by Google

ont été découvertes à Narbonne et à Toulouse dans ces dernières années, et ne figurent pas dans le Recueil des inscriptions chrétiennes de la Gaule de M. Edm. Leblant.

On les a fait précéder de l'estampage d'une importante inscription de Valcabrère de l'an 347, signalée depuis longtemps, mais que M. Edm. Leblant considérait comme perdue, et qui, publiée dans son Recueil d'après un dessin défectueux de M. Dumége, n'a pas été reproduite avec toute l'exactitude désirable.

I.

VAL·SEVERA·EGIT ANNOS XXX RECESSIT III NON IVL·
RVFINO·ET·EVSEBIO CONSS·
PAC·PATROCLVS PRAESBYTER·SIBI·IN PACE ✱

Cf. Leblant, II, 596, et pl. n° 489.
Marbre blanc de 1m,70 de long. sur 0m,55 de haut.

Ce monument, de l'année 347, découvert aux abords de l'église de Valcabrère, près Saint-Bertrand de Comminges, et que M. Leblant croyait disparu, est exposé à toutes les intempéries dans un coin du cimetière de Saint-Just. Il est fort détérioré; l'œil a peine à discerner la forme des caractères, aujourd'hui à peu près frustes, et qui ne se reconnaissent plus guère que par le frottis. L'estampage ci-joint a été obtenu tel quel, après que le marbre a été dégagé des broussailles et des mauvaises herbes qui le recouvraient.

Un monument si précieux devrait être déposé à l'intérieur de l'église de Valcabrère, qui est déjà un véritable musée par le nombre des fragments de sculpture antique qu'elle renferme.

Ce titulus, qui dépendait d'un bisomum, se distingue autant par sa forme que par ses dimensions. Les deux inscriptions sont gravées sur le cintre d'arcades en saillie; le champ, évidé, avait reçu une décoration en applique, peut-être en mosaïque, mais dont il ne reste plus de traces et dont il serait arbitraire de rechercher le sujet.

On verra, sous le numéro III du présent envoi, une plaque de marbre indiquant, par sa forme cintrée, qu'elle était encastrée sous une arcade analogue à celle qu'avait fait sculpter Pac. Patroclus.

C'est le plus ancien monument à date certaine que le christia-

Digitized by Google

nisme ait conservé dans la région des Pyrénées, et par suite un terme de comparaison précieux pour l'épigraphie chrétienne. Son importance annonce la sépulture d'un personnage considérable dans la hiérarchie ecclésiastique. On peut même se demander si le Patroclus dont il a conservé le nom ne serait pas un des premiers évêques de Comminges, dont la série ne commence, d'après les catalogues, qu'en l'an 506 avec Suavis. Saint Jérôme, dans son épître 83, postérieure au monument de Valcabrère, dit en effet : « Apud veteres, iidem episcopi et presbyteri fuerunt, quia illud nomen dignitatis, et illud ætatis. » Isidore, qui écrivait, vers 630, dans un pays voisin, dit pareillement (lib. VII *Origin.* cap. XII) : « Presbyter græce, latine senior interpretatur, non pro ætate vel decrepita senectute, sed propter honorem et dignitatem quam acceperunt, presbyteri nominantur; unde et apud veteres, iidem episcopi et presbyteri fuerunt, quia illud nomen dignitatis, hoc est ætatis... »

On remarquera la présence, dès l'année 347, du monogramme ☧, dont M. Leblant ne signale l'apparition sur les monuments de la Gaule qu'en 377.

II.

ÉPITAPHE MÉTRIQUE DE FESTA.

Ter rosa vix fuerat, ter spicæ et pampinus ex quo
  Tradita Gregorio, Festa, jaces tumulo.
Anni vota simul heheu quam parva fuerunt!
  Heu quam vita brevis, quam breve conjugium!
Aetas sola minor, nam cætera maxima Festæ,
  Adfectus pietas, forma, pudicitia.
Angelicæ legis d.....
  Hic .....oc super.....
Sit modo sancta.....
  Festa decus nostrum.....
Si mihi vita proba.....
  At tu sanctarum m.....
Fac rata quæ cu.....
  Vix dum transcursis elysium ingrederis.....

Musée de Narbonne.
Marbre blanc. — Long. 1m,50; haut. 0m,46.

Cette inscription, récemment trouvée près de la gare, sur l'em-

Digitized by Google

placement de l'ancien cimetière chrétien de Narbonne, est malheureusement tronquée. Sept vers, sur les quatorze qui la composent, sont réduits aux deux ou trois premiers pieds; mais le sens général est facile à saisir. Un mari du nom de Gregorius, demeuré veuf après une union de trois années, exprime ses regrets du décès prématuré de sa jeune femme Festa, dont il fait l'éloge en assez bons termes.

La forme des lettres annonce la fin du IVe siècle.

Par une singulière erreur du lapicide, le derniers vers est gravé en tête de l'inscription, si bien que celle-ci commence par un pentamètre, qui est celui du dernier distique et se trouve sans lien avec l'hexamètre qui suit. Ce hasard nous a conservé le quatorzième vers et l'expression «elysium ingredi», assez singulière dans une inscription chrétienne, mais qui marque bien une époque de transition, et dont un exemple a d'ailleurs été signalé sur un marbre de Vienne. (Leblant, n° 421.)

III.

DEPOSTIO·FLIICIS
SIMAE·DIE·XI·KAL·MAI
AN·XLV·VIXIT·ANCILLA·DEI·
☧

Musée de Toulouse; acquisition de 1873.

Marbre blanc. — Larg. 0m,55; haut. 0m,30, provenant du cimetière de Terrecabade, l'un des deux cimetières chrétiens de Toulouse.

La forme du marbre montre que cette épitaphe était encastrée sous une arcade cintrée, analogue à celle du monument de Patroclus à Valcabrère.

Elle paraît dater du commencement du Ve siècle.

Le mot «depositio», signalé comme rare en Gaule par M. Leblant (II, n° 460), figure sur un marbre découvert à Sainte-Colombe et conservé au musée de Vienne.

L'expression «ancilla Dei» se retrouve, à Marseille, dans les deux épitaphes d'Eugenia (n° 544) et d'Eusebia (n° 545), et à Antibes, dans celle de Calumniosa (n° 622 A). Elle n'avait pas encore été signalée, je crois, dans le sud-ouest de la Gaule.

Digitized by Google

IV.

HIS TVMVLIS QVIESCIT IN PAC
DONEMĀ MAXIMVS QVI VIXIT A
XXV MENS VII DIES X ET ODIIT DIEK
IVNIAS POST CONS·ANASTAS
ET VENANTI·

Marbre blanc. — Long. 0m.70; haut. 0m,45.
Musée de Narbonne, provenant des terrains de la gare.

Épitaphe de Maximus datée du 1er juin 508.

Cette inscription, légèrement tronquée à droite, et qui ne s'écarte pas dans ses termes de la formule ordinaire, fournit, par la mention du postconsulat d'Anastase et de Venantius, un nouvel exemple d'une anomalie signalée par M. Leblant à l'occasion d'un marbre de Narbonne de l'an 527.

C'est le second exemple connu de l'emploi d'une date consulaire dans un pays soustrait depuis l'an 462 à la domination romaine.

M. Leblant a fait remarquer à ce sujet que la supputation par consulats, interrompue par Alaric, qui datait par les années de son règne, avait dû reprendre son cours après sa mort. Il attribue cette anomalie à l'action souveraine et personnelle que le grand Théodoric aurait conservée sur les Wisigoths. Cette explication séduisante repose sur l'état de sujétion d'Amalaric, exerçant un pouvoir nominal sous l'autorité de son grand-père, demeuré seul chef des tribus gothiques.

Voici cependant que le même fait se produit pour le règne de Gesalic, successeur immédiat d'Alaric dans la Septimanie, pendant que son frère Amalaric était réfugié en Espagne. Gesalic, usurpateur, souverain de fait de Narbonne de 507 à 510, entendait bien exercer ses droits régaliens *jure proprio*, et non par une sorte de délégation de Théodoric.

Tout n'a donc pas encore été dit sur les raisons qui ont conduit à l'adoption de ce mode de computation, usité à partir de la mort d'Alaric, en 507, aussi bien sous Gesalic, qui prenait son pouvoir au sérieux, que sous une ombre de souverain comme Amalaric. Peut-être l'épitaphe de Maximus atteste-t-elle simplement la perplexité d'un lapicide embarrassé pour choisir entre les deux prétendants qui se disputaient à ce moment l'empire des Wisigoths.

Digitized by Google

V.

···· C REQVIES
····· IN PACE
·····INVS
·····TIXIT

Marbre blanc. — Long. 0m,42; haut. 0m,35.
Musée de Narbonne, provenant des terrains de la gare.

Fragment supérieur très-mutilé d'une inscription remarquable par la grande dimension des lettres, qui ont 8 centimètres de hauteur, et par la présence d'incrustations en mastic qui les garnissent.

Le même procédé se remarque sur le curieux fragment de dalle gravée représentant les jeux de l'amphithéâtre, conservé au musée de Narbonne.

Une épitaphe de l'an 840, découverte, il y a quelques années, dans les ruines de Saint-Martin de Tours, présente l'emploi d'incrustations en plomb.

Le fragment récemment trouvé à Narbonne, et qui faisait partie d'un titulus de dimension exceptionnelle, paraît appartenir au milieu du VIe siècle.

VI.

+] HIC REQVIISCE [T
TI]N PACE BENEME[M
M]AE TI ANASTA [SIVS
S]VB DIAE III TERCIVM
K]AL MAIAS INDITIO[NE
D]ECEMA ANNO
S]EXTO ☩

Marbre blanc. — Larg. 0m,30; haut. 0m,60.
Musée de Narbonne, provenant de la chapelle de Gléon, près Sigean.

Épitaphe inscrite, à la fin du VIe siècle, au dos d'un fragment d'inscription chrétienne plus ancienne d'environ deux cents ans, mais trop fruste pour être utilement reproduite [1].

[1] Ce fragment d'inscription, étudié avec soin sur un estampage depuis l'envoi

Digitized by Google

Cette inscription est datée du 29 avril, indiction x, et de l'an vi d'un roi dont le nom ne figure plus, s'il a jamais figuré, sur le marbre.

Il est toutefois possible, sur ces données, d'en déterminer exactement la date.

De 460 à 620, la xe indiction ne correspond à la 6e année du règne d'un prince wisigoth qu'aux deux années 472, 6e du règne d'Euric, et 577, 6e du règne de Leuvigilde. Mais l'inscription, par la barbarie et l'irrégularité des caractères, dont plusieurs sont renversés, ne saurait appartenir au ve siècle; elle a tous les caractères de la fin du vie. Leuvigilde étant monté sur le trône dans le courant de 572, la 6e année de son règne correspond partie à l'an 577, partie à l'an 578; mais l'indiction x appartenant à l'année 577, l'épitaphe de Tib. Anastase doit être du 29 avril 577.

Une date postérieure semblerait préférable, le premier des deux noms d'Anastase n'ayant reparu dans la liste des souverains qu'à l'avénement de Tibère II, en 580. C'est après cette date, et surtout sous Maurice II (TI·MAVRITIVS, 584-603), que les Tibère ont recommencé à pulluler dans l'empire.

M. Leblant fait remarquer que l'usage du nom double, qui disparaît, dit-il, des inscriptions après 447, ne continuait pas moins à subsister dans les Gaules. Le marbre de Gléon en montre un exemple à la fin du vie siècle.

des notes qui précèdent, a donné le commencement des trois distiques suivants, d'un style analogue à l'épitaphe métrique de Festa :

+ Panditur hic aditus.....
Et domus.....
In qua iuges su.....
T]er agios Salvit c.....
Hi]c xps populis ametis.....
Hi]c via sidere graditur.....

Cette inscription, par son sens général, convient au linteau de la porte d'une église. La lecture des vers 1, 5 et 6 est certaine et complète. Le marbre brisé n'a rien conservé de plus. L'érosion de la surface enlève tout espoir de rien ajouter au 2e vers. Mais l'examen intelligent et prolongé du monument original ajouterait sans doute quelques lettres au second distique. On remarquera la référence au *trisagium* exprimé par l'épithète *ter agios*, dont la lecture ne peut laisser place à aucun doute. Il est bien regrettable qu'un monument d'une si vénérable antiquité nous soit parvenu dans un état de dégradation aussi déplorable.

A. R.

Digitized by Google

VII.

VES IVT? ERMENELDE
S QVI VIXIT AN̄N PLVS
MENVS L REQVIE BIT IN
PAC̄I·DOMINIC̄A SVBDI
K̄AL AGVSTAS ☩

Marbre blanc. — Long. 0m,30; haut. 0m,36.
Musée de Toulouse.

Cette épitaphe a été trouvée il y a quelques années rue du Taur, à 4 mètres de profondeur, sous la tête d'un squelette; elle ne paraissait donc avoir été ni déplacée ni retaillée. Il est singulier, dans ces conditions, qu'elle ait perdu sa première ligne, car elle devait commencer, suivant un formulaire invariable, par « + in hoc tumulo req. »

Elle doit provenir du groupe de sépultures chrétiennes qui s'était formé autour de la chapelle où le corps de saint Saturnin avait été primitivement déposé.

Le travail, des plus grossiers, annonce une basse époque. Le sigle bizarre indiquant le nombre des années pourrait, sauf meilleur avis, se traduire par LX.

Cette inscription, qui offre le spécimen, si rare sur les monuments chrétiens de la Narbonnaise, d'un nom wisigoth, ne paraît pas antérieure au milieu du VIIe siècle.

A. Ramé,
Correspondant du Ministère à Rennes.

État des joyaux et draps de soie achetés par Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, pour être distribués aux noces d'Antoine, son second fils, avec Jeanne de Luxembourg, 1402 [1].

Communication de M. J. Garnier, correspondant à Dijon
et archiviste de la Côte-d'Or.

S'ensuivent les parties des fermeillèz, dyamans, draps de soye et autres joyaux, prins de François de Passan et Guillemin Sanguin, marchans, demourans à Paris, pour donner par Monseigneur, tant à Ma Damoiselle de

[1] Archives de la Côte-d'Or, chambre des comptes de Dijon, B. 301.

Digitized by Google

Saint-Pol, à Anthoine Monseigneur, comme aux Seigneurs, Chevaliers, Dames et Damoiselles mandées et venues aux noces du dit Anthoine Monsieur, faites le xxve jour d'avril l'an mil cccc et deux.

Premièrement, aux dis François et Guillemin Sanguin, pour un gros dyamant, donné par le dit Anthoine Monseigneur à Ma Damoiselle, sa femme, le jour des noces; pour ce..... III^c L francs.

2. Item pour quatre dyamans délivrés; c'est assavoir, l'un à Ma Dame de Nevers [1], l'autre à Philippe Monseigneur [2], l'autre à Ma Dame de Savoye [3] et l'autre à Ma Damoiselle de Nevers [4], pour donner le jour des dittes noces à Ma Damoiselle de Saint-Pol; la pièce IIII^xx francs; pour ce... III^c XX f^s.

3. Item ung chappel d'or, garny de XVI fermeillèz, lequel mon dit Seigneur fist desjoindre et mettre par fermeillèz, pour donner aux Dames, Damoiselles et Chevaliers de Brabant [5] qui venuz estoient à la ditte feste, par ordonnance et mandemens de mon dit Seigneur, et aussi à la Dame de Marmez, la Dame d'Angoutesant, la Dame de la Marche, sa fille, Ma Dame la Vicontesse, Ma Dame d'Aussi, Ma Dame Du Bois, sa fille, la femme Messire Berthiz de Holeein et sa fille, à la Chastellaine de Hesdin, la femme Jehan de la Viesville et plusieurs autres Dames et Damoiselles; pour ce, chascun fermeillet au pris de cinquante frans, montant..... VIII^c f^s.

4. Item un dyamant, baillié à Monseigneur, le lendemain des dittes noces, lequel il donna à Ma Damoiselle de Rethel, femme du dit Anthoine Monseigneur..... III^c L f^s.

5. Item un fermel, garni d'un saphir et six pelles, lequel Monseig^r donna à Ma Dame d'Aneluz le matin des noces..... C frans.

6. Item un fermail, garni d'un baloy et huit pelles, baillées à Anthoine Monseigneur, le tier jour de ses noces, pour le donner à Ma Damoiselle sa femme, et depuis fut donné au baron d'Ivry, qui de par le Roy estoit venu devers Monseigneur aux dittes noces..... III^c XXXVII f^s demi.

7. Item un dyamant, pour donner à cellui qui eust le pris dehors des joustes, le jeudi après les noces, en LVI escus..... LXIII f^s.

8. Item un fermeillet, garni d'un saphir, un balay et cinq pelles, le

[1] Marguerite de Bavière, femme de Jean, comte de Nevers, fils aîné du duc Philippe. (J. G.)

[2] Philippe, troisième fils du même, qui devint comte de Nevers après la mort de son père. (J. G.)

[3] Marie, sœur des précédents, mariée à Amédée VIII, comte, puis duc de Savoie. (J. G.)

[4] Marguerite de Bourgogne, fille aînée de Jean, comte de Nevers. (J. G.)

[5] La liste des seigneurs et dames qui assistèrent aux noces d'Antoine, comte de Rethel, a été publiée d'après le compte de J. Chouzat, receveur général des finances, 1402, par D. Plancher, *Histoire de Bourgogne*, t. III, note 24, p. 573. (J. G.)

Digitized by Google

dit jour, donné au Chevalier qui avoit gagné le pris dedans des dittes joustes. . . . . IIII^xx X f^s.

9. Item un dyamant, le vanredi suivant, pour le pris dehors des dittes joustes en XL escus. . . . . XLV f^s.

10. Item un fermail, donné à cellui qui eust le pris dedans des dittes joustes, le dit jour, en LXX escus. . . . . LXXVIII f^s XV sols.

11. Item un fermeillet, garni de six pelles, donné à cellui qui eust le pris des joustes, dedans le samedi suivant. . . . . LXXV f^s VII^s VI^d tour^ois.

12. Item, le dit jour, qui fut donné à cellui qui eust le pris des joustes dehors, un dyamant à escuçon. . . . . XLVII f^s V^s tour^ois.

13. Item un tableau d'or, à une ymaige de sainte Katherine, garni de six balaiz et six saphirs, donné par mon dit Seigneur à Ma Damoiselle de Luxembourg. . . . . II^c XXX frans.

14. Item ung fermail, garni d'un baloy, à une cosse[1] dessus et six perles, donné par mon dit Seigneur à Ma Dame d'Ostrevant. . . III^c IIII^xx f^s.

15. Item un autre fermail, garni d'un baloy, un saphiz et cinq pelles, donné à Ma Dame d'Anthoing. . . . . VI^xx X frans.

16. Item un autre fermail, garni d'un baloy quarré, percé à un bout, et six pelles, donné par Monseigneur à Ma Dame de Saint-Pol. . II^c LXXV f^s.

17. Item deux fermeillèz d'or, garni de pierrerie, baillez par ordonnance de Monseigneur à Anthoine Forestier, garde de ses joyaux, pour les donner par mon dit Seigneur à ceulx qui bon lui sambleroit, la pièce L escus. . . . . C.XII f^s demi.

18. Item un autre fermail d'or, garni d'un baloy long et six pelles, mis ou coulier d'or, acheté de Clerbourg, lequel Monseigneur donna, avec un chappel garni de perles, à la femme Pierre de la Trémoille, l'andemain de ses noces. . . . . III^c XXXV f^s.

19. Item un autre fermail d'or, garni d'un baloy quarré et sept pelles, donné par Monseigneur à Monseigneur d'Ostrevant. . . . V^c VI f^s V^s tour^ois.

20. Item un autre fermail d'or, à cinq perles, pour donner à Ma Dame de Hongondesen, et depuis fut donné à une autre Dame par Ma Dame la Duchesse. . . . . CXII f^s demi.

21. Item un autre diamant, baillié à Ma Dame la Duchesse, pour donner à Ma Dame d'Ostrevant. . . . . LII f^s XVII^s VI^d.

22. Item pour trois dyamans, c'est assavoir : deux, l'un quarré et l'autre

[1] Une cosse de genêt. Cf. Laborde, *Glossaire des émaux*, p. 220, verbo *Collier*, p. 221, verbo *Compos*, p. 474, verbo *Prasme*, p. 494, verbo *Sarrazins* (*Œuvre de*). — Dans les *Archives de la mairie de Douai*, de M. Pilate-Prévost, 1842, in-8°, p. 168, n° 758, on trouve l'engagement pour 1,600 écus, en date du 26 juin 1414, d'un collier «de cosses de genests, de la façon de l'ordonnance de Monseigneur le Roy (Charles VI), avec rubis, saphirs, perles, douze chatons d'or en manière de roses émaillées de blanc, et y pendent plusieurs cosses petites et quatre P (initiales de Philippe), en façon de genests.» — A. M.

Digitized by Google

pointu, chascun de soixante dix-sept frans, et un de quatre vins quinze frans, baillié à ma ditte Dame pour donner aux Dames qu'elle avoit mandé; pour ces parties. . . . . IIc XLIX f'.

23. Item huit dyamans, c'est assavoir : deux, chascun de vint six frans, deux autres chascun de vint six frans, deux autres chascun de vint frans, un autre de trente cinq frans et ung autre de vint un frans, et aussi deux autres dyamans chascun de trente frans, le tout baillé à Ma Dame la Duchesse pour donner aux dittes Dames qui sont venues à la ditte feste par ses lettres et à sa requeste. . . . . IIc LX f'.

24. Item nuef autres dyamans, la pièce vint sept frans, donné par Monseigneur à plusieurs Chevaliers et Escuiers de Brabant et d'Ostrevant, qui estoient venuz aux dittes noces, la pièce vint sept frans, valent. . IIc XLIII f'.

25. Item six autres dyamans, c'est assavoir : ung de trente huit frans, un autre de trente cinq frans, un autre de trente deux, deux autres chascun de trente sept frans, et un autre de trente trois frans, tout baillié à mon dit Seigneur pour donner comme dessus, montent. . . . . VIIIxx XII f'.

26. Item un autre dyamant, baillié à Ma Dame la Duchesse, pour donner aux Dames. . . . . IIIIxx f'.

27. Item un autre dyamant, baillié à ma ditte Dame, pour donner aux Dames. . . . . IIIIxx X f'.

28. Item un autre dyamant pointu, baillié à ma ditte Dame la Duchesse, pour donner aux Dames. . . . . XXX f'.

29. Item un dyamant, donné à Ma Dame d'Angoutesant. . . IIIIxx X f'.

30. Item pour deux dyamans, donnez par Monseigneur à deux Damoiselles de Ma Damoiselle de Luxembourg. . . . . LXVII f' demi.

31. Item pour ung fermeillet, donné par Monseigneur à Martelet, escuier, qui naguères avoit fait fait d'armes à Calais. . . . . LVI f. v' t'.

32. Item un fermeillet donné par Monseigneur à Messire Christofle d'Enghistel, chevalier. . . . . VIIIxx VIII f. xv' t'.

33. Item pour deux draps de veluaux, donnez par Monseigneur au Séneschal de Berry, qui est venu devers Monseigneur durant les dittes noces. . . . . IIIIxx f'.

34. Item pour vaisselle donnée par Monseigneur à Messire Guillaume Bouretier, conseiller de mon dit Seigneur de Berry, en IIIIxx escus, IIIIxx X f'.

35. Item à eulx pour trois draps de soye d'Alixandrie biens fins, que Monseigneur a donné à Molinet de Troussel, escuier chambellan de Monseigr de Berry. . . . . IIIc XXXVII f. X' t'.

Sommes des parties dessus dittes appartenant à François de Passant et Guillemin Sanguin. . . . . VIm VIIIc V frans.

Autres parties de joyaux et draps d'or et de soye, prins et acheté par Monseigneur, durant les dites noces, des personnes cy après nommez.

Premièrement, à Jehan de Clerbourg, marchant demorant à Paris, pour

Digitized by Google

un chappeau et un colier d'or, garni de pierrerie, à une cosse pandant, prins et acheté de lui par Monseigneur, et les donna à la femme Pierre de la Trémoille, l'andemain de ses noces; pour ce, en VIII^c escus.. IX^c frans.

A Roubert Louel, pour un drap d'or et nuef draps de soye, c'est assavoir: trois blans, trois vers et trois cramoisis, lesquelx Monseigneur a donné à Ma Dame la Duchesse..... XV^c frans.

A Guillaume Sename, pour deux draps de soye, un vert et un cramoisy, pour faire habiz pour esté, pour mon dit Seigneur... II^c LXIII f^s V^s tour^ois.

Somme de ces III parties : II^m VI^c LXIII frans V sols tournois.

Somme toutes des parties ci-dessus en ce rolle escriptes : IX^m IIII^c LXVIII frans V sols tournois.

Phelippes, filz de Roy de France, Duc de Bourgoingne, Conte de Flandres, d'Artoiz et de Bourgoingne, Palatin, Sire de Salins et de Malines, à noz amez et féalx les gens de nos comptes à Dijon, salut et dilection. Nous voulons et vous mandons que la somme de nuef mille quatre cens soixante huit frans cinq sols tournois, laquelle notre amé Jehan Chousat, commis à recevoir toutes noz finances, a paié, baillié et délivré par notre commandement et ordonnance, cest assavoir à François de Passan et Guillemin Sanguin, marchans demourant à Paris, six mille huit cens cinq frans. Item à Jehan de Clerbourg, marchant, demourant à Paris, nuef cens frans. Item à Robert Louel, quinze cens frans, et à Guillaume Sename, deux cens soixante trois frans cinq sols tournois, lesquelles parties montent ensemble la ditte somme de IX^m IIII^c LXVIII f^s V sols tournois, en laquelle nous leur estions tenuz pour plusieurs parties de fermeillèz d'or garniz de pierrerie, dyamans, draps d'or et de soye, que nous avons prins et achetez des diz marchans pour le fait des noces de notre très chier et très amé filz, Anthoine, Conte de Rethel, et dont les parties sont plus à plain déclairées en ce présent roole, par rapportant avec ces présentes le dit rolle, et quictances des dis marchans, chascun de sa part et porcion tant seulement, nonobstant que des choses dessus dittes autrement n'appert que par ces présentes et les dittes parties et quelxconques ordonnances, mandemens ou deffenses à ce contraires. Donné à Arras, le quatriesme jour de may, l'an de grâce mil quatre cens et deux.

Par Monseigneur le Duc : DANGEUL.

Pour copie conforme :

J. GARNIER,

Archiviste de la Côte-d'Or, correspondant du Ministère.

Digitized by Google

État des objets d'habillement, de literie, d'ameublement et de vaisselle, achetés à Paris par ordre de Marguerite de Flandres, duchesse de Bourgogne, pour les couches de la Comtesse de Rethel, sa belle-fille. (Janvier 1403)[1].

Communication de M. J. Garnier.

Cy après s'ensuivent les parties des draps d'or, de soye et de laine, tappisserie, pelleterie, broderie, vaisselle d'or et d'argent, et autres choses nécessaires pour le fait de la gessine de Ma Damoiselle de Rethel et de Jean de Rethel, Monseigneur son fils, dont elle accoucha à Arras au mois de janvier l'an mil iiii^c et deux, prinses et achatées à Paris par Jehan Chousat, Receveur général des Finances de Monseigneur le Duc de Bourgogne, des marchans et autres personnes ci-après en ce rolle déclairées, pour toutes les sommes y contenues, et les pris et achastz d'icelles fais et marchandez en la présence de Jehan Mousquet, clerc des offices de Madame la Duchesse de Bourgogne, lequel pour ceste cause ma dite Dame avoit envoié au dit Paris, devers le dit Receveur. Les dites parties envoiées, tant à charroy comme sur chevaulx, dès le dit Paris au dit Arras devers ma dite Dame, par l'ordonnance et commandement de mon dit Seigneur.

Et premièrement, à Jehan de Néanvillé, drapier, demeurant à Paris, pour vint trois aulnes d'escarlatte vermeille de Bruxelle (employez entièrement à faire deux grans couvertouers pour le lit de ma ditte Damoiselle de Rethel et ung couvertoir pour le petit bers de son enfant, l'aulne au prix de sept francs, vaillent ..... 161 frans.

2. A lui, pour vint quatre aulnes de vert gay, dont l'en a fait deux grans couvertoirs de lit, pour ma dite Damoiselle, l'aulne trois frans, pour ce..... 72 frans.

3. A lui, pour nueuf aulnes de fin vert, dont l'en a semblablement fait quatre couvertouers pour le bers de l'enfant de ma ditte Damoiselle, l'aulne au pris de trois frans et demi, vaillent..... 31 frans demi.

4. A lui, pour six aulnes de drap vermeil de Malines, mises à faire la couverture de la cuve à baignier pour ma dite Damoiselle, l'aulne au pris de trois frans, vaillent..... 18 frans.

5. A lui, pour vint quatre aulnes de drapt vert, dont l'en a fait trois couvertouers de lit, c'est assavoir pour la dame qui gardera l'enfant, sa berceresse et sa nourisse, chascune aulne au pris de deux frans, vaillent..... 48 frans.

[1] Pièce annexée jadis au compte de J. Chousat, receveur général du duc. — Archives de la Côte-d'Or, chambre des comptes de Dijon, B. 301.

Digitized by Google

6. A lui, pour six aulnes d'autre vert, dont l'en a fait ung couvertoier de lit pour la femme de chambre du dit enfant, l'aulne au pris de xxx sols tournois, vaillent . . . . . 9 frans.

7. Mon dit Jehan de Neauvillé, pour seize aulnes de drap gris achaté de lui, dont l'en a fait quatre houppelandes, c'est asavoir une pour la dame qui gardera le dit enfant, une autre pour la berceresse, une autre pour la nourrisse et l'autre pour la femme de chambre du dit enfant, chascune aulne du pris de deux frans, vaillent. . . . . 32 frans.

8. A Guillaume Sename, de Lucques, marchant, demeurant à Paris, pour la vendue de cent quarante huit pièces de cendaulx vermeilz renforciez, emploiez à faire ung grant esprevier, une grant courtine pour tendre au milieu de la chambre en laquelle accouchera ma ditte Damoiselle, deux pavillons quarrez, deux coutepointes pour les liz, six quarreaulx faiz de bordure, aux armes de ma ditte Damoiselle et à la devise de Monseigneur de Rethel, et ung pavillon fait de bordure de quatre Evangelistres et une Vironnique, le tout pour la gessine de ma dite Damoiselle de Rethel, chascune pièce au pris de six escus un tiers, vaillent. 1054 fr. 2 s. 6 d. tournois.

9. A lui, pour deux draps de Lucques vermeilz, l'un pour mettre sur les fons et l'autre pour donner à l'église où sera bathisé l'enffant, la pièce trente escus; pour ce 60 escus, qui vaillent. . . . . 67 f° demi.

10. A lui, pour deux draps de graine, brochez d'or de Chippre, pour mettre tout à l'entour du couvertouer qui sera fait d'ermines, pour le grant bers à parer pour le dit enffant, la pièce quatre vins escus, vaillent. . . . . 180 frans.

11. A lui, pour quatre aulnes de veluau vermeil cramoisi, pour faire ung saint pour le dit grand bers à parer. . . . . 40 f° demi.

12. A Colin Vaubrisset, marchant, demeurant à Paris, pour la vente de douze cens d'ermines, emploiez entièrement en la fourrure du couvertoir du grant bers à parer pour le dit enffant, dont cy devant est faite mencion, le cent au pris de trente frans, vallent . . . . . 360 frans.

13. A lui, pour la vente de cinq milliers de menu vair, dont l'en a fourré les deux couvertouers du lit de ma ditte Damoiselle de Rethel, et trois autres petis couvertoirs pour lever, couvrir et tenir son enffant, le millier au pris de quarante francs, pour ce. . . . . 200 frans.

14. A lui, pour quatre milliers cinq cens de gris à dix tires, dont l'en a fourré deux autres couvertouers de drap vert pour ma ditte Demoiselle et deux autres couvertouers pour son enffant, le cent au pris de sept frans, vallent . . . . . 315 frans.

15. A lui, pour deux milliers d'autre gris à nueuf tires, dont l'en a fourré une longue houppelande, un grant couvertoir de lit pour la femme qui gardera l'enffant, le cent au pris de cinq frans. . . . . 100 frans.

Digitized by Google

16. A lui, pour nueuf cens d'autre gris à huit tires, dont l'en a fourré robes et couvertoirs cy-dessus déclarez, pour les femmes qui garderont l'enffant, au pris de quatre frans le cent, vallent ..... 36 frans.

17. A lui, pour douze cens doz de connis, emploiez entièrement à fourrer ung petit couvertoir pour le dit enffant, et ung autre grant couvertoir pour la femme de chambre d'icelluy, et aussi à fourrer trois hoppelandes à relever par nuyt pour les berceresse, norrice et femme de chambre dudit enffant, chascun cent au pris de dix frans, vallent..... 120 frans.

18. A Jacques Dourdin, marchant tappicier, demourant à Paris, pour avoir fait des pièces de cendaulx, prinses et achettées du dit Guillaume Sename dont cy devant est faite mencion, ung grant ciel pour les deux liz, les courtines d'entour et la courtine du millieu d'entre les deux liz, et la courtine qui va au travers de la chambre, et deux pavillons de cendail vermeil, le tout pour la chambre de ma dite Damoiselle, pour ces choses soixante francs. A lui, pour trente deux livres de couton employéez entièrement à faire icelle chambre et pour deux coutepointes, huit frans. A lui, pour nuef vins deux aulnes de toille tainte, dont l'en a doublé la ditte chambre et les dites coutepointes, à trois solz par chascune aulne, vallent trente quatre frans deux solz six deniers tournois. A lui, pour cordes, rubans et anneaulx nécessaires pour les dictes chambres, dix frans. A lui, pour cinquante quatre aulnes de franges de soye fine pour la ditte chambre, pesans neuf mars chascune once, au pris de nueuf solz parisis, vallent quarante frans dix solz tournois. A lui, pour deux pommes à paveillons et deux polies de bois à tendre les diz pavillons, quinze solz tournois. A lui, pour une grant courtine de toille rouge tainte, pour mettre au travers des deux liz aux femmes de la ditte chambre, où il y a quatorze lez de toille et de trois aulnes de hault, font quarante deux aulnes, à trois solz par chascune aulne, sept frans dix sept sols six deniers tournois. Pour ces parties..... 170 fr. 15 s. tournois.

19. A lui, pour la façon de douze quarreaulx de cendail, quatre grans et VIII petis, pour les liz de la ditte chambre, quatre frans, et pour les coutis à mettre dedans iceulx quarreaulx, six frans. A lui, pour soixante dix neuf livres de duvet, mises entièrement à emplir les diz douze quaurreaulx, la livre cinq solz quatre deniers parisis, vallent vint six frans six solz huit deniers tournois. A lui, pour deux grans fustaines blanches doublées, pour faire deux couvertures à mettre sur les liz de ma ditte Damoiselle par dessoubz les serges d'un chascun d'iceulx liz, douze francs. A lui, pour soixante quatre aulnes de toille bourgoise, pour faire deux chapelles et deux fons de cuves à baigner pour ma ditte Damoiselle de Rethel, au pris de cinq solz parisis chascune aulne, vaillent vint frans. A lui, pour ung saint de bers fait à dix croix d'or pour l'enffent, quinze frans. Pour ces parties..... 79 fr. 6 s. 8 d. t.

Digitized by Google

20. Au dit Jaques Dourdin, pour la façon de l'esprevier de cendail aux quatre Evangelistres, mis ou ciel, dont cy dessus est faicte mencion, trèze frans six solz huit deniers tournois. A lui, pour ung pavillon de toille de Rains, la coupe double, trente deux frans. A lui, pour deux autres pavillons de la ditte toille pour l'enffant et les coppes doubles, trente six frans. Pour ces parties..... 81 fr. 6 s. 8 d.

21. A lui, pour douze tappis armoiez aux armes de mon dit Seigneur de Rethel et de ma ditte Damoiselle, sa femme, contenant chascun dix aulnes de long et cinquante aulnes quarrées, à ung franc chacune aulne, six cens frans. A lui, pour ung grant tappis de fillé de Paris, armoié des dittes armes, contenant dix aulnes de long et trois aulnes de lez, font trente aulnes, pour mettre par terre au travers des deux liz d'icelle chambre de ma ditte Damoiselle. Item deux petis tappis, contenant chascun trois aulnes de long et autant de lez, font les deux dix huit aulnes à l'aulne de Paris. Item pour ung autre tappis à mettre entre les deux liz et contient nueuf aulnes, armoié comme dessus, au pris chascune aulne de Paris deux frans; montent pour les diz quatre tappis cent quatorze frans. A lui, pour deux serges de tappisserie de fillé d'Arras, armoiées des dittes armes, contenant chascune serge quarante deux aulnes quarées, font quatre-vint quatre aulnes, au pris d'un franc l'aulne, quatre vint quatre frans. A lui, pour la vendue de six quareaulx de tappisserie, telz d'un costé comme d'aultre, armoiez des dittes armes de mon dit Seig^r de Rethel et de ma ditte Damoiselle, et contient douze aulnes, douze frans. A lui, pour six semblables aultres quareaux d'icelle tappisserie, armoiez comme dessus, douze frans. Au dit Jaques, pour quatre serges de Caen vermeilles, de la grant moison, pour es liz des dames et femmes qui garderont ma ditte Damoiselle et son dit enffant, dix huit frans. A lui, pour six tappis de fillé d'Arras, contenant chascun dix aulnes de long et cinq aulnes de lez, font trois cens aulnes, chascune aulne quarés, au pris de ung franc, trois cens frans. A lui, pour cent quatorze aulnes de toille bourgoise, à faire draps de liz pour les Dames et femmes de chambre, à cinq solz par chascune aulne, vint trois frans deux solz VI deniers tournois. Et pour deux fustainnes doubles, pour le dit liz de mon dit Seig^r de Rethel, douze frans. Pour ces parties..... 1175 fr. 2 s. 6 d. t.

22. A Claux du Tret, brodeur, demourant à Paris, pour la vente et délivrance tant de quatre Evanglistes et une Véronnique de brodure par lui faiz, mis et assis en un pavillon quarré, de douze compas, de cendail vermeil, dont cy devant est faite mencion, pour la ditte gessine, comme pour douze escuçons, armoiez des armes de mon dit Seig^r de Rethel et de ma ditte Damoiselle, par lui mis et assis en six quareaulx de mesme cendail, ouvrez de deux costez tant de brodure à une branche de framboisier qui emple iceulx quareaulx, et aussi pour cinq autres escuçons armoiez des

Digitized by Google

dittes armes, mis sur ung caint de velluau cramoisi, servant pour le grant bers de parement du dit enffant..... 123 fr.

23. A Michault de Laillier, changeur et bourgois de Paris, pour deux pailles d'argent achettées de lui; c'est assavoir l'une pour ma dite Damoiselle et l'autre pour faire le pappin de son enffant, une grant cuillier à long manche pour boullir et remouvoir le dit pappin, et deux autres petites cuilliers d'argent pour le dit enffant, ung petit pot d'argent à couvescle pour porter le lait, ung bacin parfont pour laver icellui enffant devant le feu, et quatre escuelles tout d'argent blanc, les deux pour mettre le pappin et les autres deux pour tenir la fleur à couvert. pesant ensemble XXII marcs VI estrelins, au pris de XII f' demi, vallent. ..... 165 f. 5 s. t.

24. A lui, pour ung eau-benoittier couvert et ung espergès d'argent vérez, pour la ditte gessine, pesant II^m II°, à dix frans le marc, vallent. 22 f. demi.

25. A lui, pour une cuiller d'or, pesant deux onces, pour donner le pappin au dit enffant, au pris de IX f' l'once, vallent..... 18 f.

26. A Thierry Lalemant, chauderonnier, demourant à Paris, pour une paille d'arain ferrée à oreilles pour baignier le dit enffant, deux coquemars, deux bedasnes, ung bacin à barbier, ung autre petit bacin et ung pot de cuivre, nécessaires pour le fait de la ditte gessine, le tout par marchié fait à lui..... 15 f. 15 s. t.

27. A Robin Garnier, coffrier, demourant à Paris, pour deux coffres couvers de cuir, fermant à deux clefs, ung grant et ung moien fermant à une clef seulement, prins et achettés de lui, c'est assavoir, le grant pour mettre et tenir les draps et couvertures devant dittes, et le moien pour tenir les drappeaulx et linges nécessaires pour la ditte gessine, pour ce. 14 f.

28. A maistre Jehan Du Liége, charpentier, demourant à Paris, pour l'achat de deux bers, l'un de parement et l'autre pour bercer et nourrir le dit enffant, pour deux berseulx servant à yceulx bers, deux cuves de bois d'Illande à baignier, et deux chappelles à ce appartenant, trente six f', et pour une husche de blanc bois pour mettre dedens le dit bers de parement, pour le porter plus seurement de Paris à Arras devers ma ditte Damoiselle de Rethel, tout pour le fait de la ditte gessine, deux frans. Pour ces parties..... 38 f.

29. A Simon Ansoult, cirier, demourant à Paris, pour quatre vins dix livres de cire blanche ouvrées en chandoilles, chierges et tortis fais de bougie. chascune livre au pris de VI solz VIII deniers tournois, vallent trente frans, et pour un linseul et autres choses pour enveloper le dit ouvrage dix solz tournois, pour ce..... 30 fr. demi.

Digitized by Google

30. A Christofle Besan, paintre et varlet de chambre de mon dit seigneur, pour avoir paint et doré de fin or bruny, aux armes de mon dit Seigneur de Rethel et de ma ditte Damoiselle, le grant bers de parement dont cy devant est faite mencion pour le dit enffant, et une tablette à mettre darrier la teste d'icellui enffant, où est l'image de Notre-Dame... 50 f.

31. Au dit Christofle, pour l'achat de vint aulnes de grosse toille, vint solz parisis. Item pour quatre viéz draps de lit, xxx frans. Item pour quatre pièces de feutre, ung quaier de pappier de la grant fourme, xiii solz quatre deniers. Item pour cloux, foing, cordes, estraing, et pour la journée d'une lingière et d'un chappentier pour appointier, couldre et enfardeler les diz deux bers de parements et autre, lier les dittes cuves et chappelles à baignier et plusieurs autres choses, xx solz parisis, et pour avoir fait porter des hostelz des personnes et marchans devant diz les choses cy dessus déclarées en l'ostel d'Artois à Paris, pour les charger sur ung chariot et une charette pour les mener à Arras, devers ma ditte Damoiselle de Rethel, pour sa ditte gessine comme dit est, et pour deux pannenceaulx armoiez des armes de mon dit Seigneur le Duc, pour les mettre sur les diz chariot et charette, xxxvi solz viii deniers parisis. Pour ces parties..... 6 frans.

32. A Jehanin Hervier, pour deux aulnes de toille cirée, employées à envelopper le dit pavillon aux quatre Évanglistes et en la vaisselle d'argent déclarez cy dessus..... 2 frans.

33. A Jehan Amelan, lieur de gibes, demourant à Paris, pour vingt quatre aulnes de toille, dont l'en a fait les fardeaulx où l'en a mis et entrousselez les choses devant dittes, chascune aulne au pris de deux solz parisis, vallent quarante huit solz parisis, et pour le salaire de lui d'avoir fait les diz fardeaulx et pour corde y employée, xvi solz parisis. Pour tout..... 4 frans.

34. A Gillet Hebin, voicturier, pour la charge et voicture de trois de ses chevaulx, chargiez de draps, pennes, espreviers, toilles et autres choses, par lui menez de Paris à Arras pour le fait de la ditte gessine et pour le retour de lui et de ses diz chevaulx..... 7 frans.

35. A Jehan Loisel, charretier de Saint-Leu-Taverny emprès Pontoise, pour la voicture et salaire de son chariot, athelé de quatre chevaulx, sur lequel l'on a charroié et mené de Paris au dit Arras deux coffres plains, esquelz estoient partie des pennes et autres choses devant dittes. 11 francs.

36. A Lotart Bidaut, charetier, de Tournay, pour avoir mené sur sa charette à deux chevaulx, du dit Paris au dit Arras, les deux cuves à baignier et les chappelles à mettre dessus icelles, dont cy dessus est faicte mencion..... 4 francs demi.

Digitized by Google

37. A Pierre Bouc, chevaucheur de mon dit Seigneur, pour son salaire d'estre alé pié à pié avec les diz chariot et charrette, du dit Paris au dit Arras, pour aidier à conduire et garder les dittes choses et pour les aidier à charger et descharger..... 4 frans.

38. A la saige femme qui a esté à la délivrance de ma ditte Damoiselle de Rethel, pour recevoir l'enffant, pour don à elle fait, compté par Madame la Duchesse..... 50 frans.

39. A Guillaume de Bohuon, curtillier, demourant à Arras, pour quatre vins libvres de plume de duvet, dont l'en a emplis les quarreaux de tapisserie, dont ci dessus est faicte mencion, chascune libvre douze deniers parisis, vaillent cinq francs, et pour vint quatre aulnes de cuietis dont l'en a doublé les diz quarreaux par dedans, chascune aulne XII deniers parisis, vaillent VII frans demi, et pour la façon et garnison de son mestier des diz quarreaux, dix solz parisis, vallent douze solz six deniers tournois. Pour tout..... 7 frans 2 solz 6 deniers tournois.

Somme toute des parties cy dessus déclairées : quatre mille neuf cens vingt trois frans quinze solz dix deniers tournois.

Je Jehan Mosquet, clerc des offices de Madame la Duchesse de Bourgogne, certifie que, par ordonnance et commandement de ma dite Dame, j'ai esté d'Arras à Paris devers les Trésoriers et Receveur général de Monseigneur le Duc de Bourgogne, pour avoir d'eulx pour les néccessitez de la gessine de ma Damoiselle de Rethel, pour le baptisement et norrissement de Jehan, Monseigneur son enfan, dont elle acoucha au dit Arras ou mois de janvier darrènement passé, les parties de draps d'or de soye, de laine, tappisserie, peleterie, vaisselle d'or et d'argent et autres choses et ouvraiges ci-dessus en ce présent rolle déclairez; et ay esté présent et appellé à faire les marchiez et achaz des dites choses pour les pris, avaluacions et tout en la manière en chascune partie du dit rolle déclairée, et pour les sommes y escriptes qui pour tout montent, comprins le charroy et portaige d'icelles du dit Paris au dit Arras devers ma dite Dame, à laquelle elles ont esté bailliez et délivrées, et aussi comprins les cinquante frans donnez à la saige femme qui reçeut le dit enfan, la somme de quatre mille nuef cens vint trois frans quinze solz dix deniers tournois; desquelles parties et sommes, le dit Receveur général, Jehan Chousat, a fait contens, en ma présence, les marchans et autres personnes dessus nommez ou dit rolle. Tesmoing mon seing manuel, cy mis le siziesme jour de février l'an mil quatre cens et deux.

Nous, Marguerite, Duchesse de Bourgoingne, Comtesse de Flandres, d'Artois et de Bourgoingne, Palatine, Dame de Salins et de Malines, cer-

Digitized by Google

tiffions à tous que nous avons eu et reçu, en ceste ville, de notre bien amé Jehan Chousat, Receveur général de toutes les finances de Monseigneur, toutes les parties de draps d'or, de soye, de laine, peleterie, tappisserie, vaisselle d'or et d'argent et autres choses, cy dessus en ce présent rolle contenues et déclairées, pour les fais et néccessitez de la gessine de notre très-chière et très-amée fille la Contesse de Rethel, et pour le baptisement et norrissement de notre petit filz de Rethel, et que par notre ordonnance le dit Receveur général a délivré et payé comptans à la saige femme qui reçeut le dit enffant les cinquante frans dont ci-dessus ou dit rolle est faite mencion, et dont icelle saige femme s'est tenue pour bien paié en notre présence. Donné à Arras, le huitiesme jour de février l'an mil quatre cens et deux.

Par Madame la Duchesse : De Marle.

(Scellé du sceau de la duchesse.)

Phelippe, filz de Roy de France, Duc de Bourgoingne, Conte de Flandres, d'Artois et de Bourgoingne, Palatin, Seigneur de Salins et de Malines, à nos amez et féaulx gens de nos comptes à Dijon, salut et dilection. Nous voulons et vous mandons que la somme de quatre mille neuf cens vint trois frans quinze solz dix deniers tournois, que notre bien amé Jehan Chousat, Receveur général de toutes nos finances, a paiée, baillée et délivrée, de notre commandement et ordonnance, à plusieurs personnes cy dessus nommées en ce présent rolle, certiffié par notre très chière et très amée compaigne la Duchesse, à eulx deue pour les parties de draps d'or et de soie, de laine, pelleterie, tapicerie, vaissells d'or et d'argent et autres choses cy-dessus contenues et déclairées pour le faiz et néccessités de la gessine de notre très-chière et très-amée fille la Contesse de Rethel, et pour le baptisement et norrissement de notre petit filz de Rethel, son enfant, dont elle accoucha à Arras ou mois de janvier derrenièrement passé, Vous, en rapportant ces présentes, le dit rolle certiffié comme dit est, et quittances des personnes denommées en icellui rolle, chacun de sa part et portion seulement, allouez ès comptes de notre dit Receveur général et rabatez de sa recepte, sans aucun contredit, icelle somme de IIII^m IX^c XXIII frans XV solz X deniers tournois, nonobstant que autrement n'appert de la déclaration des dites parties que par ces présentes et le dit rolle, et ordonnances, mandemens ou défenses à ce contraires. Donné à Meleun, le quatorziesme jour de septembre, l'an de grâce mil quatre cens et trois.

Par Monseigneur le Duc : De Templeuve.

Pour copie conforme :

J. Garnier,

Archiviste de la Côte-d'Or, correspondant du Ministère.

Digitized by Google

Inventaire du trousseau de Marie de Bourgogne, mariée à Adolphe, comte de Clèves.

Communication de M. J. Garnier, correspondant à Dijon, archiviste de la Côte-d'Or.

C'est l'Inventoire et déclaration des joyaux et vaisselle d'or et d'argent, habillement de chapelle, robes de draps d'or et de soye, et de draps de lainne fourrées d'ermines, de gris et de menu vair, charioz et cuerres couvers, chambres de draps de haulte lisse, linges, chevaux, haquenées, celles et harnoiz couvers et garniz de draps de soye et de draps de lainne, et autres choses, que Monseigneur Jehan, Duc de Bourgoingne, Conte de Flandres, d'Artois et de Bourgoingne, a baillées aujourd'hui, sixième jour de may mil cccc et quinze, à Dame Marie, sa fille, contesse de Clèves, et délivrées à Monseigneur Adolph, Conte de Clèves et de Marche, son seigneur et mary, auquel mon dit Seigneur a rendu à Dijon la ditte Dame Marie, sa femme, pour l'enmener en son pais de Clèves. Le dit Inventoire fait les jours et an que dessus en l'ostel de mon dit Seigneur le Duc, au dit lieu de Dijon, par maistre Jehan Bonost le jeune, secrétaire, et Jehan Guéniot, clerc des comptes de mon dit Seigneur le Duc, en la présence de maistres Jehan Chousat et Dreue Mareschal, conseilliers et maistres des dits comptes de mon dit Seigneur à ce expressément ordonnez par mon dit Seigneur de Bourgoingne. Présent Hainglequin de Beth, chambellan du dit Monseigneur de Clèves, aussi ordonné estre présent par ycellui Monseigneur de Clèves.

Et premièrement joyaux et aornemens de Chapelle.

1. Une croix d'argent dorée, où il y a un crucify, et sont les croisons en façon de fleur de liz esmaillez de grains de rouge cler et de blanc, armoyée aux armes de mon dit Seigneur le Duc, pesant trois mars sept onces dix-neuf estellins maille.

2. Item un calipce d'argent doré, esmaillé en la bosse, ensemble la platine esmaillée aussi, pesans deux mars xv estellins.

3. Item deux chandelliers de chapelle, d'argent doré, pesans huit mars trois onces douze estellins obole.

4. Item une paix d'argent, dorée et esmaillée, pesant sept onces douze estellins obole.

5. Item un eau-benoistier et un aspargeour, tout d'argent doré, pesans trois mars cinq estellins.

6. Item une clochette d'argent dorée, pesant dix onces dix estellins.

7. Item deux petites aiguières d'autel, d'argent doré, signées dessus pour la différance de mettre vin et eaue[1], pesans un marc.

[1] Sans doute des lettres A et V, *Aqua, Vinum*. Cf. le *Glossaire des émaux* de Ch. de Laborde, verbo *Burettes*, citation E.

Digitized by Google

8. Item une boiste d'argent couverte, à mettre pain à chanter, pesant demi marc.

9. Item un amit, une aube, une chasuble de drap de soye de Damas vermeil, figuré, garny d'un orfroy de bordure d'or à ymages des Apostres, ensemble l'estole et manuple.

10. Item un drap de Damas vermeil, où il a un crucify et deux ymages de Notre-Dame et de saint Jehan, bien richement brodé pour parement dessus l'autel, et un autre drap de mesme pour parement devant l'autel au dessoubz, doublez de toille perse.

11. Item un corporal, en un estuy, de drap de Damas vermeil.

12. Item un marbre blanc enchassé en bois[1].

13. Item un Messel, entier, en petit volume, de tout le temps[2], garni de deux fermeillez d'argent dorez et esmaillez, aux images de sainte Katherine et sainte Marguerite, couvert de drap de Damas vermeil et doublé de satin.

14. Item une bande de drap de Damas vermeil, doublé de toille perse, pour mettre davant l'autel, garnie de franges.

15. Item deux hèles, autrement dites Custodes, pour mettre à l'environ de l'autel, de taffetas vermeil royé, garnies de franges vermeilles et blanches, de boucles et de cordes pour tendre et destendre[3].

16. Item deux courtines de tafetas, pour tendre l'oratoire.

17. Item un petit coffre couvert de cuir, où sont les diz ornemens.

Vaisselle d'argent dorée et blanche, tant de Sale comme de Cuisine.

18. Premièrement deux grans quartes d'argent doré, armoyées aux

[1] C'est-à-dire un autel portatif. Voir sur leur usage et les matières qu'on y employait l'article du *Glossaire des émaux* de M. de Laborde, p. 145-7; le livre spécial de Gio. Batt. Gathio, chanoine régulier de Saint-Jean de Latran : *De oratoriis domesticis et usu altaris portatilis*, Rome, 1746, in-4°, dont il y a une seconde édition augmentée par J. A. Azemani, Rome, 1770, in-8°; l'article de M. Albert Way, de l'*Archeological Journal*, IV, 245, résumé dans le *Glossary of gothic architecture* de Parker, 5e édition, 1850, p. 19; l'article de l'abbé Martigny dans son *Dictionnaire d'antiquités chrétiennes*, p. 62, et l'extrait d'une bulle d'Honorius III, de 1221, en accordant l'usage aux Dominicains, dans le catalogue des autographes de M. Duvivier, décembre 1872, n° 160. (A. M.)

[2] Il contenait, par conséquent, l'office de la messe pour le Propre du temps aussi bien que pour le Commun. (A. M.)

[3] M. de Laborde, *Glossaire des émaux*, p. 242, a relevé bien des sens pour le mot *custode*, ceux de tours dans le jeu d'échecs, d'enveloppe ou d'étui, de ciboire pour les hosties et du voile qui recouvre le ciboire. Il n'avait pas rencontré celui qui se trouve ici, de rideaux suspendus à des tringles et tombant des deux côtés, sur les ailes de l'autel, d'où le nom d'*hèles* qui leur est donné ici. (A. M.)

Digitized by Google

armes de mon dit Seigneur de Bourgongne, pesans dix neuf mars quatre onces seize estellins.

19. Item quatre pos d'argent blanc, armoyez comme dessus, pesans vint trois mars deux estellins.

20. Item une nef d'argent doré, armoyée comme dessus, pesant quinze mars cinq onces douze estellins demi.

21. Item un drageour d'argent doré, armoyé comme dessus, pesant huit mars deux onces.

22. Item une salière d'argent dorée couverte, armoyée comme dessus, pesant un marc une once huit estellins demi.

23. Item quatre mestiers d'argent dorez, pour mettre torches à servir sur table[1], signez aux armes de Monseigneur, pesans unze mars deux onces cinq estellins.

24. Item deux douzaines de tasses d'argent blanc, pesans trante mars quinze estellins, et signées aux armes de mon dit Seigneur de Bourgogne.

25. Item douze plaz d'argent blanc, signez comme dessus, pesans trante cinq mars dix estellins.

26. Item deux douzaines d'escuelles d'argent blanc, signées comme dessus, pesans trante six mars quatre onces.

27. Item deux aiguières à mettre eaue sur table, d'argent blanc, signées aux armes de Monseigneur, pesans cinq mars demi.

28. Item six petits platelès de fructerie, d'argent blanc, pesans six mars cinq estellins.

29. Item deux bassins d'argent blanc à laver mains, esmaillez et armoiez ou milieu aux armes de mon dit Seigneur, pesans douze mars deux onces cinq estellins.

Joyaux de ma ditte Dame de Clèves.

30. Premièrement, un fermeillet d'or, garni d'une fleur blanche, six grosses perles et un balay ou milieu, et y a des pommettes verdes par dedans, pesant dix huit estellins trois quars.

31. Item un autre fermeillet d'or, garni d'une fleur blanche, à six grosses perles et un balay ou milieu, et y a des pommettes noires, pesant dix huit estellins trois quars.

32. Item un autre fermeillet d'or, garni de cinq perles, un saphir et un balay ou milieu, pesant dix huit estellins trois quars.

33. Item un autre fermeillet d'or, garni de six perles, où sont les perles deux à deux, un saphir et un balay ou milieu, pesant unze estellins.

[1] « L'on nomme, en la Maison de Bourgongne, les flambeaux des *mestiers*, et se prent nom parce que le Fruitier doibt estre homme de mestier et voit faire luy mesme les torses et les flambeaux. » (Olivier de la Marche, *Estat du duc de Bourgogne*, cité par M. de Laborde, *Glossaire*, p. 388.) — (A. M.)

Digitized by Google

34. Item un autre fermeillet d'or, garni de trois saphirs et six perles, un balay assis en une florette blanche et vermeille ou milieu, pesant une once et un estellin.

35. Item un autre fermeillet d'or, garni de trois dyamans, deux plaz et un pointu, et trois grosses perles et un ruby ou milieu, pesant une once neuf estellins.

36. Item un autre fermeillet d'or, garni de quatre dyamans, plaz à façon de mirouers, et trois grosses perles entour, pesant une once.

37. Item un autre fermeillet d'or, garni de six perles deux à deux et un balay, dessus un chiennet blanc et un saphir ou milieu, pesant une once un estellin.

38. Item un petit chiennet d'or, à une perle à son col, pesant cinq estellins ob.

39. Item un colier d'or, garny de vint et une perles et de fueilles de chaisne verdes, ouquel pend un fermeillet d'or, garny de six perles deux à deux, de trois dyamans pointuz et d'un balay ou milieu, pesant deux onces demie deux estellins.

40. Item un autre colier d'or, garny de cinquante quatre perles, et y prend un fermeillet d'or, garny de cinq perles, et en y souloit avoir VI, et a un balay ou milieu, pesant trois onces unze estellins.

41. Item un petit mirouer d'or à une Véronnicle et une ymage de Notre-Dame, pesant une once seze estellins.

42. Item un levrier d'or, qui a un collier où il y a deux saphirs, et ou costé du levrier un balay, pesant une once quinze estellins.

43. Item une cornette noire, de drap, à petis besans d'argent doré.

44. Item une autre cornette de drap noir, garnie de houbelons et fueilles d'argent doré[1].

45. Item une autre cornette de satin blanc et vermeil.

46. Item une autre cornette de satin blanc, vermeil et vert en façon de marguerites. (Cf. 63, 65, 67, 70, 74.)

47. Item une coppe d'or, plaine, couverte, esmaillée dedens aux armes de Madame la Duchesse, pesant deux mars trois onces.

48. Item un gobelet d'or couvert, scizelé à façon d'une lampe, pesant un marc deux onces quatre estellins.

49. Item une coppe d'or couverte, poinsonnée, ornée de dessins pointillés, frappés ou gravés en creux (A. M.), à une florette esmaillée de bleu et ou couvercle une encolie, pesant un marc trois onces.

50. Item une cuillier d'or, pesant une once quatre estellins.

[1] Les fleurs du houblon, peu importantes en nature parce qu'elles sont d'un ton neutre, d'un vert jaunâtre, ont une forme un peu étrange qui devait être charmante en orfévrerie et qu'il est naturel de voir imiter en Flandre; c'est un orfévre flamand, et non un orfévre français, qui en a dû avoir l'idée. (A. M.)

Digitized by Google

51. Item un bacin d'argent à la façon d'un bacin à barbier, seigné aux armes de Monseigneur, pesant huit marcs demi cinq estellins.

52. Item une paielette d'argent et une grant cuillier, pesans quatre mars cinq onces quatre estellins.

53. Item un eau benoistier et un aspergeoir d'argent, pesant un marc sept onces.

54. Item un fermeillet d'or à trois grosses perles, trois dyamans plaz et un balay ou milieu, et est semé de petites pommettes verdes, pesant dix neuf estellins.

55. Item un autre fermeillet d'or à trois dyamans pointuz et trois grosses perles et un balay, semé de petites pommettes verdes, pesant quinze estellins.

56. Item une chainne d'or, en laquele a de petites sonnettes pendans esmaillées de rouge cler et de sandré, pesant deux mars dix estellins. (Cf. 63.)

57. Item un mouton d'or à un balay en l'espaule et une fueille de chesne esmaillée de vert de l'autre part, pesant deux onces quatre estellins. (Cf. 58.)

58. Item un petit Agnus Dei d'or, pesant neuf estellins.

59. Item un cerf d'or, pesant dix estellins.

60. Item un fouet de cristal, garny d'argent doré aux deux bous et de boutons de perles et houppes de soye, pesant deux mars une once dix estellins.

61. Item un petit coffret d'or et de cristal et a ou couvercle dessus quatre perles, pesant cinq onces.

62. Item unes patenostres de coral à un bouton de perles, pesant un marc une once cinq estellins.

63. Item un collier d'or à clochettes pendans, large et à pommettes blanches et vermeilles esmaillées, pesant trois mars. (Cf. 56.)

64. Item un autre colier d'or à petites rosettes, verdes et blanches (Cf. 46), à un fermeillet d'or pendant, à trois dyamans plas, un balay ou milieu et trois grosses perles à l'entour, pesant un marc demi.

65. Item un autre colier d'or à annelès, esmaillez de blanc, vert et vermeil (Cf. 46, 64, 67), à petites pommettes dessus et dessoubz et un fermeillet pendant, et ou milieu un balay et autour un dyamant plat et cinq grosses perles, pesant un marc quinze estellins.

66. Item un fronteau d'or, garny de trois balays et deux saphirs, et de vint et quatre perles, pesant une once six estellins.

67. Item un bracelet d'or, une petite chainnette pendant, et a autour six petiz saphirs et six perles, esmaillez de florettes, et dedens semé de petites pommettes blanches, verdes et vermeilles (Cf. 46, 64, 65), pesant deux onces neuf estellins.

68. Item deux petiz creusequins d'or, fermans en manière d'une boiste, pour tenir œufs à mangier, ouvré de fueilles de meurier et de meures esmaillées de rouge cler, pesant cinq onces quinze estellins.

Digitized by Google

Robes, Hoppelandes et Manteaux.

. Premièrement, une hoppelande de satin figuré, cramoisy, brochié de fueillages d'or, à grans manches ouvertes, fourré d'ormines.

70. Item une autre hoppelande longue, à grans manches ouvertes, de veluau noir, figuré de cramoisy, de vert et de blanc (Cf. 46), et brochié de fueillage d'or, fourrée de menu vert.

71. Item une autre hoppelande de satin cramoisy, figuré de veluau vert et blanc, à manches ouvertes, fourrée de menu vair.

72. Item une autre hoppelande longue, à manches ouvertes, de drap cramoisy, ouvré de fueilles d'or, figurée de vert, fourré de gris à dix tires.

73. Item une autre hoppelande de veluau cramoisy vermeil, chevronné d'or, fourrée de gris à dix tires.

74. Item une hoppelande d'un satin figuré blanc, à manches ouvertes, broché d'or et de florettes cramoisies, verdes (Cf. 46), fourrée de fin gris à dix tires.

75. Item une autre hoppelande à manches ouvertes, de satin figuré de pampes d'or et d'autres fueilles de veluau de plusieurs couleurs, fourrée comme dessus.

76. Item une hoppelande longue, à grans manches ouvertes, de fine escarlate vermeille de Bruxelles, fourrée de fin gris.

77. Item une autre hoppelande à grans manches ouvertes, de fin noir de Monstier-Villier, fourrée de fin gris.

78. Item une autre hoppelande à manches ouvertes, de fin gris de Monstier-Villier, fourrée de gris.

79. Item une autre hoppelande à manches ouvertes, de fin pers de Monstier-Villier, fourré de menu vair.

80. Item une autre hoppelande à manches closes, de fin noir de Lière (*sic*), pour vestir à cheval, fourrée de menu vair.

81. Item une autre hoppelande de fin vert de Rouen, à manches closes, doublé de drap noir, à vestir à cheval.

82. Item un manteau long, de plain fons, à parer, de fine escarlate vermeille de Monstier-Villier, fourré de fin menu vair.

83. Item un autre manteau long, à plain fons, de gris de Monstier-Villier, à relever de nuit, fourré de gris à neuf tires.

84. Item deux cothes simples, l'une de pers et l'autre de noir.

85. Item un grand couvertouer d'escarlate de Bruxelles vermeille, à couvrir un lit, fourré de fin menu vair.

86. Item un grant coffre, couvert de cuir, à deux serrures, où ont esté mises les dittes hopelandes.

Linge.

87. Premièrement, unze nappes pour la table de ma ditte Dame de Clèves.

88. Item unze touailles longues de mesmes.

Digitized by Google

89. Item deux douzaines de serviettes.

90. Item dix huit nappes longues pour le Commun.

91. Item dix huit touailles longues de mesmes.

92. Item six paires de grands linceux, chaucun linceul de cinq toilles.

93. Et une pièce de toille de cinquante neuf aulnes, pour faire des cueuvre-chiefs et ce qu'il plaira à ma ditte Dame de Clèves.

94. Item un coffre, couvert de cuir, à une serrure, pour mettre le dit linge.

Tapisseries.

95. Premièrement, une chambre de tapisserie verte de haulte lisse à c chasse de cerf, ouvrée à or, garnie d'un ciel et dossier, de converte de lit et de couche, six tapis à tendre de mesmes la ditte chambre, et trois courtines de sarge de Caen, verdes.

96. Item une chambre de sandal vermeil, brodée d'ymages et de wasons en semoire, garnie de ciel, dossier, coustepointe et courtines de tafetas vermeil, cinq tapis vermeilz à tendre, de haulte lisse, semé de wasons, et trois sarges de Caen vermeilles, brodées de compas aux armes de Monseigneur le Duc, et de six quarreaux pareilz à la ditte chambre, deux grans et quatre petis.

97. Item six tappis veluz, et trois tappis de sommiers, armoiez aux armes de mon dit Seigneur le Duc.

98. Item six grans cousteaux, en deux gaingnes, pour la cuisine.

99. Item trois autres cousteaux à tailler sur table, à virole d'argent, armoiez aux armes de feu Monseigneur, mis en une gaingne armoyée aux armes de ma ditte Dame de Clèves.

100. Item un cousteau, nommé pare-pain, en une gaigne armoyée comme dessus.

Escuierie.

101. Premièrement, quatre haquenées, c'est assavoir deux pour le corps de ma ditte Dame, et les autres deux pour deux de ses femmes, la première baye, l'autre brune, la tierce noire et la quarte grise, à longues queues.

102. Item une selle de parement couverte de drap de Damas cramoisy, frangée de soye blanche et bleue et de fil d'or, garnie de harnoiz pareil et de mesmes la ditte selle, et tout doré de fin or à la devise de ma ditte Dame de Clèves, et laquele est pour son corps.

103. Item une autre selle pour son corps, couverte d'escarlate vermeille et frangée de soye bleue et blanche, garnie de harnois, bordé de drap des couleurs de la devise de ma ditte Dame de Clèves, et les afficheures de la selle et harnoiz dorez de fin or.

104. Item deux autres selles, couvertes d'escarlate vermeille, frangées

Digitized by Google

comme dessus, et garnies de harnoiz à la devise de ma ditte Dame de Clèves dessus ditte, et les afficheures de léton.

105. Item un cuerre paint de fin or mat, armoyez aux armes de Monseigneur et de Madame de Clèves, couvert d'escarlate et de drap d'or tout neuf, ouquel a quatorze pommeaux armoyez aux dittes armes et dorez de fin or.

106. Item sept quarreaux, touz de drap d'or, pour mettre ou dit cuerre, c'est assavoir trois grans et quatre petiz.

107. Item six grans chevaux pour le dit cuerre, c'est assavoir les deux brun bays, trois autres gris et l'autre fauve, touz à longues queues, harnichez de trois selles et de six coliers, dont les estoles sont dorez de fin or mat et armoyez comme dessus, garniz de brides et de tout ce qu'il appartient pour les diz chevaux, et tout cloué et garny de léton.

108. Item deux sommiers, l'un gris à longue queue, et l'autre noir à courte queue, garniz de chevestres, brides, sommes, bahuz et couvertures, comme il appartient a tout neuf.

Nous, Adolph, Comte de Clèves et de Marche, confessons avoir eu et reçeu de Monseigneur le Duc de Bourgoingne, pour et en nom de notre très chière et très amée compaigne la Comtesse sa fille, et à nous avoir esté baillé et délivré par mon dit Seigneur, par les mains de Maistres Jehan Chousat et Dreue Mareschal, ses conseillers et maistres de ses comptes à Dijon, les parties de joyaux, aornements de chapelle, vaisselle d'argent dorée et blanche, tant de sale comme de cuisine, robes, hopelandes de draps d'or et de soye et de laine, et manteaux, linge, tapisseries, chevaux, haquenées, harnois de drap de Damas et d'escarlate, quarreaux de drap d'or et autres choses plus à plain déclarées cy dessus en ce présent inventoire, fait par Maistre Jehan Bonost le jeune, secrétaire, et Jehan Guéniot, clerc des diz comptes de mon dit Seigneur, en la présence des dessus diz Chousat et Mareschal et de Hainglequin de Beth, notre chambellan : et d'icelles choses sommes ef nous tenons pour contens de mon dit Seigneur. En tesmoing de ce, nous avons fait mettre notre scel à ces présentes avec les saing manuelz des diz Bonost et Guéniot.

Donné à Dijon, le IXe jour de may, l'an de grace mil cccc et quinze.

Signé : Boniost, Guéniot.

(Scellé du scel secret du duc Jean, en cire rouge.)

(Archives de la Côte-d'Or, chambre des comptes de Dijon, B. 302.)

Pour copie conforme :

J. Garnier,

Archiviste de la Côte-d'Or, correspondant du Ministère.

Digitized by Google

Notice sur deux sceaux des Archives Joursanvault.

(Collection de la Bibliothèque de Blois.)

Communication de M. Dupré, correspondant à Blois.

1° *Cachet de Louis Ier de Châtillon, comte de Blois.* (Pièce n° 97.)

Jehan de Buisson [1], nous te mandons que tu bailles et délivres à nostre amé chambellan Testart de Nedonchel cinquante solz tournoiz, en quoy nous sommes tenu à ly pour deux parisis d'or qu'il nous a prestez, lesquelz nous avons envoiez à nostre très chière et amée compaigne la Contesse de Bloiz [2], et nous voulons que ladicte somme de cinquante solz te soit passée et alloée en tes prouchains comptes, en rapportant ceste présente cédule. Donné à Saumur, le 17e jour de fevrier, l'an 1344 [3], *sous nostre signet, en l'absence de nostre séel* [4].

Ce signet ou cachet privé était une pierre antique gravée en creux, autrement dit une intaille. L'empreinte est plaquée en cire rouge, qui offre la couleur et la dureté de la brique. Les contours ont un peu souffert; cependant ils laissent voir encore quelques restes d'une bordure en feuilles de chêne ou de laurier. La figure nous est heureusement parvenue intacte; c'est une belle tête de jeune homme, sans barbe, avec une chevelure bien disposée, *compta cæsaries*. A la base du cou, on distingue une espèce de *fibule*, qui servait à attacher la *chlamyde*, vêtement moins ample et plus négligé que la *toge*. (Cette dernière, qui était la robe de cérémonie, n'avait point d'agrafe; les plis et replis qu'elle formait autour du buste suffisaient pour la retenir sur les épaules.)

Les *intailles*, sans être bien communes, se rencontrent dans les collections. Les Archives nationales, notamment, peuvent en exhiber un certain nombre. (Voir, à ce sujet, les pages xxxvi et xcii de l'introduction de M. Douët d'Arcq à son grand ouvrage sur cette riche

[1] Receveur des domaines du comté de Blois.

[2] Jeanne de Hainaut.

[3] 1345, nouveau style.

[4] Louis de Châtillon était alors en marche pour secourir son frère *Charles de Blois*, menacé par les Anglais, unis aux partisans de Montfort, compétiteur de ce prince au duché de Bretagne. Notre collection *Joursanvault* renferme plusieurs sceaux, assez bien conservés, aux armes des *Châtillon*, comtes de Blois : l'un de ces sceaux pend à une charte du 2 septembre 1327 (n° 36 de la même série); Guy II, père de Louis Ier, gouvernait alors le comté.

Digitized by Google

série d'empreintes.) Les *sceaux de Flandres*, publiés par M. G. Demay, présentent aussi plusieurs exemples de ces emprunts faits à la glyptique grecque ou romaine. (T. I, nos 240 et 2963, t. II, nos 4867, 4868, 5967 *bis*, 6450 *et passim*, avec les reproductions photographiques jointes au texte[1].)

Quant à la bibliothèque de Blois, l'intaille ci-dessus est la seule que l'on trouve parmi les sceaux ou restes de sceaux entrés dans ses cartons. Voilà pourquoi j'ai cru devoir signaler cette curiosité *relative*.

D'autres collections, mieux pourvues que la nôtre sous ce rapport, ne posséderaient-elles pas exactement le même type? L'empreinte du signet du comte Guy II de Châtillon offre-t-elle un personnage historique ou simplement une figure de fantaisie?....

Je pose ces deux questions, sans pouvoir les résoudre, quant à présent.

2° *Sceau de Loys de Touteville, suspendu par simple queue à la quittance suivante.* (N° 345 de la même collection.)

Saichent tuit que je Sallemon Lesslain, archier, cognois avoir eu et receu de Monsieur le Conte de Blois[2], par la main Jehan Gouleau, son clerc, pour mes gaiges desservis en la garnison du chastel de Blois, depuis le 6e jour de mars darrenier passé jusques au jour-duy, la somme de onze florins d'or à l'aveu du coing le Roy Jehan; de laquelle somme et de tout ce dont mon dict seigneur povait estre tenu à moy jusques au jour-d'huy, je me tiens à bien paié et en quicte le dict seigneur et touz ceulx de par ly à qui quictance en appartient; par le tesmoing de ces lectres, séellées dou séel monsieur Loys de Touteville, *en l'absence du mien*. Faict et donné à Blois, l'an 1359, le premier jour de juing.

Ce sceau d'emprunt porte le nom et les armes du vrai possesseur, *Loys de Touteville* (plusieurs bandes ou cotices, avec un lion rampant). Je ne puis fournir d'autres renseignements sur la famille de *Touteville*. La désinence de ce nom de terre semblerait appartenir à la province de Normandie[3].

[1] M. Demay prépare un travail d'ensemble sur cet intéressant sujet. (Note du secrétaire de la section d'archéologie.)

[2] Louis II de Châtillon, fils de Louis Ier mentionné dans la pièce qui précède.

[3] Si sur ce sceau de Louis de Touteville, au lieu des *bandes avec lion rampant* indiquées par M. Dupré, on voyait des *fasces*, on serait tenté de croire qu'il s'agit ici

Digitized by Google

Huit quittances de gages, données par d'autres archers de la garnison de Blois, à la même date ou seulement à quelques jours de distance, accompagnent celle-ci et portent le même numéro d'inventaire. Plusieurs des archers qui furent ainsi payés du terme échu le 1er juin 1359 empruntèrent également le sceau d'un camarade pour authentiquer leurs reçus.

M. Douët d'Arcq explique la cause ordinaire et la fréquence de ces emprunts sigillographiques, dans son excellente introduction au grand ouvrage qu'il a composé sur les sceaux des Archives nationales (t. I, p. XXIX et XXX).

A. Dupré.

Bibliothécaire de la ville de Blois.

Travaux de défense faits au vieux castel de Chambord en 1419.

(N° 131 de la même série de pièces appartenant à la bibliothèque de Blois.)

Communication de M. Dupré, correspondant à Blois.

Jehan Touse, charpentier, paroisse Saint Lubin de *Vergognois*[1], cognut et confessa avoir eu et receu de Gieffroy de *Beauvillier*[2], lieutenant du *cappitaine*[3] de Chambort pour M. le duc d'Orléans, la somme de quarante huict solz neuf deniers tournois qui lui estoient deubz pour 13 journées de lui et son filz à avoir besoigné ou chastel du dit lieu de Chambort, tant à fère mantelez comme huis et appareiller le pont leveis, au feur de 3 s. 9 den. par jour, valant la dicte somme. Desquelx 48 s. 9 d. t° le dict charpentier, pour luy et pour son dict filz, s'est tenu à bien payé et en a

d'un membre de la maison d'Estouteville, l'une des plus illustres de la Normandie, qui portait fascé d'argent et de gueules de six pièces, au lion de sable, accolé d'or, brochant sur le tout. Le P. Anselme mentionne trois personnages du nom de *Louis* dans la généalogie de cette maison, mais il serait difficile d'attribuer le sceau en question à l'un de ces personnages, en raison de la date. Cette généalogie ne paraît pas d'ailleurs être exempte d'erreurs; j'y note que deux des Louis d'Estouteville qui y sont mentionnés auraient épousé chacun une Jeanne Paynel. Si la date de 1359 citée par M. Dupré est exacte, il faut supposer qu'un Louis d'Estouteville a échappé aux recherches du P. Anselme. (Note du secrétaire de la section d'archéologie.)

[1] Ce vieux mot, auquel on donne une origine celtique, signifierait un lieu boisé; en effet, la paroisse de Saint-Lubin est située à la lisière de la forêt de Blois, et son territoire était jadis presque entièrement couvert de bois.

[2] L'un des ancêtres de l'illustre famille des Beauvilliers, comtes, puis ducs de Saint-Aignan-sur-Cher.

[3] Gouverneur militaire.

Digitized by Google

quicté et quicte mon dict seigneur, le dict Gieffroy et tous autres. L'an 1412, le lundy, premier jour de may. (Signature du notaire *Jamet.*)

La guerre des Armagnacs et des Bourguignons sévissait alors sur notre malheureux pays, et le duc Charles d'Orléans, jeune chef du premier de ces partis, avait lieu de craindre pour ses domaines du Blésois. Cette préoccupation du moment nous explique les mesures de sûreté prises pour mettre Chambord à l'abri d'un coup de main.

Ce manoir féodal n'était encore, au xve siècle, qu'une forteresse et un rendez-vous de chasse. Les splendides constructions de François Ier firent complétement disparaître le vieux château. Le féerique Alhambra de la Sologne Blésoise est un édifice *sui generis;* le moyen âge ne lui a rien laissé de ses formes lourdes et disgracieuses.

A. Dupré,

Bibliothécaire de la ville de Blois.

Travaux faits au château de Blois en 1411, à l'occasion de l'emprisonnement du sire de Croy.

(Lot de pièces nouvellement acquises par la bibliothèque de Blois et jointes à la collection provenant des célèbres *Archives Joursanvault*, n° 123 de l'inventaire analytique que j'ai dressé moi-même de cette nouvelle série de documents sur le Blésois).

Communication de M. Dupré.

A honorable homme et saige Felizot Bejon, receveur général de la conté de Blois, *Robert Avisart,* maistre des ouvraiges de Monsieur le Duc d'Orliens en sa dicte conté, salut. Savoir vous faiz que *Noel Mauny, Estienne Birent* et *Guillemin Le Charpentier,* charpentiers, ont faiz et fait faire, par jour et par nuict hastivement, en la tour appellée la *tour de Chasteauregnault,* assise ou chastel de Blois au bout de la chambre de Monsieur de Vertus[1], où est à présent retenu prisonnier le sire de Croy, par l'ordonnance de Mons^er le Duc d'Orliens, les ouvraiges que s'ensuivent, par l'ordonnance de mon dit s^r et de messeigneurs de son conseil; c'est assavoir, du bois de M^er, deux forts huis tout neufs, l'un assis en l'huisserie qui est au bout des degrez du préau, et l'autre en l'huisserie de l'estaige où est le dict prisonnier en la dicte tour. Item ont barrez et espinez de forts barres

[1] Philippe, comte de Vertus (en Champagne), frère cadet de Charles d'Orléans, habitait le château de Blois, où il mourut en 1420.

Digitized by Google

de bois quatre huis en la dicte tour. deux en hault et deux en bas, à ce que par iceulx on ne puisse aller ne venir ou dict estaige où est le dict prisonnier; faiz plusieurs pertuis et barrez autres huis en la dicte tour, dont ils doivent avoir 12 solz tournois. — Item ont faict massonner et estoupper de chaux et de sablon, qu'ils ont pris ou dict chastel, deux d'iceulx huis, où ils ont ouvré hastivement jour et nuict, dont ils doibvent avoir 20 s. t'. — Item ont fait fère trois claveures garnies de grappons, de *courzels*[1] et de six clefs, et fait fère deux ventenelles neufves et ung gon, qui ont esté mis et assis ès dicts huis, dont ils doibvent avoir 32 s. 6 deniers. — Item ont baillé une livre de plon pour sceller le dict gon, dont ils doibvent avoir 8 deniers t'. — Item le dict Noel Mauny et Johachim Pinçon, charpentier, ont faict une *gehenne*[2], par l'ordonnance des gens du conseil de mon dict seigneur, pour procéder par voye extraordinaire, se mestier estoit, contre le dict prisonnier, pour laquelle gehenne firent deux tresteaux et taillèrent et *admoisonnèrent*[3] trois pièces de bois et autres choses appartenant à fait de gehenne, dont ils doibvent avoir, pour leur paine seulement, 10 sols t'. — Item Alain Jehan a fait pour la dicte gehenne trois anneaulx et trois chevilles de fer, garnis chacun d'un crampon de fer, dont il doit avoir 7 sols. — Item Geuffroy de Rosse, serrurier, a faict une claveure en l'huis du pénultiesme estaige de la dicte tour de Chasteauregnault, qui a esté baillée à Michellet de Losches, corrigeur des comptes de la chambre, pour entrer au dict estaige, sans aller par où le dict prisonnier estoit[4], dont il doibt avoir 7 s. t'. — Item Pierre Pinon, cordier, a baillé et livré des cordes pour le faict de la dicte gehenne, qui furent portées à Chambor, où le dict prisonnier fut mené, pesant les dictes cordes 10 livres, pour chacune livre 10 deniers, valent 8 sols 4 d. t'. — Item le feu se prist, en janvier derrenièrement passé, en la cheminée de la chambre où est logé *Monsieur d'Angoulesme*[5], ou dict chastel, et d'illec se prist en la chambre de Monsieur de Vertus, pour lequel feu l'on *faillit*[6] descouvrir une partie de la maison et rompre partie des dictes cheminées et faire plusieurs pertuis en aucunes d'icelles cheminées; lesquelles choses ont esté refectes et remises en leur premier estat, tant de couverture comme de massonnerie, par Johan Lecharron et Guillielme Briçon, dont ils doibvent avoir, par marché à eulx faict, tant pour leur peine comme pour ardoise et clou qu'ils ont baillé

[1] Verrous. — Les vieux mots *courreau* et *courriller* sont encore en usage parmi le peuple.

[2] Instrument de torture pour donner la question aux accusés ou condamnés.

[3] Admoisonner, tailler sur mesure.

[4] Les archives de la chambre des comptes du domaine de Blois étaient alors déposées dans cette partie très-sûre du vieux château.

[5] Jean d'Orléans, autre frère du duc Charles; c'est le chef du rameau d'Angoulême et l'aïeul du roi François Ier.

[6] On fut obligé de...

Digitized by Google

pour ce fère, 30 sols tournois. — Valent toutes les dictes parties sept sols six deniers tournois. Si, leur vueillez paier icelle somme; car je vous certiffie les dicts ouvraiges estre faiz en ce et en la manière que dict est. Ce fut faict en tesmoing de ce, soubz mon séel, le 22e jour de fevrier, l'an 1410[1].

Nota. Jean, sire de Croy et de Renty, suivit volontiers le parti du duc de Bourgogne, son suzerain; mais les Armagnacs lui firent cruellement expier cette fidélité louable en soi. Monstrelet (*Chroniques*, édition de 1572, t. I, f° 105, chap. LXVIII) et, après lui, le P. Anselme (*Histoire des grands officiers de la couronne*, t. VIII, p. 565) donnent des détails navrants sur sa captivité au château de Blois, et le mémoire qui précède confirme sur ce point le témoignage accusateur de ces historiens.

Le même document offre des indications précises sur le salaire des ouvriers et le prix de certaines fournitures. En outre, il peut servir à nous faire connaître l'état des lieux avant les grandes constructions de Louis XII et de François Ier, qui changèrent tout l'aspect du manoir primitif; ce serait donc une des pièces justificatives à joindre au dossier historique du château de Blois.

La tour de *Châteauregnault* (autrement dite *du Moulin*), où fut enfermé le sire de Croy, existe encore, entre le bâtiment de François Ier et celui de Gaston d'Orléans; plus tard (en 1588), elle devait servir de prison au cardinal de Guise et vit ce prince de l'église tomber sous les coups d'assassins stipendiés par un roi de France.

A. Dupré,

Bibliothécaire de la ville de Blois.

Nouveaux documents sur le château des Montils (Loir-et-Cher).

Communication de M. Dupré.

Ce manoir féodal, situé à trois lieues de Blois, à l'extrémité de la forêt de *Russy*, fut jadis une des maisons de plaisance des comtes de Blois. La famille de Châtillon d'abord, puis celle d'Orléans-Valois, y laissèrent quelques traces de leur passage. Aujourd'hui il

[1] 1411, nouveau style.

Digitized by Google

n'en reste plus qu'un vieux donjon ruiné. Cette grosse tour ronde, du XIe au XIIe siècle, domine le cours du Beuvron, les prairies et les plaines environnantes [1].

Déjà, en 1869, j'ai eu l'honneur d'adresser une notice sur cette demeure seigneuriale à la section d'archéologie du Comité des travaux historiques. Depuis, j'ai retrouvé plusieurs pièces relatives au même sujet dans un lot de chartes, nouvellement acquises par la bibliothèque de Blois et jointes à notre collection *Joursauvault;* ce sont des ordonnances de payement ou des quittances de gages d'indemnités et de gratifications alloués aux *capitaines* (gouverneurs) dudit château. Je vais transcrire deux de ces actes supplémentaires, qui offrent encore des renseignements curieux, à travers les formules arides et prolixes d'une comptabilité méticuleuse.

1° *Ordonnance de payement à un gouverneur du château.* (N° 122 de la nouvelle série.)

Charles, duc d'Orléans et de Valois, comte de Blois et de Beaumont et seigneur de Coucy, à nostre amé et féal trésorier général Pierre Renier, salut et dilection : Nous voulons et vous mandons que, des deniers de nos finances, vous bailliez et délivriez à nostre bien amé Guiot Bataille, capitaine de nostre chastel des Montis, la somme de douze livres tournois, laquelle nous lui avons ordonnée pour et en récompensacion de *certains lévriers et paons* que nous avons en nostre dit chastel, lesquels il a gouvernez et nourris à ses despens depuis an et demy en çà jusques à présent, sans avoir eu de nous pour ce aucune satisfacion ou paiement. Et icelle somme voulons lui estre délivrée incontinent, pour emploier commodément en drap à vestir lui et sa feme. Donné à Blois, le 27e jour de janvier, l'an de grâce 1410 [2]. — Par Mgr le Duc, monsieur de Saint Charles présent : signé *Saurage* [3].

2° *Quittance d'un autre gouverneur.* (N° 168 de la même série.)

En la présence de moy Estienne Perrault, clerc tabellion juré du séel aux contraux de la chastellenie de Blois, Arnol Le Visque, dit *Lancement,*

[1] La Société de l'histoire de l'Art français a publié, en 1873, le manuscrit inédit de Félibien sur les *Maisons royales des bords de la Loire;* on y trouve quelques pages sur le château des Montils.

[2] 1411, nouveau style.

[3] Charles d'Orléans (père de Louis XII) était jeune alors; il avait succédé, en 1407, dans le comté de Blois, à son père, assassiné par les sbires du duc de Bourgogne.

Digitized by Google

escuier tranchant de Madame la Duchesse d'Orléans[1], et cappitaine pour la dite dame du chastel et place de Montilz près Blois, a confessé avoir eu et receu de Jehan Ferme, receveur ordinaire du domaine du comté de Blois, la quantité de deux muis de froment et deux tonneaulx de vin, que madicte dame la Duchesse lui a ordonnez et donnez, par chacun an, à iceulx avoir et prendre par les mains du dict receveur, oultre et pardessus ses gaiges ordinaires du dict office de cappitaine des Montilz; desquelz deux muis de blé et deux tonneaulx de vin, pour ceste présente année, qui finira à la feste de sainct Jehan Baptiste prouchaine venant, le dict escuyer s'est tenu content et pareillement de la somme de cent solz tournois pour ses gaiges, desserviz au dict office de cappitaine pour demy an, qui est finy et escheu à la feste de Noel darrenièrement passée, et en a quicté et quicte le dict receveur et tous aultres, tesmoing mon seing manuel cy mis, le 8e jour de janvier, l'an 1470[2]. *E. Perrault.*

Cet *Arnol Le Visque* mourut aux Montils; son épitaphe est gravée en lettres gothiques sur une pierre incrustée dans l'un des murs de l'église paroissiale; mais les dégradations qu'elle a subies depuis quatre siècles l'ont rendue presque illisible.

A. Dupré,

Bibliothécaire de la ville de Blois.

Inscription de l'église de Châteauvieux (Loir-et-Cher).

Communication de M. Dupré.

Cette commune est située à 4 kilomètres sud-est de Saint-Aignan-sur-Cher, chef-lieu du canton. L'église, bâtie sur un rocher, à 35 mètres environ au-dessus du bourg, est petite et sans caractère architectural. Elle a pour patron saint Hilaire, évêque de Poitiers; le jour de sa fête (14 janvier), on y amène des enfants rachitiques pour obtenir leur guérison et leur soulagement. L'inscription suivante se lit sur un des murs, à l'intérieur :

En 1613, l'abataison comença à Basyone et s'en vint finir entre Lis et Vilantrois. On fit vex d'aller à Sainte Anne tout proche Montrichard. 1613.

[1] Marie de Clèves, veuve de Charles d'Orléans, agissant comme mère et tutrice du jeune duc d'Orléans, devenu ensuite le roi Louis XII.

[2] 1471, nouveau style.

Digitized by Google

Les noms de lieux de cette inscription furent singulièrement estropiés. On reconnaît tout de suite Villentrois, commune du département de l'Indre (canton de Valençay), sur la lisière de ce département qui touche celui de Loir-et-Cher. Mais Lys est le village de Lil ou de Lye, dans le même canton de Valençay. Quant à Basyone, le nom est encore plus fautif. Il s'agit de Bezaine, village dépendant de Selles-sur-Cher, situé au sud-est de cette petite ville, qui manque dans beaucoup de dictionnaires géographiques, mais qui est marqué sur la grande carte de l'État-Major.

Aucun dictionnaire, pas même l'excellent *Glossaire du centre de la France*, par M. le comte Jaubert, ne donne le nom *abataison;* mais on sait que, dans le pays, cela veut dire *grêle*. Du reste, le mot peint fidèlement la chose. La grêle s'abat sur les récoltes pour les broyer, à peu près comme le fléau rompt la paille, dans les granges, pour en faire sortir le grain. Dans le patois du Berry, *bataison* est même synonyme de *battage*[1]. Probablement, les villageois de Châteauvieux auront, par analogie, donné le même nom à l'ouragan destructeur qui les menaçait. Dans les environs de Paris, et certainement ailleurs, on appelle une forte pluie d'orage un *abat* d'eau.

Cette grêle mémorable avait frappé, comme on voit, les paroisses environnantes; mais elle épargna Châteauvieux, et ce fut pour témoigner leur pieuse reconnaissance que les habitants firent le vœu dont il s'agit. Montrichard, but de leur pèlerinage, se trouve sur les bords du Cher, à 16 kilomètres de Châteauvieux. L'église indiquée est celle de *Notre-Dame de Nanteuil*, dédiée, non point à *sainte Anne*, mais à la sainte Vierge; on aura confondu la mère avec la fille, autre bizarrerie de cette inscription étrangement orthographiée!...

Le sanctuaire de Nanteuil-lès-Montrichard n'a rien perdu de son ancienne célébrité; le lundi de la Pentecôte surtout, les pèlerins continuent d'y affluer, de vingt lieues à la ronde[2].

A. Dupré.

Bibliothécaire de la ville de Blois.

[1] George Sand, *Mare au Diable*, IV.

[2] J'ai eu occasion de signaler ce pèlerinage accrédité dans une notice historique sur le château et les seigneurs de Montrichard, imprimée à Blois en 1850, p. 29.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

PARTIE HISTORIQUE, ARCHÉOLOGIQUE ET LITTÉRAIRE.

Société archéologique, historique et scientifique de Soissons. — *Bulletin*, 2e série, t. IV. Soissons, Paris, 1875, in-8° avec planches.

1872.

Rapport sur les travaux des années 1869, 1870 et 1871. P. 3 à 13.

Acquisition par le musée de Saint-Germain des objets antiques découverts dans les sépultures de Chassemy. P. 16 et 17.

Notice historique sur le bâtiment de l'ancienne Boucherie, par M. Collet. P. 18 à 20.

Notice historique sur la compagnie de l'Arquebuse de Soissons, par M. Biscuit. P. 21 à 76.

Observations sur les Commentaires de César, à propos des habitations et des lieux fortifiés, par M. de la Prairie. P. 78 à 92.

Réparation des tours de Saint-Jean-des-Vignes. P. 95 à 99.

Notice sur l'ancienne papeterie de Pontarcher, par M. Matton. P. 103 à 105.

Les aumônes de l'abbaye de Saint-Médard. P. 105 à 108.

Saint-Lambert, son prieuré, son château et son étang, par M. Piette. P. 110 à 157.

Notice sur la papeterie de Cagny, par M. Matton. P. 160 à 162.

Notice biographique sur l'abbé Manesse, par M. Pécheur. P. 165 à 192.

Testament de Bernard Potier, seigneur de Blérancourt. Communication de M. Suin. P. 195 à 200.

Note sur l'abbaye de Saint-Médard, par M. de la Prairie. P. 207 et 208.

1873.

Pouvoir donné par les religieuses de Notre-Dame de Soissons au sieur Santus pour régir leurs affaires. Communication de M. Michaux. P. 213 à 215.

Explosion du magasin à poudre de Soissons en 1815, par M. Collet. P. 219 à 238.

Digitized by Google

Note sur l'abbaye de Saint-Médard, par M. de la Prairie. P. 241 et 242.

Découverte d'une sépulture gallo-romaine, auprès des glacis des fortifications de Soissons, par M. l'abbé Dupuy. P. 245 à 255.

Transaction entre le duc de Montmorency et les habitants de Fère-en-Tardenois, au sujet de la halle et des droits de mesurages et autres, 3 juin 1552. P. 256 à 265.

Note sur une médaille et une bulle trouvées à Villers-Cotterets. P. 269 et 270.

Excursion de la Société aux *creuttes* du canton de Craonne, par M. Édouard Fleury. P. 273 à 286.

Restauration des tours de Saint-Jean-des-Vignes, par M. Collet. P. 289 à 292.

Classement des monuments historiques du département de l'Aisne. P. 296 à 298.

Note sur le bas-relief qui décore le portail de l'église d'Aubenton, par M. Piette. P. 303 à 307.

Documents sur les indemnités qui ont été accordées aux habitants de Soissons, à l'occasion des désastres de la guerre, à différentes époques, par M. l'abbé Dupuy. P. 310 à 325.

Explication d'une inscription hébraïque trouvée à Soissons. P. 328 et 329.

Mémoire sur les principales inondations dont la ville de Soissons a été victime, depuis les temps les plus reculés, par M. Collet. P. 330 à 354.

Académie de la Rochelle. — Section de littérature. Choix de pièces lues aux séances, n° 20. La Rochelle, 1875, in-8°.

Coup d'œil sur les travaux de la Société du 10 novembre 1873 au 27 octobre 1874, par M. Delayant. P. 1 à 15.

Poésie.

Le Castor prisonnier. — Le Berger, le Loup et le Chien, fables, par M. Boffinet. P. 17 à 19.

Sagesse, par M. Boffinet. P. 19 et 20.

La Marchande d'amour; Aquarelle; la Table de pierre; le Rossignol, par M. P. Gaudin. P. 21 à 28.

La Danseuse de corde; — Saint Maurice; — la Grand' Mère; — A un ami, par M. E. Chatonet. P. 28 à 35.

Prose.

Les archives départementales de la Charente-Inférieure, par M. L.-M. de Richemond. P. 37 à 88.

Digitized by Google

Des séjours de Henri de Navarre à la Rochelle, par M. Delayant. P. 89 à 150.

Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, t. I. Saintes, Paris, 1874, in-8° avec planches.

Chartes de la commanderie magistrale du Temple de la Rochelle (1139-1268), par M. L.-M. de Richemond. P. 21 à 50.

Documents tirés des archives du duc de la Trémoille (1156-1652), publiés par M. Paul Marchegay. P. 51 à 161.

Testaments saintongeais (1232-1400), publiés par MM. Louis Audiat, Adolphe Bouyer et G.-B. de Rencogne. P. 162 à 187.

Daniel Manceau. — Siége de Saint-Jean-d'Angely en 1621, publié par M. L.-C. Sandou, avec six pièces justificatives. P. 188 à 320.

Lettres diverses publiées par MM. L. Audiat, A. Bardonnet, Anatole de Bonsonge, Ad. Bouyer, Th. de Bremond d'Ars, l'abbé Gendre et L.-M. de Richemond. P. 321 à 349.

Madion et Mortagne-sur-Gironde (1228, 1314, 1664 et 1769), documents publiés par M. Adolphe Bouyer et Eutrope Jouan. P. 350 à 373.

Mélanges. P. 374 à 410.

Sceaux, par M. Louis Audiat. P. 411 à 433.

Bibliographie historique de la Saintonge et de l'Aunis (année 1874). P. 460.

Commission des antiquités du département de la Côte-d'Or. — Mémoires, t. IX, 1re livraison (1873-74). Dijon, Paris, 1874, in-4° avec planches.

Compte rendu des travaux de la Commission, du 1er juillet 1873 au 1er juillet 1874, par M. J. d'Arbaumont. P. I à XLV.

Les deux premiers hôtels de ville de Dijon. Étude historique, par M. Joseph Garnier. P. 1 à 111.

Société historique et archéologique du Perigord[1]. — *Bulletin*, t. Ier. Périgueux, 1874, in-8° avec planches.

Statuts et installation de la Société. P. 15 à 39.

Étude historique sur Mgr Guillaume le Boux, évêque de Périgueux, par M. l'abbé Riboulet. P. 41 à 56, 94 à 101, 166 à 179, 289 à 309.

[1] Fondée le 27 mai 1874.

Digitized by Google

Donation faite, en 1243, à l'abbaye de La Faye, par Pierre de Saint-Astier, évêque de Périgueux, par M. Galy. P. 56 à 59.

Enceinte murale gallo-romaine de la cité, à Périgueux, par M. Galy. P. 59 à 61.

Lettre inédite de Mgr du Lau, archevêque d'Arles, par M. Dujarric-Descombes. P. 61 à 63.

Le cluseau de Saint-Léon-sur-l'Isle, par M. le comte de Mellet. P. 63 et 64.

Notice sur l'église de la Chapelle-Saint-Robert, par M. J. Maudin. P. 101 à 105.

Notes sur l'histoire de Bergerac, relatives aux dépenses faites en 1393-1394 pour la restauration des tours de Malbec et du pont construit sur la Dordogne, par M. Ch. Durand. P. 105 à 123.

Le dolmen de Saint-Aquilin, par M. Galy. P. 123 à 134.

Statistique historique de Monpont à la fin du XVIe siècle, par M. l'abbé Delpeyrat. P. 134 à 139.

Rapport sur le Congrès archéologique tenu à Toulouse et à Agen du 1er au 10 juin 1874, par M. A. de Roumejoux. P. 140 à 143.

Sonnet à Pétrarque, en patois limousin, par M. l'abbé Joseph Roux. P. 146 à 148.

Fragments d'un mystère provençal découverts à Périgueux, par M. Camille Chabaneau. P. 179 à 191.

Notice historique et descriptive du prieuré de Merlande, par M. C. Durand. P. 192 à 206.

Charte délivrée à l'abbaye de Saint-Astier par Pierre III de Saint-Astier. par M. le vicomte de Lestrade de Conti. P. 206 à 211.

Tenue des États généraux à Périgueux, en 1649, par M. le chanoine René Bernaret. P. 211 à 213.

Entrée de Mgr Philibert de Brandon, évêque de Périgueux, le 28 mars 1649, et son synode le 14 avril de la même année, par M. le chanoine René Bernaret. P. 213 à 215.

Lettre sur l'histoire du Périgord, par M. Philippe de Bosredon. P. 215 à 220.

Quelques mots sur l'origine et la naissance de Cyrano de Bergerac, par M. Dujarric-Descombes. P. 220 à 227.

Questionnaire archéologique. P. 228 à 235.

Notes sur l'église de Carsac, près Sarlat, par M. A. de Roumejoux. P. 235 et 236.

L'art du placage et de l'étamage chez les Gaulois, par M. E. G. P. 236 à 237.

Bracelet protecteur de la santé, par M. E. G. P. 237 à 239.

Liste des abbés qui ont gouverné les anciennes abbayes de la province du Périgord, par M. Ph. de Bosredon. P. 260 à 289.

Digitized by Google

Armoiries réunies de la ville du Puy-Saint-Front et de la cité de Périgueux, par M. A. de Froidefond. P. 310 à 319.

Rapport sur le congrès scientifique de France, tenu à Rodez en septembre 1874, par M. J. Crozals-Raynard. P. 320 à 330.

Une visite aux principaux monuments de Rodez, par M. J. Mandin. P. 330 à 334.

Une lettre inédite de Mgr Christophe de Beaumont, par M. F. Villepelet. P. 334 à 336.

Une page d'administration paroissiale en 1747, par M. Dujarric-Descombes. P. 336 à 339.

Une sentence ecclésiastique au XIIIe siècle; communication de M. l'abbé Carrier. P. 339 et 340.

Organisation des deux diocèses du Périgord, par M. le chanoine René Bernaret. P. 341 à 389.

Note sur deux vases funéraires trouvés à Riou-Martin (Charente) et à Verteillac (Dordogne), par M. J. Mandin. P. 389 à 391.

Varia. P. 64 à 68, 144 à 146, 239 à 244, 391 à 395.

Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure. — *Recueil des travaux*, 4e série, t. I, années 1869, 1870, 1871 et 1872. Évreux, 1875, in-8° avec planches.

Travaux divers.

Notice historique sur la commune de Saint-Germain-lès-Évreux (Saint-Germain-de-Navarre), avec pièces justificatives. P. 3 à 460.

Société archéologique d'Eure-et-Loir. — *Mémoires*, t. V. Chartres, 1872, gr. in-8° avec planches.

Notice sur les gabelles, par M. Thomas. P. 1 à 23.

Note sur le château de Louye, par M. Job. P. 24 à 27.

Notice sur la famille Gendron, par M. Dureau. P. 28 à 41.

Notice sur la baronnie d'Alluyes, par M. Éd. Lefèvre. P. 42 à 88.

Notice sur les origines municipales de Chartres, et monographie historique de ses divers hôtels de ville, par M. Ad. Lecocq. P. 89 à 184.

Prestations de serment de quelques dignitaires chartrains, par M. E. de Lépinois. P. 185 à 191.

Notice sur les nouveaux vitreaux de l'église Saint-Pierre de Chartres. P. 192 à 197.

Les comtesses de Chartres et de Blois, par M. Dupré. P. 198 à 236.

Digitized by Google

Le Clos du Vieux-Saint-Jean à Chartres, par M. Lecocq. P. 237 à 268.

Recherches sur les anciens chemins de l'Iveline et du comté de Montfort, par M. A. de Dion. P. 269 à 277.

Notice sur l'église de Lucé, par M. l'abbé Hénault. P. 278 à 294.

Notes sur quelques évêques de Chartres, par M. Mégret-Ducoudray. P. 295 à 302.

Dissertation historique et archéologique sur la question : «Où est l'emplacement du tombeau de Fulbert?» par M. Lecocq. P. 303 à 391.

Compte de la dépense du grand Dauphin à Anet, par M. E. de Lépinois. P. 392 à 395.

Notice sur la seigneurie d'Illiers, par M. Éd. Lefèvre. P. 396 à 409.

Académie du Gard. — Mémoires, année 1873. Nimes, 1874, in-8°.

Archéologie. — Histoire.

Notes sur l'expression antique de la contenance d'une œnochoé du musée de Nimes, accompagnées de quelques détails sur les mesures romaines de capacité, et de quelques explications relatives au véritable sens du mot *cyathus*, par M. Aug. Aurès. P. 1 à 27.

Marques de fabrique du musée de Nimes publiées en *fac-simile* (chap. 1er). par M. Aug. Aurès. P. 29 à 44.

La première Agrippine, étude historique, par M. Éd. Bondurand. P. 45 à 103.

Littérature. — Voyages.

Quelques notes philologiques et étymologiques. — Fortune de certains mots : subtilités et difficultés de la langue française, par M. Ch. Liotard. P. 105 à 134.

Étude historique et critique sur la «Jérusalem conquise» du Tasse, par M. A. de Grisy. P. 135 à 200.

Les eaux du Mont-Dore, près Clermont-Ferrand, en Auvergne, par M. Alph. Dumas. P. 201 à 216.

Poésie.

Les Euménides, fragment imité d'Eschyle, par M. Em. Teulon. P. 217 à 220.

Un ancien bois sacré. — Une villa fermée, par M. Eug. Brun. P. 221 à 228.

Philosophie.

Du mal dans les sociétés humaines, par M. Gustave Pelon. P. 229 à 261.

La question sociale résolue par la notion positive de l'humaine société, par M. E.-J. Pérès. P. 263 à 339.

Digitized by Google

Cartulaire du chapitre de l'église cathédrale Notre-Dame de Nimes, publié et annoté par M. Germer-Durand. Pagination à part : Introduction, I à CLXII et pages 143 à 401 ou f. 10-26.

Académie des jeux floraux. — Recueil de 1875. Toulouse, 1875, in-8°.

Première partie. — Ouvrages couronnés ou distingués dans le concours.

La statue de Châteaubriand, ode, par M. F. Maury. P. 3 à 10.
A André Chénier, ode, par M. Mailhard de la Couture. P. 10 à 16.
L'Évasion, ode, par M. Auguste Roussel. P. 17 à 20.
La Statue antique, ode, par Mlle Elisa Gay. P. 21 à 28.
Les Saintes Représailles, ode, par M. Edmond Delière. P. 29 à 34.
Toulouse pleurant ses fils le 2 novembre 1871, ode, par M. Antonin Anglade. P. 35 à 45.
La Saisie, poëme populaire, par M. Raoul de Navery. P. 46 à 52.
La Chanson du feu, poëme, par M. Marcel Monnier. P. 53 à 60.
Fabrice, poëme, par M. Ernest Perrossier. P. 61 à 72.
Charlemagne devant Narbonne, poëme, par M. Eugène Misset. P. 73 à 77.
Le Château d'Anet, poëme, par M. le baron Papion du Château. P. 78 à 86.
Une Nuit à Vaucluse, poëme, par M. d'Audeville. P. 87 à 98.
La Croix de pierre, poëme, par M. Aristide Carénou. P. 99 à 105.
Les Voyages de long cours, discours, par M. Delphis de la Cour. P. 106 à 111.
Les Lucioles, idylle, par M. d'Audeville. P. 112 à 116.
Lever du Soleil, idylle, par M. Charles Blanchant. P. 117 à 120.
Les Échos du val Hermé, élégie, par M. Jules Davasse. P. 121 à 125.
Un Soir à Venise, élégie, par M. d'Audeville. P. 126 à 132.
Ils ne reviendront pas, élégie, par Mlle Gertrude de Vins. P. 133 à 135.
Marie, élégie, par M. d'Audeville. P. 136 à 139.
Le Songe de Sequanio, ballade, par M. Louis Mercier. P. 140 à 144.
Morosina, ballade, par Mlle Marie de Saint-Aulaire. P. 145 à 147.
Le Renard ermite, fable, par M. Aimé Giron. P. 148 à 152.
Le Renard et la Perdrix, fable, par M. Auguste Roussel. P. 153 et 154.
Le Cheval de course et le Cheval de labour, fable, par M. Germain Fornier. P. 155 et 156.
L'Âne, fable, par M. Auguste Roussel. P. 157 et 158.
Les deux Girouettes, apologue, par M. L.-A. Boursault. P. 159 et 160.
La France pénitente, hymne, par M. l'abbé Maurice Bogros. P. 161 à 168.

Digitized by Google

Notre-Dame-des-Blés, hymne. P. 169 à 174.
Hymne à la Vierge, par M. Raoul de Navery. P. 175 à 178.
Marie dans le plan divin, sonnet, par M. François Maury. P. 179.
Le Soir, par M. G. Sauvage. P. 180 à 182.
Au vent, par M. Adolphe Baudoin. P. 183 à 185.
Rimes et Baisers, par M. Bouvagnet. P. 186 à 188.
Les Pommes du curé, conte, par M. Louis Tronche. P. 189 à 199.
Parfums, par M. Fabre des Essarts. P. 200 à 203.
L'Amphore, par Mlle Marie de Sainte-Aulaire. P. 204.
Étude sur la littérature épistolaire en France, discours en prose, par M. Louis Noël. P. 205 à 252.
Goudelin et Jasmin, discours en prose, par M. Bernard Bénezet. P. 253 à 297.
A Clémence Isaure, poésie, par M. A. Mouzin. P. 298 à 303.

Deuxième partie. — Discours, rapports et travaux divers des mainteneurs et maîtres.

Douze sonnets, par M. Émile Vaïsse-Cibiel. P. 307 à 318.
Églogue 8e, à Pollion, par M. Albert Villeneuve. P. 319 à 325.
Étude sur Catulle, par M. Albert Villeneuve. P. 326 à 339.
Visite à un monastère cistercien, par Mme la marquise de Villeneuve-Arifat. P. 340 à 346.
Les malheurs d'un nom propre, par M. Caussé. P. 347 à 353.
Éloge de Clémence Isaure, par M. le comte de Toulouse-Lautrec. P. 354 à 370.
Rapport sur le prix du conseil général, par M. Émile Vaïsse-Cibiel. P. 371 à 382.
Rapport sur le concours de 1875, par M. le comte Victor d'Adhémar. P. 383 à 409.

Société de statistique, des sciences naturelles et des arts industriels du département de l'Isère. — Bulletin, 3e série, t. IV[1] (XVe de la collection). Grenoble, 1875, in-8° avec planches.

Histoire et archéologie.

Notice historique sur la tour Rabot et le jardin Dolle, par M. de Rochas. P. 275 à 282.
Documents inédits relatifs à l'histoire de Grenoble, par M. de Rochas. P. 282 à 292.

[1] Le tome III est entièrement consacré à un catalogue des plantes vasculaires du Dauphiné.

Digitized by Google

Notes pour servir à l'archéologie du département de l'Isère, par M. Caillemer. P. 316 à 320.

Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire. — Annales, t. XVIII, année 1874. Saint-Étienne, 1874, in-8°.

Section des arts et belles-lettres.

Changements survenus dans la population de l'arrondissement de Saint-Étienne, dans la période écoulée de 1866 à 1872, époques des deux derniers recensements. P. 46 à 48.

Salt-en-Donzy, ses eaux thermales et ses ruines, par M. le Dr Rimaud. P. 68 à 77.

Rapport par M. A. Chardon sur le programme du congrès international de géographie devant se tenir à Paris en 1875. P. 118 et 119.

Catalogue des ouvrages relatifs au Forez ou au département de la Loire, publiés en 1874, dressé par MM. Aug. Chaverondier et E.-F. Maurice. P. 216 à 241.

Société académique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure. — Annales, t. IV de la 5e série. Nantes, 1874, in-8°.

Étude sur la surveillance de la haute police, par M. Julien Merland. P. 26 à 39.

Notice biographique sur M. Pradal, par le Dr Le Houx. P. 40 à 42.

Notice biographique sur M. le comte de Sesmaisons, par M. le Dr Le Houx. P. 50 à 54.

La corporation des apothicaires de Nantes, par M. Prevel. P. 55 à 186.

Méditation sur l'attraction universelle, par M. Galles. P. 187 à 204.

Les libres penseurs de l'école matérialiste, poésie, par M. Lambert. P. 205 à 209.

Histoire des hôpitaux de Nantes (suite et fin), par M. Léon Maître. P. 210 à 294, 445 à 659.

Des conseils de préfecture, par M. Colombel. P. 327 à 337.

La main de velours, critique par M. Rouxeau. P. 338 à 348.

Les mobiles bretons à Rennes, par M. Lambert. P. 349 à 353.

Catherine de Parthenay, par M. C. Merland. P. 354 à 428.

Étude sur les poésies philosophiques de Mme Ackermann et les poésies diverses de M. Raymond du Doré, par M. Lambert. P. 429 à 437.

Rapport sur les travaux de la section des lettres, par M. Léon Maître. P. 666 à 671.

Digitized by Google

Discours prononcé à la séance publique du 29 novembre 1874, par M. le Dr Le Houx. P. I à XIV.

Rapport sur les travaux de la Société académique, par M. Julien Merland. P. XV à XLIII.

Rapport sur le concours des prix, par M. A. Malherbe. P. XLIV à LX.

Société archéologique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure. — *Bulletin*, tome XII, année 1873. Nantes, 1873, in-8° avec planches.

Odyssée de la bécasse en Gaule, par M. Fortuné Parenteau. P. 25 à 28.

Les Cabournes, les Bourniers et les Bournigals, par M. Fortuné Parenteau. P. 29 et 30.

Lettres missives originales du chartrier de Thouars (série du XVe siècle), publiées par M. Paul Marchegay. P. 31 à 74.

Un registre illisible. Notes sur Noirmoutier (1577-1589), par M. S. de la Nicollière. P. 75 à 88.

État du revenu de l'évêché de Dol en 1459, par M. Paul Marchegay. P. 127 à 140.

Titres de l'abbaye de Geneston, évêché de Nantes, par M. S. de la Nicollière. P. 141 à 158.

Un mot sur Clis, pour servir de préface aux fouilles du puits du Grand-Yosquet, par M. A. Martin. P. 159 à 167.

La famille de Descartes à Sucé, par M. l'abbé G. P. 168 à 172.

Fouilles du tumulus de Signac en Saint-Nazaire, par MM. A. Martin et R. Pocard-Kerviler. P. 173 à 192.

Histoire de Tiffauges, par M. L. Prevel. P. 193 à 224.

Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans. — *Mémoires*, 2e série, t. XVI. Orléans, 1874, in-8°.

Séance publique du 6 février 1874. — Discours de M. de Sainte-Marie. P. 21 à 27.

La prière, par M. E. Boutet de Monvel. P. 28 et 29.

De la transformation des sens dans les mots de la langue française, par M. Bailly. P. 43 à 54.

Examen critique de la charte octroyée par le roi Louis XII aux habitants d'Orléans, en l'année 1137, par M. E. Bimbenet. P. 67 à 98.

Rapport sur ce mémoire, par M. de Buzonnière. P. 99 à 103.

Digitized by Google

Catalogue de l'œuvre du baron Henri de Triqueti, précédé d'une notice sur ce sculpteur, par M. le baron de Girardot. P. 129 à 161.

Rapport, par M. de Torquat, sur l'Histoire du prieuré de la Magdeleine, de M. de Vauzelles. P. 169 à 180.

Notice nécrologique sur M. de Sainte-Marie, par M. Baguenault de Viéville. P. 181 à 184.

Chronique historique extraite des registres des écoliers allemands, étudiant à l'université d'Orléans, par M. E. Bimbenet. P. 185 à 343.

Société d'archéologie lorraine et du musée historique lorrain. — Journal, 23e année, 1847. Nancy, 1874, in-8° avec planches.

La léproserie de Ménaumont, par M. Henri Lepage. P. 6 à 13.

L'auberge de la Chartreuse à Nancy, par M. Jules Renauld. P. 21 à 28.

Une rectification à la Notice de la Lorraine, par M. Henri Lepage. P. 28 et 29.

Découverte d'une pierre portant une inscription près du vieux château de Vic. P. 29 et 30.

Une trouvaille sur le territoire de Punerot (Vosges), par M. E. Olry. P. 30 à 32.

Andreu de Bilistein et la censure française, par M. J.-A. Schmit. P. 41 à 44.

Quelques détails biographiques inédits sur le général Houchard, par M. Arthur Benoit. P. 44 à 48.

Notice sur des ruines qui existent dans le département de la Meurthe et qui ne sont pas décrites dans l'ouvrage de dom Calmet, ni dans le Dictionnaire des communes de la Meurthe de M. Henri Lepage, par M. A. Clarinval. P. 48 à 52.

Le château de Belfort, fief de Lorraine, par M. Henri Lepage. P. 56 à 63.

Coutumes et usages de la Lorraine, par M. Jules Renauld. P. 63 à 77, 148 à 171, 201 à 214.

A propos d'une acquisition faite par le Comité du musée lorrain, par M. Ch. Cournault. P. 77 à 84.

Iconographie lorraine. — Sainte Menne. — Les chanoinesses de Poussay, par M. Arthur Benoît. P. 87 à 92.

Les savetiers de Nancy, par M. J.-A. Schmit. P. 92 à 98.

Note sur les dépouilles de Charles le Téméraire à Berne. P. 111.

Les autels de Deneuvre, par M. Ch. Cournault. P. 105 à 108.

La pyxide de Viviers ou Weyerstein, par M. Arthur Benoît. P. 108 à 111.

Digitized by Google

Sur les sculptures en bois attribuées à Bagard, par M. L. W. P. 119 à 129.

Notes sur Domèvre-sur-Vezouse, par M. Arthur Benoît. P. 129 à 131.

Chanson sur la prise de Bude par Charles V. P. 131 et 132.

Trois nouvelles planches de Callot, par M. Henri Lepage. P. 135 à 138.

Une épisode de la chasse aux religieux lorrains après l'invasion de 1670, par M. J.-A. Schmit. P. 138 à 143.

Donation de Charles IV, duc de Lorraine, en faveur de l'hôpital de Saverne, par M. Dagobert Fisher. P. 143 à 148.

Médailles gravées par Pierre Woeiriot de Bouzey, par M. E. Meaume. P. 171 à 175.

Drapeau lorrain sous Charles III. P. 176 et 177.

Découverte archéologique faite à Héming, signalée par M. le Dr Marchal. P. 177 à 180.

Où ont succombé les deux légions romaines de Julien surprises par les Germains? Près de Tarquinpol, par M. A. Ancelon. P. 183 à 187.

Inscriptions dans l'église de Nomeny, par M. Stanislas Thomas. P. 187 et 188.

Lettres au sujet de la porte Saint-Jean. P. 189 à 191.

Découverte de constructions anciennes dans la forêt de Poncel, signalée par M. Dieudonné. P. 191 et 192.

Bibliographie lorraine. P. 14 à 16, 34 à 36, 113 à 116, 195 et 196, 218 à 222.

Société polymathique du Morbihan. — Bulletin, année 1872. Vannes, 1872, in-8°, avec planches.

Les Ariens en Orient et les Celtes en Italie, par M. Émile Burgault. P. 21 à 84, 145 à 233.

Étude sur le crucifix antique (style byzantin) découvert dans l'île de Gavrinis (Morbihan), par M. le Dr G. de Closmadeuc. P. 85 à 96.

Découverte d'un dolmen de l'époque de bronze au Rocher, en Plougoumelen, par M. L. Galles. P. 119 à 124.

Découverte de deux sépultures de l'époque de bronze au Rocher, en Plougoumelen, par M. L. Galles. P. 125 à 127.

Des ossements incinérés contenus dans une urne en cuivre découverte au Rocher en 1872, par le Dr Alfred Fouquet. P. 127 à 130.

Étude sur les monuments de la lande du Rocher, par M. Platel de Ganges. P. 130 à 137.

Le tombeau de saint Mériadec à Noyal-Pontivy, par M. l'abbé Euzenot. P. 137 à 140.

Le prieuré de Locmaria, en Plumelec, par M. Rosenzweig. P. 140 et 141.

Digitized by Google

Découvertes archéologiques dans la commune de Guer (l'abbaye, le château de Couëdor, le prieuré de Saint-Étienne), par M. Rosenzweig. P. 141 à 145.

Essai sur la généalogie des comtes de Porhoet, par M. l'abbé Piéderrière. P. 234 à 240.

Bulle inédite d'Innocent III, du 12 mai 1200, par M. l'abbé Chauffier. P. 241 à 249.

Un mandement d'évêque de Vannes, jugé et condamné par le parlement de Bretagne au XVIIIe siècle, par M. le Dr G. de Closmadeuc. P. 249 à 257.

Liste des objets acquis, donnés ou déposés au musée archéologique de Vannes, pendant l'année 1872. P. 273 à 276.

Société polymathique du Morbihan. — Bulletin, année 1873. Vannes, 1874, in-8°.

Les *celtæ* ou haches en pierre des dolmens armoricains, par M. le Dr de Closmadeuc. P. 21 à 49.

Comment les dolmens pourraient bien avoir été construits par les Gaulois, par M. L. Galles. P. 50 à 54.

Étude sur les peuples constructeurs des dolmens, par M. L. Galles. P. 55 à 74.

Étude sur les anciennes circonscriptions paroissiales du Morbihan, par M. Rosenzweig. P. 75 à 96.

Une excursion à El-Lanig, par M. Arrondeau. P. 125 à 128.

Le gui et l'aguilaneuf, par M. l'abbé Euzenot. P. 177 à 179.

Liste des objets acquis, donnés ou déposés au musée archéologique de Vannes, pendant l'année 1873. P. 192 à 194.

Société polymathique du Morbihan. — Bulletin, année 1874. Vannes, 1875, in-8° avec planches.

Du recrutement dans le Morbihan au point de vue de l'instruction primaire, par M. le Dr Fouquet. P. 18 à 21.

Entrée d'un évêque de Vannes, en 1404, par M. l'abbé Le Mené. P. 22 à 26.

Pèlerinage de Tro-Beiz, par M. l'abbé Luco. P. 27 à 31.

Pierre de Saint-Martin, évêque de Vannes (1572-1574), par M. l'abbé Luco. P. 32 à 40.

Organisation de l'ancien personnel ecclésiastique du diocèse, par M. l'abbé Luco. P. 41 à 76, 159 à 209.

Digitized by Google

Essai sur un coffret du XIIe siècle, appartenant à la cathédrale de Vannes, par M. l'abbé Chauffier. P. 95 à 122.

Cromlec'h-Tombeau découvert près la Haye, en Saint-Gravé, par M. le Dr Fouquet. P. 122 à 124.

Le pont de César, sur la rivière d'Auray, par M. le Dr G. de Closmadeuc. P. 124 à 130.

Note sur des vestiges d'une voie romaine à Guidel, par M. l'abbé Euzenot. P. 130 à 133.

La dame de Tronchâteau, par M. Jécou. P. 133 à 137.

Étude historique et biographique sur Jean-François-Paul Lefebvre de Caumartin, par M. René Kerviler. P. 142 à 159.

Liste des objets acquis par la Société ou donnés au musée archéologique. pendant l'année 1874. P. 209 à 211.

Société des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille. — Mémoires, 3e série, t. XII. Paris, Lille, 1874, in-8° avec planches.

L'instruction gratuite et obligatoire depuis le XVIe siècle, par M. J. Houdoy. P. 1 à 44.

Supplément à la numismatique lilloise (4e partie, 1er fascicule), par M. Ed. Van Hende. P. 45 à 80.

Les châtelains de Lille (2e partie), par M. Corenwinder. P. 109 à 358.

Note sur la lettre Λ dans l'alphabet étrusque, à propos d'une inscription récemment découverte, par M. Casati. P. 507 à 512.

Compte rendu des travaux de la Société, par M. Gosselet. P. 547 à 558.

Rapport sur le prix Wicar d'histoire, par M. l'abbé Dehaisnes. P. 558 à 560.

Rapport sur les concours d'histoire, de littérature et des beaux-arts, par M. Jules Dutilleul. P. 565 à 577.

Société des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille. — Mémoires, 3e série, t. XIII. Paris, Lille, 1874, in-8°.

Les archives départementales du Nord pendant la Révolution, par M. l'abbé Dehaisnes. P. 1 à 144.

Les jubilés de Shakespeare, par M. Louis Dépret. P. 145 à 186.

Étude sur le régime pénitentiaire, par M. J. Dutilleul. P. 225 à 240.

Les conquêtes de la science aux prises avec l'impôt, par M. Kuhlmann. P. 283 à 292.

Notice historique sur Annapes, par M. Leuridan. P. 489 à 523.

Digitized by Google

Comité archéologique de Senlis. — Comptes rendus et Mémoires, année 1872. Senlis, 1873, in-8° avec planches.

Mémoires.

Voies gallo-romaines de Saint-Nicolas-d'Acy, de Saint-Leu et des Anglais, par M. Caudel. P. 3 à 8.

L'ossuaire de la Charité, par M. Gérin. P. 9 à 14.

Notes historiques sur la paroisse de Saint-Léonard, par M. Vattier. P. 15 à 48.

La grande voie romaine de Senlis à Beauvais, et l'emplacement de Litanobriga ou Latinobriga, etc., par M. A. de Caix de Saint-Aymour. P. 49 à 118.

Notes sur un tombeau gallo-romain, par M. Gérin. P. 119.

Comité archéologique de Senlis. — Comptes rendus et Mémoires, année 1873. Senlis, 1874, in-8° avec planches.

Mémoires.

Les études préhistoriques, première partie, par M. de Maricourt. P. 3 à 19.

Réponse à M. de Maricourt, par M. Vattier. P. 21 à 29.

Réplique, 2e et 3e partie, par M. de Maricourt. P. 31 à 62.

Sceau-matrice en argent, par M. de Longpérier-Grimoard. P. 63 et 64.

Poids de plomb, par M. Adrien de Longpérier. P. 65 à 67.

Note sur le sarcophage de Chantilly, par M. J. Gérin. P. 69 et 70.

M. de Caumont, par M. de Longpérier-Grimoard. P. 71 à 75.

Les reliques de saint Vigor, par M. J. Corblet. P. 77 à 80.

Les reliques de saint Vigor, par M. A. Vattier. P. 81 et 82.

M. de Verneuil, par M. de Longpérier-Grimoard. P. 83 à 88.

Chemins gaulois de Senlis à Angicourt; chemin des Paissonniers, etc., par M. L. Caudel. P. 89 à 100.

Villa d'Auræ, par M. Thomas. P. 101 à 103.

Note sur Ermenonville, par M. Moreau. P. 105.

Excursion à Compiègne, par M. J. Gérin. P. 107 à 113.

La police des cabarets au XVIIIe siècle, par M. J. Gérin. P. 115 à 125.

Notes sur Senlis et ses environs au XVe siècle, par M. A. de Marsy. P. 144 à 150.

Étude sur Canneville, par M. A. Louchez. P. 151 à 157.

Rapport au ministère sur la collégiale de Montataire, par M. L. Duthoit. P. 159 à 162.

Triptyque de Chauny, par M. J. Gérin. P. 163 à 165.

Digitized by Google

Comité archéologique de Senlis. — Comptes rendus et Mémoires, année 1874. Senlis, 1875, in-8° avec planches.

Première étude sur la grande voie de Paris dans le nord de la Gaule, passant par Senlis, par M. L. Caudel. P. 3 à 9.

Étude sur les sépultures indiennes comparées à celles de l'époque préhistorique chez nous, etc., par M. de Maricourt. P. 11 à 19.

Note sur la famille des ducs de Saint-Simon, gouverneurs et grands baillis de Senlis et de Pont-Sainte-Maxence. P. 21 à 26.

Le Tremblay, par M. le Dr Boursiers. P. 27 à 31.

Note sur la *Formation de l'homme et son excellence*, ouvrage posthume de M. Guill. Parvi, évêque de Senlis, par M. A. Vattier. P. 33 à 60.

Pluralité de l'espèce humaine. Réponse à M. le Dr Millot (1re partie), par M. A. Vattier. P. 61 à 74.

Réplique à M. Vattier, par M. le Dr Millot. P. 75 à 84.

Réplique à M. le Dr Millot (2e partie), par M. A. Vattier. P. 85 à 104.

Colonne de Pompée à Alexandrie, par M. Hayaux du Tilly. P. 105 à 121.

Oppidum de Verneuil, par M. le Dr Boursier. P. 123 à 127.

Stations préhistoriques du canton de Creil, par M. E. Louchez. P. 129 à 149.

Les *ex libris*, par M. Longpérier-Grimoard. P. 151 à 155.

Les silex brisés, par M. E. Louchez. P. 157 à 162.

Sceau du prieuré de Bray-sur-Onette, par M. A. de Caix de Saint-Aymour. P. 163 à 168.

Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales, t. XXI. Perpignan, 1874, in-8°.

Résumé des travaux de la section des lettres, depuis février 1873 jusqu'en mars 1874, par M. Galaud. P. 37 à 39.

Rapport sur l'ancien cimetière de la villa Vella de Banyuls-dels-Aspres, par M. B. Alart. P. 260 à 272.

Traduction en vers français de la 5e satire du IIe livre d'Horace, intitulée: *L'art de s'enrichir*, par M. Louis Fabre. P. 273 à 279.

Le Pèlerin, ballade traduite du vicaire de Wakefield, par M. Louis Fabre. P. 280 à 286.

Fables, par M. J. Mercadier. P. 287 à 304.

De la musique religieuse, par M. l'abbé Delhoste. P. 305 à 393.

France et Aragon. — La croisade de 1285, ses causes, ses résultats et ses suites, étude historique, par M. Ernest Delmont. P. 394 à 454.

Digitized by Google

Le congrès archéologique de France en Roussillon, lecture faite par M. Léon Fabre de Llaro. P. 455 à 474.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon. — Mémoires, t. XVI. Paris, Lyon, 1874-1875, gr. in-8°.

Classe des lettres.

Œuvres poétiques d'Eugène Faure. — Notice biographique et littéraire (2e partie), par M. J.-E. Pétrequin. P. 1 à 183.

Hommage à la mémoire de Ludovic Vitet, par M. P. Sauzet. P. 185 à 221.

Considérations sur l'ordre moral dans la société et les devoirs des classes supérieures, par M. P. Rougier. P. 223 à 252.

Les lois positives contre le suicide, étude par M. J.-B. Onofrio. P. 253 à 294.

Compte rendu sommaire des travaux de l'Académie pendant l'année 1874, par M. Th. Aynard. P. 295 à 307.

Prix Dupasquier. Rapport de la commission du concours, par M. Bresson. P. 309 à 312.

Rapport sur le tableau de saint André, d'après le Dominiquin, donné à l'église Saint-Jean par le cardinal Fesch, par M. L. Guillard. P. 313 à 319.

Mlle Adélaïde Perrin. Rapport sur le concours ouvert par l'Académie, par M. L. Guillard. P. 321 à 343.

Naples et ses environs, par M. T. Desjardins. P. 345 à 383.

Sur l'usage des bâtons de main chez les Hébreux et dans l'ancienne Égypte, par M. Chabas. P. 385 à 401.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen. — Précis analytique des travaux pendant l'année 1873-1874. Rouen, Paris, 1874, in-8°.

Séance publique du 3 août 1874.

Discours d'ouverture en vers, par M. A. Decorde. P. 5 à 10.

Rapport sur le prix Bouctot, par M. l'abbé Loth. P. 11 à 37.

Rapport sur le prix de la Reinty, par M. de Saint-Quentin. P. 38 à 45.

Rapport sur le prix Dumanoir, par M. Semichon. P. 46 à 53.

Bonheur et bien-être, poésie philosophique, par M. F. Deschamps. P. 54 à 60.

Digitized by Google

Classe des belles-lettres et des arts.

Rapport sur les travaux de la classe des belles-lettres et des arts, par M. l'abbé Loth. P. 173 à 191.

Notices sur MM. de Lépinois, Éd. Frère et Amédée Méreaux, par M. l'abbé J. Loth. P. 192 à 212.

Les plaines équatoriales de l'Amérique. Discours de réception, par M. de Saint-Quentin. P. 215 à 250.

Réponse par M. Decorde. P. 251 à 268.

Les derniers États de la province de Normandie, par M. de Beaurepaire. P. 269 à 328.

Notes sur les États de Normandie de 1643, tirées des mémoires du président de Monville. P. 328 à 333.

Nomination, par les États de Normandie, d'une commission pour porter au roi le cahier de l'assemblée; extrait des archives du tabellionage de Rouen. P. 333 à 336.

Un procès de mainmorte en Franche-Comté, en 1772, par M. Buchère. P. 337 à 365.

Le poëte Pierre de Marbeuf, par M. de Duranville. P. 366 à 383.

L'édicule de la Fierte ou Besle de la Basse-Vieille-Tour à Rouen, par M. de Lérue. P. 384 à 396.

Les plaids à Masse, par M. Gosselin. P. 397 à 416.

Le brahmisme et les brahmes dans l'Inde, par M. Danzas. P. 417 à 436.

Poésies provençales, par M. de Saint-Quentin. P. 437 à 444.

Société de l'histoire de Normandie. — Documents.

Chronique de Robert de Torigni, abbé du Mont-Saint-Michel, suivie de divers opuscules historiques de cet auteur et de plusieurs religieux de la même abbaye, le tout publié d'après les manuscrits originaux, par M. Léopold Delisle. T. II, Rouen, 1873, in-8°, XIX-419 pages.

Histoire générale de l'abbaye du Mont-Saint-Michel au péril de la mer, par dom Jean Huynes, publiée pour la première fois, avec une introduction et des notes, par M. E. de Robillard de Beaurepaire. T. II, Rouen, 1873, in-8°, 270 pages.

Histoire ecclésiastique du diocèse de Coutances par René Toustain de Billy, curé du Mesnil-Opac, publiée pour la première fois par M. François Dolbet. T. I, Rouen, 1874, in-8°, 400 pages.

Le Canarien, livre de la conquête et conversion des Canaries (1402-1422), par Jean de Bethencourt, gentilhomme cauchois, publié d'après le

Digitized by Google

manuscrit original, avec introduction et notes par M. Gabriel Gravier. Rouen, 1874, in-8°, LXXXIII-258 pages, avec 2 cartes.

Société d'émulation du département des Vosges. — Annales, t. XIV, 3e cahier. Épinal, Paris, 1874, in-8° avec planches.

Séance publique du 18 décembre 1873. — Discours d'ouverture par M. H. Darcy. P. 41 à 46.

Compte rendu. P. 47 à 49.

Rapport de la commission littéraire, artistique et scientifique, sur le concours de 1873, par M. Rambaud. P. 65 à 80.

Le relief des Vosges. Étude sur la configuration du sol du département, par M. Gérard Gley. P. 87 à 102.

Compte rendu du poëme cyclique de M. l'abbé Riant, par M. V. Resal. P. 103 à 121.

Arches-sur-Moselle, le château, la ville et le village, par M. H. Lepage. P. 122 à 183.

Histoire vosgienne. Souvenirs de 1814 à 1848, par M. Charton. P. 184 à 231.

Notice sur M. le président Julien, par M. Charton. P. 232 à 235.

L'homme chagrin. Le ruban de Marguerite. A mon sapin. La bergeronnette, poésies, par M. Charton. P. 236 à 241.

Études sur l'ancienne topographie du département des Vosges, par M. Maud'heux père. P. 251 à 352.

Discours prononcés sur la tombe de M. Maud'heux, par M. Gazin et M. Lebrunt. P. 353 à 357.

Maud'heux, épître, par M. Resal. P. 358 à 360.

Le 1er janvier 1871, poésie, par M. Rambaud. P. 361 et 362.

Société des sciences et des arts de l'île de la Réunion. — Bulletin, année 1873. Saint-Denis, in-8°.

Un compagnon de voyage autour du monde, par M. le Dr A. Vinson. P. 19 à 27.

Du goût des arts à la Réunion, par M. B. Jacob de Cordemoy. P. 35 à 46.

Esquisse sur les Géorgiques de Virgile, par M. Jantet. P. 49 à 58.

Souvenirs de l'Assemblée constituante, par M. Giraud. P. 61 à 78.

Digitized by Google

Société des sciences et des arts de l'île de la Réunion. — Bulletin, année 1874. Saint-Denis, in-8°.

Hobbes et Bossuet considérés dans leurs doctrines politiques, par M. Bon. P. 10 à 36.

Un mot sur les monuments mégalithiques, par M. A. Trochon. P. 38 à 52.

Examen de l'opinion de Fénelon sur l'usage de la mémoire dans la prédication, par M. Henri Cinget. P. 54 à 61.

Les idées de Monsieur Fonchin, par M. Volsy Focard. P. 62 à 72.

Les refrains populaires à la Réunion, par M. B. Jacob de Cordemoy. P. 90 à 100.

De l'expérience, par M. H. Lacaze. P. 101 à 110.

Le Refuge, poésie, par M. P. Crémazy. P. 127 à 131.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE 1er VOLUME DE LA 6e SÉRIE.

A

Abbaye d'Aiguevive (Rectification au *Gallia christiana* pour l'), p. 9.
Abbaye de Gatine (Rectification au *Gallia christiana* pour l'), p. 9.
Abbaye de Mores [vallée de l'Ourie] (Publication des chartes de l'), p. 512.
Abbaye de Saint-Bertin (Poëme en l'honneur de saint Bertin composé dans l'), p. 8.
Abbaye de Saint-Corneille (Note sur la bibliothèque de l'), p. 433.
Abbaye de Sainte-Croix de Poitiers (Lettres de Flandrine de Nassau, abbesse de l'), p. 230.
Abbaye de Saint-Cyprien de Poitiers (Cartulaire de l'), publié par M. Redet, p. 228.
Abbaye de Saint-Florent près Saumur (Chartes poitevines tirées de l'), p. 228.
Abbaye de Saint-Quentin, en l'Isle de Saint-Quentin, par M. Charles Desmaze, p. 489.
Abbaye de Solignac [Haute-Vienne] (Manuscrit intéressant l'), p. 19.
Abbayes (Anciennes) de l'ordre de Cîteaux dans le Rouergue par feu l'abbé Bousquet, p. 48.
Abel (Charles). — La *Bulle d'or* à Metz, p. 490.
Abbeville (La Ligue à), par M. Prarond, p. 59.
Abbeville (Histoire de la Société d'émulation d') et Table générale de ses travaux, p. 62.
Abbia. — Vérification de la loi de la double réflexion totale dans les cristaux uniaxes, p. 271.
Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon (Histoire de l'), p. 50.
Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont (Prix de 1,000 francs décerné à l'), p. 203.
Action du platine sur les hydrocarbures, en présence de l'oxygène de l'air, p. 264.
Administration anglaise en Guienne (Documents relatifs à l'), p. 232.
Adolphe, comte de Clèves (Trousseau de Marie de Bourgogne, femme d'), p. 612.
Advielle (Victor). — Les beaux-arts en Rouergue, p. 48.
Le couteau de chasse de Mandrin, p. 50.
Afpre (H.). — Lettre d'un dominicain de Millhau à un dominicain de Rodez, p. 48.

Digitized by Google

Age de pierre (L') et la classification préhistorique d'après les sources égyptiennes, par M. Adrien Arcelin, p. 493.
Agde (Notice sur l'ancienne cathédrale d'), p. 73.
Agen (Régime municipal de la ville d') au xvie siècle, par M. Tholin, p. 33.
Agen (Une révolution démocratique à), par M. Magen, p. 329.
Agius, évêque d'Orléans (Charte d'), p. 225.
Agnès de Bourgogne, fondatrice de Saint-Nicolas de Poitiers, p. 228.
Aiguesperse (A. d'). — Recherches sur les quatre grandes voies romaines de Lugdunum, p. 479.
Aiguevive (Rectification au *Gallia christiana* pour l'abbaye d'), p. 9.
Air atmosphérique (Mode de traction au moyen de l'), par M. Vallet-Fleury, p. 257.
Alais (Indulgence plénière accordée par le pape Innocent VI aux habitants d'), p. 434.
Alazard (L.). — Étude biographique sur Mgr Frayssinous, évêque d'Hermopolis, p. 48.
Albanès (J.-M.). — Inscription de Sainte-Casarie, p. 58.
Albert d'Autriche (Lettre adressée à l'archiduc) par Claude de Vergy, p. 15.
Albertville (Relief de la Savoie exécuté par les maîtres adjoints et les élèves de l'École normale d'), p. 295.
Albrier (Albert). — Notice sur le Poitevin Jean Vézial, chanoine d'Autun, premier ministre protestant, p. 39.
Alexandre (Ch.), membre de l'Assemblée nationale. — Recommandations au sujet des fouilles de Solutré, p. 23.
Alger (Chant ou noël chanté par les enfants d') à la fête anniversaire de la naissance de Mahomet, p. 45.
Alger (Les édifices religieux de l'ancien), p. 44.
Alger (Première révolte des janissaires à), par M. Devoulx, p. 44.
Alger (Porte très-ancienne dans le bureau des comptables de la marine à), p. 440.
Algérie (Enquête sur la phthisie pulmonaire en), p. 291, 293.
Algérie (Tombeau de l'orfévre Præcilius en), p. 243.
Alise. — Étude sur une campagne de Jules César, par M. Rossignol, p. 236.
Alise, Vercingétorix et César, par M. Mignard, p. 28.
Allmer, correspondant. — Nommé chevalier de la Légion d'honneur, p. 204.
Allodialité dans la Drôme, de 1000 à 1400, par M. le marquis de Pisançon, p. 18.
Allou (Biographie de M^e), par M. Dubédat, p. 464.
Altdorf (Séjour de Hugues Doneau à), p. 52.
Alluaud. — Les manuscrits, lettres et papiers de Vergniaud, p. 465.
Alluaud (François). — Notice par M. Dubédat, p. 465.
Alphonse de Poitiers (Publication des comptes d'), de 1243 à 1248, p. 231.
Amanton. — Établissement de la commune de Dijon, p. 240.
Amboise (Inventaire des archives municipales d'), p. 17.
Amiens (Notes sur des fouilles exécutées à), p. 24.
Amiens (La géographie du diocèse d'), par M. l'abbé J. Corblet, p. 26.
Amiens (Note sur un cercueil de plomb trouvé à), p. 102.
Amphitryon (L') de Molière comparé à celui de Plaute, p. 349.
Analyses d'eaux minérales (Résultats des) sur des mètres cubes d'eau, par M. Garrigou, p. 264.

Digitized by Google

Anchin (Jean Bellegambe et le retable d'), p. 35.
Ancien droit en Bourgogne (Étude sur l'), par M. Simonnet, p. 11.
André (Abbé). — Notes sur l'instruction primaire dans une commune du département de Vaucluse, p. 8.
Note sur le sens du mot *Festigaige*, p. 434.
Angecort [Ardennes] (Notice sur la commune d'), p. 28.
Angelo Maï (Abbé), éditeur du *Draco* attribué à Étienne de Rouen, p. 323.
Angennes, évêque de Bayeux (Rituel de Mgr d'), p. 336.
Angers (Vestiges d'un édicule hexagonal trouvé à), p. 382.
Anguier (Copie de documents concernant les frères), p. 9.
Animaux et végétaux fossiles du Cantal, par M. Rames, d'Aurillac, p. 212.
Annélides (Vers marins de la classe des), par M. Marion, p. 213.
Antibes (Documents tirés des archives d'), par M. l'abbé Tisserand, p. 11.
Antoine, deuxième fils de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne (Mariage de), avec Jeanne de Luxembourg, p. 599.
Appareil respiratoire des vertébrés (Études sur l'), par M. Armand Sabatier, p. 213.
Aqueduc (L') et la cathédrale de Coutances. — Mémoire de M. L. Quénault, p. 364.
Arainès (Vase à eau bénite dans l'église du prieuré d'), p. 29.
Arbaumont (Jules d'). — Inscription gravée sur une colonne milliaire, p. 238.
Arbellot (Abbé). — Fragment de l'épitaphe d'un cardinal français à Rome, p. 30, 573.
Arbeu (Lettre de Bossuet à Madame d'), p. 552.
Arcelin (Adrien). — L'âge de pierre et la classification préhistorique d'après les sources égyptiennes, p. 493.
Lettre relative à la station préhistorique du Grot-au-Charnier, à Solutré, p. 23.
Architecture d'Auvergne (Mémoire sur l'), par M. Mallay, p. 247.
Architecture religieuse dans l'Agenois, par M. Tholin, p. 28.
Archives d'Antibes (Documents tirés des), p. 11.
Archives de la Côte-d'Or (Pièces extraites des), p. 16.
Archives de la Côte-d'Or (Inventaires conservés aux), p. 30.
Archives d'Indre-et-Loire (Documents tirés des), par M. Grandmaison, p. 433.
Archives de Joursanvault (Légendes de trois sceaux des), p. 444.
Archives de Joursanvault (Notes sur deux sceaux des), par M. Dupré, p. 620.
Archives de la famille Goudon de Lalande de l'Héraudière (Lettres tirées des), p. 38.
Archives de la Maison-Dieu de Montmorillon (Procès-verbaux d'huissiers tirés des), p. 37.
Archives de Marseille (Envoi de documents découverts dans les), p. 432.
Archives du Ministère des affaires étrangères (Origine des), par M. L. Delisle, p. 12.
Archives de Pise (Documents trouvés par M. Fr. Molard dans les), p. 13.
Archives de la ville de Poitiers (Lettres tirées des), par M. Ledain, p. 230.
Archives de Romans (Lettres de Henri III et de Catherine de Médicis dans les), p. 434.
Archives de Saint-Quentin (Deux testaments du XIIIe siècle, existant dans les), p. 433.
Archives du duc de la Trémoille (Pièces tirées des), par M. Marchegay, p. 230.

Digitized by Google

Archives historiques de Fontenay-le-Comte (Pièces tirées des), par M. B. Fillon, p. 230.
Archives historiques de la Gironde (Principales publications des), p. 227.
Archives historiques du Poitou (Publications des), p. 217.
Archives municipales d'Amboise (Inventaire des), p. 17.
Archives municipales de Marseille (Document conservé dans les), p. 8.
Archives nationales (Renvoi de documents communiqués par M. Barbier de Montault aux), p. 15.
Arles (Concession du royaume d') à Guillaume de Bade par Frédéric II, p. 434.
Armoiries (Les) dans les troupes romaines, par M. Paul Lecesne, p. 66.
Armorial des évêques de Limoges et de Tulle par M. A. Lecler, p. 464.
Arnaud. — Histoire protestante de Die en Dauphiné, p. 456.
Art étrusque (L') en Champagne et son influence sur l'industrie gauloise, par M. Joseph de Baye, p. 370.
Artiste béarnais (Contrat d'apprentissage d'un), p. 122.
Arvernes (Statue colossale de Mercure chez les), p. 249.
Assemblée provinciale de la haute Guienne, par M. Guirondet, p. 49.
Assemblée d'élection de Bar-sur-Aube, par M. Babeau, p. 453.
Astars (Donation faite à Charles des) par Louis XI, p. 524.
Astars (Note sur la famille des), par M. de Boislisle, p. 528.
Auber (Abbé), correspondant à Poitiers. — Nommé officier d'académie, p. 204.
Aubertin. — Envoi de pièces provenant du bureau de l'enregistrement des actes judiciaires à Beaune, p. 14.
Aubin Bonnemer (Inscription en l'honneur d') pour avoir sauvé la vie à Mlle de Montigny, p. 32.
Auclerc. — Étude sur Gergovia, p. 247.
Audiat (Louis). — Un neveu de Michel Montaigne, Raymond de Montaigne, président à Saintes, puis évêque de Bayonne, p. 312.
Augures (Mémoires sur les), par M. Bouché Leclercq, p. 348.
Augustomagus et Litanobriga (Discussion sur la position des stations d'), p. 392.
Aurès. — Mémoire sur les *Scamilli impares* de Vitruve, p. 368.
Aussant (Docteur). — Fabrique de poteries artistiques à Fontenay près de Rennes, p. 481.
Autun (Bas-reliefs de l'église cathédrale d'), par M. A. Devoucoux, p. 239.
Auvillars (Copie des coutumes de la ville d'), p. 18.
Auxerre (Monnaies fabriquées par les comtes et les évêques d'), par M. A. de Barthélemy, p. 240.
Avignon (Note sur deux cippes du musée Calvet à), p. 24.
Azaïs. — La charité à Nîmes, p. 348.
Compte rendu d'une thèse de M. l'abbé Fabre, p. 461.
Azé, arrondissement de Vendôme (Fresques trouvées à Courtozé dans la ville d'), p. 439.
Azincourt (Étude sur les communes du Nord à l'époque du désastre d'), p. 338.
Aymard, correspondant au Puy. — Nommé officier d'académie, p. 204.
Aymon de Chabonnais (Proposition relative à la publication des œuvres inédites de), p. 435.

Digitized by Google

B

Babeau (Albert). — L'assemblée d'élection de Bar-sur-Aube, p. 453.
Babinet. — Notice sur le château de Lusignan, p. 42.
Babylone (Mémoire pour servir à l'histoire des évêques de), p. 16.
Baguenault de Puchesse. — Le massacre de la Saint-Barthélemy à Orléans, p. 59.
Recueil de documents relatifs à l'expédition du duc de Guise à Naples, p. 324.
Baille. — La guerre de Trente ans à Poligny, p. 456.
Balirac, canton de Garlin (Constructions féodales à), p. 476.
Banque de Saint-Georges (Décret de la) pour la fondation de Porto-Vecchio, p. 9.
Banquet annuel des consuls de Montauban, par M. Devals aîné, p. 474.
Barberini (Indult délivré au nom du cardinal), p. 15.
Barbet. — Croix d'églises et de cimetières et calvaires de l'arrondissement de Château-Thierry, p. 509.
Barbier de Montault (Chanoine). — Copie d'un acte de dom de Rosec, p. 8.
Envoi d'un document ecclésiastique trouvé dans les papiers de Raineville, p. 15.
Observations sur les travaux de restauration de l'église Saint-Jean de Chaumont, p. 21.
Envoi de petits sceaux du Mont-Olivet majeur en Toscane, p. 25.
Empreintes de sceaux des xive et xve siècles, p. 25.
Communication d'un compte rendu de la découverte d'un diptyque d'ivoire, p. 25.
Utilité de compléter les inscriptions mutilées et que l'on donne telles dans le Recueil des inscriptions de la France, p. 25.
Le costume et les insignes du pape, p. 30.
Projet de publication de la monographie du château de Bourbon-l'Archambaud (Allier), p. 30.
Notice sur la commune de Saint-Georges-lès-Baillargeaux, p. 42.
Notice sur la commune de Montamiser, p. 42.
Communication relative à la colonisation grecque en Corse, p. 433.
Communication de deux poids en cuivre rapportés de Rome, p. 443.
La fable du *Loup écolier*, p. 474.
Bardoux, député à l'Assemblée nationale. — Nommé membre du Comité, p. 2.
Barnéond. — Détails sur l'aqueduc souterrain de Bougie, p. 242.
Barranger (Abbé). — Interprétation de la formule *sub ascia dicare*, p. 516.
Barry. — Inscriptions inédites des Pyrénées, p. 391.
Explication d'une inscription trouvée dans la ville basse de Saint-Bertrand-de-Comminges, p. 390.
Bar-sur-Aube (Assemblée d'élection de), par M. Babeau, p. 453.
Barthélemy (Anatole de). — Chargé de l'examen de documents, p. 9, 11, 432, 434.
Monnaies fabriquées au moyen âge par les comtes et les évêques d'Auxerre, p. 240.
Communication relative au cartulaire de Landevenec, p. 435.
Membre de la commission chargée de l'examen des œuvres de Guy de Bazoches, p. 435.
Barthélemy (Édouard de). — Rapport sur un inventaire des meubles du prince de Condé en 1588, p. 135.

Digitized by Google

Rapport sur le comité archéologique de Senlis, p. 484.
Rapport sur les Mémoires de la Société académique de Saint-Quentin, p. 489.
Rapport sur les Mémoires de l'Académie de Metz, p. 490.
Rapport sur les Mémoires de la Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Anjou, p. 491.
Rapport sur les Mémoires de la Société académique d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Aube, p. 512.
Rapport sur le Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, p. 514.
Barthélemy, professeur au lycée de Toulouse (Médaille d'argent décernée à M.), p. 202.
Recherches sur la respiration des plantes, p. 266.
Barthety. — Notes sur des constructions féodales du canton de Garlin, p. 476.
Bas Danube et les Principautés danubiennes (Étude sur le), par M. Félix Martin, p. 451.
Bassin houiller des départements du Nord et du Pas-de-Calais, par M. Gosselet, p. 211.
Bastille anglaise découverte dans la commune de Fleury près d'Orléans, p. 221.
Bâtissier. — Projet de publication de la monographie du château de Bourbon-l'Archambaud, p. 30.
Baudelot, professeur à la Faculté des sciences de Nancy (Médaille d'or décernée à M.), p. 202.
Recherches sur la structure et le développement des écailles de poissons osseux, p. 214.
Annonce de sa mort, p. 215.
Baudement (Plans autographiés du tumulus de), envoyés par MM. de Bonnefont et Vivès, p. 441.
Baudot (Henri). — Rapport sur les découvertes faites aux sources de la Seine, p. 237.
Mémoire sur les sépultures des Barbares de l'époque mérovingienne en Bourgogne, p. 237.
Histoire du château de Pagny, p. 238.
Rapport sur la colonne de Cussy, p. 238.
Notice sur des vases antiques de verre représentant les jeux et les combats du cirque et de l'amphithéâtre, p. 238.
Baudot père. — Recherches supplémentaires sur les pierres mouvantes, p. 240.
Baudrimont. — Observations sur l'état actuel de la fabrication des engrais, p. 272.
Baudry (Abbé). — Communication sur des fouilles dans le champ des Vieilles-Églises, p. 113.
Recherches archéologiques dans le département de la Vendée en 1874, p. 445.
Baux (Documents relatifs à Guillaume de), p. 434.
Baye (Joseph de). — L'art étrusque en Champagne et son influence sur l'industrie gauloise, p. 370.
Bazas (Coutumes de), publiées par la Société des archives historiques de la Gironde, p. 232.
Bazin, ingénieur des ponts et chaussées à Dijon (Médaille d'or décernée à M.), p. 202.
Travaux d'hydraulique, p. 210.
Béatrix de Cusance, princesse de Cantecroix, par M. Pingaud, p. 308.
Beau (Mémoire sur le), par M. Nadeau, p. 349.

Digitized by Google

Beauchet-Filleau. — Copie d'une lettre du roi de Navarre (Henri IV), p. 8.
Recherches sur l'étendue des forêts formant les marches communes entre les Santons et les Pictons avant la conquête romaine, p. 330.
Beaufort (Expédition du duc de) contre Djidgeli, p. 45.
Beaulaincourt (Comte de). — Note sur quelques découvertes faites à Vaudricourt-Béthune, p. 370.
Beaune (Pièces tirées du bureau d'enregistrement des actes judiciaires à), p. 14.
Beaune (Retable de l'Hôtel-Dieu de), par M. l'abbé J.-B. Boudrot, p. 395.
Beaune (Henri). — Envoi d'une lettre adressée à l'archiduc Albert d'Autriche par Claude de Vergy, p. 15.
Les dépouilles de Charles le Téméraire à Berne, p. 240.
Communication d'une lettre de Bossuet à Mme d'Arbeu, p. 552.
Beaurepaire (Charles Robillard de), archiviste de la Seine-Inférieure, correspondant. — Nommé officier d'académie, p. 204.
Copie de documents concernant les frères Anguier et la famille Cavelier de la Salle, p. 9.
Un cercle de précieux en 1655, p. 561.
Beaurepaire (Eugène de). — Les derniers jours du Puy des Palinods de Caen, p. 299.
Notice sur M. de Caumont, p. 459.
Beaussier, membre de la Société algérienne. — Annonce de sa mort, p. 43.
Bellaguet. — Chargé de l'examen de documents, p. 10, 16, 433.
Rapport sur les Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest, p. 37.
Rapport sur le Bulletin de la Société archéologique de Vervins (Aisne), p. 446.
Bellegambe (Jean) et le retable d'Anchin, p. 35.
Belot. — Régime municipal chez les Romains, p. 348.
Bénard. — Recherches sur la patrie et les travaux de Villard de Honnecourt, p. 394.
Mémoire sur la collégiale de Saint-Quentin, p. 393.
Bénitier de la chapelle Saint-Nicolas à la Mortfosse, à Brécy, p. 510.
Benloew. — Javan, Joavanas et Ioniens, p. 328.
Berbrugger. — Topographie et histoire générale d'Alger, traduite du chroniqueur espagnol Haëdo, p. 43.
La Régence d'Alger sous le Consulat et l'Empire, p. 44.
Fondateur et président de la Société algérienne. — Annonce de sa mort p. 43.
Berluc-Pérussis. — Œuvres relatives à la fête séculaire de Pétrarque, p. 309.
Berne (Les dépouilles de Charles le Téméraire à), par M. H. Beaune, p. 240.
Bertholmieu. — Dernières inscriptions provenant de la démolition des remparts de Narbonne, p. 439.
Bertrand (A.). — Chargé de l'examen de documents, p. 27, 31.
Chargé de rédiger les instructions relatives aux antiquités de la Gaule, aux époques préhistoriques et antérieures à la conquête romaine, p. 20.
Note sur la découverte de certains objets de bronze dans l'un des tumulus de Magny-Lambert, p. 370.
Rapport sur le Bulletin de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, p. 470.
Bertrand (Gustave). — Envoi de plusieurs recueils tirés de la bibliothèque de Saint-Pétersbourg, p. 6.

Digitized by Google

Rapport sur les Annales de la Société historique et archéologique de Château-Thierry, p. 509.
Bertrand Duguesclin (Une page inédite d'histoire relative à), p. 12, 75.
Berzelius. — Lettre adressée à Cuvier sur un crâne humain supposé celui de Descartes, p. 67.
Besançon (Notice sur Jean-Baptiste Boisot, abbé de Saint-Vincent de), p. 333.
Besançon (Les sceaux de la commune, l'hôtel de ville et le palais de justice de), par M. A. Castan, p. 501.
Beulé (Réfutation d'une opinion de M.) sur l'étude de la langue grecque, p. 463.
Béziers (Note sur le musée lapidaire de), p. 72.
Bibliographie des Sociétés savantes, p. 172, 634.
Bibliothèque de Besançon (Notice sur l'abbé Boisot, fondateur de la), p. 334.
Bibliothèque de Quimper (Le cartulaire de Landevenec à la), p. 435.
Bijou donné en gage (Retrait d'un), communication de M. A. Dupré, p. 590.
Bimbenet (E.). — Mémoires sur l'origine, les attributions et le ressort des justices ecclésiastiques et temporelles de la ville d'Orléans et de sa banlieue, p. 225.
Biographie d'artistes français, par Nicolas Pio, p. 80.
Biron (Correspondance du maréchal de) rapportée de Saint-Pétersbourg, p. 232.
Biron (Soupçons conçus par Henri IV sur la fidélité du duc de), p. 15.
Blanc (Edmond). — Inscriptions romaines découvertes à Vence, p. 440.
Inscription recueillie à Saint-Paul de Vence, p. 444.
Blancard. — Envoi de deux documents relatifs à Guillaume de Baux, p. 434.
Une société de libres penseurs au xiiie siècle, p. 348.
Blanchard. — Le juge du point d'honneur à Nimes, p. 461.
Blanchard (Claudius). — Les juges seigneuriaux en Savoie, au milieu du xviiie siècle, p. 70.
Blanchard (Émile). — Discours à la réunion des Sociétés savantes, p. 206.
Compte rendu des communications faites à la section des sciences (Réunion des Sociétés savantes, session de 1875), p. 257.
Blanchère (H. de la). — La première huître dans le Rouergue, p. 50.
Bleicher, médecin à Tlemcen. — Nommé officier d'académie, p. 204.
Blois (Pièces concernant la Ligue à), p. 16.
Blois (Notes sur quelques émailleurs de), par M. Dupré, p. 26.
Blois (Documents sur le château de), par M. Dupré, p. 444, 623.
Boeswillwald. — Proposition relative au théâtre romain de Vervins, p. 437.
Boislisle (De). — Nommé membre titulaire, p. 1.
Note sur la famille des Astars, p. 528.
Boisot (Jean-Baptiste), abbé de Saint-Vincent de Besançon, fondateur de la bibliothèque de cette ville, p. 333.
Boissard (Portrait inédit de l'antiquaire Jean-Jacques), par M. Castan, p. 350.
Boistel. — Étude sur la théorie de la rente, p. 455.
Boivin-Champeaux. — Biographie du président Thibaudeau, p. 459.
Bonafous. — Notice sur Palamède Tronc de Codolet, poëte satirique du xviie siècle, p. 348.
Bone (Documents pour servir à l'histoire de), par M. Féraud, p. 45.
Bonnefont (De) et Vivès. — Plans autographiés du tumulus de Baudement, p. 440.
Bonnevie, seigneur de Vervins (Notice sur Jean-Charles de), par M. E. Pichon, p. 449.

Digitized by Google

Bonnivard, prisonnier du Chillon (Les *menues pensées* de), p. 18.
Bordeaux vers 1450 (Publication de l'administration municipale de), p. 232.
Bordeaux (Documents sur la Fronde à), publiés par la Société des archives historiques de la Gironde, p. 232.
Bordeaux (Prix de 1,000 francs décerné à la Société des archives de la Gironde, à), p. 203.
Bordeaux (Registre des Grands Jours tenus à) par les conseillers du parlement de Paris, p. 232.
Borin (Docteur). — Traitement de certaines affections des femmes, p. 282.
Borius (A.), médecin de 1re classe de la marine (Médaille d'argent décernée à M.), p. 203.
Travaux sur la météorologie du Sénégal, p. 208.
Borrel (E.-L.). — Étude sur les monuments de l'antiquité dans la Tarantaise, p. 380.
Bossuet (Lettre de) à Mme d'Arbeu, communiquée par M. Beaune, p. 552.
Bouché-Leclercq. — Mémoire sur les augures, p. 348.
Boucher (E.). — Traduction française du *Divan de Ferazdak*, p. 14.
Boucher de Molandon. — La salle des thèses de l'université d'Orléans, p. 56, 224.
La première expédition de la pucelle d'Orléans, p. 220.
Séjour près d'Orléans d'Isabelle Romée, mère de Jeanne d'Arc, et de Pierre d'Arc, son frère, p. 221.
Note sur un gros tournois de saint Louis trouvé à Reuilly (Loiret), p. 444.
Bouchet (Émile). — La personnalité d'Homère, p. 314.
Boudrot (Abbé J.-B.). — Chef-d'œuvre de la peinture flamande au xve siècle, p. 395.
Bougie, l'ancienne *Saldæ* (Aqueduc souterrain de), p. 242.
Bouillet (J.-B.). — Conservateur du musée de Clermont-Ferrand, p. 247.
Note sur la découverte d'objets gaulois et romains dans la commune de Saint-Genès-Champanelle, p. 475.
Possesseur de la 1re médaille portant le nom de *Vercingétorix*, p. 247.
Boulay (de la Meurthe). — Monuments funéraires élevés à René Descartes, p. 67.
Bourbon l'Archambaud (Monographie du château de), p. 30.
Bourbonne-les-Bains (Mesures prises pour la conservation des antiquités, médailles, inscriptions, etc., découvertes à), p. 442, 443.
Bourdon [Léonard] (Le conventionnel), directeur d'une institution sous le nom de *Société de jeunes Français*, p. 465.
Bourg (A. du). — Notice sur Luzençon, p. 50.
Bourgeois (Docteur). — Description des monuments de la ville de Crépy-en-Valois, p. 484.
Bourquelot (F.). — Inscriptions antiques de Nice, de Cimiez et de quelques lieux environnants, p. 378.
Bousquet (Abbé). — Anciennes abbayes de l'ordre de Cîteaux dans le Rouergue, p. 48.
Boutaric. — Chargé de l'examen de documents, p. 10, 11, 14, 15, 434.
Administration d'Alphonse de Poitiers, frère de saint Louis (ouvrage cité), p. 231.
Résultat de l'examen des papiers de M. Langeron, p. 432.
Proposition relative aux œuvres inédites d'Aymon de Chabonnais, p. 435.

Digitized by Google

Membre de la commission chargée de l'examen des œuvres de Guy de Bazoches, p. 435.
Boutetière (De la). — Note sur Guillaume Prévost, évêque de Poitiers, p. 41.
Cartulaire de Coudrie, commanderie de l'ordre du Temple, p. 228.
Dons d'hommes en bas Poitou au xiiie siècle, p. 230.
Boutroux. — Mémoire sur les philosophes stoïciens de la Grèce, p. 348.
Boyer (H.). — Notice sur les divinités Bituriges, Mars Cososus et Solimara, p. 383.
Brantôme (Documents sur la famille de), publiés par la Société des archives de la Gironde, p. 232.
Brécy (Monnaies romaines du iiie siècle à), p. 510.
Brécy (Une visite à), par M. Barbey, p. 510.
Bresnier, membre de la Société algérienne. — Annonce de sa mort, p. 43.
Brest (Documents du xviie siècle envoyés par M. Mauriès, bibliothécaire de la ville de), p. 434.
Bretagne française (La) au xviie siècle, par M. René Kerviler, p. 17.
Brianson (Abbé de). — Auteur de l'*État de la Provence*, p. 310.
British Museum (Collections du), par M. René Kerviler, p. 17.
Broc (Recherches historiques et statistiques sur la commune du), p. 18.
Bruel. — Registre de Guillaume Trascal, archidiacre de Saint-Flour, p. 19.
Brun-Durand. — Communication de deux lettres de Henri III et de Catherine de Médicis, p. 434.
Note sur deux chartes de la fin du xe siècle concernant le *pagus Lugdunensis* et Tournon, p. 434.
Hommage d'une notice historique sur le monastère de Saint-Médard, p. 434.
Buchère. — Étude sur quelques points de la législation criminelle anglo-normande, p. 338.
Bugnot, membre de la Société algérienne. — Annonce de sa mort, p. 43.
La Mauritanie Césarienne et la ville de Iol Cæsarea (Cherchel), p. 44.
Bulle d'or (La) à Metz, par M. Charles Abel, p. 490.
Bulliot. — Rapport sur les fouilles du mont Beuvray, p. 26.
Inscription romaine relevée à Grenoble, p. 25.
Bunsen. — Intensité des réactions chimiques sous l'influence de la lumière, aux diverses époques de l'année, p. 211.
Burdet. — Étude sur la condition des femmes, p. 455.

C

Cachet d'empirique découvert à Sens par M. Poncelet, p. 516.
Cachet de Louis Ier de Châtillon, comte de Blois, p. 620.
Caen (Derniers jours du Puy des Palinods de), par M. E. de Beaurepaire, p. 299.
Caillemer. — Godomar, dernier roi des Burgondes, p. 306.
Transport des flottes à travers les isthmes dans les temps anciens, p. 458.
Calcaires devoniens supérieurs (Études sur les), par M. Gosselet, p. 275.
Caligny (De). — Travaux de mécanique et d'hydraulique, p. 210.
Calle (Destruction des établissements français de la), par M. Féraud, p. 45.
Cambrai (Étude sur l'ancienne métropole de), par M. Houdoy, p. 348.
Camps gaulois du Béarn (Recherches sur les), par M. Cénac-Moncaut, p. 473.
Canat de Chizy. — Construction du palais du parlement de Dijon, p. 51.

Digitized by Google

Capmas. — Lettres et fragments inédits de Mme de Sévigné, p. 317.
Carbonates et bicarbonates alcalins (Électrolyse des), p. 268.
Carbonnier (P.). — Découverte d'une station préhistorique dans le département de la Seine, p. 391.
Carbuccia (Colonel). — Travail archéologique sur le Madras'en, dit le Tombeau de Syphax, p. 245.
Cardaillac (De). — Nommé membre résidant, p. 2.
Carlet. — *Augustomagus* et *Litanobriga*, examen de l'opinion de Walckenaër sur la position de ces deux stations, p. 392.
Carondelet (Notice de M. Castan sur la Vierge des), p. 26.
Carrel (Jules). — Exploration dans une grotte à ossements, p. 71.
Carrère, canton de Garlin (Constructions féodales à), p. 476.
Carrière (Abbé). — Quelques détails sur le château d'Oiron en Poitou, p. 496.
Cartaillac. — Pendeloques en bronze et en fer, sous un dolmen de la Corrèze, p. 472.
Carte géologique du canton de Mende (Lozère), par M. Fabre, p. 280.
Carte hydro-géologique de la Seine et de Seine-et-Marne, par M. Delesse, p. 280.
Carte de Peutinger (Lecture nouvelle d'un passage difficile de la), par M. Ragon, p. 355.
Cartes géologiques de Saint-Pons, Lodève, Béziers et Montpellier, p. 295.
Cartulaire de Cluny (Demandes de publication de deux planches de chartes dans le premier volume du), p. 432.
Cartulaire de Coudrie, commanderie de l'ordre du Temple, édité par M. de la Boutetière, p. 228.
Cartulaire de Landevenec (Communication de M. A. de Barthélemy relative au), p. 435.
Cartulaire de Libaud, publié par M. Marchegay, p. 228.
Cartulaire de Marmoutiers pour le Dunois, par M. Tholin, p. 11.
Cartulaire de Robert Mignon, par M. Adolphe de Dion, p. 303.
Cartulaire de Saint-Guilhem-le-Désert, par M. Cons, p. 348.
Cartulaires des abbayes de Saint-Cyprien de Poitiers et de Saint-Nicolas, publiés par M. Redet, p. 228.
Castan (Auguste), bibliothécaire à Besançon, correspondant, nommé officier d'académie, p. 204.
Lettre à M. L. Delisle, membre de l'Institut, p. 11.
Probabilités d'un voyage du roi saint Louis à Besançon en 1259, p. 11.
Hommage d'une brochure : La Vierge des Carondelet, p. 26.
Portrait inédit de l'antiquaire Jean-Jacques Boissard, p. 350.
Mémoire sur le Champ de Mars de Vesontio, p. 497.
Les sceaux de la commune, l'hôtel de ville et le palais de justice de Besançon, p. 501.
Monnaies gauloises des Séquanes, p. 503.
Castelnau d'Essenault (Marquis de). — Inscription en langue gasconne du xive siècle, p. 26.
Cathédrale d'Agde (Notice sur l'ancienne), p. 73.
Cathédrale de Nimes (Description de la), par Fléchier, p. 27.
Catherine du Chemin, femme de François Girardon (Portrait de), au musée de Troyes, p. 372.

Digitized by Google

Catherine de Médicis (Lettre de), dans les archives de Romans, p. 434.
Cavelier de la Salle (Documents concernant la famille), p. 9.
Caudel (Abbé). — Travaux sur diverses voies romaines et gallo-romaines, p. 485.
Caumont (De). — Notice par M. Robillard de Beaurepaire, p. 459.
Cause célèbre au xviie siècle (Une), par M. Pelou, p. 460.
Caussé. — Description de l'ancienne table de marbre blanc de l'autel de Saint-Saturnin, à Toulouse, p. 495.
Cauvet (Jules). — Notice sur l'ancienne université de Caen, p. 458.
Notice sur Alfred Trolley, p. 459.
Cayx de Saint-Aymour. — Voie romaine de Senlis à Beauvais, p. 486.
Cazalis de Fondouce, à Montpellier (Médaille d'argent décernée à M.), p. 203.
Étude sur les gisements de la période quaternaire ou préhistorique du département du Gard, p. 212.
Celle (Inscription existant dans l'ancien couvent de la), p. 25.
Cenac-Moncaut. — Recherches sur les camps gaulois et romains du Béarn, p. 473.
Céramique en Auvergne (Étude sur la), par M. Cohendy, p. 247.
Cerès (Abbé). — Présence de pendeloques en bronze et en fer sous un dolmen de l'Aveyron, p. 472.
Cernion [Ardennes] (Notice sur la commune de), p. 28.
Cezanne (Inscriptions de cloches de l'église de), p. 27.
Cezier (Jehan du). — Moyen de vivre heureux, p. 42.
Le Philalèthe, ou l'ami de la Vérité, p. 42.
Cezier (Notice sur Jehan du), par M. A. Richard, p. 41.
Chabouillet. — Chargé de rédiger les instructions aux correspondants relativement à la numismatique, p. 20.
Procès-verbaux des séances de la section d'archéologie, p. 20, 30, 437, 443.
Rapport sur une communication de M. l'abbé Barbier de Montault, p. 34.
Opinion sur un quinaire d'or de Gordien d'Afrique père, p. 31.
Discours à la réunion annuelle des Sociétés savantes, p. 235.
Compte rendu des lectures faites à la section d'archéologie, p. 350.
Catalogue général des camées et autres monuments du cabinet des médailles, ouvrage cité, p. 255.
Rapport sur une conférence faite à Oxford sur les diptyques consulaires, p. 118.
Rapport sur un *pugilar* communiqué par M. l'abbé Barbier de Montault, p. 566.
Rapport sur une monnaie du pape Clément VI frappée à Avignon et sur un ancien fer à relieur, p. 570.
Rapport sur un *fac-simile* d'une planche reliée communiqué par M. Kuhnoltz-Lordat, p. 572.
Chailly, chambellan de Charles VII (Note sur), p. 10.
Chailly-en-Brie (Ordonnance inédite sur le droit de justice dans la ville de), p. 10.
Challe. — Le servage et les affranchissements dans le comté de Tonnerre, p. 344.
Challes, près Chambéry (Grotte à ossements sur la colline de), p. 71.
Châlons-sur-Marne (Copie des œuvres de Guy de Bazoches, chantre de la cathédrale de), p. 435.
Chambéry (Grotte à ossements sur la colline de Challes, près), p. 71.
Chambord (Document relatif à deux des premiers architectes de), p. 17.
Chambord (Documents sur le château de), par M. Dupré, p. 444.
Chambord (Travaux de défense faits au vieux castel de) en 1412, p. 622.

Digitized by Google

Champ de Mars de Vesontio (Notice sur le), par M. A. Castan, p. 497.
Champonsac (Monographie des cantons de), par M. A. Lecler, p. 464.
Chanel. — Moyens de conserver sans danger les collections d'histoire naturelle, p. 285.
Chant populaire à Alger rapporté par M. Féraud, p. 45.
Chapelle de Saint-Aubin à Crépy-en-Valois, p. 484.
Chapelle de Saint-Germain à Crépy-en-Valois, p. 485.
Chapelle de Saint-Lazare ou de Sainte-Madeleine à Crépy-en-Valois, p. 485.
Charencey (De). — Étude sur un texte en langue maya, p. 458.
Charles IV de Lorraine (Liaison de) avec Béatrix de Cusance, princesse de Cantecroix, p. 308.
Charles VI (Senlis et ses environs à l'époque de), par M. de Marsy, p. 487.
Charles VII (Mémoire des habitants de Poitiers au roi), p. 230.
Charles VIII. — Donation au couvent de Saint-François-de-Paule, au Plessis-lez-Tours, p. 68.
Charles d'Orléans (La librairie de), par M. L. Jarry, p. 57.
Charles d'Orléans. — Donation de l'île aux Bœufs au frère de la Pucelle, p. 225.
Charles le Téméraire (Les dépouilles de) à Berne, par M. Beaune, p. 240.
Charles (Léopold), correspondant à la Ferté-Bernard. — Annonce de sa mort, p. 12.
Charma [Antoine] (Notice nécrologique sur), par M. Denis, p. 459.
Chartes de l'abbaye de Mores, publiées par M. l'abbé Leclerc, p. 512.
Chartes communales de la France (Mémoires sur les), par M. Duval, p. 348.
Chartes inédites de Jean, sire de Joinville, p. 11.
Chartes poitevines de l'abbaye de Saint-Florent, près Saumur, recueillies par M. Marchegay, p. 228.
Chartres (Travail sur la cathédrale de), par M. Paul Durand, p. 439.
Chartreuse de Dijon (Conservation de la), p. 235.
Chartreuse de Dijon (Restes de l'ancienne), par M. Fevret de Saint-Mesmin, p. 240.
Chauvet. — Requête des habitants de Remoulins au comte d'Ornano, p. 16.
Voies romaines chez les Volkes Arécomiques, p. 28.
Envoi d'un bref d'Innocent VI, accordant une indulgence plénière aux habitants d'Alais, p. 434.
Chassagny, inventeur d'un nouveau forceps, nommé par lui *cranio-tripsotomie*, p. 290.
Chassaing. — Copie d'un rôle du Reinage d'une confrérie, p. 9.
Communication du rôle du Reinage de la confrérie de Saint-Jacques des villageois de Vals, p. 557.
Chaté de Bovioles (Le), par M. Cournault, p. 104.
Château de Montils [Loir-et-Cher] (Documents sur le), p. 625.
Château d'Oiron en Poitou (Quelques détails sur le), par M. l'abbé Carrière, p. 496.
Châteaux féodaux de l'Auvergne, par M. Mallay, p. 247.
Château-Thierry (Croix d'églises et de cimetières et calvaires de l'arrondissement de), p. 509.
Château-Thierry (Mots patois et locutions en usage dans l'arrondissement de), p. 341.
Châtelet (Le) d'Orléans et la librairie de Charles d'Orléans, par M. Jarry, p. 57.

Digitized by Google

Châtellerault (La ville de) en 1739, d'après les papiers inédits d'un magistrat contemporain, par M. de Saint-Genis, p. 315.
Châtelliers de Frémur (Mémoire sur les), par M. Godard Faultrier, p. 362.
Chennevières (Marquis de). — Nommé membre titulaire, p. 3.
Cherbonneau. — Hommage d'une brochure intitulée : *Divan de Ferazdak*, p. 14.
Les écrivains de l'Algérie au moyen âge, p. 44.
Exploration archéologique du Chettâba, près Constantine, p. 240.
Chérias. — Histoire dauphinoise aux VIIe et VIIIe siècles, p. 456.
Chéruel. — Nommé membre titulaire, p. 1.
Chettâba, près Constantine (Exploration du), par M. Cherbonneau, p. 240.
Chevalier (Abbé), président de la Société archéologique d'Indre-et-Loire. — Nommé officier d'académie, p. 204.
Chevalier (Abbé) et Quincarlet. — Le couvent de Saint-François-de-Paule, au Plessis-lez-Tours, p. 69.
Hommage de l'inventaire analytique des archives municipales d'Amboise, p. 17.
Chevalier (Abbé Ulysse), correspondant à Romans. — Nommé officier de l'instruction publique, p. 204.
Chevaliers de la Légion d'honneur nommés à la séance annuelle des Sociétés savantes, p. 205.
Chevaliers du noble jeu de l'Arquebuse, par M. Proust, p. 456.
Chevrier (Jules). — Dessins de mors de chevaux et de busandales modernes, p. 26.
Communication relative à d'anciens mors de chevaux et au ferrage des bœufs, p. 586.
Chon. — Étude sur l'histoire des États-Unis au XVIIIe siècle, p. 348.
Chotard. — Un premier essai de gouvernement constitutionnel en France au XIVe siècle, p. 348.
Christy (Henri). — Monuments dits celtiques dans la province de Constantine, p. 245.
Cimetière burgonde de Cussey-sur-l'Ognon, par M. J. Gaultier, p. 505.
Cippes votifs du musée Calvet (Examen de deux), par M. Deloye, p. 164.
Clairvaux (Le trésor de), par M. l'abbé Lalore, p. 440.
Claude II (Inscription portant le nom de) avec le titre de Parthicus Maximus, p. 244.
Clément V (Copies de trois lettres du pape), p. 15.
Clément de Ris (Comte). — Chargé de l'examen de documents, p. 439, 444.
Rapport sur les Mémoires de la Société archéologique de Touraine, p. 67.
Clermont-Ferrand (Musée de la ville de), p. 247.
Clermont-Ferrand (Objets antiques découverts dans l'enclos du Bois-du-Cres, à), p. 31.
Clermont-Ferrand (Prix de 1,000 francs décerné à l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de), p. 203.
Clermont-Ganneau, drogman à l'ambassade de France à Constantinople. — Nommé chevalier de la Légion d'honneur, p. 205.
Cloistre [Martin] (Notice sur), par M. A. Dupré, p. 95.
Clotilde de Surville (Étude sur la question de), par M. Macé, p. 455.
Cluses [Mont-Blanc] (Ordres donnés par le général Santerre à), p. 15.

Digitized by Google

Cobet. — Paroles prononcées au jubilé centenaire de Leyden, p. 256.
Coc, notaire à Agen (Registre de l'étude de R.), p. 16.
Cocherris, chargé de l'examen de documents, p. 16.
Origine et formation des noms de lieux, p. 357.
Cochet (Abbé). — Dissertation sur un sceau découvert à Longueville, p. 24.
Cœlomètre, appareil pour faciliter l'exposition du système du monde, p. 259.
Cohendy. — Étude sur la céramique en Auvergne, p. 247.
Coislin, arrière-petit-fils de Séguier (Copie du testament de), p. 434.
Coligny (Marquis de), correspondant de l'Académie des sciences. — Nommé chevalier de la Légion d'honneur, p. 204.
Collection des documents inédits (Rapport sur la), par M. de Watteville, p. 229.
Collections d'histoire naturelle (Conservation des), par M. Chanel, p. 285.
Collégiale de Saint-Quentin (Mémoire sur la), par M. Pierre Bénard, p. 393.
Collin, ingénieur. — Rapport sur les ouvrages de la commune de Fleury, p. 221.
Collodion (Propriétés physiques des lames de), p. 269.
Collot. — Exploration de l'*infralias* des environs de Saint-Chinian (Hérault), p. 278.
Colonisation en Corse avant 1789 (Essais de), par M. Duhamel, p. 326.
Colonnes itinéraires nouvellement découvertes sur la voie romaine de Clermont à Lyon par Vichy, p. 247.
Colonnes romaines en Auvergne, par M. Mathieu, p. 247.
Combes. — Lettres des protestants à Henri IV pour empêcher sa conversion, p. 373.
Combescure, professeur à la Faculté des sciences de Montpellier (Médaille d'argent décernée à M.), p. 203.
Aperçu élémentaire sur les formes algébriques, sur les déterminants fonctionnels et les coordonnées curvilignes (Annales de l'École normale), p. 209.
Commanderie de Saint-Mauvis au grand prieuré de France, p. 10.
Comminges (Répression d'une révolution démocratique à Agen par la compagnie de M. de), p. 329.
Commission départementale des antiquités de la Côte-d'Or (Prix de 1,000 francs décerné à la), p. 203.
Commission nommée par la section d'histoire pour la désignation des Sociétés auxquelles des récompenses seront décernées dans le courant de 1875, p. 431.
Commission nommée dans la section d'histoire pour procéder à la révision de la liste des correspondants, p. 431.
Commission nommée dans la section d'archéologie pour procéder à la révision de la liste des correspondants, p. 437.
Commission nommée dans la section d'archéologie pour la désignation des Sociétés savantes des départements auxquelles des récompenses seront décernées dans le concours de 1875, p. 438.
Commission nommée pour l'examen des œuvres de Guy de Bazoches, p. 435.
Comtes de la Paix dans le Rouergue (Origine et étendue du), par M. Guirondet, p. 49.
Communes du Nord (Études sur les) lors du désastre d'Azincourt, p. 338.
Communes du département des Ardennes (Notice sur des), par M. Nozot, p. 28.
Communes du département de Vaucluse (Étude sur les), par M. l'abbé André, p. 8.
Compagnies de tir en Savoie (Notes sur les), p. 70.
Compiègne (Décoration de la façade de l'hôtel de ville de), p. 10.

Digitized by Google

Compiègne (Notice sur une statue découverte dans la forêt de), par M. de Roucy, p. 353.
Compte rendu des communications faites à la section des sciences, par M. E. Blanchard, p. 257.
Compte rendu des lectures faites à la Sorbonne dans la section d'histoire et de philologie, par M. Hippeau, secrétaire de la section, p. 299.
Compte rendu des lectures faites à la section d'archéologie, par M. Chabouillet, secrétaire de la section, p. 350.
Comptes d'Alphonse de Poitiers, de 1243 à 1248 (Publication des), p. 231.
Comtes de Flandre de la maison d'Autriche (Histoire monétaire des), par M. Deschamps de Pas, p. 31.
Concours ouverts par la Société archéologique et historique d'Orléans, p. 226.
Condition des femmes (Étude sur la), par M. Burdet, p. 455.
Confrérie de Saint-Jacques des villageois de Vals, près le Puy (Rôle du Reinage de la), p. 557.
Conget. — L'église Notre-Dame-du-Camp, à Pamiers, p. 474.
Congrès de Quimper en 1873, par M. René Kerviler, p. 17.
Cons. — Cartulaire de Saint-Guilhem-le-Désert, p. 348.
Constans. — Identité de Marie de France et de Marie de Compiègne prouvée par *L'Évangile aux femmes*, p. 311.
Constantin (Abraham), peintre français, p. 87.
Constantine (Expédition et prise de), par M. Watbled, p. 44.
Constantine (Les corporations de métiers avant la conquête française à), p. 45.
Constantine (M. le général Creuly, fondateur de la Société archéologique de), p. 240.
Constantine (Prix de 1,000 francs décerné à la Société archéologique de), p. 203.
Constructions féodales des communes de Carrère, Balirac et Roquefort de Tursan, canton de Garlin, p. 476.
Consulats français dans le Levant et les États barbaresques (Aperçu sur les premiers), p. 45.
Consuls de Montauban (Banquet annuel des), par M. Devals aîné, p. 475.
Contrat d'apprentissage d'un jeune artiste béarnais, p. 122.
Coqueau (Étienne), un des premiers architectes de Chambord, p. 17.
Coquillion. — Action du platine sur les hydrocarbures en présence de l'oxygène de l'air, p. 264.
Corblet (Abbé J.). — Hommage du tome IV de l'Hagiographie du diocèse d'Amiens, p. 26.
Empreinte d'un sceau trouvé dans le presbytère de Guillancourt, p. 26.
Notice sur les religieux de Saint-Vigor, p. 487.
Corporation des marchands fréquentant la rivière de Loire, par M. Mantellier, p. 218.
Corporations de métiers à Constantine, par M. Féraud, p. 45.
Correspondants et correspondants honoraires du Ministère pour les travaux historiques, p. 397.
Corse (Institution du syndicat en), p. 9.
Corse (Document relatif à la colonisation grecque en), p. 433.
Corse (Essais de colonisation en) avant 1789, par M. Duhamel, p. 326.
Corté (Documents relatifs à l'université de Corse établie à), p. 433.
Costume et insignes du pape, par M. le chanoine Barbier de Montault, p. 30.

Digitized by Google

Cocaraze de Laà. — Copies de lettres du pape Clément V, p. 15.
Coudrie, commanderie de l'ordre du Temple (Cartulaire de), p. 278.
Courses dérivées du cercle (Étude sur les), par M. Saint-Loup, p. 259.
Cournault, chargé d'examiner la question des fouilles exécutées par la Société archéologique de Vervins, p. 24.
Inscription romaine, statuette en bronze et vases paraissant d'origine africaine, p. 30.
Diverses communications manuscrites, p. 104.
Dessins exécutés pendant un voyage en Suisse, p. 257.
Communication relative à une borne milliaire et autres objets anciens, p. 586.
Courtavant [Aube] (Découverte d'une sépulture de l'âge de bronze à), p. 362.
Courtois, secrétaire archiviste de la Société des antiquaires de la Morinie (Notice sur la vie et les ouvrages de), p. 462.
Courtois (Jacques), dit le Bourguignon, artiste français, p. 81.
Courtozé, commune d'Azé, arrondissement de Vendôme (Fresques découvertes à), p. 439.
Coutances (L'aqueduc et la cathédrale de), par M. L. Quénault, p. 364.
Coutant (Lucien). — Fouilles sur le plateau de *Landunum*, p. 238.
Coutume de Normandie (Condition des lépreux d'après la), p. 336.
Coutumes de la Réole, Marmande, Montségur, Fumel, Gontaud, Bazas, publiées par la Société des Archives historiques de la Gironde, p. 231.
Couvent des dominicains de Saint-Maximin (Monographie du), p. 452.
Crânes humains envoyés avec une notice par M. G. Leroy, p. 31.
Cranio-tripsotomie, nom donné à un nouveau forceps proposé par M. Chassagny, p. 290.
Crépy-en-Valois (Description des monuments de), par M. le Dr Bourgeois, p. 484.
Creuly (Général), fondateur de la Société archéologique de Constantine, p. 240.
Examen des inscriptions de Constantine, p. 245.
Crèvecœur (Philippe de), commissaire du duc de Bourgogne en 1467, p. 321.
Cristallisation (Théorie de la), par M. Ad. Watelet, p. 260.
Cristaux uni-axes (Loi de la double réflexion totale dans les), par M. Abria, p. 271.
Croisade contre les Albigeois. — Document communiqué par M. G. Desjardins, p. 518.
Croiset. — Les prédécesseurs de Tibulle et de Properce, p. 348.
Croix du xiiie siècle (Note sur une), par M. Élie Rossignol, p. 474.
Croix d'églises et de cimetières et calvaires de l'arrondissement de Château-Thierry, par M. Barbey, p. 509.
Crozet. — Résumé de l'histoire du Dauphiné sous les dauphins, p. 456.
Cussey-sur-l'Ognon (Cimetière burgonde à), p. 505.
Cussy (Rapport sur la colonne de), par M. Baudot, p. 238.
Cumont (De), ministre de l'instruction publique, présent à la séance du 4 novembre 1874, p. 5.

D

Dalmas. — Phénomènes électriques des cellules de l'animal et du végétal, p. 215.
Damien. — Notice sur un traité manuscrit de philosophie de Benoît Maugue, p. 324.
Daoulas et son abbaye, par M. P. Levot, p. 395.

Digitized by Google

Dargel. — Chargé de l'examen de documents, p. 29, 439, 440, 443.
Rapport sur l'état actuel des portes de Saint-Maclou de Rouen, p. 21.
Communication d'un fragment de diptyque attribué au VIe ou au VIIe siècle, p. 33.
Rapport sur une communication de M. Ch. Roessler, p. 34.
Rapport sur les Mémoires de l'Académie des sciences, lettres et arts d'Arras, p. 63.
Rapport sur une communication de M. Roessler sur des horloges et des montres solaires, p. 116.
Communication relative aux procédés de gravure employés à la Gazette des Beaux-Arts, p. 442.
Notice nécrologique sur M. Adolphe Lance, p. 443.
Rapport sur les Mémoires de la Société d'émulation du Doubs, p. 497.
Darwin (Théorie de) appliquée à la philologie, p. 303.
Daufresne de la Chevalerie. — Une page inédite de l'histoire de France relative à Bertrand Duguesclin, p. 12, 75.
David. — Notes sur le physicien naturaliste Réaumur et sur le médecin Helvétius, p. 39.
David (Jules). — Extrait d'une histoire inédite de la poésie sémitique, p. 458.
Delage. — Étude sur les terrains de l'Ille-et-Vilaine, p. 273.
Delambre. — Discussion au sujet du crâne de Descartes, p. 68.
Delayant. — Procès des frères Plusquallec, seigneurs de Taillebourg, p. 230.
Delègue, professeur de philosophie à la Rochelle. — Revendication de priorité de l'histoire des mathématiques en faveur du marquis de l'Hospital, p. 258.
Delesse, auteur de la carte hydrogéologique de la Seine et de Seine-et-Marne, p. 280.
Delfortrie (E.). — Mémoire sur la découverte d'un squelette entier de Rytiodus, p. 288.
Notice sur quatre hipposandales de l'époque gallo-romaine, p. 354.
Delignières. — Table générale des travaux de la Société d'émulation d'Abbeville, p. 62.
Delisle (L.). — Chargé de l'examen de documents, p. 19, 433.
Indication des principaux travaux du Comité, p. 6.
Considération sur l'utilité des cartulaires, p. 230.
Origine des archives du ministère des affaires étrangères, p. 13.
Rapport sur une page inédite de l'histoire de France, relative à Bertrand Duguesclin, par M. Daufresne de la Chevalerie, p. 12, 75.
Communication des propositions du Comité pour les prix de 1875, p. 435.
Communication relative à la publication des Rôles gascons, p. 431.
Observation sur le registre des comptes royaux du XIIIe siècle, par Robert Mignon, p. 305.
Observation relative au *Draco* d'Étienne de Rouen, publié par M. Angelo Maï, p. 323.
Delmatte. — Notice sur la vie et les ouvrages de M. Courtois, p. 462.
Deloye. — Notice sur deux cippes votifs du musée Calvet à Avignon, p. 24, 164.
Delsol. — Proposition de créer un droit de succession au conjoint survivant, p. 320.
Demory (Notice sur le peintre), par M. C. Legentil, p. 67.
Deneuvre (Note sur des découvertes archéologiques faites à), p. 104.

Digitized by Google

Denis (Abbé A.). — Jeanne d'Arc à Lagny-sur-Marne, p. 347.
Dépôts aux Archives :
Bulle d'Innocent X accordant à l'abbé de Saint-Aphrodise le droit de porter les ornements pontificaux, p. 434.
Reproduction à l'aquarelle d'une porte très-ancienne à l'entrée du bureau des comptables de la marine à Alger, p. 440.
Fac-simile de la signature d'Ysabel de Bavière, p. 9.
Dépôts à la bibliothèque du Comité :
Ancienne décoration de la façade de l'hôtel de ville de Compiègne, p. 10.
Alise, Vercingétorix et César. — Monographie de l'église de Saint-Vorles, par M. Mignard, p. 28.
Bibliographie compiégnoise, par M. A. de Marsy, p. 10.
La Bretagne à l'Académie française au XVIIIe siècle, par M. René Kerviler, p. 17.
Catalogue de l'œuvre du baron Henri de Triqueti, précédé d'une notice sur ce sculpteur, par M. le baron de Girardot, p. 8.
Le chancelier Pierre Séguier, second protecteur de l'Académie française, par M. René Kerviler, p. 17.
La commanderie de Saint-Mauvis au grand prieuré de France, p. 10.
Le costume et les insignes du pape, par M. Barbier de Montault, p. 30.
Compte rendu d'une exposition d'objets d'art à Châtellerault, par M. de Saint-Genis, p. 31.
Conférences sur les résultats obtenus par les études épigraphiques algériennes, par M. Féraud, p. 27.
Congrès de Quimper en 1873, par M. Kerviler, p. 17.
Description des monnaies et médailles trouvées à Saint-Cyr et aux environs, par M. l'abbé Giraud, p. 439.
Divan de Ferazdak, publié par M. Cherbonneau, p. 14.
Des tailles et des impositions au pays de l'Agenais durant le XVIe siècle, par M. Tholin, p. 11.
Éloge funèbre de M. Henri de Laplanc, par M. Deschamps de Pas, p. 19.
Études sur l'architecture religieuse dans l'Agenais, du Xe au XVIe siècle, par M. Tholin, p. 28.
Étude sur l'allodialité dans la Drôme, de 1000 à 1400, p. 18.
Études sur l'ancien droit en Bourgogne, d'après les protocoles des notaires, p. 11.
Études historiques sur l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, par M. A. de Marsy, p. 10.
La guerre dans l'Ouest, par M. Roulin, ancien officier, p. 436.
Histoire de l'abbaye de Prémontré par M. Taiée, de Laon, 1re et 2e partie, p. 432.
Histoire monétaire des comtes de Flandre de la maison d'Autriche, par M. Deschamps de Pas, p. 31.
Inventaire analytique des archives municipales d'Amboise, par M. l'abbé Chevalier, p. 17.
Notice historique sur le monastère de Saint-Médard, par M. Brun-Durand, p. 434.
Note sur les monuments celtiques d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande, et sur les collections du British Museum, par M. René Kerviler, p. 17.

Digitized by Google

Participation du 2e arrondissement maritime à la guerre de 1870-1871, par M. Levot, p. 435.
Probabilités d'un voyage du roi saint Louis à Besançon en 1259, p. 11.
Recherches historiques sur le protestantisme dans le Melunais, p. 10.
Roncevaux et la chanson de Roland. Épigraphie des Basses-Pyrénées. Voies de la région du sud-ouest, par M. François de Saint-Maur, p. 19.
Le trésor de Clairvaux, par M. l'abbé Lalore, p. 440.
Treize chartes de Jean, sire de Joinville, p. 11.
Les voies romaines chez les Volkes Arécomiques, p. 28.
La Vierge des Carondelet, par M. A. Castan, p. 26.
Derniers jours du Puy des Palinods de Caen, par M. E. de Beaurepaire, p. 299.
Désagrégation des roches d'Auvergne au point de vue de la formation de la terre arable, p. 271.
Descartes [René] (Monuments funéraires élevés à), par M. Boulay (de la Meurthe), p. 67.
Deschamps de Pas. — Essai sur l'histoire monétaire des comtes de Flandre, de la maison d'Autriche, p. 31.
Éloge funèbre de M. Henri de Laplane, p. 19.
Deseille. — Les communes du Nord lors du désastre d'Azincourt, p. 338.
Desjardins (E.). — Opinion sur la position d'Augustomagus (Senlis selon lui), p. 393.
Desjardins (G.). — Communication d'un document sur la croisade contre les Albigeois, p. 518.
Diverses communications adressées au Comité, p. 518.
Desjardins (T.). — Hommage de trois brochures, p. 439.
Mémoire sur les monuments de Ravenne, p. 439.
Deshoulières (Correspondance de Fléchier avec Mme), p. 461.
Desmarais (J.-B.), peintre français, p. 86.
Desmaze (Charles). — Mémoire sur l'abbaye de Saint-Quentin-en-l'Isle de Saint-Quentin, p. 489.
Desnoyers (Abbé). — Notice sur les objets trouvés dans la Loire pendant les années 1872, 1873 et partie de 1874, p. 363.
Desnoyers (J.). — Chargé de l'examen de documents, p. 10, 19.
Rapport sur des documents communiqués par M. Augustin Chassaing, p. 524.
Rapport sur des communications de M. Desjardins, p. 518.
Dessins de mors de chevaux et de busandales modernes, ou fers de bœufs, envoyés par M. J. Chevrier, p. 26.
Dessins pris dans les musées et dans les collections privées, rapportés par M. Cournault d'un voyage en Suisse, p. 357.
Détermination de la force chimique contenue dans la lumière du soleil, par M. E. Marchand, p. 265.
Devals aîné, correspondant à Montauban. — Annonce de sa mort, p. 12.
Le banquet annuel des consuls de Montauban, p. 474.
Répertoire archéologique du département de Tarn-et-Garonne, p. 474.
Devoucoux (A.). — Observations archéologiques sur plusieurs bas-reliefs de l'église cathédrale d'Autun, p. 239.
Devoulx. — Registre des prises maritimes, p. 44.
La première révolte des janissaires à Alger, p. 44.

Digitized by Google

Le capitaine Prépaud, p. 44.
Les édifices religieux de l'ancien Alger, p. 44.
Note au sujet de la communication du traité de commerce conclu en 1694 avec Alger, p. 433.
Diatomacées (Observations sur quelques formes anormales et tératologiques des), p. 278.
Dictionnaire topographique du département des Alpes-Maritimes, par M. l'abbé Tisserand, p. 11.
Dictionnaire topographique du département de Tarn-et-Garonne, par M. Moulenq, p. 18.
Dictons et sobriquets populaires du Vivarais, par M. Vaschalde, p. 19.
Die (Histoire protestante de), par M. Arnaud, p. 456.
Dieu. — Exposition des principes généraux du mouvement, p. 258.
Dijon. — Prix de 1,000 francs décerné à la Commission départementale des antiquités de la Côte-d'Or, p. 203.
Conservation de la Chartreuse, du portail de l'église et du puits de Moyse, p. 235.
Construction du palais du parlement, p. 51.
Établissement de la commune de Dijon, par M. Amanton, p. 240.
Dion (Adolphe de). — Le cartulaire de Robert Mignon, p. 303.
Diptyque d'ivoire avec inscription, découvert à Rome, p. 25.
Diptyque du vi^e ou du viie siècle (Fragment d'un), communiqué par M. Darcel, p. 33.
Diptyques consulaires (Conférence à Oxford sur les), p. 118.
Discordes religieuses de la Russie au xviie siècle (Épisode des), par M. Rambaud, p. 459.
Discours de M. Émile Blanchard, secrétaire de la section des sciences, à la réunion des Sociétés savantes, p. 206.
Discours de M. Chabouillet à la réunion annuelle des Sociétés savantes, p. 235.
Discours de M. Hippeau à la réunion annuelle des Sociétés savantes, p. 217.
Discours de M. Wallon, ministre de l'instruction publique, à la distribution des récompenses accordées aux Sociétés savantes, p. 197.
Distribution des récompenses accordées aux Sociétés savantes, p. 197.
Divan de Ferazdak. — Brochure publiée par M. Cherbonneau, p. 14.
Djidgeli (Expédition du duc de Beaufort contre), p. 45.
Documents imprimés dans la *Revue :*
Croisade contre les Albigeois, p. 523.
Documents sur le château de Montils (Loir-et-Cher), p. 625.
Le droit du bourreau en 1730.
Épitaphe d'un cardinal français à Rome, p. 593.
Épitaphe de Françoise de Narbonne, duchesse d'Angoulême, veuve de Charles de Valois, fils légitime de Charles IX, p. 163.
Épitaphes d'Antonio Lanfrerio et de Claude Gellée à Saint-Louis-des-Français, p. 91.
État des joyaux et draps de soie achetés par Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, p. 590.
État d'objets achetés par ordre de Marguerite de Flandres, duchesse de Bourgogne, p. 604.
Examen comparé de deux cippes votifs du musée Calvet, p. 164.

Digitized by Google

Inscription de l'église de Châteauvieux (Loir-et-Cher), p. 627.
Inventaire des meubles du prince de Condé, p. 137.
Inventaire du trousseau de Marie de Bourgogne, mariée à Adolphe, comte de Clèves, p. 612.
Lettre de Bossuet à Mme d'Arbeu, p. 553.
Lettres patentes de Louis XI pour Charles des Astars, connétable de Bordeaux et bailli du Vivarais, p. 524.
Lettres patentes de la donation faite par Louis XI à Charles des Astars, p. 529.
Une marque probable de jaugeage de l'époque de la domination romaine en Gaule, p. 128.
Notes sur quelques émailleurs de Blois au XVIIe siècle, par M. A. Dupré, p. 97.
Pèlerinage à Saint-Jacques de Compostelle, p. 521.
Prospectus pour l'ouverture du palais Précieux à Paris en 1655, p. 562.
Quittance du prix d'écussons et d'une bannière aux armes de la maison d'Orléans-Valois en 1398, p. 152.
Retrait d'un bijou donné en gage (1588), p. 591.
Rôle du Reinage de la confrérie de Saint-Jacques des villageois de Vals, près le Puy-en-Velay, p. 557.
Travaux faits au château de Blois en 1411, p. 623.
Trois marques de fabrique de verriers à l'époque de la domination romaine dans les Gaules, p. 124.
Tarif du XIIIe siècle dressé par ordre du viguier de Nimes, p. 534, 552.
Deux *vidimus* de chartes en faveur de la maison Ladre de Soissons, p. 76.
Dollfus. — Étude géologique sur les terrains crétacés et tertiaires du Cotentin, p. 287.
Dolmens et demi-dolmens (Groupe de) des environs de Mas-d'Azil (Ariége), p. 472.
Dolmens où l'on a trouvé des objets en bronze et en fer, p. 473.
Domart-sur-la-Luie, arrondissement de Montdidier (Copie d'un acte mortuaire trouvé dans les registres de la commune de), p. 7.
Donaud (Docteur). — Expériences sur l'inoculabilité de quelques lésions de la peau, p. 285.
Doneau [Hugues] (Les dernières années de), par M. Eyssel, p. 52.
Dons d'hommes en bas Poitou (Pièces relatives à des), p. 230.
Douaren (François Le), jurisconsulte du XVIe siècle (Notice sur), par M. P. Huguet, p. 349.
Douët d'Arcq. — Chargé de l'examen de documents, p. 24, 26.
Rapport sur les Mémoires de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, p. 69.
Nouveau recueil des comptes de l'argenterie des rois de France, p. 54.
Rapport sur les Mémoires et documents de la Société savoisienne, p. 33.
Rapport sur des sceaux du moyen âge communiqués par MM. les abbés Cochet, Corblet et Barbier de Montault, p. 579.
Rapport sur les Bulletins et Mémoires de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine, p. 481.
Rapport sur les Mémoires de la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon, p. 477.
Rapport sur les Annales de l'Académie de Mâcon, p. 492.

Digitized by Google

Doumet-Adanson. — Observations sur la formation des lacs salés de la Tunisie, p. 293.
Origine des *chotts* d'importance secondaire, p. 272.
Dragonne, ou le chevalier Baltazar, de Guise (Note sur la), par M. Menneson, p. 449.
Draguignan (Mémoire sur l'hôtel Raimondis-Canaux à), par M. Mercier, p. 451.
Drepanaphorus spectabilis (Structure anatomique du), par M. Marion, p. 281.
Droits à attribuer au conjoint survivant (Observations de M. Thézard sur les), p. 319.
Drouin (Léon). — Publication de l'ouvrage intitulé *Bordeaux en 1450*, p. 234.
Druilhet-Lafargue, secrétaire général de la Société linnéenne de Bordeaux. — Lecture à la Sorbonne, p. 288.
Dubédat. — Biographie de Me Allou, avocat du barreau de Paris, p. 464.
Notice biographique sur François Alluaud, p. 465.
Ducat (Alfred), membre de la Société d'émulation du Doubs à Besançon, p. 204.
Ducis. — Ordres donnés par le général Santerre à Cluses (Mont-Blanc), p. 15.
Ducrocq (Th.). — Le sesterce du trésor de Vernon, p. 350.
Ducrot (Abbé). — Lettre relative à la station préhistorique du Grot-au-Charnier, à Solutré, p. 23.
Dufour (Auguste) et François Rabut. — Notes pour servir à l'histoire des compagnies du tir en Savoie, p. 70.
Duhamel. — Pièces concernant l'institution du syndicat en Corse, p. 9.
Essai de colonisation française en Corse avant 1789, p. 326.
Documents relatifs à l'université de Corse établie à Corte, p. 433.
Duleau. — Legs fait à la Société archéologique et historique de l'Orléanais, p. 226.
Fondation du musée historique d'Orléans, p. 225.
Dumont. — Envoi de documents sur les artistes français en Italie, par M. Eugène Müntz, p. 443.
Dunkeld [Écosse] (Piliers symboliques de), p. 10.
Dupotet, commandant, l'un des fondateurs de la *Revue africaine*. — Annonce de sa mort, p. 43.
Dupré. — Envoi de pièces concernant la Ligue à Blois, p. 16.
Notes sur des émailleurs de Blois, p. 26, 95.
Quittance du prix d'écussons et d'une bannière aux armes de la maison d'Orléans-Valois (1398), p. 152.
Notice sur le retrait d'un bijou donné en gage (1588), p. 439, 590.
Copie d'une inscription de l'église de Châteauvieux et de trois sceaux des archives de Joursanvault, p. 444.
Documents sur les châteaux de Blois, de Chambord, des Montils, p. 444.
Notice sur deux sceaux des archives de Joursanvault, p. 620.
Travaux de défense faits en 1412 sur Vieux-Castel de Chambord, p. 622.
Nouveaux documents sur le château des Montils (Loir-et-Cher), p. 625.
Durand (Paul). — Travail sur la cathédrale de Chartres, p. 439.
Durrande, professeur à la Faculté des sciences de Rennes (Médaille d'argent décernée à M.), p. 203.
Essai sur le déplacement d'une figure de forme variable. — Étude de l'accélération dans le déplacement d'un système de forme variable, p. 209.
Quelques applications des théories de la dynamique, p. 259.

Digitized by Google

Duseyel. — Copie de l'acte mortuaire communiqué par le curé de Domart-sur-la-Luie, p. 7.
Notes sur des fouilles opérées à Amiens, p. 24.
Duthuit. — Proposition de se charger de la dépense de la restauration des portes de l'église Saint-Maclou de Rouen, p. 21.
Duval — Mémoire sur les chartes communales de la France, p. 348.
Duval jeune. — Étude sur la famille des graminées, p. 292.

E

Eau de la mer Méditerranée (Plantes qui peuvent vivre dans l'), p. 268.
Eaux thermales des Pyrénées (Présence du monosulfure de sodium dans les), p. 266.
Ebalus, chanoine d'Origny. — Concession de cent soldées de terre au territoire de *Vallis mera* (Vauxmeron), p. 447.
Écailles des poissons osseux (Recherches sur la structure et le développement des), par M. Baudelot, p. 214.
École d'Athènes au ive siècle, par M. Fialon, p. 456.
École de Saint-Cyr (Restauration de plusieurs parties des bâtiments de l'), p. 27.
École normale d'Albertville (Relief d'une partie de la Savoie par les maîtres adjoints et les élèves de l'), p. 295.
Ecorneboeuf [Dordogne] (Hache de bronze trouvée à), p. 472.
Écrivains de l'Algérie au moyen âge, par M. Cherbonneau, p. 44.
Édicule hexagonal (Vestiges d'un) trouvé à Angers, p. 382.
Édifices religieux de l'ancien Alger, par M. Devoulx, p. 44.
Église ou prieuré d'Araines (Vase à eau bénite dans l'), p. 29.
Église cathédrale d'Autun (Bas-reliefs de l'), par M. A. Devoucoux, p. 239.
Église de Châteauvieux (Inscription de l'), communiquée par M. Dupré, p. 444. 627.
Église de Cézanne [Marne] (Inscriptions de cloches dans l'), p. 27.
Église de Marnay (Les Gorrevod et leur sépulture dans l'), par M. J. Gaultier, p. 504.
Église et monastère du Moutier-Grandval (Étude sur l'), par M. Quiquerez, p. 504.
Église de Notre-Dame-du-Camp, à Pamiers, par M. Conget, p. 474.
Église de Sains [Somme] (Inscription trouvée dans l'), p. 27.
Église du couvent de Saint-Arnoul à Crépy-en-Valois, p. 484.
Église de Saint-Cyr (Statue de la Vierge par Germain Pilon dans l'), p. 445.
Église de Sainte-Eulalie à Bordeaux (Inscription de l'), p. 26.
Église de Saint-Jean de Chaumont (Travaux de restauration à l'), p. 21.
Église de Saint-Maclou de Rouen (Projet de restauration des portes de l'), p. 21.
Église de Saint-Martin-de-Bucillant à Crépy-en-Valois, p. 485.
Église de Saint-Paul de Vence (Inscription recueillie dans l'), par M. Edmond Blanc, p. 444.
Église romane de Saint-Pierre de Rèdes (Notice sur l'), par M. Nouguier, p. 74.
Église de Saint-Vorles (Monographie de l'), par M. Mignard, p. 28.
Église souterraine à Saint-Florentin (Mémoire sur une), par M. Hermelin, p. 514.
Élection des candidats pour les six places vacantes dans la section d'histoire et de philologie, p. 431.

Digitized by Google

Électrolyse des carbonates et des bicarbonates alcalins, par M. Favre, p. 268.
El-Kantara, rive droite du Rummel (Inscriptions d'), p. 243.
Émailleurs de Blois (Notes sur quelques), par M. Dupré, p. 25, 96.
Enceintes fortifiées de Grenoble (Notice sur les), par M. de Rochas d'Aiglun, p. 508.
Enceintes préhistoriques des Vosges et du Jura (Communication de M. Voulon sur des), p. 391.
Engrais (Observations sur l'état actuel de la fabrication des), par M. Baudrimont, p. 272.
Épigraphie des Basses-Pyrénées, par M. François de Saint-Maur, p. 19.
Épingles gauloises (Notes sur des), par M. Cournault, p. 104.
Épitaphe d'un cardinal français relevée à Rome par Montfaucon, p. 30, 573.
Épitaphe de Françoise de Narbonne, duchesse d'Angoulême, p. 163.
Épitaphes d'artistes français enterrés à Rome, p. 87.
Équations aux dérivées partielles des ordres supérieurs par M. Turquan, p. 259.
Esquimaux (Recherches sur les), par le P. Petitot, p. 216.
Esquisses historiques, par M. de Verneuil, p. 44.
Essarois (Histoire d'un temple dédié à Apollon près d'), par M. Mignard, p. 240.
Établissement romain (L') en Afrique, par Hase, p. 44.
Établissements français de la Calle (Destruction des), par M. Féraud, p. 45.
État des objets mobiliers de Marguerite de Flandres, duchesse de Bourgogne, p. 604.
États généraux de Provence de 1371 à 1383 (Textes relatifs aux), p. 18.
États généraux du Rouergue, par M. Guirondet, p. 49.
États-Unis (Histoire des) au XVIIIe siècle, par M. Chon, p. 348.
Étienne de Rouen, moine du Bec au XIIe siècle, par M. Fierville, p. 322.
Étoiles filantes (Détermination des radeauts dans les essaims d'), p. 259.
Études épigraphiques algériennes (Résultats obtenus par les), p. 27.
Études histologiques sur la feuille des graminées, par M. Duval-Jouve, p. 292.
Études préhistoriques, par MM. de Maricourt et Vattier, p. 487.
Expédition du duc de Guise à Naples en 1647 et 1648 (Documents relatifs à l'), p. 324.
Exploration de l'*infralias* dans les environs de Montpellier, p. 278.
Exposition rétrospective d'objets d'art à Châtellerault (Compte rendu d'une), par M. de Saint-Genis, p. 31.
Eugène III, pape, a-t-il déposé un évêque de Rodez? p. 49.
Eustache (Dr). — Contribution à l'étude et au traitement de la stérilité chez la femme, p. 292.
Évêques de Babylone (Mémoire pour servir à l'histoire des), p. 16.
Évêques de Limoges (Armorial des), par M. A. Lecler, p. 464.
Eyglier. — Copie d'une notice sur les comtes de Provence, p. 8.
Eyssel. — Les dernières années de Hugues Doneau, p. 52.

F

Fabre (Abbé). — Correspondance de Fléchier avec Mme Deshoulières et sa fille, p. 461.

Digitized by Google

Fabre. — Carte géologique du canton de Mende (Lozère), p. 281.
Fabre (J. X.), peintre français, p. 86.
Faits géologiques nouveaux exposés par M. Rey-Lescure, p. 279.
Faure (Eugène), auteur des *Songes d'une nuit d'hiver* (Notice sur), par M. Pétrequin, p. 463.
Favre. — Recherches sur l'électrolyse des carbonates et des bicarbonates alcalins, p. 268.
Fer à hosties (Empreinte d'un), communiquée par M. le chanoine Barbier de Montault, p. 444.
Féraud. — Observations relatives à la démolition projetée de la porte Sarrazine à Bougie, p. 27.
Hommage de Conférences sur les études épigraphiques algériennes, p. 27.
Destruction des établissements français de la Calle, p. 45.
Les corporations de métiers à Constantine avant la conquête française, p. 45.
Monuments dits *celtiques* de l'Afrique, p. 245.
Ferrage des bœufs (Communication de M. Chevrier relative au), p. 586.
Fête séculaire de Pétrarque (Œuvres relatives à la), par M. Berluc-Pérussis, p. 309.
Fevret de Saint-Mesmin. — Rapport sur les restes des monuments de l'ancienne Chartreuse de Dijon, p. 240.
Fialon. — Étude sur François de Maucroix, p. 456.
Étude sur l'école d'Athènes au ive siècle, p. 456.
Fierville. — Étienne de Rouen, moine du Bec au xiie siècle, p. 322.
Filhol. — Présence du monosulfure de sodium dans les eaux sulfureuses thermales des Pyrénées, p. 266.
Fillon (Benjamin). — Documents extraits des archives historiques de Fontenay-le-Comte, p. 230.
Finot (Jules). — Précis de géographie commerciale de l'empire romain au ive siècle.
— Le géographe Junior et sa description de la terre, p. 343.
Fléchier (Publication de la description de la cathédrale de Nîmes par), p. 27.
Fléchier (Correspondance de) avec Mme Desboulières, p. 461.
Fleury, près d'Orléans (Découverte d'une bastille anglaise dans la commune de), p. 221.
Fleury (De). — *Fac-simile* de la signature d'Ysabel de Bavière, p. 9.
Flouest. — Marques de fabrique de verriers à l'époque de la domination romaine en Gaule, p. 124.
Marque probable du jaugeage de l'époque de la domination romaine en Gaule. p. 128.
Fontaine de Resbecq (Léonce). — Notice sur M. Tissier-Lachassagnade, p. 464.
Fontenay, près de Rennes (Fabrique de poteries artistiques à), p. 481.
Fontenay-le-Comte (Documents extraits des archives historiques de), par M. B. Fillon, p. 230.
Fontillet (Mémoire sur la sépulture gallo-romaine de), p. 389.
Forceps à branches entre-croisées et à cuillers pivotantes, par M. le Dr Roger. p. 290.
Forestié. — Un chapitre de l'histoire de l'imprimerie à Montauban, p. 474.
Forêts des Marches communes entre les Santons et les Pictons avant la conquête romaine, p. 330.

Digitized by Google

Forgemol, commandant. — Découverte d'une inscription à Zaouia, p. 243.
Formations géologiques de l'Hérault, par M. Paul de Rouville, p. 282.
Formule *sub ascia* (Interprétation de la), par M. l'abbé Barranger, p. 516.
Forres [Écosse] (Les piliers symboliques de), p. 10.
Fouilles archéologiques au Puy-de-Dôme. — Notice par M. Vimont, p. 361.
Fouilles diverses exécutées au Madras'en, p. 246.
Fouilles entreprises par la Société archéologique de Vervins, p. 24.
Fouilles opérées à Amiens (Notes sur des), par M. Dusevel, p. 24.
Fouilles au champ des Vieilles-Églises, contigu au hameau des Pareds, par M. l'abbé Baudry, p. 113.
Fouilles des Châtelliers de Frémur, commune de Sainte-Gemme-sur-Loire, p. 491.
Fouilles sur le mont Auxois, par M. Maillard de Chambure, p. 237.
Fouilles du mont Beuvray (Rapport sur les), p. 26.
Fouilles au Puy-de-Dôme (Mémoires sur les), par M. Ambroise Tardieu, p. 29.
Fouilles au sommet du Puy-de-Dôme (Résultat de), p. 22.
Fouilles au sommet du Puy-de-Dôme, par la Société académique de Clermont-Ferrand, p. 248.
Fouilles au tumulus de Machezal (Loire), p. 479.
Fouilles au tumulus de Pontacq, p. 477.
Fouilles pratiquées à la Tombelle d'Aulnay (plateau de Langres), p. 512.
Fouilles de la colline de Vestaut, par MM. Mignart et Coutant, p. 238.
Fra-Bartolomeo (Tableau de) dans la cathédrale de Besançon, p. 26.
Francescas [Lot-et-Garonne] (Hache de l'âge de bronze découverte à), p. 471.
Francisque Michel. — Nommé membre honoraire, p. 3.
Du rôle du Psautier pendant le moyen âge et ses divers usages, p. 349.
Introduction au *Psalterium triplex*, p. 13.
Francisque Michel fils. — Thermomètres métalliques d'une construction nouvelle, p. 297.
Françoise de Narbonne, duchesse d'Angoulême (Épitaphe de), p. 163.
Fraissinous, évêque d'Hermopolis (Étude biographique sur Mgr), par M. L. Alazard, p. 48.
Frédéric II. — Privilége concédant à Guillaume de Baux les royaumes de Vienne et d'Arles, p. 434.
Frédet. — La lithine dans les eaux minérales d'Auvergne au point de vue de la thérapeutique, p. 269.
Fresques des xie et xiie siècles découvertes dans l'église du prieuré de Courtozé, commune d'Azé, p. 439.
Fromentel (De), docteur à Gray. — Nommé officier d'académie, p. 204.
Fronde à Bordeaux (Documents sur la), p. 232.
Fronde en Provence (La). — La journée de Saint-Sébastien, par M. Gaffarel, p. 348.
Fumel (Coutumes de), publiées par la Société des archives historiques de la Gironde, p. 231.

G

Gachassin-Lafite. — Méthode de rhizoplastie pour combattre le *Phylloxera*, p. 292.
Gaffarel. — La Fronde en Provence. — La journée de Saint-Sébastien, p. 348.

Digitized by Google

GAIDAN. — Note sur les jeux floraux en 1872, p. 461.
GALLIA CHRISTIANA (Rectifications et additions au), par M. de Fleury, p. 9.
GALLICZON (Gatien), évêque d'Agatophe. — Mémoire pour servir à l'histoire des évêques de Babylone, p. 16.
GARLIN (Constructions féodales du canton de), p. 476.
GARNIER. — Inventaires conservés aux archives de la Côte-d'Or, p. 30.
GARNIER, inspecteur des forêts à Valence (Drôme). — Nommé officier d'académie, p. 204.
GARNIER (Joseph). — Histoire du château et du village de Gilly-lès-Cîteaux, p. 240.
Communication d'un état des joyaux pour les noces d'Antoine, deuxième fils de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, p. 599.
Communication d'un état d'objets achetés par ordre de Marguerite de Flandre, duchesse de Bourgogne, p. 604.
GARREAU. — Rotation de l'oxygène et de l'acide carbonique chez les animaux et les plantes, p. 293.
GARRIGOU (Dr). — Causes d'usure et d'explosion des chaudières de machines à vapeur, p. 263.
Résultats d'analyses d'eaux minérales sur des mètres de cubes d'eau, p. 264.
GASTINES (Rectification au *Gallia christiana* pour l'abbaye de), p. 9.
GASTON PHÉBUS, comte de Foix (Rôles de l'armée de), en 1370, p. 232.
GAULE (La) sous les derniers empereurs, au triple point de vue militaire, municipal et financier, p. 346.
GAULTIER (Jules). — Les Gorrevod et leur sépulture dans l'église de Marnay, p. 504.
Note sur le cimetière burgonde de Cussey-sur-l'Ognon, p. 505.
GAUTIER (Le président). — Étude sur la prérogative de commandement dans le Dauphiné attribuée à la présidence du parlement de Grenoble, p. 455.
GEFFROY. — Nommé membre titulaire, p. 1.
GELÉES du printemps pendant les mois d'avril et de mai depuis 1790 jusqu'à 1854 (Observations de M. Isidore Pierre sur les), p. 297.
GENABUM (Inscription portant le nom de) signalée par M. du Faur de Pibrac, p. 218.
GÉOGRAPHIE ancienne de la presqu'île armoricaine, par M. René Kerviler, p. 17.
GÉOGRAPHIE commerciale de l'empire romain au IVe siècle, d'après le géographe Junior, p. 343.
GÉOLOGIE du nord-ouest du Jura (Étude sur la), par M. Vezian, p. 212.
GEORGE (G.). — Mémoire sur un passage obscur de Vitruve. — Explication des *scamilli impares*, p. 365.
GERGOVIA (Études sur), par le capitaine Vial, et MM. Olleris, Auclerc et Mathieu, p. 247.
GERIN. — Note sur un tombeau gallo-romain trouvé à Montépilloy, p. 486.
GERMAIN (J.-B.), chancelier du consulat de France à Alger, par M. Devoulx, p. 44.
GIDE. — Opinion sur les droits civils et politiques des femmes, p. 455.
GILLY-LÈS-CÎTEAUX (Histoire du château et du village de), p. 240.
GIRARDON (Portrait de Catherine du Chemin, femme de), au musée de Troyes, p. 372.
GIRARDOT (Baron DE). — Hommage du catalogue de l'œuvre du baron Henri de Troqueti, p. 8.
GIRAUD (Abbé). — Description des monnaies et médailles trouvées à Saint-Cyr et aux environs, p. 439.

Digitized by Google

Glebocki. — Demande d'une commission spéciale chargée d'examiner ses travaux, p. 17.
Glossaire local ou recueil de mots patois de l'arrondissement de Château-Thierry, p. 341.
Godard-Faultrier. — Mémoire pour servir à l'histoire des évêques de Babylone, p. 16.
Mémoire sur les Châtelliers de Frémur, p. 362, 491.
Vestiges d'un édicule hexagonal trouvé à Angers, p. 382.
Godomar, dernier roi des Burgondes, par M. Caillemer, p. 306.
Gomart (Charles). — Copie de deux testaments du xiiie siècle, p. 433.
Communication de l'inscription d'un monument élevé à la mémoire d'un magistrat des *Veromandui*, p. 34.
Gontaud (Coutumes de), publiées par la Société des archives historiques de la Gironde, p. 231.
Gordien d'Afrique père (Quinaire d'or inédit, probablement de), p. 31.
Gorrevod (Les) et leur sépulture dans l'église de Marnay, par M. J. Gaultier, p. 504.
Gosselet, professeur à la Faculté des sciences de Lille (Médaille d'or décernée à M.), p. 202.
Etude sur les limites et les contours du bassin houiller des départements du Nord et du Pas-de-Calais, p. 211.
Étude sur les calcaires devoniens supérieurs, p. 275.
Goudon de Lalande de l'Héraudière (Lettres tirées des archives de la maison), p. 38.
Gouvernement constitutionnel en France (Un premier essai de), par M. Chotard, p. 348.
Gouvernement représentatif sous Louis XIV, par M. Reynald, p. 349.
Goze, estampage d'une épitaphe trouvée par M. l'abbé Messio, curé de Sains (Somme), p. 27.
Grand (Découvertes archéologiques faites à), p. 104.
Grandmaison. — Accord entre le collége de Marmoutiers et le collége du Plessis, p. 433.
Grands Jours tenus à Bordeaux par les conseillers du parlement de Paris (Registre des), p. 232.
Granvelle (Découverte des papiers du cardinal de), par M. l'abbé Boisot, p. 334.
Granvelle (Supplément à la collection des papiers du cardinal de), publié par le Gouvernement belge, p. 334.
Gréau (Jules). — Fouilles à la tombelle d'Aulnay, sur le plateau de Langres, p. 512.
Grenoble (Notice historique sur les diverses enceintes fortifiées de), p. 508.
Gripon. — Propriétés physiques des lames de collodion, p. 269.
Gros-Bois (Marquis de), ancien président du parlement de Besançon, propriétaire d'un manuscrit des lettres de Mme de Sévigné, p. 318.
Grosparmi (Raoul), évêque d'Orléans (Testament de), p. 225.
Grotte à ossements sur la colline de Challes, près Chambéry, p. 71.
Groupe de géant anguipède terrassé par un cavalier (Note sur un), par M. Cournault, p. 104.
Growestein (Comte de). — Course faite à Vervins en 1712, p. 446.

Digitized by Google

Guadet. — Renvoi d'une lettre de Henri IV, p. 8.
Renvoi de deux lettres de Henri IV, p. 16.
Renvoi d'une lettre de Henri IV, p. 18.
Guérard, éditeur des cartulaires de Saint-Père, de Chartres, de Saint-Bertin, de Saint-Victor de Marseille, p. 229.
Guernon-Ranville (Comte de). — Journal d'un ministre, p. 457.
Guerre (La) de Trente ans à Poligny, par M. Baille, p. 456.
Guerre dans l'Ouest (La). — Hommage au Comité, par M. Roulin, p. 436.
Guessard. — Nommé membre honoraire, p. 3.
Guibal (Abbé). — De l'existence de l'idole Ruth chez les anciens Ruthènes, p. 49.
Guilhermy (Baron de). — Chargé de l'examen de documents, p. 25, 26, 27, 28, 439, 440, 444.
Recommandations au sujet des fouilles du Puy-de-Dôme, p. 22.
Rapport sur le Bulletin de la Société archéologique de Béziers, p. 33, 72.
Communication sur une statue de la Vierge par Germain Pilon, aujourd'hui placée dans la chapelle de Saint-Cyr, p. 445.
Rapport sur une communication de l'abbé Arbellot relative au tombeau du cardinal de Talleyrand-Périgord, p. 445.
Rapport sur les Mémoires de la Société archéologique du midi de la France, p. 495.
Rapport sur un fragment d'épitaphe communiqué par M. l'abbé Arbellot, p. 573.
Rapport sur des monuments épigraphiques communiqués par MM. Goze, Teissier, de Castelnau-d'Essenault, Georges Lecocq, Edmond Blanc, Macé, comte de Mellet, Barbier de Montault, p. 582.
Guillancourt, canton de Rosières [Somme] (Empreinte de sceau trouvé dans la cour du presbytère de), p. 26.
Guillouard. — Étude sur la condition des lépreux au moyen âge, notamment d'après la chronique de Vendreil, p. 336.
Guinard (E.). — Observations sur quelques formes anormales et tératologiques des Diatomacées, p. 278.
Guirondet. — Vicomté et vicomtes de Saint-Antonin, p. 474.
Mémoire sur la question si un évêque de Rodez a été déposé par le pape Eugène III, p. 49.
États généraux du Rouergue, p. 49.
L'assemblée provinciale de la haute Guienne, p. 49.
Le régime municipal de Villefranche de Rouergue, p. 49.
Guisbern, consul boursier (Le livre des comptes de B.), par M. Rouvelet, p. 50.
Guise [Baltazar de] (Notice sur), p. 449.
Guise (Documents relatifs à l'expédition à Naples du duc de), par MM. Baguenault de Puchesse et J. Loiseleur, p. 324.
Guy de Bazoches, chantre de la cathédrale de Châlons-sur-Marne (Copie des œuvres de), p. 435.

Digitized by Google

H

Haches d'armes de l'âge de bronze (Notice sur des), par M. Adolphe Magen, p. 470.
Haëdo, Espagnol, auteur de la Topographie et Histoire générale d'Alger, traduite par M. Berbrugger, p. 44.
Hagiographie du diocèse d'Amiens, t. IV, par M. l'abbé J. Corblet, p. 26.
Hase. — L'établissement romain en Afrique, p. 44.
Hauréau. — Nommé membre honoraire, p. 3.
Hauterive (D'). — Discussion à propos du crâne de Descartes, p. 68.
Hedde (Isidore). — Monument funèbre édilicien, p. 358.
Héloïse et Abailard (Note sur le tombeau d'), par M. de Guilhermy, p. 73.
Helvétius (Notes sur le médecin), par M. Duval, p. 39.
Henri III (Lettre de) adressée à M. de la Hillière, p. 37.
Henri III (Deux lettres de) dans les archives de Romans, p. 434.
Henri IV, roi de Navarre (Copie d'une lettre de), p. 8.
Henri IV (Expédition du duc de Lorraine en Alsace contre les levées du roi), p. 10.
Henri IV. — Soupçon sur la fidélité du duc de Biron, p. 15.
Henri IV (Envoi de deux lettres de) par M. Célestin Port, p. 16.
Henri IV. — Lettre au garde des sceaux Montholon, p. 18.
Henri IV (Lettres écrites par des protestants à) pour empêcher sa conversion, p. 323.
Henri IV (Entrée dans la ville de Rennes en 1598 de), p. 433.
Herbelin. — Mémoire sur une église souterraine de Saint-Florentin, p. 514.
Hignard. — Importance de l'étude de la langue grecque, p. 463.
Hippeau, secrétaire de la section d'histoire et de philologie. — Discours à la réunion des Sociétés savantes, p. 217.
Procès-verbaux des séances de la section d'histoire et de philologie, p. 1, 13, 431, 432.
Compte rendu des lectures faites à la section d'histoire et de philologie, p. 299.
Épitaphe de dom Jacques de Cheval dans l'*Histoire de l'abbaye de Saint-Étienne de Caen*, p. 25.
Hipposandales de l'époque gallo-romaine (Notice sur des), par M. Delfortrie, p. 354.
Histoire dauphinoise aux VIIe et VIIIe siècles, par M. Chérias, p. 456.
Histoire de la Nouvelle-France, par le Florentin Jean Verazzani, p. 449.
Histoire du département de Saône-et-Loire par ses monuments, par M. Monnier, p. 493.
Histoire de l'imprimerie à Montauban (Un chapitre de l'), par M. Forestié, p. 474.
Histoire monétaire des comtes de Flandre de la maison d'Autriche, par M. Deschamps de Pas, p. 31.
Homère (La personnalité d'), par M. E. Bouchet, p. 314.
Hôpital général de Nantes (Population des divers quartiers de l'), p. 342.
Hôpitaux du Saint-Esprit de Rome et de Dijon (Fondation des), par M. G. Peignot, p. 239.
Hôpitaux de la Thiérache (Les), par M. le Dr Penaut, p. 447.
Horloges et montres solaires (Mémoire sur les), par M. Ch. Roessler, p. 29.

Digitized by Google

Hospital (Revendication en faveur du marquis de l') de la priorité du théorème des côtes, p. 258.
Houdoy. — Étude sur l'ancienne métropole de Cambrai, p. 348.
Houzé de l'Aulnoit. — Des secours publics et statistique du paupérisme à Lille, p. 348.
Étude sur la signification des noms de lieux en France, ouvrage cité, p. 357.
Huguet (Prosper). — Notice sur François Le Douaren, p. 348.
Huissiers (Procès-verbaux d') tirés des archives de la Maison-Dieu de Montmorillon, p. 37.
Hussein-Pacha, dey d'Alger. — Cause de l'expédition française, p. 45.
Hypermétamorphose (Observations sur l'), par M. Valéry-Mayet, p. 285.
Hypothèque judiciaire (Observations nouvelles sur l'), par M. Vareilles-Sommière, p. 349.

I

Idole Ruth chez les anciens Ruthènes (Existence de l'), par M. l'abbé Guibal, p. 39.
Ige [Ardennes] (Notice sur la commune d'), p. 28.
Ile-aux-Bœufs (Donation de l') au frère de la Pucelle, par Charles d'Orléans, p. 225.
Imbert (Gaspard), sculpteur (Notice sur), par M. A. Dupré, p. 96.
Incendies de divers dépôts et collections d'archives, p. 226.
Industrie gauloise (Influence de l'art étrusque sur l'), p. 370.
Influence de l'attitude des membres sur leurs articulations, par le docteur Massé, p. 275.
Influence de la lumière sur les réactions chimiques, par M. Marchand, p. 211.
Inoculabilité de quelques lésions de la peau, p. 285.
Inscription votive trouvée dans les fouilles du Puy-de-Dôme, p. 22.
Inscription du XIIIe siècle dans l'ancien couvent de la Celle, près de Brignolles, p. 25.
Inscription en langue gasconne dans l'église Sainte-Eulalie à Bordeaux, p. 26.
Inscription trouvée dans l'église de Sains (Somme), p. 27.
Inscription romaine trouvée à Sos (Lot-et-Garonne), p. 28.
Inscription romaine, statuette en bronze et vases paraissant d'origine africaine. — Dessins envoyés par M. Cournault, p. 30.
Inscription commémorative conservée au musée de Saumur, communiquée par M. de Montaiglon, p. 32.
Inscription de sainte Casarie, par M. J.-H. Albanès, p. 158.
Inscription portant le nom de *Genabum*, signalée par M. le comte Dufaur de Pibrac, p. 218.
Inscription du consulaire de la Numidie P. Cezonius Decius Albinus, p. 242.
Inscription de Kherbet Guidra, par M. le commandant Payen, p. 243.
Inscription trouvée dans une maison de la ville-basse de Saint-Bertrand-de-Comminges, p. 390.
Inscription dans l'église de Châteauvieux, communiquée par M. Dupré, p. 444, 627
Inscription sur une boule en terre cuite découverte par M. Poncelet, p. 514.
Inscriptions antiques de la haute Savoie, par M. L. Revon, p. 381.

Digitized by Google

Inscriptions des ive, v^e, vi^e et viie siècles (Estampages d'), par M. Alfred Ramé, p. 439, 592.
Inscriptions de cloches de l'église de Cézanne (Marne), p. 27.
Inscriptions de Constantine (Examen des), par le général Creuly, p. 245.
Inscriptions d'El-Kantara, rive droite du Rummel, p. 243.
Inscriptions portant le nom de Mercure Arverne, p. 249, 250.
Inscriptions (Dernières) provenant de la démolition des remparts de Narbonne, p. 439.
Inscriptions inédites des Pyrénées, par M. E. Barry, p. 391.
Inscriptions des temps du Bas-Empire (Notice sur des), par MM. Sardou et Brun, p. 507.
Inscriptions relatives au culte de Mercure en Gaule, par M. Robert Mowat, p. 250.
Inscriptions romaines découvertes à Vence. — Communication de M. Edmond Blanc, p. 440.
Instruction primaire dans une commune du département de Vaucluse, p. 8.
Instruction publique dans le district de Lunéville de 1790 à 1802, par M. Maggiolo, p. 309.
Instructions destinées à guider les correspondants (Demande à la section d'archéologie par M. le ministre d'), p. 20.
Instructions aux correspondants pour les travaux historiques et archéologiques, p. 419.
Intensité des réactions chimiques sous l'influence de la lumière, par MM. Bunsen et Roscoë, p. 210.
Introduction du christianisme dans la Thiérache, par M. Mennesson, p. 447.
Inventaire des meubles du prince de Condé, dressé en 1588, p. 135.
Inventaire du trousseau de Marie de Bourgogne, mariée à Adolphe, comte de Clèves, p. 612.
Iol Cæsarea (Cherchel), par M. Bugnot, p. 44.
Isidore (Pierre). — Tableau d'une série d'observations de gelées de printemps, de 1790 à 1854, p. 297.

J

Jacquemin. — De la nitro-benzine au point de vue analytique et toxicologique, p. 296.
Janissaires (Première révolte des) à Alger, par M. Devoulx, p. 44.
Jardins d'acclimatation du Var (État actuel des), par M. le Dr Turrel, p. 293.
Jarry (L.). — Le Châtelet d'Orléans au xve siècle et la librairie de Charles d'Orléans en 1456, p. 57.
Jean Bellegambe et le retable d'Anchin, p. 35.
Jean de Dieppe (Messire), mayeur de Saint-Omer en 1467, p. 321.
Jeanne d'Arc (Première expédition de), par M. Boucher de Molandon, p. 220.
Jeanne d'Arc (Indication de plusieurs auteurs de la vie de), p. 220.
Jeanne d'Arc à Lagny-sur-Marne, par M. l'abbé A. Denis, p. 347.
Jeanne de Luxembourg (Mariage de) avec Antoine, deuxième fils de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, p. 599.
Jeannel. — L'Amphitryon de Molière comparé à celui de Plaute, p. 349.
Jeux floraux en 1872 (Note sur les), par M. Gaidon, p. 461.
Joinville (Chartes inédites de Jean, sire de), p. 11.

Digitized by Google

Joly. — Idées philosophiques de Pascal, p. 349.
Jourdain. — Chargé de l'examen de documents, p. 8, 16, 433.
Rapport sur les Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais, p. 54
Rapport sur les Mémoires de la Société d'émulation d'Abbeville, p. 59.
Rapport sur le prix de 3,000 francs décerné par le ministre de l'instruction publique (cité), p. 220.
Journal d'un ministre, par le comte de Guernon-Ranville, p. 458.
Joursanvault (Légendes de trois sceaux des archives de), p. 444.
Jouyneau-Desloges (Notice sur), par M. Richard, p. 40.
Joyaux achetés par Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, p. 30.
Jubilé centenaire de l'Université de Leyden, p. 256.
Jubinal (A.). — *Jongleurs et Trouvères*, ouvrage cité, p. 311.
Judas (A. C.), membre de la Société algérienne. — Annonce de sa mort, p. 43.
Juge du point d'honneur à Nimes (Le), par M. Blanchard, p. 461.
Juges seigneuriaux (Les) en Savoie au xviiie siècle, par M. Claudius Blanchard, p. 70.
Juliomagus (Voie romaine de) à *Condate*, et ses stations *Combarestum* et *Sipia*, par M. de Matty de Latour, p. 483.
Junior (La géographie commerciale au ive siècle, description de la terre par), p. 343.
Justices ecclésiastiques et temporelles du territoire de la ville d'Orléans (Attributions des), par M. E. Bimbenet, p. 225.

K

Kerviler (René). — Envoi de publications et demande du titre de correspondant, p. 17.
Copie du testament du second duc Pierre de Coislin, arrière-petit-fils de Séguier, p. 434.
Kervyn de Lettenhove. — Publication d'une page inédite d'histoire relative à Bertrand Duguesclin, p. 12.
Notes sur la chronique de Froissart, p. 75.
Kherbet-Guidra (Inscription découverte à), par M. le commandant Payen, p. 243.
Kuhnoltz-Lordat. — Communication d'un *fac-simile* de planche reliée, p. 572.

L

Labarte (J.). — Histoire des arts industriels, ouvrage cité, p. 120.
La Boétie (Documents sur la famille de), publiés par la Société des archives historiques de la Gironde, p. 232.
Lacs salés de la Tunisie (Observations sur la formation des), par M. Doumet-Adanson, p. 293.
Lafage, artiste français (Biographie de), p. 81.
Laferrière (De). — Renvoi de lettres de Henri III et de Catherine de Médicis, p. 434.
Lagny-sur-Marne (Jeanne d'Arc à), par M. l'abbé A. Denis, p. 347.
Lagrèze-Fossat. — Le sarcophage de Massanès, p. 474.
Lalanne (L.). — Chargé de l'examen de documents, p. 16, 18.

Digitized by Google

Lalore (Abbé). — Publication des chartes de l'abbaye de Mores, p. 512.
Hommage de son ouvrage intitulé *Le trésor de Clairvaux*, p. 440.
Lamartine (Esquisse littéraire sur), par M. Monaron, p. 455.
Lamothe (A. De). — Copie d'une pièce contenant le détail du droit de leyde, p. 10.
Hommage de la description de la cathédrale de Nimes par Fléchier, p. 27.
Tarif dressé vers la fin du XIIIe siècle par ordre du viguier de Nimes, p. 534.
Droit perçu par le bourreau à Nimes en 1730, p. 554.
Lance (Adolphe), membre du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes. — Annonce de sa mort, p. 437.
Lance (Adolphe). — Notice nécrologique, par M. Darcel, p. 443.
Lancrenon. — Notice sur le sculpteur Monnot, p. 506.
Landunum (Fouilles sur le plateau de), par M. Lucien Coutant, p. 238.
Lange. — Le rôle politique du poëte Walter von der Vogelweide, p. 349.
Langeron (Documents faisant partie de la collection), p. 14.
Langeron (Résultat de l'examen des papiers de M.), p. 432.
Langres (Fouilles à la Tombelle d'Aulnay sur le plateau de), p. 512.
Langue grecque (Importance de l'étude de la), par M. Hignard, p. 463.
Lantz, conservateur du musée à l'île de la Réunion. — Nommé officier d'académie, p. 204.
Laplane (Éloge funèbre de M. Henri de), par M. Deschamps de Pas, p. 19.
La Réole (Coutumes de), publiées par la Société des archives historiques de la Gironde, p. 231.
Lartet (Louis), professeur suppléant à la Faculté des sciences de Toulouse, p. 203.
Études géologiques sur la Palestine et sur le midi de la France, p. 212.
Lascoux. — Chargé de l'examen de documents, p. 10.
Rapport sur une communication de M. Désiré Monnier, p. 554.
Lasteyrie. — Communication relative aux œuvres inédites d'Adrien de Chabonnais, p. 435.
Latinobriga ou *Litanobriga* (Station romaine de), par M. de Cayx de Saint-Aymour, p. 486.
La Trémoille (Pièces tirées des archives du duc de), p. 230.
Laugardière (De). — Sépulture gallo-romaine de Fontellet, commune du Berry-Bouy (Cher), p. 389.
Laurent. — Envoi d'un travail de M. le marquis de Pisançon, p. 18.
Laurent Dumas (Manuscrit relatif à l'abbaye de Solignac, écrit par dom), p. 19.
Lauwereins de Roosendaele. — Idées, mœurs et institutions de Saint-Omer au XIIe siècle, p. 329.
Laveaux (Charles). — Lettres adressées à l'abbé Raynal, p. 47.
Leblant. — Nommé membre titulaire, p. 2.
Lebrun (Portrait de Mme) par elle-même, p. 85.
Lebrun-Dalbanne. — Le portrait de Catherine du Chemin, femme de François Girardon, au musée de Troyes, p. 372.
Lecesne (Paul). — Les armoiries dans les troupes romaines, p. 66.
Lecler (A.). — Monographie des cantons de Champonsac, p. 464.
Leclerc (Colonel). — Nommé membre titulaire, p. 3.
Armorial des évêques de Limoges et de Tulle, p. 464.
L'Ecorchère (Envoi de documents par le R. P.), p. 15.
Ledain. — Mémoire des habitants de Poitiers au roi Charles VII, p. 230.

Digitized by Google

Lefèvre, dit Faber, correspondant. — Annonce de sa mort, p. 12.
Lefèvre-Pontalis (Antonin). — Nommé membre titulaire, p. 4.
Legentil (C.). — Notice sur le peintre Demory, p. 67.
Législation criminelle anglo-normande et son influence sur certaines institutions d'Angleterre, par M. Buchère, p. 338.
Legros (Pierre), sculpteur français (Biographie de), p. 81.
Le Héricher (Édouard). — La théorie de la lutte pour la vie appliquée à la philologie, p. 300.
Lemen. — Proposition relative à la publication du cartulaire de Landevenec, p. 435.
Lenoir. — Chargé de l'examen de documents, p. 439, 144.
Lenormand (Sébastien-René). — Notice par M. Morière, p. 459.
Lépreux (Étude sur la condition des), par M. Guillouard, p. 336.
Leroy (G.). — Note sur Denis de Chailly, chambellan du roi Charles VII, p. 10.
Hommage des Recherches sur le protestantisme dans le Melunais, p. 10.
Note sur le menhir de Diant, canton de Lorrer-le-Bocage, p. 27.
Envoi de fragments de crânes humains avec notice, p. 31.
Lescours (Lettre de Henri IV adressée à M. de), p. 8.
Le Tort [Guillaume] (Procédure contre), p. 16.
Lettre de Bossuet à Mme d'Arbeu, communiquée par M. Beaune, p. 552.
Lettre de Henri III adressée à M. de la Hillière, p. 37.
Lettre d'un dominicain de Millau à un dominicain de Rodez, par M. H. Affre, p. 48.
Lettres adressées à Bottari, préfet de la Vaticane, p. 443.
Lettres de divers personnages tirées des archives de la famille Goudon de Lalande de l'Héraudière, p. 38.
Lettres de plusieurs rois de France dans les Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, p. 225.
Lettres de rémission données par Louis XIV à un habitant d'Hirson pour un meurtre involontaire, p. 447.
Lettres de rois de France tirées des archives de la ville de Poitiers, p. 230.
Lettres inédites des xviie et xviiie siècles (Note sur des), par M. Eugène Müntz, p. 443.
Levasseur. — Chargé de l'examen de documents, p. 9, 14.
Nécessité de publier les pièces relatives aux États généraux des xive et xve siècles, p. 6.
Levot (P.). — Daoulas et son abbaye, p. 395.
Participation du deuxième arrondissement maritime à la guerre de 1870-1871, p. 435.
Leyde (Détail du droit de), p. 10.
Leyden (Jubilé centenaire de l'Université de), p. 256.
L'Hotellerie. — Découverte d'un quinaire d'or de Gordien d'Afrique père, p. 31.
Libaud (Cartulaire de), édité par M. Marchegay, p. 228.
Ligue à Abbeville (La), par M. Prarond, p. 59.
Ligue à Blois (Pièces concernant la), p. 16.
Lille (Secours publics et statistique du paupérisme à), p. 348.
Limoges (Nobiliaire de la généralité de), p. 469.
Lissajous. — Relief d'une partie de la Savoie avoisinant le lac d'Annecy, p. 295.
Liste des membres titulaires, honoraires et non résidants du Comité, des correspondants et des correspondants honoraires du Ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques, p. 397.

Digitized by Google

Liste des membres présentés par la section d'archéologie pour les trois places vacantes, p. 437.
Lithine (De la) dans les eaux minérales d'Auvergne, au point de vue de la thérapeutique, p. 269.
Littré (Étude sur le dictionnaire de M.), par M. le Dr Pétrequin, p. 463.
Livre des Bouillons (Le), publié par l'administration municipale de Bordeaux, p. 233.
Loiseleur (Jules). — Mémoire sur la doctrine secrète des Templiers, p. 54, 223.
Compte des dépenses faites par Charles VII pour secourir Orléans, p. 222.
Longueville (Sceau matrice du xve siècle découvert à), p. 24.
Lorrer-Bocage, arrondissement de Fontainebleau (Note sur le menhir de Diant, canton de), p. 27.
Lortet. — Archives du muséum d'histoire naturelle de Lyon, p. 212.
Lottin de Laval (Procédé de moulage de), p. 427.
Louis Ier de Châtillon, comte de Blois (Cachet de), communiqué par M. A. Dupré, p. 690.
Louis XI (Part prise par) au percement du tunnel du mont Vison, p. 19.
Louis XI (Masque de sainte Jeanne, fille de), p. 104.
Louis XI (Donation faite à Charles des Astars, connétable de Bordeaux, par), p. 524.
Louis XIV (Du gouvernement représentatif sous), par M. Reynald, p. 349.
Loup écolier (Le), fable, par M. Barbier de Montault, p. 474.
Lois de Touteville (Sceau de), p. 621.
Luçay (Vicomte de). — Nommé membre titulaire, p. 1.
Luret. — Biographie de l'abbé Raynal, p. 46.
Conférence sur l'histoire de Rodez dans les temps anciens, p. 49.
Lunettes (Force réfringente des) dans la presbytie, par M. le Dr Monoyer, p. 262.
Lusignan (Notice sur le château de), par M. Babinet, conseiller à la Cour de cassation, p. 42.
Luzençon (Notice sur), par M. A. du Bourg, p. 50.
Lyon (Plan scénographique de la ville de) au xvie siècle, p. 31.

M

Mabille (Émile). — Hommage du cartulaire de Marmoutiers pour le Dunois, p. 11.
Macé. — Étude sur la question de Clotilde de Surville, p. 455.
Envoi de copies de quatre inscriptions, p. 443.
Machezal [Loire] (Fouilles du tumulus de), par M. Vachez, p. 479.
Machines à vapeur (Moyens de remédier aux causes d'usure et d'explosion des), p. 264.
Madras'en (Le), dit *le tombeau de Syphax*, par le colonel Carbuccia, p. 245.
Magen. — Annonce d'un formulaire d'actes de notaires au xiiie siècle, p. 16.
Procédure criminelle contre Guillaume le Tort, accusé d'assassinat, p. 16.
Une révolution démocratique à Agen aux xve et xvie siècles, p. 329.
Notice sur trois haches d'armes de l'âge de bronze, p. 470.
Maggiolo. — L'instruction publique dans le district de Lunéville, de 1790 à 1802, p. 309.
Magny-Lambert (Objets en bronze découverts dans l'un des tumulus de), p. 370.
Mahomet (Noël chanté à Alger à l'anniversaire de la naissance de), p. 45.

Digitized by Google

Maillard de Chambure. — Fouilles au mont Auxois, p. 237.
Maison-Dieu de Montmorillon (Archives de la), p. 37.
Maître (Léon). — Notice sur la population des divers quartiers de l'hôpital général du Sanitat de Nantes, p. 342.
Mallay, membre correspondant. — Nommé officier d'académie, p. 204.
Estampages d'une inscription attestant l'existence d'un temple de Mercure au Puy-de-Dôme, p. 22.
Études sur les châteaux féodaux de l'Auvergne. — Mémoire sur l'architecture d'Auvergne, p. 247.
Description de la cathédrale du Puy, p. 247.
Mammouth (Présentation de molaires formant le système dentaire complet d'un), p. 296.
Mandet. — Rapport sur l'état actuel du musée de Riom, p. 476.
Mandrin (Le couteau de chasse de), par M. Victor Advielle, p. 50.
Manson (Hameau de), commune de Saint-Denis-Champanelle. — Découverte d'objets gaulois et romains, p. 475.
Mantellier. — Histoire de la corporation des marchands fréquentant la rivière de Loire, p. 218.
Manuscrit nouveau des lettres de Mme de Sévigné, signalé par M. Capmas, p. 319.
Manuscrits ayant appartenu à la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Corneille, p. 433.
Marboeuf. — Opinion sur la Corse, p. 328.
Marc (Gabriel). — Étude sur la poésie provinciale, p. 335.
Marc Lescarbot (Notice sur la vie et les œuvres de), par M. Noël, p. 449.
Marchand (Jules). — Inscription consacrée à Claude II avec le surnom de *Parthicus Maximus*, p. 244.
Marchand. — Nommé officier d'académie, p. 204.
Détermination de la force chimique contenue dans la lumière du soleil, p. 265.
Influence de la lumière sur les réactions chimiques, p. 211.
Marchegay. — Recueil de chartes poitevines tirées de l'abbaye de Saint-Florent près Saumur, p. 228.
Publication des lettres de Flandrine de Nassau, duchesse de la Trémoille, p. 230.
Publication du cartulaire de Libaud, p. 228.
Maréchal. — Hommage de recherches historiques et statistiques sur la commune de Broc, p. 18.
Margry. — Documents sur les premiers établissements des Français dans l'Amérique du Nord, p. 6.
Marguerite de Flandre, duchesse de Bourgogne. — Objet acquis pour les couches de la comtesse de Rethel, sa belle-fille, p. 604.
Marguerite d'Autriche (Examen de la devise de), par M. le chanoine Van Drival, p. 66.
Maricourt. — Études préhistoriques, p. 487.
Marie de Bourgogne, comtesse de Clèves (Habillement et ameublement achetés pour les couches de), p. 30.
Marie de Bourgogne, femme d'Adolphe, comte de Clèves (Inventaire du trousseau de), p. 612.
Marie de France (Identité de) et de Marie de Compiègne prouvée par l'*Évangile aux femmes*, p. 311.

Digitized by Google

Marion (Jules). — Rapport sur le Bulletin de la Société des sciences, lettres et arts de Pau, p. 476.
Rapport sur une note relative à une inscription tumulaire trouvée au Puy-de-Gaudy, p. 133.
Étude sur les vers marins de la classe des Annélides, p. 213.
Structure anatomique du *Drepanaphorus spectabilis*, p. 281.
Rapport sur les Annales de la Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes, p. 507.
Rapport sur les Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermond-Ferrand, p. 475.
Marion, chargé de cours à la Faculté des sciences de Marseille (Médaille d'or décernée à M.), p. 202.
Marmande (Coutumes de), publiées par la Société des archives historiques de la Gironde, p. 232.
Maroc (Recherches sur les villes maritimes du), par M. Élie de la Primaudaye, p. 45.
Marque de jaugeage de l'époque de la domination romaine dans la Gaule, p. 128.
Marques de fabrique de verriers à l'époque de la domination romaine, p. 124.
Mars Cososus, divinité biturige (Notice sur), par M. H. Boyer, p. 383.
Marseille (Envoi de documents découverts dans les archives de), p. 432.
Marseille (Généalogie des comtes de Provence conservée dans les archives municipales de), p. 8.
Marsham-Adams. — Appareils de démonstration, le *mensurateur* et le *cœlomètre*, p. 259.
Marsy (A. de). — Hommage de plusieurs publications, p. 10.
Compte rendu d'une séance de la Société historique de Compiègne, p. 31.
Inventaire de fragments du cartulaire de Saint-Corneille de Compiègne, p. 16.
Senlis et ses environs à l'époque de Charles VI, p. 487.
Copie d'une note sur des manuscrits de la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Corneille, p. 438.
Biographie de Marc Lescarbot, p. 449.
Martellange (Étienne), architecte lyonnais (Notice sur), par M. Charvet, p. 480.
Martial-Delpit, député à l'Assemblée nationale. — Nommé membre titulaire, p. 2.
Martin (Docteur). — Notice sur l'ancienne cathédrale d'Agde, p. 73.
Martin (Félix). — Étude sur le bas Danube et les principautés danubiennes, p. 461.
Martin-Daussigny. — Envoi du plan scénographique de Lyon au XVIe siècle, p. 31.
Marty-Laveaux. — Chargé de l'examen de documents, p. 9, 17, 434.
Rapport sur les Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, p. 46.
Rapport sur les Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon, p. 50.
Rapport sur le *rôle du Reinage*, communiqué par M. Chassaing, p. 557.
Rapport sur une communication de M. Ch. de Beaurepaire, p. 561.
Mas-d'Azil [Ariége] (Groupe de dolmens et demi-dolmens au), p. 472.
Mas-Latrie (De). — Chargé de l'examen de documents, p. 8, 9, 13, 432, 433.
Membre de la commission chargée de l'examen des œuvres de Guy de Bazoches, p. 435.
Masque de sainte Jeanne, fille de Louis XI, p. 104.

Digitized by Google

Massanès (Sarcophage de), par M. Lagrèze-Fossat, p. 474.
Massé (Docteur). — Influence de l'attitude des membres sur leurs articulations, p. 275.
Mathieu. — Mémoire sur les colonies romaines en Auvergne, p. 247.
Temple de Mercure découvert au pied du Puy-de-Dôme, p. 253.
Étude sur Gergovia, p. 247.
Mathieu-Paris. — Compte des léproseries dans la première partie du XIIIe siècle, p. 336.
Matty de Latour (De). — Voie romaine de *Juliomagus* (Empiré, près d'Angers), p. 483.
Maucroix (Etude sur François de), par M. Fialon, p. 456.
Maugue (Benoît). — Traité manuscrit de philosophie signalé par M. Domien, p. 324.
Auteur d'un manuscrit sur l'Alsace, p. 326.
Mauriès. — Envoi de trois volumes de documents inédits relatifs à la défense de Brest, p. 13.
Documents inédits du XVIIe siècle, p. 434.
Mauritanie césarienne (La) et la ville de Iol Cæsarea (Cherchel), par M. Bugnot, p. 44.
Maury (Alfred). — Nommé membre titulaire du Comité, p. 2.
Mayet (Docteur). — Méthode statistique appliquée à l'étude de la pathogénie, p. 276.
Mayeux. — Glossaire local ou recueil de mots patois et de locutions en usage dans l'arrondissement de Château-Thierry, p. 341.
Max Müller. — Le *Phonetic Decay*, p. 303.
Mélanges (Renvoi à la commission des), p. 8, 19.
Mélanges historiques (Proposition relative à la publication des œuvres d'Aymon de Chabannais dans les), p. 435.
Mélanges historiques (Proposition de publier le cartulaire de Landevenec dans les), p. 435.
Mellet (Comte de). — Relevés d'inscriptions de cloches de l'église de Cézanne (Marne), p. 27.
Épitaphe de Françoise de Narbonne, duchesse d'Angoulême, p. 163.
Membres titulaires, honoraires et non résidants du Comité, p. 397.
Menhir de Norvaux (Le) et le muraillement de la Chatelle, p. 565.
Menhir de Diant, canton de Lorrer-le-Bocage (Note sur le), p. 27.
Mennesson. — Introduction du christianisme dans la Thiérache, p. 447.
Notice sur la Dragonne, ou le chevalier Baltazar, de Guise, p. 449.
Mensurateur, appareil pour faciliter l'exposition du système du monde, par M. Marsham-Adams, p. 259.
Mercier. — Examen des causes de la croisade de saint Louis contre Tunis, p. 45.
Mercure (Temple élevé à) sur le Puy-de-Dôme, p. 29.
Mercure Arverne (Inscriptions portant le nom de), p. 249, 250.
Mérimée (Prosper). — Notes d'un voyage en Auvergne (ouvrage cité), p. 254.
Messio (Abbé). — Épitaphe trouvée dans l'église de Sains, p. 27.
Méthode photométrique permettant de composer les sources lumineuses différemment colorées, p. 264.
Méthode statistique appliquée à l'étude de la pathogénie, p. 276.
Metz (La *bulle d'or* à), par M. Charles Abel, p. 490.

Digitized by Google

Meyer (P.). — Chargé de l'examen de documents, p. 8, 18, 433.
Observations sur le mémoire de M. E. Le Héricher relatif à la théorie de Darwin appliquée à la philologie, p. 303.
Michel le Riche (Le Diaire de), p. 42.
Microscope polarisant (Nouveau), proposé par M. Nodot, p. 271.
Mignard. — Histoire d'un temple dédié à Apollon près d'Essarois, p. 240.
Hommage de deux publications, p. 28.
Vocabulaire du dialecte et du patois de la province de Bourgogne, p. 52.
Mignard et Coutant. — Fouilles de la colline de Vestaut, p. 238.
Mignet. — Nommé membre honoraire du Comité, p. 3.
Mignon [Robert] (Cartulaire de), par M. Adolphe de Dion, p. 303.
Registre des comptes royaux du XIIIe siècle et du commencement du XIVe, p. 305.
Millet [Jean] (Notice biographique sur), par M. Vallier, p. 454.
Millière, naturaliste à Cannes. — Nommé officier d'académie, p. 204.
Milsand (Ph.). — Notes pour servir à l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon, p. 50.
Minutes historiques d'un notaire à Vervins, par M. Édouard Piette, p. 450.
Miocre. — Dissertation numismatique, p. 247.
Mireur. — Textes relatifs aux États généraux de Provence, de 1371 à 1383, p. 18.
Mémoire sur l'hôtel de Raimondis-Canaux à Draguignan, p. 450.
Mopras (De). — Nommé membre titulaire, p. 2.
Moigno (Abbé). — Opinion sur la géologie dans ses rapports avec l'archéologie et la paléontologie, p. 65.
Molard (Francis). — Copies de documents trouvés dans les archives de Pise, p. 13.
Monaron. — Esquisse littéraire sur Lamartine, p. 455.
Monastère de Saint-Médard (Notice historique sur le), p. 434.
Monier (Michel), sculpteur (Notice sur), par M. A. Dupré, p. 95.
Monmerqué, éditeur des lettres de Mme de Sévigné, p. 317.
Monnaies des Arvernes (Essais sur les), par M. Peghoux, p. 247.
Monnaies gauloises des Séquanes, par M. A. Castan, p. 503.
Monnaies et médailles trouvées à Saint-Cyr et aux environs (Description de), par M. l'abbé Giraud, p. 439.
Monnard (L.). — Description de la pierre mouvante d'Uchon, p. 239.
Monnereau (Docteur), continuateur de la traduction de la Topographie d'Alger, p. 44.
Monnier. — Notes pour servir à l'histoire du département de Saône-et-Loire par ses monuments, p. 493.
Monnier (Désiré). — Détail du droit de leyde en 1732, p. 554.
Monnot (Notes sur le sculpteur), par feu Lancrenon, p. 506.
Monographie des cantons de Champonsac, par M. A. Lecler, p. 461.
Monosulfure de sodium (Présence du) dans les eaux thermales des Pyrénées, p. 266.
Monoyer (Docteur). — Nouvelle formule destinée à calculer le numéro ou la force réfringente des lunettes dans la presbytie, p. 262.
Montaiglon (A. de). — Chargé de l'examen de documents, p. 27, 30, 31, 443.
Épreuve d'une inscription conservée au musée de Saumur, p. 32.

Digitized by Google

Rapport sur des notes de M. Dupré relatives à des émailleurs blaisois, p. 33, 95.
Rapport sur des communications manuscrites de M. Eugène Müntz, p. 80.
Rapport sur un cercueil de plomb trouvé à Amiens, p. 102.
Montaigne (Documents sur la famille de), publiés par la Société des archives historiques de la Gironde, p. 232.
Montaigne (Raymond de), neveu de Michel Montaigne, président de Saintes, puis évêque de Bayonne, par M. L. Audiat, p. 312.
Montamisier (Notice sur la commune de), par M. Barbier de Montault, p. 42.
Montauban (Un chapitre de l'histoire de l'imprimerie à), par M. Forestié, p. 474.
Montauban (Banquet annuel des consuls de), par M. Devals aîné, p. 474.
Mont Auxois (Fouilles au), par M. Maillard de Chambure, p. 237.
Montépilloy (Note sur un tombeau gallo-romain trouvé à), p. 486.
Montesquieu (Documents sur la famille de), publiés par la Société des archives de la Gironde, p. 232.
Mont Esquilin à Rome (Nouvelles découvertes faites sur le), p. 442.
Montfaucon. — Relevé de l'épitaphe d'un cardinal français à Rome, p. 30.
Montholon (Copie d'une lettre de Henri IV adressée au garde des sceaux de), p. 18.
Montigny (Mlle de), fille d'un des officiers chargés de la garde de la Bastille, sauvée par M. Aubin Bonnemer. — Inscription commémorative, p. 32.
Montils [Loir-et-Cher] (Documents sur le château des), p. 444.
Montils [Loir-et-Cher] (Nouveaux documents sur le château des), par M. Dupré, p. 625.
Montluc (Documents sur la famille de), publiés par la Société des archives historiques de la Gironde, p. 232.
Montmorillon (Documents tirés des archives de la Maison-Dieu de), p. 37.
Mont-Olivet majeur en Toscane (Petits sceaux du), envoyés par M. l'abbé Barbier de Montault, p. 25.
Montséour (Coutumes de), publiées par les archives historiques de la Gironde, p. 231.
Mont Vaudois (Enceintes préhistoriques sur le), p. 391.
Monument funèbre édilicien, par M. Isidore Hedde, p. 358.
Monuments celtiques d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande, par M. René Kerviler, p. 17.
Monuments dits celtiques en Afrique, par M. Féraud, p. 245.
Monuments des époques préhistoriques dans le département de l'Yonne, p. 392.
Monuments de Ravenne (Travail sur les), par M. T. Desjardins, p. 439.
Morand. — Envoi de la copie d'un poëme en l'honneur de saint Bertin, p. 8.
Morel. — Découverte d'une sépulture de l'âge de bronze à Courtavant (Aube), p. 362.
Morière. — Notice sur Sébastien-René Lenormand, p. 459.
Mors de chevaux (Communication de M. Chevrier relative à des), p. 586.
Mors de chevaux et busandales ou fers de bœufs (Dessins de), envoyés par M. J. Chevrier, p. 26.
Mossmann. — Documents relatifs à l'expédition du duc de Lorraine en Alsace contre les levées de Henri IV, p. 10.
Mougins, entre Cannes et Grasse (Textes d'inscriptions romaines recueillis à), par MM. Sardou et Brun, p. 507.

Digitized by Google

Moulenq. — Offre d'envoi d'une nouvelle copie des coutumes d'Aurillac, p. 18.
Moutié, président de la Société archéologique de Rambouillet. — Annonce de sa nomination de chevalier de la Légion d'honneur, p. 205.
Moutier-Grandval (Étude sur l'église et le monastère de), par M. Quiquerez, p. 504.
Mowat (Robert). — Note sur un groupe d'inscriptions relatives au culte de Mercure en Gaule, p. 250.
Estampages de la collection d'inscriptions romaines à Rennes, p. 28.
Moyen de vivre heureux, par Jehan du Cezier, p. 41.
Müntz (Eugène). — Communications relatives à divers artistes français des XVIIe et XVIIIe siècles, p. 80.
Communication de lettres inédites des XVIIe et XVIIIe siècles, p. 443.
Documents relatifs aux artistes français en Italie, p. 443.
Musée archéologique fondé par la Commission des antiquités de la Côte-d'Or, p. 236.
Musée Calvet à Avignon (Note sur deux cippes du), p. 24, 164.
Musée lapidaire de Béziers (Note sur le), p. 72.
Musée de Philippeville (Nouvelles acquisitions du), p. 28.
Musée de Riom (Note sur l'état actuel du), par M. Mandet, p. 476.
Musée de Troyes (Portrait de Catherine du Chemin, femme de Girardon, au), p. 372.
Musique alphabétique (Théorie d'une nouvelle méthode de), par M. Francis Rochard, p. 298.

N

Nadeau. — Mémoire sur le Beau à travers les âges, . 349.
Naix (Découvertes d'antiquités à), par M. Cournault, p. 104.
Nassouty (Descente du Pic du Midi effectuée par le général), p. 294.
Narbonne (Dernières inscriptions provenant de la démolition des remparts de), p. 439.
Nassau, duchesse de la Trémoille (Lettres de Flandrine de), publiées par M. Marchegay, p. 230.
Nepveu (Pierre) dit Trinqueau, un des premiers architectes de Chambord, p. 17.
Nice et Cimiez (Mémoire sur), par M. Rivière, p. 375.
Nice et ses environs (Inscriptions romaines recueillies à), p. 507.
Nicolas. — Propriétés des fonctions Besseliennes, dites aussi fonctions cylindriques, p. 259.
Nicole (Abbé). — Étude sur les principes du rhythme poétique français, p. 349.
Nimes (Description de la cathédrale de), par Fléchier, p. 27.
Nimes (Droit perçu en 1730 par le bourreau à), p. 554.
Nimes (Juge du point d'honneur à), p. 461.
Nimes (La charité à), par M. l'abbé Azais, p. 348.
Nimes (Tarif général dressé par les consuls de), p. 10.
Nitro-benzine (Mémoire sur la) au point de vue analytique et toxicologique, par M. Jacquemin, p. 296.
Nivet. — Reproduction galvanoplastique d'une plaque votive trouvée dans les fouilles du Puy-de-Dôme, p. 22.
Communication relative aux travaux qui restent à exécuter sur le sommet du Puy-de-Dôme, p. 440.

Digitized by Google

Nobiliaire de la généralité de Limoges (Publication du), p. 465.
Noblesse corse (Reconnaissance de la) par le Gouvernement français, p. 9.
Nodot. — Nouveau microscope polarisant, p. 271.
Noël. — Notice sur la vie et les œuvres de Marc Lescarbot, p. 449.
Nonius Batus, vétéran de la légion III, Augusta (Récit fait par), p. 242.
Norvaux (Note sur le menhir de), par M. Ch. Thuriet, p. 505.
Notice sur le peintre Demory, par M C. Legentil, p. 67.
Notre-Dame-de-Beaulieu, ancienne abbaye du Rouergue, par M. l'abbé Bousquet, p. 48.
Notre-Dame-de-Bonneval, ancienne abbaye du Rouergue, par M. l'abbé Bousquet, p. 48.
Notre-Dame-de-Loc-Dieu, ancienne abbaye du Rouergue, par M. l'abbé Bousquet, p. 48.
Nouguier. — Notice sur l'église romane de Saint-Pierre de Rèdes, p. 74.
Nozot. — Diverses ordonnances des princes de Sedan, p. 10.
Copies d'ordonnances concernant les principautés de Sedan, p. 16.
Notices sur des communes du département des Ardennes, p. 28.
Numismatique de l'Aveyron (Recherches sur la), par M. le vicomte de Saint-Rémy, p. 395.

O

Objets trouvés dans la Loire (Notice sur les), par M. l'abbé Desnoyers, p. 363.
Observations météorologiques faites au Pic du Midi de Bigorre, par M. Tarrisson, p. 294.
Obstétrique (Communication de deux instruments d'), par M. le Dr Pouillet, p. 289.
Officiers d'académie nommés à la réunion annuelle des Sociétés savantes, p. 204.
Officiers de l'instruction publique nommés dans la réunion annuelle des Sociétés savantes, p. 204.
Oiron en Poitou (Quelques détails sur le château d'), par M. l'abbé Carrière, p. 496.
Oiseley (Léopold d'), prince de Cantecroix, mari de Béatrix de Cusance, p. 308.
Olleris. — Étude sur Gergovia, p. 247.
Origine des *chotts* d'importance secondaire, par M. Doumet-Adanson, p. 272.
Origine et formation des noms de lieux, par M. Cocheris, p. 357.
Origine et formation des noms de lieux, par M. J. Quicherat, p. 357.
Orléans (Fondation d'un musée historique d'), p. 225.
Orléans (Librairie de l'Université d'), par M. L. Jarry, p. 56.
Orléans (Massacre de la Saint-Barthélemy à), par M. Baguenault de Puchesse, p. 59.
Orléans (Prix de 1,000 francs décerné à la Société archéologique de l'Orléanais, à), p. 203.
Orléans (Salle des thèses de l'Université d'), par M. Boucher de Molandon, p. 56.
Orléans (Siége d'). — Première expédition de la Pucelle, par M. Boucher de Molandon, p. 220.
Ornano (Requête des habitants de Remoulins au comte), p. 17.
Ornements gaulois en or (Note sur les), par M. Cournault, p. 105.

Digitized by Google

Ortolan. — Rendement des moteurs à vapeur par la méthode thermodynamique proposée par M. l'ingénieur Risler, p. 271.
Ouvré. — Politique extérieure de Pierre le Grand, p. 349.
Oxford (Conférence sur les diptyques consulaires faite à), p. 118.

P

Pagny (Histoire du château de), par M. Baudot, p. 238.
Pagus Lugdunensis (Chartes concernant le), p. 434.
Palais du parlement de Dijon (Construction du), par M. Canat de Chizy, p. 51.
Palanède Tronc de Codolet, poëte satirique du xviie siècle, par M. Bonafous, p. 348.
Pamiers (L'église Notre-Dame-du-Camp à), par M. Conget, p. 474.
Papillon. — Communication de deux chartes du xiie siècle et lettres de rémission du xviiie, p. 447.
Pareds (Fouilles au champ des Vieilles-Églises, au hameau des), p. 113.
Parga (Étude sur la ruine de), par M. Yéméniz, p. 463.
Parrocel (Jacques). — Peintre français, p. 84.
Parrocel (Marie). — Supplique au grand-duc de Florence, p. 83.
Pascal (Idées philosophiques de), par M. Joly, p. 349.
Passy (Louis), député à l'Assemblée nationale. — Nommé membre titulaire du Comité, p. 2.
Payen, commandant. — Inscription découverte à Kherbet-Guidra, p. 243.
Peghoux. — Essai sur les monnaies des Arvernes, p. 247.
Note sur les colonnes itinéraires nouvellement découvertes sur la voie romaine de Clermont à Lyon par Vichy, p. 247.
Peignot (G.). — Histoire de la fondation des hôpitaux du Saint-Esprit de Rome et de Lyon, p. 239.
Peinture flamande au xve siècle (Chef-d'œuvre de la), par M. l'abbé J. B. Boudrot, p. 395.
Pèlerinage de Saint-Jacques de Compostelle. — Communication de M. G. Desjardins, p. 521.
Pelet (Le président). — Séjour de Pie VI à Valence, p. 456.
Pelou. — Une cause célèbre au xviie siècle, p. 460.
Penaut (D^r). — Les hôpitaux de la Thiérache, p. 447.
Pendeloques en bronze et en fer sous un dolmen de l'Aveyron, signalés par M. l'abbé Cerès, p. 472.
Pendeloques en bronze et en fer sous un dolmen de la Corrèze, signalés par M. de Cartaillac, p. 472.
Perluc-Pérussis. — Les œuvres relatives à Pétrarque, à l'occasion de sa fête séculaire, p. 309.
Petitot (Le R. P.), missionnaire oblat de Marie. — Nommé officier d'académie, p. 204.
Recherches sur les Esquimaux et la constitution géologique de leur pays, p. 216.
Pétrarque (Les œuvres relatives à), à l'occasion de sa fête séculaire, par M. Perluc Pérussis, p. 309.

Digitized by Google

Pétrequin (Dr). — Modes de transport des blessés chez les anciens, p. 462.
Notice sur Eugène Faure, auteur des *Songes d'une nuit d'hiver*, p. 463.
Étude raisonnée du dictionnaire de M. Littré, p. 463.
Phénomènes électriques des cellules de l'animal et du végétal, par M. Dalmas, p. 275.
Philalèthe (Le), ou l'Ami de la vérité, par Jehan du Cezier, p. 42.
Philippe le Hardi, duc de Bourgogne. — Joyaux achetés pour le mariage de son fils, p. 30, 590.
Philippeville (Nouvelles acquisitions du musée de), p. 28.
Philosophes stoïciens de la Grèce (Mémoire sur les), par M. Boutroux, p. 348.
Phosphore (Présence du) dans l'air atmosphérique, p. 266.
Phthisie pulmonaire en Algérie (Enquête sur la), par M. le Dr de Pietra Santa, p. 291.
Phylloxera (Méthode de rhizoplastie pour combattre le), proposée par M. Gachassin-Lafite, p. 292.
Physiologie végétale (Études de), par M. Barthélemy, p. 212.
Pibrac (Du Faur de). — Inscription portant le nom de *Genabum*, p. 218.
Pichon (E.). — Notice sur Jean-Charles de Bonnevie, seigneur de Vervins, p. 449
Picot. — Nommé membre titulaire, p. 1.
Pie VI (Séjour de) à Valence, par M. Petit, p. 456.
Pierre le Grand (Politique extérieure de), par M. Ouvré, p. 349.
Pierre d'aigle ayant la propriété de faciliter les accouchements, offerte par M. Darcel, p. 33.
Pierre mouvante d'Uchon, par M. L. Monnard, p. 239.
Pierres gravées (Intérêt des) pour l'étude de l'antiquité, par M. Lebrun-Dalbanne, p. 506.
Pierres mouvantes (Recherches supplémentaires sur les), par M. Baudot père, p. 240.
Pierres mystérieuses, talismaniques et merveilleuses du Vivarais et du Dauphiné, par M. Vaschalde, p. 32.
Pietra Santa (Dr de). — Résultat d'une enquête sur la phthisie pulmonaire en Algérie, p. 291.
Piette (Édouard). — Course faite à Vervins par le comte de Growesteins en 1712, p. 446.
Communication d'une charte extraite de la collection de dom Grenier, p. 447.
Les minutes historiques d'un notaire de Vervins, p. 450.
Piganiol de la Force. — Description de Paris, ouvrage cité, p. 68.
Pilon [Germain] (Statue de la Vierge par) dans l'église de Saint-Cyr, p. 445.
Pingaud. — Béatrix de Cusance, princesse de Cantecroix, p. 308.
Pio (Nicolas). — Biographies d'artistes français, p. 80.
Pisançon (Marquis de). — Étude sur l'allodialité dans la Drôme, de 1000 à 1400, p. 18.
Pise (Documents trouvés dans les archives de), p. 13.
Plasse (Abbé). — Souvenir du pays de sainte Thérèse, p. 342.
Plessis-lez-Tours (Le couvent de Saint-François-de-Paule, au), p. 68
Plusquallet, seigneur de Taillebourg (Procès des frères), p. 230.
Poésie provinciale (Étude sur la), par M. Gabriel Marc, p. 335.
Poésie sémitique (Extrait d'une histoire inédite de la), par M. Jules David, p. 458.

Digitized by Google

Poésies populaires de la Grèce et la vallée de Lacédémone, étude, par M. Yéméniz, p. 463.
Poids en cuivre rapportés de Rome par M. le chanoine Barbier de Montault, p. 444.
Poitiers (Cartulaire de Saint-Nicolas de), p. 228.
Poitiers (Cartulaire de l'abbaye de Saint-Cyprien de), p. 229.
Poitiers (Lettres de rois de France tirées des archives de la ville de), p. 230.
Poitiers (Mémoires des habitants de) au roi Charles VII, p. 230.
Poitiers (Prix de 1,000 francs décerné à la Société des Archives historiques du Poitou, à), p. 203.
Poligny (La guerre de Trente ans à), par M. Baille, p. 456.
Poliorcétique des Grecs (Mémoire sur la), par M. de Rochas d'Aiglun, p. 505.
Poncelet. — Inscription sur une boule en terre cuite, p. 515.
Découverte d'un cachet d'empirique à Sens, p. 516.
Pontacq (Fouilles au tumulus de), p. 477.
Port (Célestin). — Copies de deux lettres de Henri IV, p. 16.
Porte Sarrazine à Bougie (Projet de démolition de la), p. 27.
Porte très-ancienne à l'entrée des bureaux des comptables de la marine à Alger, p. 440.
Porto-Vecchio (Décret pour la fondation de la ville de), p. 9.
Poteries artistiques (Fabrique de) à Fontenay, près de Bennes, p. 481.
Pouech (Abbé). — Groupe de dolmens et demi-dolmens de Mas-d'Azil (Ariége), p. 472.
Pouillé de l'archidiaconé de Saint-Flour au diocèse de Clermont (xive siècle), p. 19.
Pouillet (Dr). — Communication de deux instruments d'obstétrique, p. 289.
Pousset. — Application de la méthode des moindres carrés à la détermination des radiants dans les essaims d'étoiles filantes, p. 259.
Pouy. — Remarque à l'occasion d'un vase à eau bénite de l'église du prieuré d'Araines, p. 29.
Pradier. — Reproduction d'une porte ancienne au bureau des comptables de la marine à Alger, p. 440.
Precilius (Tombeau de l'orfévre) en Algérie, p. 243.
Prarond. — La Ligue à Abbeville, p. 59.
Prépaud (Le capitaine), par M. Devoulx, p. 44.
Presbytie (Force réfringente des lunettes dans la), par M. le Dr Monoyer, p. 262.
Prévost (Guillaume), évêque de Poitiers (Notice sur), par M. de la Boutetière, p. 41.
Prieuré d'Araines (vase à eau bénite dans l'église du), p. 29.
Prieuré de Saint-Michel à Crépy-en-Valois, p. 484.
Primaudaye (Élie de la). — Recherches sur les villes maritimes du Maroc, p. 49.
Principe universel du mouvement, par M. Trémaux, p. 259.
Principes généraux du mouvement (Exposition des), par M. Dieu, p. 258.
Prix de 1,000 francs décerné à l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont, p. 203.
Prix de 1,000 francs décerné à la Commission départementale des antiquités de la Côte-d'Or, p. 203.
Prix de 1,000 francs décerné à la Société archéologique de l'Orléanais, p. 203.
Prix de 1,000 francs décerné à la Société des archives historiques du Poitou, p. 203.
Prix de 1,000 francs accordé à la Société des archives de la Gironde, p. 203.
Prix de 1,000 francs décerné à la Société archéologique du département de Constantine, p. 203.

Digitized by Google

Procédé nouveau pour obtenir des images photographiques colorées, par M. Léon Vidal, p. 261.
Procédé de moulage de Lottin de Laval, p. 427.
Procédés de gravure employés à la *Gazette des Beaux-Arts* (Communication de M. Darcel sur les), p. 442.
Procès des frères Plusquallec, seigneurs de Taillebourg, p. 230.
Procès-verbaux des séances de la section d'archéologie, par M. Chabouillet, secrétaire de la section, p. 20, 30, 437, 443.
Procès-verbaux des séances de la section d'histoire et de philologie, par M. Hippeau, secrétaire de la section, p. 5, 13, 431, 432.
Prost. — Observations au sujet de quelques lettres de Pétrarque, p. 311.
Protestantisme dans le Melunais (Recherches sur le), p. 10.
Proust. — Mémoire sur les chevaliers de l'Arquebuse, p. 456.
Provence (Copie d'une généalogie des comtes de), p. 8.
Protat (Abbé). — Mémoire sur la Sainte manne, p. 63.
Psalterium triplex (Introduction au), par M. Francisque Michel, p. 13.
Psautier (Mémoire sur le) et ses divers usages au moyen âge, par M. Francisque Michel, p. 349.
Pugillar, ou tablettes d'ivoire du IIIe siècle. — Communication de M. l'abbé Barbier de Montault, p. 566.
Puilly [Ardennes] (Notice sur la commune de), p. 28.
Puy (Confrérie de Saint-Jacques des villageois de Vals, près du), p. 9, 557.
Puy (Description de la cathédrale du), par M. Mallay, p. 247.
Puy-de-Dôme (Fouilles au), par l'Académie de Clermont-Ferrand, p. 248.
Puy-de-Dôme (Notice sur les fouilles archéologiques du), p. 361.
Puy-de-Dôme (Travaux à exécuter sur le sommet du), p. 440.

Q

Quatrefages (De). — Recommandations au sujet de fouilles à exécuter à Solutré, p. 23.
Quénault (L.). — Mémoire sur l'aqueduc et la cathédrale de Coutances, p. 364.
Quesnet. — Extrait des registres de la maison commune de Rennes, p. 433.
Quicherat (J.). — Chargé de l'examen de documents, p. 26, 30, 44.
Chargé de rédiger les instructions relatives aux antiquités de la Gaule à l'époque romaine, p. 20.
Rapport sur les fouilles de la Société archéologique de Vervins, p. 33.
Rapport sur les fouilles du mont Beuvray, p. 33.
Rapport sur diverses communications de M. Cournault, p. 104.
Formation française des noms de lieux, p. 357.
Rapport sur le Bulletin de l'Académie delphinale, p. 508.
Rapport sur des communications manuscrites de MM. Chevrier et Cournault, p. 586.
Quimper (Le cartulaire du Landevenec dans la bibliothèque de), p. 435.
Quincarlet et abbé Chevalier. — Le couvent de Saint-François-de-Paule, au Plessis-lez-Tours, p. 69.
Quiquerez. — Étude sur l'église et le monastère de Moutier-Grandval, p. 504.

Digitized by Google

R

Rabut (François) et Auguste Dufour. — Les compagnies de tir en Savoie, p. 70.
Lettre sur la sigillographie savoyarde, p. 70.
Ragon. — Lecture nouvelle d'un passage difficile de la carte de Peutinger, p. 355.
Raimondis-Canaux (Mémoire sur l'hôtel), à Draguignan, par M. Mireur, p. 451.
Rambaud. — Épisode des discordes religieuses de la Russie au xviie siècle, p. 459.
Ramé. — Communication d'inscription chrétienne du ive et du viie siècle, p. 592.
Estampages d'inscriptions chrétiennes des ive, v^e vi^e et viie siècles, p. 439.
Rames, d'Aurillac. — Observations sur le terrain du Cantal, les animaux et les végétaux fossiles, p. 212.
Raoult. — Présence du phosphore dans l'air atmosphérique, p. 266.
Rapports sur des Mémoires de Sociétés savantes :
Barthélemy (Édouard), p. 484, 489, 490, 491, 512, 514.
Bellaguet, 37, 446.
Bertrand (Gustave), 509.
Clément de Ris, p. 67.
Darcel, p. 63, 497.
Desnoyers, p. 524.
Douët d'Arcq, p. 69, 477, 492.
Guilhermy (De), p. 72, 495.
Jourdain, p. 54, 59.
Lascoux, p. 556.
Marion, p. 475, 476.
Marty-Laveaux, p. 46, 50.
Quicherat, 508.
Rathery, p. 43, 464.
Théry, p. 451, 453, 454, 456, 457, 460, 462
Rapports sur des communications manuscrites :
Chabouillet, p. 566, 570.
Delisle (L.), p. 75.
Desnoyers, 518.
Douët d'Arcq, p. 579.
Guilhermy (De), p. 573, 582.
Marion (J.), p. 133.
Marty-Laveaux, p. 557, 561.
Montaiglon (A. de), p. 80, 95.
Quicherat, p. 586.
Renier (L.), p. 113, 115.
Rathery. — Chargé de l'examen de documents, p. 10.
Rapport sur la Revue africaine, journal des travaux de la Société historique algérienne, p. 43.
Rapport sur le Bulletin de la Société historique et archéologique du Limousin, p. 464.
Raulin. — Répartition de la pluie à la surface de la chaîne des Alpes, p. 297.
Ravenel. — Nommé membre honoraire, p. 3.
Ravenne (Mémoire sur les monuments de), par M. T. Desjardins, p. 439.

Digitized by Google

Raymond (Paul). — Contrat d'apprentissage d'un jeune violoniste béarnais, p. 122.
Raynal (Biographie de l'abbé), par M. B. Lunet, p. 46.
Raynouard. — Publication d'une inscription de l'ancien couvent de la Celle, p. 25.
Réaumur (Notes sur le physicien naturaliste), p. 39.
Recherches archéologiques faites en 1874 dans le département de la Vendée, p. 444.
Rectification au numéro de janvier-février 1874, relativement à l'analyse d'un mémoire de M. de Coussemaker, p. 35.
Redet, correspondant à Poitiers. — Nommé officier d'académie, p. 204.
Documents tirés des archives de la Maison-Dieu de Montmorillon, p. 37.
L'un des fondateurs des archives historiques du Poitou, p. 227.
Le cartulaire de Saint-Nicolas de Poitiers, p. 228.
Le cartulaire de Saint-Cyprien de Poitiers, p. 229.
Régence d'Alger (La) sous le Consulat et l'Empire, par M. Berbrugger, p. 44.
Régime municipal de la ville d'Agen au xvie siècle, par M. Tholin, p. 331.
Régime municipal à Villefranche-de-Rouergue, par M. Guirondet, p. 49.
Régime municipal chez les Romains, par M. Belot, p. 348.
Réginald, archevêque de Reims (Rituel de), p. 336.
Registre des prises maritimes, par M. Devoulx, p. 44.
Registres de la Jurade, publiés par l'administration municipale de Bordeaux, p. 233.
Religieux de Saint-Vigor (Notice sur les), par MM. Vattier et J. Corblet, p. 487.
Remoulens (Requête adressée au comte A. d'Ornano par les habitants de), p. 17.
Renaud de Louens, poëte français du xive siècle (Étude sur), par M. Vayssière, p. 456.
Renier (Léon). — Chargé de l'examen de documents, p. 24, 26, 28, 29, 31, 439, 440, 443.
Rapport sur deux inscriptions du musée Calvet, p. 34.
Remarques au sujet de l'inscription *Mercurio Dumiati* trouvée dans les fouilles du Puy-de-Dôme, p. 22.
Rapport sur une communication de l'abbé Baudry, p. 113.
Rapport sur l'inscription des Élusates, communiquée par M. Tholin, p. 115.
Mémoire lu à l'Académie des inscriptions et belles-lettres sur l'inscription portant le nom de *Genabum*, p. 218.
Observations sur l'emploi et la signification du mot édilicien, p. 360.
Communication relative aux nouvelles découvertes faites à Rome sur le mont Esquilin, p. 442, 443.
Rennes (Collection des inscriptions romaines de la ville de), p. 28.
Rennes (Extrait des registres de la maison commune de), p. 433.
Répartition de la pluie à la surface de la chaîne des Alpes, par M. Raulin, p. 297.
Répertoire archéologique de la Nièvre en cours d'impression, p. 20.
Répertoire archéologique du département de Tarn-et-Garonne, par M. Devals aîné, p. 474.
Représentation géométrique des solutions imaginaires des équations, par M. Trémaux, 259.
Reproduction de photographies en couleurs par M. Léon Vidal, p. 293.
Respiration des plantes (Recherches sur la), par M. A. Barthélemy, p. 266.
Retable de l'Hôtel-Dieu de Beaune, par M. l'abbé J.-B. Boudrot, p. 395.
Retable d'Anchin (Le) et Jean Bellegambe, p. 35.

Digitized by Google

Retrait d'un bijou donné en gage en 1588 (Note sur le), par M. Dupré, p. 439, p. 590.
Reuilly [Loiret] (Note sur un gros tournois trouvé à), par M. Boucher de Molandon, p. 444.
Réunion annuelle des Sociétés savantes. — Séance du 31 mars 1875, p. 193.
Revon (L.). — Inscriptions antiques de la haute Savoie, p. 381.
Rey-Lescure. — Exposition de nouveaux faits géologiques, p. 279.
Reynald. — Gouvernement représentatif sous Louis XIV, p. 349.
Rhythme poétique français (Principes du), par M. l'abbé Nicole, p. 349.
Riant. — Copie des œuvres de Guy de Bazoches, chantre de la cathédrale de Châlons-sur-Marne, p. 435.
Richard (Alfred). — Notice biographique et bibliographique sur Jouyneau-Desloges, p. 40.
Notice sur Jehan du Cezier, écrivain moraliste du XVIIe siècle, l'un des fondateurs de la Société des archives du Poitou, p. 227.
Rigaud [Hyacinthe] (Portrait de) fait pour le grand-duc de Florence, p. 82.
Risbec, ingénieur de la marine (Méthode dynamique proposée par M.), p. 271.
Rituel de Nicolas de Thou, évêque de Chartres (cité), p. 336.
Rituel de Mgr d'Angennes, évêque de Bayeux (cité), p. 336.
Rituel de Réginald, archevêque de Reims (cité), p. 336.
Rivière. — Mémoire sur Nice et Cimiez, p. 375.
Robert (Charles). — Nommé membre titulaire, p. 2.
Rochambeau (De). — Prieuré de Courtozé et ses peintures du XIIe siècle, p. 444.
Fresques des XIe et XIIe siècles découvertes dans l'église du prieuré de Courtozé, commune d'Azé, p. 438.
Rochard. — Théorie nouvelle de musique alphabétique, p. 298.
Rochas d'Aiglun (De). — Mémoire sur la poliorcétique des Grecs, p. 505.
Notice sur les diverses enceintes fortifiées de Grenoble, p. 456, 508.
Rodez (Histoire de) dans les temps anciens, par M. Lunet, p. 49.
Roessler. — Mémoire sur les anciennes horloges et montres solaires, p. 29.
Horloges et montres solaires de Rouelles, p. 116.
Roffay des Palus (Mémoire de) sur la ville de Châtellerault (Vienne), p. 315.
Roger (Joseph). — Nouvelles acquisitions du musée de Philippeville, p. 28.
Roger (D^r). — Nouveau forceps à branches entre-croisées et à cuillers pivotantes, p. 290.
Roget de Belloguet (Baron). — Ethnogénie gauloise (ouvrage cité), p. 254.
Rôle du Reinage de la confrérie de Saint-Jacques des villageois de Vals, près le Puy, p. 557.
Rôles de l'armée de Gaston Phébus, comte de Foix, en 1370, p. 232.
Rôles gascons de la Tour de Londres (Documents tirés des), p. 232.
Rôles gascons (Communication de M. L. Delisle relative à la publication des), p. 431.
Romans. — Lettres de Henri III et de Catherine de Médicis dans les archives de Romans, p. 434.
Rome (Découvertes nouvelles faites à) sur le mont Esquilin, p. 442.
Romée (Isabelle), mère de Jeanne d'Arc (Séjour aux environs de Rouen de), p. 221.
Roncevaux et la chanson de Roland, par M. François de Saint-Maur, p. 19.
Roquefort-de-Tursan, canton de Garlin (Constructions féodales à), p. 476.

Digitized by Google

Roscoï. — Intensité des réactions chimiques sous l'influence de la lumière, p. 210.
Rose (Capitaine). — Découverte d'une inscription à Zaouïa, p. 242.
Rosec, moine olivétain (Copie d'un acte fait par dom), p. 8.
Rossignol. — Alise, étude sur une campagne de Jules César, p. 236.
Note sur une croix du XIIIe siècle, p. 474.
Rostan (Louis). — Monographie du couvent des dominicains de Saint-Maximin, p. 452.
Rotation de l'oxygène et de l'acide carbonique chez les animaux et les plantes, p. 293.
Roucy (De). — Notice sur une statue trouvée dans la forêt de Compiègne, p. 353.
Rouergue (Les beaux-arts en), par M. Victor Advielle, p. 48.
Roulin. — Hommage d'un ouvrage intitulé : *La guerre dans l'Ouest*, p. 436.
Rouvelet, maire de Milhau. — Le livre des comptes de B. Guisbern, consul boursier, p. 50.
Rouville. — Cartes géologiques de Saint-Pons, Lodève, Béziers et Montpellier, p. 295.
Formations géologiques de l'Hérault, p. 282.
Rozière (De). — Chargé de l'examen de documents, p. 16.
Ruben [Émile] (Notice nécrologique sur), p. 464.

S

Sabatier, chargé de cours à la Faculté des sciences de Montpellier. — Nommé officier d'académie, p. 204.
Étude comparative du cœur et des parties centrales de l'appareil circulatoire des vertébrés, p. 213.
Communication sur le corps désigné à tort sous le nom de circonvolution de l'hippocampe dans le cerveau des mammifères, p. 296.
Sade (Réfutation des allégations de l'abbé de) au sujet de la Laure de Pétrarque, p. 311.
Sains [Somme] (Inscription de l'église de), p. 27.
Saint-Antonin (Vicomté et vicomtes de), par M. Guirondet, p. 474.
Saint-Aphrodise (Droit accordé à l'abbé de) de porter les ornements pontificaux, p. 434.
Saint-Aubin (Chapelle de) à Crépy-en-Valois, p. 484.
Saint-Bertrand-de-Comminges (Inscription trouvée dans la ville basse de), p. 390.
Saint-Chinian (Exploration de l'*infralias* aux environs de), p. 278.
Saint-Corneille de Compiègne (Fragments du cartulaire de), p. 16.
Saint-Cyprien de Poitiers (Cartulaire de l'abbaye de), publié par M. Redet, p. 229.
Saint-Cyr (Description de monnaies et de médailles trouvées à), p. 439.
Saint-Cyr (Restauration d'une partie des bâtiments de l'école de), p. 27.
Saint-Élophe (Statue du tombeau de), p. 104.
Saint-Florent, près Saumur (Chartes tirées de l'abbaye de), p. 228.
Saint-François-de-Paule (Couvent de), au Plessis-lez-Tours, p. 68.
Saint-Gemme-sur-Loire (Fouilles aux Châtelliers de Frémur, commune de), p. 491.
Saint-Genès-Champanelle, environs de Clermont-Ferrand (Découvertes d'objets gaulois et romains à), p. 475.

Digitized by Google

Saint-Gengoul (Translation des reliques de), p. 16.
Saint-Genis (De). — Compte rendu d'une exposition rétrospective d'objets d'art à Châtellerault, p. 31.
Note sur la part prise par Louis XI au percement du tunnel du mont Viso, p. 19.
Note sur les Menues pensées de Bonnivard, le prisonnier du Chillon, p. 18.
La ville de Châtellerault en 1739, d'après les papiers d'un magistrat contemporain, p. 315.
Saint-Georges-lès-Baillargeaux (Notice sur la commune de), par M. Barbier de Montault, p. 42.
Saint-Germain (Chapelle de) à Crépy-en-Valois, p. 485.
Saint-Jean de Chaumont (Travaux de restauration à l'église de), p. 21.
Saint-Jean de Jérusalem (Études sur l'ordre de), p. 10.
Saint Louis (Causes de la croisade de) contre Tunis, p. 45.
Saint Louis (Probabilités d'un voyage de) à Besançon en 1259, p. 11.
Saint-Loup. — Étude sur les courbes dérivées du cercle, p. 259.
Saint-Loup-en-Champagne [Ardennes] (Notice sur la commune de), p. 28.
Saint-Maclou de Rouen (Projet de restauration des portes de l'église), p. 21.
Saint Martin (Tradition relative à). — Lieu où ce saint donna la moitié de son manteau à un pauvre, p. 24.
Saint-Maur (François de). — Hommage de trois brochures, p. 19.
Saint-Mauvis (Commanderie de) au grand prieuré de France, p. 10.
Saint-Maximin (Monographie du couvent de), par M. Louis Rostan, p. 452.
Saint-Michel (Prieuré de) à Crépy-en-Valois, p. 484.
Saint-Nicolas de Poitiers (Cartulaire de), publié par M. Redet, p. 228.
Saint-Omer au xve siècle (Idées, mœurs et institution de), par M. Lauwereins de Roosendaele, p. 320.
Saint-Pétersbourg (Correspondance du maréchal de Biron rapportée de), p. 232.
Saint-Quentin (Copie de deux testaments du xiiie siècle tirés des archives de), p. 433.
Saint-Rémy (Vicomte de). — Recherches sur la numismatique de l'Aveyron, p. 395.
Saint-Vast-lès-Mello (Notice sur la *villa d'Aurœ*, sur le territoire de), p. 487.
Saint-Vigor (Notice sur les religieux de), par MM. Vattier et J. Corblet, p. 487.
Saint-Vincent de Besançon (Notice sur Jean-Baptiste Boisot, abbé de), par M. Tivier, p. 333.
Saint-Vorles (Monographie de l'église de), par M. Mignard, p. 28.
Sainte Casarie (Inscription de), par M. J.-H. Albanès, p. 158.
Sainte-Croix de Poitiers (Lettres de Flandrine de Nassau, abbesse de), p. 230.
Sainte-Eulalie à Bordeaux (Inscription dans l'église de), p. 26.
Sainte Jeanne, fille de Louis XI (Note sur le masque de), p. 104.
Sainte-Marie-de-Silvanès, ancienne abbaye du Rouergue, par M. l'abbé Bousquet, p. 48.
Sainte Thérèse (Souvenir du pays de), par M. l'abbé Plasse, p. 342.
Salle des thèses de l'Université d'Orléans (Conservation de la), p. 225.
Salmon (Philippe). — État alphabétique des monuments des époques préhistoriques dans le département de l'Yonne, p. 392.
Salucès (Examen interprétatif du testament du cardinal de), par M. J. Loiseleur, p. 56, 225.
Santerre (Ordres donnés par le général) à Cluses (Mont-Blanc), p. 15.

Digitized by Google

Sarcophage de Massanès, par M. Lagrèze-Fossat, p. 474.
Sardou et Brun. — Textes d'inscriptions romaines recueillies sur le territoire du bourg de Mougins, p. 507.
Saulcy (Collection de médailles gauloises de M. de), p. 376.
Sauzé, propriétaire d'une lettre de Henri IV, p. 8.
Savoie (Notes sur les compagnies de tir en), p. 70.
Scamilli impares (Explication des), par M. G. George, p. 365.
Sceau de Loys de Touteville, communiqué par M. Dupré, p. 621.
Sceau en bronze trouvé dans la cour du presbytère de Guillancourt, p. 26.
Sceau matrice du xve siècle découvert à Longueville, p. 24.
Sceaux des archives de Joursanvault (Légendes de), p. 444.
Sceaux des archives de Joursanvault (Notes sur des), par M. A. Dupré, p. 620.
Sceaux de la commune (Les), l'hôtel de ville et le palais de justice de Besançon, par M. A. Castan, p. 561.
Sceaux des xive et xve siècles (Empreintes de), envoyées par M. Barbier de Montault, p. 25.
Sceaux du Mont-Olivet majeur, en Toscane, p. 25.
Secours publics et statistique du paupérisme à Lille, p. 348.
Sedan (Diverses ordonnances des princes de), p. 10.
Sedan (Ordonnances concernant la principauté de), p. 16.
Sédition bourgeoise à Saint-Omer en 1467, p. 320.
Séguier (Le chancelier Pierre), deuxième protecteur de l'Académie française, par M. René Kerviler, p. 17.
Séguier (Testament de Pierre de Coislin, arrière-petit-fils de), p. 434.
Senlis et ses environs à l'époque de Charles VI, par M. de Marsy, p. 487.
Sépulture de l'âge de bronze découverte à Courtavant (Aube), p. 362.
Sépulture gallo-romaine de Fontillet, commune de Berry-Bouy (Mémoire sur une), par M. de Laugardière, p. 389.
Sépultures des barbares de l'époque mérovingienne en Bourgogne (Mémoire sur les), par M. Baudot, p. 237.
Séquanes (Monnaies gauloises des), par M. A. Castan, p. 503.
Servage (Le) et les affranchissements dans l'arrondissement de Tonnerre, par M. Challe, p. 344.
Servaux. — Observations sur une demande de subvention pour les fouilles de Solutré, p. 23.
Communication au sujet des fouilles faites par la Société archéologique de Vervins, p. 437.
Sesterce (Le) du trésor de Vernon, par M. Ducrocq, p. 352.
Sévigné (Lettres et fragments inédits de Mme de), par M. Capmas, p. 317.
Sicard (Adrien). — Études sur l'eau de la mer Méditerranée et les plantes qui vivent dans ce milieu, p. 268.
Sigillographie savoyarde. — Deuxième lettre, par M. François Rabut, p. 70.
Signification des noms de lieux (Étude sur la), par M. Houzé, p. 357.
Simonin. — Des températures motivées chez l'homme par les diverses périodes de l'éthérisme produit par le chloroforme, p. 277.
Simonnet. — Hommage de deux brochures, p. 11.
Pièces relatives à la translation des reliques de saint Gengoul, p. 16.
Sirès le jeune, graveur (Lettres de), p. 84.

Digitized by Google

Sirodot, doyen de la Faculté des sciences à Rennes. — Nommé officier d'académie, p. 204.
Présentation d'une série de molaires de mammouth représentant un système dentaire complet, p. 296.
Sirot, brigadier des spahis. — Découverte d'une inscription à Zaouïa, p. 243.
Société (Une) de libres penseurs au XIIIe siècle, par M. Blancard, p. 348.
Société archéologique de Constantine (Prix de 1,000 francs décerné à la), p. 203.
Société archéologique de l'Orléanais (Prix de 1,000 francs décerné à la), p. 203.
Société archéologique de Vervins (Fouilles exécutées par la), p. 24.
Société d'émulation d'Abbeville. — Histoire et table générale de ses travaux, par M. Delignières, p. 62.
Société des archives historiques de la Gironde (Prix de 1,000 francs décerné à la), p. 203.
Société des archives historiques du Poitou (Prix de 1,000 francs décerné à la), p. 203.
Sociétés savantes des départements :
Abbeville. — Société d'émulation, p. 59.
Alger. — Revue africaine. — Société historique algérienne, p. 43, 175.
Angers. — Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Anjou, p. 491.
Annecy. — Société florimontane, p. 235.
Archives historiques de la Gironde, p. 231.
Arras. — Académie des sciences, lettres et arts, p. 63.
Auxerre. — Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, p. 514.
Besançon. — Société d'émulation du Doubs, p. 497.
Béziers. — Société archéologique, scientifique et littéraire, p. 72, 235.
Bordeaux. — Société des archives historiques de la Gironde, p. 203, 217, 226.
Bourg. — Société littéraire, historique et archéologique du département de l'Ain, p. 172, 173.
Caen. — Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres, p. 457.
Chambéry. — Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, p. 69.
Chartres. — Société archéologique d'Eure-et-Loir, p. 633.
Château-Thierry (Société historique et archéologique), p. 509.
Clermont-Ferrand (Académie des sciences, belles-lettres et arts), p. 203, 235, 475.
Compiègne (Société historique), p. 31.
Constantine (Société archéologique du département), p. 203, 235, 240.
Dijon (Académie des sciences, arts et belles-lettres), p. 50.
Dijon (Commission des antiquités du département de la Côte-d'Or), p. 203, 235.
Draguignan (Société d'études scientifiques et archéologiques), p. 451.
Épinal (Société d'émulation du département des Vosges), p. 647.
Évreux (Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres), p. 633.
Grenoble (Académie delphinale), p. 454, 508.
Grenoble (Société de statistique, sciences naturelles et arts industriels de l'Isère), p. 636.
La Rochelle (Académie de), p. 630.
Lille (Société des sciences, de l'agriculture et des arts), p. 642.
Limoges (Société historique et archéologique du Limousin), p. 464.

Digitized by Google

Lyon (Académie des sciences, belles-lettres et arts), p. 464, 645.
Lyon (Société littéraire, historique et archéologique), p. 478.
Mâcon (Académie), p. 492.
Metz (Académie), p. 490.
Montauban (Société archéologique de Tarn-et-Garonne), p. 470.
Nancy (Société d'archéologie lorraine et du musée lorrain), p. 639.
Nantes (Société académique), p. 637, 638.
Nice (Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes), p. 507.
Nimes (Académie du Gard), p. 235, 460, 461, 634.
Orléans (Société archéologique de l'Orléanais), p. 54, 203, 217, 235.
Orléans (Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts), p. 638.
Pau (Société des sciences, lettres et arts), p. 476.
Périgueux (Société historique et archéologique du Périgord), p. 32.
Perpignan (Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales), p. 644.
Poitiers (Société des antiquaires de l'Ouest), p. 37.
Poitiers (Société des archives historiques du Poitou), p. 203, 217, 236.
Poligny (Société d'agriculture, sciences et arts), p. 456.
Rennes (Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine), p. 481.
Réunion [Île de la] (Société des sciences et des arts), p. 647, 648.
Rodez (Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron), p. 46, 176.
Rouen (Académie des sciences, belles-lettres et arts), p. 645.
Rouen (Société de l'histoire de Normandie), p. 646.
Saint-Brieuc (Société d'émulation des Côtes-du-Nord), p. 235.
Saint-Étienne (Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres de la Loire), p. 637.
Saint-Omer (Société des antiquaires de la Morinie), p. 461.
Saint-Quentin (Société académique des sciences, arts et belles-lettres, agriculture et industrie), p. 489.
Saintes (Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis), p. 631.
Senlis (Comité archéologique), p. 484, 643.
Soissons (Société archéologique et scientifique), p. 629.
Toulouse (Académie des jeux floraux), p. 635.
Toulouse (Société archéologique du midi de la France), p. 485.
Tours (Société archéologique de la Touraine), p. 67.
Troyes (Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Aube), p. 453, 512.
Vannes (Société polymathique du Morbihan), p. 640, 641.
Vervins (Société archéologique), p. 24, 437, 446.

Solimara, divinité biturige (Notice sur), par M. H. Boyer, p. 384

Sols inédits (Note sur deux tiers de), par M. Vallier, p. 508.

Solutré [Saône-et-Loire] (Station préhistorique du Grot-au-Charnier, à), p. 23.

Songes d'une nuit d'hiver, par M. Eugène Faure, p. 463.

Sos [Lot-et-Garonne] (Inscription trouvée à), p. 28.

Soucaille. — Copie de lettres de François Ier concernant les maladies des villes, p. 11.
Copie d'une bulle d'Innocent X concernant l'abbé de Saint-Aphrodise), p. 434.

Sourds-muets en France (Éducation des), par M. Vaïsse, p. 340.

Digitized by Google

Sourds-muets (Enseignement rationnel et scientifique des), par M. Valat, p. 340.
Squelette entier de *Rytiodus* (Mémoire sur la découverte d'un), p. 288.
Station préhistorique dans le département de la Seine (Indication d'une), par M. P. Carbonnier, p. 391.
Statue colossale de Mercure chez les Arvernes, p. 249.
Statue du tombeau de Saint-Élophe (Note sur la), p. 104.
Statue trouvée dans la forêt de Compiègne (Notice sur une), par M. de Roucy, p. 353.
Statue de Vénus découverte à Rome sur le mont Esquilin, p. 442.
Statue de la Vierge par Germain Pilon, dans l'église de Saint-Cyr, p. 445.
Statuettes gallo-romaines (Communication relatives à des), par M. Cournault, p. 586.
Stéphan, directeur de l'observatoire de Marseille (Médaille d'or décernée à M.), p. 202.
Stérilité chez la femme (Traitement de la), par le Dr Eustache, p. 289.
Steinzing (De). — Mémoire sur le séjour de Doneau à Altdorf, p. 52.
Symbolisme (Le) dans l'ornementation chrétienne, par M. Léon de Vesly, p. 357.
Syndicat en Corse (Institution du), p. 9.

T

Table de marbre blanc de l'autel consacré à saint Saturnin (Description de la), p. 495.
Taiée. — Histoire de l'abbaye de Prémontré, première et seconde partie, p. 432.
Taillebourg (Procès des frères Plusquallec, seigneurs de), p. 230.
Tailles et impositions au pays de l'Agenais avant le xvie siècle, p. 11.
Taillian. — La Gaule sous les derniers empereurs, au triple point de vue militaire, municipal et financier, p. 346.
Talleyrand-Périgord [Élie) (Épitaphe présumée du cardinal), p. 30.
Notes biographiques sur ce cardinal, p. 576.
Tardieu (Ambroise). — Indication d'un manuscrit intéressant l'abbaye de Solignac, p. 19.
Note sur la découverte d'un temple antique et d'une statuette de Mercure, à Clermont-Ferrand, 29, 31.
Tardieu [de Saint-Germain] (Notice sur), par M. J. Travers, p. 459.
Tardif (Jules). — Nommé membre titulaire, p. 1.
Tarif dressé, vers la fin du xiiie siècle, par ordre du viguier de Nimes, p. 534.
Tarrisson. — Observations météorologiques faites en 1847 au Pic du Midi de Bigorre, p. 294.
Teissier (Octave). — Envoi d'une notice sur les comtes de Provence, p. 8.
Inscription du xiiie siècle dans le couvent de la Celle, près de Brignolles, p. 25.
Envoi de documents découverts dans les archives municipales de Marseille, p. 452.
Température du soleil, par M. Violle, p. 269.
Températures motivées chez l'homme par les diverses périodes de l'éthérisme produit par le chloroforme, p. 277.
Temple de Mercure découvert au Puy-de-Dôme, mémoire de M. Mathieu, p. 253.

Digitized by Google

Temple antique et statuette de Mercure découverts dans l'enclos du Bois-du-Cros, à Clermont-Ferrand, p. 31.
Templiers (Doctrine secrète des), par M. Jules Loiseleur, p. 54, 223.
Terquem (Alfred), professeur à la Faculté des sciences de Lille (Médaille d'argent décernée à M.), p. 203.
Étude sur les timbres des sons produits par des ébranlements discontinus, p. 210.
Terrains crétacés et tertiaires du Cotentin (Études géologiques sur les), par MM. G. Dollfus et Vieillard, p. 287.
Terrains de l'Ille-et-Vilaine (Étude sur les), par M. Delage, p. 273.
Testaments du XIIIe siècle existant aux archives de Saint-Quentin, p. 433.
Théâtre romain découvert dans les environs de la ville de Vervins, p. 437.
Théorie de la lutte pour la vie appliquée à la philologie, par M. Édouard Le Héricher, p. 300.
Théorie de la rente (Étude sur la), par M. Boistel, p. 455.
Thermomètres métalliques d'une construction nouvelle, présentés par M. Franciaque-Michel fils, p. 297.
Thévy. — Rapport sur le Bulletin de l'Académie delphinale, p. 454.
Rapport sur les Mémoires de l'Académie du Gard, p. 460.
Rapport sur le Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny, p. 456.
Rapport sur les Mémoires de l'Académie de Caen, p. 457.
Rapport sur le Bulletin de la Société d'études scientifiques et archéologiques de Draguignan, p. 451.
Rapport sur les Mémoires de la Société académique de l'Aube, p. 453.
Thézard. — Observations sur les droits à attribuer au conjoint survivant, p. 319.
Thibaudeau (Biographie du président), par M. Boivin-Champeaux, p. 459.
Thiérache (Recueil de documents contenant les antiquités historiques de la), p. 446.
Thiérache (Introduction du christianisme dans la), par M. Mennesson, p. 447.
Thiérache (Les hôpitaux de la), par M. le Dr Pénaut, p. 447.
Tholin. — Hommage d'un mémoire, p. 11.
Inscription romaine découverte à Sos (Lot-et-Garonne), p. 28.
Études sur l'architecture religieuse dans l'Agenais, p. 28.
Communication de l'inscription des Élusates, p. 115.
Aperçus généraux sur le régime municipal dans la ville d'Agen au XVIe siècle, p. 331.
Thomas. — Notice sur la *villa d'Aurœ*, au territoire de Saint-Vast-lès-Mello, p. 487.
Thomas Phillip, à Middle-Hill (Collection de Sir), p. 228.
Thou (Nicolas de), évêque de Chartres. — Son rituel cité, p. 336.
Thuot. — Note relative à une inscription tumulaire trouvée au Puy-de-Gandy, p. 133.
Thurlet (Ch.). — Note sur le menhir de Norvaux et le murailement de la Chatelle, p. 505.
Tibulle et Properce (Les prédécesseurs de), par M. Croiset, p. 348.
Timbres des sons produits par des ébranlements discontinus (Étude sur les), par M. A. Terquem, p. 210.
Tisserand (Abbé). — Copies de documents tirés des archives d'Antibes, p. 11.

Digitized by Google

Tissier la Chassagnade (Notice sur), par M. Léonce Fontaine de Resbecq, p. 464.
Tivier. — Notice sur Jean-Baptiste Boisot, abbé de Saint-Vincent de Besançon, p. 333.
Tombeau (Le) de Josué et les couteaux de pierre, par M. le chanoine Van Drival, p. 63.
Tombeau d'Héloïse et Abailard à Paris (Note sur le), p. 73.
Tombeau de l'orfévre Præcilius en Algérie, p. 243.
Tombeau gallo-romain trouvé à Montépilloy, p. 486.
Tonneins [Lot-et-Garonne] (Hache de bronze trouvée à), p. 471.
Tonnerre (Le servage et les affranchissements dans l'arrondissement de), p. 344.
Tournois trouvé à Reuilly [Loiret] (Note sur un), par M. Boucher de Molandon, p. 444.
Tournon (Chartes du xe siècle concernant la ville de), p. 434.
Touteville (Sceau de Loys de), communiqué par M. Dupré, p. 621.
Traction par l'air atmosphérique (Avantages d'un mode de), par M. Valat-Fleury, p. 257.
Traité conclu en 1696 entre Pierre Hély et les autorités algériennes, p. 433.
Traitement de certaines affections des femmes par le Dr Borin, p. 282.
Trannin. — Méthode photométrique permettant de composer les sources lumineuses différemment colorées, p. 264.
Transport des blessés chez les anciens (Mode du), par M. le Dr Pétrequin, p. 462.
Transport des flottes à travers des isthmes dans les temps anciens, par M. Caillemer, p. 458.
Trascal (Guillaume), archidiacre de Saint-Flour (Registre de), p. 19.
Travaux d'astronomie. — Nébuleuses, petites planètes et comètes, par M. Stéphan, p. 207.
Travaux de défense faits au vieux castel de Chambord en 1482, p. 622.
Travers. — Notice sur Tardieu (de Saint-Germain), p. 459.
Publication du journal d'un ministre par M. le comte de Guernon-Ranville, p. 458.
Trémaux. — Idées sur la représentation géométrique des solutions imaginaires des équations, p. 259.
Principe universel du mouvement, p. 259.
Trésor de Clairvaux (Le). — Ouvrage de M. l'abbé Lalore, p. 440.
Triqueti (Catalogue de l'aume du baron Henri de), p. 8.
Trollet [Alfred] (Notice sur), par M. Cauvet, p. 459.
Troyes (Portrait de Catherine du Chemin, femme de Girardon, au musée de), p. 372.
Truchet. — Désagrégation des roches d'Auvergne au point de vue de la formation de la terre arable, p. 271.
Tumulus de Baudement (Plans autographiés du), envoyés par MM. de Bonnefont et de Vivès, p. 440.
Tumulus de Machezal [Loire] (Fouilles au), p. 479.
Tumulus de Pontacq (Fouilles au), p. 477.
Tunis (Causes de la croisade de saint Louis contre), par M. Mercier, p. 45.
Tunnel du mont Viso (Part prise par Louis XI au percement du), p. 19.
Turquan. — Recherches sur les équations aux dérivées partielles des ordres supérieurs, p. 259.
Turrel (Docteur). — État actuel des jardins d'acclimatation du Var, p. 293.

Digitized by Google

U

Uchon (Description de la pierre mouvante d'), par M. P. Monnard, p. 239.
Université de Caen (Mémoire sur l'ancienne), par M. Jules Cauvet, p. 458.
Université de Corse établie à Corté (Documents relatifs à l'), p. 433.
Université de Leyden (Jubilé centenaire de l'), p. 256.
Université d'Orléans (Librairie de l'), par M. L. Jarry, p. 57.
Université d'Orléans (Salle des thèses de l'), par M. Boucher de Molandon, p. 57, 224.
Uxellodunum, par M. Guirondet, p. 49.

V

Vachez. — Fouilles du tumulus de Machezal (Loire), p. 479.
Vaïsse. — Quelques faits relatifs à l'histoire de l'éducation des sourds-muets en France, p. 340.
Valat. — De la nécessité de fonder l'enseignement des sourds-muets sur une base rationnelle et scientifique, p. 340.
Valentin-Smith. — Nommé membre honoraire, p. 3.
Valéry-Mayet. — Nouvelles observations sur l'hypermétamorphose, p. 285.
Vallat-Fleury, ingénieur. — Avantages d'un mode de traction au moyen de l'air atmosphérique, p, 257.
Vallier. — Note sur deux tiers de sols inédits au nom de Gratianopolis, p. 508.
Notice biographique sur le poëte Jean Millet, p. 454.
Van Drival (Chanoine). — Le tombeau de Josué et les couteaux de pierre, p. 65.
Examen de la devise de Marguerite d'Autriche, p. 66.
Vanloo (Biographie de Jean-Baptiste), p. 81.
Vareilles-Sommière. — Observations sur l'hypothèque judiciaire, p. 349.
Vaschalde. — Hommage de dictons et sobriquets populaires du Vivarais, p. 19.
Recherches sur les pierres mystérieuses talismaniques et merveilleuses du Vivarais et du Dauphiné, p. 31.
Vase à eau bénite dans l'église du prieuré d'Araines, p. 29.
Vases antiques de verre (Mémoire sur des), par M. Baudot, p. 238.
Vasso. — Opinion qui considère ce nom comme un nom germanique de Mercure p. 254.
Vattier. — Études préhistoriques, p. 487.
Vaudricourt, près Béthune (Notes sur quelques découvertes faites à), p. 370.
Vauxmeron [*Vallis mera*] (Concession de vignes au territoire de), p. 447.
Notice sur les religieux de Saint-Vigor, p. 487.
Vayssière. — Étude sur le poëte français Renaud (xive siècle), p. 456.
Vence (Inscriptions romaines découvertes à), p. 440.
Vénus (Admirable statue de) découverte à Rome sur le mont Esquilin, p. 442.
Vercingétorix (Première médaille mentionnant le nom de), appartenant à M. J.-B. Bouillet, p. 247.
Vergy (Lettre adressée par Claude de) à l'archiduc Albert d'Autriche, p. 15.
Vergniaud. — Manuscrits, lettres et papiers, par François Alluaud, ouvrage cité. p. 465.

Digitized by Google

Vérification de la loi de la double réflexion totale dans les cristaux uni-axes, p. 271.
Verneuil (De). — Esquisses historiques, p. 44.
Vernon (Le sesterce du trésor de), par M. Th. Ducrocq, p. 352.
Verriers (Marques de fabrique de) à l'époque de la domination romaine, p. 124.
Vervins (Fouilles exécutées par la Société archéologique de), p. 437.
Vervins (Les minutes historiques d'un notaire de), par M. Édouard Piette, p. 450.
Vesly (Léon de). — Le symbolisme dans l'ornementation égypto-asiatique, p. 357.
Vesontio (Notice sur le Champ de Mars de), par M. A. Castan, p. 497.
Vestaut (Fouilles sur la colline de), par MM. Mignard et Coutant, p. 238.
Vezian, professeur à la Faculté des sciences de Besançon (Médaille d'argent décernée à M.), p. 203.
Études géologiques sur la partie nord ouest du Jura, p. 212.
Veziat (Jean), Poitevin (Notice sur), par M. Albert Albrier, p. 39.
Vial (Capitaine). — Étude sur Gergovia, p. 247.
Vicomté et vicomtes de Saint-Antonin, par M. Guirondet, p. 474.
Vidal (Léon). — Nouveau procédé pour obtenir des images photographiques colorées, p. 261.
Reproduction de photographies en couleurs, p. 293.
Vieillard, ingénieur des mines. — Étude géologique sur les terrains crétacés et tertiaires du Cotentin, p. 287.
Vienne (Concession du royaume de) à Guillaume de Baux, par Frédéric II, p. 434.
Vierge des Carondelet (Brochure de M. Castan sur la), p. 26.
Villard d'Honnecourt (Recherches sur la patrie et les travaux de), p. 394.
Villa d'Auræ au territoire de Saint-Vast-lès-Mello (Notice sur la), p. 487.
Villefranche-de-Rouergue (Le régime municipal à), par M. Guirondet, p. 49.
Villers-devant-Mouzon [Ardennes] (Notice sur la commune de), p. 28.
Villes maritimes du Maroc, par M. Élie de la Primaudaye, p. 45.
Vimont. — Notice sur les fouilles archéologiques du Puy-de-Dôme, p. 361.
Vingtain, député à l'Assemblée nationale. — Nommé membre titulaire, p. 2.
Violle. — De la température du soleil, p. 269.
Vitruve (Mémoire sur un passage obscur de), par M. G. George, p. 365.
Vivarais (Dictons et sobriquets populaires du), par M. Vaschalde, p. 19.
Vivarais et Dauphiné (Pierres mystérieuses, talismaniques et merveilleuses du), p. 32.
Vivès (De) et de Bonnefont. — Plans autographiés du tumulus de Baudement, p. 441.
Vocabulaire raisonné et comparé du dialecte et du patois de la province de Bourgogne, par M. Mignard, p. 52.
Voie romaine de *Juliomagus* (Empiré, près d'Angers) à *Condate*, et ses stations à *Combarestum* et *Sipia*, p. 483.
Voies romaines chez les Volkes Arécomiques, par M. Charvet, p. 28.
Voies romaines et gallo-romaines relevées par M. l'abbé Caudel, p. 486.
Voies romaines de Lugdunum (Recherches sur les), par M. A. d'Aigueperse, p. 479.
Voies de la région du Sud-Ouest, par M. François de Saint-Maur, p. 19.
Voulon. — Communication relative à des enceintes préhistoriques des Vosges et du Jura, p. 391.

Digitized by Google

Y

Yéméniz. — Études sur la ruine de Parga, les poésies populaires de la Grèce et la vallée de Lacédémone, p. 463.
Ysabel de Bavière (*Fac-simile* de la signature de), p. 9.

W

Walckenaër. — Opinion sur la position des stations d'*Augustomagus* et de *Litanobriga*, p. 392.
Wallon, ministre de l'instruction publique. — Discours à la réunion annuelle des Sociétés savantes, p. 197.
Walter von Vogelweide (Rôle politique du poëte), par M. Lange, p. 349.
Watbled. — Expédition et prise de Constantine, p. 44.
Aperçu sur les premiers consulats français dans le Levant et dans les États barbaresques, p. 45.
Expédition du duc de Beaufort contre Djidgeli, p. 45.
Watelet (Ad.). — Théorie de la cristallisation, p. 260.
Watteville (Baron de). — Rapports faits au ministre de l'instruction publique sur la Collection des documents inédits de l'histoire de France et sur les actes du Comité des travaux historiques, p. 5.
Invitation à la section d'archéologie, de la part du ministre, de préparer ses présentations aux places vacantes dans son sein, p. 20.
Observations sur les demandes à adresser au ministre pour les fouilles jugées intéressantes pour les études historiques et archéologiques, p. 23.
Rapport au ministre de l'instruction publique sur la collection des documents inédits, p. 229.
Communication relative aux mesures prises pour la conservation des découvertes faites à Bourbonne-les-Bains, p. 442, 443.
Westwood (Complément d'une communication de M.), p. 25.
Mémoire sur les diptyques consulaires, p. 118.
Worms. — Examen d'une question d'économie politique, p. 317.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

SUITE DU SOMMAIRE DES MATIÈRES

Rapport, par M. Édouard de Barthélemy, sur les Mémoires de l'Académie de Metz, p. 490 et 491.
Rapport, par M. Édouard de Barthélemy, sur le Mémoire de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Anjou, p. 491 et 492.
Rapport, par M. L. Douët d'Arcq, sur les Annales de l'Académie de Mâcon, p. 492 à 495.
Rapport, par M. F. de Guilhermy, sur les Mémoires de la Société archéologique du midi de la France, p. 495 à 497.
Rapport, par M. Alfred Darcel, sur les Mémoires de la Société d'émulation du Doubs, p. 497 à 507.
Rapport, par M. Jules Marion, sur les Annales de la Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes, p. 507.
Rapport, par M. J. Quicherat, sur le Bulletin de l'Académie delphinale, p. 508 et 509.
Rapport, par M. Gustave Bertrand, sur les Annales de la Société historique et archéologique de Château-Thierry, p. 509 à 511.
Rapport, par M. Édouard de Barthélemy, sur les Mémoires de la Société académique de l'Aube, p. 512 à 514.
Rapport, par M. Édouard de Barthélemy, sur le Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, p. 514 à 517.

RAPPORTS SUR LES COMMUNICATIONS MANUSCRITES ADRESSÉES AU COMITÉ.

Section d'histoire et de philologie. — Rapport, par M. J. Desnoyers, sur le pèlerinage de Saint-Jacques de Compostelle et sur la croisade contre les Albigeois (communication de M. Desjardins), p. 518 à 521.
Texte de cette communication, p. 521 à 524.
Rapport, par M. J. Desnoyers, sur des documents communiqués par M. Augustin Chassaing, juge au Puy, p. 524 à 528.
Lettres patentes de Louis XI (note communiquée par M. de Boislisle), p. 528 à 533.
Rapport, par M. J. Desnoyers, sur une communication de M. de Lamothe, p. 534 à 536.
Texte de cette communication, p. 536 à 552.
Rapport, par M. J. Desnoyers, sur unec ommunication de M. Beaune, p. 552 et 553.
Texte de cette communication, p. 553 et 554.
Rapport, par M. Lascoux, sur une communication de M. de Lamothe à Nîmes, p. 554 et 555.
Texte de cette communication, p. 555 à 557.
Rapport, par M. Ch. Marty-Laveaux, sur une communication de M. Chassaing, au Puy, p. 557.
Texte de cette communication, p. 557 à 560.
Rapport, par M. Ch. Marty-Laveaux, sur l'ouverture d'un cercle de *précieux* en 1655 (communication de M. Ch. de Beaurepaire), p. 561 à 562.
Texte de cette communication, p. 562 et 565.

Section d'archéologie. — Rapport, par M. Chabouillet, sur un *pugillar* ou tablette d'ivoire du IIIe siècle (communication de M. l'abbé Barbier de Montault), p. 566 à 570.
Rapport, par M. Chabouillet, sur deux communications de M. l'abbé Barbier de Montault, p. 570 à 572.
Rapport, par M. Chabouillet, sur une communication de M. Kuhnoltz-Lordat, à Montpellier, p. 572 et 573.
Rapport, par M. F. de Guilhermy, sur un fragment d'épitaphe (notice de M. l'abbé Arbellot, p. 573.
Texte de cette communication, p. 573 à 578.
Rapport, par M. Douët d'Arcq, sur des sceaux du moyen âge (communication de MM. les abbés Cochet, Corblet et Barbier de Montault), p. 579 à 582.
Rapport, par M. de Guilhermy, sur des envois de monuments épigraphiques, p. 582 à 586.
Rapport, par M. J. Quicherat, sur deux communications de MM. Chevrier et Cournault, p. 586 à 590.
Rapport, par M. Alfred Darcel, sur le retrait d'un bijou donné en gage (communication de M. A. Dupré), p. 590 et 591.
Texte de cette communication, p. 591 et 592.
Inscriptions chrétiennes du IVe au VIIe siècle, par M. A. Ramé, p. 592 à 599.
État des joyaux et draps de soie achetés par Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, pour

Digitized by Google

les noces de son second fils Antoine avec Jeanne de Luxembourg (comm
M. J. Garnier, à Dijon), p. 599 à 603.
État des objets d'habillement, de literie, d'ameublement et de vaisselle, arl
par ordre de Marguerite de Flandres, duchesse de Bourgogne, pour les couches
fille, la comtesse de Bethel, p. 604 à 611.
Inventaire du trousseau de Marie de Bourgogne, mariée à Adolphe, com
(communication de M. J. Garnier, à Dijon), p. 612 à 619.
Notice sur deux sceaux des archives Joursanvault (communication de M. Du
p. 620 à 622.
Travaux de défense faits au vieux castel de Chambord en 1412 (comm
M. Dupré), p. 622 à 625.
Nouveaux documents sur le château des Montils (Loir-et-Cher), par M
p. 625 à 627.
Inscription de l'église de Châteauvieux, par M. A. Dupré, p. 627 et 628.

BIBLIOGRAPHIE DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

Société archéologique, historique et scientifique de Soissons (Aisne), p. 6
Académie de la Rochelle, p. 630.
Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, p. 631.
Commission des antiquités de la Côte-d'Or, p. 631.
Société historique et archéologique du Périgord, p. 631 à 633.
Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure, p. 63
Société archéologique d'Eure-et-Loir, p. 633 et 634.
Académie du Gard, p. 634 et 635.
Académie des Jeux floraux, p. 635 et 636.
Société de statistique de l'Isère, p. 636 et 637.
Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres de la Loire
Société académique de Nantes, p. 637 et 638.
Société archéologique de Nantes, p. 638.
Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans, p. 638 et 6
Société d'archéologie lorraine, p. 639 et 640.
Société polymathique du Morbihan, p. 640 à 642.
Société des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille, p. 642.
Comité archéologique de Senlis, p. 643 et 644.
Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales, p. 644
Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon, p. 645.
Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen, p. 645 et 646.
Société de l'histoire de Normandie, p. 646.
Société d'émulation des Vosges, p. 647.
Société des sciences et des arts de l'île de la Réunion, p. 647 et 648.

TABLE DES MATIÈRES contenues dans le premier volume de la 6e série, p. 6

LA REVUE DES SOCIÉTÉS SAVANTES DES DÉPARTEM
se vend au prix de 9 francs le volume.

ON SOUSCRIT A PARIS,
CHEZ A. DURAND, LIBRAIRE,
9, RUE CUJAS,
Ancienne rue des Grès.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google